U d'/of OTTAWA
39003001188597

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/lettresducardina04maza

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

Par arrêté du 12 octobre 1862, le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a ordonné la publication des *Lettres de Mazarin*, recueillies et annotées par M. Chéruel, membre du Comité.

M. Geffroy, membre de l'Institut et du Comité, en a suivi l'impression, en qualité de Commissaire responsable.

LETTRES

DU

CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE,

RECUEILLIES

ET PUBLIÉES PAR M. A. CHÉRUEL,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

TOME IV.

JANVIER - DÉCEMBRE 1651.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

DC
3
.F8M13
1906
v.4

AVERTISSEMENT.

Le quatrième volume de la *Correspondance de Mazarin pendant son ministère* se compose de trois parties : 1° des lettres de 1651, publiées textuellement ou par extraits ; 2° du complément des analyses et de la table du tome III[1] ; 3° des analyses et de la table du tome IV.

La plupart des lettres de 1651 ont été écrites pendant le premier exil de Mazarin. Il a eu pour principaux correspondants, à cette époque, la Reine, Michel Le Tellier, Hugues de Lionne et Zongo Ondedei. Je n'ai pas eu à m'occuper de la correspondance du Cardinal avec la Reine et avec la princesse palatine (Anne de Gonzague). Elle a été publiée par M. Ravenel pour la *Société de l'histoire de France*[2]. Je me suis borné à indiquer ces lettres aux analyses. Michel Le Tellier fut le principal correspondant de Mazarin pendant le mois de février 1651[3]. Le Cardinal, dont l'esprit naturellement soupçonneux était aigri par le malheur, ne tarda pas à accuser Le Tellier de perfidie, et, sans rompre tout commerce avec lui, il cessa de lui adresser ses lettres confidentielles.

Pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1651[4], ce furent Hugues de Lionne et son oncle Servien, qui furent chargés par Mazarin de transmettre ses conseils à la Reine et de négocier avec

[1] On a vu, dans le tome III, pourquoi une partie des analyses et la table n'avaient pu être jointes au volume.

[2] In-8°. Paris, Jules Renouard, 1836.

[3] Pages 5-48 du présent volume.

[4] Pages 42-296 du présent volume.

les différents partis. Ils eurent, pendant quelque temps, toute sa confiance; mais il finit aussi par les accuser de trahir ses intérêts[1]. Il envoya à Paris, en juillet 1651, Zongo Ondedei, son parent et son confident le plus intime. Pendant la fin de juillet, et les mois d'août et de septembre, c'est ce dernier qui a mission d'entretenir la Reine de la part du Cardinal, de surveiller ses ennemis, de rallier et d'encourager ses partisans. Cette partie de la correspondance de 1651 est des plus importantes[2]. Elle continue jusqu'à l'époque où Ondedei apporte à Mazarin l'assurance de l'affection du Roi et de la Reine et la promesse de son prochain rappel à la Cour.

Cette année 1651 a été une des plus critiques pour le Cardinal : il est menacé et chassé par la coalition des deux Frondes. Le duc d'Orléans, le prince de Condé, le Coadjuteur, le Parlement, l'assemblée de la Noblesse se déchaînent contre lui. D'innombrables pamphlets le rendent odieux et ridicule. Réduit à errer dans le royaume, puis à chercher un asile sur les bords du Rhin, dans le château de Brühl, il semble à jamais perdu. La Reine, dont il connaît l'affection, est prisonnière dans le Palais-Royal. Cette situation, qui paraît désespérée, arrache à Mazarin bien des plaintes et des lamentations, dont l'expression est monotone et fatigante. Cependant, au milieu de ces défaillances, il ne se laisse jamais entièrement abattre. Il insiste lui-même sur ce point : « J'espère, écrivait-il le 20 mai[3], que l'on me rendra en France la justice, que l'on me rend ailleurs, sur ce que, malgré toutes les traverses que j'ai eues, je n'ai jamais perdu courage. » On le voit, en effet,

[1] Voy. pp. 329-330 et 333-335.

[2] Voy. pp. 332-446 du présent volume. Malheureusement nous n'avons que des copies, souvent fautives, des lettres de Mazarin à Ondedei. Nous avons dû en reproduire les incorrections. L'orthographe du manuscrit diffère beaucoup de l'orthographe actuelle de la langue italienne. On écrivait alors *huomo* au lieu de *uomo*, *fusse* au lieu de *fosse*, etc.

[3] Voy. p. 191 du présent volume.

lorsque tout semble conjuré contre lui, combattre avec persévérance pour repousser les attaques de ses adversaires, pour rompre leurs coalitions et relever l'autorité royale. Ses ennemis l'accusaient de s'être opposé à la paix et d'avoir entretenu la guerre pour se rendre nécessaire. C'est un des griefs qu'il réfute avec le plus de force dans sa lettre apologétique du 24 mars 1651[1]. Après avoir invoqué le témoignage des négociateurs et surtout du duc de Longueville, pour prouver que cette accusation ne repose sur aucun fondement[2], il ajoute[3] : « Je n'aurais pas été seulement un perfide, mais un insensé, si je n'avais pas travaillé, avec toute l'application imaginable et du meilleur de mon cœur, à l'accomplissement de la paix, puisque, par ce moyen, la tranquillité étant rétablie dans le royaume, avec toutes les félicités que la guerre en bannit d'ordinaire, non seulement j'aurais eu part à la douceur et au bien que ce repos aurait produits, mais on m'aurait donné beaucoup de gloire et de bénédictions de ce que j'y aurais contribué. »

Mazarin insiste vivement sur les efforts qu'il avait faits pour que la paix ne fût pas signée seulement par l'empereur d'Allemagne, mais aussi par le roi d'Espagne. Il soutient qu'il y aurait réussi sans la défection des Provinces-Unies, qui conclurent, en janvier 1648, un traité particulier avec l'Espagne[4], et surtout sans les troubles de la Fronde. Il fait retomber avec raison sur les fauteurs des guerres civiles l'opiniâtreté avec laquelle les Espagnols persistèrent dans une guerre qui les ruinait.

D'autres adversaires du Cardinal lui reprochaient d'avoir conclu une paix désavantageuse avec Ferdinand III, et prétendaient qu'on

[1] Voy. p. 90 et suiv. de ce volume.
[2] Pages 94-96.
[3] Page 96.
[4] On a imprimé (p. 96, note 2) : *le traité particulier de la Hollande avec la France ;* il faut lire : *le traité particulier de la Hollande avec l'Espagne.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

aurait pu accabler l'Empereur en continuant la guerre. Mazarin leur répondait avec une vérité qu'on comprend aujourd'hui mieux que jamais[1] : « On a compté pour rien l'acquisition d'une si belle, grande et opulente province, comme l'Alsace, et deux places si importantes sur le Rhin, comme Brisach et Philipsbourg. » Ces deux forteresses, situées sur la rive droite du Rhin, couvraient la frontière et ouvraient l'entrée de l'Allemagne aux armées françaises[2]. En rappelant les services rendus à la France pendant la première partie de son ministère, Mazarin était en droit de faire appel à la justice de l'histoire. « Elle ne dira que du bien de moi, écrivait-il[3] à un de ses confidents, si elle veut être véridique. »

Le Cardinal ne se borne pas à répondre aux accusations portées contre les premières années de son administration. Il fallait pourvoir au présent, sauver la royauté menacée par la redoutable union des Frondes et par l'ambition des princes. Comme toutes les coalitions, cette association de la vieille et de la nouvelle Fronde renfermait des principes de dissolution : le Parlement repoussait l'assemblée des États généraux que demandait la Noblesse ; il excluait par un arrêt les cardinaux du gouvernement et frappait le Coadjuteur qui aspirait tout à la fois au chapeau de cardinal et à la dignité de premier ministre. Le mariage du prince de Conti avec la fille de la duchesse de Chevreuse était une des conditions de l'alliance des Frondes, et Condé, sans s'y opposer ouvertement, cherchait des prétextes pour le différer et le rompre. Malgré son éloignement de la Cour, Mazarin voyait parfaitement les points faibles de la coalition, et ne cessait d'exhorter, par ses lettres, de Lionne, Servien, et, par leur intermédiaire, la Reine, à profiter de ces divisions pour dissoudre l'union des Frondes. Il donna le

[1] Page 98; lettre du 24 mars 1651.

[2] Ces places furent rendues à l'Allemagne dans la suite du règne de Louis XIV.

[3] Page 24 du présent volume : « Non parlerà che bene di me, se vorrà dire il vero. »

conseil de rappeler Chavigny[1] pour l'opposer à Châteauneuf, un des chefs de la vieille Fronde. Il souhaitait ardemment l'alliance de la Reine avec Condé, afin d'exclure du gouvernement le Coadjuteur et sa cabale. En effet, Chavigny, Mathieu Molé, le chancelier Séguier furent appelés au conseil du Roi (11 avril 1651), pendant que Châteauneuf en était exclu, et que le projet de mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse était définitivement rompu[2].

C'était un premier succès; mais il était à craindre que le prince de Condé, après avoir rompu avec la vieille Fronde, ne voulût s'emparer de l'autorité souveraine. L'ambition du prince devint, en effet, menaçante : il avait obtenu le gouvernement de la Guyenne en place de celui de la Bourgogne. Il demandait pour son frère le gouvernement de la Provence. Il avait, en outre, le Berry, plusieurs places fortes en Bourgogne et en Lorraine. Son beau-frère, le duc de Longueville, tenait l'importante province de Normandie. Condé ne cessait d'entretenir des relations avec les Espagnols; il envoyait Sillery à Bruxelles, et Verderonne à Madrid. Mazarin, du fond de son exil, suivait attentivement les progrès du prince et exhortait la Reine à résister à ses prétentions. Cette partie de la correspondance de Mazarin lui fait le plus grand honneur. Ses ennemis mêmes l'ont reconnu. Retz cite, dans ses Mémoires[3], une lettre du Cardinal à la Reine, qui se terminait par ces mots : « Enfin tout, Madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. » Nous n'avons pas retrouvé cette lettre; mais, dans beaucoup de passages de sa correspondance, Mazarin recommande de lutter

[1] Voy. p. 33; lettre du 25 février 1651. Comparez p. 53 et *passim*.

[2] Voy. p. 147, note 4, du présent volume.

[3] T. III, p. 307, de l'édit. des *Grands écrivains de la France*, publiée par la maison Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut.

contre l'ambition de Condé. Je me bornerai à rappeler la lettre du 9 juin 1651 [1], où montrant les progrès du prince et le danger qui en résulte pour l'autorité royale, il écrit à de Lionne : « Il faut sauver le royaume, à quelque prix que ce soit, et il faut que les bons serviteurs de Sa Majesté y songent courageusement, conseillant à la Reine de ne vouloir rien hasarder par excès de confiance. »

Lorsqu'il fut devenu évident que Condé, emporté par son ambition, n'accepterait aucune des conditions compatibles avec la souveraineté royale, Mazarin conseilla à la Reine de s'allier avec la vieille Fronde. Il envoya à Paris Ondedei pour arrêter les conditions de cette alliance avec la princesse palatine, Mme de Chevreuse, le Coadjuteur et Châteauneuf [2]. Le Coadjuteur devait être nommé cardinal, Châteauneuf chef du conseil du Roi, et la Vieuville, protégé par la Palatine, surintendant des finances. Mazarin serait autorisé à lever des troupes pour rentrer dans le royaume à la tête d'une petite armée.

On voit, par la correspondance du Cardinal [3], avec quelle activité il se prépara à cette dernière lutte contre Condé : levées de troupes en Allemagne et en France, appel aux gouverneurs des places fortes, lettres circulaires au Roi, à la Reine, aux princes, aux évêques, aux parlements, rien n'est épargné pour assurer le succès de son expédition.

Mais il faut ajouter à l'éloge de Mazarin que jamais, au milieu des préparatifs de son entrée dans le royaume, il n'oublia les intérêts de la France. On en trouvera la preuve dans les précautions qu'il prenait pour mettre la frontière septentrionale à l'abri d'une

[1] Voy. pp. 255-256 du présent volume.

[2] Le traité a été publié dans les *Mémoires de Mme de Motteville*. On en a contesté l'authenticité; mais il faut reconnaître que les conditions indiquées furent, pour la plupart, exécutées après la majorité du Roi.

[3] Voy. les lettres d'octobre, novembre et décembre 1651.

attaque des ennemis[1]. Ce patriotisme du Cardinal frappe d'autant plus qu'à la même époque Condé et ses partisans n'hésitent pas à s'allier avec les ennemis de la France[2].

La correspondance du Cardinal pendant l'année 1651 ne donne pas seulement des renseignements sur les affaires politiques; elle peut servir à éclairer quelques points obscurs de sa biographie. On a souvent recherché si Mazarin était prêtre. Il déclare positivement, dans deux lettres de ce volume[3], qu'il n'avait pas pris les ordres sacrés. Il annonce à la vérité, dans la première lettre adressée au comte de Brienne[4], qu'il est dans l'intention de les recevoir cette année même; mais cette déclaration semble peu sérieuse. Mazarin dissimulait souvent ses véritables intentions dans sa correspondance avec Brienne, qu'il regardait comme un de ses ennemis. On peut supposer avec vraisemblance qu'il voulait lui faire croire, par cette assertion, qu'il renonçait à toute ambition politique en se vouant à la carrière ecclésiastique.

On trouve aussi, dans cette correspondance, des renseignements curieux sur les relations de la Reine et du Cardinal. Une lettre adressée à Ondedei[5] prouve qu'Anne d'Autriche avait remis à Mazarin un gage d'affection, à la vue duquel elle ne pourrait rien lui refuser. C'est un souvenir de l'anneau donné au comte d'Essex par Élisabeth. Il faut ajouter une phrase tirée d'une lettre du 27 octobre 1651, qui se trouve dans le recueil de M. Ravenel. Le Cardinal y disait à la Reine qu'ils étaient unis par des liens, « que vous-même, ajoutait-il[6], êtes tombée d'accord, plus d'une

[1] Voy. p. 513 de ce volume.

[2] Il faut aussi remarquer avec quel soin, du fond de son exil, Mazarin recommandait de veiller à la défense de Casal et de la Catalogne, menacés par les ennemis. (Voy. p. 156.)

[3] Pages 200, 257-258.

[4] Lettre du 22 mai, p. 200.

[5] Page 353 du présent volume.

[6] Pages 338-339 du volume des *Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel.

fois, avec moi, qu'ils ne pouvaient être rompus ni par le temps, ni par quelque effort qu'on fît[1]. »

Le style des lettres de Mazarin est généralement diffus et prolixe. Cependant on peut signaler quelques passages, où il a lutté, non sans succès, avec les écrivains du temps. Le goût des portraits était alors généralement répandu. Le cardinal de Retz s'y est complu dans ses *Mémoires*. Quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, comme celui de Mathieu Molé. D'autres sont remplis d'antithèses de mauvais goût et ne brillent que par le style maniéré qui rendit les *Précieuses* ridicules; tel est le portrait d'Anne d'Autriche.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment Mazarin s'est exercé dans ce genre; il a caractérisé deux de ses ennemis, le Coadjuteur et le duc de Beaufort. Pour le premier, c'est un portrait en *contre-vérités*, genre alors à la mode. Mazarin écrivait au maréchal de Gramont[2] : « Je ne sais pas comme (comment) on hésite à l'établissement d'un premier ministre, puisque, sans sortir de l'Église, il y en a un qui a toutes les qualités requises pour remplir cette place, pourvû qu'on puisse l'y faire résoudre. Il est pieux, reconnaissant, modéré, bon, humble, véritable, aimant le repos de l'État, qu'il procurera avec facilité et avantage, sachant comment il faut négocier avec les Espagnols, ennemi de l'intrigue et brûlant de zèle pour la grandeur de l'État et le rétablissement de l'autorité royale. Il n'y aura que les pauvres *Mazarins* qui s'en trouveront mal. »

Le portrait du *roi des Halles* prêtait encore plus à l'ironie. Mazarin n'a pas manqué de faire ressortir le ridicule de ce héros de la Fronde. « M. de Beaufort, écrit-il[3], est persuadé d'être un Mars

[1] Mazarin veut-il parler d'un mariage secret, comme l'ont cru quelques contemporains ? C'est une question qui restera toujours problématique. Quant à l'existence de liens d'affection tendre et réciproque, elle ne peut être contestée.

[2] Pages 41-42 du présent volume.

[3] Voy. p. 309; lettre du 4 juillet 1651.

et un Adonis; que, quand il se montre, il trouble le repos des plus belles dames. Il est toujours affairé; il croit que tout ce qui se remue, c'est par ses ressorts, et veut qu'on le plaigne de tant de négociations qu'il a sur les bras. Ce que je crois de lui, c'est qu'il n'est pas trop fin, qu'il est très vain, fort intéressé, mal intentionné, grand trompeur; qu'il a son peuple dans la tête, et qu'il se figure des occupations qu'il n'a point. Pour le reste, s'il savait parler, il dirait de belles choses. »

Les lettres de Mazarin rectifient sur plusieurs points les mémoires de Retz[1] et de la duchesse de Nemours[2]. Elles expliquent les contradictions apparentes que des historiens ont cru devoir signaler entre les mémoires du maréchal du Plessis-Praslin et ceux du comte de Brienne[3]; ces prétendues contradictions disparaissent par la comparaison des époques. Les lettres, écrites au moment même où les événements s'accomplissaient, en marquent la date avec une précision qu'on chercherait vainement dans les mémoires du temps. Je renvoie, pour les autres détails que je ne puis donner dans cet *avertissement*, au IVe volume de mon *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. On y trouvera la véritable introduction aux lettres de Mazarin pendant l'année 1651.

[1] J'ai indiqué en note ces rectifications. (Voy. pour Retz, p. 317, note 3; p. 318, note 3; p. 321, note 3.)

[2] Voy. pour les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 515 du présent volume, notes 1 et 2.

[3] Voy. p. 498, note 1, du présent volume.

Janvier 1651. piste aura omis la mention de l'expédition de Guyenne. Elle a été trop importante pour que Mazarin ait pu la passer sous silence.

II.

Aff. étr. France, t. 267, f° 270; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT[1].

[Paris,] 10 janvier 1651.

J'ay appris avec beaucoup de desplaisir les desordres que commettent les troupes de M. Rose[2]. Pour y remedier, on faict partir en diligence son secretaire, qui luy porte l'argent qu'on luy a promis pour le premier terme du payement desdictes troupes, en sorte qu'il ne sçauroit plus avoir aucun pretexte de souffrir leur licence. Je luy escris, outre cela, en termes si pressans que je ne doute point qu'il ne tienne les mains à faire cesser toutes sortes de plaintes, et je luy marque precisement qu'il doit faire cesser les dommages que ses gens peuvent avoir fait. J'envoye mesme servir aupres de luy de mareschal de camp le s^r de Mondevergue[3] expres, afin qu'il y ait l'œil, de son costé, et qu'il fasse vivre les cavaliers et soldats avec discipline. Enfin je m'asseure qu'il tiendra avec vous une bonne correspondance et que vous n'aurez plus subject d'en faire aucune plainte. Pour l'affaire de M. de Marolles[4], je verray de faire adjuster la chose icy à vostre satisfaction commune, et en toutes choses je vous tesmoigneray tousjours que je suis, etc.

[1] Gouverneur de Sedan. Voy. t. I de la *Correspondance de Mazarin*, p. 926.

[2] Reinholt de Rosen, un des généraux des troupes weimariennes à la solde de la France. Voy. t. I, p. 956, de la *Correspondance de Mazarin*.

[3] Voy. sur Mondevergue, le t. III de la *Correspondance de Mazarin*, p. 795, note 3.

[4] Gouverneur de Thionville. Voy. t. III, p. 369, note 3.

Janvier 1651.

III.

Aff. étr. France, t. 267, f° 272; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps. — Archives nationales, KK, t. 1075, f° 114. — Minute.

A M. DE FABERT.

[Paris,] 20 janvier 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui explique que le corps de Rosen a été laissé dans les provinces du Nord, afin de pouvoir occuper le Luxembourg. Les gouverneurs des places frontières doivent le seconder. Il ajoute :

Les particuliers seront desdommagez ponctuellement de ce qu'ils en pourroient souffrir. Que si M. Rose en use de la sorte, comme je n'en doute point, il semble qu'il devroit bien plustost trouver toute sorte de faveur et de correspondance parmy les bons serviteurs du Roy, qui sont dans son voisinage, que d'en recevoir des actes d'hostilité, comme il se plaint qu'on en a exercé contre luy, en faisant enfoncer des bois[1] pour luy empescher le chemin, et en deffendant dans toutes les villes et chasteaux de luy fournir ny vivres, ny aucune des choses qu'il y envoyoit querir pour de l'argent; ce qui continuant rendroit inutile le traicté qu'on a faict avec luy et justifieroit les courses que ses troupes seroient contraintes de faire dans le pays pour chercher leur subsistance.

Auparavant que la chose fasse plus de bruict, j'ay voulu vous en escrire, en mon particulier, considerant que vous deferrerez à ce que je vous represente là-dessus et que vous y donnerez ordre, et la Reyne a trouvé bon que M. de Besançon[2] s'en retournast en diligence pour aller faire cesser[3] cette mesintelligence, et bien establir entre ledict

[1] La copie des Affaires étrangère porte des *bats;* mais le texte des Archives nationales, où on lit des *bois,* semble préférable.

[2] Du Plessis-Besançon. Voy. t. III de la *Correspondance de Mazarin*, p. 57, note 1.

[3] Le mot *cesser* est omis dans la copie des Affaires étrangères; mais il se trouve dans la minute.

Janvier 1651. Rose et les gouverneurs l'union qui est necessaire pour le bien du service du Roy, en sorte[1] que tout le monde y concoure unanimement. Sur quoi me remettant à la vive voix du sieur de Besançon, et vous priant[2] de donner entiere confiance à ce qu'il vous dira, je demeure, etc.

IV.

Aff. étr. France, t. 267, f° 274; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE LA FERTÉ.

[Paris,] 27 janvier 1651.

(EXTRAIT.)

Je viens presentement d'avoir advis que MM. de Lorraine, de Turenne et Fuensaldagne se sont assemblez à Namur, où ils ont eu de longues conferences sur ce qu'ils avoient à faire à present de plus utile; que d'abord leur opinion estoit qu'il falloit aller en Lorraine, comme je vous ay mandé, mais qu'ayant sceu les troupes qu'on y envoye, le bon estat où vous estes de les recevoir et que vous occupez des postes qui vous donnent lieu d'empescher facilement que M. de Lorraine n'establisse aucuns quartiers sur les montagnes, comme il avoit projeté, ils avoient changé de sentiment et pris resolution d'envoyer leurs troupes dans le pays de Liege. Je vous advoue que je l'ay trouvée (cette resolution) fort hardye, puisque, par ce moyen, ils s'attirent sur les bras tous les pays d'Allemagne, qui ne voudront pas souffrir une contravention au dernier traité de paix. Ils offensent un amy considerable, qui est M. l'electeur de Cologne[3], et ils mettent la ville de Liege et tout ce pays-là contre eux. Ce qui m'a faict songer

[1] La copie des Affaires étrangères porte *au reste* au lieu de *en sorte*. Le texte de la minute est préférable.

[2] Après *Besançon*, on lit dans la copie des Affaires étrangères : *à qui je vous prie de donner*, etc.

[3] L'électeur de Cologne était souverain de l'évêché de Liège.

que M. le mareschal [du Plessis][1] pourroit faire [quelque action importante][2] dans ledict pays, avec tout son corps, [et][3] partie du vostre, à la reserve de ce qu'il faudroit laisser en Lorraine. Ce seroit un bon coup; car le nombre des troupes que les ennemis ont rassemblées estant peu considerable, il pourroit leur donner quelque nouvel eschec. Février 1651.

Nous obligerons, par ce moyen, M. de Cologne, empeschant la ruine de son evesché[4]. La ville de Liege tendroit asseurement les bras audict sieur mareschal et luy donneroit toutes les assistances possibles, et quand il ne feroit autre chose que d'empescher les ennemis de s'establir de ce costé-là, ce seroit tousjours beaucoup, puisqu'apparemment leurs troupes, faute de quartiers, se desbanderoient et deperiroient pour la pluspart.

V.

Aff. étr., France, t. 268, f° 42; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Villarceaux[5], 8 février 1651.

(EXTRAIT.)

En relisant vostre depesche, j'ay consideré meurement que, si quelqu'un de ceux qui approchent le plus de Leurs Majestez, et de qui nous avons subject d'avoir soupçon, a fait les propositions que vous me marquez, d'assembler les grands du royaume et de faire venir ensuite au Palais Royal la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le Corps de Ville pour leur declarer que l'intention de la Reyne est de

[1] Il faut ajouter au texte donné par la copie le nom du maréchal *du Plessis*; c'était, en effet, ce maréchal qui commandait l'armée du nord de la France.

[2] Il y a une omission évidente dans la copie.

[3] La copie porte *ou*; mais le sens exige *et*.

[4] Il s'agit ici de l'évêché de Liège, qui appartenait à l'archevêque de Cologne.

[5] Le château de Villarceau ou Villarceaux est compris maintenant dans le départ^t de Seine-et-Oise, arrond^t de Mantes. Mazarin, qui avait quitté Paris dans la nuit du 6 au 7 février, s'était rendu d'abord à Saint-Germain-en-Laye, puis à Villarceaux.

Février 1651. mettre les princes en liberté, en prenant les precautions necessaires pour la seureté, il peut bien avoir eu desseing de lier les mains par là à Sa M^té^ et de rendre mon voyage inutile et [de] favoriser les intentions de la cabale du Coadjuteur, laquelle il y a grande apparence qui[1] n'a nulle envie de la liberté des princes et en faict seulement semblant pour se prevaloir de leur party contre moy, ou, pour mieux dire, contre le Roy, puisqu'apres m'estre absenté on me pousse avec plus de chaleur; et quelque engagement[2] dans lequel le Coadjuteur, Mme de Chevreuse et les autres soient entrez pour la liberté des princes, afin d'[3] en tirer l'avantage que je viens de marquer, ils pourront seulement le vouloir tout de bon, s'ils se persuadent que mon voyage ayt ce but. et il n'y aura, en ce cas, extravagance qu'ils n'exercent pour y forcer la Reyne, afin de luy en oster le merite et à moy aussy, et obliger les princes de recognoistre cette liberté de la necessité dans laquelle leurs violences auront mis la Reyne de l'accorder. Je vous prie de faire bien entendre à Sa M^té^ tout cecy; car de la façon que je cognois le Coadjuteur et les autres qui possedent l'esprit de S. A. R., [ils] le porteront à toutes les extremitez, et, s'ils en ont le moyen, iront, à grands pas, à s'asseurer des personnes du Roy et de la Reyne[4], se servant de quelque invention pour engager le peuple à favoriser leur desseing, et vous sçavez que la boutique du Coadjuteur ne manque pas d'artifices de toute sorte.

Vous vous souviendrez que, devant de partir, j'ay eu la mesme croyance, et que j'ay dict, comme je le replique, que le meilleur remede qu'on y peut apporter, ce seroit un coup d'authorité dans Paris qui donnast moyen de s'en rendre maistre; ce que je n'estime pas

[1] La phrase est peu régulière, mais elle se comprend. Il faudrait changer *laquelle* en *lequel* et *qui* en *qu'il*, et lire : *lequel* (coadjuteur) *il y a grande apparence qu'il n'a*, etc.

[2] Le sens est : Quel que soit l'engagement dans lequel, etc.

[3] Les mots *afin d'* semblent une correction de la main de Mazarin.

[4] Les événements prouvèrent que Mazarin ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Sous prétexte que la Reine voulait emmener le jeune Louis XIV hors de Paris, les frondeurs exercèrent une surveillance qui tint le Roi et la Reine dans une véritable captivité pendant les mois de février, mars et avril 1651.

difficile, Sa M^té ayant les bons bourgeois et tous les honnestes gens de son costé, et ayant affaire avec une troupe de meschants cognus pour cela, et dont le Coadjuteur estant le chef, il est impossible qu'il ne soit tous les jours en horreur de plus en plus, d'autant que le pretexte du *Mazarin*, avec lequel ils amusent le peuple, est osté par ma sortie, qui, dans la conjoncture presente, fortifie Leurs Majestez et rend plus aisées les resolutions qu'Elles voudront prendre; mais il n'y faut pas perdre un instant; car asseurement ils previendront. Février 1651

Et en cas que, par des raisons que je ne sçay point, on ne jugeroit pas à propos de rien tenter contre ces gens-là, comme il est evident que les personnes de Leurs Majestez courent risque, il ne faut pas perdre un moment de temps à sortir de Paris. La Reyne en estoit tombée d'accord avec moy en presence du Roy, en cas que ma retraite, au lieu de satisfaire S. A. R. et le Parlement, leur donnast le courage de passer plus outre; et [elle estoit tombée d'accord] de le faire d'hyer au soir en grand secret, ne confiant la chose qu'aux mareschaux du Plessis[1] et d'Aumont[2], à Guitaut[3] et à Comminges[4], et je suis fort estonné qu'elle n'ayt esté executée, puisqu'on le pouvoit aysement; mais si on ne voit jour à tenter quelque chose qui relevast l'authorité et rendist Leurs Majestez les maistres, mon advis est que, comme on sera plus alerte aux portes, Leurs Majestez sortent hautement à l'heure que l'on releve les gardes, parcequ'elles seront plus fortes de la moitié, et que le Palais Cardinal[5] sera remply de monde, et en faisant saisir la porte de Richelieu[6] et les advenues, on aura plus de temps qu'il ne faudra pour sortir avec les carrosses et tout ce qui pourra estre necessaire à la suite du Roy, et au mesme temps il faudroit envoyer dire à la Maison de Ville, et publier mesme par tout Paris, que, mettant entre

[1] Voy. sur ce maréchal, le t. I de la *Correspondance de Mazarin*, p. 953.

[2] Antoine d'Aumont. Voy. t. I, p. 908.

[3] François de Cominges, comte de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, mort en 1663, à 82 ans.

[4] Gaston-Jean-Baptiste de Comminges ou Cominges, neveu du précédent, mourut en 1657, à 57 ans.

[5] Palais Royal.

[6] La porte de Richelieu était située dans la rue qui porte encore ce nom aujourd'hui, à la hauteur de la rue Saint-Marc. Elle a été détruite en 1701.

Février 1651. les mains du Roy le Coadjuteur et tel autre de sa cabale qu'on jugeroit à propos, Leurs Majestez rentreront dans Paris, et mesme que le Roy s'y fera sacrer, asseurant tousjours ce pendant, par diverses personnes. S. A. R. de la disposition de la Reyne à renouer avec Elle une liaison et une amitié plus estroicte que jamais.

J'adjousteray aussy que, comme on ne doit avoir aucune consideration quand il est question de la seureté du Roy, je croiray qu'il seroit à propos de faire entrer en garde plus des compagnies françoises et suisses, publiant qu'on le faict parce qu'on sçait que le Coadjuteur a un mauvais desseing contre le Palais Cardinal et qu'il ne medite autre chose que d'exciter une sedition. Leurs Majestez hors de Paris sont maistres de tout; car elles ont les gens de guerre, les places et les princes prisonniers en leur pouvoir, sans crainte d'estre forcées à faire que ce qu'il leur plaira; et, publiant qu'on les va mettre en liberté, tout le party desdicts princes se separera des frondeurs, et le Premier President, qui en est ennemy et qui passionne cette liberté, n'oubliera rien pour empescher le desordre dans Paris par le moyen du Parlement, [et s'opposer à] l'augmentation du credit de ces gens-là, outre qu'on peut esperer que S. A. R., voyant que les princes, recevant la liberté de la Reyne, s'uniront estroictement à Leurs M^tez^ contre Elle, introduira negociation pour l'empescher, et enfin Leurs Majestez, venant en Normandie, où toutes les places sont à leur devotion, et les troupes, qui y sont en quartier, tres-affidées, il n'y a rien de plus aysé que faire trembler Paris, et engager le parlement de Rouen à tout ce qu'on voudra; en un mot, le Roy et la Reyne courent un risque evident demeurant à Paris, sans estre les maistres, et, sortant, le seront et donneront ordre à tout sans aucune peine.

J'ay faict aussy reflexion sur ce que vous me marquez que Monsieur avoit promis, le matin que vous le vistes, d'aller apres disner au Palais Royal et que s'estant restreint[1] apres, pour cela, à avoir la lettre de la Reyne que vous me marquez, dans l'intervalle du temps que vous

[1] La copie porte bien *restreint;* le sens est : *ayant exigé après pour cela,* etc.

mistes à aller querir la dicte lettre, S. A. R. fit l'autre proposition et declara, à vostre retour, qu'il ne pouvoit voir la Reyne qu'auparavant Elle ne luy eust envoyé une lettre pour faire mettre les princes en liberté sans condition, j'ay, dis-je, fait reflexion que, puisque la chose estoit d'assez d'importance pour en dire un mot devant vous et que neantmoins il ne l'a faict qu'à vostre retour, il n'y a pas lieu de douter que les deux personnes[1], avec qui vous estiez, ne luy ayent faict eux-mesmes cette ouverture en vostre absence, ou que, si S. A. R. leur en a parlé par maniere d'entretien, ils ne l'ayent confirmé dans cette pensée, [estant] d'intelligence, comme ils sont avec Sa dicte Alt. R., le Coadjuteur et Mme de Chevreuse; de quoy[2], comme vous sçavez, nous en sommes tres-bien informez, il y a desjà quelques jours, et se doutant asseurement que j'aille avec quelque pouvoir de sortir[3] les princes; ce qu'il n'y a pourtant que vous, qui avez faict escrire les ordres à la Reyne, et M. Servien, qui le sçache. Il faut user neantmoins de la derniere dissimulation et en faire bien souvenir la Reyne, qui me l'a promis, et vous ne sçauriez rendre un plus grand service à l'Estat que de vous employer en cela avec tous les soings imaginables conjointement avec M. Servien, ainsy que vous m'avez protesté. Car, bien que les affaires soient sur le point d'estre en tres-mauvaise posture, si chacun faict son devoir et si je suis bien secondé, je responds que tout ira bien et que les ennemis de l'Estat n'auront que de la confusion. Sur tout l'intelligence entre M. Servien et vous, qui demeurez les depositaires de tout avec l'entiere confiance de la Reyne, est absolument necessaire, et je suis asseuré qu'elle sera parfaicte apres les promesses solennelles que vous m'en avez faict l'un et l'autre, ensemble et en particulier, avant mon depart. Février 1651.

Si, contre mon opinion, Leurs Majestez peuvent continuer à demeurer à Paris en seureté, avec desseing et resolution ferme d'y faire quelque coup pour ne laisser pas abattre l'authorité, il seroit bon

[1] Ces deux personnes étaient le garde des sceaux, Châteauneuf, et le maréchal de Villeroy.

[2] C'est-à-dire : de cette intelligence.

[3] Le verbe *sortir* s'employait, à cette époque, avec le sens actif.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1651. d'examiner si leur logement dans le Louvre ne seroit pas meilleur, comme je le croy, qu'au Palais Royal et surtout n'innover rien à l'esgard des princes prisonniers qui empesche l'execution des ordres que j'ay de la Reyne, et m'oste le pouvoir de faire ce que je jugeray plus à propos pour le bien de l'Estat.

Le duc de Mercœur[1], le comte d'Harcourt[2], les ducs d'Espernon[3], de Candalle[4] et de Schomberg[5], les mareschaux du Plessis, d'Aumont, d'Hocquincourt[6] et de Grancey[7] ont, à mon advis, les qualitez requises pour servir la Reyne en tout ce qu'Elle leur commandera. Pour M. le mareschal de l'Hospital, je suis persuadé qu'à l'esgard du Roy il ne manquera pas à son devoir. Et M. le duc d'Elbeuf fera son devoir; car, outre les obligations recentes qu'il a à la Reyne, il est entierement contre la liberté des princes, [estant] ennemy du Coadjuteur et fort degousté de M. le duc d'Orleans.

Comme il seroit, à mon advis, tres-important de faire cognoistre à tous les peuples que les brouilleries de Paris, que toutes les diligences qu'on faict pour troubler le royaume et le plonger en une guerre civile et de longue durée, qui le rende un theatre de confusion et de misere, et donne lieu aux Espagnols de faire autant de progrez qu'ils voudront et [de] s'opiniastrer plus que jamais à la continuation de la guerre, sont causées par la meschanceté du Coadjuteur, je croy qu'il seroit bon de faire publier promptement une declaration, par laquelle on marquast son ambition desreglée et une partie de ses malices, qui sont assez noires pour irriter tout le peuple contre luy.

Il me semble que l'archevesque de Sens[8], les evesques d'Embrun[9] et de Comminges[10], dans le clergé, ont toutes les partyes necessaires

[1] Voy. t. I, p. 945, des *Lettres de Mazarin*.
[2] *Ibidem*, p. 932.
[3] *Ibidem*, p. 922.
[4] *Ibidem*, t. III, p. 236, note 2.
[5] *Ibidem*, t. I, p. 935.
[6] *Ibidem*, t. II, p. 1021.
[7] *Ibidem*, t. I, p. 929.
[8] L'archevêque de Sens était Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin; il vécut jusqu'en 1674.
[9] Georges d'Aubusson de la Feuillade. Voy. t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 892, note 1.
[10] Gilbert de Choiseul avait été sacré évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges en 1646; il fut transféré à Tournay en 1671, et mourut en 1689.

pour tenir teste au Coadjuteur, porter l'assemblée à se declarer contre luy, et, si la Reyne prend la peine de leur parler et [de] leur donner quelque marque de confiance, je m'asseure qu'Elle en fera ce qu'Elle voudra, et je suis persuadé, en outre, que mesdicts s^rs de Sens et de Comminges, qui sont fort grands amys, seroient deux instruments fort propres pour faire resoudre par l'assemblée toutes les choses qu'on pourroit desirer pour le service de Leurs Majestez dans cette conjoncture. Février 1651

Il seroit bon aussy que la Reyne parlast à M. de La Rochefoucauld[1] et lui fist caresses, se plaignant de la conduite que tiennent les serviteurs de M. le Prince dans un temps que Sa M^té a de si bonnes intentions pour luy. Je croy qu'il l'improuvera et qu'il fera là-dessus la plus-part des choses qu'on pourra desirer de luy.

Cette lettre sera, s'il vous plaist, commune à M. de Servien et à vous, et quand vous l'aurez lue, l'un et l'autre, et que vous aurez examiné ce qu'elle contient, je vous prie de la brusler aussytost, ou de la garder en sorte que personne n'en puisse avoir la moindre cognoissance.

J'estime si absolument necessaire de prendre une prompte et bonne resolution, à moins que l'on voye la porte ouverte à un accommodement, lequel je croy tres-difficile et hors d'apparence, que, non content de ce que je vous ay dict avant mon depart et [de] ce que je vous ay escrit depuis, j'ay encore communiqué toutes mes pensées au comte Broglia[2] sur ce qui se pourroit faire dans Paris, ou pour en faire sortir le Roy. C'est une personne en qui j'ay une entiere confiance et à qui vous pouvez donner toute creance et luy parler ouvertement, disant aussy à la Reyne qu'Elle peut faire la mesme chose, et, sy l'on prend quelque resolution hardye, il ne sera pas des derniers ny des moins capables pour contribuer à l'execution; mais surtout souvenez-

[1] Comparez les *Mémoires de La Rochefoucauld*, p. 225 de l'édit. des *Grands écrivains de France*. La Rochefoucauld y parle d'une négociation qu'il avait entamée avec Mazarin pour la délivrance des princes, de concert avec la princesse palatine.

[2] Victor-Marie de Broglia, ou de Broglie. Voy. t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 11/12.

Février 1651. vous qu'on ne fasse rien qui m'empesche de tenir, suivant le pouvoir que j'en ay, la conduite que j'estimeray la meilleure à l'esgard de la liberté des princes; car autrement tout seroit perdu.

VI.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886; original. — Aff. étr., France, t. 268, f° 44 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Du Pont-de-l'Arche, 16 février 1651.

Le manque de temps ne peut permettre de retenir copie de la lettre que j'escrivis à M. Le Tellier ni de celle pour M. Servien; c'est pourquoy, apres avoir marqué diverses choses et faict des plaintes de la mauvaise conduite que les serviteurs de Leurs Majestez tiennent à Paris depuis mon depart, bien contraire à ce qui avoit esté arresté, et le peu de resolution qu'ils tesmoignent, je dis au premier ce qui s'en suit :

Mon avis est, puisque la Reyne me fait l'honneur de me le demander, que, si l'on veut faire à Paris l'ajustement de la liberté des princes, l'on doit, en premier lieu, faire instance que je sois restabli dans les bonnes graces de Monsieur avec la revocation de tout ce qui a esté fait au Parlement contre moy; de la reunion[1] de S. A. R. avec la Reyne, et que tout ce qui a esté fait ou arresté par ordre des princes, ou par ceux qui ont dit avoir pouvoir d'eux, avec S. A. R., le Coadjuteur, Beaufort et autres de quelque qualité que ce puisse estre, qui soit directement ou indirectement contre l'authorité [royale], seroit annulé; et pouvant obtenir tout cecy, qui est le solide et retablit le calme dans le royaume et l'union dans la maison royale avec la conservation de la dignité de Leurs Majestez, je conseille la Reyne de se rendre tout à

[1] Il faut sous-entendre *faire instance* devant *de la réunion de S. A. R.*, etc.

fait facile dans les autres conditions, qui regardent la seureté de la liberté des princes. Février 1651.

Et en cas que l'on ne puisse pas obtenir ce que dessus, il n'y a rien de plus prejudiciable que l'accommodement à Paris, quelque advantage que le garde des sceaux[1] espere pouvoir retirer pour la seureté de la liberté des princes. Ce qui est aisé à voir par ce que j'ay marqué cy-dessus et par d'autres raisons qui peuvent tomber dans le sens d'un chacun, [de sorte] que je m'asseure qu'on ne sçauroit rien alleguer au contraire. Rien ne peut donner plus d'esperance de restablir les affaires, Monsieur se laissant tousjours conduire par le Coadjuteur, que faisant en sorte que les princes recognoissent [tenir] leur liberté de la Reyne par mon entremise et de la leur accorder genereusement, en cas qu'ils renoncent à tous les traictez, ainsy qu'on a dict cy-dessus, auxquels ils pourroient avoir esté engagez par leurs serviteurs. Car[2], si on fait l'accommodement à Paris, je n'y puis avoir aucune part et tout le monde estant contre moy, les princes y seront aussy, puisqu'ils ne m'auront pas la moindre obligation de leur liberté ny à la Reyne, et qu'ils seront obligez, par les traictez avec S. A. R., de se joindre à luy pour ma perte.

La consideration que vous faites de ce que Monsieur pourra dire, Champlastreux allant au Havre, ne semble pas de saison; car je ne suis plus en estat que de rendre de tres-humbles respects à S. A. R., mais non pas de me mesnager avec Elle pour ce qui regarde le service de la Reyne et pour mes interests. C'est pourquoy, par la mesme raison que vous dites que, quoyque fasse le Parlement, les princes ne sortiront pas que la Reyne ne l'ordonne, je n'hesite point de conseiller à la Reyne de faire venir Champlastreux me trouver au Havre et M. de La Rochefoucauld mesme, puisqu'il s'y est offert, et de m'envoyer, outre le pou-

[1] Le garde des sceaux était, à cette époque, le marquis de Châteauneuf (voy. sur ce personnage, le tome Ier des *Lettres de Mazarin*, p. 917). Cet ancien frondeur avait obtenu la charge de garde des sceaux à l'époque où la vieille Fronde s'était unie avec Mazarin contre le parti des princes.

[2] *Mais* semblerait préférable à *car*, que donne le manuscrit.

Février 1651. voir que j'ay, un autre du Roy fort ample, et tel qu'il doit estre pour ajuster la liberté des princes, que S. M. a resolue, en la maniere que je jugeray le plus à propos.

Il me faudroit aussy envoyer une lettre du Roy à Bar contresignée de vous, par laquelle il luy soit ordonné de faire tout ce que je luy diray de la part de Sa Majesté touchant ladite liberté et publier en mesme temps dans le Parlement et par la ville que la Reyne a envoyé les ordres necessaires pour faire sortir les princes, et, quand mesme on croira qu'Elle me les a adressez, tant s'en faut que je voie aucun inconvenient, que je trouve [au contraire] qu'il est avantageux à la Reyne de tesmoigner qu'Elle veut soustenir un bon serviteur que, malgré Elle, on veut mettre hors des affaires.

Aprez tout, mettant les princes en liberté par le traicté qu'on fera de deçà, on courra simplement le risque d'un mal qui est certain et inesvitable, les traictez signez ne reparant pas ce qui a esté fait contre moy et accreditant de plus en plus ceux qui ont agi jusques à cette heure pour pousser les affaires à l'extremité. Je veux bien mesme vous dire que je ne desespere pas d'obtenir un desaveu ou la revocation de ce traicté[1], puisqu'on me mande du Havre que, lorsqu'on a parlé à M. le Prince des engagements où on l'avoit mis pour ma perte, il a traité cela de ridicule[2], disant qu'il seroit fort imprudent, si, aprez avoir receu de la Reyne la grace de sa liberté, il s'en servoit pour luy deplaire et pour l'attaquer dans une partie qui luy est si sensible, et que, s'il avoit fait une chose pareille, il meriteroit bien que la Reyne le tinst tousjours en prison, puisque S. M. auroit par là tout sujet de croire qu'il n'avoit aucune bonne intention à son esgard.

Je crois donc absolument necessaire pour le service de Leurs Ma-

[1] Il s'agit toujours du traité qui avait été signé entre la vieille Fronde et la nouvelle.

[2] Mazarin ne fait ici que répéter ce que lui avait écrit le maréchal de Gramont : «Je n'ay pas esté trompé dans l'esperance que j'ay eue de trouver Monsieur le Prince dans les sentiments que je pouvois souhaiter. Il a traité de ridicule ce que Bar luy a fait voir dans vostre lettre d'un traité, etc.» Aff. étr., France, t. 875, pièce 16.

jestez que, si Monsieur n'est pas revenu lorsque vous recevrez ce mot, ou qu'on ne soit pas tout à fait asseuré qu'il reviendra de la bonne maniere, en sorte que je puisse estre honoré comme auparavant de ses bonnes graces, que la Reyne donne ordre d'expedier le pouvoir et la lettre cy-dessus et que vous me l'envoyiez par une personne tres-asseurée et avec toute la diligence imaginable, afin que je la puisse recevoir en arrivant au Havre, où j'espere d'estre apres-demain au soir, ou lundy, à disner. Ce n'est pas que je ne sois resolu de faire bien valoir le pouvoir que j'ay de la Reyne et que je ne croye que Bar y deferrera entierement. Février 1651.

Il faut prendre courage; vous y avez plus d'interest que personne; vous me cognoissez trop bien et l'intention de ceux qui me persecutent pour douter que ma cause ne soit bonne, et vous sçavez que le Roy et la Reyne ayant toutes les places, les armées et les princes prisonniers en leur disposition, on peut conduire les choses en sorte, pourveu qu'on ne s'estonne pas des menaces des frondeurs, que tout reussisse à la gloire et à la satisfaction de Leurs Majestez et à l'advantage de l'Estat, nonobstant qu'on n'ayt executé aucune des choses qui avoient esté projetées avant mon depart ni fait aucun cas, à ce que je vois, de ce que je vous avois escrit par le comte Broglia.

VII.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 52; original. — *Ibidem*, f. f. 4209, f° 190. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

De Cailly[1], 11 février 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu ce matin l'arrest du parlement de Paris d'avant-hyer, lequel estant principalement fondé sur la presupposition que la Reyne avoit declaré aux depputez dudict parlement qu'elle m'avoit esloigné

[1] On trouve en Normandie plusieurs localités de ce nom; il s'agit probablement ici de Cailly dans la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen, canton de Clères.

Février 1651. des affaires sans esperance de retour et Sa M^té m'ayant fait l'honneur de me mander le contraire, il me semble qu'Elle a grand subject de se plaindre qu'on luy ayt imposé[1] une chose fausse, et que cette raison suffit pour la nullité dudict arrest.

J'ay esté fort estonné d'apprendre, par ce que m'a mandé le premier president de Rouen[2], qu'il n'eust eu aucunes nouvelles de Paris depuis douze jours et qu'on ne luy ayt pas seulement envoyé une lettre de cachet pour pouvoir opposer au susdict arrest. Ce sont des choses qu'il ne faut pas negliger, et je vous prie d'y donner quelques soins.

Je crois que les expeditions du gouvernement de Dunkerque, Bergues et Mardick en mon nom sont desjà faictes; mais j'estime plus à propos, dans cette conjoncture, de les mettre sous celuy de M. d'Estrades[3], lequel estant une personne de merite et de service et fort ancien officier, on ne pourra rien trouver à redire que la Reyne luy ayt faict cette grace. Je vous prie d'en dire un mot à Sa M^té, et, si Elle le trouve bon, de luy adresser lesdictes expeditions à Dunkerque, où je l'ay envoyé. Il m'a dict que sa garnison ne sçauroit subsister, si on ne pourvoit au pain. C'est pourquoy je vous prie d'en faire conclure au plus tost le marché avec le munitionnaire.

La lettre se termine par quelques détails sur des bénéfices et des garnisons.

VIII.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 54; original. — *Ibidem*, f. f. 4209, f° 192. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Cailly, 12 février 1651.

Je ne m'estonne point de tout ce que le Coadjuteur et sa cabale fait

[1] *Imputé* paraîtrait préférable. Mais il y a bien *imposé* dans le manuscrit.

[2] Le premier président du parlement de Rouen était Jean-Louis Faucon, seigneur de Ris et marquis de Charleval. Il fut premier président du parlement de Rouen de 1647 à 1663.

[3] Voy. sur Godefroy d'Estrades, le t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 924.

resoudre contre moy au Parlement, mais bien que, du costé de la Cour, on ne dise rien, Monsieur mesme ayant esté d'advis, la veille de la Chandeleur, qu'il falloit casser les arrests, si on en donnoit contre moy, adjoustant, à la verité, que cela estoit peu, mais que la declaration de 1648 empeschoit de faire davantage; et cependant le silence de la part du Roy n'est pas seulement une tacite approbation de la plus haute entreprise que l'on puisse faire contre son autorité, mais, comme le dernier arrest est fondé sur un faux presupposé que la Reyne auroit respondu aux gens du Roy qu'elle m'avoit esloigné sans esperance de retour, Sa M^te^ ne declarant pas ce qu'il en est, toute l'Europe croira que ce que le Parlement faict est de concert avec la Cour, et je passeray partout pour le plus grand traistre et le plus meschant homme du monde qui ayt jamais esté. Février 1651.

J'ay donné tous mes soins, sans espargner aucune peine et sans aucun interest, au service du Roy, et, à ce qui a paru, ce n'a pas esté inutilement, et vous sçavez mieux que personne, ayant esté tesmoin de toutes mes actions, si vous avez jamais recognu en moy aucun mouvement d'interest particulier et si je n'ay pas donné gayement le peu de bien que j'avois pour en assister le Roy dans les plus pressantes necessitez de ses affaires; mais il ne seroit pas juste que, pour rescompense des services que j'ay rendus, je fusse obligé à sacrifier mon honneur. Leurs Majestez sont trop esquitables et ont trop de bonté pour moy pour le vouloir, et moy je le tiens trop cher pour ne me porter pas plustost à toutes sortes d'extremitez qu'à y donner les mains, puisqu'en me trahissant je trahirois le Roy, qui est plus offensé que moy dans les persecutions qu'on me faict pour me faire passer, sans aucune forme de procez, pour le plus perfide et le plus infidele de tous les hommes.

Mes persecuteurs ne sçavent pas ce qu'ils font quand ils font donner des arrests pour me faire chasser du royaume avec opprobre, et ils font bien plus paroistre leur passion et leur rage qu'ils n'agissent par prudence. Car si j'estois capable d'oublier ce que je doibs à Leurs Majestez et [me] laisser aller [à] l'esprit[1] d'une juste vengeance, ils re-

[1] Tel est le texte du manuscrit; il faudrait peut-être lire *espoir* au lieu d'*esprit*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1651. cognoistroient bientost qu'il n'est pas si aysé d'ecraser en un instant des gens faicts comme moy. Ce seroit peut-estre le moyen de gagner leurs bonnes graces que de travailler au bouleversement de l'Estat; mais quand j'aurois grande envie de les acquerir, je ne les voudrois jamais accepter à ce prix-là.

Je demande donc qu'il plaise à la Reyne ordonner que mon procez me soit faict, et, quoy que j'aye les qualitez de cardinal et de ministre, mon honneur m'oblige à souhaiter qu'on passe par-dessus toutes les formes, afin qu'il paroisse que je ne l'ay pas perdu. Je crains de commencer à passer pour importun; mais l'affaire me touche trop pour me taire. Au nom de Dieu, que la Reyne declare ses intentions de ce que j'auray à faire et qu'il vous plaise m'envoyer une instruction qui regle la conduicte que je devray tenir.

Pour[1] ce que vous m'avez mandé et que vous avez dict à Millet[2], il semble que vous ne croyez pas que [les] princes voulussent traicter avec moy, et que, quand ils le feroient, je n'aurois aucune seureté de ce qu'ils promettent. Pour le premier poinct, ou le mareschal de Gramont et de Lionne[3] prennent plaisir à me tromper, ou les princes ne souhaitent rien tant que de traicter avec moy; et pour l'autre, il se peut faire qu'aprez m'avoir promis amitié ils y manquent; mais si le traicté pour leur liberté se conclut à Paris, sans que j'y aye aucune part, ils pourront se joindre à mes ennemis et agir contre moy, sans que j'aye aucun subject de m'en plaindre.

Je vous avois escrit au long, l'autre jour, en response de vos memoires, pour obeir au commandement que la Reyne me faisoit de dire mon sentiment sur ce qu'ils contiennent; mais je crois qu'on n'aura pas donné le temps à Sa M^té^ de faire reflexion à ce que j'ay mandé et je

[1] Il faudrait *Par* plutôt que *Pour*. Cependant la leçon du manuscrit s'entend, et je n'ai pas cru devoir la changer.

[2] Guillaume Millet ou Milet, de Jeurs, était sous-gouverneur du duc d'Anjou, frère de Louis XIV; il fut nommé maréchal de camp en 1652. Dans la suite, il devint sous-gouverneur du Dauphin, fils de Louis XIV, et mourut le 24 février 1690 (voy. le *Journal de Dangeau* à cette date).

[3] Mazarin les avait envoyés au Havre, avant son départ de Cailly, pour sonder les dispositions des princes.

crois que l'on gaigne des moments pour advancer ma perte et la rendre sans ressources. Je n'attends donc pas grand effect de tout ce que je vous escrivis, et je vous prie seulement de rechef de m'envoyer la regle de ma conduicte et de representer ce qu'il faut, afin qu'au moins il ne paroisse pas que la Cour donne les mains à me laisser punir comme un traistre et un voleur. Je m'asseure que M. le garde des sceaux fera en cela ce qu'il doibt au service du Roy et à l'amitié qu'il m'a promise, et je suis si asseuré de la justice et de la bonté de la Reyne, qu'Elle ne me refusera pas sa protection en l'estat où ma fidelité et mes services m'ont reduict. Février 1651.

Vous verrez, par un article de la lettre cy-joincte, qui estoit desjà faicte, que le premier president du parlement de Rouen m'a mandé qu'on ne luy avoit pas seulement envoyé une lettre de cachet, dont il se pust servir contre l'arrest de celuy de Paris, et j'ay sceu mesme que, si Sa M^té^ avoit fait sçavoir ses bonnes intentions à mon esgard audict parlement, il m'auroit envoyé des depputez au Pont-de-l'Arche.

Outre le prejudice qu'on peut recevoir d'ailleurs de ne respondre rien, il faut considerer que le parlement de Rouen et tous les autres inferant de ce silence que ce que celuy de Paris faict contre moy est de concert et avec l'approbation de la Cour, il donnera aussy les mesmes arrests, et que, si une fois il y a union entre eux soubs ce pretexte, elle continuera sans doubte dans toutes les autres choses que le parlement de Paris voudra faire contre le service du Roy.

IX.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr. 6886, f° 59; original. — *Ibidem*, f. f. manuscr. 4209, f° 198. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Lislebonne (Lillebonne)[1], 13 février 1651.

Je n'ay aucune de vos nouvelles depuis cinq jours, et je viens de

[1] Lillebonne est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement du Havre (Seine-Inférieure).

Février 1651. recevoir une [lettre] presentement du Havre, par laquelle j'apprends que le traicté avoit esté conclu à Paris, et que MM. Arnauld[1] et Viole[2] s'en venoient avec un secretaire d'Estat pour l'accomplir. Vous sçavez les ordres que j'ay de la Reyne. C'est pourquoy j'ay grand subject de m'estonner de ce que, s'il y en a de contraires, je n'en reçoive aucun advis. Je vois bien que l'on aura contrainct Sa M^té^ à tout ce que l'on aura voulu, luy donnant des alarmes et la persuadant que, si la liberté des princes ne s'ajustoit à Paris, Leurs Maj^tez^ estoient en danger et que l'Estat se perdroit. Je compatis extremement la Reyne, et tout le regret que j'ay en cette affaire est de voir Sa M^té^ en peine.

Vous me demandastes mon advis, de la part de Sa M^té^; mais je ne vois pas qu'on l'eust entendu[3]. Si tout le monde tombe d'accord de ma perte, malaysement je la puis esviter. J'en seray pourtant tres-consolé, si la Reyne y trouve son repos et son advantage et que l'Estat s'en porte bien. Je suppliay Sa M^té^, en partant, d'avoir toute confiance en vous, et en effect vous sçavez si je l'ay sans aucune reserve. C'est pourquoy j'oserois respondre que, si Sa M^té^ a donné les mains à quelque chose qui ne soit pas à mon advantage, elle ne l'aura jamais faict, quoy que tout le monde ayt peu dire, sans vostre consentement, et je ne doubte point, si vous l'avez donné, que ce sera pour avoir veu les choses reduictes à la derniere extremité, laquelle pourtant, comme je ne suis pas sur les lieux, je ne puis comprendre. Car, ce me semble, la Reyne n'avoit affaire de personne, ny de la visite de S. A. R., pour declarer au Parlement et partout qu'Elle m'avoit donné ordre pour la liberté des princes et que, dans quatre jours, ils en jouiroient.

Je vous escrivis hyer au long par M. de Noailles, afin qu'aprez en

[1] Arnauld de Corbeville, mestre de camp des carabins. Voy. t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 708.

[2] Président de la quatrième chambre des enquêtes du parlement de Paris. Le président Viole ou Violle est ainsi caractérisé dans les notes sur les membres du parlement de Paris publiées dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 54 : «Esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, dévoué aux intérests de M. le Prince, s'est veu l'un des chefs de la Fronde, etc.»

[3] Le manuscrit porte *entendu*. Il faudrait très probablement *attendu*.

avoir receu l'ordre de la Reyne vous me fissiez sçavoir la conduicte que je doibs tenir. Vous estes trop de mes amis pour n'agir de la bonne maniere, afin que je ne sois pas traicté comme un perfide et un banqueroutier, et si mes ennemis sont assez forts pour l'emporter, je vous responds que je n'y donneray pas les mains, et que reduict à cette extremité, quelque chose qui puisse arriver, je finiray en homme d'honneur. C'est tout ce que je vous diray par le retour de vostre courrier, à qui je n'ay donné que dix pistoles pour son voyage, lequel il luy faudra payer d'ailleurs. En attendant de vos nouvelles avec impatience, je demeure, etc. Février 1651.

X.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 57: original. — *Ibidem*, f. f. manuscr. 4209, f° 197. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Havre, 13 février 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay trouvé icy les choses si bien disposées et M. le Prince dans une si grande passion de servir la Reyne et de se lier inseparablement à Sa M^té^, que j'ay cru ne debvoir pas differer un moment, aprez mon arrivée, à me servir du pouvoir que Sa M^té^ m'avoit donné de mettre ces trois messieurs en liberté. J'en ay usé d'une façon assez obligeante, dont ils ont tesmoigné estre satisfaicts, et, quoy qu'on n'ayt [point] exigé d'eux des conditions en destail, ils ont protesté qu'ils remettroient tout à la volonté de la Reyne, qui pourroit limiter ou estendre, autant qu'il luy plairoit, les graces qu'Elle leur voudroit faire, sans qu'ils y trouvassent à redire. Ce qui, me semble, doibt obliger Sa M^té^ à les traiter genereusement. Je sçais bien que mes ennemis ne manqueront pas de vouloir faire trouver extraordinaire la maniere dont j'ay procedé en cecy. Mais les suites feront voir que je ne pouvois rien faire de plus advantageux pour l'Estat et pour le service de la Reyne. De Lionne,

Février 1651. qui s'en va de delà, vous pourra informer plus particulierement de toutes choses; à quoy je me remets.

XI.

Arch. des Aff. étr., France, t. 268, f° 46; t. 29, du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. CHAMPLÂTREUX.

Havre, 14 février 1651.

Vous verrez que je vous ay tenu la parole que je vous avois donnée et, par vostre moyen, à M. le Premier President. Je suis fasché que vous ne vous soyez pas trouvé avec moy à la sortie de MM. les princes; mais je comprends bien les raisons qui vous en ont empesché. Je m'asseure que M. le Premier President et vous serez ravis de leur liberté et de sçavoir de quelle maniere la chose s'est passée. Je suis extremement satisfaict de M. le Prince [1]. Je ne vous diray pas comme il l'est de moy; car luy-mesme vous le pourra tesmoigner. Au moins, ay-je tasché de l'obliger de bonne grace, et j'ay creu que le bien de l'Estat et le service de la Reyne m'obligeoient d'en user ainsy. Je crois que mondict seigneur le Premier President n'oubliera pas les promesses que vous m'avez faites de sa part; et que luy et vous me donnerez des preuves solides de vostre amitié, particulierement dans cette conjoncture où j'en ay le plus de besoin, et je vous asseure que vous serez bien secondez. Je vous prie, si vous avez quelque chose d'importance à me faire sçavoir, de me l'escrire par la voie de Lionne ou de le luy dire pour me le faire sçavoir. Cependant faites encore un estat certain de mon affection, de laquelle j'espere de vous donner bientost des marques ef-

[1] A en croire les mémoires du temps, Condé fut loin de montrer les sentiments que lui prête Mazarin (voy. surtout les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 304 et suiv., édit. Charpentier). Mais il faut se rappeler que Mademoiselle a rédigé cette partie de ses Mémoires pendant son exil, et qu'elle s'y montre toujours hostile à Mazarin.

fectives, si la bonne volonté, dont il plaist à la Reyne de m'honorer, ne trouve encore des obstacles qui s'opposent à mon prompt retour. M. de Palluau[1], qui vous rendra cette lettre, arrivera apparemment devant MM. les princes, et vous pourra informer encore plus particulierement de toutes choses; à quoy me remettant, je demeure, etc. Février 1651

XII.

Bibliothèque Mazarine, manuscr. 1719 D, f°s 35 et 36. —
Copie du temps prise sur l'autographe.

A L'ABBÉ ONDEDEI[2].

Havre, 14 febbraio 1651.

(Di mano de S. Em.)

Hò ricevuta la vostra delle 10, e starò con grande inquietudine sin tantoche io sappi che le mie nipoti siano in sicuro; havrò caro che mi veniate trovare il piu presto che potrete, et all' hora parleremo di tutto. Vi diro intanto che per molte ragioni devo credere che M. le Prince, ch' hà mostrato gran sodisfattione della maniera che ne hò usato per la sua libertà[3], s' impiegherà efficacemente per me, et nella risolutione, che hò presa per questi prigioni, vedo d' haver incontrato il vostro gusto. Se la Regina continuavà ad honorarmi della sua buona volontà, si puo sperare ogni bene; altrimente prenderò pacienza con grande tranquillità, et non mancarò à nessuna di quelle cose che stimerò proprie per far conoscere à quelli che si sono attaccati alla mia fortuna che nell' aversità sono capace di tutte le risolutioni che possono far havere buona opinione di me.

[1] Philippe de Clérembault, comte de Palluau. Voy. t. I, p. 951, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Voy. sur Zongo Ondedei, le t. I, p. 968, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Cette lettre confidentielle et autographe prouve que Mazarin s'était séparé du prince de Condé en bons termes, et infirme le récit des mémoires qui racontent que le prince n'accueillit qu'avec mépris les témoignages de respect et de dévouement du Cardinal. Mazarin était trop clairvoyant pour n'avoir pas su discerner les véritables sentiments de Condé.

Février 1651. Per le cose di Roma, non dubito che la mala intentione del Papa contro di me, venendo fomentata da miei nemici di Parigi, non produca qualche mal'effetto; mà venendo il caso si penserà al rimedio, et con gran costanza, et assicuratevi che, qualcunque disgratia mi arrivi, l'historia non parlerà che bene di me, se vorrà dire il vero [1].

XIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 279; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Havre, 15 février 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay songé que, si les princes, ducs et pairs, mareschaux de France, les principaux officiers de la maison du Roy auxquels se pourroient joindre aussy les prelats et autres qui sont de mes amis, parloient ensemble pour moy à la Reyne et mesme à M. le Prince, leur exagerant l'injustice de la persecution que je souffre toute cabalée par un particulier, qui est reconnu pour un meschant homme et ennemy de l'Estat, comme est le Coadjuteur, peut-estre que cela feroit un bon effect; mais il ne le faudroit pas faire, sans l'avoir concerté auparavant avec M. le Prince et qu'il le jugeast à propos. Vous le supplierez, de ma part, de me donner ses bons conseils sur ce qu'il croit que je doive faire et vous luy direz que, quelque resolution que je prenne et quoy que j'eusse desjà fait, quand il me fera sçavoir ses sentiments, je m'y conformeray aussytost, et, si vous n'avez pas lieu de luy parler, il le luy faudra faire dire par le mareschal de Gramont [2].

J'ay receu une lettre de la Reyne par le comte de Broglia, qui est fort

[1] Cette dernière phrase d'une lettre autographe, écrite par Mazarin à un de ses confidents intimes, mérite une attention particulière, comme un appel de Mazarin à la justice de l'histoire. — [2] Antoine III de Gramont, appelé d'abord le maréchal de Guiche. Voy. t. I, p. 932, des *Lettres de Mazarin*.

obligeante. Je suis au desespoir de ce que Sa M^té souffre; sçachez si elle a agreable que je luy escrive souvent. Je l'ay fait presque tous les jours depuis mon depart [1], et c'est la seule consolation qui me reste: mais je crains de me rendre importun. C'est pourquoy je luy escriray peut-estre encore un mot aujourd'huy, et, apres cela, je differeray à le faire jusqu'à ce que je reçoive de vos nouvelles. Février 1651

Il faut insinuer à M. le Prince que, si je suis en pouvoir de le faire, je le serviray dans toutes les choses qui le pourront le plus contenter et convenir en tout avec luy. Il faut aussy prendre soin de gaigner M. de Longueville; et pour M. le prince de Conty et Mme de Longueville, M. de La Rochefoucauld est le meilleur instrument dont vous vous puissiez servir pour les engager dans mes interests. Je luy ay tenu la parole que je luy avois donnée de mettre MM. les princes en liberté. Je croy aussy qu'il observera la sienne, qu'il me fit encore confirmer par le sieur Bartet [2], le jour mesme dont je partis le soir, comme vous verrez par le billet cy-joint dudit Bartet, que je vous envoie en original [3], et je vous asseure qu'il travaillera avec d'autant plus de chaleur pour cette union qu'il ne fera pas moins en cela pour le service de ses amis [4] et son advantage particulier que pour mon interest.

Si les choses ne peuvent pas estre accommodées d'abord, la Reyne peut convenir avec M. le Prince de dissimuler presentement à mon esgard pour laisser passer l'orage et pour mieux, aprez, se declarer de ses intentions, et par ce moyen aussy mondict sieur le Prince s'accrediteroit pour faire son coup avec plus de facilité et procurer mon retour.

[1] Nous n'avons retrouvé aucune de ces lettres de Mazarin à la Reine.

[2] Bartet était un paysan de Béarn qui parvint, par son esprit et ses intrigues, à obtenir quelque crédit à la Cour. Il y avait le titre de résident du roi de Pologne. Il devint, pendant l'exil de Mazarin, un de ses agents les plus actifs. Bartet vécut jusqu'en 1707. (Voy. le *Journal de Dangeau* à la date du 14 septembre 1707, t. I, p. 462.) On trouve aussi des détails sur Bartet dans les *Mémoires de Conrart*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 615.

[3] Les *Mémoires de La Rochefoucauld* ne mentionnent pas ces négociations; mais les détails donnés par Mazarin sont tellement précis qu'on ne peut contester la véracité de son récit.

[4] Parmi les amis de La Rochefoucauld, il faut placer la princesse palatine, Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne, Marie de Gonzague.

IMPRIMERIE NATIONALE

Février 1651. quand il en sera temps. Je vous escris toutes mes pensées, me remettant neantmoins à ce que vous jugerez plus à propos, estant sur les lieux.

Il est bon de sçavoir ce qui se fait des troupes qui portent mon nom, et, en cas de necessité, on pourroit les faire mettre sous celuy de M. le duc d'Anjou [1], comme on avoit proposé; mais peut-estre qu'on n'en parlera pas, et ce sera le meilleur.

Champlastreux et son pere [2] n'ayment ni les frondeurs ni les serviteurs de M. le Prince, qui sont liez avec eux, comme Viole, Arnauld [3] et autres, et craignent extremement que le garde des sceaux [4] n'occupe la premiere place; il [5] n'oubliera rien pour l'empescher et pour destruire ainsy le credit du mareschal de Villeroy [6] et de ceux de cette cabale. C'est pourquoy on peut, à mon advis, se fier à luy, afin de l'obliger à agir, avec son pere, auprez de M. le Prince pour faire reussir nostre dessein, et je crois qu'il y travaillera avec d'autant plus de chaleur, que je sçais qu'il souhaiteroit que je demeurasse dans le poste où j'estois, estant bien uni et lié d'amitié avec mondict sieur le Prince.

J'apprends que Mlle de Beaumont [7] fait le pis qu'elle peut contre moy, et il ne faut pas douter qu'elle ne soit poussée à cela par la cabale du garde des sceaux. Il seroit bon de luy faire cognoistre que je n'ay pas besoin d'occuper la place de premier ministre pour avoir le pouvoir de me venger de ses impertinences; mais, si on la pouvoit ramener et faire bien agir, comme M. de Palluau le croyoit aisé, ce seroit le meilleur.

Il seroit bon de faire remarquer à la Reyne que le garde des sceaux

[1] Philippe de France, frère puîné de Louis XIV, ne prit le titre de duc d'Orléans qu'après la mort de Gaston, en 1661.

[2] Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris.

[3] Arnauld de Corbeville. Voy. le t. I, p. 908, des *Lettres de Mazarin.*

[4] L'Aubespine de Châteauneuf. Voy. ci-dessus, p. 13, note 1.

[5] *Il* est bien au singulier et se rapporte à Champlâtreux, qui était particulièrement attaché à Condé.

[6] Voy. sur le maréchal de Villeroy, le t. I, p. 967, des *Lettres de Mazarin.*

[7] C'était une des filles d'honneur de la Reine. Mme de Motteville, qui en parle plusieurs fois dans ses *Mémoires*, dit (t. I, p. 267, de l'édition Charpentier) : «C'étoit une fille hardie, dont l'esprit étoit grand, rude et sans règle.»

n'ayant parlé que de relever l'autorité [royale] et faire des coups hardis, il n'a pas seulement songé à faire casser les arrests que le Parlement a donnez contre moy avec un mespris si injurieux à cette autorité. Février 1651.

Enfin il n'y a rien, à mon advis, si important pour mes affaires que de faire recognoistre à la Reyne ce que M. le Prince est resolu de faire pour moy, et que celuy-cy soit persuadé que la Reyne ne souhaite rien avec tant de passion comme de me revoir aupres d'elle. C'est pourquoy vous devez bastir sur cela, comme sur le plus solide fondement du restablissement de toutes mes affaires, que je ne feins[1] pas de dire qui sont les vostres par l'affection que j'ay pour tout ce qui vous regarde et l'envie que j'ay de vous en donner des marques de plus en plus.

Si vous pouvez, par quelque moyen que ce puisse estre, gagner Viole et le president Perraut[2], ce seroit un grand coup, et il ne faut espargner aucune personne pour cela.

Dites à la Reyne qu'Elle doit faire grandes caresses au mareschal de Gramont, duquel, par ce moyen, Elle fera ce qu'Elle voudra, et c'est l'instrument le plus propre dont Sa Mté se puisse servir pour porter M. le Prince aux choses qu'Elle desirera de luy.

Vous advertirez aussy Sa Mté de ne se fier pas à Mme d'Aiguillon[3], qui asseurement est de la cabale contraire. Je vous en diray les raisons une autre fois.

XIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 280 verso; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Havre, 15 février 1651.

(EXTRAIT.)

Ce qui est porté par le dernier article de vostre memoire du 8me [fe-

[1] Je n'hésite pas à dire.

[2] Perraut était président de la Chambre des comptes; c'était un des conseillers les plus dévoués du prince de Condé.

[3] Marie-Madeleine de Wignerod. Voy. t. I, p. 903, des *Lettres de Mazarin*.

Février 1651. vrier] est la principale raison qui m'a obligé de me haster pour venir mettre MM. les princes en liberté, puisque vous marquez[1], de la part de la Reyne, qu'elle croyoit que je le devois faire au plus tost, particulierement si j'y pouvois trouver mes advantages. Ils m'ont, tous trois, promis leur amitié et de s'employer de bonne sorte pour mon retour. Je ne sçay pas ce qu'ils feront; mais M. le Prince, cognoissant, comme il faict, ce qui est de son interest, je croy qu'il me tiendra parole, puisqu'il ne peut jamais se fier de ceux qui tiennent, à present, le haut du pavé, et qu'il luy est advantageux d'avoir aupres de la Reyne une personne, qui estant honoré[2] des bonnes graces de Sa M^té^, sera en estat de le servir et qu'il ne peut douter qu'il ne le fasse de bonne sorte, luy ayant une obligation si sensible comme seroit de faire cesser tous les obstacles et les oppositions du Parlement et d'autres qui empeschent la Reyne, nonobstant la bonne volonté qu'Elle a pour moy, de s'en servir, comme par le passé.

Je n'ay peine à croire ce que vous me dites du peu de correspondance que vous trouvez en M. Le Tellier. Il faut vouloir ce qu'il plaist à Dieu, mais je le compatis en ce qu'il recognoist peut-estre que s'il en usoit autrement, il se perdroit et ne seroit plus en estat de rien faire. Il ne m'a escrit qu'un mot, par lequel il se remet à la vive voix du comte Broglia, et cependant ledict sieur comte n'a aucune cognoissance de ce que vous me marquez que ledict sieur Le Tellier me devoit escrire par ordre de la Reyne sur l'adjustement qui a esté faict à Paris pour la liberté des princes. Il est bon neantmoins de ne luy en tesmoigner rien.

Je vous prie de vous attacher à M. le Prince le plus que vous pourrez. Je ne doute point qu'on ne veuille trouver à redire que je les aye faict sortir sans attendre les ordres du Roy; mais, outre que j'avois pour cela une lettre de la Reyne, j'ay creu que l'interest du service de Sa M^té^ et le mien particulier vouloit que j'en usasse ainsy, puisque quelques conditions qu'on eust exigées d'eux, ne pouvant pas les exe-

[1] La copie porte bien *marquez*. Il semble que *marquiez* conviendrait mieux. — [2] *Honoré* est au masculin dans le manuscrit.

cuter avant leur sortie, il a esté beaucoup mieux de se fier à la parole qu'ils ont donnée de se soubmettre à ce que la Reyne voudroit et de travailler sincerement pour mon retour que de chicaner avec eux et leur faire acheter leur liberté par des promesses forcées. Car par ce moyen, et estant plus obligez à la Reyne, ils en conserveront plus de gratitude, et devant estre satisfaicts de la façon dont j'en ay usé, ils s'employeront plus volontiers pour ce qui me regarde et me tiendront plus sincerement la parole qu'ils m'en ont donnée, quand ils n'y seroient pas, d'ailleurs, interessez pour les raisons marquez cy-dessus, et, quand ils feront autrement [1], toujours ay-je pris, de mon costé, les precautions que je pouvois; car, si ces Messieurs fussent sortis sans que j'y eusse eu aucune part et qu'ils eussent ratiffié ce à quoy quelques-uns de leurs serviteurs les avoient engagez pour ma perte, elle estoit encore plus infaillible, MM. les princes et leur party, M. le duc d'Orleans et le sien, le Parlement et les frondeurs estant tous unis contre moy. Février 1651.

Mazarin prie de Lionne d'agir fortement auprès de la Reine en sa faveur et rappelle les services qu'il a rendus à la France :

Que l'on repasse toutes les histoires, si l'on trouve que jamais ministre ayt servi avec plus de fidelité et de desinteressement que j'ay faict, je veux passer pour plus meschant homme que le chef de ceux qui m'attaquent, c'est-à-dire le Coadjuteur. J'adjousteray encore qu'il y a aussy peu d'exemples que l'on ayt servi si utilement que j'ay faict les premieres cinq années de la Regence; et, si les affaires n'ont pas eu, apres, la mesme prosperité, il s'en faut prendre aux autheurs des desordres; car, à moins que Dieu fist des miracles tous les jours, il estoit impossible, la sedition, la desobeissance et l'impunité s'estant establyes, les parlements estant deschainez et la plus grande partie des François ayant l'esprit desbauché, que les choses pussent bien aller, et je sçay que les Espagnols, comme me dict fort bien don Estevan de Gamarra [2], à

[1] Tel est le texte de la copie. *Et quand ils feroient autrement* semblerait préférable.

[2] Ce général espagnol avait été fait prisonnier à la bataille de Rethel et conduit à Reims. Voy. t. III, p. 952, des *Lettres de Mazarin*.

Février 1651. Rheims, s'estonnent bien moins des advantages que nous avons remportez les cinq premieres années, que de ce que, les trois suivantes, on a soustenu les affaires, en sorte qu'on ayt pu esviter la ruine de l'Estat.

XV.

Biblioth. nationale. mss. fonds fr.. 6886. f° 63: original. — *Ibidem*, f. fr. 4209. f° 200. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Havre, 15 février 1652.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre qu'il vous a plu de m'escrire par M. le comte Broglia, qui m'a entretenu au long de ce que vous luy avez dit. Je n'entreray plus à parler des choses passées. Je vous prie de faire consideration sur ce que je vous ay escrit par M. de Noailles[1]. Car asseurement si ceux qui veulent m'oster l'honneur ne m'ostent la vie, je m'en deffendray jusqu'au dernier soupir, et je feray cognoistre à mes ennemis qu'ils ont pris mal leurs mesures, s'ils ont creu que j'acquiescerois aux violences qu'ils m'ont faictes avec tant de rage et d'injustice, que malaysement elles pourroient estre endurées par le dernier homme du monde, et je m'asseure que la Reyne a trop bonne opinion de moy pour croire que je donne la joye à mes ennemis, qui ne sont pas trop ses serviteurs, de me voir perir comme un lasche, apres avoir faict cognoistre, dans toutes les actions de ma vie, que je ne me suis tourmenté que pour acquerir un peu d'honneur.

Vous n'aurez pas grand'peine à croire, s'il vous plaist, faisant re-

[1] Anne, comte de Noailles. Voy. t. I, p. 948, des *Lettres de Mazarin*. Cette lettre, du 15 février 1651, dont le ton contraste avec les dépêches que Mazarin avait adressées à Michel Le Tellier depuis son départ de Paris, indique que le Cardinal soupçonnait ce ministre de s'être entendu avec ses ennemis. On trouvera plus loin de nouvelles preuves de la défiance de Mazarin contre Le Tellier.

flexion sur la maniere avec laquelle j'ay vescu avec vous, que je sou- Février 1651.
haite avec passion que vous me continuiez l'amitié que vous m'avez promise. Mais je ne voudrois pour rien du monde que cela vous pust apporter le moindre prejudice, de façon que si cela peut arriver, ou pour m'escrire, ou prendre soin de mes interests, je vous ayme trop pour ne vous pas prier, comme je fais de tout mon cœur, de ne le faire pas.

XVI.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 68; original. — *Ibidem*, f. fr. 4209 f° 203. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Havre, 18 février 1651.

(EXTRAIT.)

Vostre depesche du 15 de ce mois, que je viens de recevoir, ne m'oblige à aucune response, et comme je n'ay pas receu une lettre du Roy et de Mme d'Aiguillon[1] pour les habitants du Havre, ainsy que je vous avois prié de me [la] procurer, j'ay pris resolution d'en partir pour m'en aller à Arras. Mais comme j'ay appris que M. de Mondejeu[2] n'y est point, je prendray ce chemin-là pour me rendre demain au soir à Dourlens (Doulens), où, suivant les nouvelles que j'apprendray de Paris depuis l'arrivée de M. le Prince, je prieray Dieu qu'il m'inspire ce que j'auray à faire, et si je suis contraint à passer ma vie en Bohemien et à estre consideré pour un traistre, à qui on deffend de demeurer dans le royaume, j'auray patience, esperant que Dieu me donnera, par sa bonté, de l'ayde et de la consolation, de laquelle le plus constant de tous les hommes auroit besoing dans un semblable rencontre.

[1] La duchesse d'Aiguillon avait le gouvernement du Havre, comme tutrice de son neveu, le duc de Richelieu.

[2] Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, était gouverneur d'Arras. Il devint maréchal de France en 1658, prit alors le nom de maréchal de Schulemberg et mourut en 1671.

Février 1651 Au reste, je ne pourray pas estre aysement persuadé que celuy qui a donné le conseil à la Reyne de dire qu'Elle m'avoit esloigné sans esperance de retour soit de mes amis, et je vous advoue que le desplaisir le plus sensible que j'aye receu en ma vie, ç'a esté celuy-là, puisqu'apres avoir servi, comme j'ay faict, il paroistra parmy toutes les nations que je suis un perfide, puisque la plus juste de toutes les reynes declare qu'elle me chasse sans esperance de retour. Cent arrests du Parlement à l'esgard de tout le monde ne m'eussent rien faict; mais un seul, auquel donne lieu la declaration de la Reyne, me met par terre.

XVII.

Mf. étr., France, t. 267, f° 282; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Doulens, 25 février 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint des persécutions que lui font éprouver ses ennemis et particulièrement le Coadjuteur. Il ne dépendait que de lui de retenir les princes en son pouvoir[1]. Cependant Condé s'est joint à ses ennemis, malgré les promesses qu'il lui avait faites au Havre.

Il[2] n'y a point de meschanceté pareille à celle que commet M. le Prince, debitant ce que vous me mandez; car je ne luy dis rien de Mme de Chevreuse. Je luy parlay seulement de M. le Premier President et de M. de Champlastreux, à l'advantage desquels il trouveroit la Reyne toute disposée, et cela est la pure verité. Je ne sçay pas ce que dict M. le mareschal de Gramont de la conduite que tient M. le Prince à mon esgard apres la parole qu'il m'a donnée, en sa presence, de vouloir estre de mes amis et ce qu'il vous avoit aussy dict auparavant là-dessus; de

[1] Mazarin paraît, dans cette lettre, faire allusion au projet qu'il avait eu de retenir les princes en prison, ou même de les emmener sur le vaisseau où il se serait embarqué, jusqu'à la conclusion d'un traité qui aurait garanti son rétablissement auprès du Roi et de la Reine.

[2] Ce passage est au f° 290.

quoy mondict sieur le mareschal a esté garant. J'ay remarqué que tout le mal qui m'est arrivé a tousjours procedé de mon bon naturel, qui m'a porté à deferer plus aux advis de mes amis qu'à suivre les miens. Si j'eusse executé ce qui m'est venu dans la pensée[1], que j'avois communiqué à M. de Palluau un jour avant qu'arriver au Havre et que je vous dis aussy quand vous vinstes à ma rencontre, les choses ne seroient pas en l'estat où elles sont; mais à ce qui est faict il n'y a point de remede. Février 1651.

Mazarin parle ensuite de la difficulté de trouver un asile pour lui et pour sa famille. Il répond au reproche qu'on lui adressait d'avoir emporté les diamants de la couronne, et donne le conseil de rappeler Chavigny :

Vous direz à la Reyne que je crois absolument necessaire, par beaucoup de raisons qui seroient longues à desduire, de rappeler M. de Chavigny dans le ministere, tesmoignant dans le public que c'est une pensée qui luy est tombée dans l'esprit et disant à S. A. R. et à M. le Prince que ledict Chavigny ayant esté longtemps dans l'employ avec grande cognoissance des affaires estrangeres, Sa M^té^ a jugé à propos de s'en servir, particulierement moy n'y estant plus; et afin que M. de Chavigny recognoisse [tenir] de la seule bonté de la Reyne et de mes bons offices son restablissement non seulement dans son poste, mais dans une plus grande confidence et estime, il faut, sans perdre un moment de temps, l'informer à l'advance, par quelque voye, de ce que j'ay faict pour luy et de la resolution que Sa M^té^ a prise à ma supplication, l'obligeant au secret necessaire pour le service de Leurs Majestez, pour le sien particulier et pour le mien . . . . . Pour mieux faire tout cela, il faudroit le faire venir à Paris, s'il n'y est desjà, et le voir en cachette pour concerter tout avec luy, avec lequel il ne faut rien oublier pour vous lier, vous et M. Servien, estroitement.

Mazarin ne se bornait pas à vouloir introduire dans le conseil du Roi un principe de discorde en y rappelant Chavigny, il était encore d'avis de donner le

[1] Voy. la note 1 de la page précédente.

IMPR. NATIONALE

Février 1651. chapeau de cardinal au vieux garde des sceaux, Châteauneuf. Il parle, dans la suite de sa dépêche, de quelques-uns des motifs de cette proposition; mais il ne dit rien du principal : il voulait surtout, en faisant nommer cardinal le marquis de Châteauneuf, le brouiller avec le Coadjuteur, qui aspirait à cette dignité.

C'est un chapeau jeté que de le donner à un homme de soixante-douze ans, qui n'ira jamais à Rome; mais apres avoir resvé à cette affaire, je juge que M. le prince de Conty[1] ne le voulant pas avoir, nonobstant les diligences de son frere, qui asseurement le voudroit voir engagé tout-à-fait dans la profession ecclesiastique, la Reyne en pourroit honorer le garde des sceaux, qui ne sera pas plus considerable avec cette dignité, et que, d'ailleurs, il sembleroit par cette resolution que Sa M^té^ ne songe plus à moy et qu'Elle ne se mesfie et n'a nulle aigreur avec le garde des sceaux, duquel Sa M^té^ pourroit tirer parole auparavant qu'il feroit quelque grand coup pour relever l'authorité du Rey et reparer les injures qu'Elle vient de recevoir, qu'il n'auroit attachement à personne qu'à Elle et qu'il tiendroit tousjours la main que je fusse bien traité. Avec cela on rassureroit bien le mareschal de Villeroy, et, quand le temps le permettra, la Reyne pourra punir leur infidelité, faisant retirer l'un aussy bien cardinal que garde des sceaux. Mais je croy absolument du service de la Reyne qu'on mesnage, auparavant que de se declarer en ce que dessus, les sceaux pour M. Servien[2], qui y servira tres-dignement, et Sa M^té^ rescompensera un fidele serviteur, qui a vieilly dans le service et qui ne luy manquera jamais, et il ne faut pas douter que le garde des sceaux, pour estre cardinal et avoir la premiere place, n'agisse luy-mesme en faveur de M. Servien. S. A. R. trouvera son compte dans la promotion du garde des sceaux, qu'il croira tout-à-fait bien avec la Reyne, et on peut se conduire en sorte avec M. le Prince qu'il croye que M. Servien luy aura grande

[1] On a déjà dit (t. II, p. 351, note 2, des *Lettres de Mazarin*) qu'Armand de Bourbon, prince de Conti, avait été destiné à la carrière ecclésiastique. Son frère, le prince de Condé, chercha vainement à lui en inspirer la vocation, afin de s'emparer de tous les biens de la maison de Condé.

[2] Abel Servien, oncle de Lionne et ministre d'État. Voy. t. I, p. 959, des *Lettres de Mazarin*.

obligation de la dicte charge. Mais si cela, par des raisons que je ne sçais point, estoit tout-à-fait impossible et qu'il fallust la donner à M. le Premier President, il faudra absolument que M. Servien ayt sa charge. Je voudrois aussy, s'il estoit possible, que le garde des sceaux eust recours à moy, m'envoyant une personne expresse pour m'obliger à escrire à la Reyne en sa faveur.

Mazarin se plaint très vivement de Michel Le Tellier dans la suite de cette dépêche. Nous omettons cette partie de la lettre, qui est reproduite plus loin [1].

XVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 58 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A MONSIEUR LE PREMIER [2].

Peronne, 27 février 1651.

Le Cardinal[3] a vingt mille de rente[4] [de] moins en bien d'Eglise qu'il n'avoit lorsque feu M. le Cardinal[5] mourut: ce qu'il est bien aysé de voir, n'ayant que l'abbaye de Moissac[6] et celle de Saint-Martin[7] de plus que celles qu'il avoit, et se trouvant [en] moins celle de Royaumont[8],

Voy. principalement une dépêche du 17 mars 1651, adressée par Mazarin à de Lionne.

Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi. (Voy. t. I, p. 912, des *Lettres de Mazarin*.) Le premier écuyer de la petite écurie était toujours désigné à la Cour sous le nom de *Monsieur le Premier*.

Mazarin parle ici de lui à la troisième personne, comme dans la plupart des dépêches chiffrées.

[1] Ce mémoire prouve qu'à l'époque de la Fronde Mazarin était loin de posséder les immenses richesses qu'on lui a justement reprochées. C'est seulement de 1653 à 1661, lorsque J.-B. Colbert fut chargé de l'administration de ses biens, qu'il entassa des trésors et fit bâtir de somptueux palais.

[5] Le cardinal de Richelieu était mort le 4 décembre 1642.

[6] L'abbaye de Moissac, dans le bas Quercy (aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Tarn-et-Garonne) était importante; elle valait à l'abbé vingt-deux mille livres de rente au XVIIIe siècle.

[7] Probablement Saint-Martin de Tours.

[8] L'abbaye de Royaumont, de l'ordre de Cîteaux, avait été fondée par Saint-Louis. Le revenu de l'abbé était d'environ douze mille livres au XVIIIe siècle. Royaumont n'est plus qu'un village du dép^t de Seine-et-Oise.

Février 1651. et ayant, outre cela, mis trente quatre mille livres de pension sur toutes ses abbayes pour distribuer à de vieux officiers, qui avoient longtemps servy le Roy, et qu'il est tres-difficile de pouvoir rescompenser d'ailleurs. Il est vray que j'aurois bien plus de revenu si le service du Roy ne m'eust obligé à remettre quatre de mes abbayes entre les mains de la Reyne pour en favoriser le comte d'Harcourt[1] [et] l'abbé de Memac[2], afin de contenter M. le Premier President, le cardinal Grimaldi[3] et le comte de Laval[4].

Il est aysé aussy de faire voir que, devant la mort du feu Roy, j'avois pres de trois cent mille livres d'argent comptant et quantité de beaux meubles, ce que je n'ay pas presentement, ayant donné tout cet argent au Roy, et de plus tout celuy que j'avois acquis par les bienfaicts de la Reyne durant la Regence. Pour les meubles, on m'en a vendu, dans la guerre de Paris, ou, pour mieux dire, apres la paix signée, pour la valeur de six cent mille livres, quoy qu'on n'en ayt tiré que cent soixante mille; de quoy je n'ay dit un mot. Et pour ma vaisselle, mes pierreries et mes belles tapisseries, tout est engagé à Paris, et M. Le Tellier sçait que l'argent, que l'on en a tiré, a esté employé, ou pour suppleement du payement de la monstre à l'arrivée de l'armée d'Allemagne[5], ou pour ayder à payer celle de Flandres lors de la bataille de Lens.

Le Roy m'avoit donné une charge de surintendant des bastiments que j'ay vendue à M. Le Camus, beau-frere de M. d'Emery, et M. Le Tellier sçait que le tresorier de l'extraordinaire des guerres en a receu l'argent, qui dira ce qu'il en a faict.

Ce n'est rien au Cardinal que d'estre reduict en cet estat, mais ce

[1] Mazarin avait cédé l'abbaye de Royaumont au comte d'Harcourt.

[2] Meimac ou Meymac était un bourg du Limousin où il y avait une abbaye commendataire de bénédictins. Meimac est maintenant chef-lieu de canton du département de la Corrèze.

[3] Voy. sur le cardinal Jérôme Grimaldi, le t. I, p. 930, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Les seigneurs de Laval étaient une branche de la maison de Montmorency; il s'agit probablement ici de Guy-Urbain de Laval, mort en 1664.

[5] Mazarin veut parler des corps allemands amenés, en 1650, par d'Erlach, pour repousser l'archiduc Léopold.

qui [luy] faict plus de peine, ce sont les engagements dans lesquels il est pour avoir obligé tous ceux sur qui il a quelque pouvoir d'assister le Roy de sommes considerables. C'est pourquoy il a faict instance qu'on donnast ordre à diverses personnes de le venir trouver pour adjuster ses comptes, afin de pouvoir asseurer ceux à qui il doit sur ce qui luy est deub par le Roy, et si on ne juge pas à propos qu'estant arrivé en quelque endroit sur la frontiere, par laquelle il doit sortir, il s'arreste pour cela trois ou quatre jours, qu'au moins on donne ordre aux personnes, dont il a envoyé le memoire, de le venir trouver au lieu le plus pres hors du royaume, où il se pourra arrester. Fevrier 1651.

On avoit fait une conference chez M. Tubeuf, où M. le Surintendant, M. Le Tellier et autres se trouverent, en laquelle il fut resolu qu'on assigneroit une somme annuelle sur quelques fermes[1] au Cardinal jusqu'à la concurrence du payement de ce qu'on luy doit. Il demande que cela soit executé, n'y ayant rien de si juste, puisque ce qu'il a advancé a esté tout argent comptant, et en des occasions où ceux qui en sont informez peuvent tesmoigner que le service du Roy en a receu grande utilité.

Le Cardinal a esté bien ayse d'apprendre que Sa Majesté, par sa bonté, vouloit que ses pensions luy fussent payées à l'accoustumée; mais comme ses benefices sont presque tous en Picardie et Champagne, et reduicts en un estat qu'il n'en sçauroit jouir de longtemps, si l'on ne faict en sorte que ses appointements luy soient payez ponctuellement, il faut que de bonne heure il songe à vivre comme un particulier. C'est pourquoy, il La supplie qu'on donne de tels ordres là-dessus qu'il puisse estre payé encore mieux qu'il ne l'a esté durant le temps qu'il a eu l'honneur d'estre aupres de Leurs Majestez. Il a faict instance qu'on luy donnast moyen d'entretenir ses gardes, puisque n'ayant aucune place de seureté et n'en pouvant pas trouver aysement (car il ne sçauroit aller à Rome pour les raisons que chacun sçait), cette assistance lui donnera lieu de se garantir en quelque façon.

[1] Comme les aides, les gabelles et autres impôts, qui etaient affermés.

Février 1651. Il a demandé aussy qu'on laissast sortir de Paris toutes ses hardes et les choses qui luy sont necessaires, s'estant mis en chemin desnué de tout pour plaire à la Reyne et tesmoigner plus de fermeté à ses ordres. Enfin le Cardinal dit qu'on peut avoir quelque consideration pour luy, puisque le peu de moyen qu'il a de subsister ne vient pas des despenses superflues qu'il ayt faictes, n'ayant achepté ny charges ny terres, ny estably ses parents, ny marié ses niepces, ny fondé des eglises, ny basty des palais, et chacun peut sçavoir que, pour sa maison de Paris, il la doit[1] à M. Tubeuf. Il demande aussy que M. le Surintendant tienne la main à ce que les assignations qu'on luy a données soient acquittées ponctuellement par ceux qui les doivent payer et qu'ils ne puissent s'en deffendre soubs quelque pretexte que ce soit: car on luy mande que Tabouret[2], qui est un de ceux-là, refuse de s'acquitter les billets qu'on a de luy. Ce qui est cause que les creanciers du Cardinal, à qui on avoit donné les assignations en payement, luy retombent sur les bras.

XIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 60; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. BARTET.

Péronne, 27 février 1651.

(EXTRAIT.)

Vous sçavez mieux que personne si je n'ay pas profité des moments autant qu'il a pu dependre de moy, et qu'il estoit malaisé que je pusse conclure un traité, puisque le pouvoir n'en arriva à Paris que deux jours apres que vos amis[3] estoient engagez ailleurs. Que l'on

[1] Il en doit le prix.

[2] Voy. sur ce financier, le t. III, p. 459, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Mazarin répond au reproche que lui fait La Rochefoucauld, dans ses Mémoires, de n'avoir pas voulu traiter avec lui et avec Anne de Gonzague, princesse palatine. Bartet avait été l'agent principal de ces négo-

s'informe si j'ay pu faire liaison avec Mme de Chevreuse et M. le Coadjuteur, et par consequent me mettre tres-bien avec S. A. R., mesme apres ce qui fut dit par S. A. R. à M. le mareschal de Gramont. J'en ay esté assez pressé, et des lors je vous en dis bien des particularitez, et, comme un des articles devoit estre que les princes ne sortiroient pas de prison, c'est avoir esté homme de bien et avoir bien tenu la parole que j'avois donnée que d'en avoir usé comme j'ay fait. Février 1651

Au reste, au lieu de deux heures qu'on dit que j'ay fait gagner de liberté à MM. les princes, ils sçavent fort bien qu'il ne tenoit qu'à moy de les arrester encore deux ans prisonniers, ou, pour le moins, tant que le Roy et la Reyne auroient esté dans Paris. J'avois un ordre pour Bar de faire tout ce que je luy dirois[1], quelque autre posterieur qu'il pust recevoir au contraire. MM. les princes le virent et entendirent la declaration de Bar que, quelque chose qui pust arriver, il ne seroit rien [fait] à leur esgard que ce que je luy dirois.

Si, apres cela, et les avoir fait sortir sans autre condition que celle d'estre attachez à la Reyne preferablement à tout autre, on soustient que je n'ay point fait autre chose que de les sortir deux heures devant qu'ils n'eussent fait, je n'ay rien à dire, et je ne me repens pas d'en avoir usé de la sorte: mais je croyois que les princes auroient de l'amitié pour moy, puisque, apres leur avoir declaré qu'elle n'estoit point une condition de leur liberté, et que, quand ils me protesteroient de ne me la vouloir pas donner, ils ne laisseroient pas de sortir à l'instant, ils me tesmoignerent en termes assez exprez, en la presence de M. le mareschal de Gramont, qu'ils vouloient estre sincerement de mes amis, et qu'ils m'en donnoient la parole.

Je me suis plus advancé que je n'avois creu. Je vous remercie de l'affection que vous me tesmoignez: je suis persuadé qu'elle est cordiale. Je vous prie de faire estat de la mienne, en quelque lieu que je puisse

ciations. François VI de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister sur son rôle pendant la Fronde.

[1] Cet ordre a été publié dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 313 édit. Charpentier.

Février 1651. estre. J'ay une estime particuliere pour vos deux amis[1], et Dieu sçait si j'ay rien souhaité avec autant de passion comme d'avoir une derniere liaison avec eux et avec leurs confidens. Mais la saison n'estant pas propre pour obtenir ce que je souhaite, il faut avoir patience et en attendre une meilleure. Ce de quoy je vous conjure, c'est de m'escrire souvent; car peut-estre ne se passera-t-il pas longtemps que vous n'ayez matiere de vous employer pour moy auprez de vostre meilleur ami[2], afin qu'il agisse pour disposer M. le Prince à recognoistre son vray bien et repos qui consistent de s'attacher aveuglement au service de Leurs Majestez, et avec cela il ne sera pas malaysé à establir entre luy et moy une bonne amitié, laquelle asseurement sera tres-advantageuse à l'Estat et aux amis communs. Je vous prie aussy de me mander naïvement si vous croyez que je fusse bien receu en Pologne[3]; car, à ne vous mentir point, je crois ma retraite fort douteuse presque partout ailleurs.

XX.

Aff., étr. France, t. 268, f° 61 : t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Péronne, 27 février 1651.

(EXTRAIT.)

Io v' intendo con un' occhiata. Vous m'escrivez pour ne me rien dire, et vous me dites tout. Sçachez en confidence que je me flatte que M. le Prince pourra m'aimer dans peu de temps, non pas parcequ'il m'a fait esperer son amitié, l'ayant mis en liberté sans autre condition que d'estre entierement attaché à la Reyne, quand je pouvois le laisser prisonnier, au moins tant que Leurs Majestez le seroient à Paris, mais parceque.

[1] Ces personnages étaient, comme nous l'avons dit, la Princesse palatine et La Rochefoucauld.

[2] La Princesse palatine.

[3] On se rappelle que Marie de Gonzague, sœur de la Palatine, était reine de Pologne. Bartet était, en France, le représentant du roi et de la reine de Pologne.

ou toutes les cartes sont fausses, ou les gens à qui il a affaire[1] l'obligeront à cela, et plus tost qu'on ne croit. Février 1651.

Je ne pretends pas d'estre aimé à Paris que fort en cachette. Les *Mazarins* y sont en petit nombre; et parmi ceux-là il y en a de fort timides, quoyque je les eusse mis en posture d'estre fort hardis; ils sont brouillez avec la recognoissance. Il faut attendre qu'ils se raccommodent.

Ruvigny[2] me porta l'arrest auquel j'obeis; car pour les autres j'avois dispense et quantité de bons amis et bien garnis pour m'aider à m'en servir, sans craindre les exemples de Clermont et Dampvilliers[3]. Il y a d'assez beaux restes des services que j'ay rendus, et cependant, dans l'estendue de pays que la paix d'Allemagne a donnez au Roi, on me refuse un petit coing; c'est bien presser un homme, mais je vois par là que mes persecuteurs ont bonne opinion de moy. Je ne vous dis pas où je vais; car je ne le sçais point. Pour les Espagnols et leurs alliez, voulant vivre et mourir François, il n'y feroit pas bon pour moy. Pour les amis de la France, ils sont presque tous heretiques, et je ne me puis resoudre à traverser le royaume pour aller en Piedmont; car on a excité un grand orage contre les *Mazarins*, et vous sçavez à quel point je le suis avec toute ma famille. Pour Rome, je n'y songe pas; je ne hais pas le Pape, mais le Pape me hait. Je sortirai neantmoins et sans delay. La seureté sera tres-mediocre; mais, avec cela, je vous promets qu'estant preparé à tout, je n'apprehende rien.

J'ay esté ravi d'apprendre que vous ne mangiez pas vostre soupe avec tout le monde et que vostre modestie vous empesche de boire à certaines santez.

Au reste, je ne sçais pas comme on hesite encore à l'establissement

[1] Mazarin veut parler du Coadjuteur et des frondeurs. La politique du cardinal tendait à amener une rupture entre les deux Frondes, entre le Coadjuteur et Condé.

[2] Ruvigny et Beringhen avaient été envoyés par la Reine à Mazarin pour l'engager à obéir à l'arrêt du Parlement qui le bannissait du royaume. Voy. sur Ruvigny, le t. I, p. 602, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Les garnisons de Clermont-en-Argonne et de Damvilliers avaient forcé les gouverneurs de ces places à se rendre. Mazarin fait entendre qu'il pouvait compter sur Hocquincourt, gouverneur de Péronne, où il se trouvait lorsque Ruvigny lui apporta l'ordre de sortir du royaume.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. d'un premier ministre, puisque, sans sortir de l'Église, il y en a un qui a toutes les qualitez requises pour remplir cette place, pourveu qu'on l'y puisse faire resoudre. Il est pieux, recognoissant, moderé, bon, humble, veritable, aimant le repos de l'Estat, qu'il procurera avec facilité et advantage, sçachant comme il faut negocier avec les Espagnols, ennemi de l'intrigue et bruslant de zele pour la grandeur de l'Estat et le restablissement de l'autorité royale [1]. Il n'y a que les pauvres *Mazarins* qui s'en trouveront mal. Je vous conjure de croire que, parmy ceux-là, il y aura tousjours le chef qui sera, de tout son cœur, en quelque estat et condition qu'il puisse estre, etc.

XXI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 299 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. SERVIEN.

La Fère, 1er mars 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin déclare que sa sortie du royaume sera loin d'y rétablir le calme. Il insiste sur la nécessité de fortifier le parti de la Reine en s'assurant des troupes et modifiant le Conseil où entrerait Chavigny, et en donnant le chapeau de cardinal à Châteauneuf, comme il l'a déjà écrit à de Lionne. Il ajoute [2] :

Comme cette resolution sera un coup mortel pour le Coadjuteur, il y a apparence qu'il naistra parmy eux des divisions, lesquelles bien mesnagées nous pourront donner de tres-grands advantages, et je ne voys pas qu'en cela il puisse y avoir aucune difficulté, parce que M. le duc d'Orleans et M. le Prince n'oseroient s'y opposer, et, quand ils le feroient pour servir le Coadjuteur, M. le garde des sceaux en seroit outré et Mme de Chevreuse seroit fort embarrassée, et Sa Mté pour cela ne laisseroit pas de passer outre.

[1] Ce portrait ironique du Coadjuteur était dans le goût du temps, où l'on trouve des tableaux de la Cour en *Contre-vérités*. — [2] Ce passage est au folio 302 v°.

J'apprends que, dans le palais d'Orleans, S. A. R. y[1] tient des conseils particuliers reglez avec les princes, Beaufort et le Coadjuteur, dans lesquels on prend resolution sur ce qu'on devra faire et resoudre dans le conseil du Roy. Cela est bien estrange et doit, pour le moins, obliger la Reyne à avoir encore des personnes particulieres[2], afin qu'estant instruite de ce qu'Elle devra faire, Elle puisse dire nettement dans le Conseil, apres avoir pris les advis de tout le monde, ce qu'Elle veut absolument qui soit faict. Car enfin, ou il faut qu'Elle soit depossedée de la regence, ou qu'Elle en conserve le pouvoir, lequel, pour ce qui est du Conseil, consiste en ce qu'apres qu'Elle aura proposé quelque chose qu'Elle voudra faire, et [avoir] entendu les advis de S. A. R. et de M. le Prince, Elle peut faire tout le contraire, sans qu'ils ayent aucune raison d'y trouver à redire. Mars 1651

Je considere aussy qu'un conseil particulier à la Reyne luy est entierement necessaire, sans que pourtant il paroisse, parce que tout le monde se mesle de luy rompre la teste pour luy dire ce qu'Elle a à faire. Sa M^té^ se pourra exempter de ces importunitez et s'attacher tout-à-faict à l'advis de ceux qu'Elle aura choisis pour s'y fier en tout et partout, outre qu'estant conseillée par des personnes attachées à M. le Prince ou à M. le duc d'Orleans, Sa M^té^ sera presque comptée pour rien, et qu'il est tout-à-faict necessaire qu'il y ayt des personnes qui fassent valoir l'authorité legitime en la personne de la Reyne, comme je faisois.

Mazarin parle ensuite de la nécessité de soutenir les gouverneurs de provinces et de places fortes contre les princes.

Quantité de gouverneurs de cette province (de Champagne) m'ont tesmoigné beaucoup d'affection et faict cognoistre qu'ils estoient prests de suivre aveuglement tout ce que je voudrois, et la Reyne peut faire estat absolument de tous, hors d'Amiens et de Ham. Pour celuy-cy, du Buisson estant contraint à vendre, il faut tascher de faire tomber ce

[1] Le pléonasme est bien dans le manuscrit. — [2] Des personnes que la Reine puisse consulter en particulier.

Mars 1651. gouvernement à quelque personne affectionnée [1], et pour l'autre, il seroit bien embarrassé, si M. d'Elbeuf [2], venant dans la province, alloit loger à Amiens, comme le lieu de son sejour.

Pour le gouverneur d'Arras [3], je ne croy pas qu'il manque jamais à son devoir; mais n'estant pas en estat de servir, il perdra asseurement sa place, si les ennemis l'attaquent, comme il y a grande apparence. C'est pourquoy et pour en avoir plus de seureté, il faudroit que ce gouvernement tombast entre les mains de du Plessis-Belliere, et je le condamneray à donner six mille escus de son argent, afin qu'avec les quarante-cinq mille qu'il doit tirer de Dieppe [4] il en pust donner cinquante mille à M. de La Tour pour rescompense [5].

Pour la Champagne et la Lorraine, hors Stenay, tout ce qu'il y a de places et de troupes sont au Roy, si MM. de Noirmoustier [6] et de Bussy [7] persistent dans la declaration qu'ils ont faicte à M. Fabert dans le chasteau de Sedan, et qui me l'a envoyé dire par un gentilhomme expres, [qu'ils] periront pour le service du Roy et pour le mien particulier, nonobstant l'amitié de l'un et la parenté de l'autre avec le Coadjuteur, soustenant que, comme je n'ay manqué à rien, et, au contraire, l'autre m'ayant manqué en tout, s'estant engagez solennellement à estre de mes amis, quelque chose qui pust arriver, rien ne les empeschera de paroistre tels. C'est une bonne action, s'ils en usent de la sorte.

[1] Le gouvernement de Ham fut dans la suite réuni à celui de Péronne et confié au maréchal d'Hocquincourt.

[2] Le duc d'Elbeuf était gouverneur de la province de Picardie, dont Amiens était la capitale.

[3] Il se nommait de La Tour. Voy. t. III, p. 662, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Du Plessis-Bellière avait été nommé gouverneur de Dieppe après la soumission de cette ville, en 1650 (Voy. t. III, p. 483). On peut consulter, sur Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, le t. II, p. 1046, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Pour le dédommager du gouvernement d'Arras.

[6] Louis de la Tremouille ou Trémoille, marquis, puis duc de Noirmoutier, mort en 1666. C'est le père de la célèbre princesse des Ursins.

[7] Antoine-François, comte de Bussy-Lameth, nommé maréchal de camp en 1646, était gouverneur de Mézières; il mourut en 1652 (12 juin).

Il faut que la Reyne fasse escrire, par Mme de Carignan[1] à M. de Saint-Aunez[2], que Sa Mté l'asseure de sa protection en toutes ses affaires, se promettant qu'il sera tout-à-fait attaché au service du Roy, à sa personne et à ses interests. Avec cela, je responds que Saint-Aunez fera bien, et que Sa Mté peut faire estat certain de Perpignan, Roses (Rosas), Colioure, Salces, Leucate et Narbonne, et sur cela il seroit aussy bon de faire escrire [par] la Reyne un petit mot à M. l'archevesque [de Narbonne][3] et à M. d'Argencourt[4], qui sont deux personnes tres-passionnées pour le Roy. Il faut aussy que la Reyne fasse parler à La Mothe-Houdancourt[5], gouverneur de Corbie, ou luy parle Elle-mesme pour l'engager à son service: ce qui sera tres-aysé à Sa Mté, l'asseurant de sa protection et luy remonstrant l'attachement qu'il avoit au feu Roy, enfin le cajolant un peu. Mars 1651

Il seroit bon aussy et mesme necessaire que la Reyne escrivist des lettres obligeantes à M. le mareschal de La Meilleraye et au comte [du] Daugnon[6], qui doivent estre à Elle (et à quoy asseurement le premier ne manquera pas), pour leur dire un petit mot des affaires, les asseurer de sa protection, et tesmoigner qu'Elle l'est au dernier point[7] de leur zele et de leur fidelité pour le service du Roy et qu'ils ont un dernier attachement à sa personne et à ses interests.

[1] Marie de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, mariée, en 1624, à Thomas-François de Savoie, prince de Carignan.

[2] Henri de Bourcier de Barry de Saint-Aunez, ou Saint-Aunais, était gouverneur de Leucate. Nommé maréchal de camp en 1645, lieutenant général en 1649, mort en 1661.

[3] Claude de Rebé, né en 1587, était archevêque de Narbonne depuis 1628; il mourut en 1659.

[4] Pierre de Conty d'Argencourt, nommé maréchal de camp en 1637, gouverneur de Narbonne en 1641, lieutenant général en 1653, mort en 1655.

[5] Antoine de La Mothe-Houdancour, ou Houdancourt, gouverneur de Corbie, mourut en 1672, à l'âge de 80 ans. Il était frère aîné de Philippe de La Mothe-Houdancourt, maréchal de France.

[6] Voy. t. I, p. 920 et 935, des *Lettres de Mazarin*.

[7] Qu'Elle est assurée au dernier point.

Mars 1651.

XXII.

Biblioth. nationale. mss. f. fr. 6886, f° 79, original signé. — *Ibidem*, mss. f. fr. 4209, f° 208. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

La Fère, 1er mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous ay desjà escrit sur la conduicte et les discours que M. le Prince tient à mon esgard; et ce que je vous ay mandé de ce que je luy avois dict à nostre entreveue au Havre est la pure verité; mais il ne faut plus songer au passé et laisser que tout le monde se deschaisne, comme bon luy semble.

Je ne pense non plus, pour mon interest, aux troupes qui portent mon nom, que si je n'en avois jamais eu; mais je suis obligé de dire, pour le service du Roy, qu'il ne permette pas que l'on casse tant de bons corps qui ont si bien servi et qui sont si capables de le faire, pour donner à MM. les princes la facilité d'en former qui soient tous dependants d'eux et d'avoir sept ou huict mille hommes à leur disposition, lesquels asseurement ne seront pas plus passionnez pour le service de Sa Mté que ceux qu'on aura licenciez. C'est à la Reyne à y faire reflexion; et la chose despend absolument d'Elle, puisqu'Elle seule a le pouvoir de casser et de lever des troupes.

Je vous ay aussy escrit pour mes affaires particulieres, dont je vous conjure de rechef de prendre soing, quoyque M. le Surintendant ayt pu vous dire là-dessus, puisqu'en m'envoyant l'ordre de me retirer, auquel je defere, on m'a promis de me conserver tous mes biens, appointements, pensions et autres choses que j'avois avant ma sortie de Paris et que c'est une resolution qui a esté prise dans le Conseil; je m'asseure que S. A. R. mesme, et ledict sr Surintendant, changeront de discours et que celuy-cy contribuera de tout son pouvoir à l'accomplissement de ce que l'on m'a offert.

Les personnes pour qui j'avois demandé la qualité de lieutenant

general, à la Reyne, sont MM. Fabert [1], du Tot [2], Montdejeu [3], du nom desquels on pourra remplir les trois pouvoirs que je vous prie de m'envoyer, quand ils seront scellez, par quelqu'un de ceux qui me viendront retrouver. Si à ces trois vous en pouviez adjouter un quatrieme pour le marquis de Piennes [4], je vous en serois bien obligé, et, [si] on en penetre quelque chose, il faudra dire que la Reyne les avoit accordez il y a trois ou quatre mois. Mars 1651

Je prie M. Colbert de continuer la sollicitation de mes interests, et il me semble qu'au moins il ne debvroit pas trouver difficulté à faire acquitter les cinquante mille francs que j'ay donnez pour la Catalogne, lesquels estoient tout prests, et dix-sept mille livres que j'ay données aux troupes en Bourgogne et en Guyenne. Pour les six mille livres qui restent deues à M. de Bar, si son assignation est bonne, il me semble qu'il les pourroit bien advancer, et, en ce cas, vous me les pourriez advancer [5] par Launay [6]; sinon il faut faire solliciter le payement de ladicte assignation.

Comme j'ay besoin d'une personne pour prendre soin de mes affaires de finance à Paris et que j'ay toute confiance au s^r Colbert, qui, d'ailleurs, a pour cela toute la capacité que je pourrai desirer, je serois bien ayse qu'il voulust se charger de cet employ pour lequel je luy donnerois de bons appointements. Je vous prie de le luy proposer et

[1] D'après la *Chronologie militaire*, Fabert avait été nommé lieutenant général le 20 septembre 1650. M. Bourelly (*le maréchal Fabert*, t. I, p. 351) donne la même date. Mazarin avait sans doute oublié cette nomination, qu'il réclame en 1651.

[2] Charles-Henry du Tot était maréchal de camp depuis 1646; il devint lieutenant général en 1652 (*Chronol. milit.*, t. IV, p. 133).

[3] Jean de Schulemberg, comte de Montdejeu et gouverneur d'Arras, était maréchal de camp depuis 1639; il n'est pas mentionné par la *Chronologie militaire* dans la liste des lieutenants généraux. C'est une erreur évidente, puisqu'il fut promu, en 1658, maréchal de France.

[4] Antoine de Brouilli, marquis de Piennes, fut nommé lieutenant général par un pouvoir qui porte la date du 8 février 1651 (*Chronol. milit.*, t. IV, p. 95). La lettre de Mazarin fait supposer que ce pouvoir a été antidaté.

[5] La copie porte bien *advancer;* il semble qu'il faudrait *adresser*.

[6] Launay-Gravé. Voy. t. III, p. 730, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

Mars 1651. luy dire que je luy pourrois procurer avec le temps quelque benefice pour ses parents.

S. A. R. me debvoit dix-huit cent dix pistoles en especes, que Lespellette luy avoit données, et outre cela quatre cents pistoles qu'il perdit, dans ma chambre, huict jours avant mon despart. Il en usera comme bon luy semblera; M. de Lionne ne m'a rien mandé là-dessus.

Je fais estat d'estre demain à Rethel, et de là, suivant les nouvelles que je recevray de Sedan, prendre cette route-là pour m'en aller dans le pays de Liege, ou prendre celle de la Lorraine pour m'en aller en quelque ville sur le Rhin ou des Suisses, et tout cela avec un hazard visible, ayant à craindre les ennemis de dehors, que j'ay acquis pour les services que j'ay rendus au Roy, et ceux de dedans, lesquels devroient avoir une grande joye de ce qu'ils me font souffrir si injustement. J'ay fait cent lieues à cheval, faute de carrosse; je n'en puis plus, et si [1] je n'ay aucune commodité; il faut, s'il vous plaist, presser mes gens de me venir joindre, et s'il estoit possible que je vous puisse voir, ce seroit pour moy une grande satisfaction. Au moins, envoyez-moy le s^r Colbert et donnez-luy un memoire de tous mes interests, comme aussy au s^r Longuet [2].

XXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f°s 64 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

A M. BERINGHEN [3].

Rethel, 4 mars 1651.

J'apprends que l'envoy que j'avois faict, sans me cacher, de Mestayer et de Lespellette à Paris, y a fort donné l'alarme. Je suis bien

[1] Et cependant.

[2] Ce dernier paragraphe est autographe.

[3] Ce nom est écrit dans la copie : *Belinguen*. Mazarin a ajouté en marge : *c'est M. le Premier* (titre donné au premier écuyer de la petite écurie du Roi). Voy. sur Henri de Beringhen, le tome I, p. 912, des *Lettres de Mazarin*.

malheureux; car vous sçavez que je ne l'ay faict que pour envoyer prendre mes hardes, que je croyois faire sortir avec toute liberté, apres ce que vous m'aviez dict de la part de Leurs M^tez^; mais, puisque cela n'est pas, je vous prie de me renvoyer lesdicts valets, et, si on ne veut pas permettre qu'ils fassent sortir un carrosse, [de m'envoyer] des licts de campagne pour moy et pour mes niepces, et quelque tapisserie, et de faire en sorte qu'ils m'apportent, au moins, un habit et du linge; et, s'il y a encore de la difficulté en cela, je m'en passeray, et quelque harassé que je puisse estre pour avoir faict cent cinquante lieues à cheval, j'en feray encore cent de la mesme façon, puisque voicy le temps de souffrir et non pas d'avoir ses aises. Vous n'aurez pas cependant grande peine à croire que ce traitement me semble un peu rude, puisqu'on ne refuseroit pas aux ennemis de l'Estat de semblables bagatelles, et d'ailleurs que vous sçavez que mon naturel est fort esloigné d'en user de la sorte. Je voys bien aussy que je ne me dois pas attendre que les personnes que j'avois demandées pour adjuster mes comptes me puissent venir trouver, et que, ainsy, je seray tourmenté par mes creanciers, qui, à bien parler, le sont du Roy, puisque je n'ay rien emprunté qu'en des conjonctures importantes pour le service de Sa M^té^, et que ceux qui me doivent se mettront à couvert à la faveur de mon esloignement. Il faut avoir patience et remercier Dieu de ce que, me faisant une visite assez extraordinaire, il me donne la fermeté et la force pour la recevoir. Mars 1651.

J'avois resolu, ainsy que je vous avois dict, de m'en aller à Sedan pour passer de là dans le pays de Liege et apres à Cologne, où j'avois escrit et envoyé en diligence à M. l'Electeur[1] pour le supplier de trouver bon que je pusse aller en ses Estats; à quoy le baron de Vanques (*sic*)[2] m'a fait sçavoir avec beaucoup de civilité que la response seroit telle que je pouvois souhaiter; mais, comme je ne la puis recevoir de huict jours, qu'il faudroit necessairement que j'eusse un passe-port de l'Ar-

[1] L'archevêque-électeur de Cologne était, en 1651, Maximilien de Bavière; il avait été élu en 1650 et mourut en 1688. — [2] La forme ordinaire de ce nom est *Wangen*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. chiduc[1], estant obligé de traverser une partie des Estats sujets au roy d'Espagne (ce que je n'ay pas voulu faire, ne sçachant pas si on le trouveroit bon à la Cour), et que je ne vois pas lieu d'esperer mes hardes ny les personnes que j'ay demandées pour l'adjustement de mes comptes, j'ay pris la resolution de partir, dez demain, pour m'en aller en quelque lieu sur le Rhin ou en Suisse, ayant impatience de faire cesser par une prompte retraite, et bien esloignée, les bruicts qu'on me mande qui dureront jusques à ce que cela soit, et pour mettre en repos l'esprit de ceux qui croyent que je n'ay autre passion que de demeurer en France, ou d'y revenir au plus tost. Je voudrois bien pouvoir aller à Rome et y demeurer en seureté, et avec les assistances necessaires pour le pouvoir faire honorablement; mais je voys bien que, tant que le Pape d'aujourd'huy vivra, il n'y a pas lieu d'esperer que je puisse establir mon sejour en cette ville-là.

Vous sçavez ce que vous m'avez promis de la part de Leurs M^tez^ et ce que vous m'avez dict que c'estoient des choses resolues dans le Conseil en la presence et du consentement de S. A. R. et de M. le Prince. J'attends, ainsy que je vous en ay prié instamment, que vous me mandiez avec franchise si je dois faire estat asseuré du payement ponctuel de mes pensions; ce qui seroit d'autant plus facile que M. le Surintendant avoit desjà songé à un fonds pour me payer ce qui m'estoit deub de l'année passée. Je vous seray tres-obligé si vous me mandez naïvement ce que vous en croyez, sans me flatter. Car si je ne m'y dois pas attendre, tous mes benefices estant d'ailleurs, comme je vous ay dict, ruynez à un poinct de n'en pouvoir guieres tirer de longtemps, et outre cela le revenu en estant saisy de mes creanciers, il faut que je me resolve de bonne heure à me retirer avec trois ou quatre valets et faire tout autre personnage que celuy de cardinal, qui a occupé la place que j'ay tenue. J'avois quelque peu d'argent que je croyois [qui][2], dans mon malheur, me pourroit faire traisner sept ou huict mois, sans incommoder personne, quand je serois abandonné de tout le monde:

[1] L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols. — [2] La copie porte *que*, mais le sens exige *qui*.

mais je vous jure qu'il s'en est presque tout allé, ayant despensé, depuis le premier febvrier, pour pres de six vingt mille livres, la plus grande partie pour acquitter de petites debtes, lesquelles il estoit impossible de s'empescher de payer. Je vous prie de prendre la peine de parler de ce que dessus à qui il sera necessaire, de me faire une prompte response, l'adressant à M. le mareschal de La Ferté-Senneterre, qui me la fera tenir, et d'excuser les importunitez d'un absent persecuté et necessiteux, qui sera tousjours, etc. Mars 1651

XXIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 304 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

De Rethel, 5 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis persuadé plus que jamais que le but du Coadjuteur est de perdre l'Estat [1], et qu'il encherit sur toutes les pensées de Cromwell [2]... Ayant examiné meurement ce que peut produire la rage du Coadjuteur, voyant sans aucun effect les poursuites qu'il faict pour voir la Reyne, nonobstant ce que je vous ay escrit et à la Reyne là-dessus, je suis d'advis que, dans la constitution où sont presentement les affaires à Paris, la Reyne peut voir le Coadjuteur, et chacun croira, dans l'estat où est Sa M^té^, qu'Elle n'aura pas approché d'Elle ledict Coadjuteur avec moins de regret et de repugnance que celle qu'Elle a eue à m'en esloigner. Je ne croy pas cependant que la Reyne le deust faire, si Elle voyoit jour à une division de M. le Prince avec S. A. R. Car si le premier vouloit s'attacher sincerement à Sa M^té^, comme j'apprends

[1] Dans la pensée de Mazarin, l'État et la monarchie se confondaient : en ruinant la monarchie, le Coadjuteur devait perdre l'État.

[2] Les carnets de Mazarin attestent qu'il était préoccupé de la Révolution d'Angleterre : j'en ai cité des preuves dans mon *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, tome III, p. 135, 190-191, etc.

Mars 1651. que M. de Bouillon et quantité de ses serviteurs le luy conseillent, je serois d'advis, en ce cas, que la premiere action qu'on feroit devroit estre la perte du Coadjuteur, et vous devez croire pour chose asseurée, quelque mine qu'ils fassent, qu'il est impossible que M. le Prince et le Coadjuteur s'ayment dans le cœur et qu'ils ayent bonne opinion l'un de l'autre. Il est encore infaillible que la plus grande partie des serviteurs de M. le Prince sont incapables de pouvoir avoir liaison ny amitié avec le Coadjuteur.

Je ne doute pas aussy que la hauteur et l'impetuosité avec laquelle se conduit M. le Prince ne luy fasse perdre beaucoup de serviteurs et ne le fasse hayr plus qu'il n'estoit devant qu'il fust arresté. Je suis tres-persuadé qu'à l'heure que j'escris, M. de Longueville n'en peut plus; que, s'il voyoit jour à le pouvoir faire, il ne souhaiteroit rien si passionnement que d'entrer en un party qui le mist hors des pattes de M. le Prince, et vous verrez que Mme de Longueville, la Palatine, le prince de Conty et La Rochefoucauld, qui n'ayment pas M. le Prince, n'apprehenderont rien tant que de le voir absolu.

Pour bien servir la Reyne il faut estre bien alerte pour estre informé de tout ce qui se passe et profiter des conjonctures; car si une fois le chapelet commence à se defiler [1] et que la Reyne s'en prevaille, tout changera à souhait pour Sa M^té^; mais il faut agir et avoir, par diverses voyes inconnues, des negociations partout. Si la Palatine est mesnagée avec de bonnes paroles de la part de la Reyne, elle est capable de rendre un grand service et s'y engagera avec facilité. L'on peut aussi aysement engager MM. de Bouillon et de Longueville par divers ressorts. Enfin il faut mettre toutes pieces en œuvre; car il se peut asseurer qu'on tirera tout du lieu dont on n'a pas sujet de rien esperer [2]. Si le mariage du prince de Conty [3] est rompu, ou tire de longue, en sorte que Mme de

[1] Si la rupture commence entre les deux Frondes, celle du Coadjuteur et celle des princes.

[2] C'est-à-dire d'une des deux Frondes, qui se ralliera à l'autorité royale pour combattre l'autre Fronde. — [3] La promesse du mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse avait été une des conditions stipulées dans le traité d'alliance des deux Frondes.

Chevreuse n'en espere plus rien, on ne doit point douter qu'elle ne soit outrée contre M. le Prince, et qu'en ce cas, unie avec le Coadjuteur, elle ne fist tous ses efforts pour s'en venger, et, si elle faict, pour cet effect, quelque proposition à la Reyne, il la faudroit recevoir, comme aussy si, par d'autres raisons, le Coadjuteur tout seul, degousté de M. le Prince, en faisoit quelqu'une contre luy, bien entendu qu'il pust disposer de l'esprit de M. le duc d'Orleans; et, en des cas semblables, la Reyne ne doit pas estre chiche à accorder des graces d'un costé ou d'autre: car, pourveu qu'Elle ayt un party de son costé, non pas pour y estre soumise, mais pour en estre la maistresse et agir comme auparavant, Elle n'aura plus rien à craindre et pourra donner bon ordre à tout. Mars 1651.

Mazarin indique ensuite à quelles conditions on pourrait traiter avec le Coadjuteur.

XXV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 307 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Rethel, 5 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Si la Reyne croit qu'il y ait quelque chose à faire avec M. de Chavigny, les personnes les plus accreditées pour traiter avec luy pourroient estre Fabert et Lestrade[1]; Vautier[2] aussy et M. le Premier (Beringhen) s'en acquitteroient bien, comme je croy.

Outre ce que je vous ay dit, dans l'autre chiffre[3], du mariage du prince de Conty, je croy que, quand mesme il s'effectuera (*sic*), on verra beaucoup de monde se lier pour l'elevation dudict prince contre celle de son frere, et que Mme de Chevreuse sera la premiere à tra-

[1] Godefroy d'Estrades. Voy. le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 924. — [2] Premier médecin du Roi. — [3] Dans l'autre lettre chiffrée.

Mars 1651. vailler là-dessus. Enfin il faut representer bien souvent à la Reyne que les princes les plus sages et qui ont eu une meilleure conduite dans leurs affaires n'ont jamais fait paroistre aucune passion ny esprit de vengeance et ont fait seulement ce qu'ils devoient contre les personnes qui les avoient offensez, quand le temps estoit propre et quand l'interest de l'Estat l'a ainsy demandé. Les plus prudents des roys ont dissimulé et se sont mesme raccommodez avec leurs plus fiers ennemis pour profiter des conjonctures et les mettre, apres, en estat de n'en plus pouvoir recevoir aucun mal.

Je croy que la Reyne est persuadée que M. le Prince et le Coadjuteur ne s'ayment pas plus que de raison, et que deux personnes ne pouvoient estre plus irritées et avoir plus de fierté et d'animosité l'une contre l'autre qu'en avoient ces deux personnes-là. L'interest les a remis [reunis][1], et le mesme interest les fera bientost desunir.

XXVI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 311; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

D'Espanse ou Espense près de Bar[2], 7 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je croy que vous aurez consideré que la reconciliation et l'union des princes avec la Reyne estoit ma perte infaillible et l'aneantissement de l'authorité de Sa M^té^; car la veritable condition de cette reunion sera qu'ils seront les maistres en effect, c'est-à-dire que M. le Prince disposera de tout, et quand vous me voulez flatter de mon retour aupres de Sa M^té^, je suis asseuré que, dans vostre ame, vous n'en croyez rien,

[1] Il y a *remis* dans la copie, mais pour l'antithèse avec le verbe *désunir* il faudrait *réunis*.

[2] Telle est l'indication donnée par le manuscrit. Je pense que la localité ainsi désignée est Épense, village du département de la Marne, arrondissement de Sainte-Menehould.

et que c'est une consolation que vous voulez donner à un absent que vous aymez. Pour moy, je me le tiens pour dict et que je seray toute ma vie le plus malheureux des hommes; car mes ennemis gaignent le terrain sans aucune opposition, et moy-mesme, par une resignation aveugle que j'ay aux volontez de la Reyne, je travaille à ma perte sans me deffendre, et, en me retirant, je donne à ceux qui veulent empieter[1] l'authorité toutes les facilitez d'en venir à bout; car, dans trois semaines, tous mes amis, que j'ay abandonnez, recognoissant qu'ils ont affaire à un homme qui ne leur pardonnera pas, pratiqueront toutes sortes de moyens pour se mettre à couvert. Je suis au desespoir de me rendre importun en me plaignant tousjours de ma condition, mais elle est si estrange qu'il faudroit bien estre de bonne humeur pour ne la ressentir pas. Mars 1651.

Outre ce que je voy qui suffit pour me rendre bien triste, je suis plongé dans une profonde melancholie, ayant ouvert par hazard une lettre escrite à un des miens, laquelle je croyois qui s'adressoit à moy, et quoyque je ne puis (*sic*) pas douter que ce ne soit de Colbert, puisqu'encore qu'elle soit en chiffres, le commencement et la fin sont escrits de sa main, l'ayant fait deschiffrer j'ay trouvé qu'elle parle de moy en termes fort injurieux et dans le style que j'ay sceu, mais hors de temps[2], que M. Le Tellier, qui est la principale cause de mon malheur[3], a fait depuis un an; mais je mespriserois tout cela, si je n'eusse veu, dans cette lettre, une autre chose qui me perce le cœur, qui est qu'il dit sçavoir certainement que la Reyne commence à ne se soucier plus trop de moy, et que, dans peu de temps, elle n'en parlera que pour me mespriser. Sans doute que mon malheur aura descouvert quelque chose dans l'esprit de Sa M^té^[4]; car je sçay, d'ailleurs, qu'il a dit qu'il

[1] *Empiéter* a ici le sens *d'usurper*. Voy. le *Dictionnaire de Littré*.

[2] Pas à temps pour en témoigner mon ressentiment.

[3] J'ai déjà indiqué que Mazarin attribuait à l'influence de Le Tellier les résolutions prises à Paris pour déconcerter tous ses projets. Ces accusations sont surtout développées dans une lettre du 17 mars 1651, adressée à de Lionne.

[4] Cette phrase est peu claire. Je crois que Mazarin veut dire : *peut-être que mon malheur*

Mars 1651. avoit travaillé avec adresse et avec fruict pour insinuer à Sa M^té que je m'estois mal conduit et que j'avois fait mille fautes, quoyque je n'aye fait que celle de me fier en luy sans reserve, si c'est une faute de se confier en un homme qu'on esleve et qu'on fait entierement. La Reyne se souviendra que je me doutois de quelque chose depuis quelque temps; mais enfin il n'y a plus de remede. Je fais estat de vous envoyer cette lettre de Colbert en original, et ce pendant je seray dans l'estat que vous pouvez vous imaginer. Peut-estre que je suis injuste de croire[1] ce de quoy M. Le Tellier et Colbert sont persuadez, parce qu'ils voudroient que cela fust de la sorte; mais comme c'est tout pour moy d'avoir ou de n'avoir pas les bonnes graces et l'estime de la Reyne, quand on touche cette corde, je m'abandonne au desespoir. Il faut que vous preniez bien garde que personne ne penetre rien de cecy; car je luy[2] escris et l'employe dans mes affaires comme si de rien n'estoit.

Je n'ay pas la force d'escrire à la Reyne pour luy demander esclaircissement là-dessus; mais, au nom de Dieu, si vous m'aimez, escrivez-moy promptement avec liberté et au long là-dessus et mandez-moy les moindres particularitez que la Reyne vous dira, sans me flatter en aucune façon; et si je suis assez heureux [pour] que vous recognoissiez que je n'ay pas sujet d'avoir aucune mesfiance, dites à la Reyne que je luy recommande mon honneur, et prenez-en aussy, je vous prie, soin en vostre particulier.

Mazarin déclare qu'il désire avoir le gouvernement de Brisach, dont il traiterait avec le gouverneur Tilladet, qui « n'est pas capable de conserver cette place »; il termine ainsi sa dépêche :

Jamais, dans les mois de decembre et de janvier, il n'a fait un si grand

aura fait découvrir à Sa M^té quelque faute commise par moi, ou *quelque défaut de mon caractère.*

[1] Tel est bien le texte du manuscrit. Le sens est *de croire, comme Le Tellier et Colbert, que la Reine me condamne.*

[2] *Luy* se rapporte à Colbert. On trouve, en effet, dans les mss. de Baluze, conservés à la Bibl. nat., et spécialement dans le t. 332 de cette collection, un grand nombre de lettres de Mazarin à Colbert, pour l'année 1651. Elles se rapportent surtout aux affaires privées du Cardinal. Voy. ci-dessus, p. 47, un passage relatif à Colbert.

froid ny accompagné de plus de neige et de vent qu'il n'y en a à cette heure, et cependant je marche souffrant des incommoditez qui ne sont pas imaginables. Si je fusse allé à Sedan, je courois grand risque; car il y avoit bonne compagnie qui m'attendoit au passage et il m'eust fallu attendre huict jours la response de l'electeur de Cologne pour pouvoir aller dans le pays de Liege[1], et demander passe-port aux Espagnols pour y faire mon passage en seureté, et, apres, on eust dit que je demeurois trop pres de la France. Je suis à present en Lorraine[2], et j'en sortiray sans m'y arrester. Mars 1651

XXVII.

Bibliothèque nationale, pap. Baluze, t. 332, f° 86. — Original signé.

A M. COLBERT.

De Ligny[3], le 7 mars 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 5e du courant avec beaucoup de joye par les nouvelles asseurances que vous me donnez de vostre affection[4], et parce que, par la mesme lettre, j'en ressens les effects voyant que vous aviez desjà advancé quelqu'un de mes interestz dans un temps que je suis tres-persuadé qu'il y a du hazard à en parler seulement. Je vous prie de tout mon cœur de continuer à en prendre soin, et je voudrois bien que vous vous chargeassiez de celuy de toutes les affaires que j'ay de delà. J'en ay desjà escrit à M. Le Tellier[5], et ce seroit une grande consolation pour moy que vous voulussiez prendre cette peine; car je

[1] L'évêché de Liège appartenait, à cette époque, à l'archevêque-électeur de Cologne.

[2] Mazarin traversait alors la Lorraine pour se rendre à Brisach; mais il dut bientôt changer d'itinéraire et se diriger vers Sedan et Bouillon.

[3] Ligny-en-Barrois, auj. chef-lieu de canton du département de la Meuse.

[4] On a vu, ci-dessus, p. 55, que Mazarin accusait J.-B. Colbert de trahir ses intérêts; mais, pendant son exil, le Cardinal se montra excessivement défiant et soupçonneux et accusa tour à tour Le Tellier, Colbert, Servien, Lionne, dont il reconnut plus tard l'innocence et le dévouement.

[5] Voy. ci-dessus, p. 47.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. ne les sçaurois confier à personne qui s'y employe avec plus d'adresse, de capacité, de fidelité et d'affection que vous. Et si pour cela il faut envoyer quelque procuration, je vous prie d'ajuster, avec Euzenat [1], en quels termes elle devroit estre conceue pour la faire expedier et vous l'envoyer.

Si j'eusse songé seulement une heure toutes les semaines à mes affaires particulieres, elles ne seroient pas dans un si estrange desordre qu'elles sont; mais puisque cela m'arrive pour avoir donné tout mon temps à celles du Roy, je m'en console. Pleust à Dieu que je me fusse advisé de meilleure heure à vous les mettre toutes entre les mains; car asseurement j'aurois deux cent mille escus que je n'ay pas. Mais n'y ayant point de remede au passé, il faut songer du mieux que l'on pourra à l'advenir.

Vous sçaurez que, entre les choses que M. le Premier [2] m'a promis de la part de Leurs Majestez comme estant resolues dans le Conseil avec le consentement de S. A. R. et de Monsieur le Prince, une a esté qu'on donneroit ordre pour ajuster mes comptes et me satisfaire sans mettre seulement en doute qu'on pust toucher aux assignations que je pouvois avoir desjà. C'est pourquoy sur ce fondement je croy que vous aurez moyen de solliciter ouvertement mes interestz et que non seulement M. le Surintendant ne touchera point à mes assignations et fera cognoistre à ceux qui les doivent payer qu'il faut qu'ils s'y resolvent sans delay, mais qu'il aura encore la bonté d'executer ce qui fut arresté chez M. Tubeuf à la presence de M. le Tellier, qui estoit de me donner un revenu annuel de cent mille livres sur les gabelles de Provence et Dauphiné, pour une partie de ce qui m'est deub, et pour le reste quelque bonne assignation, afin de pouvoir satisfaire ceux à qui je dois et desgager ce que j'ay engagé pour le service du Roy.

Enfin vous verrez la disposition des choses et vous vous conduirez,

[1] Euzenat avait été intendant de la maison de Mazarin.

[2] Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi. (Voy. ci-dessus, p. 35 et 48.) Mme de Motteville (*Mémoires*, édit. Charpentier, t. III, p. 325) a publié une lettre de Mazarin à Beringhen datée du 10 mars 1651.

parlant ou differant à le faire, comme vous jugerez plus à propos. Je m'asseure que si vous avez recours à M. Tubeuf, qui m'a tousjours tesmoigné beaucoup d'affection, et qui a plus de cognoissance que moy-mesme de mes interests, il vous assistera de tout ce qui pourra dependre de luy pour les mettre en bon chemin. Il sollicitera de la bonne maniere M. le Surintendant pour y estre favorable, quoyque je sois d'ailleurs persuadé que celui-cy le fera volontiers et avec effort, me l'ayant ainsy protesté par une lettre qu'il m'escrivit dernierement et tesmoignant beaucoup de recognoissance de ce que j'ay fait en divers rencontres pour le servir. Mars 1651.

Mazarin parle, dans la suite de cette lettre, de plusieurs affaires particulières, dont il recommande à Colbert de prendre soin.

XXVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 315; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. SERVIEN.

Clermont[-en-Argonne], 9 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint de la puissance de Condé, et de la conduite des ministres et surtout du Surintendant à l'égard de ce prince :

Je voy que, lorsque M. de Turenne est avec les Espagnols; que M. le Prince, par son moyen, a une intelligence et un commerce libre avec eux; que mondict sieur de Turenne fortifie ses troupes; que l'on faict des propositions de treve, qui paroissent à la verité ridicules à des personnes sensées, mais qui sont fort propres pour se concilier les peuples et les leurrer par là des esperances d'un prochain repos, afin de profiter du temps et se mettre en estat de lever le masque et parler bien haut, quand les armes pourront agir, je voy, dis-je, que, dans ce

[1] Ce passage est au f° 315 v°.

Mars 1651. mesme temps-là, on se haste de rendre toutes les places aux princes sans aucune condition, quoyqu'il n'y eust eu aucune souplesse, de laquelle ils ne se fussent servis pour les ravoir, sçachant mieux que personne qu'il n'estoit pas aysé d'y rentrer par la force.

Je voy aussy qu'on ne se contente pas de remettre sur pied tous les regiments que lesdicts princes et leurs serviteurs avoient, qui feront un corps de plus de huict mille hommes et qui cousteront plus de six cent mille livres au Roy, mais [aussy] que, pour donner plus de facilité à former ce corps et affoiblir le Roy, diminuant les forces qui luy sont asseurées, [on veut] casser ou refformer quantité de regiments de ses bons serviteurs, et par exemple, malgré la declaration de la Reyne, M. le Prince, faisant persecuter mon regiment de cavalerie par les habitants des lieux où les compagnies estoient logées, profite de presque tous les cavaliers; et, pour surcroist, j'apprends qu'on donne un regiment à Beauvais, qui s'estoit allé jeter dans Bordeaux avec une compagnie, et que l'on entretient les regiments de cavalerie de Persan, de Chasteauneuf et de Coret(?)[1], qui ont servy contre le Roy en Berry, lesquels on fit venir en Champagne en resolution de les casser, lorsque l'occasion[2] seroit passée, comme le sçait fort bien M. Le Tellier, qui a eu grand tort de ne les avoir pas cassez, ainsy que je luy manday de Rheims, apres la bataille [de Rethel], d'en prendre les ordres de la Reyne et de S. A. R.; et ce qu'il y a de bon [est] qu'on me mande que le regiment de Noailles, qui avoit plus de cent cinquante maistres en douze compagnies, a esté refformé à deux, et que les trois regiments susdicts, qui n'ont pas quatre-vingts maistres en tout, ont esté conservez, celui de Persan[3] à six, et les autres à deux chacun. Je vous laisse à penser si cela donne grand courage à ceux qui sont attachez au service du Roy.

[1] Je ne puis lire que ce nom qui paraît altéré.

[2] L'occasion, dont parle Mazarin, était l'expédition de Champagne pour reprendre Rethel et chasser les Espagnols de cette province. Voy. t. III, p. 929 et suiv.

[3] François de Vaudetar, marquis de Persan, nommé maréchal de camp en 1646, avait suivi le parti de Condé. Il mourut le 8 juillet 1690. On trouve dans la *Chronologie militaire* le détail de ses services.

Je voy, en outre, que M. le Surintendant[1] employe tous ses soins pour donner à M. le Prince le plus pur et le plus net de l'argent de l'Espargne, et les meilleures et plus presentes assignations qu'il ayt, pour le satisfaire de plus de quinze cent mille livres qu'il demande, et qu'il faict la mesme chose à l'esgard de M. le prince de Conty, [du] duc de Longueville, [du] mareschal de La Mothe[2] et autres à qui on devra aussy assigner pres de deux millions, M. de Longueville seulement ayant pretention pour onze cent mille livres. J'entends que M. le Prince gourmande et menace tous ceux qui ont servy le Roy, ou qui ne se sont pas portez aux dernieres extremitez en sa faveur; qu'il choisit pour mettre dans les places ceux qui ont tesmoigné plus de passion contre le service de Sa M^té^; qu'il parle avec grand mespris de la Reyne, et enfin qu'il se haste de preparer toutes choses necessaires pour se rendre maistre absolu. J'apprends, en outre, qu'Estevan de Gamarra (Don Diego Monroy, cousin de Fuensaldagne)[3] et les autres prisonniers, que j'avois laissé en memoire à M. Le Tellier de prendre ordre de faire enfermer dans le bois de Vincennes, sont à Paris en pleine liberté, negociant à Paris[4] avec qui bon leur semble; que l'on estoit mesme sur le point de les renvoyer avec tous les officiers lorrains, n'estant pas juste que des gens qui avoient exposé leur vie pour la liberté des princes, ressentissent les rigueurs et les incommoditez de la prison, comme si, pour advancer cette liberté, tout eust esté licite, et que l'on deust rescompenser ceux qui y ont travaillé, pendant qu'il n'est pas permis de souffrir pour celle du Roy et de la Reyne. Je voy enfin que si la Reyne, tous ses serviteurs particuliers, et ceux qui sont attachez et ont interest au soustien de l'authorité royale, estoient payez

Mars 1651.

[1] Le surintendant des finances était, à cette époque, René de Longueil, président à mortier au parlement de Paris, et connu sous le nom de président de Maisons. Il avait succédé, en mai 1650, à Particelli d'Emery comme surintendant des finances. Il fut remplacé, dans cette charge, le 8 septembre 1651, par le marquis, depuis duc de La Vieuville, et mourut en 1677.

[2] Voy. sur le maréchal de La Mothe-Houdancourt, le t. I, p. 936, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Cette parenthèse est dans la copie de la lettre de Mazarin.

[4] La répétition *à Paris* se trouve dans le manuscrit.

Mars 1651. pour travailler à eslever M. le Prince et fortifier tous ceux qui bastissent leur puissance sur la ruine de celle du Roy, ils ne pourroient pas agir autrement qu'ils font.

Peut-estre que n'estant pas sur les lieux et ne sçachant pas les motifs qui obligent à en user ainsy, je me trompe dans mon sentiment; mais si la raison principale, par laquelle on donne les mains à tout ce que dessus, est parceque le Roy et la Reyne sont prisonniers, elle est à mon advis tres-mal fondée, puisqu'il faudroit qu'au moins, par ces relaschements, on eust fait cesser la detention de Leurs Majestez : ce qui n'est pas; et, au contraire, M. le Prince, voyant les advantages que luy produit cette detention, la fera durer le plus qu'il pourra comme un moyen d'exiger tous les jours de nouvelles graces, qu'il se sera mis en estat de demander encore avec plus de hauteur, puisque, par celles qu'il aura desjà receues, il aura extremement augmenté son pouvoir, et de fait si jusqu'icy on n'a pas parlé d'oster la regence à la Reyne, de luy donner un conseil necessaire [1], de prolonger [2] le temps de la Majorité et autres extravagances de cette nature, c'est qu'on a voulu auparavant, et particulierement M. le Prince, s'establir en sorte qu'il pust (sans crainte de n'obtenir pas ce qu'il a desjà), apres, executer son projet avec plus de facilité, de sorte que, quand la Reyne auroit esté toute disposée à donner toute satisfaction aux princes, il eust esté bon qu'Elle eust refusé de le faire, ou qu'Elle eust capitulé, afin que cela pust produire la liberté du Roy et la sienne, et il n'y a, à mon advis, ny parlement, ny peuple, qui n'eust approuvé ce sentiment, le Cardinal estant desjà sacrifié et en chemin et resolution de quitter le royaume.

Si S. A. R. n'estoit pas possedée par le Coadjuteur, qui a fait banqueroute à l'honneur et à la probité et qui a fait assez cognoistre que son plus grand plaisir consiste dans le renversement de la monarchie, le raccommodement sincere et loyal de la Reyne avec S. A. R. seroit le meilleur, parce qu'il rameneroit asseurement le Parlement et les peuples; qu'il [3] ayme le repos; qu'il n'a pas, de soy, ambition de

[1] Dont elle fut obligée de suivre les avis. — [2] Dans le sens de *reculer*. — [3] *Il* se rapporte à S. A. R., Gaston, duc d'Orléans.

s'agrandir aux despens du Roy et que son inclination se porte plustost au bien et à l'advantage de l'Estat qu'à d'autres pensées, au lieu que M. le Prince est insatiable, fonde sa seureté et sa grandeur en l'abaissement de l'authorité royale (qui est la maxime de M. Longueville); que, dans sa colere et son impetuosité, il n'est pas maistre de soy, et que nous voyons, par experience, qu'il n'y a pas sujet de faire aucun fondement sur sa parole et sur ses promesses. Mars 1651.

Il faudroit, en outre, que la Reyne choisist quelqu'un qui ne fust dependant d'aucun des princes et qui, estant tout au Roy et à Elle, eust les qualitez requises pour faire valoir et recognoistre son authorité; car autrement, si ceux qui ont les principales places dans le Conseil dependent de l'un ou de l'autre des princes et qu'ils ballotent entre eux l'authorité royale, sans qu'il y ayt quelque personne relevée, à qui la Reyne l'ayant confiée, la soustienne avec adresse et vigueur, il n'y a qui que ce soit dans le royaume qui soit moins consideré que Sa M^té^.

Je croy, en outre, que la Reyne ne doit pas consentir que l'on introduise une negociation de paix que le Roy et Elle ne soient en pleine liberté.

Je n'eusse pas voulu aussy en aucune façon que le Roy eust dansé son ballet [1], mais qu'on eust banny toute sorte de joye, sans tenir le cercle [2], et affectant en tout et partout de faire le personnage de prisonniers, afin de toucher un chacun et attirer autant que l'on pourroit, par ce moyen, la commiseration, publiant que la Reyne est au desespoir, que le Roy et Monsieur [3] pleurent et qu'ils sont capables de tomber malades de l'affliction qu'ils ont de se voir prisonniers. Et, si l'on fait reflexion à ce que dessus, je m'asseure, autant que je puis juger d'icy de

[1] La *Muze historique* de Loret, lettre du 5 mars 1651, parle d'un ballet qu'on dansait au Palais-Royal. Loret termine par ces vers (vers 120 et suiv.) :

> Toutesfois, pour balet royal,
> En dessein, despense et musique,
> Il n'estoit pas trop magnifique.

[2] On appelait *cercle de la Cour* les réunions où la reine Anne d'Autriche recevait les dames les plus qualifiées. Les princesses et les duchesses y avaient seules un siège ou tabouret. C'était une distinction fort recherchée.

[3] Philippe de France, frère du Roi.

Mars 1651. la constitution presente des affaires de Paris, que cette conduite eust pu produire de bons effects.

Je croy aussy que la Reyne pourroit dire à Madame[1] et à Madamoiselle[2] qu'ayant eu tant d'amitié pour M. le duc d'Orleans, Elle est bien malheureuse qu'il permette que le Roy et Elle soient detenus prisonniers. Il faudroit mesme, à mon advis, que la Reyne s'excusast de tenir Conseil, disant qu'Elle n'est pas en estat de pouvoir dire librement ses pensées. Et lorsque la nouvelle que je suis hors du royaume sera arrivée à Paris, je croy qu'il seroit fort à propos que Leurs Majestez, voyant tousjours les princes unis ensemble et qu'ils continuent à les traiter de la mesme sorte, que la Reyne menast le Roy au Parlement, ou l'envoyast querir[3] pour luy dire que le Cardinal est hors de France; que les princes sont en liberté; qu'Elle a envoyé au Parlement toutes les declarations qui lui ont esté demandées; qu'Elle a fait remettre auxdicts princes le gouvernement de provinces et de places particulieres, qu'ils avoient avant leur detention; qu'Elle a donné des ordres pour remettre sur pied toutes les troupes qu'eux et leurs serviteurs et adherents avoient aussy avant qu'ils fussent arrestez, quoyqu'il ayt fallu faire pour cela une grande despense; qu'Elle a donné ordre pour les satisfaire, des plus clairs deniers du Roy, de ce qui leur est deub, quoyqu'il se monte à des sommes tres-considerables et que les finances soient espuisées au dernier point; qu'enfin Sa M^té^ a fait tout ce qu'on luy a demandé, afin de bien reunir la maison royale, et, contentant un chacun, avoir du repos et faire que le Roy fust bien servy et respecté; mais que, voyant que l'on a abusé de toutes ses bontez et facilitez, et que les princes continuent à la maltraiter, puisque le Roy et Elle sont tousjours prisonniers, Elle leur en a voulu donner part, afin que, comme bons serviteurs du Roy et interessez dans le soustien de son authorité, ils agissent pour faire cesser ce desordre et un proceder dont il ne se peut

[1] Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, duc d'Orléans. Voy. le t. I, p. 950, des *Lettres de Mazarin*, au mot Orléans (Duchesse d').

[2] Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier. Voy. le tome II, p. 1031, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Envoyât querir le Parlement.

que toute la Chrestienté ne soit scandalisée. Et comme il n'y a pas beaucoup à dire, je voudrois que la Reyne mesme parlast et accompagnast son discours de larmes, s'il estoit possible, et qu'Elle envoyast querir les autres compagnies souveraines [1], la Maison de Ville et les personnes les plus considerables de la Cour, pour leur dire la mesme chose, implorant leur assistance et les asseurant que le Roy n'oublieroit jamais les services qu'ils luy rendroient en un rencontre où il souffre tant d'oppression. Mars 1651.

Ce que dessus estant executé avec tant de succez qu'il rangeast tout le monde du costé du Roy à Paris, de façon qu'il en fust entierement le maistre, c'est tout ce que l'on pourroit souhaiter; mais cela n'arrivant point, ou le fruict qu'on en tireroit estant de peu de consequence, il faudroit songer continuellement à faire sortir le Roy, la Reyne et le petit Monsieur [2] de Paris, estant le seul moyen de se redimer [3] des vexations qu'on y souffre et qui, à la longue, perdroient le royaume; et l'affaire bien mesnagée et concertée avec peu de personnes secretes, fideles et resolues, je ne doute point qu'elle ne puisse aysement reussir, s'entendant avec M. d'Hocquincourt, qui pourroit venir avec un bon corps de cavalerie recevoir Sa M^té^ à point nommé et si pres de Paris qu'on luy commanderoit. Et sur ce sujet, il faut se souvenir du conseil que donna M. de Bellievre [4] à Henri III pour se sauver de Pologne [5], disant qu'il n'importoit point que ses serviteurs courussent quelque risque, puisqu'il estoit question de le sauver.

[1] Chambre des comptes, Cour des aides et Grand Conseil.

[2] Nous avons déjà vu que le *grand Monsieur* était Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et le *petit Monsieur* Philippe de France, frère de Louis XIV.

[3] Se racheter, se délivrer.

[4] Pomponne de Bellièvre, né à Lyon, en 1529, avait accompagné en Pologne, en 1573, Henri de Valois, duc d'Anjou, qui succéda, comme roi de France, à son frère Charles IX. Après avoir été chargé de plusieurs missions diplomatiques, Pomponne de Bellièvre fut nommé par Henri IV chancelier de France, en 1599; il mourut en 1607.

[5] Henri de Valois avait été nommé roi de Pologne, en 1573. A la nouvelle de la mort de son frère, Charles IX, il s'échappa de Pologne et se rendit en France en traversant Vienne et Venise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651.

XIX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 318 verso; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

De Clermont[-en-Argonne], 10 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous diray que j'ay receu une lettre d'une personne, que je ne puis pas nommer, que j'ay faict voir à Roussereau [1], par laquelle on me mande qu'il n'y a rien de secret à la Cour; que l'on est adverti, avant la Reyne, de tout ce que j'escris; que vous avez rendez-vous, aux Carmes Deschaussez [2], avec le president Perraut [3], et comme chacun est tout-à faict persuadé à Paris, par les declarations que M. le Prince en faict, qu'il ne sera jamais de mes amis (ce que vous-mesme m'avez mandé en dernier lieu, apres avoir veu le president Perraut) et que l'on croit que ce que vous faictes est de concert avec moy, on philosophe fort là-dessus, et on ne peut comprendre le mystere et la fin de ces entreveues. Pour moy, je suis persuadé que vous en avez, en cela, quelqu'une qui regarde l'advantage de mes interests; mais ce qui me fait peine, c'est que, dans cette mesme lettre, on marque qu'ayant esté parlé de l'accommodement du Coadjuteur, il a esté dict que j'avois escrit à la Reyne de ne le faire pas, mais que vous m'aviez envoyé un courrier pour m'obliger à y donner les mains, et que l'on attendoit mon consentement là-dessus. Il est vray que j'ay dissuadé la Reyne de cet accommodement, que l'on m'a depesché ensuite le courrier et que j'y ay enfin consenty; ce qui ne devoit estre sceu que de M. Servien et de vous. Tout cela maintenant ne faict aucune impression dans mon esprit, et je dementirois

[1] Un des secrétaires de Mazarin.

[2] Les Carmes Déchaussés s'étaient établis à Paris, en 1611, dans la rue de Vaugirard. Leur église, qui existe encore aujourd'hui, fut dédiée solennellement le 21 décembre 1625.

[3] Ce président de la Chambre des comptes était un des partisans les plus zélés de Condé.

mes propres yeux, s'ils me faisoient voir quelque chose contre vous; mais Mars 1651.
j'ay creu vous devoir dire ingenuement ce que dessus, afin que vous-mesme me mandiez la verité de ce qui se passe, estant entierement persuadé que, si M. Servien ou vous l'avez dict, vous l'aurez fait par quelque pressante consideration.

J'ay appris que M. de Senneterre[1] voit fort souvent la Reyne, à quoy j'ay moy-mesme contribué, ayant dict, en partant, à Sa M^té^ que c'estoit un homme de bon sens et qu'Elle devoit faire estat de ses conseils, et j'ay faict cela parce que je le croy ainsy et que je me fie en luy, l'ayant recognu en tout temps extremement de mes amis. Neantmoins je vous diray, dans une tres-grande confiance[2], qu'il m'est entré dans l'esprit quelque soupçon que ledict sieur de Senneterre, estant bon amy de M. Le Tellier et ne sçachant point quelles fins il a, celui-cy ne s'en serve pour luy faire insinuer beaucoup de choses à la Reyne, lesquelles, sans que Sa M^té^ s'en aperçoive, la portent à des choses qui regardent le but dudict sieur Le Tellier et qui soient contraires à mes interests et tout-à-fait aux vostres.

Il faut que M. Servien et vous preniez garde à cela avec la derniere adresse, sans en tesmoigner la moindre mesfiance, et je vous puis jurer que c'est par la pure affection que j'ay pour M. Servien et pour vous, et non pas pour mon esgard que je vous dis cela. Car je vous proteste du meilleur de mon cœur (vous deffendant de parler à qui que ce soit qu'à M. Servien de ce que je m'en vay vous dire) que je suis tout-à-fait persuadé, quelque chose qu'on me die, quelque apparence que vous me donniez au contraire, et quelque fermeté que la Reyne tesmoigne pour moy, que mon retour à la Cour est tout-à-faict impossible, et que je n'y songe plus, et que, pour ce qui est des affaires, j'aimerois mieux mourir que d'en prendre plus le soin. Toutes mes pensées et mes souhaits vont presentement à reparer mon honneur, qui est blessé d'une estrange façon, à la veue de toute l'Europe, et à

[1] Voy. sur le marquis de La Ferté-Senneterre ou Saint-Nectaire, le t. III, p. 968, note 3, des *Lettres de Mazarin*. — [2] Dans le sens de confidence.

Mars 1651. tascher de me conserver dans les bonnes graces de Leurs Majestez en quelque lieu que je puisse estre.

Pour ce second point, j'espere d'y pouvoir reussir par la bonté, fermeté et justice de la Reyne, qui sçait fort bien, quelques mauvais offices qu'on me puisse rendre aupres d'Elle dans mon absence, que j'ay bien et fidelement servy et qu'il est assez extraordinaire que j'aye pu soustenir les choses comme j'ay fait avec les traverses que j'ay eues et une desbauche generale des esprits[1], qui devoient contribuer à y maintenir l'ordre, obliger les peuples à l'obeissance, et, par ce moyen, avoir de quoy contraindre les ennemis à donner les mains à une paix glorieuse pour la France, ou à nous laisser continuer nos progrez, comme nous avions fait les cinq premieres années de la Regence.

Pour l'autre point, l'arrest du Parlement subsistant, par lequel on me chasse du royaume, fondé sur ce que la Reyne m'avoit esloigné sans esperance de retour et autorisé par la declaration que la Reyne a envoyée ensuite au Parlement, par les ordres que M. le Premier[2] m'a apportez conformes audict arrest, ma reputation, en ce cas, est perdue, et je passeray pour un perfide à la posterité. C'est pourquoy pour y remedier et me donner le repos d'esprit que je demande à Leurs Majestez pour rescompense de tous les services que j'ay rendus, et à mes amis par l'affection que j'ay eue et que j'ay tousjours pour eux, il faudroit que, quand le temps le pourra permettre, le Roy fist une declaration, qui fust enregistrée au Parlement, par laquelle il parust que je n'ay manqué en rien, et il faudroit qu'il fust porté, par la mesme declaration, que Sa M^té^ me rappelle en France, non pas dans les affaires ny à la Cour, mais dans quelque coing, où l'on me donnast un petit establissement pour y vivre, le reste de mes jours, en seureté et en tranquillité. Car on ne perd pas l'honneur à estre esloigné des affaires

[1] Le mot *esprits* désigne ici, comme le prouve la suite de la phrase, les principaux seigneurs, les membres du clergé et du Parlement, en général tous ceux qui auraient dû être les soutiens du pouvoir royal.

[2] Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi. Voy. ci-dessus, p. 35, note 2.

et de la Cour, mais bien à estre chassé du royaume aussy injurieusement que je l'ay esté [1]. Mars 1651.

XXX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 321; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

De Clermont[-en-Argonne], le 11 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je prevois que malaisement je puis esviter que mes malheurs passez ne soient suivis d'un plus grand. Je suis errant d'un costé et d'autre sans avoir une retraite tant soit peu asseurée. J'avois pris la route d'Allemagne, comme je vous avois escrit; mais j'ay rencontré le mareschal de La Ferté, auquel ayant communiqué ma resolution, et, aprez avoir bien examiné la chose avec luy, nous avons trouvé que, des dix villes imperiales, qui sont en Alsace sous la protection du Roy [2], il n'y a que Schelestadt de catholique, sans appartenir ou avoir dependance de la maison d'Austriche, laquelle a esté si mal traitée des François qui y ont tenu garnison longtemps, qu'elle est tres-partiale des ennemis de la France, outre que les habitants, estant extremement pauvres, je courrois grand risque d'estre sacrifié pour de l'argent, et que je dependrois d'un bourgmestre que j'ay eu advis certain estre un homme mal intentionné pour la France et capable d'estre aysement corrompu, de sorte que nous n'avons nullement jugé à propos que je cherchasse mon

[1] Cette déclaration du désir et de la résolution du Cardinal de renoncer aux affaires revient souvent dans les lettres qu'il écrivit à cette époque. Il est difficile d'en apprécier la sincérité. On peut cependant admettre qu'il ait eu des moments de découragement et de profond dégoût d'un rôle politique qui lui avait attiré tant de disgrâces.

[2] Ces dix villes étaient Haguenau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, Obernai, Rosheim, Munster-au-Val-Saint-Grégoire, Kaiserberg et Türckheim.

Mars 1651. asile en ce lieu-là. A Mayence, je n'y puis aller sans sçavoir si je serois bien receu; ce qui m'obligeroit à demeurer quinze jours en France, et je vous jure devant Dieu que ma plus grande inquietude[1], c'est d'en sortir; et pour les Suisses, j'ay esté bien aveugle, quand j'y ay songé; car leur alliance avec la France finit à present. Il y a quantité d'officiers refformez et mal contents, qui me croiront l'autheur de leur malheur, puisqu'on se prend d'ordinaire de tout à celuy qui a la principale administration des affaires. Les Suisses ont esté maltraitez pendant mon administration, et, comme on ne leur a pas tenu ce qui leur a esté promis et qu'on leur doit des sommes immenses et qu'ils n'entendent aucune raison où il y va de leur interest, il y a lieu de craindre qu'ils ne s'en prissent à moy, et qu'ils ne voulussent, en m'arrestant, m'obliger à leur payement, et ainsy vous jugerez bien si c'est un lieu où je doive aller.

Mazarin parle ensuite des dangers auxquels il s'exposerait en s'approchant du Rhin, à cause des incursions de la garnison que les Espagnols tenaient dans Frankendal et des embuscades dressées par le duc de Würtemberg. Il continue ainsi :

Enfin voyant qu'il n'y avoit nulle seureté de ce costé-là, et ne pouvant pas faire la diligence que je ferois, si je n'avois pas mes niepces avec moy, qui est un plus grand embarras que vous ne sçauriez vous imaginer, et considerant, d'ailleurs, qu'allant dans le plus prochain lieu d'Allemagne, on ne sçauroit avoir nouvelle à Paris que je sois sorti des terres de l'obeissance du Roy que dans douze jours, j'ay resolu de m'en aller droit à Bouillon, où je seray, Dieu aydant, apres-demain, avec dessein de passer à Dinant, ou à Cologne, lorsque j'auray permission de prendre un passe-port des Espagnols, et ainsy, dans cinq jours, on sçaura à Paris que je suis hors du royaume, et des à present on peut affirmer que, des samedy ou dimanche matin, cela sera, si ce n'est que M. de Turenne me fasse abreger le chemin, estant obligé de passer à trois lieues de Stenay, où nous avons advis qu'il a des troupes avec luy. Ce qui m'a principalement obligé à prendre ce party, ç'a esté

[1] Le mot *inquietude* a ici le sens de *désir qui me tourmente.*

que, lorsque j'estois le plus en suspens et dans l'irresolution de ce que j'avois à faire, le gouverneur de Bouillon estoit venu à Rethel pour m'apporter des lettres de son maistre[1], et pour m'asseurer de sa part que je pouvois aller à Bouillon, à Dinant, ou en tel autre lieu de ses Estats que je voudrois, avec asseurance que j'y serois receu comme luy-mesme, et m'ayant trouvé party de Rethel, il m'a envoyé la lettre de l'Electeur, qui est tres-civile, accompagnée d'une des siennes, où il me fait le compliment dont il estoit chargé. Mars 1651.

M. le mareschal de La Ferté m'ayant dict qu'il avoit ordre de remettre Clermont [-en-Argonne] à M. le Prince, je luy ay faict cognoistre qu'il ne devoit nullement hesiter à l'executer promptement, et des aujourd'huy il eust remis la place à M. d'Haligre, qui a ordre de M. le Prince de la recevoir, si les soldats, qui y doivent entrer en garnison, estoient arrivez; ce qu'il a dict qu'ils ne pourroient faire que dans deux ou trois jours.

XXXI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 323; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Bouillon[2], 14 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Le Reyne et ses bons serviteurs ne sçauroient faire assez de diligences pour bien garder le Roy; car asseurement si on peut faire un coup pour s'en rendre maistre, on le fera apres tout ce qui s'est passé jusqu'à present. Si la Reyne soupçonnoit de quelque chose le mares-

[1] Ce maître était l'archevêque-électeur de Cologne, qui était souverain de Bouillon, Dinant et en général du pays de Liège.

[2] Nous avons déjà fait remarquer que Mazarin, après s'être avancé vers le Rhin en traversant une partie de la Lorraine, changea d'itinéraire, sur l'avis des dangers qui le menaçaient, et se rendit à Bouillon qui appartenait à l'archevêque-électeur de Cologne.

Mars 1651. chal de Villeroy[1], Sa M^té le pourroit chasser et en dire hautement la raison. Ledict mareschal de soy n'oseroit pas songer à une action si hardye; car sa timidité naturelle, qui est au dernier point, l'en empescheroit; mais en cas qu'il fust poussé à cela par les princes et par le garde des sceaux, qui dispose de son esprit, il seroit capable de tout.

Il faudroit que le mareschal d'Aumont fust bien alerte, et les officiers des gardes du corps, et mesme les autres capitaines[2] se devroient tousjours tenir dans le jardin, quand sa M^té y va, comme aussy certaines personnes affidées, par exemple le duc de Mercœur, le comte d'Harcourt et autres semblables. Enfin il ne faut rien oublier pour cela; car si les princes prenoient bien leurs mesures, en faisant entrer un jour beaucoup de monde dans le Palais Cardinal[3], ils auroient de la facilité à executer ce qu'ils voudroient dans le jardin, si on n'estoit bien preparé à l'empescher. Il faudroit aussy que, la nuict, le Roy ne fust pas entierement en la disposition du mareschal de Villeroy, en luy faisant changer d'appartement en quelque autre qui fust plus pres de la Reyne, ou faisant coucher le capitaine des gardes du corps dans sa chambre avec un autre officier ou quelqu'autre personne tres-affidée et resolue, et mesme le premier gentilhomme de la Chambre, declarant que cela seroit sans consequence pour l'advenir, cette occasion estant passée.

Le zele que j'ay pour Leurs M^tez et pour l'Estat me fait peut-estre soupçonner des choses auxquelles ceux qui sont sur les lieux ne verront aucune apparence; mais j'ayme mieux pecher en disant toutes les choses qui me viennent dans l'esprit pour le bien de leur service qu'en gardant le silence sur un sujet si important et si delicat, qu'il n'y a point de precaution qu'on n'y doive prendre.

[1] Il a été question ci-dessus, p. 26 et 34, de ce personnage, qui était fort suspect à Mazarin. Il faut se rappeler que le maréchal de Villeroy était gouverneur de Louis XIV et chargé spécialement de la garde de sa personne.

[2] Mazarin veut parler du comte de Charost, du marquis de Gesvres et du comte, plus tard duc de Noailles, qui, avec le maréchal d'Aumont, servaient, à tour de rôle, comme capitaines des gardes du corps.

[3] Palais Royal, que le Roi et la Reine, Anne d'Autriche, habitaient à cette époque.

La Reyne doit prendre garde à La Porte[1]; il est entierement à M. le Prince, à qui il se donna des lors que mondict sieur le Prince le fit servir de maistre d'hostel[2]. J'en ay eu confirmation par les discours qu'il a tenus durant la prison de M. le Prince. Mars 1651

Je croy qu'il est bon de parler de convoquer les Estats generaux, si cela est capable de faire prendre à M. le duc d'Orleans et à M. le Prince une autre conduite; mais de les convoquer en effect, c'est ce que je ne me sçaurois pas resoudre de conseiller; car asseurement lesdicts princes, M. le prince de Conty, M. de Longueville et tous leurs amis et adherents ont la plus grande partie des gouvernements du royaume, et, par divers ressorts, grand credit sur le reste, particulierement avec les personnes qui ont envie de brouiller et qui n'ont [pas] bonne intention pour la Cour, de façon qu'employant, comme ils feront, toute leur industrie pour faire nommer des deputez pour les Estats qui soient tous dependants d'eux, ils n'auroient pas grande peine à faire prendre dans l'assemblée toutes les resolutions qu'ils voudroient, d'autant plus que ce seront eux, ou, au moins M. le duc d'Orleans, qui y presidera, et qu'ils agiront en personne envers les uns et les autres, dans un temps que l'aage du Roy ne luy permet pas de le faire et que la Reyne ne peut pas aussy user des mesmes diligences, n'ayant point de premier ministre qui porte fortement la parole de sa part, sans se soucier de desplaire aux princes.

Les parlements pourroient bien prendre l'alarme des Estats[3] et croire que non seulement la Reyne, mais les princes mesmes souhai-

[1] Ce valet de chambre du Roi a laissé des mémoires où il porte contre Mazarin de graves accusations. Il est bon de savoir quels motifs l'animaient contre le Cardinal. Après la défaite définitive de la Fronde, en 1653, Mazarin le fit renvoyer de la Cour.

[2] Le prince de Condé était grand-maître de la maison du Roi, et tous les officiers subalternes de cette maison étaient placés sous ses ordres.

[3] Ce fut, en effet, ce qui arriva. Une lutte s'engagea entre l'assemblée de la noblesse et le Parlement, la première demandant les États généraux, et le second s'opposant à leur réunion.

Le Parlement de Paris se regardait comme supérieur aux États généraux. C'est ce que déclarait hautement le président Henri de Mesmes. Voy. le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 698.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. tassent de les assembler pour reprimer leur authorité et apporter des remedes à tant d'entreprises qu'ils ont faictes, et ainsy lesdicts parlements pourroient bien, pour empescher la tenue des Estats, se joindre à la Reyne et prendre quelque resolution qui, dans les conjonctures presentes, fust favorable aux interests de Leurs M^tez^.

J'avois songé aussy qu'en gaignant quelqu'un des chefs de la noblesse qui s'assemble à Paris, et y envoyant tout d'un coup les mareschaux de France, affidez au Roy, et toutes les personnes de condition et gentilshommes qui sont à la Cour bien intentionnez pour le service de Sa M^té^, il ne seroit peut-estre pas malaysé de leur faire faire quelque declaration pour la liberté du Roy et de la Reyne[1], escrivant lettres circulaires partout pour le mesme effect, et se joignant à l'assemblée du clergé, qui, apres la peine qu'elle s'est donnée pour solliciter la liberté de M. le prince de Conty[2], ne fera pas, à mon advis, difficulté de demander et se declarer pour celle de Leurs Majestez.

Noirmoutier a escrit une lettre à Bussy-Lameth[3], qu'il a faict voir confidemment à M. Fabert, dans laquelle, entre autres choses, il y a que le Diable avoit fait trouver qu'il y avoit parenté au quatrieme degré entre Melle de Chevreuse et le prince de Conty, et que cela avoit fait differer le mariage jusqu'à ce qu'on eust la dispense de Rome, où l'on avoit depesché en toute diligence; que ce pendant on estoit dans la derniere impatience de l'execution de cette affaire, qu'il fait assez cognoistre, par sa lettre, qu'on estime de la derniere importance pour mettre le party de Mme de Chevreuse et du Coadjuteur au point de ne craindre rien et d'esperer tout.

Il se voit par là que leur pensée va à se mettre en estat de se passer de M. le Prince, lequel ils sçavent fort bien qu'il ne donne la main

[1] Ce que dit Mazarin de l'espèce de captivité où étaient retenus le Roi et la Reine est confirmé par les mémoires du temps et, entre autres, par les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 414, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Voy. le t. III, p. 887 et suiv., des *Lettres de Mazarin*. L'assemblée du clergé avait envoyé une députation au Roi pour demander que le prince de Conti fût mis en liberté, comme appartenant à l'ordre ecclésiastique.

[3] Voy. sur Noirmoutier et Bussy-Lameth, ci-dessus, p. 44, notes 6 et 7.

que par force à ce mariage. Peut-estre qu'en dessillant les yeux à M. le Prince par le moyen de quelque personne qui fust dans ses interests et en qui il eust creance, comme pourroit estre M. de Bouillon, ou le mareschal de Gramont, cela feroit un bon effect. Pour moy, je croy que, le mariage faict, ils se joindront tous contre M. le Prince, qui peut-estre n'aura pas mesme sa sœur[1] pour luy; car je tiens qu'elle sera tousjours unie avec le prince de Conty, qui a sa principale confiance et est conduit par La Rochefoucauld. Il faut que ce soit un grand malheur pour la Reyne si tant de personnes de qualité, et avec des interests si differents, demeuroient longtemps unis ensemble, comme ils sont, puisque, quelque diligence qu'on y apporte, l'on voit qu'en France l'on peut malaysement bien unir et lier ensemble trois ou quatre personnes. Mars 1651

Au reste, me voicy confiné en une chambre du chasteau de Bouillon au milieu des Ardennes. C'est sans exageration une fort mauvaise prison, puisqu'il ne m'est pas seulement permis de me promener hors du bourg, les partis des Espagnols et des troupes de Lorraine et de Turenne estant tous les jours aux environs; ce qu'ils feront encore plus à l'advenir qu'ils sçauront que je suis icy. Le bourg est tout ouvert, et il est du tout impossible que je songe à changer cette demeure en une plus commode, ny mesme, estant icy, de pouvoir me promener sans passe-port de l'Archiduc et de M. de Lorraine; mais je ne fais pas estat de le demander, sans en avoir la permission de la Reyne. Sur quoy vous ayant desjà escrit, j'en attends la response à tous moments. Ce n'est pas qu'à vous dire le vray je ne sois tres-ayse d'estre enfermé en une chambre, n'ayant pas grand sujet de prendre plaisir à me monstrer. Je resve, dans ma solitude, aux obligations que j'ay à la Reyne, et pourveu que vous me donniez souvent des nouvelles de la santé de Leurs Majestez et qu'Elles me continuent l'honneur de leur bienveillance, je vivray assez content dans ces rochers.

J'avois oublié de vous dire qu'il est absolument necessaire que la

[1] La duchesse de Longueville.

Mars 1651. Reyne escrive et envoye quelqu'un à M. Rose[1] pour l'asseurer de sa protection en tous ses interests, et nommement pour le domaine que je luy ay promis de sa part[2], et pour faire executer ponctuellement le traité qui a esté fait avec luy et les troupes qu'il commande[3]; car S. A. R. luy a escrit une lettre fort civile et l'a fait rechercher par le comte de Holac[4], et on courroit risque de le perdre, si la Reyne ne faisoit promptement ce que dessus et de la bonne maniere. Au nom de Dieu, prenez-en soin et ne l'oubliez pas.

Il ne se peut rien adjouster à la maniere avec laquelle j'ay esté receu par M. le mareschal de La Ferté et à la passion qu'il tesmoigne pour le service de Leurs M^tez^. C'est une personne dont je croy que la Reyne peut faire un estat asseuré en toutes rencontres; il peut former un bon corps d'Allemands et est capable de rendre de grands services, si on l'employe. Il faut aussy mesnager Fleckenstein[5] et les Allemands qui sont avec luy. J'ay fait ce que je devois là-dessus, de mon costé; mais il faut que vous vous entendiez avec ledict sieur mareschal pour faire toutes les choses qui pourront le plus contribuer à mettre entierement ce corps d'Allemands en sa disposition.

Si la Reyne n'y prend garde et ne va pas au devant pour l'empescher, M. le Prince, qui, par d'autres raisons, aura l'approbation de S. A. R., fera la paix, rescompensant librement les Espagnols, aux despens du Roy et de l'Estat, de l'assistance qu'ils luy ont donnée, et, par ce moyen, conservera avec eux, à l'advenir, une parfaite intelligence,

[1] Le général Rosen. Voy. t. I, p. 956, des *Lettres de Mazarin*.

[2] La famille de Rosen possédait, en Alsace, deux domaines importants : Dettwiller, dans la basse Alsace, non loin de Saverne, et Bollwiller, dans la haute Alsace (auj. station du chemin de fer de Strasbourg à Bâle). Je crois que Mazarin veut parler de Dettwiller, qui fut cédé, dès 1651, à Reinhold de Rosen. On voit encore son tombeau dans l'église de Dettwiller.

[3] Rosen commandait une partie des troupes de Bernard de Saxe-Weimar. Ces troupes avaient embrassé le service de la France, moyennant certains privilèges qu'on leur avait garantis par un traité.

[4] Cet Allemand est souvent cité dans les Mémoires de Mlle de Montpensier. Il commandait un des corps auxiliaires dans les troupes du duc d'Orléans.

[5] Frédéric-Wolfgang, comte de Fleckenstein, fut nommé maréchal de camp en 1648 et lieutenant général en 1651; il mourut en 1674.

qui luy donnera lieu, en tout temps, de faire ce qu'il voudra impunement et de mettre le Roy en danger, s'il veut s'y opposer. Il faudroit adroitement glisser dans les esprits que M. le Prince travaille pour accomplir le traité fait par sa sœur et Turenne[1] avec les Espagnols aux despens de l'Estat, et que les fins qu'il peut avoir en cela sont toutes dangereuses à la France et propres à y allumer une guerre civile, qui la consume entierement. Mars 1651.

La conservation du Roy uny [avec la Reyne] et entre les mains de la Reyne, et celuy [le point] de la paix, sont les points les plus considerables. Si M. le Prince execute le dernier, comme j'ay dict cy-dessus il viendra à bout en mesme temps de trois choses, qui lui donneront tous les advantages qu'il aura souhaitez : le premier[2], de gaigner les peuples, qui, ayant passion pour la paix, applaudiront et besniront celuy qui la leur aura procurée, sans s'arrester aux conditions; le second, d'affoiblir de plus en plus l'authorité et la puissance du Roy, lequel, par une paix honteuse, perdra la reputation et les conquestes sur l'Espagne, qui le rendoient formidable, et le troisieme, de gaigner l'Espagne et estre asseuré de son assistance, à plus forte raison à l'advenir, toutes les fois et quantes qu'il en aura affaire.

Je vous laisse à penser si tout cela adjousté à tout ce que j'ay desjà representé de la conduite de M. le Prince à l'esgard de Leurs Majestez doit obliger à mettre toutes pieces en œuvre pour y remedier, toute union et toutes rescompenses estant tres-justes pour arrester le cours aux progrez de M. le Prince et empescher qu'il ne devienne le maistre, à quoy il marche à grands pas, si la Reyne et le duc d'Orleans, qui y ont grand interest, n'y donnent bon ordre, et sans y perdre un moment de temps.

[1] La duchesse de Longueville et Turenne, qui avaient occupé Stenay pendant la captivité des princes, avaient introduit les Espagnols dans cette place et conclu avec eux le traité auquel Mazarin fait allusion.

[2] Il faudrait *la premiere* se rapportant à *chose;* mais dans la pensée de Mazarin, ce mot s'accorde avec *points*, qui se trouve plus haut.

Mars 1651.

XXXII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 327 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Bouillon, 17 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint, au commencement de cette dépêche, de ce que Beringhen n'avait pas exécuté ce dont il l'avait chargé. Après diverses recommandations adressées à Lionne, il accuse d'ingratitude Michel Le Tellier.

Je ne scay [1] comme ledict sieur Le Tellier n'a pas honte de la conduite qu'il tient [2] avec une personne qui l'a entierement faict, qui l'a si bien traité et qui l'a honoré au dernier point de sa confiance. Car, apres tout, mes ennemis mesmes, qu'il flatte à mes despens, ne se fieront jamais en luy et le mespriseront comme un homme de neant. Cependant il couste bien cher à l'Estat, à la Reyne et à moy, à qui il n'auroit jamais pu tomber dans l'esprit qu'il pust estre capable de manquer en quoy que ce fust. Aussy l'ay-je aymé et me suis confié en luy au point que la Reyne sçait et que vous n'ignorez pas. Je croyois qu'il y respondroit en sorte qu'il eust mis mille fois sa vie pour moy et qu'il employoit la plus grande partie du temps à faire mes eloges, puisqu'il voyoit plus clairement que personne de quelle façon je servois le Roy.

Apres tout ce que j'ay veu depuis mon depart, si je devois sortir de nouveau de Paris, je prendrois (toutes les choses estant dans l'estat où elles estoient, quand j'en partis), je prendrois toutes les mesmes mesures que j'ay prises avec la Reyne et avec M. Servien et M. Le Tellier; car je ne me reproche point à moy-mesme d'avoir rien oublié, et je suis per-

[1] Ce passage est au folio 329.

[2] On a déjà vu (p. 35, 55, 56) que Mazarin se plaignait de Le Tellier. La lettre du 17 mars 1651 à Lionne développe tous les griefs du Cardinal contre son ancien confident.

suadé que j'avois tres-bien basty; mais le fondement, qui estoit M. Le Tellier, ne valoit rien. Cependant j'avois supplié la Reyne de prendre entiere confiance en luy et en M. Servien, et tout ce que je dis de plus secret à ces deux Messieurs dans ma chambre, le jour dont je partis le soir, a esté revelé par le premier au garde des sceaux et au mareschal de Villeroy. Ce furent ces deux, avec M. Le Tellier, qui conseillerent la Reyne de dire qu'Elle m'avoit esloigné sans esperance de retour; ce qui a esté un coup mortel pour moy, et Talon[1], l'advocat general, qui est lié de la derniere amitié avec M. Le Tellier, ne m'a pas esparguné quoyqu'il me fust extremement obligé. Mais le coup fatal, que l'Estat et Leurs Majestez ont reçu par M. Le Tellier qui en a esté le principal instrument, ç'a esté d'avoir obligé la Reyne à se relascher pour le traité qui fut faict à Paris par le garde des sceaux, le mareschal de Villeroy et ledict sieur Le Tellier avec les partisans des princes, dans lequel on accorda avec precipitation leur liberté. Mars 1651.

M. Le Tellier sçavoit fort bien que j'avois le pouvoir et tous les ordres necessaires de la Reyne pour Bar, afin qu'il se conformast entierement à tout ce que je luy dirois à l'esgard de la liberté des princes. Car luy-mesme fut celuy qui, apres les avoir minutez soubs moy, les fit escrire par la Reyne dans son oratoire et me les consigna[2]; ce que je m'asseure qu'il n'aura pas dict à M. Servien. La Reyne fit des merveilles pour se deffendre de donner les mains à ce traité et declara à Navailles[3] qu'Elle tiendroit bon et n'y consentiroit jamais et qu'il pouvoit m'en escrire en ces termes. Mais qu'est-ce que pouvoit faire cette princesse pressée de tous costez et par des gens qui luy disoient que, si Elle demeuroit dans cette fermeté, on luy osteroit le Roy et la regence et que la monarchie estoit perdue ? Elle se deffendit encore pourtant de cette derniere attaque, et, quelque chose qu'on luy pust alleguer, Elle respondit qu'Elle n'en feroit rien qu'Elle n'en eust auparavant mon advis. Sur quoy M. Le Tellier me fit une depesche qui ne pouvoit estre plus imperti-

[1] Omer Talon, avocat général au Parlement de Paris depuis 1631, mourut le 29 décembre 1652. Il a laissé des Mémoires.

[2] Me les remit.

[3] Philippe de Montaut-Bénac. Voy. t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 3.

Mars 1651. nente, me soustenant à moy-mesme qu'il falloit que la Reyne donnast les mains [à ce] que ladicte liberté fust conclue par un traité à Paris; et, sans attendre ma response qu'il sçavoit bien qui seroit directement opposée à son sentiment, comme, en effect, je fis demonstrativement cognoistre que c'estoit le plus meschant party que l'on pust prendre. il fit jouer par advance tous ses ressorts aupres de la Reyne pour contraindre, comme il fit, Sa Majesté à y donner les mains, luy faisant apprehender des perils imminents et inesvitables sans cela, et il paroist bien que ce fut l'ouvrage dudict sieur Le Tellier, puisque, le jour precedent, il dict à Milet[1], de qui on peut aysement avoir le tesmoignage, que la Reyne pouvoit bien se debattre et pleurer tout son saoul, mais qu'à la fin il falloit qu'Elle passast par là.

Je vous advoüe que je tombay des nües quand voulant monter à cheval au Pont-de-l'Arche, un gentilhomme que Navailles me depescha en diligence me dict que la Reyne l'avoit envoyé querir à minuict pour luy dire qu'Elle avoit esté contrainte à donner les mains audict traité, tout le monde luy ayant fait cognoistre que le Roy et Elle estoient perdus sans ressources, si Elle en usoit autrement. Je voudrois bien sçavoir qu'est-ce qu'on eust fait à la Reyne, si Elle eust declaré que les princes seroient en liberté et que je m'en allois au Havre pour cela, ou, si on n'eust pas jugé à propos de me nommer, de dire seulement que, dans six jours, les princes seroient à Paris. Pour le moins, en ce cas, le party des princes et tous ceux qui poursuivoient leur liberté eussent eu sujet d'estre satisfaicts à Paris, et j'eusse peu faire en sorte qu'ils en seroient demeurez redevables à la Reyne, et qu'ils en auroient eu quelque gratitude envers moy, au lieu de la recognoistre[2] du traité fait à Paris et des violences qu'on avoit faictes à la Reyne par le moyen du duc d'Orleans, à la teste des adherents desdicts eprinces et des frondeurs, pour la contraindre à y consentir. Et quand mesme, en

[1] Milet, ou Millet, de Jeurs. Voy. ci-dessus, p. 18, note 2.

[2] Cette tournure de phrase, qui revient souvent dans les lettres de Mazarin, équivaut à celle-ci : *au lieu de recognoistre qu'ils devoient leur liberté au traité fait à Paris et aux violences*, etc.

arrivant au Havre, je n'eusse pas creu à propos de mettre les princes Mars 1651
en liberté, quelle risque[1] pouvoit courir la Reyne, à laquelle on n'eust pu remedier avec une tres-grande facilité et avec une asseurance infaillible que les choses ne seroient pas venues au point où elles sont presentement ? On estoit maistre des princes, des places, des troupes, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne et de la Bourgogne, qui sont les provinces les plus proches de Paris.

Avec cela, il falloit bien avoir peu de sens et de resolution pour n'obliger pas les frondeurs et le Parlement à respecter le Roy et la Reyne, et au pis aller, le moindre advantage, qu'on en eust pu tirer, eust esté d'obtenir que l'on n'auroit mis les princes en liberté que quand le Roy et la Reyne eussent esté hors de Paris, et on pouvoit bien croire que les partisans des princes se seroient, par leurs ordres, portez à toutes sortes de violences pour cela, et que, si les frondeurs se fussent opiniastrez à ne le vouloir pas, tous les amis et serviteurs des princes fussent sortis de Paris et n'auroient songé qu'à donner les dernieres seuretez pour qu'on ne pust pas douter que, les princes sortant, ils serviroient Leurs Majestez et les vengeroient du mauvais traitement qu'Elles recevoient à Paris.

Ce ne sont pas des choses auxquelles je songe seulement à present : car vous pouvez sçavoir de M. de Palluau ce que je luy dis là-dessus, et si je n'eus pas mesme la pensée de faire sortir M. le prince de Conty, afin qu'il allast à Paris pour se mettre à la teste de tous les partisans et serviteurs de son frere, de luy et de M. de Longueville pour declarer hautement les intentions de M. le Prince et les siennes, et dire à M. le duc d'Orleans que ce n'estoit pas vouloir leur liberté que de refuser de faire ce qu'on devoit à l'esgard de la Reyne, puisque c'estoit le moyen infaillible de l'obtenir[2].

C'est une playe qui saignera longtemps, et je ne sçay pas comme je suis entré à vous faire un si long discours là-dessus, d'autant plus que

[1] Le mot *risque* s'employait alors au féminin comme au masculin.

[2] Pour compléter la phrase, il faudrait ajouter : « que de s'engager à agir de concert avec elle. »

Mars 1651. je croy de vous en avoir dict une grande partie au Havre, où, apres ce qui s'estoit passé à Paris, il estoit impossible de prendre autre party que celuy que je pris. Car si, M. de La Vrilliere[1] et les autres arrivant, les princes eussent esté mis en liberté, il est certain qu'on ne devoit pas attendre qu'ils en eussent aucune obligation ny à la Reyne ny à moy, et il en restoit, au moins, quelque esperance en les faisant sortir de la maniere que je fis; mais on ne peut pas revoquer[2] le passé, et ce qui me perce le cœur, c'est que, quand M. Le Tellier vivroit mille ans, rendant tous les jours de grands services, il ne pourroit pas reparer le prejudice qu'il a causé par là à l'Estat; en quoy asseurement il a eu pour principale visée de m'empescher de me servir du pouvoir que la Reyne m'avoit donné à l'esgard de la liberté desdicts princes.

XXXIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 331 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Bouillon, 21 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous prie de dire à la Reyne qu'il me semble qu'Elle ne sçauroit tenir une meilleure conduite à l'esgard du garde des sceaux[3] que celle que j'ay marquée dans le memoire audict abbé (Fouquet)[4], et surtout il faut que Sa Majesté prenne garde à ne luy donner sa confiance que par degrez et à ne luy dire pas d'abord certains secrets, par le moyen desquels estant d'intelligence avec les princes et entierement lié avec Mme de Chevreuse, il pourroit tout perdre; et quand mesme il auroit

[1] Sur Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, voy. le t. I, p. 938, des *Lettres de Mazarin*. Il avait été chargé, en qualité de secrétaire d'État, de porter au Havre, avec plusieurs partisans des princes, les ordres de la Reine pour la délivrance de Condé, de son frère et de son beau-frère.

[2] Le sens est *revenir sur le passé, l'effacer*.

[3] Charles de L'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Voy. ci-dessus, p. 13, note 1.

[4] L'abbé Fouquet est cité dans la partie de la lettre non imprimée. Le mémoire, dont parle Mazarin, ne se trouve pas, à ma connaissance, dans ses papiers.

toutes les bonnes intentions qu'on pourroit souhaiter et qu'il n'auroit autre but que de servir l'Estat et Leurs Majestez, sans que rien l'en pust empescher, que la Reyne se souvienne de ce qu'Elle m'a fait l'honneur de me dire elle-mesme, qu'il n'est pas à l'espreuve d'un cotillon [1]; en quoy Sa Majesté doit estre bien confirmée apres avoir veu tout ce qui s'est passé depuis peu, estant tres-certain que Mme de Rhode [2], assistée de Mme de Chevreuse, a estably l'amitié du garde des sceaux avec le Coadjuteur, duquel la Reyne sçait en quels termes l'autre a tousjours parlé. Mars 1651

Mazarin ajoute que la Reine doit d'abord exiger l'exécution des promesses que lui a faites, en son nom, le premier écuyer Beringhen. Ces mesures feront croire que la Reine ne veut que mettre le Cardinal en état de vivre hors du royaume en sûreté et en homme de sa condition. Il revient ensuite sur la nécessité pour la Reine de ne pas donner toute sa confiance à un homme aussi perfide que le garde des sceaux. Puis il renouvelle ses plaintes contre Le Tellier [3]. Il est important que la Reine soutienne ses bons serviteurs, comme de Lionne et Servien, et qu'Elle résiste à tout projet d'accommodement avec le duc de Lorraine, malgré les instances du duc d'Orléans. Mazarin ne pense pas que le prince de Condé puisse approuver le projet d'un traité avec le duc de Lorraine.

Je ne crois pas que M. le Prince, dans son ame, souhaite le restablissement de M. de Lorraine, non plus que le mariage de son frere avec Mlle de Chevreuse, et en ces deux points-là je croy qu'il sera tousjours fort bien secondé par M. et Mme de Longueville, et, si vous le croyez necessaire et de le pouvoir faire sans risque, il faudroit tascher adroitement, par le moyen de Prioleau [4] (*sic*), de dessiller les yeux de M. et

[1] Les mémoires de Retz parlent souvent des amours de Châteauneuf. Voy. entre autres passages, t. II, p. 283-284 et 291, édit. Charpentier.

[2] Louise de Lorraine, mariée à Claude Pot, comte de Rhodes, grand maître des cérémonies.

[3] Voy. ci-dessus, p. 78 et suiv.

[4] Benjamin Priolo ou Prioleau, né à Saint-Jean-d'Angély en 1602, avait mené une vie errante jusqu'à l'époque où le duc de Rohan le prit à son service. Après la mort du duc de Rohan, il devint secrétaire du duc de Longueville. Les carnets de Mazarin prouvent qu'il était vendu au Cardinal. Priolo a laissé une *Histoire de France* écrite en latin (*De rebus gallicis historiarum* lib. XII); elle s'étend de 1643 à 1664. Priolo mourut en 1667.

Mars 1651. de Mme de Longueville, afin qu'ils fissent, apres, la mesme chose à M. le Prince. Mais je suis bien trompé s'il[1] ne dissimule presentement, en toutes choses, avec S. A. R., Mme de Chevreuse et le Coadjuteur, pour se restablir dans les[2] places, remettre ses troupes, augmenter le nombre de ses amis, faire une plus grande liaison avec eux, establir une parfaite correspondance avec les Espagnols et ajuster avec eux tout ce qu'il devra faire en cette campagne, pour sortir, apres, de Paris à l'improviste, et ayant formé un puissant party se mettre en estat de faire la plus grande partie de ce qu'il voudra; et sur ce sujet il ne faut pas douter que Mme de Longueville et M. de Turenne, ayant asseuré l'Archiduc et Fuensaldaigne[3] que les princes veulent executer le traité qui a esté signé avec eux, de façon que, si on ne voit pas jour à faire la paix à des conditions favorables aux Espagnols, M. le Prince prendra les armes, comme on l'y a obligé par ledict traité, pour y contraindre Leurs Majestez; à quoy il se prepare, des à present, prevoyant bien l'impossibilité qu'il y aura de faire consentir Leursdictes Majestez aux conditions que nos parties pretendront. Le mariage[4] sera la pierre de touche de ses intentions, et je ne sçay pas comprendre comme Mme de Longueville et M. de La Rochefoucauld, qui possedent entierement l'esprit de M. le prince de Conty, seroient capables d'y donner jamais les mains, puisqu'ils ne doivent pas douter que, ce mariage achevé, ce sera Mme de Chevreuse et le Coadjuteur, qui possederont ledict prince et non pas eux; et, comme c'est une chose assez publique dans Paris, il est impossible que les personnes interessées à degouster M. le prince de Conty de ce mariage ne sçachent que le Coadjuteur voit presque tous les soirs en particulier Mlle de Chevreuse, et

[1] *Il* devrait se rapporter à Priolo; mais la suite de la phrase prouve qu'il s'agit du prince de Condé.

[2] Il y a bien *les places* dans le manuscrit. Je pense qu'il faudrait *ses places*, les places fortes qui lui avaient été accordées, comme Jamets, Clermont-en-Argonne, etc.

[3] François Perez de Vivero, comte de Fuensaldaigne ou Fuensaldañe, était capitaine général des Pays-Bas espagnols sous l'archiduc Léopold. Il mourut à Cambrai, en 1661.

[4] Voy. sur le projet de mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse, ci-dessus, p. 52, note 3.

qu'il est en meilleure intelligence avec elle que ne le devroit souhaiter une personne qui la va espouser[1]. Mars 1651.

Mazarin parle ensuite du projet du duc de Mercœur d'épouser une de ses nièces, et de la nécessité d'obtenir le consentement du père et de la mère du duc. Il termine par des conseils sur l'éducation du Roi.

XXXIV.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719 D, f° 71-76. — Copie du temps.

AU BAILLI DE VALENCÉ[2],

AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

Bouillon, 21 marzo 1651.

(EXTRAIT.)

Le lettere di V. Ecc^za mi hanno portato l'avviso di quello mi doveva succedere, prima ch'ella habbia havuto avviso da me di quello mi è succeduto. Ne mi meraviglio, che il Papa fosse ben informato delle congiure, che si formavano contro di me in Parigi, poiche il Coadjutore, che era il conduttore di esse, ragguagliava di tutto S. Sta per mezzo del suo Nuntio[3], e con le lettere sue medesime, e non dubito punto, che la persona, che scriveva al Papa o al cardinale Panzirolo con tanta confidenza della mia vicina caduta, non fusse il medesimo Coadjutore, poiche com' egli era il principale instrumento della persecutione, che mi è stata fatta, poteva ben parlare con sicurezza. Egli hà impegnato il duca d'Orleans contro di me, e per fare risolvere S. A. R., che vi haveva qualche renitenza, si è servito per principal motivo del riacquisto[4] e della battaglia di Rethel, li quali successi essendo proceduti

[1] Les mémoires de Retz ne laissent aucun doute sur la nature de ses relations avec Mlle de Chevreuse.

[2] Henri d'Estampes-Valencé ou Valencey était bailli de l'ordre de Malte. Né en 1603, il mourut en 1678.

[3] Ce nonce du pape Innocent X était Nicolas Bagni, que Mazarin regardait comme un de ses plus dangereux ennemis.

[4] On a vu (t. III, p. 938, des *Lettres de Mazarin*) que la ville de Rethel avait été reprise par les Français le 13 décembre 1650. La victoire de Rethel avait été remportée le 15.

Mss. 1651. puramente della presenza, consiglio et impulso mio, hà concluso, che bisognava quanto primo crucifiggermi, perche quest' huomo *multa signa facit*, e guadagnerà sicuramente l'affetto del popolo.

Finalmente io sono fuori della Corte, mà non gia fuori della gratia delle Loro MM^te, che me la conservano tutta intiera. Hò ceduto alla violenza e rabbia de miei persecutori, perche amo lo stato e preferirò sempre il mio proprio interesse[1] alla tranquillita e riposo di esso, et ho voluto confondere i miei inimici, che non si curano del sconvolgimento del regno, purche sodisfacciano alla propria passione.

V. Ecc^za sarà stata informata con quali dimonstrationi d'affetto e con quali honori io sia stato ricevuto per tutti i luoghi del regno, ove sono passato, e particolarmente nelle piazze più importanti di esso, et forse ne havrà havuta notitia dal sig^r marescial Oquincourt[2] o dalla signora marescialla[3], le quali m' hanno trattenuto in Perona alcuni giorni, e mi hanno favorito à un punto, che la memoria e le obligationi mie verso di loro saranno eterne.

Io non voglio trattenere più lungamente V. Ecc^za in questo discorso, perche sarebbe necessario un volume intiero per dirli tutte le particolarità di quello che è seguito, e per sodisfare o alla curiosità di quelli, che discorreranno sopra questo successo, o che forse censureranno la mia condotta. Per hora bisogna lasciar dire e credere à ciascheduno ciò che vorrà: mà se un giorno potrò liberamente parlare, farò conoscere di non haver mancato in cosa alcuna di quelle che un huomo poteva fare e prevedere. Quando le disgratie sono fatali non vi è riparo che possa impedirle, e manca sopra tutto la fede di quei huomini, de quali la ragione e la necessità obbligano à fidarsi.

[1] Tel est le texte de la copie: il est évidemment altéré. Il faudrait : *al mio proprio interesse la tranquillità*. Mazarin déclare qu'il préférera toujours la tranquillité de l'État à son propre intérêt.

[2] Voy. sur le maréchal d'Hocquincourt, le t. II, p. 1221, des *Lettres de Mazarin*.

[3] La maréchale d'Hocquincourt était Léonore d'Estampes-Valençey, mariée en 1628 à Charles de Monchi, marquis, puis maréchal d'Hocquincourt : elle mourut en 1670, à 72 ans. Elle était sœur de l'ambassadeur Henri d'Estampes-Valence, ou Valençey.

Mars 1651.

XXXV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 339; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Bouillon, 23 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin commence par parler de ses intérêts particuliers et de créances à recouvrer. Il indique ensuite à Lionne plusieurs de ceux qui peuvent le servir avec zèle.

Je souhaiterois que vous liassiez une estroitte amitié avec Navailles[1], lequel est tout-à-fait dans mes interests, et capable, en diverses rencontres, de parler fortement à la Reyne en la maniere qu'il auroit concertée avec vous; et, reglant par lui la conduite de sa femme[2], je croy qu'on en pourra tirer de bons services. Pour le mareschal du Plessis[3], j'ay sujet d'estre persuadé que ledict sieur mareschal est tout-à-fait dans mes interests. C'est un grand malheur que tous mes ennemis soient unis ensemble et fassent le pis qu'ils peuvent, et que mes amis, qui, agissant de concert, pourroient aysement les contrecarrer, soient tous desunis. Il faut que, M. Servien et vous, pour vostre interest et pour le mien, fassiez tout ce qui sera en vostre pouvoir pour estre liez estroittement avec mes amis, particulierement avec ceux qui ont accez aupres de la Reyne; car autrement il est à craindre que vous n'en souffriez, et moy aussy.

M. de Ruvigny[4] est parfaitement bien avec M. de Bouillon[5], lequel gouverne entierement La Rochefoucauld[6], et je croy que tous deux

[1] Voy. sur Navailles, le t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 3, note 6.

[2] Suzanne de Neuillan ou Neuillant, mariée au baron, plus tard duc de Navailles. Elle avait été fille d'honneur de la Reine. Elle devint dans la suite dame d'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse, et s'attira une honorable disgrâce en résistant aux passions de Louis XIV.

[3] Voy. sur ce maréchal, le t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 952.

[4] Voy. sur Ruvigny, *ibid.*, p. 957.

[5] Frédéric-Maurice de La Tour. Voy. *ibidem*, p. 913.

[6] François VI de La Rochefoucauld, auteur du livre des *Maximes* et de *Mémoires* que nous avons souvent cités. Voy. t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 204, note 1.

Mars 1651. sont capables de tourner l'esprit de M. le Prince où ils voudront. C'est pourquoy je prie M. Servien et vous de considerer s'il seroit bon de faire quelque ouverture audict Ruvigny pour s'en servir avec M. de Bouillon; car, si on pouvoit ramener M. le Prince, en sorte qu'il fust entierement à la Reyne, ce seroit un grand bien pour l'Estat, et malaysement le parti contraire pourroit tenir teste. Je tiens ledict Ruvigny tout-à-fait à moy, secret et fort capable de conduire une affaire. M. de Bouillon et sa femme tesmoignent affection pour moy et de souhaiter que M. le Prince et moy fussions bien ensemble, et MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld sont persuadez, comme aussy la princesse Palatine, qui est une femme fort interessée et qui a la clef de l'intelligence entre Mme de Longueville et [M.] de La Rochefoucauld, que, sans l'union de M. le Prince avec la Reyne, malaysement pourront-ils[1] jamais faire leurs affaires à la Cour. En outre, les deux personnages susdicts ne sont pas capables de s'accommoder jamais du cœur avec le Coadjuteur. Je remets tout à la prudence de M. Servien et à la vostre. Ce que je vous puis dire seulement, c'est que l'on se peut fier à M. de Ruvigny, qui ne gastera rien.

Par la mesme raison que Monsieur n'oublie rien pour gagner Rose[2], il faut que quelqu'un, de la part de la Reyne, s'applique à faire ce qui sera necessaire pour le tenir attaché au service de sa M^té^. Ce qui sera fort aysé en luy donnant le domaine qu'on luy a promis[3], et luy faisant cognoistre, quand on payera les troupes, que cela se fera par le soin que la Reyne en prend.

Nonobstant ce que vous me mandez de M. d'Hocquincourt[4], la Reyne doit faire estat de son service; mais il faut que son esprit soit cultivé par de bonnes paroles et asseurances que Sa M^té^ se confie en luy, et qu'Elle est tres-persuadée qu'il ne luy manquera jamais, et, comme il a entiere confiance en M. Servien et qu'il me promit

[1] La phrase est irrégulière, mais elle se comprend aisément.

[2] Le général Reinhold de Rosen. Voy. le t. I, p. 956, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voyez ci-dessus p. 76, note 2, sur les domaines que les Rosen obtinrent en Alsace.

[4] Voy. sur Hocquincourt, le t. III, p. 504, note 6, des *Lettres de Mazarin*.

qu'il feroit aveuglement tout ce qu'il luy manderoit estre l'intention de la Reyne, mesme qu'il iroit s'aboucher avec luy aupres de Paris, s'il le vouloit, il faut que M. Servien prenne la peine de luy escrire quelquefois. Je ne doute point qu'il n'ayt escrit à Mme de Chevreuse, parce qu'il resolut avec moy qu'il le feroit, ayant receu beaucoup de ses lettres, et qu'il luy manderoit qu'il m'avoit servi comme il y estoit obligé, et qu'au reste il feroit tousjours grand cas de ses conseils. Enfin je vous promets qu'il servira la Reyne, et qu'il est beaucoup plus fin qu'il ne paroist. Mars 1651.

Brachet[1] m'a dict icy, et cela vient asseurement de M. de Senneterre, que Laigues[2] vous avoit parlé fort haut sur l'establissement du garde des sceaux dans la derniere confiance de la Reyne[3], et sur l'admission de la visite du Coadjuteur[4], jusqu'à vous avoir dit qu'il falloit bien qu'Elle (la Reyne) le fist. Il est bien estrange qu'il faille souffrir de semblables choses d'un petit gentilhomme de cinq cents livres de rente, qui n'est considerable que parce qu'il satisfait la veue de Mme la dominante[5].

Bartet, que vous cognoissez, est extremement bien avec la Palatine. Il m'a tesmoigné tousjours d'estre entierement attaché à moy[6], et vint à Saint-Germain, quand je partis de Paris, pour m'en asseurer de nouveau. Il est capable de parler de tout à la princesse. Je vous en donne l'advis, afin que vous en profitiez, s'il s'en presente occasion.

Souvenez-vous que Prioleau[7] est fort interessé, et que par argent on

[1] Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 363, édit. Charpentier) dit que Brachet était d'abord au service du marquis de Senneterre, qui le donna au Cardinal. Brachet devint un des agents les plus actifs de Mazarin.

[2] Geoffroy de Laigues était capitaine des gardes de Philippe de France, duc d'Anjou. Il passait pour le mari de conscience de la duchesse de Chevreuse.

[3] Le sens est que *la Reine devait avoir la dernière confiance dans le garde des sceaux*, *Châteauneuf*.

[4] Sur la nécessité pour la Reine de recevoir la visite du Coadjuteur.

[5] Mme de Chevreuse. Les mémoires du cardinal de Retz font assez connaître les relations de Laigues avec la duchesse de Chevreuse.

[6] Voy. ci-dessus, p. 38, une lettre de Mazarin à Bartet. Le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, renferme plusieurs lettres adressées par le Cardinal à Bartet.

[7] Benjamin Prioleau ou Priolo. Voy. ci-dessus p. 83, note 4.

IMPRIMERIE NATIONALE

Mars 1651. luy peut faire faire tout. Je vous parle de cela comme en estant tres-sçavant, et comme je crois qu'il gouvernera entierement M. de Longueville, si vous le croyez jamais capable de rendre quelque grand service, on luy pourroit promettre une bonne somme d'argent et luy en donner toutes les asseurances, quand la chose seroit faite.

Je croy que malaysement la Reyne pourra avoir un party extremement considerable, si elle n'a avec Elle S. A. R. ou M. le Prince, et en cas que cela fust et que la Reyne obligeast celuy qui se declareroit pour Elle de donner les mains à tout ce qu'Elle pourroit souhaiter pour moy, comme je n'ay autre but que le service de Leurs Majestez, je me sens obligé de vous dire que, dans l'estat present des affaires, le party de la Reyne s'affoibliroit si je retournois d'abord [1].

XXXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 69; tome 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. LE COMTE DE BRIENNE [2].

Bouillon, 24 mars 1651 [3].

Je vous envoie les responses que je fais aux lettres que Leurs Majestez m'ont fait l'honneur de m'escrire. Il y auroit longtemps que je serois sur le Rhin, si j'eusse esté seul coupable; mais mes niepces [4] s'estant

[1] *D'abord* a ici le sens d'*immédiatement.*

[2] Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, né en 1595, mort en 1666. Il était, en 1651, secrétaire d'État, chargé spécialement des affaires étrangères. Il a laissé des Mémoires, où il se plaint souvent de Mazarin. Il parle de plusieurs lettres que lui adressa le Cardinal pendant son exil, mais ne dit rien de l'apologie, en date du 24 mars 1651, que nous publions.

[3] Mme de Motteville (*Mémoires*, édit. Charpentier, t. III, p. 318) cite une autre lettre officielle du Cardinal adressée à la Reine. On en trouvera le résumé aux analyses. Mme de Motteville n'indique pas la date de cette lettre; elle doit être de la fin de février ou du commencement de mars 1651.

[4] On voit, par les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 300, édit. Charpentier), qu'à l'époque où Mazarin quitta Paris, ses nièces furent cachées pendant plusieurs jours chez Mme de Navailles, puis menées à Péronne par Ondedei et confiées à la maréchale d'Hocquincourt, qui les remit au Cardinal.

trouvées enveloppées dans mes crimes et condamnées à sortir du royaume, il m'a esté impossible, les devant traisner avec moy, de faire grande diligence et de me hasarder à traverser des pays remplis de troupes ennemies, sans passe-ports. Mars 1651

Je me trouve bien embarrassé dans l'execution des ordres que je reçois; car je ne puis pas m'imaginer que Leurs M^tez entendent que je m'expose à un peril esvident de me faire tuer ou prendre prisonnier, comme je crois certainement que c'est la pensée de celuy qui se vante avec ses partisans de former des arrests contre moy, avant mesme que d'entrer au Parlement, et d'avoir assez de moyens pour obliger la Cour à y acquiescer, parceque je ne puis pas ignorer l'intention qu'il a pour l'Estat et pour moy, apres avoir desjà si bien commencé à effectuer la declaration qu'il fit à un de vos confreres de remuer les parlemens, la noblesse, le clergé et les peuples, et de renverser tout, si on ne l'elevoit au cardinalat, et je sçais et vois fort bien qu'il travaille en mesme temps à me faire donner des ordres et à m'empescher de les executer, pour avoir des pretextes ou de faire du bruit à Paris et pousser à bout ses desseins, si je n'y defere pas, ou, en m'y conformant, avoir le plaisir d'achever ma perte entierement. Si elle peut estre en quelque façon utile au Roy et à la Reyne, j'y donnerai les mains de bon cœur; mais il faut que j'aye cognoissance que c'est leur volonté: car estant à Leurs Majestez, je ne puis disposer de ma personne que par leur commandement.

On a voulu que je fusse esloigné de la Cour, que je sortisse du royaume avec mes proches et mes domestiques; on a ordonné en mesme temps qu'on me menast à la Conciergerie. A present que je suis hors de France, on veut que je m'en esloigne, et au mesme temps on me tend des pieges de tous costez pour m'en empescher. J'ay faict instance pour avoir escorte à Charleville et Mezieres, et on me l'a refusée. Je ne dois pas aller dans les Estats du roy d'Espagne, et on fait diligence auprez des divers princes, afin qu'ils me refusent l'entrée des leurs. Sept regiments de M. de Lorraine sont advancez à quatre lieues d'icy sur le chemin que je dois faire pour aller en Allemagne. M. de

Mars 1651. Turenne destacha de la cavalerie aprez moy, lorsque je partis de Rethel, et, depuis deux jours, il a envoyé cent hommes piller un village de cette duché[1] à une lieue d'icy, qui, aprez avoir tout emporté et [avoir] maltraité le seigneur du lieu et quelques pauvres paysans, jetterent quantité de billets qui contenoient que, tandis qu'on[2] souffriroit le cardinal Mazarin dans les terres de Liege, elles seroient pillées et bruslées, comme vous verrez par un des billets qui sera cy-joint, et je vous advoue que je suis extremement marry de voir qu'une personne que j'ay tant servie et pour qui j'ay eu tant d'affection et tant d'estime soit capable d'insulter sur moy de cette sorte dans l'estat où je suis.

Mes persecuteurs pourtant, ne se lassant point de praticquer toute sorte de moyens pour me perdre, font croire, sans s'en apercevoir, que je vaux quelque chose et que je leur donne de la peine; et je vous asseure que le plaisir qu'ils prennent à ne se relascher point de la persecution qu'ils me font diminueroit de beaucoup, s'ils voyoient de quelle façon je reçois les coups qu'ils me portent. Car, comme il est cognu d'un chacun que j'ay bien et fidelement servi, je conserve un tres-grand repos d'esprit, ma conscience ne me reprochant pas la moindre chose qui le puisse troubler, et, si ma passion pour le bien et la grandeur de l'Estat pouvoit estre plus forte, elle redoubleroit à mesure qu'on m'attaque avec plus de violence. Il n'y a pas d'exemple que jamais personne de ma condition, qui fust effectivement criminelle, ayt esté traitée de la sorte; mais, en me faisant le mal, on me fournist, en mesme temps, un motif de m'en consoler, puisqu'il paroist par là que c'est l'emportement et la passion, et non pas la justice qui agist.

On m'a tout osté; je ne m'y oppose point; aussy bien c'est en servant le feu Roy, de glorieuse memoire, que je l'avois acquis. De toutes les graces que Sa M^té^ avoit eu la bonté de me departir, il ne m'en reste que le chapeau de cardinal; encore suis-je tout prest à le remettre entre les mains de Sa Majesté pour en disposer selon sa volonté, si cela peut tant soit peu contribuer au bien de ses affaires, quoyque je puisse

[1] De la duché de Bouillon. Les mots *duché* et *comté* s'employaient souvent au féminin. —
[2] Dans le sens de *tant qu'on souffriroit*, etc.

dire sans vanité d'avoir acquis cette grace par une suite de services pendant douze ans[1], où Sa M^té^ esprouva ma fidelité et mon zele en plusieurs rencontres importants, et peut-estre avec quelque utilité, puisque j'avois esté l'instrument de l'acquisition de beaucoup de places qui sont à present sous la domination de cette couronne, et que, comme Sa Majesté le declara plusieurs fois pendant sa vie, j'avois contribué à la gloire et à l'advantage que ses armes avoient remportez en Italie, et particulierement à Casal[2], où, sans qu'il en coustat une goutte de sang, elles donnerent la loy, comme si elles eussent deffait à plate couture l'armée d'Espagne. Mars 1651.

Je vous prie de croire que l'offre que je fais n'est point un simple compliment, et que je seray fort ayse que Leurs Majestez disposent de ce chapeau en faveur de quelque personne qui, estant eslevée à cette dignité, ayt plus que moy les moyens et la liberté de les servir; car, outre que pour en soustenir l'esclat, elle demande le bien que je n'ay plus, je serai ravy qu'on voie qu'estant despouillé de tout, je brusle plus que jamais d'affection pour leur service.

La seule grace que je demande à Leurs Majestez, c'est de me faire justice pour la conservation de mon honneur, que je ne puis pas souffrir que mes ennemis, par leurs artifices, mettent en compromis, puisqu'il paroist assez que, dans tout le cours de ma vie, le principal but que je me suis proposé a esté d'en acquerir et de le conserver.

Quand ceux qui le font auroient droit de me punir, il me semble qu'ils y devroient proceder par les formes ordinaires, que l'on a accoustumé de pratiquer, mesme à l'esgard du dernier des hommes. Personne ne sçavoit mes crimes; il n'y avoit point d'accusateurs, et cependant on a commencé par ma condamnation, et on a encheri sur la severité des chastiments de l'Ancien Testament, où Dieu punissoit quelquefois les familles entieres pour la faute du chef, puisque l'on n'a pas seulement

[1] Mazarin faisait remonter à 1628 les services qu'il avait rendus à la France. Il fut nommé cardinal le 16 décembre 1641. Il y avait donc, à l'époque de sa promotion, un peu plus de douze ans qu'il était attaché à la France.

[2] Voy. sur l'affaire de Casal, le t. I des *Lettres de Mazarin*, introduction, p. xv.

Mars 1651. enveloppé la mienne dans ma disgrace et dans ma peine; mais on y a mesme compris toutes les personnes estrangeres[1].

Aprez m'avoir puni, on veut commencer à me faire mon procez, sans que mes crimes aient esté denoncez. On en faict pourtant une grande masse pour tascher d'imprimer dans les esprits du vulgaire que je suis le plus meschant de tous les hommes[2].

Vous sçavez si j'ay empesché la conclusion de la paix et avec quelle sincerité a parlé là-dessus M. le duc de Longueville, mesme dans un temps qu'il n'estoit pas obligé à prendre ma deffense, et s'il n'a pas dict diverses fois dans le Conseil, apres son retour de Munster[3], qu'il n'avoit jamais pu recognoistre à quelles conditions les Espagnols y donneroient les mains, si elle eust pu se faire. Ce prince, qui en avoit si grande passion pour le bien de la France et pour sa gloire particuliere, et ceux qui l'accompagnoient en cet employ, n'eussent pas manqué de la conclure, ou d'envoyer courriers sur courriers à la Cour pour faire sçavoir ce qui les en empeschoit. Car de dire que l'on eust des ordres secrets pour la traverser, outre que c'est la plus grande supposition qui ayt jamais esté imaginée, il n'y a pas d'apparence qu'un prince de la condition de M. Longueville eust souffert d'estre traité avec ce mespris. Il n'y a personne qui puisse mieux que vous faire foy de cette verité, puisque ces pretendus ordres ne pouvoient passer que par vos mains[4], et que, s'ils fussent venus de quelque autre que du Roy, dont vous aviez seul le nom en vostre disposition, M. de Longueville et

[1] Mazarin veut parler des personnes étrangères à sa famille, que l'arrêt du Parlement bannissait du royaume; par exemple, ses domestiques.

[2] Mazarin fait, dans la suite de cette longue dépêche, l'apologie de son gouvernement de 1643 à 1651. Il n'y suit pas d'ordre chronologique, mais répond aux principaux reproches qu'on lui a adressés. On l'accusait de s'être opposé à la paix. Il se justifie sur ce point; puis il montre combien le traité de Munster a été avantageux à la France. Enfin, revenant sur les événements antérieurs, il explique pourquoi l'Espagne n'a pas pris part à ce traité, et en rejette la faute sur les troubles de la Fronde.

[3] Le duc de Longueville avait été le chef de l'ambassade envoyée par la France à Munster. Voy. t. III, p. 1, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Brienne était, comme nous l'avons dit, secrétaire d'État, chargé spécialement des affaires étrangères.

M. d'Avaux[1] eussent esté sans excuse d'y deferer, et obligez de preferer le bien de l'Estat et le repos de la Chrestienté à toute autre consideration, et d'ailleurs estant deux contre un, il estoit tousjours en leur pouvoir de vaincre par leur opinion celle du troisieme[2], en cas qu'elle eust esté contraire à la leur. Ce qui monstre clairement que c'est une invention malicieuse de ceux qui ne font pas scrupule d'employer des faussetez pour nuire à ceux qu'ils n'aiment pas. Mars 1651.

Vous sçavez de plus que MM. les Plenipotentiaires ne se sont pas relaschez, autant qu'ils le pouvoient, pour faire la paix, et qu'ils ont escrit des raisons tres-concluantes qui les en avoient empeschez, dont la principale estoit qu'ils n'avoient pas jugé à propos d'espuiser leur pouvoir, parce que leur relaschement n'auroit servi qu'à tesmoigner de la foiblesse, sans produire aucun bon effect, les ministres d'Espagne n'ayant jamais eu autre but, dans l'assemblée, que de tirer tousjours en longueur la negociation avec la France pour faire ce pendant un accommodement separé avec MM. les Estats[3], afin qu'estant delivrez de cette guerre-là ils la pussent continuer plus fortement contre cette couronne. Ce qui pourtant n'auroit pas empesché qu'ils n'eussent esté contraints à la finir et à donner les mains à une paix raisonnable, si le commencement de nos desordres ne leur eust enflé le courage et fait esperer une revolution advantageuse à leurs affaires, puisqu'il y avoit des François mesmes qui y travailloient en leur faveur.

Dans le temps qu'on sçavoit que les ministres de MM. les Estats avoient ordre de conclure la paix, sans la France, avec les Espagnols, vous vous souviendrez qu'on fist toutes les diligences imaginables, afin qu'elle pust estre faite conjoinctement, et, pour cet effect, on resolut d'apporter toute sorte de facilité à certains points auxquels les Espagnols faisoient semblant de s'arrester le plus. Vous vous souviendrez

[1] Claude de Mesmes, comte d'Avaux, était un des plénipotentiaires chargés de représenter la France à Munster. Voy. sur ce personnage, le t. I, p. 909, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Le troisième plénipotentiaire pour la France au congrès de Munster était Abel Servien. Voy. sur ce personnage, le t. I, p. 959, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Les États généraux des Provinces-Unies signèrent, en effet, un traité particulier avec l'Espagne.

Mars 1651. aussy qu'en ce temps-là, dans une affaire de cette importance, on jugea à propos d'assembler des conseils extraordinaires qui furent tenus au palais d'Orleans, et quelques-uns mesme chez moy par ordre de S. A. R., dans lesquels on lisoit les depesches de Munster. On examinoit tous les points; on y resolvoit les responses, et aprez avoir esté faictes, on les lisoit de nouveau dans le Conseil, pour voir s'il y avoit quelque chose à changer, ajouter ou diminuer, un chacun tesmoignant brusler d'envie de faire ou dire quelque chose qui contribuast à la perfection d'un si grand ouvrage; mais toutes ces diligences n'aboutirent à rien, et le comte de Pegnaranda[1] fit cognoistre à descouvert quels ordres il avoit, puisqu'il n'eut jamais de repos, aussytost que la ratification du traité de Hollande[2] fut venue, qu'il ne se fust retiré de Munster pour n'estre pas pressé des mediateurs[3] à l'accommodement avec la France.

Je n'aurois pas esté seulement un perfide, mais un insensé, si je n'avois pas travaillé, avec toute l'application imaginable et du meilleur de mon cœur, à l'accomplissement de la paix, puisque, par ce moyen, la tranquillité estant restablie dans le royaume avec toutes les felicitez que la guerre en bannit d'ordinaire, non seulement j'aurois eu part à la douceur et au bien que ce repos auroit produit, mais on m'auroit donné beaucoup de gloire et de benedictions de ce que j'y aurois contribué, sans que la malice mesme et l'envie eussent pu fournir de matieres pour attaquer ma conduite, ni à l'esgard de n'avoir pas sçu conserver les alliez et amis de la France, puisque j'en avois accru le nombre, ni d'avoir laissé perdre les advantages que le feu Roy avoit remportez sur les ennemis, ni d'avoir pris mal le temps, et avoir employé les moyens et les forces de l'Estat foiblement dans les entreprises qu'on avoit faictes en Flandre, en Allemagne, en Lorraine, en Italie et

[1] Gaspard de Bragamonté, comte de Peñaranda, était le premier des plénipotentiaires espagnols au congrès de Munster.

[2] Le traité particulier de la Hollande avec la France avait été conclu à la fin de janvier 1648. — [3] Les médiateurs au congrès de Munster étaient le nonce Fabio Chigi et le Vénitien Contarini. Voy. le t. I, p. 689, note 1, et p. 919, des *Lettres de Mazarin*.

en Catalogne, pour les affermir en les augmentant avec de nouvelles et Mars 1651.
importantes conquestes; ni d'avoir manqué à entretenir l'union en la maison royale et le calme dans le royaume; [à maintenir] les grands et les plus relevez en la disposition de bien servir, ni d'avoir enfin causé la moindre diminution à la haute reputation que la France s'estoit acquise parmy toutes les nations, puisqu'on avoit veu, durant les cinq premieres années de la Regence que[1] les parlements et les personnes les plus considerables avoient pris plaisir à contribuer au bonheur de l'Estat (ou, au moins, aucun ne s'y estoit ouvertement opposé[2]), esclater de tous costez tant d'actions à l'advantage du royaume et à la gloire de la nation; on avoit veu tant de peuples et de princes avoir recours à sa protection ou rechercher son amitié, et, par sa seule entremise, restablir une parfaite intelligence entre le deffunt pape et les princes d'Italie avec lesquels il estoit en guerre[3], et terminer les differends entre la Suede et le Danemark[4]; ce qui n'estoit pas, ce me semble, à mespriser, estant faict aprez la mort d'un des plus zelez, vigilants et prudents ministres qui ayt jamais esté, et d'un si grand et si sage Roy, tres-glorieux et autorisé, qui laissoit son successeur à l'aage de quatre ans, avec la guerre allumée en tant d'endroits, les finances espuisées, et avec de si puissants ennemis, qui croyoient le temps venu de prendre leur revanche avec usure et donner la loy. Ce qui[5] fut aisé de voir par les propositions qui furent faictes au commencement de la Regence, et particulierement par le papier que Sahavedra[6], plenipotentiaire d'Espagne, qui arriva le premier à Munster, donna à l'ouverture de l'assemblée. Ceux qui, pour me rendre odieux aux peuples, mettent toutes pieces en œuvre pour leur imprimer que j'ay empesché la

[1] Le mot *que* équivaut ici à *lorsque*.

[2] Mazarin semble oublier la cabale des Importants, qui avait menacé son pouvoir en 1643. On peut la considérer comme le prélude de la Fronde.

[3] Voy. sur le traité de Ferrare et les négociations qui le précédèrent, notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 230-234. — [4] Traité de Brömsebro conclu sous la médiation de la France entre la Suède et le Danemark (*Ibid.*, t. II, p. 26).

[5] La copie porte bien *qui* pour *qu'il*.

[6] La forme ordinaire de ce nom est *Saavedra*. Diego Saavedra était un des plénipotentiaires espagnols au congrès de Munster.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. paix, sçavent bien le contraire, et pour faire paroistre leur malice à la vue de tout le monde il ne faut que donner au public toutes les depesches qui ont esté envoyées à Munster, et les lettres particulieres que nous nous sommes escrites, M. le duc de Longueville, M. d'Avaux, M. Servien et moy, sur ce sujet[1].

Ces critiques mal intentionnez estoient preparez à medire et à brouiller quelque chose qu'on pust faire dans l'assemblée[2], et bien plus si la paix se fust conclue, comme ils en eurent quelque crainte, durant un temps dans lequel je me souviens qu'ils publioient desjà que l'on relaschoit trop, et que la Reyne estant sœur du roy d'Espagne et moy un estranger nous voulions, aux despens de la France, contenter les Espagnols[3]; qu'à moins d'avoir cette intention, on ne consentiroit pas à mettre les armes bas, lorsqu'elles agissoient avec tant de bonheur contre un ennemy qu'il estoit impossible de reconcilier sincerement avec cette couronne; que, sortant du mauvais pas où il estoit, il donneroit bon ordre à ses affaires et prendroit son temps pour recommencer la guerre quand il verroit jour à le pouvoir faire avec advantage, et mille autres choses semblables qu'on apprestoit pour avoir de quoy me dechirer, quelque evenement qu'eust eu la negociation de la paix.

Et doutera-t-on que leur malice ne se fust portée encore plus avant, si on fait reflexion sur ce qu'ils ont dict contre la paix d'Allemagne[4], quoyque les Espagnols ayent assez faict paroistre, par le deplaisir qu'ils en ont tesmoigné, le prejudice qu'elle leur causoit, et qu'ils ayent remué toutes pierres, et employé, à Vienne et ailleurs, tout leur credit et leur adresse avec beaucoup de soin pour l'empescher? On a compté pour rien l'acquisition d'une si belle, grande et opulente province, comme l'Alsace, et de deux places si importantes sur le Rhin, comme

[1] Une partie de ces dépêches ont été publiées dans l'ouvrage intitulé : *Négociations secrètes touchant la paix de Munster* (4 vol. in-f°. La Haye, 1725).

[2] Dans le congrès de Munster.

[3] Ce fut ce qui arriva à l'époque de la paix des Pyrénées. Saint-Evremond, dans la lettre qui le fit exiler, prétendait que Mazarin avait conclu la paix avec précipitation pour ne pas accabler les Espagnols, comme il l'aurait pu en continuant la guerre.

[4] Mazarin désigne sous ce nom les traités conclus à Munster et à Osnabrück, et appelés ordinairement traités de Westphalie.

Brisach et Philipsbourg, aussy bien que d'avoir reuni à la couronne les trois eveschez avec toutes leurs dependances[1]. Mars 1651.

Enfin mes censeurs et ceux qui font plus de bruict et de mal par leurs brouilleries sont cause qu'on n'a pas contraint les Espagnols à donner les mains à la paix[2], et veulent que j'en sois criminel et que j'aye eu grand tort de m'estre employé pour la conclusion de celle d'Allemagne.

Permettez-moy, je vous prie, que pour vous confirmer cette verité et vous faire cognoistre que ce sont les mesmes artisans, avec la mesme intention et le mesme chef, qui ont agi depuis contre moy et contre l'Estat, comme ils commencerent à le faire, il y a trois ans, je vous fasse remarquer en passant comme ils avoient preparé toutes les pieces necessaires pour m'attaquer et me pousser à bout, quelque evenement qu'eust eu mon dernier voyage en Champagne[3], leur but ayant esté de se deffaire de moy apres la detention de M. le Prince.

Il est assez public quels efforts ils ont faicts et de quels artifices ils se sont servis pour le mettre en lieu où ils en pussent disposer, et peut-estre que, apres avoir tant travaillé pour qu'il fust arresté et apres les feux de joie qu'ils en firent, c'estoit pour luy donner quelque marque de leur tendresse et le mettre en liberté[4]. Je ne dis rien là-dessus; mais en ce qui me regarde, ils ont faict assez paroistre, dans le cours de l'année precedente, que ne souhaitant rien avec tant de passion que de me voir succomber en quelqu'un des voyages que Leurs Majestez furent obligées de faire en diverses provinces, ils n'oublierent rien pour cet effect et pour me faire perdre les bonnes graces de S. A. R. que j'avois possedées avec tant de bonheur et d'advantage depuis le premier

[1] Toul, Metz et Verdun étaient depuis longtemps réunis à la France; mais cette conquête n'avait pas encore été consacrée par un traité avec l'Empire.

[2] Voy. dans le tome III, p. 173 et suiv. des *Lettres de Mazarin*, une dépêche à Servien, en date du 14 août 1648.

[3] Voy. sur l'expédition de Champagne, en 1650, le t. III, p. 920 et suiv. des *Lettres de Mazarin*.

[4] Cette phrase ironique rappelle les efforts qu'avait faits le Coadjuteur pour que les princes fussent transférés de Vincennes à la Bastille. Voy. t. III, p. 769, note I, des *Lettres de Mazarin*.

Mars 1651. jour que j'eus l'honneur de luy faire la reverence, à ma premiere venue à la Cour. Mais tous lesdicts voyages ayant heureusement reussi, mesme celuy que je fis pour le secours de Guise[1], qui, ayant esté jugé desesperé, on avoit mis en ridicule les peines que je me donnois pour sauver cette place, ils conclurent qu'il falloit coucher[2] de leur reste et faire jouer toutes les mines pour me perdre en celuy de Rethel, quelque chose qui pust arriver; et croyant qu'il me seroit impossible d'y reussir, estant question d'obliger à faire des sieges, dans le mois de decembre, une armée qui estoit en campagne depuis celuy de mai, sans avoir esté assistée, et d'attaquer une place que l'on fortifioit depuis quatre mois, où estoit une forte garnison composée des meilleures troupes de Flandre et commandée par un chef de grande reputation[3], et sçachant d'ailleurs que M. de Turenne estoit bien prez pour la secourir avec une armée de dix mille hommes et qu'on manquoit d'argent et des choses necessaires pour y reussir, ils employerent adroitement leurs emissaires pour m'eschauffer au voyage, ne doutant point que la passion que j'ay pour le bien de l'Estat, ne m'empeschast de m'arrester aux difficultez qu'il y avoit à l'entreprendre et aux inconvenients qui me pouvoient arriver. Et, de fait, me voyant embarqué et l'affaire estant jugée tres-espineuse par les personnes les plus entendues et despouillées de passion, ils crurent avoir une belle matiere pour me descrier et me perdre, l'entreprise ne reussissant pas, nostre armée recevant quelque eschec, et M. de Turenne establissant ses quartiers d'hyver en France; mais estant arrivé le contraire et bien au delà de ce qu'on pouvoit esperer par le zele, la resolution et le courage de M. le mareschal du Plessis, secondé par les plus principaux chefs, à qui Leurs Majestez ont donné des marques de leur estime et de la satisfaction qu'ils en avoient[4], et par la passion de tous les officiers et sol-

[1] En juin 1650, Mazarin s'était rendu à La Fère, puis à Saint-Quentin, pour secourir la ville de Guise assiégée par les Espagnols. Voy. le t. III, p. 573 et suiv. des *Lettres de Mazarin*.

[2] Jouer de leur reste.

[3] L'ingénieur Degli-Ponti.

[4] Plusieurs maréchaux de France furent nommés à la suite de cette campagne, entre autres Villequier qui prit le titre de maréchal d'Aumont, Hocquincourt et Grancey.

dats, qui ne demandoient qu'à agir sans murmurer ni dire le moindre mot de la rigueur de la saison, et de tant d'incommoditez qu'ils souffroient, mes persecuteurs s'irriterent davantage et se servirent des pieces qu'ils avoient preparées pour me perdre en ce cas. Vous avez veu de quelle façon ils en ont usé; c'est pourquoy je ne vous en feray pas le recit, et la plus forte raison qu'ils ayent eue entre eux, ç'a esté de dire que je pouvois, malgré leurs diligences, gagner le peuple, et qu'il falloit se haster à me destruire. Mars 1651.

Je reprendray presentement ce qui est de la paix pour vous dire qu'on avoit fort murmuré aussy de ce que je m'estois vanté qu'elle se feroit. Il est vray, et je l'advoue, que j'ay dict plusieurs fois et escrit mesme à MM. les plenipotentiaires à Munster que les affaires d'Allemagne estoient dans une assiette si favorable pour nous, sans nulle apparence de changement, puisqu'on ne devoit pas craindre d'y perdre les grands advantages que la France et ses alliez y avoient remportez, leurs forces estant capables de les rendre encore bien plus considerables, et que les belles et grandes qualitez de la reyne de Suede, sa fermeté inesbranlable et la prudence de ses ministres ne donnoient pas lieu d'apprehender la moindre chose qui pust alterer la parfaite union entre les deux couronnes et l'amitié que les deux reynes s'estoient promise; je dis donc et escrivis que, nonobstant la separation de MM. les Estats (des Provinces-Unies) avec la France, les Espagnols seroient contraints de consentir à la paix avec cette couronne, quand ils cognoistroient, comme je le voyois clairement, que, sans l'assistance des Hollandois, elle pourroit continuer la guerre et ses progrez contre celle d'Espagne, et qu'ils seroient destrompez de l'opinion qu'ils avoient conceue que pouvant employer contre la France toutes les forces qu'ils avoient esté obligez de partager, lorsqu'ils avoient la guerre avec les Provinces-Unies, ils nous pourroient donner la loy.

Et, de faict, vous vous souviendrez que personne n'a pu contester que cela ne dust arriver, le royaume demeurant calme et chacun contribuant à l'establissement de sa felicité et de son repos, comme on y estoit obligé, et qu'outre la gloire de la nation l'interest particulier d'un

Mars 1651. chacun le requeroit, et il estoit malaisé qu'on pust s'imaginer qu'il y eust des François qui s'oubliassent à un tel point de travailler à faire naistre des desordres et des brouilleries dans le royaume et à oster par là les moyens d'obtenir une paix advantageuse. Il a assez paru si je me suis trompé dans la croyance que ce royaume n'auroit pas besoin du secours des Hollandois pour soustenir advantageusement la guerre contre l'Espagne. Toutes les forces des Pays-Bas, unies avec celles de M. de Lorraine, sans que MM. les Estats eussent mis leur armée en campagne, purent-elles empescher que M. le duc d'Orleans, secondé de M. le Prince, ne fist sa memorable action de forcer Courtray à leur vue, avec tant de gloire pour les armes du Roy[1]? Il est vray qu'aprez MM. les Estats assemblerent leur armée; mais, quoyque chacun sçache de quelle façon on en fut assisté cette année-là, nonobstant la resolution qu'on prist de destacher M. le mareschal de Gramont avec un corps de cavalerie et d'infanterie pour les ayder à l'entreprise d'Anvers et de traverser tout le pays ennemy pour les conduire, on ne laissa pas de venir à bout de tant de belles et difficiles entreprises, comme furent celles de Mardyck, de Bergues, de Furnes et de Dunkerque. On ne laissa pas aussy, avec tout le malheur d'Orbitel et de la perte de nostre amiral[2], de remettre à la voile nostre armée navale et de faire cognoistre par la prise de Piombin et de Longon[3], que les seconds efforts des François sont autant à redouter que les premiers, quand ils sont bien conduits.

L'année d'apres[4] que[5] la conclusion de la paix [des Espagnols] avec

[1] Mazarin revient ici sur des faits antérieurs aux traités de Westphalie. La prise de Courtrai avait eu lieu à la fin de juin 1646, malgré l'inaction de l'armée hollandaise. Voy. notre *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 225 et suiv.

[2] L'amiral de Brezé fut tué à la bataille navale d'Orbitello, le 14 juin 1646. Voy. p. 206 et suiv. du t. II du même ouvrage.

[3] Piombino et Porto-Longone. (*Ibidem*, p. 293 et suiv.)

[4] L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols, était entré en campagne, en 1647, avant que l'armée française fût réunie; il s'était emparé d'Armentières le 4 juin et de Landrecies le 18 juillet.

[5] *Que* est pris ici, comme plus haut, dans le sens de *lorsque*.

les [Hollandois][1] leur donna lieu, non seulement d'employer contre nous toutes les troupes, desquelles ils estoient accoustumez de former deux armées auparavant, mais mesme presque toutes les garnisons des places frontieres de celles de MM. les Estats, nonobstant la sortie en campagne de l'Archiduc au mois d'avril, la division de nos generaux qui commandoient les armées du Roy en Flandre[2], le malheur de Lerida[3] et la revolte de la cavalerie allemande[4] qui rompit les mesures qu'on avoit si bien prises de faire venir en Flandre M. de Turenne avec l'armée qu'il commandoit, composée de plus de neuf mille des meilleurs hommes que le Roy eust, et la perte presque en un instant d'Armentieres et de Landrecy, on ne s'estonna point, et on ne laissa pas d'attaquer dans le mesme temps et prendre en quatre jours La Bassée[5] et Dixmude[6], et, aprez, Lens[7], et de demeurer ensuite les maistres de la campagne. On ne laissa pas en Catalogne de forcer Ager[8], et de faire deux bonnes places de Constantin et de Salo[9], qui ont incommodé les ennemis au point que l'on sçait, tant qu'on a eu moyen de les conserver, Mars 1651.

[1] Le traité particulier entre l'Espagne et les Provinces-Unies ne fut signé qu'à la fin de janvier 1648; mais dès le commencement de l'année 1647, l'armée des Provinces-Unies n'avait plus secondé les troupes françaises et les Espagnols avaient envahi la France et assiégé Armentières. Voy. sur ces événements, le tome II, p 332 et suiv., de notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[2] Il s'agit des maréchaux de Gassion et de Rantzau, qui commandaient l'armée française en Flandre, pendant la campagne de 1647.

[3] Les Français échouèrent deux fois au siège de Lérida en Catalogne; en 1646, leur armée était commandée par le comte d'Harcourt, et en 1647 par le prince de Condé. Voy. le tome II des *Lettres de Mazarin*, p. 340 et p. 441, note 1.

[4] La révolte de la cavalerie weymarienne empêcha Turenne de joindre ses troupes à celles de Gassion et Rantzau qui commandaient en Flandre. Voy. le tome II des *Lettres de Mazarin*, p. 446.

[5] La Bassée se rendit à Gassion le 19 juillet 1647.

[6] Rantzau s'était emparé de Dixmude le 13 juillet 1647.

[7] Lens ne se rendit que le 3 octobre 1647. Gassion mourut des suites d'une blessure reçue au siège de cette place.

[8] Place de Catalogne située sur la Noguera.

[9] Je n'ai trouvé, dans les dictionnaires géographiques, aucun renseignement sur Constantin et Salo. Desormeaux (*Histoire de Louis II de Bourbon, prince de Condé*, 2e édit., t. I, p. 465) dit que c'étaient deux postes avantageux qui resserraient et bloquaient Tarragone.

Mars 1651. et, en Italie, de mettre le royaume de Naples à la veille de changer de maistre[1].

Dans cette constitution d'affaires, pouvoit-il y avoir personne sensée qui ne fust persuadée que le comte de Pegnaranda ne mist sur le tapis de retourner à Munster, comme il avoit dict en partant qu'il feroit, pour adoucir les mediateurs, quoyque sans intention de l'executer, et ne pressast lui-mesme pour la conclusion de la paix, à laquelle il devoit recourir, comme au meilleur remede pour arrester le cours de nos prosperitez? Mais, à l'entrée de l'année 1648, commencerent sourdement des mouvements et des brouilleries dans Paris qu'on tascha en vain d'apaiser et qui firent concevoir de grandes esperances audict sieur comte et verser des larmes à tous les bons François, qui virent bien que, sans ces troubles, cette campagne-là estoit fatale à l'Espagne, et celle qui decideroit les differends des deux couronnes, avec une reputation et advantage tout entier pour celle de France. L'on avoit pris Tortose[2]; tous les preparatifs estoient faits pour l'attaque de Tarragone, et l'on n'attendoit pour l'execution que l'arrivée de l'armée navale avec un renfort de cinq à six mille hommes de vieilles troupes qui estoient embarquées dessus avec tout le canon et les munitions de guerre qu'on avoit demandées pour cette entreprise.

On avoit attaqué l'Estat de Milan par le plus foible, qui estoit le costé du Cremonois, conjointement avec le duc de Modene[3]. L'estonnement estoit grand dans le pays. Le Roy avoit Casal-Maggiore[4] et d'autres postes fortifiez au delà du Pô. Le duc de Modene, secondé par le mareschal du Plessis, gagna un combat et força les retranchements que

[1] L'insurrection de Naples contre les Espagnols éclata en juillet 1647; mais elle se préparait depuis longtemps et était fomentée par la France. Voy. t. II, p. 362 et suiv. de notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.*

[2] Voy. le tome III des *Lettres de Mazarin*, p. 154 et 158.

[3] François I d'Este fut duc de Modène et de Ferrare de 1629 à 1658. Il avait signé avec la France un traité d'alliance offensive et défensive, le 1er septembre 1647.

[4] Cette ville du duché de Milan est située sur le Pô; elle faisait partie, à cette époque, du Crémonais.

les ennemis avoient faits assez proche de Cremone[1]. Cette place qui eust donné la facilité de la conqueste de l'estat de Milan, fut attaquée avec toutes les apparences de l'emporter, si on eust pu donner les assistances de France qu'on avoit promises[2]. Mars 1651

M. le Prince gagna la bataille de Lens dans le mois d'aoust[3] et si complete que l'Archiduc y perdit toute son infanterie, et qu'outre la quantité de morts qui demeurerent sur la place, la perte du bagage, de ponts de basteaux, de munitions de guerre et d'environ quarante pieces de canon, on ramena en France, de leurs officiers et soldats, plus de sept mille prisonniers. Dans la consternation où l'on estoit en Flandres et dans l'impuissance où l'Archiduc estoit de se deffendre, je demande s'il eust esté bien difficile d'y faire tels progrez que l'on eust voulu et d'y establir des quartiers d'hyver, si les desordres de Paris et les brouilleries domestiques, qui s'allumoient de plus en plus, ne l'eussent empesché.

Ce fut par cette raison que les bourses furent en un instant fermées à un tel point qu'estant impossible d'envoyer ce qui estoit necessaire et destiné, du commencement de l'année, quoyque tres-modique, pour faire aller l'armée navale en Catalogne, et pour la fourniture du pain et despense des travaux à Cremone, et pour fournir toutes les choses necessaires à l'armée de Flandres pour la faire agir, on perdit le grand fruit tout-à-faict infaillible d'un si beau projet de campagne, qui eust faict evidemment paroistre si j'avois pesé les forces des deux royaumes et si j'avois creu legerement que, sans l'assistance des Estats de Hollande, les Espagnols seroient contraints de donner les mains à la paix, avec

[1] Le combat où furent forcées les lignes de Crémone ne fut livré qu'à la fin de juin 1648.

[2] Cette campagne fut en réalité un échec pour Mazarin. Voy. notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 429-434. Le Cardinal a mêlé, dans cette lettre, les événements de 1647 et 1648. Le but qu'il se proposait, dans cette apologie un peu confuse, était de prouver : 1° qu'il ne s'était pas opposé à la paix, comme ses ennemis le prétendaient; 2° que les Espagnols auraient été contraints de la signer en même temps que l'Empereur sans les troubles de la Fronde.

[3] La victoire de Lens fut remportée par Condé le 20 août 1648. Voy. t. III, p. 188-189, des *Lettres de Mazarin*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1651. beaucoup de reputation et d'utilité pour la France. Plust à Dieu que tous les François eussent esté pour elle! Qu'il y a longtemps que la Chrestienté en jouiroit!

Je n'ay pu m'empescher de faire cette digression sur le faict de la paix, parceque mes ennemis travaillent incessamment pour glisser dans les esprits tout ce qu'ils peuvent de plus malicieux contre moy là-dessus. J'ay de la honte de dire seulement un mot pour me deffendre des autres crimes; mais je supplie tres-humblement Leurs Majestez de nommer des commissaires pour en informer, et de choisir pour cela ceux qu'on croira les plus severes et les plus animez contre moy. C'est la plus grande grace que je puisse recevoir pour conserver aux yeux de tout le monde la seule chose qui me reste qui est la reputation, puisque je suis asseuré que ces imputations, tant soit peu qu'elles seront examinées, serviront pour faire cognoistre à tous les peuples, qu'on a voulu malicieusement irriter contre moy, que mes actions ne sont pas seulement exemptes des crimes, mais qu'elles n'ont pu seulement donner le moindre jour de m'en soupçonner; et je suis au desespoir que le caractere que j'ay m'empesche de disposer de ma personne; car, sans cela, avec beaucoup de joye, je me constituerois prisonnier au lieu qui me seroit ordonné, et je seray[1] ravi que le Parlement mesme fust mon juge.

Je vous conjure donc de me faire la faveur d'insister en sorte auprez de Leurs Majestez qu'Elles m'accordent ce que dessus, afin que j'aye le moyen de faire paroistre que mon honneur est à l'espreuve des traits de l'envie et de la malice, et qu'ils ne sont pas capables de luy donner la moindre atteinte. Vous vous estes acquis avec tant de justice la reputation d'estre genereux et obligeant, que, quand vous ne m'auriez pas tousjours tesmoigné estre de mes amis[2], je m'asseure que vous ne me refuserez pas vos offices en un rencontre qui m'est si important. Aussy en conserveray-je eternellement le souvenir et la gratitude, et en

[1] Le manuscrit porte bien *seray* au lieu de *serois*.

[2] Brienne raconte dans ses *Mémoires* (p. 128, édit. Michaud et Poujoulat) qu'il avait eu une querelle très vive avec Mazarin peu de temps avant son départ pour l'exil.

eschange je rechercheray avec soin en tout temps et en tous lieux les occasions de vous faire paroistre qu'on ne peut estre avec plus d'estime et de passion que je le suis, etc. Mars 1651

XXXVII.

Aff. étr., France t. 267, f° 347; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Bouillon, 28 mars 1651.

(EXTRAIT.)

C'est un grand malheur que l'on depesche de Paris à Bruxelles avec la mesme liberté qu'on pourroit faire à Lyon; et outre le soupçon que Besmaux[1] m'a dict d'en avoir, il y a grande apparence tant par les discours que Fuensaldaigne tient que par la presse qu'il se donne de preparer promptement toutes choses pour sortir en campagne [et] par les asseurances que M. de Turenne donne tous les jours à Bruxelles que M. le Prince tiendra les paroles auxquelles luy et Mme de Longueville se sont engagez à son esgard, que parceque, contre toutes sortes de raisons, M. le Prince se tient tousjours lié avec son S. A. R. et uni avec le Coadjuteur; il y a, dis-je, lieu d'inferer de là que M. le Prince, ou tout seul, ou d'intelligence avec S. A. R., negocie avec Fuensaldaigne quelque chose qui doit esclore bientost, qui pourroit estre que ledict Prince fist quelque entreprise de son costé, pendant que l'autre mettroit en campagne.

Si le Parlement se range tout-à-fait du costé de la Reyne, il y auroit moyen et il seroit absolument necessaire d'empescher ce commerce et d'obliger M. le Prince à quelque declaration qui guerist le juste

[1] François de Monlezun, seigneur de Besmaux, Besmaus ou Bezemeaux, était, à cette époque, capitaine des gardes de Mazarin; il devint dans la suite gouverneur de la Bastille. Il mourut en décembre 1697, à l'âge de 86 ans. (*Journal de Dangeau*, t. VI, p. 249.)

Mars 1651. soupçon qu'on doit avoir de la conduite qu'il tient et de ce qui se passe à Stenay qu'il ne veuille favoriser l'execution de ce que à quoy l'ont engagé sa sœur et M. de Turenne. D'un autre costé, par le desplaisir que Fuensaldaigne a tesmoigné que je n'eusse pas appris plus tost ce qu'il avoit escrit à don Estevan de Gamarra touchant une entrevue avec luy et moy, par laquelle il s'est laissé entendre que l'on eust pu advancer beaucoup la conclusion de la paix, par les propos qu'il a encore jetez là-dessus, par lesquels il paroist, quoyqu'il ne l'ayt pas dict positivement, qu'il seroit encore bien ayse de negocier avec moy, et par ce qu'ils ont dict precisement, luy et M. de Lorraine, qu'il ne peut y avoir de seureté à traiter la paix qu'avec la Reyne; à quoy ils ont adjousté toutes les choses qu'ils croyent me pouvoir irriter davantage et m'exciter à la vengeance du mauvais traitement que je reçois, disant mesme que il sembloit que, par ma retraite, je voulusse abandonner la Reyne, on peut juger que les mesures ne sont pas bien prises entre M. le Prince et Fuensaldaigne, et que celuy-cy n'a pas moins d'envie de traiter avec la Reyne qu'avec luy.

Mais l'on peut aysement concilier ces deux choses qui paroissent contraires, disant que l'une et l'autre peut estre veritable, et que Fuensaldaigne agist de tous costez, pour en tirer de l'avantage, fomentant d'une part la division sous pretexte de vouloir contribuer au service de la Reyne et traiter la paix avec Elle, et de l'autre continuant à assister M. le Prince, afin qu'il soit le principal instrument de la conclusion de la paix, pour, dans ces entrefaites, mettre en campagne, nous prendre des places et donner lieu aux autres generaux d'Espagne de faire la mesme chose en Catalogne et en Italie, pendant qu'on concertera à Paris et qu'on songera en France à toute autre chose que d'empescher, par de puissantes armées bien commandées et par des preparatifs des choses necessaires, les ennemis de faire des progrez.

C'eust esté un grand bonheur pour Leurs Majestez et pour moy si Gamarra m'eust pu faire sçavoir assez à temps, devant mon depart de Paris, que le comte de Fuensaldaigne seroit bien ayse de faire un abouchement avec moy; car j'eusse pu sortir de Paris avec un pretexte

plausible, et peut-estre que, si cette entrevue n'eust pas produit la paix, elle eust, pour le moins, mis les choses en estat que Fuensaldaigne depeschant à son maistre pour l'advertir des conditions, desquelles nous n'aurions pu convenir ensemble, les responses eussent esté à nostre satisfaction, et l'on auroit pu remettre la sortie des princes sans opposition du Parlement aprez le succez de cette conference; mais c'est hors de propos que l'on songe au passé qui ne peut estre rappelé. Mars 1651.

C'est encore un malheur qu'on ayt fait peu de reflexion à l'expedient que je proposay, de Doulens, d'introduire une negociation avec Fuensaldaigne sur le faict de la paix; car nous serions à present à la veille d'en avoir les responses d'Espagne, et il ne faut pas douter, comme je l'ay desjà marqué, en une autre depesche, que les Espagnols n'eussent esté ravis de pouvoir faire une paix advantageuse au prix de celle qu'ils auroient esté contraints de faire sans nos desordres et d'acquerir la gloire d'avoir contribué au service de la Reyne, d'autant plus qu'en Flandres les principaux d'entre eux disent hautement qu'aprez ce qu'ils ont faict pour la liberté des princes, il est aysé de juger ce qu'ils feroient pour celle de la *hermana y del sobrino*[1] du roy, leur maistre.

XXXVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 251 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Huy[2], 31 mars 1651.

(EXTRAIT.)

Don Antonio Pimentel vint à ma rencontre auprez de Bouillon avec une escorte composée de trois cents chevaux et cent hommes de pied. Il me fit d'abord beaucoup de complimens et de civilitez de la part de

[1] De la sœur et du neveu du roi, leur maître. — [2] Aujourd'hui ville de Belgique, dans la province de Liège. Mazarin écrit tantôt *Huiz*, tantôt *Huz*.

Mars 1651. l'Archiduc et du comte de Fuensaldagne[1]. Besmaux[2] s'est trompé, lorsqu'il a creu que, par jalousie, l'Archiduc avoit voulu envoyer celuy-cy : car il l'a faict sur ce que le comte de Fuensaldagne escrivit au secretaire Navarra, qu'il croyoit à propos que S. A. m'envoyast quelque personne au-dessus du commun et nommast ledict Pimentel, qui a esté capitaine de son regiment, lorsqu'il estoit mestre-de-camp, tousjours attaché à luy et un de ses plus confidens et de qui il faict le plus de cas.

Il seroit trop long de vouloir donner part à la Reyne de ce qu'il[3] m'a dict[4] et de ce qui s'est passé entre nous depuis trois jours qu'il est avec moy, et je croys que ce sera assez de vous en dire l'essentiel et ce qui merite qu'on y fasse plus de reflexion. Pour sa personne, il est fort discret, adroit, et a, à ce qu'il m'a paru, une cognoissance plus que mediocre des affaires. Il m'a faict adroitement cognoistre, par beaucoup de choses que j'ay remarqué qu'il me disoit expres pour cela, qu'il est bien avant dans la confidence du comte de Fuensaldagne. Il a pris soin de me flatter au dernier point et de condamner de mesme l'injustice des persecutions qu'on me faisoit, concluant tousjours qu'on ne s'estoit pas estonné à Bruxelles de sçavoir la fermeté de la Reyne à mon esgard, puisqu'Elle estoit d'une maison qui n'abandonne pas aysement ses serviteurs, et il m'a dict là-dessus tant de particularitez des choses que la Reyne avoit dictes et de celles que le Roy avoit faictes touchant mon depart et contre ceux qui en sont les principaux autheurs, que je vois bien que ce sont des gens bien advertis de

[1] Ce nom est écrit tantôt *Fuensaldaigne* ou *Fuensaldagne*, tantôt *Fuensaldagna* ou *Fuensaldaña*.

[2] Ce capitaine des gardes de Mazarin, dont il a été question ci-dessus, p. 107, note 1, avait été envoyé à l'archiduc Léopold par Mazarin afin d'obtenir une escorte pour traverser en sûreté les provinces des Pays-Bas qui dépendaient alors de l'Espagne.

[3] *Il* se rapporte à Pimentel.

[4] Mazarin a ajouté la note suivante, qui paraît extraite des conversations qu'il eut avec Pimentel : «Don Martin de Hesse, mestre de camp Portugais, disant à Fuensaldagne que le feu cardinal de Richelieu avoit l'esprit double, comme Helye, voulant dire qu'il avoit le sien et le mien, Fuensaldagna luy repartit que l'on auroit pu dire cela si le feu cardinal avoit esté dans une minorité, comme celle-cy, et que j'eusse esté [pres de luy] en ce temps-là.»

ce qui est de plus important, puisqu'ils sçavent jusqu'aux moindres choses. Mars 1651

Il m'a rebattu diverses fois que, dans tous les Estats du roy, son maistre, j'y serois dans une entiere seureté et que les ministres du roy d'Espagne l'avoient fort mal servy, en Italie, de ne m'engager pas, par toutes sortes de moyens, à son service; qu'il estoit bien asseuré que ce que les François de Paris avoient mal traité et mesprisé seroit tres-bien receu et estimé par tous les Espagnols. Il m'a dict mille choses de cette force pour voir si je m'ouvrirois de quelque chose; mais, sans manquer à la civilité, j'ay respondu ce que je devois, concluant que je finirois mes jours, servant la France de la pensée et par mes souhaits, si je ne pouvois le faire autrement, et que je croyois que le comte de Fuensaldagne et tous ceux qu'il me disoit avoir bonne opinion de moy s'y confirmeroient par là de plus en plus.

Apres s'estre fort estendu sur la passion que tous les principaux ministres du roy, son maistre, tant en Espagne qu'en Flandres et ailleurs, ont de voir establir une bonne paix entre les deux couronnes, et surtout de celle[1] du roy, son maistre, pour estre dans une derniere intelligence avec la Reyne, et que je luy eus reparti que, dans la bonne intelligence qu'ils ont avec M. le Prince et les continuelles negociations qu'ils ont avec M. de Turenne et Mme de Longueville, j'avois creu qu'esperant tirer beaucoup d'advantages, par ce moyen, soit dans la conclusion de la paix, soit dans la continuation de la guerre, ils seroient bien esloignez de ce qu'il me disoit, il m'a dict deux choses, qu'il m'a repliquées diverses fois et dont l'importance merite qu'elles soient bien pesées, qui sont, qu'il n'estoit point du Conseil, qu'il n'avoit aucun ordre precis de me parler sur ces matieres, mais que, par ce qu'il en sçavoit desjà, il croyoit de me pouvoir asseurer, sans crainte de desadveu, qu'on hazarderoit bien volontiers la perte de tous les advantages qu'ils peuvent esperer du costé de M. le Prince, pour traiter et conclure la paix avec la Reyne par mon moyen, s'il y avoit apparence que cela pust reussir.

[1] De la passion du roy, son maistre.

Avril 1651. Mazarin ajoute qu'il se borna à répondre à ces ouvertures par une phrase d'une politesse banale et en déclarant qu'il ne songeait plus qu'au repos. Il termine sa lettre par ces mots :

Si le mariage de M. le Prince de Conty et de Mlle de Chevreuse s'acheve et que l'union des princes continue et s'estreigne mesme encore davantage, il n'y a rien de meilleur à faire, à mon advis, que de conclure promptement la paix avec l'Espagne. A quoy je m'asseure que l'on trouvera de la facilité, et apres cela il y en aura encore plus à executer toutes les resolutions qu'on jugera à propos de prendre.

XXXIX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 355 ; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Huy, 1er avril 1651.

(EXTRAIT.)

M. de Fabert me vient de depescher icy pour me donner advis qu'il est arrivé à Mezieres un nommé Poret[1], Liegeois, qui vient de Paris avec charge de S. A. R. de dire, de sa part, aux habitans de Liege qu'Elle desire qu'ils ne me reçoivent point dans cette ville, et que, s'ils le font, S. A. R. recherchera les occasions de s'en venger. Ledict Poret a dict qu'il croyoit qu'on avoit donné ordre à M. Marsin[2], ou qu'on le luy devoit donner, de venir à Liege pour tascher de me faire quelque mauvais tour, et que M. le Prince suivoit en cela les mouvemens de S. A. R., et avoit donné les mesmes ordres.

Jusques à present neantmoins je voy qu'on me reçoit avec beaucoup d'honneur partout, et entr'autres le gouverneur de Dinan[3] m'a re-

[1] Voy. plus bas, p. 121, ligne 2.

[2] Voy. sur Marsin, le t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*. Ce général était originaire du pays de Liège.

[3] On écrit maintenant *Dinant*. Cette ville de Belgique dépendait, comme la plus grande partie du pays de Liège, de l'archevêque de Cologne.

cherché de tous costez pour me convier de la part de son maistre et de celle mesme des habitants de ladicte ville, d'y aller demeurer. Je fais estat d'estre dans deux jours sur le Rhin. Je ne sçais pas ce que l'on desirera encore et si l'on voudra que je passe jusques au Danube. Avril 1651.

Je ne doute point que l'on ne me tende des pieges de tous costez; car mes ennemis ne croiront jamais pouvoir parvenir à leurs desseins qu'ils ne soyent venus à bout de moy. C'est pourquoy je souhaitterois bien que la Reyne eust la bonté d'ordonner que le fonds, qui avoit esté faict pour mes gardes, subsiste tousjours et demeure dans l'estat; et en cas qu'il y eust difficulté à le faire employer pour la mesme despense, S. M. pourroit dire qu'Elle le destine à quelque autre chose et qu'Elle veut qu'il soit remis entre les mains de Bartillat[1]; car je n'ay pas de quoy supporter, de mon chef, cette despense. Cependant je ne me puis passer de gardes, et, de faict, j'en reprends de nouveaux pour remplacer ceux qui m'ont quitté.

On me donne advis de Paris que l'on paroit superbement l'hostel de Chevreuse pour la solemnité du mariage[2] et que l'on y avoit tendu trois tapisseries qui sont à moy, sçavoir le *Scipion*, celle de *Paris*, et une autre de verdure relevée d'or, qui font partie de celles qui estoient en gage entre les mains d'Hervart[3], et on marque, par le mesme advis, que Mme de Chevreuse pretendoit avoir ces trois tentures, et que M. le Surintendant[4] les devoit payer pour tascher de se maintenir par ce moyen, aussy bien qu'en donnant, comme il a faict, toutes les assignations qu'a desiré M. le Prince. Je vous prie de vous informer adroite-

[1] Bartillat ou Bartillac était trésorier de la Reine. Dangeau en parle à l'occasion de sa mort arrivée en 1701 (*Journal*, t. VIII, p. 146) : «Le vieil bonhomme Bartillat mourut à Paris; il avoit quatre-vingt-douze ans. Il avoit été trésorier de la Reine-mère et depuis garde du Trésor royal par commission, avec beaucoup de réputation d'intégrité et de désintéressement.» Saint-Simon fait également l'éloge de Bartillat, en parlant de sa mort. Voy. ses *Mémoires*, t. III, p. 188-189, édit. Hachette, de 1856, in-8°, et t. III, p. 51, édit. de 1873.

[2] Du mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse. L'hôtel de Chevreuse était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il avait été occupé successivement par les ducs de La Vieuville, de Luynes et de Chevreuse.

[3] Voy. sur ce banquier, le t. I, p. 933, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Voy. sur le surintendant des finances, ci-dessus, p. 61, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1651. ment de ce qui en est; ce que vous pourrez faire par le moyen de Jobart [1]; car en cas que ces tapisseries ayent esté engagées pour le service du Roy, si MM. des finances ne me donnent pas de quoy les retirer, j'aymerois mieux vendre jusqu'à ma chemise que de souffrir qu'elles parussent en de semblables mains, et je vous prie qu'on n'oublie rien pour l'empescher.

M. Le Tellier m'a escrit des grandes depesches en chiffre pour me donner part de l'estat de toutes choses et de ce qui se passoit à Paris, et parle comme une personne qui est tousjours entierement à moy. Je ne luy ay point faict response, et je luy escriray seulement quelques lignes fort seches dans deux ou trois jours. Je ne sçay pas d'où procede la chaleur qu'il tesmoigne à present, et si cela ne vient point de ce qu'il croit que mes affaires ne sont pas en si mauvais estat que luy et ses emissaires l'avoient publié. Il faut que vous taschiez de vivre bien avec luy pour les raysons que vous sçavez.

Quand je partis de Paris, on crut que la conjoncture estoit bonne (et Mme d'Aiguillon l'avoit proposé) de pousser le Coadjuteur, la Reyne disant qu'Elle ne pourroit pas vivre bien avec S. A. R., s'il continuoit à recevoir des conseils d'un homme dont toutes les pensées n'alloient qu'à troubler l'Estat et à le diviser. A present que ledict Coadjuteur est desja poussé d'ailleurs, je croy qu'il y auroit beaucoup plus de facilité à le perdre, S. M. se declarant ouvertement contre luy, et au Parlement et ailleurs, et disant qu'Elle veut absolument qu'on chasse un homme qui est le principal autheur de tous les desordres et qui n'a que de tres-meschants desseins. A quoy on doit esperer que le Parlement donnera d'autant plustost les mains qu'il est desja mal satisfaict de luy [2].

[1] Ce personnage, souvent cité dans les lettres de Mazarin, avait été chargé de l'administration de la maison du Cardinal.

[2] Le dissentiment entre le Parlement et le Coadjuteur venait surtout de ce que le Parlement voulait exclure les cardinaux de toute participation aux affaires publiques. Paul de Gondi, qui aspirait à la dignité de cardinal et qui voulait y joindre celle de principal ministre, résistait aux projets des membres du Parlement.

Avril 1651.

XL.

Aff. étr., France, t. 267, f° 356; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Aix-la-Chapelle, 3 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Je n'ay rien à adjouster, touchant Don Antonio Pimentel, à ce que je vous ay mandé qu'il m'avoit dict, si ce n'est qu'il m'a confirmé depuis les mesmes choses et qu'il m'en a parlé, si on le peut dire, encore plus positivement que les autres fois. Ce n'est pas que, quelque belle apparence qu'ayt ce qui vient des Espagnols, on ne le doive considerer tousjours de mesme, c'est-à-dire qu'ils font peut-estre tenir les mesmes discours des deux costez pour voir où ils trouveront plus d'advantage, ou pour nous endormir avec des propositions d'accommodement; mais le moyen de n'y estre pas trompé seroit de faire de plus grands preparatifs pour la guerre, lorsqu'on parleroit davantage de la paix. Ce qui me faict peine sur le sujet de la paix, c'est que le Nonce[1] m'a dict que, par les nouvelles qu'il a receues d'Espagne du 8 mars, et par celles qu'il a eues de Bruxelles, il paroist que les Espagnols n'ont nulle envie de faire la paix cette année-cy, à quelque condition que ce soit. Ils se declarent à Madrid de ne vouloir entrer en aucune nouvelle conference qu'ils ne soyent prealablement asseurez de trois points, qui sont ceux de Portugal[2], de Catalogne et de Lorraine. Sur quoy ledict sieur Nonce m'a dict, en raillant, qu'il ne voyoit pas ce qu'il resteroit à traitter aprez cela; et que, si nous nous estions relaschez de ce qui forme seul nos differends, il seroit inutile d'envoyer des deputez vers les Pyrenées, puisque l'accommodement seroit faict. Il a adjousté de plus qu'il y avoit

[1] Le Nonce, dont parle ici Mazarin, est Fabio Chigi, qui représentait le pape Innocent X auprès de l'archevêque-électeur de Cologne.

[2] Ils exigeaient, avant tout, que la France abandonnât le Portugal, leur rendît la Catalogne et rétablît dans ses États Charles IV, duc de Lorraine.

Avril 1651. des François qui promettoient de si grands advantages aux Espagnols cette campagne, que, quelque disposition qu'ils eussent à la paix et dans quelque necessité qu'ils soyent de la conclure, ces esperances les enflent si fort qu'ils ne songent qu'à la continuation de la guerre. Il a donné part de tout cecy à Rome, et a demandé son congé[1] sur ce fondement que, n'y ayant nulle apparence de faire aucun traitté entre les deux couronnes, il seroit desormais inutile en ces quartiers-cy. Il se pourroit faire pourtant que la grande envie qu'il a de s'en aller luy fist exagerer au delà de sa pensée et de la verité l'impossibilité de faire la paix.

J'escris à M. de Brienne et luy mande l'advis que j'ay eu qu'on avoit depesché une personne de Paris à Liege pour declarer au bourgmestre et aux habitants de la dicte ville que, s'ils me recevoient, ils en auroient du desplaisir[2]. Je vous advoue que, si au mesme temps que j'obeis aveuglement à ce qu'on m'ordonne, on faict des diligences auprez de tous les princes estrangers pour m'empescher de trouver aucun azile, je ne sçais pas ce que je deviendray à la fin.

J'ay envoyé d'Artaignan[3] à Bonn faire mes compliments à M. l'electeur [de Cologne][4] et luy demander quelque chasteau pour ma retraitte; car le Nonce ne m'a nullement conseillé d'aller à Cologne, où le peuple est extremement brutal. Je croy que je pourray demeurer à Leischnik ou à Bruel (Brühl), qui sont à deux lieues de la dicte ville, l'un au delà et l'autre en deça.

Vous vous estes trompé dans le soupçon que vous avez eu que le discours que le Nonce, qui est à Paris[5], avoit faict à M. de Brienne,

[1] Fabio Chigi avait été nommé pour être médiateur entre la France et l'Espagne. Voy. t. I, p. 689, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Voy. ci-dessus, p. 112.

[3] Charles de Baats de Castelmore, connu sous le nom de d'Artaignan ou d'Artagnan, fut dans la suite capitaine des mousquetaires de Mazarin. Quelques années après la mort du Cardinal, en 1667, il devint capitaine-lieutenant des mousquetaires du Roi. Nommé maréchal de camp en 1672, il fut tué au siège de Maëstricht, le 25 juin 1673.

[4] L'archevêque-électeur de Cologne était, en 1651, Maximilien de Bavière, qui vécut jusqu'en 1688.

[5] Nicolas Bagni fut Nonce en France de 1647 à 1656; il fut nommé cardinal en 1657 et mourut en 1663.

luy disant que, si j'allois à Rome et que le Roy escrivist au Pape en ma faveur, Sa Sainteté me recevroit comme son enfant, fust accompagné d'artifice. Car Monseigneur Chigi[1] m'a dict que, par ce qu'on luy mandoit de Rome, il croyoit que le Pape me convieroit à y aller avec des paroles de civilité et d'affection et d'asseurance de me recevoir fort bien. Et ledict sieur Chigi croit mesme que ce sera, par son moyen, que S. S. me pourra faire faire ce compliment; mais il m'a dict en riant que les personnes sensées de Rome, parmy lesquelles il y avoit de ses amys, disent qu'ils s'attendent que je feray de beaux remerciements au Pape et que je remettray à faire ce voyage à un autre temps. Et en effect il ne faut pas douter que le Pape ne soit sollicité de Paris à me faire toutes ces advances, pour tascher de me pousser bien loin et en lieu où ils auroient le plaisir de me voir recevoir quelque fascheux traittement. Avril 1651.

Je seray demain à Juliers[2], où je licencieray M. de Pimentel et l'officier de M. de Lorraine qui m'ont accompagné depuis Bouillon. J'espere qu'ils s'en iront tous contents; car je feray venir quelque chose de Paris pour donner au dict sieur de Pimentel et pour les autres officiers des troupes qui m'ont escorté.

J'ay veu en une lettre escrite au Rheingrave, gouverneur de Maestrich, que le comte du Daugnon[3] faisoit fortiffier en grande haste la Rochelle. Je ne sçay pas s'il est vray; mais, si cela est, c'est une affaire de tres-grande consequence, et à laquelle il faut que la Reyne donne ordre sans perte de temps. C'est un homme meschant et incorrigible, et de quelque voye que sa Majesté se serve pour l'empescher de mal faire, Elle fera bien. M. de Ruvigny me fist, il y a quelque temps, quelque proposition là-dessus; il faudroit que la Reyne luy en parlast dans la derniere confiance (confidence), pour en entendre ses senti-

[1] Le nom est altéré dans la copie; on a écrit *Guichi*.

[2] La ville de Juliers, sur la Roër, était, à cette époque, comprise dans le cercle de Westphalie et appartenait au duc de Neubourg; mais elle était occupée par les Espagnols, qui ne consentirent à la rendre à ce prince qu'à la paix des Pyrénées. —

[3] Louis Foucault, comte du Daugnon, devint maréchal de France en 1653 et mourut en 1659. Il avait la lieutenance des gouvernements de Brouage, de la Rochelle, etc., qui avaient été donnés à la Reine à la mort de l'amiral de Brezé, en 1646.

Avril 1651. ments, tesmoignant de se souvenir que je luy en ay parlé une fois. Quand Mme de Navailles est à Niort, ledict sieur comte [du Daugnon] lui rend de frequentes visites, elle pourroit peut-estre contribuer encore en cecy, et, si on en parloit avec M. de Navailles, je ne doute point qu'il ne gardast le dernier secret [1].

XLI.

Biblioth. Mazarine, mscr. n° 1719 D, f°s 112-114. — Copie du temps.

AU PAPE INNOCENT X.

Brühl, 6 aprile 1651.

(EXTRAIT.)

Io credo che il Nuntio di V. S^tà^ in Parigi havrà ragguagliata [2] la Sta V^tra^ delle cause che mi hanno obligato di ritirarmi da quella corte, e dal Nuntio di Colonia, che hò veduto in Aquisgrana [3], havrà inteso il proseguimento del mio viaggio verso i stati dell' elettore di Colonia, ove haveva già stabilito di fermarmi, come in paese cattolico et soggetto ad un principe mio amico, il quale mi hà favorito d'un suo castello [4] per mia habitatione poco distante dalla detta città.

Il disordine in cui sono restate le mie cose in Francia, le grosse somme nelle quali mi trovo obligato per il servitio del Rè, e l'imbarazzo in che sono restate tutte le mie rendite ecclesiastiche per questa causa, et ogn' altro mio havere, senza le quali non havrei modo di trattenermi in Roma à servir V. S^tà^, come sopra ogni altra cosa desidero, mi necessitano à fermarmi per qualche tempo in un luogo fuori di Francia, mà non affatto lontano dal detto regno, di dove io possa

[1] Mazarin fait allusion aux négociations qu'il avait entamées pour se faire céder par le comte du Daugnon le gouvernement de Brouage. Elles ne réussirent qu'en 1653. Ce fut en compensation de l'abandon de ce gouvernement que du Daugnon fut nommé maréchal de France.

[2] Voy. plus haut, p. 85, où Mazarin dit que c'était le Coadjuteur qui donnait au Pape de ses nouvelles.

[3] Aix-la-Chapelle.

[4] Le château de Brühl, où s'établit Mazarin, est situé à douze kilomètres au sud de Cologne. Mazarin écrit Brulle ou Bruel.

dare ordine alle cose mie, e mettere qualche sesto à miei affari, e non havendo saputo scegliere il più decente et il più commodo al mio bisogno di questo, in che io mi ritrovo, hò giudicato mio debito di darne subito riverente parte à V. S^tà^, non solo come cardinale, mà come servitore devotissimo di Vostra Beatitudine, verso laquale continuerò sempre in ogni luogo, etc. Avril 1651

XLII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 77 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE NAVAILLES.

Brühl, 8 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Depuis que nous nous sommes separez à Rethel, il y a cinq semaines, je n'ay receu la moindre de vos nouvelles. Il est vray qu'il y a tantost un mois que je n'en reçois de qui que ce soit, de Paris, et cependant on croit le contraire, ou on faict semblant de le croire pour persecuter mes amys. Je vous ayme trop, et vous en estes trop persuadé, pour soubçonner que vous m'ayez oublié; mais ce ne seroit pas une petite consolation pour moy de recevoir de temps en temps quelque marque de vostre souvenir. Je ne sçay rien aussy de M. le mareschal d'Hocquincourt, ny de Castelnau[1] et de Piennes[2]. Je vous prie de les asseurer tous de mon amitié, et eux de me donner de leurs nouvelles.

Au reste, je suis icy en un beau lieu, mais la solitude y est toute entiere. Querpen[3], qui est à Mme de Chevreuse, n'est qu'à quatre lieues d'icy. J'y suis passé, et la concierge, qui semble une fort honneste

[1] Jacques de Castelnau, marquis de Mauvissière, avait été nommé maréchal de camp en 1645 et lieutenant-général en 1650; il fut dangereusement blessé à la bataille des Dunes en 1658, et reçut le titre de maréchal de France peu de temps avant sa mort.

[2] Voy. ci-dessus, p. 47, note 4.

[3] Kerpen, château du duché de Juliers, que les Espagnols, maîtres de ce duché, avaient donné à la duchesse de Chevreuse, à l'époque où, exilée de France, elle s'était retirée dans les Pays-Bas.

Avril 1651. femme, me fit des compliments, me vouloit loger, et donna des confitures à mes niepces et à moy. Nous en mangeasmes fort bien sans crainte du poison, et, quoyque vous m'alliez dire que je suis trop bon, je ne puis m'empescher de vous dire que je ne sçaurois estre persuadé que ladicte dame ayt agi et contribué aux persecutions qui m'ont esté faictes, mais bien qu'on l'aura emportée [1], parce que j'avois trop bien vescu avec elle et tasché de l'obliger en tout avec une derniere confiance pour croire qu'elle m'ayt voulu payer d'une si estrange ingratitude [2]. Je voudrois bien pouvoir aller à la chasse aux environs dudict lieu; mais je n'oserois pas le demander.

Je ne sçay pas en quel estat sont les affaires de M. de Nouveau [3]; mais je sçay [4] bien que vous luy aurez faict cognoistre que je lui souhaite du meilleur de mon cœur toute sorte de contentement. Je croys qu'il conserve pour moy l'amitié qu'il m'a tousjours tesmoignée, et avec cette asseurance je luy escris une lettre pour le prier de quelque chose touchant l'adresse des lettres pour mes affaires particulieres.

XLIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 78; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

Brühl, 11 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir donné sur Brühl et sur la réception qu'on lui a faite, de la part de l'électeur de Cologne, les détails que l'on a déjà vus [5], Mazarin continue ainsi :

Je veux bien vous dire entre nous, et sans desirer que cela aille

[1] Le participe est bien au féminin. Le sens est : *entraînée.*

[2] La phrase n'est pas régulière, mais le sens en est parfaitement clair.

[3] Jérôme de Nouveau était surintendant des postes de France, comme on l'a dit.

[4] La répétition de *sçay,* dans les deux phrases qui se suivent, est bien dans le manuscrit.

[5] Voy. ci-dessus, p. 109, et la lettre suiv.

plus avant, que le comte de Fürstemberg[1], favory de cet Electeur, qui vient de sortir de ceans, m'a dict qu'un nommé le colonel Poret estoit arrivé à Liege avec une lettre de S. A. R. à mondict sieur l'Electeur, par laquelle Elle (S. A. R.) se plaignoit de ce qu'il m'avoit receu dans ses Estats et luy tesmoignoit qu'Elle chercheroit les occasions d'en faire paroistre son ressentiment. La dicte lettre n'a pas esté rendue; mais ce Poret a dict au baron de Fauffe[2], à Liege, qu'il en estoit chargé et ce qu'elle contenoit, dont il (Fauffe) a informé son maistre[3]. Avril 1651.

Ledict sieur comte (de Fürstemberg) m'a adjousté que l'on a envoyé à M. l'Electeur (de Cologne) une lettre imprimée, que l'on debite par Paris, de M. le duc d'Orleans à S. A. (l'Electeur) sur ce sujet, laquelle Elle (S. A. électorale) n'a point receue, et il faut que ce soit celle dont est effectivement chargé ledict Poret, ou qu'elle soit supposée.

Il m'a dict là-dessus, de la part de M. l'Electeur, qu'il ne sçavoit pas en quoy il pouvoit avoir offensé S. A. R. pour l'obliger à le traiter de la sorte; que Sadicte A. R. ne pouvoit pas ignorer qu'il ne fust le maistre dans ses Estats, dont il pouvoit accorder ou refuser l'entrée à qui bon luy sembloit, sans que personne eust droict de s'en formaliser, et que, quand il n'auroit pas suivy en cela son inclination, il m'auroit receu comme il a faict, pour se conformer à ce qu'il a veu estre de l'intention du Roy par la lettre que Sa Majesté luy a faict l'honneur de luy escrire. En suite de quoy ledict comte m'a faict de nouvelles civilitez, de la part de S. A., m'asseurant que je seray tousjours servy dans ses Estats comme sa propre personne[4].

[1] Il y avait auprès de l'électeur de Cologne deux frères du nom de Fürstemberg, François-Egon et Guillaume-Egon. Tous deux étaient renommés pour leur habileté politique et dévoués à la France. Le premier devint évêque de Strasbourg en 1663 et mourut en 1682. Le second fut élu, à la mort de son frère, évêque de Strasbourg, et promu cardinal en 1686. Louis XIV soutint, en 1688, la candidature du cardinal de Fürstemberg au siège archiépiscopal et électoral de Cologne; mais le pape s'opposa à l'élection de ce prélat, qui vécut depuis cette époque à la cour de France et mourut à Paris, en 1704, à 75 ans.

[2] On peut lire *Fauffe* dans le manuscrit; mais ce général lorrain se nommait Fauffe.

[3] C'est-à-dire le duc de Lorraine, dont Fauffe commandait les troupes.

[4] Vient à la suite, dans le manuscrit des affaires étrangères, f° 79 du même volume, une longue dépêche de Mazarin à Milet en

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1651.

XLIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 358; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 11 avril 1651

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint, au commencement de cette lettre, d'être resté longtemps sans recevoir de nouvelles de Lionne; il continue ainsi :

Qui eut jamais creu que ne s'estant presque pas passé un jour, vingt-deux ans durant[1], que je n'aye songé aux moyens de faire du mal aux Espagnols et de servir les François, je me deusse voir cajolé, caressé et honoré de ceux-là, et maltraitté, injurié et persecuté de ceux-cy? J'aurois grande joye à voir par là que je ne suis pas un homme de rien, si, par l'estime que les Espagnols tesmoignent faire de moy, ils ne sembloient taxer la France de quelque espece d'ingratitude.

Apres que don Antonio Pimentel eut pris tous les soins possibles pour ma seureté pendant le chemin, et pour me faire bien recevoir, j'arrivay à Juliers, où je fus obligé de sejourner un jour pour donner temps à M. l'Electeur de Cologne de faire preparer icy mon logement. Toute la cavallerie qui estoit dans la dicte place me vint au-devant à une journée de là. Je trouvay la garnison sous les armes, à mon entrée. On me salua trois fois de tout le canon de la ville et de la citadelle chargé à balle, et on mit en garde devant mon logis une compagnie d'Espagnols avec un capitaine de la mesme nation; ce que je vous confesse qui me fit un peu de mal au cœur. Enfin si l'Empereur y avoit esté, on n'auroit pas pu le traitter avec plus de respect. On fit le mesme

date du 19 avril. Mazarin a écrit à la marge la note suivante, qui est autographe : «On n'a pas envoyé cette lettre et en eschange celle qui commence de la mesme façon et qui est de la mesme date*.» — [1] Mazarin se reporte, comme on l'a déjà vu, aux premières années de son séjour en France.

* Cette seconde lettre, du 19 avril 1651, à Milet se trouve au f° 85 v° et a été imprimée p. 130 de ce vol.

salut royal à ma sortie, et comme je tesmoignois au dict s^r de Pimentel, qui m'accompagnoit, que j'estois confus de tous les honneurs que je recevois, il me repartit de fort bonne grace qu'ils m'estoient deubs en tout temps et en tous lieux, mais que les Espagnols particulierement ne pouvoient assez m'en rendre dans le temps que je quittois la France. Je n'escrirois pas à d'autres que vous un destail qui va à mon advantage; mais je sçay que vous me cognoissez assez bien pour n'attribuer pas cela à vanité et que vous n'en donnerez cognoissance à personne. Avril 1651.

Cet Electeur m'envoya un de ses principaux officiers à Juliers pour m'offrir le chasteau de Bruel[1], que je n'avois pas osé demander, parceque c'est une de ses maisons de plaisance, qui n'est qu'à une heure de Cologne et de Bonn. A mon arrivée icy, je trouvay la maison bien meublée, et une personne de condition, de sa part, qui me fit beaucoup de compliments et divers regals de vin, de poissons et d'autres choses. Enfin Son Altesse m'a faict toutes sortes de civilitez, et s'il y avoit moyen que la Reyne luy en escrivist une lettre de remerciement, que je feray en sorte qu'il tiendroit secrette, j'en serois fort ayse.

Quand vous aurez quelque chose d'important et de pressé à me faire sçavoir, je croy que la voye la plus seure que vous puissiez prendre pour cela sera de depescher un courrier à Sedan qui donne vostre pacquet à M. Fabert et auquel vous manderez de l'adresser au gouverneur de Bouillon pour me l'envoyer ensuite par un des siens jusqu'icy à mes despens. J'escriray à M. Fabert et aux autres gouverneurs en cette conformité, et comme les sujets de cet Electeur passent partout, je pourray recevoir seurement vos depesches par cette voye en cinq ou six jours.

Don Antonio Pimentel me monstra des lettres en espagnol qu'il avoit receues de Bruxelles du 25 mars, où, entre autres nouvelles de Paris, il y avoit que M. le Prince envoyoit un gentilhomme à Madrid pour remercier, de sa part, le roy d'Espagne de ce qu'il avoit contribué

[1] Voy. sur ce château, p. 118, note 4.

Avril 1651. à sa liberté. Je croy que c'est une invention; car il n'y a pas apparence que la Reyne eust permis à M. le Prince d'envoyer faire des remerciements au roy d'Espagne de ce qu'il a faict contre le Roy en donnant assistance à ses sujets rebelles.

Je ne sçay pas ce que l'on faict, mais je presuppose que, comme la Catalogne est l'endroit que nous ayons le plus important, on y aura aussy donné ordre preferablement au reste; et pour la Flandre, il faut faire souvenir la Reyne, qu'il est necessaire de mettre dans Arras une personne de condition et capable de le bien deffendre; et une autre dans Saint-Quentin. A quoy je jugeroys que Manicamp[1] seroit bien propre; car pour Dunkerque, pour peu d'assistance que l'on ayt donné à l'Estrades[2], je m'asseure qu'il s'acquittera bien de son devoir. Le zele que j'ay pour le bien de l'Estat et pour le service de Leurs Ma^tez^ m'oblige de vous dire ce mot en passant.

Le mesme motif m'oblige encore de vous dire qu'il faut absolument faire sortir le Nonce[3] de Paris; car c'est le plus grand ennemy que Leurs Majestez ayent et qui peut faire le plus de mal à cause du caractere qu'il a. C'est un homme qui a peu de jugement et qui est fort opiniastre. Jamais, à son sens, la France n'a raison; quoy que disent ou fassent les Espagnols, il la leur donne tousjours. Et en criant incessamment aprez la paix, par une pieté apparente, et insinuant à tout le monde que la France est cause qu'elle ne se faict point, il luy cause beaucoup de prejudice, les esprits dans les conjonctures presentes estant tres-disposez à croire en cela ce qui est desadvantageux

[1] Achille de Longueval, comte de Manicamp, était lieutenant général des armées du Roi depuis 1646; il vécut jusqu'en 1684. (*Journal de Dangeau*, t. I, p. 83.) Saint-Simon a ajouté sur ce passage de Dangeau une note où il caractérise Manicamp qu'il n'avait pu connaître que par ce que son père lui en avait dit; il le représente comme «libre, hardi et dangereux». Mazarin en parlait de même dans ses carnets : «Manicam (*sic*) violento, artificioso, parlatore, pericoloso.» (IVe carnet.) C'est à l'époque de la cabale des Importants que Mazarin caractérisait ainsi Manicamp. On voit qu'il le jugeait plus favorablement en 1651; mais, dans la suite, Manicamp fut encore soupçonné de trahison.

[2] Godefroy d'Estrades. Voy. t. I, p. 924, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voy. sur le nonce Bragni, ci-dessus, p. 116, note 5.

à Leurs Majestez. Il donne toutes nouvelles aux ennemys et leur faict tenir les lettres qu'on luy adresse de tous costez pour cela. Il est de la cabale de tous les factieux, et reçoit instruction du Coadjuteur pour agir à Paris et à Rome. Avril 1651.

ADDITION À LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Brühl, 11 avril 1651.

Roussereau[1] vient de recevoir une lettre de M. Fabert, qui luy mande qu'on luy escrit de Paris que MM. les Princes font effort pour oster du Conseil M. Servien, et que l'on destinoit pour la Catalogne et l'Italie la pluspart des vieux regimens, sous pretexte que ceux de M. le Prince ne pouvant encore estre en estat de servir de deux mois, ils ne sçauroient estre employez que dans l'armée de Picardie.

Je ne doute point que la Reyne ne se tienne ferme pour soustenir M. Servien, puisqu'il seroit ridicule que MM. les Princes voulussent prescrire à Sa M^té^ les personnes dont Elle se doit servir dans son Conseil; et peut-estre que pour rabattre encore davantage leurs pretentions, il seroit bon que Sa M^té^ y fist rentrer tout d'un coup trois ou quatre personnes de condition et qui feussent entierement à Elle. Sur ce propos, je vous feray ressouvenir de ce que j'ay escrit diverses fois que, si le garde des sceaux[2] ne se range du costé de la Reyne, en sorte qu'il fasse paroistre qu'il veut soustenir entierement son authorité, il faut que S. M. se resolve à prendre confiance en quelqu'un qui soit bien hardy et qui n'ayt autre but que son service, et, s'il est necessaire de l'eslever pour cela, qu'Elle le fasse.

Pour ce qui est des pretextes qu'on voudroit chercher pour esloigner les vieux regimens, S. M. s'y doit opposer formellement et n'y consentir jamais, quoy qu'il puisse arriver. C'est une chose de la derniere importance, et je ne vous en dis point les raisons, parceque vous les pouvez juger aussy bien que moy.

Les regimens de S. A. R. sont en Languedoc et en Auvergne; on les

[1] Secrétaire de Mazarin. — [2] Châteauneuf. Voy. sur ce personnage, le t. I, p. 917, des *Lettres de Mazarin*.

Avril 1651. peut faire passer aysement en Catalogne et y en envoyer mesme quelqu'un de ceux de M. le Prince, comme aussy en Italie, lorsqu'ils seroient en estat de servir. Je suis asseuré que, si M. le Prince le veut, ils seront prests des cette heure. Mais quand il ne les voudroit faire partir qu'à la my-may il faut que la Reyne die qu'Elle en est contente. Enfin, la Reyne doit absolument tousjours tenir le plus prez d'Elle qu'il se pourra les troupes qui luy sont les plus asseurées.

M. Le Tellier sçait quelles elles sont, et j'ose respondre à Sa Majesté de toutes celles auxquelles il luy pourra dire que j'avois confiance. Surtout il faut que la Reyne retienne les vieux corps, disant qu'ayant tousjours servy en Picardie, Elle veut, à plus forte rayson, qu'ils y soient à present pour estre plus prez du Roy, et pour mieux garantir Paris par ce moyen. S. M. flattera tous les officiers des vieux corps par la confiance qu'Elle tesmoignera avoir en eux, et satisfera aussy la ville de Paris, et de plus on rompra les mesures que M. le Prince peut avoir prises d'avoir en main une armée toute composée de gens dependant de luy pour s'en servir pendant la tenue des Estats[1], suivant les deliberations qu'on y prendra.

Je vous prie de dire à la Reyne que le regiment de Villette est le meilleur de cavalerie que le Roy ayt. M. le Prince fera tout son possible pour le perdre; mais il faut que S. M. prenne soin de le bien conserver, parcequ'Elle s'y peut fier entierement, et qu'Elle le fasse tenir le plus prez du Roy qu'il se pourra. Souvenez-vous de me mander bientost si je dois faire quelque chose touchant le discours que m'a tenu Pimentel, vous repliquant[2] que, si les Princes se tiennent unis avec tous ceux de leur cabale, le meilleur et le plus seur moyen de les remettre à la raison, c'est de faire la paix, qu'asseurement les Espagnols concluroient plustost avec la Reyne qu'avec qui que ce soit, et quelque chose que les Princes fassent pour le faire trouver mauvais, les peuples en seront ravis et en donneront mille benedictions à S. M.

J'ay oublié à vous dire qu'il faut bien travailler pour les Estats et

[1] Les États généraux avaient été convoqués, mais ils ne furent pas réunis. — [2] Disant de nouveau, répétant.

employer des personnes intelligentes et authorisées dans les provinces pour gagner les deputez qui seront nommez, et il faut prendre garde que les Princes asseurement tascheront, dez le premier jour de l'ouverture des Estats, d'y prendre quelque grande resolution, croyant que, dans cette naissance de la Majorité[1], elle[2] n'aura pas encore assez de vigueur pour s'en pouvoir ayder, ny en bien recognoistre l'estat. Il faut tascher par toutes sortes de voyes d'avoir en ce temps-là beaucoup de graces à distribuer: car ç'a tousjours esté le moyen le plus seur que les Roys ayent eu pour porter les Estats à ce qu'ils desiroient. Avril 1651.

XLV.

Biblioth. nat., mscr. f. fr. n° 6886, f° 105; original signé. — *Ibidem*, n° 4209, f° 213. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brühl, 18 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Ne sçachant en aucune sorte en quelle disposition sont les affaires et les esprits à la Cour, je ne puis vous dire autre chose sur les changements desquels vous m'escrivez[3], si ce n'est que je souhaitte de tout mon cœur qu'ils soient advantageux au service de la Reyne et de l'Estat. Car, du reste, je vous jure, en homme d'honneur, que je n'ay receu aucune lettre de Paris, je ne dis pas seulement de M. Servien et

[1] L'époque de la tenue des États généraux avait été remise à la majorité du Roi, qui devait être proclamée le 5 septembre 1651.

[2] *Elle* se rapporte à *majorité*, qui a ici le même sens que *Sa Majesté devenue majeure.*

[3] Il y avait eu un changement de ministres le 11 avril 1651. Le garde des sceaux, Châteauneuf, avait été remplacé dans cette charge par le premier président du Parlement, Mathieu Molé; en même temps le chancelier, Pierre Séguier, avait été rappelé, et Léon de Bouthilier de Chavigny était rentré au Conseil. On attribuait ces changements à l'influence du prince de Condé. Le duc d'Orléans s'en montra très irrité, et le 14 avril les sceaux furent retirés au premier président du Parlement et donnés au chancelier, qui rentra ainsi dans la plénitude de l'exercice de sa charge.

Avril 1651. de M. de Lionne, mais de quelque autre personne que ce soit, depuis trente-quatre jours, hors vostre depesche du 23 mars et cette derniere avec une petite lettre de Jobart sur mes affaires, et par là vous pourrez bien juger que je ne suis tellement[1] informé des intrigues, s'il y en a[2].

Quoy que je me sente fort obligé du soing que vous avez pris de m'informer de l'estat des affaires du dehors et de la disposition des armées pour cette campagne, je ne laisse pas d'estre fasché que vous vous soyez donné tant de peine, vous protestant avec toute sincerité que je n'ay à present aucune curiosité de sçavoir des nouvelles que de celles de la santé de Leurs Maj^tez^ et de mes amis et que je ne songe qu'à vivre en repos. Ce qui l'altere un peu, c'est que je vois que, quelques revolutions qui arrivent à la Cour, mes affaires particulieres n'en vont pas mieux, et elles se ruinent si fort qu'il sera impossible de les redresser à l'advenir, quelque bonne volonté que la Reyne me fist l'honneur de conserver pour moy. Jobart m'escrit là-dessus des choses surprenantes.

Je suis fort obligé à M. Colbert de la peyne qu'il s'est donnée de s'instruire à fond de mes affaires. Je pourray le convier dans quelque temps de venir faire un tour icy. Ce pendant je m'asseure qu'il voudra bien continuer à en prendre soing, et il me semble, comme j'ay escript audict s^r^ Colbert, que, si la Reyne en parloit un peu vertement à M. le Surintendant[3], il seroit difficile que, de tant d'affaires que j'ay, il ne me satisfist au moins sur quelques-unes, et je puis vous dire là-dessus que, quand mondict sieur le Surintendant ne m'auroit nulle obligation et qu'il auroit esté mesme mon ennemy, je devrois esperer qu'il feroit quelque consideration sur le poste où j'estois et qu'aprez avoir

[1] Il y a bien *tellement* dans le manuscrit; mais le sens exigerait *nullement*.

[2] Il est difficile de croire à la sincérité de cette déclaration de Mazarin. On a vu (ci-dessus, p. 33) qu'il conseillait à la Reine de rappeler Chavigny dans le Conseil. Il était en correspondance directe avec cette princesse et lui adressait, en avril 1651, deux mémoires qui ont été publiés par M. Ravenel. (*Lettres du cardinal Mazarin à la Reine*, p. 1 et p. 14.)

[3] Voy. sur le président de Maisons, surintendant des finances à cette époque, ci-dessus, p. 61, note 1.

engagé presque tout ce que j'avois pour le service du Roy je jouois de mon reste. Neantmoins, depuis qu'il est Surintendant, je n'ay receu que quarante mille livres pour ma pension de cardinal et de ministre de l'année 1649, dont la plus grande partie ne me fut mesme payée que la veille de mon despart, et vous sçavez que, pendant ce temps-là, j'ay advancé plus de six cent mille livres comptant de mon argent, ou que j'ay trouvez sur gages, ou sur mon credict, pour le service du Roy. Avril 1651.

Pour les esclaircissements que vous me faictes, je remets à y faire response avec plus de loisir. Je vous diray seulement que je suis bien fasché que la conduicte que l'on a tenue et le peu de cas que l'on a faict de mes advis, qu'on peut voir, par l'evenement, s'ils estoient bons ou non, et la liaison que vous avez prise avec des gens, particulierement avec le garde des sceaux, qui ne valoient rien, comme vous le cognoissez fort bien à cette heure, [n'ayent][1] rien produict que des prejudices irreparables pour moy sans aucun advantage pour vous.

Je n'ay point doubté de la fermeté que la Reyne avoit à vous soustenir Je suis bien ayse de l'abbaye que Sa M^té^ a donnée à un de vos enfants[2], comme je me resjouiray tousjours de vos advantages. Tous ceux que je pretends pour moy, ce n'est que le repos, et je demande seulement pour cela que l'on me laisse de quoy vivre. Car je vous advoue qu'il me seroit bien fascheux et bien dur de me voir reduict dans la mendicité apres avoir servy aussy longtemps et aussy fidelement que j'ay faict, et je vous dis de nouveau que je ne sçaurois pas comprendre comme la Reyne parlant positivement pour faire advancer quelqu'une de mes affaires, M. le Surintendant puisse avoir la force de luy resister.

[1] Il y a dans la copie *n'ayant*, mais la phrase ne serait pas complète en conservant le participe.

[2] Charles-Maurice Le Tellier, qu'on appelait alors l'abbé Le Tellier, fut pourvu d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques avant de devenir archevêque de Reims. Il eut, entre autres, les abbayes de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Benigne de Dijon, de Saint-Remy de Reims. Il fut nommé archevêque de Reims en 1671, et mourut à Paris le 22 février 1710, dans sa 69e année.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1651.

XLVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 85 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET[1].

[Brühl], 19 avril 1651.

Peu apres vous avoir escrit, j'ay receu vostre lettre, et j'eusse eu encore plus de joye des asseurances que vous me donnez de la bienveillance de la Reyne, si Elle avoit eu la bonté de me les confirmer par un mot de lettre; mais il y a trente-cinq jours que je n'en ay receu ny d'Elle ny du sieur de Lionne, encore que je luy aye escrit presque deux fois la semaine de longues depesches. Ce silence me donne l'inquietude que vous pouvez juger, quoyqu'il n'aille pas jusques à me faire concevoir le moindre soupçon que Sa M^té^ m'ayt oublié, et que je croye que quelque forte raison aura empesché le sieur de Lionne d'escrire, ou que les depesches ayent esté prises.

Si on n'a pris aucune precaution à mon esgard en rappelant M. le Chancelier et M. de Chavigny[2] et donnant les sceaux au Premier President[3], comme Sa M^té^ ne vous en a rien dict, je n'ay pas sujet d'esperer que ces changements soient advantageux à mes affaires; mais j'ay pourtant peine à le croire.

Je rends tres-humbles actions de graces à la Reyne de la pensée qu'Elle avoit de parler au nouveau garde des sceaux pour mes abbayes; mais je la supplie de me departir moins sa protection en cela que pour la reparation de mon honneur. C'est la seule chose qui me reste et

[1] Voy. ci-dessus, p. 121, note 4. La lettre que nous donnons ici remplace celle qui se trouve au f° 79 du manuscrit. Une nouvelle note, ajoutée à la marge du f° 85, dit : «On n'a envoyé que celle-cy de toutes les minutes qui y sont inserées,» c'est-à-dire qui sont insérées dans ce volume. Il a été question de Milet, ou Millet, de Jeurs, ci-dessus, p. 18, note 2. — [2] Voy. ci-dessus, p. 127, note 3, les changements qui avaient eu lieu dans le Conseil le 11 avril 1651.

[3] On a vu que le nouveau garde des sceaux était Mathieu Molé, qui resta en même temps premier président du Parlement de Paris.

que je desire de conserver, avec celuy (l'honneur) de sa bienveillance, puisque j'ay, toute ma vie, travaillé pour en acquerir. J'abandonneray pour cela tout le reste avec joye, et pour peu qui[1] me reste de bien, j'en auray assez pour la vie que je me propose de faire. J'ay conjuré donc Sa M^té^ par les services que je luy ay rendus avec tant de zele et de desinteressement, et par tant d'asseurances qu'Elle m'a données de son affection, de ne me refuser pas cette grace. C'est en cela que sa fermeté recevra plus de louange et que tout le monde la besnira d'avoir restably la reputation d'un serviteur fidele en faisant cognoistre l'injustice de sa persecution, et que Sa M^té^ n'y a jamais donné les mains [ny] à son exil par la cognoissance de ses fautes, comme il paroist[2] par les arrets du Parlement. Avril 1651.

M. Le Tellier m'a faict de grandes justifications par une lettre qu'il m'a escrite. Je suis tousjours le mesme à son esgard[3]; mais je souscris aux raisons que la Reyne a eues de ne le pas esloigner; car il vaut bien mieux qu'il demeure dans sa charge[4] que si on en establissoit un autre en sa place, qui fust creature de M. le Prince et fortiffiast davantage son pouvoir, comme je juge qu'il seroit impossible de faire autrement dans les conjonctures presentes.

Quand j'ay escrit les offres de M. de Lorraine, ce n'a pas esté avec intention que Sa M^té^ s'en deust fier; car Elle sçait bien qu'il n'y a qui que ce soit qui s'arreste moins aux propositions de ce prince que moy. Dictes à la Reyne que la paix seroit à souhaiter et que volontiers je donnerois ma vie pour la voir conclure avec la gloire et la satisfaction que je souhaite à Sa M^te^; mais que je ne croy pas que les Espagnols, qui voyent toutes choses si bien disposées pour faire des progrez, cette campagne, quelque bonne intention qu'ils en tesmoignent, veuillent y entendre presentement.

[1] Le manuscrit porte bien *qui* pour *qu'il*.

[2] Le sens est : *comme on pourrait le croire d'après les arrêts du Parlement.*

[3] Voy. p. 78, la lettre où Mazarin expose ses griefs contre Michel Le Tellier. On peut aussi comparer, p. 129, un passage de la lettre du 18 avril.

[4] On se rappelle que Michel Le Tellier était secrétaire d'État, chargé spécialement de la guerre.

Avril 1651. La retraite du Coadjuteur[1] est asseurement simulée; je croy que la Reyne ne doit point perdre de temps à le pousser à bout, et, si Sa M^té^ n'y donne ordre à present que l'affaire est esbranlée, sa retraite ne servira qu'à luy donner lieu de regaigner du credit dans le peuple et former de plus fortes cabales que par le passé, pour luy donner de la peine et perdre l'Estat.

Je ne doute point que M. le Prince ne fasse ce qu'il pourra pour faire tomber à Marsin[2] le commandement d'un corps de l'armée, qui sera vraysemblablement en Champagne; mais la Reyne le doit absolument empescher, et pour son service et pour ne faire pas ce tort au mareschal de La Ferté, qui est entierement attaché à Elle.

Je croy M. de Navailles hors de Paris; mais je voudrois qu'il fust à la Cour, mon intention estant que vous luy communiquiez tout ce que je vous mande, afin que, quand il en aura occasion, luy et madame sa femme[3], en puissent entretenir la Reyne à mon advantage, comme il a accoustumé de faire. Il sera bon que l'on parle souvent à la Reyne de ce que je souffre et de l'interest qu'Elle a, pour son honneur, de faire reparer le mien. Vous pourrez examiner avec Navailles les personnes qui seroient propres, hommes ou femmes, et assez de mes amys pour cela, auxquels il faudra insinuer en quels termes il en devront entretenir Sa M^té^ pour faire plus d'impression dans son esprit, et le principal but que M. de Navailles et mes autres amys doivent avoir, c'est de faire cognoistre à la Reyne, en louant sa fermeté, que, par là, Elle achemine toutes choses à tesmoigner qu'Elle n'est pas capable d'abandonner ses serviteurs persecutez injustement.

[1] Après les changements qui avaient eu lieu dans le ministère le 11 avril 1651, le Coadjuteur s'était retiré, sous prétexte de célébrer les cérémonies de la semaine sainte.

[2] Voy. sur Marsin, ou Marchin, le t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Philippe de Montaut, ou Montault-Benac, marquis de Navailles, avait épousé, en février 1658, Suzanne de Baudéan de Neuillan, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Philippe de Montault fut nommé duc en 1660. Après une honorable disgrâce, il fut promu maréchal de France en 1675 et mourut en 1684. La duchesse de Navailles lui survécut jusqu'en 1700. Voy. le *Journal de Dangeau*, à la date du 17 février 1700 (t. VII, p. 257), et la note de Saint-Simon sur ce passage de Dangeau.

Mme de Carignan[1] tesmoigne grande chaleur pour mes interests et parle hardiment à la Reyne; il seroit bon que Navailles la vist pour luy faire mes compliments, luy disant que j'ay faict parler à Sa M^té^ pour donner quelque chose au chevalier de Lussinge[2]. Avril 1651.

Vous sçavez à quel point M. de Senneterre[3] est de mes amys. Vous le pouvez voir de ma part et luy parler sur ce que je vous escris, afin qu'il puisse prendre occasion d'en parler à la Reyne, quand il aura l'honneur de la voir[4].

XLVII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 362; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 20 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint de n'avoir pas reçu, depuis trente-cinq jours, de nouvelles de Lionne. Il continue en ces termes :

M. Le Tellier me mande tous les changements que la Reyne a faicts comme pourroit faire Renaudot[5], par ce qu'il[6] m'adjouste que, pour ce qu'il y pourroit avoir de caché là-dedans, qu'il ne le sçait point, et qu'il

[1] Marie de Bourbon-Soissons. Voy. ci-dessus, p. 45, note 1.

[2] Ou plutôt Lucinge. La maison de Lucinge appartenait à la Savoie, comme le prince Thomas de Savoie-Carignan, époux de Marie de Bourbon. Il s'agit probablement ici de Prosper de Lucinge, qui fut nommé, en effet, brigadier des armées du roi de France.

[3] Voy. ci-dessus, p. 67. «Le vieux Senneterre ne manquoit jamais de se trouver chez la Reine, quand Elle sortoit de table, pour l'entretenir; c'est pourquoi on l'appelait l'*anis* ou le *coriandre de la Reine.*» (*Mém. de Monglat*, p. 258, édit. Michaud et Poujoulat.)

[4] A la suite de cette lettre, le manuscrit contient les copies de deux dépêches qui devaient être adressées à Milet, l'une du 19 avril et l'autre du 20; mais, comme une note avertit qu'elles n'ont pas été envoyées, il a paru inutile de les reproduire.

[5] Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France;* il mourut en 1653.

[6] *Puisqu'il* semblerait préférable. *Parce qu'il* doit être pris dans le même sens.

Avril 1651. presuppose que j'en seray informé de vous ou de M. Servien; et pour Milet, il me mande qu'il avoit recognu en la Reyne une continuation debonne volonté pour moy, et que Sa M^té^ luy avoit dict, à l'esgard des exilez[1], qu'Elle avoit fait revenir, que ç'avoit esté de mon consentement.

Vous sçavez en quels termes et à quelles conditions je vous ay escrit sur le retour de M. de Chavigny[2], et comme la Reyne n'en a rien dict à Milet et que vous ne me mandez aucune chose là-dessus, j'ay grand sujet d'en tirer un mauvais augure, et d'attribuer ce silence à ce qu'il n'y a rien de bon pour moy en toutes les resolutions que Sa M^té^ a prises. Mais, au contraire, n'y ayant pas apparence que M. le Premier President, M. le Chancelier et M. de Chavigny ayent esté restablis que par un concert secret avec M. le Prince, puisque c'estoient trois personnes entierement dependantes de luy, si S. M. n'a eu la bonté, en ce rencontre, de prendre des precautions, au moins pour estre asseurée que M. le Prince et ces rappelez s'employeroient à la reparation de mon honneur, je n'en dois concevoir aucune esperance à l'advenir, quelque bonne volonté que Sa M^té^ conserve pour moy. Car M. le Prince et ces personnes là, n'estant engagez à rien, et M. de Chavigny estant un de mes plus grands ennemys, si dans l'occasion de son retour il ne s'est engagé positivement à mon esgard, ainsy que je vous en ay escrit diverses fois, ils ne songeront qu'à m'aneantir, et, par eux et par leurs emissaires, auront moyen d'empescher la Reyne de me departir ses graces soubz pretexte que tout seroit perdu et que le royaume se revolteroit si Elle songeoit à m'en faire quelqu'une. Il se peut faire que je parle de tout cecy mal à propos; mais ne recevant aucune de vos nouvelles dans une rencontre si importante, je n'ay pas sujet d'y donner une interpretation favorable[3].

[1] Chavigny et Séguier étaient depuis longtemps exilés de la Cour. Ils entrèrent dans le Conseil, comme nous l'avons dit, le 11 avril 1651.

[2] Voy. ci-dessus, p. 33.

[3] Il ne faut pas oublier que, dans ses lettres intimes à la Reine, Mazarin l'engageait à se tenir en garde contre tous ceux qui l'entouraient et particulièrement contre Lionne et Servien; il leur reprochait de s'entendre avec Condé. «On mande que Servien et Lionne, lui écrivait-il, travaillent à s'em-

La resolution que la Reyne a prise est fort vigoureuse; mais il vaudroit mieux ne l'avoir point faict que de ne la pas soustenir à l'esgard de M. le Premier President, à qui il faut absolument conserver les sceaux[1]; car si on faisoit autrement, on le perdroit[2]. Monsieur reprendroit vigueur, et on feroit une foiblesse. S. A. R. n'a pas grand fondement de se plaindre que la Reyne ayt faict ces changements sans sa participation, puisqu'il a faict beaucoup d'autres choses importantes sans celle de Sa M^té^, et entr'autres on n'a qu'à se souvenir de ce qui se passa, durant le voyage de Guyenne, touchant la paix de Bordeaux et la negociation avec l'Archiduc[3] et de ce que Sadicte Altesse a faict contre moy, estant mesme certain que ses conseils[4] l'avoient porté à donner les mains aux moyens qu'on vouloit praticquer pour porter le peuple de Paris à me deschirer. Je n'ay escrit qu'à vous et à M. Servien, c'est à vous deux seuls[5] que j'ay ouvert mon cœur sur toutes choses, donné toute la confiance de la Reyne et remis tous mes interests, et quand il y fust allé de mon salut, il est certain que je ne pouvois escrire ny faire parler à la Reyne en termes plus forts et plus pressants que j'ay faict pour ce qui regardoit les advantages de l'un et de l'autre, suivant vos advis aveuglement en toutes choses. Si aprez cecy je ne peux pas meriter que l'on m'accuse seulement la reception de mes lettres, si en m'escrivant toutes les depesches se perdent, je suis le plus malheureux des hommes.

Avril 1651.

parer de l'autorité et des affaires, assistés de M. le Prince. » (*Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, p. 40.) La défiance du Cardinal contre Lionne et Servien ne fera que s'accroître et finira par amener une rupture complète entre le Cardinal et ces deux personnages.

[1] Dès le 14 avril 1651, les sceaux avaient été enlevés à Mathieu Molé, comme nous l'avons dit (p. 127, note 3), et rendus au chancelier Séguier.

[2] Mazarin ne paraît pas, en cette circonstance, avoir jugé les événements avec sa sagacité ordinaire. En effet, Mathieu Molé, qui jusqu'alors avait été un partisan zélé de Condé, lui attribua sa disgrâce, s'éloigna de son parti et servit avec efficacité le parti de la Reine et de Mazarin.

[3] Voir le tome III, p. 773, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[4] *Conseils* a ici le sens de *Conseillers*.

[5] Les lettres du cardinal à Bartet et à Milet de Jeurs prouvent que Servien et Lionne n'étaient pas, comme il l'affirme, ses seuls confidents.

Avril 1651. En cas que vous soyez trop observé, et que par quelque raison que je ne sçay point, vous courriez grand risque à entretenir un commerce avec moy et [à] prendre soin de mes plus importantes affaires, j'y pourrois, de concert avec vous, apporter des remedes qui fussent à vostre satisfaction et qui me deslivrassent de l'inquietude que je souffre, au lieu que me reposant entierement sur vous, je suis perdu sans ressources, si je ne puis vous donner et recevoir tres-souvent des nouvelles, afin de mettre mes affaires en quelque bon chemin, ou pour estre une fois pour toutes destrompé, si je n'en dois rien attendre.

J'ay trop bonne opinion de la Reyne pour avoir le moindre soupçon qu'Elle m'ayt oublié, et je suis persuadé qu'Elle a tousjours la mesme chaleur pour ce qui me regarde qu'Elle a eue par le passé. Mais si, par quelque malheur que je ne puis pas comprendre, vous aviez recognu quelque changement en son esprit, et que cela vous empeschast de l'entretenir souvent de mes affaires, et de luy faire cognoistre à quel point son honneur et les declarations favorables qu'Elle a faictes pour moy l'engagent à me proteger, ce seroit une cruauté de ne me le pas faire sçavoir; car je seroys par là guery de tout ce que je souffre, quoyque par un remede qui seroit pire que le mal. Mais aux affaires desesperées l'on trouve de la consolation dans la necessité.

Pour conclusion, jusqu'à ce que la Reyne ou vous ou quelque autre, de la part de S. M., me die qu'Elle ne se soucie plus de moy, il faut par force que je continue à vous escrire; mais si l'on me faict cognoistre que cela est ainsy, non seulement vous serez exempt de la peine que je vous puis donner, mais je vous responds [que] aucun François n'aura jamais sujet de se plaindre d'estre importuné de la moindre de mes lettres. Et en ce cas je n'auroys affaire ny d'abbayes ny d'aucune assistance, et je prieray Dieu de me donner assez de force pour prendre la resolution de me cacher en quelque lieu incognu, puisqu'un homme injurié, deshonoré et persecuté, sans bien et sans repos, comme je seray, ne pourra plus paroistre qu'avec honte.

Je demande à la Reyne la reparation de mon honneur. Quand je seroys un Turc et que Sa M^té^ eust eu autant de hayne pour moy qu'Elle

a eu de bonne volonté, aprez vingt-deux ans de bons et fideles services et avoir esté traitté aussy ignominieusement que je l'ay esté par les factieux, ennemis de l'Estat et de l'authorité royale, S. M. seroyt obligée, par justice et pour ne laisser pas introduire un si mauvais exemple, à faire reparer mon honneur. Toute l'Europe attend de voir de quelle sorte Elle en usera, et c'est en cecy que sa fermeté recevra des eloges. Avril 1651.

XLVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 565; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 23 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin continue de se plaindre du silence de Lionne.

Je suis persuadé plus que jamais qu'il ne tient pas à la Reyne que je ne reçoive tous les jours de ses nouvelles, S. M. me faisant l'honneur de me l'escrire à moy-mesme par une de ses lettres que m'a envoyée Navailles, dans laquelle Elle se remet à ce que vous me manderez, me marquant que vous sçaviez tout, et qu'Elle vous avoit dict des choses qui me surprendroient, finissant sa lettre par des asseurances qu'Elle avoit une entiere confiance en vous, et me disant, avec des termes tres-obligeants, que je n'aurois pas sujet de me plaindre de ce costé-là. Je vous laisse à penser en quel estat je puis estre aprez cecy, et avec quelles inquietudes, voyant que vous gardez le silence si exactement, et n'y ayant rien de si aysé que de me donner de vos nouvelles et envoyer des duplicata par vingt endroits tous seurs, puisque cela se peut faire par la voye de Hollande, de Liege et de Cologne mesme, par le moyen des marchands, y en ayant cent à Paris qui ont correspondance en ces lieux-là. Et je ne puis inferer de ce que vous et M. Servien ne m'escrivez pas, si non que vous croyez mes affaires sans ressources.

IMPRIM. NATIONALE

Avril 1651. Je sçay bien que mes plaintes ne vous plairont pas, qu'on me fera mon procez et que je seray condamné pour inquiet, pour difficile et pour un Jeremie sans fondement et sans raison; mais quoyque je sçache qu'il n'y a rien de si aysé que de conclure contre un absent, j'ay peine à croire qu'on le puisse faire, [et] que j'aye tort quand je me plains à vous-mesme de ce que vous ayant remis tout ce qui me regarde, vous me laissez quarante jours sans que je reçoive la moindre nouvelle. Je m'asseure que la Reyne ne plaindroit pas mille pistolles, pour m'en donner bien souvent, et en tous cas il reste assez de mes hardes à Paris à engager pour une despense aussy agreable pour moy que celle-là.

Il est aysé que vous vous imaginiez quelles lettres on peut escrire de Paris à ceux de ma maison sur le retour de M. de Chavigny et de M. le Chancelier et l'establissement de M. le Premier President, tous trois estant considerez comme des personnes entierement à M. le Prince, et sur ce qui se dict que M. le mareschal de Gramont, qu'on croit plus que nul autre attaché à mondict sieur le Prince, aura la charge de M. de Villeroy[1], et sur ce que Mmes de Beauvais[2] et Danse[3] ont esté restablies auprez de la Reyne, aprez que Sa Majesté les avoit chassées pour ma consideration. Pour Mme de Beauvais, je ne crois pas qu'elle veuille dependre de M. le Prince, quoyque tout le monde soit persuadé de cela à Paris. Mais je m'estonne que m'ayant escrit tant de lettres que vous sçavez pour me conjurer de m'employer pour son restablissement, aprez que Sa M^te^ a eu la bonté de me l'accorder et que j'ay escrit à la dicte dame, je n'aye pas receu un mot d'elle ni de Chamarante[4], à qui

[1] La charge de gouverneur du Roi.

[2] Mme de Beauvais (Catherine-Henriette Bellier) était la première femme de chambre de la Reine; elle vécut jusqu'en 1690. Voyez le *Journal de Dangeau*, à la date du 14 août 1690 (t. III, p. 191), et la note de Saint-Simon sur ce passage.

[3] Mme Danse ou Dancé étoit une des personnes attachées à la domesticité d'Anne d'Autriche; elle est citée dans le testament de cette princesse rapporté par Mme de Motteville (*Mémoires*, tome IV, p. 452, édit. Charpentier).

[4] Clair-Gilbert d'Ornaison, comte de Chamarande, premier valet de chambre du Roi. Né en 1621, il mourut en 1699. Voy. t. III, p. 526, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

j'adressay la lettre, de Dourlens, et je vous dis par advance, que si elle m'escrit aprez que vous aurez receu cette depesche, je n'en feray nul cas, parceque je l'attribueray à la diligence que vous aurez faicte pour cela. Pourveu qu'elle satisfasse la Reyne et qu'elle vous serve auprez de S. M., je seray fort content, m'estant volontiers porté, comme vous sçavez fort bien, à toutes les choses que j'ay cogneu vous pouvoir estre advantageuses et vous accrediter de plus en plus. Avril 1651.

L'on a faict beaucoup de graces à M. le Prince : son pouvoir est bien eslevé à un plus haut point qu'il n'estoit avant qu'il fust arresté. Le Conseil aussy bien que les armées dependent de luy, et je confesse que je ne puis pas comprendre qu'il eust pu refuser à la Reyne ce que Sa M^té luy auroit demandé pour la reparation de mon honneur, dans les conjonctures où l'on a tant faict pour luy, si vous et M. Servien eussiez pris la peine de conseiller S. M. d'en faire instance Et s'il eust esté difficile, mesme dans la mauvaise satisfaction du Parlement contre le Coadjuteur, de l'obliger à donner un arrest qui reparast les injures qui m'ont esté faictes par les precedents [arrests] qu'il a donnez contre moy, à l'instigation dudict Coadjuteur, je croy que M. le Prince ne se fust pas opposé, au moins, qu'on m'eust envoyé en Catalogne, ou en Italie, comme je vous avois escrit, qui n'estoient pas des employs fort à souhaiter, et par le moyen desquels j'eusse pu cependant mettre mon honneur à couvert dans le monde. Vous eussiez pu aussy vous employer auprez du mareschal de Gramont, afin que, tous deux, fissiez ressouvenir M. le Prince des paroles positives qu'il vous avoit données d'estre de mes amis, et pour luy faire toucher au doigt que je n'avois pas eu la principale part dans sa prison, comme je l'avois eüe dans sa liberté, dont MM. le Premier President, Champlastreux, La Rochefoucauld et le mareschal de Gramont sont bien informez, et que, sans moy, peut-estre qu'il ne se porteroit pas si bien qu'il faict; ce que la Reyne mesme eust pu prendre l'occasion de dire, la premiere raison que Mme de Chevreuse et le Coadjuteur ayent eüe, à ce qu'eux-mesmes en disoient, pour resoudre ma perte avec leur cabale, ayant esté que je ne voulois pas pousser à bout M. le Prince, c'est-à-dire le faire empoisonner; de quoy

Avril 1651. ils se sont expliquez en termes precis, comme vous sçavez fort bien, S. A. R. mesme ayant dict cinquante fois à M. Le Tellier, durant le voyage de Guyenne, que du temps de feu M. le cardinal [de Richelieu] M. le Prince n'auroit pas tant duré, et M. le garde des sceaux ayant tenu tres-souvent les mesmes discours, disant à M. Le Tellier que S. A. R. luy en parloit bien frequemment. M. Le Tellier sçait aussy que S. A. R. luy a faict encore diverses fois des interrogatoires pour sçavoir si Bar ne se deferoit pas de M. le Prince, en cas que ceux de son party attaquassent Marcoussis[1] pour le deslivrer, ou si, en le transferant en quelque lieu, on tentoit de le faire par le chemin. Enfin il me semble que les affaires estant un peu remises, et recognoissant peu de disposition en M. le Prince de continuer à vivre en amitié avec M. le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, il y avoit beau champ de luy faire cognoistre que je n'ay pas esté celuy qui l'a le plus mal servy, et qu'on luy eust accordé toutes les seuretez qu'il eust pu souhaitter pour ne pouvoir point douter de mon amitié à l'advenir dans le service de la Reyne, puisque je n'ay aucune pretention d'avoir part dans les affaires, mais seulement de faire paroistre que ce que l'on avoit faict contre moy estoit une violence que je n'avois pas meritée.

M. le Prince, estant une fois eslevé et estably comme il souhaittera tous ceux qui dependront de luy croiront avoir interest, par divers raisons, d'empescher qu'on ne parle plus de moy, de crainte que la reparation de mon honneur ne fust un commencement par lequel je pusse me rapprocher de la Reyne.

Pour passer à present aux autres affaires, je vous diray que j'avois donné ordre à Milet, comme j'avois faict auparavant à l'abbé Fouquet, de tesmoigner plus fortement que jamais à la Reyne les sujets que j'avois de me plaindre de M. Le Tellier; à quoy Sa M^té^ a respondu qu'Elle l'auroit esloigné, si Elle n'avoit apprehendé par là de tesmoigner de la foiblesse, parceque, M. le Prince, ayant entrepris de le pousser, tout le monde auroit creu que son esloignement auroit esté un

[1] Voy. sur la translation des princes de Vincennes à Marcoussis, le t. III, p. 765, note 4, des *Lettres de Mazarin*.

effect du pouvoir de M. le Prince et que Sa M^té^ n'auroit [pas] eu la force de le refuser; que par cette raison Sa M^té^ a fort bien faict de le soustenir et qu'Elle doit continuer de le faire dans la conjoncture presente; car il vaut bien mieux qu'il demeure dans sa charge que non pas que l'on die que la Reyne l'a sacrifié aux instances de M. le Prince, et qu'il entrast un autre en sa place, qui, dans les conjonctures presentes, ne pourroit estre que creature de M. le Prince. Avril 1651.

Il faut faire les derniers efforts pour la Catalogne; car, comme je l'ay dict et escrit plusieurs fois, rien ne peut [mieux] faciliter la paix, que de soustenir les affaires de ce costé-là, ny l'esloigner davantage que si les Espagnols estoient venus à bout de nous en chasser, et je crains fort que l'on [ne s'] applique à faire tous les efforts pour la Flandre, et je soustiens encore qu'il qu'il est plus important de les faire en Catalogne que de ce costé-là.

Il ne faut pas douter que la retraite du Coadjuteur[1] ne soit simulée et qu'il n'envoye tous les jours l'instruction à S. A. R. de ce qu'Elle doit faire C'est pourquoy Sa M^té^ ne doit point perdre de temps à le pousser à bout en le faisant sortir de Paris, et ensuite du royaume, s'il se pouvoit; en quoy, Elle pourra suivre la methode qu'on a tenue à mon esgard, contre qui on s'est conduit par degrez, jusques à ce qu'on m'ayt tout à fait poussé à bout. Et sur le propos du Coadjuteur, je vous diray que, s'il est vray ce que l'on dict de la nomination de Pologne[2] pour luy, et que la Reyne escrivant à la reyne de Pologne[3], comme je vous ay mandé, Elle ne puisse pas l'empescher, il me semble qu'il seroyt bien aysé de faire declarer par le Parlement qu'un sujet du Roy ne peut pas accepter la nomination au cardinalat d'un autre prince, à qui il en demeureroit obligé; et en tous cas, qu'il faut, cela estant, que le Coadjuteur aille servir à Rome le roy de Pologne et qu'il renonce à la coadjutorerie à l'archevesché de Paris, n'estant pas raisonnable de

[1] Il a déjà été question de cette prétendue retraite du Coadjuteur, p. 132.

[2] La nomination du Coadjuteur au cardinalat, sur la présentation du roi de Pologne.

[3] Marie-Louise de Gonzague-Nevers, née vers 1612, était devenue reine de Pologne, en 1645, par son mariage avec Wladislas VII; elle mourut à Varsovie en 1667.

Avril 1651. souffrir qu'un archevesque de la capitale ville du royaume eust la plus grande obligation à un prince estranger.

Je croy aussy absolument necessaire que la Reyne esloigne Mme de Chevreuse et Laigues; car si une fois Monsieur n'est pas obsedé et soufflé par de semblables gens, la Reyne gouverneroit son esprit comme Elle voudroit, particulierement si Elle peut avec le temps establir auprez de luy quelque personne bien intentionnée et qui ne travaille qu'à le tenir dans son devoir à l'esgard de S. M. Mme de Chevreuse doit toucher, dans le mois de may, par le moyen d'un marchand de Paris, huit ou neuf mille pistolles, pour la rançon du prince de Ligne[1]. Elle a si peu merité ce bienfait que je croy que la Reyne le luy pourroit oster pour en gratiffier quelque personne qui en fust plus digne qu'elle.

La Reyne me fit l'honneur de me dire, à mon despart, que l'on ne prendroit aucune resolution importante sans mon advis. Vous pouvez croire que je ne suis plus à present dans cette pretention, ayant escrit en faveur de quelques personnes, et contre d'autres, qui n'estoient pas moins ennemies de Sa M^té^ que les miens, sans que cela ayt rien produit. Je ne laisseray pas neantmoins de dire à S. M. qu'Elle doit chasser le commandeur de Jars[2]. C'est un meschant esprit et une vraye peste de cour. Vous sçavez si je n'ay pas tousjours esté dans ce sentiment, et que non seulement par ce que vous m'en avez dict pour m'en destourner, je n'ay pas poussé l'affaire, mais que je l'ay fait combler de graces. Cependant il m'a payé de la derniere ingratitude, et a bien faict voir, par là, le cas que l'on doit faire de luy. Je vous advoue que, la Reyne le chassant, j'en aurois de la satisfaction; mais je le croy[3] aussy necessaire pour son service, et qu'Elle le doit envoyer, ou à Rome, ou à Malthe, et promptement.

[1] Cette rançon lui avait été accordée par la Reine en 1650. Voy. le tome III, p. 830 et 831, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Voy. sur ce personnage, le tome I, p. 934, des *Lettres de Mazarin.* Le Cardinal en parlait dans ses carnets comme d'une *peste de cour.* Ce sont les termes dont il se servait dans ses notes secrètes, comme dans sa correspondance. J'ai cité ce passage des carnets dans le tome I de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV,* p. 141, note 1.

[3] Je crois cette mesure aussi nécessaire pour le service de la Reine.

Le grand Prevost[1] est encore un homme duquel je sçay que la Reyne n'est pas satisfaite. Il a tousjours esté dependant du Coadjuteur et de toutes ses cabales; c'est un petit esprit, mais fort intrigueux (*sic*), et qui ne fera que brouiller pendant qu'il sera à la Cour. La Reyne pourroit mettre en sa place une personne qui la serviroit utilement, luy faisant rendre l'argent qu'il a donné pour sa charge. En executant ce que dessus, je voy bien que M. le Prince en tirera advantage; mais ayant faict le plus, il est necessaire d'achever le reste, la Reyne prenant ses precautions avec mondict s^r le Prince, afin qu'il soit entierement attaché à son service; car, pour moy, je declare que je ne pretends autre chose que ce que j'ay marqué cy-dessus. Avril 1651.

Je ne doute point que M. le Prince n'employe tout son pouvoir et son industrie pour faire tomber à Marsin un corps de l'armée qu'on devra probablement laisser en Champagne. La Reyne pour son service le doit absolument empescher, outre que l'on feroit tort au mareschal de La Ferté de donner le commandement à un autre qu'à luy, qui a le gouvernement de Lorraine, grande authorité sur les Allemands, grand credit en ces quartiers-là, outre qu'il s'en acquittera fort bien et est entierement attaché à S. M.

Je ne sçay pas en quel estat sont les affaires, mais par ce que j'en puis juger de loing, il me semble que la Reyne pourroit faire quelque diligence pour attacher tout-à-faict à Elle Mme de Longueville, employant pour cet effect la Princesse palatine et M. de La Rochefoucauld, lequel je vous diray en passant, aprez ce qui s'est passé entre nous, je ne puis pas m'empescher de croire qu'il n'ayt pas de l'estime et de l'affection pour moy.

Il me semble que la prudence ne veut pas que l'on laisse M. de Chasteauneuf à Montrouge; car estant si prez de Paris, il auroit toute

[1] Jean du Bouchet, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, était, en 1651, prévôt de l'hôtel du Roi et de la grande prévôté de France: il mourut en 1677. Son fils, Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, fut également grand prévôt de France. Il a laissé des mémoires, dont la publication a été commencée par M. le comte Jules de Cosnac (Paris, Hachette); trois volumes ont paru.

Avril 1651. commodité d'y entretenir des praticques, d'estre visité tous les jours de ses amis et de former de nouvelles cabales. Puisque la Reyne l'a faict sortir de la Cour, Elle doit l'esloigner encore davantage. La Reyne pourroit faire arrester soubz quelque pretexte Monthresor[1], Saint-Ibar[2] et de semblables gens, qui sont capables de faire du mal, particulierement pendant la tenue des Estats-generaux. Ce dernier est allé de Bruxelles à Paris; Pimentel me l'a dict, adjoustant qu'on le cognoissoit bien pour ce qu'il estoit, mais qu'avec tout cela il escroquoit tousjours de l'argent.

La Reyne doit sçavoir que le père Paulin[3] est grand amy du president Perraut[4], et si on vouloit faire agir celuy-cy pour gaigner davantage l'esprit de M. le Prince, ledict pere seroit un instrument fort propre et fort utile pour cela, et s'acquitteroit avec adresse et fidelité de ce que S. M. luy ordonneroit.

Je scay que M. de Mercœur tesmoigne tousjours plus de chaleur que jamais. Cependant vous ne m'en escrivez rien, et ne me faictes point response à ce que je vous ay mandé sur son sujet. J'advoue qu'en me retirant tout-à-faict, aprez la reparation de mon honneur, ce seroyt une grande consolation pour moy que mes niepces feussent mariées et que la Reyne eust la bonté de le faire en disposant de mes benefices, de mon chapeau et de tout ce que je puis avoir au monde, et pourveu qu'il me restast quatre mille escus à despenser par an, j'en aurois suffisamment pour la vie que j'ay resolu de faire.

Suppliez la Reyne, de ma part, de me faire envoyer un ordre du Roy bien exprez et bien raisonné pour n'aller pas à Rome, en cas que le Pape m'escrivist pour me le commander, comme on me mande que S. S^te^ fera. J'escris au mareschal de Gramont que, la Reyne m'ayant faict esperer autrefois une lieutenance aux gardes pour d'Artaignan, je m'asseure que, s'il en parle à S. M., il la trouvera tousjours dans la mesme disposition.

[1] Voy. sur Montrésor, le tome I, p. 947, des *Lettres de Mazarin*.

[2] *Ibidem*, p. 957.

[3] Jésuite, confesseur du Roi; il mourut en 1653.

[4] Voy. ci-dessus, p. 27, note 2.

Avril 1651.

XLIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 91; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. BRASSET [1].

[Brühl], 23 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin exprime le regret de n'avoir pas pu faire pour Brasset tout ce qu'il mérite, «ayant depuis si longtemps servy le Roy avec tant de zele et de fidelité». Il promet de le recommander très vivement à Leurs Majestez et ajoute que Brasset ne doit pas être étonné de la conduite de Brun [2], qui était alors ambassadeur d'Espagne auprès de la république des Provinces-Unies.

Brun s'est faict assez cognoistre par les libelles continuels qu'il a faicts contre les uns et les austres et par sa maniere d'agir, pour que vous fussiez en peine de ce qu'il faict contre vous [3]. Je respondrois mesme que M. le Prince n'est pas capable de s'esmouvoir pour tout ce que tasche ledict s^r Brun de luy imprimer artificieusement contre vous dans ses escrits, parce qu'il sçait bien que les François [4], et particulierement ceux qui sont consommez dans les affaires comme vous, quelque accident qui puisse arriver, est tousjours incapable de manquer au respect qui est deub à un prince du sang. Tout ce que vous faictes imprimer est parfaictement bien raisonné pour confondre ce que Brun a dict, et j'ay trouvé l'apologie pour l'ambassadeur de Portugal tres-bien faicte.

Il n'y a rien de plus veritable et qui puisse donner plus de peine audict Brun (ce qui n'est pourtant touché qu'en passant dans cette lettre) que de luy reprocher sa vanité, n'ayant rien oublié pour faire co-

[1] Brasset était chargé depuis plusieurs années de représenter la France en Hollande.

[2] Antoine Brun avait été antérieurement un des négociateurs envoyés par l'Espagne au congrès de Munster.

[3] Pour rendre cette phrase plus claire, il faudrait substituer *trop* à *assez : Brun s'est fait trop cognoistre . . . pour que*, etc.

[4] La copie porte bien *les François*, quoique le verbe, qui se rapporte à ce nom, soit au singulier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1651. gnoistre en tous lieux et à toutes sortes de personnes que M. le comte de Pegnaranda n'avoist esté qu'un zero en chiffre dans la negociation de Munster; que c'estoit luy, Brun, qui avoit faict toutes les intrigues pour separer MM. les Estats [des Provinces-Unies] d'avec la France et conclure la paix avec eux[1]; que ledict sieur comte Pegnaranda n'avoit faict que suivre ce qu'il luy disoit de jour à autre pour conduire les affaires dans l'assemblée; que c'estoit luy qui avoit faict tous les papiers qui avoient esté donnez à divers ministres de l'assemblée et au public, et qu'enfin sans luy ledict comte de Pegnaranda n'eust eu lumiere de quoy que ce soit et se seroit trouvé si empesché qu'il auroit eu peine à rendre bon compte de sa suffisance[2] et de ses actions en Espagne.

L'on m'a asseuré de plus que Brun, avec ses confidents, mesme à Bruxelles, s'est advancé jusqu'à vouloir faire passer ledict comte de Pegnaranda pour un visionnaire et incapable de conduire une affaire tant soit peu importante, parlant de luy comme d'un docteur plus propre à disputer dans une université qu'à negocier dans une assemblée, et comme chacun sçait bien les grandes qualitez dudict sieur comte, et qu'il n'est pas moins prudent et adroict qu'entendu dans les affaires de son maistre, on a conclu que la presomption de Brun estoit tout extraordinaire.

L.

Aff. étr., France, t. 267, f° 371; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 28 avril 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint, comme dans les lettres précédentes, de la négligence que

[1] On a vu dans le tome III des *Lettres de Mazarin* que, dès le mois de janvier 1648, les Espagnols avaient conclu un traité particulier avec les Provinces-Unies. La paix de l'Empire, ou paix de Westphalie, ne fut signée qu'en octobre de la même année.

[2] De sa capacité pour suffire au rôle d'ambassadeur.

montre de Lionne dans sa correspondance. Il lui parle ensuite des propositions que lui a fait faire Mme de Chevreuse. Avril 1651.

Seyron[1] s'est rencontré à Liege avec Pennacors[2], qui luy a dict qu'il venoit icy pour ses interests particuliers; mais, en effect, c'est le marquis de Noirmoustier qui me l'a envoyé avec une lettre en creance sur luy.

Il m'a dict tout ce qui se peut dire, en un rencontre comme celuy-cy, de la part dudict marquis, qui le faisoit de celle [de la part] de Mme de Chevreuse et de tout ce party-là[3], me donnant des asseurances les plus precises qu'il se pouvoit de la passion que ces gens-là avoient de me servir; qu'ils estoient portez à me donner pour cela toutes les seuretez que je pourrois desirer, et que je verrois si clair à l'affaire que je n'en pourrois pas douter, moyennant que je fisse en sorte que la Reyne prist confiance en ladicte dame, et la laissast agir.

Il seroit trop long de vous faire le destail de toutes les choses qu'il m'a dictes là-dessus pour m'embarquer avec eux en suite de la lettre que Mme de Chevreuse a escrite audict sieur de Noirmoustier, de laquelle vous trouverez la coppie en chiffre à la fin de celle-cy[4]. [Il m'a dict] que Mme de Chevreuse est tout-à-faict asseurée de l'esprit de S. A. R.;

[1] Jean de Seyron avait été nommé maréchal de camp en 1649; il devint lieutenant général en 1655. (*Chronol. milit.*, t. IV, p. 204.)

[2] Ce gentilhomme, dont il est souvent question dans les Mémoires de Retz, était dévoué à la duchesse de Chevreuse. Il servait d'intermédiaire dans les négociations secrètes de cette dame avec Mazarin.

[3] Ce fut à la suite de la rupture du projet de mariage de Mlle de Chevreuse avec le prince de Conti que les frondeurs firent à Mazarin les propositions dont il parle dans cette lettre.

[4] Le déchiffrement de cette lettre datée de Paris, 17 avril 1651, se trouve à la suite de la dépêche du Cardinal; en voici le texte :

« Il seroit trop long de mettre icy la rupture du mariage de ma fille par toutes les particularitez*. Vous les sçaurez par une autre voye. Celle-cy est seulement pour vous dire qu'estant libre presentement, je vous prie de faire sçavoir en toute diligence à M. le Cardinal qu'en l'estat où sont les affaires à la Cour, il y a lieu de le servir par des moyens qui sont indubitables; moyennant qu'il demande à la Reyne de prendre confiance en moy et qu'Elle s'en reserve seule le secret, M. le Cardinal peut s'asseurer d'estre bien servi dans la conjoncture presente. Il le faut presser d'escrire

* J'ai rappelé les détails de cette rupture dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 323 et suiv.

Avril 1651. que le Coadjuteur agira plus fortement que jamais, et qu'il a assez d'amis dans le Parlement et à Paris pour le faire utilement pour moy et pour la Reyne, et qu'il me respondoit aussy que je pouvois faire un estat tres-asseuré de la personne et des troupes de M. de Lorraine, qui est engagé entierement avec ladicte dame. J'ay recognu aussy que tout ce que Mme de Chevreuse et tous ces gens-là pourront faire imaginablement pour se venger de M. le Prince, ils le feront.

Les instances qu'il [Pennacors] m'a faictes pour avoir la lettre à la Reyne, que Mme de Chevreuse demande, ont esté extraordinairement pressantes, comme aussy de ne donner cognoissance à qui que ce soit de cecy. Ma response a esté que j'estois surpris de voir que Mme de Chevreuse pensast que j'estois encore au monde; que je n'escrivois point à la Reyne[1], et n'estois pas en estat de le faire; que je ne songeois plus à la Cour, ny aux affaires, mais de vivre en repos, et que je sollicitois seulement, par le moyen de mes amys, la reparation de mon honneur; que je m'attendois que la bonté de la Reyne ne trouveroit point d'obstacle dans peu de temps à me faire rendre cette justice. J'esperois que Mme de Chevreuse mesme et les personnes sur lesquelles elle avoit du pouvoir s'employeroient, par un principe de conscience et d'honneur, à laisser reparer le mien. Voilà la response avec laquelle Pennacors est parti; et il ne faut pas douter que Mme de Chevreuse, avec toute sa cabale, n'en soit tres-mal satisfaicte, et que la hayne que tous ces gens-là avoient contre moy, pour m'avoir tant offensé, ne se rende encore plus forte par le refus que j'auray faict de me prevaloir de leurs offres et de me servir d'eux pour le restablissement de mes affaires; mais leur animosité iroit bien encore au-delà, s'ils pouvoient penetrer que j'en eusse donné part à la Cour. C'est pourquoy je vous

en toute diligence à la Reyne et qu'il vous fasse promptement response, suivant laquelle on l'esclaircira entierement de toutes choses. Je vous prie de m'envoyer un homme de confiance le plus tost que vous pourrez, afin que vous soyez informé de tout ce qui se passe icy. Mandez-moy aussy si cette lettre et mon chiffre vous ont esté rendus seurement. »

[1] J'ai dejà dit, ci-dessus, p. 128, que Mazarin était en correspondance avec Anne d'Autriche. M. Ravenel a publié plusieurs mémoires adressés par le Cardinal à la Reine et datés du mois d'avril 1651.

prie, et cela est important par beaucoup d'autres raisons, de ne vouloir en aucune maniere, ny vous, ny M. Servien, donner la moindre cognoissance de cecy à qui que ce soit, et de supplier tres-humblement, de ma part, la Reyne de garder le mesme secret. Avril 1651.

Quand je n'aurois pas eu toute la disposition de lier une sincere amitié avec M. le Prince, et que je n'eusse pas souhaitté luy avoir obligation plustost qu'au party contraire, ç'auroist esté assez de voir l'estat dans lequel M. le Prince est avec la Reyne pour m'obliger à ne me point prevaloir ny entrer en negociation sur les offres du party de Mme de Chevreuse. Ce n'est pas que je ne voye fort bien que ledict party avec M. le duc d'Orleans et une bonne partie du Parlement, qui dependent de luy et du Coadjuteur, estant uni à la Reyne, n'auroit pas grande peine à reparer mon honneur hautement, obligeant le Parlement à desfaire tout ce qu'il a faict contre moy. Cela ne m'a pas donné la moindre tentation, voulant me resigner entierement à ce qu'il plaira à la Reyne et vous laisser la conduite aupres d'Elle de cette reparation, quand mesme je verrois de courre beaucoup de hazard par cette voye, et une certitude toute entiere de me sauver par l'autre.

J'ay une si haute opinion de la generosité de S. M. que ma presomption va jusqu'à me persuader que la principale raison que la Reyne ayt eue de faire des advances pour gaigner l'esprit de M. le Prince, aprez celle de l'interest du service du Roy et du sien, ç'a esté pour se venger sur M. le duc d'Orleans et ceux de sa cabale, de toutes les persecutions que j'en ay receues, et parce que S. M. a creu que M. le Prince auroit les moyens et la volonté de s'employer puissamment pour tout ce qu'Elle pouvoit desirer de luy à mon advantage. Et puisque cela est à la louange de la fermeté de la Reyne, je diray encore que, quelque aversion que S. M. pust avoir pour M. le duc d'Orleans et ceux de son party, si Elle avoit cogneu de pouvoir mieux contribuer à ma satisfaction par ce moyen-là, je croy qu'Elle l'auroit embrassé plustost que celuy de M. le Prince. Si vous faictes voir cecy à la Reyne, comme je n'en doute point, je m'asseure que vous recognoistrez qu'en vous l'escrivant j'ay leu dans son cœur, et je suis tres-certain que, si Sa Ma-

Avril 1651. jesté voyoit que M. le Prince n'eust aucune disposition à s'employer favorablement pour moy, elle despartiroit ses bonnes graces à d'autres qui auroient le pouvoir et tesmoigneroient plus de volonté de m'obliger.

LI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 376; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 2 mai 1651.

(EXTRAIT.)

L'abbé Fouquet m'a entretenu des precautions qu'on avoit prises dans le retour de M. de Chavigny, lesquelles ne sont pas telles que je vous avois mandé qu'il les falloit prendre; mais il ne m'a pu rien dire de ce qui s'est passé de secret dans l'accommodement entre la Reyne et M. le Prince.

Il eust esté bon aussy de sçavoir si vous voyiez clair que M. de Chavigny agisse bien à mon esgard, ainsy qu'il a promis de faire; car je croy qu'il aura beaucoup de pouvoir auprez de M. le Prince et par soy et par le moyen du president Viole[1], qui estoit entierement à luy. Et j'ay sujet de croire que ledict Viole, aprez tant de declarations qu'il a faictes contre moy dans le Parlement avec des termes si injurieux, n'oubliera rien auprez de M. le Prince pour l'animer contre moy. Je crains la mesme chose d'Arnaud[2], d'autant plus que l'evesque d'Angers[3], qui a pouvoir sur luy, ne m'a pas escrit ny faict dire un seul mot

[1] Voy. sur le président Viole, ci-dessus, p. 20, note 2.

[2] Arnauld de Corbeville. Voy. t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 908.

[3] L'évêque d'Angers était Henry Arnauld, frère d'Arnauld d'Anditly et du célèbre Antoine Arnauld. Il était né en 1597 et fut d'abord connu sous le nom d'abbé de Saint-Nicolas. Il fut chargé de plusieurs missions importantes en Italie, comme on l'a vu dans le t. II, p. 1053, des *Lettres de Mazarin*. Le Cardinal faisait son éloge (p. 562 du même

depuis tout ce qui m'est arrivé. Et pourtant vous sçavez si j'ay eu de Mai 1651.
l'estime et de l'affection pour luy et si je luy en ay donné des marques. Je ne compte pas en cela l'evesché, mais bien de l'avoir soustenu et pris son party contre mon frere et M. de Fontenay [1].

Il n'y a rien qui me fust de telle consequence à sçavoir, pour mes affaires, que l'assiette de l'esprit de M. le Prince à mon esgard; car cela doit regler ma conduite et celle de ceux qui s'employent à mes interests. Il n'y a rien d'ailleurs qui soit tant à craindre pour moy que si M. le duc d'Orleans et M. le Prince, ou des personnes de leur part, entretenoient la Reyne, la flattant de l'esperance du raccommodement de mes affaires et luy promettant mesme que ce sera devant la fin de cette année, pour se rendre par ce moyen agreables à Sa M^té^, l'avoir favorable dans les autres choses qu'ils poursuivent et gaigner le temps des Estats-generaux pour y faire confirmer les arrests que le Parlement a donnez contre moy, particulierement celuy de mon bannissement de France. Pour l'entrée dans le Conseil, je ne la veux pas, et ce n'est pas mon faict. De cette sorte, Sa M^té^ ne pourroit pas se plaindre qu'on luy eust manqué de parole à mon esgard, puisque ceux qui se seroient engagez à Elle trouveroient une excuse legitime dans la resolution des Estats, et je serois par là perdu sans ressource, quelque innocent que je sois et quelque bonne volonté que Leurs M^tez^ ayent pour moy. Vous et M. Servien conseillerez à la Reyne ce qui pourra le mieux parer ce coup, si on a resolu de me le porter, de quoy je ne doute point aprez les discours qu'on m'a faicts, et les resolutions mesmes qui en ont esté prises dans l'assemblée de la noblesse à Paris, qui estoit toute composée de gentilshommes dependans de S. A. R., de M. le Prince et des frondeurs.

volume). On peut aussi consulter sur l'évêque d'Angers les Mémoires de son neveu, l'abbé Arnauld, publiés dans le t. IX de la 2e série de la colection Michaud et Poujoulat.

[1] Henry Arnauld, avant d'être promu à l'évêché d'Angers, avait été envoyé en Italie, comme nous l'avons rappelé dans la note précédente, pour négocier avec les princes de cette contrée. Il avait été en lutte, à cette époque, avec le cardinal de Sainte-Cécile, frère de Mazarin, et avec l'ambassadeur de France à Rome, Fontenay-Mareuil.

Mai 1651.

LII.

Biblioth. nat., mscr. f. fr. n° 6886, f° 115; original. — *Ibidem*, n° 4209. f° 220 verso. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brühl, 2 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Je crois aysement ce que vous me mandez de M. de Nouveau[1], et je ne vois pas quel remede il peut y avoir pour l'empescher. Le moyen que vous me proposez, d'escrire par Anvers, est fort bon, mais je n'y cognois personne, et d'ailleurs il me semble que la raison que vous dictes qu'il y a un grand commerce de lettres de là à Paris sert aussy pour prendre la voye de Hollande. C'est pourquoy je continueray à me servir de celle de M. Brasset[2] jusqu'à ce que j'en trouve une meilleure. Il est vray que, si l'on en avoit deux ou trois, on pourroit escrire avec plus de seureté.

Les plus grandes affaires que j'aye à Paris, pour lesquelles je suis obligé d'escrire continuellement, ce sont les miennes particulieres, et vous n'avez pas peine à le croire sçachant l'estat où elles se trouvent. Elles me touchent cependant si fort que je voudrois bien pouvoir en escrire à Paris en seureté. Sur quoy il me tombe à present dans la pensée que j'ay reçu une lettre de M. Cenamy[3] par la voye d'Anvers, que m'a adressée un nommé Luigy Martin, qui s'est offert de faire tenir à Paris celles que je luy enverrois. Je crois que cette voye seroit bonne. Vous ou M. Colbert pourriez prendre la peine d'en conferer avec ledict Cenamy, que je tiens assez homme d'honneur pour garder le secret en cela, et ayant ajusté la chose avec luy, et me mandant comme j'en devray user de mon costé, on se pourroit servir quelquefois de cette voye.

[1] Jérôme de Nouveau avait la direction générale des postes. Il mourut le 24 août 1665, à 52 ans.

[2] Résident de France en Hollande.

[3] Cenami était un des principaux banquiers de Mazarin.

La seule ressource qui me reste, à ce que je vois, pour subsister, Mai 1651.
c'est l'affaire de Lyon, à laquelle il n'y a encore rien de seur. Talon[1] prend toujours quelque pretexte pour differer à me faire tenir les cinquante mille livres qu'il a desjà tirées, et, comme je pretends, dans cette lettre, faire response encore à ce que m'a escrit M. Colbert, je vous diray que, nonobstant ce que le mareschal de Villeroy a publié, qui ayant esté sceu par le marquis de Noirmoustier, celuy-cy l'a redict depuis à Fabert, qu'il sçavoit asseurement que j'avois cinq cent mille livres, compris ce que je devois tirer de Lyon, je puis jurer qu'il ne me reste pas dix mille escus à l'heure que je vous parle, pour ma subsistance, outre une lettre que j'ay tirée sur Jobart de douze mille livres, à laquelle, par le compte que je fais, il ne pourra satisfaire, et il arrivera pour mon malheur, que je seray à l'aumosne, et que, par l'artifice de mes ennemis, on me croira dans l'opulence. J'avois vingt-quatre mille pistolles, ou au bois de Vincennes, ou à Paris; ce que je tenois bien caché, non pas croyant m'en servir dans le malheur qui m'est arrivé, mais pour les employer aux sieges de Mouzon et de la Capelle, et, comme vous sçavez, je pretendois que le Roy pourroit faire attaquer [ces places] dans le mois de mars, faisant son voyage à Reims pour le sacre, employant pour cette entreprise toutes les choses que l'on avoit preparées pour celuy de Rethel, lesquelles j'avois faict soigneusement conserver.

De cette somme, hors cinq mille pistolles que j'ay esté obligé de remettre à Genes pour satisfaire à une des dettes que j'ay contractées pour le service du Roy, lorsque ses armes estoient dans le Cremonois, dont les interests alloient bien tost[2], puisqu'ils estoient à change et rechange[3], et à laquelle de mes amis particuliers estoient engagez; quatre mille que l'Espelette laissa à Jobart et douze cents qui ont esté volez

[1] Il s'agit probablement ici de Philippe Talon, alors intendant d'armée et plus tard pourvu d'une charge de secrétaire du conseil.

[2] Il semble que *bien haut* serait préférable; mais les deux manuscrits portent *bien tost*, dans le sens de s'augmentaient rapidement.

[3] Le sens de cette phrase est qu'à chaque renouvellement des billets, aux échéances, les intérêts s'accroissaient.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. audict Espelette faisant porter par sept ou huit personnnes une partie de cet argent, tout le reste, à la reserve encore de trois mille pistolles, a esté despensé depuis trois mois que je suis hors de Paris. Ce qu'on n'aura pas peine à croire, lorsqu'on sçaura avec combien de monde j'ay voyagé deux mois durant, les despenses que j'ay esté obligé de faire pour le payement de mes gardes, dans les escortes, et pour les presents que j'ay faicts à des officiers qui m'ont accompagné, lesquelles ont esté excessives; que mes gens n'ayant pas seulement eu l'esprit de m'envoyer un lict, des habits et du linge, j'ay esté contraint d'en faire faire tout de nouveau, et que la plus grande partie de mes chevaux s'estant perdue à Paris, j'ay desjà despensé plus de six cents pistolles à en acheter la quantité qui m'estoit absolument necessaire.

Je mande ce destail, non pas pour croire que cela soit necessaire pour exciter M. Colbert à tascher d'assembler quelque somme pour m'assister; mais afin qu'estant la pure verité il en puisse, dans les rencontres, parler en ces termes, et essayer par là d'obliger M. le Surintendant à faire un petit effort pour me secourir de quelque partie, et le desabuser si, par l'adresse de mes ennemys, il avoit esté persuadé que je n'ay besoin de rien; car il seroit bien dur que je fusse reduit à mourir de faim, et que mesme on ne le crut pas.

J'ay la mesme passion que j'ay tousjours eue pour le bien de l'Estat, et il n'y a qui que ce soit en France qui puisse mieux dire que vous jusqu'à quel point elle va, puisque vous avez veu de quelle façon j'ay agi. Si la durée de mes persecutions pouvoit ajouter au bonheur de la France, je vous jure devant Dieu que je tiendrois pour mes ennemis ceux qui travailleroient à les faire cesser. Je voudrois estre aux Indes[1], plus maltraité que je ne suis, et pouvoir par quelque moyen remedier à tout ce que vous me mandez, par vostre depesche, qui ne va pas bien, et, quand je ne souhaite pas avoir des nouvelles de la Cour[2], je

[1] On entendait généralement à cette époque, par le mot *Indes*, l'Amérique ou Indes occidentales.

[2] Les lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel prouvent, comme nous l'avons fait remarquer plusieurs fois, que, pendant l'année 1651, le Cardinal entretenait une correspondance très assidue avec la Reine.

vous asseure que ce n'est que parce que je crains de n'en recevoir point d'agreables, et que cela me causeroit d'autant plus de chagrin que je sçaurois de n'y pouvoir pas donner ordre. Mai 1651.

Vous sçavez combien de fois j'ay parlé dans le Conseil, depuis le retour du voyage de Guyenne, pour donner ordre à la Catalogne, comme à une affaire que je croyois la plus importante de toutes; pour satisfaire les Allemands, et licencier les Suisses en partie, puisqu'il n'y avoit pas moyen de les payer. Vous sçavez s'il s'est passé un jour que je ne vous en aye parlé, et combien de fois vous, à ma priere, et moy-mesme, avons faict de longues conferences là-dessus à M. le Surintendant. Vous vous souviendrez qu'il y a tantost quatre mois que M. le Surintendant tomba d'accord, dans ma chambre, de beaucoup de choses qui, estant executées, auroient pu faire changer la face des affaires, et restablir le credit dans ces pays-là, sans lequel j'ay tousjours dict qu'on ne pouvoit regagner les paysans, ny persuader la noblesse, ny les habitans des villes qu'on s'appliquoit à leur conservation, ny disposer les corps de troupes qu'on destineroit à y passer. Et pour les Allemands et les Suisses, j'ay toujours presché que c'estoit entretenir l'hyver des ennemis qui agiroient contre nous dans la campagne, si on n'avoit pas de quoy les satisfaire. Vous voyez bien qu'ils ne font jamais leurs demandes et ne pressent pour leur payement que lorsque la saison d'agir s'approche.

Tout ce que je vous puis dire à present là-dessus, c'est que l'union de la maison royale et la passion que M. le duc d'Orleans et M. le Prince tesmoignent presentement pour plaire à la Reyne et pour le service du Roy, et la bonne disposition dans laquelle tout le monde mande que le Parlement est à l'esgard de Leurs Majestez, devroit au moins produire des moyens par lesquels on put donner ordre aux despenses les plus pressées, qui sont sans doute celles qui sont necessaires pour mettre les armées en action, et il ne faut pas s'arrester à tout ce que mande Croissy[1] et à toutes les propositions de treve et de conferences de l'Ar-

[1] Croissy-Fouquet, conseiller au parlement de Paris, avait été employé dans les négociations avec la Bavière et avec l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols. Pendant la Fronde, il devint le principal diplomate du parti des princes.

Mai 1651. chiduc avec S. A. R., parce que ce ne sont que des amusements des ennemys pour nous endormir, pendant qu'ils n'oublient rien pour attaquer puissamment de tous costez et faire des progrez.

La despense pour mettre Casal en estat de soustenir un siege estoit necessaire, et vous sçavez si j'ay rien oublié pour faire qu'on s'y resolust. Je n'ay pas douté, à mon despart, que cela ne se fist preferablement à toute autre chose, parce que M. le garde des sceaux conservoit fort bien le souvenir que, du temps qu'il estoit auprez du feu Roy[1] et de M. le Cardinal dans les affaires, on disoit que la reputation de la couronne consistoit à empescher que cette place ne tombast entre les mains des Espagnols, de façon que j'ay remarqué que ledict garde des sceaux, sans faire reflexion sur le changement de la scene, puisque nous n'avions pas la guerre alors avec les Espagnols comme à present, croyoit encore que, Casal sauvé, tout iroit bien; mais pour moy, quoyque j'aye tousjours estimé que cela estoit fort important, je n'ay pas douté qu'il n'y eust encore d'autres points qui l'estoient beaucoup davantage, et j'estime que celuy de la Catalogne l'est incomparablement plus que tous les autres qui sont à present sur le tapis, puisque c'est par là que le Roy aura une paix honorable[2], et quelque advantage que l'on puisse avoir ailleurs, s'il reussit aux Espagnols de remettre cette province-là dans leur obeissance, on ne peut pas esperer, à mon advis, d'obtenir la paix qu'à des conditions tres-prejudiciables, pour ne pas dire honteuses.

[1] Charles de l'Aubépine ou l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, avait été garde des sceaux, de 1630 à 1633, sous le règne de Louis XIII, pendant le ministère du cardinal de Richelieu.

[2] Ce passage prouve combien Mazarin tenait aux idées politiques qu'il avait émises dès le commencement de son ministère. On a vu, en effet, qu'en 1646 il regardait la possession de la Catalogne comme la condition la plus favorable pour obtenir une paix avantageuse. Il espérait que la France pourrait acquérir, en échange de la Catalogne, les provinces belges possédées par les Espagnols. Il écrivait, le 20 janvier 1646, aux plénipotentiaires français à Munster : «L'acquisition des Pays-Bas espagnols formeroit à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce seroit alors veritablement que l'on pourroit l'appeler le cœur de la France.»

J'ai exposé en détail ces négociations de 1646, qui font le plus grand honneur à Mazarin, dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 270 et suivantes.

Vous avez ce departement[1], et, par cette raison vous estes obligé à en parler fortement. Quand, pour donner plus d'assistance de ce costé-là, on feroit manquer quelque chose ailleurs, ce seroit tres-bien faict. Je n'y ay nuls parents, ny biens, ny interest, et c'est la seule cognoissance que j'ay du service du Roy qui m'en faict parler de la sorte. Mai 1651.

Si le pain est asseuré, et le fonds pour donner les cent mille livres tous les mois, l'année courante, avec un mediocre esquipage d'artillerie, je crois qu'on y pourroit soustenir les affaires, d'autant plus si M. d'Hocquincourt, qui est aimé et accredité parmy les troupes, y va avec de bons officiers, et particulierement que l'on en choisisse quelqu'un bien entendu à l'economie de l'armée; mais je presuppose que l'on y fasse passer le nombre de troupes qui est jugé necessaire, au moins pour la deffensive; car, par l'estat que vous m'avez adressé, je ne vois pas que l'on y envoye ce qu'il faut. Ce qui procede de ce que tous ceux qui ont des regimens veulent qu'ils servent en Picardie ou Champagne pour les avoir plus prez du lieu où ils sont, outre qu'il ne faut pas se mettre l'esprit en repos, quand on aura donné ordre à des regimens d'y passer; car il faut songer prealablement aux moyens que cela s'execute en sorte que la plus grande partie des soldats qui les composent y passent effectivement, et particulierement de l'infanterie. Pour cet effect, je voudrois faire un fonds de sept ou huit mille escus, publiant que le Roy, voulant mieux traiter les fantassins qui iront en Catalogne que tous ceux qui serviront ailleurs, a faict un fonds pour leur faire donner à chacun en arrivant deux escus en pur don, et le mareschal d'Hocquincourt estant asseuré du don, il en respondra aux officiers, afin qu'ils donnent leur parole aux soldats. Vous sçavez de quelles diligences nous nous sommes servis quelquefois pour redonner du credit à des lieux où les soldats avoient aversion d'aller.

Pour l'Italie, Casal estant pourveu, et, le duc de Savoye ne se desta-

[1] On a déjà fait remarquer que les secrétaires d'État avaient, outre les affaires spéciales de leur ministère, un certain nombre de provinces comprises dans leurs attributions. On voit ici que la Catalogne faisait partie des provinces attribuées à Michel Le Tellier, qui était en même temps chargé des affaires militaires.

Mai 1651. chant pas du parti du Roy, je ne vois pas, à mon advis, qu'il y ayt rien à craindre et je ne crois pas difficile d'empescher Madame [Royale][1] de penser à la neutralité, comme elle en menace pour avoir de grands secours, si on prend le soin de la cajoler un peu et de la piquer de generosité, luy envoyant mesme une personne expresse avec des lettres de la main du Roy et de la Reyne, et qui ayt ordre de luy dire, aprez tout, que Sa M^té^ ne faict aucune difference entre la neutralité et l'union avec ses ennemys.

Pour la Flandre, j'ay dict et escrit beaucoup de fois qu'il falloit donner ordre à Arras; c'est une place dont la conqueste donneroit plus d'avantage et de reputation aux ennemys que nulle autre; et, quelque provision de monde et de munitions qu'il y ayt, s'il n'y a un homme vert, agissant et bien entendu, la place se perdra; car M. de La Tour[2] est fort homme d'honneur, tres-zelé, tres-fidele et tres-propre à gouverner, mais que son aage et ses indispositions empescheroient tout-à-faict d'agir avec la vigueur et l'activité qu'il faut dans un siege. Il faut pourvoir aussy à St-Quentin et à Dunkerque, et, pourveu qu'on envoye dans cette derniere place les douze compagnies des gardes, si les Anglois ne s'en meslent point, je ne vois pas qu'il y ayt rien à craindre.

Je vois que toute la peine que se donnent presentement les princes et les ministres n'a [pour] but que les affaires du cabinet et de Paris, et ce pendant je crains que les autres qui sont negligées ne deperissent en sorte que les remedes qu'on y voudra apporter ne soyent hors de temps. Il faudroit que la Reyne choisist quelqu'un des plus capables de ceux qui sont dans le Conseil qui ne se meslast d'autre chose que des affaires estrangeres.

Je vous avoue que j'ay eu un sensible desplaisir lorsque j'ay sceu que M. le Premier President avoit rendu les sceaux[3]; car je croyois qu'il se-

[1] Christine ou Chrétienne de France, duchesse douairière de Savoie. Voy. t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Voy. sur ce gouverneur d'Arras, le t. III, p. 662, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[3] On a vu ci-dessus, p. 127, note 3, que le premier président, Mathieu Molé, nommé garde des sceaux le 11 avril 1651, fut forcé de se démettre de cette dignité le 14 du même mois.

roit entierement attaché au Roy et à la Reyne, et qu'il serviroit Leurs Mai 1651.
Majestez tres-utilement dans les conjonctures presentes par sa fermeté et par sa resolution, et, en mon particulier, [moi] qui n'ay d'autre pretention que de voir mon honneur reparé pour pouvoir vivre, aprez, le reste de mes jours, où et en la maniere que leurs Majestez ordonneront, je m'asseurois que ledict sieur Premier President, qui sçait mieux que personne l'injustice qu'on m'a faicte et la violence avec laquelle j'ay esté poussé par mes persecuteurs qui ne sont pas trop ses amis, s'y fust employé volontiers pour ma satisfaction, d'autant plus [qu'il] auroit recognu de rencontrer en cela celle de Leurs Majestez; mais, puisque cela s'est faict, il faut croire qu'il y a eu des raisons tres-pressantes qui ont obligé la Reyne à un changement si prompt et de telle consequence.

Je me suis embarqué à vous entretenir plus au long que je ne pretendois sur ces matieres, que je ne doute point qui ne soyent mieux considerées et digerées au lieu où vous estes; mais le zele et la passion que j'ay pour le bien de l'Estat empeschent que la prudence n'agisse comme elle devroit. Je m'abstiendray pour [tant] de vous dire toutes mes pensées sur la proposition de l'entrevue de l'Archiduc avec S. A. R. et les precautions qu'on y devroit prendre, parce que je ne finirois pas sytost et que d'ailleurs je suis persuadé que l'on aura preveu et bien discuté toutes choses.

Je vous diray seulement, à l'esgard de ce que vous me mandez des Estats-generaux, que je ne doute point que vous n'ayez informé la Reyne des advis aussy importants comme ceux que vous me marquez avoir receus sur cette matiere et des remedes qu'on vous a proposez pour esviter le mal qui en pourroit arriver, afin que Sa M^té^ s'applique à cette affaire, qui est de l'importance que chacun peut voir, en sorte qu'on puisse de bonne heure luy faire prendre le chemin qu'il faut pour le bien des affaires de Leurs M^tez^. Pour moy, lorsque j'ay veu avec quelle opiniastreté on vouloit contraindre la Reyne à accorder les Estats-generaux dans la Minorité, et que, Sa M^té^ ayant tenu bon à ne le vouloir pas, on a travaillé à gagner des jours, et que l'on a insisté fermement à ce qu'ils se tinssent au plus tard trois jours aprez la Majorité, prenant

Mai 1651. tant de precautions pour en estre asseurez et qu'à defaut de cela la noblesse pourroit se rassembler sans nouvel ordre, j'ay creu certainement que la pensée des mal-intentionnez estoit de faire dans ce temps-là les mesmes propositions d'un conseil necessaire[1] qu'ils auroient resolu, si les Estats se fussent tenus dans la Minorité, et qu'ils avoient aussy resolu la mesme chose pour ce qui me regarde[2].

Et, quoyque je sçache fort bien mon innocence, qu'il ne [se] pouvoit avoir plus de passion pour la France que j'ay eu et que j'en ay encore, et que jamais ministre ne fut attaqué plus injustement que moy, avec tout cela mon honneur seroit fort en compromis et je serois en inquietude le reste de mes jours, si les Estats-generaux venoient à confirmer les arrests que le Parlement a donnez contre moy, c'est-à-dire à l'esgard de mon bannissement hors du royaume; car, pour le reste, je ne m'en soucie point, et ce n'est pas mon faict. J'ay donc sujet de croire que vous aurez pris la peine encore d'advertir la Reyne pour ce qui me regarde, afin que, s'il arrivoit qu'on lui fist les propositions que vous me mandez, Elle ne fust pas surprise, et, si par hasard vous ne l'aviez pas faict, je serois tres-ayse que Sa M^té^ pust estre ponctuellement informée de ce qu'il y a là-dessus[3], afin que, par la bonté qu'il luy plaist d'avoir pour moy et par l'interest qu'Elle a à ne laisser pas sacrifier un homme d'honneur qui a bien servy l'Estat et qui a eu le bonheur de meriter tant de declarations publiques de sa bienveillance, Elle y donne les ordres qu'il faut pour destourner les coups qu'on se prepare à me donner.

Si l'union de S. A. R. avec M. le Prince estoit sincere, comme aussy celle de tous les deux avec la Reyne, vous auriez raison en ce que vous dictes d'eluder les Estats; mais je crains fort, et avec beaucoup de raison, que S. A. R. ne dissimule avec M. le Prince et avec la Reyne mesme pour gagner ce temps-là, et se mettre à la teste de la noblesse et des frondeurs, conseillé de la sorte par Mme de Chevreuse, par le

[1] Dont le Roi et la Reine devraient nécessairement suivre les avis.

[2] C'est-à-dire : de faire confirmer par les États généraux les arrêts du Parlement qui avaient proscrit Mazarin.

[3] *Là-dessous* paraîtrait préférable.

garde des sceaux[1] et par le Coadjuteur, qui ne songent asseurement à autre chose qu'à se venger; et il est si naturel à S. A. R. de bien dissimuler qu'il n'aura pas grand peine à le faire quatre mois durant, dans lequel temps je ne doute pas aussy que, par le conseil des mesmes personnes, il ne tasche de gagner la Reyne, afin de pouvoir, par ce moyen, plus aysement satisfaire à la passion qu'ils ont contre M. le Prince. C'est pourquoy j'estime que, à moins qu'on ne voye tres-clair dans l'esprit de M. le duc d'Orleans, il seroit fort hazardeux de praticquer la proposition d'eluder les Estats [generaux]. Neantmoins, comme je parle de tout cela avec peu de fondement, puisque n'estant pas sur les lieux et ne sçachant pas l'estat de toutes choses, il m'est impossible de le faire plus solidement, je me remets à ce qu'on jugera pour le mieux. Mai 1651.

Je vois la peine que vous prenez de conferer bien souvent avec M. Colbert sur mes affaires particulieres, et j'ay receu une longue depesche dudict sieur Colbert en date du 19 avril[2], dans laquelle il ne se peut pas mieux [parler], et avec plus de clarté qu'il faict, sur toutes mes affaires; il a raison de dire qu'elles sont en mauvais estat, faute d'y avoir establi un bon ordre, et qu'elles deperiront de plus en plus, si on ne le faict au plus tost. Je le prie de me mander là-dessus ce qu'il faut que je fasse. Car, pour ce qui est de compter avec ceux qui ont eu le maniement de mes deniers[3], qui sont Cantarini, Serantoni, Hervart et Cenami, c'est ce que je sollicite depuis Doulens, et je crois qu'à la fin, moyennant les diligences que je fais de tous costez et celles que fera

[1] Mazarin continue de donner le titre de garde des sceaux à Châteauneuf, quoique les sceaux lui eussent été enlevés en avril 1651, comme on l'a vu plus haut. Après la démission de Mathieu Molé, les sceaux ne furent pas rendus à Châteauneuf, mais au chancelier Seguier.

[2] Je pense que Mazarin veut parler d'une longue dépêche de Colbert publiée par M. P. Clément sous la date du 14 avril 1651 (t. I, p. 69 et suiv. des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*). On y trouve, en effet, un état des biens et dettes du Cardinal. Ses revenus étaient saisis, et ses dettes nombreuses et criardes.

[3] Colbert écrivait dans la lettre citée : «Une des choses les plus importantes des affaires de V. Ém. est de compter avec tous ceux qui ont eu le maniement de ses affaires, etc.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. du sien M. Colbert, trois se resoudront à venir. Car, pour Hervart, tant qu'il aura à faire en Dauphiné, il ne faut pas l'esperer, et, si vous voyez d'y pouvoir advancer quelque chose, je vous prie de vous y employer, et de dire à M. Colbert qu'en cas que ces trois personnes viennent, il seroit à propos qu'il prist la peine de le faire, et d'amener Jobart, ou, s'il n'a pas achevé les affaires que je luy ay commises et que son absence y pust prejudicier, que ledict sieur Colbert se fist donner par luy les papiers que Lespelette luy a remis entre les mains, et sans lesquels je ne pourrois pas ajuster mes comptes avec les trois personnes susdictes; et, en cas que tous ces messieurs creussent de pouvoir venir plus en seureté et plus à leur ayse avec un passeport de l'Archiduc, si on en faict la moindre instance à M. le comte de Fuensaldagne, je ne doute point qu'il ne le donne; et, s'ils prennent cette resolution, ils pourront tousjours s'acheminer à Peronne pour y attendre ledict passeport, et, par le chemin d'Anvers, ils viendront icy commodement en cinq jours.

Vous devez avoir les articles qui furent signez pour le mariage de M. de Mercœur avec ma niepce. Je vous prie de les bien garder vous-mesme en lieu de seureté, et de ne vous en dessaisir en quelle façon que ce soit qu'entre les mains de la Reyne, si Sa M^té^ vous les demandoit.

LIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 101 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET.

Bruhl, 2 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis de plus en plus fasché que vous n'ayez point vu M. le Premier President, ou M. de Champlastreux[1], ou au moins le dernier, pour

[1] Jean Molé, fils du Premier Président. Voy. t. I, p. 916, des *Lettres de Mazarin*. Le nom de Champlâtreux a été ajouté en interligne.

vous acquitter envers eux de ce que je vous dis à Bouillon; mais puisque vous vous estes conformé en cela au sentiment de M. le mareschal de Gramont, ainsy que je vous l'avois ordonné, je ne puis pas vous en blasmer. J'ay tousjours faict une estime singuliere de ces deux personnes, et j'ay eu de la veneration pour le merite du pere. J'ay aussy extremement consideré le fils par ses bonnes qualitez; mais particulierement par la fermeté qu'il a dans ses amitiez, et j'ay souhaité, il y a longtemps, d'obliger l'un et l'autre à en avoir une tout entiere pour moy. M. de Champlastreux, que vous sçavez qui me devoit accompagner au Havre, me promit que M. son pere et luy seroient tout-à-faict de mes amis, si je mettois MM. les princes hors de prison. Il sçait si la chose estoit en mon pouvoir ou non, si j'ay marché de bon pied dans cette affaire, et si je ne lui ay pas ouvert mon cœur là-dessus, devant mesme que de faire le voyage de Champagne[1]. Je sçay aussy avec quelle passion M. le Premier President et luy l'ont souhaité, et ont agi pour cet effect. Je[2] compte comme si je n'avois rien faict, et que le president Viole et Arnaud sont ceux qui se sont donnez toute la gloire de la sortie de M. le Prince, et qui sont à present le mieux dans son esprit. Mai 1651.

Je n'ay pu apprendre qu'avec beaucoup de desplaisir qu'apres le tesmoignage public que la Reyne avoit rendu à la vertu de M. le Premier President en luy donnant les sceaux, Sa M^té^ se soit relaschée là-dessus[3]. Je ne sçay pas le destail de cette affaire; je veux croire qu'il y ayt eu des raisons tres-pressantes qui ayent obligé la Reyne à en user ainsy; mais puisque j'avois eu cette pensée de longue main[4], et que j'en avois parlé à la Reyne devant que sortir de Paris, comme je fis aussy à M. le Prince au Havre, avant qu'il sortist de prison, croyant de ne luy pouvoir donner une meilleure nouvelle, et que je pris la hardiesse

[1] C'est-à-dire avant le mois de décembre 1650, où Mazarin partit pour aller combattre les Espagnols, qui occupaient la Champagne.

[2] Le sens de cette phrase est : *Cependant on me compte comme si je n'avois rien fait.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 127, note 3.

[4] La pensée de donner les sceaux à Mathieu Molé.

Mai 1651. encore d'en escrire de Doulens, M. le Premier President et M. de Champlastreux n'auront pas grande peine à croire à quel point il m'est sensible de voir que cela ne soit pas, parce que, outre l'advantage que la Reyne eust tiré, pour le service du Roy et pour le sien, du zele, de la fermeté et de la resolution de M. le Premier President, en mon particulier je suis asseuré qu'il ne pouvoit y avoir dans ce poste une personne de qui je deusse esperer plus d'assistance dans mes affaires. C'est tout ce que je puis faire à present que de former des desirs impuissants pour leur advantage et leur satisfaction, et je suis bien fasché que cette impuissance m'empesche de les servir comme ils meritent[1].

Il faudra que vous cherchiez occasion de leur tesmoigner ces sentiments, et si vous ne pouvez pas voir secretement M. le Premier President, vous vous acquitterez, au moins, envers M. de Champlastreux de vostre commission, lequel prendra la peine d'en informer M. son pere, et il sera bon que vous luy fassiez sçavoir qu'il n'y a qui que ce soit qui ayt cognoissance de ce que vous luy direz, et mesme, si vous le jugez à propos, vous luy pourrez monstrer ce que je vous escris par ce chiffre. Vous ferez aussy sçavoir à mondict sieur le Premier President que je me promets qu'il ne me desniera pas son assistance pour la reparation de mon honneur. Si je suis aussy coupable que l'on m'a voulu faire passer dans l'esprit de tout le monde, il faut que je sois condamné; mais si je suis innocent, comme il sera aisé de le voir par les informations que l'on a desjà commencé de faire contre moy, on ne peut pas me refuser toutes les declarations que je pourray desirer pour le restablissement de ma reputation, que l'on m'a voulu oster avec tant d'esclat aux yeux de tout le monde. C'est tout ce qui me manque pour vivre content dans ma retraite, et M. le Premier President doit estre bien ayse d'avoir une si belle matiere de signaler sa justice et sa generosité en prenant le party d'un innocent, qui souffre une persecution qu'il a si peu meritée par la violence de ceux que je suis asseuré qui ne l'ayment pas mieux que moy, et qui ne luy ont pas faict le mesme

[1] Les sceaux ne furent rendus au Premier Président, Mathieu Molé, qu'en septembre 1651, après la proclamation de la majorité du Roi.

traitement, parce qu'ils ne l'ont pas pu entreprendre. J'espere donc qu'il me despartira son assistance en ce rencontre, sans apprehender le desplaisir qu'en pourroient recevoir ceux qui, m'ayant poussé avec tant d'injustice, ont interest à ma derniere perte; et, quand les asseurances qu'il m'a tousjours données de son amitié et que la profession que je fais d'estre son serviteur ne l'y porteroient pas, l'equité de ma cause ne luy permettroit pas de me la refuser. Cela ne diminuera pourtant en rien la gratitude que j'en conserveray avec une extreme passion de la luy pouvoir faire cognoistre et en sa personne et en celle de M. de Champlastreux, en quelque lieu et en quelque estat que je me trouve. Mai 1651.

Vous prierez M. de Champlastreux de vous vouloir dire quelle conduite M. son pere et luy seroient d'advis que l'on tinst pour mettre mon honneur à couvert, et, en cas qu'il vous dist quelque chose d'essentiel là-dessus, vous verrez de le faire parvenir à la Reyne, qui, par sa bonté, s'en pourra servir, sans faire cognoistre qui aura esté autheur de ces advis, pour ne pas faire tort audict sieur Premier President.

LIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 362; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 9 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay veu les motifs que la Reyne a eus dans les changements qui se sont faits à la Cour[1] et dans l'accommodement et la reunion de M. le Prince à S. M^té^. Il se trouve que, dans le mesme temps, le bruit s'estant respandu d'un accommodement dans lequel tout le monde a creu qu'on avoit mesnagé le mien, j'ay receu des complimens de beaucoup de gouverneurs de places, mareschaux de France et autres personnes de con-

[1] Voy. sur ces changements, ci-dessus, p. 127, note 3.

Mai 1651. dition, dont quelques-unes m'ont mesme depesché des gentilshommes pour me feliciter de mon retour comme d'une chose qu'on tenoit asseurée. Je n'en ay pas neantmoins conceu plus d'esperance, et j'ay bien creu que l'opinion de ces gens-là estoit sans fondement, puisque vous ne m'en mandiez rien. Je dois rendre grace à Dieu de n'avoir pas creu de leger; car si je me feusse laissé flatter de cette pensée, j'aurois esté bien plus sensiblement mortifié, quand j'ay veu, dans vos depesches, que non seulement, dans l'accommodement avec M. le Prince, on n'a rien stipulé là-dessus, mais que l'on a mesme consenti à l'exception qu'il a demandée de mon retour[1], et que par là, l'affaire est bien en pire estat, puisque auparavant la Reyne avoit, au moins, la liberté d'en parler et presser M. le Prince là-dessus; ce qu'Elle ne peut plus faire à l'advenir sans luy donner juste sujet de se plaindre qu'on le sollicite d'une chose qu'il a absolument exclue lorsqu'il s'est attaché à S. M^té^.

Et quand je ne verroys pas si clair d'ailleurs en cette affaire, ce seroit assez pour me faire voir qu'elle est sans ressource, de voir qu'auparavant l'accommodement de M. le Prince vous la jugiez favorablement, et qu'apres qu'il a esté conclu vous ne me dictes plus un mot qui marque esperance de voir finir mon exil.

Je ne comprends pas pourquoy, ayant cette cognoissance, vous m'avez envoyé le duplicata de la depesche du mois de mars, où vous me dictes que M. le Premier President auroit veu la Reyne en particulier, et qu'apres luy avoir promis toute assistance, de la part de sa compagnie, pour luy faire reprendre l'authorité, il ne luy avoit demandé qu'une chose, en cas qu'elle fust en son pouvoir, qui estoit que S. M^té^ fist en sorte que je m'esloignasse plus que Bouillon[2] et que je demeurasse comme une personne morte encore pour quelque temps. Vous m'interpretez favorablement ces paroles : *pour quelque temps*, et inferez qu'elles sont une marque certaine du jugement que faict le Premier President, que la Reyne ayant repris l'authorité et les princes s'estant divisez, comme il estoit, dictes-vous, infaillible que cela arriveroit selon

[1] Le sens est que M. le prince de Condé, en stipulant le retour des autres exilés, avait fait une exception pour Mazarin. — [2] Plus loin que Bouillon.

les dispositions que je voyois, S. M^té^ seroit la maistresse de me rappeler dans les affaires. A quoy vous adjoustez ensuite que vous ne croyez pas que mon restablissement soit une chose prompte et facile, mais que, devant Dieu, vous estes persuadé que tost ou tard il arriveroit, supposé que la Reyne se pust soustenir, et que pour cela Elle n'avoit à gagner que fort [peu] de temps et surmonter l'orage que luy suscitoit le Coadjuteur pour l'obliger à commencer[1] les Estats generaux dans la Minorité. Mai 1651.

Je me suis assez esloigné de Bouillon; je suis demeuré comme une personne morte; la division que vous croyiez infaillible entre les princes est arrivée; la Reyne a repris l'authorité, et cependant je suis tousjours accusé, maltraitté et banny; et bien loin que S. M^té^ m'ayt rappelé, Elle a consenti à l'exception formelle que M. le Prince a faicte de mon retour dans son accommodement, et au lieu du Premier President, qui avoit si bonne opinion de mon rappel, on a estably dans le Conseil M. le Chancelier et M. de Chavigny, qui asseurement n'ont ny l'opinion que cela puisse estre ny aucune disposition à s'y employer. Vous avez creu qu'il seroit plus aysé de faire mon accommodement avec M. le Prince qu'avec S. A. R., et je vous advoue que j'estois du mesme advis; mais nous nous sommes trompez tous deux, puisque le premier a voulu stipuler qu'on n'en parleroit point, et que Mme de Chevreuse m'a recherché et offert la protection de l'autre; et ce qu'il y a de surprenant en cela, c'est qu'une des plus fortes raysons que vous me marquez qui vous faisoit croire plus aysée ma reconciliation avec M. le Prince, est que l'interest, estant la regle de sa conduite, le pourroit obliger à se reunir avec moy, et cependant, quand il adjuste ses interests par son devouement à la Reyne, il a stipulé l'exception de mon retour. Ce qui se peut dire seulement à cela, c'est qu'il a creu qu'il n'estoit pas moins de son interest de barrer toutes les advenues à mon rappel et de mettre la Reyne en estat de ne luy en pouvoir plus parler que d'obtenir les autres advantages qu'on luy a accordez.

[1] Le manuscrit porte *commencer;* il semble qu'il faudrait *convoquer*.

Mai 1651. Enfin, je me voy bien loing de mon compte; car j'avois creu que si l'union de M. le Prince avec la Reyne ne pouvoit produire mon retour, elle produiroit au moins la revocation de mon exil ou l'asseurance que cela seroit dans quelque temps, et vous voyez que tous ceux qui ont creu cette union, ont publié mon retour et m'en ont faict compliment. De mon costé, ne sçachant ce qui se passoit, j'ay rendu mon exclusion encore bien plus certaine en refusant l'offre si precise que S. A. R. me faisoit faire par Mme de Chevreuse de l'accommodement de mes affaires par des voyes que ladicte dame m'asseuroit infaillibles[1].

Sur le sujet de M. le Prince, je ne sçay pas quel estat vous pouvez faire de son amitié; car comme il sçait que vous estes extremement homme d'honneur, quel est l'attachement que vous avez à moy et à mes interests, il ne croira jamais devoir prendre une entiere confiance en vous, et je juge la mesme chose de M. de Chavigny[2]. Ma consolation seroit grande, ne pouvant plus revoir la Reyne, si je vous voyois avec M. Servien dans la direction et confiance des principales affaires et establi en sorte auprez de Sa M^té^ qu'il n'y eust pas lieu de craindre aucun changement.

Quand je vous ay proposé plusieurs fois que l'on pouvoit m'employer, par quelque moyen secret, à faire la paix, et que M. le Prince y pourroit consentir, je ne croy pas m'estre fort escarté de ce qui pouvoit estre, puisque je fonday ma proposition sur la cognoissance que j'ay que la hayne des François n'estant jamais de longue durée, et la pitié succedant d'ordinaire dans leurs esprits avec un peu de temps, je pouvois esperer qu'ils reviendroient à moy. Je presupposois, outre cela, que, la Reyne faisant un accommodement avec M. le Prince, où il trouveroit ses advantages, S. M^té^ n'auroit pas peine à le faire consentir à un expedient pour la reparation de mon honneur. Je croyois d'ailleurs que S. M^té^ ayant grand interest que tous les peuples recognoissent de ses soins[3], et non pas d'aucun autre, la conclusion de la paix, Elle

[1] Voy. ci-dessus, p. 147, note 4.

[2] C'est-à-dire : Je juge que M. de Chavigny tiendra la même conduite.

[3] Le sens est *qu'ils doivent à ses soins la conclusion de la paix.*

ne pouvoit praticquer un expedient plus propre pour cela que de m'en commettre la negociation, et de faire qu'elle pust estre effectuée par mon ministere, et enfin de la maniere si precise que Pimentel m'avoit parlé, m'asseurant que c'estoient les sentimens du comte de Fuensaldagne, j'avois lieu de croire que les Espagnols avoient resolu de faire la paix, en laquelle ils pouvoient esperer des conditions advantageuses dans une conjoncture où il y avoit tant de brouillerie à la Cour. Car si j'eusse sceu que la rage des peuples est tousjours si grande contre moy qu'ils ne voudroient pas mesme recevoir la paix, apres laquelle il y a si longtemps qu'ils souspirent, si elle leur venoit de ma main, comme vous me mandez, en ce cas veritablement j'aurois esté mal advisé de proposer qu'on me donnast cet employ, et la Reyne eust eu tres-juste sujet de dire que je m'escartois bien loin du but. Il arrive presque tous les jours dans les affaires que des propositions et des pensées prises par un certain biais semblent ridicules, et estant considerées d'une autre façon sont reconnues tres-prudentes, comme il me semble qu'il paroist plus clair que le jour en ce rencontre. Je me suis estendu un peu sur ce point; car comme je ne souhaitte rien tant au monde que de conserver la bienveillance et l'estime dont la Reyne m'a honoré jusqu'à present, je ne voudrois pas faire ou dire quoy que ce soit qui m'en pust faire descheoir. Mai 1651

Je vous remercie de tout mon cœur de la repartie que vous avez faicte à M. Le Tellier sur ce que Pimentel avoit publié que j'avois promis de luy dire des choses de la derniere importance, avant que nous nous separassions. Vous m'avez en cela rendu justice. Je vous asseure que l'on peut imprimer tout ce que j'ay dict au sieur Pimentel; car j'ay pesé toutes mes paroles et non seulement dans l'intention, mais dans tout le reste, je n'ay faict que ce que je devois, et on m'a faict grand tort d'en prendre aucune allarme. Pleust à Dieu que la Reyne n'eust jamais permis qu'on eust donné part dans les secrets de l'Estat qu'à des personnes aussi zelées et aussy fideles que moy. Je vous dis du meilleur de mon cœur que le plus grand malheur qui me pourroit arriver et qui me laisseroit un desplaisir sensible le reste de mes jours, ce seroit

IMPRIM. NATIONALE

Mai 1651. si j'obtenois les choses du monde que je puis desirer le plus ardemment et que l'Estat en receut quelque prejudice.

Si on faict l'eschange des gouvernements et que M. d'Espernon soit satisfaict par ce moyen [1], M. de Candalle est obligé de me rendre celuy d'Auvergne. M. Servien sçait la chose, et, s'il est necessaire, j'envoyeray l'escrit que j'ay dudict sieur de Candalle; mais je ne crois pas qu'il en veuille disconvenir.

Il est impossible de retrancher mon train plus que j'ay faict, estant en public comme je suis, avec une maison ouverte. Et je veux bien vous dire qu'ayant veu le compte de la despense que j'ay faicte depuis un mois que je suis icy, j'ay trouvé qu'elle se monte, compris les gardes et les extraordinaires, à deux mille trente pistoles. J'avois vingt-neuf tant pages que laquais entre moy, mon nepveu [2], mes niepces. Je les ay

[1] Le duc d'Épernon devait avoir le gouvernement de Bourgogne, que le prince de Condé lui cédait en échange de celui de Guyenne. Mazarin se plaignait vivement de cet échange de gouvernements dans ses lettres intimes à la Reine. Il lui écrivait le 12 mai 1651 : «Le plus grand bonheur que le Cardinal pût avoir a été que son retour n'ait pas été stipulé dans un accommodement par lequel on accordoit à M. le Prince des établissements au delà de l'imagination, et tels que, s'ils ont lieu, il est impossible que tôt ou tard il ne soit ruiné par le Roi, ou qu'il ne se rende plus puissant aux dépens de Sa M^té^; car le Cardinal aimant comme il fait le service du Roi, eût été au désespoir de se voir rétabli par un moyen qui est si préjudiciable à l'État.» (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 44.) Et plus loin (p. 63) : «Le plus grand bonheur qui puisse arriver à l'État, au Roi et à la Reine, seroit, s'il se rencontroit de tels obstacles, que l'échange des gouvernements, promis par la Reine, n'eût pas lieu. Il n'y a rien que Sa M^té^ ne doive faire pour cela; car ce sera une plaie qui saignera longtemps, et qui peut-être sera fatale au Roi. Plût à Dieu que je sois un mauvais prophète!» La prophétie de Mazarin se réalisa : Condé, maître de la Guyenne et soutenu par l'Espagne, tint en échec les armées royales. La guerre civile désola la France et mit la puissance de Louis XIV à deux doigts de sa perte. Le cardinal de Retz cite, dans ses *Mémoires*, une prétendue lettre du cardinal Mazarin à la Reine pour la détourner de traiter avec Condé. Il en admire la beauté : «Je ne me souviens pas, dit-il, d'avoir vu en ma vie une si belle lettre.» Il en relate même un passage (*Mémoires de Retz*, t. III, p. 306-307 de l'édit. des *Grands écrivains de la France*). Je n'ai pas retrouvé cette prétendue lettre dans les registres de Mazarin.

[2] Mazarin eut plusieurs neveux, dont un seul, Philippe-Julien Mancini, lui survécut, et porta le nom de duc de Nevers. Je pense qu'il s'agit ici de l'aîné des neveux, appelé le *comte Mancini;* il mourut, en 1652, des suites des blessures reçues au combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet).

retranchez à quatorze et tout est reduit à proportion; mais il faut payer icy les logemens dans le bourg, et tout y est fort cher. Le pain, le vin, le foin, l'avoine et le bois seulement revenant chaque jour à soixante-dix richsdalles, qui sont plus de deux cens livres. Et je vous diray qu'au lieu de retrancher mes gardes, il faut presentement que j'en augmente le nombre, estant icy environné de gens de guerre, et y ayant continuellement autour de ce bourg des partis de quarante à cinquante cavaliers; ce qui me donne grand soupçon. Il y a eu de mes gens arrestez entre cy et Cologne; comme ils estoient à pied, on ne leur a rien faict. J'eus hyer des advis reiterez qu'il estoit passé divers partys dans les bois qui sont à trois heures d'icy, et ce matin M. le duc de Neubourg[3] m'a envoyé une personne de condition, qui est son mareschal de camp et son conseil, pour m'advertir que je prisse garde à moy; car, quoyqu'il ne sçeut rien d'asseuré de l'intention que pouvoient avoir diverses troupes qui rodoient par ces quartiers-cy, la prudence m'obligeoit à croire qu'elles ne l'avoient pas bonne pour moy, particulierement dans les bruits qui courent de tous costez que je retournois en France. Et ce mesme mareschal m'a asseuré que des paysans d'un bourg de cet archevesché avoient tué un capitaine et un cornette qui amenoient un party de cavalerie, qui se disoit françois, et au lieu de monstrer leurs passeports, comme ces paysans les leur demandoient, ils tirerent sur eux, et les paysans ayant faict leur descharge de leur costé tuerent lesdicts capitaine et cornette. On faict à present perquisition pour tascher de descouvrir quelles gens c'estoient et leurs desseins. Il m'a dict encore, de la part de M. le duc de Neubourg, que, si pour plus grande seureté je voulois aller à Düsseldorf, qui est de l'autre costé du Rhin, il m'offroit sa maison et tout ce qui pouvoit dependre de luy, de sorte que je me confirme encore dans ce que je vous ay escrit, qu'outre les excessives despenses que je ne peux pas esviter estant icy, les autres raisons de ma seureté m'obligeront à changer au plus tost de demeure.

[3] Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg, né en 1578, mort en 1653. Il avait pour capitale Düsseldorf.

Mai 1651.

LV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 105 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET[1].

Brühl, 12 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Après s'être plaint de ne pas recevoir de nouvelles de Milet, Mazarin ajoute:

Je vous escrivis au long dernierement touchant M. le Premier President et M. de Champlastreux[2]. J'y adjousteray à present que j'ay sceu que, durant mon sejour à Bouillon, ledict sieur Premier President, estant allé voir la Reyne pour l'asseurer qu'Elle recevroit toute sorte d'asseurances du Parlement pour le restablissement de son authorité, il dict à Sa M^té^ qu'Elle devoit seulement faire en sorte que je m'esloignasse plus [loin] que Bouillon et que je demeurasse comme mort pendant quelque temps, faisant cognoistre, par ces dernieres paroles, qu'il estoit persuadé de mon retour, et qu'il estoit tout disposé dans son cœur à y contribuer. Je vous dis cecy, afin que vous vous en serviez auprez de M. de Champlastreux si en suite de ce que je vous ay mandé, vous avez trouvé moyen d'avoir accez et d'entrer en matiere avec luy, y recognoissant l'affection et les bonnes dispositions que j'ay sujet de croire[3], particulierement dans le peu de satisfaction que M. le Premier President doit avoir de beaucoup de personnes apres ce qui s'est passé dans la derniere affaire[4], qui ne l'empesche pourtant pas d'estre tout-à-faict attaché à la Reyne. Communiquez tout avec M. de Mercœur,

[1] Voy. sur Milet de Jeurs, ci-dessus, p. 18, note 2.

[2] Voy. ci-dessus, p. 162 et suiv.

[3] La phrase devrait être complétée par quelques mots après *de croire*, comme *qu'il a pour moi*.

[4] On a déjà vu que Mathieu Molé, auquel les sceaux avaient été donnés le 11 avril, en avait été privé le 14 du même mois. Ce brusque changement était attribué au duc d'Orléans et à Condé. Mathieu Molé et son fils Champlâtreux avaient été jusqu'alors dévoués à ce dernier prince. A partir de cette époque, ils réservèrent tout leur zèle et leur influence pour le parti du Roi et de la Reine.

auquel je mande aussy de prendre confiance en vous, et le servez en tout ce que vous pourrez. Mai 1651.

Mandez-moy de quelle sorte agit M. de Chavigny et quelle opinion vous en avez, sans en rien tesmoigner à personne. Mandez-moi aussy quelle est la conduite de Chamarande[1]. Je le croy entierement à moy, et il me semble qu'il ne doit pas faire scrupule de le tesmoigner hautement, n'ayant pour but que d'acquerir les bonnes graces du Roy et de la Reyne, puisque Leurs Majestez regardent assez favorablement ceux qui paroissent estre dans mes interests, et qu'ayant tousjours esté attaché à moy, quand il continuera dans le mesme attachement, il ne s'exposera à aucun reproche.

Je vous prie de faire mes recommandations à M. de Rhodez[2], auquel je me fie comme à moy-mesme, et je m'asseure qu'il ne perdra aucune occasion de me servir. Surtout souvenez-vous de communiquer tout à M. de Navailles, qui est entierement de mes amys, et des plus resolus, tant pour parler à la Reyne que pour se declarer hautement pour mes interests, s'il en est besoing.

Je vous diray confidemment que l'on m'a voulu donner quelque soupçon de M. le mareschal du Plessis[3]; mais je le tiens trop homme d'honneur pour en avoir creu la moindre chose, et, au contraire, je suis persuadé qu'il a pour moy toute la passion que je puis souhaiter, et qu'il ne perd aucune occasion de la faire paroistre. Je seray pourtant bien ayse d'en avoir la confirmation par vostre moyen, m'asseurant que vous ne me desguiserez rien de tout ce que vous voyez et croyez.

J'ay affaire d'amys qui se declarent ouvertement pour moy et qui ne le soyent pas en cachette. C'est pourquoy il faut que vous leur

[1] Mazarin écrit tantôt *Chamarante*, tantôt *Chamarande*. Voy. sur ce valet de chambre du Roi, le t. III, p. 526, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV, avait été sacré évêque de Rodez le 18 avril 1649; il fut transféré, en 1662, à l'archevêché de Paris, et mourut le 1er janvier 1671. Il a laissé une *Histoire de Henri IV*.

[3] Voy. sur le maréchal du Plessis-Praslin, le t. I, p. 952, des *Lettres de Mazarin*. Ce maréchal était gouverneur du frère du Roi; Milet, sous-gouverneur du même prince, était bien placé pour connaître les sentiments du maréchal.

Mai 1651. preschiez cette maxime, et je m'asseure qu'il y en a beaucoup qui ne feront pas difficulté de lever le masque et de faire paroistre ce qu'ils ont dans le cœur.

Je viens de voir ce que vous avez escrit à Roussereau. Ce m'est une nouvelle marque de vostre zele pour ce qui me regarde; mais il ne faut pas qu'il [vostre zele] s'arreste là, et comme vous avez beaucoup d'esprit et de clairvoyance, si vous recognoissiez que quelqu'un de ceux qui approchent la Reyne et qu'Elle croit estre dans mes interests, ayent[1] des sentiments contraires et ne s'estudient qu'à me nuire adroictement, vous le devez faire parvenir seurement à Sa M^té^, ou le luy dire vous-mesme; car je ne doute point qu'Elle gardera entierement le secret. Vous ne sçauriez faire une chose qui luy soit plus agreable ny me rendre un service plus important, outre que vous y estes engagé et par l'honneur et par la conscience. Mandez-moy aussy, je vous prie, nettement ce que vous recognoissez de bien et de mal dans la conduicte des principales personnes, qui ont accez aupres de la Reyne, et quelles liaisons ils paroissent avoir, mais surtout donnez-en cognoissance à la Reyne; car je suis asseuré qu'Elle despart sa confiance aux uns et aux autres à proportion de l'affection qu'Elle croit qu'ils ont pour moy. Comme je vous recommande de ne donner cognoissance à personne de cecy, vous, pouvez aussy estre asseuré que personne ne sçaura ce que vous m'escrirez Si vous n'aviez pas commodité de parler à la Reyne, vous luy pourriez faire dire par M. de Mercœur, ou telle autre personne que Sa M^té^ jugeroit à propos, les choses dont vous croirez important de l'informer[2].

[1] La copie porte bien *ayent*, quoique le sujet soit au singulier. Mazarin s'occupe plus de la pensée que des mots; il a en vue tous ses adversaires, qui étaient nombreux à la Cour.

[2] On voit, par cette lettre, à quel point Milet était confident intime de Mazarin. Le Cardinal inspira à Louis XIV des sentiments si favorables pour Milet que ce Roi le nomma dans la suite sous-gouverneur du Dauphin, dont le duc de Montausier était gouverneur.

LVI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 391; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 12 mai 1651.

Je ne m'estonne pas de ce que vous me mandez du descry de M. le Prince, parce que, tant qu'il ne bornera point l'envie de se rendre tousjours plus puissant, les François auront de la peine à se taire, et vous ne devez pas douter que le party de la Fronde, qui avoit consenti à cet eschange[1] pour que le mariage du prince de Conty[2] se fist, ne mette à present toutes pieces en œuvre pour descrier la chose et l'empescher, s'ils peuvent, obligeant mesme S. A. R. à s'y opposer, s'ils ont assez de credit pour cela, comme je n'en doute point. Et il ne faut pas que vous croyiez qu'il n'y a pas de difference de la Guyenne à la Bourgongue parce que Arnauld[3] et le president Perraut[4] s'opposent à l'eschange; car peut-estre qu'ils le font, ou pour leur interest particulier, l'un ayant ses gouvernemens en cette province-cy[5], et l'autre toutes ses habitudes et ses interests, ou par ce qu'ayant beaucoup d'affection pour M. le Prince, ils craignent que sa trop grande eslevation ne donne un jour de la jalousie au Roy; car, comme vous sçavez, le gouvernement de Champagne devant estre à M. le duc d'Anguien[6] dans quelques années, il en sera de mesme de la Provence, si l'eschange se faict[7].

[1] L'échange des gouvernements de Bourgogne et de Guyenne, dont il a été question ci-dessus, p. 170, note 1.

[2] Avec Mlle de Chevreuse.

[3] Arnauld de Corbeville, dont il a été question ci-dessus, p. 20, note 1.

[4] Voy. ci-dessus, p. 27, note 2.

[5] En Bourgogne, dont Condé voulait abandonner le gouvernement pour celui de Guyenne.

[6] Henri-Jules de Bourbon-Condé, fils de Louis II de Bourbon-Condé et de Claire-Clémence de Maillé-Brezé, était né le 9 juillet 1643. Il fut désigné sous le titre de duc d'Anguien ou Enghien jusqu'à la mort du grand Condé son père (11 décembre 1686). Henri-Jules de Bourbon porta ensuite le titre de prince de Condé, ou, comme on disait alors, de *Monsieur le Prince*. Il mourut le 1er avril 1709. Saint-Simon a tracé un remarquable portrait de ce prince.

[7] Condé pressait la Reine de donner le

Mai 1651. Je vous suis fort obligé de l'intention que M. Servien et vous avez eue en conseillant la Reyne de maltraitter Mme de Chevreuse, et de persecuter le party de la Fronde, afin que celuy-cy soit obligé de recourir à moy. Il m'auroit esté peut-estre plus advantageux que M. le Prince eust eu quelque jalousie d'une liaison de la Reyne avec S. A. R., afin que, pour l'empescher et engager d'autant plus S. M^té^ contre toute la Fronde, il se rendist plus facile à embrasser les propositions qui luy pourroient estre faictes par M. Servien et par vous, ou par quelque autre personne que vous jugeriez propre à cela, de se raccommoder avec moy, et d'agir pour faire cesser mon bannissement, afin qu'estant asseuré par le moyen qu'il voudroit de mon amitié, il n'eust rien à craindre du costé de la Reyne à l'advantage de ses ennemis. Et je croirois que cela pourroit reussir d'autant plus que M. le Prince ne doit pas douter que Mme de Chevreuse et le Coadjuteur ne portent S. A. R. à proposer à la Reyne tout ce que S. M^té^ pourroit souhaitter à mon advantage, pour se mettre bien auprez d'Elle, et que cela ne puisse faire quelque force dans son esprit, S. M^té^ se declarant assez de ne voir pas avec plaisir deschirer l'honneur d'un bon serviteur du Roy et d'Elle.

Je croy pourtant estre obligé de vous dire que, si M. le Prince veut estre tousjours mon ennemi et m'empescher par toutes sortes de moyens de mettre mon honneur à couvert, et qu'il faille que la Reyne soit entierement devouée à ce qui luy plaist et obligée à donner les mains à mon bannissement, parce que M. le Prince ne veut estre son serviteur qu'à cette condition, je trahirois mon honneur, celuy de Leurs M^tez^ et leurs interests, si je voulois m'aneantir à un tel point de dire qu'il est bon d'en user ainsy, et que, plustost que de fascher M. le Prince, la Reyne me doit sacrifier, et non seulement n'escouter et ne recevoir pas les propositions qui luy pourroient estre faictes à mon advantage, mais maltraitter les personnes qui les feront pour ne donner pas jalousie à M. le Prince; car, à la verité, la condition seroit un peu trop dure, et

gouvernement de Provence à son frère le prince de Conti, en échange de celui de Champagne. Voy. les *Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 69 et suiv.

il n'y auroit ny l'Estat ny la Reyne, ny moy qui en tirassent aucun advantage, mais seulement M. le Prince. Je vous advoue que, si j'eusse esté adverty assez à temps que, dans l'accommodement avec M. le Prince, je n'avois esté nommé que pour exclure mon retour, je n'eusse pas respondu comme j'ay faict à l'offre de Mme de Chevreuse[1]; car enfin je considererois mes plus fiers ennemis pour mes amis, quand je les verrois en volonté et en pouvoir de restablir ma reputation. Mai 1651.

En cas qu'il se presentast quelque occasion dans laquelle on vist le jour à le [2] faire changer d'intention à mon esgard, je vous declare que je tiendray ponctuellement tout ce que mes amis luy promettront pour assurance de mon amitié, parmy lesquels je compte M. le mareschal de Gramont, qui sera, je m'asseure, volontiers ma caution. Et si la Reyne le juge à propos et a la bonté de s'engager aussy, asseurement Elle n'en recevra aucun reproche, et je donne volontiers les mains à estre abandonné de S. M^té^ et de tous mes amis, si j'y contreviens en aucune façon. Et outre qu'en cecy je suis mon inclination, faysant beaucoup d'estime de M. le Prince et estant persuadé que c'est le bien de l'Estat de tascher par toutes sortes de moyens qu'il soit uny à la Reyne, parce que, s'il veut bien agir, il n'y a personne en France qui soit plus capable que luy de restablir l'authorité et de mettre les affaires du royaume au point que l'on peut souhaitter, je vous advoue que je n'auray pas grand plaisir, aprez les traittemens que j'ay receus de M. le duc d'Orleans et du party de la Fronde, de me voir obligé de restablir de nouveau avec eux une bonne intelligence, d'autant plus que, sans leur faire grand tort, on peut aysement soupçonner qu'ils manquent (manqueront) à l'advenir, comme ils ont faict par le passé. C'est pourquoy il faudroit tascher par toute sorte de moyens d'engager M. le Prince en ma faveur, luy faisant adroitement cognoistre que la Reyne malaysement pourra estre satisfaicte si elle ne voit mon honneur à couvert.

Mais si on recognoist clairement et dans peu que M. le Prince se veut opiniastrer à estre mon ennemi, sans vouloir seulement satisfaire la

[1] Voy. ci-dessus, p. 147, note 4, la lettre de Mme de Chevreuse. — [2] *Le* se rapporte à Condé, avec lequel Mazarin aurait traité de préférence.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. Reyne en ce que S. M^té desire et que je demande avec tant de justice et de moderation et avec toutes les seuretez pour luy qu'il peut souhaitter, je croy que mes amis sont obligez à conseiller la Reyne d'embrasser les autres expediens qui luy peuvent estre proposez pour restablir l'authorité du Roy et la sienne dans la reparation de mon honneur. Et pour se garantir de toute sorte de surprises, ayant à faire à des personnes qui sont bien sçavantes dans ce mestier, je croyrois que la Reyne ne devroit pas s'engager à asseurer le party de M. le duc d'Orleans de ses bonnes graces (je dis party, par ce que je croy, quoy que vous me mandiez, qu'il n'y a rien de plus uny que Mme de Chevreuse, le Coadjuteur et M. de Chasteauneuf, avec S. A. R. et qu'Elle ne se conduit que par leurs conseils) que, pour marque de leur sincerité, on agisse au prealable dans le Parlement en sorte que mon bannissement cesse et que je puisse retourner en quelque endroit de la France. Et comme M. le Premier President est pour la Reyne et que S. M^té a beaucoup de personnes du Parlement dependantes d'Elle, que M. le duc d'Orleans y a aussy des serviteurs et que le party de Mme de Chevreuse ne laisse pas d'y avoir encore des amis, on pourroit esperer qu'il ne seroit pas difficile de l'obliger à me faire justice, d'autant plus qu'il paroist, par les diligences mesme des commissaires, deputez pour informer contre moy, sans avoir seulement trouvé apparence de crime[1], que je suis homme d'honneur, que je meritois un autre traittement que celuy qu'on m'a faict, et que l'on n'a pas veu, par ma retraite, les Espagnols plus disposez à faire la paix, ny cesser les brouilleries dans la Cour.

Je croy que, si Madame de Chevreuse doit faire une autre tentative auprez de moy, qu'elle la fera par le mesme moyen du marquis de Noirmoustier[2], et, en ce cas, il seroit important de sçavoir en toute dili-

[1] On n'avait pas seulement reproché à Mazarin d'avoir mis le trouble dans le royaume et de s'être opposé à la conclusion de la paix avec l'Espagne. Ses ennemis avaient prétendu qu'il avait emporté une partie des diamants de la Couronne, et des commissaires avaient été chargés de faire une enquête.

[2] Voy. ci-dessus, p. 147, sur la première tentative faite par Noirmoutiers au nom de Mme de Chevreuse.

gence si on advance quelque chose avec M. le Prince à mon esgard, et Mai 1651.
en quoy la Reyne trouvera bon que je m'engage avec ladicte dame. La seule precaution qu'à mon advis il faut prendre avec Mme de Chevreuse, c'est qu'elle ne puisse pas avoir de quoy faire cognoistre à M. le Prince que la Reyne veut faire une liaison avec le duc d'Orleans contre luy, parce qu'en ce cas, pour se mettre à couvert, il pourroit se resoudre à faire le mariage[1] et à donner les mains à tout ce que la dicte dame pourroit souhaitter. Mais sur ce point on ne manquera pas de moyens de s'en garantir, et je crois mesme qu'en un semblable cas M. le Prince, plustost que de se lier avec ces gens-là, prendroit la resolution de faire tout ce que la Reyne pourroit souhaitter de luy pour s'asseurer entierement de sa protection et la faire renoncer à toute sorte de traitté avec ces gens-là.

La passion extreme que j'ay pour le service du Roy ne me permet pas de m'empescher de luy dire que l'on est allé un peu trop viste en l'affaire de M. de Richelieu[2]; car, dans l'indisposition où le royaume est à present, les moindres petits accidens luy peuvent causer une grande maladie. Mme d'Aiguillon n'a pas de limite dans ses passions[3], et pourveu qu'elle les puisse satisfaire, elle ne prend pas garde aux maux qui en peuvent arriver à l'Estat, ny à qui que ce soit. Sa Mté excusera ma liberté par le zele que j'ay pour son service, si je luy dis qu'Elle doit estre assez circonspecte à suivre les conseils que ladicte dame luy peut donner en toutes choses, parce que je la cognois assez pour asseurer que son interest est tousjours le premier motif de ses actions et que, pour l'advancer, elle est persuadée qu'il n'y a rien qui ne se doive faire.

[1] Le mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse.

[2] Le duc de Richelieu avait épousé, le 26 décembre 1649, Mme de Pons, contre le gré de Mme d'Aiguillon, sa tante. Il en était résulté un procès, et d'après ce passage, la Reine appuyait la duchesse d'Aiguillon.

[3] On peut comparer un passage du mémoire de Mazarin à la Reine publié par M. Ravenel (*Lettres de Mazarin*, p. 61). Les termes du Mémoire sont presque les mêmes que ceux de la lettre. D'après les *Mémoires de Mme de Motteville* (t. III, p. 335, édit. Charpentier), la duchesse d'Aiguillon conseillait à la Reine de se rapprocher du Coadjuteur et du parti de la vieille Fronde.

Mai 1651. Je crois certainement que le billet que vous a escrit le procureur general[1] a esté [dicté] par l'induction de quelque personne qui ne souhaitte pas fort mon retour, et comme il a grande liaison avec Mme d'Aiguillon[2], et que, quelques bonnes paroles qu'elle dise à la Reyne à mon esgard pour estre mieux receue d'Elle et pour faire plus d'impression dans son esprit aux rencontres, lorsque, soubz pretexte du bien de l'Estat, elle luy dira qu'il ne faut pas qu'Elle songe à mon rappel. Je sçay asseurement qu'elle n'a aucune bonne volonté pour moy et qu'elle a grande amitié avec M. de Saugeon[3], M. de Chavigny et le pere Leon, qui ne la feront pas changer. Ladicte dame est fort habile dans l'intrigue, et à moins que d'estre bien alerte, on court grand risque d'estre surpris par sa maniere d'agir et par ses artifices.

LVII.

Biblioth. nationale, pap. Baluze, t. 332, f°s 106-107. —
Chiffré en partie. — Original non signé.

A M. J.-B. COLBERT.

Brühl, 12 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Cette lettre, comme la plupart de celles que Mazarin adresse à J.-B. Colbert, est relative à ses affaires privées. Nous en citons le passage suivant parce qu'il prouve quel était le désintéressement de Colbert :

Je suis bien fasché que vous n'ayez pas voulu prendre le peu que je vous avois offert. Je sçay bien qu'il n'y a aucun meslange d'interest

[1] Nicolas Fouquet.

[2] Il faudrait ajouter ici un membre de phrase comme : *je crois que c'est elle qui lui a donné le conseil de l'escrire, et que, etc.*

[3] La copie porte *M. de Saugeon;* mais je pense qu'il faudrait lire : *Mme de Saugeon.* Cette dame avait beaucoup d'influence sur le duc d'Orléans, comme on le voit dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I. p. 229, de l'édit. Charpentier. Mlle Campet de Saujon ou Saugeon, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, s'était retirée au couvent des Carmélites pour échapper aux obsessions de Gaston; elle en fut ramenée par le père Léon, carme mitigé, et par la duchesse d'Aiguillon. Elle fut ensuite nommée dame d'atours de la duchesse d'Orléans, et s'appela, à partir de cette époque, Mme de Saujon.

dans les soins que vous prenez pour moy, mais si vous estes content d'exercer vostre generosité, je ne le puis pas estre de recevoir des services d'une personne, sans luy donner aucunes marques de ma recognoissance. Il faut donc que vous croyiez que je n'auray pas satisfaction si, sans prejudice des graces que j'ay dessein de vous procurer auprez de Sa Majesté, si jamais mes tres-humbles suplications en sont considerées, vous ne recevez ce que je vous veux donner du mien. Je vous cognois trop homme d'honneur pour avoir jamais la moindre mesfiance de vous, et je ne suis pas assez injuste pour vous vouloir rendre responsable des evenemens de mes affaires, estant persuadé que ce que vous n'y ferez point sera absolument impossible. Et je vous diray en outre que de la façon qu'elles ont esté maniées jusqu'à cette heure vous ne sçauriez faire si peu que je ne sois persuadé que ce ne soit des merveilles. Mai 1651.

LVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 397; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

MÉMOIRE

TOUCHANT LE MARIAGE DE M. LE DUC DE MERCŒUR.

[Brühl], 12 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Il n'y a rien à ajouter à la maniere genereuse et obligeante avec laquelle M. le duc de Mercœur[1] a tousjours traitté avec moy et continue de le faire dans le temps le plus fort de ma persecution, dont il doit estre asseuré que je ne perdray pas le souvenir, et j'espere de la bonté de la Reyne qu'elle suppleera à l'impuissance où je suis de le servir,

[1] Louis de Vendôme, duc de Mercœur, né en 1612, mort en 1669. Il avait été question de son mariage avec Laura Mancini, dès le mois de juin 1649 (voy. t. III, p. 345, des *Lettres de Mazarin*). On trouve dans le même volume, p. 409, note 3, l'indication des causes qui s'opposèrent à cette époque à la conclusion du mariage.

Mai 1651. et qu'Elle le considerera et luy despartira, dans les occasions, des marques de son estime et de sa bienveillance, d'autant plus que S. M. nous faict l'honneur à tous de tesmoigner avoir agreable et mesme de souhaitter l'entier accomplissement du mariage, qui jusques à present a tousjours esté empesché par de nouvelles difficultez qu'on ne pouvoit pas prevoir.

Aprez avoir rendu des graces tres-particulieres à M. le duc de Mercœur de l'instance qu'il m'a faict faire par le moyen du sieur Flein, l'un de ses gentilshommes[1], pour l'achevement de son mariage avec ma niepce, je confirme et reitere volontiers et avec une entiere satisfaction le consentement que j'ay desja plusieurs fois donné; mais comme il seroit bon aussy, pour divers respects, d'avoir la confirmation de celuy de M. le duc de Vendosme, que tout le monde sçayt qu'il a accompagné de pressantes sollicitations auprez de la Reyne, de S. A. R. et mesme envers moy pour la perfection de cette affaire, je croirois fort à propos que la Reyne en parlast à M. de Senneterre, afin qu'il dist de la part de Sa M^té^ à M. le mareschal d'Estrée que, ces jours passez, Elle avoit touché quelque chose de ce mariage à M. le mareschal de Gramont, avec dessein d'en donner, par ce moyen, cognoissance aux personnes avec lesquelles ledict Sr Mareschal a beaucoup d'accez et de confidence; mais que S. M. desirant que cette affaire, qui estoit passée par ses mains, parust asseurée en sorte qu'on n'en pust plus douter et que l'on ne fust plus obligé à en parler en secret, Elle avoit songé d'employer en cela M. le mareschal d'Estrée, afin qu'insinuant à M. le duc de Vendosme que c'estoit une chose desja faicte il taschast de le disposer à en parler à la Reyne et à rattifier de bonne grace le consentement qu'il y avoit desjà donné, lequel S. M. ne desiroit à present que pour la reputation mesme dudict s^r^ duc et pour la satisfaction de son fils, puisqu'il s'agissoit d'un mariage qui ne pouvoit plus estre empesché.

M. le mareschal d'Estrée pourroit representer à M. le duc de Vendosme que c'est luy qui a embarqué son fils dans cette affaire, que la

[1] On voit, par plusieurs lettres du recueil publié par M. Ravenel, que Flein fit souvent le voyage de Brühl pour porter à Mazarin les dépêches de ses partisans.

Reyne s'y trouve aussy engagée par les articles qu'Elle a signez, comme aussy l'a faict luy-mesme ledict s^r duc, et que, ce mariage estant desja faict, comme l'on croit, ou ne se pouvant plus empescher, ce seroit causer peut-estre quelque prejudice considerable à sa maison, s'exposant par son refus à la disgrace de la Reyne, qui, aprez s'estre despouillée Elle-mesme pour faire des graces si considerables à luy et à M. de Beaufort[1], ne perdroit pas aysement le souvenir ny le ressentiment de le voir manquer à sa parole, sur le fondement de laquelle S. M. avoit permis que les choses allassent si avant. S'il reussit à M. le mareschal d'Estrée[2] de persuader M. de Vendosme, on obtient ce que l'on desire; sinon, on aura tousjours satisfaict à un certain devoir et osté tout pretexte au dict sieur duc de se plaindre, et on ne laissera pas de passer outre à l'accomplissement du mariage. Mai 1651.

On remet de delà d'examiner s'il seroit bon que la Reyne dise un mot à Mme de Montbazon[3] sur le mesme sujet comme de chose faicte pour l'obliger à persuader M. de Beaufort de parler de cette affaire à S. M.; car cela produiroit, à mon advis, un fort bon effect, et il est à croire que ladicte dame pour plaire à la Reyne s'employeroit asseurement volontiers pour porter M. de Beaufort à faire encore en cela ce qui seroit de la bienseance. Si la ratiffication de M. de Vendosme donne lieu à M. de Mercœur de venir icy publiquement pour ramener aprez sa femme en France, il pourra prendre le chemin de Sedan avec un passeport des Espagnols; sinon, il pourra venir par Dunkerque incognito et en toute seureté. Et si, en conformité de ce que j'ay escrit on me permettoit de m'advancer vers la frontiere pour avoir plus de commodité d'adjuster mes affaires particulieres, en ce cas, M. de Mercœur devant venir incognito le pourroit faire par le droit chemin, sans passer par la Hollande.

[1] La Reine, qui avait pris pour elle-même l'amirauté de France, à la mort du duc de Brezé en 1646, l'avait donnée, en 1650, au duc de Vendôme avec la survivance pour un de ses fils, le duc de Beaufort.

[2] Voir sur ce maréchal d'Estrées, le tome I, p. 925, des *Lettres de Mazarin*. Il était frère de Gabrielle d'Estrées et par conséquent oncle du duc de Vendôme.

[3] Voir sur la duchesse de Montbazon le t. I, p. 947, des *Lettres de Mazarin*. Ses relations avec le duc de Beaufort sont connues.

Mai 1651. J'approuveray entierement tout ce qui sera arresté à Paris touchant le mariage, les moyens de son accomplissement et le voyage de M. de Mercœur. Il faudra, à mon advis, bien examiner que le Parlement, par la suggestion et la cabale des meschants esprits, ne fasse quelque chose pour empescher que M. de Mercœur ne puisse emmener sa femme en France, et quoyqu'en d'autres temps il eust esté ridicule de soupçonner une chose semblable, tout est à craindre en celuy-cy; car ce n'est plus la justice qui agit, mais la passion, l'artifice et les cabales.

LIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 108; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A L'ABBÉ FOUQUET[1].

[Brûlé], 16 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres des 1er et 4e de ce mois avec le duplicata de celles que vous avez adressées à Roussereau. Je vous remercie de tout mon cœur de la diligence avec laquelle vous m'avez donné part de vostre arrivée à Sedan. J'avois desja sceu par M. de Fabert le danger que vous aviez couru. Je seray tousjours ravy de vous voir; mais, au nom de Dieu, ne vous exposez plus à de semblables hazards, et ne venez plustost point; car vous y demeureriez une fois. Vous eustes grand tort de vous separer de la troupe; il n'importoit pas d'arriver deux jours plus tost ou plus tard, pourveu que vous le fissiez en seureté.

Je vous avois bien prié de parler de quelque chose en passant à la

[1] Il a déjà été souvent question de Basile Fouquet, abbé commendataire de Barbeaux, et l'un des émissaires les plus actifs de Mazarin pendant la Fronde. L'abbaye de Barbeaux dépendait du diocèse de Sens, du gouvernement de l'Île de France, du parlement et de l'intendance de Paris, de l'élection de Melun. Barbeaux est maintenant un village compris dans le département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun. Basile Fouquet était frère aîné de Nicolas Fouquet, procureur général du Parlement et surintendant des finances. Ces deux frères moururent en 1680.

personne que vous sçavez[1]; mais je ne pretendois pas que cela fist tant Mai 1651
de bruict; vous avez donné l'alarme un peu trop chaude, et j'ay bien plus de desplaisir de la façon dont la chose a esté receue que je ne vous en tesmoignay de l'advis qu'on m'en avoit donné. L'affection, avec laquelle vous portez les choses dont je vous prie, vous aura peut-estre faict trop exagerer ce point-là, et comme je donnerois plustost mille vies que de causer la moindre douleur à cette personne-là, je vous conjure de tout mon cœur de raccommoder le mal que vous avez faict et d'en demander pardon pour vous et pour moy, que je ne doute point qu'on n'ayt la bonté de vous accorder.

La pensée de M. de Lionne est fort bonne touchant l'Auvergne[2], afin qu'il[3] serve de dot. Il faut bien adjuster ce point, et, comme je n'ay pas le temps de luy escrire au long en chiffre, puisque l'ordinaire va partir et que l'on n'a [pas] encore deschiffré sa depesche, je vous prie de luy dire, de ma part, que peut-estre, s'il y avoit jour à pouvoir faire le mariage de la seconde[4], dont on a parlé, avec M. de Candale[5], en ce cas il faudroit [lui] laisser le gouvernement d'Auvergne; car on pourroit faire quelque autre chose de plus considerable encore pour M. de Mercœur. N'en parlez, s'il vous plaist, à qui que ce soit qu'audict sieur de Lionne. Il faut prendre garde de faire en aucune façon la proposition, si on ne voit qu'elle puisse avoir effect; car il ne faut pas s'exposer à un refus, et, aprez tout, on ne doit faire en cela que ce que la Reyne trouvera bon.

Il y a trois jours que le gentilhomme de M. de Mercœur est parti. A son arrivée, il prendra ses resolutions, vous estant cependant fort obligé des pensées que vous avez eues en cela.

Le plus grand malheur qui me puisse arriver est que l'on parle fort de mon retour, parce que cela ne faict que reveiller mes ennemis pour

[1] Ces mots désignent la Reine.

[2] Le gouvernement d'Auvergne devait servir de dot pour la nièce de Mazarin fiancée au duc de Mercœur.

[3] *Il* se rapporte au mot *gouvernement*, qui est sous-entendu.

[4] Cette nièce de Mazarin était Marie-Anne Martinozzi, qui épousa, en 1654, le prince de Conti.

[5] Voir sur le duc de Candale, ou Candalle, le tome III, p. 236, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

IMPRIMERIE [illegible]

Mai 1651. renouveler mes persecutions et barrer toutes les voyes par lesquelles je pourrois mettre mon honneur à couvert. Si la Reyne pouvoit par quelque moyen faire trouver bon à S. A. R. et à M. le Prince que je fusse estably dans l'Alsace, leur donnant parole que je ne me mesleray point à la Cour, j'aurois quelque consolation de ne faire plus le chevalier errant et de ne voir ma reputation en compromis, et ledict sieur Prince pourroit par ce moyen-là avoir l'esprit en repos. Je vous prie de communiquer cette pensée à M. de Lionne, et ce que vous me mandez qu'ayant parlé à la Reyne de Brisach, Elle vous avoit respondu que, si Elle avoit sceu, il y a quinze jours, que j'eusse eu cette pensée, Elle l'auroit pu faire reussir. Sur quoy je vous diray que M. Le Tellier ne se peut pas desgager de la parole qu'il m'a donnée[1], et, si les autres choses se pouvoient adjuster, je me chargerois bien d'y faire consentir ledict sieur Le Tellier.

Je remercie de tout mon cœur M. le Procureur general de la bonté qu'il a pour moy touchant la main-levée des saisies [2]; je n'en seray jamais ingrat[3]. Je le prie de continuer; car je n'ay qui que ce soit au Parlement qui me donne aucun secours, et faute de cela l'innocence court grand risque d'estre opprimée. Si M. le Procureur general croyoit qu'il fallut faire quelque present à quelqu'un, qui soit capable de faire quelque chose à mon advantage, j'en suis d'accord; et vous en pourrez parler en ce cas à de Lionne, qui donnera là-dessus les ordres à Jobart, lequel, quand il n'auroit pas d'argent, en trouvera.

Je vous prie de faire mes recommandations à tous mes bons amys, et de croire que vous n'avez qui que ce soit qui vous ayme plus que moy.

[1] Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler que le gouvernement de Brisach avait été donné au marquis de Tilladet, parent du secrétaire d'État Michel Le Tellier, mais à condition que, si Mazarin réclamait ce gouvernement, Tilladet le lui céderait.

[2] Les revenus des bénéfices de Mazarin avaient été saisis. Il en recouvra la jouissance grâce au procureur général du Parlement, Nicolas Fouquet.

[3] Mazarin tint cette promesse, et quoique Colbert lui signalât, dans la suite, les dilapidations de Nicolas Fouquet, il le maintint à la tête de l'administration des finances.

LX.

Bibliothèque nationale, mss. fr. f. Baluze, t. 332, f° 108. — Autographe.

A M. COLBERT.

Brühl, 16 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin commence par parler de la satisfaction qu'il a des services de Colbert :

Je suis content à l'avance, lui écrit-il, de tout ce qui passera par vos mains, et, dans la confusion où sont mes affaires, et dans le temps si peu propice pour les mettre en estat, j'estime à bonheur s'ils (si elles) ne deperissent encore davantage.

Il ajoute que jusqu'à présent Euzenat a eu l'administration de sa fortune. Il désire la remettre à Colbert et lui demande de lui envoyer une procuration qu'il signera. Il paraît nécessaire que la personne qui sera chargée des affaires du Cardinal soit autorisée par la Reine, par le duc d'Orléans et par le prince de Condé.

Mazarin entre ensuite dans le détail des sommes qui lui sont dues, et dit que M. Tubeuf en a une connaissance particulière. Parmi les créances que l'on doit recouvrer il cite la suivante :

Lorsque la Cour estoit à Rouen, l'année passée[1], mourut un president de ce Parlement-là, appelé Criqueville, qui n'avoit [pas] payé la paulette[2]. La Reyne eut la bonté de me donner ce qui proviendroit de cette charge, et je dis que je le recevrois sur l'estat [en] moins de ce qui m'estoit deu[3]. M. le Surintendant m'a tousjours promis que cela seroit, et l'affaire estoit en estat quand je partis de Paris. M. Le Tellier se souviendra que (qu'il) m'en parla chez M. Tubeuf, quand j'y vins

[1] Voir le tome III des *Lettres de Mazarin*, p. 462.

[2] Cet impôt, qui tirait son nom du financier Paulet, était du soixantième du prix de la charge. C'était en payant la *paulette* que les membres des Parlements devenaient propriétaires de leurs charges et pouvaient les vendre à des tiers ou les transmettre à leurs enfants. Lorsqu'ils n'avaient pas payé cet impôt, la charge revenait au Roi, qui pouvait en disposer comme bon lui semblaitt.

[3] En diminution de ce qui m'était dû.

Mai 1651. disner avec M. le Surintendant pour prendre quelque resolution sur ce qui m'estoit deu[1].

Pour ce qui est du traité des lettres de noblesse[2], vous sçavez que Gerardin me fit dire que c'estoit un bon advis que je le demandasse; ce que je fis du temps de M. d'Hemery[3], Sa M^té^ me l'accorda, et M. le Surintendant d'à present[4] me fit parler par M. Tubeuf, et prier que je me contentasse de prendre seulement cinquante mille escus (car l'affaire estoit à quatre cent mille livres). J'y consentis, et M. le Surintendant m'asseura ladicte partie, et l'on fit aussy mention de cela chez M. Tubeuf, à la presence de M. Le Tellier, qui s'en pourra souvenir.

Mazarin termine en parlant des assignations qui lui ont été données pour obtenir le payement de ce qui lui est dû. Il ajoute que : « Dieu avoit permis que les pieces, que cherchent mes ennemys pour me faire mon procez, servissent à les confondre, faysant paroistre mon zele pour le service du Roy et de l'Estat[5] ».

LXI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 110; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Bruhl, 19 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Il n'y a rien jusqu'à cette heure qui m'oblige à croire le contraire

[1] On trouvera une réponse de Colbert à cette lettre de Mazarin dans le recueil de M. P. Clément (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*), t. I, p. 83 et suiv.

[2] C'est-à-dire des droits à prélever pour la vente des titres de noblesse, droits qui étaient affermés à un traitant.

[3] Lorsque M. d'Émery était surintendant des finances. (Voir, sur Particelli d'Émery, le t. III, p. 474, note 1, des *Lettres de Mazarin*.)

[4] Le président de Maisons. Voir ci-dessus, p. 61, note 1.

[5] A la suite de cette lettre se trouve un billet autographe de Mazarin à Colbert pour lui recommander de mettre en ordre tous les papiers relatifs aux voyages de Bourgogne et de Champagne. (Voir, sur ces voyages, le tome III des *Lettres de Mazarin*, p. 496, note 1, et p. 920, note 1.)

de ce que je vous ay mandé de M. de Chavigny. Outre ce que je vous en dis, à mon passage à Sedan, je vous adjousteray confidemment qu'ayant escrit pressamment, de Dourlens[1], pour supplier la Reyne de le faire revenir, prenant au prealable les precautions necessaires à mon esgard, afin qu'il s'engageast à estre de mes amys et qu'il recognust son retour de mes offices[2], Sa M^té^ n'y voulut pas consentir pour lors[3]. Trois sepmaines aprez, on l'envoya querir, sans, à vous dire le vray, qu'on ayt pris grand soing de ce qui me regardoit; ce qui peut-estre aura donné sujet audict sieur de Chavigny de ne croire pas qu'il m'en eust toute l'obligation, comme on mande Paris qu'il s'est laissé entendre ainsy, et mesme qu'il paroist tout-à-faict engagé dans les interests de M. le Prince. Si vous y allez faire un voyage, vous recognoistrez bien mieux l'assiette de son esprit, et, si je sçavois que vous y fussiez resolu, je vous escrirois quelque chose de plus particulier là-dessus et je me confierois entierement en vous de mes interests, comme à une personne que je suis persuadé estre le meilleur de mes amys. Mai 1651

L'on faict courre des bruicts à Paris que je vous ay escrit d'offrir à M. de Chavigny le restablissement dans sa charge[4] et la confidence de la Reyne, pourveu qu'il me raccommodast avec M. le Prince. Vous sçavez ce qui en est et si je suis capable de parler en ces termes de la Reyne; mais je voy par là que l'on n'oublie rien pour me nuire et me descrier, et je ne sçay pas comprendre par quel fondement[5] peut avoir [cours] une pareille malice.

[1] La copie porte tantôt *Dourlens*, tantôt *Doulens* ou *Doullens*. La lettre écrite par Mazarin de Doulens, pour demander le retour de Chavigny, se trouve ci-dessus, p. 33.

[2] C'est-à-dire *qu'il devoit son retour à mes bons offices*.

[3] C'est seulement par cette lettre de Mazarin que nous savons que la Reine avait d'abord refusé de consentir au rappel de Chavigny. Ce détail ne se trouve dans aucune des dépêches précédentes.

[4] Chavigny avait été antérieurement gouverneur de Vincennes et membre du conseil du Roi. Il avait été disgracié peu de temps après les barricades de 1648, et exilé de Paris à l'époque de l'arrestation des Princes (janvier 1650).

[5] Dans le sens de *sur quel fondement*.

Mai 1651.

LXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 111; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps [1].

A MADAME DE BRÉGY [2].

Brühl, 19 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir exprimé le regret qu'il éprouve de n'avoir pu encore rendre à Mme de Brégy autant de services qu'il aurait désiré, Mazarin continue ainsi :

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez et de l'affection que vous conservez pour un pauvre persecuté; je ne dis pas malheureux; car je ne le puis estre, tant que durera la bonne volonté de la personne que vous me marquez avoir pour moy les mesmes sentimens que par le passé [3]. Si j'osois vous en donner la peine, je vous supplierois du meilleur de mon cœur de la prendre (cette peine) quelquefois, et de m'escrire ce que la personne dict, comme aussy de vous tenir auprez d'elle le plus que vous pourrez [4], et de parler à l'advantage [de l'exilé] [5], et, quoy qu'il n'ayt aucun merite, vous le ferez de si bonne grace que vous obligerez à croire des choses tres-favorables pour luy, qui ne perdra jamais le souvenir de l'honneur qu'il recevra de vostre bonté en ce rencontre.

[1] On a ajouté en marge : *de ma main*. Ce qui prouve que cette copie a été faite sur l'autographe.

[2] Charlotte Saumaize de Chazan, née en 1619, morte en 1693. Son mari, Léonor de Flesselles, comte de Brégy ou Brégis, avait été ambassadeur en Pologne. On trouve dans les papiers de Mazarin un certain nombre de lettres de Mme de Brégy.

[3] Il s'agit évidemment de la Reine.

[4] Mme de Brégy était une des dames d'honneur d'Anne d'Autriche.

[5] Il faut évidemment un complément après *de parler à l'advantage*, comme *de l'exilé* ou *du Cardinal*. Ce billet était probablement chiffré, et le mot qui suivait l'*advantage* n'avait pas été traduit; ce qui explique l'omission du copiste.

LXIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 399; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 20 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'espere que l'on me rendra en France la justice, que l'on me rend ailleurs, sur ce que, malgré toutes les traverses que j'ay eues, je n'ay jamais perdu courage, et que, s'il m'a esté impossible de conduire, dans ces derniers temps, le vaisseau dans le mesme bonheur que j'avois eu auparavant, je l'ay, au moins, sauvé du naufrage, lorsque tout le monde travailloit à le faire perir. Il me semble qu'ayant les amys et les ennemis de M. le Prince conjurez à faire avorter tous les desseins qu'on avoit de faire recognoistre partout l'authorité du Roy, je n'en estois pas trop mal sorti l'année passée; ce que M. le Prince mesme ne pouvant pas desadvouer, pour m'en oster la gloire, dict que c'est un effect du bonheur et de la fatalité. Il n'y a qui que ce soit qui me rende plus de justice en particulier sur ce sujet que ceux qui ont le plus travaillé pour me perdre et qui croyoient trouver leur compte dans les brouilleries de l'Estat. Ils sçavent que, pour parvenir à leurs fins, ils ont esté obligez de se porter à des extremitez qui sont sans exemple.

En tout cas, si j'eusse esté si malheureux que de descheoir de la bonne opinion que la Reyne a tousjours eue de moy, je ne m'en fusse pas mis en peine, ayant auprez de S. M. une personne comme vous, qui ne sçavez pas seulement ce que j'ay faict en servant et Elle et l'Estat, mais de quelle façon je me suis conduit, et si c'est le travail, la fidelité, le zele, le desinteressement, l'adresse et la cognoissance des affaires qui en ont faict tant reussir à l'advantage du Roy, et qui n'ont pas faict esviter moins de malheurs, ou si on le doit attribuer au hazard et à la fortune. Et j'aurois esté asseuré qu'entretenant la Reyne sur le destail

Mai 1651. des choses qui se sont passées (ce qu'il n'y a qui que ce soit en France qui puisse faire mieux que vous), S. M. eust esté ravye de recognoistre qu'Elle avoit honoré de sa bienveillance un homme qui valoit quelque chose; et veritablement, si jamais la Reyne avoit une autre opinion de moy, je me cacherois en sorte que l'on n'auroit plus de mes nouvelles.

Je voy que vous m'escrivez encore en termes plus precis que vous n'aviez faict des intentions de M. le Prince à mon esgard; car vous me dictes qu'il mit d'abord une condition *sine qua non :* qu'on ne desireroit rien de luy en ma faveur; mais puisque M. Servien et vous avez jugé à propos de conseiller la Reyne de n'insister pas sur ce point et de donner les mains à tout ce que M. le Prince pouvoit souhaiter, mesme à mon prejudice, je dois estre entierement persuadé qu'une necessité absolue du service de la Reyne et de l'Estat vous a obligé d'en user ainsy; et si cela est, je serois ravy que mon sacrifice cause le bonheur de l'Estat et de S. M^té^; car, du reste, dans toutes les precautions que M. le Prince prend contre moy, il tesmoigne d'en faire quelqu'estime, puisqu'il croit qu'il trouvera mieux son compte, laissant les choses en l'estat qu'elles sont à present, c'est-à-dire le ministeriat en republique[1]; à quoy il a tousjours visé, [plustost] que de restablir les choses[2]. Je cognois assez son humeur pour sçavoir qu'il ne suit pas trop les mouvemens de l'amitié ou de la hayne et que son interest est la seule regle de sa conduite, de façon que, nonobstant sa prison, s'il croyoit que mon retour luy pust apporter quelque utilité, il seroit le premier à le solliciter. Je prie Dieu que M. Servien et vous vous en trouviez bien; mais, ou il faut qu'il change de nature, ou il est extremement difficile de vivre, quinze jours, en bonne intelligence avec luy, sans se porter aveuglement à tout ce qu'il luy plaist; car il ne mesnage en aucune façon les personnes mesme qui ont le plus contribué à ses advantages, et les prend à partie pour la moindre chose, outre qu'il est malaysé que ce qu'on luy a accordé, mesme à mon esgard, ne le tienne tousjours en mefiance, n'y ayant pas apparence qu'il s'imagine que la Reyne soit demeurée fort

[1] Le ministère sans chef qui pût le diriger. — [2] Il faudrait un complément après *choses*, comme *dans l'état où elles étoient autrefois.*

satisfaicte de cette condition, et que M. Servien et vous, qu'il sçait estre de mes meilleurs amis, en ayez esté bien ayses; mais, comme en France les resolutions les plus fermes sont sujettes à mutation, si mon malheur n'a la force de changer le naturel des esprits, il faut croire qu'il pourra arriver quelque revolution en ma faveur, d'autant plus que, bien loin d'avoir aucune demangeaison de rentrer dans les affaires, je dis devant Dieu que rien ne pourroit estre capable de m'y obliger; ce qui est, ce me semble, la seule chose qui peut donner de la peine à M. le Prince. Mai 1651.

Peut-estre que la personne que vous me marquez[1] donnera quelque ouverture à cette resolution; mais je commence à apprehender que cette affaire ne soit rompue, ou que il ne luy soit arrivé quelque malheur par les chemins, puisqu'il y a longtemps, à ce que vous m'avez escrit, qu'il devoit partir de Paris et que je n'en ay aucune nouvelle. Ce pendant M. Brachet est arrivé icy pour le sujet dont je vous entretiendray dans un chiffre à part. Celuy-cy, en discourant sur diverses choses, m'en a appris deux qui m'ont extremement surpris: La premiere que Manicamp[2] avoit dict assez publicquement que M. de Chavigny traitoit mon accommodement avec M. le Prince sur la promesse que je luy avois faicte que, s'il en venoit à bout, je luy ferois donner la principale confiance auprez de la Reyne et le ferois restablir dans sa charge, et que cela luy avoit esté dict par M. Servien; ce qui m'a obligé à faire plus de reflexion sur un endroit de vostre depesche, auquel je n'avois pas pris garde, le rapportant à ce que je vous avois mandé, de Doulens[3], sur le sujet de M. de Chavigny. Je ne puis pas comprendre qui a forgé cette malice; car je n'en ay pas donné le moindre sujet, et je serois un impertinent si, a l'insceu et sans le consentement de la Reyne, j'estois capable de faire de semblables propositions. Je vous escrivis bien, de Sedan[4], mon advis sur le rappel de M. de Chavigny. Je dis encore, en

[1] La personne dont parle ici Mazarin est probablement Bartet, dont le Cardinal se servit souvent dans ses négociations avec le prince de Condé.

[2] Voy. sur Manicamp, ci-dessus, p. 124, note 1.

[3] Voy. ci-dessus, p. 33.

[4] On a vu plus haut (p. 57, note 2) que Mazarin, renonçant au projet de se rendre en Alsace, se dirigea vers Bouillon en traversant Sedan. Nous n'avons pas retrouvé la lettre qu'il écrivit, de Sedan, à Lionne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. passant à Sedan, à M. Fabert, qui m'en parla, il y a deux mois et demy, que je ne desservois pas ledict sieur de Chavigny, et, au contraire, que j'embrasserois les occasions de l'obliger; mais tant s'en faut que depuis j'aye dict ou escrit un seul mot directement ou indirectement là-dessus, que, si M. l'abbé Fouquet ne l'avoit pas oublié, il vous auroit pu dire que j'ay faict plus de plaintes sur le sujet de M. de Chavigny que sur toute autre chose; car il me sembloit, aprez ce que je vous en avois escrit et que vous m'aviez respondu, qu'il n'y avoit pas apparence que la Reyne n'ayant pas voulu donner les mains à son retour avec les precautions que j'avois proposées, disant qu'il me tromperoit comme les autres, trois sepmaines aprez, M. Servien et vous eussiez trouvé moyen de le faire agreer à S. M^té^, sans que j'en eusse aucune cognoissance, sans que M. de Chavigny recognust son restablissement de mes offices et m'en eust l'obligation, et sans mesme luy faire promettre positivement qu'il seroit de mes amis, et qu'il me serviroit en tout. Au contraire, j'ay grand sujet de croire qu'il a quelque part à la fermeté que M. le Prince a tesmoignée contre moy. Vous-mesme m'en avez escrit en termes qui me faisoient assez cognoistre que vous ne le croyiez pas fort affectionné pour mes interests, me marquant qu'il me pouvoit servir utilement dans mes affaires d'argent, s'il y vouloit agir sincerement. Et d'ailleurs, on m'a mandé de divers endroits qu'il se laissoit entendre de ne m'avoir aucune obligation de son retour et d'en avoir de bien particulieres à M. le Prince. Or comme M. Servien est fort bien informé de tout ce qui s'est passé à l'esgard de M. de Chavigny, je m'estonne qu'il ayt creu que j'eusse introduit une si extravagante negociation, que je m'en fusse caché de vous et de luy et qu'il l'ayt dict à M. de Manicamp, afin que l'affaire fust publicque. Ce que je vous mande là-dessus est vray comme l'Evangile et je vous donne pouvoir d'en user comme vous voudrez, afin que vous recognoissiez la sincerité de mon proceder. Et, à la verité, j'eusse esté bien lasche, aprez les declarations que M. de Chavigny a faictes à Saugeon[1] mesme qu'il n'auroit jamais eu

[1] Saugeon ou Saujon était frère de Mme de Saujon, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. (Voy. ci-dessus, p. 180, note 3.) — La copie porte *Saignon*.

recours à moy, tant que j'aurois esté dans la prosperité, mais qu'à present Mai 1651.
que j'estois dans le malheur, il ne refuseroit pas de se raccommoder, si je le recherchois et luy faisois faire les offres, qu'on a faussement publiées, à cette heure qu'il croit estre sur le pinacle. Je vous seray fort obligé si vous prenez la peine de descouvrir et me mander qui m'a faict cette piece, ou, si luy ayant dict ce que je vous escrivis en sa faveur de Doulens, comme je presuppose que vous pourriez l'avoir faict à bonne fin et pour l'exciter à quelque recognoissance envers moy, il auroit esté capable de publier la chose et mesme d'y adjouster du sien pour en tirer de l'advantage. Pour parler librement sur le faict de M. de Chavigny, je vous diray franchement que je ne crois pas qu'on ayt rien faict qui pust m'estre plus prejudiciable et à present et à l'advenir que de le faire revenir de la façon que l'on a faict. Je le cognois fort bien et beaucoup mieux que M. Servien et vous, qui, peut-estre, plus tost que je ne voudrois, aurez tous deux sujet de ne vous louer pas fort de luy; car il n'a jamais aymé M. Servien (ce que je sçay mieux que personne); il a liaison avec beaucoup de gens qui n'ont point d'affection ny pour mon dict sieur Servien ny pour vous, et ayant mauvaise volonté contre moy, et sa devotion n'empeschant pas que la vengeance ne soit sa passion dominante, il pourra malaysement estre de vos amis, sçachant que j'ay ma principale confiance en vous.

La seconde chose que la mesme personne m'a dicte c'est que le commandeur de Jars[1], luy parlant en presence de diverses personnes, avoit dict que j'avois bien pressé pour luy faire faire un tour, mais qu'il n'en seroit autre chose. Et comme tout cela est vray, c'est-à-dire que j'ay escrit sans qu'on en ayt rien faict, vous pouvez croire si je suis en peine comme il peut penetrer des choses si secretes que je suis asseuré qu'il n'y a que la Reyne, M. Servien et vous qui les sçachiez.

Je ne voy pas qu'on songe au restablissement du chasteau Trompette[2]

[1] Voy. sur le commandeur de Jars, ci-dessus, p. 142, note 2.

[2] Ce château fort de Bordeaux avait été pris et rasé par les Bordelais pendant les guerres civiles. Il occupait l'emplacement nommé maintenant les *Quinconces*. Rebâti au XVIIe siècle, le château Trompette n'a complètement disparu qu'en 1816.

Mai 1651. dans la Majorité, comme on le peut en vertu des traitez qui ont esté faicts avec les Bourdelois, puisque l'on est en peine de donner une rescompense à M. le Prince pour le chasteau du Dijon[1].

Je n'avois nul interest que le gouvernement de Toulon tombast entre les mains de M. de Vendosme; car avec un peu de temps il n'eust pas esté difficile de tirer le mesme argent d'un simple gentilhomme que de luy, puisque la premiere offre du commandeur de Nucheses[2] à Rose[3] avoit esté de soixante mille francs, et ainsy on eust esvité les crieries que vous me dictes que font S. A. R. et M. le Prince, qui a beaucoup raison de dire qu'il ne veut pas qu'on esleve la maison de Vendosme; et pour moy je ne doute nullement que son intention ne soit que toutes les graces ne soient desparties à sa personne, [à] ses parents et serviteurs et qu'on nuise à tous ceux qui ne sont pas de ce nombre-là.

Il n'a pas aussy grande justice quand il se plaint du refus que la Reyne lui avoit faict de faire servir Tavannes[4] de lieutenant general, disant qu'il n'y avoit pas d'amnistie ny de sincerité, etc. Car premierement c'est une grace [qu'on a faite] à Tavannes de luy donner cette charge et il ne la doit pas exercer au prejudice de ceux qui l'ont avant luy, et en outre[5] [Sa M^té^] a bien plus de sujet que M. le Prince de se plaindre

[1] Le prince de Condé avait échangé, comme on l'a vu, le gouvernement de Bourgogne pour celui de Guyenne; il exigeait, en outre, une compensation pour le gouvernement particulier du château ou citadelle de Dijon.

[2] Le commandeur de Nucheses ou Neucheze, de l'ordre de Malte, avait la direction d'une partie de la flotte française, sous les ordres du duc de Vendôme, grand amiral de France. Il est cité dans le projet que dressa le surintendant Fouquet en 1659 pour résister aux ordres de Mazarin et du Roi.

[3] Rose était un des secrétaires de Mazarin. Il ne faut pas le confondre avec le général Rosen, que le cardinal appelle ordinairement *M. Rose*. Après la mort de Mazarin, Rose eut la charge de secrétaire du cabinet du Roi. Il fut nommé membre de l'Académie française et mourut en janvier 1701, à plus de quatre-vingt-six ans. (*Journal de Dangeau*, t. VIII, p. 5.) Dans une addition sur ce passage du *Journal de Dangeau*, Saint-Simon a raconté plusieurs traits de la vie de Rose.

[4] Jacques de Tavannes, comte de Saulx, né en 1620, mort le 23 décembre 1683. Il avait été nommé lieutenant général en 1651.

[5] Il y a ici un mot omis dans le texte. Je l'ai rétabli entre crochets.

et de dire qu'il n'y a pas de sincerité dans les reunions, puisque l'on exclut du service les plus capables par la mesme raison qu'ils sont de mes amis et serviteurs de Leurs M^tez^. A quoy il ne faut pas douter que l'opposition que M. le duc d'Orleans a faicte n'ayt esté de concert avec M. le Prince. Mai 1651.

LXIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 415; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

ESCRIT DONNÉ À MONSEIGNEUR LE CARDINAL PAR M. BRACHET.

Brühl, 22 mai 1651.

M. de Chasteauneuf a faict convier M. de Senneterre par Mme de Vaucelas[1] d'aller le voir à Montrouge; de quoy s'estant civilement excusé, elle retourna luy dire que ledict sieur de Chasteauneuf desiroit luy parler, et qu'il viendroit disner à Paris et le verroit ensuite. Ce que ledict sieur de Senneterre ayant encore esloigné, ledict sieur de Chasteauneuf s'adressa à M. le mareschal d'Estrée qui le voit, parce que la Reyne [l']a jugé à propos, et luy dict que le bien de l'Estat l'obligeoit de faire sçavoir à Monseigneur le Cardinal par quelque personne de confidence les choses cy-dessoubs escrites qu'il a dictes en presence du dict sieur Mareschal au sieur Brachet, qui fust choisy pour cet effect, qui sont : que ledict sieur de Chasteauneuf, ayant appris que S. Em. avoit la pensée de retourner en France aprez la majorité du Roy, comme il croyoit bien qu'il y estoit obligé pour son honneur et les biens qu'il y a, il desiroit luy faire sçavoir qu'il se trompoit fort d'attendre jusqu'en ce temps-là, puisque la Majorité et les Estats[2] estoient si proches

[1] Élisabeth de l'Aubespine, mariée à André de Cochefilet, comte de Vaucelas, était sœur de Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf.

[2] On a vu que les princes avaient demandé que les États généraux fussent convoqués immédiatement après la majorité du Roi.

Mai 1651. l'un de l'autre, qu'il n'y avoit point de milieu entre deux, et qu'asseurement non seulement, dans ces Estats, on fera un cahier pour l'exclure de retourner jamais en France, mais mesme on y formera un conseil au Roy jusqu'à sa puberté qui est à dix-huit ans, dans lequel la Reyne, Monsieur et M. le Prince n'auront que chascun leur voix, et qui sera composé de six prelats, six gentilshommes et six du tiers-estat, qui tiendront la main à l'execution de ce qui aura esté arresté dans lesdicts Estats. Que cela sera donner la derniere main à la ruyne de l'authorité royalle, et exciter une infinité de factions dans le royaume qu'à son aage[1], et estant ce qu'il est, il auroit beaucoup de regret de voir. Que, pour y remedier, il n'y a autre moyen que de remettre l'authorité entre les mains de la Reyne, à quoy il contribuera franchement tout ce qui dependra de luy, non pas à cause de Sa M^té^ qui ne l'y a nullement obligé, mais comme estant la plus legitime, et qu'il n'y a point de seureté avec MM. les princes; l'un[2] à cause de sa foiblesse, et l'autre à cause de sa perfidie; que cela ne se peut faire sans le retour de Son Eminence en France, qu'il croit estre tres-necessaire plustost aujourd'huy que demain, et qu'elle peut y venir sans difficulté, non pas à Paris presentement, mais dans l'armée ou à Compiegne, la Cour y estant. Et d'autant plus qu'on s'employera et qu'on fera, si S. Em. le desire, [en sorte] que S. A. R. s'y trouve et l'embrasse le soir qu'il y arrivera; qu'elle n'a qu'à prendre ses mesures comme elle estimera et sçaura bien faire avec M. le Prince, dont[3] on n'aura nulle jalousie, afin qu'il donne aussy les mains à ce retour, la chose estant necessaire à cause de la proximité des Estats et qu'un de ces MM. les princes, estant mescontent, pourroit aller les tenir et trouver assez d'esprits portez à brouiller. Qu'aprez le retour de S. Em. en Cour avec l'agrement de ces MM. les princes, il dependra de son sçavoir-faire de les tenir en union

[1] Charles de l'Aubespine avait, en 1651, soixante-neuf ans.

[2] Le duc d'Orléans, Gaston, était gouverné par plusieurs influences, d'un côté par Mme de Saujon et Chavigny, et de l'autre par Châteauneuf, qui agissait de concert avec Mme de Chevreuse et avec le Coadjuteur pour se venger de Condé, à cause de la rupture du projet de mariage de son frère avec Mlle de Chevreuse.

[3] *Dont* se rapporte aux mesures prises par le Cardinal avec le prince de Condé.

qui n'est pas facile pour les raisons cy-dessus. Que le Roy, estant en campagne, ne manquera pas de pretextes pour esloigner les Estats; que le temps de sa Majorité estant venu, il faudra en envoyer la declaration au Parlement pour la verifier, et ensuite une autre qui cassera tout ce qui a esté faict depuis les mouvemens de Paris, avec une amnistie generale pour tous ceux qui peuvent y avoir eu part, declarant toutesfois Sa M^té^ qu'aux occasions Elle entendra volontiers les tres-humbles remonstrances que les compagnies souveraines de son royaume pourront luy faire pour le bien de son service. Qu'ensuite, l'hyver approchant, on verroit en quel estat seroient les choses au parlement de Paris, et si S. Em. y pourroit rentrer; ce que ledict sieur de Chateauneuf ne desespere point, et dict que, s'il estoit necessaire et que S. Em. desirast qu'on l'y servist, on le fera; qu'on sçayt bien ce qu'il a esté faict autresfois et qu'on n'est pas sans des amis et des moyens pour cela. Qu'au bout du compte il ne voit point qu'on doive faire tant de cas du Parlement, qui songera maintenant à soy et ne voudra plus retomber dans de nouvelles fautes; qu'il a tousjours dict et reconfirme encore qu'il faut s'en mocquer et ensuitte des princes comme n'estant bons à rien qu'à empieter tout ce qu'ils peuvent, comme nous voyons que M. le Prince faict desja des places de Lorraine qu'il a et que le roy d'Espagne traitte et recongoist, par ses escripts, qu'il tient en souveraineté. Qu'il dict tout ce que dessus pour le seul bien de l'Estat, qu'il voit s'en aller en ruyne et perte inesvitable, si S. Em. n'y revient promptement remedier, et sans qu'en cela il ayt volonté ny pretention de quoy que ce soit. Qu'on a voulu l'accommoder avec M. le Prince, ce qu'il a negligé, et qu'on travaille à raccommoder S. A.[1] avec Monsieur; ce qui ne se fera point jusqu'au retour dudict sieur Brachet et qu'on ayt sceu par luy l'intention de S. Em. sur tout ce que dessus, parce que, si elle n'estoit pas de venir soustenir les affaires qui ne sçauroient plus aller de la maniere dont elles sont conduittes, on verra de prendre party et se sauver du naufrage le mieux qu'on pourra.

Mai 1651.

[1] Les mots S. A. désignent le prince de Condé.

Mai 1651.

LXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 113; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. LE COMTE DE BRIENNE.

Brühl, 22 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Je fais estat de me mettre dans les ordres[1] à la fin de l'année, ne croyant pas que le Pape voulust prendre pretexte[2] pour me faire paroistre le peu d'affection qu'il a pour moy. Mais (si), suivant les nouvelles que vous aurez de Rome, vous croyez que je ne doive pas attendre ce temps-là, je me conformeray à vostre conseil, apres qu'il vous aura pleu en dire un mot à Leurs M^tez^. Les cardinaux que vous me nommez seront tousjours ravys de recevoir de vos lettres; mais je ne croy pas à propos que vous leur escriviez auparavant que je les aye advertys, comme je le feray, et je vous manderay, aprez, ce que vous aurez à faire; car vous sçavez avec quelle delicatesse et quel secret il faut conduire les affaires de cette nature-là, et à quel point sont scrupuleux sur cette matiere les cardinaux qui ont les partyes necessaires pour aspirer au pontificat.

Je n'ay rien à vous dire sur la resolution qu'on a prise touchant l'accommodement de l'ambassadeur[3], et si les diligences qu'on faict pour

[1] J'ai déjà fait remarquer (t. I, Introduction, p. xv, note 2, des *Lettres de Mazarin*) que le Cardinal n'avait pas pris les ordres sacrés. A-t-il réalisé le projet dont il est question dans cette lettre? La chose paraît fort douteuse, lorsqu'on voit, par sa correspondance de chaque jour, combien il était préoccupé des affaires politiques. J'ai indiqué dans le t. I (l. c.) les principaux ouvrages où l'on a examiné si Mazarin avait été ordonné prêtre. — [2] La phrase n'est pas complète. Il faudrait ajouter après *prétexte* quelques mots comme : *d'avoir manqué à la bulle qui prescrit aux cardinaux de prendre les ordres sacrés.* (Voy. t. I, Introduction, p. xv, note 2, sur les peines portées par cette bulle.)

[3] On a vu ci-dessus, p. 85, note 2, que l'ambassadeur de France à Rome était Henri d'Estampes-Valencey.

obliger le Pape à faire des excuses au Roy et les discours que vous avez tenus à M. le Nonce en des termes si forts que vous me marquez ne produisent l'effect qu'on en attend, je seray de l'advis de M. le cardinal d'Este[1] que l'ambassadeur ne laissast pas de retourner à Rome pour negocier avec tous les cardinaux, se plaindre du peu de soing que le Pape apportera à entretenir la bonne intelligence avec le fils aisné de l'Eglise, et s'abstenir d'aller à l'audience de Sa Sainteté et des cardinaux Pamphilio[2] et Pancirolo[3], et enfin tenir la mesme conduicte à Rome que le nonce Bagni tient à Paris. Mai 1651.

LXVI.

Biblioth. nationale, mss. f. f. 6886, f° 161, original chiffré. — *Ibidem*, ms. 4209, f° 240. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Bruhl, 23 mai 1651[4].

(EXTRAIT.)

Je vous suis extremement obligé du soin que vous avez pris de parler à M. le Surintendant par ordre de la Reyne pour me faire tirer quelque chose de tant de parties qui me sont deues. Vous ne pouviez pas le faire en termes plus exprez et plus touchants, et j'espere qu'ils produiront quelque effect. Vous ne sçauriez croire cependant le mauvais procedé de Messieurs [des finances] à mon esgard, qui se servent envers moy de termes injurieux et font scrupule de recevoir, de ma part, une lettre, et entre autres M. Gargam[5], et comme il est fort bien

[1] Voy. sur ce cardinal, le tome I, p. 924, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Le cardinal Camille Panfilio était neveu du pape Innocent X. (Voy. t. II, p. 1043, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] Voy. sur le cardinal Pancirolo ou Panzirolo, t. II, p. 1043, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Il y a *mars* dans la copie; mais le texte de la lettre prouve qu'il faut lire *mai*.

[5] Ou Gargan, financier de cette époque. Il figure dans la *Mazarinade* intitulée *Catalogue des partisans* (Choix de Mazarinades publié par M. Moreau pour la *Société de l'histoire de France*, t. I, p. 113 et suiv.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. avec M. le Surintendant, je juge par sa maniere d'agir qu'il faut qu'il recognoisse peu de dispositions favorables en celuy-cy pour mes interests. Neantmoins la Reyne luy en faisant une recharge, s'il est besoin, et estant pressé vivement, il faudra bien qu'il fasse quelque chose ou qu'il se declare contre moy. Il faut pourtant que M. Colbert dissimule, faisant semblant d'estre asseuré de leur bonne volonté; car le temps pourra accommoder beaucoup de choses.

Je tasche de debarrasser mes affaires et de les desgager d'entre les mains de Euzenat, afin d'en pouvoir donner l'entiere direction à M. Colbert, qui agit en sorte que je ne puis en avoir trop de recognoissance. J'escris à M. de Lionne de travailler à cette fin.

Je vous remercie de tout mon cœur de la peine que vous prenez de me donner part de toutes les nouvelles; ce que je vous puis dire sur celles de vostre memoire, c'est que, M. de Turenne estant de retour, et tous ses regimens et ceux qui l'ont servi restablis, comme vous me marquez, je vois que, par ce moyen, tout va d'un costé; mais comme les absents ne sçavent pas les raisons qui obligent à faire de certaines choses et peuvent en dire de mal à propos et sans fondement, j'en juge ainsy dans ce rencontre.

Le sieur Brachet est arrivé icy depuis deux jours; il s'en retourne demain par la Hollande[1]. Vous sçavez le subject de son voyage. Il vous fera mes recommandations à son arrivée et vous dira l'entretien que nous avons eu ensemble, et je m'asseure qu'en tout ce que vous verrez jour de pouvoir contribuer au bien de mes affaires, vous n'y oublierez rien. Je vous advoue que je n'eusse jamais peu m'imaginer qu'elles eussent peu tomber en un sy pitoyable estat qu'elles sont à present. Je crains fort que la bonne volonté de la Reyne et les soins de mes amis ne puissent pas surmonter les mauvais effects que causent l'absence et le malheur, qui donne courage à tout le monde de m'insulter. Je jure qu'avant d'avoir veu, dans un arrest du Parlement, quantité de personnes qui se disent mes creanciers, il y en a la plus grande partie dont

[1] Cette mention du voyage et de la négociation de Brachet, dont il a été question ci-dessus, p. 197, prouve bien que cette lettre est de mai, et non de mars, 1651.

je n'avois jamais ouï dire le nom; mais tout cela n'est rien à l'esgal de ce que je souffre voyant ma reputation en compromis, aprez avoir tant travaillé pour l'establir en sorte qu'on ne luy pust jamais imprimer la moindre tache. Vous n'aurez pas grand peine à croire cette verité, ayant esté si longtemps tesmoin de ma conduicte, veu mes intentions et [eu] cognoissance de mes plus secretes pensées. Mai 1651.

Peut-estre que la proposition que m'a apportée le sieur Brachet donnera jour à advancer la reparation de mon honneur, et je m'asseure que vous n'espargnerez pas vos bons advis là-dessus et contribuerez tout ce qui peult dependre de vous. Vous sçavez mieux que personne si je me fie à M. de Senneterre[1] et si je fais une estime particuliere de ses conseils. C'est pourquoy je ne doubte pas qu'aprez qu'il aura bien examiné ce que je demande par Brachet, il ne prenne conjoinctement avec vous les resolutions les meilleures, sans avoir esgard, ny vous ny luy, à beaucoup de petites choses, puisqu'il est question d'agir pour un bon amy persecuté avec la derniere violence et qui n'en perdra [pas] le souvenir.

Je vous advoue confidemment que j'ay eu d'autres propositions de ce party-là[2], comme j'en ay dict le destail au sieur Brachet, afin qu'il vous le rapporte; mais il faut prendre bien garde de ne pas faire semblant d'en avoir cognoissance, et je vous advoue que, dans mon accablement, ce ne m'a pas esté une petite consolation de voir accomplir la prophetie que je fis à S. A. R. et à M. le garde des sceaux en presence de la Reyne, le soir du jour que S. A. R. s'estoit declaré au mareschal de Gramont, et que j'ay faicte encore aprez en plusieurs occasions audict garde des sceaux et à Madame de Chevreuse, comme aussy de voir que ceux qui m'avoient poussé avec tant de precipitation et de malice, prenant pour pretexte dans le public que je perdois le royaume et que j'estois cause que la paix ne se faisoit pas, que le Roy n'avoit plus

[1] Voy. sur le marquis de Senneterre, le t. III, p. 968, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Mazarin veut parler des propositions que le parti de la vieille Fronde lui avait fait faire par Noirmoutiers et Pennacors. Voy. ci-dessus, p. 147 et 148.

Mai 1651. d'autorité et que les François n'estoient pas heureux, [viennent][1] dire que l'interest de l'Estat et la cognoissance qu'ils ont qu'il n'y a que mon retour qui puisse restablir les affaires les oblige à m'offrir de me servir en cela et à m'asseurer qu'il est en leur pouvoir de le faire; car ce sont les propres mots que m'a apportez le sieur Brachet de la part de celuy qui l'a obligé à faire ce voyage[2]. Je vous prie pourtant de croire que cela ne me chatouille pas assez pour me donner la moindre demangeaison de rentrer dans les affaires; car quand il dependroit de moy, je ne le voudrois en aucune façon. Il faut estre bien sot d'avoir cette ambition dans l'estat où sont à present les choses, lesquelles je vois, à mon tres-grand regret, qui empireront tous les jours, à moins que Dieu fasse un miracle.

J'ay esté un peu surpris de la nouvelle du nouveau chancelier de la Reyne[3]. Mais cela pourra servir à l'advancement de mes affaires auprez de M. le Surintendant, y ayant grande apparence qu'il prendra plus de soin d'executer les ordres de S. M^té^ à present qu'il a establi son frere auprez d'Elle[4]. Il faut que M. Colbert profite de la conjoncture et que vous ayez la bonté de faire de mesme aux occasions que vous en trouverez auprez de la Reyne.

[1] Il y a là un mot difficile à lire, qui me paraît être *viennent*.

[2] On a vu ci-dessus que Brachet avait été envoyé par le marquis de Châteauneuf. Le Tellier, auquel cette lettre est adressée, était lié avec cet ancien garde des sceaux. Il n'est donc pas étonnant qu'en lui écrivant Mazarin se montre plus disposé à se rapprocher de la vieille Fronde que dans ses dépêches à de Lionne, qui inclinait pour une alliance du Cardinal avec Condé.

[3] Le conseiller Pierre de Longueil, qui venait d'être nommé chancelier de la Reine, était frere du Surintendant, René de Longueil. Il mourut en 1656, à cinquante-sept ans.

[4] Mazarin parle tout autrement, dans la lettre du 23 mai à de Lionne, de la nomination de Pierre de Longueil comme chancelier de la Reine (voir ci-dessous, p. 206); mais Le Tellier était lié avec Longueil, et Mazarin ne voulait pas le blesser.

Mai 1651.

LXVII.

Biblioth. nationale, pap. Baluze, t. 332, f° 123. — Autographe.

A M. COLBERT[1].

Bruhl, 23 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin indique à Colbert les créances dont il devra poursuivre le recouvrement.

J'ay advancé plus de quarante mille escus pour Dunkerque[2], qui ont esté despensez par les ordres de M. d'Estrades, et j'ay encore quelques pierreries engagées à Flessinguen[3] (*sic*) pour cet effect. Il sera bon de mettre cette despense en forme de la pouvoir poursuivre à son temps, comme les autres. C'est pourquoy je vous prie de vous entendre là-dessus avec mondict sieur d'Estrades, à qui j'ay desjà escrit[4] de vous envoyer tous ses papiers et de vous en donner toutes les lumieres qui vous seront necessaires.

Le reste de la dépêche est relatif à d'anciennes créances du Cardinal et aux droits de la Reine sur l'amirauté de Bretagne.

[1] Les lettres de Mazarin à Colbert conservées dans les papiers Baluze (Bibl. nat.) sont surtout relatives, comme je l'ai dit, aux affaires privées du Cardinal. Il a suffi, pour la plupart, d'en donner une analyse.

[2] La ville de Dunkerque avait été prise par Condé en octobre 1646. (Voy. t. II, p. 329, des *Lettres de Mazarin.*) Godefroy d'Estrades avait été nommé gouverneur de cette place.

[3] La ville de Flessingue, située dans l'île de Walcheren, faisait partie de la république des Provinces-Unies.

[4] On a publié plusieurs lettres de Mazarin à d'Estrades dans le tome I de l'ouvrage intitulé : *Lettres, Mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades;* mais il ne s'en trouve aucune relative aux affaires dont parle ici le Cardinal.

Mai 1651.

LXVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 407; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Bruhl,] 23 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint très vivement de la conduite du Surintendant à son égard. Il a été étonné que le frère de ce Surintendant ait été nommé chancelier de la Reyne.

Ayant l'honneur d'estre surintendant de la maison de la Reyne, qui est la qualité que je cheris plus que toutes les autres, et avec laquelle je pretends de mourir[1], on pourvoit à la charge de chancelier de sa maison sans que j'en sçache quoy que ce soit, quoy qu'il ne pust arriver aucun inconvenient que cette affaire se fist quinze jours plus tost ou plus tard; mais veritablement comme ledict sieur de Longueil est un homme qui a tousjours esté passionné pour le bien de l'Estat et le service de la Reyne et extremement de mes amis[2]; qu'il a faict tant d'escrits à ma louange et soustenu avec tant de chaleur mes interests dans le Parlement; qu'il a de si bonnes pensées; qu'il a travaillé avec tant d'application à mettre la monarchie en republique, on a eu raison de ne pas douter que je ne fusse ravy de le voir establi dans une charge qu'on peut dire la premiere de la maison de la Reyne, puisque je ne suis pas en estat de faire la fonction de la mienne.

Tout le monde escrit que c'est M. Servien qui a faict l'affaire; mais,

[1] On verra plus loin que la princesse palatine, Anne de Gonzague, aurait voulu que Mazarin lui cédât cette charge de surintendant de la maison de la Reine, qui donnait droit au titulaire de disposer de toutes les places qui se rattachaient à la domesticité de la Reine. Le Cardinal résista aux sollicitations de la Palatine, et s'engagea à lui faire donner, en compensation, une pension de vingt mille livres avec l'expectative de la charge de surintendante de la maison de la jeune Reine, lorsque le Roi se marierait.

[2] Pierre de Longueil avait été un des plus ardents frondeurs; toute cette partie de la lettre est ironique. Il a été question de ce conseiller ci-dessus, p. 204, note 3.

si cela est, j'ay sujet de m'en plaindre hautement, comme il feroit si quelqu'un entreprenoit de faire une chose dans laquelle il eust eu un interest contraire. Neantmoins si l'union de M. Servien et de vous avec M. de Chavigny n'est au dernier point, vous vous repentirez bientost des approches que vous luy laissez faire et des materiaux que vous souffrez qu'il prepare de tous costez pour s'establir en sorte qu'au lieu d'avoir besoin des autres pour se soustenir, il se mette en estat de se faire craindre et rechercher d'un chacun. Je le cognois fort bien, je vous en manday mes pensées dans la depesche que je vous fis l'autre jour [1], et j'ay grand interest à m'opposer de loin au succez de ses projets; mais enfin c'est une affaire faicte; le voilà restabli et tout-à-faict bien avec M. le Prince. Il a une grande cabale chez M. le duc d'Orleans, puisque Goulas [2] et quantité d'autres sont dependants de luy, et que Mme d'Aiguillon avec qui il est lié a grand credit avec Mme de Saugeon [3]. Il a auprez de la Reyne diverses femmes qui parlent pour luy; Longueil et Tubeuf, qui ont les principales charges de la maison de la Reyne, tout-à-faict à luy, et qui, si vous ny prenez garde, gagneront Bartillat [4] et par le moyen de M. le Surintendant s'acquerront aussy tous ceux qu'ils voudront. Viole en outre, qui a beaucoup d'amis dans le Parlement, est entierement au sieur de Chavigny. Celuy-cy s'est raccommodé avec M. de Senneterre et Longueil, qui leur a donné à disner et a esté le mediateur. On m'asseure aussy qu'il s'entend avec M. le Tellier et qu'il est dans une parfaicte intelligence avec M. l'abbé de la Riviere [5]; ce que je sçavois desjà. Et je me tiens pour tout asseuré qu'en toutes occasions dans lesquelles il me pourra donner quelque coup, il ne m'espargnera pas. Je voy de plus que la Reyne ne s'esloigne pas de promouvoir ledict abbé à l'evesché de Noyon [6], et qu'Elle seroit tres-ayse de luy voir tenir

Mai 1651

[1] Voy. ci-dessus, p. 195.

[2] Secrétaire des commandements de Gaston d'Orléans.

[3] Voy. t. III, p. 684, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Voy. ci-dessus, p. 113, note 1.

[5] Louis Barbier, abbé de la Rivière. (Voy. t. I, p. 937, des *Lettres de Mazarin*). Il avait été longtemps favori de Gaston et disgracié à l'époque de l'arrestation des princes (janvier 1650), parce qu'on avait appris qu'il trahissait le duc d'Orléans et révélait tous ses projets à Condé.

[6] L'abbé de la Rivière ne fut nommé qu'en

Mai 1651. la mesme place qu'il a autrefois occupée auprez de Son Altesse Royale. Si vous eussiez pris la peine de representer à Sa M^té pour Longueil ce que vous avez faict pour l'abbé de la Riviere, je vous responds que S. M. eust eu la mesme bonté de vous ordonner de m'en demander mon advis et de surseoir ce pendant la chose.

Ce qui me met au desespoir c'est que je crois comme un article de foy que non seulement la Reyne m'honore de sa bienveillance, mais qu'Elle aura du plaisir toutes fois et quantes qu'Elle m'en pourra donner des marques, et cependant on n'a consideré en façon du monde toutes les instances que j'ay faictes depuis mon depart; et je voy que petit-à-petit S. M. restablit et donne accez auprez d'Elle à ceux qui me haïssent le plus parce que j'ay contribué à leur esloignement pour le service du Roy.

Si au lieu d'estre asseuré que la Reyne se plaist à m'obliger, et faict cognoistre qu'Elle a de l'estime pour moy comme auparavant, je voyois qu'Elle ne s'en souciast pas, je serois ridicule de former la moindre plainte, quelque chose que S. M. mesme pust faire à mon prejudice; mais dans l'estat où sont les choses, je serois indigne de l'honneur qu'Elle me faict, si je ne vous en escrivois avec la liberté que je fais, et si je ne m'en plaignois à vous, puisque je suis tout-à-faict persuadé que si vous preniez la peine d'advertir S. M., quand vous voyez qu'on la surprend pour luy faire faire quelque chose, qui, sans qu'Elle s'en aperçoive d'abord, rejaillit à mon prejudice, Elle auroit asseurement la bonté de ne le faire pas ou de m'en mander quelque chose au prealable.

Je vous prie de dire à la Reyne qu'Elle se souvienne des responses qu'Elle m'a faictes, lorsque je luy ay proposé de donner des eveschez à l'abbé de la Rivière, dans un temps qu'il estoit à propos pour le service du Roy de le satisfaire. Je ne sçay pas comme M. Vincent[1] a sytost

1655 à l'évêché de Langres, qui donnait, comme l'évêché de Noyon, le titre de pair de France.

[1] M. Vincent de la Mission (St Vincent de Paul) faisait partie du conseil ecclésiastique chargé d'examiner les titres des personnages proposés pour des évêchés et des bénéfices. On trouve dans les papiers de Mazarin une

changé d'avis là-dessus, et il faut bien que Mme d'Aiguillon et M. de Chavigny y ayent travaillé. D'ailleurs il [l'abbé de la Rivière] est entierement à M. le Prince, qui seroit ravy de le voir restably auprez de Monsieur, sçachant qu'il n'a pas eu de part à sa prison et qu'on se cacha de luy parce qu'on le croyoit son serviteur, et c'est l'homme qu'il faut à M. le Prince auprez de S. A. R. pour estre sans peine le maistre de son esprit, parce qu'il n'y a rien de plus timide [1] que ledict abbé; et que c'est le plus propre pour decrediter le Coadjuteur, Mme de Chevreuse et toute cette cabale-là. Enfin je ne suis pas seulement d'advis que S. M. n'accorde pas presentement audict abbé la grace qu'on luy demande pour luy; mais je la supplie tres-humblement de ne le faire point et de vouloir avoir la bonté que je reçoive, au moins, quelque soulagement en certaines choses de cette nature, sans voir peu à peu remplir toute la Cour de gens qui me veulent mal, puisque je souffre assez dans toutes les autres choses, esloigné et accablé comme je suis. Mai 1651.

Je vous prie aussy de parler fortement à Sa Mté pour ce qui regarde M. le Surintendant, n'estant pas juste que, mesprisant les ordres de S. M., il me maltraite si injurieusement qu'il faict. Je voudrois estre mort, quand je me vois contraint à me plaindre et importuner la Reyne de toutes ces choses, lorsque j'ay plus de sujet que jamais de croire qu'Elle a pour moy toute la bonne volonté que je sçaurois desirer; mais je suis forcé à le faire et je m'abstiens seulement d'en escrire directement à S. M., à qui je ne pretends jamais parler d'autre chose que de la confusion, où je suis, de la fermeté avec laquelle Elle me continue sa bienveillance, estant presque tousjours environnée de gens qui n'oublient rien pour me la faire perdre.

Je supplie aussy la Reyne de ne vouloir pas donner sa confiance à ce Longueil, que je prevoy qui fera mille intrigues dans sa maison, et d'ordonner à Bartillat d'estre bien uny avec vous; car je le croy fort

lettre autographe de Vincent de Paul au Cardinal écrite à l'occasion de ses fonctions au conseil des bénéfices. Je l'ai citée dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. (Voy. tome I, page 123, note 3.

[1] Mazarin dit de même dans ses carnets : «La Riviera che è il più timido huomo del mondo.» (8e carnet.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. attaché à M. Tubeuf, et c'est un homme dont les qualitez doivent estre bien connues à la Reyne aprez le traitement qu'il m'a faict, ayant contribué plus que personne à sa fortune[1] et ayant eu une entiere confiance en luy, comme S. M. sçait.

Je n'ay pu m'empescher de rire en voyant, par ce que vous me mandez, qu'un des points sur lesquels on veut fronder contre moy dans le Parlement est parce que l'on m'envoie tout l'argent de France. Vous en sçavez la verité, et c'est une estrange chose que l'on me croye dans l'opulence quand je suis à la veille de mourir de faim.

Si vous faictes reflexion sur ce que je vous ay escrit, vous verrez que je n'ay pas sujet d'estre surpris de l'estat dans lequel vous me mandez que vous estiez sur le point d'estre avec M. le Prince; car je sçay fort bien, quelque chose que l'on puisse faire pour luy et quelque amitié qu'il promette, que, quand le moindre de ses interests ne va pas si viste qu'il desireroit, tout est perdu. M. le Prince est le mesme qu'il a tousjours esté, et il ne prend pas le chemin de changer, et vous aurez sujet de le cognoistre aussy bien que moy. Rien ne peut obliger davantage M. le Prince à vivre bien avec la Reyne que, quand il faict une mine desdaigneuse, de luy en faire une bien severe; car asseurement cela le faict revenir aprez, et je ne sçay pas s'il est bon que S. M. continue à traiter de la maniere que vous me mandez qu'Elle faisoit Mme de Chevreuse. Il n'y a qui que ce soit qui puisse donner un meilleur conseil à S. M. là-dessus, et particulierement sur le faict de M. le Prince, que la princesse palatine[2], laquelle, sur ce que S. M. me faict l'honneur de me mander, je croy qui va fort bien, et qu'elle a envie, en servant le party de M. le Prince, de servir aussy fidelement la Reyne.

Quelqu'un m'a mandé qu'on parle au Roy de mille choses mal à propos; qu'on dict des ordures devant luy à tous momens et qu'on n'oublie rien pour le desbaucher. Je ne sçay pas si cela est; mais la Reyne ne sçauroit apporter assez de soins pour l'empescher. L'on adjouste aussy qu'il y avoit des gens qui prenoient leur temps pour parler

[1] Le sens est : *à moi qui avois contribué plus que personne à la fortune de ce Longueil.*

[2] Anne de Gonzague. Voy. t. III, p. 823, note 2, des *Lettres de Mazarin.*

au Roy contre moy. S'il plaisoit à la Reyne, Elle pourroit exiger du Roy qu'il s'emportast contre le premier de ces gens-là, et qu'il rapportast à S. M^te tous ceux qui auroient voulu me rendre de semblables services. Mai 1651.

Dans une longue addition à cette dépêche, Mazarin entretient Lionne de ses intérêts pécuniaires et des sommes qui lui étaient dues.

LXIX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 413; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 24 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay esté fort surpris de l'arrivée du s^r Brachet avec des propositions de la part de M. Chasteauneuf[1], et aprez les avoir entendues je l'ay obligé adroitement à les mettre par escrit, comme il a faict. Il m'a dict plus de choses qu'il n'en a mis sur le papier et particulierement sur le chapitre des complimens et des regrets de tout ce qui s'est passé. Il m'a dict aussy qu'ayant demandé à M. de Chasteauneuf, en la presence de M. le mareschal d'Estrée, si M. le Coadjuteur et Mme de Chevreuse estoient informez et d'accord de la proposition qu'il me devoit faire de sa part, il luy repartit qu'il vouloit sçavoir trop de choses et qu'il ne luy en diroit pas davantage; mais M. le mareschal d'Estrée dict aprez au dict Brachet, en la presence de M. de Senneterre, que ledict sieur de Chasteauneuf luy avoit dict à luy que les deux personnes susdictes estoient participantes de l'affaire, et que, quand mesme il ne l'auroit pas dict, on n'en devoit pas douter, veu l'union dans laquelle ils sont. La Reyne sçaura aussy que M. Le Tellier en a cognoissance; ce que je ne sçay pas par ce qu'il m'en ayt rien escrit ou faict dire; mais le s^r Brachet me l'a ainsy declaré.

[1] Voy. ci-dessus, p. 197.

Mai 1651. La response que j'ay faicte audict Sr Brachet a esté que je recevois grande satisfaction d'apprendre les bons sentimens dans lesquels estoit M. de Chasteauneuf; que je luy estois tres-obligé de l'affection et de l'estime qu'il tesmoigne avoir pour moy, et qu'il eust esté à souhaitter, pour le bien de l'Estat, pour mon interest, pour le sien et pour celuy de ses amys, que luy et eux eussent eu, il y a six mois, la mesme opinion de moy qu'ils me font la faveur d'avoir à present; que non seulement je n'avois pas de demangeaison de rentrer dans les affaires, mais que j'estois tout-à-faict esloigné de cette pensée, et que, quand cela seroit en mon pouvoir, je serois fort imprudent d'y songer dans la constitution presente où sont les choses; qu'à la verité je ne pouvois qu'estre sensiblement touché de la maniere avec laquelle on m'avoit esloigné de la Cour et du royaume, et que souhaittant avec passion de voir en quelque sorte reparée l'injustice et la violence qu'on a exercée contre moy, j'aurois de tres-grandes obligations et servirois sincerement ceux qui s'employeroient pour cela, quand mesme ce seroient les personnes mesmes qui ont eu la principale part à ma persecution; que la dignité de Leurs Majestez estant griefvement blessée dans les mauvais traittemens qu'on m'avoit faicts à la vue de toute la Chrestienté, j'avois sujet de croire que la Reyne auroit la bonté et la justice de sçavoir beaucoup de gré à ceux qui travailleroient efficacement pour cette reparation.

Que j'estois bien ayse de voir que l'intention de M. de Chasteauneuf estoit de ne rien faire à mon esgard qu'avec l'agrement de S. A. R. et de M. le Prince, afin que cela ne pust causer aucune jalousie ny division entre ces deux princes, lesquels voulant agir de concert et appuyer l'authorité du Roy qu'on y pourroit employer, je ne doutois point qu'on ne pust faire en sorte que le Parlement recognust mon innocence; mais qu'enfin je ne pouvois rien respondre de precis, ne sçachant pas les volontez de la Reyne, à laquelle on se devoit adresser, parce qu'il se pourroit faire que Sa M^té ne jugeroit pas à propos pour le service du Roy qu'on entamast, dans l'estat present des affaires, aucune chose qui me pust regarder.

Voilà en substance ce que je luy ay dict, luy ayant mesme faict cognoistre que je n'envoyerois pas la copie du papier qu'il m'a donné, afin que la Reyne pust sçavoir la chose, à Paris, par le moyen qu'ils adviseroient. Je luy ay seulement adjousté que, comme M. de Senneterre avoit l'honneur de voir bien souvent S. M^té[1], il pourroit luy donner part de tout. De quoy ledict Brachet a esté fort satisfaict, et moy bien ayse de luy faire cognoistre par-là que je ne vous escrivois pas de cette affaire, et s'il est à propos qu'il paroisse que vous en avez cognoissance, il faudra le faire en sorte que l'on croye que c'est la Reyne qui vous l'a donnée. Mai 1651.

Je me trouve à present bien empesché de dire mon advis là-dessus. Neantmoins aprez m'estre soubmis entierement à ce qu'il plaira à la Reyne d'y resoudre, je vous diray qu'il me semble que S. M. doit escouter M. de Senneterre; et comme, sans manquer à M. de Chasteauneuf ny luy donner le moindre sujet de se plaindre, on peut parler à M. le Prince de l'affaire, puisqu'il (Chasteauneuf) tesmoigne luy-mesme estre persuadé qu'il est necessaire que mondict sieur le Prince y donne les mains, je croirois que la Reyne luy en devroit donner part en grand secret, ou Elle-mesme, ou par vostre moyen, luy tesmoignant qu'Elle ne veut prendre aucune resolution là-dessus, qu'au prealable Elle ne sçache ses intentions; et luy disant que de tout ce qui se pourra faire pour la reparation de mon honneur, S. M. luy engage sa parole que je luy en auray la principale obligation; on pourra mesme passer à luy offrir que S. M. m'obligera de luy donner toutes les seuretez qu'il pourra souhaitter de moy.

Que si M. le Prince ne tesmoigne pas disposition à la chose, alleguant que le temps n'est pas propre, ou telle autre excuse dont il se voudra servir, je croy que S. M^té luy doit tesmoigner que, puisqu'il ne le juge pas à propos, Elle n'y songera pas, attendant qu'il se presente une meilleure conjoncture; et Elle pourra en mesme temps dire la verité à M. de Senneterre de ce qui se sera passé, laquelle ne pourra pas

[1] Voy. ci-dessus, p. 133, note 3.

Mai 1651. choquer M. de Chasteauneuf, et les personnes qui ont eu part avec luy à ladicte proposition, puisqu'il a luy-mesme conseillé d'en traitter avec M. le Prince. Et il se pourra faire que M. de Chasteauneuf, le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, qui verront que M. le Prince n'auroit pas voulu donner les mains à une chose advantageuse pour moy et qui pouvoit estre agreable à la Reyne, en seront ravys à cause de la hayne qu'ils ont contre luy; et croyant par-là d'estre en meilleure posture que luy auprez de S. M. songeront à faire quelque autre proposition par laquelle on puisse, sans luy, venir à bout de l'affaire, et aprez, suivant ce qu'ils diront, on pourra prendre des mesures et de nouvelles resolutions.

Il me semble aussy que la Reyne doit tesmoigner à M. de Senneterre beaucoup de gré de cette offre, afin que, cela estant rapporté à M. de Chasteauneuf, il puisse servir à luy faire concevoir et à ceux de son party des esperances de pouvoir regaigner les bonnes graces de Sa M^té^ et les destourner par ce moyen de la pensée qu'ils pourroient avoir de se raccommoder avec M. le Prince; ce que pourtant, quoy qu'en ayt dict M. de Chasteauneuf, je croy tres-esloigné et fort difficile. Ce à quoy il faut prendre garde et qui peut faire changer toutes les mesures là-dessus, c'est l'estat dans lequel sera la negociation de Bartet[1], qui doit regler toutes les resolutions, et sur quoy je ne vous puis rien dire, n'en ayant aucune information.

LXX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 416 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 26 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Vous direz ce qu'il vous plaira sur le sujet de M. de Chavigny; mais

[1] Il s'agit ici de la négociation de la Palatine pour amener le prince de Condé à une réconciliation sincère avec la Reine et Mazarin.

je ne voy pas qu'il y eust aucune necessité de le faire revenir; et au lieu Mai 1651.
de mettre un contre-poids à l'authorité de M. de Chasteauneuf, comme on en avoit dessein, il me semble que par ce moyen on faisoit tout-à-faict trebucher la balance du costé de M. le Prince; mais je vois bien que vous n'estes pas à vous en repentir, comme je l'avois preveu, ayant dict à Roussereau, des l'instant que j'appris cette nouvelle, que M. Servien et vous recognoistriez bientost le peu de fondement que vous deviez faire sur l'amitié dudict sieur de Chavigny. C'est un homme qui prepare de tous costez des materiaux pour faire un bastiment solide et qu'il sera tres-difficile de destruire, si on luy donne le temps de l'advancer. Il paroist [1] par les discours qu'il tient à mon esgard le peu de disposition qu'il a de tenir ce qu'il a promis à la Reyne, dont il seroit peut-estre bon que Sa M^té luy fist quelque reproche; mais outre cela je vous adjousteray confidemment que Brachet m'a rapporté que ledict sieur de Chavigny avoit dict à M. le mareschal d'Estrée que je n'avois ny amitié ny estime pour luy; et qu'il avoit des lettres par lesquelles il le luy feroit voir. S'il parle ainsy à mes amys pour les destacher de mes interests et les engager à se lier avec luy, jugez ce qu'il peut faire avec les autres! Enfin c'est un esprit tres-dangereux, et vous y devez prendre garde pour le service de la Reyne, pour vostre interest et pour le mien. Je vous reitere ce que je vous ay escrit [2] touchant ce qu'on publie que je luy ay offert; car il n'y a rien de si faux, et hors ce que je vous manday de Doulens et quelque chose que je dis en general à M. Fabert, en passant à Sedan, pour luy faire paroistre la bonne volonté que j'avois pour M. de Chavigny, il ne se trouvera pas que j'aye escrit ny dict la moindre chose à son esgard, et je vous adjousteray mesme que, lorsque je tesmoignay à M. Fabert à Sedan que j'avois envie de le servir, il m'en donna l'occasion par ce qu'il me dict qu'il venoit de recevoir une lettre de M. de Chavigny, par laquelle il plaignoit le malheur de l'Estat, ne doutant point que ma retraite des affaires n'y apportast un tres-grand prejudice. Et je me souviens que ledict sieur de Fabert.

[1] Dans le sens de : *fait paraître.* — [2] Voy. ci-dessus, p. 193.

Mai 1651. qui est entierement de mes amis, me dict que, pour faire voir de plus en plus la violence qu'on me faisoit, que j'avois tres-bien servy, et à quel point j'estois capable de le faire à l'advenir, il avoit monstré ladicte lettre à tous les principaux de Sedan, qui pouvoient voir par-là l'opinion qu'ils devoient avoir de moy, puisqu'un homme qui n'estoit pas de mes amys en escrivoit de la sorte.

Je ne puis m'empescher de vous parler encore de Longueil [1], et quoy que tout le monde mande que c'est M. Servien qui a faict l'affaire, je gagerois ma vie que les principaux acteurs de cette piece ont esté M. de Chavigny [2], Mme d'Aiguillon et Tubeuf. Mais je dis bien hardiment que qui que ce soit qui ayt donné ce conseil à la Reyne a faict un tres-grand prejudice à Sa Mté et n'a pas eu asseurement envie de me servir ny ceux qui sont veritablement dans mes interests; car enfin on peut dire de ce personnage-là, sans estre obligé de s'en confesser, que c'est un homme sans foy et sans aucune probité, ennemy de tous les gens de bien et le plus contraire à la grandeur de l'authorité royalle et à l'affermissement de la monarchie. Et il est certain que, s'il vivoit cent ans et qu'il les employast à bien servir, il ne sçauroit reparer la moindre partie du mal qu'il a faict à l'Estat; car sans exageration il a esté le principal instrument de tous les desordres, et lors mesme que, pour ayder à la promotion de son frere à la charge de Surintendant, il fit faire tant de protestations de fidelité et de service, c'estoit avec dessein d'avoir par-là plus de moyens de tromper. Et de faict il a eu part à toutes les resolutions que M. le duc d'Orleans a prises, non pas seulement par ce que S. A. R. les luy a confiées, mais parce qu'il estoit dans ce temps-là trois et quatre heures par jour en conference avec le Coadjuteur, qui estoit celuy qui formoit la machine. Jamais il ne s'est pu resoudre à me venir voir, ny en public, ny en particulier, et au mesme

[1] Voy. ci-dessus, p. 204, note 3.

[2] D'après Mme de Motteville (*Mémoires*, t. III, p. 347, édit. Charpentier), Longueil était chancelier de la Reine avant le retour de Chavigny et il fut un de ceux qui contribuèrent à faire rappeler ce personnage. Les lettres de Mazarin prouvent que Mme de Motteville s'est trompée. Ce fut, au contraire, Chavigny qui fit nommer Longueil chancelier de la Reine.

temps que, par une certaine bienseance et pour l'interest de son frere, Mai 1651.
il me faisoit dire qu'il me serviroit aux occasions, Dorat[1], qui est le plus intime de tous ses confidens, me deschiroit partout, parloit contre moy au Parlement et n'oublioit rien pour exciter S. A. R. à prendre les dernieres resolutions de me pousser. Enfin, je ne sçay pas ce qu'on dict à Paris de ce choix; mais je sçay bien que malaysement il peut estre approuvé par les gens de bien, qui en doivent estre bien descouragez et bien abattus.

Je suis entierement de vostre advis qu'il faut accepter toutes les offres et tesmoigner beaucoup de gré et d'obligation à ceux qui les font, afin qu'aplanissant les voyes de tous costez on puisse conduire à bon port quelqu'une des negociations qui sont sur le tapis.

J'ay donné sujet à M. le Prince de juger plus favorablement de mes sentimens pour le bien de l'Estat qu'il ne paroist par ce qu'il a dict à M. de Chavigny, que j'avois interest que tout se bouleversast en France; car je prie Dieu de ne me jamais faire remission de mes peschez si j'hesitois seulement à me resoudre d'estre malheureux toute ma vie, recognoissant que cela pust contribuer au repos et à la grandeur de l'Estat et à la gloire et satisfaction de Leurs M^tez^. Vous verrez bien, par le rapport que vous fera l'abbé Fouquet, une preuve de cette verité et de quelle façon je considere mes interests particuliers en comparaison de ceux de la Reyne et de l'Estat.

J'ay remarqué pourtant, dans ce que vous me mandez, que M. de Chavigny a dict à la Reyne que M. le Prince aymeroit mieux que je fusse à la Cour, pourveu qu'il ne m'y eust pas mis, que d'en estre esloigné comme je suis; que ce qui le pourroit retenir de se declarer là-dessus seroit de ne donner pas cet advantage à S. A. R. et au party des frondeurs, de façon qu'en luy faisant cognoistre que les autres y donneroient

[1] Le *Tableau du parlement de Paris* mentionne, dans la troisième chambre des Enquêtes, un conseiller du nom de Dorat et le caractérise ainsi : «se picque d'éloquence, harangue les chambres assemblées, peu judicieux, emporté, incapable de raison dans ses passions, ... grand frondeur.» (*Corresp. administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 52.) Ces traits paraissent bien convenir au Dorat dont parle Mazarin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651. les mains, et adjustant que luy et S. A. R. se declarassent ensemble, il pourroit estre guery de ce scrupule; je vous prie d'y faire reflexion, mais de croire et representer tousjours à la Reyne que l'homme du monde qui souhaitte le moins mon retour, c'est M. de Chavigny, et qu'asseurement il n'oubliera rien pour me descrier, confirmer mes ennemis dans la mauvaise volonté qu'ils ont contre moy, faire prendre aux indifferens le mesme party, et attiedir l'affection de tous mes amys, et par ce qu'il a dict à M. le mareschal d'Estrée vous pouvez tirer la consequence du reste. Je croy qu'il ne seroyt pas mal que la Reyne luy dist auparavant qu'il se souvinst des paroles qu'il luy avoit données, et que, S. M^té luy declarant qu'Elle avoit de l'estime et de la bonne volonté pour moy et qu'Elle me croyoit de ses meilleurs et plus passionnez serviteurs, Elle auroit grand sujet d'estre mal satisfaicte de luy, si Elle apprenoist qu'il n'en usast pas bien envers moy. Je vous puis dire que rien ne m'a tant prejudicié auprez de M. le Surintendant que le retour de M. de Chavigny, parce que, d'un costé, il aura creu d'estre par-là mieux establi, et d'autant plus à present qu'il voit son frere auprez de la Reyne et que S. M^té le considere d'une autre façon qu'Elle n'a faict par le passé, et de l'autre je me tiens pour dict, que ledict M. de Chavigny ne luy aura jamais inspiré la moindre pensée de favoriser mes interests.

Je ne songe, en aucune façon, à m'advancer vers la frontiere; car cela pourroit faire trop grand prejudice; mais je vous prie de considerer ce que je vous ay mandé touchant ma demeure en ce lieu-cy, les raisons que j'ay de ne l'y continuer pas longtemps se rendant tous les jours plus fortes. Outre ce que je vous ay escrit, l'Electeur s'en devant aller dans peu de temps à son evesché qui est dans le cœur de l'Allemagne[1], je ne me trouverois pas fort bien icy en son absence; et de plus, sur les bruicts qui courent à Paris que mes affaires se peuvent accommoder, je dois extremement apprehender que les Espagnols ne me jouent quelque tour; car quoyque je sois fort peu de chose, je

[1] Maximilien de Bavière, archevêque de Cologne, était titulaire de plusieurs évêchés d'Allemagne, et, entre autres, d'Hildesheim et de Paderborn.

sçay de science certaine qu'ils n'oublieront rien pour empescher mon retour, d'autant plus que l'on est asseuré que l'Archiduc et Fuensaldagne ont les ordres precis de ne traitter ny de la paix ny d'aucune suspension d'armes. Mon advis seroit qu'on en fist des propositions plus particulieres et plus plausibles, par ce que, l'Archiduc estant obligé à les refuser, nous aurions, au moins, l'advantage que toute la Chrestienté vist les advances que nous faisons pour luy donner le repos et le peu de disposition que nos ennemis y tesmoignent, outre que cela feroit un tres-bon effect dans les esprits des Flamands, qui recognoistroient de plus en plus que le malheur de la guerre continue en leur pays par l'opiniastreté des Espagnols à ne vouloir pas traitter ny conclure la paix. Mai 1651.

Je croirois mesme qu'on pourroit faire une proposition fort plausible d'une suspension d'armes à longues années pour les Pays-Bas, à laquelle MM. les Estats[1] et tous les princes d'Allemagne, qui sont en ces quartiers-cy[2] ont grand interest, et peut-estre qu'il ne seroit pas mal à propos d'offrir quelque place pour tesmoigner davantage à quel point la France veut contribuer au repos de ces provinces, qui ont tant et si longtemps souffert; car tout cela n'aura point d'effect, l'Archiduc et Fuensaldagne n'ayant pas pouvoir de rien accepter; mais en tous cas je croyrois tres-advantageux que cette suspension pust estre faicte, car nous aurions tres-bon marché de nos ennemis, si nous n'avions qu'à les combattre en Italie et en Espagne. Je vous prie d'examiner un peu tout cecy, vous et M. Servien, avec lequel je me souviens d'avoir parlé de la mesme chose avant mon depart.

[1] On a déjà vu que, par ces mots : *MM. les Estats*, Mazarin désignait la République des Provinces-Unies.

[2] Tous les princes allemands des bords du Rhin.

Mai 1651.

LXXI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 420 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Bruhl], 26 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne crains point la commission de M. de Brousselles[1]; car il ne peut rien trouver dans les livres de Cantarini, qui ne donne occasion de faire mes eloges. Il seroit bon que vous prissiez la peine d'entretenir ledict Cantarini et Serantoni ensemble, qui vous informeroient du destail de tout, et je croy qu'il faudroit que vous eussiez un extrait des parties principales qui sont dans ces livres, qu'on trouvera avoir toutes esté employées pour le service du Roy, d'une façon ou d'autre. On trouvera, en outre, que j'avois entre les mains dudict Cantarini, devant que d'estre dans les affaires, d'un costé, trois cent quatre vingt treize mille livres, et d'un autre, cent mille, sans compter plus de cent mille escus que j'avois à Rome et que je n'ay plus, et quelques dix mille pistolles que j'avois, en mon logis, d'argent comptant avec quantité de beaux meubles, de vaisselle d'argent et de pierreries, de quoy je me suis deffait pour en avoir assisté le Roy en des occasions tres-pressantes et importantes pour son service, ou pour avoir esté vendus tumultuairement à Paris par arrest du Parlement, aprez que la paix eust esté signée à Ruel[2].

L'on pourroit, dis-je, faire un grand memoire de ce qui est contenu dans lesdicts livres pour le faire imprimer, y mettant pour titre : « *Voleries et transport d'argent faicts par le cardinal Mazarin;* » ou « *Ri-*

[1] Pierre Broussel était un des commissaires nommés par le Parlement pour examiner les comptes de Mazarin. Le Cardinal écrit tantôt *Brousselles*, tantôt *Bruxelles*.

[2] La paix de Rueil avait été ratifiée par le parlement de Paris, après de longues discussions, le 1er avril 1649. Voy. t. III, p. 335, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

chesses descouvertes du Cardinal, » ou enfin quelque intitulation semblable. Mai 1651.
Je croy que, dans la conjoncture presente, cela pourroit faire un bon effect. Je vous conjure, au nom de Dieu, d'y songer et d'en donner la charge à quelqu'un qui puisse faire cette piece, laquelle, à mon advis, doit estre toute simple; mais il faudroit que vous prissiez la peine de la revoir, et aussy de prier M. Colbert de travailler une heure avec M. Le Tellier, qui pourra dire en destail à quoy ont esté employées diverses parties d'argent qui m'appartenoient, desquelles peut-estre les Cantarini n'auront pas cognoissance. Je ne pretens autre chose si ce n'est qu'on die la verité toute pure; mais il ne faut pas obmettre de bien expliquer le temps et les conjonctures dans lesquelles j'ay assisté le Roy, ou que j'ay obligé mes amis de le faire, moyennant des promesses que je leur ay données, en mon propre et privé nom; de quelle consequence il estoit d'en user ainsy, et marquer les inconveniens qu'on a esvitez par-là, ou les advantages qu'on en a retirez. Il ne faudroit pas oublier les cent mille escus d'argent comptant donnez à la republique de Venize et tirez du meilleur de mon bien et du revenu de mes benefices, dans le commencement de l'invasion que le Turc fit en Candie[1]; plus de trois cent mille livres prestées à la reyne d'Angleterre[2], en des occasions où elle estoit reduite en de grandes necessitez, et pour ces deux parties Cantarini en pourra bien informer, parce qu'elles sont passées par ses mains; l'argent advancé diverses fois pour envoyer des troupes en Catalogne; les cent mille escus envoyez en Allemagne lors de la revolte de la cavalerie[3], que j'empruntay sur mes belles tapisseries et ma vaisselle d'argent; les cinquante mille escus que j'ay donnez pour la rescompense de Caën[4], afin de satisfaire M. de Longueville, comme M. Le Tellier sçait; les cent mille

[1] Ce fut en 1645 que les Turcs envahirent l'île de Candie, sous le règne du sultan Ibrahim. Ils s'emparèrent de la Canée le 22 août 1645.

[2] Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. Voy. t. I, p. 905, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voy. sur la révolte des Weymariens, t. II des *Lettres de Mazarin*, p. 469, notes 1 et 2.

[4] Pour la compensation du gouvernement du château de Caen qu'avait le duc de Longueville. (Voy. t. III, p. 467 et 489.) Le Blanc de la Croisette avait été nommé par le duc de Longueville gouverneur de ce château.

Mai 1651. francs donnez à M. le M^al de Schomberg[1] pour la rescompense du Pont-Saint-Esprit, afin que S. A. R. le pust avoir à point nommé; trois mille pistolles pour sauver Doulens; plus de dix mille que j'ay envoyez par Milet, ou faict remettre par Hervart, pour sauver aussy Brisach et Philisbourg[2]; diverses sommes aussy envoyées, soit pour l'affaire de Naples, soit pour fortifier et mettre Longon[3] en bon estat, soit pour assister l'armée du Roy lorsqu'elle estoit dans le Cremonois, soit pour ayder, dans ces derniers temps, à payer ponctuellement le subside de Suede, soit pour advancer la paix d'Allemagne, faisant des presens pour cet effect à divers Ministres qui estoient dans l'assemblée de Munster, qui doivent monter à plus de cent et tant de mille livres, et M. Servien en doit avoir le memoire; soit pour assister des ambassadeurs, pour payer des pensions secretes, comme M. de Brienne sçait fort bien, soit pour en payer de publicques, ayant fait toucher par le moyen de Cenami, au marquis Calcagnini[4], ou par celuy de M. d'Estrades, trois cent mille livres, si je me souviens bien, au duc de Modene, et, dans ces deux dernieres années, vingt-quatre mille escus à M. le Cardinal[5], son frere, protecteur de France, ayant pour cet effect faict vendre des rentes que j'avois à Rome; soit pour avoir assisté quantité d'officiers de guerre, ou en advançant leurs pensions afin qu'ils pussent aller servir, ou leur payant à poinct nommé les assistances que le Roy leur destinoit, et qui les eussent empeschez de rendre le service

[1] Voy. sur le maréchal de Schomberg, le t. I, p. 958, des *Lettres de Mazarin*. Ce maréchal avait la lieutenance générale du gouvernement de Languedoc, dans lequel était compris le gouvernement particulier du Pont-Saint-Esprit. Il fut forcé, en 1644, d'abandonner ces gouvernements à Gaston d'Orléans; il obtint en échange celui des Trois-Évêchés (Toul, Metz et Verdun), plus une somme d'argent, dont parle ici Mazarin. La petite ville du Pont-Saint-Esprit tirait son importance d'un pont construit sur le Rhône au XIIIe siècle. On y prélevait un droit sur les bateaux qui naviguaient sur le Rhône. Pont-Saint-Esprit est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Gard.

[2] Voy. t. III, p. 258, 308, 311, etc.

[3] Porto-Longone. Voy. sur ce port de l'île d'Elbe, le tome II, p. 328 et suiv., des *Lettres de Mazarin*.

[4] Le marqnis Calcagnini était le représentant en France du duc de Modène, François I d'Este, qui régna de 1629 à 1658.

[5] Le cardinal d'Este, frère du duc de Modène, était protecteur des affaires de France à Rome.

qu'on desiroit d'eux, s'ils eussent perdu le temps à les solliciter auprez de MM. des finances; soit enfin en des armemens de mer, transports de gens de guerre, nouvelles levées et recrues et diverses autres choses semblables. Et il faut se souvenir que pour payer la monstre de Flandres, l'année qu'on gaigna la bataille de Lens[1], et pour ayder à satisfaire les Allemands de l'armée de Turenne, ces dernieres années qu'ils ont esté en France, je vendis pour deux cent mille livres la charge de surintendant des bastimens, lesquelles M. Le Tellier fit recevoir par le tresorier de l'extraordinaire; j'engageay tout ce qui me restait de vaisselle et de pierreries et je me fis prester diverses sommes de M. Payen, de Mme d'Aiguillon, de M. le Chancelier, de M. Tubeuf, de M. Hervart, de M. de Senneterre, de M. de Bar et d'autres, à qui je les dois encore, dont M. Le Tellier a cognoissance et sçait bien si elles n'ont pas esté toutes receues par M. Longuet[2]. Et enfin il y a tout ce que j'ay advancé, la derniere année, soit pour fortifier Dunkerque, soit dans les voyages de Normandie et de Bourgongne[3], pour le secours de Guyse, dans le voyage de Guyenne et en celuy de Champagne, dans lequel je puis dire avec verité que, hors une partie du pain, toutes les autres despenses ont esté faictes de mon argent; mais pour ce dernier article, je ne m'en dois pas plaindre, puisque ceux mesmes qui recherchent ces livres et qui travaillent à mon procez m'en ont donné la rescompense que tout le monde a veue et sans me la faire guere attendre. Mai 1651.

Cantarini, Serantoni, Cenami et Hervart ont un grand interest à publier ce que dessus et d'autres choses de la mesme nature, dont je ne me puis pas souvenir, parce qu'ayant advancé de grandes sommes d'argent pour le service du Roy à ma consideration, il ne leur peut estre que tres-advantageux que toute la France voye que c'est un argent effectif qu'ils ont desboursé en des occasions importantes et

[1] Voy. le tome III des *Lettres de Mazarin*, p. 181 et suiv. — [2] Longuet était le trésorier de l'extraordinaire des guerres, dont Mazarin vient de parler.

[3] Sur ces voyages de la Cour et sur les événements mentionnés, voyez le tome III, pages 456 et suivantes, des *Lettres de Mazarin*.

Mai 1651. qu'ils ne doivent [pas] estre considerez comme des partisans, qui ne font aucune advance que moyennant des interests excessifs.

LXXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 116; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Brühl, 27 mai 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous escrivis un mot de ma main, l'ordinaire passé, sur ce que l'on me mandoit que M. de Chavigny se vantoit de certaines choses mal à propos. Je vous diray à present que cet avis m'est confirmé de tous costez, et que ledict sieur de Chavigny publie hautement que vous luy avez escrit pour luy offrir, de ma part, s'il vouloit estre de mes amys, la principale confiance de la Reyne et son restablissement dans la charge de secretaire d'Estat. Vous sçavez si je vous ay rien escrit d'approchant, et si le discours que je vous fis à Sedan et à Bouillon, aprez avoir appris qu'il vous avoit tesmoigné que mon esloignement des affaires luy faisoit croire qu'elles seroient bientost en mauvais estat, se rapporte à ce que ledict sieur Chavigny debite. Il est vray que je vous tesmoignay fort de vouloir estre de [ses] amys[1]; que je croyois, dans l'estat où estoient les affaires, son retour utile au service du Roy; que je l'avois faict sçavoir ainsy à la Reyne, et que je m'employerois volontiers pour toutes les choses qui le pourroient le plus satisfaire, concluant que, si vous recognoissiez que M. de Chavigny eust les mesmes sentimens à mon esgard, vous pourriez faire venir la personne que vous me dictes qui estoit auprez de luy, par le moyen de laquelle on pourroit traitter le plus particulierement de toutes choses. Je ne sçay si je me suis plus advancé, et si j'ay pu avoir perdu l'esprit

[1] La copie porte : *Je vous tesmoignay fort de vouloir estre de mes amys ;* mais il est évident qu'il faut lire : *de ses amys.*

au point de parler avec si peu de respect de la Reyne, en promettant, Mai 1651.
de mon chef, la principale confiance de Sa M^té^. Je sçay seulement que je souscriray aveuglement à tout ce que vous en direz; car j'ay la mesme creance en vous qu'à moy-mesme; mais quand il seroit vray que je vous eusse proposé des choses encore plus advantageuses pour luy, il en useroit fort mal à mon esgard et encore plus envers vous, de vous mesnager si peu en le publiant pour me descrier, faisant vanité d'une chose semblable.

Je vous adjousteray de plus que la fin de ce qu'il publie est qu'il ne veut jamais avoir de liaison avec moy, et que, si on luy vouloit donner la moictié du royaume, à condition de recognoistre ce bienfaict de mes offices, il ne le recevroit pas. Je vous advoue que ces bruicts-là me donnent beaucoup d'inquietude; car ils m'attirent sur les bras de mes meilleurs amys[1] et peuvent entierement prejudicier à mes affaires; ce que je sçay bien qui ne vous peut donner que du desplaisir, y prenant interest au point que vous faictes; mais je n'ay pu m'empescher de vous donner part de cecy, afin que vous preniez la peine de me mander ce que vous en sçavez et quelle en peut estre l'origine, croyant pourtant qu'il n'est pas à propos d'en faire esclat, quoyque je remette tout entierement à vostre prudence.

Vous avez sceu comme mes crimes commencent à s'esvanouir et que le public se dispose tous les jours de plus en plus à croire que j'ay quelque probité et beaucoup de zele pour la France. Je vous diray, dans la derniere confiance, que, depuis ce que je vous ay mandé, on m'a faict encore de nouvelles propositions de divers endroicts; mais jusqu'à present il n'y a rien d'arresté. Vous devez estre asseuré que, s'il y a quelque chose de solide, vous en serez informé des premiers; car je ne croy pas avoir un meilleur amy que vous et qui prenne plus de part à ce qui me regarde.

[1] Tel est bien le texte, qui se comprend facilement. Il serait possible cependant que le copiste eût omis un mot, comme *le blâme* ou *le reproche*, avant *de mes meilleurs amys*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1651.

LXXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 117; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps, prise sur l'autographe.

A M. DE BOUGY[1].

Brühl, 29 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay appris avec joye ce que vous me mandez de l'honneur que me faict M. le prince de Tarente[2] de se souvenir de moy si advantageusement, et me donner tant de part en son amitié. Vous m'obligerez de l'asseurer de la mienne et de mon service, et que, dans les occasions, il en peut faire un estat tres-asseuré, mais que je suis tres-marry de voir que mon malheur la rend à present inutile. L'estat où vous me dictes que M. du Tot[3] se trouve maintenant me touche sensiblement; je vous prie de luy faire cognoistre le desplaisir que j'en ay, et qu'en quelque fortune que je puisse estre il ne doit pas douter que je ne sois son veritable amy. Je recevray de vous un grand service en continuant vos soings à me conserver ceux que vous jugerez estre dans cette disposition. De là vous pouvez vous imaginer si celle de M. le comte de Tilliers[4] [*sic*], qui est une personne de merite, m'est en petite consideration, et si je seray bien ayse que vous luy fassiez cognoistre, par l'estime que j'en fais, l'envie que j'ay de la cultiver soigneusement.

Je vous advoue librement que je n'aurois jamais pensé que M. le mareschal de Turenne, que je puis dire avoir aymé plus que personne du monde et sans aucune reserve, comme il le sçait tres-bien, eust deu laisser d'estre le meilleur de mes amys. Je suis pourtant tres-ayse d'apprendre, par la vostre, que vous ayez recognu en luy des

[1] Jean Révérend de Bougy, maréchal de camp en 1648, lieutenant général en 1652, mort en 1657, à quarante ans.

[2] Voy. sur le prince de Tarente, le t. III, p. 428, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Probablement Charles-Henry du Tot, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1652.

[4] Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières et de Carouges, mort en 1652.

bons sentimens à mon esgard, et, cela estant, je seray ravy d'avoir occasion de le servir et luy faire cognoistre que malaysement se peut-on empescher d'aymer une personne qu'on estime au poinct que j'ay tousjours faict la sienne. Mai 1651.

Je vous prie de faire remercier M. de Vicfort[1] des offres si civiles qu'il me faict, et l'asseurer que je n'en perdray pas le souvenir, et que je tascheray, en toutes rencontres, de tesmoigner l'estime et la passion que j'ay pour le service de M. l'Electeur son maistre.

LXXIV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 423; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 29 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay eu desjà trois longs entretiens avec le sieur Bartet[2], et je le verray encore ce soir en luy donnant cette depesche. J'ay eu une tres-grande satisfaction de luy parler; car il m'a esclaircy de beaucoup de choses qui estoient pour moy tout-à-faict dans l'obscurité. Vous n'avez pas esté oublié dans nostre conversation, et comme il m'a asseuré qu'il ne perdroit pas un mot de tout ce que je luy ay dict, et qu'il vous en feroit un fidele et ponctuel rapport, j'estime tout-à-faict superflu de vous repliquer beaucoup de choses qu'il vous representera bien mieux de vive voix que je ne sçourois faire par escrit. Je sçavois qu'il n'y avoit qui que ce soit au monde plus obligé à une autre personne que je

[1] Abraham de Vicfort ou Wicquefort représentait auprès de la cour de France l'Électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. On a de Wicquefort plusieurs ouvrages, et, entre autres, des *Mémoires touchant les ambassadeurs et ministres publics* et une *Histoire des Provinces-Unies*. Il mourut en 1682, dans un âge très avancé.

[2] Il a été question de Bartet ci-dessus, p. 25, note 2. Il servait surtout d'intermédiaire pour les négociations de Mazarin avec la princesse palatine, Anne de Gonzague.

Mai 1651. l'estois à la Reyne; mais vous ne sçauriez vous imaginer à quel point j'ay esté ravy de ce qu'il m'a dict là-dessus; car il faut advouer qu'il n'y a jamais eu de fermeté semblable à celle qu'il plaist à S. M^té d'avoir pour son tres-humble serviteur, qui n'en ressent pas tant de joye pour son propre advantage que pour la gloire qui en revient à S. M^té.

C'est un grand malheur que tous ces voyages soient publics, et que huit jours aprez on en sçache mesme le sujet. J'ay esté extremement surpris de voir, en diverses lettres que j'ay receues par l'ordinaire, que l'on parle du depart de l'abbé Fouquet comme d'une chose publicque. Cela me faict beaucoup de peine, et j'en tire un mauvais augure, craignant fort que l'on agisse avec peu de sincerité. Il faut estre bien alerte et tascher de descouvrir ce qui en est, pour changer de mesures suivant les lumieres qu'on pourra avoir des intentions des uns et des autres, et, à mon advis, il seroit fort à propos que l'abbé Fouquet se plaignist à ceux qui l'ont envoyé de ce que l'on a publié son voyage, tesmoignant qu'il n'en avoit rien dict à personne, et que cependant quelqu'un du party des frondeurs l'avoit revelé à la Palatine avec un tres-grand prejudice des propositions desquelles on l'avoit chargé, parce que l'on avoit grand sujet de se deffier que l'on ne marchast pas franchement et que ce ne fussent que des pieges qu'on me tendoit pour me faire tout-à-faict tomber. Je me remets pourtant au plus ou au moins que l'on jugera à propos de delà de faire en cecy; mais il est extremement à craindre, sy on n'y aporte un prompt remede, que les mesfiances qu'auront les uns et les autres, chacun de son costé, d'estre prevenus en ce qui me regarde, ne les obligent à se lier plus que jamais contre mon retour. Il est vray pourtant que je croy les affaires en un tel estat entre le triumvirat de la Fronde[1], qui possede l'esprit de S. A. R., et M. le Prince, qu'il n'y peut avoir, par quelque raison que ce puisse estre, aucun lieu à la reconciliation entr'eux.

Je ne doute point que la Palatine ne garde quelques mesures avec les frondeurs, puisque Bartet mesme me l'a dict; et m'a protesté qu'elle

[1] Ce triumvirat de la Fronde se composait du Coadjuteur, du marquis de Châteauneuf et de la duchesse de Chevreuse.

est si resolue de servir la Reyne, particulierement en ce qui me regarde, Mai 165..
que, si par hazard elle trouvoit de l'impossibilité à le faire par le moyen de M. le Prince, ce qu'il ne croit point, elle tentera tous les autres [moyens], ne doutant point d'y reussir, et pour moy, estant tout-à-faict persuadé qu'elle agit franchement, qu'elle se veut attacher à la Reyne sans aucune reserve, qu'elle souhaitte avec passion de m'obliger et de servir S. M^te^ en ma personne et qu'on peut s'asseurer de sa fidelité, j'estime qu'il est tres-advantageux qu'elle garde des mesures avec les frondeurs, en sorte que, soit que M. le Prince donne les mains ou s'oppose à mon retour, elle soit tousjours en estat de servir utilement.

Pour vous dire à present mon sentiment plus precisement sur ce qu'il y auroit à faire, aprez avoir bien examiné toutes les propositions qui m'ont esté faictes, quoy qu'en ce que m'a dict le sieur Bartet il n'y ayt rien de faict, mais seulement disposition à agir et à gaigner l'esprit de M. le Prince, je ne suis nullement d'advis de ce que l'abbé Fouquet m'a proposé, parce que l'Estat en recevroit tres-grand prejudice, et il se trouveroit que l'on auroit seulement travaillé pour l'elevation et le contentement de ceux qui n'ont rien oublié pour le perdre. Sur quoy j'ay desduit une si grande quantité de raisons et si concluantes audict abbé, qui vous les rapportera, que je m'asseure qu'elles persuaderont la Reyne et tous ceux qui en auront cognoissance.

Mais je voudrois embrasser tout-à-faict la proposition de M. Chasteauneuf, et profitant de la declaration qu'il a faict faire qu'on n'aura point de jalousie de ce qu'on traittera avec M. le Prince, l'obliger à concourir à la mesme chose, faire introduire cette negociation par le moyen de la princesse palatine le plus obligeamment qu'il se pourra, afin que ledict sieur Prince recognoisse la confidence (confiance) que la Reyne a en luy, la sincerité avec laquelle on s'y conduit, et ensuite apres avoir pris sa parole du secret par les moyens que j'ay dicts au sieur Bartet, afin qu'il n'en tirast pas d'advantage auprez de S. A. R. (car par là tout seroit perdu), concerter et prendre les mesures avec luy de la maniere qu'on s'y devra conduire, en publiant ou cachant son approbation, comme on jugera plus à propos. Et puisque, à ce que

Mai 1651. vous m'avez mandé, il a dict qu'il voudroit que je fusse auprez de la Reyne, sans m'y avoir mis pour ne s'attirer pas la hayne de tous ceux qui sont mes ennemis, parce que, de gayeté de cœur, ils se sont engagez à me persecuter, et pour ne donner pas de l'advantage au party de la Fronde, c'est prendre l'affaire par le biais qu'il peut souhaitter, qui est de faire en sorte qu'il ne paroisse pas en public qu'il se mesle de ce qui me regarde; ou que, s'il le faict, c'est conjointement avec l'autre party, l'asseurant cependant soubs main que, par ce moyen, il gaignera tout-à-faict la Reyne, que je luy en auray les dernieres obligations, et que je ne manqueray jamais à ce que S. M^té^, la princesse palatine et vous aurez promis pour moy. Mais en cas que, non obstant les diligences de la princesse palatine et tous les ressorts qu'elle pretend de faire jouer pour cela, comme vous apprendrez par le sieur Bartet, M. le Prince se tienne ferme à ne vouloir pas consentir à mon retour, il faudra alors, sans rien gaster avec mon dict sieur le Prince, ny luy donner la moindre mesfiance, prendre d'autres mesures.

Pour tout ce que dessus, il faut fort examiner le dernier expedient que j'ay proposé à l'abbé Fouquet, qui a rapport entierement à la proposition de Brachet et qui est aussy en quelque façon la pensée de la princesse palatine, laquelle declare precisement que, si M. le Prince ne donne les mains à mon retour, il faudra dissimuler, mais qu'en ce cas elle sera la premiere à se jetter de l'autre party et à contribuer tout ce qu'elle pourra pour conduire les affaires heureusement à bout par ce moyen. Cette pensée semble d'autant meilleure qu'il est necessaire que les princes agissent de concert pour ce qui me regarde. Il faudra bien mesme que, du costé de la Cour, on travaille à disposer le Parlement à ne s'opposer point à mon retour, preparant quelque somme d'argent pour distribuer à ceux qui sont interessez, et taschant de gaigner les autres, qu'on cognoistra estre contraires, par les moyens qu'on advisera, surtout M. le Premier President, que je croy la piece la plus necessaire, et si les choses sont en l'estat que je les laissay, il faut s'adresser pour cela à M. de Champlastreux et choisir quelqu'un

qui en traitte avec luy. Toutes les personnes sensées dudict corps devroient souhaitter que l'affaire se passast ainsy pour se remettre dans les bonnes graces du Roy à la veille de la Majorité, et avoir le merite de reunir les esprits, en sorte que S. M^té^ trouvast sa Maison en amitié et concorde et tout le monde disposé à bien servir, aprez qu'on auroit eu reparé le tort que S. M^té^ a receu par la violence de mon expulsion. Mai 1651.

Et sçachant, comme l'on faict, la haine que M. le Prince a contre M. de Chasteauneuf, Mme de Chevreuse et le Coadjuteur et particulierement contre ces deux derniers, et eux contre luy, on leur peut dire qu'il est necessaire, dans la conjoncture presente, pour ne perdre pas l'Estat, comme M. de Chasteauneuf luy-mesme, l'ayant recognu, me l'a faict dire ainsy[1], que tout le monde soit uny et agisse de concert pour ce qui me regarde; mais qu'ils doivent estre asseurez que la Reyne proportionnera son affection et sa recognoissance à la chaleur avec laquelle les uns et les autres serviront. Par ce moyen on excitera le Coadjuteur et Mme de Chevreuse a bien faire pour se remettre dans les bonnes graces de S. M^té^; et il y a apparence qu'ils seront d'autant plus de cet advis qu'ils croiront que l'ambition et la conduite de M. le Prince desobligera Leurs M^tez^, et ainsy ils seront vengez par luy-mesme du mal qu'ils pretendent en avoir receu. Et M. le Prince sçachant de quelle sorte j'ay esté traitté par les frondeurs, et ne pouvant pas, dans une si belle posture et avec de si grands establissemens, songer à autre chose qu'à bien servir, se tiendra tout-à-faict asseuré de la bienveillance de Leurs M^tez^, et ne croira pas que je puisse jamais prendre confiance en des gens qui m'ont traitté comme l'ont faict les frondeurs. Enfin il faut faire valoir aux uns et aux autres separement les raisons qui pourront leur persuader plus facilement ce à quoy ils ont plus d'interest; et pour ce qui est de M. le Prince, il sera ravy, à mon advis, de voir que l'on a toute confiance en luy, et qu'il ne sera obligé de faire aucun pas, qui le puisse mettre dans l'estat qu'il craint, s'il entreprenoit seul l'adjustement de mes affaires, outre qu'il verra bien que les deux partys.

[1] Voy. ci-dessus. p. 197 et suiv., le mémoire remis à Mazarin par Brachet de la part de Châteauneuf.

Mai 1651. assistez de la Cour, sont necessaires pour agir dans les Parlemens. Neantmoins si on vient à bout de celuy de Paris, il ne faut pas douter que les autres ne suivent son exemple.

Il faudroit mesme examiner s'il pourroit y avoir quelque moyen par lequel on pust mettre tout-à-faict en repos les esprits du Parlement et leur persuader que je ne retourneray point avec un esprit de vengeance, puisque la plus forte raison qu'il ayt de s'opiniastrer contre moy, c'est parce qu'il m'a persecuté sans aucun droit et fondement, et que mon innocence qui commence à estre recognue de toute la France aggrave encore la faute et l'injustice qu'il a faicte.

Il faut agir de tous costez avec chaleur et peut-estre qu'il sera mieux de ne demander pas d'abord mon retour auprez de LL. MM., mais de solliciter seulement que j'aye permission de retourner dans le royaume, quand mesme ce devroit estre à Brisach et en Alsace, où je pourrois aller, Monsieur et M. le Prince en tombant d'accord, quand mesme le Parlement s'opposeroit à mon retour, puisque ce pays-là n'est dans le ressort d'aucune compagnie souveraine du royaume[1]. Et apres il faut encore prendre garde de ne faire jouer tous les ressorts ensemble que quand toutes les choses seront prestes et disposées pour cela.

Le Coadjuteur demeurant à Paris et estant sans doute capable de faire du mal, il le faut mesnager par des voyes qu'on jugera les plus propres, aussy bien que les autres qui pourroient estre contraires à ce qu'on projette; mais je proteste que je seray bien plus content esloigné comme je suis, que si je retournois par quelque moyen qui n'estant pas du service de LL. M^tez^ me pust estre reproché et qui me causast de l'inquietude et du regret toute ma vie. Voilà tout ce que je vous puis dire en substance. Mais je crois que le sieur Bartet, avec qui je suis entré dans le destail jusqu'à la moindre particularité, hors ce qui regarde l'abbé Fouquet, vous expliquera mieux toutes choses. Il

[1] Le conseil souverain d'Alsace siégeait à Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin. Il fut transféré à Colmar en 1698, lorsque le roi de France eut cédé à l'Empereur ses possessions d'Outre-Rhin par la paix de Ryswick.

faut seulement de la chaleur et de l'application, de quoy je suis certain que la princesse palatine ne manquera pas. Mais il faudroit bien concerter jusques aux moindres petites choses et qu'un chascun se partageast ce qu'il aura à faire, choisissant les personnes les plus propres pour agir auprez de ceux avec qui on aura à traitter, comme par exemple M. de Ruvigny[1] s'acquittera fort bien de tout ce qu'on luy dira à l'esgard de MM. de Bouillon et de Turenne[2], qui ont à ce que j'apprends grande envie de s'attacher à la Reyne. Et quoy que ce soient des gens qui n'ont pas donné lieu qu'on prenne grande confiance en leur parole, je ne laisseray pas pourtant de vous dire en confidence que M. de Ruvigny m'a mandé par Seyron[3] qu'il me respondoit, que je pouvois faire estat de ces deux personnes-là, et on y doit, à mon advis, faire fondement, non seulement par ce que M. de Ruvigny aymeroit mieux mourir que de tromper ny moy ni qui que ce soit; mais parce que l'on dict que ces deux Messieurs ne sont pas trop satisfaicts de M. le Prince, et que d'ailleurs leur interest les doit obliger de s'attacher à Leurs M^tez^. Et asseurement que, dans le temps que M. le Prince tasche de s'establir de plus en plus, ce seroit une tres-prudente conduite, pour le service du Roy, de retirer tout doucement de luy les personnes de plus de credit et de qualité et qui sont le plus capables de nuire et de servir; à quoy je croy qu'on reussira pour peu de soing qu'on y apporte, parce que, parmy les grandes qualitez que M. le Prince possede, il n'a pas asseurement ce don de conserver ses amis. Mai 1651.

J'oubliois de dire que, quand on devra fondre la cloche, il peut faire un grand effect si la Reyne, par le moyen de M. le mareschal d'Estrée et de M. de Senneterre, faict dire un mot à M. de Chasteauneuf, qu'Elle

[1] Voy. sur Ruvigny, le t. I, p. 602, note 1, des *Lettres de Mazarin*. J'y ai cité un passage des *Mémoires de Saint-Simon*, qui confirme l'éloge que Mazarin fait de Ruvigny. On a vu, dans le t. III, p. 282 et suiv., des *Lettres de Mazarin*, que le Cardinal s'était servi de Ruvigny pour tâcher, en 1649, de retenir Turenne dans le devoir.

[2] Il a été question, dans le t. III, p. 858, note 2, des *Lettres de Mazarin*, du projet que le Cardinal avait formé, dès 1650, de gagner le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne, son frère. On peut aussi consulter sur le duc de Bouillon et sur Turenne, le t. I, p. 913 et 963, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voy. ci-dessus, p. 147, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE

Mai 1651. en dise un autre en passant de la bonne maniere à Mme de Chevreuse, luy laschant quelques paroles du Coadjuteur[1], si ce n'est qu'on juge plus à propos de le faire par l'abbé Fouquet ou par quelque autre, et si S. M^té prend aussy la peine de cajoler S. A. R., de quoy M. le Prince ne pourra pas prendre jalousie, puisqu'on aura concerté avec luy d'en user ainsy. Beaucoup de gens croient que Leurs M^tez pourroient sortir de Paris pour venir à Compiegne[2], sans que personne s'en formalisast, puisque, tous les ans, on a accoustumé d'en user ainsy; et à la verité pour donner chaleur aux armées, il seroit assez à propos de le faire; et quand Elles (Leurs M^tez) seroient dehors, l'on prendroit plus aysement des mesures sur toutes choses.

On m'asseure que Mme de Guebriant[3] tesmoigne beaucoup de passion pour le service de la Reyne et pour mes interests. C'est une personne capable de bien servir, et je croy que, si la Reyne luy faict bon visage devant le monde, quand elle ira au Palais Royal, et que mesme en particulier Elle luy donne de bonnes paroles, cela excitera encore davantage son zele, et asseurement elle est fort fidelle, fort bonne amye, tres-courageuse et a toute la suffisance necessaire pour bien respondre de ce qu'on luy commettra. Elle est venue à bout de la pensée qu'elle a toujours eue de donner MM. de Vardes[4] à la Reyne. Ce sont des personnes de cœur et de naissance, que S. M^té doit considerer d'autant plus que l'on a faict esperer quelque charge ou quelque gouvernement à l'aisné[5]. S'il pouvoit reussir à M. le mareschal d'Aumont[6] de reprendre

[1] Probablement dans le sens : *luy laschant quelques paroles pour le Coadjuteur.* Un des moyens que l'on employa pour gagner la vieille Fronde fut la promesse d'un chapeau de cardinal pour le Coadjuteur, qui devint, en effet, cardinal de Retz.

[2] On a vu plus haut, p. 198, que c'était une des propositions faites par le marquis de Châteauneuf.

[3] Renée du Bec-Crespin, veuve du maréchal de Guébriant. Voy. t. I des *Lettres de Mazarin,* p. 931.

[4] Les deux frères, dont parle Mazarin, étaient neveux de la maréchale de Guébriant : l'aîné se nommait François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, et le second Antoine du Bec-Crespin, comte de Môret.

[5] Le marquis de Vardes obtint, dans la suite, le gouvernement d'Aigues-Mortes. On trouve un certain nombre de lettres de ce personnage dans les papiers de Mazarin.

[6] Antoine d'Aumont, connu d'abord sous le nom de marquis de Villequier. Voyez le t. I, p. 908, des *Lettres de Mazarin.*

la Capelle, à quoy il ne devroit pas rencontrer grande difficulté, les ennemis n'ayant presque point d'infanterie, S. M^té feroit justice de la rendre au pere[1] et d'obliger aussy par ce moyen les fils; mais quand cela n'arriveroit pas, je supplie tres-humblement S. M^té de se souvenir d'eux en d'autres rencontres qui peuvent arriver. Mai 1651.

Le sieur Bartet m'a fort parlé du gouvernement de Brisach, que M. de Vardes pourroit rescompenser[2] à M. de Tilladet[3], disant que M. Le Tellier mesme en a jeté quelques propos pour l'incompatibilité dans laquelle il est avec Charlevois[4] et m'a dict, que si la Reyne le prenoit, il se contenteroit d'estre lieutenant de Roy et que je serois tousjours maistre de cette place. Je luy ay respondu que je ne sçay pas quel train prendront mes affaires; mais que, si elles alloient bien, et que S. M^té eust la mesme bonté pour moy que par le passé, je la supplierois de me donner ce poste-là, pour avoir une retraite qui fust seure et honorable; que j'y ay tousjours eu ma visée, ce qu'il pourroit aysement apprendre de vous, et de M. Le Tellier mesme, qui, lorsqu'on le donna à son beau-frere[5], me promit positivement que j'en serois le maistre, quand je voudrois, et avec telle rescompense qu'il me plairoit; ce qu'il m'a encore depuis plusieurs fois ratifié, et trois semaines avant que je partisse de Paris, recognoissant bien qu'il seroit mal à propos de n'avoir pas de lieu de retraite en cas de besoin, je luy en parlay, et il escrivit à M. de Tilladet pour adjuster la chose. Mais comme je sortis aprez, je n'y avois plus songé, si ce n'est dernierement dans l'occasion du desordre que je sceus qu'il y avoit dans la place, et je luy ay dict ensuite que je vous escrivois pour en parler à la Reyne, croyant, en tous cas, qu'on pourroit convenir presentement de la res-

[1] Le père des deux frères, le marquis de Vardes et le comte de Moret, cités dans une note précédente, était René du Bec-Crespin, frère de la maréchale de Guébriant.

[2] *Rescompenser* signifie ici *rembourser la somme que M. de Tilladet prétendait lui être due pour ce gouvernement.*

[3] Gabriel de Cassagnet. Voy. sur le marquis de Tilladet, le t. III, p. 373, note 3, des *Lettres de Mazarin.*

[4] Charlevois, ou Charlevoix, lieutenant de Roi de Brisach, était en lutte avec le gouverneur, marquis de Tilladet.

[5] Le marquis de Tilladet était beau-frère de Michel Le Tellier. Voy. le passage du t. III, cité plus haut, note 3.

Mai 1651. compense de M. de Tilladet, et si on ne pouvoit pas adjuster que j'y allasse presentement, attendre à la Majorité, puisqu'en ce temps-là on ne pourra pas dire un seul mot avec raison, quand le Roy me permettra d'y aller, et je l'ay mesme prié d'en parler, de ma part, à Mme la mareschale de Guebriant, afin qu'elle me favorisast en cette affaire, en mesnageant l'esprit de Charlevois au point qu'il sera necessaire, m'engageant, en mon particulier, d'estre le solliciteur auprez de la Reyne pour les interests de MM. ses neveux. Ce pendant je vous prie de parler serieusement à la Reyne sur cette affaire, la croyant pour moy de la derniere importance et tres-aysée à faire reussir, sans que les plus critiques et malintentionnez y puissent trouver à redire, puisqu'en tout cas la Reyne pourra prendre le gouvernement en son nom; et on y pourra mettre quelque personne de mes amis, capable, et en qui on puisse prendre une entiere confiance. Et pour la rescompense, si S. Mté prend la resolution de mettre un Surintendant qui ayt veritablement envie de servir et de faire les choses qu'Elle souhaittera, il la fournira en un quart d'heure, puisque cinquante mille escus, ou deux cent mille livres à tout rompre, sont au-delà de ce que M. de Tilladet pourroit jamais pretendre, cet establissement ne luy ayant pas cousté un sol. Sa Mté luy pourroit mesme faire esperer quelques benefices pour ses enfants dans les occasions, et Elle a droit de demander de l'argent pour employer à des choses semblables, puisque, comme je vous ay desja mandé, on luy doit une grande somme pour rescompense de l'admirauté [1].

Le sieur Bartet m'a parlé fort adroitement et avec grande retenue de la charge que j'ay de surintendant de la Reyne pour Mme la princesse palatine, disant qu'en eschange, si elle gaignoit son procez, elle me pourroit donner Charleville pour cinq mille escus moins que sa juste valeur. Je luy ay respondu que j'estois au desespoir de ne pouvoir pas donner les mains à la premiere chose que cette princesse, que je souhaitois au dernier point de servir, me demandoit; mais que n'ayant jamais eu aucun establissement et ayant perdu tout le peu de

[1] On a vu que la Reine avait pris l'amirauté de France à la mort du duc de Brezé, en 1646, et l'avait cédée, en 1650, au duc de Vendôme

bien que j'avois, je m'estimois tres-heureux qu'on n'eust pas pu toucher à cette marque que j'ay de domestique de la Reyne, que j'estimois plus que toutes les choses du monde, parce que ma plus forte ambition estoit de mourir avec cette qualité, et que, quand toute la terre s'y opposeroit, on ne pourroit pas empescher un jour la Reyne de me rappeler auprez d'Elle. Je luy ay parlé neantmoins fort obligeamment là-dessus, et je m'asseure que, dans le rapport qu'il vous en fera, vous cognoistrez qu'il n'a pas esté mal satisfaict de la maniere dont j'en ay usé pour conclure qu'il falloit que vous et moy songeassions à quelqu'autre moyen, par lequel la princesse palatine eust la satisfaction d'estre entierement attachée au service de la Reyne. J'estime pourtant tout-à-faict necessaire que la Reyne luy donne quelque marque de bonne volonté, et j'ay songé qu'on luy pourroit asseurer, par un brevet qui demeurast fort secret, la surintendance de la future Reyne[1], et luy donner des à present une pension de vingt mille livres, qu'il faudroit prendre soin de faire payer ponctuellement. Parlez-en à S. M^té^, et si Elle le juge à propos, je croy que c'est une chose dont ladicte princesse sera fort satisfaicte. Et par ce moyen elle pourra encore servir plus utilement parce qu'encore qu'elle soit engagée dans le service de la Reyne, cela ne paroistra point. Mai 1651.

Il faut qu'il y ayt plus de trois ou quatre ans que j'ay les expeditions de la pension sur l'archevesché d'Auch, avec laquelle j'ay pourtant tousjours payé douze mille livres par an au cardinal Theodoli[2], et une autre pension secrette à un cardinal que vous sçaviez, comme faict aussy M. de Brienne. Et, à la verité, l'aspreté de ces messieurs qui avoient partagé cette pensée, me surprend fort. Et S. M^té^ eust esté tres-mal conseillée de la distribuer ainsy, quand mesme je ne l'eusse point eue, puisqu'elle a esté creée et destinée pour la cour de Rome, comme je

[1] La princesse palatine eut, en effet, le brevet de surintendante de la maison de la reine, Marie-Thérèse, à l'époque du mariage de Louis XIV; mais elle fut bientôt forcée de vendre cette charge à la comtesse de Soissons, nièce de Mazarin. On prit pour prétexte la santé affaiblie d'Anne de Gonzague.

[2] Mario Theodoli avait été promu, en 1643, cardinal-prêtre du titre de Saint-Alexis; il mourut en 1650.

Mai 1651. l'y ay tousjours employée. Je vous remercie pourtant de ce coup que vous avez paré, car il eust esté fascheux de disputer avec les Jesuites et M. Vincent[1], comme aussy de ce que vous avez faict pour les vaisseaux que Loynes, Infreville[2], Roze et M. de Vendosme mesme sçavent bien qu'ils sont à moy, qu'ils ont esté acheptez de mon argent et qu'ils ont servy trois ou quatre ans le Roy sans que j'en aye tiré un sol. Je crains que l'arrest que la Reyne a forcé M. de Brienne de donner pour me faire justice sur le tiers des prises qu'il a plu à Sa M^té^ me donner n'arrive pas assez à temps à Toulon, parce que les interessez ne se seront pas endormis à y envoyer le leur. Mais en tous cas, il faut pousser cette affaire jusqu'au bout, et je vous prie d'y agir avec chaleur en cas de besoin.

LXXV.

Arch. des Aff. étr., France. t. 267, f° 430; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 30 mai 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay hesité quelque temps si je vous devois escrire pour parler à la Reyne touchant les finances; mais je me suis resolu de le faire, sçachant d'un costé que je puis avoir toute confiance aux bontez que S. M. a pour moy, et que d'ailleurs je manquerois à son service et à celuy de l'Estat si je ne luy disois librement mes pensées là-dessus, et ne lui faisois sçavoir des veritez qui ne peuvent estre contestez. Mon intention est

[1] On a déjà vu qu'il s'agit de M. Vincent de la Mission, qui a été canonisé sous le nom de Saint-Vincent-de-Paul. Il était membre du conseil de conscience et s'opposait probablement à ce qu'on prélevât une pension sur l'archevêché d'Auch.

[2] Le premier de ces personnages était probablement un des fonctionnaires de la marine à Toulon. Le Roux d'Infreville était intendant de ce port. Je pense que Roze ou Rose est le secrétaire de Mazarin cité plus haut (p. 196, note 3). Quant à M. de Vendôme, voy. t. I, p. 966, des *Lettres de Mazarin*.

donc que vous suppliiez la Reyne, de ma part, de changer le Surintendant, et que vous luy disiez que ce que j'en fais n'est pas pour l'ingratitude qu'il m'a tesmoignée avec tant de mespris, apres l'avoir si bien servy auprez de la Reyne, soit en luy faisant donner une abbaye de trente mille livres de rente qu'il possede, soit en la survivance, pour son fils[1], de la charge de president au mortier et de toutes les autres qu'il a, soit enfin pour avoir obtenu de S. M. par mes instances qu'il succedast à M. d'Hemery et qu'il exerçast la Surintendance sans compagnon[2], à quoy S. M^te n'avoit jamais eu aucune disposition; ce n'est pas, dis-je, par le mauvais traittement que je reçois de luy, apres que la Reyne a pris tant de fois la peine de luy parler pressamment pour l'obliger à en user autrement, mais parce que c'est un homme qui ne songe qu'à payer ses debtes, à s'enrichir, à faire ses affaires et à employer le plus pur de l'argent du Roy pour la satisfaction de ceux qui peuvent ayder à sa conservation, ou dont le mescontentement luy pourroit nuire; que n'ayant aucune cognoissance des affaires estrangeres, il ne prend aucun soin de les soustenir, et, faute de petits secours, cause des prejudices irreparables à l'Estat, auxquels on voudra aprez en vain remedier avec des millions, et enfin parce qu'il n'a nul esgard aux interests et à la satisfaction de la Reyne, et qu'ayant perdu le credit et estant extremement hay dans Paris, il est impossible de conduire et restablir les choses au point qu'il seroit necessaire pour le bien de l'Estat. Mai 1651

Il est vray que je n'ay nul sujet d'estre satisfaict de luy, et qu'estant l'intime de M. de Chavigny, il n'y a pas d'apparence qu'il change; mais je jure devant Dieu que c'est le seul service de Leurs M^tez qui me force à dire ce que dessus, et je vous proteste que, s'il estoit en volonté et

[1] Le fils du surintendant des finances était Jean de Longueil, qui porta, comme son père, le titre de marquis de Maisons, fut président à mortier au parlement de Paris et mourut en 1705, à l'âge de quatre-vingts ans.

[2] La surintendance des finances avait été longtemps partagée, sous la régence d'Anne d'Autriche, entre le comte d'Avaux et le président de Bailleul. Après la mort de La Vieuville, elle le fut de nouveau entre Servien et Fouquet, de 1653 à 1659.

Mai 1651. en pouvoir de mieux servir qu'il ne faict, je serois ravy qu'il demeurast dans sa charge, quand je devrois estre mille fois plus mal traitté.

J'avois desja fait toucher quelque chose à la Reyne, par l'abbé Fouquet, de M. de La Vieuville[1], m'estant souvenu que S. M. m'avoit dict mille fois qu'il estoit tres-capable et que, quoyque son visage et ses discours fissent rire quelquefois, il estoit neantmoins tres-entendu dans le faict des finances; et pour moy, je croy que c'est le meilleur sujet qu'on y puisse mettre dans l'estat present des affaires. Il a de la naissance, il est fort riche, il a grand credit parmy les gens d'affaires, et dans le Parlement et la Chambre des comptes. Il est homme d'ordre ; il recherchera, sans apprehender personne, les voleries qui ont esté faictes au Roy et enfin il est capable de remettre les finances par sa suffisance et son activité, et il obeira aveuglement au moindre mot de la Reyne, de quoy S. M. et tous ses serviteurs retireront un tres-grand advantage. J'en demande donc la grace à S. M^té^, luy respondant que le changement du president de Maisons en apportera visiblement un tres-advantageux aux affaires du Roy. Et si, comme je l'ose esperer, S. M. y donne les mains, je vous prie de vous souvenir de deux choses : La premiere de tirer des asseurances positives de M. de La Vieuville qu'il sera de mes amis et qu'il recognoistra, des tres-humbles suplications[2] que j'en auray faictes à la Reyne, la grace qu'il en recevra, dont S. M., si Elle en veut prendre la peine, luy pourra mesme dire un mot. Il faudra aussy l'engager particulierement à promettre qu'il n'aura aucune dependance que de la Reyne. La seconde chose est qu'il ne paroisse en façon du monde que j'aye eu aucune part au changement du Surintendant; ce qui ne sera pas difficile, puisqu'il y aura mille moyens de faire paroistre que la necessité contraint à cela. Je ne doute point que M. de Chavigny, Mme d'Aiguillon et d'autres amis du president de Mai-

[1] Charles de La Vieuville avait déjà été surintendant des finances en 1623, puis disgracié l'année suivante. Il fut de nouveau nommé surintendant en septembre 1651 et promu à la dignité de duc; il mourut en 1653 (2 janvier), et sa charge fut partagée entre Servien et Fouquet.

[2] Le sens est : qu'il reconnoitra devoir aux tres-humbles supplications que j'en auray faites à la Reine la grace, etc.

sons, qui tirent grand advantage de son administration, ne se soucient pas trop de ce que l'Estat en souffre [et] ne remuent toutes pierres pour le maintenir; mais, outre que le service du Roy doit obliger la Reyne de n'avoir nul esgard à des prieres si interessez, je me promets de sa bienveillance, qu'Elle fera plus de cas de mes supplications que de tout ce qui luy pourroit estre representé par ces personnes-là. Juin 1651.

LXXVI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 432; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 2 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Vous me dictes que je me plaignois de vostre silence et que je le fais encore plus fortement, aprez que vous l'avez rompu. Ce ne sont pas deux choses incompatibles, et l'on peut faire l'une et l'autre, sans passer pour extravagant; car je croy que j'avois esgalement raison de me plaindre d'avoir esté six semaines sans avoir de vos nouvelles, et de tesmoigner, aprez, d'estre assez surpris et mal satisfaict d'apprendre qu'on eust faict avec M. le Prince un accommodement si advantageux pour luy sans qu'on eust parlé de moy que *destructive*[1].

Au reste, je n'ay pas perdu le jugement au point de dire que je vous ferois esloigner d'auprez de S. M^té et que je luy ferois donner sa confiance à M. le mareschal d'Estrée et à M. de Senneterre. Cela est de la mesme force que les offres que l'on avoit publié que j'avois faict faire à M. de Chavigny. On le faict asseurement pour me faire piece auprez de la Reyne et me faire passer pour un impertinent dans l'esprit de S. M^té; mais Elle me cognoist trop bien, pour croire que je sois jamais capable de manquer au respect que je luy dois. Je ne vous ay rien caché et vous

[1] Ce mot de la basse latinité signifiait *par voie de négation*. On n'avait parlé de Mazarin que pour le bannir définitivement de la France.

Juin 1651. l'avez pu cognoistre, puisque l'on ne m'a faict aucune ouverture que je ne vous en aye informé en toute diligence, sans en estre retenu parce qu'elles venoient de la part des personnes, à qui l'on vous a dict que je pretendois faire donner la confidence de la Reyne. Vous pouvez juger encore par-là le fondement qu'il y a dans ces beaux advis, et neantmoins pour ne vous embarrasser pas, j'ay traitté en sorte avec Brachet que, si vous ne voulez pas luy tesmoigner avoir cognoissance de toute sa commission, vous le pouvez faire.

Aprez ce que je vous ay mandé de M. de Chavigny, je ne luy fais pas grand tort de croyre qu'il travaille sans cesse pour mettre tout le monde contre moy; et il le fera encore plus puissamment, s'il croit mon retour possible. Il y a grande apparence qu'il ayt forgé l'invention cy-dessus, et, si on n'y prend bien garde, je crains bien que M. Servien, vous et moy, ressentions avec un tres-grand prejudice son restablissement. C'est à mon advis la piece que l'on doit à present le plus apprehender; j'en ay entretenu Bartet au long.

LXXVII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 434; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 6 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Ce que je dois presentement repliquer ou adjouster à ce que je vous ay escrit et mandé par le sieur Bartet et [par] Roussereau, c'est qu'il ne faut perdre un moment de temps à recognoistre les intentions de M. le Prince à mon esgard, et si on doit rien attendre de son costé. Mme la princesse palatine le verra bientost, qui en esclaircira la Reyne, et en cas qu'il n'y ayt rien à esperer, il faut à mon advis, si S. M. le trouve bon, travailler de l'autre costé. Car quoy qu'il n'y a pas apparence que les frondeurs, outrez au dernier point contre M. le Prince,

soufrent une reconciliation sincere et une estroite liaison de luy avec S. A. R., neantmoins, comme personne ne peut respondre de l'esprit de celuy-cy[1], il se pourroit faire que, par quelque rencontre bizarre, la dicte union se fist, qui seroit d'un prejudice irreparable à Leurs M^tez et qui mettroit mes affaires hors de ressource. Juin 1651.

Il ne faut pas douter que M. le Prince n'entretienne une intelligence avec les Espagnols, et qu'il n'ayt resolu de s'eslever plus que jamais et de faire quelque coup qui abatte de plus en plus l'authorité du Roy, s'il refuse d'escouter et donner les mains à ce qu'on luy doit proposer à mon esgard avec des circonstances si advantageuses pour luy et dans lesquelles il peut recognoistre la sincerité de la conduite de la Reyne envers luy et la confiance que S. M. y prend. C'est pourquoy je vous replique que, sans luy en tesmoigner aucun mescontentement, il faut tascher de s'asseurer des autres, prenant pourtant garde de ne remettre mon retour à leur bonne foy, parce que, s'ils avoient auparavant une partie de ce qu'ils souhaittent, il seroit à craindre, qu'au lieu de tenir ce qu'ils auroient promis pour ledict retour, ils fissent naistre des difficultez pour l'empescher.

Je suis marry de ne voir pas, à l'esgard de Leurs M^tez, les affaires en l'assiette que je voudrois pour n'apprehender pas quelque malheur à l'advenir, et d'autant plus que l'on cognoist visiblement que chacun y travaille. On y apporteroit un grand remede si la Reyne, prenant occasion de l'advantage qu'en recevroit le service du Roy, menoit S. M. à la frontiere, comme Elle a accoustumé de faire tous les ans. Et souvenez-vous qu'il peut arriver en un instant des accidens[2] qu'on seroit au desespoir de ne l'avoir pas faict, et qu'on peut remedier en quelque façon aux maux, le Roy estant hors de Paris, qu'il seroit impossible autrement[3], parce que les meschans trouveroient moyen de le contraindre à ce qu'ils voudroient, comme ils ont faict cy-devant; et le plus

[1] De l'esprit de Gaston d'Orléans, dont Mazarin a déjà plusieurs fois signalé la faiblesse et les tergiversations perpétuelles. Voyez, entre autres, p. 198, note 2.

[2] Il faudrait, pour la régularité de la phrase, ajouter un mot comme *tels*.

[3] Tel est bien le texte de la copie, au lieu de : *ce qui seroit impossible autrement*.

Juin 1651. grand mal qui pust arriver, qui seroit la liaison de M. le duc d'Orleans et de M. le Prince, ne seroit pas sans remede, Leurs M^tez^ estant hors de Paris.

Il faut que la Reyne caresse tous les grands et les unisse, par tous les moyens qu'on pourra adviser, à son service, et qu'Elle tasche, se prevalant de la mauvaise satisfaction que l'on dict que M. de Longueville a de M. le Prince, de l'engager à Elle. Je croy qu'Elle l'y trouvera disposé, et Prioleau[1] pourra utilement servir en cecy. S. M., ayant M. de Longueville, demeureroit en cas de besoin, s'il arriveroit quelque grand desordre, en toute seureté dans la Normandie, et le parlement de Rouen se conformeroit asseurement en tout et par tout[2] à ses volontez.

Il faut donner ordre aux finances, et S. M. le peut, suivant la proposition que j'ay eu l'honneur de luy en faire[3] et la supplication tres-humble d'y avoir esgard pour son service et pour me donner cette marque de sa bienveillance.

Ce de quoy je supplie encore la Reyne, est de prendre le gouvernement de Brisach[4] pour sauver cette place et pour m'asseurer, en tout cas, une retraite honorable, afin que je ne demeure pas tousjours exposé, avec peu de dignité pour Leurs Majestez [et] grande honte pour moy, d'aller tousjours errant d'un costé et d'autre, et en de continuels perils et contrainct ou à me retirer dans un couvent, ou estant en public faire une despense à laquelle il m'est impossible de fournir.

Un nouveau Surintendant donnera, en un instant, ce qu'il faudra pour rescompenser[5] M. de Tilladet, qui sera ravy de sortir d'embarras et avoir une somme pour employer à rescompenser quelque autre gouvernement, ou quelque charge, avec asseurance d'avoir un benefice

[1] Voy. sur Prioleau, ou Priolo, ci-dessus, p. 83, note 4. Il était, comme on l'a dit, secrétaire du duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

[2] La copie porte *par tout*. *Pour tout* semblerait préférable.

[3] Voyez ci-dessus, p. 238-239, la lettre relative au changement de surintendant.

[4] Voy. ci-dessus, p. 235.

[5] On a indiqué ci-dessus, p. 235, note 2, le sens particulier qu'avait, à cette époque, le mot *rescompenser*.

pour un de ses enfans, au premier rencontre. L'affaire est aysée parce qu'il ne s'y doit pas parler de moy et qu'il s'y trouve le compte du Roy [et] de Tilladet, et je me flatte que la satisfaction de S. M. ne sera pas petite quand Elle sçaura d'avoir mis, par ce moyen, en repos l'esprit d'un de ses plus fideles serviteurs, persecuté comme il est. Je vous prie en vostre particulier d'y employer vos soins et vostre adresse avec toute l'affection que vous avez pour moy; car il est bien juste que j'aye quelque lieu pour me retirer, en cas que la persecution de mes ennemis et leur pouvoir prevalust à celuy de la Reyne et à la bienveillance qu'Elle a pour moy, et, quoy qu'il arrive, je le pourray tousjours faire à Brisach dans quelque temps, quand le Roy sera majeur, d'autant plus que tout ce pays-là n'est du ressort d'aucun Parlement. Juin 1651.

M. Le Tellier m'a escrit un grand chiffre tout sur le sujet de Brisach concluant que Mme la mareschale de Guebriant faisoit faire tous ces remuemens-là à Charlevois, afin que ce gouvernement pust tomber à son frere ou à un de ses neveux[1]. Il ne me demande aucune assistance, ny ne me dict sa pensée là-dessus. Je luy fais response que, pour adjuster toutes choses et mettre ladicte place hors de danger, la Reyne devroit donner rescompense à Tilladet et prendre le gouvernement [de Brisach], luy disant seulement en passant qu'un jour cela me pourroit estre advantageux.

Quelqu'un escrit de Paris que M. le comte d'Harcourt[2] estoit à la mort. Si cela estoit, j'en serois tres-marry; car la Reyne perdroit un bon serviteur. La charge de grand escuyer seroit à son fils aisné[3], S. M. luy en ayant accordé la survivance. Mais pour l'Alsace, il faudroit absolument que la Reyne la prist pour Elle[4], disant que c'est pour partie du desdommagement qui luy est deub de l'admirauté qu'Elle a donnée.

[1] Voy. ci-dessus, p. 234, note 4, et p. 235, note 1, sur le frère et les neveux de la maréchale de Guébriant.

[2] Voy. sur Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, le t. I, p. 932.

[3] Louis de Lorraine, comte d'Armagnac. Voyez le tome III, page 296, note 5.

[4] Le gouvernement de l'Alsace avait été donné au comte d'Harcourt. Mazarin profita des fautes commises par ce personnage en 1652, pour lui enlever ce gouvernement et se l'attribuer.

Juin 1651. On me mande que Croissy[1] faict le diable contre moy. Je ne luy ay jamais faict aucun mal, et il dict que c'est à cause que je suis amy de M. Servien. C'est un esprit creux, extravagant et entierement à M. de Chasteauneuf. Il faudroit voir par quel moyen on le pourroit empescher de se conduire comme il faict. Dorat[2] est une autre peste. Je ne l'ay jamais veu ny desobligé en rien, et [il] prend à tasche, dans toutes les compagnies, de me descrier et soustenir qu'on ne doit jamais consentir à mon retour. C'est sur cela qu'il entretient et fortifie S. A. R. et M. le Prince mesme. Il est l'intime de Longueil[3] et faict aveuglement tout ce que celuy-cy veut. Vous ne douterez pas que M. de Chavigny n'y ayt part, estant avec Longueil comme les deux doigts de la main, et ne perdant aucune occasion de me nuire; de quoy je ne peux estre plus asseuré que je le suis, et la Reyne dict avec beaucoup de raison, la premiere fois qu'on luy parla de ce personnage[4], qu'il nous tromperoit.

Quand M. le Prince auroit bonne intention, tant qu'il sera soufflé par M. de Chavigny, il ne faut jamais esperer qu'il donne les mains à aucune chose qui me soit advantageuse. Il faut songer à y mettre quelque ordre; car M. de Chavigny et ses amis sont des personnes agissantes, qui ont beaucoup de credit, par divers ressorts, dans le Parlement, auprez de S. A. R. et de M. le Prince, et il se faut tenir pour dict qu'ils mettront toutes pieces en œuvre pour mettre mes affaires hors de la possibilité de prendre un bon train, et je vous asseure que mes veritables amis, comme vous et M. Servien, doivent autant songer à cecy que moy-mesme.

Je vous prie de dire à la Reyne qu'Elle fasse froid à M. le cardinal Grimaldi[5], et que S. M. ne luy accorde aucune grace; car il en est in-

[1] Croissy-Fouquet, conseiller au parlement de Paris, dont il a été question ci-dessus, p. 155, note 1.

[2] Voy. sur ce conseiller au parlement de Paris, ci-dessus, p. 217, note 1.

[3] Voy. sur Pierre de Longueil, ci-dessus, p. 204, note 3, et p. 206.

[4] On a vu ci-dessus, p. 204, que Longueil avait été nommé chancelier de la Reine.

[5] Jérôme Grimaldi avait été nommé archevêque d'Aix, en 1648. Il avait été un des principaux correspondants de Mazarin pour les affaires d'Italie en 1649. La cause de la rupture de leur amitié est suffisamment indiquée dans la dépêche de Mazarin. Le cardinal Grimaldi mourut à Aix en 1685.

digne, n'y ayant jamais eu une ingratitude semblable à la sienne ny une si mauvaise conduite. Il a declaré, dans mon malheur, qu'il n'estoit pas de mes amis, et condamnoit toutes mes actions en un temps et en un lieu[1] où l'authorité du Roy sembloit tout-à-faict esteinte et [lors] que les puissances superieures agissent sans relasche pour me perdre. Je crois mesme qu'il seroit à propos qu'il sceust que non seulement la Reyne mais tous les gens de bien estoient scandalisez de son proceder. Et apres ce manquement, je ne croy pas que le Roy doive attendre de fideles services d'un homme semblable. On m'asseure que le mareschal de Gramont en dict merveilles, et qu'il le presche pour un des grands hommes du siecle. Juin 1651

Divers advis portent que M. le Premier President s'est raccommodé avec M. le Prince[2], et que celuy-cy a promis de luy faire redonner les sceaux. Je n'eusse pas voulu que la Reyne les luy eust ostez, lorsque, ne recognoissant la grace que d'Elle, il y avoit grande apparence qu'il l'eust servie envers et contre tous avec fidelité et resolution, mais je serois bien moins d'advis que la Reyne les luy rendist presentement à l'instance de M. le Prince.

LXXVIII.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr. 6886, f° 174; original. — *Ibidem*, manuscr. 4209, f° 248. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brubl, 6 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Je sçavois une partie de ce que vous me mandez à l'esgard de Bri-

[1] Ce lieu est la Provence qui fut agitée par les troubles de la Fronde, comme la Normandie, la Guyenne et plusieurs autres provinces.

[2] On a déjà dit que Mathieu Molé avait attribué au prince de Condé la disgrâce qu'il avait éprouvée en avril 1651, et que depuis cette époque il avait cessé de soutenir le parti de ce prince. La nouvelle qu'on avait donnée à Mazarin d'une réconciliation entre le prince de Condé et le Premier Président n'était pas fondée.

Juin 1651. sach[1], et il est aysé à voir que la conduicte de Charlevois est asseurement reglée par les instructions qu'il reçoit de Paris, et comme nous sommes dans un temps qu'il semble que tout se doibt faire impunement, je crains que, si on n'y apporte un prompt remede et bien efficace, le Roy court grand risque de perdre la place, et M. de Tilladet le gouvernement. Vous sçavez de quelle façon je m'y suis employé pour le servir en cet establissement, et je vous offre de nouveau tout ce qui peut dependre de moy pour vostre contentement et son advantage; mais si, pour le service du Roy et pour son bien, M. de Tilladet juge à propos de prendre rescompense, il faudroit que la Reyne la luy donnast et prist le gouvernement pour Elle[2]. Aussy bien on doibt une grosse somme d'argent à la Reyne pour desdommagement de la charge de l'admirauté, de laquelle elle s'est desmise en faveur de M. de Vendosme[3], à qui on avoit jugé que le Roy devoit une rescompense, et M. de Tilladet, tirant une bonne somme d'argent et une asseurance d'estre pourveu, aux premieres occasions, d'une abbaye pour un de ses enfans, pourroit sortir d'embarras et employer une partie dudict argent à rescompenser quelque charge ou quelque gouvernement, ainsy qu'il adviseroit pour le mieux.

En mon particulier, je vous diray en confidence que j'aurois quelque interest en cecy, ne doubtant point que la Reyne n'eust la bonté de me remettre ledict gouvernement, quand la disposition des affaires le pourroit permettre, afin que je puisse avoir, au moins, une retraicte seure et honorable, sans estre contrainct avec honte et peril à aller errant d'un costé et d'autre le peu de temps qui me reste à vivre. Je vous dis naïvement ma pensée, et je seray satisfaict de tout ce que vous resoudrez là-dessus.

Au reste, je ne comprends rien à ce qui se faict presentement à la

[1] Mazarin veut parler de la révolte de Charlevoix et de la garnison de Brisach contre le gouverneur Tilladet.

[2] On a déjà vu ci-dessus, p. 244, que Mazarin conseillait à la Reine de prendre pour elle-même le gouvernement de Brisach, en indemnisant Tilladet.

[3] Il a été question ci-dessus, p. 183, note 1, de la cession de l'amirauté au duc de Vendôme.

Cour et dans tout le royaume, puisque ce n'est que par sedition et par cabale que chacun vient à bout de ses pretentions; que c'est plustost le hazard qui conduict toutes choses que le conseil et la prudence. Vous me cognoissez trop bien pour croire que le cœur [ne] me saigne de tout cela, vous protestant que j'ay la mesme passion pour le bien de l'Estat que j'ay eu lorsque vous m'avez veu agir avec la plus grande chaleur pour cela. Vous vous souviendrez de ce que je vous ay dict beaucoup de fois qu'il y avoit quelqu'un[1] qui souhaittoit fort de reduire le ministeriat en republicque. Il faut esperer en Dieu qu'ayant versé à pleines mains, un si long temps, tant de benedictions sur la France, il ne voudra pas l'abandonner presentement qu'elle est soubs la domination d'un Roy innocent et d'une si bonne Reyne et si bien intentionnée, et qu'il fera arriver quelque accident par lequel tout se reduira dans l'estat que tous les bons serviteurs du Roy et de la Reyne peuvent souhaitter. Juin 1651

Il me semble qu'on n'a pas assez faict pour la Catalogne, et je persiste plus que jamais à croire que, par les raisons que j'ay dictes et mandées beaucoup de fois[2], il estoit plus à propos, pour le service du Roy et pour contraindre les ennemis à une paix raisonnable, de retrancher quelque chose des troupes et de la despense en Flandres pour mieux assister la Catalogne; mais, à ce que je vois, tout va comme il plaist à Dieu, et pourveu que M. le Surintendant employe le plus pur et le plus net des finances à la satisfaction de quelques particuliers, dont il croit la protection utile, et à satisfaire à autres despenses de la Cour, je ne vois pas qu'il se mette en grande peine du reste, et il paroist bien que mes affaires sont dans le dernier abysme, puisque ny les obligations qu'il m'a, ny la justice, ny les ordres exprez de la Reyne ne l'empeschent pas de me traicter tousjours de mal en pis; mais comme il est temps de souffrir, il s'y faut accommoder, quoy que je cognoisse fort bien que, parmy les barbares, on n'auroit pu executer tant de rigueurs contre moy que l'on a faict.

[1] On a vu ci-dessus, p. 192, que Mazarin attribuait cette pensée à Condé. — [2] Voyez ci-dessus, p. 124, 155, 156.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juin 1651. Je vous puis jurer, sans desguisement, que je n'ay aucune cognoissance de la negociation du marquis de Sillery[1] avec Fuensaldagne, ny de la response de M. le Prince à M. de La Rochefoucauld. Je vous seray tres-obligé si vous prenez la peine de m'en informer. Je ne sçais rien aussy de la correspondance que M. le Prince entretient avec les Espagnols, et je ne sçaurois pas comprendre comment on peut esperer rien de bon, les affaires estant dans une telle constitution qu'on flatte et on s'entend avec les ennemis, et que don Gabriel de Tolede soustient luy avoir esté promis par M. le Prince qu'on donneroit satisfaction au prealable sur les trois points[2] que vous me marquez. C'est comme si deux personnes vouloient jouer ensemble et que l'une pretendist de l'autre, auparavant que de commencer à jouer, qu'il luy donnast les trois quarts de son argent. J'enrage de voir que les Espagnols ont un si grand mespris pour nous que, dans le mauvais estat où ils sont, manquant aussy bien de toutes choses comme nous pouvons faire, [ils] osent faire une proposition si outrageuse. Je crois que je fusse mort de desespoir si, de mon temps, on eust proposé une chose semblable; mais il ne faut pas s'en estonner, puisqu'il y a des François qui les convient à avoir cette hardiesse.

Le sieur Brachet sera arrivé qui vous aura dict mes pensées sur le subject de son voyage. J'adjousteray seulement qu'il y a subject de croire que la proposition de M. de Chasteauneuf[3] n'estoit pas sincere, veu qu'on m'escrit, de deux endroits de Paris, qu'au mesme temps il avoit faict parler, par le moyen de Croissy, à M. le Prince de vouloir estre entierement à luy, de luy vouloir donner la confiance de S. A. R., à l'exclusion de qui que ce soit, et que, pourveu qu'il fust restabli dans le Conseil, il donneroit les mains à ce que l'on rendist les sceaux à M. le Premier President, et qu'il n'avoit rien oublié pour faire cognoistre

[1] Louis Brulart, marquis de Sillery, était un des partisans les plus dévoués de Condé. Il mourut en mars 1691, à l'âge de 75 ans. (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 304, à la date du 20 mars 1691).

[2] Ces trois points étaient, comme on l'a déjà vu, la restitution de la Lorraine et de la Catalogne, enfin l'abandon du Portugal par la France.

[3] Voyez ci-dessus, p. 197-199, les propositions portées à Mazarin, de la part de Châteauneuf.

à M. le Prince qu'establissant une estroicte union avec S. A. R. il pou- Juin 1651.
voit se mocquer de tout, sans avoir rien à apprehender en aucun temps, et on me mande aussy qu'il avoit faict faire de grandes recherches à M. de Chavigny; ce qu'estant il faut necessairement que moy ou les autres soient dupez. Je vous prie de m'en esclaircir et d'en parler avec M. le mareschal d'Estrée et M. de Senneterre, m'asseurant que vous ne perdrez, ny les uns ny les autres, aucune occasion que vous croirez propre pour advancer le bien de mes affaires, et que vous ne vous espargnerez pas d'en parler à la Reyne, lorsque vous le jugerez necessaire.

Pour confirmation de ce que je marque de M. de Chasteauneuf, que je presuppose entierement uni avec le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, on doibt faire reflexion que Monsieur semble, en public et en particulier, plus animé qu'aucun autre contre moy, plusieurs personnes luy en ayant parlé de leur pur mouvement et m'en ayant escrit en ces termes; et vous sçavez si l'on peut parler avec plus d'aigreur et plus grande animosité qu'il a faict contre moy dans la derniere assemblée du Parlement, voulant que je sois encore cause du desordre que font les gens de guerre et de tous ceux qu'il y a dans le royaume. Je vous prie de nouveau d'examiner tout cecy et de voir s'il y a du rapport à ce que M. le mareschal d'Estrée vous a dict que M. de Chasteauneuf luy representa dernierement. L'interpretation la plus favorable que j'y pourrois donner seroit que S. A. R. en usast de la sorte par le conseil des frondeurs, afin qu'on fust d'autant plus obligé de s'adresser à luy et s'y unir.

LXXIX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 438; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Bruhl], 9 juin 1651.

(EXTRAIT.)

S'il [ne] reussit[1] à Mme la princesse palatine, aprez avoir reduit Mme de

[1] Le passage cité commence au bas du f° 440.

Juin 1651. Longueville [et M.] le prince de Conty à son point, de catechiser M. le Prince et qu'il se prepare à s'en aller en Guyenne, accompagné de M. de Turenne, qu'on dict y devoir aller pour accomplir le mariage avec Mlle de La Force[1], je croys les intentions dudict prince aussy meschantes pour Leurs M^tez^ et pour l'Estat qu'on peut s'imaginer, et je ne doute pas qu'il ne s'entende avec les Espagnols, et qu'il ne soit mesme convenu avec eux d'executer quelque dessein dans un certain temps, qu'il aura pris avec eux pour l'employer à mettre ses affaires en bon estat, accommoder bien ses places, augmenter le nombre de ses troupes, amasser de l'argent, s'establir dans les nouveaux gouvernemens[2], et asseurement que M. de Turenne n'est pas revenu à la Cour, sans avoir, au prealable, concerté avec Fuensaldagne de la maniere avec laquelle ils se conduiront avec M. le Prince, et mesme tout ce que les uns et les autres auroient à faire et en quel temps; car l'ambition, l'infidelité et le plaisir que ledict Mareschal a desjà commencé de prendre au remuement et à la revolte ne permettent pas qu'on ne le soupçonne de tout, et qu'on ne croye qu'il aura dict et faict valoir aux Espagnols que, par le moyen du mariage qu'il viendroit faire, il s'accrediteroit et se rendroit sans obstacle le chef du party huguenot. Et je croy que, si on pouvoit mettre à la question le marquis de Sillery, il diroit bien quelque chose qui nous feroit voir qu'il y a des mesures prises entre M. le Prince et les Espagnols; car il est tres-certain que Fuensaldagne est demeuré fort satisfaict de luy et que, par son moyen, l'on a sceu à Bruxelles, la pretention d'eschanger les gouvernemens, qui estoit pour lors fort secrette en France.

Mais il sera bien aysé de s'esclaircir promptement sur tout ce que dessus et de n'en douter nullement, si M. le Prince refuse une liaison entiere avec la Reyne, avec tant de seureté et par des moyens si advan-

[1] Charlotte de Caumont, fille d'Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, pair et maréchal de France, ne fut mariée qu'en 1653 à Henri de La Tour, vicomte de Turenne. Elle mourut en 1666, à 43 ans.

[2] Les gouvernements de Guyenne et de Provence. On a vu que Condé avait obtenu pour lui le premier, en échange de la Bourgogne. Il demandait le second pour son frère, le prince de Conti.

tageux, que la princesse palatine luy aura proposez encore plus forte- Juin 1651
ment aprez l'arrivée de Bartet. Et en ce cas, il faut, avec grande diligence, praticquer de bonne heure, et sans y perdre un moment de temps (si on ne l'a desja faict, comme je l'espere), tous les moyens pour delivrer le Roy et l'Estat des dangereuses suites que la mauvaise intention de M. le Prince pourroit produire, et nous garantir de l'union de laquelle vous dictes qu'il y a de grandes negociations sur le tapis; ce qui sera tres-aysé dans la passion que les autres[1] ont et auront tousjours de preferer la vengeance contre M. le Prince à toute autre chose; et peut-estre que ce que le duc d'Orleans dict aux uns et aux autres contre mon retour et l'esclat qu'il a faict au Parlement si mal à propos, et celuy de M. de Chasteauneuf de se vouloir donner à M. le Prince pour se lier avec S. A. R., n'ont autre but que d'obliger la Reyne à recevoir leurs offres et s'en servir contre M. le Prince. Il faut seulement songer à prendre de telles precautions avec eux qu'ils ne profitent des declarations qu'on pourroit faire contre ledict Prince, en sorte qu'ils deviennent les maistres et qu'on soit obligé d'en recevoir la loy; ce qui seroit un inconvenient aussy grand, et duquel les Espagnols ne profiteroient pas moins, que celuy qui nous pourroit arriver d'une levée de bouclier de M. le Prince. De quoy ayant entretenu au long l'abbé Fouquet, vous aurez sceu toutes mes pensées, et Bartet mesme m'a faict des propositions, en cas que M. le Prince ne voulust pas se rendre aux assauts que la princesse palatine luy donneroit, que[2] j'ay faict semblant de n'entendre point; mais il vous sera tres-aysé, le mettant là-dessus, de l'obliger à vous dire les mesmes choses.

Et je reviens tousjours [à dire] qu'il faut estre hors de Paris; car, quand mesme la liaison se feroit entre M. le Prince, S. A. R. et les frondeurs, outre que les personnes du Roy et de la Reyne ne courroient aucun risque et ne pourroient estre contraintes à authoriser ce que les autres voudroyent, la hayne qu'on a contre M. le Prince, contre le Coadjuteur et les frondeurs, et le mespris qu'on a pour M. le duc

[1] Mazarin veut parler surtout de Mme de Chevreuse et du Coadjuteur. — [2] *Que* se rapporte aux propositions faites par Bartet.

Juin 1651. d'Orleans est tel que Leurs M^tez, estant en lieu de seureté, auroient, avec la justice de la cause et l'advantage que donne d'estre les maistres, un grand party, considerable par toutes sortes de respects[1] et capable de donner bientost la loy, et M. Servien et vous et tous les bons serviteurs de la Reyne se pourroient mocquer de ce qu'ils ont sujet d'apprehender en quelque façon, Leurs M^tez demeurant à Paris, et vous verrez en ce cas que, quand M. de Chasteauneuf veut que S. A. R. donne les sceaux à M. le Premier President et advance d'autres offres, il faict le compte sans son hoste.

Ce qui me confirme encore dans le soupçon que M. le Prince ayt pris des mesures avec les Espagnols, c'est que ceux-cy, estant en tres-mauvais estat, avec fort peu de moyens de continuer la guerre et à la veille de voir tous les jours de nouvelles revoltes dans leurs royaumes, se conduisent avec une insolence non pareille dans la negociation de la paix, faisant des propositions avec un tel mespris, qu'ils auroient honte de les faire au dernier prince de l'Europe.

Je croy qu'on ne s'endort pas à empescher, par toutes sortes de moyens, que M. d'Angoulesme[2] ne donne pas son contentement à l'eschange de la Provence et à mander dans la province tout ce qui est necessaire pour empescher qu'à la suscitation de M. le Prince, on n'y esmeuve quelque sedition, ainsy qu'il a faict faire en Guyenne, pour obliger la Reyne à contraindre ledict duc [d'Angoulesme] à donner sa demission. Mais, quand mesme on remueroit dans ladicte province, je ne serois pas d'advis pour cela qu'on en donnast le gouvernement à M. le Prince, et plustost, sous pretexte que le comte d'Alais[3] ne se veut pas contenter de la Champagne[4], faire un eschange avec

[1] Motifs, considérations.

[2] Le comte d'Alais, qui avait pris le titre de duc d'Angoulême à la mort de son père, était gouverneur de Provence. Voy. sur le duc d'Angoulême et le comte d'Alais, son fils, le t. I, p. 904 et 905, des *Lettres de Mazarin*.

Mazarin désigne ici, sous son ancien nom de comte d'Alais, le gouverneur de Provence qui, comme on l'a dit, portait alors le titre de duc d'Angoulême.

[4] Dans une des lettres publiées par M. Ravenel (p. 69 des *Lettres de Mazarin*), le Cardinal insiste vivement sur le danger de l'échange de la Provence contre la Champagne, que demandait Condé pour son

quelqu'autre gouvernement ou charge, comme pourroit estre l'admi- Juin 1651.
rauté, ne doutant point que M. de Vendosme ne fust bien ayse de la donner pour la Provence; ou tascher avec M. d'Esdiguieres[1], qui a beaucoup de bien dans la Provence, de la changer avec le Dauphiné, ou enfin je croy mesme qu'il vaudroit mieux que la Reyne donnast la Bretagne à M. de Vendosme et prist la Provence pour donner l'admirauté à M. d'Angoulesme. Enfin je vous dis les pensées qui me tombent d'abord dans l'esprit, sans les avoir examinées; mais pour ce que je puis voir d'icy, il me semble que tout est moins prejudiciable au Roy que de donner la Provence à M. le Prince. Les raisons en peuvent estre assez cogneues d'un chacun[2]. C'est pourquoy je vous dis seulement, que les deux provinces les plus jalouses[3] en France, et par le moyen desquelles on peut, avec moins d'obstacle, mettre la monarchie au point de renverser, sont la Guyenne et la Provence, qui peuvent recevoir avec une tres-grande facilité de puissants secours de tous les royaumes d'Espagne et de tous les Estats que ce roy[4] possede en Italie, et dont les habitans sont naturellement enclins à la revolte, sans parler que Marsin commande en Catalogne, et que, presque dans toutes les provinces aboutissant à ces deux-là, M. le Prince, par divers moyens, y a beaucoup de pouvoir[5], et demeurant avec tant de places dans la Champagne et la meilleure qui soit en Bourgongne[6], [il] se [donne] aussy les

frère, le prince de Conti. Il montre que Condé serait le véritable maître de la Provence, pourrait communiquer par ce pays et par mer, «avec les royaumes de Naples, Sicile, Sardaigne et l'État de Milan», pendant que, par la Guyenne, il donnerait la main «à tous les royaumes d'Espagne, par mer et par terre».

[1] François de Bonne de Créquy, duc de Créquy et de Lesdiguières, que Mazarin écrit Esdiguières. Il était gouverneur du Dauphiné. Voy. sur ce personnage, le t. I, p. 939, des *Lettres de Mazarin*.

[2] On trouve, dans les lettres intimes de Mazarin à la Reine publiées par M. Ravenel (p. 69), les motifs pour lesquels le Cardinal regardait comme un grand danger d'abandonner au prince de Condé le gouvernement de la Guyenne. Voy. ci-dessus, p. 170, note 1.

[3] C'est-à-dire, sur lesquelles il faut veiller avec le plus de soin.

[4] Le roi d'Espagne.

[5] Cette considération est développée dans une lettre de Mazarin publiée par M. Ravenel (p. 70).

[6] Bellegarde ou Seurre. Le gouverneur de cette place était, en 1651, Henri de Montmorency-Boutteville, qui devint le maréchal-duc de Luxembourg.

Juin 1651. mains avec toutes les forces que les Espagnols ont dans les Pays-Bas[1] et celles qu'ils peuvent tirer de l'Allemagne. Enfin il faut sauver le royaume à quelque prix que ce soit[2], et il faut que les bons serviteurs de S. M^té^ y songent courageusement, conseillant la Reyne à n'y vouloir rien hazarder [par exces de confiance[3]], par son grand cœur et son incomparable resolution.

Je n'ay rien à vous adjouster à l'esgard de la paix, si ce n'est que j'estime absolument necessaire d'imprimer le papier que M. Servien a faict, lequel estant divulgué dans le public, par toutes sortes de raisons nous sera tres-advantageux, et je vous advoue que je ne sçay pas en quoy ledict papier a eu besoin de la correction de M. le comte de Brienne.

Ce que vous me mandez que don Gabriel de Tolede a publié est estrange : que M. le duc d'Orleans et M. le Prince luy avoient donné esperance qu'on feroit une declaration sur les trois points[4]; car ce n'est pas entendre les affaires et [ce seroit] avoir une tres-meschante intention pour le bien de l'Estat, puisqu'on se fust descrié et on eust perdu la Catalogne, sans avoir la paix. Il est bon qu'ils ayent declaré, dans le Conseil, qu'ils n'avoient rien dict de semblable à don Gabriel. Mais quand ils eussent dict autrement, ou qu'ils s'advisassent de le declarer à l'advenir, il ne faut pas que pour cela la Reyne en tombe d'accord; car ce seroit une faute irreparable et ce ne seroit pas une grande consolation d'en recevoir le prejudice par le manquement des princes.

On peut tirer beaucoup de proffit des desordres qui sont dans la maison de M. de Longueville, et je m'asseure que M. Servien et vous n'y aurez pas perdu de temps; car, comme je vous ay desjà mandé.

[1] Les Pays-Bas espagnols, ou Belgique.

[2] Le sentiment patriotique, exprimé dans ce passage et dans plusieurs lettres de Mazarin, justifie ce que dit le cardinal de Retz, dans ses Mémoires (Voy. ci-dessus, p. 170, note 1), sur l'admiration qu'il éprouva en lisant une des dépêches où Mazarin signalait le danger de la royauté.

[3] Il y a trois mots espagnols qui paraissent altérés par le copiste et doivent probablement se traduire *par excès de confiance.*

[4] Les trois points contestés étaient, comme on l'a déjà vu, la Lorraine, la Catalogne et le Portugal.

mondict sieur de Longueville, attaché à la Reyne, il la peut beaucoup servir en diverses choses et particulierement à l'esgard des Estats, si on ne conclut rien ny avec M. le Prince ny avec les autres et que Leurs M^tes soient hors de Paris. Si Prioleau vient icy, comme vous me mandez que son maistre avoit intention de l'y envoyer, je le caresseray et tascheray qu'il s'en retourne fort satisfaict. A moins que mes ennemis ayent perdu tout-à-fait le jugement, il y a peu d'apparence que ce soient plustost de mes amis qu'eux qui ayent suscité le faux tesmoin qui dict que j'ay pris les diamans de la couronne et mis des cristaux en la place; car il n'y a pas une accusation plus ridicule et plus extravagante; et si on veut bien examiner la chose, on trouvera que, sans profiter des diamans de la couronne, si je n'eusse eu une passion toute extraordinaire pour les affaires du Roy, j'eusse pu conserver les miens avec toute la vaisselle et les meubles que j'ay donnez pour son service, de façon qu'à bien parler, c'est à moy à qui l'on a pris le bien et les pierreries, sans me laisser seulement des cristaux en la place. Juin 1651.

LXXX.

Bibliothèque Mazarine, manuscr. 1719, t. V, f° 184. — Copie du temps.

A ELPIDIO BENEDETTI.

Brühl, 10 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Cette lettre concerne surtout les affaires personnelles de Mazarin; mais on y remarque un passage qui prouve, comme on l'a déjà vu ailleurs[1], que Mazarin n'était pas prêtre. Il rappelle à Benedetti que les cardinaux qui n'ont pas reçu les ordres ne peuvent voter dans le conclave, et il le consulte pour savoir si, dans le cas où il les prendrait, il pourrait être admis au vote, sans avoir besoin d'une autre dispense.

Quanto alla pena della bolla per difetto degl'ordini, non è di poca

[1] Ci-dessus, p. 200, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juin 1651. consideratione quella della privatione della voce attiva nel conclavo, e perciò desidererei sapere se, quando prenderò gl' ordini sacri, resterò habilitato alla detta voce, senza dovere obtenere altra dispensa[1].

LXXXI.

Aff. étr., France, t. 878, f° 202. — Original signé et en partie chiffré.
Les trois dernières lignes sont autographes.

AU COMTE DE BRIENNE.

Brühl, 13 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Après l'avoir remercié des sentiments qu'il lui a témoignés, Mazarin continue ainsi :

J'attends response de Rome à ce que j'ay escrit à l'esgard de me mettre dans les ordres[2], afin d'en prendre la resolution aprez. Je vous suis tres-obligé du soin que vous avez pris d'escrire de nouveau aux cardinaux d'Este[3] et Barberin[4] de prendre vigoureusement ma deffense en cas de besoin; mais, comme le Pape n'ayme [que] le repos, et qu'il devroit plustost avoir scrupule de ne rien dire, pendant ce que le Sainct-Siege souffre dans la poursuite injuste qu'on faict, malgré Leurs Majestez, contre un cardinal, je ne vois pas en aucune façon que Sa Sainteté, quelque mauvaise volonté qu'il a (*sic*) contre la France et contre moy, mande de rien resoudre à mon prejudice; mais souvenez-vous que le meilleur expedient pour raccommoder toute chose, avec la satisfaction qui est due au Roy, c'est de faire retourner l'ambassadeur[5] à Rome.

[1] J'ai déjà cité ce texte dans le tome I des *Lettres de Mazarin*, Introduction, p. xv, note 2; mais comme il est capital pour une question controversée, j'ai cru nécessaire de le rappeler, à la date où la lettre a été écrite. On a déjà vu, par le texte d'une lettre du 22 mai 1651, que Mazarin était préoccupé de cette question.

[2] Voyez ci-dessus, p. 200..

[3] Le cardinal d'Este était, comme on l'a vu, protecteur des affaires de France.

[4] Antonio Barberini. Voy. t. I, p. 910, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Cet ambassadeur était Henri d'Estampes Valencey. Voy. ci-dessus, p. 85, note 2.

ainsy que je vous ay desja escrit, pour s'y conduire comme faict le Juin 1651.
Nonce[1] à Paris. Je ne crois pas que ledict Nonce ayt ordre de vous faire de grandes propositions, quelque chose qu'il vous ayt faict dire, mais plustost qu'il a envie de se raccrocher et voir si vous luy proposerez quelque adoucissement, lequel il puisse faire valoir à Rome comme un effect de son adresse.

Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous me mandez à l'esgard des tiers des prises[2]. Je vous asseure, sans aucune exageration, que je n'ay pas de quoy subsister encore un mois, ne tirant un sol ny de mes benefices ny des finances, quelque bonté que la Reyne ayt eue d'en donner ordre à M. le Surintendant. Il faut bien qu'il ayt quelque grande raison qui luy empesche de les executer; car ayant tousjours passé pour tres-recognoissant, il est impossible qu'il n'ayt, au moins, envie de faire quelque chose de tant que je poursuis avec une entiere justice, puisqu'aprez avoir le bonheur de reussir, par la bonté de la Reyne, en toutes les graces qu'il a souhaitées pour luy et pour ses enfans, il sçait de la façon[3] que je l'ay servi pour qu'il fust establi seul dans la charge qu'il a à present.

Je me vois bientost reduit à ne sçavoir comme vivre si je ne tire quelque prompte assistance des susdictes prises. M. Colbert me mande que M. de Nouaillac[4] a desjà tiré dix mille livres là-dessus, quoyque je vous puisse asseurer qu'il n'a rien perdu dans le gouvernement de Longone[5] et de Piombino[6], et que j'ay avancé, comme l'on peut voir aysement, plus de deux cent mille escus de mon argent, ou que j'ay empruntez, pour la subsistance des garnisons desdictes places et les fortifier et les mettre en estat de soustenir un siege.

[1] Il a été question ci-dessus, p. 116, note 5, du nonce Nicolas Bagni.

[2] Mazarin s'était fait adjuger le tiers des prises maritimes.

[3] De quelle façon je l'ai servi.

[4] Melchior de la Tour de Nouaillac, ou Noaillac, avait été nommé maréchal de camp en 1648. On voit, par cette lettre de Mazarin, qu'il avait été gouverneur de Porto-Longone et de Piombino.

[5] Porto-Longone.

[6] Ces deux places prises par les Français, en 1646, étaient retombées, en 1650, au pouvoir des Espagnols, comme on l'a vu dans les volumes précédents des *Lettres de Mazarin*.

Juin 1651.

LXXXII.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 178; original. — *Ibidem*, mss. fonds fr. 4209, f° 255 r°. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brühl, 13 juin 1651.

(EXTRAIT.)

En response à la vostre du 2 du courant, je vous diray qu'on ne peut mieux discourir que ce que vous faictes sur les affaires qui sont presentement sur le tapis et sur la qualité et l'intention des personnes avec lesquelles on est obligé de traitter, et je vois bien, dans l'ingenuité avec laquelle vous me parlez de toutes choses, le regret que vous avez que les affaires de l'Estat n'aillent pas comme il seroit à souhaitter, et la passion que vous avez de pouvoir vous employer utilement pour mes interests. Je vous en remercie de tout mon cœur et je vous prie de croire que j'en conserveray soigneusement le souvenir.

Le Sr Brachet sera desjà arrivé, et vous aurez pu, avec M. de Senneterre, entretenir la Reyne sur toutes choses pour tascher de resoudre quelque chose de bon, soit que M. le Prince y veuille contribuer (qui seroit le plus seur et le plus advantageux à l'Estat), soit qu'il refuse de le faire; car il ne faut en aucune façon traisner la resolution[1], que l'on aura à prendre, estant certain que, si on se laisse conduire à la majorité du Roy sans qu'elle ayt esté prise, il ne faut plus rien esperer; mais, au contraire, l'on ne pourra pas empescher qu'on ne tienne les Estats et qu'on [n'] y resolve des choses tres-prejudiciables à l'authorité royale.

Quelque chose que M. le Prince ayt dicte à l'esgard des Estats-generaux, si Monsieur donne les mains aux moyens que l'on advisera

[1] Le texte porte *traisner de la resolution;* il faudrait, dans ce cas, placer après *traisner* un substantif, comme *l'exécution.*

pour les remettre[1], M. le Prince sera tres-ayse de changer, ou je suis bien trompé. Juin 1651.

Je vous diray confidemment, vous priant qu'il demeure entre nous, que, par cet ordinaire, on me donne advis de ce que le [marquis][2] de Sillery a negocié à Bruxelles, et comme on me mande aussy que Verderonne[3] estoit party pour aller en Espagne, soubs pretexte de remercier le roy de la liberté de M. le duc de Guyse, et que M. le Prince pretend renvoyer encore ledict marquis à Bruxelles, j'en suis en grand peine et je vois qu'il y a grand subject de croire que l'un et l'autre de ces princes songent à prendre leurs mesures, ou, pour le moins, à traitter quelque chose qui ne peut, en nulle façon, estre advantageuse à la France, puisqu'il ne faudroit pas s'adresser aux ennemis pour cela. Enfin je vois le royaume en grand danger; mais j'ay une grande confiance que Dieu ne voudra pas permettre que le Roy et la Reyne et tous les bons François soient punis pour les pechez des meschans; mais il faut [s'aider][4], et que la Reyne, aprez qu'elle aura cogneu les intentions de M. le Prince, ne perde pas un moment de temps à prendre ses resolutions. Vous pourrez parler en ces termes et n'oublier pas à dire toutes les choses que vous croirez plus à propos pour son service.

Pour l'affaire de Brisach, je me remets à ce que je vous ay escrit[5], et si, par l'expedient d'y envoyer M. le mareschal de La Ferté-Senneterre on peut asseurer l'affaire, je seray ravy; mais je crains fort Charlevois, estant alerte comme il est et sentant sa conscience blessée ; je crains qu'il n'en arrive quelque malheur à M. de Tilladet et par consequent à l'Estat.

[1] Les remettre à une autre époque.

[2] La copie porte *party;* mais le sens exige *marquis.*

[3] Charles de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, était maître des requêtes et chancelier de Gaston, duc d'Orléans. — [4] Il y a *céder* dans la copie. Mazarin conseille au contraire une résolution prompte et énergique.

[5] Voyez ci-dessus, p. 247-248.

Juin 1651.

LXXXIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 446 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 13 juin 1651.

(EXTRAIT [1].)

Je suis extremement touché de la tendresse que vous me tesmoignez et de la resolution avec laquelle vous voulez tout hazarder pour la reparation de mon honneur, et de la fermeté avec laquelle vous avez soustenu à M. le Prince ce qui s'estoit passé à l'esgard du gouvernement de Provence [2] et de la distribution des graces à ses amis, sans que toutes ses offres et cajolleries ayent pu rien gaigner sur vous. J'en ay, en mon particulier, le ressentiment que je dois. Je ne vous puis mieux expliquer à quel point est l'amitié et l'affection que j'ay pour vous [3], qu'en vous repliquant que c'est la mesme que j'ay toujours eue, durant le temps que vous avez esté auprez de moy, et que la Reyne vous pourra dire, en estant mieux informée que personne, si elle estoit tendre et cordiale, et si Elle y a recognu le moindre changement en aucun temps.

Pour le sacrifice que vous tesmoignez de croire infaillible en cas qu'on s'accorde avec les frondeurs, vous voulez bien que je vous dise que vous avez mauvaise opinion de la Reyne et de moy, si vous croyez qu'on puisse estre capable de donner les mains à rien de semblable, et j'oserois respondre qu'ils ne le pretendront pas et que, quelque chose qui arrive, ce ne sera pas M. Le Tellier qui sera dans le pinacle.

Je suis extremement obligé à Mme la princesse palatine; je vous prie de luy tesmoigner, de ma part, et luy dire que ma recognoissance sera

[1] L'extrait commence au folio 447.

[2] La Reine s'opposa, comme Mazarin l'avait demandé, à ce que le gouvernement de Provence fût donné au prince de Conti.

[3] Ces protestations d'amitié ne s'accordent guère avec ce que Mazarin écrivait dans ses lettres intimes à la Reine. Voyez ci-dessus, p. 134, note 3.

eternelle et qu'elle ne se repentira pas de s'estre employée avec tant Juin 1651
d'adresse, de fermeté et de chaleur, comme elle a faict, pour meliorer[1] ma condition.

Au reste, si la circonvallation[2] se faict, comme vous me marquez que ladicte princesse esperoit, ayant sujet de croire que MM. de Bouillon et de Turenne y travailleront par les asseurances que m'en a données Ruvigny, malaysement M. le Prince, pressé de la bonne sorte, pourra s'empescher de se rendre, si ce n'est qu'il ayt pris ses mesures avec les Espagnols et qu'il soit resolu de lever le masque; et je suis d'autant plus obligé de me confirmer dans ce soupçon, que je vous ay tesmoigné en divers rencontres, mais particulierement dans ma depesche du 9, d'aprez ce que vous me dictes des negociations du marquis de Sillery, et de la permission que M. le Prince demande à la Reyne de le renvoyer à Bruxelles, sous pretexte d'adjuster la sortie des Espagnols de la ville de Stenay[3]; mais sans se rompre la teste à deviner, nous sçaurons bientost à quoy nous nous en devrons tenir, et vous reglerez vostre conduite suivant celle que ledict Prince tiendra, sans y perdre un moment de temps, vous priant tousjours de vous ressouvenir de ce que je vous ay tant de fois escrit, à l'esgard de la demeure de Leurs M^tez^ dans Paris; et peut-estre que M. le duc d'Orleans mesme, si on traitte avec les frondeurs, accompagnera Leurs M^tez^ à Compiegne, puisque, comme vous pourrez voir dans le papier de Brachet[4], c'est une partie de la proposition de M. de Chasteauneuf.

L'envoy de Verderonne[5] en Espagne, de la part de M. le duc d'Orleans, me faict grande peine; car asseurement le remerciement qu'il dict de vouloir faire au roy Catholique de la liberté de M. de Guyse est un pretexte, et le veritable sujet de cette mission ne sera pas de negocier à l'advantage du Roy ny de l'Estat; car tres-mal à propos on s'adres-

[1] *Méliorer* se disait, à cette époque, dans le sens de *rendre meilleur, améliorer*.

[2] Cette expression est ici employée au figuré pour indiquer que Condé allait être assiégé de remontrances et de sollicitations.

[3] La duchesse de Longueville, s'étant rendue maîtresse de Stenay, en 1650, y avait reçu une garnison espagnole.

[4] Voyez ci-dessus, p. 197.

[5] Ci-dessus, p. 261, note 3.

Juin 1651. seroit pour cela aux ennemis de la France. Verderonne[1] est parent et entierement à M. de Chasteauneuf, et les instructions qu'il portera seront faictes par luy, le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, laquelle je sçay qui escrit tres-souvent à don Louis de Haro et à d'autres ministres qu'elle cognoist dans la cour d'Espagne, et vous remarquerez [que c'est] la raison pour laquelle on ne s'adresse pas[2] ny à l'Archiduc ny à Fuensaldagne. Que Dieu pardonne à qui en est cause; mais asseurement ç'a esté une faute irreparable et qui nous coustera bien cher, d'avoir dict certains secrets au sr de Chasteauneuf.

Il ne sera pas difficile de sçavoir ce que le marquis de Sillery negociera; mais la Reyne me pardonnera si je luy dis qu'on pouvoit hardiment refuser la permission à M. le duc d'Orleans et à M. le Prince d'envoyer en Espagne et à Bruxelles, sans que personne y eust pu trouver à redire. Au contraire, le refus d'avoir commerce avec les Espagnolz dans ce temps-cy, eust esté tres-plausible, et ils eussent songé plus d'une fois, l'un et l'autre, à faire ces missions sans congé. Ce qui me console en tout cecy, c'est que je ne voys pas que ces deux Princes agissent de concert dans l'intention qu'on peut se mesfier qu'ils ont, l'un et l'autre, de traitter avec les Espagnols.

M. Le Tellier me mande qu'il attendoit avec impatience le retour de M. Brachet pour sçavoir en quoy il me devroit servir; que M. de Chasteauneuf asseuroit tousjours que M. le duc d'Orleans donneroit les mains à eluder les Estats; que les uns et les autres cachoient audict duc d'Orleans toutes les offres et propositions qu'ils faisoient pour mon retour, et au contraire ils s'employoient auprez de luy pour l'aigrir tousjours de plus en plus là-dessus; mais qu'en deux heures, quand tout seroit ajusté, ils respondoient que S. A. R. signeroit tout; qu'il ne falloit pas que je crusse que ces gens-là, ny par repentir du passé, ny par aucune bonne intention qu'ils eussent pour l'Estat, pour la Reyne

[1] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, et Charles de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, avaient tous deux pour bisaïeul Claude Ier de l'Aubespine, père de Claude II de l'Aubespine, secrétaire d'État sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX.

[2] *Pas* est bien dans le texte.

ou pour moy, se portassent à proposer et à vouloir agir pour mon re- Juin 1651.
tour; mais parce qu'ils esperoient d'y trouver leur compte et se venger de M. le Prince, et il conclut qu'on se devoit conduire avec grande circonspection et prendre de grandes precautions avec les frondeurs. Et il me dict ces mesmes mots: « Si ces gens-là vouloient donner pour arrhes[1] d'une veritable conversion la verification au Parlement d'une declaration qui restabliroit l'honneur de V. Em., et casseroit les arrestz donnez contre elle et [lui accorderoit] la liberté de faire son sejour dans une place du royaume, dont on conviendroit, avec la remise des Estats-generaux à l'année prochaine, j'estimerois qu'on pourroit prendre quelque asseurance en leurs propositions, supposé que M. le Prince y consentist, y contribuast, ou n'y fust pas contraire; ce que je ne puis pas sçavoir. »

Il me mande aussy qu'il sçavoit de personnes dignes de foy que M. le Prince tesmoignoit qu'il n'estoit en aucune façon praticable de songer à eluder les Estats. Je vous escris le detail de tout, comme je feray à l'advenir de ce que j'apprendray de ce costé-là; mais vous voyez bien de quelle importance il est de tenir la chose si secrette que personne n'en puisse avoir la moindre cognoissance, de laquelle vous pourrez seulement vous servir en vostre conduite pour l'advantage du service de Leurs M^tez. Et au nom de Dieu, prenez bien garde qu'en parlant à M. Le Tellier, il ne vous eschappe quelque parole qui, ayant rapport à ce qu'il m'a escrit, le fasse entrer en soupçon que je vous en aye informé.

Je croy qu'il ne sera pas difficile d'empescher l'execution du projet que vous me mandez que les frondeurs avoient faict de faire aller S. A. R. au Parlement, puisque devant cela, ou de concert avec M. le Prince, ou la princesse palatine estant esclaircie qu'il n'y a rien à attendre de luy, on sera entré en negociation avec lesdicts frondeurs, outre que je n'estime pas le Parlement à present dans la disposition de laisser faire les arrests à M. le duc d'Orleans, le credit du Coadjuteur estant descheu

[1] Ce mot est écrit *harres* dans la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juin 1651. dans cette compagnie, et la Reyne y estant beaucoup plus considerée et y ayant quantité de serviteurs.

Je ne doute point que l'intention de S. A. R., ayant mené avec luy M. de Beaufort, ne soit de le regaigner, et cela par le conseil du Coadjuteur; mais deux paroles audict sieur de Beaufort peuvent fort aysement empescher cela, d'autant plus qu'on me mande qu'il faict desjà beaucoup d'advances pour se raccommoder avec moy; sur quoy je vous prie d'entretenir M. de Mercœur, qui vous en dira tout le detail. Mme de Nemours[1] aussy a tesmoigné que son mary se donneroyt entierement à la Reyne, et seroit de mes meilleurs amis, si on vouloit.

Je m'asseure que la Reyne aura fort bien receu Mme de Longueville et aura tasché de la satisfaire, autant qu'Elle aura pu; car, dans la disposition où sont presentement les affaires et les esprits, il faut bien traitter et cajoler tout le monde, estant fort possible que les interests et les passions soient capables de diviser les meilleurs amis et les parens les plus proches, et je voy qu'avec un peu d'adresse, la conduite de M. le Prince donnera lieu à faire diminuer à veue d'œil le nombre de ses amis et aliener la plus grande partie de ceux qui, par parenté, estoient liez avec luy.

Je vous charge de dire precisement à la Reyne que, si Elle n'y donne bon ordre et bientost, le mareschal de Villeroy et l'abbé d'Esnay[2], qui est plus dangereux et a plus d'esprit que luy[3], viendront à bout de leur dessein par diverses cabales qu'ils ont sur le tapis, lesquelles

[1] La duchesse de Nemours était Élisabeth de Vendôme, sœur des ducs de Beaufort et de Mercœur, mariée, en 1643, à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. Charles-Amédée de Savoie fut tué en duel, en 1652, par son beau-frère, le duc de Beaufort. Son frère, Henri de Savoie, renonça alors à la carrière ecclésiastique, qu'il avait embrassée, et prit le titre de duc de Nemours. Il épousa, dans la suite, Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville et de sa première femme. Henri de Savoie mourut en 1659, et avec lui s'éteignit le duché de Nemours de la maison de Savoie.

[2] L'abbé d'Esnay, ou Aisnay, était Camille de Villeroy, frère du maréchal. Aisnay était une abbaye de bénédictins située près de Lyon, dont le gouvernement appartenait au maréchal de Villeroy. Camille de Villeroy ne tarda pas à devenir archevêque de Lyon. Il vécut jusqu'en 1693.

[3] Le jugement de Mazarin sur Camille de Villeroy est confirmé par une note de Saint-Simon sur le *Journal de Dangeau*

vont toutes à s'emparer de l'esprit du Roy et l'aliener de la Reyne. Et Juin 1651.
je m'estonne que S. M. ne considere [pas] que ces gens-là, estant unis de la derniere liaison avec les frondeurs, ils ne se conduisent que par leur mouvement, que jusques à present ils n'ont eu autre visée que la destruction des interests de S. M. et de ses bons serviteurs. Je vous prie de bien [insister[1]] là-dessus; car je ne parle pas sans fondement et vous voyez bien que cette piece-icy[2] est la plus delicate qu'on puisse toucher.

Je vous prie de dire à la Reyne que je sçay que Mme d'Aiguillon se vante que, pourveu qu'elle ayt le loisir d'entretenir Sa Mté, elle se faict fort de luy persuader toutes choses.

Je supplie Sa Mté de prendre bien garde à ne laisser eschapper quelque mot qui donne cognoissance des choses que je peux escrire, parce qu'Elle se peut tenir asseurée que la principale visée de tous ceux qui l'abordent, c'est de penetrer ce qu'Elle a dans le cœur à mon esgard et ce que je puis mander sur les affaires qui s'agitent et sur certaines personnes qui ont entrée à la Cour et accez aupres de Sa Mté. Je ne veux que ce qu'il plaist à la Reyne; mais Elle sçait s'il y a une plus grande peste dans la Cour que le commandeur [de Jars[3]], et si, apres tant de graces que je luy ay procurées auprez de Sa Mté, il y a rien d'esgal à l'ingratitude de laquelle il m'a payé, et il me semble que ceux-cy[4] estoient de moitié assez puissants pour obliger Sa Mté de l'envoyer en lieu, où il ne pust faire de mal, d'autant plus que, n'estant bon ny pour la paix ny pour la guerre, [il] ne [faict] autre exercice qu'eschauffer les uns contre les autres, penetrer ce qui se faict et le rapporter, estant ridicule dans ses politiques[5], [pour] vouloir donner tousjours des preceptes de ce

(t. I, p. 260). Comparant les deux frères, le maréchal et l'archevêque de Lyon, il dit, après avoir vanté l'adresse du maréchal : «son frère, l'archevêque de Lyon, étoit encore un plus habile homme que lui.»

[1] La copie porte *inculquer;* mais le sens me paraît exiger *insister*. Ces copies sont faites sur des déchiffrements souvent défectueux.

[2] Il y a bien *cette piece-icy* au lieu de *cette piece-cy*.

[3] Voyez ci-dessus, p. 142, note 2.

[4] Tel est le texte de la copie. Il faudrait lire : ces actes-cy, ou autre locution semblable, indiquant les derniers griefs de Mazarin contre le commandeur de Jars.

[5] Ses vues politiques.

Juin 1651. qu'il y auroit à faire, sans approuver jamais les resolutions qu'on prend, quelque prudentes et necessaires qu'elles puissent estre, et reduisant tout son merite à la peine qu'il prend de demeurer le soir debout à entretenir la Reyne, comme si cela contribuoit fort à la santé de Sa M^té^, ou au bonheur de l'Estat[1].

LXXXIV.

Biblioth. nationale, mss. Baluze, t. 332, f°s 119-120. — Original signé et chiffré presque en entier, avec une note finale de la main du Cardinal.

A J.-B. COLBERT.

Bruhl, 13 juin 1651.

(EXTRAIT[2].)

Il est si important de faire paroistre dans le public ce que j'ay faict pour assister le Roy et obliger mes amis à en faire de mesme que vous l'aurez pu recognoistre sur ce que je vous en ay escrit, il y a desjà quinze jours, et vous le sçaurez plus particulierement de M. de Lionne, avec lequel je vous prie de nouveau de vous aboucher là-dessus, afin que, sans perdre un moment de temps, on puisse justiffier que jamais ministre n'a eu si peu de soings de ses interests, quand il a esté question de ceux de l'Estat, aussy bien dans les petites choses que dans les grandes.

Il ne faut pas oublier qu'apres avoir esté signer la paix à Ruel[3], on fit vendre tous mes meubles à Paris, pour le prix de cent cinquante mille livres, qui [en] valoient bien huit cens mille, et dont il seroit impossible de rassembler beaucoup de choses pour leur rareté pour quelque argent que ce pust estre, et il faut remarquer qu'on resolut cette vente, croyant que cela seroit capable de me faire emporter et

[1] Cette phrase est altérée dans la copie.

[2] La minute de cette lettre se trouve aux Affaires étrangères, FRANCE, tome 878; elle y porte la date du 8 juin.

[3] Après que j'eus été signer le traité de Ruel. Voyez, sur ce traité, le t. III, p. 316, note 1, des *Lettres de Mazarin*. Négocié en mars 1649, le traité de Ruel, ou Rueil, ne fut ratifié que dans les premiers jours d'avril.

empescher l'execution de la paix; mais à la verité je n'en fis que rire Juin 1651.
et je n'en ay jamais faict la moindre plainte ny dict un seul mot pour en avoir remboursement. M. Le Tellier le sçait bien, et je le prie de tout mon cœur de vous assister dans les memoires qu'il faudra faire; car ce sera une piece justificative, sans qu'elle puisse estre contestée, qui desabura bien du monde et confondra ceux qui m'ont voulu noircir.

Le travail que l'on faira là-dessus me pourra extremement servir, si les Estats-generaux se tiennent. C'est pourquoy il y faudroit employer une des meilleures plumes de Paris, qui fust affectionnée, luy donnant le memoire de tout et l'obligeant à escrire purement la verité, pour faire paroistre mon zele, mon desinteressement, l'integrité de mes actions, sans faire des invectives ny attaquer personne. Je vous prie de communiquer à M. Le Tellier ce que je vous escris là-dessus, luy ayant desja escrit au long, comme je vous ay dict, sur ce dessein, et ledict sieur Le Tellier pourra parler à tous ceux qui ont des papiers pour les advances que j'ay faictes par mes amis, afin qu'ils vous les remettent, et, s'il faut que j'escrive quelque chose de particulier à quelqu'un, en me le faisant sçavoir, je le feray aussytost.

Je croy que vous devez vous servir particulierement, pour mes benefices, de l'advocat que j'ay, et, si vous n'estiez pas engagé, je voudrois bien que vous prissiez M. Bluet[1], qui, outre sa suffisance, a une passion extreme pour tous mes interests, au point qu'il est reconnu par tout pour un *mazarin*, et il faut avoir soing que ces personnes-là soient bien payées et ponctuellement.

M. le mareschal de Villeroy m'escrit sur ce que M. l'abbé d'Esnay[2] avoit faict pour me servir. Je vous envoie la response, dans laquelle je me remets a ce que vous luy direz; je ne laisse pas de luy dire, en passant, qu'il y a quelque erreur dans les comptes, par ce que M. l'abbé d'Esnay avoit cinquante-sept mille tant de livres à moy, devant qu'il eust receu les quarante mille escus de la Franche-Comté[3].

[1] Les papiers de Mazarin contiennent un grand nombre de lettres et d'avis, adressés au Cardinal par cet avocat.

[2] Voyez ci-dessus, p. 266, note 2.

[3] La Franche-Comté payait rançon pour conserver la neutralité, quoiqu'elle fût sou-

LXXXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 126; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A MILET.

Bruhl, 14 juin 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay esté tres-ayse d'apprendre que M. de Champlastreux ayt si bien receu ce que vous luy avez dict, de ma part, et il m'eust esté tres-advantageux que cela se fust executé quand je vous le manday[1], et je ne sçay par quelle raison M. le mareschal de Gramont vous en empescha; car j'ay tousjours creu que le pere et le fils[2] avoient de l'affection pour moy, et que, sçachant à quel point a tousjours esté la mienne pour tout ce qui les pouvoit regarder et les intentions que j'avois pour la liberté de M. le Prince et avec quelle sincerité je m'y estois conduict, ils seroient ravys de m'assister en tout ce qui pourroit dependre d'eux, d'autant plus que ceux qui m'ont persecuté avec tant d'injustice et de violence ne sont pas trop de leurs amys, et ils eussent faict volontiers la mesme chose envers eux, s'ils en eussent eu le moyen.

Je ne m'estonne point que M. le Prince ne leur ayt rien dict de ce que je luy proposay au Havre; car, nonobstant l'amitié qu'il me promit, rencontrant le president Viole et Arnauld (de Corbeville), il changea de pensée et resolut de se joindre aux frondeurs pour me pousser sans relasche, et il n'avoit garde, dans cette intention, de rien dire qui me pust estre advantageux; mais, en effect, sçachant les obligations qu'il avoit au pere et au fils, je croyois qu'il me seroit autant obligé de ce que j'avois mesnagé auprez de la Reyne en faveur de tous deux, comme de le faire sortir de prison, pouvant en user autrement par les ordres, que j'avois de S. M^té pour Bar, de faire tout ce que je luy

mise à l'Espagne. La Reine avait fait don de cette somme à Mazarin.

[1] Voyez ci-dessus, p. 172.

[2] Le premier président, Mathieu Molé, et son fils, Molé de Champlâtreux.

dirois, nonobstant tout ce qu'Elle luy auroit pu mander au contraire. Juin 1651.
Ce que je fis voir à M. le Prince, à qui ledict Bar declara qu'il n'avoit autre chose à faire qu'à executer ponctuellement tout ce que je luy ordonnerois à son esgard, et [à l'esgard] des autres prisonniers.

Je vous ay voulu mander cette particularité, afin que M. de Champlastreux, en estant informé, et M. son pere par luy, considerent si M. le Prince m'a quelque obligation de sa liberté, et s'il devoit estre persuadé de la confidence (confiance) que la Reyne vouloit prendre en luy et de la bonne intelligence avec laquelle je voulois vivre, puisque S. M^té^, à mon instance, avoit donné les mains à donner les sceaux à M. le Premier President, et faire en sorte que, si on n'eust pu rescompenser par une charge de secretaire d'Estat M. de Champlastreux, il fust faict president au mortier. Je vous diray, en outre, que l'estime et l'affection, que j'avois pour le pere et pour le fils, a esté telle que, nonobstant ma croyance que tous deux fussent entierement engagez à M. le Prince, lorsqu'on me poussoit le plus, et que ledict sieur prince encherissoit sur les autres, je ne laissois pas de faire sçavoir à la Reyne que le bien de l'Estat et son service requeroient qu'Elle donnast promptement les sceaux à M. le Premier President. Et vous pouvez vous souvenir que je vous envoyay à Paris pour prier M. de Champlastreux de me venir joindre, ainsy qu'il m'avoit asseuré qu'il feroit au moindre mot que je luy ferois sçavoir, [et] avec quelle passion je l'ay souhaitté; ce qui estoit non seulement pour agir dans l'esprit de M. le Prince, mais pour avoir le plaisir de luy communicquer ce que la Reyne avoit resolu, S. M^té^ ne m'ayant permis de [le] luy dire que hors de Paris.

On me mande que M. le Premier President et M. de Champlastreux, qui n'estoient pas trop satisfaicts de la maniere avec laquelle M. le Prince avoit traicté avec eux, se sont entierement accommodez avec luy. Je ne sçay pas ce qui en est, et si, M. le Prince continuant à agir contre moy, les susdictes personnes continueront à avoir la mesme bonne volonté que M. de Champlastreux vous a tesmoignée; mais je l'espere de leur probité et de la cognoissance que j'ay que le plus

Juin 1651. grand plaisir de M. le Premier President, c'est d'exercer la justice, et, quand ce seroit autrement, je ne laisseray pas de le servir en tout ce que je pourray; ce que je vous prie de dire de la bonne maniere à M. de Champlastreux, sur l'amitié duquel on peut faire un estat tres-asseuré, s'il la promet. Et, s'il juge à propos que vous voyiez en secret M. son pere, vous luy pourrez faire mes remerciemens et luy dire tout ce que je vous ay marqué cy-dessus, afin qu'il sçache que les pensées de le servir ne me sont pas venues dans mon malheur, et que j'ay tousjours eu une forte passion de le voir en place plus proportionnée à son merite, et satisfaict de voir son fils estably, comme il m'avoit aussy reussy de le servir dans les autres graces qu'il avoit souhaitées pour ses autres enfans.

Je souhaiterois fort que vous le vissiez pour le remercier et luy dire positivement que, si j'avois moyen de le servir, je le ferois sans aucune reserve, et que, pour ce qui est de mes interests, toute mon ambition va à voir reparer mon honneur, et par le mesme moyen qu'on me l'a voulu mettre en compromis, c'est-à-dire par quelque declaration du Roy, qui fust verifiée au Parlement, aprez qu'on aura pu assez cognoistre s'il y a seulement apparence que je sois coupable des crimes que l'on m'a imputez, si les desordres ont cessé par ma retraite, si les affaires de l'Estat sont mieux conduictes, si les gens de guerre vivent avec plus de discipline, si on a mieux preparé que par le passé les operations de la campagne, s'il y a plus d'argent dans les finances qu'il n'y avoit, si cette union et parfaicte intelligence dans la maison royale est aussy establie que l'on avoit faict esperer, s'il n'y a plus de brouilleries ny d'intrigues dans la Cour, si l'authorité du Roy est au point qu'elle doive estre, s'il y a grand calme dans les provinces, et si enfin on est à la veille de faire la paix, comme on avoit asseuré pour chose infaillible qui arriveroit à l'instant que je serois hors des affaires; car il me semble, au contraire, par les propositions de don Gabriel de Tolede, que ma retraite a mis les affaires en pire estat, puisque le roy d'Espagne pretend que le Roy achepte l'honneur de traicter la paix avec trois royaumes, c'est-à-dire [en] promettant au prealable l'abandonne-

ment du Portugal, celuy de la Catalogne, et la restitution entiere de la Lorraine. Je ne sçay pas ce qu'ils voudront pour la conclusion de la paix, puisque, pour la negocier, ils font une si estrange demande, et elle sent un si grand mespris que, à la verité, je croy que je serois mort, si, durant mon temps, on avoit faict une semblable proposition. Juin 1651.

Je vous prie de prendre bien garde que personne n'ayt cognoissance des entretiens que vous aurez avec M. de Champlastreux, le secret en cela estant de la derniere importance. Le mieux que vous puissiez faire, c'est de lire ce que dessus, en grande confidence, à M. de Champlastreux et à M. le Premier President mesme, si vous le voyez. Lorsque vous aurez occasion de parler à la Reyne, vous luy pourrez donner part, en substance, de ce que dessus et luy dire que M. le Premier President et son fils ont beaucoup de resolution, et, s'il est question d'entreprendre quelque chose hardiment, ils sont capables de le faire sans rien apprehender.

Au reste, j'ay faict de tout temps un estat asseuré de l'amitié de M. le mareschal du Plessis. Je suis persuadé qu'il ne perd aucune occasion pour m'en donner des marques, et, si on luy en donnoit un moyen, j'en tirerois encore plus de profict. Vous luy pourrez dire confidemment que la Reyne m'a mandé là-dessus des choses tres-advantageuses pour luy, et que je ne perds aucune occasion de faire cognoistre à S. M^té^ que je le tiens pour un de mes meilleurs amys, des plus sinceres, des plus passionnez et des plus capables pour faire reussir les choses, auxquelles il s'employera pour le bien de mes affaires. Je trouve bon que mondict sieur le mareschal, en parlant à la Reyne, luy dise qu'il sçait bien que j'en ay escrit en ces termes à S. M^té^.

Ce pendant je vous charge de n'oublier rien pour establir une parfaicte intelligence entre M. le mareschal du Plessis et M. de Lionne, et de dire à celuy-cy avec combien de facilité il peut contenter ledict sieur mareschal et l'obliger à s'eschauffer de plus en plus pour toutes les choses qui peuvent regarder mon service. Car je ne doute point, si vous entreprenez la chose de la bonne maniere, que tout ne reussisse avec grande satisfaction des susdictes personnes et un grand advantage pour

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1651. moy. Il sera aussy à propos que vous entreteniez M. de Lionne de ce que vous me mandez à l'esgard du mareschal de Villeroy, estant un poinct tres-delicat, et auquel il faut avoir bien l'œil, et, si M. de Lionne le trouve bon, vous en pourrez mesme entretenir la Reyne. Il faut que tous les bons serviteurs, qui sont dans la maison du Roy et qui sont attachez à moy, soient bien unis ensemble, et agissent de concert pour empescher que ceux qui n'ont pas bonne intention n'ayent pas moyen de rien imprimer dans l'esprit du Roy au prejudice de la tendresse qu'il a pour la Reyne et de la bonne volonté qu'il me tesmoigne.

J'ay mandé plusieurs fois à la Reyne que je me confiois entierement en vous et qu'Elle vous pouvoit parler avec une entiere confiance, avec asseurance que personne ne sçauroit que moy ce qu'Elle vous dira. Prenez donc bien garde de garder dans le dernier secret ce que S. M^té^ aura la bonté de vous dire, et de n'affecter pas de luy parler sans necessité pour empescher que quelqu'un n'en prenne de la jalousie.

Par l'ordinaire de Flandres, j'ay envoyé un pacquet pour vous à M. Cenamy, dans lequel il y a une lettre pour la Reyne. Je vous prie de luy dire que je suis dans la confusion pour tant de bontez qu'il luy plaist avoir pour moy; que je suis au desespoir, estant accablé comme je suis d'une infinité d'obligations que je luy ay, de me voir inutile à son service, et que la grace que je luy demande avec plus d'empressement, c'est de n'avoir autre consideration, dans la resolution que S. M^té^ aura à prendre, que celle du bien de l'Estat, et quand pour cela je devrois estre mille fois sacrifié, j'en auray beaucoup plus de joye que si je me voyois restably et qu'il en coustast la moindre chose au service du Roy.

Il n'y a rien à adjouster à la chaleur avec laquelle M. de Lionne agit pour mes interests, sans avoir aucun esgard aux siens. Je vous en responds, et comme vous dictes fort bien qu'il faut agir de concert et qu'il y ayt quelque chef pour la conduicte de mes affaires, je luy escris sur ce chapitre comme il faut; mais il sera bon que vous tesmoigniez n'en sçavoir rien.

Je me tiens pour dict que M. de Chavigny n'a aucune bonne intention

pour moy; mais quelque parade qu'il fasse de sa fermeté, je vous asseure que, si son interest l'oblige à changer, il le fera bien viste. Juin 1651.

Le plus grand service que je puisse recevoir de M. le mareschal du Plessis, c'est de continuer à inspirer à la Reyne des sentimens de vigueur pour les affaires du cabinet, et j'ose respondre qu'il trouvera en S. M^te tout ce qui est de la fermeté et de la resolution, et il ne faudroit que prendre un bon conseil.

Je suis tres-ayse de ce que vous me mandez de l'affection de diverses personnes, à qui vous avez faict des recommandations de ma part. Je vous prie de faire souvent la mesme chose, particulierement à M. de Gesvres[1], et à tous ceux dans lesquels vous recognoissez plus d'amitié pour moy.

Je vous prie de dire à M. de Rhodez[2] qu'il faudroit qu'il conferast avec d'autres evesques de mes amis pour voir ce que le clergé pourra faire en ma faveur pour reparer l'insensibilité avec laquelle l'assemblée, qui s'est tenue à Paris, a veu et souffert tous les outrages qui ont esté

[1] Léon Potier, marquis de Gesvres, était le troisième fils de René Potier, duc de Tresmes, et capitaine de la seconde compagnie des gardes du corps. Les deux frères aînés de Léon Potier ayant été tués, en 1643 et en 1646, aux sièges de Thionville et de Lérida, il obtint la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps qu'avait son père et succéda au duché-pairie érigé en faveur de René de Tresmes. En 1670, il vendit la charge de capitaine des gardes du corps et acheta celle de premier gentilhomme de la chambre du Roi. Nommé gouverneur de Paris en 1687, il mourut le 9 décembre 1704, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le duc de Gesvres est un des personnages que Saint-Simon a le plus maltraités dans ses *Mémoires*. (Voy. t. II, p. 273 et suiv. de l'éd. de 1873.) Dans son autobiographie, qui est encore inédite en janvier 1885, Saint-Simon résume ainsi le caractère de Léon Potier : « Ce bonhomme étoit un des plus méchants hommes qu'il y eût à la Cour, uniquement conduit par son caprice, qui ne laissoit pas d'avoir des amis parce qu'il l'étoit fort quand il s'y mettoit, et hardi à parler et à servir, mais dangereux même avec eux au dernier point, plein de fantaisies, le fléau de sa famille, et, pour tout dire en un mot, une espèce de fou. » Cette autobiographie, que M. Faugère publiera probablement dans le recueil des *Écrits inédits* de Saint-Simon, se trouve aux Archives des affaires étrangères (t. LVIII des papiers de Saint-Simon, f°s 57 et suiv.). Il est bon d'ajouter que la haine de Saint-Simon contre Gesvres s'explique en partie par une querelle d'étiquette, où le vieux duc s'était moqué des observations du jeune Saint-Simon.

[2] L'évêque de Rodez était Hardouin de Péréfixe, qui mourut en 1671. Voy. ci-dessus, p. 173, note 2.

Juin 1651. faicts à un cardinal, qui avoit l'honneur d'estre premier president [de l'assemblée], avec un tres-grand prejudice du clergé; que le Parlement, aprez tout ce qu'il a faict contre moy, ne marchandera pas trop à entreprendre contre les evesques pour le moindre sujet qu'il en pourra avoir, ainsy qu'on commence à voir, par ce que le parlement de Thoulouze a faict contre M. de Narbonne[1]. Il faudroit que mondict sieur de Rhodez en parlast particulierement à M. l'evesque d'Évreux[2], et s'il juge que vous deviez voir là-dessus quelque evesque, de ma part, vous le pourrez faire.

Je desire que vous voyiez M. le comte d'Harcourt et que vous vous rejouissiez, de ma part, avec luy, de sa guerison, l'asseurant qu'il n'aura jamais serviteur plus veritable, plus fidele ny plus asseuré que moy.

Je vous prie aussy de voir M. de Vendosme et de luy dire qu'estant fort informé des obligations que je luy ay, ne perdant[3] aucune occasion de parler avec chaleur de mes interests, que je vous ay donné charge de le remercier de ma part, et l'asseurer que je n'en perdray jamais le souvenir.

Madame la princesse de Carignan[4] m'ayant escrit pour m'adresser une lettre de M. le prince Thomas, dont je vous envoye la response que vous luy presenterez, l'accompagnant, de ma part, d'une forte expression des obligations que je luy ay[5].

Je vous prie aussy de donner à M. de Candale[6] la lettre cy-joincte, qui est en response d'une qu'il m'a escrite, et à M. son pere des complimens de ma part, [et] les asseurances qu'ils n'ont jamais eu un serviteur qui ayt tant souhaité de leur en donner des marques que moy.

[1] L'archevêque de Narbonne était Claude de Rebé. Voy. ci-dessus, p. 45, note 3.

[2] Gilles Boutaut, nommé à l'évêché d'Évreux en 1649, en avait pris possession en février 1650; il mourut le 11 mars 1661, à l'âge de soixante-six ans.

[3] Le sens est : *puisqu'il ne perd aucune occasion.*

[4] Marie de Bourbon. Voyez ci-dessus, p. 45, note 1.

[5] Cette phrase est défectueuse grammaticalement, mais le sens en est très clair.

[6] Voyez, sur ce fils du duc d'Épernon, le tome III, p. 236, note 2, des *Lettres de Mazarin.*

La lettre que j'escris à M. le mareschal du Plessis est en creance sur vous. Je vous prie de faire des complimens de ma part au comte de Charost[1], et de me mander s'il tesmoigne de la bonne volonté pour moy, comme il y est obligé, m'ayant promis, quand je le fis restablir[2], d'estre autant à moy qu'il l'avoit esté à feu M. le cardinal [de Richelieu]. Juin 1651.

Bautru[3] m'est fort obligé; mais il ne m'a jamais mandé aucune nouvelle. Je vous prie de me mander ce qui en est, et, si vous le jugez à propos, de luy faire compliment de ma part. Mandez-moy aussy si Nogent[4] s'insinue fort dans l'esprit du Roy.

LXXXVI.

Aff. étr., France, t. 267, f° 451 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 14 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Apres avoir consideré ce que je vous escrivis hyer à l'esgard de M. le Prince, je songeay qu'il seroit bon que quelque personne qui luy

[1] Louis de Béthune, comte de Charost, était capitaine de la troisième compagnie des gardes du corps. Voy. sur ce personnage, le tome I, p. 917, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Le comte de Charost avait été destitué, en août 1648, pour avoir refusé d'obéir à la Reine. Il fut ensuite rétabli dans la charge de capitaine des gardes du corps.

[3] Nicolas Bautru, comte de Nogent, était capitaine des gardes de la Porte du Roi. Il amusait la reine Anne d'Autriche par ses bons mots et ses bouffonneries. Les Mémoires de Saint-Simon donnent des détails sur la famille des Bautru. Dans les papiers inédits du même auteur, à l'article des CAPITAINES DE LA PORTE, on lit le passage suivant : «M. de Bautru (Nicolas) étoit capitaine de la Porte à la mort de Louis XIII. Il eut, en 1638, cette charge de M. de Montigny, depuis maréchal de France. Bautru, comme son frère (Serrant), étoit dans les meilleures compagnies, dont il faisoit le plaisir par son esprit, et il ne laissoit pas d'entrer en beaucoup d'intrigues de Cour.»

[4] Armand Bautru, fils du précédent, fut, après son père, capitaine de la Porte : il devint, en 1663, maître de la garde-robe du Roi, et se noya, le 12 juin 1672, au passage du Rhin.

Juin 1651. pust parler librement, comme la princesse palatine, tesmoignant de n'avoir autre motif que celuy de son bien et de son interest, entrast hardiment à luy dire que les frondeurs ne cesseront jamais de luy dresser toutes les embusches et luy susciter le plus d'ennemis qu'ils pourront pour le perdre de façon ou d'autre; que quelque apparence que M. le duc d'Orleans garde avec luy, c'est par pure dissimulation, conseillé d'en user de la sorte par les mesmes frondeurs, afin de l'endormir, pendant qu'eux sont bien resveillez à travailler pour luy faire du mal; qu'il devroit considerer qu'il n'est pas aymé; que personne n'applaudist à sa conduite, et que le plus grand nombre de ses amis, mesme de ceux qui luy estoient le plus attachez, le quittent, les uns se jetant du costé de la Cour, et les autres de celuy de M. le duc d'Orleans, qui se conformant entierement aux instructions qu'il reçoit journellement du Coadjuteur, de Mme de Chevreuse et de Chasteauneuf, n'oublie rien pour regaigner les uns et acquerir les autres, à mesure qu'on s'aperçoit qu'ils ne sont pas satisfaicts de luy, tesmoin ce qu'il faict envers M. de Beaufort, ce qu'il a faict dire au mareschal de la Mothe, et les diligences pour engager entierement de son costé M. de Guyse.

Que s'il croit de pouvoir trouver son compte en se raccommodant de nouveau avec les frondeurs, il est bien trompé, quelque advance que ceux-cy puissent faire pour cela; car ce ne peut estre que pour avoir par-là plus de commodité de le perdre, apres l'avoir entierement descrié, et declaré qu'ils ne se fieroient jamais en luy, et qu'il n'y a infidelité ny trahison à laquelle ils n'ayent recours pour se venger. Que s'il y a quelqu'un qui le conseille d'escouter les cajoleries que les Espagnols luy pourroient faire pour l'obliger à se cantonner et faire la guerre en France, assisté de leurs forces, il estoit[1] son ennemy mortel, et gens, ou qui par un esprit de revolte, ou pour faire leurs affaires, le vouloient porter à cette extremité dans laquelle à la fin il periroit, estant impossible qu'en peu de temps il ne se trouve abandonné de ceux mesmes qui luy peuvent donner ce conseil, et que se concitant[2]

[1] Le manuscrit porte bien *estoit*, au lieu de *est*. — [2] Excitant contre lui.

une hayne universelle de tous les François, il ne fust tres-aysé à la Juin 1651
Reyne, assistée du duc d'Orleans et des frondeurs, entre les bras desquels Elle auroit esté forcée de se jeter, de le perdre sans ressource. Que de semblables resolutions pourroient estre bonnes à prendre à des personnes de sa condition, desesperez d'avoir les bonnes graces de son maistre, ou qui n'auroient rien pour subsister comme ont esté son grand-père[1] et d'autres; mais pour luy qui avoit de si grands establissemens soit en gouvernemens, soit en places, soit en terres, soit en grands revenus, soit enfin en argent et en belles maisons, et que dependant mesme de luy d'entrer en une estroicte liaison avec la Reyne, esviter par ce moyen tous les prejudices et les malheurs, qui, sans cela, luy sont presque inesvitables, s'asseurer les bonnes graces du Roy et y acquerir du credit et de la confidence, non seulement pour jouir en seureté de tous ces establissemens, mais pour en recevoir de nouveaux bienfaicts et en pouvoir faire departir à ses serviteurs et amis, il falloit que ceux-cy fussent bien meschans ou qu'ils eussent entierement perdu le sens, s'ils ne s'employoient jour et nuit à le presser de profiter d'une si belle occasion, comme celle qu'on luy presente de pouvoir estre le plus heureux homme du royaume, le plus glorieux, et cela en toute seureté; et sur ce point de la seureté, je serois d'avis qu'on se rendist fort facile pour toutes celles qu'il sçauroit souhaitter du costé de la Reyne et du mien.

Je croy qu'un tel discours pourroit faire force dans l'esprit de M. le Prince, poussé par des personnes qu'il crust estre dans ses interests et ne luy parler de la sorte que pour son bien; et si M. de Bouillon et M. de Turenne se vouloient joindre à la princesse palatine, ainsy que vous m'avez mandé qu'avoient promis de faire Mme de Longueville, le prince de Conty et La Rochefoucauld, pour luy parler en cette conformité, autant que je puis juger d'icy, je croirois qu'on le pourroit persuader; car enfin ce que je viens de dire et beaucoup de choses qu'on y peut adjouster sont des veritez, qui ne peuvent estre contestées.

[1] Le grand-père de Louis II de Bourbon-Condé était Henri I de Bourbon-Condé, né en 1552, mort en prison à Saint-Jean-d'Angély en 1588.

Juin 1651. Et comme si on estoit dans la derniere liaison avec M. le Prince, je croyrois advantageux au service du Roy de mettre la Fronde hors d'estat de pouvoir faire du mal, afin que par-là il fust facile à la Reyne de ramener l'esprit de Monsieur et de le faire conduire par des personnes bien intentionnées telles qu'on adviseroit aprez, je croy que la princesse palatine ou quelque autre pourroit adroitement insinuer à M. le Prince que, parmy les seuretez qu'il pourroit demander à S. M., la principale fust celle de s'engager avec luy pour la perte des frondeurs, à laquelle on donneroit ordre, le Roy estant à Compiegne. Cela s'entend en cas que ceux-cy ne se portent à l'execution de ce que M. de Chasteauneuf m'a faict proposer, auquel cas il se seroit joint à M. le Prince pour ce qui me regarde, pour esluder les Estats et pour faire d'autres choses utiles au service du Roy; et pour cela M. le Prince ne laisseroit pas d'avoir tousjours la principale confiance avec la Reyne, et les advantages marquez cy-dessus; mais quelque chose que M. de Chasteauneuf ayt proposée, aprez ce qui a esté dict à l'abbé Fouquet, je croy que malaysement les frondeurs se portent à se joindre à la Reyne, sans estre bien asseurez qu'Elle ne le sera pas avec M. le Prince, et pour cet effect il ne faut pas, comme je vous ay desjà escrit, se jetter de ce costé-là que desesperé de l'union avec ledict Prince de la bonne maniere.

Tout ce que j'apprehende, c'est que là où je pourray avoir quelque interest, M. de Chavigny ne travaille avec succez à destruire, dans l'esprit de M. le Prince, tout ce que les autres y auroient pu bastir; que c'est une apprehension de laquelle malaysement on pourra guerir, tant que ledict Chavigny sera en estat d'agir, si ce n'est que craignant luy-mesme que la conduite de M. le Prince contraigne la Reyne à se confier aux frondeurs, il prenne une bonne resolution de faire ce qu'il doit, et par soy-mesme et avec M. le Prince, pour l'empescher.

Je juge à propos de vous repliquer que, si mondict sieur le Prince ne se rend à tout ce qui est marqué cy-dessus, il faut se tenir pour dict qu'il a pris ses resolutions de chercher sa seureté, ses advantages et sa grandeur dans le trouble, fondé sur ses establissemens et sur l'assistance des Espagnols; et, en ce cas, il ne faut rien oublier pour l'empescher de

venir à bout de ce dessein, et il faut par necessité, et malgré nous, se jeter de l'autre costé, prenant seulement garde à se precautionner comme j'ay desjà escrit ; et quelque chose que l'on die, pour moy je ne croy pas qu'il y ayt beaucoup à craindre de la liaison dudict prince avec S. A. R., tant que les frondeurs possederont son esprit[1] ; et il y a apparence que tous les bruits qu'ils en font courre, sont pour obliger la Reyne à recevoir leurs offres, et moy et tous mes amis à y travailler puissamment. Juin 1651.

Mazarin parle ensuite de la nécessité de se concilier l'opinion publique :

On pourroit resoudre d'employer certaines personnes pour ramener les esprits de ceux qui sont plus fascheux dans le Parlement, ou dans la Cour : les uns pour eschauffer ceux qui ont desjà bonne intention ; les autres, pour respandre des bruits parmy les peuples qui me fussent favorables ; les evesques, dont il y en a beaucoup à Paris attachez à moy, [afin] qu'ils travaillassent de vive voyx et escrivant un chacun à leurs confreres absens, qui sont de leurs amys, en ma faveur ; d'autres, qu'ils eussent soin d'empescher les libelles que j'apprends qu'on continue tousjours à publier contre moy, s'adressant, pour cet effect, aux magistrats et faisant quelque despense pour faire chastier les imprimeurs et colporteurs, d'autres [se chargeant] de respondre et de faire imprimer quelque piece en ma faveur, suivant les occasions. Et pour cela je voudrois qu'on trouvast six ou huict personnes d'esprit et capables de bien escrire et qu'on les employast à cela, leur donnant un directeur et leur promettant une pension de mille jusques à deux mille livres, suivant leur merite, avec asseurance du payement de quartier en quartier de l'année : et afin que cela ne puisse manquer, je consens qu'il soit pris sur ce que je tire de ma charge de chez la Reyne[2], ou sur le revenu que j'ay en Languedoc, qui ne peut manquer, et est payé ponctuellement tous les trois moys, ainsy que vous pourrez sçavoir de Jobart, qui pourroit avoir le soin luy-mesme de payer lesdictes pensions avec grand

[1] L'esprit du duc d'Orléans. — [2] On a vu que Mazarin était surintendant de la maison de la Reine.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juin 1651. secret. Je croy cela facile et qu'il feroit un tres-bon effect de voir tous les jours quelques pieces imprimées en vers ou en prose, qui, destruisant tant de meschancetez ridicules qu'on dict contre moy, pussent imprimer ce qui est veritable de ma probité et de la fidelité de mes services. Ce seroit assez qu'il y en eust deux ou trois qui travaillassent à des pieces bien estudiées et bien serieuses, et d'autres en pourroient faire de petites volantes, propres pour le menu peuple. Naudé[1] me tesmoigne grande chaleur pour mes interests, et ayant terminé sa querelle avec les Benedictins[2], il fera, et tres-bien, autant de livres qu'on luy dira, dans lesquels il pourroit mettre diverses choses qui sont dans son grand livre, qu'on a supprimé[3]. Benserade[4] a beaucoup d'affection pour moy; et je croy qu'il seroit bien ayse de recevoir une pension et travailler à faire de jolies choses, à mon advantage, sur son style; mais [pour] ce qui est d'employer une personne ou une autre, je m'en remets [à vous].

Je croy que pour le service de Leurs M^tez^, il seroyt à propos d'aller au devant et choisir des personnes propres à agir adroitement pour empescher que ceux qui se desgoustent et destachent de M. le Prince, comme MM. de Nemours, de Beaufort, le Grand Chambellan[5], le comte d'Alais[6], la Mothe et autres, tant princes que gentilshommes et du Parlement, ne se jettent pas du costé de S. A. R.; car le Coadjuteur et

[1] Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, né en 1600, mort en 1653. On trouve dans les papiers de Mazarin, aux Archives des affaires étrangères, un certain nombre de lettres autographes de Gabriel Naudé, adressées au Cardinal.

[2] Une discussion s'étant élevée entre les Bénédictins et les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, à l'occasion de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Gabriel Naudé prit parti contre les premiers et soutint, avec les Génovéfains, que Thomas à Kempis était le véritable auteur de l'*Imitation*. C'est l'opinion qui est généralement adoptée.

[3] Le *Mascurat* de Naudé avait paru en 1649. Une seconde édition fut publiée en 1650 et saisie. Le sous-titre indique bien le sujet de l'ouvrage : *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649*. C'est de la saisie de la seconde édition du *Mascurat* que Mazarin parle dans ce passage.

[4] Isaac de Benserade, né en 1612, mort en 1691.

[5] Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et Grand Chambellan de France. Voy. t. III, p. 726, note 2.

[6] Le comte d'Alais avait pris, à cette époque, le titre de duc d'Angoulême. Voyez le tome I, p. 904, des *Lettres de Mazarin*.

Mme de Chevreuse ne s'endormiront pas pour les y engager. Je croy mesme que, comme M. de Guyse[1] a les dernieres obligations à la Reyne de ce qu'il a plu à Sa M^té^ d'accorder pour faciliter sa liberté[2], pour peu de soin qu'on en prenne, on le pourra aysement engager à faire son devoir. L'abbesse de Montmartre[3], sa sœur, a tout pouvoir sur son esprit et sera ravye de s'employer à l'engager entierement dans le service de la Reyne. Il seroit bon que ladicte dame y envoyast un gentilhomme pour cet effect et pour empescher que Verderonne[4] ne l'engage en des mariages et d'autres intrigues avec Mme de Chevreuse et le Coadjuteur; et on pourroit instruire ladicte dame, suivant l'estat dans lequel seront les affaires à Paris et les resolutions que prendra la Reyne, de tout ce qu'elle devroit faire dire à son frere par ledict gentilhomme. Juin 1651.

Je vous prie de caresser l'abbé de Guron[5] et de le servir en ce que vous pourrez auprez de Sa M^té^. C'est un gentilhomme qui a quantité d'amis, qui est tres-bien intentionné et qui a grande passion pour mes interests; je seray bien ayse que vous preniez occasion de luy dire que je vous en ay escrit en ces termes.

Je vous prie aussy de me mander s'il seroit possible de gaigner Mesnage[6], qui est au Coadjuteur; car comme c'est une personne capable et qui pourroit servir utilement, il ne faudroit pas espargner quelque chose de bon pour cela. Je croy que M. Servien a beaucoup de pouvoir sur luy.

L'argent est si rare dans les coffres du Roy que la Reyne est contrainte de demander vingt mille livres à chacun des ministres, les princes tirant de leur costé les plus clairs deniers du Roy. Dans l'ex-

[1] Henri de Lorraine. Voy. t. II, p. 1019, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Voyez, t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 117 (texte et note), l'indication des services rendus par la Reine au duc de Guise.

[3] Françoise-Renée de Lorraine, de la branche de Guise, abbesse de Montmartre, née en 1621, morte en 1682.

[4] Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne. Voy. ci-dessus, p. 261, note 2.

[5] Louis de Rechignevoisin, abbé de Guron, né en 1616, fut sacré évêque de Tulle en 1653, et transféré à Comminges en 1671; il vécut jusqu'en 1693.

[6] Gilles Ménage, né en 1613, mort en 1692. On ne trouve, dans la liste de ses nombreux ouvrages, aucun écrit en faveur de Mazarin.

Juin 1651. tremité où nous sommes, il en faudra enfin venir au seul moyen extraordinaire qui reste au Roy, qui est de faire une bonne chambre de Justice. Et si la Reyne estoit conseillée par des gens desinteressez, il faudroit mettre la main à l'œuvre de bonne heure, et l'on auroit un secours de dix millions en six mois, par la voye la plus juste, la plus legitime et approuvée universellement par tout le monde, qui est par la recherche contre les ordonnateurs des finances depuis vingt ans seulement. On trouveroit tant de bien de France entre les mains de M. Boutillier[1], le M^al de la Meilleraye[2], de M. Tubeuf[3], des veuves d'Effiat[4], de Bullion[5], d'Hemery[6], de Bretonvilliers[7], et mesme y comprendre Lambert, commis de l'Espargne, qui a gagné cinq millions en cinq ans, et autres. Tout est contre ces sortes de gens-là : la justice, l'ordonnance, les officiers[8] et les peuples, par la raison que ceux qui ordonnent ne hazardent pas, comme les gens d'affaires, qui sont tous ruinez. Il n'y a que soixante ans qu'on faisoit communement le procez aux ordonnateurs. La preuve contr'eux est dans l'abondance de leurs grands biens. Il n'est rien de si capital par l'ordonnance que ce peculat[9], et jamais il n'y eut un temps plus favorable pour cette recherche. Il ne se

[1] Claude Boutillier, ou Bouthillier, qui avait été surintendant des finances sous Louis XIII, vivait encore en 1651. Il ne mourut que le 21 mai 1652, à l'âge de soixante et onze ans.

[2] Voy. sur le maréchal de la Meilleraye, le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 935. La Meilleraye avait été nommé surintendant des finances le 9 juillet 1648.

[3] Jacques Tubeuf, reçu président en la Chambre des comptes de Paris le 14 novembre 1643, mort le 10 août 1670, à soixante-quatre ans. Il est cité dans le *Catalogue des partisans*.

[4] Antoine Coiffier, maréchal d'Effiat, surintendant des finances en 1626, mort en 1632. Il avait épousé Marie de Fourci, qui vécut jusqu'en 1670.

[5] Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, surintendant des finances en 1632, mort en 1640. Il avait épousé, en 1622, Angélique Faure.

[6] Il a été souvent question de Michel Particelli, seigneur d'Émery, dans les *Lettres de Mazarin*, surtout dans le tome III, p. 474, note 1.

[7] Claude le Ragois, sieur de Bretonvilliers, secrétaire du Conseil, avait épousé Marie Acarie, fille de Jean-Marie Acarie, sieur de la Porchère. Voy. Tallemant des Réaux, t. VI, p. 511, édit. Techener, in-8°.

[8] Les magistrats pourvus d'offices, comme les membres du Parlement.

[9] Le crime de péculat consiste dans le vol des deniers publics par ceux qui en ont l'administration.

peut rien faire ny imaginer de si juste et si utile au Roy que cette affaire. Juin 1651.
Et il en faudra venir là necessairement[1], quelque protection qu'ayent recherchée MM. les ordonnateurs des finances; et l'on ne doute pas que si le Roy n'establist cette chambre, les Estats n'en fassent leurs plaintes.

Aprez avoir escrit ce que dessus, ayant receu un mot de chiffre de l'abbé Bentivoglio[2], j'ay jugé à propos de vous en envoyer le contenu, ne faisant que le changer en françois. Il dict qu'il faut prendre promptement party : que le mareschal de Turenne est tres-mal avec M. le Prince; que le mareschal de Gramont n'en est nullement satisfaict[3]; que ledict mareschal souhaitte de s'attacher entierement à la Reyne; que M. de Bouillon et son frere ont la mesme volonté, et qu'ils ont disposition à me servir; qu'avec un mariage on les y engageroit tout-à-faict; que M. de Bouillon est tres-capable de bien faire, et que, si on avoit une bonne teste comme la sienne declarée pour mes interests, il seroit aysé de [les[4]] conduire heureusement dans le port, et que, sans cela, on ne voit pas jour d'esperer rien de bon. Voilà tout.

Je ne sçay pas avec quel fondement il parle et si, comme il hante fort le mareschal de Gramont, il a pu tirer cela de luy. Vous vous en prevaudrez, comme vous verrez plus à propos; et peut-estre qu'il vous reussira avec adresse de faire parler encore plus clair ledict abbé; mais il ne faut pas qu'il recognoisse que je vous en aye rien escrit. M. de Ruvigny m'a mandé qu'il respondoit de M. de Bouillon et de M. de Turenne en tout ce qui pouvoit regarder mes interests, de façon que, s'il y a quelque chose à mesnager avec eux, il faut que la Reyne se serve dudict sieur de Ruvigny; qu'outre[5] qu'il est fort adroit et a grand

[1] La chambre de Justice, dont parle Mazarin, ne fut établie qu'après sa mort, à l'occasion du procès de Fouquet. Voy. dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. LXX, le récit de la première séance de la chambre de Justice, le 3 décembre 1661.

[2] Jean Bentivoglio était abbé de Saint-Valery-en-Vimeux (Basse-Picardie). Il vécut jusqu'en 1694.

[3] Le sens de ce membre de phrase est *que le maréchal de Gramont n'est nullement satisfait du prince de Condé.*

[4] La copie porte *le;* mais il s'agit évidemment des affaires de Mazarin, qu'il faut conduire au port.

[5] La phrase est textuellement reproduite; elle est irrégulière, mais se comprend facilement.

Juin 1651. credit avec ces messieurs, je le croy un de mes meilleurs amis et [des] plus recognoissans du peu de bien que je luy ay procuré auprez de S. M.

LXXXVII.

Biblioth. nationale, ms. fr. 23202, f° 8 r°. —
Lettre autographe, en partie chiffrée.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Brühl, 18 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir parlé à l'abbé Fouquet de diverses affaires, Mazarin ajoute:

Je vous prie de remercier de la bonne maniere la dame[1], qui a declaré ce que vous me mandez à M. le Coadjuteur, et luy dire que, en quelque lieu et fortune que je puisse estre, je seray son tres-humble serviteur, et vous pourrez bien vous estendre là-dessus, sçachant de quelle façon je vous en ay parlé.

Sans le secours de Talon[2], mes affaires sont en mauvais estat; il faudroit faire remettre le tout à [. .][3]; car je tireray sur luy, comme j'ay desjà faict deux foys, et je seray bien ayse que la Reyne donne quelque satisfaction audict Talon. Je vous prie d'en dire un mot, de ma part.

[1] Probablement Mme de Chevreuse. Mazarin traitait avec les différents partis, cherchant de quel côté il trouverait les meilleures conditions: Lionne, Servien et surtout la Palatine étaient chargés de négocier avec Condé. L'abbé Fouquet paraît avoir été un des principaux agents du Cardinal auprès des frondeurs. Il semble, au milieu des intrigues qui se croisaient, se rompaient et se renouaient sans cesse, que Mazarin aurait préféré traiter avec Condé, si ce prince eût voulu consentir à son retour et rompre avec les Espagnols; mais à défaut de Condé, le Cardinal n'hésitait pas à se réconcilier, en apparence au moins, avec ses anciens ennemis, comme le Coadjuteur, le plus ardent et le plus dangereux de ses adversaires.

[2] Ce Talon, intendant des armées, avait été envoyé à Lyon pour apporter à Mazarin de l'argent qu'il y avait déposé. Voyez, sur Philippe Talon, la table du tome IV.

[3] Chiffre non traduit; il doit désigner un des banquiers de Mazarin, comme Hervart, Cenami, Serantoni, etc., ou bien un des intendants chargé de ses affaires, comme Jobart ou Colbert.

On peut avoir l'esprit en repos de l'affaire de Provence[1], puisque vous estes asseuré que le Coadjuteur fera agir S. A. R., en cas de besoing. La Reyne en doit avoir grande joye. Juin 1651.

LXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 267, f° 458; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 18 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin annonce à Lionne l'envoi d'une lettre de d'Estrades[2], gouverneur de Dunkerque, et déclare qu'il se conformera aux volontés de la Reine. Il ajoute :

Dans mon dernier chiffre, là où je vous parle de M. de Chavigny,

[1] On a vu plus haut que le prince de Condé demandait le gouvernement de Provence pour son frère.

[2] Cette lettre est ainsi conçue : «Je diray qu'il me semble que, pour faire quelque chose qui pust restablir les affaires de V. E., il faudroit que l'armée et les gouverneurs des places, joincts ensemble et par le consentement de la Reyne, mandassent à S. Mté qu'Elle vous donnast satisfaction tant sur la reparation de vostre honneur que pour la dissipation et saisie de vos biens, et une place de seureté en France pour le bien de vos affaires. N'en jugeant pas de plus commode que Dunkerque, je souhaitte que V. Em. l'agrée, l'asseurant qu'elle en sera tousjours le maistre. Je trouve de la facilité à cette proposition, M. de Villequier* dependant de la Reyne, comme je croy, et outre cela estant serviteur et amy de V. Em. Pour les gouverneurs des places, je ne doute pas qu'aprez les tesmoignages qu'ils vous ont donnez de leur affection, ils ne fassent toutes choses pour les interests de V. Em.

«Mon sentiment seroit que la Reyne et le Roy allassent à Compiegne, et qu'aprez s'estre asseuré de l'armée et des gouverneurs, à quoy je ne voy nulle difficulté, Elle [la Reine] souffrît la demande des points cy-dessus nommez pour vos interests. Et qu'en cas de refus par les princes, Elle les appuyast fortement et les fist executer. J'avois creu jusques à la reception de la lettre de V. Em. que M. le Prince luy avoit promis amitié en sortant du Havre, et qu'il ne s'opposeroit pas à vostre retour, et je suis tresmarry de ce que la chose est autrement; car, s'il estoit joint avec la Reyne, il se fau-

* Antoine d'Aumont, marquis de Villequier, était désigné ordinairement sous le nom de maréchal d'Aumont, depuis le commencement de l'année 1651 ; il était gouverneur du pays de Boulogne.

Juin 1651. j'ay manqué d'y adjouster le president Viole[1] et Arnauld[2], lesquels, et par le peu d'affection qu'ils ont pour moy et pour estre estroitement liez audict sieur de Chavigny, il ne faut pas douter qu'ils ne travaillent, de concert avec luy, pour entretenir tousjours l'esprit de M. le Prince en estat de ne rien escouter de ce qui luy pourra estre proposé à mon advantage, et je ne sçay pas si le president Perraut[3], par son inclination, ou pour estre uny avec lesdictes personnes, agist auprez de son maistre sur le mesme pied; mais, comme la princesse palatine doit estre tres-bien informée de l'intention de ces gens-là et de ce qu'ils font à mon esgard auprez dudict Prince, je suis asseuré qu'elle n'aura rien oublié de son costé, et qu'elle aura dict ce qu'elle jugeoit à propos qu'on fist, du costé de la Reyne, pour aplanir le chemin et oster les obstacles qui la pourroient empescher de venir à bout de son dessein. C'est pourquoy je n'ay rien à adjouster là-dessus.

LXXXIX.

Aff. étr., France, t. 267, f° 459; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 19 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Je commenceray cette depesche pour[4] vous dire quelque chose qui me donne beaucoup d'inquietude : C'est une lettre que je viens de recevoir de don Antonio Pimentel, du 12 de ce mois, par laquelle il me mande que, s'estant rencontré diverses fois auprez du comte de Fuen-

droit mocquer de tout le reste. Quoy qu'il arrive, je supplie tres-humblement V. Em. de faire estat de moy, comme d'une personne, qui est absolument à elle.»

Mazarin ajoute : «C'est la mesme [proposition] de laquelle estoient d'advis MM. le mareschal d'Hocquincourt, de Manicamp, de Bar, Broglia, Navailles et surtout Fabert.»

[1] Voy. ci-dessus, p. 20, note 2.

[2] Arnauld de Corbeville. Voyez t. I, p. 908, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Voyez ci-dessus, p. 27, note 2.

[4] La copie porte bien *pour,* et non *par,* qui semblerait préférable.

saldagne, pendant qu'on luy disoit que mon sejour icy estoit tres-preju- Juin 1651.
diciable aux interests du roy d'Espagne et à *l'Augustissima Casa*[1], ayant beaucoup de negociations contre leurs interests, il avoit respondu que cela ne pouvoit estre, puisque j'avois un sauf-conduit du roy d'Espagne, et que je luy avois positivement dict que je ne songeois qu'à estre en lieu où je n'eusse à faire autre chose qu'à songer à mon repos. Il me dict, aprez, que don Gabriel de Tolede estoit arrivé et qu'il avoit porté le pouvoir à l'Archiduc et audict comte de traitter et conclure la paix.

Cette affaire, comme vous voyez, ne vaut rien; car la lettre de Pimentel peut avoir esté escrite pour servir, aprez, de pretexte pour me jouer quelque mauvais tour. Et il n'y a rien de plus aysé, puisque les Espagnols, avec trois cens chevaux de leur armée, ou du corps de M. de Lorraine, me peuvent faire investir icy, sans que j'en aye aucune cognoissance, et me faire prisonnier en vingt-quatre heures. Que si je me retirois à Cologne, si on envoye de la cavalerie aux environs de la ville et qu'on declare aux Bourgmestres qu'on fera degast par toute la campagne, si on ne me remet entre leurs mains, il ne faut pas douter qu'ils ne le fassent à l'instant, d'autant plus que je n'ay pas sauf-conduit de l'Empereur; ce qui augmente encore mon soupçon de l'intention des Espagnols, puisque le nonce de Vienne a escrit à M. Chigi[2], il y a tantost un mois, qu'il [le passe-port] estoit expedié et que Piccolomini[3] me le devoit envoyer par un gentilhomme exprez, que ledict Nonce croyoit qu'il arriveroit en mesme temps que sa lettre; et n'en ayant aucune nouvelle, j'ay grand sujet de croire que les Espagnols ayent faict changer de resolution. Je vous advoue que je suis tres-embarrassé, sçachant d'ailleurs que les Espagnols n'oublieront rien pour m'empescher de retourner en France, et que, dans les bruits qui peuvent courre de mon retour et dans les advis que peut-estre on leur donne malicieusement là-dessus, ils sont capables d'entreprendre sur ma personne.

[1] A la Très Auguste maison d'Autriche.

[2] Le manuscrit porte *Guicchi;* mais il s'agit évidemment de Fabio Chigi, qui était nonce du Pape à Cologne. Le nom de Chigi est presque toujours altéré par les copistes.

[3] Voyez, sur Piccolomini, le tome I, p. 952, des *Lettres de Mazarin.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Juin 1651. Vous pouvez croire que je seray alerte. Je respondray le mieux que je pourray à Pimentel, et, si je suis pressé, je prendray la resolution que j'estimeray la meilleure. Ce qui me faict peine sont mes niepces; mais en cas qu'il fallut m'en aller viste, je les lairray dans un monastere à Cologne. Je vous prie ce pendant de me mander en quel endroit la Reyne trouvera bon que je me retire, en cas qu'on ne conclue rien à Paris, et que je me voye icy exposé à quelque malheur. Je ne me souviens point que jamais qui que ce soit, de la part de Madame de Savoye[1], m'ayt offert retraite dans ses Etats et d'avoir esté si extravagant de m'en tenir offensé; mais sçachant que Madame [de Savoye] a le don de la creation, je ne m'estonne pas de ce qu'elle a dict là-dessus à l'ambassadeur.

Il n'y a rien qui me donne plus chagrin que de voir le peu de secret qu'il y a en toutes choses, et cependant c'est l'ame pour conduire les plus grandes negociations à bon port. Il est vray que j'ay parlé à Bartet de Longueil[2], parce que vous m'aviez escrit qu'il m'entretiendroit là-dessus, et que je recognoistrois bien si vous aviez eu part à son establissement[3]; mais Mme la princesse palatine a eu grand tort si elle en a donné cognoissance à Mme de Longueville, puisque cela ne sert qu'à augmenter le nombre de mes ennemis et à irriter de plus en plus ceux qui le sont desjà. Aprez cela, il ne faut douter que le Surintendant, son frere, et M. de Chavigny, avec leurs amis, ne travaillent avec plus de succez contre la bonne issue de mes affaires que tous mes amis ne sçauroient faire au contraire, et je m'estonne que Bartet m'ayant dict que la princesse palatine prenoit grande part à l'establissement de la Vieuville, elle ayt pu dire à Mme de Longueville, qui est la protectrice de M. de Maisons, ce que j'avois dict au dict Bartet sur le sujet de Longueil.

[1] La duchesse douairière de Savoie était Christine ou Chrétienne de France. Voy. t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*. L'ambassadeur de France auprès de cette cour était le président Servien, frère d'Abel Servien.

[2] Pierre de Longueil. Voy. ci-dessus, p. 204, note 3.

[3] Comme chancelier de la Reine.

XC.

Biblioth. nationale, mss. Baluze, t. 332, f° 121. — Original signé, en partie chiffré [1].

A J.-B. COLBERT.

Brühl, 20 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Cette lettre, comme presque toutes celles que Mazarin adressait à Colbert, est relative à ses affaires domestiques. Le passage suivant, où il est question d'Abraham Du Quesne, mérite d'être cité.

J'escrivis il y a quatre jours, par la voye de Sedan, à Roze touchant les affaires de la Marine et particulierement pour ce qui regarde mes vaisseaux qui consistent à l'*Anne*, le *Fort*, le *Berger*, l'*Esperance* et le *Sanson*, et sur l'interest que j'ay avec Du Quesne [2], et comme je luy escris de vous informer de tout et de conferer avec vous, afin que vous resolviez ce que vous jugerez à propos, je ne repeteray pas icy les mesmes choses.

XCI.

Biblioth. nationale, mss. fonds fr., 6886, f° 197; original. — *Ibidem*, 4209, f° 262 r°. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brühl, 27 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne vois que fourbes [3] de tous costez : [je vois] qu'on n'oublie rien

[1] La minute de cette lettre, qui se trouve aux Affaires étrangères, France, t. 878, fol. 214, porte la date du 19 juin 1651.

[2] M. Jal ne parle pas, dans son ouvrage sur *Abraham Du Quesne*, du fait auquel Mazarin fait allusion. Je pense qu'il s'agit du droit sur les prises maritimes accordé par le Roi au Cardinal.

[3] Ce mot s'employait, au XVIIe siècle, dans le sens de *fourberies*.

Juin 1651. pour donner des frayeurs à la Reyne qu'Elle se perdra avec l'Estat, si Elle continue à agir avec la fermeté qu'Elle a faict jusques icy pour mon advantage. Je vois que, au mesme temps qu'on travaille d'un costé pour disposer M. le Prince en ma faveur, d'un autre on n'oublie rien pour l'aigrir contre moy. Je vois que M. de Chavigny agit puissamment auprez de Monsieur le Prince là-dessus et qu'il faict jouer tous les ressorts auprez de Monsieur et dans le Parlement pour exciter tout le monde contre moy. Je vois M. le Surintendant et son frere dans la derniere liaison avec luy, n'oubliant rien pour me faire du mal, faisant les uns et les autres agir Croissy[1], Dorat[2] et Viole pour remuer le Parlement; pour empescher que les esprits de S. A. R. et de M. le Prince ne se disposent à rien de favorable pour moy, mais qu'au contraire [ils] s'engagent de plus en plus, par de nouvelles declarations, contre tout ce qui peut me regarder. Je vois que M. le mareschal de Gramont, que j'ay aussy peu desobligé que M. le Surintendant, est uni avec M. de Chavigny et fronde d'importance. Je vois qu'on accable la Reyne et qu'on tasche de la lasser dans la juste protection qu'il luy plaist avoir de moy. Enfin je vois comme tout cela se faict, et je ne suis pas si peu clairvoyant et peu praticque de la Cour et des personnes qui agissent que je ne sçache comme tout se conduict, et que la Reyne est surprise par beaucoup de personnes en diverses rencontres, et mes obligations envers Sa M^té^ s'augmentent d'autant plus que, nonobstant les pieges qu'on me tend continuellement pour causer quelque diminution dans les bontez qu'il luy plaist avoir pour moy, elles ne font qu'augmenter.

Ce qu'il y auroit à faire, de quoy je vous conjure de tout mon cœur, c'est de fortifier Sa M^té^ à prendre une prompte resolution luy faisant cognoistre que les terreurs, qu'on tasche de luy imprimer dans l'esprit, sont des artifices afin qu'Elle ne se resolve à rien, et ce pendant ceux qui se servent de ce pretexte employent soigneusement le temps pour mettre les choses en estat que les resolutions, que la Reyne voudroit prendre à la fin, ne produisent aucun effect. Il est donc de la

[1] Croissy-Fouquet. Voy. ci-dessus, p. 155, note 1. — [2] Voy. ci-dessus, p. 217, note 1.

derniere importance que je sçache au plus tost ce que je puis devenir Juin 1651.
et qu'il vous plaise, conjoinctement avec M. le mareschal d'Estrée et M. de Senneterre, de voir le net de ce qu'on peut esperer du costé de M. de Chasteauneuf, presupposant qu'il agist de concert avec tous ses amis et que tous ensemble [ils] possedent l'esprit de Monsieur; et, si les choses se reduisent en l'estat de le pouvoir faire, on doibt conclure sans perte de temps[1], ne sçachant pas à quoy peut estre necessaire le renvoy de M. Brachet, m'estant desjà assez explicqué sur toutes choses; et, si on ne peut mieux, l'asseurance des bonnes graces de la Reyne à M. de Chasteauneuf, avec des advantages reels, debvroit, au moins, m'asseurer une retraicte en quelque endroict, où le Roy fust le maistre, afin d'y pouvoir vivre doucement et en toute seureté. Si je ne suis assez moderé dans mes pretentions, on pourra retrancher ce qu'on jugera qu'il y a de trop.

Si la Reyne pouvoit promptement donner une rescompense à M. de Tilladet[2], telle qu'elle le pust satisfaire, et prendre le gouvernement de Brisach, je m'y pourrois retirer, et si Sa M^té^ a la bonté de vouloir faire un effort, de son costé, comme je n'en doubte point, je pourray aussy, avec mes amis, assister à cela[3], trouvant une partie de l'argent, et je songe desjà qu'on y pourroit employer les cinquante mille livres que M. Colbert me mande que j'en puis faire estat. Je suis asseuré que vous allez en cette affaire comme je le puis souhaitter, et que vous serez ravy de me donner une marque de vostre affection dans ce rencontre; c'est pourquoy je ne vous dis rien pour vous y exciter. Mais je vous prie seulement d'y travailler en sorte que l'effect s'en puisse suivre au plus tost, profitant de la declaration que M. de Chasteauneuf a faicte à M. le mareschal d'Estrée qu'il ne voyoit aucune difficulté que je me puisse retirer dans Brisach.

Quand je vous ay parlé que la Reyne donneroit un benefice des

[1] Il faut ajouter pour compléter la phrase : *une alliance avec Chasteauneuf et son parti.*

[2] Gabriel de Cassagnet, marquis de Tilladet. Voy. t. III, p. 373, note 3, des *Lettres de Mazarin.* Tilladet était, comme on l'a dit ci-dessus, p. 186, note 1, gouverneur de Brisach et parent de Michel Le Tellier.

[3] Lui venir en aide pour y parvenir.

Juin 1651. premiers vacans à M. de Tilladet, ç'a esté sans prejudice de la rescompense qu'on donneroit en argent, et je promets que je seray le solliciteur auprez de Sa M^té^ pour l'accomplissement de sa parole à l'esgard dudict benefice et d'y satisfaire en mon propre et privé nom, si par quelque accident non preveu, la parole de Sa M^té^ ne peut avoir l'effect dans le temps qu'on prendra. Enfin souvenez-vous que celuy qui vous a tesmoigné avoir beaucoup d'estime et d'affection pour vous est en mauvais estat, à la veille d'estre encore pis, si on ne peut promptement adjuster qu'il ayt, au moins, cette retraitte par le moyen que j'ay dict cy-dessus.

Je vous prie aussy d'examiner avec M. de Senneterre, suivant ce qui sera resolu à Paris, la conduicte que vous seriez d'advis que je tinsse, et me le mander, comme aussy avec une entiere liberté tout ce que vous sçaurez et verrez qui me peut regarder, vous donnant ma parole que personne n'en aura cognoissance.

XCII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 132; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. D'ESTRADES.

Brühl, 21 juin 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir remercié d'Estrades de la passion qu'il témoigne pour tout ce qui le regarde, Mazarin ajoute :

Je n'oublie rien pour recommander vos interests à Paris; mais vous sçavez que les raisons des absens ne persuadent pas beaucoup, et je ne m'estonne pas du traictement que vous recevez de M. le Surintendant, puisque, en mon particulier, quelque sollicitation que j'aye faicte et quelqu'ordre precis que la Reyne ayt donné, non seulement je n'ay peu avoir la moindre satisfaction sur quoy que ce soit; mais il m'a osté presque toutes les assignations que les Surintendans, ses pre-

decesseurs, m'avoient données [et] que j'avois destinées pour payer quelqu'un de ceux de mes creanciers qui me tourmentent le plus. Juin 1651.

Mazarin continue de se plaindre de la conduite du Surintendant, et l'attribue à l'influence de Chavigny. Il rappelle la violence avec laquelle ses ennemis n'ont cessé de le persecuter, et la triste situation où le Roi, la Reine et la France sont réduits. Puis il passe aux propositions qu'on lui fait :

A present il y a beaucoup de negociations sur le tapis; mais je ne voy pas que rien s'advance, et j'ay grand sujet de craindre que le grand nombre de medecins ne fasse mourir le malade . . . La proposition que vous me faictes pourroit estre bonne[1], et j'en ay escrit à Paris, et je suis de vostre advis qu'il faudroit que Leurs M^tez fussent à Compiegne. Si Elles y vont, je vous conjure, en cas qu'il n'y ayt rien à craindre à Dunkerque, de vous y rendre pour parler à la Reyne, et voir, si mes affaires ne sont pas adjustées, ce qu'il y auroit à faire pour les mettre en une meilleure posture.

Je ne croy pas que les Espagnols soient en estat de vous attaquer, si ce n'est que les Anglois leur donnassent quelque assistance pour cela, et je ne voy pas aussy que la constitution de leurs affaires le leur puisse permettre; mais si vous estiez abandonné de la Cour, tout seroit à craindre. Je m'asseure que le voyage de M. de Raymond n'aura pas esté inutile, et qu'on n'aura pas hesité à accepter la proposition que vous avez faicte pour entretenir la garnison. Je vous diray, en cet endroict, que je ne pourrois avoir un plus grand plaisir que si on consentoit que je pusse aller vivre avec vous, et je veux croire que cela ne prejudicieroit nullement à la seureté de Dunkerque.

Je ne m'estonne pas que vous n'ayez [pas] recognu grande affection pour moy dans les officiers des gardes qui sont à Dunkerque, puisqu'ils sont presque tous, par diverses raisons, de la cabale qui n'a pas servy la Reyne et qui m'a persecuté; mais je vous puis bien dire qu'il y en a

[1] D'Estrades lui proposait, au nom de plusieurs généraux et gouverneurs de places, de se rendre dans une des forteresses du nord de la France, et désignait spécialement Dunkerque, dont il était gouverneur. Voy. ci-dessus, p. 287, note 2.

Juin 1651. fort peu qui ne m'ayent obligation en leur particulier, quand mesme ils ne voudroient pas prendre part à celles que m'a tout le corps, qui ne sont pas petites, ayant tousjours soustenu auprez de Leurs Majestez tout ce qui pouvoit regarder leur advantage, estably que tous les capitaines auroient pension; qu'en quelque lieu où il y auroit des compagnies des gardes, celuy qui y seroit commanderoit en qualité de mareschal de camp; que, venant à mourir des lieutenans ou enseignes, on commenceroit à donner au capitaine une somme de dix ou douze mille francs; ce que le feu Roy avoit accoustumé de faire seulement quand il vouloit gratifier quelque officier qu'il estimoit; et enfin, durant mon ministere, j'ay tasché d'establir un si bon traittement pour le regiment des gardes, que les compagnies, qui ne valoient que dix-huict ou vingt mille escus, se sont vendues jusqu'à quarante [1], et je ne mets pas en compte que j'ay faict payer, de mon argent, treize années durant, les pensions audict regiment, et advancé ce qui estoit necessaire pour luy donner une monstre complete, sans que j'en aye retiré un sol ny que je sois en estat de le pouvoir esperer.

XCIII.

Biblioth. nationale, mss. f. fr. 23, 202, f° 12. — Original en partie chiffré.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Brühl, 4 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre et je vous suis tousjours plus obligé de l'affection que vous me tesmoignez. Pour ce qui est de M. le Prince, je vous prie de dire à M. l'abbé Fouquet [2] que je m'en remets à M. de Lionne et que je le prie seulement de se souvenir de tout ce que M. le

[1] On se rappelle que, dans l'ancienne monarchie, la vénalité existait pour un certain nombre de charges militaires, comme pour les offices de judicature et de finances.

[2] On a déjà vu que, dans les lettres chiffrées, le personnage qui écrit et celui auquel il s'adresse sont souvent cités à la troisième personne.

Cardinal luy a dict sur cette affaire, afin que M. le Cardinal n'empire pas de condition. Pour moy j'ay toute confiance en vous et je ne doute point que vous ne vous souveniez de tout ce que je vous ay dict sur la matiere, et que 35[1] ny prenne autant de soing des interests de 47 comme s'il s'agissoit des siens propres; mais enfin la conduitte de tout est remise à 46[2], qui ne faira rien mal à propos, esclairé de beaucoup de choses sur la matiere par 35, comme il le sera, et vous devez estre asseuré que 72[3] n'a aucun confident sur cette affaire. Juillet 1651.

C'est une grande conqueste s'il est vray ce que vous me mandez de Bruxelles[4]; mais il est accoustusmé à changer bien souvent.

Je vous prie d'asseurer de mon tres-humble service le gentilhomme, qui n'est pas dans le chiffre[5], et luy dire qu'il n'a pas serviteur plus acquis que moy.

Pour ce qui est des employs, M. de Lionne sçait aussy bien que moy l'engagement dans lequel on est, et je sçay de bon lieu que M. le Cardinal en est fasché au dernier point, et tout ce qu'il peut faire, c'est tirer l'affaire de long pour voir s'il sera assez heureux de pouvoir desgager sa parole. Je vous prie de dire à vostre amy que je souhaite plus ses satisfactions et advantages que luy-mesme, et que, ou je seray tout-à-faict malheureux, ou qu'il en ressentira des effects proportionnez à son merite et à l'amitié que j'ay pour luy.

Je vous prie, en vostre particulier, de m'aymer et croire que vous le devez par justice, puisque asseurement je suis et je seray tousjours vostre meilleur amy. Je vous seray obligé, sy vous prendrez la peine d'asseurer le parent[6], que vous avez dans le Parlement, de mon service et de mon amitié.

[1] Chiffre non traduit. La clé, publiée par Ravenel, ne peut s'appliquer à cette correspondance. 35 me paraît désigner l'abbé Fouquet, et 47, Mazarin.

[2] Probablement la Reine.

[3] Chiffre non traduit; il désigne probablement Mazarin, comme 47.

[4] Il s'agit ici du conseiller Pierre Broussel, qui avait été un des plus ardents frondeurs. Son nom est écrit *Bruxelles*, ou *Brouxelles*, dans la plupart des lettres de cette époque.

[5] Probablement Mme de Chevreuse.

[6] On sait que Nicolas Fouquet, frère de l'abbé, était procureur général du parlement de Paris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1651.

XCIV.

Biblioth. nationale, mss. fr. n° 4209, f° 268 v°. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Brühl, 4 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous suis de plus en plus tres-obligé de la ponctualité avec laquelle vous me donnez part de tout ce qui vient à vostre cognoissance, et je vous diray maintenant que je n'apprends autre chose, par les lettres que je reçois cet ordinaire, si ce n'est qu'il n'y avoit presque rien à esperer de M. le Prince. Mme la princesse palatine estoit persuadée qu'il n'agissoit pas sincerement et qu'il y avoit apparence qu'il revelast à Monsieur tout ce que l'on luy proposoit à mon esgard, afin de tascher, par ce moyen, d'entrer dans une estroicte liaison avec S. A. R., et on m'adjouste ensuite qu'on estoit d'aultant plus obligé à poursuivre la negociation du costé des frondeurs qu'on n'avoit rien de positif à me mander; mais que, par le prochain ordinaire, on me pourroit donner advis de ce qu'il y auroit à esperer, quoyque la Reyne et toutes les personnes qui estoient dans mes interests croyent conformement que je ne debvois pas m'attendre qu'on pust rien faire pour moy durant la Minorité. Voilà la substance de ce que l'on m'escrit, et je vois bien par là que mes affaires doibvent encore estre en pire estat. Cependant je me consomme, et, au lieu de concevoir des esperances d'ameliorer ma condition dans la Majorité, je crois avec beaucoup de fondement qu'elle empirera par les raisons que je vous ay desjà mandées.

Je n'entends pas une certaine negociation de Prioleau avec M. de Chasteauneuf et M. de Chavigny, ayant redict à celuy-cy tout ce qu'il avoit appris de l'autre sur la proposition qu'il m'avoit envoyé faire par Brachet[1], qui donna occasion à M. de Chavigny de parler à Monsieur

[1] Voy. ci-dessus, p. 197, les propositions portées à Mazarin par Brachet, de la part de Châteauneuf.

contre M. de Chasteauneuf et qui l'aura cy-aprez porté aussy à fortifier M. le Prince de ne rien escouter et de declarer tout à S. A. R. Juillet 1651.

Je vous advoue que si, parmy tant d'intrigues, tant de rapports et tant d'infidelitez, on ne devient pas fol, c'est un grand bonheur. Pour moy, je commence à me lasser, et je voudrois bien, comme je vous ay escrit, l'ordinaire passé, avoir un peu de repos, sans estre exposé à la rage de mes ennemis. Je vous conjure de nouveau de contribuer tout ce qui pourra dependre de vous, facilitant à la Reyne les moyens de pourvoir au bien de l'Estat [et] à la satisfaction de M. de Tilladet, prenant le gouvernement de Brisach et empeschant Charlevoys, qui est asseurement fomenté de passions, d'adjouster de nouveaux crimes à ceux qu'il a desjà commis.

Je suis bien ayse de voir que M. le Premier President agisse avec affection et adresse, pour le service de Leurs Majestez. Je m'estonne que le Parlement ne recognoisse à la fin qu'il ne sert que de joint à la passion des uns et des autres.

Je vous remercie de ce que vous m'adjoustez à la negociation du marquis de Sillery[1]; car il est tres-curieux, et vous me ferez un grand plaisir de me mander les nouvelles que vous sçaurez d'Espagne et de Flandres. Vous pouvez croire que, si j'en estois informé d'ailleurs, je ne voudrois pas vous donner cette peine.

Je suis surpris au dernier point de ce que vous me mandez qu'on aura mis entre les mains de M. le Prince les depesches, que vous me fistes pendant le voyage de l'année derniere, et qu'on luy avoit baillé le chiffre pour deschiffrer celles qui furent interceptées et qui estoient demeurées entre les mains de M. de La Rochefoucauld. Je vous prie de me permettre que je suspende mon jugement et ma creance jusques à tant que vous m'escriviez de nouveau d'estre asseuré de la chose; car elle est si estrange que je ne puis pas m'imaginer qu'on l'ayt peu faire, et en cas que cela soit, je vous responds que j'y prendray part de la bonne maniere, puisque cela me touche encore plus que vous-mesme.

[1] Voyez, sur le marquis de Sillery (Louis Brûlart), ci-dessus, p. 250, note 1.

Juillet 1651. Cependant ayez l'esprit en repos et fiez-vous sur ma parole que personne n'aura cognoissance de ce que vous m'escrivez; que je conserve dans ma cassette toutes vos depesches et que je commenceray à me servir, l'ordinaire prochain, du chiffre que vous m'avez envoyé. Je suis pourtant obligé de vous dire que Roussereau n'a pas vostre chiffre; qu'il ne le sçait point, n'ayant jamais chiffré ny deschiffré aucune depesche que je vous aye faicte et que j'aye receu de vous, et cela est la pure verité.

XCV.

Aff. étr., France, t. 267, f° 473 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 4 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne suis nullement surpris de ce que contient vostre depesche à l'esgard du proceder de M. le Prince, et vous aurez veu, par mes precedentes, l'opinion que j'en avois, et que j'ay tousjours craint que M. de Chavigny avec ses adherens porteroient (*sic*) plus aysement l'esprit de M. le Prince contre moy que tous ses proches et madame la princesse palatine ne pourroient faire en ma faveur. Neantmoins la procedure de ce prince est bien estrange, et je m'estonne qu'il ayt esté si peu clairvoyant, qu'il n'ayt recognu que son veritable bonheur dependoit de son union avec la Reyne et que ceux qui le conseilloient au contraire le faisoient pour leurs interests particuliers et pour la hayne qu'ils avoient contre moy et non pas pour son bien, outre qu'il devroit estre persuadé que les frondeurs prevaudront tousjours dans l'esprit de S. A. R., et qu'estant outrez comme ils sont contre luy, ils empescheront tousjours qu'il ne se restablisse entr'eux une sincere et parfaicte union; et quoyque vous me mandiez, dans le commencement de vostre chiffre, daté du 20, que suivant toutes les apparences vous

croyez cette liaison faicte entre ces deux princes, je m'asseure que vous aurez changé d'advis, aprez avoir conferé avec le Coadjuteur. Juillet 1651.

La colere de Mme la princesse palatine est bien juste et la conduite qu'elle a prise, sans y perdre un moment de temps, tres-obligeante pour la Reyne et pour moy, et le manquement que M. le Prince luy a faict, par ses circonstances, est insigne; mais je crois que ladicte princesse et ceux qui souffrent [d']un si estrange proceder en seront bientost vengez, et qu'il ne tardera pas à s'en repentir, puisqu'il recognoistra dans peu que luy-mesme a travaillé à l'union de Leurs Mes avec M. le duc d'Orleans et à l'advantage des frondeurs, qu'il regardoit comme ses plus fiers ennemis, et qu'il aura esté l'artisan de tous les malheurs qui luy pourront arriver par sa mauvaise conduite et pour s'estre opiniastré à refuser la place du plus heureux prince qui ayt jamais esté en France. Je crois que Mme de Longueville aura esté faschée du proceder de son frere, mais je ne crois pas que pour cela Mme la princesse palatine luy doive donner la moindre cognoissance des autres mesures que l'on prend; car enfin, en certaines occasions, ils seront tousjours bien ensemble.

Quand on faict ce que la raison et la prudence conseillent, il faut aprez se mettre l'esprit en repos, quelque evenement que les affaires ayent. Aussy je vous puis asseurer que le mien y est entierement, d'autant plus que les remises[1] de M. le Prince l'avoient desjà disposé à l'evenement que vous me mandez; et j'ay esté tres-ayse de voir qu'à l'instant on se soit jeté de l'autre costé. Je crains seulement deux choses : La premiere que M. le Coadjuteur ne traitte avec plus d'artifice et plus advantageusement que n'eust faict M. de Chasteauneuf, et l'autre que, [par] la cognoissance que je vois qu'ont desjà de cette nouvelle negociation le mareschal d'Estrée et M. de Senneterre et M. Le Tellier, leur estant sensible[2] de s'en voir exclus, [ils] n'agissent en sorte que le succez n'en soit si heureux qu'on le pourroit esperer sans cela. Et ma

[1] Les délais, les tergiversations de M. le Prince.

[2] Ce mot est surchargé dans le manuscrit et difficile à déchiffrer; mais on peut lire *sensible*, qui donne un sens très convenable.

juillet 1651. crainte s'augmente en ce que ces gens-là seront d'autant plus outrez, ne se voyant pas seulement exclus de l'affaire; mais qu'ils[1] soient tombez entre les mains de M. Servien et les vostres, pendant que vos chiens ne chassent pas bien ensemble.

Je ne m'estonne nullement du discours que M. de Senneterre a faict à la Reyne; car Brachet me dict dernierement que ledict sieur de Senneterre soupçonnoit que la negociation des frondeurs aboutiroit à proposer quelque chose contre M. le Prince, semblable à ce qui luy estoit desjà arrivé[2]; ce que je dis tout aussytost à l'abbé Fouquet, qui estoit icy.

Quelque chose que m'ayt escrit M. Bartet et Seyron de la liaison de M. Le Tellier avec M. de Chavigny et de son raccommodement avec M. le Prince, j'ay peine à le croire, mais non pas que cela n'arrive bientost, s'il ne croit de devoir estre favorisé puissamment de M. le duc d'Orleans, et M. le Prince et M. de Chavigny non seulement le recevront, mais le rechercheront, ayant rompu avec M. Servien et avec vous, et sçachant que ledict sieur Le Tellier n'est pas de vos amis.

Je voys que chacun est capable de faire du mal, et que pour faire quelque chose de bon, ce n'est pas assez que des personnes bien intentionnées agissent sans obstacle; c'est pourquoy je m'asseure qu'on n'aura rien oublié pour ramener, par quelque moyen, les esprits des susdictes trois personnes[3] pour les empescher au moins de nuire à vostre negociation; car se voyant desesperez[4] d'y avoir part, il seroit à craindre qu'ils ne prissent la resolution de tout reveler à M. le Prince, et je vous laisse à penser, en ce cas, les inconveniens qui arriveroient de cela, M. de Senneterre croyant, ainsy qu'il a dict à la Reyne, que l'on doit faire quelque coup hardy. L'affaire est tres-delicate et je m'asseure qu'on n'aura rien oublié avec une adresse et une prudence telles que le service de Leurs M^tez^ requiert.

Cependant M. de Chasteauneuf a eu grand tort, l'affaire devant estre

[1] Le manuscrit porte bien *ils*; mais le sens exigerait *elles*, ces affaires.

[2] On se rappelle que Condé avait été emprisonné en janvier 1650.

[3] Ces trois personnes sont le maréchal d'Estrées, le marquis de Senneterre et Le Tellier.

[4] Hors d'espoir d'y avoir part.

secrette, de s'estre ouvert, comme il a faict, au mareschal d'Estrée. Juillet 1651.
Voilà ce que m'en mande M. Le Tellier, aprez avoir commencé à dire que ledict sieur de Chasteauneuf, sans venir à aucun destail, avoit dict audict mareschal qu'il y avoit trop de negociateurs et qu'il estoit impossible que les affaires ne perissent. M. de Chasteauneuf adjousta à M. le mareschal d'Estrée que la franchise qu'il trouvoit en luy et celle avec laquelle il vouloit tousjours agir en son endroit l'obligeoient à luy descouvrir que, depuis qu'ils ne s'estoient veus, l'on avoit recommencé une nouvelle negociation avec eux (parlant du Coadjuteur et de Mme de Chevreuse); qu'il ne luy pouvoit pas dire d'où elle venoit; mais par ce qu'il en pouvoit juger, il luy sembloit que c'estoit de M. Servien et de M. de Lionne et alloit à raccommoder S. A. R. avec la Reyne, y faisant entrer M. le Prince, sans parler presentement du retour de Vostre Eminence[1], mais bien du restablissement de luy, M. de Chasteauneuf, dans les sceaux, et de faire que le Coadjuteur fust cardinal à la nomination du roi de Pologne[2]. Apres quoy on travailleroit tout de bon pour V. Em.; que l'on consentiroit ce pendant[3] qu'il se puisse retirer à Sedan. Il pria M. le mareschal d'Estrée de ne rien faire cognoistre de tout cela à M. de Senneterre; mais depuis, jugeant sans doute qu'il ne luy garderoit point le secret, il lui laissa la liberté d'en donner part à M. de Senneterre; mais il m'en exclut nommement.

Je ne sçay pas si ce que dessus est veritable, vous ne m'en escrivant aucune chose, mais je vous en informe, afin que vous voyiez en quel estat sont les choses dans l'esprit des (dictes personnes), et [qu']on en puisse profiter quand il y aura occasion de le faire, prenant bien garde que, ny M. le Coadjuteur, ny M. de Chasteauneuf, ny aucuns autres, hormis la Reyne et M. Servien, en ayent aucune cognoissance.

[1] Ces mots *V. Em.*, désignant Mazarin et placés dans une lettre de ce Cardinal, semblent étranges; il faut admettre que, sans en prévenir, Mazarin cite un passage de la lettre qui lui a été adressée par Le Tellier.

[2] Chaque roi catholique avait droit de désigner un cardinal, une fois pendant son règne. Jean-Casimir Wasa, roi de Pologne, n'avait pas encore usé de ce droit.

[3] Dans l'intervalle, on accorderait que Mazarin se retirât à Sedan jusqu'à ce qu'on eût obtenu son retour à la Cour.

Juillet 1651. Le reste du chiffre de M. Le Tellier consiste en l'affaire de Brisach, pour laquelle il me parle en les mesmes termes[1], tesmoignant seulement que tout ce que faict Charlevoys est à l'instigation de Mme la mareschale de Guebriant, qui voudroit faire tomber ce gouvernement entre les mains de son frere, ou de M. de Vardes.

Je n'ay jamais douté que les frondeurs ne traitassent plus volontiers avec vous qu'avec qui que ce soit, sçachant fort bien que la Reyne ny le Cardinal ne vous desdiroient de ce que vous adjusterez. Et vous voyez que je jugeois bien mieux sur cela que vous n'avez faict, puisque vous croyiez devoir estre sacrifié, si on concluoit quelque chose avec lesdicts frondeurs. Vous cognoissez M. le Coadjuteur et ses associez aussy bien que personne; c'est pourquoy je pourray me dispenser de vous rien marquer là-dessus. Neantmoins, pour ma satisfaction, je vous diray qu'il faut traitter avec eux comme avec des personnes qui, s'ils recognoissent pouvoir trouver mieux leur compte, manquant à ce qu'ils ont promis, ne seront nullement embarrassez à le faire, et aprez ce que nous avons veu, on se mocqueroit de nous avec beaucoup de raison, si on se laissoit rattrapper la seconde fois; ce qui arriveroit peut-estre avec plus grand prejudice pour la Reyne que la premiere, parce qu'ils auroient mieux pris leurs mesures.

Souvenez-vous, en outre, de ce que je vous ay escrit, et que j'ay bien expliqué en destail à l'abbé Fouquet, que tout ce que le Coadjuteur et les autres promettront, et qui devra estre faict, aprez qu'ils seront venus à bout des choses qu'ils pretendent, ne s'executera pas, et qu'ils trouveront mille raisons pour monstrer que c'est le service de Leurs Majestez qui l'empesche, et faisant agir M. le duc d'Orleans comme bon leur semblera, ils viseront à empieter plus que jamais sur l'authorité de Leurs M^tez^ et mettre les choses au point d'estre les tout-puissans, esloignant et perdant tous ceux qui leur pourroient faire obstacle; et vous devez considerer que, s'ils ont entrepris, pendant que j'avois l'honneur d'estre auprez de la Reyne et sont venus à bout par

[1] Voy. ci-dessus, p. 247-248, les détails que donne Mazarin sur Brisach, dans une réponse à Le Tellier.

leur cabale, de m'en esloigner, il leur sera bien plus aysé, quelque chose qu'ils promettent au contraire, d'empescher mon retour, afin que, n'ayant pas l'obstacle de M. le Prince dans la poursuite de leur dessein, ils puissent aussy estre deslivrez de celuy que je leur pourrois faire dans l'esprit de la Reyne, par la creance que S. M^té^ me faict l'honneur d'avoir en moy, et faisant semblant de souhaitter mon retour auprez de Leurs M^tez^ avec passion et de travailler pour cet effect, ils feront eux-mesmes remuer et crier des peuples et des parlemens là-dessus, afin que cela leur serve d'excuse, s'il n'est pas possible d'effectuer ce qu'ils auront promis. Juillet 1651.

C'est pourquoy ce sera un mauvais conseil si on se resoud à leur donner presentement ce qu'ils demandent, pour attendre, aprez, l'execution de ce qu'ils promettront, à moins d'avoir de telles seuretez que, par leur propre interest, ils soient obligez à tenir ponctuellement leurs promesses. J'estime donc que ce doit estre là la principale application. On doit prendre garde aussy pour le mariage de Madamoiselle de Chevreuse avec M. le Prince de Conty; car je suis bien trompé si les frondeurs ne se flattent tousjours de le pouvoir faire, si une fois ils viennent à bout que M. le Prince n'y puisse faire opposition ny en destourner son frere.

Je ne vous dis autre chose touchant les resolutions qu'on prendra à l'esgard de M. le Prince[1], si ce n'est que les momens sont precieux en certaines natures d'affaires, et qu'il ne faut rien oublier ny pour le principal ny pour les accessoires; que le Roy doit avoir tout en son pouvoir, afin de n'avoir pas à se repentir, aprez, d'avoir manqué à ce qu'il estoit, du commencement, au pouvoir de la Reyne de faire avec facilité[2].

Je croirois extremement advantageux pour le bien de l'Estat si la Reyne pouvoit entierement gaigner à Elle M. de Bouillon et le mares-

[1] On a déjà vu qu'il était question de nouveau d'arrêter Condé. Il en fut prévenu et se retira dans son château de Saint-Maur près de Paris, dans la nuit du 5 au 6 juillet.

[2] Mazarin veut dire que la Reine pouvait retenir Condé en prison, à l'époque où il était enfermé au Havre, au lieu de lui rendre la liberté.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1651. chal de Turenne. Tout le monde mande qu'ils ne sont pas contens de M. le Prince, et je crois que Mme la princesse palatine pourroit mesnager l'affaire. Ce n'est pas qu'on ne jugeast plus propre M. de Ruvigny, lequel m'a asseuré de ce que je vous ay escrit; mais je ne sçay pas s'il a entendu conjointement avec M. le Prince[1]. La Reyne, l'envoyant querir et luy parlant là-dessus, en pourra avoir tout l'esclaircissement qu'Elle voudra. Il faut aussy avoir M. le Premier President, lequel je crois estre desjà dans toutes les dispositions que S. M^té^ peut souhaitter. Enfin pour ce qui est de M. de Bouillon et de M. de Turenne et des parens et intimes de M. le Prince, qui sont capables de faire du mal, il faut tascher de les gaigner, ou leur oster le moyen de pouvoir rien faire qui soit prejudiciable. Et je ne vous dis rien de M. de Chavigny; car je suis persuadé que M. de Servien et vous, estant sur le lieu, vous voyez mieux que personne ce qu'il y a à conseiller à la Reyne là-dessus.

Je ne doute pas que, si M. le duc d'Orleans en est d'accord, M. le Prince ne prosne contre vous et contre M. Servien au Parlement et ne mette sur le tapis tout ce qui pourra le plus desplaire à la Reyne et me nuire davantage; mais il y a apparence que la negociation que l'on a avec les frondeurs les obligera à destourner S. A. R. de se conformer là-dessus aux sentimens de M. le Prince, ou s'ils ne veulent pas se declarer à cette Altesse, en cas qu'il n'y ayt rien de conclud ou bien advancé, il me semble qu'on ne doit craindre aucune resolution fascheuse du Parlement, attendu qu'il y a des gens bien intentionnez revenus pour le service de Leurs M^tez^; que les amis et dependans des frondeurs ne se porteront pas aux extremitez, et que M. le Premier President, qui veut servir, employera utilement son adresse pour mesnager toutes choses à la satisfaction de Leurs M^tez^.

Au reste, la meilleure nouvelle que je pourrois recevoir sera celle que Leurs M^tez^ soient hors de Paris; si on s'adjuste avec M. d'Orleans, on le pourra faire sans que qui que ce soit en dise le moindre mot. Et

[1] La phrase est peu explicite: Mazarin veut dire, je crois, qu'il ne sait pas si Ruvigny, en parlant de la possibilité de gagner le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne, a voulu dire qu'on pourrait se les concilier en même temps que Condé.

si l'accommodement ne se faict, il est encore plus necessaire d'estre hors de Paris. Pour moy, je vous advoue que je seray dans les dernieres inquietudes jusqu'à tant que cela soit; car il me semble qu'il n'y a rien de si evident que les plus grands maux, qui peuvent arriver, ne seroient pas considerables, et [qu']on y remedieroit aysement, Leurs M^tez estant à la campagne, et les petits peuvent devenir bien grands et dangereux, estant à Paris. Les mal intentionnez, ceux qui se veulent rendre considerables, et presque toute la Cour travailleront sans doute, par diverses raisons, à l'empescher, les uns pour leur commodité, les autres par esperance de pouvoir, par leur cabale, mettre en estat Leurs M^tez de consentir à ce qu'ils voudront, et d'autres, pour faire leurs affaires, sous pretexte qu'ils sont capables de servir. Juillet 1651.

Enfin Leurs M^tez hors de Paris, les intrigues diminueront de moitié; les armées se conserveront et s'eschaufferont de plus en plus pour leur service et beaucoup de monde se rendra auprez d'Elles, lesquelles pourront prendre telle resolution que bon leur semblera sans aucune crainte, et quant à moy je croy que d'estre à Paris ou dehors, c'est tout de mesme qu'estre en prison ou en liberté; c'est d'avoir crainte de tout, ou de faire tout craindre; c'est ne pouvoir presque rien, ou tout pouvoir; c'est enfin estre Roy et maistre en effect, ou en avoir seulement le nom et estre sujet à la volonté de ceux qui, ayant failly, ont interest, par toutes sortes de voyes, d'abattre l'authorité royale.

Si on ne peut sortir pour s'approcher de la frontiere, comme on a faict, les autres années, avec beaucoup d'utilité, le pretexte du sacre ne peut manquer, sans qu'on doive apprehender pour cela que personne y trouve à redire et qu'on fasse du bruit, puisqu'il paroist que tous les peuples souhaittent de voir le Roy sacré; et d'autant plus la Reyne verra de cabales dans le Parlement, rencontrera de difficultez à gaigner S. A. R. et les frondeurs, et verra M. le Prince proceder comme il faict, [d'autant plus] Elle doibt songer à sortir de Paris avec le Roy par quelque moyen que ce puisse estre; car asseurement en l'estat où Elle est, Elle doibt tout craindre et pourroit se repentir, hors de temps, de

Juillet 1651. ne l'avoir pas faict, avec beaucoup de desplaisir du prejudice qui en seroit arrivé au Roy, à l'Estat et à sa personne.

Il ne faut pas moins sortir, ny avec moins de diligence, si l'on conclut quelque chose avec S. A. R. et les frondeurs, parce que je ne doute point que, quinze jours aprez, il seroit tres-difficile à Leurs M^tez de le faire, sous mille pretextes qu'ils trouveroient du bien et du service de Leurs M^tez, et comme S. A. R. est tres-ayse d'y demeurer[1], on n'auroit pas grande peine à luy faire approuver toutes les raysons qu'on luy diroit là-dessus.

Je croy qu'on aura songé à tout; car il est temps d'avoir pris ses mesures sur ce qu'on devra faire à la Majorité et pour les Estats-generaux, et je ne sçay pas si on a resolu si le Roy se declarera majeur au parlement de Paris, craignant fort qu'on ne demande à S. M^té la confirmation de toutes les declarations qui ont esté extorquées depuis trois ans, tout-à-faict contraires à son authorité. Si le Roy l'accorde, c'est le plus grand malheur qui puisse arriver, et, s'il le refuse, il est à craindre qu'on n'esmeuve quelque sedition pour le contraindre, ainsy qu'on a faict dernierement; et, si le malheur vouloit qu'ils vinssent à bout, dans le commencement de la Majorité, de quelque chose contre l'authorité du Roy, je vous laisse à penser quelles suittes on devroit apprehender d'un semblable commencement; ce qui donneroit courage aux factieux de tout entreprendre, recognoissant facilité à continuer, dans la Majorité, la mesme conduite qu'ilz ont tenue dans le bas aage du Roy. Mon zele me faict peut-estre dire plus que je ne devrois; mais, en ce cas, j'en dois estre excusé, la cause en estant bonne.

J'ay receu advis de beaucoup d'endroits que le mareschal d'Estrée, en toutes occasions, a parlé à mon advantage, et à moy, il m'a offert et fait offrir plus d'une fois Laon[2], et cinquante mille escus, et M. de Senneterre m'a tousjours asseuré que je pouvois faire un estat certain du dict mareschal. Il y a pourtant grande apparence que, si on ne s'est advisé d'y aporter quelque remede, ils se cabreront tous sur l'exclusion

[1] De demeurer à Paris. — [2] Le maréchal d'Estrées était gouverneur de cette ville.

qu'on leur donne dans la negociation avec les frondeurs, qui avoit esté commencée par leur moyen. Juillet 1651.

Je croy que vous n'oubliez pas de conseiller la Reyne de flatter et de caresser le President Le Coigneux[1] et ses enfans, puisqu'ils servent bien et qu'ils sont capables de le faire tousjours mieux.

Je vous ay faict le tableau du commandeur de Jars[2]. Je remets à une autre fois à vous faire celuy du mareschal de Gramont; car il me semble de l'avoir veu arriver au Palais-Royal, tout en feste pour exagerer l'action du Premier President[3].

M. de Beaufort est persuadé d'estre un Mars et un Adonis, que, quand il se monstre, il trouble le repos des plus belles dames. Il est tousjours affairé; il croit que tout ce qui se remue, c'est par ses ressorts et veut qu'on le plaigne de tant de negociations qu'il a sur les bras. Ce que je crois de luy, c'est qu'il n'est pas trop fin, qu'il est tres vain, fort interessé, mal intentionné, grand trompeur; qu'il a son peuple dans la teste et [qu'il][4] se figure des occupations qu'il n'a point. Pour le reste, s'il sçavoit parler, il diroit de belles choses. Ce que je vous puis donc dire sur son sujet, c'est qu'il ne faut rien esperer ny desesperer de luy, et qu'asseurement Mme de Montbazon et La Boulaye[5] luy feront faire tout ce qu'ils voudront. Il est pourtant à propos d'empescher qu'il ne se joigne à M. le Prince, lequel s'en pourroit servir utilement en beaucoup de choses.

[1] Jacques Le Coigneux, ou Le Cogneux, président à mortier en 1630, mort le 21 août 1651. Son fils, nommé aussi Jacques Le Coigneux, fut conseiller au Parlement en 1644, président aux Enquêtes en 1648 et président à mortier en 1651; il mourut en 1686. On trouve l'*Historiette* des Le Coigneux dans Tallemant des Réaux, t. IV, p. 1 et 6, édit. in-8° (Techener, 1855).

[2] Voy. ci-dessus, p. 142, 267-268. Le goût des portraits était fort répandu à cette époque, comme on le voit par les Mémoires de Retz et par les portraits publiés sous le nom de Mlle de Montpensier. Mazarin lui-même a cédé à cette mode, comme le prouve son portrait de Beaufort.

[3] Il s'agit, dans ce passage, du discours que le premier président, Mathieu Molé, avait prononcé en répondant au prince de Conti, dans la séance du Parlement, tenue le 8 juillet 1651. Voyez, sur cette séance, l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 369 et suiv.

[4] La copie porte *qui*, mais le sens général de la phrase exige *qu'il*.

[5] Voyez, sur Mme de Montbazon, le t. I.

Juillet 1651. Je croys entierement ce que la Reyne vous a dict du mespris que le Roy fait du mareschal de Villeroy; mais je supplie tres-humblement S. M^té de considerer que ce que ledict mareschal ne pourra faire par luy, il taschera d'en faire entretenir le Roy par des personnes qui luy seront agreables, à qui il donnera lieu d'approcher S. M^té et [de] luy insinuer les choses qu'il aura concertées avec eux.

Le prince François[1] m'est venu voir, et, aprez m'avoir faict de grandes protestations d'amitié, il m'a dict que Madame[2] souhaittoit avec passion mon retour, et qu'elle ne perdoit aucune occasion de faire cognoistre à M. le duc d'Orleans que c'estoit son service; que celuy-cy luy avoit dict qu'il ne s'y opposeroit pas, ny qu'il ne voudroit pas estre garant de ce qui en pourroit arriver; et que, si la Reyne vouloit prendre un peu de peine de caresser S. A. R., Elle en feroit tout ce qu'Elle voudroit. Il m'a parlé au desadvantage de M. le Prince et m'a asseuré que jamais on ne verroit une union sincere entre luy et S. A. R. Il s'est fort eschauffé, aprez, pour me persuader que je devois m'employer pour faire la paix. Sur quoy je me suis tousjours tenu en des responses generales.

L'Estrade[3] m'a depesché et m'a envoyé une lettre du mareschal d'Aumont la plus obligeante du monde. Il[4] me convie à aller à la teste de l'armée, qu'on s'asseure[5] n'avoir jamais esté si belle ny si forte. Il me dict que j'y serois receu avec grand applaudissement, et que, si on peut avoir seulement cent mille escus de la Cour, il me respondoit qu'on pourroit attaquer et prendre telle place qu'on voudroit sur les ennemis. L'Estrade me mande la mesme chose, et il adjouste que tous les amis que j'ay dans l'armée et dans les places de ce costé-là, disent hautement que j'ay assez souffert, estant innocent comme je suis, et que, si je ne change de methode, ma patience me perdra entierement et pre-

p. 947, des *Lettres de Mazarin*, et sur La Boulaye, le t. III, p. 429, note 5.

[1] Ce prince était frère de Charles IV, duc de Lorraine.

[2] Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, était sœur du duc de Lorraine et du prince François.

[3] On a déjà fait remarquer que Mazarin employait souvent cette forme pour d'Estrades. Voyez, sur Godefroy d'Estrades, le t. I, p. 924, des *Lettres de Mazarin*.

[4] *Il* se rapporte à d'Aumont.

[5] Le manuscrit porte bien *s'asseure*, et non *m'asseure*, qui semblerait préférable.

judiciera fort à Leurs M^tez. Il me prie de m'en aller à Dunkerque[1], Juillet 1651.
m'asseurant que Gravelines et toute la coste sera pour moy; que je n'y dois rien craindre, ny du costé de la France, ny de celuy des ennemis, et, par ce moyen, j'accommoderay bien mieux mes affaires que non pas continuant à souffrir et à vivre comme je fais. Je ne puis pas m'empescher de vous dire, en cet endroit, que, l'armée laissant[2] d'agir faute de cent mille escus pour l'artillerye et pour les travaux, c'est un grand malheur pour l'Estat et pour l'advancement de la paix que celuy qui offre des millions ne soit pas promptement dans les finances[3].

Je dois beaucoup à leur zele et à la passion qu'ils me tesmoignent. Mais je ne prendray[4] pas leur conseil[5] pour beaucoup de raisons, dont la principale est que, Leurs M^tez estant à Paris, une semblable resolution pourroit obliger les factieux à esmouvoir quelque sedition qui mettroit Leurs M^tez en l'estat qu'elles estoient dernierement[6].

J'entre à present à vous dire une chose qui est de grande importance, c'est que Pimentel m'ayant faict une response tres-civile, de la part du comte Pegnaranda, sur ce que je luy avois escrit à l'esgard des soupçons qu'on leur vouloit mettre dans l'esprit que j'eusse diverses negociations icy sur le tapis contre la maison d'Austriche, il me dict, aprez, de la part du mesme comte, n'estre pas veritable ce qu'on disoit que les pouvoirs d'Espagne, envoyez à M. l'Archiduc et au dict comte, fussent limitez et qu'ils ne puissent pas entrer en conference, sans estre, au prealable, asseurez de la satisfaction sur les trois points que vous sçavez[7], et que cela seroit bien aysé de voir quand la Reyne nommeroit

[1] Ce mot est écrit *Dunquerque* dans la copie.

[2] Négligeant, manquant l'occasion d'agir.

[3] On a vu, ci-dessus, que Mazarin désirait que La Vieuville fût nommé surintendant des finances et promettait qu'il rétablirait le crédit public.

[4] Dans le sens de *je ne suivrai pas leur conseil*.

[5] Il s'agit du conseil donné par d'Aumont et d'Estrades.

[6] On a vu, ci-dessus, que le Roi et la Reine avaient été retenus prisonniers dans le Palais-Royal pendant les mois de février, mars et avril 1651.

[7] On a déjà dit que ces trois points étaient l'abandon du Portugal par la France, la restitution de la Catalogne aux Espagnols et de la Lorraine à Charles IV.

Juillet 1651. quelqu'un pour traitter de la paix. Il conclut, aprez, que la passion de M. le comte [de Pegnaranda] seroit de la pouvoir conclure avec moy. Je luy ay fait response tesmoignant beaucoup d'estime et de recognoissance de l'honneur que M. le comte me faisoit, et que je ne pourrois avoir plus grande joye que d'avoir part au repos si necessaire à toute la Chrestienneté et aux interests des deux Couronnes et d'avoir cet honneur-là avec ledict sieur comte, ainsy que je l'avois tousjours desiré; mais que, dans l'estat où j'estois, j'avois plus de sujet de souhaitter que d'esperer un tel bonheur. Il ne faut pas douter que ledict comte ne soit informé que la Reyne continue d'avoir toute confiance en moy et qu'il ne fust tres-ayse, particulierement s'il n'espere rien du costé de M. le Prince, de traiter de la paix avec moy; et j'ose dire qu'on en pourroit esperer quelque bon evenement. Je vous prie de representer cela à la Reyne, et de voir, avec M. Servien, s'il y auroit du danger que, ledict sieur comte en estant d'accord, je traitasse avec luy en secret de cette affaire, ou nous voyant en quelque lieu, ou par le moyen de quelque personne obscure, afin que la chose ne fist pas d'esclat, et suivant ce que je ferois et l'estat dans lequel les choses seroient en France, je pourrois estre advoué ou desadvoué. L'affaire merite bien qu'on y fasse un peu de reflexion, et ce sera la plus grande grace que la Reyne me puisse accorder, si Elle me permet de faire en cela tout ce que je pourray. Peut-estre que, l'accommodement se faisant avec M. le duc d'Orleans, luy-mesme pourra tomber d'accord en secret avec la Reyne que je m'employe en cette affaire. Je vous prie de me donner response en toute diligence là-dessus, et d'estre persuadez, M. Servien et vous, que vous ne me sçauriez rendre office en aucune chose qui m'obligeast plus qu'en celle-cy, qui me concilieroit l'amour de tous les peuples, que l'on a irritez contre moy par malice et par meschanceté. Il faut que l'affaire soit bien secrette.

Je finiray cette lettre vous priant d'estre bien alerte avec le Coadjuteur et de le faire parler positivement sur ce qui me regarde; car, quand il vous marque le bien de l'Estat, il se mocque, estant certain qu'il n'y a rien qui luy fasse moins de peine que cela. C'est la vengeance

et l'ambition qui le font agir, et il ne faut pas donner les mains qu'il satisfasse à ces deux passions, sans que Leurs M^tez y trouvent leur compte, et qu'Elles ayent la satisfaction de reparer l'honneur d'un fidele serviteur, qui a esté, malgré Elles, persecuté avec tant de violence à la veue de tout le monde[1]. Juillet 1651.

XCVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 144 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DU PLESSIS[2].

[Brühl], 8 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir remercié le maréchal des témoignages d'affection qu'il lui a donnés, Mazarin continue ainsi :

J'espere que vostre merite, l'amitié que vous avez pour moy, et l'attachement dernier à sa personne[3] surmonteront tous les obstacles, et vous donneront la place auprez d'Elle, qui vous est deue[4]. Vous me feriez tort de me croire si malavisé que je n'aye faict tout ce qui pouvoit despendre de moy pour unir tous mes amys à agir de concert pour mes interests; mais n'ayant [pu][5], par mon malheur, en venir à bout,

[1] A la suite de cette lettre, on trouve, au folio 481 du tome 267, *France,* une lettre de Mazarin à Lionne, du 8 juillet 1651, avec cette note : *Cette depesche n'a pas esté envoyée.* Il m'a paru dès lors inutile de la publier.

[2] Voy. sur le maréchal du Plessis-Praslin, le tome I, p. 952, des *Lettres de Mazarin.*

[3] D'après la phrase précédente, il s'agit de la *personne de la Reine.*

[4] Les *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin* n'indiquent pas avec une clarté suffisante de quelle place veut parler Mazarin. Il semble toutefois, d'après une phrase des Mémoires, qu'il s'agissait d'une place au conseil du Roi. Voici cette phrase : « Le Cardinal eût bien voulu qu'il (le maréchal) eût été dans le Conseil; mais il ne trouvoit pas à propos qu'il y dût entrer avant son retour. » (*Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin,* p. 428, édition Michaud et Poujoulat.)

[5] La copie porte *pas;* mais le verbe qui suit étant à l'infinitif, il est nécessaire de changer ce mot.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1651. j'en ressens de tres-grands prejudices et tels qu'à vous parler librement, quelque chose qu'on m'escrive au contraire, j'ay une tres-mauvaise opinion de mes affaires; ce qui est assez estrange, la fermeté de la personne[1] estant au point que vous sçavez. J'ay escrit au long à celuy qui sert sous vous[2], avec ordre de vous communiquer mes pensées, de prendre vos conseils et de vous dire à quel point je suis vostre serviteur et vostre amy. Je suis asseuré qu'il n'aura pas manqué de le faire.

A present, je vous conjure de continuer à parler comme vous avez tousjours faict et particulierement à la personne[3], laquelle je vous responds sera tres-ayse de tout ce que vous luy direz, et bien plus si vous le faictes avec une entiere liberté, puisqu'Elle recognoistra bien que c'est son service qui vous oblige d'en user ainsy, et l'amitié que vous avez pour les absens, leur malheur n'estant pas capable de la changer ou diminuer.

Je vous prie aussy de vous bien lier avec mes amys, et sur ce chapitre je me remets à celuy qui vous rendra ce billet, et croyez que je ne sçaurois avoir d'advantages que vous n'y trouviez les vostres.

Je vous seray tres-obligé si vous dictes à vostre maistre[4] que je sçay bien les obligations que les absens ont à sa bonté des discours qu'il tient à leur advantage, et qu'ils seront tousjours ses tres-humbles serviteurs. En vostre particulier, je vous prie de croire que je compte sur vostre amitié, comme sur une chose qui ne me sçauroit manquer, et que je seray, toute ma vie, vostre tres-passionné et veritable serviteur.

[1] De la Reine.

[2] Le maréchal du Plessis-Praslin était gouverneur de Philippe de France, duc d'Anjou et plus tard duc d'Orléans. Milet, ou Millet de Jeurs, était sous-gouverneur de ce prince. C'est donc de lui que Mazarin parle dans ce passage. Voy. ci-dessus, p. 270, une lettre de Mazarin à Milet, en date du 14 juin 1651. Il faut surtout remarquer ce qu'il dit à la page 273.

[3] Mazarin continue de désigner la Reine par ce mot.

[4] Il est probable que Mazarin veut désigner le duc d'Anjou, à la personne duquel le maréchal du Plessis-Praslin était, comme on l'a vu, spécialement attaché.

Juillet 1651.

XCVII.

Biblioth. Mazarine, mss. n° 1719, t. V, folios 217-219. — Copie du temps.

A PIERRE MAZARIN[1].

Brühl, 9 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Il sig^r duca di Mercurio[2], che non hà mai cambiata, per qualsivoglia accidente occorso, la risolutione che fece di accasarsi con nostra nipote[3], hà voluto in ogni modo metterla in essecutione, quando forsi ogn' altra persona (rispetto alle congionture che corrono) l'havrebbe differita; onde essendosi partito di Parigi secretamente è venuto à ritrovarmi, e, la sera delli 5 del presente mese, volle sposarla, come segui con tutte le solennità della Chiesa. Io che haveva per l'addietro ritardato per molte considerationi questo matrimonio, non hò creduto di dover più resistere alla risoluta deliberatione di questo prencipe, et alla volontà di Dio, tanto più, che essendo io fuori di Francia, si conosce ch' egli fà maggior stima della mia fortuna, e che Le MM^ts Loro, di cui saputa, consenso et impulso egli hà fatto questo viaggio, non hanno diminuito punto dell' affetto e stima verso la mia persona.

Non conviene ancora publicare questo negotio, sin che si veda quello seguirà doppo il ritorno del detto sig^r duca à Parigi, e perciò se frà tanto V. S., mia sorella, ò monsig^r Mancini si rincontrassero à parlare con alcuno de questo negotio, potranno lasciare che ogni uno creda ciò che vuole, e, sene fossero interrogati, potranno rispondere

[1] Pierre Mazarin, père du Cardinal; il mourut le 14 novembre 1654, à soixante-dix-huit ans.

[2] Le duc de Mercœur. Voy. ci-dessus, p. 181, texte et note 1. Comparez, t. III des *Lettres de Mazarin*, pp. 347 et 409, note 3.

[3] Laura Mancini devint, en effet, duchesse de Mercœur. Le *Dictionnaire* de Moréri (au mot MANCINI) place le mariage de Laura Mancini au 4 février 1651; la lettre de Mazarin à son père prouve que c'est une erreur. M. Amédée Renée (*Nièces de Mazarin*, p. 105) hésite entre la date donnée par Moréri et le mois de juillet 1651. Il est certain, d'après la lettre de Mazarin, que le mariage n'eut lieu qu'en juillet 1651.

Juillet 1651. (non negando, ne affermando) non essere impossibile che, stante la volontà risoluta del detto sig^r duca de Mercurio, il matrimonio si sia fatto avanti la mia partita di Parigi[1].

XCVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 17; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps[2].

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 10 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

M. de Mercœur arrivai cy, il y a deux jours[3], avec Seyron. Tout s'est bien passé, et ils s'en iront demain matin pour se rendre en toute diligence à Paris, faisant estat qu'ils auront faict le voyage en treize jours. Vous ne m'escrivez pas d'avoir rien adjusté avec luy à l'esgard du dot, et je n'ay pas creu devoir entrer en cette matiere. J'eusse esté bien ayse qu'il eust retardé son voyage de quelques jours, ainsy que je vous avois escrit, craignant qu'on ne fasse du bruit[4], et il n'importait pas beaucoup, ainsy que je vous avois mandé, que l'affaire se fist quinze jours plus tost ou plus tard.

[1] Ce fut, en effet, le bruit que l'on répandit et qui a été reproduit dans l'article du *Dictionnaire de Moréri*, que nous avons indiqué.

[2] La note suivante, qui est de la main de Mazarin, a été placée en tête de la lettre: «Cette despeche (*sic*) a esté envoyé (*sic*) au lieu de l'autre du 8 à cause des nouvelles receues par l'ordinaire.» On trouve dans ces manuscrits (t. 266 et 268, *France*, des Affaires étrangères) plusieurs notes autographes qui prouvent que Mazarin avait revu les copies de ces dépêches.

[3] D'après cette lettre, le duc de Mercœur n'arriva à Brühl que le 8 juillet. Dans la lettre précédente, Mazarin dit qu'il s'est marié dès le 5 juillet, à Brühl. Il est évident qu'il y a erreur dans une des dates; mais le mariage a eu lieu certainement en juillet.

[4] Cette affaire fit, en effet, un grand bruit à Paris. Le duc de Mercœur fut cité, comme duc et pair, à comparaître devant le Parlement pour rendre compte de sa conduite. Il ne nia pas son mariage avec Laura Mancini; mais il en reporta la date au mois de février 1651, époque antérieure aux arrêts du Parlement qui proscrivaient Mazarin et sa famille.

Les considerations que vous avez faictes à M. le Coadjuteur sur la proposition de s'asseurer de la personne de M. le Prince sont tres-fortes[1], et vous avez peu apprendre de M. l'abbé Fouquet que je luy parlay en la mesme conformité, et je m'arrestay encore davantage à luy faire cognoistre les inconveniens que l'on devoit craindre avec beaucoup de fondement dans l'accommodement avec les frondeurs, lesquels, n'y ayant pas apparence qu'ils puissent changer de leurs maximes, d'autant plus ils seroient accreditez et puissants, il y auroit plus à craindre pour Leurs Majestez et leurs fideles serviteurs[2]; et, en mon particulier, je vous suis obligé de la consideration que vous avez faicte que M. le Prince, s'estant declaré contre moy, il paroistroit que la resolution de l'arrester fust venue de Brühl[3]. Sur quoy pourtant vous sçavez la response que je fis à l'abbé Fouquet, et ce que je vous en escrivis aprez. Juillet 1651.

C'est le plus grand malheur du monde que M. le Prince ayt plus de fferé aux mauvais conseils de ceux qui, n'aymant, ny l'Estat, ny Leurs Majestez, ny sa personne, ont employé tous leurs artifices pour l'empescher d'entrer dans une pure et estroite liaison avec la Reyne. Vous sçavez tout ce que je vous ay escrit là-dessus, et quoyque je n'aye nul sujet de me louer de M. le Prince et qu'il n'oublie rien pour embrasser

[1] A l'époque où Mazarin écrivait cette lettre, Condé, prévenu des projets formés contre sa sûreté, et même contre sa vie, avait quitté Paris dans la nuit du 5 au 6 juillet, et s'était retiré, comme nous l'avons dit, dans son château de Saint-Maur près de Paris.

[2] Cette phrase est très peu régulière; mais la pensée de Mazarin est parfaitement claire; il craint que l'accroissement de la puissance des frondeurs ne rende sa position et celle de ses partisans plus critique.

[3] Il faut comparer cette lettre de Mazarin aux passages des *Mémoires de Retz*, où ce dernier raconte ses entrevues avec de Lionne (*Mém. de Retz*, t. III, p. 339 de la collection des *Grands écrivains de la France*). Il y a souvent opposition entre leurs témoignages : Ainsi, Mazarin montre, dans ses lettres à Lionne, beaucoup de défiance du projet des frondeurs. Au contraire, si l'on en croit Retz, Mazarin excitait la Reine contre Condé: «Lionne m'apprit, écrit Retz (*ibid.*, p. 340), qu'Ondedei étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre M. le Prince, et qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de M. le Cardinal.» Il s'agissait à ce moment d'arrêter Condé, ou dans le Luxembourg, ou en pleine rue, et s'il résistait, de le tuer; Hocquincourt devait être chargé de l'exécution.

Juillet 1651. tout ce qu'il me croit pouvoir estre nuisible, neantmoins je vous proteste que j'ay creu si necessaire au bien de l'Estat son union avec la Reyne que j'eusse donné de mon sang pour la voir bien establie; et afin que M. Servien et vous soyez de plus en plus confirmez[1] que je n'ay autre passion au monde que de voir prosperer la France par le restablissement de l'authorité royale, le Roy heureux et la Reyne en repos, satisfaicte et reverée comme Elle merite, je consens du meilleur de mon cœur à mon sacrifice, si cela y peut servir; et je vous seray obligé au dernier point si la chose reussit, recognoissant fort bien que je seray tres-glorieux si par quelque moyen poursuivy par moy-mesme, quoyque prejudiciable à ma fortune particuliere, je peux contribuer à la grandeur de l'Estat et au service de Leurs M^tez^; et plust à Dieu qu'il pust reussir de voir M. le duc d'Orleans et M. le Prince en une bonne amitié et tous deux unis avec la Reyne, avec des sentimens de faire leur devoir et de travailler à relever l'authorité, puisque de cela despend la conclusion de la paix generale et la felicité du royaume; mais comme ce poinct-icy est tres-delicat, il faudroit avoir des seuretez plus que morales là-dessus.

Sur ce que vous me mandez que vous aviez declaré à M. le Coadjuteur, de la part de la Reyne, que nonobstant les considerations que vous me marquez, Sa M^té^ donneroit les mains à faire arrester M. le Prince, pourveu que ce fust dans le palais d'Orleans[2], je vous diray librement que je ne voy pas quel advantage S. M^té^ tireroit de cela, si le Coadjuteur vous prenoit au mot[3]; car ce ne seroit pas une seureté pour leur

[1] *Confirmés* a ici le sens d'*assurés, convaincus.*

[2] Dans le Luxembourg.

[3] Il y a encore opposition formelle entre la lettre de Mazarin et les sentiments que lui prête Retz dans ses Mémoires. «Bartet, dit Retz (édit. citée, t. III, p. 346-347), apporta une grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché que la Reine ne donnât les mains à la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince chez Monsieur.» On voit, par la dépêche de Mazarin, qu'il dit précisément le contraire de l'opinion que lui attribue Retz. Le lecteur appréciera la valeur des deux témoignages. A mon avis, on ne peut hésiter entre la lettre de Mazarin à Lionne et les mémoires de Retz; la lettre exprime la véritable pensée du Cardinal.

conduite à l'advenir, et il pourroit arriver qu'ils se rendroient maistres de M. le Prince; ce qui seroit tres-prejudiciable à Leurs M^tez et un plus grand malheur pour ledict prince mesme, outre qu'on diroit partout que ce n'auroit pas esté le bien de l'Estat qui auroit obligé la Reyne à le faire arrester, mais que, pour se raccommoder avec M. le duc d'Orleans, Elle l'auroit sacrifié à la vengeance des frondeurs, outrez contre ledict prince à cause de toutes les choses qui se sont passées. Enfin, je respecteray tousjours la resolution que Leurs M^tez prendront, mais, dans la conjoncture presente des affaires, voyant qu'on ne peut prendre aucune seureté sur les promesses des frondeurs, et que c'estoit un eschange trop desadvantageux [que] celuy de donner des effects pour avoir des paroles, je croy que c'est un moindre inconvenient, ainsy que je vous ay mandé, de vivre le mieux que l'on pourra avec M. le Prince que non pas se mettre en estat de recevoir la loy des autres, puisque de cela les Espagnols ne tireroient pas un moindre advantage que d'une levée de bouclier de mondict sieur le Prince. Je vous en ay escrit dans les mesmes termes, et je vous responds que mon interest particulier n'aura jamais la force de me faire parler autrement que je ne dois. Juillet 1651.

XCIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 148 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. BRACHET.

[Brühl], 10 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous diray premierement que je suis tres-obligé aux soings des personnes qui s'employent avec tant d'affection pour l'advancement de mes affaires, lesquelles pourtant, par des rencontres estranges, empirent tous les jours de plus en plus. Y ayant deux partys contraires dans la Cour, chacun desquels peut trouver son compte dans l'union avec la Reyne, [il est estonnant qu'] il n'ayt pas encore reussy à Sa M^té de gaigner ny l'un ny l'autre, pendant que M. de Chasteauneuf, M. le

Juillet 1651 Coadjuteur et Mme de Chevreuse ont poursuivy d'entrer dans les bonnes graces de la Reyne et restablir intelligence avec moy et d'embrasser mes interests, de façon qu'il faut necessairement conclure que c'est mon seul malheur qui empesche que tant de belles apparences ne produisent aucun effect.

Vous sçavez avec quelle satisfaction j'ay reçu l'offre de M. de Chasteauneuf[1], et en ayant escrit en termes tres-precis[2], je ne sçay pas à qui il a tenu que la proposition que vous me fistes n'ayt eu son effect, puisque la Reyne l'avoit approuvée, avec resolution que, si les diligences que l'on feroit auprez de M. le Prince pour le faire agir de concert, ne pouvoient rien gaigner sur son esprit, S. M^té^ passeroit outre à l'execution de ce qui avoit esté proposé par mondict sieur de Chasteauneuf, à qui Sa M^té^ vouloit departir des marques de son estime avec une entiere satisfaction de sa personne; mais vous vous souviendrez bien que vous ne m'avez jamais dict un seul mot qu'on pretendist d'executer rien contre M. le Prince.

Je voy bien par ce que vous me mandez que les nouvelles negociations, qui ont esté mises sur le tapis [et] conduictes par d'autres personnes, ont arresté tout court l'advancement de celle qui estoit entre les mains de M. le mareschal d'Estrée et de M. de Senneterre; mais il est certain que, si ces deux Messieurs eussent peu dire positivement à la Reyne que ce que vous m'avez proposé, de la part de M. de Chasteauneuf, seroit executé, Sa M^té^ l'auroit accepté, accordant de tres-grands advantages à mondict sieur de Chasteauneuf et à ses amys, et à present je croys encore la mesme chose, et je ne sçay pas, cela estant, à qui il tient que l'affaire ne s'effectue. Il ne faut pas dire qu'il y en a d'autres qui l'empeschent; car je vous replique de nouveau que, si le mareschal d'Estrée et M. de Senneterre et M. Le Tellier peuvent as-

[1] Voy. ci-dessus, p. 197 et suiv.

[2] On a vu, au contraire, ci-dessus, p. 212 et suiv., que Mazarin n'avait voulu rien répondre «de précis» aux propositions de Châteauneuf apportées par Brachet. Il l'écrivait formellement à de Lionne, dans sa dépêche du 24 mai 1651. Donnait-il à d'autres des réponses plus précises, qu'il avait soin de dissimuler à de Lionne? Je n'en ai pas trouvé trace.

seurer la Reyne de l'execution de ce que vous m'avez proposé, l'affaire est faicte. Il n'y faudroit pas perdre un moment de temps; car les momens sont precieux, et si, dans tout le present mois [1], les choses ne sont dans l'estat qu'elles doivent estre, le service de Leurs M^tez en souffrira beaucoup, la Majorité et le temps prefixé pour la tenue des Estats approchant, et les cabales augmentant de plus en plus dans la Cour et dans le royaume Juillet 1651.

Il faut que ces Messieurs sçachent que diverses personnes m'ont escrit pour m'asseurer, comme vous avez faict, de la passion que M. de Chasteauneuf avoit de lier une estroicte et sincere amitié avec moy, et je leur ay faict à tous la mesme response tant de la disposition que j'avois toute entiere à ce qu'il pouvoit souhaiter de moy sur ce sujet que comme [2] pour l'accommodement dont il est question.

Il n'y a rien si obligeant que ce que vous m'escrivez de l'intention de cesdicts Messieurs tesmoignant, dans leur conduite, que leur principal but est au restablissement de mes affaires, et que pour cela nulle consideration ny esmulation ne les en destournera point. Je vous prie de les remercier, de ma part, et de leur dire que, quelque chose qui arrive, je leur seray toute ma vie obligé. M. de Senneterre ne pouvoit mieux parler à la Reyne qu'il a faict, et je voy bien que luy et M. le mareschal d'Estrée conservent tousjours la tendresse qu'ils me tesmoignerent à mon depart.

Ondedey [3] n'est pas un homme qui puisse faire grand [4] diligence, et

[1] Le sens est : *avant la fin du présent mois.*

[2] Le mot *comme*, qui semble inutile, est bien dans le manuscrit.

[3] Zongo Ondedei. Voy. t. I, p. 968, des *Lettres de Mazarin.* Ce passage de la dépêche de Mazarin prouve que, le 10 juillet, Ondedei était encore à Brühl près de Mazarin. Cependant Retz, qui brouille toute la chronologie, montre Ondedei à Paris, avant que Condé en sortît pour se retirer à son château de Saint-Maur-des-Fossés : ce qui avait eu lieu comme nous l'avons dit, le 6 juillet. Retz a voulu mettre en scène Ondedei pour le tourner en ridicule, comme on en peut juger par le passage suivant (*Mémoires*, t. III, p. 346, de l'édit. des *Grands écrivains de la France*) : « Il (Ondedei) vint habillé en vrai capitan de comédie et chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terrasser M. le Prince et à rétablir M. le Cardinal. » La scène est de pure invention, puisque Retz suppose à Paris un personnage qui était alors à Brühl.

[4] L'adjectif *grand* est bien au masculin.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juillet 1651. outre que son voyage feroit un grand bruict à Paris, je ne voy pas qu'il y en ayt grande necessité, puisque j'oserois respondre que la Reyne se declarera à M. de Senneterre, s'il luy parle [du][1] dernier discours que vous a tenu M. de Chasteauneuf, et peut-estre, lorsque vous aurez receu cette lettre, les affaires se seront advancez par des moyens qui ne vous auront pas esté incognus. Neantmoins, si l'on peut envoyer quelque passe-port pour ledict Ondedey, afin qu'il puisse aller en seureté au lieu que l'on luy prescrira, et qu'on persiste à le croire necessaire, je le feray partir, sans m'arrester à aucune consideration[2].

Je croy que Mme de Rhodes[3] est fort des amyes de M. de Chasteauneuf. C'est pourquoy elle ne sçauroit negocier rien de contraire à ce que M. le mareschal d'Estrée et M. de Senneterre sçavent, et pour le bonnet de cardinal[4], je vous responds que tant s'en faut que j'aye rien[5] proposé là-dessus, que je n'en ay pas ouy parler un seul mot.

Il faut bien prendre garde que M. le Prince n'acquiere creance aupres de S. A. R. au prejudice de M. de Chasteauneuf et de ses autres amys; car c'est la seule visée qu'ont ceux qui sont attachez audict sieur Prince, particulierement M. de Chavigny, qui n'a rien oublié pour donner de mauvaises impressions à Sadicte A. R. contre mondict sieur de Chasteauneuf, de quoy je ne doute point qu'on ne soit tres-bien informé au lieu où vous estes.

Je m'estonne de ce que vous me mandez de Seyron[6]; car c'est un garçon tres-zelé pour mes interests; mais je ne veux pas soustenir qu'il ne s'eschappe quelquefois. Je vous puis asseurer que ce n'est pas par mon ordre qu'il advance les choses que vous me mandez.

[1] La copie porte *le dernier*; mais il y a eu probablement erreur dans le déchiffrement.

[2] On verra, en effet, plus loin qu'Ondedei se rendit à Paris, en juillet 1651, et y devint le principal correspondant du Cardinal pendant la seconde moitié de juillet et le mois d'août 1651.

[3] Voy. sur Mme de Rhodes, ci-dessus, p. 83, note 2.

[4] Il s'agit évidemment de la prétention de Retz à la dignité de cardinal, qui fut une des conditions stipulées par la vieille Fronde pour son accord avec la Reine contre Condé.

[5] La copie porte: *que j'en aye rien proposé là-dessus.*

[6] Voy. sur Seyron, ci-dessus, p. 147, note 1.

Je vous prie de dire à M. le mareschal d'Estrée que je luy auray une particuliere obligation, s'il prend la peine d'assister M. de Mercœur de ses bons conseils et d'embrasser tout ce qui sera de mes interests dans les occasions qui se peuvent presenter. Juillet 1651.

L'on faict sonner bien haut qu'il y a une estroicte liaison entre M. de Senneterre et M. de Chavigny. Je n'en croy rien; car je le voys[1] (Senneterre) bien attaché à ce qui me regarde, l'un agissant avec autant de chaleur en ma faveur, que l'autre le faict à mon prejudice; mais je vous prie de me mander quel peut estre le fondement de ce bruict.

C.

Biblioth. nat., mscr. fr. n° 6887, f° 16; original signé. — *Ibidem*, n° 4209, f° 273. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER[2].

[Brühl], 11 juillet 1651.

Mes affaires ne sont pas bien : la quantité des negociateurs me perd, et je prie Dieu qu'il ne s'en trouve quelqu'un qui, faisant semblant de solliciter mon retour, ne tasche adroitement de m'esloigner. Les plus sages ne se peuvent garantir de ces coups-là. Je suis preparé à tout; mais je crois que ce sera une foible consolation d'estre mort par les regles.

M. de Lionne m'escrit qu'ayant veu le Coadjuteur et M. de Chasteauneuf, [il] n'avoit pas eu grande satisfaction sur mon subject, et cependant il[3] me faict faire les plus belles propositions du monde. La personne, qui vous rendra ce billet, vous dira l'estime et la confiance que j'ay en vous et ce qui s'est passé icy. Je vous prie de l'aymer encore davantage à present qu'il est encore plus dans mes interests[4].

[1] Le manuscrit porte bien *voys*, et non *croys*, qui semblerait préférable.

[2] Avec cette note : *à deschiffrer par M. Le Tellier.*

[3] *Il* représente certainement Châteauneuf, quoique grammaticalement ce pronom dût se rapporter à de Lionne.

[4] Il est probable qu'il s'agit du duc de

Juillet 1561. Songez à faciliter l'affaire de Brisach, de sorte qu'elle se puisse effectuer promptement, afin que cette retraite me puisse estre asseurée à la Majorité. Si M. de Tilladet en estoit le maistre, je sçais que je m'y pourrois retirer, comme si la place estoit à moy.

Aymez-moy tousjours et soyez asseuré de la correspondance[1], et que vous m'avez peut-estre autant d'obligation depuis trois mois qu'en tout le temps passé. Je m'expliqueray un jour[2]. D'Alexandre[3], que vous cognoissez, en qui j'ay confiance comme à moy-mesme, tient vostre chiffre, et personne que luy n'aura cognoissance de nostre commerce. Donnez ordre qu'on ne penetre rien au lieu où vous estes, et tout sera tres-secret.

CI.

Biblioth. nationale, ms. fonds fr., 4209, f° 274. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER[4].

Brühl, 11 juillet 1651.

Je suis au desespoir de n'avoir pas le temps de vous entretenir, comme j'avois resolu de faire. Vous verrez pourtant une partie des choses en ce que j'escris à Brachet. Il ne faut pas perdre un moment de temps et presser la Reyne à prendre une resolution[5]. M. de Senneterre pourra aussy parler, et M. le mareschal d'Estrée; mais, pour moins d'esclat, il seroit bien mieux que M. Le Tellier le fist de leur part et de la sienne.

Mercœur, d'après les lettres de Mazarin éditées par M. Ravenel. Voy. p. 132, note 1, du volume publié par M. Ravenel.

[1] De la réciprocité de mes sentiments.

[2] Mazarin témoigne, dans ce billet, une entière confiance à Le Tellier, qu'il avait accusé de trahison en mars 1651. Voyez ci-dessus, p. 78-82.

[3] C'est peut-être un pseudonyme, dont je ne trouve pas la traduction, dans la clé publiée par M. Ravenel.

[4] Dans ce billet, qui était chiffré, Mazarin parle souvent de lui-même et de celui auquel il s'adresse, à la troisième personne. C'était, comme on l'a déjà dit, l'usage dans les lettres chiffrées.

[5] Il s'agissait de l'alliance de la Reine avec le parti de la Fronde.

Je suis fort estonné de ce que vous m'escrivez et de ce que j'apprends d'ailleurs; mais Dieu confondra les meschans[1]. Juillet 1651.

Je vous diray en la derniere confidence qu'il seroit bon que M. Le Tellier se mist bien avec la Palatine et Bartet. Je vous responds qu'ils sont entierement pour la Reyne et pour S. Em. N'ayez aucun scrupule des autres apparences que vous voyez, et croyez que je ne me trompe [pas], et songez que je tiens infaillible que, par ce moyen, tout s'adjustera au point qu'on peut souhaiter. Les autres personnes, et MM. de Senneterre et mareschal d'Estrée, agissent de compagnie, et tous sont en intelligence avec M. de Chasteauneuf, avec lequel S. Em. est resolue d'entrer en la derniere liaison. Il ne manquera jamais à ce que[2] on s'engagera; mais il faut avoir des seuretez du costé des autres[3].

CII.

Biblioth. nationale, ms. fr. 23202, f° 11. — Lettre originale, en partie chiffrée.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Brühl, 11 juillet 1651.

Venant de recevoir celle-cy, vous verrez une personne qui vous entretiendra de beaucoup des choses et vous dira que M. le Cardinal ne croit avoir meilleur amy que l'abbé Fouquet et qu'il luy est extremement obligé des assistances que, avec sa generosité accoustumée, il donne à [M. de Mercœur][4]; qu'il en est tres-recognoissant. Pour response à vostre lettre du 2 du courant, je vous diray que je n'entends plus rien aux affaires qui sont sur le tapis. M. de Lionne me mande son desplaisir

[1] Mazarin fait probablement allusion à la trahison imputée à Lionne et à Servien, que l'on accusa de s'être alliés avec Condé contre le Cardinal.

[2] Pour *ce à quoi*.

[3] Il s'agit toujours des frondeurs, et surtout du Coadjuteur.

[4] Le chiffre n'est pas traduit; il est probable qu'il s'agit du duc de Mercœur.

Juillet 1651. de voir le peu de facilité que M. le Coadjuteur et le garde des sceaux apportoient à ce qui regardoit les interests de M. le Cardinal, et je vois bien qu'il ne doit rien esperer. Je ne doute point que vous n'ayez dict à M. de Lionne ce que vous m'escrivez de M. le Coadjuteur. Je vous jure devant Dieu que je seray ravy d'estre sacrifié, et qu'on ne parlast point de moy, pourveu que le Roy et la Reyne en tirassent des avantages, et que 59 et 33[1] fussent bien dans leur devoir et liez avec leurs Majestez. Je vous promets que je suis las et que je ne ressens autre chose en mon malheur que n'avoir pas moyen de faire pour mes amis[2].

Je vous remercie de tout mon cœur du soing continuel que vous prenez de tous mes interests jusques aux plus petits, et je vous prie de m'aimer tousjours et de croire que je ne souhaite rien tant que de vous servir.

CIII.

Aff. étr., France, t. 878, pièce 107. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE[3].

Brühl, 12 juillet 1651.

Quoyque, dans mes deux dernieres depesches, je vous aye mandé

[1] Chiffres non traduits; probablement le Coadjuteur et Châteauneuf, peut-être Lionne et Servien.

[2] D'agir dans l'intérêt de mes amis.

[3] Cette lettre est une de celles où Mazarin déguise le plus complètement sa pensée. Ne comptant plus sur Lionne, qu'il accusait de trahison et voulant lui substituer Ondedei qu'il envoie à Paris, il feint de renoncer entièrement à la vie politique et de vouloir se confiner dans la retraite. A cette époque, il ne cessait, dans ses lettres à la Reine, d'accuser Lionne. Il écrivait le 11 juillet: «68 (Lionne) s'entend avec 57 (Chavigny), 47 et 23 (Condé).» (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 185.) — Plus loin (p. 188) : «Il n'y a jamais eu une perfidie comme celle que 68 (Lionne) fait à votre ami (Mazarin).» Il est probable que la défiance de Mazarin contre Lionne vint de ce qu'on accusait ce dernier d'avoir révélé les projets formés contre Condé et fait

mes sentimens et à quel point j'estime necessaire l'union de la maison royale et toutes les diligences facilitées du costé de la Reyne pour cet effect, neantmoins, ayant ouvert encore plus particulierement mon cœur au sieur Ondedei, je vous prie de luy donner entiere croyance à ce qu'il vous dira, de ma part, sur ce sujet et sur ma pensée de m'esloigner d'icy vers le lieu que vous m'avez escrit[1], avec dessein d'aller encore plus loing, et il vous dira que ma plus grande passion est de pouvoir contribuer à ladicte union avec le sacrifice de ma personne et de tous mes interests, et croyez que cela vient du cœur, et [que][2], ne pouvant servir presentement en rien, [ce] sera beaucoup de gloire pour moy de le faire par le moyen que je viens de dire. Il a ordre de voir la Reyne et de luy dire la mesme chose, luy ayant, pour cet effect, donné une lettre de croyance[3] pour Sa M^té^. Il y a trois ou quatre mois que ledict sieur abbé me faict instance d'aller à Rome, et luy en ayant donné la permission, il prend le chemin de Paris pour adjuster l'interest de son abbaye[4], et pour voir si, avec vostre assistance, il pourra mettre en bon estat l'affaire que vous sçavez et pour laquelle vous m'avez escrit que vous pretendiez travailler avec M. [Brisacier][5], avec esperance de la terminer bientost. Juillet 1651

Je vous prie et tous mes amis de ne vous mettre plus en peine de moy; car j'ay resolu la retraite, sans que rien m'en puisse destourner, et en lieu que les jalousies, les vacarmes et apprehensions cesseront. Annibal, voyant qu'il faisoit peine partout aux Romains, se resolut à la

avertir Chavigny, qui engagea le prince à sortir de Paris. Voy. La Barde (*de rebus Gallicis*, p. 614). Retz le dit également (*Mém.*, t. III, p. 343, de l'édition des *Grands écrivains de la France*). C'est aussi l'avis de Monglat et de La Rochefoucauld.

[1] Probablement Vieux-Brisach sur la rive droite du Rhin.

[2] La copie porte *qui;* mais le sens exige *que*.

[3] On dirait aujourd'hui *de créance*.

[4] On a vu, dans la lettre à Brachet, ci-dessus, p. 322, qu'Ondedei était appelé par le parti des frondeurs, afin de conclure définitivement le traité négocié avec Mazarin. Le Cardinal voulait cacher à Lionne le véritable motif de l'envoi d'Ondedei à Paris.

[5] La copie porte *Brisamer,* personnage inconnu, tandis que Brisacier était un des employés importants de la secrétairerie d'État.

Juillet 1651. mort et finit disant : *Liberemus hac cura populum romanum*[1]. Et moy, je me contente de delivrer ceux qui me veulent du mal à Paris et à qui je cause de l'inquietude en me retirant bien loin avec dessein de servir tousjours la France et mes persecuteurs mesmes.

CIV.

Biblioth. nationale, papiers Baluze, t. 332, f° 134. — Original signé, en partie autographe.

A J.-B. COLBERT.

Brühl, 13 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin entretient Colbert de ses intérêts pécuniaires et fait l'éloge de son zèle. « Je vois, par les effects, lui écrit-il, que vous ne dormez pas et que j'éprouve avec beaucoup d'avantage les fruits de vostre diligence et de vostre capacité. » Il termine sa lettre par le *Post-Scriptum* autographe suivant :

J'escris quelque chose au sieur Naudé avec ordre de vous le communiquer. Je vous prie d'y avoir esgard et de croire que je tiendray bien employé l'argent qu'on despensera pour l'affaire, estant important qu'on n'oublie rien pour desabuser les peuples des mauvaises impressions qu'on leur a données avec tant d'injustice contre moy[2]. On despense cinq livres par jour pour l'entretien d'un sergent et d'un autre qui a les clefs des chambres dans ma maison. Il faut oster cela, et y mettre Bernardin, mon garde-meuble, et faire que le sieur Naudé ayt soin de ma bibliotheque, qui deperira autrement.

[1] Mazarin cite de mémoire et altère légèrement le texte de Tite-Live, qui fait dire à Annibal : *Liberemus diuturna cura populum romanum* (délivrons le peuple romain d'un souci qui le tourmente depuis si longtemps).

[2] Voyez, ci-dessus, pages 281 et surtout 282.

CV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 27 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. ROUSSEREAU[1].

[Brühl], 14 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Vous sçavez ce que M. de Lionne m'escrivit à l'esgard du Surintendant et ce que le sieur Bartet me dict de sa part. Vous sçavez aussy ce que je luy escrivis ensuite et en quel estat est l'affaire à cause de l'apprehension que la Reyne avoit, ainsy que mondict sieur de Lionne m'a mandé plusieurs fois, que, le Parlement faisant du bruit et s'assemblant, il n'estoit pas à propos qu'on degoustast le Surintendant et son frere[2], qui eussent pu faire beaucoup de mal. Cependant je ne voy pas que leur credit fust fort à craindre, puisque le mesme Parlement tasche de les pousser[3] par toutes sortes de moyens. D'un autre costé, on vous faict voir la marquise de Sablé[4]; on vous faict conferer avec M. de Longueil afin qu'apprenant l'envie qu'ils ont d'estre de mes amis, vous me l'escriviez, et que, sur cela, je me retracte de ce que j'ay escrit, de concert avec M. de Lionne, et je leur rende de bons offices auprez de Sa M^té^.

[1] Roussereau était, comme on l'a déjà fait remarquer, un des secrétaires de Mazarin. Une note placée en tête des lettres écrites par Mazarin à ce personnage dit qu'elles lui ont été adressées pendant le voyage qu'il a fait à Paris, d'où il a été de retour à Brühl en août 1651.

[2] Pierre de Longueil. Voyez, ci-dessus, p. 204, note 3.

[3] *Les pousser* a ici le sens de *leur enlever le pouvoir.*

[4] Madeleine de Souvré, mariée, en 1614, à Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé, morte le 16 janvier 1678, à soixante dix-neuf ans. M. V. Cousin lui a consacré une de ses savantes et intéressantes études sur les femmes du XVIIe siècle. Dans une lettre du 8 juillet 1651, que l'on trouvera aux analyses, Mazarin écrivait à Roussereau : « J'ay tousjours eu grande estime pour Mme la marquise de Sablé, et j'ay obligé les personnes qu'elle estime au point qu'on a veu. » Il voulait surtout parler, dans ce passage, des deux frères de Longueil et se plaignait de leur ingratitude.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1651. J'ay tant de fois declaré à M. de Lionne, comme vous sçavez, qu'en rien il ne me pouvoit obliger davantage qu'en m'escrivant avec liberté et franchise sur toutes choses, et je me suis assez expliqué que j'estois tout prest d'estre amy de mes plus grands ennemis, quand il me le proposeroit, de sorte que, si, par quelque raison que ce pust estre qui regardast le public ou le particulier, il m'eust escrit un seul mot pour me tesmoigner qu'il jugeoit non seulement à propos de ne poursuivre rien au prejudice de M. le Surintendant, mais que je restablisse avec luy et son frere une parfaicte correspondance, nonobstant qu'ils soient dans la derniere liaison avec M. de Chavigny, je vous asseure que je n'y eusse pas apporté la moindre difficulté; mais il est impossible que, par toutes ces raisons empruntées et tous ces ambages[1], je puisse estre persuadé à faire les choses qu'on desire et desquelles on ne se veut expliquer. Vous sçavez ce que je vous ay dict nettement si souvent là-dessus depuis mon depart de Paris. Et pour ce que vous me mandez de M. le Surintendant et de son frere, je ne vous puis faire aucune response, sans sçavoir de M. de Lionne quelles sont ses veritables intentions là-dessus.

J'ay essuyé toutes les persecutions de M. de Longueil, quand il a esté le tout-puissant dans le Parlement, et à present qu'il n'y est pas fort consideré, je voy qu'il auroit quelque disposition à m'y servir. Avant que j'obtinsse de la Reyne la grace de la Surintendance pour son frere, il me fit dire que, si je la luy procurois, il seroit entierement à moy. Aprez que l'affaire fut faicte, je ne puis pas dire qu'il m'ayt jeté des pierres, mais je mentirois fort si je disois qu'il m'eust donné la moindre assistance en quoy que c'eust esté, n'ayant pas pu mesme meriter l'honneur qu'il m'ayt veu une seule fois, et estant assez public qu'il estoit dans la derniere intelligence avec S. A. R., lorsque j'ay esté poussé avec la violence que chacun a veu, et Dorat[2], qui estoit son intime, n'a jamais cessé de parler et solliciter, de tous costez, contre moy, comme s'il eust esté ma partie. Je vous dis cela en passant; car, pour

[1] Par des considérations et des explications manquant de franchise et de sincérité.

[2] Voyez, sur ce conseiller, ci-dessus, p. 217, note 1.

le reste, je vous puis asseurer, ainsy que j'ay mandé à M. de Lionne, Juillet 1651
que tout commence à m'estre fort indifferent, et ce que vous me mandez que ledict sieur de Lionne vous a dict qu'il n'y avoit rien à esperer du costé des princes me confirme assez dans cette pensée et ne me faict songer qu'à chercher du repos en quelque endroit, si je puis estre assez heureux d'en trouver un, où je ne donne de l'inquietude à personne; car je vous advoue que je suis las de faire le mestier d'importun, et plust à Dieu que je pusse voir les princes unis à la Reyne ne respirer que le bien et la grandeur de l'Estat, et que pour cela on me deust oublier en sorte qu'on ne sçeust pas seulement que je fusse au monde.

Je me suis assez tourmenté, comme vous sçavez, de ce qu'on souffroit des personnes qui disoient sans cesse tant d'impertinences contre moy, dans le Palais-Royal mesme; mais cela n'a servy de rien; car ces Messieurs sont les bien venus, et, à la verité, Mademoiselle de Beaumont[1] et [le commandeur] de Jars[2] sont deux pieces si necessaires à la conservation de l'Estat et sont si sçavants en la maniere dont il faut y travailler, qu'on auroit grand tort de leur dire le moindre mot pour redresser leur conduite.

On me mande que M. le mareschal de Gramont[3] prosne fort contre moy; qu'il employe tous ses talens pour me mettre en ridicule. Je croy qu'il y aura de la peine, au moins, auprez des personnes sensées et qui jugent sans passion; mais je ne sçay pas ce que je luy puis avoir faict qui l'ayt obligé à en user de la sorte, s'il est vray ce qu'on me mande, ayant esté en tout temps de ses meilleurs amis et recherchant sans cesse les occasions de luy en donner des marques. Je croy que M. de Chavigny, qui remue toutes sortes de pierres contre moy, aura joué quelque ressort pour faire agir ainsy ledict mareschal, et, comme

[1] Voy. ci-dessus, p. 26, note 7.

[2] Comparez, sur le commandeur de Jars, le tome I, p. 934, des *Lettres de Mazarin*, et ci-dessus, p. 142, note 2.

[3] Antoine III de Gramont. Voyez t. I, p. 932, des *Lettres de Mazarin*, au mot Guiche. Dans une lettre citée plus haut, p. 40 et suiv., Mazarin écrivait à Gramont sur un ton de familiarité, qui supposait une grande intimité.

Juillet 1651. je l'ay tousjours aymé, j'en suis marry; car asseurement il se faict plus de tort qu'à moy. Il faut esperer que mes ennemis se lasseront à la fin et particulierement quand ils verront que toute mon application va à les contenter en les delivrant de l'apprehension qu'ils tesmoignent avoir de mon retour; mais vous voyez, à cette heure, si je me suis trompé quand je vous ay tant de fois dict que rien ne me pouvoit faire plus de prejudice que le retour de M. de Chavigny, sans avoir adjusté les choses avec luy comme je vous avois mandé.

CVI.

Biblioth. Mazarine, n° 1719, t. V, f° 414. — Copie du temps.

A M. ONDEDEI.

Brühl, 14 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin a eu pour principal correspondant, à Paris, l'abbé Ondedei, pendant la fin du mois de juillet et le mois d'août 1651. Il lui recommande de chercher à gagner le premier président, Mathieu Molé, et de s'entendre avec le maréchal du Plessis-Praslin, dans lequel le Cardinal a pleine confiance. Il ajoute, relativement à la Reine, les instructions suivantes :

Trattenere la Regina in tutte le occasioni dello stato presente della Francia, acciò dalla differenza riconosca e si confermi sempre più quanto utilmente il Cardinale habbi servito, e la stima che, di giustitia, si deve fare di lui, e come li suoi malevoli vedendo che indarno procuravano di nuocerli nell' affetto di S. M^tà^, si sono incessantemente valsi[1] d'ogni sorte d'artificio per diminuire la stima, sarà à propo-

[1] On peut traduire cette phrase de la manière suivante : « Les malveillants se sont servis de toute espèce d'artifices pour diminuer l'estime que la Reine portait au Cardinal. » Cette pensée préoccupait Mazarin. Dans une lettre à de Lionne, publiée dans le recueil de M. Ravenel (p. 79), il écrivait : « Vous avez pu reconnoître . . . qu'il n'y avoit pas d'apparence que la Reine eût peu d'estime pour moi, *comme on vous l'avoit dit.* » C'était Mme de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, qui avait tenu ce propos. Comparez p. 333, note 2.

sito che N.[1] (Ondedei) travagli con applicatione sopra questo punto, e Juillet 1651
preghi la principessa palatina e Bartet à fare il medesimo. Sarà perciò bene che (Ondedei) senza affettatione dica à S. M^tà li trattamenti, che hò ricevuti, doppo la mia sortita di Francia, da tutti li principi e gran ministri d'Europa direttamente ò indirettamente[2], poiche alcuni, che, per essere di contrario partito, non hanno ardito farmi complimenti, m'hanno fatto pervenire li loro sentimenti di stima per mezzo d'altri, concludendo che tutto il seguito era nocivo e di poca riputatione alla Francia, e non altrimenti à me, et soprà di ciò N. (Ondedei) avvertirà che deve stendersi e descendere alle particolarità. Dirà ancora che tutti li miei amici, più sensati, mi consigliano che il miglior modo di vindicarmi della persecutione, che li Francesi m'hanno fatta, è di non ritornare più in Francia, e vaglia il vero, senza la consideratione della Regina, dal primo giorno, ne haverei presa la risolutione; dirà che, ciò essendo con passione desiderato da tutti li nemici della Corona, è forza che li miei malevoli istessi concludono ch'io vaglio qualche cosa e che sono capace di ben servirla.

Come è stato proposto che, per sicurezza di quello mi prometterebbe M. de Chasteauneuf[3], tutti li suoi amici più qualificati sarebbero cautione, e particolarmente il mareschal d'Estrée et M. di Seneterre, et altri, sarà forza di non disprezzare l'impegno di queste persone.

Prenderà occasione di far conoscere alla Regina la qualità di Lione, che (prescindendo dalli tradimenti, che m'hà fatti, che sono senza esempio, essendo mio servitore attuale, et inviato à Parigi in questa qualità per sollecitare li miei interessi), avanti di chiamarlo appresso di me, il maggior posto, che havesse havuto, era stato quello di *petit*

[1] Ce signe désigne Ondedei.

[2] Ces recommandations prouvent que Mazarin voulait se relever dans l'estime de la Reine, comme on l'a dit, p. 332, note 1. Il savait que la première femme de chambre de cette princesse, Mme de Beauvais, avait dit à de Lionne qu'elle n'avait trouvé dans le cœur de la Reine que peu d'estime pour Mazarin; mais que, pour l'amitié, *elle étoit furieuse* (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 79, note 1). Mazarin lui-même fait allusion à ce mot (*Ibidem*, p. 122).

[3] Voy. ci-dessus, p. 197, les propositions faites à Mazarin au nom du marquis de Châteauneuf.

Juillet 1651. *commis d'un secretaire d'Estat*, et il poco, che sà, l'hà imparato servendomi.

Dirà la particolarità delli trattamenti che m'hà fatto e che, stipulando d'haver somme grosse et effettive dal Sopraintendente per lui et per Servien, giocando continuamente le trè e quattro mila pistole et essendo continuamente in festini et altre desboche, non hà tenuto à lui ch'io non sia morto di fame, havendo impiegato li danari del governo di Solone[1] e quello che haveva à Lione, per pagare il padre di sua moglie[2], et un debito contratto da me per assistere M. de St-Agnano[3], quando comprò la carica.

Farà rimarcare à S. M^tà^ che li suoi più confidenti[4] sono li miei maggiori nemici; che la perfidia è stata tale che le armi, che gl'hò date con li miei continui spacci per soccorrermi, le hà impiegate per rouinarmi, rivelando tutto quello poteva essermi di pregiuditio, e mentre si doleva à S. M^tà^ del procedere di Chavigny, del Principe e d'altri, s'intendeva con loro, et operava di concerto.

Dirà che per screditarmi nel popolo et obligare la Corte à disprezzarmi, Chavigny di concerto con Lione hanno obligato diversi, e particolarmente il mareschal di Gramont, M^ella^ de Beaumont[5], et questa il commendator di Giar[6], à parlare di me per tutto, come di un' huomo ridicolo et incapace; che Lionne hà voluto rendersi padrone di tutte le negotiationi per non concluderne alcuna, per impedire che non potessero havere buon esito per altre mani; non hà dimenticato, in oltre, cosa alcuna per disgustare tutti li miei servitori, amici, invitandoli

[1] «Les deniers du gouvernement de Sologne.» Je pense qu'il y a erreur dans la copie, et qu'il faudrait lire *Saintonge* au lieu de *Sologne*. Mazarin avait, en effet, des revenus sur les salines de la Saintonge.

[2] La femme de Lionne se nommait Paule Payen; elle était fille d'un financier, qui figure dans une mazarinade intitulée : *Le catalogue des partisans*. Elle vécut jusqu'en 1704.

[3] François de Beauvillier, comte, puis duc de Saint-Aignan, avait acheté une des charges de premier gentilhomme de la chambre du Roi. C'est sans doute de cette charge que veut parler Mazarin; il paraît qu'il avait prêté à Saint-Aignan une partie des fonds nécessaires pour l'acheter.

[4] Les principaux confidents de Lionne.

[5] Mademoiselle de Beaumont, une des filles d'honneur de la Reine. Voy. ci-dessus, p. 26, note 7.

[6] Le commandeur de Jars. Voy. plus haut ce qu'en dit Mazarin (p. 142).

contro di me; mà come N. (Ondedei) è benissimo informato del procedere del sudetto è superfluo il diffondersi nella materia. Juillet 1651

Non dimenticarà che Lione, digustato del Sopraintendente[1], mi scrisse contra, e mi fece parlare per Bartet fortemente, affinche supplicassi la Regina à rimuoverlo dalla carica, et à mettervi La Vieuville[2], et io havendolo fatto, perche veramente lo credeva di servitio alle Loro M^tè^, quando Bartet arrivò, Lione e Servient[3], che si erano accommodati col detto Sopraintendente, che per riguadagnarli haveva loro data sodisfattione, come havevano voluto, e fattala dare intieramente à Madama di Bovais[4], si trovava[5] intrigato, e prese per scusa di differire la cosa, che S. M^tè^ non voleva farlo, sinche non fossero cessate le *assemblées* del Parlamento, dove il Sopraintendente et il fratello[6] haverebbero fatto gran male, se si disgustavano in questa congiuntura, e Dio, per confonderlo, hà permesso che apparisca che il Parlamento nessuna cosa desidera tanto come di vedere rimosso il detto Sopraintendente[7].

CVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 152; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

[Brühl], 15 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

M. de Chavigny fut bien hardy à vous nier ce qu'il a publié par tout

[1] On a vu ci-dessus, p. 61, note 1, que le surintendant des finances était le président de Maisons.

[2] Voy. ci-dessus, p. 240.

[3] Le nom d'Abel Servien est écrit souvent avec un *t* à la fin.

[4] A Mme de Beauvais, première femme de chambre de la Reine.

[5] Mazarin paraît avoir oublié qu'il y a deux sujets du verbe, et il le met au singulier, comme s'il ne s'agissait que de Lionne.

[6] Le frère du président de Maisons était, comme on l'a dit, Pierre de Longueil. Voy. ci-dessus, p. 204, 206, etc.

[7] Il faut comparer le recueil des *Lettres de Mazarin* publié par M. Ravenel, p. 121 et suiv. Tous les griefs du cardinal contre Lionne y sont indiqués.

Juillet 1651. Paris, en sorte que, sans mentir, j'ay eu vingt lettres conformes sur la matiere, et il n'y a pas d'apparence que les personnes, qui m'ont mandé positivement que ledict sieur de Chavigny prosnoit partout les offres que je luy avois faict faire par vostre moyen, l'ayent desnié [1], et [il] s'en est servy fort utilement; car pour s'insinuer [et [2]] se faire considerer de ceux qui ne m'ayment pas, et particulierement de S. A. R. et de M. le Prince, [il leur a] [3] faict cognoistre qu'il vouloit estre si constamment mon ennemy, qu'il refusoit des offres si advantageuses comme celles que je luy avois faict faire, et, à l'esgard de mes amys, il a tasché, et avec quelque succez, de leur imprimer que je ne me fiois gueres en eux ny que je n'en faisois pas beaucoup d'estat, puisque je luy offrois le sacrifice de M. de Brienne et la confidence auprez de la Reyne.

Cela m'a faict beaucoup de mal, et, sans vouloir exagerer la chose, je vous asseure qu'il a faict par cela que beaucoup de personnes se sont revoltez contre moy, et d'autres [sont] extremement attiedis dans mes interests. Je vous prie donc de croire que ce que je vous en ay mandé soit l'Evangile; et je vous puis adjouster qu'il s'est si peu espargné, depuis le temps que je vous escrivis la derniere lettre sur ce sujet, qu'il n'y a pierre qu'il n'ayt remuée contre moy et dans le Parlement et auprez des Princes, dans la crainte qu'il a eue qu'il y eust negociation sur le tapis, par le moyen de laquelle on adjustast mon retour en France. Il a sollicité publiquement les malintentionnez du Parlement pour les faire fronder contre moy, et je ne sçay pas par quel artifice il a faict que le mareschal de Gramont s'est revolté contre moy, qui [4] ne faict que parler partout à mon desadvantage, et vous sçavez de quelle façon je l'ay servy, et du temps du feu Roy et dans la Regence, pour qu'il en deust user autrement, d'autant plus que, jusqu'au retour

[1] Tel est bien le texte. Mazarin veut dire qu'il n'est pas vraisemblable que les personnes, qui lui ont fait part des bruits répandus par Chavigny, aient pu donner un démenti à son assertion.

[2] La copie porte *de;* mais ce texte, provenant probablement d'un déchiffrement, est très fautif.

[3] La copie porte : *l'aura faict;* mais le sens exige : *leur a faict.*

[4] Il y a bien *qui*, et non *qu'il* dans le manuscrit.

de M. de Chavigny, il a faict une profession assez publique d'estre de mes amys et des plus obligez. Juillet 1651.

Il [Chavigny] a offert au mareschal d'Estrée de luy monstrer des lettres que je luy avois escrites, par lesquelles il pourroit recognoistre que je n'avois aucune estime ny affection pour luy. Il a faict tous ses efforts auprez de M. Servien pour luy persuader que c'estoit moy qui l'avoit (*sic*) fait chasser du temps de feu M. le Cardinal[1], et il a faict jouer tous les ressorts imaginables pour obliger mondict sieur de Servien et M. de Lionne, avec lesquels il est fort bien presentement[2], de se destacher de mes interests. Il m'a faict traicter comme un Turc par le Surintendant, lequel il[3] ne m'a pas seulement donné la moindre assistance, mais il m'a osté presque toutes les assignations[4], desquelles il a peu avoir cognoissance, qui m'avoient esté données par ses predecesseurs; et vous sçavez bien qui l'a mis dans la place où il est, qui luy a faict donner les charges de Saint-Germain et de Versailles[5], une abbaye de trente mille livres de rente, et la survivance pour son fils[6] de la charge de president au mortier.

Enfin, je ne finirois jamais si je voulois dire en detail toutes les pieces que M. de Chavigny me joüe et surtout auprez de la Reyne, par certains emissaires qu'il a, pour insinuer à Sa M^té^ que j'ay tout perdu, que je ne suis pas capable de servir; que Sa M^té^ ruinera l'Estat, si Elle s'opiniastre à me proteger et vouloir mon retour; mais je vous diray, en un mot, qu'outre les heures du jour, il en oste quelqu'une de son repos la nuict pour les[7] employer à travailler pour ma perte, et dernierement, sur ce qu'il recognut que ses diligences au Parlement ne produisoient

[1] En 1636, Servien avait été disgracié par le cardinal de Richelieu.

[2] Cette liaison de Lionne avec Chavigny fut une des principales causes de la défiance de Mazarin contre son ancien confident. On a déjà dit que Lionne avait averti Chavigny directement, ou par un intermédiaire, du projet d'arrestation de Condé.

[3] La copie porte bien *il* après *lequel*.

[4] Tous les mandats de payement qui m'avaient été assignés.

[5] Le président de Maisons, surintendant des finances, avait, en outre, les capitaineries de Saint-Germain et de Versailles.

[6] Voy. ci-dessus, p. 239, note 1.

[7] La copie porte bien *les*, quoiqu'il y ait antérieurement *quelqu'une* et non *quelques-unes*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1651. pas les effects qu'il avoit esperez et qu'il sçayt à present [que l'estat des] affaires du royaume faisoit advoüer à mes ennemis que mon esloignement n'avoit pas esté utile, il dict en bonne compagnie que, si je retournois en France, il s'en iroit chez luy, et que, si je revenois à la Cour, il sortiroit du royaume.

Il faut que M. de Chavigny soit persuadé que le service de Leurs M^tez^ requiert ma perte sans aucune ressource, et comme cela, y travaillant comme il faict, croit asseurement de tenir la parole qu'il vous a donnée d'estre absolument dans leur service, et comme son esprit et ses grandes lumieres luy font voir les choses mieux qu'aux plus sensez et clairvoyans, et qu'il a la conscience nette, il sçayt qu'il n'y a rien de si juste et si propre au maintien de l'authorité royale que de sacrifier un cardinal, premier ministre, qui a servy vingt deux ans[1] la France avec fidelité, sans interest et utilement, contre lequel des factieux ont entrepris, par des voyes de faict, sans aucune forme de justice, malgré Leurs M^tez^, qui[2] les ont tenues longtemps prisonnieres[3], pour les contraindre à leur donner tout ce qu'ils ont voulu là-dessus.

Aprez tout, je vous puis jurer que je ne me deffends pas seulement contre ses[4] persecutions, et que j'attends, avec grand repos d'esprit, ce qu'il plaira à Leurs Majestez m'ordonner, et, nonobstant le bruict de mon retour, je vous diray, comme à un de mes meilleurs amys et en qui j'ay une entiere confiance, que, depuis mon depart de la Cour, je n'y ay jamais veu si peu d'apparence qu'à present[5].

[1] On a déjà vu que Mazarin comprenait dans les services qu'il avait rendus à la France ceux qui dataient du règne de Louis XIII.

[2] *Qui* se rapporte au mot *factieux* dont il est séparé par deux lignes.

[3] Le mot *prisonnières* se rapporte à Leurs Majestés. Le Roi et la Reine n'avaient pu sortir du Palais-Royal pendant les mois de février, mars et avril, comme on l'a dit ci-dessus.

[4] Le manuscrit porte bien *ses* et non *ces persécutions*. Mazarin accuse surtout Chavigny des persécutions qu'il a souffertes.

[5] La lettre suivante prouve, au contraire, qu'à cette époque Mazarin sollicitait un ordre du Roi pour se faire rappeler à la Cour, dès qu'elle aurait quitté Paris.

Juillet 1651.

CVIII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, t. V, f° 420-424. — Copie du temps.

A M. ONDEDEI.

Bruhl, 16 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Bisogna bene avvertire che il prencipe di Condé, liberamente publicando qualche cosa plausibili alli popoli et nobilità, non applichi à volere tenere li Stati [1], non ostante gl' ordini del Rè per differirli, poiche sarebbe un' inconveniente quasi del tutto irreparabile, se li riuscisse d'interessare la maggior parte del regno nelli suoi disegni.

Quando, per qualche ragione che io non sò, non fosse giudicato à proposito che le Loro MM^tés andassero à Compiegne, ò à Rheims per la cerimonia del sacro, bisogna almeno che, sotto pretesto di far nettare il Palazzo Reale et di prendere aria, la Regina et il Rè vadino à Fontainebleau, ò à S. Germano, ò almeno à Ruel; che Sua Maesta convenga col duca d'Orleans et M. di Chasteauneuf, e con gl'altri ancora, se sarà necessario, che mi si spedisca corriere, acciò io me vi renda in secreto, come hò accennato di sopra, e che ne riceva l'ordine del Rè, che potrà essere spedito da M. Le Tellier; e sarà ancor' bene d'havere una lettera di mano del duca d'Orleans, per la quale m'inviti, ò mostri di attendermi per assicurarmi della sua buona volontà. E quanto à me, se non scoprite qualche cosa di rilievo che vi n'impedisca, crederei che dovesti, con participatione di Sua Maestà, communicare tutto con M. Le Tellier, mentre la principessa palatina e M. Bartet non ne disconvenghino; mà sempre bisogna dirne qualche cosa, et avvertire bene d'interessare tutti quelli che dovranno havere conoscenza del mio viaggio, con assicurare loro l'avantaggio che ne ritireranno.

[1] Les États généraux. Voy. ci-dessus, p. 73 et *passim*.

Juillet 1651. Ricordatevi ch'io non oppino all' arresto del Prencipe[1], rimettendomi à quello sarà giudicato più à proposito, quando il negotio sarà stato ben ventilato per riconoscere se possono arrivare inconvenienti maggiori da esseguirlo, che di lassar lo libero; mà in caso che si resolva l'arresto, li miei ricordi devono servire.

CIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 21 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

Brühl, 17 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je dois songer plus que jamais à ma seureté; ayant sceu que l'Empereur, aprez avoir faict expedier et consigner à Picolomini[2] le saufconduit que j'avois demandé, le fit retirer à l'instance de l'ambassadeur d'Espagne. Et ledict Empereur n'est nullement content de ma demeure icy. L'on me confirme de nouveau la mesme chose de Bruxelles, et tous les ministres de la maison d'Austriche et leurs adherens ont assez bonne opinion de moy pour croire que toutes les persecutions qu'on m'a faictes et la continuation qu'on en voit avec tant de violence ne sont pas capables d'apporter le moindre changement à la passion que, par debvoir et par inclination, j'ay pour la France. Et là-dessus ils se sont mis en teste que j'ay diverses negociations sur le tapis à leur prejudice, comme de faire prester de l'argent au Roy par Mme la Landgrave[3], d'avoir allumé la guerre entre Brandebourg et Neubourg, afin d'em-

[1] On a vu ci-dessus, p. 317-318, qu'il avait été question d'arrêter Condé, et qu'il avait quitté Paris, dans la nuit du 5 au 6 juillet, pour se soustraire à ce danger.

[2] Voyez, sur ce général des armées de l'Empereur, le tome I, p. 952, des *Lettres de Mazarin*.

[3] La landgrave de Hesse, Amélie-Élisabeth de Hanau, s'était signalée par son dévouement à la France, et elle avait entraîné son fils dans le même parti. On peut consulter, sur cette princesse, le tome I, p. 936, des *Lettres de Mazarin*.

barrasser les Espagnols et leur causer quelque diversion, et enfin de pratiquer que l'Empire tombe dans la maison de Baviere. Juillet 1651.

Dieu sçait s'il m'est tombé seulement dans l'esprit pas une de ces choses-là, et cependant cela est public dans l'Italie. On me le mande de Hollande, et il est certain que, de tous costez, on en parle comme s'il y en avoit quelque apparence. Ce pendant je suis fort mal icy, environné des troupes de Lorraine et à la veille de me voir arriver quelque grand malheur, d'autant plus que l'esquipée de M. le Prince pourroit donner lieu aux Espagnols, s'entendant avec luy, de luy faire un sacrifice de ma personne, contre laquelle il s'est tant declaré.

Je suis fort embarrassé; car je ne sçay pas où aller, ayant une lettre de Gontery, par laquelle il me mande, qu'à la fin du mois d'aoust il se rendra auprez de moy et me dira les intentions de Madame[1] et de M. le duc de Savoye sur ma retraitte dans leurs Estats.

Je ne puis pas aller en Italie : il n'y auroit pas grand plaisir pour moy, ny grande reputation pour la France, que j'allasse dans ces pays-là, pour y mourir de faim ou demander l'aumosne.

Pour Brisach, je ne crois pas que personne me pust conseiller d'y aller qu'avec ordre du Roy; car de traitter avec Charlevoys pour y estre receu, ce seroit mettre des armes entre les mains de mes ennemis pour me perdre, et comme la Reyne ne pourroit pas advouer d'avoir consenty que j'y allasse, Elle seroit forcée, comme Elle l'a esté, lorsqu'on m'a faict sortir du royaume, de faire une declaration contre moy, par laquelle je serois taché[2] d'avoir surpris une place du Roy et d'avoir eu intelligence avec Charlevoys dans la sedition qu'il a faicte afin d'en chasser le gouverneur, et au lieu d'effacer de l'esprit des François tant d'impressions qu'on leur a voulu donner à mon prejudice, ils se confirmeroient, par cette action, [dans la pensée] que je ne songe qu'à brouiller.

Si M. le Prince n'avoit desja formé ses desseins et ses resolutions

[1] Madame Royale. Voy. le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 942. — [2] La copie porte bien *taché;* il faudrait peut-être lire *taxé*.

Juillet 1651. pour les mettre à effect d'intelligence avec les Espagnols, je ne croy pas qu'il soit à se repentir de la sortie qu'il a faicte[1]; et il est bien injuste à se plaindre que je dispose de tout, qu'on ne travaille qu'à mon retour, et que les amis que j'ay auprez de la Reyne n'agissent que pour faire reussir tout ce que je puis souhaitter. Pour moy, je suis bien persuadé qu'ils ont bonne volonté; mais je ne sçay pas sur quoy M. le Prince fonde mon pouvoir si absolu, parce qu'il n'a pas paru qu'on ayt beaucoup deferé à mes conseils, dont la plus grande partie avec beaucoup de raison ont esté jugez ridicules[2], [et] excusez pourtant sur ce que les absens s'escartent d'ordinaire du but.

M. le Prince n'a pas veu que mes amys ayent pu obtenir aucune grace ny pour moy ny pour les miens, que les ordres reiterez de la Reyne et les sollicitations de mes amis ayent rien operé dans l'esprit de MM. des finances. Il n'a pas veu qu'on ayt esloigné ny dict la moindre chose à ceux qui constamment, et dans le Palais-Royal mesme, m'ont deschiré avec impudence; mais il a bien veu restablir ceux que j'avois faict chasser, et surtout M. de Chavigny, et M. le Prince n'ignore pas avec combien d'artifice et de diligence il s'est employé incessamment, depuis son retour, pour me rendre odieux à tout le monde et barrer toutes les voyes à la reparation de mon honneur.

Et comment est-ce que M. le Prince veut persuader qu'il est irrité, parce qu'on ne songe qu'à aplanir les voyes de mon retour, si lorsqu'on luy accorda de si grands advantages pour se reunir à la Reyne, on ne luy en dict pas un seul mot? C'est un pretexte bien foible que celuy qu'il a pris[3].

[1] On a vu ci-dessus, p. 317, que Condé était sorti de Paris et s'était retiré à Saint-Maur-des-Fossés.

[2] Il n'est pas nécessaire de prévenir que ces paroles de Mazarin ont un sens ironique.

[3] Condé avait déclaré qu'il s'éloignait de Paris, parce que la Reine était entourée des créatures de Mazarin et se laissait diriger par eux. Il prétendait que le Cardinal, malgré son exil, gouvernait toujours la France.

CX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 159; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET.

[Brühl], 18 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Il n'y a rien de si obligeant que ce que la Reyne vous a dict à mon esgard; je suis dans la confusion de tant de graces que S. M^té a la bonté de me departir, mais au desespoir d'estre en grande partye cause des inquietudes qu'Elle souffre. Plust à Dieu que le sacrifice de ma vie la pust rendre heureuse; car il n'y a rien au monde que je fisse avec plus de joye. Je me fie plus à la Reyne qu'à moy-mesme, et je sçay que je le puis faire, malgré toutes les diligences qu'on faict incessamment pour me faire descheoir de ses bonnes graces. Je sçay que ses sentimens pour moy sont beaucoup meilleurs que je ne les sçaurois souhaiter: mais il faut prendre garde que ceux qui ont l'honneur de la conseiller, qui, par differentes raisons, ont interest d'empescher mon retour, recognoissant qu'ils ne seroient pas les bien venus, s'ils parloient librement à la Reyne là-dessus, pour se rendre agreables, luy [tesmoignent[1]] qu'il faut songer à cela, et qu'enfin S. M^té en viendra à bout, mais qu'il n'en faut pas presentement parler, et en remettre la negociation quand le Roy sera majeur, et que l'authorité sera restablie, sçachant bien que d'icy là il arrivera des choses, auxquelles eux-mesmes travailleront, qui mettront mes affaires tout-à-faict hors de ressource, et viendront comme cela, sans que la Reyne s'en apperçoive, [au[2]] but de leurs desseins.

Je vous prie de prendre occasion de dire cecy à Sa M^té et de luy faire

[1] La copie porte *tesmoignant;* mais si l'on conservait ce troisième participe, la phrase serait peu intelligible. Les déchiffrements, sur lesquels ont été faites les copies des *Lettres de Mazarin,* sont remplis d'erreurs, qui exigent de fréquentes rectifications.

[2] La copie porte *du but.*

Juillet 1651. cognoistre que ce n'est point ny inquietude ny impatience[1], mais une certitude qu'Elle regrettera un jour d'avoir adheré au conseil de ceux qui, soubs pretexte de me vouloir servir, ne travaillent qu'à barrer toutes les voyes de mon retour auprez de S. M^té^, c'est-à-dire à me rendre malheureux toute ma vie, sans que cela apporte aucun advantage à l'Estat, ny au Roy, ny à Sa Majesté.

Après avoir insisté de nouveau sur la nécessité de gagner le Premier Président et son fils Champlâtreux, Mazarin ajoute :

Il n'est pas praticable ce que vous proposez de gaigner S. A. R., sans que ceux qui conduisent son esprit, qui sont Chasteauneuf et les autres que vous sçavez, y ayent part. Il faut bien profiter de la crainte et du respect que S. A. R. a pour le Roy. Dictes-le à la Reyne de ma part; car des choses semblables, qui semblent bagatelles, sont capables de produire de tres-grands effects[2].

CXI.

Biblioth. nationale, f. fr. 6887, f° 23; original. — *Ibidem,* 4209, f° 275. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

[Brühl], 18 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

L'esquipée de M. le Prince[3] ne servira pas beaucoup, à mon advis, à luy relever sa reputation et à luy acquerir la bienveillance des peuples, et je mettray bien ma vie qu'elle n'a pas esté faicte de concert avec

[1] Il faudrait, pour compléter la phrase, ajouter après *impatience, qui me font parler ainsi.*

[2] Milet était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, un des personnages de la Cour sur lesquels Mazarin comptait le plus. On en trouve encore la preuve dans un passage supprimé : « Quand je vous escris de remettre les lettres en main propre de la Reyne, et que vous avez difficulté de l'approcher, il vaut mieux differer de les luy rendre que les confier à qui que ce soit. »

[3] Le prince de Condé s'était retiré à Saint-Maur, comme on l'a vu ci-dessus.

Monsieur, et que celuy-cy n'a eu aucune part à la declaration dudict prince contre vous, MM. Servien et de Lionne[1]. Je suis persuadé que son esprit[2] est entierement possedé par les frondeurs, lesquels ont d'autres choses qu'ils souhaittent mille fois mieux que ledict esloignement. Juillet 1651.

Je vous advoue que je ne comprends pas bien le fond de cette affaire, et je ne vois pas par quelle raison M. le Prince attaque MM. Servien et de Lionne, liez avec Chavigny, qui est l'intime de M. le Prince, lequel, d'ailleurs, a receu des advantages par le moyen des susdictes personnes, et il sçayt fort bien que si, dans cette conjoncture-là, ils ne l'ont pas pressé pour mon retour ny pour estre de mes amys, il leur faict grand tort de demander leur esloignement parce qu'ils n'agissent pas pour ledict retour, et pour toutes mes affaires, qu'elles sont en assez[3] pitoyable estat pour quereller ceux qui les ont entre les mains, pour[4] les avoir trop advantageusement establies. Je ne puis pas bien discerner de loing ce que c'est que tout cela; mais asseurement il y a quelque chose là-dedans que l'on ne sçait point; le temps nous en esclaircira.

Cependant, si la Reyne a esté bien conseillée, Elle aura peu tirer grand proffit de la sortie de M. le Prince, lequel, s'il rencontre de la fermeté de la part de Leurs Majestez, sera plus estonné qu'on ne croit, et particulierement s'il voit une union bien establie entre la Reyne et S. A. R., et M. de Chasteauneuf restabli dans leurs conseils.

Toutes les negociations ont abouti à rien. M. de Lionne m'a tant mandé qu'il n'y avoit rien à esperer du costé des frondeurs[5]; mais comme vous sçaurez toutes les resolutions que j'ay prises, avant que vous receviez cette lettre, ayant donné ordre à la personne qui vous en entretiendra d'avoir toute confiance en vous, estant persuadé que vous avez pour moy les sentimens, que vous me confirmez tres-obli-

[1] Condé avait demandé que ces trois personnages fussent éloignés de la Cour.

[2] L'esprit du duc d'Orléans, dont les principaux conseillers étaient Châteauneuf et le coadjuteur.

[3] Le sens est : *en trop pitoyable estat.*

[4] Sous prétexte qu'ils les ont trop avantageusement établies.

[5] La phrase est incomplète, et le sens demanderait qu'on ajoutât quelques mots, comme : *que j'ai renoncé à faire alliance avec eux.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Juillet 1651. geamment par vostre derniere depesche, et que vous serez ravy de m'en donner des marques, je n'ay rien à y adjouster.

Nonobstant tout ce qui s'est passé entre M. de Chasteauneuf et moy, je suis asseuré qu'il a de bons sentimens pour l'Estat; qu'il n'a pas d'aversion pour moy; qu'il sera bien ayse de m'obliger et qu'il recognoist que tout ce qui a esté executé à l'esgard des princes prisonniers et contre moy a esté prejudiciable au service du Roy et nullement advantageux pour luy et pour ses amis, et, s'il vouloit se souvenir du discours que je fis à Monsieur en presence de la Reyne et de luy, il seroit obligé d'avouer que c'estoit un prophete qui parloit.

Je vous diray pourtant, dans la derniere confiance, que ce qui me faict grand peine de M. de Chasteauneuf est que M. le mareschal de Villeroy et le commandeur de Jars, ses intimes, ont une tres-mauvaise volonté contre moy, et qu'il est malaysé de les pouvoir changer, puisque les graces assez extraordinaires, que je leur ay procurées, ne les ont pas obligez d'estre de mes amis et d'estre entierement attachez à moy, comme ils debvoient.

C'est un artifice de M. de Chasteauneuf pour obliger la Reyne à faire de plus grands pas en sa faveur et de ses amis, quand il a dict qu'il craignoit que S. A. R. ne s'entendist avec M. le Prince, et vous voyez bien comme pressé là-dessus il s'en est comme desdict.

Je me fie entierement à M. le mareschal d'Estrée et à M. de Senneterre, et ils auront bien veu, et vous aussy, que je ne pretends pas leur faire secret d'aucune negociation que je puisse avoir avec M. de Chasteauneuf, et j'aurois grand tort si j'en eusse usé autrement; car, outre qu'ils sont de mes amis de longue main, j'esprouve, dans mon malheur, qu'ils ont cherché, par toute sorte de moyens, de me donner des marques de leur affection avec beaucoup de chaleur.

Je vous diray librement que, pourveu que Leurs Majestez puissent avoir satisfaction en tout le reste, je serois d'advis qu'Elles restablissent M. de Chasteauneuf avec la qualité qu'il pretend[1], Leurs dictes M^tez

[1] Châteauneuf demandait le titre et le rang de président du conseil du Roi, ou de premier ministre, qui lui furent accordés à la majorité de Louis XIV. Le premier pré-

disposant des sceaux, à la Majorité, en faveur de M. le Premier President. Mais il ne seroit pas juste qu'on se contentast, pour ce qui me regarde, des simples paroles, subjectes, par les raisons que vous me mandez et auxquelles j'avois desjà songé, à n'estre pas executez. Juillet 1651.

Au reste, je vous asseure que, si le Cardinal n'entre à Brisach par autres portes que celle que luy ouvrira Charlevoys, il en sera toute sa vie dehors, et, s'il y avoit moyen de l'executer, le conseil que ledict sieur Cardinal donneroit seroit de chastier exemplairement ledict Charlevoys.

Si ce que M. de Chasteauneuf a dict à M. le mareschal d'Estrée est veritable, l'on pourroit [me] donner un ordre du Roy, avec le consentement de Monsieur, pour y aller[1], aprez que l'on auroit adjusté la sortie du dict Charlevoys et donné la rescompense à M. de Tilladet, sans laquelle je voudrois plustost estre tousjours errant que, quand on pourroit reussir par une negociation avec Charlevoys et autres, par son consentement entrer dans la place. Outre que, luy y estant, je serois prisonnier, le bruict se confirmeroit que je me serois entendu avec luy dans la revolte de la garnison pour en faire sortir M. de Tilladet, et les Parlemens se declarant là-dessus contre moy pourroient peut-estre contraindre la Reyne à leur accorder des declarations, par lesquelles je passerois pour un seditieux dans l'esprit du peuple.

Je finiray cette depesche en vous disant que le plus grand malheur qui puisse arriver à l'Estat, à la Reyne et à ses serviteurs, c'est que Sa Majesté ne prenne aucune resolution; car il y a beaucoup de choses tres-importantes à faire avant la Majorité, et, si on ne les resout et execute bientost, il sera impossible d'empescher qu'il n'arrive de grands inconveniens et desordres. C'est pourquoy je vous prie de profiter de toutes les conjonctures pour presser la Reyne à ne differer pas davantage.

Je ne suis nullement en seureté icy, et il faut que j'y donne ordre sans perte de temps. Je fusse allé dans les estats de M. de Savoye, sans que[2] je voye par une lettre que Gontery m'escrit qu'il remet à me por-

sident, Mathieu Molé, fut alors nommé garde des Sceaux.

[1] Pour aller à Brisach.

[2] Si je n'avois pas vu, etc.

uillet 1651. ter la response à la fin du mois d'aoust. Je ne veux faire [triompher] mes ennemis; c'est pourquoy je n'oublieray rien pour me mettre à couvert.

CXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 157; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

[Brühl], 18 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Si la colere de M. le Prince peut estre apaisée par l'entier sacrifice d'un innocent, et que, moyennant cela, l'Estat s'en portast bien et que Leurs Majestez fussent en repos avec satisfaction, tant s'en faut que j'y voulusse apporter le moindre obstacle qu'au contraire je me joindrois à luy pour poursuivre une perte dont les effects me seroient si glorieux, et je me flatte que vous avez assez bonne opinion de moy pour croire que ce que je vous dis là-dessus vient du cœur. S'il eust voulu capituler[1] que, moyennant que je fisse en sorte qu'on ne parlast plus de moy, il ne songeroit qu'à servir Leurs Majestez et à relever leur authorité, nous eussions peu convenir à son entiere satisfaction; mais, hélas ! Le cœur me saigne de voir avec quel scandale on joue des tragedies si funestes à la France à la veue de toute l'Europe, de voir l'advantage que les ennemis en retirent, le retardement que cela y porte[2] au repos de la Chrestienté et le tort que la faute de quelques particuliers faict en general à la nation. On m'escrit que, moyennant la nouvelle declaration que l'on fera contre ces perturbateurs, ennemis du repos public, qui ne songent qu'au bouleversement de la France, tout sera apaisé. Je prie Dieu que cela soit; car j'auray tousjours la satisfaction d'avoir pu servir en quelque maniere au bonheur de l'Estat.

[1] Ce verbe est pris ici dans le sens de *faire un traité portant que*, etc. — [2] *y porte* est bien dans la copie. *Apporte* semblerait plus convenable.

Au mesme temps que je vous rends graces des considerations particulieres qu'il vous plaist avoir de moy, je vous diray que j'ay esté extremement surpris de la mauvaise volonté que le Nonce me tesmoigne me faisant autheur de la guerre que l'electeur de Brandebourg[1] a entreprise contre le duc de Neubourg[2]. Je n'ay pas perdu l'esprit à ce poinct, et vous avez trop de cognoissance de ma circonspection pour croire que j'aye esté jamais capable de faire aucun pas en des choses de cette nature, sans en sçavoir au prealable les intentions de Sa M^té^. Je n'ay receu aucune nouvelle du marquis de Brandebourg. Je vous proteste que je ne me suis [pas] meslé de la moindre chose en cette affaire; M. le duc de Neubourg m'a seulement envoyé icy deux ou trois fois pour m'informer de ses raisons, me faire cognoistre l'interest que la religion catholique avoit dans le soustien de sa cause et pour me prier de luy procurer une favorable assistance de Sa M^té^. Je luy ay tousjours respondu luy tesmoignant regret de ce nouveau feu qui s'alloit allumer et luy faisant cognoistre que je n'estois pas en estat de m'employer en aucune chose auprez de Leurs Majestez; mais que je ne doutois point qu'Elles ne s'interposassent volontiers, ainsy qu'on avoit faict autrefois pour terminer ce differend; et vous sçavez si je vous en ay escrit un seul mot. A present je vous envoye une lettre dudict duc de Neubourg avec la copie de son manifeste, qu'il m'envoya, il y a six jours, afin que je vous l'adressasse, comme je fais. Juillet 1651.

J'avois desjà sceu que l'on faisoit courre le bruict de ce que vous me mandez touchant la dignité imperiale; qu'on en parloit à Vienne; qu'on en faisoit des discours à Rome, et mesme [on disoit que] l'Empereur et les ministres d'Espagne faisoient des instances à Sa S^té^ pour m'y rappeler, afin de m'empescher, par ce moyen, d'avancer une negociation si prejudiciable à la maison d'Austriche[3], et beaucoup d'autres

[1] Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg depuis 1640, mort en 1688.

[2] Le duc de Neubourg était Wolfgang-Guillaume de Bavière, né en 1578, duc de Neubourg en 1614, mort en 1653.

[3] On voit qu'on prétendait que, dès 1651, Mazarin négociait avec les électeurs, pour s'opposer à ce qu'un prince autrichien obtînt la couronne impériale, lorsqu'une nouvelle élection aurait lieu.

Juillet 1651. qu'on asseuroit que j'avois mises sur le tapis, comme de faire prester six cent mille escus par M. le Landgrave[1] au Roy, et de faire une estroicte liaison des trois Electeurs ecclesiastiques[2] avec la France; et tout le monde, ayant assez bonne opinion de moy pour croire que, nonobstant les persecutions que l'on me faict, je veilleray tousjours les occasions et les rechercheray de la servir, a creu si bien qu'il y avoit quelque chose de veritable dans ces bruicts, que l'on m'escrivit dernierement de Bruxelles qu'on se plaignoit desdictes negociations. Mais que faire? Mes ennemis ne veulent pas que j'aye du repos en pas un lieu.

Mazarin termine en insistant sur le danger de sa position; il n'a aucune sécurité à Brühl, et ne sait dans quel pays il pourrait se retirer.

CXIII.

Biblioth. Mazarine, manuscr. n° 1719, t. V, f°s 424 v°-429. — Copie du temps.

A ONDEDEI.

Brühl, 18 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Ricordatevi che la più stretta confidenza voi la dovete [havere] con la principessa palatina e con Bartet, e questo sarà il più proprio per condursi, quando sarà necessario, dalla Regina con ogni segretezza, poiche la vede ogni sera; e quando non sarà giudicato à proposito che voi vi andiate, potrete valersi di lui per rappresentare à Sua Maestà quello dovreste dirli[3].

La dichiaratione del Prencipe contro Servient et di Lionne, io lo stimo un artifitio, e voi vedrete quello ne scrivo à Bartet, che voi

[1] Le landgrave de Hesse-Cassel était, en 1651, Guillaume VI, né en 1629, landgrave en 1637, mort en 1663. Il a été question ci-dessus, p. 340, note 3, de la mère de ce landgrave.

[2] Archevêques de Mayence, Cologne et Trèves.

[3] Le sens de cette phrase me paraît être que : lorsqu'il ne sera pas jugé à propos qu'Ondedei aille trouver la Reine, la princesse palatine, qui la voit tous les soirs, pourra l'entretenir en grand secret, et lui communiquer les avis qu'Ondedei était chargé de lui transmettre.

mostrerà un assai lunga lettera in riposta d'una sua, nella quale vedrete li miei sentimenti sopra le cose le più importanti; mà ad ogni modo, come tutto il mondo non è informato delle cose seguite ne delle ragioni che vi sono di credere che sia artifitio[1], non sono di parere in modo alcuno che Sua M^tà^ esseguisca in riguardo delle due sudette persone quello di che la supplicava per vostro mezzo, mà che soprasieda senza però abbandonarsi in avvenire alli loro consigli et confidenza, con risolutione però di sodisfarmi e fare il suo servitio, quando il tempo lo potrà permettere, e che la risolutione di Sua M^tà^ non potrà essere ascritta all'istanza del Principe di allontanarli dalla sua persona; et avvertite bene che la Regina non creda Lionne innocente, perche il Principe si è dichiarato contra di lui, poiche quando ancora non fosse vero che tutto si fosse fatto di concerto, per mezzo di M. de Chavigni, Lionne m'hà tanto offeso et hà tanto travagliato per distruggermi con si diversi artificii, che, non potendomene più fidare, desidero da Sua Maestà la gratia che, con tanta instaza, v'hò invitato à dimandarli. Juillet 1651.

Io non credo però che voi dobbiate vedere Lionne, se però la Regina non commandasse il contrario, et non ne fossero di parere la principessa palatina et il suo confidente[2].

Per Chavigni, insisterete che, senza alcuna dilatione, Sua M^tà^ l'allontani; è mio nemico capitale, e sarebbe impossibile che nessuno fosse persuaso che la M^tà^ Sua havesse buona volontà per me, servendosi di un huomo che travaglia continuamente alla mia distruttione contro la parola medesima datane solennemente nel suo ritorno, e travaglia per irritare tutti contro di me; è cosi noto à tutti, che Sua M^tà^ non può rivocarlo in dubbio, come ancora che habbi detto che, se il Cardinale torna in Francia, senza altra licenza, si ritirerà à casa sua, e se torna alla Corte, sortirà dal Regno.

Vi dirò che mai Chavigni hà havuto ne stima ne affettione per la Regina; ch' egli li fece l'affronto di proporre e far risolvere il Rè de-

[1] Mazarin prétendait que Lionne et Servien le trompaient et s'entendaient avec Condé, et que le prince ne demandait leur éloignement que pour mieux dissimuler ses relations avec ces deux personnages.

[2] Bartet.

Juillet 1651. fonto ch' Ella havrebbe un consiglio necessario[1]; che, toltali la chiacchiera[2] et il giansenismo, non è capace di niente, il cardinale di Richelieu havendo dichiarato più volte che non li darebbe dieci galline à governare; che è l' intimo et il principal consigliero del Principe, non ostante che mostri il contrario alla Regina per sorprenderla di concerto col detto Principe, al quale si rende in questo modo più capace di servire; che Viola[3], Fontraglia[4] et Areno[5], le più confidenti di Chavigni, sono appresso il Principe in maggior credito; che, in fine, è lo spione del detto Principe, e quello che non si è applicato ad altro che à stabilire una stretta unione trà di lui et il duca d'Orleans, acciò la Regina fosse necessitata à conformarsi alla loro volontà, et à vedere intieramente abbatutta l'autorità del Rè e la sua. Tutte queste cose non pretendo che si considerino dalla Regina per allontanare Chavigni, mà solamente che è l'inimico irreconciliabile del Cardinale, che è il più fedele e zelante servitore che Sua Maestà habbia, e per essere conosciuto tale soffre, con tanta ingiustitia e violenza, persecutioni non più udite; questa è la ragione della quale vi valerete appresso S. M^tà, e se riconoscerete (il che non credo possibile essere) che non li faccia forza, et non si disponera à darmi una cosi giusta sodisfattione, per mezzo della quale si rincontra per fortuna che si darà un disgosto al Principe, si farà un attione avantaggiosa allo Stato, e servirà in gran parte per impegnare il partito di M. de Chasteauneuf e del Coadjutore al servitio di sua Maestà, vi prego à spedirmi in tutta diligenza perche provederò alle cose mie. Il medesimo intendo per lo stabilimento di M. de La Vieuville,

[1] Voyez, sur le conseil institué par Louis XIII pour gouverner, avec la Reine, pendant la minorité de Louis XIV, le tome I, p. 30, note 1, de notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. Ce conseil devait comprendre, outre la Reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé (Henri de Bourbon-Condé, père de Louis II de Bourbon-Condé), Mazarin, Pierre Séguier, chancelier de France, Claude Le Bouthillier, surintendant des finances, et son fils, Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny.

[2] Que si on lui enlève son babil et le jansénisme, il n'est capable de rien.

[3] Le président Viole. Voy. ci-dessus, p. 20, note 2.

[4] Louis d'Astarac, comte de Fontrailles. Voy. t. III, p. 622, note 1.

[5] Arnauld de Corbeville. Voy. tome II, p. 993.

che S. M^tà m'hà di già promesso, e che mai fù congiuntura più propria per esequirlo, à fine di mortificare ancora il Principe nell' allontanamento del presidente Mesone [1], et mettere le finanze in stato che S. M^tà possi tirarne soccorso. Juillet 1651.

Sopra queste due cose e sopra la sortita [2], almeno à Ruel, insisterete appresso S. M^tà, dandoli il segno [3], che vi hò confidato, per mezzo del quale son' sicuro che, se l' havessi offesa e che meritassi la morte, me ne farebbe la gratia, e vi prego di accennarli, in grandissimo secreto, che, se hà qualche repugnanza à sodisfarmi, si ricordi di quello successe al conte d' Essex in Inghilterra. Sua Maestà ne sà l' historia [4].

Devo dolermi ancora della repugnanza, che per opera di malintentionati, la Regina mostra di sortire di Parigi, ancorche per pochi giorni, et io havrei creduto che, per darmi la commodità di trattenerla e dirli quello stimo di suo servitio, havrebbe facilitato tutto. M. Bartet vi dirà à che si ristringevano le pretentioni de *frondori* [5] per il mio ritorno, e come l'allontanare Chavigni et Mesone se ne fà la maggior parte, e si obligavano, ristabilito Chasteauneuf nel Consiglio senza li sigilli, di fare che il duca di Orleans accompagnarebbe Sua Maestà dove volesse, e vi attracciarebbe [6] il Cardinale.

[1] Le président de Maisons, surintendant des finances. Voy. ci-dessus, p. 61, note 1.

[2] On a déjà vu que Mazarin demandait avec instance que le Roi et la Reine sortissent de Paris.

[3] Il s'agit probablement d'une bague que la Reine avait donnée à Mazarin, avec promesse d'accorder toutes les demandes qu'il lui adresserait en lui faisant présenter ce gage de son affection. Mazarin rappelle lui-même l'histoire du comte d'Essex, auquel Élisabeth avait fait un pareil présent et la même promesse.

[4] Cette histoire est trop connue pour qu'on y insiste. Tout le monde sait que l'anneau qu'Élisabeth avait donné à Essex ne lui fut présenté qu'après la mort du comte; mais ce que je n'ai vu nulle part, et ce qu'atteste la lettre de Mazarin, c'est qu'Anne d'Autriche lui eût remis un pareil gage d'affection.

[5] Ce mot ne se trouve pas dans les lexiques italiens. C'est une expression française italianisée.

[6] *Et le Cardinal les y suivrait.* Le verbe *attracciare* ne se trouve pas dans les lexiques que j'ai pu consulter; mais *tracciare*, dont il est un dérivé, signifie : *suivre à la piste.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Juillet 1651.

CXIV.

Biblioth. Mazarine. ms. 1719, T. V, f° 429 verso.
Copie du temps.

A ONDEDEI.

Brühl, 18 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin, après avoir blâmé ceux qui conseillaient l'inaction à la Reine, exprime l'avis que cette princesse doit s'unir étroitement, et sans perdre un moment, avec le duc d'Orléans et les chefs de la Fronde.

La prima cosa che la Regina doveva fare, in seguimento della sortita del Principe e dell' ingiuria ricevuta nella riposta data da esso al mareschal di Gramont[1], era di legarsi col duca d'Orleans, et impegnarlo à tutto contra il Principe, e, per bene assicurarsene, non doveva contentarsi delle buone parole, che il detto duca li havesse date, mà guadagnare il Coadjutore, Chasteauneuf et madama di Chevreuse, che dispongono della volontà di S. A. R., come à loro piace, et in ciò non poteva incontrarsi difficoltà alcuna, poiche niente viene desiderato con maggior passione dalle suddette tre persone che vindicarsi del Principe, e sanno bene che non possono sperarlo senza l'unione del duca con la Regina.

Mazarin regrette que la Reine n'ait pas pris immédiatement ce parti, et ajoute :

In fine, bisognerà passare per là, e non sarà con l'avvantaggio e riputatione che sarebbe seguito se si fosse fatto subito, senza dare tempo al Principe di trattenersi alle porte di Parigi, bravando con scandalo universale e con si notabile discredito della dignità regia, non dovendo

[1] Le maréchal de Gramont avait été envoyé à Saint-Maur pour engager Condé à revenir à Paris avec promesse que la Reine l'accueillerait favorablement. Le prince reçut fort mal le maréchal : il lui déclara qu'il ne pouvait avoir aucune confiance dans la Reine, tant qu'il la verrait entourée des créatures de Mazarin. On écrivait de Paris au Cardinal, le 7 juillet, que jamais il ne fut fait une pareille réception à un officier de la Couronne.

rivocarsi in dubbio che il detto Principe, vedendo il duca d'Orleans risoluto à fare ciecamente quanto la Regina vorrà, o si rimetterà nel buon camino, alle conditioni che piacerà à Sua M^tà di prescriverli, o prenderà il partito di ritirarsi in Ghienna, o altrove, e si troverà assai intricato à dare principio ad una guerra civile, della quale facendosi autore, è certo che havrà tutta la Francia contraria, non essendosi per altro conciliato l'amore de' popoli e della nobilità. Juillet 1651.

Non deve dunque la Regina perdere un momento di tempo, se col vostro avviso non ne hà di già presa la risolutione, à stringersi col duca d'Orleans col mezzo di quelli che lo possedono; e facendo loro valere il cambiamento di Chavigni e del Sopraintendente, col ristabilire M. di Chasteauneuf nel Consiglio e far sperare al Coadjutore un buon trattamento[1], quando sarà seguito l'adempimento intiero delle cose, che sarano state promosse[2] per parte loro, io non metto in dubio che il duca d'Orleans non s'impegni à cio che S. M^tà vorrà, tanto in riguardo mio come sopra tutti gl'affari correnti, e che il detto duca non accompagni Sua Maestà fuori di Parigi, per aggiustare e convenire meglio di tutte le cose, conforme vi ho detto[3]. M'assicuro ancora, che una tal risolutione romperà le misure del Principe, lo mortificherà grandemente, e S. M^tà, facendo apparire che il detto cambiamento è stato consigliato da S. A. R., il che fara molto volentieri, toglierà al Principe tutte le speranze che havesse potuto concepire della sua assistenza o neutralita, et metterà tra di loro le cose à segno di potersi difficilmente riconciliare mai, vedendo il Principe che il detto duca, in luogo di far absentare[4] quelli verso li quali egli si dichiara[5], li pro-

[1] Le bon traitement que Mazarin conseille de promettre au Coadjuteur ne pouvait être que la promotion au cardinalat. Voy. ci-après, p. 375, note 2.

[2] Le manuscrit porte *promosse*, qui donne un sens convenable : *Les choses mises en avant, proposées.* On pourrait être tenté de lire *promesse.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 339, le conseil que donnait Mazarin à la Reine de sortir de Paris.

[4] Le sens de cette phrase est que : le Prince de Condé verra que le duc d'Orléans, au lieu de faire disgracier ceux contre lesquels il se déclare, se bornera à éloigner deux des créatures dudit prince (Chavigny et le président de Maisons).

[5] Condé s'était déclaré, comme on l'a vu.

Juillet 1651. teggi et ottiene dalla Regina l'allontanamento delle due creature del detto Principe, con che S. M^tà viene ancora à sodisfare al Coadjutore e gl' altri[1], ad avvanzare il servitio del Rè, e fare à me, suo humilissimo servitore, una gratia cosip articolare.

In questo modo la Regina puol essere ancora certa di rimettere l'assemblea delli Stati[2], di disporre del parlamento di Parigi e di mettere il Principe alla ragione, mentre prendi risolutione contraria al servitio del Rè, e come non deve fare presentemente cosa alcuna per il Coadjutore, dal quale si tireranno molte sicurezze come egli stesso offerisce, et io vi n'ho informato, e che sarà sempre in mano di Sua M^tà di far ritirare di nuovo M. di Chasteauneuf, al quale non intendo, come voi sapete, che siano restituiti i sigilli, deve moralmente credere che osserveranno le promesse, che havranno fatte à Sua M^tà, e tanto più che, mediante le propositioni, che voi havete potere di fare sotto il beneplacito della Regina, Chasteauneuf e gl' atri potranno prendere confidenza in me e non temere che il mio ritorno possa essere loro in alcun tempo nocivo. E se, oltre à quello che ho proposto in riguardo di M. de Chasteauneuf, surviene costi qualunche altro modo per stringermi con madama di Chevreuse, à segno ch' ella possi rimanere persuasa ch' io debba prendere non minor parte nè suoi interessi che nè miei proprii[3], sarà bene di prevalersene, poiche essendo disperato ogni accommodamento col Principe, li cui fini per altro non possono essere che malevoli alla grandezza del Rè, mentre si mostra sempre più insatiabile nè suoi stabilimenti, la prudenza consiglia di stringersi per tutti versi con quelli che possono dare facilita à mettersi in sicuro, et ad arrestare il corso à si perniciosi disegni.

(p. 345) contre Le Tellier, Servien et Lionne et avait demandé leur éloignement. La Reine finit par céder à ses exigences; mais Chavigny fut en même temps disgracié.

[1] Les autres, c'est-à-dire les autres partisans de la vieille Fronde.

[2] Des États généraux.

[3] Mazarin fait entendre, dans ce passage, qu'il était disposé à unir sa famille à celle de la duchesse de Chevreuse. Les mémoires du temps disent, en effet, que, dans le projet de traité entre le Cardinal et les frondeurs, il était question du mariage du neveu de Mazarin avec la fille de la duchesse de Chevreuse. Ce neveu devait être nommé duc de Nevers.

Ne deve la Regina credere che, ristabilito M. de Chasteauneuf, sarà costretta di fare quanto egli vorrà, poiche, se pretendesse cose ingiuste o consigliasse risolutioni che si stimassero pregiuditiali al servitio di S. M^tà, la Regina puol molto bene ricursarle, col parere degl' altri del Consiglio, che non saranno uniti con M. di Chasteauneuf contro la M^tà Sua, come M. di Servient e M. Le Tellier, non essendo à proposito, come vi ho di già scritto, di allontanare il detto Servient et Lionne dopo la dichiaratione fatta dal Principe contro di loro, ancorche sopra di cio io habbia più forti sospitioni per le raggioni, che vi diro appresso, oltre à quelle che ho di già accennate alla principessa palatina et à M. Bartet. E se la Regina vorrà mettere qualche un'altro nel Consiglio, capace e dipendente da lei, potrà far questo honore al mareschal di Plessis-Praslin, che soddisfarà degnamente alle parti di buono e fedel ministro. Juillet 1651.

Il tempo somministra consigli à misura che le cose succedono, mà nella congiuntura presente il buon senso doveva obbligare tutti quelli, che assistono la Regina, di consigliarla à stringersi, senza perdere un momento di tempo, col duca d'Orleans nella maniera che hò accennato di sopra, rimettendo à rimediare alli accidenti, che possono nascere da questa unione quando arriveranno, e non lasciare per questo timore lontano di dare ordine al male presente, et non havendolo fatto, non mi pare che si possa dubitare che habbino[1] voluto favorire il Principe, o soddisfare alla passione che hanno contro Chasteauneuf, il Coadjutore e madama di Chevreuse, à costo del servitio delle Loro MM^tà.

Mà io per me non posso risolvermi à credere che non vi sia almeno indirettamente qualche corrispondenza tra Lionne e Servient col Principe, ancorche le apparenze siano contrarie in riguardo alla dichiaratione fatta da lui contro di loro, e che S. M^tà m'accenni che le gelosie e diffidenze fra questi due e Chavigny siano grandissime, o che non habbino cattiva intentione, l'ignoranza non potendo essere à segno di non

[1] Mazarin accuse, dans ce passage, certains conseillers de la Reine et surtout Servien et de Lionne, comme on le voit par la suite de la lettre.

Juillet 1651. conoscere e praticare rimedii così chiari. Le ragioni de miei sospetti, oltre quelle che ho già accennate à M. Bartet, sono che in effetti la dichiaratione del Principe non fà alcun male à Servient et Lionne, et al contrario risarcisce la loro riputatione, ch' era grandemente intaccata, mentre publicamente s'assicurava che mi havessero mancato.

Mazarin continue ses attaques contre Servien et Lionne, insiste sur la nécessité d'éloigner Chavigny de la Reine et conseille de soutenir le duc de Mercœur.

Credo che M. di Mercurio non dimenticherà li ricordi che le ho dati, havendo il medesimo interesse, che ho io nell' impiegarsi per far cambiare stato alle cose mie e sollicitarne la Regina. Voi li direte che io stimo à proposito che veda soventemente S. A. R., e li faccia grandi protestationi; che si abbochi con M. di Chasteauneuf per assicurarlo dell' affetto suo; che faccia grandi complimenti à madama di Chevreuse, e che si veda ancora, per mezzo della principessa palatina o del marchese di Piena[1], col Coadjutore, facendo conoscere à questi tre la parte ch'io prendo nell' amicitia che vuol stringere con esso loro, et particolarmente con madama di Chevreuse. Il tutto s'intende venendo approvato dalla Regina, la quale m'assicuro considererà l'avvantaggio che si puol tirare da questa condotta. Deve[2] in oltre stringersi con tutti li miei amici e conciliarseli intieramente, avvertendo di non far partite tra di essi, ma tenerli tutti uniti per il servitio delle Loro MM^ti^ e per i miei interessi, et sicuramente lo riguarderanno come il loro capo, sapendo bene che potranno fidarsene et attenderne risolutioni vigorose, poiche, oltre la sua conditione et la buona fama che si è acquistata, è più d'ogni altro interessato nel buon esito delle cose mie. Li recordarete di far caso di consigli del mareschal di Plessis[3] e di Paleau[4], che

[1] Antoine de Brouilly, marquis de Piennes (Voy. t. III, p. 470, note 5, des *Lettres de Mazarin*). La *Chronol. milit.* (t. IV, p. 95) donne le détail de ses services.

[2] Le sujet de *deve* est le duc de Mercœur, auquel Mazarin recommande de s'unir étroitement avec tous ses amis.

[3] Voy. ci-dessus, p. 313, une dépêche adressée au maréchal du Plessis-Praslin. Comparez, p. 363, une lettre du 25 juillet 1651, au même personnage.

[4] Philippe de Clerembault, baron, puis comte de Palluau. Voy. t. I, p. 951, des *Lettres de Mazarin*.

hà grandissimo credito con gl' offitiali di guerra e pratichissimo delle Corte, e presentemente per suo proprio interesse non troverà niente di difficile per contribuire all' avantaggio mio. Col mareschal d'Estrée e con Monsieur di Senneterre, è molto a proposito che viva bene, e mostri di fare caso di loro consigli, facendo loro conoscere che, oltre la sua inclinatione, io l'ho pregato di usarne così. Juillet 1651

Desidero ancora che visiti tutte le dame, che sono amiche mie, e particolarmente la principessa di Carignano[1], l'abbadessa di Montmarte[2], e la marchesa di Montosié[3], e che si stringa col conte d'Ervart[4], che mi fà sempre assicurare essere pronto ad esseguire tutto quello li accennero essere di mio servitio; e con M. Le Tellier[5], deve vivere bene e prendere confidenza in lui, solleccitandolo sempre ad impegnarsi vigorosamente per me e parlarne fortemente alla Regina. Io non dico niente della principessa palatina, perche al detto duca et à voi ho dichiarato de viva voce che doveva havere più confidenza in lei, che in nessuno altro e fare un intiero capitale de suoi consigli e della sua amicitia, e confidarsi intieramente nel s^r Bartet. Avvertirete[6] che non manchi di visitare la regina d'Inghilterra e di procurare, per mezzo di Rovigni[7], di stringere amicitia col duca di Buglione et il mareschal di Turena.

Marie de Bourbon. Voy. t. III, p. 458, note 4, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Françoise-Renée de Lorraine, de la branche de Guise, abbesse de Montmartre. Voy. ci-dessus, p. 283, note 3.

[3] Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Montausier, née en 1605, mariée en 1645, morte en 1671. Il est inutile d'insister sur le mérite et la réputation de cette personne, qui a été célébrée par tous les écrivains de son époque.

[4] Voy. sur le banquier Barthelemy Hervart, le t. I, p. 933, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Cette phrase prouve, comme nous l'avons dit plus haut, que Mazarin était revenu de ses préventions contre Le Tellier. Il les attribuait aux insinuations perfides de Lionne contre ce secrétaire d'État.

[6] On voit par cette phrase qu'Ondedei était chargé de diriger le duc de Mercœur et de lui indiquer tous les partisans de Mazarin qu'il devait visiter.

[7] Ruvigni. Voy. t. I, p. 602, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

Juillet 1651.

CXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 23; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE[1].

[Brühl], 24 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne ressens autre desplaisir, dans la nouvelle force que la persecution reprend contre moy, que celuy que reçoit la Reyne de voir traitter avec tant de violence et d'injustice, à la veue de toute l'Europe, un innocent, que S. M^té^ honore de sa bienveillance, et de se voir Elle-mesme forcée à prononcer et authoriser tout ce que mes plus fiers ennemis peuvent souhaitter contre moy. Il m'est aussy extremement sensible de voir que la Reyne, aprez avoir esprouvé toutes les extravagances qu'on exerça contr'Elle, et pour l'entier abattement de l'authorité royalle, aprez ma sortie de Paris, S. M^té^ y ayt voulu continuer sa demeure, s'exposant à de nouveaux affronts et à mettre ladicte authorité royalle en estat de ne se relever jamais. Je vous advoue que le jugement que les plus sensez en font, et le mal que Leurs M^tés^ en souffrent, avec grande apparence qu'il empirera tousjours, contraintes, comme Elles sont, à executer les arrests que les factieux font donner au Parlement, me perce le cœur, et je ne souhaitterois rien avec plus de passion que n'estre plus pour ne recevoir point de si funestes nouvelles. Je m'attendois à tout ce que je voy, et vous sçavez comme je vous en ay tousjours escrit; et il faut dire que c'estoit une fatalité à laquelle on ne pouvoit obvier, puisque toutes les peines qu'on s'est donnez et les remedes qu'on a proposez n'ont pu de rien servir. Je suis au desespoir de n'avoir pas de quoy contribuer au bien de l'Estat et au contente-

[1] Malgré les accusations portées par Mazarin contre Hugues de Lionne, il continuait de lui écrire. Mais il ne faut plus chercher, dans les lettres du Cardinal à de Lionne, les confidences intimes; il les réserve pour Ondedei.

ment de Leurs M^tés pour l'advenir. Si le nouveau sacrifice que l'on a faict de ma personne peut apaiser la tempeste, je m'estimeray tres-glorieux. Juillet 1651.

J'ay sujet de croire que M. le Prince se satisfera de ce qu'on a resolu de faire contre moy, sans vouloir encore poursuivre l'esloignement des personnes qu'il a nommées[1], d'autant plus qu'il voit que les esprits du Parlement n'y sont pas disposez; que S. A. R., pour les sauver, a employé tout le sien contre moy, et que la Reyne est resolue, comme Elle doit, à les soustenir.

Outre que les affaires ne sont pas en estat de pouvoir rien advancer sur le faict de la paix avec les ministres qui sont en Flandres[2], il y a desjà trois semaines que je ne songe plus à me mesler de cette affaire. Je vous prie donc de remercier tres-humblement la Reyne de l'honneur qu'à vostre sollicitation Elle m'avoit accordé là-dessus.

Je vous suis tres-obligé pour la pensée que vous avez de continuer à m'escrire, nonobstant la rigueur des deffenses du Parlement; je vous prie de tout mon cœur de n'en prendre pas la peine, et je fais sçavoir la mesme chose à tous ceux qui se la donnoient de m'envoyer des nouvelles. Si on me permet de pouvoir escrire à Joubart[3] et à Colbert sur mes affaires particulieres, j'en seray bien ayse, pour tascher de pourvoir à la satisfaction de mes creanciers; sinon, il faudra s'en passer. Il est bien aysé de voir que je ne dois plus rien attendre des finances, et que le revenu de mes benefices n'est pas assez considerable pour payer mes dettes en vingt-cinq ans.

Je supplie aussy tres-humblement la Reyne de me permettre, aprez la lettre que je me donne l'honneur de luy escrire par cet extraordinaire, que je ne l'importune [pas] davantage, puisqu'il en pourroit arriver des inconveniens prejudiciables à son service, sans que je puisse

[1] On a vu que Condé avait demandé l'éloignement de Le Tellier, de Servien et de Lionne, et en général de tous ceux qui étaient soupçonnés de relations avec Mazarin.

[2] Les représentants du roi d'Espagne dans les Pays-Bas étaient l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne, dont il a été souvent question dans les lettres de Mazarin.

[3] La forme ordinaire du nom de cet ancien intendant de Mazarin est *Jobart*.

IMPRIMERIE NATIONALE

Juillet 1651 mander autre chose que de luy confirmer la resignation entiere que j'auray jusqu'à la mort à ses volontez[1].

Je vous prie seulement de recommander à S. M^té la personne et les interests de M. de Mercœur, qu'il ne seroit pas juste qui souffrist pour avoir genereusement defferé à ses volontez.

CXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 24; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], dudict jour, à part[2].

Je vous escris ce mot à part sur le faict de M. Le Tellier pour vous dire que je n'ay pas receu de ses lettres par cet extraordinaire; que je ne croy pas qu'il me voulust plus escrire à l'advenir, quand mesme je ne le ferois pas prier, comme je fais, par M. Colbert, d'en user ainsy; qu'il ne m'a rien escrit d'essentiel que je ne vous l'aye mandé; qu'il ne vous a jamais nommé, en ses depesches, qu'en disant d'avoir appris par vous tout ce qui se passoit; que pour cela il se dispensoit de me faire un mesme recit; que jamais je ne luy ay nommé vostre nom, ny mis aucune negociation entre ses mains, ny escrit à la Reyne en sa faveur que ce que j'ay faict en vos depesches mesmes, lorsque j'ay dict qu'il prenoit grand soin de m'escrire et m'asseurer de son affection; et que je me conformois aux sentimens de la Reyne de ne le sacrifier pas à M. le Prince, qui poursuivoit contre luy[3]. Et qu'au reste, pour tout ce que vous me mandez de ce qu'on vous a dict ou rapporté, je n'en ay aucune cognoissance, et c'est la pure verité. Il eust esté à souhaitter,

[1] La correspondance de Mazarin avec la Reine continua, comme le prouvent les lettres publiées par M. Ravenel; mais de Lionne ne servait plus d'intermédiaire.

[2] Cette lettre est une nouvelle preuve de la dissimulation de Mazarin à l'égard de Lionne, à partir de juillet 1651.

[3] Le sens est : *qui poursuivait son éloignement de la Cour.*

pour le service du Roy et pour mon interest particulier, que jamais il n'y eust eu de division entre vous et luy, car elle couste bien cher à l'Estat et à moy. Depuis mon arrivée à Sedan[1], on ne m'a jamais rien escrit qui m'ayt pu faire cognoistre que M. Le Tellier agissoit contre moy. Au contraire, une grande partie de mes amis m'ont tousjours tesmoigné qu'ils recevoient grand accueil de luy et offres de services; et dans l'estat où je suis, vous voyez bien que je ne puis et ne dois me mesler de rien. J'eusse pourtant cru que m'escrivant comme vous faictes de M. Le Tellier, vous eussiez pu me mander quelque chose de M. de Chavigny, qui m'a faict le plus de mal et continue à y travailler avec plus de vigueur que jamais; mais je le deffie de m'en faire davantage, et je luy pardonne de tout mon cœur celuy qu'il m'a faict. Juillet 1651.

CXVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 160; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DU PLESSIS.

[Brühl], 25 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Je commenceray par vous rendre des graces particulieres des bontez que vous avez pour moy, recognoissant bien que ce que vous me dictes vient du cœur et que vos regrets sont justes et veritables de voir le mauvais estat où mes affaires sont tombées, faute de bonne conduicte. J'en serois tout-à-faict consolé si ceux[2] de Sa M^té^ n'en souffroient au mesme temps. Quand il y a des remedes aisez à pratiquer pour sortir d'une grande maladie et qu'on s'en sert, on ne peut dire autre chose sinon que c'est une fatalité.

[1] On a vu ci-dessus, p. 71, note 2, que Mazarin, après s'être avancé en Lorraine, avait rétrogradé vers Sedan pour, de là, se rendre à Bouillon.

[2] Il y a bien *ceux* au lieu de *celles* dans la copie. Probablement Mazarin avait écrit *ceux*, en pensant aux intérêts de la Reine.

Juillet 1651. M. le Prince faict une levée de boucliers[1] assez legerement, reçoit avec mespris un officier de la Couronne[2], que Leurs M^tez luy envoyent, et faict une response en termes si injurieux à l'esgard de la Reyne, et la resolution que l'on prend, c'est d'entrer en contestation avec luy dans le Parlement et rendre celuy-cy arbitre des differends entre le maistre et le sujet, et de prendre le party de la deffensive, au lieu qu'agissant avec vigueur et se liant avec S. A. R. par le moyen de ceux qui ont pouvoir sur son esprit, quelque chose qu'il eust pu couster, ou ledict Prince fust revenu à son devoir avec beaucoup d'advantage pour l'authorité royale, ou il eust esté contrainct d'aller chercher sa seureté en Guyenne, ou dans quelqu'une de ses places, sans braver la Reyne à quatre pas de Paris, sans avoir le temps de former mieux ses desseings, de gaigner beaucoup de gens qui s'engagent par la crainte et par l'esperance, et sans voir enfin, avec tant de scandale, par des moyens si estranges, attaquer l'authorité du Roy.

Je vous diray confidemment qu'il y a desja six semaines que la conduicte de M. le Prince m'obligea de faire sçavoir à la Reyne qu'Elle ne devoit pas perdre un moment de temps pour se lier estroitement avec S. A. R., et de ne croire pas que cela fust faict, s'il ne l'estoit par le moyen de Mme de Chevreuse, de M. de Chasteauneuf et de M. le Coadjuteur, qui possedent son esprit, et je m'advançay jusqu'à predire tout ce qui est arrivé, si Sa M^té ne le faisoit. Je vous permets de luy en parler, et vous sçaurez d'Elle à quel poinct cela est vray; mais les conseils des absens ne font pas grande force, quand ceux à qui on les adresse ne prennent pas grand soing de les faire valoir.

[1] On a vu ci-dessus, p. 305, note 1, que Condé s'était retiré dans son château de Saint-Maur, près de Paris.

[2] Ce personnage était le maréchal de Gramont, que la Reine avait envoyé à Saint-Maur pour engager Condé à rentrer dans Paris. (Voyez ci-dessus, p. 354, note 1.) La Cour se plaignait vivement de la réception faite par Condé au maréchal de Gramont.

Juillet 1651.

CXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 126 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A Mme DE NAVAILLES[1].

[Brühl], 25 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay tousjours eu beaucoup d'estime et d'affection pour M. le president Le Coigneux[2]; j'ay tasché de luy en donner des marques en toutes les occasions qui se sont presentées. Je suis persuadé qu'il n'a aucune mauvaise volonté contre moy, et si son advantage et son contentement pouvoient dependre de mes soings, il l'auroit tout entier. Il ne se peut mieux discourir de ce qu'il faict[3], et, s'il avoit esté creu, M. le Prince n'auroit pas l'advantage d'avoir offensé la Reyne, comme il a faict, avec un si notable prejudice à l'Estat et à l'authorité royale, et [de] demeurer tousjours bravant à quatre pas de Paris, plaidant avec un si grand mespris sa cause contre Leurs Mtez au Parlement; mais au faict[4] il n'y a point de remede, et je vous asseure que ma conscience ne me reproche pas de n'avoir escrit là-dessus tout ce que je devois.

Je vous advoue que je ne sçay pas bien demesler ce qui se faict à la Cour; car je voy, d'un costé, M. de Lionne, attaqué de M. le Prince, vivre en bonne amitié avec M. de Chavigny, M. le Chancelier, M. le Surintendant et son frere[5], qui sont attachez de la derniere liaison au-

[1] Mme de Navailles était Suzanne de Beaudean-Neuillan, mariée en 1651 à Philippe de Montault-Benac, duc de Navailles. Elle mourut le 15 février 1700 à soixante-quinze ans. (*Journal de Dangeau*, t. VII, p. 257, et note de Saint-Simon sur Dangeau.)

[2] Voy. sur le président Le Coigneux, ci-dessus, p. 309, note 1.

[3] Tel est le texte du manuscrit. Il faudrait y substituer : *qu'il ne faict.*

[4] Dans le sens de : *au passé.*

[5] Voy. sur le surintendant des finances, qui était René de Longueil, président de Maisons, et sur son frère, Pierre de Longueil, ci-dessus, p. 61, note 1, et p. 204, note 3.

Juillet 1651. dict sieur Prince, et je le voy, dans le mesme temps, plus esloigné que jamais de s'accommoder avec ceux qui forment un party assez considerable, et qui n'ont pas les bonnes graces dudict prince, ny ne se soucient pas de les avoir. Je voy que M. de Chavigny, qui faict profession publique d'estre mon ennemy et qui ne perd aucune occasion de paroistre tel, a grand accez auprez de la Reyne, pendant que M. le Prince, de qui il depend, faict de si sanglantes blessures à l'Estat et traicte Sa M^té^ comme l'on voit[1].

Je voy que toutes les propositions qu'on a faictes à mon advantage ont esté eludées soubs divers pretextes et que Sa M^té^, ne souhaitant rien tant que de me donner des marques de sa bienveillance et qui a un si sensible regret de voir le pitoyable estat où sont mes affaires et le prejudice qui rejaillit de cela à celles du Roy, a tousjours adheré aux conseils de ceux qui luy donnent de continuels effroys que l'Estat et le Roy seroient perdus, si Elle songeoit à la moindre chose pour moy. Enfin je voy que n'y ayant pas d'exemple d'une affection et d'une fermeté pareilles à celles qu'il plaist à la Reyne d'avoir pour moy, par divers artifices, on la surprend, et on l'empesche de m'en faire ressentir les effects. Cependant il est vray de dire que jamais homme ne fut plus obligé que je ne suis à Sa M^té^, et que j'encherirois sur tous les ingrats qui ont jamais esté, si je n'employois tous les momens de ma vie à la servir, et nonobstant tout ce qui se passe et les diligences qu'on faict incessamment auprez d'Elle pour rafroidir (*sic*) la bonne volonté qu'il luy plaist d'avoir pour moy, je suis tres-asseuré qu'ils n'y advanceront rien, et sur ce propos je vous diray que le pere confesseur du Roy[2], que je croyois entierement à moy, avoit dict qu'il falloit que tous les serviteurs de Leurs Majestez se reunissent ensemble pour remonstrer à la Reyne qu'il y alloit de sa conscience de songer à l'Estat et au Roy, et de quitter les pensées de mon retour, comme si on pouvoit rien faire de plus advantageux pour l'Estat et pour le Roy que s'appliquer,

[1] Dans sa réponse à Gramont, Condé avait déclaré qu'il ne pouvait avoir aucune confiance dans la Reine.

[2] C'était, en 1651, le père Paulin, jésuite. Il resta confesseur du Roi jusqu'à sa mort, en 1653.

par toute sorte de moyens, à reparer l'injure et le prejudice qu'ils ont receu en ma personne. Juillet 1651.

Je suis persuadé, comme vous, qu'il y a encore du temps pour relever l'authorité, si la Reyne veut prendre de bonnes et vigoureuses resolutions. Sa M^té^, qui a beaucoup de courage, y est naturellement portée; mais j'apprehende avec beaucoup de raison que la foiblesse de quelqu'un des conseillers et la meschanceté de quelques autres l'empeschera (*sic*) tousjours d'agir.

CXIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 166; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DU PLESSIS.

[Brühl], 30 juillet 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin promet au maréchal de faire les démarches les plus pressantes pour qu'il obtienne une place dans le conseil du Roi. Il passe ensuite aux négociations entamées avec les frondeurs et avec Condé.

Je cognois fort bien que la multiplicité des negociations a empesché la bonne issue des affaires. Je me suis tué de le mander en divers rencontres, sans aucun fruict pour mon malheur, lequel est extraordinaire en ce que la plus grande part[1] de mes amys, en me voulant servir, pretendent que ce soit par des moyens où leur interest particulier se rencontre, et il me semble que leur veritable interest seroit de me voir en poste de leur procurer du bien, et pour cet effect ils ne devroient pas prendre garde par quel moyen cela se fist. Je vous prie de tout mon cœur de prescher cette maxime et de croire que c'est de quoy j'ay le plus de necessité.

Si le sacrifice que l'on a faict à M. le Prince[2] ne le contente pas et

[1] La plus grande partie. — [2] Par le renvoi de Le Tellier, Servien et Lionne.

Juillet 1651. s'il continue d'avoir d'autres pretentions, il ne faut pas douter qu'il n'ayt resolu de porter les choses à l'extremité. Pour moy, je n'en doute point; car croyant d'avoir offensé la Reyne, l'ayant contraincte de faire ce qu'Elle a faict, il s'y fiera encore moins. Je ne croy pas que Sa M^té^ ayt manqué a ce [qui][1], dans le sens de tous, est le plus necessaire à son service, c'est-à-dire de faire une derniere liaison avec Monsieur, par le moyen de ceux qui ont pouvoir sur son esprit; car, d'une autre façon, malaysement s'en pourroit-on asseurer; mais cela ne devroit pas avoir esclaté que lorsque M. le Prince se sera tout-à-faict declaré; car autrement il pourroit prendre, pour un pretexte apparent[2] de ses resolutions, ladicte liaison [faite] par le ministere de ses plus grands ennemis.

Ce n'est pas que ledict sieur Prince, aymant le bien comme il faict et en ayant beaucoup à perdre, s'il voit que l'authorité de Leurs M^tez^ se puisse relever par une veritable union avec S. A. R., par l'attachement de tous les grands au service du Roy, par le peu de monde qui se [declarera][3] pour le sien, par le peu d'approbation qu'il aura dans le peuple [pour] son remuement[4] qui causera une guerre civile, et enfin parce qu'il doit probablement craindre que le Parlement adherera à Sa M^té^ et à S. A. R., ce n'est pas, dis-je, que tout cela ne le puisse obliger de mettre de l'eau dans son vin, et [qu'il] ne songe plus d'une fois à s'embarrasser[5] dans une affaire, de laquelle il ne luy sera pas aisé d'en sortir[6].

On doit faire la guerre à l'œil. J'advoue que [jamais] Leurs Majestez n'ont eu affaire d'un esprit plus delicat, plus experimenté et plus zelé que dans les conjonctures presentes.

M. de Chasteauneuf, depuis trois mois qu'il m'a faict parler la pre-

[1] La copie porte *à ce que*.

[2] Qui aurait quelque apparence de raison.

[3] La copie porte *se déclarant*, mais l'ensemble de la phrase indique que le futur est nécessaire.

[4] Sa sortie de Paris.

[5] Tel est le texte du manuscrit. Il semble qu'il faudrait : *avant de s'embarrasser*.

[6] *De laquelle* et *en* forment pléonasme. On en a déjà vu plusieurs exemples dans les lettres de Mazarin.

miere fois, a tousjours continué de tesmoigner grande passion pour mes interests, et il me le proteste plus que jamais. Plust à Dieu qu'il pust mettre ceux du Roy en l'estat que je le souhaite et que l'on ne parlast jamais des miens ny de ma personne. Août 1651

Je ne sçay pas par quel moyen le Surintendant se soustient auprez de la Reyne, si ce n'est par la profusion de l'argent qu'il donne à ceux qui le peuvent servir en cela, dans le temps que les affaires publiques perissent, faute d'un secours necessaire. Ce que je vous dois dire en particulier, c'est qu'il n'y a rien à adjouster à son ingratitude à mon esgard.

CXX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 25; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE.

[Brühl], 1er août 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin exprime d'abord la part qu'il prend à la disgrâce de Servien et de Lionne [1], dont le Prince de Condé a exigé l'éloignement de la Cour. Il ajoute :

Je vous advoue que je n'ay pas sceu comprendre comme M. Servien et vous, voyant que les intentions de M. le Prince ne pouvoient estre plus mauvaises pour Leurs Mtez et qu'il songeoit à entreprendre vostre perte, vous ne vous soyez pas portez, en corps et en ame, pour le bien de l'Estat et pour le vostre particulier à vous joindre avec les ennemis de M. le Prince, et liant, par ce moyen, S. A. R. à la Reyne, mettre Leurs Mtez en estat d'empescher que les entreprises dudict prince ne fissent aucun effect, et si quelque chose vous a faict tort dans le monde et a faict croire au Coadjuteur et aux autres que vous vous entendiez avec M. le Prince, ç'a esté que la persecution qu'il vous faisoit ne vous

[1] On a vu ci-dessus, p. 333-334, que Mazarin tenait un tout autre langage à Ondedei.

IMPRIMERIE NATIONALE

Août 1651. esmouvoit pas et ne vous portoit à tascher, par toutes sortes de voyes, de faire ladicte union, et qu'au mesme temps vous viviez en grande amitié avec M. de Chavigny, tout attaché audict prince et le plus grand de mes ennemis.

Au reste, je sçay, en ma conscience, d'avoir eu une entiere confiance en vous et en M. Servien, à l'exclusion de tous les autres, et que j'ay creu que, par vostre interest et par l'affection que vous m'avez tousjours tesmoignée, vous vous employeriez avec grande chaleur pour les choses qui pouvoient estre à mon advantage, d'autant plus que vous recognoissiez assez que cela ne vous nuiroit pas auprez de la Reyne. Je veux croire que vous y avez faict tout ce que vous avez pu, ainsy que vous me mandez, et que mon malheur a empesché qu'il ne s'en soit suivy aucun effect; mais je suis certain que, si je vous faisois remarquer ce qui est arrivé en divers rencontres, vous advoueriez qu'on n'a pas profité des conjonctures dans lesquelles il n'estoit pas impossible de rendre ma condition meilleure, avec beaucoup d'advantage pour le service du Roy.

CXXI.

Aff. étr., t. 268, f° 168 verso; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A Mme DE NAVAILLES[1].

[Brühl], 1er août 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne sçay ce que vous entendez quand vous dictes que je me confie en des gens avec qui vous ne pouvez pas avoir de communication. Car il me semble que, dans l'estat où je suis, je dois profiter de la bonne volonté de tous ceux qui ont envie de me la tesmoigner, et que les personnes qui m'ayment le plus et qui ont le plus d'interest au changement de ma fortune devroient estre ravys de voir que tout le monde

[1] Voy. sur la duchesse de Navailles, ci-dessus, p. 365, note 1.

y prist part, et quoyque vous me mandiez, je suis si asseuré de [l'affection que][1] vous et vostre cher amy[2] avez pour moy que, s'il estoit question de vous joindre avec vos plus fiers ennemis pour faire reussir quelque chose qui me fust utile, vous le feriez sans peine, et j'ose dire que vous me faictes quelque façon de justice, lorsque vous me tesmoignez en termes si obligeans la passion que vous avez pour ce qui me regarde. Car il n'y a rien à adjouster à celle que j'ay pour vous et pour vos interests, et il n'y a personne pour qui j'en aye davantage; ce que vous esprouverez, Dieu aydant, s'il luy plaist de me mettre jamais en estat de cela. Août 1651.

Si vous avez voulu entendre[3] de la princesse palatine, je vous dois dire que je luy ay de l'obligation, et quand je vous diray comment, vous tomberez d'accord que je serois un ingrat si je n'avois de la bonne volonté pour elle, laquelle, sans me cognoistre, n'a rien oublié pour me servir, et la Reyne vous pourroit bien confirmer cette verité. Je vous supplie donc, si cela est[4], de vouloir, pour l'amour de moy, vivre en bonne intelligence avec elle, vous protestant que vous et vostre cher amy m'obligerez sensiblement en cela, et qu'il y va de mon interest d'en user ainsy.

Je vous diray confidemment que je suis tres-fasché de l'accident arrivé à M. Le Tellier[5], et je vous seray obligé si vous trouvez moyen de le luy faire sçavoir et luy dire que je le serviray de tout mon cœur, et que je ne desespere pas que ce soit utilement et bientost. Il sera pourtant bon que vous usiez de cela en sorte que personne n'en ayt cognoissance.

Je vous prie de prendre la peine de nouveau de remercier, de ma part, M. Bluet[6] de celle qu'il prend pour toutes choses. Ç'a esté un

[1] Les mots entre [ ] ont été sautés par le copiste : mais ils sont absolument nécessaires pour l'intelligence de la phrase.

[2] Philippe de Montault-Benac, duc de Navailles. Voy. sur le duc de Navailles, ci-dessus, p. 365, note 1.

[3] Dans le sens de *parler*.

[4] Le sens est : *si vous avez voulu parler de la princesse palatine.*

[5] On a vu que Le Tellier avait été disgracié, sur les instances du prince de Condé, en même temps que Servien et de Lionne.

[6] Bluet était un avocat, qui, en 1651 et 1652, se montra un des partisans dévoués

Août 1651. grand malheur, pour beaucoup de raisons que vous jugerez bien, que celuy qui est arrivé à Ondedei, que j'envoyois à Paris avec ordre de communiquer tout avec vous. Il a esté arresté prisonnier par un party d'Espagne entre Liege et Sedan, qui l'a conduict à Charlemont, dont je ne sçay pas s'il est encore sorty, et quelque chose qu'on puisse dire là-dessus à Paris, je vous prie de ne pas tesmoigner d'en sçavoir rien.

CXXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 170; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. BLUET.

[Brühl], 1er août 1651.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé du malheur arrivé à Ondedei[1], Mazarin ajoute:

S'il a esté mis en liberté, ainsy qu'il m'escrivit, du 18 du passé, qu'il esperoit d'estre quatre jours aprez, j'ay sujet de croire qu'il sera à present en vostre logis, puisque je luy avois conseillé d'y aller descendre afin que son arrivée et sa demeure dans Paris fust plus secrete, et, si cela estoit, je seray en repos et pour sa personne et pour les affaires, puisque je luy avois fort bien expliqué toutes choses, et je luy ay escrit, aprez, ce que j'ay creu y devoir adjouster, adressant les pacquets à Mme d'Ampus[2].

de Mazarin. Les papiers du Cardinal contiennent beaucoup de lettres de Bluet datées surtout de 1652. C'est, du reste, un personnage assez peu connu. A en croire une note de la *Bibliographie des Mazarinades* (t. I, p. 308), Bluet était, en 1649, attaché au Coadjuteur. Colbert n'avait pas de confiance dans cet avocat. (Voy. t. I, p. 98, et surtout p. 115, du recueil des *Lettres de Colbert*, par M. Pierre Clément.)

[1] Bluet, si l'on en croit Retz (*Mémoires*, t. III, p. 348, de l'édition des *Grands Écrivains de la France*) était ami intime d'Ondedei, qui, comme on l'a vu, avait été fait prisonnier.

[2] Marie de Brancas, mariée à Henri de Castellane, marquis d'Ampus. Elle était fille de Georges de Brancas, duc de Villars, baron d'Oise, et de Julienne-Hippolyte d'Estrées. Il est souvent question de la marquise d'Ampus dans les *Mémoires de Retz*; son nom y est écrit *Empus* ou *Empuce*.

On ne sçauroit donner plus d'avantage à ceux qui souhaitent les affaires dans la confusion que de laisser traisner les choses, sans prendre aucune resolution, la Reyne ayant une necessité precise d'establir promptement, d'une façon ou d'autre, un bon Conseil avec quelqu'un qui tienne la premiere place, qui ne peut estre autre que celuy pour lequel j'ay escrit[1] et depesché l'abbé Ondedei. Août 1651.

M. de Mercœur, qui y a plus d'interest que personne, devroit agir fortement là-dessus. Je m'asseure que la Reyne fera beaucoup de cas de ce qu'il luy dira, et si Sa M^té^ ne prend la resolution de faire cesser la confusion qui s'est introduite dans les affaires, un chacun en parlant ainsy qu'il entend, asseurement tout ira sens dessus dessous, et M. le Prince n'aura pas grande peine à venir à bout de ce qu'il voudra. Celle-cy servira pour M. de Mercœur, auquel je n'escris pas plus au long mes sentimens, dans la croyance que l'abbé Ondedei sera desja arrivé. Je le conjure de travailler sans cesse pour unir mes amys et les faire tous agir de concert par les mesmes voyes, afin que l'on parvienne plus aysement au but que l'on s'est proposé.

CXXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 171; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

[Brühl], 1er août 1651.

(EXTRAIT.)

Après des protestations d'affection et de confiance, Mazarin se plaint des événements de Paris et de la disgrâce de Servien, Lionne et Le Tellier.

Je compatis[2], par beaucoup de raisons, au malheur des personnes

[1] Il s'agissait du marquis de Châteauneuf, qui obtint, en effet, la première place dans le conseil du Roi, à l'époque de la Majorité.

[2] On a vu plus haut, p. 333, que, bien loin de compatir au malheur de Lionne, Mazarin l'accusait de trahison; mais la correspondance du Cardinal avec Brienne est remplie de réticences. Ce n'est pas là qu'il faut chercher sa véritable pensée.

Août 1651. qu'on a contrainct de se retirer, et j'y suis d'autant plus obligé que j'ay servy de pretexte à M. le Prince de poursuivre leur esloignement, et quoyque j'aye sujet de croire que ce qui n'a pas reussy à MM. Servien et de Lionne pour adoucir en quelque façon l'amertume de ma condition, c'est un pur malheur, et non pas ce que diverses personnes ont tesmoigné de croire[1]. Je vous advoue pourtant que je suis fort touché de la retraicte de M. Le Tellier, et comme je sçay que la Reyne est satisfaicte de luy et qu'il est tres-passionné pour mes interests, je n'oublieray rien pour le servir en ce que je pourray; mais je suis tres-ayse de voir les marques que vous luy donnez de vostre amitié en faisant sa charge[2], ainsy qu'il a plu à la Reyne vous l'ordonner.

En confirmation de ce que vous me mandez vous avoir esté escrit par M. le bailly de Valencey[3], je reçois continuellement des nouvelles de tous costez que l'Empereur et tous ses ministres, mais particulierement l'ambassadeur d'Espagne, qui est à Vienne, ont grande jalousie de ma demeure en ce lieu; que c'en est de mesme de l'Archiduc et des ministres que le roy d'Espagne a aux Pays-Bas; qu'ils sont persuadez plus que jamais que je mesnage quelque grand coup au prejudice de la maison d'Austriche et particulierement celuy de faire tomber l'election [de roy][4] des Romains en la personne du fils de M. de Baviere[5], et qu'ils meditent les moyens pour m'obliger à aller sejourner ailleurs.

Mazarin insiste sur les périls de sa position à Brühl, où il est entouré de troupes ennemies. On a découvert récemment un complot tramé contre lui. Il ne sait dans quel asile il pourrait se retirer pour être à l'abri du danger.

[1] Voy. ci-dessus, p. 373, note 2.

[2] Le Tellier était secrétaire d'État, spécialement chargé de la guerre. Pendant sa disgrâce, sa charge resta vacante et fut remplie temporairement, comme nous l'apprend cette lettre, par le comte de Brienne.

[3] Voy. sur cet ambassadeur de France à Rome, p. 85, note 2.

[4] La copie porte *des roys;* mais comme elle est très défectueuse et qu'on n'élisait qu'un seul roi des Romains, pour désigner l'héritier présomptif de la couronne impériale, la correction m'a paru nécessaire.

[5] L'électeur de Bavière était encore, au mois d'août 1651, Maximilien, qui mourut en septembre de la même année, à l'âge de 78 ans. Son fils, Ferdinand-Marie, lui succéda. On verra, dans la suite de la correspondance de Mazarin, qu'il s'efforça, après la mort de l'empereur Ferdinand III, en 1657, de faire élire l'électeur de Bavière empereur d'Allemagne.

Août 1651.

CXXIV.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, folio 234. — Copie du temps.

A ONDEDEI.

Brühl, 8 août 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir exprimé le regret de voir que la Reine reste à Paris, exposée à toutes les violences de ses ennemis, Mazarin continue ainsi :

La Regina, al mio parere, per ben' assicurarsi dell' amicitia del duca d'Orleans, deve prevalersi del credito che hanno nel suo spirito madama di Chevreuse[1], MM. le Coadjuteur et Chasteauneuf, et per questo effetto trattare bene tutti tre e dare loro continui testimonii della sua confidenza; et ricordatevi che, essendo assolutamente necessario che li sudetti siano persuasi che io voglio essere sinceramente loro amico, bisogna essaminare e praticare tutto quello che potrà maggiormente assicurarli di questa mia volonta, imprimendo loro che io sono incapace di risovvenirmi del passato. Bisogna avvertire che il Coadjutore non possa essere cardinale[2], che io non sia ristabilito, non dico già negl' affari, mà appresso la Regina, poiche altrimenti, qualcunque promessa che si faccia in contrario, non deve sperarsi niente di buono per me. Mi assicuro che S. M^tà si sarà ricordata di fare conoscere à M. di Chasteauneuf et al Coadjutore che devono riconoscere principalmente dalle mie instanze le gratie[3], che la M^à S. gli compartisce, et la confidenza che vuol prendere in loro. Si deve sempre più insistere per la pronta esecutione del negotio di Brisach[4], affinche io possa al-

[1] Ce nom est écrit quelquefois *Chevrosa* ou *Chevreusa;* il ne faut pas s'étonner du mélange de formes italiennes et françaises dans les lettres de Mazarin.

[2] On trouve ici nettement indiquée la promesse du cardinalat pour le Coadjuteur, avec la condition qu'y mettait Mazarin.

[3] Le sens de cette phrase est que : *Châteauneuf et le Coadjuteur doivent reconnaître que c'est principalement sur les instances de Mazarin que la Reine leur a accordé les grâces qu'ils reçoivent*, etc.

[4] On a vu ci-dessus, dans plusieurs lettres (p. 186, 244, 248, etc.), que Mazarin vou-

Août 1651. meno ritirarmi colà, in caso che qualche nuovo accidente impedisca o ritardi l'effetto delle cose che sarano aggiustate. M. Bartet v' informerà dello stato in che si trova questo affare, e come pare che il buon esito dependa dalla sodisfattione di colui che è al presente padrone della piazza[1], il quale dichiara che ne sortirà mediante la ricompensa di cento mila lire, bisognerebbe, senza perdere un momento di tempo, prendere questa somma, o dar la sicurezza di essa, il che si potrebbe fare rimettendo in mano di chi il detto commandante vorrà la mia croce di diamanti, che vale il doppio, à conditione che potrà venderla, se in termine di quattro mesi non si li contano le cento mila lire, et, se bisognasse che, per questo effetto, voi vi abboccaste con madama la marescialla di Guebriant[2], voi lo potrete fare col consenso di S. M^tà^ e con participatione della principessa palatina et di M. Bartet, che sono informatissimi del negotio, et per fare prendere possessione della piazza, la Regina, à mio parere, si potrebbe servire di M. le mareschal della Ferté-Senneterre, che esseguirà fedelmente gl'ordini che si gli daranno, et godrà in estremo[3] di potermi servire in questo rincontro; ma sarà necessario che sappia che la volontà delle Loro MM^tà^ è che si conformi à quanto io gli scriverò o li dirò di fare.

Ricordatevi ancora di quello vi hò tanto raccomandato, in caso che si facesse l'unione col duca d'Orleans, ciò è di farmi dare un ordine secreto di trattare la pace con Fuensaldagna, la conclusione della quale non sarebbe, à mio parere, impossibile, se il principe di Condé fosse ridotto al suo dovere, o in stato di non poter fare male. Tutte le lettere di questo ordinario portano il gran rumore, che si faceva per lo stabilimento di M. de La Vieuville[5], e, come se non dicevano tutte le particolarita, temo che il principe di Condé ne profitti declamando nel

lait se ménager une retraite assurée dans Brisach.

[1] Mazarin veut parler de Charlevoix, qui avait réussi à s'emparer de Brisach et à en chasser le gouverneur Tilladet.

[2] Renée du Bec-Crespin. Voy. t. I, p. 931, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Aura une joie extrême de pouvoir me servir en cette circonstance. Voy. sur le maréchal de La Ferté, la table du tome IV.

[4] Voy. sur La Vieuville, ci-dessus, p. 240, note 1. Mazarin demandait qu'il fût nommé surintendant des finances en remplacement du président de Maisons.

Parlamento; è una strana cosa che non vi sia niente di secreto, e pure senza di esso malagevolemente si potrà mai fare cosa alcuna di buono. M. Bartet mi scrive à lungo sopra di cio, et io gli rispondo rimettendomi à quello vedrà in questo cifra, che communicarete, come tutte le altre, alla principessa palatina et à lui. Diversi mi accennano che l'allarme, che il Sopraintendente[1] e suo figlio hanno havuto di questo cambiamento, è stato cagionato da una lettera di Bartet al cavaliere della Vieuville[2], per la quale l'assicurava che il lunedi prossimo suo padre sarebbe stabilito nelle finanze, la quale lettera era stata poi confidentemente mostrata ad altri dal detto cavaliere. Nessuno saprà meglio la verita del fatto di M. Bartet, col quale e con la principessa palatina sarà bene che voi essaminiate se fosse più à proposito, per rimediare à gl' inconvenienti che possono nascere dal rimovere presentemente il Sopraintendente, di soprasedere per sei settimane o due mesi[3], affinche s' impedisca che il principe di Condé non si fortifichi nel Parlamento col partito di Longueil[4], il quale è certo che non lascierà strada intentata per vendicarsi; e non dovendo dubitarsi che non si gettino dalla parte del detto Principe tutti gl' inimici che il Coadjutore et M. di Chasteauneuf hanno nel Parlamento, potrebbe per aventura rendersili facile con tali assistenze di condurre a fine qualche disegno con notabile danno delle Loro MM^tés. Il bene dello Stato, et il servitio del Rè richiedono assolutamente la remotione del Sopraintendente, et lo stabilimento della Vieuville in suo luogo; ma si possono evitare pregiuditii considerabili con la dilatione di sei settimane, tanto più che all'hora il Principe sarà separato[5]..... Ma come le cose variano à Parigi da un giorno all' altro, mi rimetto à quello la Regina risolverà secondo che lo stato degl' affari consiglierà. Nel rimanente, io non hò mai preteso che

Août 1651.

[1] Le marquis de Maisons, surintendant des finances. Voy. ci-dessus, p. 61, note 1.

[2] Le chevalier de La Vieuville était fils du marquis, plus tard duc de La Vieuville.

[3] Le changement du surintendant des finances n'eut lieu qu'en septembre 1651, à la majorité du Roi.

[4] Pierre de Longueil, frère du surintendant, était conseiller au parlement de Paris. Voy. ci-dessus, p. 204, note 3.

[5] La prévision de Mazarin se réalisa, Condé quitta la Cour, avant la majorité du Roi, pour se rendre en Guyenne et y commencer la guerre civile.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1651. M. della Vieuville debba farmi alcun' donativo per il suo stabilimento nelle finanze, ma si bene che si adoprerà in esecutione degl' ordini che ne riceverà dalla Regina, perche mi sia fatta giustitia et riceva una pronta sodisfattione sopra una parte di quello mi è dovuto, e troverà modo di contentare quelli che si sono impossessati de miei benefitii, et mi perseguitano per esser pagati delle somme, che con obligo mio hanno avanzato al Rè in occasioni urgentissime di suo servitio. Il detto marchese assicurato dalla Regina del suo stabilimento fra sei settimane con promessa d'un impenetrabile secreto, cesserà ogni rumore, et in cambio di mettere il partito di Longueil dalla parte del Principe, lo farà [mettere] per ogni verso contro di lui, sperando di poter cosi avanzarsi et suo fratello sempre più nella buona gratia della Regina.

CXXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 175; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILLET.

[Brühl], 8 août 1651.

(EXTRAIT.)

Souvenez-vous, que, si l'on faict quelque chose pour M. le Premier President, comme je n'en doute point[1], de dire à la Reyne qu'elle ayt la bonté de bien stipuler mes interests, pour lesquels ledict sieur President et son fils[2] sont desja entierement engagez, et comme M. le mareschal du Plessis s'est employé en cela, en ayant parlé plusieurs fois aux personnes susdictes, je le prie, de tout mon cœur, de veiller en sorte à l'affaire, pour ce qui me regarde, qu'on soit bien asseuré de l'assistance effective de M. le Premier President.

Je vous prie aussy de luy dire qu'il ne doit rien oublier pour esta-

[1] Mathieu Molé fut, en effet, nommé garde des sceaux à l'époque de la majorité du Roi (septembre 1651).

[2] Molé de Champlâtreux. (Voy. t. I, p. 916-917, des *Lettres de Mazarin*.)

blir une bonne correspondance entre le Coadjuteur et moy, luy imprimant bien dans l'esprit que je suis incapable de me souvenir du passé et que je le serviray sincerement à l'advenir, recevant des marques de son amitié, comme j'apprends positivement qu'il a promis de [m'en[1]] donner. Enfin dictes à mondict sieur le mareschal que je me fie entierement en luy; que je n'auray point de repos qu'il n'ayt satisfaction en ce qu'il souhaite de la Reyne[2], et que je m'asseure que, non seulement [pour] ce que je luy demande, mais qu'en tout ce qu'il verra sur les lieux me pouvoir estre utile, il s'y employera de la bonne maniere. Vous luy direz aussy que si, au lieu d'escrire, je puis parler, il recognoistra à quel point je l'estime, l'amitié que j'ay pour luy, et la part que je prends à toutes ses satisfactions et advantages. Août 1651.

Je suis en grande peine de ce que vous me mandez du desseing de M. le Prince à l'esgard de la Reyne[3]; car si Sa M^té^ n'estoit bien accompagnée, l'affaire ne seroit pas fort difficile, et estant un coup de partie pour M. le Prince, il n'auroit pas grand'peine à hazarder quelque chose pour en venir à bout. D'autre fois[4] on fit le mesme projet pour la Reyne Marie de [Medicis], et c'estoit feu M. le Prince[5] et feu M. de Bouillon[6] qui estoient les principaux autheurs. Au nom de Dieu, suppliez la Reyne, de ma part, de donner part en ses actions [à] son grand courage, mais [de] laisser agir la prudence et les considerations que Sa M^té^ doit avoir pour l'Estat et pour le Roy[7].

Vous remercierez, comme je fais de tout mon cœur, M. le mareschal d'Hocquincourt, et [vous le prierez] de me continuer la mesme marque qu'il me donne de son amitié, et vous luy direz qu'il peut compter

[1] La copie porte *me*.

[2] Une place dans le conseil du Roi. Voy. ci-dessus, p. 313, note 4.

La suite prouve qu'il s'agissait d'un complot pour enlever la Reine.

[4] Dans le sens de : *Autrefois*.

[5] Henri II de Bourbon-Condé, père de Louis II de Bourbon-Condé. Voy. t. I, p. 919, des *Lettres de Mazarin*.

[6] Henri de la Tour d'Auvergne était devenu duc de Bouillon et souverain de Sedan par son mariage avec Charlotte de la Marck, héritière de ce duché et de la principauté de Sedan. Il mourut en 1623, à 67 ans.

[7] Mazarin demande à la Reine *de ne pas laisser agir seulement son grand courage, mais d'y joindre la prudence*. Ce conseil est plusieurs fois répété dans ses lettres.

Août 1651. sur mon amitié, comme sur une chose qui ne luy manquera jamais. Quoyque je sois persuadé qu'il n'est pas necessaire, je vous charge [recommande] de nouveau que qui que ce soit n'ayt cognoissance de ce que je vous escris, que la Reyne et M. le mareschal du Plessis.

CXXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 180; t. 29, du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. FABERT.

[Brühl], 8 août 1651.

(EXTRAIT.)

Vous avez veu ce qui est arrivé à M. de Chavigny, voulant presser la Reyne, dans l'occasion de la retraite desdictes personnes[1], de luy donner la derniere confiance, disant à Sa M^té^ qu'il n'y avoit que cela pour luy ou la maison des champs; de quoy la Reyne, estant surprise, luy repartit deux ou trois fois : *la maison des champs.* M. de Chavigny[2] se retira assez confus, recognoissant qu'il avoit mal pris ses mesures. Je ne sçay ce qui est arrivé depuis, beaucoup de personnes se meslant de raccommoder la chose; mais s'il m'estoit permis de parler librement là-dessus, je dirois que tel discours n'estoit pas prudent dans un temps que M. le Prince ne se conduisoit pas bien à l'esgard de Leurs M^tez^, aprez mesme le sacrifice desdictes personnes, et qu'il estoit assez public que M. de Chavigny avoit les derniers engagemens avec ledict sieur prince, et qu'il en faisoit profession, ayant refusé de donner des conseils à la Reyne sur ce sujet, comme Sa M^té^ luy a reproché. Plust à Dieu qu'il vous eust creu; car tout s'en porteroit mieux, et sans vanité il a eu grand tort de faire un si grand mespris des absens, qui avoient si bonne volonté pour luy, et si sincere, comme vous sçavez.

Je voys les affaires plus embarrassez, à Paris, qu'elles n'ont jamais

[1] Retraite de Le Tellier, Servien et Lionne, dont il a été plusieurs fois question ci-dessus.

[2] La copie ajoute *qui* après *Chavigny;* mais ce mot est inutile.

esté, et j'en suis au desespoir, vous asseurant que la persecution et les persecuteurs n'ont servy qu'à faire redoubler la passion que j'ay pour la France et pour le repos, grandeur et satisfaction de Leurs M^tez^. Ce que je vous escris est comme à un de mes meilleurs amys et en qui je me confie le plus, sans pretendre qu'il passe plus outre[1]. C'est pourquoy je vous prie d'en user ainsy. Août 1651.

CXXVII.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, f° 257 et suiv. — Copie du temps.

A ONDEDEI.

[Brühl], 11 août 1651.

(EXTRAIT.)

Voi sapete con che sicurezza sono persuaso della buona volonta della Regina, et che tutti gl' ostacoli, ch' Ella incontra à darmene segni corrispondenti alla sua grandezza e generosita, non servono che à far maggiormente apparire la sua fermezza, et che il tempo, l'absenza e le persecutioni medesime non sono capace di produrre à Sua M^tà^ gl' effetti, che si vedono d' ordinario in altre persone; onde non mi arriva punto nuovo quello mi scrivete d'haver trovato in questa materia, et concorro con voi che tutte le mie speranze devono fondarsi nella buona volonta della M^tà^ Sua, et nella ferma risolutione di farmene risentire gl' effetti; ma è necessario di consigliarla in che modo et in quale congiuntura dovrà farlo. Vi prego di rendere continue gratie à S. M^tà^ dell' honore che mi compartisse, et di ben' imprimerli che la sola pena che mi trafigge è vedere quella ch' Ella soffre, la quale è maggiore di quante potessi mai havere, quando si unissero tutte insieme per affliggermi. Nel rimanente, voi non poteste parlare meglio, ne più conforme al mio senso di quello che havete fatto.

Non occorre che vi affatichiate in persuadermi che le cose sono in stato pericolosissimo, che non devo fare capitale di tutti quelli, che

[1] Le sens est, je crois, *sans désirer que vous en fassiez part à d'autres.*

Août 1651. mostrano di havere intentione di adoprarsi per i miei interessi et che in fine non devo lusingarmi nella credenza che li miei affari siano in buon stato, poiche io vi giuro che lo fò molto meno di quello facciate voi, e che, non ostante le sicurezze del Coadjutore et le apparenze che, per suo mezzo, dava il duca d' Orleans [di] legarsi strettamente alla Regina, stò sempre tremando, vedendo S. M^tà^ et il Re in Parigi. Nessuna cosa potrà mai liberarmi da questa apprensione, che il vederne le MM^tà^ Loro sortite. Piaccia à Dio, che questi timori siano mal fondati; ma in fine la condotta del Parlamento, le durezze che s' incontrano nello spirito del duca d'Orleans et la maniera di vivere del principe di Conde, che non abbandona l'impresa appresso il detto duca; che perde il rispetto con tanta impudenza alle Loro MM^tà^; che getta prodigamente il danaro, che ama tanto, e si serve d'ogn' altro artifitio per guadagnare il popolo, dovrebbe dare assai da pensare et obligare la Regina ad applicarsi di buon hora à praticare i modi che possono assicurare la corona et l'autorita del Re, et à lei la parte che deve havervi. Quello che mi dà più fastidio è il vedere che il Principe, timorosissimo di sua natura delle risolutioni che possono venire dal Re, et molto più doppo la sua uscita di prigione, sia in Parigi[1], passeggi[2], non veda il Re, bravi[3], et travagli à sedare (?)[4] il popolo, et pure è il medesimo che, pochi giorni sono, prese tanto leggiermente lo spavento[5], et che se ne

[1] Condé était revenu à Paris, le 23 juillet 1651, avait assisté plusieurs fois aux séances du Parlement et avait affecté de braver le Roi et la Reine. Voy. notre *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 378 et suiv.

[2] Qu'il s'y promène.

[3] Tous les mémoires du temps parlent de l'insolence avec laquelle Condé, après son retour à Paris, affectait de se montrer en tous lieux et de passer même devant le Palais-Royal, où habitaient alors le Roi et la Reine-Régente, sans les visiter. Voy. notre *Histoire de France*, au passage cité, note 1.

[4] Il y a *sedare* dans la copie; mais le sens demanderait *sedurre*. Condé cherchait à gagner le peuple.

[5] Condé était sorti précipitamment de Paris pendant la nuit, et l'on citait plusieurs faits qui prouvaient combien il avait craint d'être arrêté. En se rendant à Saint-Maur, il aperçut de loin des paysans qui portaient leurs denrées au marché. Le prince s'imagina que c'étaient des cavaliers qui voulaient lui couper la retraite; il se jeta à travers champs, prit, pour les dérouter, le chemin de Meudon, et de là gagna son château de Saint-Maur.

fuggi precipitosamente di notte; onde puol inferirsi da questo ch' egli sia ben certo di non correre alcun rischio in Parigi, et che habbia qualche sicurezza dal duca d'Orleans; il che temo tanto più che il Coadjutore et gl' altri non hanno sin' hora potuto indurlo à fare le cose che S. A. medesimà, per suo interesse, dovrebbe sollecitare. Août 1651.

E stato un' grand' errore di maltrattare Chavigny et di non farlo ritirare ad una delle sue case di campagna, poiche non vi è nessuno che habbia più mala volonta di lui; che sià capace di dare più pernitiosi consigli al Principe, di accressere il numero de suoi servitori, di tenere uniti quelli che sono già dichiarati per lui, di conservarli un partito appresso il duca d'Orleans, et farlo continuamente operare in avvantaggio del detto Principe appresso S. A R., mediante le instruttioni che lui darà; che hà perfetta conoscenza dell' humore della detta Altezza e della maniera che si deve tenere per impegnarla à quello che si vuole, et, se tuttavia si trattiene in Parigi, è assolutamente necessario che S. M^tà lo faccia ritirare.

Mazarin revient encore sur la nécessité pour la Reine de sortir de Paris, et répète ce qu'il a dit dans des lettres antérieures, il ajoute :

Gl' eserciti sono intieramente per le MM^tà Loro, et senza dubbio s'ingrosserebbero di molte persone per servirle. Li governatori delle piazze più importanti non mancheranno di fedelta, e faranno ogni sforze per contribuire, quanto potrà da loro dependere, per servitio del Re. Quali persone le più conspicue, che non ardiscono di dichiararsi in Parigi per timore del Principe, o del duca d'Orleans in dubbio di quello possa succedere, vedendo la debolezza con la quale sono stati condotti gl' interessi del Re, si renderanno appresso le MM^tà Loro, et applaudiranno ad una si bella risolutione, con la quale si addita[1] à ciascheduno quello debba fare, et io scommeterei[2] ogni gran cosa che, in questo caso, il partito del duca d'Orleans e quello del Principe travagliarebbero à gara per accomodarsi col Re. In fine, io non sò come

[1] Soit indiqué, montré au doigt à chacun ce qu'il doit faire. — [2] Je parierais.

Août 1651. possa mettersi in dubbio questa risolutione, se vi è apparenza di temere che le Loro MM^tà dimorando in Parigi possono essere costrette alle cose di già accennate di sopra, o ad una parte di esse, et se è vero quello mi accennate dell' ultimo arresto dato dal Parlamento contro di voi, del duca di Mercurio e delle persone, che sono venute qui[1], et per sollecitare la dichiaratione contro di me, sono cattivi inditii e mostrano bene che, o il Principe et il duca d'Orleans se là intendono, o che il Principe hà più autorita di nessuno, nel qual caso S. Alt^za R. unita alla Regina dovrebbe essere la prima à desiderare la sortita di Parigi et l'esecutione di quanto hò accennato di sopra.

Havete fatto benissimo à consigliar la Regina di prendere la parola di M. di Chasteauneuf et del Coadjutore in riguardo del duca di Buglione et del fratello[2], e di volergli ben trattare et mostrare di havere intiera confidenza in loro, domandandogli qualche volte consiglio, et vi prego di ricordarlo sovente alla M^tà Sua, essendo importantissimo di conservarsi l' affetto di queste due persone in modo da poterne disporre; ma temo che non habbino lasciato una coda del Principe[3] à fine di gettarsi dalla sua parte, in caso che vedino caminare le cose favorevolmente per lui.

Mazarin se plaint ensuite de Lionne, de Chavigny et de la duchesse d'Aiguillon. Il rappelle les services qu'il a rendus à cette nièce du cardinal de Richelieu.

La Regina sà come l'hò servita, et se madama d'Aiguillon et li suoi nepoti possederebbero le piazze, le cariche, et le richezze che hanno, se S. M^tà non havesse, in gratia mia, rigettate tutte le prepositioni et instanze, che le sono statte fatte da persone grate et accettissime alla

[1] Le parlement de Paris avait rendu un arrêt pour faire comparaître devant lui Brachet, Bartet, le duc de Mercœur, Ondedei, et en général ceux qui avaient été à Brühl et avaient entretenu des relations avec Mazarin (*Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 390 et suiv., édit. Charpentier).

[2] Pour ce qui concerne le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne, son frère.

[3] Mazarin craint que le duc de Bouillon et Turenne n'aient gardé quelques relations avec Condé pour pouvoir se jeter dans son parti, dans le cas où ils verraient les affaires tourner en sa faveur.

M^tà Sua, di profittare almeno di parte delle sudette cose[1]. Ad ogni modo, perche adesso crede di trovar meglio il suo conto col Sopraintendente, Chavigni et altri miei nemici, dimentica i benefitii ricevuti, et sotto pretesto del ben publico, pratica tutti i modi per nuocermi, e benche faccia la nemica del Principe, S. M^tà si assicuri che nessuno travaglia più di lei per unirlo col duca d'Orleans et impedire che questo non adherisca allo governo, per se stessa e per via del padre [Leone][2]; io sò che, da quella parte, si danno continui terrori à S. A. R. della sua perdita infallibile, mentre io ritorni, essendo questa l'arme[3] con che si combatte avvantaggiosamente. Lei[4] è quella che unisce i devoti, che hanno accesso appresso la Regina, et gl' instruisce, con i dogmi d'una nuova theologia, in che modo debbonno parlare à S. M^tà per far conoscere che è tenuta in conscienza di abbandonarmi; il che io vi dico, non perche io tema di tali spropositi et inventioni che possino fare alcuna forza nello spirito della M^tà Sua, ma à fine che Essa Maesta sia informata del procedere et de i disegni della detta dama, la quale *est potens opere et sermone*[5]. Août 1651.

Sarà bene, à mio parere, che madama di Chevreuse, il Coadjutore et Chasteauneuf sapessero che ladetta dama è sola cagione che incontrano difficolta nel portare lo spirito di S. A. R. dove vogliono; ma per quello mi riguarda, bisognà dissimulare, e che la Regina gli mostri in confidenza che vuole che io mi ritiri in Italia, quando io sia assicurato

[1] Après la mort de Louis XIII, le parti hostile au cardinal de Richelieu et à sa famille avait éclaté avec violence. Mazarin n'hésita pas à protéger la mémoire et la famille de Richelieu. (Voy. t. I, p. 186, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Il y a dans le texte *Lione,* mais c'est une altération pour *Leone.* Le père Léon, carme mitigé, joua un rôle que font connaître les mémoires de Mlle de Montpensier. Il dirigeait Mme de Saujan, qui avait une grande influence sur Gaston d'Orléans.

[3] C'est l'arme (la peur), avec laquelle on triomphe facilement du duc d'Orléans.

[4] C'est la duchesse d'Aiguillon qui unit les dévots, etc.

[5] On peut comparer un mémoire de Mazarin à la Reine, où le Cardinal caractérise Mme d'Aiguillon (*Lettres de Mazarin* publiées par M. Ravenel, p. 71). Sans ajouter foi à toutes les accusations de Mazarin contre la duchesse d'Aiguillon, il est impossible de ne pas se tenir en garde contre les ouvrages qui, de nos jours, ont pour but de célébrer les vertus et presque la sainteté de cette nièce de Richelieu.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1651. del modo di potervi sussistere... Et voi sapendolo insieme con la principessa palatina et Bartet, si potrà far la guerra all' occhio[1], et eludere l'arte con l' arte, per impedire à questa buona dama di fare del male, nel che apparisce bene essere assai artifitiosa la veneratione che affetta tanto d' havere per la memoria del cardinale di Richelieu, mentre pone ogni studio in contribuire, con tanto livore, alla perdita della persona, che è stata la più amata e stimata dal detto cardinale.

Havro caro che, in tutte le occasioni, assicuriate madama di Beauvais[2] dell' affetto mio in ogni miglior modo. Il principal motivo, ch' ebbi in proporre il matrimonio[3], fù, come voi sapete sul fondamento che M. di Chasteauneuf fosse la persona più considerata dal duca d'Orleans, onde la Regina, sapendo il contrario, con molta ragione vi hà mostrato non essere à proposito, et io mi confermo intieramente al parere di S. M^tà^. Mi dispiace d'essere costretto à tirare una consequenza da quello mi scrivete, di vostro pugno, che il Coadjutore non habbia più potere del sudetto appresso S. A. R. Madama d'Aiguillon l' hà detto e sostenuto à Rossereaux[4], et assicuratevi, che le difficolta che incontrà (essendo certissimo che, in tutto quello si tratta contro il Principe, il Coadjutore camina sinceramente), non lasciano dubitare che il Principe disponga più d' ogn' altro dello spirito di S. A. R.; et se questo è, come n' è grand' apparenza, lascio pensare à che segno si accreschino le miei timori et inquietudini, vedendo il Re et la Regina in Parigi, et è grande disgratia delle MM^tà^ Loro che tutti li più affidati servitori non si unischino per forzarle à sortirne, senza perdervi un momento di tempo, poiche repplico quello hò gia detto molte volte, che tutti gl' inconvenienti, che possono nascere da questa risolutione, sono bagatelle rispetto à quelli, che succederanno non

[1] Cette locution : *faire la guerre à l'œil*, est souvent employée, dans les lettres françaises de Mazarin, avec le sens de veiller attentivement.

[2] Voy. ci-dessus, p. 138, note 2.

[3] De quel mariage Mazarin veut-il parler? On voit qu'il s'agissait de personnes auxquelles le Cardinal croyait que Gaston d'Orléans portait un grand intérêt, peut-être de Mlle de Chevreuse.

[4] On a déjà vu que Roussereau était un secrétaire de Mazarin, qui l'avait envoyé à Paris pour être mieux instruit des événements.

prendendola, poiche lo Stato, il Re, l'autorita e la persona della Regina sono perdute. Io dico l'istessa cosa molte volte, perche è troppo importante per non repeterla ad ogni momento. Août 1651.

Per questo principalmente vi hò spedito la Cardoniera[1], et scritto tutti gl'ordinarii alla Regina istessa, e le ragioni sono sempre più forti. Non dubito che, per distornare S. M^tà, molti li diranno che S.A.R. et il Principe se renderanno padroni di Parigi, il Re sortendone; ma quando cio fosse, che non è cosi facile come si presuppone, che importarebbe havuto riguardo alla perdita di tutto? Io credo che diverrò pazzo sopra questo punto[2], parendomi essere ad hora in procinto d'intendere che la Regina sia separata dal Re, e che le principi siano padroni; e se questo fosse, vi giuro che non saprei come vivere un giorno, e sarebbe una debole consolatione per me haver predetto il male et predicato tanto il modo cosi facile di evitarlo.

Il Principe haveva commessi grandissimi errori, che davano campo di prendere ogni avvantaggio sopra di lui, et se gli è dato il modo di emendarli tutti, et migliorare la sua conditione appresso il popolo, et autorisarsi nel Parlamento, dove porta di continuo grandi memorie d'avvisi, et per parte di S. M^tà non si dice niente di corrieri, che spedisce frequentemente à Brusselles[3]; della guarnigione spagnuola, che è tuttavia à Stenay, rinforzata da poco in qua, e della condotta, che tiene in Parigi; trattene il popolo e lo incita con libelli continui, lo ragguaglià à suo modo di quello che passà, per conciliarsilo et alienarlo dalla Regina, et non vi è alcuno che per pieta scrivà la verita, accio gl'artifitii del Principe non facciano effetto; in fine si erige in padrone dalla presenza delle Loro MM^tà, et non se gli fà alcuna oppositione et io mi struggò tanto più vedendo tutto questo, quantoche è infaillibile che le cose anderanno sempre di male in peggio, e che il remedio era

[1] Balthazar de la Cardonnière fut nommé maréchal de camp en 1662 et lieutenant général en 1676; il mourut en 1679. (Voy. la *Chronologie militaire* de Pinard, t. IV, p. 271.)

[2] Le sens est : *Je crois que je deviendrai fou sur ce point.*

[3] Mazarin a parlé ci-dessus, p. 252, de la mission de Sillery, envoyé à Bruxelles par Condé pour traiter avec les Espagnols.

Août 1651. cosi facile, et lo è ancora, se la Regina puol sortire di Parigi, ò farvi qualche gran colpo di autorita.

CLXVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 181 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU BAILLI DE VALENCÉ, AMBASSADEUR À ROME.[1]

[Brühl], 12 août 1651.

(EXTRAIT.)

Je me resjouis, de tout mon cœur, de vostre retour à Rome, et si j'en eusse esté creu, vous y eussiez esté, il y a desja cinq mois. Sans que je vous en prie, je sçay bien que vous n'oublierez rien pour vous conserver la bonne correspondance que vous tesmoignent le prince[2] et la princesse de Rossan[3], et le cardinal Pamphilio[4]; car cette intelligence bien mesnagée peut produire de tres-grands advantages au service du Roy dans la cour de Rome, et je ne doute pas que les susdictes personnes ne souhaitent sincerement vostre amitié et assistance dans la hayne qu'ils ont, avec beaucoup de raison, contre le cardinal Panzirole[5], lequel, usurpant toute l'authorité par le credit qu'il a auprez du Pape, il ne laisse aux autres que de tres-simples apparences; et comme lesdicts prince et princesse, aussy bien que le cardinal Pamphilio, ont

[1] Voy. sur cet ambassadeur ci-dessus, p. 85, note 2.

[2] Jean-Baptiste Borghèse, prince de Sulmone et de Rossano, né en 1639, mort en 1717.

[3] Olympia Aldobrandini, mère du précédent et veuve de Jean-Georges Borghèse, prince de Rossano. Elle avait pris, en 1647, une seconde alliance avec Camille Panfilio, neveu du pape Innocent X. La princesse de Rossano mourut en 1681.

[4] Camille Pamphilio, ou Panfilio, promu cardinal en 1644, renonça à cette dignité en 1647 et épousa la princesse de Rossano, dont il a été question dans la note précédente. Mazarin continue à l'appeler cardinal, quoique Camille Panfilio eût renoncé à la carrière ecclésiastique.

[5] Jean-Jacques Pancirole avait été nommé cardinal par le pape Urbain VIII, en 1643; il mourut en septembre 1651. On voit, par cette lettre, que Mazarin l'accusait de haine contre la France et de partialité pour l'Espagne.

tousjours tesmoigné de l'inclination pour la France, y allant de leur interest de le tesmoigner plus que jamais pour avoir vostre secours auprez de Sa Sainteté dans ce qu'ils veulent entreprendre, je croy asseurement que vous aurez en main de quoy faire quelque chose de bon et mettre la France en aussy bon estat dans la cour de Rome qu'elle ayt jamais esté. Et, à la verité, si vous pouvez reussir de decrediter Panzirole, ce seroit un tres-grand coup; car il est certain qu'il n'y a qui que ce soit qui porte davantage les interests des Espagnols, ny qui prenne plus de soing d'entretenir Sa Sainteté dans la mauvaise disposition qu'il (le Pape) tesmoigne tousjours contre la France et aversion contre moy. Août 1651.

Mazarin explique ensuite qu'il ne peut songer à se rendre à Rome dans l'état de détresse où il est. Il se plaint du Surintendant, qui ne fait rien en sa faveur. Il déplore la situation du royaume et ajoute que son plus cruel déplaisir est « de voir le penchant dans lequel est la monarchie de France par la folie du peu de François [1], et ce que Leurs M^tez souffrent, et les perils auxquels Elles sont exposées, demeurant à Paris, où l'on met toutes pieces en œuvre pour esmouvoir le peuple, et où leur authorité reçoit continuellement de nouvelles blessures, estant contrainctes de se conformer aux arrests que le Parlement donne continuellement sans rime ny raison. »

Mazarin termine en annonçant le mariage du duc de Mercœur avec une de ses nièces [2].

CLXVIII.

Aff. étr., France, t. 878, pièce 137, et Bibl. nat. mss. f. fr. 23202, f° 13.

À L'ABBÉ FOUQUET.

[Brühl], 13 août 1651.

(EXTRAIT.)

Je reçois en mesme temps deux de vos lettres des 2 et 5 du courant, et je vous remercie de la peine que vous prenez à me donner avec

[1] La copie porte bien : *du peu de François*. Il faudrait lire : *de peu de François*. — [2] Voy. ci-dessus p. 315 et 316, texte et notes.

Août 1651. tant de ponctualité nouvelles de toutes choses; mais je suis en peine du risque auquel vous vous exposez, ne doutant pas que M. le Prince ne fasse toute sorte de diligences pour descouvrir et persecuter ceux qui ont commerce avec moy.

J'aimerai toute ma vie M. de Bouillon du bon office qu'il vous a rendu, afin qu'on ne parlast [pas] de vous dans le Parlement; mais, au nom de Dieu, mesnagez-vous davantage; car je serois au desespoir si, à cause de moy, il vous arrivoit la moindre chose qui vous fust prejudiciable.

Je vous ay escrit par Roussereau [1], auquel je doute pourtant qu'il n'arrive quelque malheur, parce que, à Cambray, on aura pu sçavoir que vous estiez à Paris, et par là arrester ledict Roussereau, qui traverse la Flandre sous vostre nom. Je vous asseure que, quand je me couche sans avoir nouvelles qu'il ne soit arrivé quelque malheur, il est fort extraordinaire. Cet ordinaire m'en a apporté une bonne quantité : la perte de mes papiers, qui estoient dans le coche de Sedan, me touche sensiblement. Surtout je suis affligé au dernier point de voir le mauvais estat dans lequel sont les affaires à Paris, craignant fort que les deux princes [2], liez comme ils sont et conseillez par des gens tous mal intentionnez, ne prennent quelque resolution fascheuse, particulierement à l'esgard de la Reyne. Je prie Dieu de me donner la mort plustot que de me laisser en vie, et que je ne voye que mauvaises nouvelles de ce costé-là.

Il est aisé de voir que M. le Prince a plus de pouvoir que le Coadjuteur dans l'esprit de Son Altesse Royale, et cependant l'on auroit creu que ledict Coadjuteur, avec Mme de Chevreuse et M. de Chasteauneuf, y avoient un credit tout entier. Le prochain ordinaire portera, je crois, un esclaircissement de toutes choses, et si on laisse approcher davantage le temps de la Majorité, sans avoir pris aucune resolution, il se faut tenir pour dupé, et croire qu'il n'en sçauroit rien arriver de bon ny pour l'Estat ny pour Leurs Majestez.

[1] On a déjà dit que Roussereau était un des secrétaires de Mazarin. — [2] Le duc d'Orléans et le prince de Condé.

Je suis extremement surpris de ce que vous me mandez de M. de Mercœur; car je sçais qu'il avoit toute confiance en vous et qu'il se disoit vostre obligé, et d'ailleurs il sçait à quel point je vous estime et suis vostre ami. Je vous asseure que j'escriray comme il faut là-dessus; mais je ne doute pas que la Reyne n'ayt ajusté la chose de la bonne maniere. Août 1651.

Dans[1] ce que vous me dictes de la confiance que je prends en certaines personnes, je voudrois vous pouvoir entretenir un quart d'heure là-dessus; car je vous ferois tomber d'accord que je ne fais en cela que ce que je dois, aprez les engagemens dans lesquels M. de Lionne m'a mis; vous en serez informé un jour, et ce pendant je profiterai de l'advis que vous me donnez et prendrai mes precautions à l'advenir.

Je vous prie de faire de grands remerciemens à la personne, qui n'est pas dans le chiffre[2], de la bonté qu'elle a eue pour moy en ce qui est des hardes que vous me mandez. Je suis ravi de luy avoir cette nouvelle obligation, et je luy proteste que je rechercherai soigneusement toutes les occasions, en quelque fortune que je puisse estre, pour luy donner des marques de ma recognoissance.

J'escris comme il faut, afin que vous profitiez, par le moyen qu'on avisera, de quelque chose qui est vacant par la mort de l'evesque de Poitiers[3], et je m'asseure que la Reyne sera tres-ayse de vous obliger en ce rencontre. Au reste, croyez que vous n'aurez jamais meilleur ami que moy et que je suis marry de n'estre pas en estat de vous en donner des marques comme je voudrois.

[1] Le sens est : *Pour ce que vous me dictes.*

[2] Nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois cette formule employée par Mazarin pour désigner une des dames de la Cour, qui paraît être Mme de Chevreuse.

[3] Henri-Louis de la Rochepozay, né en 1577, sacré évêque de Poitiers en 1612, était mort le 30 juillet 1651. Le Roi nomma pour son successeur le cardinal Antonio Barberini, qui ne put obtenir les bulles du Pape pour l'évêché de Poitiers, et fut dans la suite transféré à l'archevêché de Reims.

CLXIX.

Biblioth. Mazarine, mss. f. fr. 6887, f° 36; original. — *Ibidem*, ms. 4209, f° 281. — Copie du temps.

À LE TELLIER.

[Brühl], 15 août 1651.

(EXTRAIT.)

Je voudrois vous entretenir, mais il m'est impossible de le faire, estant si affligé de voir l'estat dans lequel sont les affaires à Paris, avec un peril si evident de voir à tout moment arriver la perte de toutes choses, sans que la Reyne se dispose à prendre aucune resolution qui pourroit garantir sa personne et celle du Roy des maux, desquels ils sont menacez. Je vous asseure que je n'ay aucun remords [d'avoir][1] plus pressé la Reyne que le respect que je luy dois ne permettoit pour establir quelque ordre dans les affaires et ne donner pas tout au hazard, comme on a faict jusqu'à cette heure. Mais, soubs divers pretextes, on a empesché Sa M^té^ d'avoir esgard à mes conseils, et cependant M. le Prince prosne que je gouverne de Brühl. Dieu pardonne à qui est cause de tout cecy[2]!

Il est aisé de voir que le Coadjuteur et les autres n'ont pas le pouvoir qu'ils ont voulu faire croire sur l'esprit de Monsieur, et, s'il est entierement lié avec M. le Prince, comme il y a grande apparence, je vous laisse à penser ce qu'on doibt attendre à l'esgard de l'Estat, de l'authorité royale et de la personne de la Reyne.

[1] Il y a dans la copie *de n'avoir;* mais la négation doit être supprimée.

[2] On a vu que Mazarin imputait surtout à Chavigny les malheurs de la France, et qu'il accusait Lionne et Servien de s'être unis avec lui.

CLXX.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, f°s 456 v° et suiv. — Copie du temps.

À ONDEDEI.

[Bruhl], 18 août 1651.

(EXTRAIT.)

Vi dirò premieramente, per quello mi riguarda, che havendo fatta riflessione sopra le speranze che Sua M^tà mostra, nella lettera che mi scrive, che le cose siano per andare bene, e che sarebbe obligata à darne il maneggio al Coadjutore[1], hò inferito che per avventura questo havrà potuto assicurarla della volonta del duca d'Orleans, mentre Sua M^tà si rissolvà di appoggiare alla sua condotta la direttione degl' affari, e protrebbe esser che S. A. R., instrutta cosi dal Coadjutore, difficultasse quanto dalla Regina viene desiderato, e dasse sempre maggiori gelosie di voler essere unito col Principe, per obligare Sua M^tà ad authorizzare intieramente il Coadjutore; ma sia quello si voglia, sono rimasto assai sorpreso che dicendomi la Regina essere il sudetto ottimamente intentionato à ben servirla, non aggiunga che si fosse ancora impegnato à fare il medesimo per il mio riguardo; e pure questo è un punto essentialissimo, il Coadjutore essendo stato il principal motore et instrumento di tutte le persecusioni, ch' hò sofferte doppo i primi moti di Parigi.

Se la Regina hà creduto che bastasse l' impegno di servire la M^tà Sua per non dubitare che venirà in questo modo ad impegnarsi ancora ad essere mio partiale, mi dispiace di dover dire che si sia non poco ingannata.

L'esempio di Chavigni è assai fresco, il quale promise ancora d' avvantaggio sollennemente per iscritto senza volermi pero nominare, e, nel progresso del tempo, si è veduto che non solamente non m' hà servito

[1] On voit, par les *Mémoires de Retz*, qu'à cette époque il avait de fréquentes entrevues avec la Reine et s'était engagé à tenir tête à Condé dans le Parlement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1651. in riguardo dell' impegno, in che era con la Regina, ma hà publicamente sollecitato e fomentato ogni sorte di persona contro di me. E se il Coadjutore vorrà fare il medesimo, ne havrà facilità e campo maggiore, perche hà più spirito, più rissolutione, e sarà in stato di poter essercitare queste qualita, trovandosi authorizzato col maneggio di negotii, et in posto di persuadere alla Regina quello gli piacerà, sotto diversi pretesti che concernino in apparenza il bene dello Stato et il servitio delle MM^tà Loro.

Mazarin se plaint que la négociation ait été confiée entièrement au maréchal de Villeroy, qui lui est suspect. Il insiste sur la conduite qu'on aurait dû tenir à l'égard de ce personnage :

Erà bene à proposito valersi del mareschal di Villeroy, giache si trovavà nel negotio, trattarlo confidentemente e dissimulare le sue ingratitudini et il procedere che hà tenuto tanto con Sua M^tà quanto con me; ma di eleggerlo per confidarsi intieramente in lui, all' esclusione de miei amici, che non m' hanno mancato, e che hanno interesse nel miglioramento della mia conditione, confesso che non si puol sostenere, e che se lo stabilimento del Coadjutore si è fatto per mezzo del detto marescallo, e che Sua M^tà habbia dato all' uno et all' altro la sua confidenza, quando anche in questo modo il duca d'Orleans adherisca à quanto la Regina vorrà per mettere il Principe alla ragione, io sò quello che devo attendere nel mio particolare, non ostante la continuatione dell' affetto di S. M^tà et il suo desiderio di vedermi in posto migliore. È vero che se l' autorita puo ristabilirsi e le MM^tà Loro esserciterla in riguardo del Principe e de Parlamenti in modo da non havere à temere delle loro intraprese, e che la Regina godi quel riposo o felicita ch' io li desidero, sarò consolatissimo, quando ancora venghi ad essere più perseguitato che mai.

Io ho occasione di credere che tanto Madama di Chevreuse, quanto il Coadjutore e Chasteauneuf, habbino sinceramente desiderato di riconciliarsi meco, havendo tutti tre, per diverse strade, fatto ogni diligenza per questo effetto, e la disgratia hà voluto che rimettendo, come io

dovevo, la conclusione di tutto à Parigi, non sia seguita, come era facilissimo, tre mesi, fare[1], perche i mezzi, de quali Sua M^tà^ et io ci siano valsi, non hanno fatto il debito loro; ma se la Regina non m' hà fatto l' honore di far ben conoscere alle sudette tre persone quanto frequentemente, e con quanta efficacia, io habbia fatte strettissime instanze, perche la M^tà^ Sua confidasse intieramente in loro, è stata mia gran disavventura. Et in caso, che questi tre, e particalarmente il Coadjutore habbia cambiato di sentimenti per me, credete certo che cio sarà proceduto dal mareschal di Villeroy, e da gl' altri che hanno havuto il maneggio della negotiatione; ma lasciamo le mie cose particolari, e parliamo delle publiche per vedere se io potrò havere la consolatione di vederle ben incaminate. Août 1651.

Quando anche il Coadjutore non havesse havuta parte alla condotta del duca d'Orleans, come hò accennato di sopra, io crederei che Sua M^tà^, prendendo la risolutione di valersi di lui, fosse un gran motivo per obligare S. A. R. ad abbandonnare il Principe e gettarsi intieramente della parte della Regina, poiche come le armi le più proprie per combattere avvantaggiosamente ladetta Alt^za^ sono quelle del timore, delle quali si è valso sin' hora il Principe per impedirli di legarsi con la Regina, facendoli apprendere il mio ritorno, che cagionarebbe la sua perdita, poiche ne Sua M^tà^ ne io dimenticheremo mai il male, che ci hà fatto, cosi se vede il partito della Regina più forte, valendosi del Coadjutore, che S. A. R. stimà moltissimo, temerà maggiormente, e si stringerà tanto più con Sua M^tà^, quantoche vedrà di potersene fidare, mentre hà data la sua confidenza al Coadjutore, che l'A. S. R. crede suo amico e partiale.

Il Coadjutore, che si è trovato tra i primi di quelli che (per cosi dire) con un brigantino hanno fatto longo tempo la guerra ad una gran flotta, non havrà, à mio parere, gran pena ad impiegare avvantaggiosamente per lo Stato le qualita che hà, assistito da Chasteauneuf, ambedue

[1] Les premières propositions des frondeurs à Mazarin avaient été faites dès le mois d'avril. (Voy. plus haut, p. 147, note 4, la lettre de Mme de Chevreuse à Noirmoutiers, et, p. 197, les propositions envoyées à Brühl par Châteauneuf.)

Août 1651. irreconciliabili col Principe, con numero d'amici, con l'autorita del Re in mano, col potersi prevalere di tutti li servitori delle Loro MM^tà, di tutti li miei amici, che sono non meno considerabili per la qualita che per la quantita, con le guardie francesi e suizzeri, e con le altre genti di guerra, che sono sempre appresso la persona del Re; et in oltre, il Coadjutore hà molti amici nel Parlamento, gran credito nel popolo. Oltre di cio, tutti gl' eserciti e le piazze principali del regno sono assolutamente per le MM^tà Loro, le quali è certo che, prendendo una vigorosa risolutione, molti personaggi, che titubano presentemente, farebbero con gran gusto il loro debito, di maniera che sarebbe una disgratia, che non puol cadere nell' imaginatione, se con tutte queste cose si dovesse succumbere[1], poiche, in ogni caso, quando anche dal Principe si fossero prese precautioni in contrario, non sarà difficile al Coadjutore di far sortire le Loro MM^tà di Parigi, havendo la Champagna e la Piccardia, che sono le provincie le più contigue, intieramente alla loro divotione, e non vedendo in esse alcuna piazza ne piccola ne grande, che non sia per fare il suo dovere, fuori di quelle che tiene il Principe, e scrivendo alla Villa di Parigi nel partire, et alle compagnie sovrane, si potrebbe con facilita rigettare in odio del Principe questa sortita, sopra di che mi rimetto al ultimo spaccio[2].

Dico dunque che, quando anche il sig^r duca d'Orleans et il Principe fossero uniti contro la Regina, Sua M^tà, havendo presa una buona risolutione, et appoggiato il negotio à persone vigorose, tengo per indubitato che rimetterà le cose in buon stato con molta sua gloria, e repplico che il Coadjutore, operando con i mezzi che hà nello spirito del duca d'Orleans, havrà campo di darli tale apprensioni, che

[1] Dans la lutte qui eut lieu dans le Parlement, le 21 août 1651, entre le parti de Condé et celui du Coadjuteur, soutenu par les défenseurs de l'autorité royale, l'avantage fut balancé. Un des correspondants de Mazarin lui écrivait, le 21 août : « Le Coadjuteur, avec l'appui du Palais-Royal, a mesuré ses forces et s'est montré, en cela (dans la lutte), égal à M. le Prince. » On se rappelle qu'à cette époque, le Roi et la Reine habitaient le Palais-Royal. Ainsi ces mots : *l'appui du Palais-Royal*, signifient bien l'appui de la Cour.

[2] Mazarin avait insisté, dans plusieurs dépêches, sur la nécessité pour la Cour de sortir de Paris. Quelques-unes de ces redites ont dû être supprimées.

l'oblighino ad abbandonare bruscamente il Principe, nel qual caso vi lascio pensare se le contestationi sarebbero lunge, quando ancora il Principe si gettasse nelle braccia di Spagnuoli. Août 1651.

Stimo necessarissimo, giacche da malintentionati si è introdotta senza alcun ritegno questa peste di libelli e d'informare i popoli artificiosamente di quello passà per conciliarsili, che vi siano vinti [1] persone che scrivino continuamente per predicare le bonta delle MM^tà Loro, quanto sono abbassate da diversi le diligenze, che da medesimi si fanno per accendere una guerra civile [2], per facilitare i progressi di nemici, per allontanare la pace generale e per rendere infelice la conditione de sudditi di Sua Maesta, a fine di concitare in questo modo l'odio di Francesi contro li perturbatori del loro riposo, e non vi sarà gran pena à conseguirlo per quello tocca il principe di Condé, le cui maniere non sono amate. Nessuno più del Coadjutore puol dare miglior ordine à questo, havendo molte persone dipendenti da lui, che scrivono bene, essendo facilissimo di trovare quanto se ne vorrà.

Sono certo che, senza che io ne scriva pur' una minima cosa, il duca di Mercurio e tutti li miei amici anderanno con gran gusto e risolutione ad unirsi à quelli che combatteranno per la causa delle Loro MM^tà; ma ad ogni modo vi prego di dirne una parola al detto signor duca, e fare, per mezzo suo, di Navailles [3], di Piena e di Mileti, avvertire tutti quelli, che sono pronti à fare ciecamente quello ch' io posso desiderare per servitio delle Loro MM^tà, di unirsi al duca, et essere tutti insieme ad assistere in qualunque cosa, più [4] ardua et difficile che sia, il [Coadjutore] [5] et M. di Chasteauneuf, li quali stimo ancora à propo-

[1] *Vinti persone* a, dans ce passage, le sens de *personnes gagnées pour écrire.*

[2] Le sens est : *pour signaler combien sont méprisables les efforts que font ces mêmes hommes pour exciter une guerre civile.*

[3] Par le moyen de Navailles, de Piennes et de Milet. (Voy. sur ces partisans de Mazarin, ci-dessus, p. 365, note 1; p. 47, note 4, et p. 18, note 2.) Pour Milet, ou Millet, la forme italienne *Mileti*, employée quelquefois par Mazarin, a fait supposer à tort que ce personnage n'était pas français.

[4] La copie porte bien *più*. Il semblerait préférable de lire *pur*, dans le sens de : *quelque ardue et difficile qu'elle soit.*

[5] Il y a *Cardinale* dans le manuscrit; mais il faut lire *Coadjutore*. Retz ne fut promu cardinal qu'en 1652.

Août 1651. sito che sappino quanto hò scritto sopra di cio, e che li medesimi, che andranno dal Coadjutore, li dichino essere tale la mia volonta.

CLXXI.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, f°s 467 et suiv. — Copie du temps.

À ONDEDEI, À PÉRONNE.

[Brühl], 22 août 1651.

(EXTRAIT.)

Ancorche io credessi, secondo che voi havevate scritto, che restaresti ancora in Parigi qualche tempo, mi sono con tuttocio rallegrato non poco dal vedere, per le vostre[1] di Plenville[2] e di Perona, che vi fossi giunto con salute, e vi confesso che l' avviso, che mi date, che S. Maesta havesse risoluto di sortire di Parigi[3], ò di fare qualche attione vigorosa, m' hà grandemente sollevato, perche in effetti la mia afflitione non potevà essere maggiore, vedendo chiaramente che la perdita di tutto erà infallibile senza di cio. Hora vi lascio pensare con che inquietudine attendo di sapere l'evento delle dette risolutioni, e, purche le persone reali siano in salvo, ardisco di predire felicissimi successi. In ogni caso, si comincierà con grand' avvantaggio, mentre si sarà impedito à nemici di dare la legge, e d' includereci[4] la persona della Regina. Temo solamente che, se il Principe e gl' altri hanno potuto penetrare che il pensiero della Regina sià di sortire, servendosi di qualche artifitio, come segui ultimamente[5], non faccino prendere le armi al

[1] Le mot *lettere* est sous-entendu, comme il arrive souvent, pour le mot *lettres*, dans les correspondances françaises.

[2] Plainville, près de Montdidier (Somme).

[3] La Cour ne sortit de Paris qu'après la proclamation de la Majorité; mais, dès le 17 août, la Reine avait fait appeler les cours souveraines, devant lesquelles on avait donné lecture d'une déclaration royale contre Condé (*Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 396, édit. Charpentier). La déclaration du Roi a été insérée dans les mémoires de Mme de Motteville.

[4] Le sens de ce passage me paraît être : *d'enfermer dans Paris la personne de la Reine.*

[5] Comme il arriva dernièrement. On a vu en effet qu'après le départ de Mazarin, en février 1651, le Roi et la Reine avaient été retenus quelque temps prisonniers dans le Palais-Royal.

popolo per guardare le porte, et impedire la sortita; ma se la Regina hà appresso di lei persone risolute e che secondino bene il mareschal d'Oquincourt, spero che troverà facilita nell' essecutione di quello intraprenderà. Août 1651

Se la Regina puo fare sicuro capitale del duca di Buglione e del fratello[1], deve servisi di loro e far gran caso de i consigli del primo, perche io lo credo uno di più proprii à darli ottimi, se vuole, e, se volesse segretamente convenire di quello Rovigni[2] mi fece proporre ultimamente per Sirone[3], sarebbe un gran passo per obligare la Regina ad honorarlo della sua confidenza. In ogni caso, non deve S. M^tà^ lasciar indietro diligenza alcuna per havere appresso di lei le sudette due persone, come ancora tutti principi, duchi e pari, offitiali della corona et altre persone di qualita e di credito, scrivendo à tutti cortesemente et invitandoli à rendersi appresso il Re in congiuntura tanto importante, com' è questa, nella quale si trattà della salute del regno.

Il conte d'Arcourt[4] seguitarà senz' altro[5], et il simile credo del mareschal di Chombergh[6]; ma in ogni caso bisognerà obligare questo à farlo. Quattro buone parole lo faranno gettare nel fuoco, amando la Corte e di vedere che si faccia caso di lui; oltre la bravura, è considerabile per il commando che hà de Suizzeri, della compagnia de cavalli leggieri e per il governo di Metz. Sua moglie[7], che hà credito sopra di lui, non hà buona intentione; è però bene d' impegnarla bruscamente à rendersi appresso le Loro MM^tà^.

Il mareschal della Migliarè[8] non mancherà, al mio parere, alle Loro MM^tà^; ma la speditione di tempo in tempo di qualche corriero, con lettere della Regina piene di confidenza, è capace d' impegnarlo à fare sforzi

[1] Le maréchal de Turenne, frère du duc de Bouillon.

[2] Ruvigny. (Voy. t. I, p. 957, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] Seyron. (Voy. ci-dessus, p. 147, note 1.)

[4] Le comte d'Harcourt. (Voy. t. I, p. 932.)

[5] Sans doute.

[6] Le maréchal de Schomberg. (Voy. t. I, p. 958.)

[7] Marie de Hautefort. (Voy. t. I, p. 933.)

[8] Le maréchal de La Meilleraye. (Voy. t. I, p. 935.)

Août 1651. straordinarii per ben servire, avvanzando fin' del suo proprio denaro per levare gente, ò altre cose.

Per mezzo di M. di Turena si deve procurare di tener ferma nel servitio del Re la casa del duca della Forza[1], che il Principe senz' altro procurerà di guadagnare per tutt' i mezzi.

M. d'Arpagiù[2] hà credito nel suo paese[3], è capace di poter molto servire e diservire; ma trattandolo bene e mostrando di far caso di lui senz' altro farà il suo dovere.

Il duca d'Espernon[4], et il figlio[5] non mancheranno, essendo per altro partiallissimi della persona della Regina; ma in questi rincontri bisognà coltivare l'affetto di tutti.

Sarebbe di gran pregiudicio se il duca d'Elbeuf[6], con i figli, non seguitasse il Re, essendo un huomo che intende perfettamente l'intrigo e capacissimo di servire avvantaggiosamente in un tempo torbido il partito nel quale sarà; è stato sempre nemico del Principe, et io lo lasciai malissime sodisfatto del duca d'Orleans; onde mi persuado che farà il debito suo.

Il conte d'Ognone[7], per molte ragioni, ma più d'ogn' altro per quella dello stabilimento del principe di Condé in Ghienna, è un pezza necessaria à conservare nel servitio del Re senza sparamiare[8] alcuna cosa per quest' effetto. Il mareschal della Migliarè hà potere sopra di lui, et Monsieur Sentù[9] (*sic*) ancora, il quale accarrezzato dalla Regina servirà con fervore tanto in condurre lo spirito del detto conte, come in molte altre cose, delle quali è capace. Se bisognasse spedire qual-

[1] On a vu ci-dessus, p. 252, note 1, que Turenne épousa la fille du maréchal-duc de la Force.

[2] Voy. sur le vicomte d'Arpajon, t. II, p. 544, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[3] M. d'Arpajon était un des lieutenants généraux au gouvernement de Languedoc.

[4] Voyez sur le duc d'Épernon, t. I, p. 922.

[5] Le duc de Candale. (Voy. t. III, p. 236, note 2.)

[6] Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. (Voy. t. I, p. 921.)

[7] Le comte du Dognon ou du Daugnon. (Voy. t. I, p. 920.)

[8] *Sans rien épargner*. La forme ordinaire est *sparmiare*.

[9] Ce nom a été probablement altéré. Je pense qu'il faut lire : *M. de Saintes*. L'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre, avait en effet une grande influence sur le comte du Daugnon.

cheduno al conte; Rosa[1] sarebbe buono, perche lo vede volienteri e si confida assai in lui. Août 1651.

Marsino[2] serve bene in Catalogna, et hà le qualita necessarie per fare sempre meglio, è pero intieramente per il Principe; ma come è grandemente interessato et ambitioso, non è gran[3] cosa che, assicurato in buona forma, per parte della Regina, che continuando à ben' servire, potrà essere sodisfatto nell' uno o nell' altro punto, abbandoni il Principe, e prenda il partito che gli può recare più d'utilita. Io ho fatto quest' esperienza à mie spese, poiche havendoli procurato tutti gl' honori e stabilimenti che possedeva, quando fù fatto prigione[4], s' era un anno prima abbandonato al Principe, perche credette poterne ritirare avvantaggi maggiori all'avenire, onde non gli faccio gran torto, se lo credo capace di ritirarsi dal Principe e servire il Re, mentre è suo debito e può trovarsi il suo conto; ma se non riuscisse di poter si ben assicurare di questo huomo[5], bisogna, senza perdere tempo, inviare qualchedun' altro proprio ad occupare il detto posto, stimando nessuna cosa essere tanto necessaria per costringere li Spagnuoli alla pace come impedire loro la ricuperatione della Catalogna. Non dico niente degl' esserciti e delle piazze, perche ne hò gia scritto à lungo, et in una parola li governatori, gl' officiali et i soldati faranno meraviglie per servire il Re.

CLXXII.

Biblioth. nationale, papiers de Baluze, t. 332, f° 143. — Original.

À COLBERT.

[Brühl], 28 août 1651.

(EXTRAIT.)

Il faut que vous suppliiez la Reyne, de ma part, de vous donner

[1] Rose, secrétaire de Mazarin, serait bon pour cette mission.

[2] Marsin ou Marchin. (Voy. t. I, p. 942.)

[3] *Non è grand cosa* veut dire : *ce n'est pas une grande affaire; il ne serait pas étonnant qu'il abandonnât le prince de Condé.*

[4] Lorsqu'il fut arrêté.

[5] Le sens est : *Si l'on ne parvient pas à détacher cet homme du parti de Condé, il faut envoyer, sans perte de temps, quelqu'un pour le remplacer dans le commandement de l'armée de Catalogne.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Août 1651. une heure la plus commode pour Sa M^té^, dans laquelle vous la puissiez informer, de tout temps, de mes affaires, afin qu'il luy plaise de donner les ordres necessaires pour les empescher de perir entierement, et, sy vous avez recours à Mme de Beauvais[1], je m'asseure qu'elle ne manquera pas de vous donner les facilitez que vous pouvez souhaiter pour parler à Sa M^té^. Au reste, je ne vous sçaurois dire autre chose sur ce que vous me mandez [demandez] de qui vous debvez prendre conseil en ce qui est de mes affaires, sy ce n'est que je me fie entierement à M. le mareschal du Plessis-Praslin, à MM. de Palluau [et] de Navailles; mais, comme il faut dissimuler avec tout le monde, je crois qu'il seroit bon que vous disiez à la Reyne de dire à M. le mareschal de Villeroy, ou à celuy qui agiroit le plus prestement, de vous avoir donné ordre[2] de vous adresser à luy pour ce qui est de mes interests, et de rapporter à Sa M^té^ ce qu'il fera là-dessus et le biais qu'il prendra.

Surtout souvenez-vous bien d'informer Sa M^té^ du miserable estat dans lequel je vais tomber, ne tirant rien ny de mes benefices ny de mes pensions ny de ce qui m'est deub et ayant une grande famille à faire subsister, quelque nouveau retranchement que je prenne resolution de faire, puisqu'il faut tousjours que j'aye mon nepveu et mes niepces avec moy. Et il sera bon de faire cognoistre à Sa M^té^ le tort que la derniere declaration m'a faict, en ce que, chacun croyant que je suis abismé et qu'il n'y a plus nulle ressource en mes affaires, toutes les diligences que vous prenez ne produiront aucun effect; car, bien que cela ne soit pas, tout le monde croit que Sa M^té^ n'a plus la bienveillance dont Elle m'a tousjours honoré jusques à present. N'oubliez pas, je vous prie, de vous estendre là-dessus, et me mandez ce que la Reyne vous repartira. Il faut que vous parliez à la Reyne avec toute sorte de liberté, que vous luy disiez que je vous en ay escrit de la sorte, avec asseurance que Sa M^té^ ne le trouveroit pas mauvais; qu'au contraire Elle veut qu'on en use ainsy et qu'Elle ne doibt pas craindre que le secret ne soit tres-bien gardé.

[1] Catherine Belier, première femme de chambre de la Reine. (Voy. ci-dessus, p. 138, note 2.) — [2] Le sens est : *que je vous ai donné ordre*, etc.

Je vous diray aussy confidemment que la Reyne m'a depuis peu, diverses fois, promis positivement qu'Elle adjusteroit l'affaire de Brisach, en sorte que j'y pourrois aller à la majorité [du Roy]. Vous en parlerez, en ces termes, à Sa M^té^, de ma part, et la supplierez de vous dire nettement ce que je dois attendre là-dessus. Bartet a tousjours sollicité cette affaire à cause de l'amitié qu'il avoit avec des personnes qui ont pouvoir sur l'esprit de Charlevois, qui commande dans la place, de façon que, si la Reyne trouvoit bon que vous en parlassiez avec luy, vous le ferez, et, s'il y a quelque diligence qui puisse dependre de vous pour l'issue de cette affaire, je vous conjure de n'en laisser aucune en arriere. Août 1651.

Tout[1] ce que je vous mande à l'esgard du Surintendant, il sera bon que vous luy fassiez voir et que vous taschiez d'imprimer, autant qu'il vous sera possible, que ma resolution est d'aller à Rome, lorsqu'on aura donné quelque ajustement à mes affaires, et, en effect, sy celle de Brisach ne se peut faire, c'est mon intention de m'y en aller, pourveu que je puisse avoir le moyen d'y vivre sans honte. J'ay donné ordre à Roussereau, qui m'en avoit faict quelque proposition, de la part de Mme d'Aiguillon, de la voir et de l'asseurer que j'estois tout-à-faict resolu à ce voyage, pourveu que le pusse faire avec honneur et qu'on me donnast de quoy vivre. Il m'escrit que ladicte dame l'avoit asseuré que Son Altesse Royale y donneroit les mains. Il faut que vous taschiez de vous aboucher avec luy et de luy bien imprimer que je suis dans cette resolution et que je vous escris presentement de travailler, de vostre costé, incessamment afin que je la puisse executer, estant de la derniere importance que l'on soit bien persuadé que c'est mon intention[2].

Après avoir parlé de diverses affaires, dont Colbert doit s'occuper, Mazarin revient sur le voyage de Rome et les conditions auxquelles il pourrait le faire :

Ce de quoy je serois obligé au Surintendant, ce seroit si on trouvoit

[1] J'ai suivi le manuscrit. Il semble qu'il faudrait remplacer *tout* par *pour*.

[2] On verra plus loin, p. 419, dans une dépêche du 5 septembre 1651, adressée par Mazarin à Ondedei, qu'il repoussait, comme une injure, ce projet de voyage à Rome.

Août 1651. moyen de me faire rendre une partie de ma vaisselle d'argent, que Cantarini a engagée, et, sur ce propos, je vous diray qu'allant à Rome, il faut necessairement que l'on me fasse rendre ladicte vaisselle, qui est engagée, et mes tapisseries, puisqu'il est certain que je ne sçaurois pas accommoder quatre chambres, et, s'il faut faire de nouvelles despenses pour achepter des meubles, je vous laisse à penser où cela ira. Il faudroit aussy voir si le Surintendant voudroit assigner mes pensions sur les douanes de Provence et de Dauphiné[1], avec promesse des fermiers qu'ils me les payeront ponctuellement, afin de pouvoir, par ce moyen, en faire un estat plus asseuré. J'ay donné, à Rome, prez de cinq cents escus par mois à mon [pere] et à mes sœurs, pour leur donner moyen de subsister, et il y a plus de dix-huit mois que je ne leur ay pas donné un sol. Je sçais qu'ils souffrent beaucoup d'incommoditez. J'avois resolu d'adjouster trois mille livres aux vingt sept mille livres que l'abbé d'Aisnay[2] vous avoit dict qui estoient prests à Lyon, et de remettre cette partie à Rome; mais je ne sçais pas quel estat j'en puis faire, et je suis en grande peine de voir dans l'incommodité des personnes qui me sont si cheres. Je vous prie de me mander promptement ce qui se pourra faire là-dessus.

Mazarin entre ensuite dans le détail de ses affaires particulières et termine en parlant du duc de Mercœur, qui avait épousé depuis peu de temps Laura Mancini, nièce du Cardinal[3].

Je crois qu'il sera bon que vous voyiez M. de Mercœur pour luy dire que je vous ay chargé de luy offrir tous mes efforts[4]; mais vous

[1] C'est-à-dire *assigner, pour faire payer mes pensions, l'argent provenant des douanes de Provence et de Dauphiné.*

[2] Camille de Villeroy, abbé d'Aisnay, devint dans la suite archevêque de Lyon. L'abbaye d'Aisnay était située dans un des faubourgs de cette ville. (Voy. sur Camille de Villeroy, ci-dessus, p. 266, note 2.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 315, note 3.

[4] Tel est le texte du manuscrit. On peut entendre que Mazarin s'engageait à faire tous ses efforts pour venir en aide au duc de Mercœur. Il faudrait peut-être lire *effects*, ou *offices*, au lieu d'*efforts*. Si l'on adoptait le mot *effects*, le sens serait que Mazarin offrait au duc de Mercœur tout le mobilier dont il pouvait disposer à Paris.

lui direz, au mesme temps, que vous m'avez faict une remise de douze mille escus; que vous avez envoyé seize mille livres à M. d'Estrades pour payer une dette que j'ay contractée à Flessinguen, pour faire travailler aux fortifications de Dunkerque, de façon qu'il ne nous reste pas d'argent; mais que vous esperez d'en recouvrer quelque partie; ce qu'estant vous l'en advertirez, afin qu'il s'en puisse servir, s'il en a affaire, conformement à ma volonté; et, en effect, vous luy pouvez donner, en une ou plusieurs fois, jusques à vingt mille livres, tirant de bons recepicez. Apres quoy vous n'en donnerez pas davantage, disant que vous n'en avez pas, quand bien vous en auriez. Août 1651.

Je vous prie de faire mes complimens à M. de Palluau et luy dire que je me confie entierement en luy, et que je m'asseure qu'il n'oubliera rien pour me donner des marques de son amitié. Je ne luy escris pas; sa lettre ne requiert pas de response. Je le prie de s'unir tout-à-faict à M. de Mercœur, qui aura sans doute toute confiance en luy.

CLXXIII.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, f°s 481 et suiv. — Copie du temps.

À ONDEDEI, À PÉRONNE.

[Brühl], 28 août 1651.

(EXTRAIT.)

La même lettre se trouve, avec la date du 29 août, dans le même manuscrit, f°s 313-317.

La Regina sarà tanto più risoluta à non sortirne[1] che il Coadjutore è persuaso che tutto consiste nel popolo e Parlamento di quella citta; ma bisogna lasciar fare e pregare Iddio che tutto succeda bene. Intanto quello ch'io vedo è che si fà buon mercato di qualunque cosa mi riguarda, che si publicano di dichiarationi contro di me col nome del

[1] A ne pas sortir de Paris, malgré les conseils si souvent répétés de Mazarin.

Août 1651. Re, che non credo vi sia esempio che siano mai state fatte contra quelli che hanno tradito il Re e lo Stato, e voi vedrete che, alla Maggiorita, il Re sara costretto di darne qualchedun' altra, che ratifichi quelle della Minorita.

M. di Brienne mi scrive che la Regina non vorebbe ch' io m' avanzassi nel paese di Liegi per non somministrare al principe di Condé armi per combatterla avvantaggiosamente, e m' accenna che la malatia del Papa mi potrebbe dar' adito di fare un viaggio à Roma, senza dirmi tampoco in che modo, con qual' assistenza e con che riputatione; ma io vi prometto che non ne farò altro, e che le belle parole non havranno forza di farmi andare à morire di fame. Io sono assai mal sodisfatto, e dubito che lo sarò sempre maggiormente secondo la piega che vedo che prendono le cose; ma vi assicuro che sono preparato à tutto.

Il duca di Mercurio si duole che non li scrivo, et io credeva d'haverlo infastidito con lunghi spacci, che vi haveva inviati, li quali li dovevano essere communi[1]. Di gratia scriveteli due parole sopra di cio, instruitelo di quello vi parerà à proposito che debbà fare, et assicuratelo che puol disporre di me e delle cose mie, come di lui stesso.

Potrete communicare ogni cosa con M. di Navaille[2], essendo una persona, nella quale mi fido, come di me stesso. Hò ricevuta la sua lettera, che non richiede altra riposta; ma potrete far sapere à lui et à Madama di Navaille che non hanno amico più sviscerato e servitore più sicuro di me.

Vi ringratio delle diligenza che havette fatte per ricuperare i diamanti.

[1] Le sens est: que les dépêches, adressées à Ondedei, devaient être communiquées au duc de Mercœur.

[2] Voy. ci-dessus, p. 365, note 1, sur M. et Mme de Navailles.

CLXXIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 111; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À L'ABBÉ FOUQUET.

[Brühl], 29 août 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne vous escris pas de ma main, apprehendant qu'elle puisse estre reconnue. Je vous diray cependant que je suis extremement touché de tout ce que vous avez [fait] pour moy, et que je commence à me fascher de vous estre tous les jours de plus en plus obligé, sans estre en estat d'en pouvoir prendre ma revanche.

Je suis marry de voir les choses si aigries de part et d'autre, qu'il est impossible qu'il n'en arrive de grands desordres tres-prejudiciables au bien de l'Estat et au service de Leurs Majestez; mais peut-estre que Dieu, par sa bonté, nous enverra le calme au milieu d'un si grand orage.

J'ay esté tres-ayse d'apprendre la continuation de la conduite de M. de Bouillon, estant tres-advantageux à la Reyne qu'il ne se jette pas dans le parti de M. le Prince, qui se trouvera tres-empesché, s'il prend la resolution de faire une guerre civile.

J'ay esté bien ayse des advis que vous me donnez touchant Bartet; j'en profiteray, et cependant je vous prie de croire que je prends mes mesures bien justes, mais qu'il y a certaines choses auxquelles on est obligé par des conjonctures et des rencontres. J'attendray de sçavoir ce qui sera arrivé du papier qui vous devoit estre remis entre les mains; et vous priant de m'aimer tousjours, vous devez estre asseuré que vous n'aurez jamais un meilleur amy que moy.

Août 1651.

CLXXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 195 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

À MILLET.

[Brühl], 29 août 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis fort obligé à (la Reyne) des bontez que Sa M^té^ vous a faict cognoistre avoir pour moy; mais je vous advoue que je suis au desespoir de ce que toute la terre dira des declarations que Sa M^té^ faict contre moy, plus rigoureuses et outrageantes que jamais [il] en ayt esté faict contre les personnes [qui avoient conspiré contre] des Roys et contre l'Estat. Vous luy pourrez pourtant dire, de ma part, que je suis plus persuadé que jamais de la bonne volonté qu'il luy plaist avoir pour moy, et que Sa M^té^ cognoist, aussy bien qu'Elle a faict jusqu'à present, que je ne puis estre abandonné, sans que l'Estat en souffre et sans un entier abattement de l'authorité royale, sans parler du reproche que Leurs M^tez^ en recevroient apres s'estre declarées si advantageusement pour moy, comme Elles ont faict à la veüe de tout le monde, et avoir tesmoigné tant de satisfaction de la fidelité de mes services, et tant de desplaisir d'avoir esté contrainctes de ceder à la violence et de sacrifier, pour quelque [temps], le plus zelé de leurs serviteurs pour eviter un plus grand mal; mais vous direz à la Reyne que je crains fort que, mes ennemis continuant à me persecuter, soit par hayne, soit parce que je leur sers de pretexte à pousser leurs mauvais desseings, et d'autres personnes, quoy qu'ils tesmoignent en apparence estre de mes amys, agissant adroictement pour ma perte, dans l'interest qu'ils croyent avoir que je ne retourne [pas] auprez de Sa M^té^, je crains, dis-je, qu'Elle aura de la peine à m'en faire ressentir les effects[1], et que, la

[1] Les effets de sa bonne volonté pour moi.

Majorité venue, dans laquelle Sa M^té croid pouvoir reparer les injures que l'on m'a faictes, on ne la presse encore à donner d'autres declarations qui confirment celles qui ont esté extorquées dans la Minorité, et si cela estoit, je vous advoue que je seray inconsolable, et me voyant reduict à une telle extremité, sans estre secouru de la mort, je ne songeray à rien qu'à me cacher pour passer malheureusement le reste de la vie, que Dieu me donneroit pour plus grande punition. Sept. 1651.

Dans la suite de cette dépêche, Mazarin proteste toujours de son dévouement pour la Reine et prie Millet de continuer d'agir en sa faveur auprès de Champlâtreux et du maréchal du Plessis-Praslin. Il insiste particulièrement sur les considérations que Millet doit faire valoir au maréchal. Il regrette vivement de n'avoir pu encore obtenir l'entrée de du Plessis-Praslin dans le conseil du Roi, et termine en parlant des dangers auxquels il est exposé à Brühl.

CLXXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 202. — Copie du temps.

À FABERT.

[Brühl], 1er septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous suis fort obligé des nouvelles que vous avez pris la peine de m'envoyer et bien plus de la tendresse que vous tesmoignez pour tout ce qui me regarde, ne pouvant assez vous expliquer à quel point je suis ravy de me voir si advantageusement placé dans vostre estime et dans vostre amitié. Nous souffrons, vous et moy, les mesmes peines, voyant que les desordres regnent, et que l'Estat ne sçauroit pas se bien porter, pendant que tout est dans la confusion, et qu'on travaille incessamment pour aneantir l'authorité royale. Je vous puis jurer devant Dieu que le danger, dans lequel est le royaume, et les maux, que le Roy et la Reyne souffrent, ne permettent pas que je ressente les miens particuliers. Dieu pardonne à qui en est cause! Car enfin, aprez toutes les folies qu'on avoit faictes, si on eust encore voulu, il y a trois mois, tout

IMPRIMERIE NATIONALE

Sept. 1651. seroit à present calme, et les gens bien intentionnez pour l'Estat en une parfaicte union.

Dieu sçayt les intentions que j'avois pour M. de Chavigny, et vous avez bien pu cognoistre si elles estoient sinceres. Il n'a tenu qu'à luy d'estre heureux et en meilleure posture qu'il n'avoit jamais esté en attachant, comme il le pouvoit, M. le Prince entierement à la Reyne, et establissant entre ledict sieur prince et moy une parfaicte intelligence; de quoy la reunion de la maison royale et le relevement de l'authorité s'en seroient ensuivis, et la conclusion de la paix, puisque les Espagnols, dans la foiblesse où ils sont, auroient esté tres-heureux d'y donner les mains, n'ayant autre fondement pour continuer la guerre que nos divisions; car, la France unie, ils auroient plus à craindre que par le passé, voyant bien que leur roy s'en va et que le nostre vient.

J'avois mesme escrit, pour faciliter ce que j'escrivis estre absolument necessaire pour le service de Leurs Majestez et oster tout sujet d'apprehension de vengeance à ceux qui m'ont offensé, de ne songer[1] en aucune façon de rentrer dans les affaires et de demeurer mesme quelque temps esloigné de la France. J'ay les minutes de quantité de lettres que j'ay escrites là-dessus au sieur de Lionne; et, si vous les voyez un jour, je m'asseure que vous tomberez d'accord qu'elles sont remplies de raisons si fortes qu'elles seroient capables de persuader des rochers; mais la mauvaise volonté qu'on a eue contre moy a prevalu à tout, et il n'y a grande apparence que le public ny le particulier s'en puissent bien porter, et je suis asseuré que M. de Chavigny ne reçoit ny joye ny advantage des changemens qui arrivent tous les jours à la Cour, s'estant tout-à-faict jeté du costé de M. le Prince, lequel a poussé les choses à une telle extremité, qu'il faut necessairement que, dans la resolution que Leurs Majestez ont prise d'estre les maistres, quand on devroit mettre le tout pour le tout, qu'il n'arrive (*sic*)[2] quelque chose de bien extraordinaire, et il y a grande apparence qu'à la fin ce sera à l'advantage du Roy.

[1] Que je ne songeais. — [2] *Qu'il arrive* semblerait préférable. La copie porte bien *qu'il n'arrive*.

Qui nous eust dict à vous et à moy, à Bouillon, que M. de Chasteauneuf et le Coadjuteur seroient bientost les principaux conseillers de la Reyne, nous nous en fussions bien moquez. Cependant cela est, sans que Sa M^té^ ayt pu faire autrement. Sept. 1651.

CLXXVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 203; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU BARON DE PENACORS[1].

[Brühl], 1er sept. 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin, après avoir remercié Penacors de lui avoir renouvelé l'assurance de l'amitié du marquis de Noirmoutiers et de Bussy-Lameth, ajoute :

J'avois desja receu nouvelle, de la part d'une personne, de la bonne volonté de laquelle je ne puis pas douter, que je pouvois faire un estat asseuré de l'amitié des trois personnes, lesquelles M. le marquis de Noirmoutier et vous pouvez bien deviner qui elles sont[2]. J'espere que tout se passera bien et que Dieu favorisera la justice de la cause de Leurs M^tez^. Mondict sieur le marquis doit sçavoir ce que j'ai faict de mon costé, et avec quelle franchise et chaleur je continue à employer tout ce que je croy de pouvoir contribuer à une parfaicte confidence avec lesdictes personnes. Mes amys font leur devoir et je respondray bien qu'ils ne seront pas des derniers à donner des marques auxdictes personnes de l'amitié que j'ay pour elles.

Mazarin termine en se plaignant des tergiversations du duc d'Orléans.

[1] Il a déjà été question de ce gentilhomme. (Voy. ci-dessus, p. 147, note 2.) Il était chargé de négociations secrètes entre Mazarin et la vieille Fronde.

[2] On a fait remarquer ci-dessus que ces trois chefs de la Fronde étaient Châteauneuf, le Coadjuteur et Mme de Chevreuse.

Sept. 1651.

CLXXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 204 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

[Brühl], 5 septembre 1651.

J'advoüe que j'ay esté extremement surpris de la lettre du Roy pour m'en aller à Rome, et de tout ce que vous m'escrivez pour l'accompagner, ne sçachant pas quel crime j'ay commis qui merite une telle punition, comme celle de m'envoyer au lieu de ma naissance, banny, comme un meschant, de la France, que j'ay si bien, si fidelement et si longtemps servie, sans que mon honneur soit en aucune façon reparé, sans avoir du pain et sans nulle seureté, exposé aux insultes que le Pape me voudra faire, irrité contre moy pour n'avoir eu autre consideration, en ce qui le regardoit, que le service du Roy.

Il ne faut pas que vous soyez informé, ny Leurs Majestez, que je n'ay rien, et que je n'ay pas des meubles à vendre pour fournir à ma subsistance, que je ne tire et ne puis rien tirer de mes benefices, et que tous les ordres de la Reyne, quoyque reiterez et tres-pressans pour me faire donner quelque secours de M. le Surintendant sur et tant moins de mon bien, avec lequel j'ay assisté le Roy, soit en argent, soit en pierreries, vaisselle et meubles, soit en promesses, n'ont abouty qu'à me laisser retirer vingt-trois mille livres sur une assignation de cinquante mille, laquelle j'estois sur le point de recevoir, quand je partis de Paris, pour avoir envoyé pareille somme au frere de M. Colbert en Catalogne.

Leurs Majestez, dis-je, ne doivent pas sçavoir cela, ny que le mauvais estat où je suis donne la hardiesse, non pas seulement à mes veritables creanciers, de saisir tout, mais à d'autres, à qui je ne dois rien, de me demander plus de deux millions de livres, ny que je suis tellement à la veille de mourir de faim qu'aprez tous les retranchemens

que j'ay desja faicts dans ma maison, je suis contrainct de licencier mes gardes dans la sepmaine qui vient, à quelque hazard que ma vie puisse demeurer exposée, de prier mes gentilshommes de se retirer, de renvoyer presque toute ma famille, et de mettre mes niepces dans un monastere, pour me retirer et vivre en quelque lieu, en particulier. Elles (Leurs Majestez) ne doivent pas sçavoir que, six semaines aprez, si je ne reçois quelque secours, je seray obligé de vous envoyer la demission de mon cardinalat, n'ayant pas de quoy soustenir cette dignité, de laquelle pourra estre revestu quelqu'un qui en soit plus capable, et qui ayt les moyens de servir la France avec le lustre que ladicte dignité requiert. Sept. 1651.

Et je vous prie de croire que ce que je vous dis n'est pas emportement, mais chose qu'une necessité precise m'obligera de faire, comme aussy de renvoyer à Leurs Majestez la demission des benefices que le feu Roy m'a donnez, puisqu'ils ne me servent de rien, et lors je vivray comme il plaira à Dieu, le priant tousjours pour les prosperitez de la France, et avec grand regret que la Chrestienté voye la rescompense qu'ont receue mes services. Car, puisqu'on est contraint de sortir de la modestie, je diray hardiment que j'en ay rendu de tres-grands, et [que][1], si j'estois un Turc pour qui Leurs M^tez^ n'eussent aucune bonne volonté, je pourrois avec justice meriter un meilleur traictement.

Pour conclusion, quand le Pape ne se porteroit pas bien, comme j'en suis asseuré[2], et vous en aurez eu des nouvelles en cette conformité, vous voyez, par ce que je vous ay marqué cy-dessus, que je suis bien esloigné d'aller à Rome, et que, si je dois avoir de la honte, il vaut bien mieux que j'en aye en tout autre lieu qu'en celuy de ma naissance.

M. le bailly de Valençay[3] m'a escrit positivement que, si j'avois dessein d'y aller, il estoit absolument necessaire pour le service du Roy

[1] La copie porte *qui;* mais le sens exige *que.*

[2] C'est-à-dire : *comme je suis assuré qu'il se porte bien.* La construction grammaticale de la phrase de Mazarin donne un sens tout opposé.

[3] Ambassadeur de France à Rome. (Voy. ci-dessus, p. 85, note 2.)

Sept. 1651. que j'eusse de quoy y vivre avec quelque esclat, et que Sa M^té^ me mist à couvert du mauvais traictement du Pape par quelque caractere, me proposant celuy de surintendant des affaires du Roy en Italie; que c'est une fumée qui ne prejudicie à personne, et qui, en outre ma seureté, repare en quelque façon mon honneur dechiré avec tant de violence [1]. C'est pourquoy je fis dire, par Roussereau, à Mme d'Aiguillon, qui me donnoit le conseil de m'esloigner davantage, qu'ayant la jouissance de mes benefices, une assistance pour faire le voyage et ledict caractere qui est imaginaire [2], je m'en irois incontinent, envoyant mes niepces à Sedan, ou en quelque autre lieu en France, esloigné de Paris. Je vous replique la mesme chose, vous priant de la representer à la Reyne et luy dire que mon ambition n'est pas sans bornes, puisqu'elle se restreint à avoir de quoy subsister et pouvoir servir la France en seureté, avec la direction des affaires du Roy en Italie, aprez l'avoir possedée huict ou neuf ans generalement [3].

Et comme je suis à la veille de la mendicité, quelque passion que j'aye de servir Leurs Majestez en la maniere et au lieu qu'il leur plaira de m'ordonner, il ne faut pas s'attendre que je m'embarque pour ce voyage, sans voir clair sur le point de ma subsistance et de ma seureté. Vous me permettrez, s'il vous plaist, de vous dire que, si je ne devois recevoir autre protection sur le bord du Tibre que celle que je reçois sur celuy du Rhin, je devrois m'attendre à estre persecuté avec la mesme violence à Rome que je le suis icy.

M. le duc d'Orleans, qui tesmoigne tant d'apprehension de mon retour, ne doit pas faire de difficulté de consentir à ce qui pourvoit à ma seureté, qui met en quelque façon mon honneur à couvert, et qui me donne la jouissance d'une partye du bien que le feu Roy m'avoit faict pour les services que j'ay rendus de son vivant, et Roussereau me mande que Mme d'Aiguillon luy avoit dict que l'intention de S. A. R.

[1] Le sens est que ce titre ne garantirait pas seulement la personne de Mazarin, mais lui rendrait l'honneur.

[2] Qui ne donne aucune autorité réelle.

[3] Le mot *généralement* équivaut à la phrase suivante : avec une autorité qui s'étendait, sans exception, à toutes les affaires du royaume.

estoit que j'eusse de quoy vivre avec splendeur et que je ne fusse exposé à aucun danger en allant à Rome. Sept. 1651

En tout cas, le Roy doit estre, demain[1], le maistre absolu, de façon que, quand mesme S. A. R. y feroit obstacle, ce seroit à Sa M^té^ d'ordonner ce que bon luy semblera, n'estant pas obligé de rendre compte de ses actions à personne, et je m'asseure que la Reyne aura la bonté de ne le desconseiller pas de choses si justes en faveur d'un serviteur fidele, lequel je croy sans vanité de pouvoir dire qu'il merite quelque chose de plus, et que l'Estat et le Roy ont interest que je ne sois pas mal traicté et sacrifié à la hayne de ceux qui ne m'ont entrepris par autre raison, si ce n'est parce que j'estois incapable de faire jamais rien qui pust blesser le service de Sa M^té^ et son authorité.

Je vous conjure de representer à la Reyne tout ce que dessus et de me faire promptement sçavoir les intentions de Leurs M^tez^, lesquelles, je m'asseure, ne voudront rien hors de la possibilité, et qu'Elles auront la bonté de me donner les moyens de les servir avec honneur. En tout cas, il paroistra, dans ma resolution, que je n'ay d'autre but que leur service, et de meriter de plus en plus la continuation de leur bienveillance.

CLXXIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 209; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À MILLET.

[Brühl], 5 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il faut que vous renouveliez mes instances en faveur de M. le cardinal Anthoine[2]: car si on ne luy donne la satisfaction qu'il demande

[1] Le lit de justice, où fut déclarée la majorité du Roi, ne se tint que le 7 septembre 1651.

[2] Antoine ou Antonio Barberini. (Voy. sur ce personnage, le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 910.)

Sept. 1651. aprez luy avoir tant de fois promis un bon evesché, on le perdra, et en un temps que, si le Pape vient à mourir, il pourroit tres-utilement servir la France. C'est le service du Roy qui m'oblige à en presser la Reyne; car pour moy, je n'y ay aucun interest. Vous direz aussy à la Reyne de prendre garde qu'on ne la surprenne sur l'archevesché d'Aix pour M. du Noizet[1]; car, outre que Sa M^té^ prejudicieroit au service du Roy, si on y consentoit, ledict du Noizet est un homme mal intentionné et tout-à-fait dependant de M. le Prince. Pour M. de Miossens[2], je suis son serviteur, et il n'y a rien que je n'entreprenne pour luy en donner des marques. Vous luy direz, de ma part, que je ne sçay pas que la Reyne ayt fait expedier aucun brevet de duc depuis mon depart, comme il presuppose, et de faict je vous charge de supplier Sa M^té^ de se ressouvenir que l'on a promis à mondict Sr de Miossens de ne faire rien de semblable à son prejudice, et qu'il ne seroit pas juste qu'une personne de sa naissance et de son merite, qui a donné tant de marques de son affection pour le service du Roy, fust laissée en arriere, si on avançoit quelqu'un à la qualité de duc. Enfin vous ne sçauriez parler avec tant de chaleur et d'efficace en sa faveur que je ne voulusse encore y adjouster quelque chose de plus, et je m'asseure que la Reyne aura agreables les instances que vous luy ferez, de ma part, pour une personne de cette qualité.

M. l'evesque de Constance[3] m'escrit la mesme chose que vous me mandez de sa part, et comme je n'ay pas de chiffre avec luy, je luy diray, par vostre moyen, que je ne croy pas que le cardinal Anthoine s'en aille à Rome, puisque l'on asseure, de tous costez, que le Pape se porte bien; mais en tout cas, je croy qu'il se trouveroit embarrassé avec

[1] La forme ordinaire est *Du Nozet*, ou *Denozet*. Cet ecclésiastique était depuis longtemps auditeur, pour la France, au tribunal romain de la Rote.

[2] César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, né en 1614, fut nommé maréchal de France en 1653 et prit le titre de maréchal d'Albret. Il mourut en 1676.

[3] Constance est une traduction de la forme latine du nom de Coutances. L'évêque de Coutances était Claude Auvry, dont on trouve beaucoup de lettres dans les papiers de Mazarin. Nommé évêque de Coutances en 1647, Claude Auvry donna sa démission des fonctions épiscopales en 1658, et mourut en 1687, âgé de plus de 80 ans.

ledict sieur cardinal; car, outre qu'il ne pourroit pas estre avec luy dans le conclave, il n'auroit pas moyen de mesnager son esprit dans l'election du nouveau Pape, qui est la chose la plus importante qu'il y ayt à faire à Rome pour le service du Roy; mais, aprez que vous luy aurez dict ce que dessus, vous conclurez en luy disant que je vous ay donné charge d'en parler à la Reyne, de ma part, en la maniere qu'il voudra. Sept. 1651.

Je crois que mes ennemis, par divers ressorts, sans que la Reyne s'en aperçoive, luy font trouver bon tout ce qui va à mon entiere ruyne, ou à me mettre au desespoir; car le comte de Brienne m'escrit de m'en aller à Rome, sans parler de ma seureté ny de mon honneur, ny des moyens de subsister, quoyque chacun sçache la mauvaise volonté que le Pape a contre moy, que le plus grand traistre du royaume ne pouvoit estre traicté plus ignominieusement que je l'ay esté dans Paris et que je meurs de faim. Ce seroit un bel honneur à Sa M^té^ qu'aprez avoir esté banny de France, comme un scelerat, pour rescompense de vingt-deux ans[1] de services utiles et fideles que j'ay rendus, on me vit, au lieu de ma naissance, reduict en ridicule et demander l'aumosne. Je vous prie de dire à la Reyne, de ma part, que cela m'a d'autant plus affligé que je croyois, suivant ce qu'Elle a eu la bonté de me mander plusieurs fois, qu'à la Majorité elle songeroit à soulager ma condition; mais je vous advoue que j'ay une si grande confiance en la bonne volonté de Sa M^té^, que je ne sçaurois m'imaginer que son intention ayt esté que M. de Brienne m'escrivist d'aller à Rome, sans songer à ma seureté, ny à ma subsistance.

Vous luy direz aussy que je suis tout prest d'aller non pas seulement dans ledict lieu, mais aux Indes, avec un baston blanc, pourveu qu'Elle ayt la bonté de me l'ordonner avec un mot de sa main; car pour ce qui me sera mandé d'ailleurs, je n'en feray rien, et dictes-luy, ainsy que j'escris au comte de Brienne, que je suis reduict en un tel estat qu'il faudra que j'envoye bientost la demission de mon cardinalat,

[1] On a déjà vu que Mazarin comprenait dans ses services ceux qu'il avait rendus sous le règne de Louis XIII.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1651. ne le pouvant pas soustenir, comme aussy celle de mes benefices, puisqu'ils ne me servent de rien, et qu'apres cela il ne me restera autre chose à faire pour mettre mon honneur à couvert que m'en aller constituer prisonnier en quelque lieu en France, afin que l'on me fasse mon procez.

Je vous prie de communiquer cecy à M. de Mercœur et à M. le mareschal du Plessis, afin qu'en entretenant la Reyne ils luy en puissent parler en la mesme conformité; mais prenez bien garde qu'aucune autre personne en ayt cognoissance.

Entretenez tousjours une bonne correspondance avec M. de Champlastreux, et asseurez M. le mareschal du Plessis de mon service et de mon amitié, et priez-le de prendre l'occasion de parler seul, ou conjoinctement avec M. de Mercœur, à la Reyne sur tout ce qui me peut regarder.

CLXXX.

Bibl. Mazarine, ms. 1719, t. V, f°s 484 et suiv. — Copie du temps. — Cf. le même mscr., f°s 317-328. La lettre est incomplète dans cette dernière transcription.

À ONDEDEI.

[Brühl], 5 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Le vostre persuasioni non saranno capaci di far prendere qualche vigorosa risolutione à mio avvantaggio, se non siete fortemente assistito da quelli che hanno presentemente credito appresso Sua M^tà, onde converrà che servendovi di tutt' i modi, che vi serviranno[1], oblighiate il mareschal di Villeroy, Chasteauneuf, il Coadjutore, ò qualcheduno di essi à procurare unitamente con voi il conseguimento delle cose che riguardano i miei interessi, e praticarete gl' espedienti, che giudicarete migliori, acciò li sudetti, assicurati d' una perfetta amicitia dalla mia

[1] Le sens est : *qui pourront vous être utiles.*

parte, s'adoprino realmente e senza artifitio à mio favore, et esseguis- Sept. 1651.
chino quanto sopra di cio hanno solennemente promesso alla Regina.

Vautier[1] mi scrive che il mareschal di Villeroy desidera grandemente unirsi meco, e che, non essendo amato ne stimato dal duca d'Orleans e dal principe di Condé, crede di trovare più il suo conto dalla mia parte che da qualsivoglia altra.

Voi dovrete concertare tutte le cose col sig^r duca di Mercurio, che hà più interesse, che io medesimo, nel cambiamento della mia fortuna, e potrete confidare ancora tutto con la principessa palatina e M. Bartet, li quali continuano à darmi segni del loro affetto con più ardore che mai, et io vedo, in oltre, che la Regina confida intieramente in loro.

Se la Regina stabilisce il Primo President et Chasteauneuf[2], non si deve dare in preda à nessuno dei due; ma tenendo la bilancia giusta, S. M^tà sarà meglio servita, per cheuno, à gara dell' altro, procureranno di fare miracoli per avvanzarsi nella sua gratia.

Io sono stomacato di una lettera, che mi hà scritta il conte di Brienne, nella quale mi dice semplicemente d'andare à Roma per servire il Re nell' elettione d' un novo pontifice, in caso che il presente venghi à morire, essendosi ricevute cattive nuove della sua sanita. Io gli rispondo, come bisogna, scrivendo à Giubar[3] di dare la copia della lettera à Bartet, acciò la Regina possi vederla; in caso, che l' altro non glie la mostri, voi potrete farnela dare dal medesimo Bartet. Bisogna che la Regina sia ben persuasa ch' io non hò niente, e che sarò tra poco ridotto alla mendicita, non tirando cosa nessuna ne de miei benefitii ne delle finanze, e vivendo alla giornata con quel poco ch' io posso amassare da una parte e l'altra. E quello, ch' io dico nella detta lettera, che sarò costretto tra pochi giorni à licentiare le guardie e la mia famiglia, è certissimo; che qualche tempo appresso mi risolvero

[1] Voy. sur ce premier médecin du Roi, t. III, p. 474, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Le premier président, Mathieu Molé, fut nommé garde des sceaux à la majorité du Roi, et le marquis de Châteauneuf eut la présidence du conseil des ministres.

[3] Jobart, ou Joubart, qui était un des agents de Mazarin, et qui est souvent cité dans les lettres précédentes.

Sept. 1651. ancora ad inviare la demissione del cardinalato, non havendo con che [possa] sostenere questa dignità; che farò il medesimo de miei benefitii, che non mi servono di cosa alcuna, e che andarò nel' intesso tempo à constituirmi prigione in Francia, perche mi si faccia il processo. Vi pregò d' insinuare tutto questo destramente alla Regina in modo ch' Ella ne rimanghi persuasa[1], assicurandovi che simili risolutioni risveglieranno grandemente la sua buona volontà verso di me.

Pimentelli è stato quì in secreto per assicurarmi che il sudetto[2] erà pronto à trattare meco della pace, e che si avvanzarebbe per quest' effetto à qualche luogo, havendoli io promesso che mi sarei avvanzato in qualche luogo nel paese di Liegi, per essere vicino à Namur, dove il detto sig^re^ potrebbe portarsi, sotto qualche pretesto. Attendo la riposta, e di quanto seguirà ne darò parte, per corriero espresso, col vostro mezzo alla Regina, se sarete à Parigi; et avvertite bene che di questo punto nessuno deve haverne notitia, che S. M^tà^. Credo pero che tanto che i Spagnuoli spereranno di obligare Condé à fare il salto, non applicheranno alla pace da dovero.

Quanto all' andare à Roma, mentre io possa fare il viaggio con sicurezza e riputatione, e mi si dia di che spendere, la Regina volendo cosi, mi conformerò alla sua volonta; ma per parlarvi liberamente, la mia inclinatione non è di posare[3] la vita mia à Roma, onde, quando fosse impossibile alla Regina di fare per me quello mostra desiderare, cio è di ristabilirmi appresso di lei, bisognerebbe aggiustare almeno il negotio di Brisach, acciò incaminandomi alla volta d' Italia, ne potessi prendere possessione e vi potessi ritornare, doppo havere servito il Re nell' occasione d'un conclave.

[1] Mazarin insiste, dans plusieurs des lettres qui suivent, sur la misère à laquelle il est réduit. Il recommande à Colbert et à l'abbé Fouquet d'en parler à la Reine. Cette misère était-elle bien réelle? On serait tenté d'en douter en voyant le Cardinal donner des ordres, peu de temps après, pour lever des troupes en Allemagne et entrer en France à la tête d'une armée qu'il entretenait à ses dépens.

[2] Fuensaldagne, dont il a été question dans un des passages de cette lettre, qui ont été supprimés.

[3] La copie porte bien *posare*, qui donne un sens raisonnable. Cependant on serait tenté de lire *passare*.

Sept. 1651.

CLXXXI.

Biblioth. nationale, papiers de Baluze, t. 332, f° 143. — Original.

À J.-B. COLBERT.

[Brühl], 5 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vois que toutes les bonnes volontez du Surintendant[1] se reduisent à rien, et j'avoue qu'il m'eust trompé s'il eust faict autrement. Vous ne sçauriez assez informer la Reyne des mauvais traitemens que j'ay receus de luy, et faictes bien cognoistre à Sa M^té^ que les ordres precis qu'il lui a pleu tant de fois donner, se mettant mesme en colere, pour me faire donner quelque assistance à bon compte de tout ce qui m'est deub, n'ont abouty à autre chose qu'à me faire tirer XXIII^m^ livres des assignations que j'avois desja.

Je crois que mon malheur sera à ce point que je mourray de faim, et personne ne le croira, et cependant j'en seray bientost à la veille. Il est si peu commun que l'on serve deux grands roys[2], dans le principal poste, avec succez et leur satisfaction, comme j'ay faict, et qu'au lieu de rescompense j'aye employé le peu de biens que j'avois et tout ce qui m'est provenu de petites graces qu'ils m'ont desparties en diverses rencontres, que je ne m'estonne pas si l'on a peine à me croire en necessité, et je vois bien qu'il faut que M. de Brienne soit persuadé du contraire, puisque, sur les nouvelles de la maladie du Pape, il m'escrit d'aller à Rome pour servir Sa M^té^ à l'election d'un nouveau pontife, en cas de siege vacant.

Je vous advoue que j'en suis outré au dernier point; car il devroit bien sçavoir que, ne tirant rien, ny des finances, ny de mes benefices, je ne subsiste à present que de ce que je puis ramasser d'un costé et

[1] René de Longueil, président de Maisons. (Voy. ci-dessus, p. 61, note 1.)

[2] Mazarin avait été principal ministre à la fin du règne de Louis XIII, après la mort du cardinal de Richelieu (décembre 1642), et pendant toute la minorité de Louis XIV (1643-1651).

Sept. 1651. d'autre; de quoy je seray bientost à la fin. A la verité, c'est trop me presser, aprez toutes les persecutions qu'on me faict, de vouloir que j'aye encore l'affront d'aller au lieu de ma naissance, pour y demander l'aumosne, chargé de declarations infames contre moy[1] et exposé à la mauvaise volonté du Pape, que je me suis attirée pour le service du Roy, et que tout cela doive estre la rescompense de vingt-deux ans de services utiles et fideles.

Je responds, comme il faut, à M. de Brienne. Je seray tres-ayse que vous preniez l'occasion d'en parler à la Reyne, de ma part, sans que personne en penetre rien, faisant cognoistre à Sa M^té^ que ce traittement est inouy, et qu'il faut qu'on ayt surpris sa bonté, puisqu'Elle a donné les mains que l'on m'escrive d'aller à Rome, comme un coquin; en quoy la reputation de Sa M^té^ seroit fort interessée, m'ayant fait l'honneur de declarer si advantageusement sa bienveillance à mon esgard.

Vous direz aussy à la Reyne que, plustost que de donner la moindre incommodité, je me reduiray au pain et à l'eau; mais qu'il est bon qu'Elle sçache que je n'ay rien, [et] que je ne suis pas dans le chemin d'en avoir. Enfin je vous prie d'imprimer bien cette verité dans l'esprit de la Reyne. Il est bon que vous ne perdiez aucune occasion pour faire qu'un chacun en soit persuadé.

CLXXXII.

Biblioth. nationale, mss. f. fr. 23,202, f° 15 r°; lettre originale, en partie chiffrée. — Aff. étr., France, t. 268, f° 211 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À L'ABBÉ FOUQUET.

[Brühl], 8 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous diray confidemment que M. le Ringrave, gouverneur de Maestricht, est venu icy, de la part de M. le duc de Lorraine, pour me

[1] Le Parlement avait déclaré Mazarin coupable de dilapidation.

faire des offres tres-obligeantes, pour me declarer qu'il souhaitoit avec passion faire son accommodement, afin d'estre en estat de servir aveuglement la Reyne de sa personne et M. le Cardinal[1], avec ses troupes, partout où l'on voudroit. J'ay donné part de cecy à M. le comte de Brienne, afin qu'il en informast Sa M^té^; mais je n'ay pas encore eu de response, de façon que ce que vous me mandez vous estre arrivé avec M. de Mouy[2] est une confirmation de ce que dessus; et si l'on ne faict pas un bon accommodement avec M. le Prince, à quoy je ne vois pas grande apparence, il me semble que la Reyne ne devroit pas perdre un moment de temps à recevoir les offres dudict sieur duc et s'accommoder avec luy, parce que, par ce moyen, Sa M^té^ ne pourroit pas seulement disposer de sa personne, de ses troupes et de tous les princes de sa maison; mais on empescheroit ledict sieur duc de se lier avec S. A. R. et M. le Prince, lesquels, s'ils continuent d'estre unis, je ne doute point qu'ils n'employent toute sorte d'expediens et ne s'engagent à tout ce que ledict sieur duc voudra pour l'attirer dans leur parti, et que ledict duc n'y consente, se voyant rebuté du costé de la Reyne[3]. Sept. 1651

Si Sa Majesté me donne ordre de travailler là-dessus, je le feray avec grand secret et advantageusement; il sera bon que vous luy en parliez et me mandiez ce qu'il aura pleu à la Reyne de vous respondre, ne sçachant pas quel estat je dois faire de ce que M. de Brienne m'escrira, puisque je le voys tout appliqué à m'envoyer à Rome, se souciant fort peu de mon honneur, de me voir reduict, au lieu de ma naissance, à demander l'aumosne, et entre les mains du Pape, qu'on sçayt[4] fort bien la bonne volonté qu'il a pour moy. Vous prendrez garde de ne parler de cecy qu'à la Reyne; car nous sommes dans un temps où il faut dissimuler avec tout le monde.

[1] Nous avons déjà fait remarquer que, dans les lettres chiffrées, Mazarin parle souvent de lui à la troisième personne.

[2] Henri de Lorraine, marquis de Mouy, ou Moy, était né en 1596: il mourut en 1672.

[3] En effet, en 1652, le duc de Lorraine s'allia avec les princes, envahit deux fois la France et s'avança jusqu'à Paris, aux mois de juin et de septembre.

[4] La phrase est peu régulière; mais elle se comprend.

Sept. 1651. J'ay esté un peu surpris de ce que vous me mandez que le Coadjuteur et les autres ne s'employeront jamais pour moy, parce qu'ils sont persuadez que, quelque chose que je fasse[1], je ne les aimeray pas; car je croyois que leur intention fust toute autre, aprez les paroles qu'ilz en ont données et les protestations qu'ils en ont faictes à la Reyne, à mon esgard; et je vous puis asseurer que, sur ce fondement, je les ay servis tant que j'ay pu auprez de Sa M^té^, et que je continue de le faire, quelque chose qu'il me puisse arriver. Il sera pourtant bon que vous informiez la Reyne de vos soubçons, affin que Sa M^té^, en estant advertie, puisse mieux prendre ses mesures pour se faire observer ce qui luy a esté promis, à mon esgard, par ces Messieurs; mais je vous conjure de ne parler de cecy à personne qu'à la Reyne. Cependant je vous advoue qu'il n'y a rien de plus obligeant que ce que vous faictes continuellement pour me donner, en toutes sortes de rencontres, des veritables marques de vostre amitié.

Je vous prie de continuer vos assistances à M. le duc de Mercœur en tout ce que vous pourrez, et j'en auray le mesme souvenir, comme si vous les employiez pour ma propre personne.

Je crains extremement de devenir importun à la Reyne, le mauvais estat de mes affaires qui, à ne vous pas mentir, m'a mis en un chemin d'aller à grands pas à la mendicité, m'obligeant à donner tous les jours à Sa M^té^ de nouveaux embarras. C'est pourquoy je ne veux pas songer à ce que vous m'escrivez des charges de la nouvelle Reyne[2]. Dieu m'assistera et je ne croy pas d'estre si malheureux qu'au bout du compte, il me doive manquer un morceau de pain.

Je croy que la Reyne ne peut pas s'empescher d'accorder la continuation de la ferme[3] à M. le Prevost des Marchands, d'autant plus

[1] La copie porte : *que je fasse*. Le déchiffrement : *que je ferois*.

[2] Des charges qui seront créées pour la maison de la nouvelle Reine, lorsque le Roi se mariera. Ces charges se vendaient, et il est probable que l'abbé Fouquet avait conseillé à Mazarin de les distribuer à l'avance, afin d'en tirer quelque argent.

[3] Il est question probablement de la ferme d'un impôt, comme les gabelles ou les octrois, ferme qui avait été accordée au prévôt des marchands, Lefebvre de la Barre.

qu'il s'est entierement engagé, avec son fils[1], au service de Sa M^té^. Je seray bien ayse de les servir en cela, et je vous prie d'en parler à la Reyne de ma part, et, si l'affaire reussit, je m'asseure que vous ferez sçavoir à ces messieurs ce que j'auray fait pour les servir. Sept. 1651.

CLXXXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 213; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

[Bruhl], 12 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin espère que le duc de Mercœur a pu se rendre à la Cour, à l'occasion de la proclamation de la Majorité[2], et qu'il se mettra en bonne posture auprès de Leurs Majestés. Il continue ainsi :

Le sieur Bartet vous communiquera ce que je luy escris..... Je le trouve et la princesse palatine aussy, tous les jours, de plus en plus eschauffez pour mes interests, et je suis tres-ayse que vous ayez recognu la mesme chose. Je vous prie, de tout mon cœur, de caresser ledict Bartet: car je suis asseuré qu'il se mettra dans le feu pour vous, et qu'il parlera hardiment à la Reyne de toutes les choses que vous luy direz pour mon service et pour le vostre.

M. Bartet vous aura dict que M. le Coadjuteur luy a tesmoigné grande passion pour ce qui me regarde. Il est fort capable pour faire reussir quelque chose à mon advantage, s'il entreprend de vouloir servir la Reyne en cela. Je crois que son interest mesme l'y pourra obliger. Vous en pourrez conferer avec ledict sieur Bartet; mais je vous prie de faire en sorte que personne n'en puisse rien penetrer.

[1] Le fils du prévôt des marchands est appelé ordinairement, dans les lettres de Mazarin, *M. de la Barre*.

[2] La majorité du Roi avait été proclamée, comme nous l'avons indiqué, le 7 septembre 1651.

IMPRIMERIE NATIONALE

Sept. 1651. Si vous sçavez que le mareschal de Villeroy die, ou fasse, quelque chose à mon prejudice, je vous prie de le dire à la Reyne et de luy faire cognoistre qu'Elle est trompée, si Elle croit autrement.

Je souhaiterois fort que, rencontrant M. de Rhodez[1], vous luy disiez la confiance que j'ay en luy et que je le tiens pour un de mes meilleurs amys, pour voir un peu ce qu'il vous respondra. Car c'est un homme que j'ay mis auprez du Roy[2], sans qu'il y songeast, et auquel j'ay, aprez, faict donner plus de quarante mille livres de rente. J'aurois grande curiosité de sçavoir comme il se conduict et ce que vous entendez quand vous me dictes qu'il a bien changé de methode.

L'affaire de Mme de Frontenac[3] est considerable, et je vous conjure de faire remarquer à la Reyne ce que vous me dictes là-dessus, et luy dire, de ma part, qu'il est bien estrange que le mareschal de Villeroy, avec le consentement de Sa M^té^, ayt rompu l'inclination que le Roy avoit pour une personne qui m'estoit affectionnée, et que, peu de jours aprez, il ayt travaillé pour luy en faire prendre une autre toute contraire[4]. Asseurement, si la Reyne n'y prend garde, Elle s'expose à recevoir un sensible desplaisir, et Sa M^té^ devroit prendre garde aux moindres petites choses qui concernent la personne du Roy et particulierement les deux premieres années de la Majorité.

[1] Hardouin de Péréfixe. (Voy. ci-dessus, p. 173, note 2.)

[2] L'évêque de Rodez avait été précepteur de Louis XIV.

[3] Anne de la Grange-Trianon, mariée à Louis de Buade, comte de Frontenac; elle vécut jusqu'en 1707. Elle avait été attachée à mademoiselle de Montpensier, et fut une de ses *maréchales de camp*. Je n'ai trouvé, dans les mémoires du temps, aucune allusion à l'intrigue dont parle ici Mazarin. Il semble que le Roi avait témoigné pour Mme de Frontenac une inclination qui la fit éloigner de la Cour.

[4] De quelle personne veut parler Mazarin? Je ne connais aucun document qui puisse éclaircir ce passage. On y voit une preuve du soin avec lequel le Cardinal surveillait les inclinations naissantes du Roi. Il prit plus tard la précaution de l'entourer de ses nièces, afin d'assurer son empire sur Louis XIV.

CLXXXIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 215 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À ROUSSEREAU.

[Bruhl], 12 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne sçay pas par quelle raison la Reyne a faict si peu de cas de ce que le mareschal du Plessis luy a dict là-dessus[1], puisque l'affaire est assez considerable pour praticquer et faciliter toutes sortes d'expediens pour [la][2] faire reussir, estant vraysemblable que M. le Prince, aprez avoir recognu qu'à la fin le Roy sera le maistre et que toutes les diligences au contraire ne le peuvent pas empescher, et que, d'ailleurs, pouvant estre à son ayse et jouir en repos de si grands establissemens comme il a, c'est une estrange peine et malheur pour luy de vivre comme il faict, il peut avoir resolu de prendre un autre chemin. Il y a pourtant apparence que, dans la suite, la Reyne aura faict reflexion que le plus grand advantage que l'Estat et Leurs Majestez puissent recevoir, ce seroit de regagner M. le Prince, en sorte que, delivré de toutes sortes de soupçons, il ne songeast à l'advenir qu'à bien servir, et vous devez estre asseuré que je feray parvenir cela à la Reyne et que je n'oublieray rien, afin qu'Elle sçache mes sentimens là-dessus.

Dans le reste de cette dépêche, Mazarin revient sur la mission qu'on lui a donnée pour Rome, sur la défiance que la Reine doit avoir de la duchesse d'Aiguillon, sur le regret qu'il éprouve de ce que le maréchal du Plessis n'ait pas obtenu la place qu'il désirait, et enfin sur de Lionne. Il ne peut songer à proposer à la Reine de rappeler ce dernier.

[1] On voit plus loin qu'il s'agissait d'une proposition de négociation avec Condé.

[2] La copie porte *les*, mais l'ensemble de la phrase exige *la*.

Sept. 1651.

CLXXXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 216 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

[Brühl], 14 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je sçay que la Reyne estoit entierement resolue de donner les sceaux à M. le Premier President, quelque contradiction qu'Elle y pust rencontrer, Sa M^té^ recognoissant fort bien que cela estoit à propos, voire necessaire, par quantité de raisons, et M. de Senneterre sçait que Sa M^té^ n'a jamais voulu entendre à aucune des propositions qui luy ont esté faictes au contraire, mesme de laisser les sceaux à M. de Chasteauneuf, de façon que je croy, à l'heure que je vous escris, ledict sieur Premier President absolument estably[1].

On croit que mon credit est grand auprez de la Reyne, et que je le devrois employer auprez de Sa M^té^, afin qu'Elle fixast sa confidence en quelque personne capable et de probité qui fust de mes amys. On croit aussy que je n'ay aucune difficulté d'obtenir les choses que je peux desirer de la Reyne que celle de luy escrire, et cependant je puis jurer devant Dieu qu'il n'y a rien de si faux, non pas à cause qu'il y ayt aucune diminution dans la bienveillance et dans l'estime qu'il plaist à Sa M^té^ d'avoir pour moy; car j'advoüe qu'elle est dans un aussy haut point qu'elle a jamais esté; mais je sçay qu'on a trouvé moyen de luy persuader (et ce n'est pas d'à present) qu'il estoit impossible que je pusse, de loin, donner à Sa M^té^ de bons conseils sur des choses qui changeoient tous les jours; car tel qui meritoit le matin d'estre chassé devoit estre employé et caressé le soir. Je recognois de plus en plus qu'on ne faict pas grand cas de ce que j'escris, soit pour le choix des

[1] Mathieu Molé avait été nommé garde des sceaux, le 7 septembre 1652.

personnes, soit pour les resolutions qu'il faudroit prendre en beaucoup d'affaires, parce que la Reyne croit que, si j'estois sur le lieu et si je voyois les choses de prez, je serois d'un advis tout different, et cela est si vray que non seulement Elle l'a dict beaucoup de fois à Ondedei, qui a eu l'honneur de l'entretenir, luy faisant comme des excuses si Elle ne se conformoit à mes advis en beaucoup de choses; mais Ellemesme m'a faict l'honneur de m'en escrire en ces termes, de façon que la meilleure resolution que je sçaurois prendre, c'est de ne me mesler à l'advenir d'aucune chose[1], ny d'escrire pour advancer ou reculer dans le ministeriat et dans les affaires ny les uns ny les autres de ceux qui s'y establissent, mais tascher seulement de cultiver la bonne volonté de la Reyne, et l'obliger à ne perdre pas le souvenir des services que j'ay rendus, afin qu'en temps et lieu Elle puisse agir auprez du Roy pour m'en faire ressentir les effects, que je vous proteste de ne pretendre en aucune façon qu'ils puissent jamais estre de rentrer dans les affaires, mais seulement de voir, par quelque declaration du Roy, mon honneur à couvert et de passer tout doucement le reste de mes jours avec seureté en tel lieu qu'on voudra, sans manquer de ce qui m'est necessaire pour subsister; et ne croyez pas, ny M. de Senneterre, ny vous, que je dise cela arteficieusement; car c'est la pure verité, et, si l'on faict reflexion à l'estat dans lequel sont les affaires, aux personnes qui s'en meslent, à la violence de M. le Prince, à la facilité qu'ont mes ennemis de faire vouloir et poursuivre par S. A. R. contre moy toutes les choses qu'il leur plaist, à celle que de feints amys, qui sont plus dangereux que les autres, auront auprez de la Reyne pour l'empescher, soubs des pretextes specieux, de me despartir ses graces, lors mesme qu'ils luy diront des merveilles et feront des eloges de moy, la louant de sa fermeté à me vouloir proteger, et au peu d'apparence qu'il y a que le Roy puisse sytost agir en maistre, si on faict, dis-je, reflexion à ce que

Sept. 1651.

[1] Cette résolution était peu sérieuse, d'après les lettres que le Cardinal continuait d'adresser à ses correspondants. On a vu plus haut (p. 423) qu'il écrivait à l'abbé Fouquet «qu'il fallait dissimuler avec tout le monde». Il avait soin de pratiquer cette maxime, même avec J.-B. Colbert, qui lui était dévoué.

Sept. 1651. dessus, on n'aura pas peine à croire que la resolution que je prends, c'est la meilleure pour tascher d'avoir quelque tranquillité d'esprit parmy les orages desquels je suis agité avec tant de violence.

Mazarin parle ensuite de l'opposition des avis qu'il reçoit sur les dispositions des divers personnages de la Cour à son égard. Cette diversité des opinions le confirme encore plus dans la résolution qu'il vient d'exprimer. Il termine en insistant sur le danger qu'il y aurait à tenir les États généraux à Paris.

CLXXXVI.

Biblioth. Mazarine, ms. 1719, t. V, f° 496 v° et suiv. — Copie du temps.

À ONDEDEI.

[Brühl], 19 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Non credò d' haver mai havuto contentezza maggiore chequella, che hò ricevuta, intentendo con quanti applausi e sodisfattioni delle Loro MM^tà fossero seguite le dichiarationi della Maggiorita[1], massime che tutto è stato accompagnato per parte della Regina con sentimenti cosi cordiali per quello mi riguarda, che, se le obligationi, che devo à Sua Maesta, non fossero gia in eccesso, si sarebbero grandemente accresciute in questo rincontro. Io sono cosi glorioso della fermezza, con che piace à Sua Maesta di continuarmi il suo affetto e protettione, che, mi assicuro, sarò ben presto costretto per gl' evenimenti à confessare che nessuna cosa poteva essermi più avvantaggiosa che la persecutione, che mi è stata fatta. Vi prego di dire alla Regina che, se prima di morire, havrò la fortuna di poterli esprimere, di viva voce, à che segno sono suo obligato e desidero le sue grandezze, sodisfattioni e riposo, rinuntierò volentieri à qualunque altra cosa, che potesse più rilevarmi e rendermi più considerabile, et non dimenticate di aggiungerli che m' assicuro essere la M^tà Sua ben persuasa che anteporrei volentieri

[1] Voy. dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. III, p. 427 et suiv., de l'éd. Charpentier, le récit des fêtes célébrées à l'occasion de la majorité du Roi.

ad ogni grandezza, honore et utile, la fortuna di poter finire il resto Sept. 1651
de miei giorni appresso la M^tà Sua nella più infima qualita di suo domestico.

Havete fatto bene à consigliare M. di Navaille di rendersi appresso Sua Maesta, e se tutti miei amici, in questa occasione, facessero il medesimo, io ne potrei ricevere grand' avvantaggio.

Io scrivo in buona forma alla Regina sopra la Beaumont[1], e vaglia il vero, è impossibile di soffrire più le sue impertinenze, essendo una stravagante, ardita, della quale Chavigni et altri miei nemici si servono per farla parlare liberamente al Re, et in ogni luogo, à mio pregiuditio. Vi prego dire alla Regina quello è successo alla principessa di Carignano[2] con la sudetta donna, e supplicatela, in mio nome, à darmi questa sodisfattione, per altro necessarissima al suo servitio et à quello del Re, di allontanarla dalla Corte; e renderete, per mia parte, humilissime gratie alla principessa di Carignano dell' affetto, che si compiace testificarmi in tutte le occasioni.

Vi prego ancora di parlare fortemente à S. M^tà in favore di M. e di Mad^ma di Oquincourt[3], acciò si compiaccia di provedere d'un' abbatia uno de loro figli, e ne resterò nel mio particolare [più obligato] alla M^tà Sua, che se la ricevessi, io medesimo.

Bisogna che vi affatichiate, con sig^r duca di Mercurio e M. Bartet, per concludere in ogni modo il negotio di Brisach, affinche almeno io possa ritirarmi cola per godere un poco di riposo con qualche sicurezza, et alla peggio, quando la Regina ne prenda lei il governo, e dia ordine ch' io vi sia ricevuto, come suo domestico, non vi sarà nessuno che ragionevolmente vi possa trovare à ridire, massime che il Re è al presente padrone, e non deve rendere conto delle sue attioni che à

[1] Mademoiselle de Beaumont était une des filles d'honneur de la Reine. (Voy. ci-dessus, p. 26, note 7). Il est probable que Mlle de Beaumont avait pris part à l'intrigue dont Mazarin parlait au duc de Mercœur, dans une lettre du 12 septembre, qui a été citée ci-dessus, p. 426.

[2] Voy. sur la princesse de Carignan, ci-dessus, p. 45, note 1.

[3] La maréchale d'Hocquincourt était Éléonore d'Étampes, mariée en 1628 à Charles de Monchi, maréchal d'Hocquincourt; elle mourut le 27 mars 1679, à 72 ans (*Dict. de Moréri*, au mot Monchi).

Sept. 1651. Dio, e questa di dare qualche sollievo alla mia persona tanto violentemente perseguitata, oltre l'essere giustissima, è ancora molto necessaria, et apporterà alle Loro MM^tà^ non poco gloria e riputatione.

Se il Principe hà fatto il salto [1], avvertite la Regina, da mia parte, e le persone, che voi stimarete bene, che non bisognà darli tempo d'imbracciare la cappa, ma cominciare subito à procedere con gran rigore contro di lui e contro tutti quelli che lo seguitano, e non permettere in modo alcuno al duca d'Orleans di fare il neutrale, ma obligarlo à dichiararsi, e fare atti positivi contro il detto Principe, contro il quale converrà ancora publicare di continuo dichiarationi e scritture per renderlo sempre più odioso à i popoli, et obligare i suoi più affidati d'abbandonarlo; e, se si comincia à spianare qualche cosa, io rispondo che in pochissimo tempo resterà ben solo, e, della natura ch' egli è, si straccherà ben presto non meno de Spagnuoli, che li Spagnuoli di lui; ma si vuole diligenza, vigore, risolutione, e sicuramente il Re sarà padrone, e comincierà à buon' fare nel primo anno della Maggiorita.

Non poteste immaginarvi in che termini il conte di Brienne mi scrive ch' io vadà à Roma in ogni modo; ma bastà dirvi che madama d'Aiguillon, et in conseguenza M. di Chavigni, l'hanno obligato à scrivere così mal a proposito e contro le intentioni delle Loro MM^tà^, la cui bonta non permetterà mai loro di volere ch' io vadà al luogo della mia nascita, mentre attacato nell' honore et in compromesso avanti tutta la Christianita, che hà notitia di tanti arresti ignominiosi e dichiarationi che sono state publicate contro di me, et in oltre, che io vadà in un luogo esposto alla cattiva volonta delle persone, che vi hanno il principal potere.

Credo che questa lettera vi troverà in Parigi, ma quando fosse al-

[1] Cette expression équivaut à : *Si le prince de Condé a pris les armes et commencé la guerre civile.* Condé n'avait pas assisté à la proclamation de la majorité du Roi. Il s'était retiré à Chantilly; de là il se rendit à Augerville-la-Rivière, en Gâtinais, chez le président Perrault, puis à Bourges et à Montrond. Il en partit, le 16 septembre 1651, pour Bordeaux, où il arriva le 22, se mit à la tête de ses troupes et commença la troisième guerre de la Fronde, en envahissant l'Aunis et la Saintonge.

trimente sarà bene che di Perona ne mandiate una copia, aggiungendo quello giudicerete meglio à M. di Mercurio, acciò la faccia vedere alla Regina e ne communichi il contenuto à M. Bartet. Sept. 1651.

CLXXXVII.

Aff. étr., France. t. 268, f° 218; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

[Brühl], 19 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Vous n'aurez pas, je m'asseure, grande peyne à croire que ma joye a esté au dernier point par les nouvelles que j'ay receues cet ordinaire[1]. Je vous prie de le tesmoigner au Roy, de ma part, et de l'asseurer de mes tres-humbles respects, et luy dire que, si je suis encore assez heureux pour luy rendre quelque service, je mourray content, et qu'au reste je ne doute point qu'il ne se souvienne d'un serviteur qui l'a servy longtemps avec fidelité, et [qui], ayant[2] esté recognu inesbranlable en cela par ceux qui avoient mauvaise intention contre son service, a esté persecuté avec la violence que Sa M^té^ a veu, sans le pouvoir empescher. Au reste, il faut que vous vous teniez tousjours auprez d'Elle; que vous taschiez, par toutes sortes de moyens, de vous concilier l'affection de tous les domestiques du Roy[3], et qui sont le mieux dans son esprit. Il y en a quantité que j'y ay establis, et il me semble que vous devriez tesmoigner à tous ceux-là que vous les croyez entierement de [vos][4] amys, puisque vous sçavez qu'ils sont les miens, et que j'ay une

[1] On a déjà vu que Mazarin venait d'apprendre les détails de la proclamation de la majorité du Roi (7 septembre). Voy. la dépêche du 19 septembre à Ondedei.

[2] La copie porte *qu'ayant;* mais le sens exige *qui ayant*.

[3] On a déjà vu le mot *domestiques du Roy* employé dans le sens de tous ceux qui étaient attachés à la personne du Roi.

[4] La copie porte *mes*, mais la suite de la phrase prouve que c'est une erreur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1651. entiere confiance en eux, et quoyqu'il y en puisse avoir quelqu'un qui ne fasse pas son devoir, vous ne devez pas tesmoigner de vous en estre apperceu, mais tascher adroictement de le ramener.

M. le comte de Saint-Aignan[1] m'a escrit une lettre avec de grandes protestations d'amitié et de service. Je luy feray response par la voye de Sedan; ce pendant il sera bon que vous luy tesmoigniez de vouloir vivre dans une estroicte union avec luy. Lessin[2] m'a escrit en termes tres-obligeans, comme peut faire une creature tout-à-faict devouée; il a de l'esprit et de l'honneur; il sera bon que vous l'attachiez à vous de la bonne maniere, si vous ne voyez quelque chose sur le lieu, de laquelle je ne suis pas informé, qui vous oblige au contraire.

Je vous conjure de n'oublier rien pour cultiver l'amitié des personnes qui sont à present establyes auprez de Leurs M^tez^, et d'autant plus qu'elles tesmoignent avoir grande passion pour mes interests. M. Bluet[3], comme il a accez auprez de M. de Chasteauneuf, pourra tousjours agir de ce costé-là, et comme il avoit dict qu'il n'y auroit aucune difficulté pour me faire aller d'abord à Brisach, il luy en faut faire ressouvenir, afin qu'il agisse en sorte que cela puisse estre au plus tost. Car, au moins, je pourrois avoir un peu de repos avec seureté, et il ne faut pas douter que, si M. le Prince se joinct aux Espagnols, comme je crois qu'il fera, [il] ne tasche que ceux-cy me joüent quelque tour à son instance, sy je demeure en ces quartiers icy.

Il faut aussy, s'il vous plaist, que vous affectiez de rendre à M. le duc d'Orleans tous les respects imaginables, et vous priant[4] d'asseurer M. Bluet de mon affection et le remercier de la peine qu'il prend à me donner avec tant de ponctualité de si bons advis, desquels je tire de grands advantages.

[1] François de Beauvillier. (Voy. ci-dessus, p. 334, note 3.)

[2] Ordinairement *Lesseins*. Humbert de Lionne, sieur de Lesseins, était premier gentilhomme de la Manche (*Estat de la France* de 1658, p. 227). Les gentilshommes de la Manche devaient accompagner partout le Roi et veiller à sa garde.

[3] Voy. sur Bluet, ci-dessus, p. 371, note 5.

[4] Il faudrait, pour la régularité de la phrase, *et je vous prie*. Le copiste a peut-être sauté quelques mots, comme : *et je termine en vous priant*, etc.

Sept. 1651.

CLXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 219 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE VILLEROY.

[Brühl], 19 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Après des protestations d'affection, qui paraissent peu sincères[1], Mazarin continue ainsi :

On m'escrit des merveilles du Roy; j'en suis ravy de joye. Comme vous sçavez combien de fois je vous ay dict que je croyois que nous pouvions attendre que ce seroit un prince aussy accomply que l'on [en] eust veu depuis plusieurs siecles[2], j'en suis plus persuadé que jamais, et continuant comme il a commencé, avec l'assistance de la Reyne, il restablira bientost l'obeissance et l'ordre dans le royaume, au point qu'il est necessaire pour se rendre redoutable partout, et obliger, comme cela, les ennemis à rechercher la paix, laquelle ils ont esvité jusqu'à cette heure de conclure.

J'ay esté tres-ayse d'apprendre que ce que je vous avois dict, il y a longtemps, de la part de la Reyne, touchant l'expedition des lettres de duc à la Majorité[3], ayt esté executé, et pour ce que vous prenez la peine de m'escrire pour une des charges de la maison du Roy, je ne crois pas que vous ayez affaire des offices de personne pour en recevoir

[1] Mazarin tenait un tout autre langage à Ondedei, qui était alors son principal correspondant à Paris. (Voy. p. 394.)

[2] Ce témoignage si précis et si décisif de Mazarin sur Louis XIV a plus d'autorité que les éloges du Cardinal cités par les mémoires du temps. D'après l'abbé de Choisy, Mazarin disait du jeune Roi (*Mém. de l'abbé de Choisy*, pp. 6 et 7, édit. Michaud et Poujoulat) : «Il y a en lui l'étoffe de plu«sieurs rois et d'un honnête homme», c'est-à-dire d'un homme réunissant toutes les qualités qui assurent une place distinguée dans la société.

[3] Le maréchal de Villeroy avait été nommé duc et pair de France aussitôt après la majorité de Louis XIV.

Sept 1651. la grace; mais ce que je puis vous dire, c'est que je me tiendray tres-heureux d'y pouvoir contribuer dans le temps et en la forme que vous me tesmoignerez le souhaiter.

CLXXXIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 222; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU MARQUIS DE NOIRMOUTIERS.

[Brühl], 22 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin proteste de son désir de servir Noirmoutiers et ses amis, dont les principaux étaient le Coadjuteur, Châteauneuf et Mme de Chevreuse.

J'ay escrit, avec toute la chaleur imaginable, pour obliger la Reyne à ne retarder point davantage la satisfaction de M. le Coadjuteur[1], faisant cognoistre à Sa M^té^ que cela estoit non seulement advantageux à son service et à celuy du Roy, mais tres-necessaire; et une des raisons qui m'a convié à employer mon petit credit en cette affaire, (outre la satisfaction de luy donner genereusement toutes les marques de la resolution que j'ay prise d'estre sincerement lié avec luy d'une parfaicte amitié, ayant, de son costé, promis la mesme chose à la Reyne, et m'en ayant asseuré par d'autres voyes), ç'a esté la crainte que j'ay qu'il ne se forme de nouvelles cabales contre mondict sieur le Coadjuteur pour luy retarder la grace que Sa M^té^ luy a faict esperer.

Je ne sçay quelle asseurance vous avez de Goulas[2]; car il est entierement à M. de Chavigny, lequel a esté jusqu'à present le principal conseil de M. le Prince, et par la cognoissance qu'il a de longue main du naturel de S. A. R. et par quantité de ressorts qu'il a le moyen de

[1] Il s'agissait de la dignité de cardinal promise à Paul de Gondi.

[2] Léonard Goulas était secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Il en est souvent question dans les *Mémoires* de son cousin, Nicolas Goulas, qui ont été publiés par M. Charles Constant, pour la *Société de l'histoire de France.*

faire joüer dans sa maison, a eu grande facilité à imprimer dans l'esprit de Sadicte Altesse Royale une partie des choses qu'il a voulu, et particulierement pour exclure de sa confidence Mme de Chevreuse, M. le Coadjuteur et M. de Chasteauneuf. En quoy Mme d'Aiguillon, avec qui il est dans la derniere liaison, a extremement contribué; car elle a de grandes intrigues dans ladicte maison, et particulierement avec Mme de Saugéon[1] et tout ce qui en depend, outre qu'elle parle hardiment à Monsieur et à Madame. Sept. 1651.

M. de La Vieuville vous pourra dire ce que j'ay faict pour le servir, et les obstacles qu'il a fallu surmonter pour cela. Ceux que Mme d'Aiguillon et Chavigny, liez avec M. de Maisons et Longueil, y apportoient, n'estoient pas les moindres.

CXC.

Aff. étr., France, t. 268, f° 224 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À FABERT.

[Brühl], 22 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Vous ne pouviez pas me faire un plus grand plaisir que de m'ouvrir vostre cœur sur le faict de M. de Chavigny, lequel, quoy qu'il fasse, aura de la peine à trouver un amy comme vous, et personne ne sçayt mieux que moy avec quelle tendresse et fermeté vous l'avez servy en toutes rencontres. Peut-estre qu'il recevra de grands advantages de la conduite qu'il a tenue; mais je sçay bien que ceux-là lui estoient infaillibles, s'il en eust voulu prendre une autre, et que le bien de l'Estat et le service de Leurs Majestez s'y seroient rencontrez hautement, et la Reyne n'auroit pas esté obligée à prendre des resolutions, auxquelles

[1] Voy. sur Mme de Saugeon, t. III, p. 684, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

Sept. 1651. Elle a esté contrainte de (par) la necessité[1]. M. de Chavigny, qui est sur le lieu et voyant toutes choses de prez, doit mieux sçavoir ce qui luy est bon, et ce qui peut contribuer au bonheur de l'Estat et à la grandeur du Roy (lequel, comme vous me mandez, il proteste de vouloir tousjours servir) que moy, qui estant esloigné, on pourroit dire que je parlerois avec aussy peu de fondement que faict un aveugle des couleurs.

Mazarin se plaint ensuite de Brienne, qui veut l'envoyer à Rome, et de la duchesse d'Aiguillon, qui excite contre lui le duc d'Orléans. Il parle de Brisach, où il voudrait s'assurer une retraite. Il craint que Condé n'ait pris la résolution de s'allier avec les Espagnols pour faire la guerre au Roi.

CXCI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 228 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

[Brühl], 25 septembre 1651.

La Reyne a creu, à ce que j'apprends, que vous m'aviez envoyé simplement une lettre du Roy, conformement à ce qu'on a accoustumé de faire à tous les cardinaux nationaux, lorsqu'on reçoit nouvelles de Rome que le Pape soit en danger; mais pour moy, j'estois privilegié[2], puisque, outre la premiere [lettre] du Roy et le *duplicata*, j'en ay encore receu une autre, et trois de vos depesches, le tout conceu en termes si pressans pour me faire prendre, sans aucun delay, la route de Rome,

[1] La Reine, qui avait appelé, en avril 1651, Chavigny au conseil du Roi, l'en avait exclu lorsque, à la Majorité, on réorganisa l'administration supérieure. Châteauneuf fut alors nommé principal ministre, Mathieu Molé garde des sceaux, et La Vieuville surintendant des finances. Le comte de Brienne resta chargé des affaires étrangères.

[2] On voit assez que le mot *privilégié* est pris ici dans un sens ironique, puisque Mazarin se plaint d'avoir été plus maltraité que les autres cardinaux.

que j'advoüe en avoir esté surpris au point que je devois, ne pouvant pas m'imaginer en quoy j'avois manqué à Leurs Majestez, ou en quoy je vous avois desobligé pour me presser à faire un voyage avec tant d'ignominie, tant de risques et sans aucun moyen de subsister, et de croire qu'avec une lettre de recommandation pour le Pape on satisfaisoit à tout, comme si, à Rome, on estoit si peu cognoissant des choses, qu'on ne sceust pas inferer quelle sorte de protection je pouvois avoir en ce lieu-là, puisque j'estois abandonné à la persecution de mes ennemis en France, où le Roy est le maistre. Sept. 1651.

Avec tout cela, si j'eusse eu l'honneur de recevoir un petit mot de la Reyne, qui m'eust faict cognoistre que l'intention du Roy et la sienne estoient que je m'y en allasse, ainsy qu'Elle a eu bonté de me faire sçavoir lorsqu'Elle a voulu que je sortisse du royaume et que je m'en esloignasse jusqu'au Rhin, je vous proteste qu'aprez avoir mis mes niepces dans un monastere et licencié ma famille, je m'y en fusse allé avec deux valets, pour confirmer, en toute rencontre, à Leurs Majestez que mon obeissance est aveugle et ma fidelité à toute espreuve, et, en effect, je suis prest à faire, sans aucune replique, ce que la Reyne m'ordonnera là-dessus, quoyque je ne puisse recevoir une plus grande mortification que faire ce voyage dans l'estat où je suis, qui, d'ailleurs, ne peut estre que tres-prejudiciable à la dignité du Roy.

Sur ce que Mme d'Aiguillon me fit dire par Roussereau, je l'ay proposé moy-mesme demandant les conditions que vous sçavez[1], et toute la negociation a abouty à des ordres de m'y en aller, sans parler d'autres choses, et ce qui est de meilleur dans cette affaire, c'est qu'on a eu l'adresse de la faire passer prez de la Reyne pour une grace qu'on me faisoit, afin que je ressentisse encore quelque effect de la resjouissance publicque par[2] la majorité du Roy.

Tout cela m'a accablé de desplaisir, voyant à quel point mes ennemis se prevaloient de ma disgrace et avec quel bonheur ils employoient leur adresse pour me faire recevoir des traittemens si rudes,

[1] Ces conditions ont été indiquées ci-dessus, p. 414. — [2] Le manuscrit porte *par*, qui se comprend. *Pour* semblerait préférable.

Sept. 1651. dans un temps où je pouvois avec justice esperer qu'on donneroit quelque soulagement aux persecutions que j'ay souffertes, huict mois durant, avec tant de violence et avec un si notable prejudice de l'authorité royale. Mais cela n'est pas comparable à l'excez de douleur dans lequel je suis, aprez avoir veu par toutes les lettres de quantité de mes amys, qui sont à Paris et dehors, le desespoir dans lequel ils estoient du contenu dans la declaration du Roy, qui avoit esté registrée au Parlement[1], et que l'on crioit par la ville, tous, sans l'avoir concerté ensemble, tombant d'accord que, depuis le commencement de la monarchie, on n'avoit jamais rien faict de si sanglant contre qui que ce soit, quelque crime qu'il eust pu commettre. Personne n'a osé me l'envoyer, et je vous puis jurer de ne l'avoir pas veüe; mais c'est assez de sçavoir que le Roy declare que j'ay empesché la paix, et faict faire toutes les pirateries sur les alliez de la France, pour estre persuadé que mon maistre veut que je sois recogneu pour l'homme le plus infame et le plus scelerat qui ayt jamais esté et pour le fleau de la Chrestienté, et l'on vouloit, aprez cela, que j'allasse au lieu de ma naissance pour faire parade à mes parens et amys des beaux titres que j'ay remportez pour rescompense de vingt-trois ans de services aussy fideles et utiles, qui jamais ayent esté rendus par aucun ministre aussy zelé et desinteressé qu'il se peut estre.

Tous mes ennemis ont travaillé, six mois durant, avec l'application que chacun sçait, envoyant des commissaires partout, s'appliquant à toutes les recherches imaginables, faisant mesme aucuns d'eux exciter des faux tesmoins, pour voir si l'on me pourroit noircir de quelque crime, qui, justifiant, dans l'esprit des peuples, l'oppression qu'on me faisoit, establist de plus en plus leur hayne contre moy, sans que tout

[1] Cette déclaration royale, enregistrée au Parlement de Paris, le 5 septembre, était, en effet, conçue en termes injurieux pour Mazarin. Le Cardinal s'en plaignait à la Reine, dans une lettre du 26 septembre, avec encore plus d'amertume : « Le Roi et la Reine, lui écrivait-il, par un acte authentique, m'ont déclaré un traître, un voleur, un insuffisant et l'ennemi du repos de la Chrétienté... Cette déclaration court déjà par toute l'Europe et le plus zélé des ministres qui aient jamais été passe à présent pour un scélérat, un infâme. » (*Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, p. 292.)

cela ayt rien produict que des effects tres-advantageux pour les des- Sept. 1651.
tromper et faire cognoistre mon innocence et l'injustice avec laquelle elle estoit attaquée; et dans ce temps-là mesdicts ennemis, desesperez de pouvoir rien faire d'ailleurs, ont trouvé moyen auprez de Leurs M^tez^, sans estre entendu[1], de me faire declarer, en la forme la plus authentique et esclatante, un voleur public et le seul empeschement de la paix. Aprez cela, il me semble qu'on devoit plustost me conseiller de me cacher, sans me monstrer plus à personne, et [de] m'ensevelir, que non pas d'aller à Rome, puisque je ne dois pas seulement apprehender les peuples de France, mais tous ceux qui souffrent des maux pour la continuation de la guerre, qui doivent avec raison jeter des pierres à celuy qui en est declaré la cause.

Je sçais bien que Leurs M^tez^ ne peuvent pas avoir eu cognoissance du detail de ce qui estoit contenu dans ladicte declaration; car Elles sont trop equitables, pour croire[2], par quelque raison que ce peut estre, qu'Elles eussent voulu consentir à me declarer le plus meschant et abominable des hommes et un traistre, et c'est un grand malheur, pour le service du Roy, qu'il ne se soit trouvé aucun [homme], qui ayt faict cognoistre de quel advantage estoit aux ennemis de la France que toute l'Europe, par l'adveu de Sa M^té^, fust persuadée que son principal ministre avoit empesché la paix. Les Espagnols ne pouvoient obtenir rien de si advantageux comme de pouvoir rejeter sur la France la hayne de la Chrestienté pour les maux que la guerre luy faict souffrir, et [ils] ne s'endormiront pas de le bien faire valoir et en profiter, et les alliez de la France auront droict, par la declaration du Roy, de demander avec juste titre desdommagement des depredations qu'on a faictes, qui vont à des millions, ou, en cas de refus, faire une querelle bien fondée, puisqu'enfin il est constant que le Roy et l'Estat sont responsables de la conduite de ceux qui ont la direction des affaires.

Je sçay que ma consideration n'estoit pas assez forte pour obliger quelqu'un de parler en ma faveur; mais, à la verité, l'interest du Roy,

[1] Sans que j'aie été entendu. — [2] Pour que je puisse croire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1651. de l'Estat et de la Reyne mesme estoit engagé, par tant d'autres raisons, outre les susdictes qui sont tres-pressantes, qu'il faut advouer que ç'a esté un estrange malheur qu'il ne se soit trouvé personne qui leur en ayt dict un seul mot, et le mien[1] est bien dans un souverain degré, puisque, outre ce que je souffre en mon particulier, la passion que j'ay pour Leurs M^tez^ et l'Estat, qui ne peut jamais finir, me faict aussy ressentir dans le fond de l'ame le contrecoup qu'Elles en reçoivent.

Vous voyez bien qu'aprez les crimes, desquels on a obligé le Roy de me declarer coupable, je ne suis plus en estat d'avoir participation d'aucune affaire. C'est pourquoy vous ne devez pas prendre la peine de m'en communicquer, et, si mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir aller à Rome, ils auront celuy de me voir caché, sans me mesler de quoy que ce soit, jusques à tant qu'il plaise au Roy de me faire justice, et le suppliant tres-humblement de trouver bon que je me mette prisonnier en tel lieu qu'il ordonnera, mesme dans une place de M. le duc d'Orleans, afin que, si j'ay failly, j'en reçoive une punition exemplaire, et, pour oster les difficultez qui s'y pourroient rencontrer à cause de la dignité de laquelle je suis revestu, je recevray à singuliere grace qu'il me soit permis d'en envoyer la demission; car aussy bien elle ne peut plus estre, en ma personne, en aucune façon utile à Sa M^té^. Je vous seray tres-obligé si vous vous employez en sorte que cette grace me soit accordée, que j'estimeray au dernier poinct, puisqu'elle peut contribuer à la reparation de mon honneur, et je vous prie d'excuser encore, pour cette seule fois, mes importunitez.

[1] Mon malheur.

Sept. 1651.

CXCII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 231; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

[Brühl], 25 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Pour ce qui regarde le sujet de M. de Brienne, contre lequel je vous asseure que je suis outré au dernier point, vous en devrez parler plus ou moins à la Reyne conformement, ainsy que vous et M. Bartet jugerez à propos, et au surplus je ne vous recommande pas le secret, sçachant bien que vous le gardez exactement et que M. Bartet en faict de mesme de son costé. C'est une chose estrange que la Reyne, par sa bonté, se laisse si aysement surprendre; car, quoy qu'il n'en faille pas faire semblant, Mme d'Aiguillon est une des plus grandes et dangereuses ennemyes que j'aye, estant tout-à-faict liée avec Chavigny; et tout ce que M. de Brienne a faict pour me presser, avec l'espée dans les reins, par trois lettres du Roy et autant des siennes, d'aller à Rome comme un coquin, ç'a esté par les instructions de ladicte dame, et cependant Sa M^té^ croit qu'ils l'ont faict pour mon bien, qu'ils ont eu bonne intention et que M. de Brienne ne m'a escrit qu'une simple lettre, ainsy qu'il a faict aux autres cardinaux. Considerez, je vous prie, quel estrange desplaisir je ressens voyant la facilité avec laquelle mes ennemis surprennent la Reyne, nonobstant qu'il n'y ayt rien de plus certain qu'on ne sçauroit avoir plus de bonne volonté pour ma personne et plus d'envie de mon contentement que celle qu'il plaist à Sa M^té^ avoir pour moy.

Je crains que cela ne me couste bien cher, parce que je ne doute point que beaucoup de personnes, qui, pour leurs interests particuliers et pour se rendre agreables, tesmoignent, en toutes rencontres, à Sa M^té^ de n'avoir pas de passion plus forte que celle de mon resta-

Sept. 1651. blissement, n'oublieront rien, en effect, pour l'empescher[1], sous des pretextes plausibles, qui serviront à persuader la Reyne que cela ne se peut et que l'on ne sçauroit avoir meilleure intention de me servir que celle que ces gens-là ont. Il faut que vous, et M. Bartet, taschiez de profiter de toutes les conjonctures pour imprimer cette verité dans l'esprit de Sa M^té^, ne croyant pas, à mon advis, qu'il y puisse avoir rien de si dangereux [que cette erreur-là].

Je m'asseure que vous n'oubliez rien pour vous rendre agreable au Roy et à vous bien establir auprez de luy, pour le faire ressouvenir de la conduite de mon neveu[2] et pour luy parler à mon advantage. Je vous prie pourtant sur ce dernier poinct de faire adroitement de temps en temps cognoistre à Sa M^té^ la qualité de mes services, ce que je souffre pour luy avoir esté fidele et le prejudice qu'à la veue de toute l'Europe son service et sa reputation reçoit de me laisser tousjours dans la persecution [et] à la mercy de mes ennemis. Et comme il faut que vous ne laissiez pas aucune diligence en arriere pour gaigner les personnes qui ont le plus d'accez auprez de Sa M^té^, et particulierement celles qui ont esté mises de ma main, il sera aussy tres-à-propos que vous taschiez qu'un chacun, en diverses rencontres, tienne le mesme discours au Roy, afin de l'eschauffer de plus en plus dans la bonne volonté qu'il tesmoigne avoir pour moy.

Pour moy, je croy que vous devez et pouvez vous confier entierement à M. de Palluau, lequel je suis persuadé qu'il ne souhaite rien tant que mes advantages et de se lier à vous et vous servir sans aucune reserve. Je vous replique que je ne croy pas qu'il y ayt à la cour qui que ce soit qui l'entende mieux que luy et qui soit plus capable de rendre des services à vous et à moy que mondict sieur de Palluau. Je vous prie donc d'y songer et de ne pas perdre de temps à establir avec luy une parfaicte amitié.

Il faut prendre garde, parmy les jeunes qui sont auprez du Roy, au

[1] Pour empescher mon restablissement.

[2] Mazarin veut parler probablement de Paul Mancini, qui se signala par sa bravoure dans plusieurs rencontres et mourut des suites de blessures reçues au combat de la porte Saint-Antoine.

marquis de Richelieu[1] et au fils du marquis de Mortemart[2], le premier ne se conduisant que par les instructions de Mme d'Aiguillon, et vous ne devez pas douter que, s'il acqueroit du credit auprez de Sa Mté, vous et moy n'en ressentissions du prejudice. C'est pourquoy vous devez vous employer adroictement pour empescher que cela n'arrive. Pour l'autre, il est fils d'un homme que je croys de mes amys[3]; mais je crains qu'il ne soit vicieux[4], et il faut que vous en advertissiez la Reyne afin qu'Elle y prenne garde; car ce seroit un grand malheur s'il s'introduisoit bien dans l'esprit du Roy par ce moyen. Sept. 1651.

J'ay les provisions de surintendant de la maison de Monsieur. C'est pourquoy il sera bon que vous en advertissiez la Reyne, afin qu'Elle ne soit pas surprise si quelqu'un luy demandoit cette charge, et il sera bon que vous conferiez là-dessus avec M. Colbert, à qui j'en ay desjà escrit.

Je ne doute poinct qu'aprez l'establissement de M. de La Vieuville, le president de Maisons et Longueil ne fassent le diable. Mon advis seroit que la Reyne obligeast le dernier de se deffaire à une personne agreable de la charge de chancelier qu'il a auprez d'Elle, et je voudrois que quelqu'un, de la part de Sa Mté, declarast à l'un et à l'autre, dez à present, que, s'ils ne se conduisent bien, et que, s'ils font des intrigues, le Roy ne leur pardonnera pas et les perdra sans ressource; et j'oserois respondre que cela les arrestera et leur fera mettre de l'eau dans leur vin; car, ayant les charges de Saint-Germain et de Versailles[5], et tous

[1] Le marquis de Richelieu était Jean-Baptiste-Amador Vignerot ou de Wignerod, né en 1632, mort en 1662. Il était neveu de la duchesse d'Aiguillon.

[2] Louis-Victor de Rochechouart, frère de Françoise-Athenaïs de Rochechouart-Mortemart, si connue sous le nom de marquise de Montespan. Il devint duc de Vivonne, général des galères et maréchal de France. Il mourut en 1688.

[3] Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de Mortemart, père du précédent, mourut en 1675.

[4] Les soupçons de Mazarin sur le caractère de Louis-Victor de Rochechouart sont confirmés par les mémoires de Bussy-Rabutin. On y voit (t. II, p. 89, édit. Lalanne) que le futur duc de Vivonne fut un des principaux acteurs de cette orgie de Roissy, où de jeunes courtisans choisirent le Vendredi Saint de l'année 1659 pour se livrer à la débauche, baptiser un cochon et composer les couplets satiriques et obscènes connus sous le nom d'*Alleluia*.

[5] Ces charges étaient appelées *capitaineries*.

Sept. 1651. leurs biens là-auprez, ils ne doutent pas que le Roy ne les puisse aysement ruyner, et sans qu'il y paroisse.

Je croy qu'au moins mondict sieur de La Vieuville vous fera payer vos pensions pour vous ayder à supporter la despense que vous estes obligé de faire, pour laquelle j'ay mandé à M. Colbert de vous offrir tout ce que j'ay, estant tres-marry qu'à present ce ne soit pas grand chose.

Je vous conjure que je puisse sçavoir au plus tost ce que je dois devenir, ne pouvant à present recevoir une grace plus considerable de la Reyne que de sortir de l'incertitude et avoir, de sa bouche, l'arrest du party que je dois prendre. Je me remets du surplus au chiffre que j'escris à l'Ondedei[1], et je demeure, etc.

CXCIII.

Ms. Biblioth. Mazarine 1719, t. V, f°s 502-516. — Copie du temps.

À ONDEDEI.

[Brühl], 27 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Devo soggiugnervi qualche cosa, che la strettezza del tempo non mi permiettè di farlo, l'ordinario passato. Primieramente, stimo necessario che, per parte della Regina, si facci ogni diligenza e s'impieghi l'auttorita, accio tra li ministri stabiliti[2] et il Coadjutore passi[3] una buona intelligenza, perche si potrà con questa unione promovere e condurre a fine qualunque cosa, per difficile che sià, che saràstimata di servitio di Sua Maesta, e s'impediscà à malintentionati di tirare profitto della di-

[1] Voy. la lettre du 27 septembre adressée à Ondedei.

[2] Le marquis de Châteauneuf, le garde des sceaux Mathieu Molé et le duc de La Vieuville, surintendant des finances.

[3] Le sens est : *Qu'il s'établisse une bonne intelligence entre les nouveaux ministres* (qui ont été cités dans la note précédente), *et le Coajduteur.*

sunione, non dubitando punto che di già non si travagli da più parti per farla nascere. Crederei ancora à proposito che la Regina dovesse chiamare tutti alla sua presenza, et impegnarli di promettere à Sua M^tà^ che non haveranno direttamente ò indirettamente corrispondenza col Principe, e non ascolteranno alcuna propositione, che gli potesse essere fatta da sua parte, e benche probabilmente non si dovrebbe havere diffidenza di Chasteauneuf e del Coadjutore in questo proposito, ad ogni modo la loro condotta passata non permette ad alcuno d'essere assai ardito per rispondere della loro fermezza e probita; et, in oltre, è à proposito, accio il Primo Presidente[1], di cui si potrebbe temere in riguardo suo e del figlio, non credà che queste precautioni si prendono solamente dalla Regina per sospetto che si habbià di lui[2], è necessario che la diligenza si faccià da Sua M^tà^ egualmente con tutti. Sept. 1651.

Il mareschal di Villeroy m' hà scritta una lettera molto cortese, protestando di volermi servire in quanto potrà, et io gl' hò risposto[3] in termini che mi assicuro lo contenteranno, il che hò fatto tanto più volentieri che M. Bluet m' hà scritto essere statto assicurato da M. d'Harlay[4] ch'io potero fare certissimo capitale dell'affetto del detto Mareschal, à cui, havendomi egli pregato di volerlo favorire appresso la Regina in caso di qualche vacanza di cariche delle più principali nella casa del Re, hò fatto conoscere che volentieri portero le mie humilissime supplicationi alle MM^tà^ Loro, venendo il caso, e sarà bene che questo medesimo gli sià confirmato dal duca di Mercurio e da voi, se sarete à Parigi; ma come le tante gratie, ch'io hò procurate al sudetto Mareschal non hanno prodotto in lui quella riconoscenza e gratitu-

[1] Mathieu Molé était resté premier président du Parlement, quoiqu'il fût devenu garde des sceaux. Il conserva ces deux places jusqu'en 1653. Il renonça alors à la charge de Premier Président, dans laquelle il fut remplacé par Pomponne de Bellièvre.

[2] Jusqu'au mois d'avril 1651, le président, Mathieu Molé, et son fils, Jean-Édouard Molé, seigneur de Champlâtreux, avaient été partisans zélés de Condé. On pouvait craindre qu'ils ne conservassent une affection secrète pour ce prince.

[3] Voy. ci-dessus, p. 435.

[4] Achille II de Harlay fut nommé procureur général du Parlement de Paris en 1661; il mourut en 1671. (Voy. plus loin l'éloge que Mazarin fait de ce magistrat.) Son fils, Achille III, devint Premier Président.

Sept. 1651. dine, ch'io doveva attenderne, sarà prudenza d'havere sempre l'occhio à suoi andamenti, et di avvertire la Regina ch'io non posso prendervi confidenza, sinche Sua Maesta medesima riconoscà in effetti che la di lui intentione verso la mia persona et interessi è tale come lo protestà.

E vaglià il vero, se il detto Mareschal continua d'havere una stretta amicitia con la Beaumont[1] e col commendatore di Jars[2], che, per quello intendo, non perdono alcuna occasione di nuocermi con la lingua, giàche non possono in altro modo, havrei giustissima ragione di dubitare che le dichiarationi, che si fanno dal sudetto Mareschal di volermi servire, non fossero sincere, ma che si avanzassero solamente con fine di rendersi con queste apparenze grato alla Regina e di poter cosi più facilmente accreditarsi e provedere meglio à suoi avvantagi.

M. d'Harlay è un huomo d'honore et in concetto universale di puntualissimo osservatore della sua parola e di zelante e constantissimo con i suoi amici. Io sono molto tenuto all'affetto che mi dimostra, sopra di che Bluet[3] m'hà scritto molte particolarita. Vorrei percio che, per mezzo del detto Bluet e del duca di Mercurio medesimo, sapesse ch'io me gli professo obligato, ch'io non rivochero mai in dubbio le cose, delle quali saro assicurato per sua parte, e che desidero con passione havere campo di servirlo.

M. Bluet m'assicurà ancora in termini assai precisi della buona volonta di M. di Chasteauneuf, e mi dice che dimandavà d'haver meco una intiera unione, e si offerivà d'intraprendere tutto quello ch'io havessi desiderato per mio servitio, in che m'accennà che havevà ancora operato M. d'Harlay. Voi sapete in che maniera hò servito M. di Chasteauneuf, e perciò è superfluo di stendermi nella materia, tanto più che di gia è nel posto che desiderava[4], et havra saputo dalla Regina con

[1] Voy. sur Mlle de Beaumont, ci-dessus, p. 26, note 7.

[2] Voy. t. I, p. 934, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Il a été question ci-dessus, p. 371, note 5, de cet avocat, qui était un des correspondants les plus zélés de Mazarin.

[4] Nous avons déjà dit que Châteauneuf avait été nommé chef du Conseil après la déclaration de la majorité du Roi; mais on ne lui avait pas accordé la charge de garde des sceaux qu'il désirait, et qui avait été donnée à Mathieu Molé.

che fervore io l'habbià supplicata à mettervilo. Intanto godo in estremo Sept. 1651
di vedere buoni sentimenti che hà per me, e desidero che si gli ne rendano affettuose gratie; ma non altro che gl'effetti potranno persuadermi à fidarmi di lui, giache delle parole non me ne sono ben trovato; egli sà meglio di nessun' altro quello si possà e debbà presentemente fare per sollevarmi in qualche modo da mali trattamenti, che sopporto doppo otto mesi, et io non dubito ch'egli pensi seriosamente à farmene godere gl'effetti, unito con M. il Coadjutore e col Primo Presidente. Ad ogni modo sarà bene di comminciare à pregarlo instantemente, per mia parte, ad impiegarsi per condurre à fine con prontezza il negotio di Brisach, tanto più che sono stato per parte sua più volte assicurato che, nella minorità medesima, il duca d'Orleans havrebbe acconsentito ch'io mi vi potessi ritirare, et hoggi che il Re è padrone, non mi pare che possà nascere grand'inconveniente quando Sua Maestà mi permettesse di andarvi, benche S. A. R. non vi desse intieramente le mani.

Se il négotio di Brisach fosse aggiustato ò in procinto d'esserlo in pochi giorni, senza apparenza di poter presentemente ottenere che almeno mi fosse permesso di vedere secretamente e per poche hore le Loro MM^ti^, mi si potrebbe spedire in diligenza per dirmi di avvicinarmi alla detta piazza prima che si entri nel rigore dell'inverno. Pono certo che madama di Chevreuse et M. il Coadjutore s'impiegeranno efficacemente à mio avvantaggio, M. Bartet havendomi, per loro parte, scritto quanto havrei mai potuto desiderare in questo proposito, et io corrispondendo in ogni miglior modo à servirli, penso, in una memoria à parte, accennare quello m'è venuto nel pensiero che si potrebbe fare per mia giustificatione, accio si consideri da miei amici se il camino, che io propongo, fosse buono per conseguirla.

Io mi trovo grandemente intrigato con i continui dispacci, che ricevo dal conte di Brienne, per i quali mi stringe gagliardamente di andare à Roma, e vi assicuro che tanto nelle sue lettere, quanto in quelle del Re, usa termini assai stravaganti; lui è in possesso di non sapere quello si dica e di esplicarsi così male per lettere, che necessitano più di glosa

IMPRIMERIE NATIONALE

Sept. 1651. et d'intrepretatione che l'Apocalisse, e benche M. Bartet, per parte della Regina, mi scriva questo medesimo e mi dica di non mettermene in alcuna pena, e di fare quello più mi piacerà, ad ogni modo vi confesso d'essere grandemente piccato del procedere di Brienne, il quale ha voluto, in questa occasione, havere più riguardo à quello che, per opera di madama d'Aiguillon, di Chavigni et d'altri, si fa proseguire contro di me dal duca d'Orleans, à chi danno artificiosamente continui spaventi del mio ritorno, che alla riputatione delle Loro MM^tà^ et alla necessita di far conoscere al mondo, col riparare in qualche modo il mio honore, che la Regina, nella minorità del Re, è stata sforzata à chiudere gl'occhi alle persecutioni, che mi sono state fatte per evitare inconvenienti maggiori. Questo conte di Brienne hà il talento che voi et ogn'uno sà, è leggerissimo, è governato intieramente dalla moglie [1], così stravagante nella divotione, come in tutto il resto. Sò di certo che Chavigni e madama d'Aiguillon dispongono di lei e del marito, come più loro piace; sic che vi lascio pensare se devo attendere alcuno avvantaggio, mentre il conte di Brienne s'intrigherà delle cose mie. Io hò riposto, col senso che doveva, alle impertinenze, che m'hà scritto con una passione, che vi giuro che, se Chavigni e madama d'Aiguillon havessero fatte le minute delle lettere, non ne haverebbero mostrata tanta; ma se seguita questo stile, io lo mortificherò in modo che riconoscerà, in effetti, che la stima, ch'io faccio di lui, è quella medesima, che io gli esplicai in presenza della Regina, la sera che partii da Parigi, perche volendogli, all'instanza di Sua M^tà^, fare qualche civiltà, e participarli la risolutione che haveva presa di partire, mi rispose in un certo tuono, che mi obbligò à dirli le sue verità, et à trattarlo come meritava; e confesso ch'io hebbi gran torto à condonarli l'errore et abbracciarlo ad instanza di M. Le Tellier, che me lo condusse in camera à farmi scuse, e non lasciar eseguire à Sua M^tà^ la risolutione, che havevà presa di farlo ritirare [2].

[1] La femme d'Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, était Louise de Béon, qui mourut en 1667.

[2] On peut comparer les *Mémoires du comte de Brienne le père* (Henri-Auguste de Loménie), pages 128-129 de l'édition Mi-

Non hò havuta occasione di dolermi di lui se non in questo rincontro, che ha cambiato dal bianco al nero, mentre havendomi inviati ordini precisi di non andare à Roma, adesso fà tutto il contrario per rendersi grato al duca d'Orleans e piacere à Chavigni, à madama d'Aiguillon et ad altri, che s'interessano in questo viaggio per trovare loro conto nella mia perdita intiera. O la Regina gl' ha dato ordine d'inviarmi quelli del Re, per tre lettere consecutive, d'andare à Roma, e di scrivermi così precisamente, come egli ha fatto per il medesimo effetto, senza parlare ne della mia sicurezza, ne del mio honore, ne della mia sussistenza, o l'hà fatto di testa sua. Il primo non puo essere, poiche quando la mia disgratia fosse à segno che, in cambio d'essere protetto nella maggiorità e di vedere reparate l'injurie, che, con tanto detrimento della regia authorità, mi sono state fatte, io dovessi essere del tutto sacrificato e vedere authorizzati i miei persecutori, sono certo che, se la Regina si fosse veduta constretta à questo, m'havrebbe Ella medesima [fatto] sapere la sua volontà, come hebbe la bontà di fare nella mia sortita di Parigi in quella del Regno, e nell' allontanarmi sino al Rheno, senza che ne amici, ne offerte di piazze, ne truppe, habbino havuto forza di persuadermi il contrario, essendo risoluto di obedire ciecamente, per quanto sarà in mio potere, à tutto quello che Sua Maestà mi fara conoscere desiderare, et essere di suo servitio, di maniera che concludo che il conte di Brienne, senz' altro ordine delle Loro MM^tà^, per compiacere à miei nemici, m'habbi scritto ne i termini, che ha fatto, et in questo caso io ne domando giustitia alle MM^tà^ Loro, che non possono negarmila senza farmi gran torto, e pregiudicare non poco al loro servitio, lasciando di punire severamente i loro ministri, quando sono si arditi d'impiegare il loro nome senza haverne ordine. Sept. 1651.

Io vi prego, con tutto il cuore, di fare in sorte, che M. di Mercurio, e tutti li miei amici le quali havranno conoscenza di quello vi scrivo in questo particolare, parlino fortemente alla Regina, accio si compiaccia

chaud et Poujoulat. La scène y est racontée tout au long et présentée, comme on devait s'y attendre, sous un aspect tout différent.

Sept. 1651 farmi ragione del cattivo trattamento, che ricevo dal conte di Brienne, che di timoroso, ch' egli era, diviene ardito à perseguitarmi et ad unirsi in cio con miei nemici, e forse havrà creduto di non poter meglio pagare à madama d'Aiguillon gl' uffitii, che gl' hà resi per farli accordare dalla Regina la sopravivenza della sua carica per il figlio[1], che esseguendo puntualmente quanto la detta dama gl' havrà commesso di fare contro di me, e deve considerarsi, in oltre, che il principe di Condé e Madama di Longavilla sono gl' idoli del suddetto conte, di sua moglie, di suo figlio e di suo genero[2].

Mazarin s'étend encore longuement sur l'injure que lui a faite Brienne, sur son ingratitude, son incapacité et sa ridicule vanité, et demande que le Roi et la Reine lui écrivent une lettre pour déclarer que leur intention n'est pas de l'envoyer à Rome. Il insiste enfin pour qu'on lui donne le moyen de se retirer à Brisach, s'il ne peut encore revenir à la Cour.

CXCIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 241 v°; t. 29 des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À COLBERT.

[Brühl], 30 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Me fiant entierement en vous, M. de Senneterre et M. le Tellier pourront sçavoir de vous ce que je vous escris. Pour ne vous deguiser rien, je vous diray que le coup que Leurs Majestez m'ont donné, me declarant, par un acte authentique[3], sans aucune forme de procez, at-

[1] Louis-Henri de Loménie de Brienne, dont les mémoires ont été publiés par M. Barrière, en 1828 (Paris, Ponthieu, 2 vol. in-8°).

[2] Nicolas-Joachim-Rouhault, marquis de Gamaches, avait épousé, en 1642, Marie-Antoinette de Loménie, fille d'Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, et de Louise de Béon.

[3] Mazarin parle ici, comme plus haut, de la déclaration royale lue au Parlement, le 5 septembre 1651. Comparez la lettre de

teint des crimes les plus noirs qu'on puisse imaginer et authorisant tout ce qui a esté faict et escript jusqu'à present contre moy par mes plus fiers ennemis, m'abat à un point que, si la Reyne n'a pas la bonté d'y apporter un prompt remede, comme Elle le doit faire par principe d'honneur et de conscience, quand mesme Elle auroit autant de hayne contre moy qu'Elle a de bonne volonté, je ne m'en releveray pas. Sept. 1651.

En un mot, il n'y a point de milieu entre la justification et le desespoir. Je vous jure qu'aprez [avoir receu] cette nouvelle, je suis si couvert de honte, que je n'ose pas seulement me monstrer à mes propres domestiques, et ayant sujet, avec grande apparence, d'apprehender que les Espagnols, à l'instance de M. le Prince, ne joüent quelque tour icy, comme ils le pourroient avec facilité, je fais estat d'en partir dans cinq ou six jours pour m'aller cacher dans le chasteau de Huy[1], ou dans celuy de Dinant[2]; et comme Leurs Majestez sont dehors Paris[3], et que la Reyne mesme a dict qu'à present cela ne luy pourroit estre d'aucun prejudice, je m'y suis resolu d'autant plus volontiers.

En l'estat où je suis, il m'est impossible de vous parler d'aucun de mes interests, et je vous declare, en outre, que, quand tout[4] se perdroit, je n'en serois nullement touché. En confirmation de cela, je vous charge de ne recevoir plus aucun argent de chez Bartet, que M. de La Vieuville pretendoit me faire payer à bon compte de ce qui m'est deub, et de ne solliciter plus aucune chose, puisque la Reyne, sans en avoir l'intention, m'a reduict à un point que je n'ay plus affaire de rien, et je voudrois bien qu'il vous pust reussir de faire reprendre audict Bartet les cinquante mille livres qu'il estoit sur le point de vous donner. Je seray bien ayse aussy que vous fassiez parvenir à mondict sieur de La Vieuville qu'il ne se doit pas mettre en peyne des choses qui me re-

Mazarin à la Reine en date du 26 septembre (*Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, p. 292).

[1] Aujourd'hui ville du royaume de Belgique, dans la province de Liège.

[2] Mazarin écrit *Dinan*. Cette ville de Belgique est située, comme Huy, sur la Meuse. Elle est comprise actuellement dans la province de Namur.

[3] La Cour s'était rendue à Fontainebleau, d'où elle alla à Bourges, puis à Poitiers.

[4] Toute ma fortune.

Sept. 1651. gardent et que vous ne l'en importunerez point, ny en public, ny en secret; et afin qu'on ne puisse pas informer la Reyne autrement[1], il sera bon que Sa M^té^ sçache, par vous ou par M. Le Tellier, s'il est auprez d'Elle, la resolution que j'ay prise, laquelle je vous asseure n'estre pas l'effect d'un emportement, puisque j'y ay resvé trois jours, pendant lesquels je vous puis dire de n'avoir pas fermé les yeux.

Il y a longtemps que M. le Premier President me faict esperer des merveilles, et cependant, au lieu de voir mon mal diminué, je le vois augmenté jusqu'à l'extremité et dans la partye la plus sensible, qui est l'honneur, sans que pour cela aucune personne de toutes celles, qui ont esté establyes, se mettent en peyne d'y chercher des remedes, et particulierement le Premier President, qui sçayt bien s'il est juste, s'il est honorable au Parlement, et si le service du Roy tire de l'advantage, de faire passer, parmy le peuple, pour un traistre et pour un insuffisant, le plus fidele serviteur qui ayt jamais esté et qui est venu à bout de si grandes et utiles entreprises pour la gloire et le bien de la France.

Je vous envoye la copie de ce que j'escrivis hyer, par l'ordinaire, à M. de Brienne sur mon voyage à Rome, et sur la declaration, que je n'ay pas encore veue, ne s'estant trouvé aucun de mes amys qui ayt eu le cœur de me la faire tenir; mais j'ay receu plus de cinquante lettres, tant de ceux que j'ay à Paris que des autres qui sont dehors, par lesquelles ils me tesmoignent leur desplaisir, et ne pouvant pas comprendre comme quoy la Reyne a donné les mains à une chose si infamante contre moy, sans qu'il se soit trouvé aucun de ceux qui estoient dans le secret, qui ayt representé à Sa M^té^ la consequence de la chose, et que je serois insensible si un tel traittement ne me mettoit au desespoir. Vous recevrez encore la copie de quatre mots que j'escris au pere Paulin[2] là-dessus, et vous ne communiquerez ny l'un ny l'autre en confidence à qui que ce soit qu'à M. de Senneterre et à M. Le Tellier, auquel vous ferez des excuses, si je n'envoye pas de response à la lettre

[1] En lui donnant d'autres renseignements. — [2] Charles Paulin, né à Orléans en 1593, reçu jésuite en 1610, était, en 1651, confesseur de Louis XIV. Il mourut en 1653.

qu'il a pris la peyne de m'escrire sur ce que vous m'avez dict de sa part; car je n'ay pas la force de le faire. Vous luy direz seulement que madame d'Aiguillon est la plus grande et la plus dangereuse ennemie que j'aye, et que je ne le puis pas sçavoir plus certainement que je le sçay. Je dissimule pourtant avec elle; mais je conjure M. Le Tellier de ne lier aucune amitié avec ladicte dame. Et pour ce qui est que la Reyne devroit fixer sa confidence en quelqu'un, vous luy direz que je ne suis pas en estat presentement de me mesler de cela, et quand je le devrois faire, je luy demanderois au prealable son conseil; car, estant sur les lieux, il [Le Tellier] voit quel des ministres est plus capable de servir et qui a meilleure intention pour moy. Sept. 1651.

La Reyne m'a faict sçavoir, par l'Ondedei, que, trois jours aprez, Elle feroit revenir auprez d'Elle M. le Tellier, de façon que ce que vous me mandez de faire sur le sujet de sa demeure à Paris auprez de S. A. R. ne peut estre plus à temps, et, à la verité, c'est un grand malheur pour moy si, Leurs Majestez faisant voyage[1], mondict sieur Le Tellier n'a pas l'honneur de les suivre. Je suis ravy que M. de Senneterre en ayt pris la resolution[2], et vous luy pourrez dire que, sans aucune reserve, je m'employeray tousjours, du meilleur de mon cœur, pour tout ce qu'il pourra souhaiter, et d'honorable et d'utile; car il n'y a rien qu'il ne merite; mais faites-luy mes excuses si l'accablement, où je suis à present, m'empesche d'escrire là-dessus, comme je voudrois. Il peut agir fort à propos auprez de la Reyne, pour m'en faire sortir, et, de quelque maniere que cela puisse estre, je luy en auray les dernieres obligations.

Si la Reyne faict le voyage pour pousser M. le Prince aux extremitez du royaume, il peut arriver aysement que ceux qui auront le principal credit auprez d'Elle songent, pour s'y affermir davantage, [à][3] faire un accommodement avec mondict sieur le Prince, dont la principale condition soit ma derniere perte. Je vous dois pourtant dire que M. de Chas-

[1] On a déjà dit plus haut, p. 453, note 3, que la Cour se rendit à Bourges pour soumettre le Berry, qu'avaient soulevé les partisans de Condé.

[2] *Ait pris la résolution de suivre la Cour.*

[3] La copie porte *et;* mais le sens exige *à.*

Sept. 1651. teauneuf faict toutes les protestations imaginables de me vouloir servir; j'attends de le voir[1] dans cette affaire qui regarde mon honneur.

CXCV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 239 v°; t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

À MILET OU MILLET.

[Brühl], 30 septembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin se plaint, comme dans les lettres précédentes, de la déclaration royale du 5 septembre 1651. Il ajoute :

C'estoit une belle occasion à M. le mareschal du Plessis d'en representer la consequence à la Reyne, lorsque tant de personnes faisoient des memoires afin de me noircir par ladicte declaration; car asseurement S. M^té^ n'y eust pas donné les mains. Vous dictes qu'il ne faut pas faire reproche du passé; mais quel moyen y a-[t]-il de demeurer de la sorte en horreur à toute la terre, ayant esté declaré un perfide par mon maistre? J'en escris comme il faut; car, dans l'estat où l'on m'a mis, je ne dois plus me mesnager, et vous m'eussiez faict un tres-grand plaisir si vous en eussiez parlé à S. M^té^ dans les termes que vous m'en escrivez; car Elle auroit eu peut-estre desjà la bonté de songer à quelque remede.

Je vous prie d'informer mondict sieur le mareschal du Plessis de ma douleur et luy dire que je compatis extremement à la sienne, et que je suis tres-marry de n'estre pas en estat de le servir aussy utilement qu'il merite et que je voudrois; mais qu'il s'asseure qu'autant qu'il pourra despendre de moy, je ne perdray aucune occasion de le faire, et qu'au nom de Dieu il se donne un peu de patience[2].

Vous avez grand tort quand vous me tesmoignez apprehender que

[1] D'en voir la preuve. — [2] On a vu que le maréchal du Plessis désirait être nommé membre du Conseil du Roi.

j'escris à d'autres des choses qui destruisent celles que je vous mande; car je n'agirois pas seulement de mauvaise foy en faisant cela; mais je serois tres-mal avisé et un sot. Je finiray en vous disant que vous ne me sçauriez rendre de plus grands services qu'en parlant hardiment à la Reyne en certaines rencontres, comme sur le sujet de Mme d'Aiguillon, pour la raison que j'ay d'estre au desespoir de la declaration, et qu'il n'y a pas un de mes bons amys qui me puisse dire autre chose, sinon qu'il n'y a pas de milieu entre la mort et la justification, et enfin des choses semblables, lesquelles je m'asseure que S. M^té^ ne trouvera pas mauvais de les entendre de la bouche d'une personne attachée à mes interests, comme vous estes. Vous pourrez parler de cecy à M. de Mercœur et à M. le mareschal du Plessis, mais non pas à d'autres. Sept. 1651

CXCVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 244; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. D'ESTRADES.

Brühl, 8 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis en grande inquietude de ce qui se passe en vos quartiers, n'en ayant pas de nouvelles, et ne doutant pas que les ennemis ne fassent leurs (*sic*) derniers efforts pour se rendre maistres de Dunkerque[1]. Je veux pourtant esperer que l'on en sera quitte pour Furnes et pour Bergues[2], et que M. le mareschal d'Aumont sera arrivé assez à temps pour mettre la place, où vous estes, en estat de ne rien apprehender; mais, si vous n'estes puissamment assisté de la Cour pour la conserver à l'advenir, payant la garnison et ayant un grand magasin de vivres,

[1] D'Estrades était, comme on l'a dit, gouverneur de Dunkerque.

[2] Bergues est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Nord, arrondissement de Dunkerque. Quant à la ville de Furnes, située sur le canal de Bruges à Dunkerque, elle fait partie maintenant du royaume de Belgique.

IMPRIM. NATIONALE.

Octobre 1651. je crains fort que la perte de Bergues, qui vous empeschera de vous ayder des contributions, comme vous avez faict par le passé, n'entraisne aussy celle de Dunkerque. Je ne vous sçaurois assez exprimer à quel point est mon desplaisir de ne vous pouvoir donner la moindre assistance dans une occasion si importante; car vous croyez bien, je m'asseure, que personne ne s'interesse plus que je fais en ce qui vous regarde. Je me console pourtant dans l'asseurance que j'ay que, quelque chose qui puisse arriver, vous aurez faict au delà de vostre devoir et y aurez acquis de la reputation.

Durant le temps que j'ay eu le soing des affaires de France, aprez la conqueste de Dunkerque et Bergues, j'avois tousjours accoustumé de faire envoyer des ordres aux generaux, qui ont commandé les armées en Flandres, de laisser un corps du costé de la mer pour la seureté des places que le Roy y avoit, et de le faire bien plus exactement, quand la grande armée estoit forcée de s'esloigner; car, comme les ennemis s'y peuvent rendre en cinq ou six jours plus tost que nous, parce qu'ils ont le chemin tout droict et qu'il faut que nous fassions un grand tour, il arrive qu'ils peuvent avoir pris leur poste et s'estre fortiffiez devant que nostre armée paroisse, et l'assiette du pays est telle, comme vous sçavez mieux que personne, que le premier posté a tout l'advantage.

Je pars presentement pour m'en aller à Dinant, n'estant pas en seureté icy par beaucoup de raisons, et entre autres parce que, la paix estant conclue entre Brandebourg et Neubourg[1], les troupes lorraines repasseront le Rhin pour prendre quartier icy auprez. Je crois qu'il seroit bon qu'à l'advenir nous eussions correspondance avec M. de Fabert, duquel je ne seray pas esloigné de plus de neuf lieues, et si vous avez quelque chemin plus court, qui soit seur, je vous prie de m'en advertir; car je me serviray de celuy-là.

Pour l'estat de mes affaires, je vous diray qu'il n'y a rien à adjouster à la bonne volonté de la Reyne, mesme à celle du Roy, lequel, aprez

[1] Entre l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg. Le premier était Frédéric-Guillaume de Hohenzollern, qui régna de 1640 à 1688, et le second, Wolfgang-Guillaume de Bavière, qui fut duc de Neubourg, de 1614 à 1653.

sa Majorité, m'a escrit de sa main, aussy obligeamment qu'il se puisse, et il n'y a rien de plus certain qu'il ne tiendra pas à Leurs M^tez^ que je ne reçoive toutes les marques de leur bienveillance que je puis souhaiter; mais mon malheur veut que je n'ay pas une personne telle qu'il seroit necessaire, qui, ayant une passion veritable pour mes interests, ayt aussy les qualitez requises pour en prendre la conduite et conseiller Leurs M^tez^, suivant les conjonctures, de ce qu'elles auront à faire pour les mettre en bon estat. Octobre 1651.

Les ministres, establys de nouveau[1], m'ont faict faire, par le retour de l'Ondedei, toutes les protestations imaginables de me vouloir servir. Ils le tesmoignent continuellement à la Reyne avec une chaleur extraordinaire; mais avec tout cela, ma condition empire tous les jours, tant par la dissipation de mes benefices et pour ne recevoir aucun secours d'ailleurs, comme pour les nouvelles injures qu'on a trouvé moyen, par des surprises, de me faire faire par Leurs M^tez^ mesmes, tesmoing la derniere declaration[2], le contenu de laquelle est aussy surprenant que chose du monde le puisse estre; de quoy je vous advoue d'estre outré au dernier point. J'en ay escrit dans les termes que je devois à la Reyne[3], laquelle en sera d'autant plus affligée, qu'Elle n'a pas asseurement eu cognoissance de ce qu'on disoit contre moy; mais[4] seulement qu'il falloit donner cette declaration contre mon retour, afin que le Roy pust faire le passage à la Majorité[5]. Il est vray qu'on m'a envoyé quantité de lettres du Roy, dans lesquelles il tesmoigne de n'avoir pas faict cela de son bon gré; qu'il a toutes les satisfactions de mes services; qu'il me fera tousjours ressentir les effects de sa protection; mais cela n'estant pas ny si authentique ny si à la cognoissance de tout le monde, comme est la declaration, je suis resolu de poursuivre sans cesse des

[1] C'est-à-dire *nouvellement établis*, comme le marquis de Châteauneuf, le garde des sceaux, Mathieu Molé, et le surintendant des finances, duc de La Vieuville.

[2] Voy. ci-dessus, p. 440, la note 1, relative à cette déclaration.

[3] Voy. le recueil des *Lettres de Mazarin*, publiées par M. Ravenel, p. 292.

[4] Le sens est : *Elle a cru seulement qu'il falloit*, etc.

[5] Il faudrait, pour compléter la phrase, ajouter : *sans rencontrer d'obstacles.*

Octobre 1651. remedes, qui ayent autant d'esclat comme elle en a eu. Vous verrez ce que j'en ay escrit au comte de Brienne, vous [en] envoyant la copie; mais, par d'autres voyes, j'ay faict parvenir à la Reyne que, dans l'estat où on a reduict les choses, je ne puis avoir de milieu entre la justification et le desespoir.

Le comte de Brienne, porté à cela adroictement par mes ennemis, n'a rien oublié pour me presser, avec des lettres du Roy et avec des siennes, d'aller à Rome, sous pretexte des nouvelles qui estoient arrivées de la dangereuse maladie du Pape. Vous verrez aussy ce que je luy ay respondu là-dessus. Mme d'Aiguillon est celle qui a le plus agy en cela, de concert avec M. de Chavigny, tous deux s'entendant avec S. A. R., qu'ils aigrissoient de plus en plus contre moy, luy imprimant dans l'esprit que mon retour sera sa perte infaillible, et que, pour s'en garantir, il ne doit pas s'endormir, mais s'applicquer incessamment pour en barrer toutes les voyes. Vous pouvez croire que lesdictes personnes sont assistées de beaucoup d'autres, qui ont interest dans la mesme chose; mais on doit estre surpris que ladicte dame, qui a receu tant de graces de la Reyne par mon entremise, et laquelle sans vanité je puis dire qu'elle me doit la conservation de tout ce qu'elle et son neveu[1] possedent, me paye d'une si noire ingratitude pour s'unir à M. de Chavigny, duquel, comme de son pere[2], elle fut entierement abandonnée aprez la mort de feu M. le Cardinal. Je ne fais pas semblant de m'apercevoir de rien, et je supporte cela avec la mesme patience que beaucoup d'autres choses de la mesme nature.

Quantité de personnes de condition, d'officiers d'armée et des gouverneurs de places me conseillent d'envoyer une requeste au Roy pour luy demander justice, et beaucoup de ceux-là croyent que, si elle estoit appuyée d'une autre signée de mes amis, qui sont considerables, ou par leur naissance, ou par les gouvernemens qu'ils ont, ou par des charges

[1] *Neveu* est bien au singulier, quoique la duchesse eût plusieurs neveux. Mazarin ne veut parler que de l'aîné, qui portait le titre de duc de Richelieu.

[2] Le père de Chavigny était Claude Bouthilier, ou le Bouthilier, qui avait été surintendant des finances. (Voy. t. I, p. 914, des *Lettres de Mazarin.*)

et des commandemens dans les armées, ou par d'autres raisons, produiroit un tres-bon effect à toute la France, ou[1] donneroit lieu à Sa M^te^ de dire qu'outre l'obligation qu'Elle a de me faire justice, Elle la doit aussy à quantité de personnes qui s'y interessent. Octobre 1651.

Le mareschal d'Hocquincourt m'a envoyé dire, par l'Ondedei, que je ne sçaurois prendre une meilleure resolution que de m'en aller à Peronne[2]; que presque tous les gouverneurs de places seront pour moy; car, outre l'obligation qu'ils ont d'estre de mes amys, ils sçavent fort bien de quelle maniere j'ay servy; qu'il n'y a rien de plus injuste que la persecution que je souffre; que l'Estat en reçoit un tres-grand prejudice; que Leurs M^tez^ m'honorent de leur bienveillance et qu'Elles souhaitent m'en donner au plus tost des marques, qui soient d'autant d'esclat que les injures, auxquelles Elles ont esté contrainctes de fermer les yeux.

Broglio[3], Bar, Navailles et Manicamp sont prests à me donner tous les tesmoignages de leur amitié que je sçaurois souhaiter. Je vous puis dire la mesme chose de M. le mareschal de la Ferté[4], de Fabert, du Rasle, de Bougy, de Castelnau, de Piennes, de Noüailles, de la Fare[5], de Tilly[6], de Boissac[7], d'Argencour[8], de Sevigny[9] qui com-

[1] Il y a bien *ou; et* semblerait préférable.

[2] Le maréchal d'Hocquincourt était gouverneur de Péronne.

[3] Le comte de Broglio ou de Broglie était gouverneur de la Bassée. Les autres généraux indiqués dans ce passage ont été souvent cités dans les *Lettres de Mazarin*. Ils avaient les gouvernements d'Amiens, de Bapaume et de la Fère.

[4] Ce maréchal avait le gouvernement de la Lorraine. Parmi les personnages qui suivent, Fabert était gouverneur de Sedan; le Rasle, de Rethel; Piennes, de Pignerol, et Noailles, de Perpignan.

[5] Charles, marquis de la Fare, né en 1612, mort en 1654. Il avait été nommé maréchal de camp en 1647 et devint lieutenant général en 1656. La *Chronologie militaire* (t. IV, p. 135) donne le détail de ses services.

[6] Pomponne Le Roux de Tilly, maréchal de camp en 1647, lieutenant général en 1652, mort en 1656.

[7] Voy. sur Boissac, t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 158, note 2.

[8] Pierre de Conty d'Argencourt, maréchal de camp en 1637, lieutenant général en 1653, mort en 1655. (Voy. la *Chron. militaire*, t. IV, p. 185.)

[9] Le chevalier Renaud-René de Sévigny, ou Sévigné, avait été nommé maréchal de camp en 1646 (*Chron. militaire*, t. VI, p. 205). Le chevalier Renaud de Sévigné, oncle de la célèbre marquise de Sévigné,

Octobre 1651. mande dans la citadelle de Turin, de Montpezat [1] qui est à Cazal, et de divers autres.

On m'a aussy escrit que je ne dois pas hesiter à entrer en France avec un corps de troupes estrangeres, que je pourray augmenter avec des François, en cas que M. le Prince commence à faire la guerre, comme il y a apparence par les commissions qu'il donne pour des nouvelles levées et par tous les preparatifs qu'il faict.

Je vous donne part de tout, et par vostre moyen à M. le mareschal de Grancey, auquel j'escris seulement un petit mot, me remettant à ce que vous luy direz, n'ayant pas de chiffre avec luy. Je vous conjure de bien examiner tout cela ensemble et me donner promptement vos advis et bons conseils, me depeschant une personne fidele et capable de me rapporter ponctuellement toutes vos pensées, ce que vous estimerez que je puisse et doive faire presentement. Je me fie à M. le mareschal de Grancey comme en moy-mesme, et je compte sur son amitié comme une chose qui ne me sçauroit manquer. Vous donnerez une lettre pour M. de Fabert à la personne que vous resoudrez ensemble de me depescher, qui aura, aprez, soin de la faire passer à Dinant, où je seray.

C'est un malheur que deux lettres que j'ay escrites à M. de Montdejeu [2] se soient esgarées. Vous en trouverez une autre, que je vous prie de luy faire rendre. Je crois mesme qu'il seroit bon, si vous pouviez, de vous aboucher avec luy et de luy dire une partie de ce que je vous marque cy-dessus pour luy tesmoigner l'estime que je fais de son amitié, sçavoir ses sentimens et l'estat que j'en puis faire en ce rencontre. Il faut que vous taschiez de le bien mesnager, estant une personne de laquelle on doit faire beaucoup de cas et que je crois bien intentionnée pour

était partisan dévoué et ami du Coadjuteur; mais, en octobre 1651, Mazarin et le Coadjuteur paraissaient réconciliés.

[1] Jean-François de Tremolet de Buccelly, marquis de Montpezat, maréchal de camp en 1646, nommé commandant de Casal ou Cazal en 1649, lieutenant général en 1651, mort en 1677.

[2] Jean de Schulemberg, comte de Montdejeu, devint maréchal de France en 1658 et mourut en 1671. Il était, en 1651, gouverneur d'Arras.

moy, m'en ayant donné, en toutes rencontres, des marques aussy obligeantes que j'en pouvois souhaiter. Octobre 1651.

Si M. le mareschal d'Aumont est dans vos quartiers, il seroit à propos que vous luy fassiez de grands complimens de ma part, et faire aussy en sorte de sçavoir ses sentimens, que je croys entierement favorables pour moy; et en cas qu'il ne fust pas trop loing de vous, il seroit bon que la mesme personne que vous me depescherez le vist de vostre part, et luy dist une partie des choses que je vous escris pour l'obliger à s'ouvrir sur ce que je devrois faire dans l'estat present des choses; et en cas que vous ayez formé une resolution avec le mareschal de Grancey[1], la faisant adroitement insinuer à mondict sieur le mareschal d'Aumont, je ne doute point qu'il ne tombe dans le mesme sens.

CXCVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 251 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU BAILLY DE VALENCÉ[2].

Huy, 12 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Il n'y a rien à adjouster au tableau que vous m'avez faict, dans la vostre du 23 du passé, de l'estat auquel estoient pour lors les affaires de la cour de Rome. Je me consolerois volontiers, dans le malheur, de n'avoir pas les faveurs du Pape, et de le voir si ferme à tesmoigner de l'aigreur et de la mauvaise volonté contre ma personne et mes interests, si je voyois Sa Sainteté, par quelque effect, aussy bien intentionnée et tendre pour Leurs M^tez^ et pour la France, qu'Elle tasche de [le] paroistre par tant de belles choses qu'il vous dict[3]; et ce seroit un

[1] Voy. sur Jacques Rouxel de Medavy, maréchal de Grancey, le tome III, p. 301, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Voy. ci-dessus, p. 85, note 2.

[3] Le texte porte bien, dans cette phrase, les pronoms *il* et *elle*, employés tous deux pour désigner Sa Sainteté.

Octobre 1651. grand bonheur pour Leurs M^tez d'avoir gagné un pape par l'esloignement d'un cardinal, mais je crains que la France, qui en a receu tant de mauvais traittemens, pendant que j'avois le soing des affaires, n'aura (*sic*) que de bonnes paroles à present que je ne l'ay plus.

Je n'ay pas de peine à croire que Sa Sainteté soit demeurée interdicte, quand vous avez pris si à propos l'occasion de luy faire cognoistre les sujets que Leurs M^tez avoient de se plaindre de la partialité qu'Elle avoit si ouvertement tesmoignée, en tant de rencontres, pour les interests d'Espagne; car, aux choses que vous luy avez dictes, il n'y a point de replique. On y auroit pu seulement adjouster qu'aprez mon depart, Sa Sainteté n'a pas laissé d'envoyer aux galeres le pauvre Crescentin, dont le veritable crime a esté d'avoir faict quelques levées pour le service du Roy, et avoir esté employé pour le mesme effect à l'administration des biens de la cité de Piombin[1]; et, à la verité, il est bien estrange que tant d'instances, qui ont esté faictes pour ledict Crescentin, de la part de Sa M^té, n'ayent servi qu'à le faire traitter plus rigoureusement.

Je vous remercie, de tout mon cœur, des discours advantageux que vous avez tenus au Pape de monseigneur Chigy[2]; car, outre qu'il a beaucoup de merite, il est fort de mes amys[3]. Je n'ay pas manqué de luy faire sçavoir ce que vous m'en avez escrit.

Je suis tres-ayse de voir que, dans la resolution que j'avois desja prise, je me suis conformé à vos sentimens, nonobstant toutes les belles persuasions que le comte de Brienne, incité à cela par mes ennemis, sans s'en apercevoir, employoit pour me faire aller à Rome, muny d'une bonne lettre de recommandation du Roy pour le Pape. Avec quoy cette bonne personne croyoit avoir pourveu à mon honneur, à ma seureté et à ma subsistance. Je vous confirme que j'ay tousjours la mesme passion

[1] Piombino. Cette ville, prise par les Français en 1646, leur avait été enlevée par les Espagnols en 1650.

[2] Fabio Chigi. (Voy. t. I, p. 689, des *Lettres de Mazarin*.) Le nom est écrit *Guichy* dans la copie.

[3] On verra, dans la suite de la correspondance de Mazarin, que ses sentiments changèrent complètement à l'égard de Fabio Chigi. En 1654, il adressa à Hugues de Lionne, qui se rendait à Rome, des instructions pour s'opposer à la promotion de Fabio Chigi à la papauté; mais il ne réussit pas à l'empêcher d'y parvenir.

de faire ce voyage, mais non pas sans voir bien clair que je ne m'exposeray pas à recevoir des affronts, ny engager legerement l'authorité du Roy, cognoissant parfaitement le naturel du Pape et le climat du lieu où vous estes, dans lequel presque tous sont adorateurs du palais, en apparence au moins, si on ne l'est pas dans le cœur, et ainsy on y recherche soigneusement les occasions de choquer ceux qui ont l'aversion du Pape, auprez duquel on croit, par cette maniere, acquerir du merite. Vous me ferez pourtant grand plaisir de me mander ce que vous aurez recognu aprez les premieres nouvelles qui seront arrivées de la majorité du Roy. Octobre 1651.

Mazarin rappelle ensuite quelle était, à la fin de l'année 1650, la situation de la France et les causes qui ont compromis les succès obtenus par la royauté dans les voyages de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne et dans la guerre de Champagne. Il ajoute :

J'avois beau me tuer [de] representer et faire cognoistre particulierement à S. A. R. l'estat des choses et la facilité avec laquelle on pouvoit, en peu de jours, rendre la France heureuse et relever l'authorité du Roy au plus haut point qu'elle eust jamais esté; car ceux qui ne craignoient rien tant que de voir de semblables effects, redoublerent leurs intrigues, particulierement dans le Parlement, pour exciter tout le monde contre moy et pour insister precipitamment à pousser ma personne et à faire sortir les princes de prison, imprimant, par leurs artifices, dans l'esprit des peuples que le bonheur de la France dependoit de leur liberté et de mon esloignement.

Il est bien aysé de voir si ceux qui promettoient tant de felicité, moyennant les choses susdictes, ont esté de faux prophetes; car il ne faut que remarquer la constitution dans laquelle les affaires estoient devant la sortie des princes et [devant] qu'on exerçast tant de violences contre moy, et [l'estat] où elles sont à present que je suis esloigné et les princes en liberté. Comme vous estes un de mes meilleurs amys et en qui j'ay plus de confiance, je n'ay pas pu m'empescher de vous toucher, en passant, un mot sur une verité que mes ennemis, malgré eux, sont contraints d'advoüer presentement.

IMPRIMERIE NATIONALE

Octobre 1651 Vous ne compterez plus parmy ceux-là M. le Coadjuteur; car nous sommes en fort bonne intelligence. La chose est assez extraordinaire; mais on en voit souvent de semblables en France. Il ne faut pas pourtant que personne, particulierement au palais [du Pape], ayt cognoissance de nostre amitié. Car elle luy seroit fort prejudiciable à l'esgard du Pape, qui a seulement affecté de luy departir des graces lorsqu'il remuoit tout à Paris contre moy. Je ne doute point que vous n'employiez vostre credit et vostre adresse pour faire en sorte que la nomination que le Roy a faicte en sa faveur ayt son effect, et croyant que vous ne seriez pas marry de sçavoir que vous m'obligerez en vous employant avec chaleur en cela, je vous en ay voulu donner advis, et je seray bien ayse que vous me mandiez au plus tost ce que vous esperez de l'affaire [1].

CXCVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 256 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Huy, 22 octobre 1651.

Je viens de recevoir advis tout presentement que le duc de Witemberg (*sic*) [2] passe à Givet [3], avec quantité de regimens de cavalerie estrangere, qui se doivent joindre avec les troupes du prince [de Condé] [4]

[1] Mazarin était-il de bonne foi en recommandant à l'ambassadeur de France la candidature du Coadjuteur au cardinalat? C'est une question que M. Chantelauze a examinée dans l'ouvrage intitulé : *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau* (Paris, Didier, 2 vol. in-8°). On peut admettre qu'en octobre 1651, Mazarin était réellement favorable à la candidature de Retz, mais que plus tard ses sentiments changèrent.

[2] Il faudrait lire : *Wirtemberg* pour *Würtemberg*. Le duc de Würtemberg était, en 1651, Eberhard III, né en 1614, duc en 1628, mort en 1674.

[3] La copie porte *Givez*.

[4] Le copiste a écrit *du prince;* mais, d'après les habitudes du style de Mazarin, il est probable qu'il y avait, dans l'original, *de M. le Prince*.

et celles que commande don Estevan de Gamarre, lesquelles ont ordre de luy obeyr; que cela s'est faict en suite de l'arrivée d'un courrier de M. le Prince, par lequel il prioit M. l'Archiduc [1] et Fuensaldagne de deux choses : la premiere, de ne pas mettre en quartier d'hyver en Flandres les troupes, d'un mois [2], asseurant que, par ce moyen, les huict mille hommes qu'il avoit desja levez se doubleroient, et qu'ainsy il formeroit une armée capable de resister aux efforts que le Roy sçauroit faire contre luy; la deuxieme, d'assembler un corps de cavalerie bien commandé, auquel se joignant le comte de Tavannes [3], avec les troupes qu'il a, pourroit entrer en France et s'advancer sans obstacle en Bourgogne; avec quoy, outre que les troupes auroient de bons quartiers, on asseureroit la conservation des places que le Prince tient en cette province-là [4], et on feroit une tres-grande diversion des forces du Roy, par le moyen de laquelle M. le Prince, en Guyenne, viendroit aysement à bout de ses desseins. J'adjoute foy à cet advis, parce qu'il me semble qu'il est tout-à-faict advantageux aux Espagnols et à M. le Prince de prendre cette resolution. Octobre 1651

Je ne sçay pas quel nombre de cavalerie mene avec luy ledict duc de Witemberg; mais si c'estoit toute l'estrangere, qui estoit dans les Pays-Bas, ce seroit un corps fort considerable, de prez de trois mille chevaux. Il est vray qu'on m'asseure que le corps de don Estevan de Gamarre et les troupes du Prince [5] (cavalerie et infanterie) ne font pas, en tout, deux mille hommes. On ne dict pas encore que l'Archiduc mette les autres troupes en quartier; mais, au contraire, que Sfondrato [6] demeure du costé de la mer avec un corps

[1] L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il était frère de l'empereur Ferdinand III.

[2] Avant un mois.

[3] Jacques de Saulx, comte de Tavannes, était un des principaux partisans de Condé. Il vécut jusqu'en 1683.

[4] Entre autres, Bellegarde ou Seurre. Les princes de Condé avaient eu longtemps le gouvernement de la Bourgogne, que Louis II de Bourbon-Condé avait échangé, en 1651, contre le gouvernement de Guyenne. Il avait été remplacé, en Bourgogne, par le duc d'Épernon.

[5] Du prince de Condé.

[6] Sigismond Sfondrato, ou Sfrondrate, était lieutenant général de la cavalerie légère en Flandres. Il mourut des suites d'une

Octobre 1651. assemblé à desseing, à ce qu'on publie, de fortifier Bourbourg; et l'Archiduc et Fuensaldagne, tenant encore d'autres troupes ensemble dans Lens, il semble que ce soit à dessein de satisfaire M. le Prince, obligeant le mareschal d'Aumont à tenir son armée ensemble sans destacher ce qui doit estre destiné pour fortiffier M. le comte d'Harcourt[1], et ce qu'il seroit necessaire que M. le mareschal de la Ferté eust pour, avec ce qu'il a, empescher le passage dudict duc de Witemberg en Bourgogne ou en Lorraine, ayant veu encore des nouvelles qui disent que c'est en cette derniere province où il pretend prendre ses quartiers, où il n'y a que les troupes de M. de Lorraine. Mais comme la saison ne peut pas permettre à l'Archiduc d'attaquer aucune place en Flandres, et qu'ayant destaché la cavalerie estrangere, il demeure trop foible pour rien entreprendre, il me semble que M. le mareschal d'Aumont n'a rien à apprehender dans la Picardie, et qu'il pourroit, sans perdre un moment de temps, destacher un bon corps de troupes et l'envoyer à M. de la Ferté, afin qu'il pust garantir la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne.

Mazarin prie Fabert d'avertir les maréchaux d'Aumont et de la Ferté, afin qu'ils puissent prendre leurs mesures pour résister aux Espagnols. Il l'entretient ensuite des négociations avec le duc de Lorraine et des levées de troupes qui lui paraissent utiles. Enfin il ajoute :

Je vous diray aussy confidemment qu'il y a desjà trois sepmaines que je suis en traicté, avec grand secret, avec M. le comte de Waldec[2], qui est le favori de l'electeur de Brandebourg, qui commande son armée, et qui est une personne de qualité et de merite, qui a esté longtemps dans le service de MM. les Estats [des Provinces-Unies], duquel il ne s'est encore retiré, et hyer au soir je receus response qu'avec

blessure reçue au siège de Gravelines, en 1652.

[1] Le comte d'Harcourt devait commander l'armée royale au sud de la Loire, et principalement en Aunis et Saintonge.

[2] Il y avait plusieurs branches des comtes de Waldeck. Il s'agit probablement ici de Georges-Frédéric, comte de Waldeck, né en 1621, mort en 1692. C'est le plus renommé des généraux de cette maison.

une entiere satisfaction de M. l'Electeur, il menera au service du Roy quatre mille hommes de pied et mille chevaux, en trois regimens de cavalerie de six compagnies chacun, et en cinq d'infanterie de huit compagnies chacun; mais comme la despense seroit de plus de cent dix mille escus, et qu'il y auroit mesme grande difficulté de les faire passer en France, je ne suis pas en estat de rien conclure là-dessus[1]. Octobre 1651.

M. de Chasteauneuf, aprez en avoir conferé avec la Reyne, m'a envoyé dire, par l'Ondedei, que, si la guerre civile commençoit, je ne devois pas hesiter d'entrer en France, avec deux ou trois mille hommes, pour servir le Roy, et qu'il avoit desja dict à M. le duc d'Orleans que cela seroit, si M. le Prince s'opiniastroit à vouloir remuer.

Mazarin termine en disant qu'il désire voir Fabert et qu'il serait à souhaiter que Manicamp et d'Hocquincourt assistassent à leur entrevue. D'Hocquincourt se montre zélé pour sa cause et lui a fait offrir un asile dans Péronne.

CXCIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 263 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Huy, 27 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous ay escrit depuis peu par un gentilhomme, que m'avoit depesché M. le prince d'Harcourt pour m'offrir, de fort bonne grace, sa place[2] et sa personne. Il s'en est retourné si bien accompagné, que je ne doute point qu'il n'ayt passé seurement et rendu au sieur de Pen-

[1] Voy. plus loin, à la date du 31 octobre 1651, l'instruction donnée à M. de Gravel, qui représentait la France en Allemagne, et principalement auprès des princes dont les États confinaient au Rhin. Il était chargé de traiter avec le comte de Waldeck.

[2] Le prince d'Harcourt, Charles de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, était gouverneur de Montdidier. On doit se garder de le confondre avec son oncle, Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, qui commandait l'armée royale.

Octobre 1651. nacors le pacquet que je luy adressois pour vous. Les troupes de M. le Prince, qui sont espandues entre cy[1] et Dinant, ne m'ont pas encore donné lieu de m'y rendre[2]. Ce n'est pas que je l'eusse fort bien faict avec vingt ou trente chevaux; mais mes niepces et le bagage que j'ay avec moy m'empeschent cette facilité.

On continue tousjours à me confirmer la mesme chose que je vous ay mandée, qui est que les troupes desdicts princes et celles de Gamarre avec quelques autres, qui sont desja arrivées, attendent encore la venue de trois ou quatre mille hommes de Flandres pour se joindre toutes ensemble et aller prendre quartier. L'on parle à present de l'Alsace[3]; mais je persiste tousjours à croire le premier advis[4]. Au reste, je vous suis tres-obligé de la joye que vous donne l'esperance que mon approche de la frontiere soit pour aller à la Cour. Je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit là-dessus; mais seulement que j'attendray response à ma derniere depesche, souhaitant avec passion, quelque resolution que j'aye à prendre, [qu'] elle soit fortiffiée de vos bons conseils.

Je vous prie d'examiner avec M. le mareschal de la Ferté, en grand secret, si on pourroit attaquer Mouzon avec apparence de l'emporter, ayant un renfort de troupes, sans parler des assistances qu'on pourroit tirer des gouverneurs des places de Champagne et des paysans. Si on n'a pas touché aux preparatifs, qui avoient esté faicts pour l'attaque de Rethel, que je fis laisser pour y estre conservez, partie dans ladicte ville, et partie à Rheims et à Chaalons, avec desseing de m'en servir au siege de Mouzon, que j'avois resolu, comme je vous communiquay, de faire, lorsque le Roy, à la fin de febvrier passé, viendroit[5] se faire sacrer à Rheims, il y aura abondamment tout ce qui sera necessaire de munitions, de canons, d'outils, de grenades, sacs-à-terre et autres choses

[1] Entre Huy et Dinant.

[2] Le sens est : *ne m'ont pas encore permis de me rendre à Dinant.*

[3] Comme du lieu où elles doivent prendre leurs quartiers d'hiver.

[4] Ce premier avis indiquait que les ennemis voulaient se rendre en Bourgogne.

[5] *Seroit venu.* Mazarin parle dans l'hypothèse où la tranquillité de la France n'aurait pas été troublée en 1651.

de cette nature. J'en ay le memoire avec moy, et, en cas de besoing, je le pourray envoyer. Pour l'argent des travaux et pour le pain, s'il n'y a plus de fonds pour continuer à le donner aux soldats, je le pourray fournir [1], comme aussy pour achepter de l'avoine, s'il estoit necessaire. Octobre 1651.

Enfin, s'il y avoit lieu de venir à bout de cette entreprise, j'en aurois grande obligation à M. le mareschal de la Ferté et à vous; car, outre l'advantage que le Roy en retireroit, il seroit tres-glorieux pour moy, en rentrant en France, de commencer par une action de cette nature. C'est assez dire pour ne douter point que vous n'applicquiez [2], avec mondict sieur le mareschal, pour faire reussir la chose, s'il est possible; et comme M. le comte de Grandpré [3] est fort actif et a grand interest dans l'affaire, puisque je me ferois fort d'obtenir qu'il fust restably dans ladicte place, je croys qu'il n'y aura pas de danger que vous en conferiez avec luy. Le Rasle [4] me dict, l'année passée, qu'il croyoit la chose fort aysée, et je suis asseuré que, pour l'amour de moy, il contribuera, à bon escient, tout ce qui pourroit dependre de luy à la faire reussir.

CC.

Aff. étr., France, t. 268, f° 283 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

Huy, 28 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

La Reyne a esté fort mal conseillée de differer à envoyer au Parlement la declaration contre M. le Prince; car il n'y a rien qui puisse donner

[1] Ce passage confirme le doute émis ci-dessus (p. 420, note 1) sur la pauvreté dont se plaignait Mazarin.

[2] Tel est le texte de la copie. Il faudrait *que vous ne vous appliquiez*, etc.

[3] Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, avait été nommé maréchal de camp le 18 septembre 1651; il devint lieutenant général en 1653 et vécut jusqu'en 1680. (Voy. *Chron. militaire*, t. IV, p. 170.)

[4] Il a été souvent question, dans les *Lettres de Mazarin*, de cet ingénieur militaire. Le Cardinal lui avait fait confier la défense de Rethel.

Octobre 1651. plus d'advantage aux ennemis du Roy et plus de commodité à M. le Prince de se mettre en bon estat que ce retardement à le declarer criminel, comme l'on faict d'abord en semblables rencontres, afin que le peuple et toutes sortes de personnes, en estant informez, ayent le droit de s'opposer aux levées de gens de guerre et autres entreprises que font ceux qui prennent les armes contre le Roy, ou [que], ne le faisant point[1], S. M^té^, avec droit, les puisse chastier; car jusqu'à present ceux qui ont ouvert les portes et donné les mains à M. le Prince peuvent, avec grand fondement, s'excuser de ne l'avoir consideré comme criminel.

M. le Prince donne, tous les jours, argent et commissions pour lever, en vingt endroits du royaume, les troupes qui portoient son nom, joinctes avec celles d'Espagne. Il a deux personnes à Bruxelles et autant en Espagne[2], pour solliciter l'execution de ce dont il doit estre convenu avec ce roy, [et] presser, à Saint-Sebastien, le depart des vaisseaux et des troupes qui doivent entrer dans la riviere de Bordeaux pour fortifier quelque poste de mer de ce costé-là, que je prie Dieu n'estre pas La Rochelle. Il met des imposts; il prend le revenu du Roy, descharge les peuples du payement d'une partie de la taille, desbauche du service et des armées du Roy toutes les personnes qu'il peut, de quelque condition qu'elles puissent estre, se fortifie en divers endroits, attaque et prend par force les lieux qui lui font resistance, comme il en a usé depuis peu à Moissac[3] et à Saint-Nicolas[4], defend mesme des bicoques contre le Roy, comme il est arrivé à Saint-Amand. Il a des gens à Cleves et à Düsseldorf pour travailler à la levée d'un corps estranger. Il expose la Catalogne à une perte evidente, dont la conservation estoit le fondement le plus solide qu'on pouvoit avoir pour contraindre les ennemis à la paix. Il est cause de toutes les pertes qu'on a faictes du costé de la mer,

[1] *S'ils ne le font point.*

[2] Les *Mémoires de Pierre Lenet* nous apprennent que ce fut lui que Condé envoya en Espagne. (Voy. p. 427 de l'édit. de ces *Mémoires*, dans la collection Michaud et Poujoulat.) Les détails que donnent les mémoires de Lenet prouvent que les accusations portées par Mazarin contre Condé n'ont rien d'exagéré.

[3] Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Tarn-et-Garonne.

[4] Probablement Saint-Nicolas-de-la-Grave, arrondissement de Castel-Sarrasin, département de Lot-et-Garonne.

qui seront bientost suivies de celles de Mardik et de Dunkerque, les ennemis [n'oubliant][1] rien pour profiter de l'occasion presente. Enfin luy et son frere, comblez de bienfaits du Roy, tirent l'espée contre S. M^te^, s'unissent avec ses plus forts ennemis et remuent toutes sortes de pierres pour le bouleversement du royaume, croyant que la tendresse de l'aage de S. M^té^ et la guerre, qu'il a avec un si puissant ennemy que le roy d'Espagne, pourront grandement contribuer à venir à bout de leurs desseins. Et ce pendant il y a des François, qui se disent zelez pour le service de Leurs M^tez^, qui empeschent que ledict prince ne soit declaré criminel, comme s'il n'estoit advantageux et mesme necessaire de le faire, quand mesme on seroit asseuré (ce que j'ay peine à croire) que le parlement de Paris refusast une telle declaration[2], laquelle estant envoyée à toutes les autres compagnies du royaume, la verification en seroit infaillible. Octobre 1651.

Mazarin se plaint ensuite qu'on ait chargé le duc d'Orléans d'être médiateur entre la Cour et Condé. Ce prince est d'accord avec Condé : s'il le voit vainqueur, il ne parlera pas de pacification; si Condé est vaincu, il proposera un accommodement, et si la Cour le refuse, il l'accusera de perpétuer la guerre civile. Le Cardinal insiste ensuite sur la nécessité de secourir Barcelone.

Je seray inconsolable s'il arrive quelque malheur à Barcelone, puisque de la conservation de cette ville depend celle de la Catalogne, et que je suis certain que le seul moyen de contraindre les ennemis à la paix, c'est de les faire eschouer dans cette entreprise. La Reyne se souviendra de m'avoir entendu dire plusieurs fois, dans le Conseil, que l'on devoit s'appliquer preferablement à toute autre chose pour empescher les ennemis de faire des progrez dans ladicte province, puisque rien ne les touchoit plus sensiblement que nos advantages de ce costé-là. Je n'ay presque faict aucune depesche, depuis mon depart

[1] La copie porte *n'oublient;* mais, d'après les habitudes du style de Mazarin, le participe semble préférable.

[2] Ce fut seulement dans un lit de justice, tenu le 19 janvier 1654, que Condé fut déclaré par le parlement de Paris coupable de lèse-majesté; mais la déclaration royale y avait été portée dès le mois de novembre 1651.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1651. de la Cour, à toutes les personnes à qui j'ay parlé d'affaires, que je n'aye conclu qu'il estoit absolument du service du Roy de faire plustost souffrir ses affaires partout ailleurs qu'en Catalogne. J'escrivis contre l'envoy de Marsin[1], et je fus au desespoir lorsque j'appris qu'il s'y en alloit, particulierement aprez avoir donné la Guyenne à M. le Prince[2], et si de Lionne vouloit monstrer ce que je luy escrivis, on verroit que je prevoyois tout ce qui est arrivé. Je ne me pique nullement de capable (*sic*); mais je suis bien certain que, si j'eusse eu l'honneur d'estre auprez de Leurs M^tez^, Marsin seroit prisonnier, et le comte du Daugnon et Arpajon du costé du Roy[3], et je n'ay aucun remords de n'avoir pas escrit, six semaines devant que M. le Prince levast le masque, les moyens infaillibles qu'il y avoist pour gagner ces esprits [les esprits de du Daugnon et d'Arpajon], et pour faire beaucoup d'autres choses qui auroient apporté un tres-grand advantage; mais il ne faut pas se chagriner sur des choses passées et auxquelles il n'y a point de remede.

Mazarin parle ensuite du moyen de gagner du Daugnon et d'Arpajon, de la nécessité d'éloigner au plus tôt Chavigny et Fontrailles, et de punir les auteurs de libelles qui attaquent la Reine. Il termine en insistant sur la nécessité de secourir Barcelone et la Catalogne.

CCI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 266 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Huy, 29 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Comme par le retour de Besmaux, le comte de Fuensaldagne m'a faict dire que, dans trois ou quatre jours, ses troupes[4] se retireroient

[1] Comme gouverneur de Barcelone et de la province de Catalogne.

[2] *Après qu'on eut donné la Guyenne à M. le Prince.*

[3] *Seroient du costé du Roi.*

[4] Les troupes espagnoles commandées par don Estevan de Gamarra.

du pays; qu'il estoit tres-fasché de l'obstacle qu'elles avoient apporté à mon passage à Dinant, avec toutes les offres de protestation de services que je pourrois souhaiter, il y a apparence qu'elles deslogeront bientost, d'autant plus qu'elles seront obligées de se joindre toutes, si elles veulent prendre quartier en quelque lieu, ainsi que ledict Besmaux m'asseure avoir penetré estre de leur intention. Octobre 1651.

Après avoir rappelé les négociations entamées avec l'électeur de Brandebourg pour lever des troupes dans ses États, Mazarin ajoute :

Vous serez ponctuellement adverty de tout ce qui se fera là-dessus, et par vostre moyen, M. le mareschal de la Ferté le sera aussy; mais ce pendant il faudroit voir ce qu'il y auroit à faire, si cela manquoit, pour former un bon corps, afin que mon entrée en France produisist d'abord quelque chose qui fust advantageux au service du Roy et qui me rendist plus considerable. Mondict sieur le Mareschal sçaura bien dire s'il croit qu'on sçauroit faire des levées du costé de l'Alsace. Je crois aussy qu'escrivant au comte de Broglio[1] de tirer de la Bassée sept ou huit cens hommes à present qu'on ne doit pas craindre un siege, et de parler aux autres gouverneurs de cette province-là, qui sont de mes amys, pour obliger chacun à donner quelques soldats, qu'il m'en pourroit amener un petit corps assez bon. Je vous diray aussy qu'il y a beaucoup de monde qui me faict sçavoir que, lorsque je seray en quelque lieu en France, ils me viendront trouver, bien accompagnez: mais je croy qu'il faut faire fondement sur ce qu'on levera et sur les troupes qui sont desja sur pied: car il y a des regimens commandez par des gens qui sont tout-à-faict à moy, qu'avec un peu de soing on pourroit bien fortifier.

Le chevalier de Montaigu[2] m'a faict jusqu'au jour de mon depart de Paris toutes les protestations imaginables d'amitié, tesmoignant qu'il estoit incapable d'oublier les obligations qu'il m'avoit de l'avoir preferé à tout autre à (pour) luy procurer l'establissement de Rocroy et le

[1] Voy. sur ce personnage, dont le nom est écrit par Mazarin tantôt *Broglio*, tantôt *Broglia*, le tome III, p. 1142, des *Lettres de Mazarin*. — [2] Il était gouverneur de Rocroy.

Octobre 1651. proteger en toutes les rencontres qui se sont offertes; et MM. de Noailles et de Navailles me respondoient aussy en mesme temps que je pouvois compter sur ledict chevalier, comme sur une personne incapable de me manquer; mais n'ayant receu aucune de ses nouvelles, depuis ma sortie du royaume, ny mesme à present que je suis approché de cette frontiere, j'en suis en quelque peine, et je ne sçay pas le fondement que je puis faire sur son affection. Il ne seroit pas mal à propos, à mon advis, de le recognoistre adroitement.

J'ay une amitié si veritable pour vous, et je me tiens si asseuré de la vostre, que je ne doute point que vous ne fussiez ravy de m'en donner des marques et que vous n'eussiez la bonté de m'ouvir la porte, si j'estois obligé de vous venir voir à Sedan.

MM. de Noirmonstier[1] et de Bussy[2] m'ont faict sçavoir que leurs lieutenans avoient ordre de me recevoir à Charleville et à Mezieres, comme leurs propres personnes, et Pennacors[3] me l'a encore confirmé en parlant du dernier lieu. Je vous prie de me mander si vous en sçavez quelque chose.

Quantité de mes amys et des personnes indifferentes mesme, qui n'ont pas trop bien respondu à leur devoir dans mon malheur et qui se rapprochent presentement, m'ont faict sçavoir que je devois m'en aller tout droict à la Cour, leur faisant mal au cœur de voir le peu de vigueur qu'il y a et les mauvais conseils qu'on donne à Leurs M^tez^, parce que ceux qui ont droict de le faire ne songent qu'à leur interest particulier. L'affaire est assez delicate par beaucoup de raisons; mais je remets à la discuter quand nous nous verrons, et ce que je puis dire, c'est qu'aprez avoir recognu le peu d'esperance qu'il y a de guerir par les mains de ceux qui traitent mon mal, je veux estre mon medecin moy-mesme, et prendre

[1] Louis de la Trémoille (Voy. ci-dessus, p. 44, note 6) était gouverneur de Charleville et de Mont-Olympe.

[2] Bussy-Lameth, dont il a été question ci-dessus, p. 44, note 7. Il était gouverneur de Mézières.

[3] Il a été souvent question de ce gentilhomme, qui servait d'intermédiaire entre Mazarin et une partie de l'ancienne Fronde, surtout avec Mme de Chevreuse, le Coadjuteur, Noirmoutiers, etc.

une bonne resolution pour ne manquer pas de servir le Roy et l'Estat, Octobre 1651.
en un rencontre où Leurs M^tez ont affaire du zele et de la fidelité de leurs veritables serviteurs, et parce qu'il me semble que j'ay assez souffert sans faire aucune deffense pour n'exposer pas le Roy et la Reyne, pendant qu'ils estoient à Paris, à recevoir de plus grands prejudices. Il faut donc lever le masque et tascher de bien servir Leurs M^tez, qui m'honorent de leur bienveillance plus qu'Elles n'ont jamais faict.

CCII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 270; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Huy, 30 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous fais mille excuses d'avoir laissé passer deux ordinaires sans vous escrire : le mouvement dans lequel j'ay esté, depuis mon depart de Brühl, en a esté cause ; il n'est pas encore achevé. Car ma resolution d'aller prendre ma demeure à Dinant n'a pu estre executée, les troupes du prince [de Condé], jointes à un corps d'Espagne [d'Espagnols], commandé par don Estevan de Gamarre, ayant esté logées jusques à ce matin aux environs de ce lieu, sans oublier aucune diligence pour m'attraper, en cas que j'eusse voulu suivre ma route. Je m'asseure pourtant que mon silence et ce que l'on vous pourroit dire, au prejudice de l'amitié que j'ay pour vous, ne vous sçauroit faire aucune impression contraire à la passion avec laquelle je vous la conserveray tousjours, [estant] impatient de vous en donner quelque marque. La Reyne m'a faict dire positivement qu'Elle ne vous oubliera pas dans la disposition des benefices, et il faudroit bien que je fusse tout-à-fait decredité, si S. M^té ne vous consideroit en ce rencontre, aprez avoir receu tant d'effects de vostre zele et attachement dernier à son service. Je crois donc que vous vous

Octobre 1651. devez mettre l'esprit en repos là-dessus, et je vous cognois trop bien pour ne sçavoir pas que, si on vous oublioit, vous n'en seriez touché que pour la reputation.

Je ne m'estonne pas de ce que vous a dict M. de Navailles; car il sçait fort bien que la confiance que j'ay en vous est sans aucune reserve. Je souhaite fort de vous voir; mais il faut que vous attendiez quinze jours ou trois semaines à prendre cette peine, parce que, dans ce temps-là, on aura veu avec plus de certitude quel train doivent prendre les affaires.

Je vous prie de reschauffer tousjours mes amys et de les asseurer que le plus grand desplaisir, que je ressens en mon malheur, est le contre-coup qu'ils reçoivent, estant persecutez de mes ennemis, et moy sans pouvoir de les servir.

Dieu sçait avec quelle passion j'ay servi Mme d'Aiguillon, et j'ay souhaité d'estre attaché indissolublement à tous ses interests; mais, à vous parler franchement, je n'ay jamais reconnu qu'elle y eust aucune disposition, et je m'en suis d'autant plus estonné, que j'eusse creu, dans la veneration qu'elle a pour la memoire de feu M. le cardinal de Richelieu, qu'elle dust avoir une entiere amitié pour moy, pour qui ce grand ministre en a tesmoigné une si cordiale, et je puis dire une estime si extraordinaire. Je luy fis faire encore dernierement, par Roussereau, à qui elle avoit parlé, et par Euzenat[1], toutes les protestations imaginables de vouloir estre son serviteur de la bonne maniere; mais elles ont esté receues fort froidement, comme vous aurez pu sçavoir dudict Roussereau, sans que ladicte dame m'ayt faict un mot de response, ny se soit employée à austre chose que pour me faire aller à Rome. Il est vray qu'elle a tousjours entendu que je le pusse faire avec honneur et les moyens d'y subsister honorablement.

Je vous dis tout cecy sur ce que vous me mandez du bruit de la mort de M. de Richelieu; sur quoy je ne vous puis dire autre chose, si ce n'est qu'estant incapable de changer à l'esgard de ce grand Car-

[1] Roussereau était, comme on l'a vu, un des secrétaires de Mazarin, et Euzenat avait été longtemps chargé de l'administration de ses affaires particulières.

dinal, je ne le puis aussy pour ce qui luy appartient[1], et particulierement pour Mme d'Aiguillon, qui avoit la principale part en ses bonnes graces. J'attribue à M. de Chavigny la froideur et le peu d'affection que ladicte dame me tesmoigne, et je suis marry que les artifices dudict Chavigny prevallent en sorte sur son esprit, qu'elle ne cognoisse que peut-estre, en m'obligeant comme elle pourroit aysement auprez de S. A. R., je ne serois pas tout-à-faict inutile à son service. Octobre 1651.

J'ay esté ravi au dernier point de la satisfaction qu'a receue M. de Bournonville[2]; car je l'ayme de tout mon cœur et je sçais de n'avoir rien oublié pour le servir. Je vous prie de lui faire compliment, de ma part[3], et de l'asseurer que, s'il me croit propre à quelque autre chose qui le regarde, il n'a qu'à me le faire sçavoir, et il verra que je n'hesiteray pas à employer tout mon credit pour sa satisfaction.

J'ai faict de grands reproches à l'Ondedei de ne vous avoir pas veu, et je vous promets que, non pas pour ce que je lui ay dict, mais pour son particulier, il en est au desespoir. Car, outre l'asseurance qu'il a de l'estime que je fais de vous, il croit, en son esgard[4], et il me l'a dict plusieurs fois, que je n'ay pas un meilleur amy que vous. Il ne se trompe pas dans cette croyance; car je suis persuadé qu'il n'y a extremité à laquelle vous ne vous portassiez de bon cœur pour m'en donner des marques; ce qui est d'autant plus obligeant qu'il vient de votre pure affection, n'ayant rien faict à vostre advantage.

J'ay esté tres-ayse de voir ce que vous me mandez de M. le Procureur general[5]. Je me conduiray à son esgard comme vous m'escrivez, et il sera bon que vous preniez la peine de conferer quelquefois avec le sieur Colbert, afin de sçavoir de luy en quoy mondict sieur le Procureur

[1] Le duc de Richelieu, dont il est ici question (Armand Jean de Vignerot ou de Wignerod), était petit-neveu du cardinal de Richelieu. Il vécut jusqu'en 1715.

[2] Ambroise-François, marquis de Bournonville, nommé maréchal de camp en 1649, duc en 1652, gouverneur de Paris en 1657, se démit de ses charges en 1662, entra dans les ordres en 1678 et vécut jusqu'en 1693.

[3] Il est probable que, dès 1651, le titre de duc avait été promis au marquis de Bournonville.

[4] En son particulier, pour ce qui le concerne.

[5] Nicolas Fouquet, frère de l'abbé Basile Fouquet.

Octobre 1651. [general] se pourra employer pour le bien de mes affaires, qui sont dans la derniere desolation.

Je ne vois pas pourquoy vous faictes difficulté d'aller voir M. le Coadjuteur, puisqu'il faict profession d'estre tout-à-faict attaché à la Reyne et d'estre de mes amys. Il me semble donc que cela ne peut estre que tres-advantageux pour mes interests.

CCIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 272 : t. 28 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

INSTRUCTION POUR M. DE GRAVEL [1],

MON SECRÉTAIRE, S'EN ALLANT À MAESTRICHT, À COLOGNE ET À CLEVES, SUR LES OFFRES QUE M'EN A FAICTES M. LE COMTE DE WALDECK, AVEC LE CONSENTEMENT DE L'ELECTEUR DE BRANDEBOURG.

Huy, 31 octobre 1651.

(EXTRAIT.)

Il faut aller d'icy à Maestricht et voir, de ma part, M. le Rhingrave, luy donnant la lettre de croyance (de creance) que vous avez, luy confiant le sujet de vostre voyage à Cleves [2], en grand secret, le priant de m'assister de ses bons conseils en ce rencontre. Il sera bon aussy d'examiner avec luy le chemin que pourroient faire les troupes qu'on leveroit et quelle assistance il nous pourroit donner, en ce cas qu'il prist resolution de passer dans le pays de Liege.

En passant à Liege, vous prendrez les huit cens et tant de patagons [3],

[1] Gravel, qualifié ici de *secrétaire de Mazarin*, fut surtout chargé de missions diplomatiques en Allemagne. Je pense que c'est de lui que parle Dangeau, à la date du 16 juillet 1684 (*Journal*, t. I, p. 35). «On apprit, dit-il, la mort de M. de Gravelle, ambassadeur du Roi en Suisse.» La différence d'orthographe entre *Gravelle* et *Gravel* ne doit pas arrêter. J'ai suivi l'orthographe de la signature des dépêches conservées aux Affaires étrangères.

[2] Cette ville, capitale du duché de Clèves, appartenait alors à l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. Elle est maintenant comprise dans le royaume de Prusse.

[3] Le patagon était une monnaie d'argent, fabriquée au coin du roi d'Espagne et employée surtout dans les Flandres. La valeur

qui sont entre les mains du sieur Barme, pour les rendre au sieur Huvel (ou Hurel), afin qu'il en tienne compte avec les trois mille huit cens et trente trois qu'il me doit, moins ce que je luy puis devoir de ports de lettres, depuys que je suis party de Brühl, qu'il me dict aller à six patagons, et ce qu'on aura aussy despensé pour un ballot venu d'Anvers. Vous aurez la lettre de change desdicts trois mille patagons, et un ordre audict Huvel de me donner tout l'argent qu'il a entre les mains, si j'en ay affaire. Octobre 1651.

Mais devant que d'aller à Cologne vous devez aller droit à Cleves pour voir M. Quessont[1], que vous trouverez au *Sauvage*, et luy dire que je vous ay envoyé exprez, accompagné du sieur Perrot, bien entendu aux choses qu'il faut sçavoir pour la bonne issue de l'affaire qu'il faut conclure et pour adjuster tout ce qu'il faut, afin de profiter de la bonne disposition que Son Altesse Electorale a pour la France, et de l'affection qu'il a tesmoignée si obligeamment à M. le comte de Waldeck[2].

Si le projet qu'on avoit faict de faire un corps de quatre mille hommes de pied et de mille chevaux, qui fust conduit par M. le comte de Waldeck en qualité de lieutenant-general, reussit, on accordera volontiers toutes les conditions qui regardent mondict sieur le comte. Sinon, il faut tascher, par le moyen qu'on advisera de delà, d'en former un, le plus fort qu'il se pourra, et, s'il pouvoit estre de trois mille hommes de pied et [de] cinq ou six cens chevaux en trois ou quatre regimens, commandez par des colonels bien entendus à la guerre, faciles et raisonnables, pour le choix desquels on se remet à M. le comte de Waldeck, on en sera tres-ayse. A faute de cela, il faudra se contenter de ce qu'a proposé, par sa derniere lettre, le sieur de Quessont, c'est-à-dire d'un regiment de douze ou quinze cens hommes de pied et d'un re-

du patagon a varié; il valait à peu près, à l'époque où écrivait Mazarin, un écu de France de cinquante-huit sous.

[1] On trouvera aux analyses une lettre du 22 octobre 1651, adressée par Mazarin au sieur de Quessont, ou Quetsont, et relative aux levées de troupes allemandes.

[2] L'orthographe de ce nom varie plusieurs fois dans cette lettre. Le copiste écrit tantôt *Wandée*, tantôt *Wandec*. On a vu ci-dessus, p. 468, note 2, qu'il s'agissait d'un comte de Waldeck, qui devait commander les auxiliaires allemands. J'ai corrigé partout l'orthographe fautive du copiste.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1651. giment de cinq ou six cens chevaux; mais il ne faut rien oublier pour avoir le plus d'infanterie qu'il sera possible, et tascher au moins que le nombre en puisse estre de deux mille.

Le secret surtout est grandement necessaire pour la bonne yssue de cette affaire, et il faudra voir de delà quel pretexte on pourra prendre pour desguiser cette levée [et] pour faire croire qu'on a tout autre dessein que celuy qu'on a en effect. Il faudroit tascher que le traitté fust en mon nom et s'engager[1] à mon service particulier dans ce que je pourray entreprendre pour le service du Roy, bien entendu que je m'obligeray avec M. le comte de Waldeck, ou à celuy qui viendra avec lesdictes troupes, de faire ratifier à S. M^té^ tout ce dont je seray convenu.

Vous avez une lettre de creance pour M. le comte de Waldeck, auquel vous la donnerez, ou ferez donner par M. Quessont, et confererez directement avec luy, ou par le moyen dudict sieur Quessont, comme on jugera plus à propos. Je n'ay pas jugé à propos d'escrire à Son Altesse Electorale pour esviter l'esclat; mais, en vertu de la lettre de creance que vous avez pour ledict comte de Waldeck, vous luy direz, pour le faire sçavoir à Sadicte Altesse, que j'ay une passion tout entiere pour son service; que je seray ravy de luy en donner des marques, et que je luy auray les dernieres obligations de l'assistance qu'il luy plaira me donner pour avoir et faire passer lesdictes troupes; que je responds que le Roy luy en tesmoignera ses ressentimens[2], comme fera aussy la Reyne, qui embrassera aussy les occasions dans lesquelles Elle croira se pouvoir employer utilement pour son service.

Pour ce qui est de l'argent, on peut faire estat de huit mille risdalles[3] à Cologne, et de dix mille à Liege, et encore de douze mille audict lieu de Liege, si on veut recevoir les escus d'or trebuchans[4] au prix

[1] Le sens est : *et que les troupes fussent engagées.*

[2] Dans le sens de *sa reconnaissance.*

[3] Environ cinquante mille livres. L'écu impérial, ou reichsthaler (risdal), a varié de valeur, comme toutes les monnaies de cette époque; mais on l'évaluait ordinairement à un peu plus de cinq livres de France.

[4] De bon poids. Ce mot venait de la balance, appelée *trébuchet*, dont on se servait pour peser les monnaies ou autres objets de peu de poids.

des ducats[1], comme on en a tousjours usé dans les troupes de Mme la Landgrave[2] et [avec] celles de M. le mareschal de Turenne[3], puisqu'il (l'or de ces escus) est aussy bon que celuy des ducats et peze tout autant, et en cas qu'ils fissent difficulté des escus d'or, on leur donnera, avant d'entrer en France, des patagons, ou la valeur en autre monnoye. Octobre 1651.

Si la despense de la levée excede les [trente mille[4]] risdalles cy-dessus, on promettra de payer le surplus devant d'entrer en France, puisque l'argent, pour cet effect, est tout comptant à Sedan[5], et on payera ce qui sera deub, ou en patagons, de [la valeur de] cinquante huit sols de France, qui est la juste valeur, comme M. Quessont sçait fort bien. Et pour plus grande seureté de ce que dessus, vous offrirez des pierreries en gage, qu'ils ne rendront que lorsqu'ils auront esté satisfaicts de ce qui a esté convenu.

Je dis, à Brühl, à M. Quessont qu'on pourroit donner trente risdalles pour chaque cavalier, et huit pour fantassin, le premier estant bien monté avec ses pistolets, et l'autre avec son mousquet. Il est vray qu'il m'a faict sçavoir, aprez, que, persistant à faire le corps de quatre mille hommes de pied et mille chevaux, les officiers pretendoient avoir encore davantage, ayant trouvé, à son retour, qu'on ne vouloit plus executer ce qu'il m'avoit proposé à Brühl; mais, comme il n'est plus question de faire ce corps, Son Altesse ayant renvoyé dans ses Estats une partie de ces troupes, je croys qu'il n'y aura plus de difficulté à

[1] Monnaie d'or fin, dont la valeur variait de dix à douze francs. (*Dict.* de Littré.)

[2] La landgrave de Hesse (Marie-Élisabeth de Hanau), qui avait fourni des troupes auxiliaires à la France pendant la guerre de trente Ans.

[3] Avec les troupes auxiliaires allemandes que commandait Turenne.

[4] La copie porte *3,000* en chiffres; mais c'est une erreur évidente du copiste. On a vu, en effet, que Mazarin avait en dépôt huit mille risdalles à Liège, dix mille à Cologne, et encore douze mille à Liège; total, trente mille.

[5] Tout ces détails sur l'argent dont pouvait disposer Mazarin en octobre 1651 confirment ce que nous avons dit plus haut (p. 420, note 1) de l'exagération avec laquelle il se plaignait de sa prétendue misère, en septembre de la même année. Il dit plus loin qu'il avait en outre des pierreries qu'il proposait de mettre en gage.

Novemb. 1651. adjuster au prix de trente risdalles pour cavalier et huit pour fantassin[1], non seulement parce qu'il semble raisonnable, recevant lesdictes troupes au commencement de l'hyver, et n'y ayant asseurement personne qui ayt offert de donner cela sans retardement et en argent comptant, comme j'ay faict.

Mazarin termine cette dépêche en indiquant les diverses routes que les troupes pourraient suivre pour entrer en France, telles que l'électorat de Trèves, le pays Liège ou l'Alsace. Il préfererait la première route.

CCIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 276; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE NAVAILLES.

Huy, 1er novembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'estois sur le point de depescher Besmaux[2] ou Brassy à M. le mareschal d'Hocquincourt et d'escrire par ce moyen à M. vostre frere[3], vous croyant desja party de Paris pour la Guyenne; car j'estois en grande peyne, n'ayant receu, depuis vostre depart de Bapaume[4], aucune de vos lettres, et vous ayant escrit deux fois depuis les miennes de Brühl, et je ne sçaurois pas comprendre comment les lettres peuvent avoir esté esgarées. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que de me donner de vos nouvelles.

Mazarin rappelle ensuite, comme il l'a déjà fait dans la lettre à Fabert[5], qu'il est

[1] Une note marginale du manuscrit est ainsi conçue : «S'il faut donner cent ou deux cens patagons à quelque personne d'esprit pour faciliter l'affaire, il le faut faire».

[2] Besmaux, Besmaus, ou Bezemaux, était capitaine des gardes de Mazarin. Il devint, en 1658, gouverneur de la Bastille et mourut en 1697. Dangeau parle de Besmaus à l'occasion de sa mort (*Journal*, t. VI, p. 249). On voit par ce passage de Dangeau, et aussi par les *Mémoires de Saint-Simon*, que Besmaux s'était prodigieusement enrichi dans le gouvernement de la Bastille.

[3] Henry de Montault-Benac, comte de Saint-Geniez, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1654, mort en 1685.

[4] Navailles était gouverneur de cette place forte de l'Artois.

[5] Lettre du 29 octobre 1651, ci-dessus, p. 474 et suiv.

temps d'agir, « puisqu'il est question, dit-il, de servir le Roy et l'Estat ». Il parle ensuite de quelques-uns des gouverneurs et généraux disposés à le seconder et charge Navailles de stimuler leur zèle : Novemb. 1651.

« J'avois desja depesché du costé de la mer et faict une longue lettre à M. d'Estrade, luy adressant des lettres pour M. le mareschal d'Aumont, que je croyois qui seroit de ce costé-là, et pour M. de Grancey, auxquels il devoit communiquer ladicte depesche. J'avois aussy escrit, par son moyen, à M. de Montdejeu [1], qui est entierement de ses amis, [et] qui, depuis mon malheur, m'a tesmoigné incessamment une passion toute extraordinaire pour mes interests. J'ay jugé, neantmoins, à propos d'escrire encore un mot à M. le mareschal d'Aumont, puisqu'il n'est pas logé loin de vous, et je vous prie de l'entretenir de toutes choses, puisque je me remets à ce que vous luy direz, et surtout asseurez-le bien que je ne perdray jamais le souvenir de tant de marques d'amitié qu'il m'a données et de ce que vous m'escrivez, de sa part, sur ce sujet. Je vous envoye aussy des lettres pour MM. le comte de Broglio et de Bar [2], qui sont aussy de creance sur vous. Vous sçavez à quel point ils sont de mes amis; c'est pourquoy vous pourrez conferer avec eux de tout ce qui me regarde, m'asseurant qu'ils seront ravis de contribuer tout ce qui pourra dependre d'eux pour faire changer de face au mauvais estat de mes affaires.

Je laisse M. le mareschal d'Hocquincour [3] pour le dernier; mais vous sçavez la place qu'il tient dans mon cœur, à quel poinct j'estime son merite et l'estat que je fais de son amitié [4], sur laquelle je compte comme sur une chose qui ne me sçauroit manquer. Enfin, je suis son serviteur et son amy, et je me confie en luy sans aucune reserve. Je luy ay escrit une lettre par la voye de Paris; mais, en cas qu'il ne l'eust pas receue,

[1] Jean de Schulemberg, gouverneur d'Arras. (Voy. ci-dessus, p. 31, note 2.)

[2] Le comte de Broglie et de Bar étaient gouverneurs de la Bassée et de Doullens.

[3] Charles de Monchi, marquis d'Hocquincourt, né en 1599, avait été promu maréchal de France en 1651. Il mourut en 1658.

[4] On verra, dans la suite des lettres de Mazarin, que le maréchal d'Hocquincourt, entraîné par sa passion pour la duchesse de Châtillon, prit le parti de Condé. Il fut tué dans les rangs des ennemis.

Novemb. 1651. vous luy direz, de ma part, qu'ayant donné ordre à Jobart de luy faire tenir, en grand secret, ou, en son absence, à Mme la Mareschale[1], une somme d'argent de cinquante mille escus qu'il avoit retirée[2], je le prie, de tout mon cœur, d'assister ledict Jobart en ce qu'il pourroit souhaiter, afin qu'il la puisse faire passer en seureté à Peronne; ce qui se fera, à mon advis, aysement, estant en or; mais, au nom de Dieu, qu'on se conduise en sorte qu'on n'en puisse penetrer aucune chose; car autrement l'affaire courroit grand risque. Pour cet effect, il me semble que mondict sieur le Mareschal pourroit faire dire audict Jobart, par quelqu'un en qui il se confiast, le biais qu'il devra prendre pour luy faire tenir seurement ce que je luy ay ordonné, sans parler d'argent; car ledict Jobart l'entendra bien. M. le Mareschal prendra la peine de me faire garder ladicte somme, en ayant destiné une partie pour lever deux regimens estrangers de cavalerie et d'infanterie. A quoy je fais travailler presentement, quoyque je ne sois pas asseuré d'en pouvoir faire estat.

Vous communiquerez à mondict sieur le Mareschal le contenu de cette lettre et tout ce que vous dira en particulier le s^r^ Maure, et si [je n'] eusse creu[3] que cela n'eust eu trop d'esclat, je l'aurois prié de venir à Sedan ou à Rocroy, où je me serois rendu pour conferer avec luy, ainsy que je pretends le faire avec vous; mais il suffira que vous examiniez toutes choses avec mondict sieur le Mareschal et que vous me rapportiez ses sentimens et ses bons conseils.

Leurs M^tez^ avoient eu la bonté de me tesmoigner qu'Elles souhaitoient que j'allasse les trouver, sur la resolution qu'Elles avoient prise de revenir à Fontainebleau[4]; mais l'ayant changée pour s'en aller à Poitou, Angoumois et Xaintonge, pour satisfaire à ces provinces qui en ont faict de pressantes instances, et pour empescher M. le Prince de tenir la pa-

[1] Éléonore d'Étampes, maréchale d'Hocquincourt. (Voy. ci-dessus, p. 431, note 3.)

[2] *Retirée* a le sens de *mise par Jobart à l'abri des recherches.* Il n'y a aucun complément direct après *retirée.* Ce passage confirme encore ce que nous avons déjà dit (p. 420, note 1) des ressources pécuniaires que Mazarin tenait en réserve à l'époque où il se plaignait de sa misère.

[3] La copie porte : *si j'eusse creu.*

[4] Après le voyage de Bourges, qui avait eu lieu en octobre 1651.

role qu'il avoit donnée, en Guyenne, de porter la guerre sur la Loire, la Reyne m'a faiçt sçavoir que le voyage ne seroit que pour trois semaines ou un mois[1] et [que] le Roy s'en reviendroit aprez à Fontainebleau ou en Bourgogne, et que ce pendant Leurs M^tez^ remettoient à moy de faire ce que je jugerois plus à propos, me declarant pourtant qu'Elles approuveront fort que je fisse quelques levées estrangeres et que je formasse, dans ces frontieres, un corps assez considerable, afin qu'entrant en France je pusse agir hautement pour le service de Leurs M^tez^. M. le mareschal de la Ferté et MM. de Fabert, de Noirmontier, de Bussy, Le Rasle, Feuquieres et Maroles[2] tesmoignent avoir grande passion de faire quelque chose qui me pust donner du contentement. Je croy que M. le chevalier de Montaigu[3] a les mesmes intentions; mais, depuis mon depart de Paris, je n'ay pas eu de ses nouvelles. Je croy pourtant qu'il se souviendra des paroles qu'il m'a données et qu'il m'a faict confirmer si souvent par vostre moyen et par celuy de M. de Noailles. Novemb. 1651.

Je souhaite donc qu'aprez que vous aurez entretenu tous cesdicts Messieurs, vous preniez la peine de vous rendre à Sedan ou à Rocroy, où je me rendray pour vous voir, et je ne croy pas que rien vous puisse empescher de faire le voyage en toute seureté. Je souhaiterois fort que M. le comte de Broglio fust de la partie, et je vous prie de le luy mander, ne doutant point que, si son absence ne peut apporter aucun prejudice à la conservation de sa place[4], il prendra avec joye cette incommodité pour l'amour de moy.

Je vous prie de n'oublier pas de voir M. de Bar et de luy dire que, d'une façon ou d'autre, le mois dans lequel nous sommes ne se passera pas sans que j'aye le bien de l'entretenir, et ce pendant il vous ouvrira

[1] Le séjour de la Cour à Poitiers se prolongea jusqu'au mois de février 1652.

[2] Les généraux cités dans ce passage étaient gouverneurs de Lorraine, de Sedan, de Charleville, de Mézières, de Rethel, de Verdun et de Thionville. Il a été souvent question de ces gouverneurs de places fortes dans les *Lettres de Mazarin.*

[3] Gouverneur de Rocroy, dont Mazarin a parlé ci-dessus, p. 475-476.

[4] La Bassée, dont, comme on l'a dit, le comte de Broglie était gouverneur.

Novemb. 1651. son cœur de toutes les choses qu'il estime que je doive faire et sur les assistances qu'il croira me pouvoir donner, afin que je sois plus en estat de servir le Roy en un rencontre où il a tant affaire de ses bons serviteurs.

Je seray bien ayse de sçavoir le nom de tous les regimens qui sont restez dans l'armée de M. le mareschal d'Aumont, et je vous prie de bien asseurer les officiers des vieux corps de la passion que j'ay pour tout ce qui les regarde. Je tiens M. d'Igby[1] pour un de mes meilleurs amis. Vous me ferez plaisir de [le] luy dire et de l'asseurer de mes services, comme aussy MM. de Cossé[2] et de Quincé[3], s'il est en ces quartiers-là[4]. Je seray apres-demain à Dinant, où je n'ay pu me rendre jusques à cette heure à cause des troupes de M. le Prince et de celles de Gamarre, qui estoient logées entre cy et là[5]. Vous voulez bien que je finisse en asseurant la personne que vous aymez le plus[6], que je suis entierement à elle et que je pretends d'estre autant son serviteur que vous le pouvez estre, et pour M. vostre frere, je le prie de croire que je serois ravy, si j'avois l'occasion de luy tesmoigner l'affection et l'estime que j'ay pour luy[7].

[1] Voy. sur ce personnage, t. III, p. 456, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Timoléon de Cossé-Brissac, nommé maréchal de camp en 1650, mort en 1675.

[3] Joachim, comte de Quincé, nommé maréchal de camp en 1642 et lieutenant général en 1650, mort en 1659.

[4] D'après la *Chronologie militaire* (t. IV, p. 60), le comte de Quincé était en Normandie en 1651.

[5] Entre Huy et Dinant.

[6] Il a déjà été question de Suzanne de Neuillant, mariée à Philippe de Montault-Benac, marquis, puis duc de Navailles. Elle avait été fille d'honneur d'Anne d'Autriche. Nommée dans la suite dame d'honneur de la Reine Marie-Thérèse et gouvernante des filles d'honneur de cette princesse, elle s'attira une honorable disgrâce par la juste sévérité avec laquelle elle exerça ses fonctions, en interdisant à Louis XIV l'entrée de la chambre des filles d'honneur de la Reine.

[7] Mazarin fit en effet, dans la suite, confier à M. de Saint-Geniez, frère du duc de de Navailles, la lieutenance du gouvernement de l'importante place de Brisach.

CCV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 281 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A LA PRINCESSE DE PHALSBOURG[1].

Huy, 2 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne sçaurois comprendre comme on dict que le Cardinal[2] n'a rien faict ny pour Monsieur ny pour Madame. Il ne faut que voir en quel estat ils estoient à la mort du feu Roy et celuy dans lequel la Reyne a eu la bonté de les mettre, et on trouvera que Monsieur a le Languedoc, qui est le plus grand gouvernement de France, avec toutes les places[3] qui sont dans cette province-là, cinq ou six cent mille livres de revenu davantage qu'il n'avoit, sans parler de plus de quatre millions de dons qu'il a eus en diverses rencontres, ny d'une infinité de graces que la Reyne a faictes à son instance, ny mesme que, nonobstant toutes les revolutions du royaume et le renversement des finances, qui bien souvent ne fournissent pas ce qui est necessaire pour la subsistance de la maison du Roy, Monsieur n'a jamais perdu un sol de tout ce que le Roy luy a donné, la Reyne ayant trouvé bon qu'on affectast pour cela les meilleures fermes du Royaume; mais, puisqu'on croit que cela n'est rien, je ne veux pas contester là-dessus.

Je vous suis extremement obligé de la cognoissance qu'il vous a pleu me donner des interests particuliers qui regardent M. de Lorraine. J'attendray de sçavoir ce qui se sera passé dans la conference que vous

[1] Voy. sur Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, t. I, p. 952, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Dans cette lettre chiffrée, le Cardinal parle de lui à la troisième personne.

[3] Dans l'ancienne monarchie, les places fortes, comprises dans une province, avaient ordinairement des gouverneurs particuliers, qui ne relevaient que du Roi. C'était une précaution prise par l'autorité centrale contre la puissance trop redoutable des gouverneurs de provinces.

Novemb. 1651. deviez avoir avec Son Altesse, et je finiray cette lettre en vous asseurant que j'ay une passion tout entiere pour son service, et que je ne me croirois pas incapable d'en donner des effects, si Sadicte Altesse vouloit conclure tout de bon quelque chose, en sorte qu'estant asseuré des bonnes graces de Leurs M^tez^, on peust aussy faire un fondement certain sur ce qu'il promettroit, de son costé, de faire pour leur service.

CCVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 287 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. MILET ou MILLET.

Dinant, 5 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Bien qu'il n'y a qui que ce soit en qui j'aye plus de confiance qu'en mondict sieur le Mareschal[1], neantmoins je ne laisseray pas de dire quelque chose en response du contenu dans les dernieres depesches de M. le Mareschal et des vostres, concernant ce à quoy on avoit engagé la Reyne pour faciliter mon retour et à ce qui en avoit empesché l'execution :

Premierement, M. le Mareschal peut estre asseuré que je cognois fort bien de quelle trempe est son amitié, et qu'il n'y a rien à adjouster à l'adresse, à la vigueur et à l'affection, avec laquelle il s'employe pour m'en donner des marques, sans se rebuter par aucune opposition qu'il rencontre, profitant de toutes les conjonctures pour porter la Reyne à prendre des resolutions qui me soient advantageuses et pour l'empescher de se laisser persuader de ceux qui, sous divers pretextes, taschent de l'en destourner. Aussy je conjure M. le Mareschal de croire qu'il n'aura jamais sujet de me reprocher que j'en aye perdu le souvenir, et, s'il plaist à Dieu que mes affaires changent de face, je luy responds que les siennes se porteront mieux.

[1] Le maréchal du Plessis-Praslin, qui commandait l'armée royale en Poitou.

Je voy aussy bien les intentions de ceux qui agissent auprez de la Reyne, comme si j'y estois present, et je cognois parfaitement que, nonobstant la bonne volonté qu'il plaist à S. M^té^ d'avoir pour moy, il est impossible qu'Elle ne soit surprise par l'artifice de ces gens-là. Je n'oublie rien pour diminuer le mal, taschant de bien advertir la Reyne de toutes choses, et je voy que M. le Mareschal faict la mesme chose avec tant de force et une maniere si obligeante qu'on ne peut souhaiter davantage, et que vous ne vous espargnez pas aussy dans les conjonctures que vous avez d'entretenir S. M^té^. Je croy qu'il faut continuer de mesme et ne faire aucun esclat avec ceux qui, confirmez de plus en plus dans l'ingratitude[1] et esperant de se pouvoir mettre dans le pinacle, n'apprehendent rien tant que mon retour; car ce seroit une grande imprudence de faire sentir le tonnerre, sans qu'il fust suivy du foudre. Novemb. 1651.

M. le Mareschal s'est trompé s'il a creu que la Reyne ayt esté disposée à son retour à Fontainebleau[2]; car je sçay de certaine science qu'Elle avoit desjà donné sa parole pour faire le voyage à Poitiers, et Seyron[3], qui ne partit que deux jours avant que furent faictes les dernieres depesches de M. le Mareschal et les vostres, aprez avoir pressé, deux jours durant, la Reyne pour l'engager à luy promettre que la Cour retourneroit à Fontainebleau et à m'escrire en cette mesme conformité, S. M^té^ se tint tousjours ferme et ne luy dict jamais rien de positif; ains, au contraire, que je la blamerois fort si, se pouvant faire quelque chose d'utile au service du Roy par le voyage de Poitiers, qui, aprez tout, ne dureroit que trois semaines ou un mois. Elle refusoit d'y aller, et[4], par la lettre qu'Elle m'escrivit par Seyron, et par celle que vous m'envoyastes, quelques jours aprez son depart, par l'ordinaire, S. M^té^ ne me disoit autre chose, si ce n'est qu'Elle estoit marrie de ne pouvoir rien

[1] Mazarin fait surtout allusion, dans ce passage, au marquis de Châteauneuf, qui voulait que la Cour s'avançât jusqu'en Guyenne pour en chasser Condé.

[2] Mazarin lui-même écrivait à Navailles, comme on l'a vu (p. 486-487), que la Reine, en quittant Bourges, se proposait de revenir à Fontainebleau.

[3] Jean de Seyron. (Voy. ci-dessus, p. 147, note 1.)

[4] Le manuscrit porte ici *que* avant *par la lettre*.

Novemb. 1651. dire de precis, de façon qu'il ne faut pas que M. le Mareschal ny vous croyiez que la Reyne ayt changé de resolution sur ce que je luy avois escrit de faire des levées[1] et sur tout ce que luy advança là-dessus M. de Mercœur; car, aprez tout, cela n'estoit pas contraire au voyage de la Reyne à Fontainebleau, et M. le Mareschal sçaura que je parlay de ces levées en suite des asseurances que l'Ondedei m'avoit portées de la part de la Reyne qu'aprez le voyage de Bourges elle rameneroit le Roy à Rheims pour faire le sacre, et je croyois qu'il ne seroit pas mal d'entrer alors en France[2] pour servir le Roy avec des troupes que j'aurois toutes prestes pour cet effect. De dire que M. de Mercœur, pour son interest particulier, puisse avoir souhaité plustost que j'entrasse avec des troupes que d'avoir esté tout droit à la Cour, il n'y a pas de raison; car, en quelque posture que je sois, je ne puis estre en aucun lieu plus utile à ses interests qu'auprez de S. M^té^.

Il est hors de propos que je m'estende davantage à parler du passé, d'autant plus que je suis persuadé que la Reyne a fort bien faict de faire le voyage [de Poitiers], lequel, pourvu qu'Elle soit bien servie, infailliblement produira de grands advantages, ruinera divers desseins de M. le Prince et affoiblira son party; et, quoyque mon interest particulier s'y fust entierement rencontré, si la Cour fust revenue à Fontainebleau, particulierement aprez ce que M. de Champlastreux dict là-dessus à M. le Mareschal, neantmoins, pour ce que j'entends, je suis obligé de dire que, si j'eusse eu l'honneur d'estre auprez de Leurs M^tez^, j'eusse esté, sans hesiter, d'advis du voyage, et j'eusse osé respondre qu'il auroit esté tres-utile.

Mazarin indique ensuite les pièges que ses ennemis peuvent tendre à la Reine, soit pour conclure un arrangement avec le prince de Condé, soit pour faire convoquer les États généraux à Tours. Il espère que la Reine saura échapper à ces dangers, et il continue ainsi :

Aprez avoir raffermy par sa presence et par celle du Roy tous ces

[1] Le sens est : *sur ce que Mazarin avait écrit à la Reine qu'il se proposait de faire des levées.* — [2] *Que j'entrasse alors en France.*

peuples[1], affoibly le party de M. le Prince, faict advancer M. le comte d'Harcourt, qui aura des forces assez considerables pour avoir advantage sur luy, et aprez s'estre saisie de la Rochelle, où je ne doute point qu'Elle ne soit receue à bras ouverts (car la hayne qu'on y a contre du Daugnon[2], comme en toutes ces provinces-là, est inconcevable). Elle doit ramener le Roy vers le centre du royaume[3], estant certain que, demeurant longtemps esloignée des provinces de deçà (des provinces du Nord) et de Paris, cela pourroit causer de plus grands prejudices qu'on ne sçauroit tirer d'advantages, si Elle continuoit à faire son sejour vers la Guyenne[4]. Nov. and. 1651.

Et surtout, il faut bien prendre garde que S. M^té^ ne s'engage à la tenue des Estats [généraux], y ayant beaucoup de pretextes pour les remettre, et celuy de vouloir donner ordre par sa presence à la Bourgogne, où il y a diverses places qui tiennent pour M. le Prince, et aux entreprises que les Espagnols, fomentez par ledict prince, sont tout prests de faire dans la Champagne et dans la Picardie, sera, ce me semble, fort plausible.

M. le Mareschal ne doit pas douter que les discours qu'on tenoit assez publiquement à la Cour, que je m'y pourrois rendre à l'improviste, n'ayent donné de grandes inquietudes à quelques personnes qui auront fort contribué à la faire esloigner, pendant que je m'approchois; mais tout ce que dessus estant bien representé à la Reyne par M. le Mareschal, de concert avec M. de Mercœur, M. Bartet et d'autres qu'on pourroit croire passionnez pour mes interests, comme je croy que le sont Mme la princesse palatine, M. le prince Thomas[5] et Mme de Carignan, sa femme.

[1] Les habitants du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge.

[2] Voy. sur le comte du Daugnon, t. I, p. 920, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Les résultats de la guerre de Saintonge et d'Angoumois furent tels que Mazarin les avait annoncés, excepté pour la Rochelle et Brouage, où le comte du Daugnon réussit à se maintenir.

[4] L'opinion que Mazarin exprime dans ce passage est celle qu'il soutint à Poitiers, lorsqu'il eut rejoint la Cour à la fin de janvier 1652. Elle fut vivement combattue par le marquis de Châteauneuf, qui, n'ayant pu la faire rejeter, quitta la Cour.

[5] Voy. t. I, p. 961. Le prince Thomas de Savoie-Carignan avait épousé Marie de Bourbon, qu'on appelait la princesse de Carignan.

Novemb. 1651. je croy que la Reyne feroit volontiers ce qu'Elle a desja resolu, et que l'Estat ensuite en recevroit de grands advantages, et moy et mes amys beaucoup de satisfaction. Il faut donc y travailler à bon escient, comme je croy qu'aura desja commencé de faire le sieur Bartet, de ma part, et qu'il reiterera, de concert avec M. de Mercœur et M. le Mareschal, quand le sieur Seyron sera arrivé.

CCVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 297 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 9 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je ne sçay pas ce qui peut avoir obligé M. le mareschal de la Ferté à s'esloigner de la frontiere, mais je vous puis bien dire que, par la response qu'il a faicte à ma lettre, que vous pristes la peine de luy envoyer, il me dict positivement qu'il se rendra à jour precis là où vous luy marquerez. Je ne doute point qu'il ne le fasse ponctuellement et qu'il n'execute aussy tout ce qu'il mande en termes tres-precis. Je suis marry que vous ne l'ayez pas trouvé disposé à la chose, de laquelle je vous ay escrit; mais peut-estre, en nous voyant, il changera d'advis, si nous pouvons avoir des moyens de l'entreprendre avec apparence d'une bonne issue, à quoy je m'appliqueray d'autant plus que, par les advis que vous me donnez, je croy que ce seroit une affaire facile à reussir. Je vous prie d'en faire un petit projet et le garder pour le pouvoir examiner ensemble, quand j'auray le bien de vous voir. Je croy qu'on pourroit tirer de Picardie cinq ou six cens chevaux et deux mille hommes de pied, y compris le vieux regiment de Navailles, qui est à Rocroy, de quoy je seray encore mieux esclaircy par la venue de M. de Navailles, qui doit arriver à tous momens icy, ou à Sedan, ou à Rocroy, et il se peut faire que le comte de Broglio l'accompagne.

J'eusse souhaité une response plus particuliere de M. le mareschal de la Ferté pour ce qui est de lever quelques troupes en Alsace et de fortifier quelques regimens, qui sont dans le corps qu'il commande; car je sçay bien qu'avec de l'argent on faict toutes choses; mais il faudroit sçavoir plus en detail qu'est-ce que l'on peut faire, à quel prix et en combien de temps, et quels advantages on pourroit recevoir par des quartiers d'assemblée[1] qu'il pourroit donner dans la Lorraine. Je vous conjure aussy sur ce point d'examiner un peu le moyen de faire une levée, soit en Champagne, soit en Alsace, ou autres lieux, aux environs de deux mille hommes de cavalerie et infanterie, en sorte que, si on y despense de l'argent, on puisse au moins en faire estat et promptement, et pour moy je croirois qu'il seroit beaucoup mieux de fortifier des corps qui sont desja sur pied, que non pas d'en former de nouveaux. Novemb. 1651.

Par le discours que vous me faictes, il paroist bien que vous estes informé de tout, et je recognois en ce que vous me dictes de plus en plus vostre prudence et l'affection que vous avez pour moy. Quand je vous entretiendray, je vous diray que mes affaires ne pouvoient pas estre en meilleur estat pour ce qui regarde les intentions du Roy et de la Reyne et de toute la Cour, à l'exception de quelques personnes[2], qui ont interest dans mon esloignement et qui pretendent et agissent (quoy qu'elles gardent, tant qu'elles peuvent, les apparences du contraire) pour s'establir sur ma ruyne, et enfin j'espere que mes sentimens pour les resolutions que je dois prendre, dans l'estat present des choses, seront fort conformes aux vostres.

[1] Ces mots indiquent, je crois, des lieux de réunion pour les troupes, qui devaient être indiqués par le maréchal de La Ferté dans la province de Lorraine, dont il était gouverneur.

[2] Mazarin désigne, dans plusieurs lettres, quelques-uns des courtisans qui désiraient son éloignement. Il cite, entre autres, Brienne, le maréchal de Villeroy, le commandeur de Souvré, Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi, et surtout Châteauneuf. On trouve, dans les papiers de Chavigny, conservés aux Affaires étrangères parmi les registres de Mazarin, la preuve que plusieurs de ces courtisans étaient en correspondance suivie avec Chavigny et le rappelaient de tous leurs vœux auprès de la Reine, pour s'opposer au retour de Mazarin.

Novemb. 1651. Après avoir parlé du bon vouloir que lui témoignent Montaigu et Manicamp. Mazarin exprime la crainte que Mardik soit attaqué par les Espagnols et ne puisse leur résister. Il termine en indiquant le projet des Espagnols de loger une partie de leurs troupes dans des pays dépendant de l'archevêché de Cologne. L'Électeur en éprouve un vif ressentiment. « Il faudra voir, ajoute Mazarin, par quel moyen la France pourra tirer de l'advantage de tout cecy, et vous croirez, je m'asseure, que j'y fais mon devoir. »

CCVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 301 ; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE LIONNE[1].

Dinant, 10 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin l'engage à venir le voir secrètement. Il ajoute :

Je pretends tenir tout prest un manifeste ou une lettre adressante au Roy[2], pour la publier en cas que Leurs M^tez^ me fassent entendre que leur intention est que j'entre en France. Je vous prie de prendre la peine de travailler à cecy comme vous l'entendrez, sans que personne du monde en ayt cognoissance. J'en fais de mesme de mon costé, et, si vous venez, j'ajusteray la chose en la forme que je croiray qui puisse faire plus d'effect dans les esprits. Il ne faut[3], à mon advis, ne mettre qu'en abregé les services que j'ay rendus, les marques d'estime que le feu Roy m'a données, et s'estendre sur les injustices et la violence inouïe que l'on a exercée contre moy, dix mois durant, sans que j'aye dict un seul

[1] On a vu, dans les lettres précédentes, que Hugues de Lionne, après avoir été le correspondant le plus assidu et le confident le plus intime de Mazarin, avait été accusé de perfidie par le Cardinal. Mazarin paraissait oublier ses griefs contre Lionne, dès novembre 1651. Cependant il s'écoula encore plusieurs années avant que Lionne rentrât complètement en faveur.

[2] On trouvera cette lettre plus loin, à la date du 23 décembre 1651.

[3] La copie porte bien : *il ne faut*. Cette répétition de *ne* doit probablement être attribuée à une erreur de copiste.

mot ny songé à m'en venger autrement que comme je fais, revenant en France dans un temps où la guerre civile est allumée, pour servir S. M^te avec le peu que j'ay pu mettre ensemble, avec la mesme fidelité que j'ay tousjours faict, et sans avoir aucune pretention au ministeriat ny aux affaires. Novemb. 1651.

CCIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 312 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET ou MILLET.

Dinant, 15 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

M. le Mareschal[1] aura veu le sieur Bartet, et j'espere que la Reyne, aprez son arrivée, aura eu la bonté de prendre les dernieres resolutions et de faire partir quelqu'un en diligence pour me les faire sçavoir. J'ay veu ledict Bartet dans le sentiment que M. le Mareschal tesmoigne avoir en ce qui me regarde, et je puis dire avec verité que, quand je party de Brülle[2], j'avois desja faict le mesme projet, ayant fort bien recogneu que mon mal se rendroit tout-à-faict incurable, si je n'y apportois quelque prompt remede. Je ne perds pas de temps et je travaille avec beaucoup de diligence et de soin à tout ce qu'il faut, afin que tout ce que j'executeray apporte des advantages reels et solides à l'Estat et aux personnes du Roy et de la Reyne. Seyron dira à M. le Mareschal en detail ce que je fais presentement.

Ce pendant je le conjure de deux choses : la premiere, de presser la Reyne à faire presenter, sans perdre un moment de temps, la declaration contre M. le Prince à tous les parlemens de France, estant absolument necessaire que cela soit faict devant que j'entre dans le royaume, n'important pas s'il arrivoit que le parlement de Paris, ou quelque autre, refusast de la veriffier ; l'autre, de faire expedier en toute

Le maréchal du Plessis-Praslin. — [2] On a déjà vu que Mazarin écrit *Brülle* ou *Bruel*, au lieu de *Brühl*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novemb. 1651. diligence un courrier avec les expeditions que je demande par Seyron, et M. le Mareschal verra, aprez, que je ne perdray pas un moment de temps pour me rendre au lieu où il est, ou en quelque autre que Leurs Majestez me pourroient commander, en bonne compagnie[1]. Le secret en cecy est de la derniere importance. C'est pourquoy je m'asseure que personne n'en aura la moindre cognoissance.

Je m'asseure que M. le Mareschal travaillera incessamment, et de concert avec ceux qui ont les mesmes sentimens que luy, pour entretenir la Reyne dans ceux qu'Elle a presentement; car il ne faut pas douter que, si on en peut eventer quelque chose, certaines gens ne mettent toutes pieces en œuvre et n'usent des mesmes artifices, desquels ils se sont servis jusques à cette heure, pour tascher de la faire changer, luy donnant des effroys et luy imprimant que tout sera perdu, si on me voit dans le royaume.

CCX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 314 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 18 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

M. de Beaujeu[2] vous aura informé de tout ce que je l'ay prié de vous

[1] Le maréchal du Plessis-Praslin dit, dans ses *Mémoires* (p. 428, de l'édit. Michaud et Poujoulat), qu'il écrivit lui-même toutes les pièces que demandait Mazarin. La Cardonnière les porta au Cardinal. Cependant Mazarin différa encore son retour, et ce fut seulement en décembre 1651, après avoir reçu un nouvel ordre du Roi, expédié par le secrétaire d'État, comte de Brienne, en la forme ordinaire, que le Cardinal entra en France. Ainsi s'explique la contradiction apparente que présentent les mémoires de Brienne avec ceux du maréchal du Plessis-Praslin. Chacun d'eux raconte, en effet, qu'il a rédigé l'ordre du Roi pour le rappel de Mazarin, et tous deux disent vrai, parce qu'ils parlent d'ordres expédiés à des époques différentes, l'un en novembre et l'autre en décembre 1651. Il faut insister sur ce point, parce que des historiens d'une autorité incontestable, comme M. Henri Martin, ont remarqué cette apparente contradiction des mémoires de Brienne et de du Plessis-Praslin, sans en expliquer la cause.

[2] Voy. sur ce personnage, t. III, p. 339, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

dire, et, par bonheur, s'estant rencontré qu'il n'estoit pas party, lorsque la Cardonniere[1] est arrivé, il vous aura aussy pu dire en detail les intentions du Roy et de la Reyne à mon esgard, et que mes resolutions ensuite n'ont pas esté de precipiter mon voyage à la Cour pour des raisons tout-à-faict demonstratives, lesquelles, je m'asseure, seront approuvées de vous, lorsque vous aurez pris la peine de les entendre de mondict sieur de Beaujeu; et, en cas que vous jugiez qu'il y ayt quelque chose à changer, il y aura assez de temps pour le faire lorsque j'auray eu le bien de vous entretenir. J'espere que ce pourra estre vers mercredy ou jeudy; mais je me remets à vous en advertir plus precisement. Novemb. 1651.

Ce pendant j'ay faict venir M. le comte de Wagnée[2], et je le prie de s'en aller à Bouillon, luy ayant confié qu'un de ces jours je m'y pourrois rendre sans bruict. Ledict sieur comte m'ayant dict qu'il ne seroit pas difficile, consideré la misere du pays, de lever dans le duché de Bouillon et aux environs trois cens bons hommes de pied, auxquels on pourroit donner un rendez-vous auprez de Rethel, ou en quelque autre endroit qui ne fust pas plus esloigné de Sedan, et que le mareschal de la Ferté pourroit indiquer; aprez quoy, il esperoit que cela pourroit estre faict en huict jours, et que choisissant des officiers accreditez et capables, ces gens-là tiendroient fort bien et iroient partout. On pourroit faire les compagnies de cent [hommes] chacune, comme estant estrangeres, et les joindre, ou à mon regiment allemand, qui sert dans l'armée de M. le mareschal de la Ferté, ou en user comme vous jugeriez plus à propos. Mondict sieur comte m'a dict qu'il vous verroit, s'il estoit necessaire, pour adjuster cette levée, et vous pourrez luy advancer l'argent qu'il voudra à raison de six escus pour homme, prenant conjoinctement avec luy les precautions d'en donner une partie aux soldats, lorsqu'ils seront au rendez-vous, afin que les officiers tiennent plus ponctuellement ce à quoy ils se seront obligez. Je ne vous sçaurois assez dire à quel point je suis obligé à la chaleur que ce gentilhomme me tesmoigne pour toutes les choses, qui, en quelque façon qu'elles se puissent faire, re-

[1] Voy. sur la Cardonnière, ci-dessus, p. 387, note 1. — [2] Ce personnage était un des principaux conseillers de l'électeur de Cologne.

Novemb. 1651. gardent mes interests et ma satisfaction. Aussy je seray ravy lorsqu'estant en posture de le servir, j'en auray l'occasion.

Je vous envoye la lettre cy-jointe pour M. le comte de Grandpré[1]. Je vous prie de l'asseurer que je n'auray jamais occasion de le servir que je ne l'embrasse du meilleur de mon cœur pour luy donner des marques effectives de l'amitié que je veux tousjours avoir pour luy.

Je vous prie de voir, avec M. le mareschal de la Ferté, si les officiers du regiment de Cognac (lequel pourtant je m'employeray [pour] qu'il soit donné à celuy qui le commande, qui est un des meilleurs officiers d'infanterie qui serve le Roy et fort de mes amis)[2] se voudroient charger de lever promptement trois cens hommes pour fortifier ledict regiment, et, en ce cas, vous me ferez plaisir de donner l'argent qu'il faut pour la levée desdicts trois cens hommes.

Quoyque je ne doute point que vous n'en soyez adverty, je croy pourtant qu'il ne sera pas mal que vous sçachiez que Jobart me mande qu'il avoit esté obligé, en recevant de l'argent pour moy, à prendre les louis à XI#, 10 sols.

On a arresté desja la levée de deux mille quatre cens hommes de pied et cinq cens chevaux des troupes de Brandebourg, qu'on asseure estre composées des meilleurs soldats d'Allemagne. Ces messieurs, qui me sont venus voir, ont tesmoigné qu'il auroit esté mieux et plus advantageux pour moy d'employer cet argent à des levées en France, et quelques uns parmy eux craignent que l'entrée des troupes estrangeres dans le royaume ne me fasse du prejudice, dans l'aversion que les peuples ont contre elles par les mauvais traittemens qu'ils en ont receus, depuis que, par le desordre arrivé dans les finances, le Roy n'a pas pu les entretenir à l'accoustumée. Je vous prie de me mander vostre sentiment là-dessus; car je serois bien fasché d'y avoir employé cinquante mille escus, et que cela ne me fist pas de proffit, et, si je reçois

[1] Voy. t. III, p. 472, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[2] Cette parenthèse, dont la forme est irrégulière, est intelligible, et je n'ai pas cru pouvoir en modifier le texte, quoique le mot *pourtant* soit complètement inutile et doive être probablement attribué à une erreur du copiste.

vostre response bientost, peut-estre je seray encore assez à temps pour diminuer cette despense. Novemb. 1651.

Ce qui m'empesche de m'advancer pour avoir presentement le bien de vous voir, c'est que j'attends la personne[1] que M. le comte de Fuensaldagne m'a mandé, par Besmaux, qu'il m'envoyeroit pour m'entretenir sur ce qui regarde la paix; et, quoyque je croye que ce ne sont que des paroles, l'affaire est de trop grande importance pour la negliger, afin de tirer, au moins, l'advantage [qu'on recognoisse] qu'il ne tient pas à la France que la Chrestienté ne jouisse bientost du repos, apres lequel elle souspire, il y a si longtemps. Je vous conjure que ce particulier-icy[2] ne soit penetré de personne.

M. le comte de Wagnée vous fera sçavoir des nouvelles des ennemis, lesquelles meritent qu'on y fasse reflexion, et ne sçachant pas si vous aurez receu la copie de la lettre que M. le duc d'Orleans a escrite à M. le Prince[3] par Vineuil[4], je vous l'envoye cy-jointe.

CCXI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 316 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

MÉMOIRE DU CARDINAL MAZARIN[5].

Dinant, 19 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Sur ce qu'il avoit plu à la Reyne de m'ordonner touchant quelques levées, afin que mon entrée en France, en posture de rendre en toutes

[1] Cette personne était Antonio Pimentelli.

[2] Ce renseignement particulier.

[3] Cette lettre avait été interceptée et fut publiée. Les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 450 (édit. Michaud et Poujoulat), en donnent le résumé.

Ardier, sieur de Vineuil, était un gentilhomme attaché au prince de Condé. Il en est souvent question dans les *Historiettes* de Tallemant des Reaux.

[5] Ce mémoire fut envoyé à la Cour par Mazarin en réponse aux dépêches apportées par la Cardonnière. Il est surtout destiné à expliquer son retard.

Novemb. 1651. façons quelque service considerable au Roy, eust generalement plus d'approbation, dans un temps où S. M^té^ a plus affaire de ses serviteurs, je m'appliquay d'abord à l'executer; et comme, sans avoir sceu les volontez de la Reyne, j'avois eu les mesmes pensées, j'avois introduit quelques negociations avec le comte de Waldeck[1], qui est le favory de l'électeur de Brandebourg, pour avoir une partie des troupes que ce prince devoit licencier, estant une des conditions du traitté de la paix qu'il a conclu avec le duc de Neubourg[2]. J'envoyay tout aussy tost en diligence un de mes secretaires et un autre gentilhomme pour arrester la levée de deux mille cinq cens hommes de pied et de cinq cens chevaux; ce qui a esté faict, en sorte qu'on devoit delivrer la moitié de l'argent le 13 de ce mois, et il n'y avoit rien qui le pust empescher, si ce n'est qu'on recognust l'impossibilité du passage de ce corps pour venir en France à cause du rencontre des troupes de Lorraine, qui sont toutes assemblées entre les pays de Juliers et de Treves.

J'ay donné encore d'autres sommes d'argent pour faire des levées en toute diligence en divers endroits de la Champagne et de la Picardie, et particulierement pour renforcer quatre regimens de cavalerie et deux d'infanterie qui sont tout delabrez et qui sont composez de bons officiers, de façon que, si tout cela avoit son effect, comme je le dois esperer, l'on pourroit avoir ensemble un corps assez considerable, sans retirer des frontieres de Champagne et de Picardie plus de deux cens chevaux et [de] cinq cens hommes de pied, puisque le regiment de Navailles, que je compte parmy les quatre susdicts, avoit desja sa route pour marcher en Guyenne.

J'ay travaillé, en outre, incessamment, en execution des ordres que j'en ay receus, pour voir ce qu'il seroit possible d'advancer à l'esgard de la paix generale, et il y auroit desja deux mois que je me fusse veu en secret avec le comte de Fuensaldagne, si les esperances que les Espagnols ont conceues de la declaration de M. le Prince n'eussent obligé le

[1] Voy. ci-dessus, p. 468, note 2.

[2] La possession du duché de Clèves avait été la principale cause de la lutte entre l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg. Il a été question de ces deux princes, ci-dessus, p. 458, note 1.

comte à se servir de divers pretextes pour le differer[1], entretenant Novemb. 1651.
tousjours correspondance avec moy et me faisant asseurer que le Roy, son maistre, prefereroit tousjours une bonne paix à tous les advantages que luy pourroit produire la continuation de la guerre; mais voyant que l'affaire tiroit de longue, je pris resolution en arrivant en ce lieu de luy despescher le mesme gentilhomme[2], duquel je me suis servy en cette negociation, pour luy dire que je ne doutois point que les ministres du roy catholique, qui estoient auprez de sa personne, aussy bien que ceux qui estoient en Flandres, ne fussent bien embarrassez entre les propositions de M. le Prince et les miennes, qui estoient d'une nature bien differente, puisque les unes alloient à augmenter et perpetuer le mal et le desordre dans la Chrestienté, et les autres à y establir le calme et toutes les prosperitez que la guerre en a bannis; mais que je ne doutois point qu'on ne fist grande difference entre le bien certain et des advantages fort douteux, qu'on ne pouvoit pas mesme obtenir sans que tous les gens de bien en fussent au desespoir.

Sur quoy je m'estendis beaucoup, entrant en matiere sur l'estat de leurs affaires et des nostres pour leur faire cognoistre qu'ils n'ont pas moins besoin que nous de la paix, concluant qu'il y avoit desja un mois que j'estois venu en ces quartiers, ainsy que nous avions arresté pour avoir plus de commodité de traiter et de nous voir, lorsqu'on l'auroit jugé à propos; que rien ne m'arrestoit icy que cette seule consideration de donner tous mes soins, en conformité des ordres que j'en avois, pour contribuer à l'advancement d'un bien si necessaire aux deux couronnes, et aprez lequel la Chrestienté souspire depuis un si longtemps, et que j'estois tout prest à me rendre, sur sa parole, en un lieu qu'il m'assigneroit, pouvant dire avec verité que, quelque advance que je fisse en une affaire de cette consequence, je ne satisfaisois pas assez ny à mon devoir ny à la passion que j'ay de la voir heureusement reussir, et que je le suppliois de me donner une response precise, parce

[1] Pour différer cette entrevue.

[2] On a vu, ci-dessus, p. 474, que ce gentilhomme était Besmaux, capitaine des gardes de Mazarin. Besmaux devint plus tard gouverneur de la Bastille, comme on l'a dit ci-dessus, p. 484, note 2.

Novemb. 1651. qu'aprez cela j'estois obligé à prendre quelques resolutions sur mes affaires.

Et parce que je n'ay pas douté qu'on ne pourroit pas faire la levée des troupes de Brandebourg en si grand secret que ledict comte n'eust à la fin cognoissance que c'estoit par mon ordre, et que cela le pourroit porter à prendre quelque resolution qui me fust prejudiciable, je chargeay ledict gentilhomme de luy dire confidemment que je faisois estat de lever deux ou trois mille hommes, auxquels je me pusse fier pour entrer en France et aller en quelque endroit où je pusse estre en toute seureté. Ce gentilhomme n'a esté de retour que depuis quatre jours, et il en a demeuré treize dans son voyage, parce qu'il a esté obligé d'aller chercher ledict comte jusques à Bergues, et se trouvant embarrassé dans la response qu'il me feroit, il a differé quatre jours à la donner, prenant de grandes precautions lorsqu'il l'entretenoit, afin que cette correspondance ne pust pas estre descouverte par les personnes qui sont auprez de luy et de l'Archiduc, pour solliciter les affaires de M. le Prince.

Enfin celle[1] que j'ay receue a esté tres-civile, excusant le retardement sur la maladie de Pimentel, gouverneur de Nieuport, qui est celuy qui a faict les allées et venues[2], et me faisant de grandes protestations que le roy, son maistre, estoit encore libre pour pouvoir conclure la paix avec le Roy; que, luy, en avoit encore le pouvoir; qu'il me confirmoit de nouveau qu'il ne souhaitoit rien tant que de s'employer conjoinctement avec moy pour la perfection d'un si bel ouvrage et qu'on ne faisoit pas grand fondement sur tout ce qui se passoit en France, l'experience ayant assez bien faict apprendre en Espagne que toutes ces levées de boucliers des princes du sang et des personnes mal satisfaictes aboutissoient, à la fin, à s'accommoder, sans avoir grande consideration pour les engagemens, dans lesquels ils estoient entrez en faveur de qui les avoit assistez: que ne voulant pas confier ce secret à d'autres personnes qu'à Pimentel, qui commençoit à se bien porter, il me l'envoyeroit aussy tost qu'il pourroit

[1] La réponse. — [2] De la part du comte de Fuensaldagne.

faire la traitte à cheval; que ce pendant il l'ameneroit, dans son carrosse, jusqu'à Mons pour l'informer de tout ce qu'il croiroit me devoir representer pour sçavoir mes intentions auparavant que nous nous vissions, parce qu'il croyoit qu'il estoit de mon interest et du sien qu'on ne fist pas cette entreveue inutilement. J'attends ledict Pimentel dans cette semaine; car luy aussy bien que le comte de Fuensaldagne m'ont fait asseurer positivement que cela seroit sans faute. Novemb. 1651.

Un secretaire de M. de Lorraine[1] m'est venu voir deux fois, et il m'a fort parlé de son accommodement, sur lequel j'ay respondu ce que je devois comme j'ay faict à M. le Rhingrave, qui se mesle de la mesme chose, aussy bien que d'acheter et de louer en son nom, ou en celuy du prince de Salm, son neveu, deux mille hommes dudict duc, pour les joindre aprez à l'autre levée qui se faict des troupes de Brandebourg, et conduire ce corps en France pour y servir le Roy; de quoy il a beaucoup d'envie, ayant tousjours esté tres-passionné pour le service de S. M^té^, et il espere que MM. les Estats[2] luy en donneront la permission. Ledict secretaire m'a donné parole de me revenir voir cette semaine avec une response precise de son maistre et ses dernieres resolutions.

J'ay voulu faire un recit en detail de tout ce que dessus, afin que Leurs M^tez^ recognoissent de plus en plus que mon plus grand contentement sera tousjours d'advancer leur service. Car si, à l'arrivée de la Cardonniere, ayant seulement esgard à ma satisfaction, je me fusse resolu de partir deux jours aprez, nonobstant l'argent donné, les levées, qui se font à Cleves, eussent esté en grand danger d'aboutir à rien, estant necessaire qu'une personne d'authorité et qui ne plaigne pas la despense soit icy pour surmonter les difficultez qu'on rencontrera dans leur passage, lequel ne peut estre qu'à la fin de ce mois.

En second lieu, quoy que je sois tres-persuadé qu'il n'y a pas lieu d'esperer aucune conclusion avec le comte de Fuensaldagne, par les raisons qui tombent dans le sens d'un chacun, dont la principale est de voir que, du costé d'Espagne, on donne des hommes, des vaisseaux et

[1] Ce secrétaire se nommait Raulin. — [2] La république des Provinces-Unies, gouvernée par l'assemblée des États généraux.

IMPRIMERIE NATIONALE

Novemb. 1651. de l'argent à M. le Prince et que tout ce que faict ledict comte est asseurement pour voir à quelles conditions le Roy consentiroit à la paix, afin d'en informer son maistre, neantmoins, si je partois sans attendre Pimentel et sans m'aboucher, aprez, avec ledict comte, si on en tombe ainsy d'accord, on n'eust pas manqué de publier que je les aurois amusez, et que, quand les choses estoient en estat de voir à qui il tenoit que la paix ne se conclust, je m'en serois allé sans en vouloir seulement entendre parler. La fin de cette negociation ne peut estre qu'advantageuse au Roy, puisque si, par bonheur, il y avoit lieu de conclure quelque chose, je ne manquerois pas d'y faire mon devoir, et le pis-aller sera de recognoistre quelle est l'intention du roy d'Espagne, la qualité de ses pretentions pour faire la paix, et s'il a celle de n'y consentir point que M. le Prince n'y soit compris et satisfaict.

Pour le troisieme point, il estoit aussy à propos d'attendre le retour du secretaire de M. de Lorraine pour sçavoir si l'effect de toutes les conditions qu'il demande doit preceder l'offre qu'il faict de servir le Roy avec sa personne et ses troupes dans les conjonctures presentes ; car je luy ay faict sçavoir qu'en ce cas je ne croyois pas qu'on fust disposé, à la Cour, à consentir que la rescompense precedast le service. Il est aussy important de sçavoir s'il peut reussir à M. le Rhingrave de conclure quelque chose pour les deux mille hommes; car, outre que, cela estant, on auroit un corps plus considerable, on asseureroit, par ce moyen, le passage des troupes que l'on leve à Cleves, lesquelles viendroient tout droit à Maestricht et de là prendroient la route par ce pays, M. l'Electeur[1] y ayant desja consenty.

Voilà ce qui regarde le dehors, et il me semble assez important pour m'exposer avec raison à estre blasmé, si je l'eusse abandonné. On peut adjouster à cecy que, dans les grandes obligations que j'ay à Leurs M^tez^, particulierement pour la resolution qu'il leur a plu de prendre de me rappeler auprez d'Elles, je dois employer tous mes soins pour empescher qu'Elles ne reçoivent aucun prejudice de mes actions ny

[1] Il s'agit ici de l'électeur de Cologne, souverain du pays de Liège.

mesme de celles que je pourrois faire par leur ordre. Or il est certain que Leurs M^tez^ et l'Estat en eussent receu un tres-grand, et M. le Prince et les malintentionnez un grand secours, par la facilité qu'ils auroient eüe d'imprimer mille faussetez dans l'esprit des peuples, si j'estois entré [en France] auparavant que la declaration fust presentée au parlement de Paris et aux autres, et qu'on n'eust veu qu'il n'y a rien à esperer de l'accommodement, duquel M. le duc d'Orleans se mesle depuis six semaines, sans qu'il ayt pu seulement obtenir de M. le Prince une conference; car entrant auparavant que la declaration soit, au moins, presentée[1] (n'important pas quand le parlement de Paris refuseroit de la verifier), et qu'il se fust ecoulé assez de temps pour que le public fust persuadé qu'on avoit mal respondu aux advances que le Roy avoit faictes pour procurer le repos à ses sujets, en ayant donné pouvoir à S. A. R., on auroit donné beau champ à tous les malintentionnez de respandre et imprimer que, sans que je fusse entré[2], S. A. R. estoit sur le point de faire l'accommodement; que M. le Prince luy avoit donné carte blanche pour cela, ne souhaitant rien avec plus de passion que de rendre ses tres-humbles services au Roy et contribuer à la tranquillité du royaume; que la Reyne, pour rendre inutile le pouvoir donné à S. A. R. et plonger la France dans une guerre civile, de laquelle elle ne pust jamais se relever, m'avoit faict revenir, ne se souciant pas de sacrifier le royaume pour me donner des marques de bienveillance; que la declaration contre M. le Prince ne se presenteroit qu'aprez mon retour, lequel [retour] ils ne manqueroient pas de dire qu'il justifie tout ce que M. le Prince faict pour se garantir d'une oppression qu'il doit bien plus apprehender, quand il voit son plus grand ennemy auprez de Leurs M^tez^, en estat de luy nuire.

Novemb. 1651.

[1] On voit par les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 451 (édit. Michaud et Poujoulat), que les gens du Roi reçurent, le 30 novembre 1651, un ordre du Roi pour demander que, toute affaire cessante, on enregistrât la déclaration contre Condé. Cet enregistrement eut lieu le 4 décembre 1651. Il ne faut pas confondre cette déclaration avec le jugement solennel, qui ne fut prononcé qu'en 1654, dans une assemblée du Parlement et des pairs du royaume, présidée par le Roi.

[2] Le sens est : *si je n'étois pas entré.*

Novemb. 1651. Enfin il ne faut pas douter qu'on ne dist tout ce que dessus et beaucoup davantage et qu'on fourniroit des armes et de [la] matiere à M. le Prince et à tous les factieux pour combattre advantageusement et me faire passer dans le public pour la cause de tous les maux; car, outre que les meschans sont assez fertiles d'artifices et de pretextes bien colorez pour surprendre l'innocence des peuples, en cette occasion [ils] n'eussent pas eu grande peine à les ranger de leur costé dans la croyance que mon retour empeschoit les effects de la disposition en laquelle M. le Prince estoit de sacrifier tous ses interests particuliers pour donner la paix au royaume. Et quoyqu'il ne faille pas douter que, nonobstant tout ce qu'on fera, les mesmes factieux ne laisseront pas de mettre toutes pieces en œuvre pour attribuer à la Reyne et à moy la revolution du royaume, neantmoins ils auront de la peine à faire impression dans l'esprit des peuples, si M. le Prince est auparavant declaré criminel, et qu'il paroisse que la surseance à presenter la declaration, à quoy le Roy a eu la bonté de donner les mains pour voir si le pouvoir donné à S. A. R. pour l'accommodement feroit quelque effect, n'a servy de rien qu'à voir commettre tous les jours à M. le Prince de nouveaux excez et pratiquer tous les moyens imaginables pour allumer le feu partout et mettre le royaume en proye aux ennemis.

La response, que M. le Prince a envoyée à M. le duc d'Orleans par Vineuil, est bien favorable pour cecy, puisqu'il paroist assez qu'il refuse la conference, ne voulant pas traiter avec des personnes d'integrité que le Roy a nommez pour accompagner S. A. R. [1], se plaignant qu'il est mal traité dans le pouvoir que S. M^té^ a donné à M. le duc d'Orleans, et taschant, lorsqu'il ne veut pas entendre à l'accommodement, d'exagerer que ceux qui sont auprez du Roy, et tesmoignent de le souhaiter, en sont fort esloignez. Cette response donne, à mon advis, un fort grand advantage au Roy, lequel peut prendre occasion de dire qu'aprez les

[1] Les personnages qui étaient chargés d'accompagner le duc d'Orléans dans sa négociation avec Condé étaient le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, MM. de la Marguerie et d'Aligre, conseillers d'État, et trois membres du Parlement, le président de Mesmes et les conseillers Mesnardeau et de Cumont.

advances qu'il a faictes, dans lesquelles il a eu plus d'esgard au repos de ses sujets qu'au soustien de sa dignité, voyant que M. le Prince est endurcy et qu'il abuse de ses bontez, il veut que la declaration soit verifiée dans les Parlemens et qu'on cesse de rechercher[1] M. le Prince, esperant que le temps le conseillera de changer une conduite si pernicieuse et de chercher les moyens d'apaiser sa juste indignation. Novemb. 1651.

Quand je serois aux Indes, il me semble que, par justice et par prudence, on ne devroit pas perdre un moment de temps à faire ce que dessus qui produira de tres-bons effects; et moy entrant en estat de servir le Roy et protestant que les persecutions que j'ay souffertes n'ont pas pu empescher que je ne vinsse tesmoigner, en ce rencontre, ma fidelité à S. M^té^ et ma passion pour l'Estat, sans pretendre à quoy que ce soit qu'à me venger de mes ennemis, en leur faisant cognoistre que rien n'est capable de me rebuter, lorsque je vois jour de pouvoir en quelque façon contribuer au bien du royaume, je dois esperer que mon retour sera applaudy par la plus grande partie des François, et, s'il est suivy de quelque evenement qui leur soit advantageux, je pourrois attendre une approbation generale.

Il seroit aussy fort à propos que le Roy ne differast pas davantage à escrire une lettre bien raisonnée pour remettre les Estats [generaux][2] dans quatre ou cinq mois, puisqu'en effect les raisons sont evidentes pour persuader un chacun que, si Sa M^té^ en usoit autrement, Elle ne feroit pas bien; car le meilleur remede qu'Elle ayt pour esteindre le feu qu'on allume de tous costez, c'est d'y porter sa personne, de façon que ses sujets souffriront notablement, si Sadicte M^té^ laissoit de prendre cette peine[3], et, au lieu de travailler à ce qui presse le plus et qui peut en peu de temps reduire une grande partie de ses sujets à une extreme misere, si on n'y apportoit un prompt remede, Sadicte M^té^

[1] Le mot *rechercher* est pris ici dans le sens de *solliciter M. le Prince d'entrer en négociation avec le duc d'Orléans et les conseillers qu'on lui avait adjoints*, comme on l'a vu dans la note de la page précédente.

[2] On a vu que les États généraux devaient être réunis aussitôt après la proclamation de la majorité du Roi.

[3] Dans le sens de : *négligeoit de prendre cette peine.*

Novemb. 1651. abandonnoit tout pour aller tenir les Estats. J'adjousteray à cecy qu'il n'y a pas homme sensé dans le royaume qui ne croye qu'ils doivent estre presentement differez, et il ne seroit pas mal, à mon advis, qu'on relevast aussy un endroit de la lettre de M. le Prince, qui a esté presentée par Vineuil, où il dict qu'on s'est opiniastré à vouloir tenir les Estats à Tours, parce que les suffrages n'y peuvent pas estre libres. Ce qu'il semble qu'il advance pour avoir occasion de protester contre, conjoinctement avec S. A. R., en cas qu'on n'y prenne [pas] les resolutions qu'il voudroit.

Une des raisons pour lesquelles la Cardonniere m'a dict qu'on souhaitoit que je me rendisse au plus tost prez de Leurs M^tez^, c'estoit la crainte que l'on avoit que, du costé de Paris, on ne fist les derniers efforts pour l'accommodement avec M. le Prince, et que, par des interests particuliers, diverses personnes, qui sont à la Cour, n'appuyassent ces instances auprez de la Reyne avec chaleur, pour l'obliger à y donner les mains; mais je ne voy pas qu'il y ayt rien à craindre là-dessus, non-seulement parce que Leurs M^tez^ ne sont pas en lieu ny en posture d'estre forcées à rien faire que ce qui leur plaira, mais parce que la response portée par Vineuil, au lieu d'advancer, esloigne toute negociation d'accommodement. Et, en ce cas que, sur le bruict de mon retour, quelqu'un des partisans des princes s'advisast de faire resoudre qu'on porteroit parole à Leurs M^tez^, de la part de M. d'Orleans, ou de M. le Prince mesme, qui est tout prest à s'accommoder, pourveu qu'on luy accorde que je ne retourneray pas dans le royaume, je suis d'advis qu'on responde que le Roy sçachant que je ne sçaurois avoir une plus grande joye que celle de voir que mon sacrifice puisse servir à l'establissement du calme dans la France, à relever son autorité et à contraindre, par ce moyen, les ennemis à consentir à une paix generale, quoyque je sois innocent, que j'aye tres-fidelement servy Sa M^té^, neantmoins Sa M^té^ consent à cette condition, se reservant de reparer mon honneur par quelque moyen et se servir de moy ailleurs; mais que Sa M^té^ veut que, dans le terme de dix ou douze jours, M. le Prince rentre dans son devoir, mettant les armes bas, faisant retirer les Espagnols de Stenay et des autres lieux

où ils pourroient estre venus par son ordre; qu'il renonce à toute sorte de traitez et d'intelligences qu'il pourroit avoir avec eux; qu'il ne pretende rien [changer] aux establissemens que le Roy a faicts aprez sa Majorité et qu'enfin il promette de le bien servir, se contentant des graces qu'il a receues, n'estant pas juste que Sa M^té^ luy en departe de nouvelles pour rescompense des prejudices que l'Estat a soufferts en Catalogne, en Flandres et dans le royaume, à cause des mouvemens que ledict prince a excitez. Novemb. 1651.

Pleust à Dieu que ma relegation en Canadas (*sic*) peust donner de la tranquillité au royaume et remettre M. le Prince et les malintentionnez qui le suivent dans le bon chemin! J'en serois ravy de joye et je croirois de pouvoir rendre un plus grand service à Leurs M^tez^ et à l'Estat avec un exil si glorieux, que je n'ay jamais faict en toutes les occasions où j'ay eu le bonheur de ne servir pas inutilement; mais en offrant ce que dessus, je suis liberal à bon marché; car il ne faut pas esperer que M. le Prince prenne le Roy au mot, estant aysé de voir que je n'ay servy à luy ny aux factieux jusques à present que de pretexte, et que leurs pensées vont directement à s'establir et s'eslever sur les ruines de l'authorité royale.

Si, nonobstant ce que dessus et ce que Seyron aura representé, Leurs M^tez^ veulent, par d'autres raisons qui me sont incogneues, que je quitte tout et que j'aye l'honneur de me rendre auprez d'Elles en diligence, j'obeiray aveuglement, à l'instant que ledict Seyron sera de retour, m'ayant promis de me rapporter icy la volonté de Leurs M^tez^ dans le dernier de ce mois. Et, en ce cas, je m'en iray accompagné de sept ou huit personnes; car, quelque risque qu'il y ayt en cela, il y en auroit tousjours un plus grand si j'allois avec deux cens chevaux, comme on avoit proposé, veu que, quelques precautions que je prenne, il est impossible que je me puisse mettre en chemin, qu'un jour aprez on n'en ayt cognoissance à Paris et qu'on n'y prenne toutes les resolutions pour empescher mon dessein, envoyant un plus grand corps en divers endroits et particulierement aux rivieres, où il faudroit necessairement que je passasse; mais, si Leurs M^tez^ approuvoient qu'aprez avoir veu ce qu'il

Novemb. 1651. y a à esperer icy de la paix generale et de l'accommodement particulier avec M. de Lorraine, je me misse en chemin avec les troupes qui seroient desja sur pied, sans attendre la jonction de toutes les autres, je pourrois, m'estant advancé quatre ou cinq jours avec elles, partir à l'improviste, avec peu de monde, pour me rendre en diligence à la Cour, et de cette façon j'y pourrois estre devant qu'on eust sceu seulement à Paris que j'eusse quitté les troupes.

Je souhaiterois d'estre bien informé du veritable estat dans lequel sont toutes les affaires de delà, c'est-à-dire des forces de M. le Prince, de la qualité des assistances que les Espagnols luy donnent, de quel nombre de troupes sera composée l'armée de M. le comte d'Harcourt[1], de la disposition de la Guyenne et des provinces voisines, s'il n'y a rien à craindre en Bretagne et autres choses semblables. Car je serois bien plus hardy à proposer ce que j'estimerois que Leurs M^tez^ deussent faire dans l'estat present des affaires. Je ne laisseray pas pourtant de dire mon advis qui seroit de fortifier M. le comte d'Harcourt le plus qu'il seroit possible, afin qu'il ne fust pas seulement en estat de tenir teste à M. le Prince, mais d'estre maistre de la campagne; et pour cet effect, si le Roy avoit recours aux villes de ces provinces de delà pour leur demander un nombre de soldats, ou une somme d'argent pour les lever et les separer dans les corps qui seroient dans ladicte armée, comme aussy pour acheter des chevaux, pour remonter les cavaliers, qui sont à pied, dans les quatorze ou quinze regimens qui sont passez de Flandres[2], n'y en ayant pas un où il y en ayt moins de soixante ou quatre-vingts, on fortifieroit, en un instant, l'armée de mille bons chevaux et de trois cens hommes de pied, quand on ne demanderoit que cinquante mille escus, pourveu qu'ils fussent bien employez, et cela seroit insensible à une vingtaine de villes qui seroient bien ayses d'accorder un secours au Roy, qui ne les incommoderoit point et qui donneroit lieu à M. le

[1] On a vu que le comte d'Harcourt commandait les troupes royales réunies dans la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois.

[2] Il s'agit des troupes que l'on avait détachées de l'armée du Nord, commandée par le maréchal d'Aumont, et envoyées au sud de la Loire, pour renforcer l'armée du comte d'Harcourt.

comte d'Harcourt de porter la guerre vers Bordeaux, et de l'esloigner, par ce moyen, des provinces où lesdictes villes sont situées. Novemb. 1651.

Mazarin donne ensuite le conseil de demander avec instance aux États de Bretagne la levée d'un régiment d'infanterie de deux mille hommes, dont les États nommeraient eux-mêmes le chef. Ces mesures prises, le Roi, la Reine et la Cour pourraient revenir en Berry avec leurs gardes et pousser vivement le siège de Mouron (Montrond), déjà commencé par Palluau. Pendant ce temps, Mazarin entrerait en Bourgogne pour y faire attaquer Dijon[1] et Bellegarde (Seurre). Le Roi ayant une armée en Bourgogne, il serait facile de s'approcher de Paris et d'y rétablir l'ordre. On pourrait aussi, au moyen de cette armée, pourvoir à la défense de la frontière septentrionale de la France, si elle était attaquée. Mazarin déclare, en effet, qu'il n'est pas sans inquiétude sur les projets du duc de Lorraine, qui pourrait s'entendre avec le duc d'Orléans. Il termine ainsi son mémoire :

Il faut ce pendant laisser les frontieres de Picardie et de Champagne bien garnies de troupes[2]. Sur quoy j'ay mandé à M. le mareschal d'Aumont par MM. de Navailles et Broglia, qui me sont venus voir icy, tout ce que j'estimois necessaire, comme j'ay faict aussy à M. le mareschal de Grancey[3], à M. d'Estrades, à M. le mareschal d'Hocquincourt et à tous les autres gouverneurs de ces provinces-là, en leur renvoyant les gentilshommes qu'ils m'avoient depeschez icy pour me visiter. J'ay faict la mesme chose à MM. de Fabert, Montaigu, Feuquieres, Marolles et le Rasle[4], et surtout à M. le mareschal de la Ferté, avec lequel je parleray à fond de toutes choses, nous devant voir un de ces jours à Sedan, ou en quelque lieu auprez, ayant eu grand peine à l'empescher de venir icy; mais pour entretenir des corps sur la frontiere, il faut necessaire-

[1] Le château de Dijon était toujours au pouvoir des partisans de Condé, ainsi que Bellegarde (auj. Seurre).

[2] Il est impossible de ne pas être frappé de la différence que présentent la conduite de Condé et celle de Mazarin. Le premier s'alliait avec les Espagnols pour envahir la France. Le second, quoique rappelé par le Roi, voulait, avant de s'éloigner de la frontière, la mettre en état de résister aux attaques des ennemis.

[3] Ce maréchal était gouverneur de Gravelines; d'Estrades, de Dunkerque, et d'Hocquincourt, de Péronne.

[4] Il a été souvent question de ces gouverneurs de Sedan, Rocroy, Verdun, Thionville et Rethel. Le maréchal de la Ferté avait le gouvernement de la Lorraine.

IMPRIMERIE NAT.

Novemb. 1651. ment donner ordre à leur subsistance, et cela ne sera pas difficile à M. le Surintendant, en y employant ce que donnera la Normandie et quelque autre province, où il n'y a point de logement de gens de guerre, ainsy qu'on fit l'année passée.

Je croy que, si le Roy demandoit à M. le duc de Savoye d'estre assisté de quelque nombre de troupes, qu'il les accorderoit volontiers; et parce que j'ay entendu parler de quelque proposition de neutralité dudict duc avec les Espagnols, je suis obligé de representer que, si Sa M^té^ y donne les mains, l'on court grand risque de la voir bientost degenerer en une liaison entiere dudict duc avec l'Espagne, y ayant des ministres auprez de luy qui ont grande propension à cela, et il me semble que l'on n'a pas grande occasion, en Piedmont, de craindre les forces que le roy d'Espagne a dans l'Estat de Milan, veu qu'on les [en] a presque toutes tirées pour les envoyer en Catalogne. En tout cas, si Madame[1] et M. le duc de Savoye pressoient le Roy de consentir à cette neutralité, je serois plustost d'advis qu'on leur permist de traiter d'une suspension d'armes pour un an ou deux, dans laquelle le Roy fust compris.

CCXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 380; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. MILET ou MILLET.

Dinant, 20 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui annonce l'envoi d'un mémoire très ample[2] pour Leurs Majestés; il lui recommande d'en donner communication au duc de Mercœur, qui sera chargé de le faire connaître au maréchal du Plessis, et, si la Reine le trouve bon, au prince Thomas de Savoie et à M. de Senneterre. Mazarin ajoute les renseignements suivants sur le prince Thomas et le marquis de Senneterre :

M. le mareschal du Plessis sçait, comme moy, que M. le Prince Thomas

[1] Madame Royale, Christine de France, mère du duc de Savoie. (Voy. t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*). — [2] Voy. ce mémoire, ci-dessus, p. 501 et suiv.

a fort bon sens[1], et comme il est entierement attaché à la Reyne, et autant mon amy qu'il ne l'est point de M. le Prince, je croy que Sa M^té^ luy doit tesmoigner toute confiance et faire cas de ses conseils; mais il sera bon qu'au prealable M. le Mareschal prenne la peine de concerter avec luy ceux qu'il faudra donner à la Reyne pour la fortifier sur ce qui luy pourroit estre dict au contraire, par M. de Chasteauneuf et le mareschal de Villeroy, lesquels je me tiens pour dict qu'en descouvrant qu'on songe à mon retour, ils ne feront pas moins de diligences pour l'empescher que M. le mareschal du Plessis en faict afin de me voir au plustost auprez de Leurs Majestez. Novemb. 1651.

Quand je parle de communicquer à M. de Senneterre, je presuppose qu'il n'ayt [pas] grande liaison avec les susdictes personnes; car, s'il estoit autrement (ce que je ne crois point, estant tout-à-faict des amis de M. le Premier President, et me tesmoignant continuellement une passion extraordinaire pour mon retour), il ne faudroit pas qu'il eust cognoissance dudict memoire.

J'ay songé aussy que, si la Reyne estoit pressée, dans le Conseil, par les deux personnes susdictes et par le comte de Brienne, que j'ay sujet de ne croire pas bien disposé à mon esgard, à prendre quelque resolution contraire au service du Roy et à l'execution de ce qui me touche, il faudroit proposer à Sa M^té^ d'appeler quelquefois, avec lesdictes personnes, M. le prince Thomas[2], M. de Mercœur et M. le mareschal

[1] La duchesse de Nemours parle également du bon sens du prince Thomas (*Mémoires*, p. 652, édit. Michaud et Poujoulat); mais elle mêle à cet éloge des traits satiriques : « Ce prince, dit-elle, étoit un homme assez pesant... Lorsqu'on pouvoit s'apercevoir qu'il avoit du sens, on le trouvoit assez bon; mais on ne s'en apercevoit pas souvent, parce qu'il étoit bègue, qu'il parloit gras et un fort mauvais françois, et qu'avec tout cela il étoit encore sourd. » Il faut se tenir en garde contre les jugements de cette princesse, spirituelle et méchante.

[2] Ce passage prouve que la duchesse de Nemours, qui écrivait ses Mémoires longtemps après les événements, n'était pas bien informée lorsqu'elle représentait le prince Thomas comme une sorte de premier ministre : « On faisoit, dit-elle, toutes les dépêches en sa présence... Ce qui est rare, c'est qu'il fut favori et presque premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon. » La dépêche de Mazarin prouve, au contraire, que le prince Thomas n'était pas même membre titulaire du conseil du Roi.

Novemb. 1651. du Plessis, se tenant debout, et [la Reyne] demandant à tous leurs advis de ce qu'il y auroit à faire; car, comme cela, on pourroit s'opposer à celuy de M. de Chasteauneuf et des autres, et Sa Majesté prendroit la resolution que M. le prince Thomas et M. le mareschal du Plessis auroient conseillée. Je croy que cet expedient sera bon pour fortiffier la Reyne, laquelle malaysement pourroit soustenir les assauts que ces gens-là luy pourroient donner, n'estant assistée d'aucun; et il seroit mesme à propos que Sa M^té^ tesmoignast, en assemblant les personnes cy-dessus nommées, de le faire pour mieux rencontrer le service du Roy dans les resolutions qu'il faut prendre pour la guerre; ce qui n'empescheroit pas qu'on y parlast, aprez, sur toutes sortes de matieres. Si M. le Mareschal juge cela à propos, vous en pourrez parler, de ma part, à Sa M^té^, laquelle, je m'asseure, sera tres-ayse de donner les mains à un expedient, duquel Elle tirera grand soulagement.

Pour vostre esgard, je ne vous diray autre chose, si ce n'est que je suis satisfaict au dernier point de l'affection que vous m'avez tesmoignée; que vous avez respondu à l'opinion que j'avois de vous au-delà de ce que je pouvois souhaiter, et que ce sera à moy, lorsque je seray en estat de le faire, de vous tesmoigner, par des effects, le gré que je vous en sçay. Il faut ce pendant que vous vous prevaliez de toutes les occasions pour entretenir la Reyne dans des pensées si favorables, comme celles qu'Elle a pour moy.

M. de Mercœur n'a pas songé à venir me trouver, et je ne m'estonne pas de ce que vous me mandez de M. de Senneterre, parce qu'il m'a escrit à moy-mesme, trois fois de suite, qu'il n'estoit pas d'advis que je precipitasse mon retour, croyant que je ne songerois à aller à la Cour que les mains vuides; mais, quand il sçaura que je fais estat de m'y rendre bien accompagné et avec des forces pour quelque service considerable, [aprez] que la declaration[1] soit presentée, et que le peu de disposition de M. le Prince à l'accommodement soit cogneu d'un chacun, il sera ravy de consentir à mon entrée.

[1] La déclaration contre le prince de Condé, dont il a été question ci-dessus, p. 471-473.

CCXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 345; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 25 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis tres-marry du peu d'apparence qu'il y a de [pouvoir] lever de l'infanterie et mesme de la cavalerie avec la promptitude qu'il seroit necessaire. Il ne faut pas neantmoins se rebuter et faire tout ce qui se pourra. Toutes les levées de cavalerie que M. de la Ferté offre de faire en Alsace, comme elles ne peuvent pas estre prestes de long temps, elles ne serviroient de rien pour l'affaire que vous sçavez, et pour le present, je m'arreste seulement à la levée de dragons; car si on peut avoir dans peu de jours quatre cens bons hommes avec leurs mousquets, en huict compagnies, j'en pourrois tirer beaucoup de service. Je vous prie donc de luy mander que je souhaite qu'il y travaille sans y perdre un moment de temps, et que, s'il ne veut pas se charger de ladicte levée à moins que pour les dix-huict mille livres, je vous ay prié de les luy donner.

Il faut donner aussy pour la recreue de deux cens hommes pour le regiment de Cognac à raison de six escus pour homme, si ce n'est qu'on les puisse faire contenter de quatre escus et les armes; car, outre quelque advantage qu'il y peut avoir, l'on sera encore asseuré de les avoir bien armez. Il faut seulement mander à M. le mareschal de la Ferté de commettre quelqu'un pour prendre garde que cette recreue ne serve pour payer les valetz des officiers.

Pour les armes, il est vray qu'il y auroit grand advantage à les tirer de Liege; mais je le croy presque impossible; c'est pourquoy il faut songer à les acheter à Sedan.

Le reste de la lettre est rempli de détails relatifs aux levées de troupes ordonnées par Mazarin pour l'accompagner à son entrée en France.

Novemb. 1651.

CCXIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 347; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. D'ESTRADES.

Dinant, 26 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il est certain que, si on ne peut pas garder Dunkerque, il vaut bien mieux en traitter avec les Hollandois que de laisser retomber cette place entre les mains des Espagnols. Il y a plus d'un an que j'ay declaré que j'estois de ce sentiment, et j'en escrivis dez lors une longue lettre, par ordre de Leurs M^tez^, à M. le president de Bellievre, lorsqu'il fut envoyé ambassadeur à MM. les Estats, et M. de Brienne m'en ayant escrit, je luy ay faict la mesme response. Il est pourtant vray qu'on m'asseure de Paris que MM. des finances songeoient serieusement à vous assister et avoient resolu, pour cet effect, d'armer deux bons vaisseaux et des fregates pour estre tousjours prests à vous porter les choses necessaires, et, si cela estoit, je croy que malaysement les Espagnols se resoudroient à l'attacquer par force, estant tres-foibles d'infanterie.

Mazarin termine cette dépêche en annonçant à d'Estrades qu'il a reçu l'ordre d'aller rejoindre Leurs Majestés. Il a différé son départ de quelques jours pour se mettre en état de leur rendre « quelque service considerable ». Il aurait désiré que d'Estrades et le maréchal de Grancey pussent l'accompagner; mais ils sont nécessaires dans les postes qu'ils occupent, et « il faut preferer, ajoute le Cardinal, le service du Roy à nostre satisfaction. »

CCXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 348; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 26 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la vostre du 22, avec les pacquets enoncez, et M. l'abbé

Fouquet, qui vient d'arriver tout presentement, m'en a rendu une du 24, avec laquelle estoit la copie de M. le comte de Brienne. Il faut que je commence par vous dire que je ne suis pas consolable d'apprendre la peyne que vous a faicte ce que je vous ay respondu à l'esgard de l'advis qu'on vous avoit donné de Paris. Je suis bien malheureux de ne vous avoir sceu tesmoigner jusqu'à present la passion que j'ay pour vous et l'estime toute particuliere que j'en fais; car, si vous sçaviez à quel point cela est, je m'asseure que vous n'eussiez jamais pu me croire capable de vous soupçonner de prendre des alarmes pour quoy que ce soit, et bien qu'escrivant à un amy comme vous, je ne pese pas les paroles et qu'il se [pourroit] faire que, par mesgarde, j'en disse quelqu'une qui pourroit estre mal expliquée; neantmoins, ayant voulu revoir la minute en ce rencontre, j'ay trouvé ne vous avoir rien escrit qui ne fust entierement à vostre advantage. Car de vous dire que ceux qui vous donnent des alarmes ne vous cognoissent point, c'est mespriser ces gens-là et declarer que vous n'estes pas capable d'en prendre; et vous me ferez grande justice si vous croyez qu'il n'y a qui que ce soit en France, tel qu'il puisse estre, en qui je me fie plus qu'en vous, que je croye plus veritablement de mes amis et de qui j'aye meilleure opinion. Il est vray qu'en cela vous ne m'avez aucune obligation; car on le doit à vostre merite et aux continuelles marques que vous avez données, toute vostre vie, d'estre inesbranlable pour vos amis. Je n'auray point de repos, dans l'inquietude que je vous ay causée pour n'avoir pas bien compris mes intentions, jusqu'à tant que j'aye eu le bien de vous entretenir à fond et vous faire tomber d'accord que personne ne vous ayme, ne vous estime et n'est plus vostre serviteur que moy. Novemb. 1651.

J'adjousteray aussy que, comme je vous dis naïfvement mes pensées, je n'hesitois pas de vous mander, dans les advis que je recevois, que M. de Chavigny agissoit, par toutes sortes de moyens, contre mon retour, que je soupçonnois qu'estant continuellement auprez du duc d'Orleans, il avoit eu quelque part à celuy [à l'advis] qu'on vous avoit donné. Mais je vous jure qu'aprez vous avoir escrit, j'ay creu qu'il estoit mal aysé que ce fust luy, parce qu'il vous cognoist trop bien, et tout ce que je puis

Novemb. 1651. dire c'est que, quand je devrois laisser toute chose en arriere, je m'en iray exprez à Bouillon pour vous voir sur tout cecy et vous demander justice à vous-mesme de ne me l'avoir pas rendue en ce rencontre[1].

Nous parlerons aussy de la depesche de M. de Brienne, et ce pendant je vous conjure de me vouloir assister tousjours pour ce qui est des levées et de croire que vous ne sçauriez jamais vous employer en faveur de qui que ce soit, qui soit vostre serviteur et de toute vostre famille avec la passion et la cordialité que je le suis.

Aprez avoir escrit ce que dessus, je viens d'avoir nouvelles qu'on a logé trois ou quatre cens chevaux des troupes de Gamarra dans les terres joignantes celles de la duché de Bouillon, de façon qu'on ne peut pas se rendre d'icy audict lieu de Bouillon sans les rencontrer, et sçachant que le traité avec M. le Prince est signé[2] et que l'on a faict mesme tous les efforts possibles pour le faire aussy signer à M. le duc de Lorraine (ce qu'il a pourtant reffusé jusqu'à present de faire), et que la Rocque[3], Tavannes et autres ont faict de grandes plaintes à l'Archiduc et au comte de Fuensaldagne de la bonne correspondance qu'ils entretenoient avec moy et des seuretez qu'ils m'avoient données pour venir dans ce pays et y demeurer, nonobstant que je fusse le plus grand ennemy de M. le Prince, avec lequel ils estoient liez d'amitié et d'interest, j'ay grand sujet d'apprehender qu'ils n'ayent plus si bonne intention pour moy, qu'ils ont eue jusqu'à cette heure, et qu'ils puissent mesme avoir pris des resolutions contraires aux paroles qu'ils m'ont données, et quoyque j'eusse fait estat de partir demain d'icy pour m'en aller doucement à Bouillon et vous donner un rendez-vous pour que nous puissions nous entretenir de toutes choses, neantmoins je croy que ce seroit une imprudence de se commettre à recevoir quelque

[1] Fabert avait des relations amicales avec Mazarin et avec Chavigny; il avait cherché à opérer un rapprochement entre ces deux hommes, comme l'a raconté M. Bourelly dans son savant ouvrage intitulé : *Le maréchal Fabert*. Il est possible que quelque tentative de cette nature eût été mal interprétée et eût donné lieu aux soupçons dont parle cette dépêche.

[2] Ce traité avait été signé à Madrid, le 6 novembre 1651 (*Mém. de Pierre Lenet*, p. 536, édit. Michaud et Poujoulat).

[3] La Rocque était capitaine des gardes du prince de Condé.

affront de la cavalerie qui est sur ce chemin. Je me trouve assez embarrassé; mais, si je ne voy pas lieu de pouvoir avoir plus de seureté que je n'en ay, je pourray partir une belle nuit à l'improviste pour m'en aller à Rocroy, pour me rendre, aprez, à Sedan, où je ne croy pas à propos d'aller que toutes les troupes ne soient prestes. Mais si je suis pressé de la necessité, je m'asseure que vous approuverez les resolutions que je prendray. Novemb. 1651.

Je vous prie de dire à une personne incogneue, qui est à Sedan, que, dans deux jours, je luy feray infailliblement sçavoir ce qu'elle aura à faire et qu'il ne se hazarde en aucune façon de passer, parce qu'elle courroit beaucoup de risques.

CCXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 353; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 29 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Hyer arriva icy Gravelle[1], que j'avois envoyé à Cleves pour faire quelques levées de troupes de Brandebourg[2]. Il est venu pour querir de l'argent, et il m'a dict qu'il avoit tout adjusté et laissé desja sur pied douze cens hommes de pied et trois cens chevaux, et il m'a asseuré que pour aujourd'huy[3] l'infanterie augmenteroit jusques au nombre de deux mille; car, pour la cavalerie, je ne me suis pas soucié d'en avoir davantage; on en pourra lever assez en France, et l'estrangere est si descriée par la licence qu'ont exercée les Fleckenstein et les Rose[4], que

[1] Robert de Gravel, ou Gravelle. (Voy. ci-dessus, p. 480, note 1.)

[2] Voy. ci-dessus, *ibidem*.

[3] Maintenant.

[4] Les troupes de Fleckenstein et de Rosen, qui avaient commandé une partie des Weymariens au service de la France. (Voy. sur Rose, ou Rosen, t. I, p. 956, des *Lettres de Mazarin*, et sur Fleckenstein, t. II, p. 1014, du même recueil.)

IMPRIMERIE NATIONALE

Novemb. 1651. je croy que vous approuverez que l'on se contente de ces trois cens chevaux, qui d'ailleurs sont necessaires pour accompagner l'infanterie.

Il m'a dict qu'il n'a jamais rien veu de plus beau : ce sont de vieilles troupes de Hesse et de Suede, et il m'a asseuré qu'il n'y a pas un fantassin qui ne soit de vingt-cinq à trente-cinq ans; mais cela couste bien cher: car la subsistance qu'on est obligé de donner, jusqu'à tant que ce corps entre en France, va à demy-risdalle, par jour, pour cavalier, et une risdalle pour dix fantassins, et si les troupes de Lorraine, commandées par Fauge[1], demeurent encore jusqu'à dimanche au lieu où elles sont, celles que j'ay faict lever seront contraintes de prendre le chemin de Philipsbourg, qui sera plus long de quinze jours, et la despense augmentera à proportion.

Je vous prie d'examiner un petit[2] si, en cas qu'on les pust faire passer à Coublans[3] (*sic*), M. de Grandpré[4], assisté du mareschal de la Ferté, pourroit aller à leur rencontre avec cinq ou six cens chevaux pour leur donner la main et leur faire prendre en seureté la route de Metz. Il faut que vous teniez prestes cinq ou six mille pistoles d'Espagne; car je voy bien que je seray obligé à les envoyer querir, afin que l'argent ne manque pas pour conduire à bon port ladicte levée.

Je croy que tous les efforts que nous faisons serviront assez à propos en Champagne, estant certain, comme je vous envoyay dire par l'abbé Fouquet et la Cardonniere, que les Espagnols ont resolu d'y faire une grande irruption, conjoinctement avec le duc de Lorraine, puisqu'il y a de reste des troupes de M. le Prince, à la sollicitation duquel j'ay advis certain qu'on a donné ordre à l'Archiduc et à Fuensaldagne de faire une tres-grande diversion de ce costé-cy, et se rencontrant que les Espagnols n'ont pas de quartiers à s'eslargir en Flandres, que M. de Lorraine n'en a point du tout, ils sont aysement tombez d'accord d'en aller chercher en France le plus tost qu'il leur sera possible, et,

[1] Ce général du duc de Lorraine, Charles IV, occupait alors l'Alsace.

[2] Vieille locution équivalant à *un peu*.

[3] Probablement Coblentz.

[4] Voy. sur ce personnage, t. III, p. 472, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

pour cet effect, on tire jusqu'aux garnisons de diverses places du Pays-Bas, qui ne peuvent courir aucun risque. Novemb. 1651

En ce mesme temps, M. le duc de Lorraine continue à negocier avec moy, et Raulin, son secretaire, est party d'icy, il n'y a que trois jours; il estoit venu pour m'apporter une lettre de son maistre tres-civile et qui est en creance sur luy[1]; mais je ne sçay pas comment le Roy pourroit faire un accommodement avec luy, puisqu'il demande plus qu'il n'avoit.

Mazarin rappelle qu'il a envoyé à la Cour le détail de ses conférences avec Raulin. Il parle ensuite du traité conclu par le prince de Condé avec les Espagnols et termine en signalant à Fabert les diverses commissions qui doivent être données pour la levée et l'organisation des troupes.

CCXVII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 356; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

Dinant, 29 novembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mazarin l'entretient, dans une longue dépêche, de ses négociations avec Raulin, secrétaire du duc de Lorraine. Ce dernier s'engagerait à se mettre, avec son armée, forte d'environ dix mille hommes, au service du roi de France, à condition qu'on lui rendrait ses États tels qu'il les avait en 1630. Mazarin, en consentant à la restitution de la Lorraine à Charles IV, est d'avis que le Roi doit conserver plusieurs places, entre autres Nancy, Marsal et Stenay. Il est informé que Condé recherche l'alliance du duc de Lorraine.

Il (Raulin) m'a dict d'avoir veu le traité signé [par les Espagnols] avec M. le Prince, et que M. le comte de Fuensaldagne avoit faict ses derniers efforts pour obliger M. de Lorraine de le signer aussy; que

[1] On a déjà vu cette locution dans le sens de : *pour lui donner créance*.

Novemb. 1651. La Rocque et Gouville[1] avoient presenté à S. A. une lettre de M. le Prince pour luy demander son amitié avec bassesse (c'est son terme), M. de Lorraine ayant faict raillerie de ce que M. le Prince luy souscrivoit : *vostre tres-humble, tres-obeissant et tres-fidele serviteur;* que La Rocque et Gouville l'avoient asseuré qu'ils avoient pouvoir de M. le Prince de luy faire remettre Stenay et Clermont[2], pourveu qu'il voulust entrer dans la ligue et luy prester deux cent mille escus, lesquels il promettoit de luy rendre dans un certain terme, declarant que ladicte somme seroit employée, de ce costé-cy, pour remettre ses troupes et en lever d'autres.

Mazarin termine cette dépêche en demandant les instructions de la Reine sur les conditions de la négociation entamée avec le duc de Lorraine. Il ajoute que le caractère de ce prince ne permet pas d'avoir beaucoup de confiance dans ses promesses; mais il est à craindre qu'il ne se joigne aux Espagnols et aux troupes des princes pour une invasion dans le nord de la France.

CCXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 365; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU MARÉCHAL D'HOCQUINCOURT[3].

Dinant, 1er décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il y a desjà deux jours que Jobard m'a escrit qu'il avoit envoyé à

[1] On trouve dans la *Chronologie militaire* un personnage, nommé Cardon Charles de Gouville, lieutenant de la compagnie des chevau-légers du prince de Conti. Il ne fut nommé maréchal de camp qu'en 1654, après la réconciliation du prince de Conti avec la Cour. Il serait possible que ce fût le Gouville désigné par Mazarin. Cependant je crois qu'il s'agit plutôt ici de Michel d'Argouges, marquis de Gouville, qui avait épousé Lucie de Costentin de Tourville, fille de César de Costentin, comte de Tourville, et sœur du célèbre amiral Anne-Hilarion de Costentin de Tourville. Quant à Gourville, dont on serait tenté de substituer le nom à celui de Gouville, il ne parle pas, dans ses *Mémoires*, de son envoi en Lorraine, en novembre 1651. Il était alors à Paris, où, par ordre de Condé, il tenta de s'emparer du Coadjuteur.

[2] Clermont-en-Argonne.

[3] Cette pièce est moins une lettre qu'un

Peronne, à M. le mareschal d'Hocquincourt, vingt-cinq mille escus, et, par le dernier ordinaire, il me mande qu'il faisoit partir encore une semblable somme, de façon qu'il faut qu'il y ayt desja cinq ou six jours que toute la somme de cinquante mille escus soit audict lieu de Peronne. J'ay faict deux billets à M. le Mareschal, l'un pour payer vingt-cinq mille escus pour les levées de cavalerie, et l'autre de douze mille escus pour lever deux cens hommes de pied pour le regiment de M. de Navailles. A present, j'en ay donné un de trois mille escus à M. de Manicamp[1], qui est venu icy me voir et offrir son service de la bonne maniere, m'ayant promis, moyennant cela, de mettre sa compagnie de chevaux-legers, dans laquelle il n'y a que trente maistres, à quatre-vingts, et de faire, en outre, cent dragons, de façon qu'en menant ses gardes avec luy, on peut faire estat qu'il aura plus de deux cens hommes à cheval, et il m'a promis qu'il sera assez à temps pour les faire marcher avec les autres corps. Je luy ay faict cognoistre qu'il recevroit prejudice dans le marché qu'il faict; mais il n'a pas voulu davantage d'argent. Décemb. 1651.

Il y a beaucoup de peine à faire de l'infanterie; c'est pourquoy il faudroit voir si l'on pourroit faire promptement cinq cens hommes de pied sous le nom de M. le mareschal d'Hocquincourt, ou en telle autre façon qu'on jugeroit à propos, et je suis d'accord qu'on prenne pour cela trois mille escus, qui sont necessaires pour ladicte levée. Si on pouvoit tirer de la Bassée, de Dourlens, de Bapaume et de Peronne le nombre susdict de cinq cens hommes, laissant l'argent pour les remplacer, l'affaire seroit plus expeditive, et je ne croy pas que, pour cela, aucune desdictes places courust le moindre risque.

Il faut se souvenir d'arrester le regiment de Grammont, qui a desja ordre d'aller en Guyenne, pour marcher conjoinctement avec le corps qui se forme en Picardie pour le mesme effect.

mémoire sur les préparatifs militaires pour l'entrée de Mazarin en France. Cétait le maréchal d'Hocquincourt qui devait commander l'armée qui accompagnerait Mazarin, et il était naturel que le Cardinal lui donnât des instructions détaillées.

[1] Achille de Longueval, marquis de Manicamp. (Voy. ci-dessus, p. 124, note 1.)

Décemb. 1651. Je souhaiterois aussy que M. le comte Broglia (*sic*) trouvast bon d'amener ce qu'il y a de reste du regiment de Vardes, qui ne doit estre que de quarante ou cinquante hommes. Car, cela estant, je depescherois en advance à M. de Vardes[1] pour faire travailler à une bonne levée, m'ayant offert[2] qu'il s'en acquittera fort bien et promptement.

Il faut tascher d'amener la compagnie de M. de Querieu[3], m'asseurant qu'il sera ravy de me donner des marques de son affection en ce rencontre, et qu'il n'oubliera rien pour la mettre dans le meilleur estat qu'il luy sera possible. J'espere aussy que M. le Mareschal se sera employé pour engager M. de Moncavrel[4] à faire le voyage avec son regiment. Si M. de Vandy[5] est en Picardie, il le faudra advertir, de ma part, de travailler incessamment à mettre son regiment à huict compagnies, comme il en a eu commission; et, en cas qu'il n'eust pas pu encore tirer de MM. des finances l'argent qu'on luy a assigné pour cet effect, il ne lairra (*sic*) pas de le faire, trouvant, par quelque moyen, cette somme, luy promettant de l'en faire rembourser sans faute dans trois mois par mesdicts sieurs des finances, ou de luy bailler moy-mesme de mon argent. Mondict sieur de Vandy a tant de passion pour le service du Roy et pour mon interest particulier, que je m'asseure qu'il fera l'impossible pour faire le voyage, avec le corps qu'il commande, en bon estat.

Il me semble que M. de Montdejeu[6] avoit encore quatre compagnies de reste de son regiment d'infanterie. S'il le pouvoit mettre promptement à dix, je suis d'advis qu'on luy donne de l'argent pour cela, comme aussy s'il en demande pour faire des cavaliers, bien entendu que le tout soit prest à marcher avec les autres regimens que l'on pre-

[1] François-René du Bec-Crespin. (Voy. t. III, p. 510, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] Offert a ici le sens de *asswré*.

[3] François de Gaudechart de Querieu avait été nommé maréchal de camp en 1649. Il obtint, en 1652, le titre de marquis de Querieu.

[4] Jean-Baptiste de Monchy, marquis de Moncavrel, né en 1629, fut nommé maréchal de camp en 1652.

[5] Claude-Absalon-Jean-Baptiste d'Aspremont, marquis de Vandy. (Voy. t. III, p. 455, note 5, des *Lettres de Mazarin*.)

[6] Gouverneur d'Arras. (Voy. sur Mondejeu, ou Montdejeu, ci-dessus, p. 31, note 2.)

pare. Mais il faut prendre garde que je desire absolument que, des cinquante mille escus, on retienne quarante mille livres, que M. le Mareschal fera porter avec luy, afin d'avoir ce fonds pour nous en servir dans le voyage, de façon qu'il n'y faut pas toucher par quelque raison que ce pust estre; et si je n'eusse trouvé deux personnes qui m'ont presté vingt mille escus, qui m'estoient necessaires pour ce que je fais de ce costé-cy, j'eusse esté contraint, comme j'en parlay à MM. de Navailles et le comte Broglia, de les prendre sur la somme de cinquante mille escus que j'ay faict aller à Peronne. Et comme ma plus forte passion est de voir ce corps grossy le plus qu'il se pourra, afin que, par ce moyen, on puisse rendre des services plus considerables au Roy, je donne pouvoir de m'engager pour la somme de douze mille livres que je m'oblige de payer dans trois mois, et, si on trouve quelqu'un qui la veuille advancer, on pourra l'employer à ce qui sera estimé plus necessaire. Décemb. 1651.

Il faut faire instance, de ma part, à M. de Bar de me fournir vingt cavaliers bien faicts pour ma compagnie de chevaux-legers, l'asseurant que je le feray rembourser de l'argent qu'il fournira pour cet effect, et lesdicts vingt cavaliers pourront marcher avec mondict sieur le Mareschal.

Il ne faut, en aucune façon du monde, songer à retirer aucun corps de l'armée que commande mondict sieur le mareschal d'Aumont, pour ne donner pas sujet de crier mal à propos et de dire que l'on desgarnit la frontiere. J'en useray de mesme de ce costé-cy, où mon intention est de laisser M. le mareschal de la Ferté encore plus fort qu'il n'est à present; car il n'y a rien de si certain qu'aprez la signature du traité de M. le Prince, l'Archiduc et Fuensaldagne ont receu des ordres precis d'Espagne de faire diversion en France, à quelque prix que ce fust, et de tascher d'y prendre des quartiers d'hyver; et pour cet effect, l'on m'a donné advis de tres-bon lieu que l'Archiduc donne à M. de Lorraine un train d'artillerie et six mille hommes presque tous estrangers, y compris ce qui reste des troupes des princes, afin que, fortifiant son armée de tout cela, il pust plus aysement prendre des quartiers en

Décemb. 1651. France, et je sçay que, sans le mauvais temps qui en a empesché, on auroit construit un pont à [Givet][1], et que les troupes auroient commencé à passer dez aujourd'huy.

CCXIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 369; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE SENNETERRE.

Dinant, 3 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire. J'ay esté tousjours de vostre sentiment que ce n'est que par les armes qu'on peut restablir tout-à-faict les affaires et l'authorité du Roy; mais pour ce qui est de mon retour, je suis persuadé que la conjoncture est tres-favorable, puisque j'apprends le premier eschec que M. le Prince a receu[2], lequel n'a pas moins abattu ceux de son party que relevé le courage des troupes de Sa M^té^, et que, par toutes sortes de raisons, on peut croire qui (qu'il) sera suivy d'autres plus considerables, si le Roy est bien servy de tout le monde, comme je respondrois bien de ma vie qu'il le sera des gens de guerre, ma plus grande apprehension estant que les interests particuliers ne prevallent à ceux de Leurs M^tez^ et de l'Estat, et qu'on ne s'applique plus à advancer les propositions d'un accommodement, tel que ceux qui font la guerre au Roy le peuvent souhaiter, qu'à faire agir les armes pour les mettre à la raison.

Et pour reprendre ce que je disois de mon retour, lequel je croy que vous souhaitez autant par la tendresse que vous avez pour moy et

[1] La copie porte *Givez.* Cette ville est auj. chef-lieu de canton du dép. des Ardennes. Elle est traversée par la Meuse.

[2] L'armée de Condé avait été battue devant Cognac par le comte d'Harcourt (15 novembre). On trouve les détails de cette affaire dans *Le véritable Journal de ce qui s'est passé pendant le siège de Coignac, et comme quoi il a été levé en présence de Monsieur le Prince*, le 15 novembre 1651.

pour le service de Leurs M^tez, que je le puis faire pour la reparation de mon honneur, je vous diray que je ne pretends pas aller en France les mains vuides, ny hors d'estat de pouvoir agir puissamment pour l'advantage du Roy, puisque je le feray avec un corps assez considerable pour cet effect, et j'espere qu'il y aura quantité de *Mazarins* qui confirmeront au Roy, en ce rencontre, leur zele et leur fidelité et qui sont incapables, quelque chose qui puisse arriver, de jamais *espagnoliser*. En outre, la guerre civile estant tout-à-faict declarée et avec tant de circonstances qui rendent odieux ceux qui l'ont allumée, puisqu'ils n'oublient rien pour mettre la France en proye aux Espagnols et aux Anglois, Cromwell s'estant vanté depuis peu d'abattre en peu d'années la monarchie françoise[1], en profitant pour cela de la conjoncture presente, je croy qu'il n'y aura aucun bon François, qui desapprouve de voir entrer en France un homme avec des troupes pour servir le Roy sans aucun esprit de vengeance, aprez avoir esté si mal traitté et avec tant d'injustice. Et ne voulant pas entrer que la declaration contre M. le Prince ne soit verifiée, les mal intentionnez auront de la peine à trouver aucun pretexte apparent pour imprimer dans l'esprit du peuple que mon retour soit cause des resolutions qui avoient esté meditées, il y a desja longtemps, et que l'on a veu esclore depuis trois mois, sans que tous les delays apportez de la part du Roy et du Parlement à publier la declaration, pour voir si les advances, faictes avec tant de bonté par Sa M^té pour faire revenir M. le Prince et le faire entendre à un bon accommodement, ayent produit aucun effect. Decemb. 1651

Mazarin ajoute qu'il a communiqué son projet au maréchal de la Ferté, fils de M. de Senneterre, et que le maréchal l'a approuvé. Il parle ensuite des négociations du duc d'Orléans avec la Cour et de la Cour avec le prince de Condé. Il continue ainsi :

J'apprends de Paris que MM. de Chavigny et Croissy[2] devoient estre

[1] Condé avait envoyé en Angleterre Henry Taillefer, sieur de la Barrière, et Pierre de Cugnac, de la maison de la Force. (Voy. sur ces négociations, t. I, p. 61 et suiv., de notre *Hist. de France sous le ministère de Mazarin*).

[2] Croissy-Fouquet, membre du Parlement. (Voy. ci-dessus, p. 155, note 1.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. envoyez pour negocier avec mondict sieur le Prince. Ce sont deux hommes que vous cognoissez assez, sans que je vous en dise autre chose. Et pour ce dernier[1], je ne puis douter qu'il ne soit, conjoinctement avec Mme d'Aiguillon, en tres-bonne intelligence avec le mareschal de Villeroy. Vous sçavez d'ailleurs si on pourroit faire choix de deux personnes qui fussent moins serviteurs de la Reyne et plus mes ennemis que ceux-là. Si on avoit faict justice à M. de Chavigny, il y a longtemps que l'on devroit l'avoir renvoyé chez luy, et je m'asseure que la Reyne, le cognoissant comme Elle faict, ne souffrira pas qu'il se mesle de quoy que ce puisse estre. Outre qu'il y va du service de S. Mté, je vous seray tres-obligé en mon particulier, si vous luy parlez vivement sur cette matiere, quoyque je ne doute point que la Reyne ne s'offense de la seule proposition qu'on luy en fera, S. Mté sçachant tres-bien que ledict sieur de Chavigny, quand il vivroit fort longtemps, ne sçauroit, en toute sa vie, rendre assez de services au Roy pour reparer le mal qu'il luy a causé en six mois.

En terminant, Mazarin dit qu'il regrette de n'avoir pu consentir à la proposition que lui a faite le maréchal de la Ferté de l'accompagner; mais il n'a pas voulu dégarnir la frontière de la France exposée aux invasions de l'ennemi.

CCXX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 371 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 3 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Le desplaisir que j'ay du malheur qui est arrivé de la prise des ballots, que l'on envoyoit de Paris, se redouble par ce que je voy de l'ordre que

[1] Au lieu de *ce dernier*, il faudrait, je crois, lire *le premier*. Il est probable, en effet, que Mazarin veut désigner Chavigny, qui était tout dévoué à la duchesse d'Aiguillon, comme le Cardinal l'a dit ci-dessus, p. 207, 209 et *passim*.

vous aviez donné de ne les hazarder pas, suivant ce que je vous avois escrit. Des deux que l'on escrit estre perdus, l'un estoit sans doute le linge de ma niepce de Mercœur, qui fut faict il y a deux ou trois ans, et qui cousta prez de douze mille escus, y ayant quantité de poinct de Venise et de Genes, et dans l'autre il devoit y avoir, ou de la vaisselle d'argent, ou des papiers. Pour la vaisselle, je m'en consolerois; mais, pour les papiers, la perte m'en seroit sensible au dernier poinct. Je voy qu'il ne se peut rien adjouster aux diligences que vous avez faictes là-dessus, dont je vous suis obligé. Décemb. 1651.

Je croy qu'il sera à propos que vous, M. le mareschal de la Ferté, MM. de Grandpré, le Rasle, Bourlemont[1] et autres fassent courre le bruict, par la province, que le monde qu'on y assemble, c'est pour se mettre en estat de resister aux ennemis, qui menacent d'y vouloir entrer. J'ay escrit au mareschal d'Hocquincourt et aux autres de ce costé-là de faire la mesme chose, afin qu'en tout cas l'on croye à Paris que les levées que l'on faict, c'est pour renforcer la frontiere et non pas pour un autre dessein.

Vous sçaurez les nouvelles de Paris, et je ne doute point que vous n'ayez esté surpris de voir le retardement qu'on a apporté à verifier la declaration contre M. le Prince. Il faut sans doute qu'on ayt trouvé depuis peu quelque loy fondamentale de l'Estat, laquelle nous ayt esté incognue jusqu'à cette heure, qui porte que les princes du sang ne pourront estre declarez criminels que lorsqu'ils auront gaigné deux batailles contre le Roy. Je ne puis dire autre chose à cela, si ce n'est que nous sommes dans un siecle où le desordre et la confusion conduisent toutes choses.

Aprez avoir escrit ce que dessus, ayant bien examiné ce qu'il y pouvoit avoir dans les deux ballots qui ont esté pris, je trouve qu'il faut necessairement que l'un soit du linge qui fut acheté pour le mariage de ma niepce, et l'autre de papiers qu'on retira dernierement de

[1] Nicolas d'Anglure, marquis de Bourlemont, né en 1620, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, mort en 1706. L'*Estat de la France de 1658* (p. 456) le cite comme gouverneur de Stenay.

Décemb. 1651. La Roze[1], parmy lesquels il y a tout ce que j'ay escrit, huict ans durant, en Allemagne, en Suede, en Danemark, en Pologne, en Hollande et en Catalogne. Je vous advoue que, si j'estois si malheureux de ne les pouvoir recouvrer, j'en aurois du desplaisir toute ma vie[2]. Je vous conjure de vouloir prendre la peine de faire les mesmes diligences à Mouzon, Stenay, Damvilliers[3] et autres places, qu'il vous a plu de faire avec M. le mareschal de la Ferté et M. de Grandpré, et si l'on peut recognoistre que lesdicts papiers soient en quelque lieu de la domination d'Espagne, de me le faire sçavoir au plus tost; car je depescheray en toute diligence à M. le comte de Fuensaldagne pour tascher de les ravoir.

Après avoir parlé de la nécessité de mettre la frontière de Champagne en état de résister aux ennemis, Mazarin termine sa dépêche par de nouvelles plaintes sur le retard apporté à l'enregistrement de la déclaration contre Condé et signale l'iniquité de la conduite du Parlement :

Je ne puis pas à present m'empescher, avant que de finir cette lettre, de vous dire une reflexion que j'ay faicte sur le retardement qu'on apporte et les pretextes desquels on se sert pour empescher que M. le Prince ne soit declaré criminel, pendant qu'il faict la guerre contre le Roy avec des circonstances plus pressantes qu'aucun sujet n'a jamais faict contre son maistre, et que Sa M^té^ sollicite ladicte verification; et on a veu que le Cardinal, qui, sans parler des services precedens, en avoit rendu de si grands l'année derniere et qui l'avoit achevée en faisant gaigner une bataille si importante[4], et remporté tant d'autres advantages si considerables en Champagne, malgré le Roy[5], sans avoir esgard

[1] Le manuscrit porte bien *La Roze*. Je pense qu'il s'agit de *Roze* ou *Rose*, un des secrétaires de Mazarin, qui devint plus tard secrétaire de Louis XIV. (Voy. ci-dessus, p. 196, note 3.)

[2] Ces papiers sont aujourd'hui conservés dans les différents fonds des affaires étrangères. Ce passage atteste l'importance qu'y attachait Mazarin.

[3] Voy. sur Damvillers, t. III, p. 499, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Bataille de Rethel. (Voy. t. III, p. 944, note 1, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] Les mots : *malgré le Roy*, devraient,

à son caractere et à sa qualité de premier ministre et sans aucune forme de procez, a esté, par quantité d'arrests ignominieux, avec tous ses proches, banny et privé de son bien par le Parlement, qui hesite à present à rien faire qui puisse fascher celuy qui travaille au bouleversement du royaume. Decemb. 1651.

CCXXI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 378; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. DE FABERT.

Dinant, 9 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Après avoir entretenu Fabert de ses préparatifs militaires, Mazarin ajoute :

Ceux qui ont du pouvoir à la Cour et qui ne m'ayment pas [1], agissant de concert avec ceux qui ont cette mesme volonté et qui ont credit auprez de M. le duc d'Orleans et dans le parlement de Paris, mettent toutes pieces en œuvre pour me nuire, sans se soucier de tout le mal qui peut arriver à l'Estat et de l'advantage qu'en peuvent retirer ceux qui font la guerre au Roy et travaillent conjoinctement avec les Espagnols à le renverser, et cela est à un poinct que ce sont eux-mesmes qui font soubs main des propositions à M. le Prince les plus prejudiciables au Roy qu'on se puisse imaginer et les plus indignes, et croyent que, pourveu qu'ils puissent barrer les voyes de mon retour, avec quoy ils pretendent d'avoir les moyens de pourvoir à leurs interests particuliers, le royaume sera tres-florissant, le Roy tres-glorieux, et tout ira bien.

Si c'est une fatalité que la monarchie reçoive des coups desquels

pour la régularité grammaticale, être précédés du membre de phrase : *a esté banny*. Il est probable que le copiste a interverti l'ordre des membres de cette phrase.

[1] Mazarin a déjà parlé ci-dessus, p. 495, des courtisans qui lui étaient hostiles, entre autres de Châteauneuf, de Villeroy, de Brienne, etc.

Décemb. 1651. elle ne se releve jamais, quelque peine que je me donne, il sera impossible de l'empescher; mais pour ne faillir à moy-mesme et à la passion que j'ay pour l'Estat, pour Leurs M^tez^ et pour la nation françoise, j'agiray de toute ma force, jusqu'au dernier souspir, pour remedier en partie aux plus grands malheurs, desquels la France est menacée tous les jours de plus en plus, et ayant satisfaict à mon devoir, il faudra se conformer, aprez, à ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner.

Mazarin termine par des recommandations pour que l'on distribue l'argent nécessaire à la levée des troupes.

CCXXII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 280 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

AU MARÉCHAL DU PLESSIS.

Dinant, 11 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il est tout-à-faict necessaire que le Roy m'escrive une lettre contresignée par un secretaire d'Estat, par laquelle il m'ordonne que, sans autre replique, je me rende auprez de sa personne et luy mene les troupes que j'auray mises sur pied; car, soit pour l'interest de sa dignité et de son authorité, soit pour le mien particulier, il faut absolument que cela paroisse et que toute la France ne puisse pas croire que j'ay pris la resolution d'y entrer contre la volonté du Roy. Si la Reyne prend la peine de parler comme il faut à M. de Brienne, il fera sans doute la lettre de bonne grace[1], et gardera le secret; car, aprez tout, je ne croy pas qu'il soit si ennemy de luy-mesme, qu'il ne soit bien ayse, en se conformant à la volonté de Leurs M^tez^, de se conduire en sorte, en ce rencontre, que j'aye sujet d'oublier les mauvais traitemens qu'il m'a faicts, ne pouvant douter que, d'une façon ou d'autre,

[1] Ce fut, en effet, Brienne qui expédia la lettre officielle pour le rappel de Mazarin. (Voy. ci-dessus, p. 498, note 1.)

je ne me rende bientost à la Cour, puisque, de la maniere que j'y vais, il n'y a personne qui m'en puisse empescher. Décemb. 1651.

J'oserois vous respondre que la bienveillance de la Reyne et sa fermeté luy empescheront de donner les mains à rien qui puisse estre à mon desadvantage, d'autant plus que cela ne se peut sans qu'il rejaillist contre le service du Roy et le sien, et je ne voy pas que M. le Prince soit en estat de faire de tels progrez que ceux qui ont mauvaise volonté pour moy et interest à empescher mon retour s'en puissent prevaloir pour contraindre la Reyne, sous des pretextes specieux, à embrasser avec precipitation un accommodement avec luy; et comme M. le prince Thomas et vous agirez auprez de Sa M^té^, et que, si M. de Mercœur et le sieur Bartet sont à la Cour, ils en feront de mesme, il n'y a pas apparence que le conseil des autres prevalle. Il faut seulement prendre garde qu'on n'empiete[1] l'esprit du Roy, à quoy il se faut tenir pour dict que certaines personnes travailleront de toute leur force, estant persuadez de ne pouvoir rien advancer sur celuy de la Reyne.

Il faut aussy bien preparer l'esprit de Leurs M^tez^ à ne s'estonner point de tous les bruicts qu'on pourroit faire courir de mon entrée en France; car, en cas que cela soit, il faut se resoudre à essuyer encore ce tintamarre, qui ne pourra pas durer longtemps, et comme, à vous parler dans la derniere confiance, mon intention est, quand j'auray marché trois ou quatre jours avec les troupes, de les quitter pour me rendre en toute diligence auprez de Leurs M^tez^, j'espere que j'y seray assez tost pour y travailler utilement, avec l'assistance de mes bons amis. Et sur cela je croy qu'il sera tres-utile de cultiver leur affection en ce rencontre, leur parlant, de ma part, particulierement à ceux qui ont des charges dans les gens d'armes et chevaux-legers du Roy, dans les gardes et auprez de sa personne. Vous pourrez prendre la peine de parler à quelques-uns des principaux comme en ayant esté prié par moy, et Milet pourra

[1] Le verbe *empiéter* est employé avec un complément direct, suivant l'usage du XVIIe siècle. On lit dans le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet (première partie, huitième époque) : « Le peuple leur laissa *empiéter* le pouvoir suprême. »

Décemb. 1651. voir les autres. M. de Miossens[1], La Salle[2], Chalmazel[3], Saint-Mesgrin[4], d'Olonne[5], Crequy[6], Gesvres[7], Chappes[8] et plusieurs officiers dans les gardes me tesmoignent beaucoup d'affection. Il faut, s'il vous plaist, mesnager extremement l'esprit de M. de Senneterre, que je croy entierement de mes amys, et je sçay que la Reyne faict beaucoup de cas de ses conseils.

J'eusse souhaité que M. le prince Thomas n'eust pas songé à presser la Reyne pour vous faire mettre dans le Conseil; car quoyque je voye fort bien que le principal but que l'on a, en cecy, est de pouvoir contrecarrer ceux qui y sont, et particulierement sur ce qui regarde mes interests, neantmoins vous estes asseuré qu'il y sera donné une autre interpretation auprez de la Reyne par ceux qui ne vous ayment point; et si Sa M^té^ persiste à ne vouloir pas faire ce que Milet luy a proposé de ma part[9], il faut, au moins, la conseiller de ne resoudre rien d'important dans le Conseil, disant aux ministres, quand ils la presseront de quelque affaire, qu'Elle y veut songer, et que, le jour aprez, on la resoudra. Ce pendant, Elle en pourra consulter avec M. le prince Thomas et vous pour y faire prendre, aprez, la resolution de laquelle vous aurez esté d'advis pour le bien du service du Roy.

Par tous les advis que je reçois de Paris, je voy que M. le duc d'Orleans n'est pas si fier, puisque, moyennant qu'on l'asseure que je n'iray

[1] César-Phébus d'Albret, comte de Miossens. (Voy. ci-dessus, p. 416, note 2.)

[2] Louis de Caillebot, marquis de la Salle, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1652, mort en 1682.

[3] Claude de Talaru, marquis de Chalmazel, nommé maréchal de camp en 1651, mort vers 1675. (*Chron. militaire*, VI, 320.)

[4] Voy. sur Saint-Mesgrin, ou Saint-Maigrin, t. III, p. 200, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Louis de la Trémoille, ou Trémouille, comte d'Olonne, mort en 1686.

[6] François de Blanchefort de Bonne, chevalier, puis marquis de Créquy, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, maréchal de France en 1668, mort en 1687.

[7] Léon Potier, marquis, puis duc de Gesvres. (Voy. ci-dessus, p. 275, note 1.)

[8] Louis-Marie-Victor d'Aumont, fils du maréchal d'Aumont, fut connu d'abord sous le nom de marquis de Chappes; il prit ensuite le titre de marquis de Villequier, et enfin celui de duc d'Aumont. Il vécut jusqu'en 1704 (19 mars). [Voy. sur sa mort le *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 461.]

[9] Voy. ci-dessus, p. 515-516.

pas à la Cour, il dit qu'il ne s'opposeroit pas que l'on me fist tout bon traitement et qu'on me donnast mesme une place de seureté, quoyqu'il n'ayt dict autre chose à Mme de Chevreuse, si ce n'est qu'il me falloit acheter quelque souveraineté auprez de la France, afin que j'y pusse demeurer. Décemb. 1651.

J'avois oublié de vous dire qu'il sera tres-à-propos que vous suppliiez la Reyne, de ma part, de prendre la peyne d'escrire un mot de sa main à M. le Premier President[1] sur ce qui me regarde, se remettant, pour le detail, à ce que vous, ou M. de Senneterre, luy escrirez, de la part de Sa Mté. Je nomme M. de Senneterre, parce que je sçay qu'il est fort de ses amys[2]; mais, en tous cas, il faut que vous preniez la peine d'en escrire fortement à M. de Champlastreux, sans oublier que rien ne peut estre plus advantageux à ses interests et à ceux de M. son pere que mon retour auprez de Leurs Mtez, et que peut-estre, sans cela, ceux qui ne les ayment point prendroient le dessus, en sorte qu'ils s'en trouveroient mal. Je vous conjure que cecy soit executé au plus tost, et qu'on ne perde pas un moment de temps à m'envoyer la lettre que je vous ay demandée cy-dessus.

CCXXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 282 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*.
— Copie du temps.

A MILET ou MILLET.

Dinant, 11 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous prie de solliciter la Reyne à apporter toute sorte de facilité pour achever l'affaire de Brisach; sur quoy j'ay escrit particulierement à Sa Mté par un gentilhomme de Mme de Guebriant[3].

[1] Mathieu Molé, premier président et garde des sceaux, n'avait pas suivi la Cour à Poitiers; il était retourné à Paris.

[2] Des amis du Premier Président.

[3] Voy. sur la maréchale de Guébriant (Renée du Bec-Crespin), t. I, p. 931, des *Lettres de Mazarin*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. Vous sçavez que la Reyne m'a accordé ce qui proviendroit du traité de neutralité avec la Franche-Comté[1], lorsque le sieur Colbert luy en a faict instance de ma part. Je ne sçay pas si, au prejudice de cela, M. de Villeroy[2] en voudroit profiter. Je vous prie d'y prendre garde et d'en parler fortement à Sa M^té^, comme aussy de luy dire que l'abbé d'Esnay[3] a prez de quarante mille livres de mon argent entre les mains depuis huict mois, sans qu'il les veuille rendre, aprez l'avoir promis tant de fois, croyant que mon malheur luy donne droit de les retenir.

J'ay appris qu'ayant faict une prise en mer, M. de Beaufort avoit depesché un courrier exprez à la Cour pour en demander le tiers, qui appartient au Roy. J'advoue qu'il faut estre bien hardy, agissant comme il faict à Paris, de pretendre qu'on luy fasse des graces; mais, quand cette raison cesseroit, je m'asseure que la Reyne se deffendra de toutes les instances qu'on luy pourroit faire sur le faict du tiers des prises, quand Elle se souviendra qu'Elle a eu la bonté de m'en accorder le don.

J'avois tousjours oublié de vous escrire de supplier la Reyne, de ma part, de faire donner un brevet de pension de mille escus à Mme d'Ampus[4]. C'est la moindre chose que l'on puisse faire pour une personne qui tesmoigne autant de zele qu'elle faict pour le service de Sa M^té^.

J'ay un advis que le gouverneur d'Arras[5] a traité de son gouvernement avec Vassé[6] pour quatre-vingt mille escus. Il faut en advertir la Reyne, afin qu'Elle ne soit pas surprise à y faire consentir le Roy;

[1] On a déjà vu que la province de Franche-Comté, quoique soumise à l'Espagne, avait acheté la neutralité, en payant un tribut à la France.

[2] Le maréchal de Villeroy était gouverneur de Lyon et du Lyonnais, qui confinait à la Franche-Comté. C'est à ce titre qu'il aurait pu prétendre à percevoir le tribut payé par cette province.

[3] Camille de Villeroy, frère du Maréchal. (Voy. ci-dessus, p. 266, note 2.)

[4] Marie de Brancas, mariée à Henri de Castellane, seigneur d'Ampus. (Voy. ci-dessus, p. 372, note 2.) Elle figure, comme une des dames de la Reine, dans l'*Estat de la France de 1658*, p. 256.

[5] Ce gouverneur se nommait de La Tour. (Voy. t. III, p. 662, note 1, des *Lettres de Mazarin*.)

[6] Henry-François, marquis de Vassé, nommé maréchal de camp en 1649, mort en 1684.

car vous voyez de quelle consequence cela seroit. Vassé estant à M. le duc d'Orleans et un esprit tel que chacun le cognoist[1]. Il faudroit tascher que cette place tombast entre les mains de Mondejeu[2]; mais M. de la Tour se doit contenter d'une rescompense raisonnable, car le gouvernement ne luy a rien cousté, et il y a gagné beaucoup. Décemb. 1651.

Le marquis de Faure[3], qui a le gouvernement de Ste Menehould, estant allé trouver M. le Prince, donne lieu au Roy de mettre quelqu'un en sa place. C'est pourquoy j'ay songé à M. de Ste Maure[4], afin de le satisfaire dans le tort qu'on luy a faict de Jametz[5]. Je ne sçay pas s'il s'en contentera; mais tousjours je vous prie d'en parler à la Reyne.

CCXXIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 386; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. LE MARÉCHAL D'HOCQUINCOURT.

Dinant, 18 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay veu, par la lettre de M. le comte de Broglia et par le billet de M. de Navailles, en quel estat estoient toutes choses et la resolution que M. le mareschal d'Hoquincourt avoit prise de partir sans faute, le 17 de ce mois. Il n'y a rien à adjouster à la diligence qu'on a faicte:

[1] Tallemant des Réaux a une *historiette* consacrée à Vassé (t. V, p. 46, de l'édit. Techener, in-8). Il dit (p. 48, note 2) qu'on avait surnommé Vassé *Son impertinence.*

[2] Jean de Schulemberg. (Voy. ci-dessus, p. 31, note 2.)

[3] Le marquis de Faure, ou de Fors, était Louis Poussart du Vigean, nommé maréchal de camp en 1649. On voit par les *Mémoires de Lenet* (p. 389, éd. Michaud et Poujoulat) qu'il était attaché au prince de Condé: «Le marquis de Fors, dit-il, ... plus attaché au Prince qu'aucun de tous tant que nous estions dans le parti.» Le marquis de Fors fut assassiné en 1663.

[4] Charles de Menisson de Ste-Maure. (Voy. t. III, p. 607, note 4, des *Lettres de Mazarin.*)

[5] Jametz ou Jamets, auj. village du dép. de la Meuse. (Voy. t. III, p. 455, note 4, des *Lettres de Mazarin.*)

Décemb. 1651. et l'on voit bien que le zele et la passion avec laquelle on a travaillé sont tout-à-faict extraordinaires.

J'escris à M. de Fabert d'advertir M. le mareschal de la Ferté du jour du depart de mondict sieur d'Hocquincourt, afin que tous ceux qui levent des troupes ne perdent pas un moment de temps pour estre prests de se joindre avec le corps qui vient de Picardie.

Celuy qui vient d'Allemagne, lequel sera composé d'environ deux mille hommes, s'il ne luy arrive accident, doit estre aux environs de Metz, le 22.

Il y a quelqu'un qui croid, à Paris, que la jonction du corps de Picardie avec celuy de Champagne ne se devroit faire que le 23, et moy m'y trouver le 24, pour marcher en un temps qu'il seroit malaysé à M. le duc d'Orleans de faire assembler le parlement de Paris, jusques aprez les Roys. Je l'ay voulu marquer par ce memoire; mais je ne crois pas qu'il se faille amuser à cela. Il est vray, de plus, que je ne pense pas que ladicte jonction se puisse faire plus tost que le 23; et comme il y aura sans doute des troupes qui demeureront en arriere et particulierement celles qui viennent d'Allemagne, on resoudra alors quels ordres il faudra laisser pour cela.

J'ay escrit à M. le mareschal de la Ferté pour faire preparer deux pieces de douze et deux de huit, et, pourveu qu'il les ayt, je croy d'en pouvoir faire estat. Il m'a renvoyé icy le sieur Jossier pour me presser de trouver bon qu'il fust de la partie [1]; mais j'ay renvoyé ledict Jossier, persuadé que sa personne estoit aussy necessaire en Champagne que celle de M. le mareschal d'Aumont en Picardie.

J'attends le retour de Besmaux, que j'ay depesché au comte de Fuensaldagne, il y a desja sept jours. Je prendray mes mesures pour estre, le 17 ou le 18, à Bouillon, et, en cas que M. le mareschal d'Hocquincourt le jugeast à propos, je croy qu'il ne seroit pas mal que nous nous vissions tous à Sedan.

On a tres-bien faict de depescher à la Cour, afin que la Reyne, par

[1] C'est-à-dire, qu'il accompagnât Mazarin en France.

advance, soit informée de toutes choses. Pour ce qui est du depart, je fis partir, dez hyer, un courrier pour en donner advis à Sa M^té^. Mais je n'avois rien mandé pour ce qui regarde M. le mareschal d'Aumont, et sur la pensée qu'on a de faire commander le duc de Chaulnes[1] et d'Igby[2] en ces deux provinces, car je n'en sçavois rien; et il faut apprehender encore pis par la facilité qu'ont certaines personnes, qui ne sont pas bien intentionnées, de surprendre la Reyne; et, sur ce sujet, il est bon que l'on sçache que, nonobstant que la bonté du Roy et de la Reyne à mon esgard soit au poinct que je puis souhaiter, il m'est impossible de pouvoir faire prendre, par la voye des lettres, les resolutions qui sont absolument necessaires pour le service du Roy, en quelques termes que je puisse escrire et de quelques fortes raisons que je me puisse servir pour cela, et un des plus grands malheurs que j'aye, c'est que l'on soit persuadé du contraire. Plust à Dieu que cela fust comme on le croid; car en ce cas, je n'irois pas de deux ou trois mois à la Cour, et ce temps seroit employé utilement à faire executer beaucoup de choses qui aplaniroient les voyes pour m'y faire arriver sans aucun obstacle. Sur quoy MM. de Navailles et de Broglia se peuvent souvenir de ce que me dict la Cardonniere, de la part de la Reyne, que je me hastasse, parce qu'Elle croyoit[3] estre emportée à faire quelque chose, dont le Roy ne tirast aucun advantage et qui me fust extremement prejudiciable. Enfin il faut tenir pour constant que je persuaderay plus avec deux paroles que je ne ferois avec cinquante lettres et la mission d'autant de gentilshommes. Décemb. 1651.

Il est necessaire que le mareschal d'Aumont tienne les troupes en corps, d'autant plus que M. le mareschal de la Ferté faict la mesme chose, veu que toutes les troupes de Lorraine marchent pour venir chercher des quartiers en France; et c'est, à mon advis, ce que l'on doit respondre à Paris, si on presse le depart des troupes.

[1] Charles d'Albert d'Ailly, chevalier, puis duc de Chaulnes, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1653, mort en 1698.

[2] Georges Digby, ou d'Igby, de Bristol, maréchal de camp en 1648, lieutenant général en 1651, mort en 1678, à l'âge de 65 ans.

[3] *Craignoit* semblerait préférable; mais il y a bien *croyoit* dans la copie.

Décemb. 1651. Je croy qu'on aura envoyé à M. le mareschal de Grancey le pacquet que j'avois adressé à M. de Navailles pour le luy faire tenir. Il sera pourtant bon que luy, ou M. le comte de Broglio (*sic*)[1], prennent la peine de luy escrire quelque chose de ma part, lorsqu'ils partiront, et de le faire aussy en mesme temps à M. d'Estrades.

Il a esté fort à propos de donner deux mille escus à M. de Bar pour lever une compagnie, et je prie M. de Navailles de luy faire tenir la lettre cy-joincte[2].

Pour un jour plus ou moins, on ne doit pas, à mon advis, laisser en arriere quelque partie des troupes qu'on leve en Picardie.

Je suis extremement surpris du discours que j'apprends que M. de Manicamp a faict à Peronne. A la verité, j'ay beaucoup d'affection pour luy, et je la luy ay bien tesmoignée; mais je ne sçay pas comment je luy puis avoir dict qu'il seroit mareschal de France devant que d'arriver à la Cour, puisqu'à sa priere j'y ay escrit qu'on luy envoye un ordre pour aller servir de lieutenant general dans l'armée de M. le comte d'Harcourt. D'ailleurs je n'ay pas si peu de respect pour Leurs Majestez que je voulusse promettre ces charges-là sans leur sceu; et, à parler sincerement, il ne s'est passé autre chose sur ce sujet entre nous, si ce n'est que M. de Manicamp, disant par deux fois qu'il avoit advis qu'on feroit le comte de Daugnon mareschal de France, je luy fis response que le Roy ne seroit pas assez mal conseillé pour cela[3], et que je ne luy faisois pas une grande grace en luy disant qu'il le meritoit mieux que ledict comte et qu'il n'avoit qu'à bien servir et ne craindre pas qu'on advançast, à son prejudice, un jeune homme qui n'a presque point servy et qui porte presentement les armes contre le Roy. Voilà la pure verité; mais M. de Manicamp a tant de bonnes parties, tant de chaleur pour ses amys et pour moy, en particulier, qu'il ne se faut pas fascher de ce qui vient de luy, et je croy mesme qu'il sera bon de ne luy en rien tesmoigner.

[1] On a déjà fait remarquer que ce nom est écrit tantôt *Broglia*, tantôt *Broglio*.

[2] Cette lettre n'est pas jointe au manuscrit.

[3] Cependant le comte de Daugnon fut nommé maréchal de France en 1653 et prit le titre de maréchal de Foucault.

CCXXV.

Bibl. nat. mss. f. fr., n°s 23, 202, f° 24; original en partie chiffré. — Aff. étr., France. t. 268, f° 393 v°. — Copie du temps.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Dinant, 15 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

M. Becherel[1] m'a rendu vostre lettre du 7e. Je suis tres-satisfaict de la maniere dont vous vous estes conduict à Paris[2] et des discours à M. le Coadjuteur, et je vous remercie de tout mon cœur de tous les advis que vous me donnez. Sur quoy ayant entretenu au long ledict sieur Becherel[3], je me remets à ce qu'il vous en dira de vive voix. Je vous diray seulement qu'estant important d'avoir le mareschal de l'Hospital[4] favorable, il faudra[5] chercher quelque moyen pour s'en asseurer. Il me semble que Mme de Bregy[6] a du credit auprez de luy. En ce cas, elle seroit fort propre pour mesnager son esprit, afin qu'il approuvast et appuyast dans le public[7] toutes les resolutions que je prendray, et je m'asseure qu'elle y travaillera volontiers. J'ay receu la lettre qu'elle m'a escrite en response de la mienne, et comme je n'ay rien à luy repliquer que pour luy donner de nouvelles asseurances de mon service et de mon affection, je vous prie de le faire de ma part, et vous avez[8] carte blanche là-dessus, sçachant[9] en quelle maniere je vous en ay

[1] L'original dit *le porteur* ici et plus bas, sans indiquer de nom. La copie donne le nom du porteur. Becherel, ou Bescherel, est cité, dans l'*Estat de la France de 1658* (p. 454), comme lieutenant du Roi à Ham.

[2] Les mots *à Paris* ne se trouvent pas dans la copie.

[3] *Le porteur*, dans l'original.

[4] Le maréchal de l'Hôpital est porté, dans l'*Estat de la France de 1658*, comme gouverneur de Paris. (Voy. t. I, p. 939, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] La copie porte : *il faudroit*.

[6] Charlotte Saumaize de Chazan. (Voy. ci-dessus, p. 190, note 2.)

[7] La copie porte : *qu'il appuyast dans le public et qu'il approuvast*.

[8] Dans la copie : *et je vous donne*.

[9] Dans la copie : *puisque vous sçavez*.

Décemb. 1651. parlé. Je la conjure de voir aussy souvent M. et Mme de Bouillon pour cultiver la bonne volonté qu'ils me font l'honneur de me tesmoigner, et enfin d'agir de costé et d'autre [1], comme [2] elle le jugera plus à propos pour mon [3] advantage, puisque je n'en recevray point qu'elle ne s'en ressente.

J'ay esté bien ayse [4] de voir ce que vous me mandez de M. de Villayer [5], de qui je fais une estime particuliere, et vous sçavez à quel poinct je vous ay tesmoigné de le vouloir servir. Il sera bon que vous l'obligiez de continuer à parler souvent [6] à M. de Champlastreux dans le mesme sens, luy faisant cognoistre que tout ce qui se faict à Paris est de concert avec de certaines gens qui sont à la Cour, lesquels [7] seroient bien ayses de se prevaloir du credit de S. A. R. pour pousser à bout M. le Premier President et affermir davantage, par ce moyen, leur establissement, et qu'ainsy il a besoin de veritables amis qui le servent avec affection auprez de la Reyne, comme le pere et le fils [8] doivent estre asseurez que je feray tousjours sincerement et avec chaleur, non seulement par l'inclinaison (*sic*) que j'ay eue de tout temps à les servir, et par l'estime particuliere que je fais de leur merite, mais pour la croyance que j'ay que personne ne sçauroit servir le Roy et l'Estat plus utilement que mondict sieur le Premier President, lequel doit estre asseuré que ceux, par la suggestion desquels S. A. R. agit contre luy, ne cesseront pas, et que, si on n'y apporte un prompt remede, ils auront le moyen de mettre les choses en estat que malaysement aprez on y en pourra apporter aucun. Enfin il faut que M. de Villayer agisse en sorte que le pere et le fils, estant persuadez que rien ne leur sçauroit

[1] Dans la copie : *d'un costé et d'autre.*

[2] Dans la copie : *en la maniere qu'elle jugera plus à propos.*

[3] La copie porte : *pour avoir advantage.*

[4] Dans la copie : *Je suis bien ayse de ce que vous me mandez.*

[5] Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer, d'abord conseiller au parlement de Paris, reçu maître des requêtes en 1636, membre de l'Académie française en 1658, mourut le 5 mars 1691 (*Journal de Dangeau*, t. III, p. 295, et note de Saint-Simon sur ce passage). On peut aussi consulter sur Villayer les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. VII, p. 441 (édit. Techener, in-8).

[6] Dans la copie : *tous les jours.*

[7] Dans la copie : *qui.*

[8] Mathieu Molé et Champlâtraux.

estre si utile que mon retour, travaillent de façon que lorsqu'on me verra en France, sans aucun esprit de vengeance, avec des intentions les meilleures qu'on puisse avoir pour le repos et le bonheur des François, le Parlement, à la suscitation des meschans, ne se porte [pas] à quelque chose d'extraordinaire contre moy. Décemb. 1651.

Il est bon mesme que M. de Villayer sçache que j'ay esté touché au dernier poinct d'une parole que M. le Premier President a dicte à mon esgard, la plus obligeante que je pusse jamais souhaiter, (et il me semble mesme vous en avoir dict quelque chose icy, car je l'ay sceu de Talon[1]), qui est que le Premier President parlant de moy à quelqu'un de mes amis luy dict : *Le Cardinal croit-il que je le veuille abandonner? Qu'il s'asseure que je seray le dernier à quitter sa livrée.* Je vous responds que, quelque chose qui arrive, je n'oublieray jamais cela[2].

Je vous prie aussy d'asseurer M. le Procureur General de la continuation de mon service et de mon amitié et de luy dire que je me promets de recevoir toutes les marques qu'il me pourra donner de la sienne, dans la conjoncture presente. En quoy, outre le service qu'il rendra au Roy, il obligera une personne qui ne manquera jamais de recognoissance.

Si vous jugez à propos de dire quelque chose à M. Bluet pour ce qui regarde l'entremise de M. de Villayer auprez du Premier President, je croy que cela ne pourra faire qu'un tres-bon effect; car, comme je vous ay dict, c'est un des meilleurs amis que ledict sieur de Villayer ayt, outre que M. le Premier President escoute volontiers ledict Bluet, qui luy parle avec assez de liberté.

[1] J'ai déjà fait remarquer que ce Talon, intendant d'armée, ne doit pas être confondu avec les avocats généraux du parlement de Paris, Omer et Denis Talon. (Voy. la *table* du t. III, au mot Talon.)

[2] Les partisans des princes cherchèrent à effrayer le Premier Président en excitant la populace qui menaça, le 6 décembre 1691, d'envahir l'hôtel de ce magistrat et de le poignarder (*Mém. d'Omer Talon*, p. 452, éd. Michaud et Poujoulat). Mathieu Molé fit ouvrir toutes les portes et se présenta aux factieux. L'aspect et les paroles de ce grand magistrat suffirent pour apaiser la sédition.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXXVI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 400; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

A M. DE MERCOEUR.

[Bouillon], 20 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il faut refuser nettement à S. A. R. les quartiers[1] qu'Elle a demandez pour ses troupes, estant aysé de voir les intentions qu'Elle a en cela, qui sont tout-à-faict contraires à l'interest du Roy.

Il faudroit aussy, à mon advis, mander le Parlement à Poitiers ou à Amboise, où S. M^té^ dira se vouloir trouver pour cet effect, ses affaires ne luy permettant pas d'aller à Paris et requerant absolument que le procez de M. le Prince soit au plus tost terminé.

Si le Parlement a desja envoyé des deputez au Roy pour demander une nouvelle declaration contre mon retour, il faudra leur dire à peu prez les mesmes choses que l'on auroit escrites à la compagnie, et je croirois absolument necessaire que le Roy prist la peine de leur parler luy-mesme, et, pour cet effect, j'envoye à part quatre mots, qu'il me semble que Sa M^té^ pourroit dire[2]. Surtout il faut bien prendre garde que la Reyne ne soit surprise[3] par les artifices dont on a usé, [comme] Elle l'a esté autresfois que, par des raisons specieuses, on l'a portée à faire dire ce qui m'a faict tant de mal et qui a si notablement prejudicié à l'authorité royale ; car, s'il arrivoit qu'en ce rencontre on ne soustint pas vigoureusement cette authorité, la perte du Cardinal seroit peu de chose, mais celle de ladicte authorité seroit sans ressource; car le Parlement, assisté de M. le duc d'Orleans, seroit venu à bout, dans la

[1] Le duc d'Orléans demandait des quartiers pour ses troupes vers Montargis et Orléans. Elles auraient pu ainsi se joindre plus facilement aux troupes de Condé.

[2] Voy. ci-dessous, p. 548.

[3] La copie porte ici le mot *comme*, qui doit être placé un peu plus loin, ainsi que nous l'avons indiqué dans le texte imprimé.

Majorité, de plus que tout ce qu'il a entrepris dans le bas aage de Sa M^té^. Décemb. 1651.

Je croy qu'on aura faict reflexion sur ce qu'ont requis les gens du Roy[1] et sur l'arrest, qui a esté donné en suite, et qu'ils ne pouvoient pas aller plus avant que de resoudre d'eux-mesmes de faire une lettre circulaire pour prier les autres Parlemens de donner le mesme arrest et pour faire que le Roy escrivist à tous les princes estrangers d'avoir chassé le Cardinal. J'avois ouÿ dire que le Parlement pretendoit d'estre tuteur des Roys dans leur minorité, mais je n'avois pas encore sceu qu'il voulust l'estre encore quand ils seroient majeurs. Le Roy l'en peut empescher fort aysement, et il me semble que Dieu luy envoye cette occasion, lorsqu'il prend le timon de ses affaires, pour reparer en quelque façon ce que son authorité a souffert, dans son bas aage, et faire cognoistre qu'il n'est ny en estat ny en volonté de souffrir de pareilles atteintes à l'advenir. Il est hors de Paris; on voit clairement que Dieu favorise sa cause. En me protegeant contre des factieux, qui sont ennemis de l'Estat, il faict justice et soustient son authorité. Tous les gens de guerre et presque tous les gouverneurs des places du royaume sont pour Sa M^té^ et s'interessent publicquement avec chaleur aux resolutions qu'il prend de me faire justice. Les peuples ont amour pour luy, et presque tous cognoissent que le but de mes persecuteurs a esté d'abattre son authorité, en me faisant servir de pretexte à leurs mauvais desseins. Tout ce qui s'est passé, depuis mon esloignement, a esclaircy un chacun de cette verité, et la resolution de M. le Prince, la conduite de S. A. R.[2] et la guerre civile allumée ne permettent pas aux plus opiniastres de douter plus longtemps que ce ne soit une conspiration formée contre l'authorité royale.

Mazarin insiste sur la nécessité de profiter de l'occasion favorable et d'avertir tous les Parlements par lettres du Roi que c'est par son ordre que le Cardinal rentre en France. Il compte sur l'affection du prince Thomas, du duc de Mercœur et du maréchal du Plessis-Praslin. A la fin de la dépêche, on trouve l'addition dont Ma-

[1] Voy. *Mémoires d'Omer Talon*, p. 453 (édit. Michaud et Poujoulat). — [2] Mazarin a dit ci-dessus (p. 533) que ses ennemis dominaient le duc d'Orléans.

Décemb. 1651. zarin a parlé contenant les *quatre mots* que le Roi doit répondre aux députés. En voici le texte : «La necessité du temps a contraint la Reyne, Madame ma mere, à fermer les yeux à tout ce qui a esté faict contre mon cousin, le cardinal Mazarin, mesme à sa condamnation, sans qu'il ayt esté ouÿ. C'est pourquoy, lorsque je l'ay pu, je luy ay donné la permission de se venir justifier, et, si je dois cette justice au dernier de mon royaume, à plus forte raison mon honneur et ma conscience m'obligent de l'exercer envers un Cardinal, qui est mon parrain, à qui le feu Roy, mon seigneur et pere, avait confié la principale direction de ses affaires, aprez en avoir receu de signalez services, et esprouvé en plusieurs rencontres sa suffisance et sa fidelité; et vous sçavez combien expressement il chargea, à l'article de sa mort, la Reyne, Madame ma mere, de continuer à s'en servir pendant ma minorité. J'ay accepté l'offre qu'il m'a faicte d'un corps considerable pour me servir, dans un temps que mes ennemis domestiques et estrangers, unis ensemble, n'oublient rien pour me destrosner».

CCXXVII.

Biblioth. nat., ms. 6887, f° 157, original; *ibidem*, ms. 4209, f° 288 v°. — Copie du temps.

MAZARIN A . . . [1]

[Bouillon], 20 décembre 1651.

Vous direz à M. Le Tellier, à condition du dernier secret, que Leurs Majestez me pressent d'aller à la Cour, et que la Reyne me marque precisement, ainsy que font deux ou trois de mes amis, que, si je ne prends promptement cette resolution, tout sera perdu et la Reyne hors d'estat d'y pouvoir remedier. On ne s'explique point du destail; mais je vois bien que ceux qui craignent mon retour et ont interest à l'empescher mettent toutes pieces en œuvre pour cet effect, sans se soucier des prejudices qui peuvent arriver au Roy et à l'Estat.

J'ay refusé de faire ce voyage par beaucoup de raisons, dont la principale est que m'en allant, les mains vuides, et devant que la declaration

[1] D'après une lettre que l'on trouvera plus loin, p. 558, il est probable que cette dépêche était adressée à J.-B. Colbert, qui devait la communiquer à Le Tellier.

contre M. le Prince fust verifiée, le Roy n'en recevroit aucun advantage. Décemb. 1651.
Ma resolution pourtant est d'entrer dans le royaume, lorsque ce que je prepare, pour le faire en bonne compagnie, sera prest, et [si] les François [ne] souhaittent [pas] les progrez de ceux qui font la guerre au Roy, il y a apparence que la maniere avec laquelle j'entreray sera approuvée des plus critiques, pourveu qu'ils ne soient pas ennemis de la France. Mais, quoy qu'il en puisse arriver, aprez dix mois de persecutions que j'ay souffertes avec grande patience et sans dire un seul mot, parce que le service de Leurs Majestez le requeroit ainsy, je ne doibs pas differer davantage à profiter de l'occasion que la conduicte que M. le Prince me donne, et des offres de tous ceux qui, me tesmoignant plus de chaleur qu'ils n'ont jamais faict, pourroient attribuer à foiblesse ce que j'ay faict jusques à present, si je continuois à souffrir, [et] qui, en usant autrement[1], seront persuadez que je puis servir utilement Leurs Majestez et l'Estat.

Je vois que certaines personnes qui ne m'ayment point, quoyqu'elles fassent semblant du contraire, font tous leurs efforts de m'empescher d'entrer en France, et je suis asseuré que, si elles croyoient que cela me dust estre prejudiciable, elles travailleroient pour m'y faire aller. Je vois que S. A. R. en a apprehension et que M. le mareschal d'Estrée et quelques autres, qui ont habitude avec luy, ont dict que, s'il ne tenoit qu'à consentir que j'eusse une place de seureté en France avec la jouissance de mon bien, S. A. R. s'y porteroit volontiers, pourveu qu'il fust asseuré que je n'irois point à la Cour.

Enfin je ne puis estre en pire estat que celuy dans lequel je suis, et quelque chose qui puisse arriver, ma condition ne sçauroit empirer. Si M. Le Tellier a quelque chose à me dire là-dessus, je le conjure de le faire, par vostre moyen, et ce sera assez que vous vous teniez prest pour me venir trouver, quand je vous le demanderay; car je prendray mon temps pour que vous le fassiez. Si vous avez receu ma lettre du 9[2],

[1] Si j'en use autrement.

[2] Nous avons donné ci-dessus une lettre, en date du 9 décembre, adressée à Fabert; mais ce ne peut être celle dont parle ici Mazarin. Fabert était à Sedan, et Colbert à Paris.

Décemb. 1651. M. Le Tellier aura esté esclaircy de la verité de tout ce qui regarde sa charge, et il demeurera ensuite hors de toute inquietude. Pour les discours qu'on luy faict faire à Bartet, je vous prie de luy dire, de ma part, que j'ay receu sa lettre et que je luy confirme les mesmes choses que je vous escrivis par la susdicte du 9, et que j'estime à propos qu'il me laisse entrer en France; car alors j'adjusteray toutes choses avec luy, par vostre moyen, en la maniere qu'il faudra, estant asseuré que la Reyne a pour luy de tres-bons sentimens; qu'Elle souhaitte, autant que moy, qu'il soit en sa place; que ce pendant je le prie de travailler, avec tous ses amis, soit dans le Parlement, soit ailleurs, pour me les rendre favorables, et surtout il faudroit qu'il vist souvent M. le Premier President pour luy faire cognoistre qu'il a interest plus que personne à mon retour, estant son amy et tout prest à me lier estroitement avec luy. Je ne doubte point qu'il ne reçoive fort bien tout ce que M. Le Tellier luy pourra dire là-dessus, parce qu'il a parlé depuis peu à diverses personnes tres-advantageusement pour moy, ayant dict, entre autres choses, la conduicte que je debvois tenir pour rentrer en France et concluant avec ces mots : « Et quoy! Son Em. croit-il que je le veuille abandonner? Je veux qu'il sçache que je seray des derniers à quitter sa livrée[1]. »

La maniere, avec laquelle M. Le Tellier m'a escrit, me touche au dernier point; car j'y vois la mesme tendresse que j'ay de longtemps esprouvée. Dictes-luy, je vous prie, que la mienne est entiere pour luy et que j'ay esté ravy de tout ce qu'il me mande de M. de Senneterre, estant persuadé qu'il a tous les sentimens pour moy qu'il me marque. Ceux de son fils[2] sont au-delà de tout ce que je vous pourrois dire. J'ay escrit à M. de Senneterre[3] comme il faut, et je l'ay prié d'estre alerte, afin qu'on ne presse [pas] la Reyne à quelque accommodement, dont M. le Prince tire tous les advantages; car je suis certain qu'il y a des personnes qui ont cette visée, esperant d'y trouver le leur [leur interest] particulier.

[1] Ces paroles se retrouvent textuellement dans une lettre à l'abbé Fouquet, en date du 15 décembre 1651 (Voy. p. 545).

[2] Le maréchal de la Ferté, fils du marquis de Senneterre.

[3] Voy. ci-dessus, p. 528.

CCXXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 404 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

MÉMOIRE AU S^R DE GAUVILLE[1]

SUR CE QU'IL AURA À DIRE, DE MA PART, À M. LE PREMIER PRESIDENT.

[Bouillon], 20 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Il s'adressera au sieur Bluet, luy dira que je l'ay depesché exprez à M. le Premier President, et luy communicquera ce qu'il a ordre de luy dire, de ma part. Ledict sieur Bluet pourra sçavoir de M. le Premier President, auprez de qui il a accez, s'il aura agreable que ledict Gauville l'aille voir, de ma part, ou s'il aymera mieux, par quelque consideration (ce que je ne croy pourtant pas), sçavoir, par une personne moins cogneue pour estre attachée à mes interests, les choses dont je l'ay chargé.

Si ledict sieur de Gauville voit M. le Premier President, aprez luy avoir faict mes complimens, il prendra quelque heure commode pour luy faire lire, sans qu'on s'en apperçoive, le present memoire, afin de luy faire sçavoir plus exactement tous mes sentimens. M. de Champlastreux, qu'il verra d'abord, le pourra servir en cela; il luy fera toutes les mesmes protestations de mon service et de mon affection qu'à M. son pere et luy communicquera tout.

Il dira à M. le Premier President que je me suis abstenu de luy envoyer des gentilshommes exprez pour luy donner de mes nouvelles, craignant que cela ne luy fist prejudice, mais que je n'ay pas manqué pour cela de le servir, comme la Reyne le sçait fort bien, et à le faire asseurer de temps en temps de mon service par des voyes que j'ay creu seures, l'ayant faict encore depuis peu par M. le mareschal du Plessis,

[1] On a vu, dans le t. III, p. 478, des *Lettres de Mazarin*, que Gauville était un gentilhomme attaché à la personne du Cardinal.

Décemb. 1651. d'un costé, et par M. Le Tellier, de l'autre; que je l'ay depesché exprez pour luy donner part de ce que je vays faire, ayant voulu luy faire sçavoir mon entrée en France devant que de l'executer, quoyque je sçache fort bien qu'il l'aura appris d'une meilleure source; qu'il n'y a qui que ce soit qui sçache mieux que la Reyne l'estime que je fais de luy et à quel point je suis et veux estre son serviteur et de toute sa famille; que je luy en renouvelle les asseurances du meilleur de mon cœur, avec protestation que, si mon malheur veut que je ne reussisse pas dans le dessein que j'entreprends pour me conformer aux volontez de Leurs M^tez^, je ne pretends pas qu'il s'y trouve en aulcune façon enveloppé, et, au contraire, si la revolution de ma fortune est heureuse, il recognoistra, et peut-estre avec utilité, que je suis tout-à-faict son serviteur; que j'escriray avec tout le respect imaginable à Monseigneur le duc d'Orleans pour rechercher ses bonnes graces et à diverses personnes de qualité pour me les procurer; que je profiteray aussy des sentimens qu'il tesmoigne au sieur Bluet, quand j'auray l'honneur d'escrire au Roy; que je le conjure d'avoir la bonté de m'assister de ses conseils, estant persuadé que je n'en sçaurois recevoir de meilleurs, puisque je ne tiens pas qu'il y ayt personne qui ayt plus de passion que luy pour l'Estat, pour le service du Roy, pour l'interest particulier de la Reyne, ny une plus veritable amitié pour moy que celle qu'il m'a faict la faveur de me tesmoigner tousjours si obligeamment.

Que j'ay fort advancé l'accommodement de M. de Lorraine, et empesché jusqu'à present qu'il ne s'engageast, par de nouveaux traitez, avec les Espagnols; qu'il n'acceptast de leurs troupes pour fortifier son armée et entrer en France, et qu'il n'entrast en aucune liaison avec les princes, de la part desquels il est extraordinairement sollicité; mais que, si on ne reçoit promptement response de la Cour, où j'ay depesché sur ce sujet, il y a vingt-trois jours, il est à craindre que ce prince ne cede aux pressantes sollicitations qu'on luy faict de tous costez, et particulierement de Paris, pour l'interesser dans les divisions du royaume; que, sans ce que M. le Prince a exigé du roy d'Espagne, dans le traité avec

luy, qu'on ne feroit point de paix avec le Roy que conjoinctement, j'avois si bien mesnagé les choses, que j'estois sur le point de me voir avec le comte de Fuensaldagne et avec grande apparence de conclure quelque chose de bon, parce que ledict comte en avoit le pouvoir et la volonté; que, desesperé de la paix [1], je me suis applicqué avec mes amys à former un corps capable de rendre quelque service considerable au Roy, dans ce rencontre, et qu'il eust esté sans doute de plus de huict mille hommes, si je n'eusse jugé que le service de Sa M^té^ requeroit qu'on en laissast prez de trois mille pour fortifier les frontieres, qu'on a toutes desgarnies, par les ordres, qui sont venus de la Cour, de faire marcher tous les vieux corps et tout ce qu'il y avoit de bon; qu'il est absolument necessaire de faire tous les efforts possibles pour reduire M. le Prince, parce que, cela estant, la paix est infaillible avec l'Espagne. Décemb. 1651.

Que j'ay esté au desespoir d'apprendre l'insulte qu'on luy a faict faire par des mutins [2]; qu'encore que sa fermeté ayt tout dissipé, je crains fort que ceux qui ont eu part à cette premiere sedition ne travaillent continuellement à en former d'autres, et que cela me donne de grandes apprehensions; que je serois assez hardy, s'il le trouvoit bon, de conseiller au Roy d'appeler le Conseil auprez de luy, afin qu'il y pust exercer sa charge [3] et fortifier ledict Conseil d'en haut d'une personne de son poids; car quoyque les affaires de Sa M^té^ puissent souffrir beaucoup à Paris par son absence, ce n'est pas neantmoins une raison assez forte pour hazarder une personne de sa qualité et dont les services sont si utiles à l'Estat, ny pour contrepeser l'advantage que le Roy tireroit, d'ailleurs, de l'avoir auprez de soy, puisque, par ses advis, il ne pourroit pas seulement pourvoir à Paris, mais à d'autres endroits.

Qu'ayant tousjours servy M. Talon [4], comme M. Le Tellier et M. Tu-

[1] N'espérant plus conclure la paix.

[2] Les mémoires de l'avocat général Omer Talon prouvent que ce fut sur l'indication du duc d'Orléans que les séditieux allèrent attaquer l'hôtel du Premier Président. (Voy. sur l'insulte dont parle Mazarin, ci-dessus, p. 545, note 2.)

[3] Mathieu Molé était, comme on l'a vu, garde des sceaux en même temps que Premier Président. Il fut, conformément à l'avis de Mazarin, appelé à Poitiers et s'y rendit vers la fin de décembre 1651.

[4] Il s'agit ici de l'avocat général Omer Talon. Il est souvent question, dans les

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. beuf en sont tres-bien informez, j'ay esté surpris de l'emportement qu'il a tesmoigné contre moy en ce dernier rencontre[1]; mais que je ne m'en estonne point, si, comme diverses personnes l'escrivent de Paris, le principe et le prix de cette action a esté la promesse positive de S. A. R. de luy faire tomber, à quelque prix que ce fust, dans les accommodemens qu'on seroit obligé de faire, la charge de Premier President[2].

A PART.

Il faudroit bien insinuer au Premier President combien la cabale de ses envieux ou de ses ennemis est forte; qu'apparemment il ne se faict rien à Paris, particulierement contre luy, où quelques personnes qui sont à la Cour n'ayent part; qu'ils taschent d'embarquer adroitement S. A. R. à le pousser à bout, croyant que, par sa cheute, leur establissement seroit plus affermy; qu'il ne faut pas doubter qu'ils n'agissent avec le mesme esprit au lieu où ils sont, et qu'eux et leurs partisans ne travaillent, dans la source[3], à luy nuire ou à affoiblir le merite des services qu'il rend; à quoy il est bien à craindre que, par leurs artifices, ils ne reussissent à la fin, et qu'ils ne trouvent moyen de rendre le mal incurable, si on n'y apporte un prompt remede; que le plus salutaire est d'avoir de veritables amys auprez de Leurs M^tez^, qui servent M. le Premier President avec affection, et qui soyent assez accreditez pour pouvoir destruire ce que les autres voudroient faire contre luy; qu'il se peut asseurer que, si je suis en estat de cela, je le feray avec toute la chaleur possible par inclination, par estime, par gratitude et parce que effectivement je suis persuadé qu'il a toutes les parties qu'on peut souhaiter en un grand personnage pour bien servir le Roy et l'Estat.

Lettres de Mazarin, d'un autre Talon (Philippe) qui servait, comme on l'a vu, d'intendant dans les armées.

[1] Comparez les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 453-454 (édit. Michaud et Poujoulat).

[2] On trouve, en effet, dans les papiers de Mazarin, plusieurs lettres qui lui annoncent qu'Omer Talon aspirait à la charge de Premier Président, et qu'elle lui avait été promise pour le récompenser de son intelligence avec le parti des princes. (Voy. t. III, p. 699, n° 3, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] A la Cour, qui est la source du pouvoir.

Pour conclusion, il faudra dire, dans la derniere confiance[1], à M. le Premier President et à M. de Champlastreux, que le principal motif que j'aye de me servir promptement de la permission que Leurs M^tez^ m'ont donnée d'aller à la Cour, quoyque j'y voye bien des inconveniens, c'est qu'il y en a encore de plus grands et d'inevitables, si je n'execute pas [immediatement] cette resolution; car encore que je me tienne tres-asseuré de la bienveillance de Leurs M^tez^ et qu'elle ne peut estre esbranlée, neantmoins il est certain que ceux qui ne m'ayment pas, et qui, par diverses raisons particulières, apprehendent mon retour, trouveroient moyen, par leurs artifices, si je le differois, de mettre les choses en estat que je ne pourrois plus me prevaloir de cette bonté de Leurs M^tez^, avec un notable prejudice pour la Reyne en particulier, qu'on songe aussy bien à esloigner du Roy, que moy, de Leurs M^tez^; et ma perte estant infaillible[2], ceux qui l'auroient causée y envelopperoient asseurement et avec facilité les personnes qu'ils croiroient estre de mes amys, ou n'estre pas des leurs. Et on peust adjouster que je n'ay pas une si grande demangeaison d'aller à la Cour, et de m'embarquer, lorsque la mer est agitée de si grands orages que ceux que nous voyons en France presentement, que je le voulusse faire, si je ne sçavois de science certaine qu'en differant à le faire, ceux qui ne sont pas serviteurs de la Reyne ny de mes amys, et qui songent plus à leurs interests particuliers qu'à ceux de l'Estat et du Roy, viendroient indubitablement à bout de leurs desseins, sans qu'il reste, aprez, aucune ressource pour y remedier. Décemb. 1651.

Il ne faut pas oublier de dire à M. de Champlastreux qu'il a encore plus d'interest que M. son pere de me voir en estat de le servir, parce que je ne voy pas jusqu'à present qu'il soit estably comme il merite; qu'il a affaire d'un veritable serviteur et amy comme je le suis, pour le faire profiter du poste où est M. son pere, en sorte qu'il luy asseure quelque chose de solide. Il faut tesmoigner à l'un et à l'autre que je sçay bien que, s'il se rencontre des torrens, il sera malaysé de les arrester;

[1] Confidence. — [2] La copie répète *et* avant *ceux*. Cette répétition ne peut être attribuée qu'à une erreur du copiste.

Décemb. 1651. mais que je sçay bien aussy que tout ce qui pourra despendre d'eux, en ce rencontre, pour le service du Roy et pour me donner des marques de leur amitié, ils le feront, devant estre asseurez que les intentions que j'ay pour le repos de l'Estat sont aussy pures et zelées qu'on se peut imaginer; que mon principal but, dans mon retour, c'est ma justification des crimes, sur lesquels on m'a condamné, sans m'avoir, ouÿ, et contre toutes les formes, et qu'au reste mon esprit est tres-moderé et n'est remply d'aucune passion imaginable d'aigreur et de vengeance.

On peut mesme asseurer M. le Premier President que je suis bien resolu de m'exposer plustost à mille perils que de continuer à demeurer couvert de honte par toutes les choses que l'on a faictes contre moy; mais que, mon honneur estant à couvert, en sorte que l'on ne me puisse pas reprocher d'avoir esté declaré pour un scelerat par mon maistre mesme, je n'ay aucune ambition d'avoir le maniement des affaires, et que sur cela mondict sieur le Premier President doit estre asseuré que je feray grand cas de ses conseils.

Il faudroit que M. l'abbé Fouquet, s'il est à Paris, et M. Bluet fissent en sorte que M. de Villayer[1] s'en allast en diligence à la Cour pour donner des conseils à la Reyne sur ce qu'il y auroit à faire à l'esgard des deputez qui y vont, estant un homme tres-zelé pour l'Estat, fort experimenté en ces matieres-là, et le croyant de mes amys; au moins suis-je bien resolu de ne perdre aucune occasion de luy faire cognoistre que je suis le sien, estant touché des bonnes volontez qu'il m'a desja tesmoignées et desirant qu'il recognoisse au plus tost que j'ay une veritable envie de le servir. Pour aller à la Cour, en sorte qu'il ne parust pas dans le public que j'eusse part à son voyage, il faudroit en chercher un pretexte, comme pourroit estre quelque commission, dont il (le sieur de Villayer) fust chargé par M. le Premier President; et afin que la Reyne sçache que c'est à mon instance qu'il prend cette peine et que j'ay entiere confiance en luy, j'ay creu qu'il seroit bon pour cela de vous envoyer, comme je fais, un billet pour Milet, lequel declarera

[1] Voy. sur ce personnage, ci-dessus, p. 544, note 5.

tout à la Reyne, à M. de Mercœur et à M. le mareschal du Plessis, qui agissent de concert pour ce qui me regarde. Ils en parleront à S. M^té dans les mesmes termes, et je m'asseure que mondict sieur de Villayer en sera bien receu et en recevra toutes sortes de demonstrations d'estime et de bonne volonté. Décemb. 1651.

CCXXIX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 407; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A MILET ou MILLET.

[Bouillon], 20 décembre 1651.

Ce billet vous sera rendu par M. de Villayer, qui a beaucoup de merite, est tres-passionné pour le service du Roy et à qui je suis fort redevable; car ne l'ayant jamais servy en rien, il n'a perdu aucune occasion de m'obliger depuis mon malheur. Je l'ay prié de s'en aller en diligence à la Cour sur la nouvelle de la deputation que le parlement de Paris faict contre moy, afin qu'estant, comme il est, tres-instruit des formes auxquelles il faut agir et parler en semblables rencontres, il en puisse advertir la Reyne, d'autant plus qu'il est à craindre que M. de Bellievre, qui porte la parole et qui est uny à M. de Chasteauneuf, agissant de concert avec luy et avec ceux qui n'oublient rien pour empescher mon retour, la Reyne pust estre surprise, s'il n'y avoit quelque personne de robe qui la pust conseiller utilement sur la methode qu'il faut tenir; ce que mondict sieur de Villayer fera fidelement et avec grande suffisance, et Leurs M^tez tireront encore un notable advantage de sa personne, puisqu'estant intime de M. le Premier President, il pourra, par leur ordre, l'informer de tout ce qui se passera et de tout ce qu'Elles souhaitent qu'il fasse à Paris.

Vous direz ce que dessus à la Reyne et communicquerez ce billet à M. le prince Thomas, à M. de Mercœur et à M. le mareschal du Plessis, lesquels assisteront ledict sieur de Villayer auprez de Sa M^té et appren-

Décemb. 1651. dront de luy en destail la maniere avec laquelle il se faudra conduire, afin que les deputez du Parlement, assistez de ceux qui n'ont pas bonne intention, ne tirent advantage de la chicane, qu'ils entendent fort bien.

Je finiray en vous disant, pour le faire sçavoir à ces messieurs, qu'il y a beaucoup de gens à Paris qui soustiennent que le Roy ne devroit faire autre response aux deputez que ce que dict Charles IX au parlement de Paris : qu'il estoit resolu de vouloir gouverner son royaume; qu'eux ne devoient faire autre fonction que celle de rendre la justice à ses sujets, et il y pourroit adjouster qu'ils se sont emancipez dans la minorité et que l'on ne veut, en aucune façon, qu'ils continuent à present à faire la mesme chose.

CCXXX.

Aff. étr., France, t. 268, f° 410; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A J.-B. COLBERT.

[Bouillon], 21 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je suis en peine que vous ne me mandiez aucune chose de M. Le Tellier, d'autant plus qu'ayant eu les ordres de s'en aller à la Cour, il se pourroit faire qu'il s'y fust desja acheminé. Je suis pourtant persuadé que, si vous avez receu mes lettres assez à temps, il n'aura pas manqué de voir M. le Premier President et de luy parler dans les termes que je vous ay escrit, comme aussy de s'employer envers tous ses autres amys pour les obliger à parler favorablement de ma resolution pour me conformer aux volontez de Leurs Majestez.

J'ay esté fort surpris de ce que M. Talon a faict dans le Parlement[1]. Je ne sçache d'avoir jamais faict autre chose que de le servir. M. Le

[1] Voy. ci-dessus, p. 554, note 2. J'ai cité (t. III, p. 699, note 3, des *Lettres de Mazarin*) un passage d'une lettre adressée au Cardinal, où l'on accusait Omer Talon d'agir par des vues ambitieuses et dans l'espoir de devenir Premier Président.

Tellier et M. Tubeuf le sçavent fort bien. Je ne doute point que, si M. Le Tellier eust pu s'imaginer qu'il eust deub se comporter de la sorte, il n'eust rien oublié pour l'en empescher. Décemb. 1651.

J'iray demain à Sedan et je seray bien ayse que vous preniez la peine de venir me voir au plus tost, ainsy que vous me marquiez qu'estiez prest de faire, mesme avec esperance de m'apporter quelque secours que je recognoistray entierement de vostre diligence[1]. Il faut que vous preniez bien vos precautions, et particulierement si vous apportez avec vous de l'argent et les autres choses que vous sçavez. Ce que je vous dis, parce qu'il se pourroit faire que, suivant ce que je vous escrivis dernierement, vous les eussiez desja envoyées.

J'ay esté tres-ayse de ce que le don pour le tiers des prises[2] a esté verifié pour le regard de M. Tubeuf[3]; je responds que la Reyne luy donnera les ordres que vous direz estre necessaires, quand nous nous verrons.

Il n'y a pas de quoy s'affliger de la perte de cette vaisselle dorée; car ce n'est rien, et je ne voy pas que vous ayez à regretter d'avoir rien oublié de tout ce qui pouvoit estre necessaire pour que ladicte vaisselle arrivast à bon port. C'est ma niepce[4] qui est bien affligée de la perte de son linge, qui estoit fort beau et qui coustoit beaucoup; mais tout cela n'est rien.

Les orages qui se preparent contre moy sont grands, et peut-estre il arrivera que vous serez obligé à travailler plus fortement que jamais pour mettre mes affaires en bon ordre; mais la resolution en est prise, et je fais ce que je dois à l'esgard de Leurs Majestez [et] de l'Estat, pour mon honneur et pour mes amis, et au reste il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu.

Vous avez grand tort de doubter de mon affection, et vous me cognoissez mal quand vous croyez qu'une perte, comme celle des assiettes dorées, est capable de me donner du chagrin. Croyez donc une fois

[1] Ne devoir qu'à vous.

[2] On a vu que le Roi avait fait don à Mazarin du tiers des prises maritimes.

[3] Le sens est, je crois : *pour être mis sous le nom de M. Tubeuf.*

[4] Laura Mancini, duchesse de Mercœur.

Décemb. 1651. pour toutes que je vous ayme et que je me fie entierement en vous. Je rends grâces tres-humbles à Mme la marquise de Villars[1] de l'honneur qu'elle me faict. Je tiendray à grand honneur de me voir en estat de servir M. son mary, pour qui j'ay beaucoup d'estime et d'affection; mais je la supplie d'attendre quelques jours pour voir à quoy aboutira ma resolution.

CCXXXI.

Aff. étr., France, t. 268, f° 411 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A M. BLUET.

[Bouillon], 22 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je vous suis tousjours de plus en plus obligé du soin que vous prenez de m'advertir si ponctuellement de toutes choses. La personne, qui vous rendra cette lettre[2], vous entretiendra au long, de ma part, et vous dira le sujet de son voyage, de façon qu'il faudra qu'entre vous, M. Fouquet[3] et luy, vous resolviez la maniere avec laquelle il se faudra conduire pour entretenir M. le Premier President, de ma part, des choses marquées dans l'instruction que je luy ay donnée[4], le contenu de laquelle doit estre tenu fort secret.

Dans le doubte où le sr Colbert a beaucoup d'argent, je luy escris de vous donner seulement à present mille francs, et davantage, s'il en a et si vous le luy demandez. Je vous responds que je ne vous laisseray pas manquer de fonds pour les despenses que vous sçavez. Je vous prie de communicquer, sur cette matiere, avec le sr Naudé, mon bibliothe-

[1] Marie Gigault de Bellefonds, mariée, en janvier 1651, à Pierre de Villars, père du maréchal de Villars. Elle vécut jusqu'en 1706.

[2] On a vu que la personne chargée d'entretenir Bluet et le Premier Président, de la part de Mazarin, était un gentilhomme nommé de Gauville.

[3] L'abbé Fouquet.

[4] Voy. ci-dessus, p. 551.

caire, qui est fort entendu, et j'espere que je vous pourray envoyer, dans quelques jours, une lettre que j'escris au Roy et quelques autres qu'il faudra faire imprimer. Décemb. 1651.

On me mande que M. le Premier President et M. le Surintendant[1] ne sont pas bien ensemble. Je croy qu'il est du service du Roy qu'ils soient en bonne intelligence, et, s'il y a moyen de les accommoder, ce seroit un grand ouvrage et j'y prendrois grande part.

Je ne puis pas m'empescher de vous dire que j'ay esté extremement surpris du discours que M. Talon a tenu au Parlement et de ses conclusions[2], qui ont formé l'arrest; car je vous jure que je le considerois comme un de mes bons amis, ayant tousjours faict une estime particuliere de sa personne et recherché avec soin les occasions de luy en donner des marques, quoyque je n'aye pas esté assez heureux pour le faire, ainsy que j'aurois bien voulu. Je m'estois persuadé que, se presentant quelque belle occasion pour m'obliger et contribuer en mesme temps au service du Roy, il l'auroit faict avec plaisir. Je souhaiterois fort qu'il vous pust reussir de penetrer ce qui le peut avoir obligé à en user de la sorte[3]. Si M. Talon eust pu avoir cognoissance de ce que j'avois dans l'esprit à son esgard et avec quelle passion je me fusse employé pour l'execution, retournant en France en estat de cela, je vous asseure qu'il auroit regret de ne m'avoir pas tesmoigné de la bonne volonté. C'est une chose estrange que, nonobstant tout ce qu'il a faict, je ne puis pas luy vouloir du mal, et j'ay tousjours grande consideration pour son talent et pour son merite. MM. Le Tellier et Tubeuf sçavent bien à quel point cela est et que j'ay tousjours desiré faire des advances

[1] Depuis la majorité du Roi, le surintendant des finances était, comme on l'a dit, le duc de la Vieuville.

[2] Il faut comparer, dans les *Mémoires d'Omer Talon*, le passage de sa harangue qui commence ainsi : «J'ai dit que nous avions épuisé notre esprit, à la huitaine précédente, pour trouver les voies que nous estimions les plus assurées pour s'opposer au retour du Cardinal, etc.» (p. 456, édit. Michaud et Poujoulat).

[3] L'avocat Bluet, dont il a été souvent question, attribuait à des vues ambitieuses la conduite de l'avocat général Omer Talon; il aspirait, selon lui, à devenir Premier Président. (Voy. un extrait d'une lettre de Bluet, cité dans le tome III des *Lettres de Mazarin*, p. 699, note 3.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. pour acquerir un amy comme celuy-là; mais il estoit mal aysé que, ayant esté malheureux depuis quelque temps en toutes choses, je ne le fusse pas encore en celle-cy.

CCXXXII.

Bibl. nat., mss. f. fr., t. 23, 202, f° 17; original signé, en partie chiffré. — Aff. étr., France, t. 268, f° 413; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Bouillon, 22 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay receu toutes vos depesches, dont la derniere est du 16 de ce mois. Je vous suis obligé au dernier poinct de tant de marques que vous me donnez de vostre amitié, et je voy qu'il est mal aysé de broncher devant vous en ce qui me regarde. Vous ne pouviez mieux parler ny vous conduire plus judicieusement à mon gré que vous avez faict. La Palatine m'escrit les mesmes choses que vous à l'esgard des personnes que vous sçavez. Mais, à mon advis, il faut tascher, au moins, de n'avoir pas contraires ceux qu'on ne sçauroit faire declarer tout-à-faict favorables.

Les advis que vous me donnez sont les meilleurs que j'aye, et j'en profitte, autant qu'il m'est possible. Mes resolutions sont prises, et je ne puis plus tourner (*sic*) en arriere. Je fais ce que je dois à l'esgard de Leurs Majestez, de l'Estat, de mon honneur et de mes amys, et, au reste, il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu.

Je n'ay pas faict plus tost response à vos lettres, parce que je croyois qu'on vous prieroit de me venir voir en diligence; mais comme vous parlez, dans vostre derniere, de me depescher un courrier, j'ay creu que je pouvois hazarder celle-cy.

Vous ne devez pas douter que je ne receusse une grande consolation de vous avoir auprez de moy; mais aussy, si vous croyez estre utile à la

Cour et d'y mander M. de Villayer pour y agir conformement à ce que vous m'escrivez, je le remets à vostre prudence, et je suis fort persuadé que, quand vous serez auprez de la Reyne, mes affaires n'en iront pas plus mal et que vous ne manquerez pas d'inspirer la vigueur avec laquelle il faut que le Roy se comporte dans le rencontre de cette deputation, où il s'agit de tout pour son authorité. Décemb. 1651.

Si vous ne prenez pas le party d'y aller, vous apprendrez de ce porteur et du s^r Bluet ce que je fais pour donner lieu à M. de Villayer de faire le voyage[1] et le sujet de la mission dudict porteur qui regarde principalement le Premier President et son fils; et comme vous aurez la communication de tout, vous pourrez bien concerter ce qu'il y aura à faire pour s'asseurer de plus en plus de la bonne volonté du Premier President.

La Cardonniere[2] vous aura escrit la response que la Reyne luy a faicte à vostre esgard, et la Reyne me mande positivement qu'Elle me donnoit sa parole et que je pouvois donner la mienne à l'abbé Fouquet, qu'il aura le benefice en question. Et me disant les raisons pour lesquelles Elle ne croyoit pas de pouvoir presentement en faire faire les expeditions avec secret, la Reyne conclud à la fin qu'Elle se rendroit pourtant à ce que je voudrois quand j'aurois l'honneur d'estre auprez d'Elle, de façon que, à mon arrivée à la Cour, je tiens cette affaire faicte. Je conjure pourtant l'abbé Fouquet de n'en rien dire à personne; car il y a des raisons de consequence qui obligent à cela.

Pour ce qui est du Prevost des Marchands, [la Reyne] n'a jamais songé à rien promettre et desadvoue quiconque a advancé le contraire; mais, comme Elle me faict l'honneur de se remettre à moy sur cette affaire, s'il vous peut reussir de bien engager le pere et le fils[3] d'estre bons serviteurs de Leurs Majestez et de mes amis envers tous et contre tous, vous pourrez leur donner parole, de ma part, de la continuation

[1] Voy. ci-dessus, p. 544 et 545.

[2] Voy. sur Balthazard de la Cardonnière, ci-dessus, p. 387, note 1.

[3] Le prévôt des marchands de Paris était, en 1651, Antoine Lefebvre de la Barre, conseiller au Parlement; son fils, désigné ordinairement sous le nom de *M. de la Barre*, devint maître des requêtes et intendant.

Décemb. 1651. dans leurs charges, ou que l'on fera pour eux quelque autre chose qui leur sera encore plus agreable.

Je finiray cette lettre en vous priant de recognoistre bien, et dans le dernier secret, si je puis faire un estat asseuré de M. de Bouillon et [de] son frere[1]. Je ne sçay si vous aurez à present rendu ma lettre à M. de Noirmonstier[2]; mais ce seroit un grand mal si, ne pouvant rien faire de l'autre costé, luy et Mme de Chevreuse croyoient encore avoir sujet de se plaindre de M. de Turenne. Il faudroit au moins esviter ces inconveniens.

CCXXXIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 515 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A D'ESTRADES.

Bouillon, 23 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Mon retour donne l'alarme à bien des gens, et presque tout le monde est bandé contre moy; mais il ne faut pas laisser de s'exposer à tout ce qui pourra en arriver, qui n'est qu'un mal incertain, au lieu que ma perte seroit inesvitable si je n'executois cette resolution, en laquelle je me confirme d'autant plus qu'elle est agreable à Leurs Majestez; et n'ayant autre but que leur service et la reparation de mon honneur, je seray plus heureux, quand je perirois en executant ce dessein, que de continuer à mener une vie aussy fascheuse que celle que j'ay faicte depuis onze mois, errant de costé et d'autre, et voyant de plus en plus deschirer ma reputation.

J'espere de pouvoir conduire, avec moy, trois mille hommes et trois mille chevaux, ayant jugé à propos de laisser dans ces frontieres les

[1] Le frère du duc de Bouillon était Henri de la Tour, vicomte de Turenne. (Voy. t. I, p. 963, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] Louis de la Trémoille, ou de la Trémouille, duc de Noirmoutiers. (Voy. t. III, p. 267, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

levées que je fais faire en Allemagne et quelques autres, qui font le nombre de prez de trois mille hommes. Il faut que, de vostre costé, vous fassiez les derniers efforts pour bien soustenir Dunkerque quelque peu de temps; car j'oserois respondre que vous serez puissamment assisté. Décemb. 1651.

CCXXXIV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 406 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

AU ROI.

Bouillon, 23 décembre 1651.

Sire, comme les bienfaits et les graces, dont je suis redevable à la bonté du feu Roy de glorieuse memoire, et à celle de V. M^té^, ont infiniment excedé le prix du peu de rescompense qui pouvoit estre deue aux services que j'ay tasché de rendre à l'Estat, aussy m'estimay-je plus obligé qu'aucune autre des creatures et des sujets de V. M^té^ de le luy tesmoigner jusqu'au dernier soupir de ma vie; et ces considerations d'honneur et de recognoissance se rencontrant, d'ailleurs, avec mon inclination, ma passion et mon devoir, je m'estimerois tout-à-faict indigne non seulement du rang que je tiens dans l'Église, et, ce qui ne m'est pas moins precieux, de l'affection et de l'estime dont V. M^té^ m'honore, mais de paroistre mesme parmy les hommes, si, dans un temps où Elle se trouve sur les bras deux grandes guerres à soustenir, l'une estrangere contre un ennemy tousjours redoutable, et l'autre intestine, et par consequent encore plus dangereuse, et voyant vos fideles sujets exposer tous les jours avec joye leurs biens et leurs vies pour le maintien de l'authorité et de la puissance de V. M^té^, je me laissois devancer par aucun dans un zele si juste, et me contentois de regarder honteusement, ou de deplorer, dans l'oyseveté d'une retraite, le feu dont le royaume brusle aujourd'huy au dedans et au dehors, sans me mettre en devoir, comme les autres, de contribuer ce qui peut dependre de

Décemb. 1651. moy et de mes amis pour donner plus de moyen à V. M^té de l'esteindre, ou de faire, au moins, cesser l'un de ces embrasemens, avant que sa durée luy ayt laissé prendre plus de force.

V. M^té, Sire, peut se souvenir que non seulement j'executay avec une resignation aveugle l'ordre qu'Elle jugea à propos de m'envoyer de sortir du royaume, quoyque l'estat des affaires d'alors me donnast juste sujet de croire qu'il avoit plustost esté extorqué d'Elle, que ce n'estoit sa veritable intention; mais que je m'esloignay mesme jusqu'au Rhin pour recognoistre si, en effect, comme plusieurs en paroissoient persuadez, aprez la liberté de M. le Prince obtenue, il ne restoit plus à desirer que mon esloignement pour voir le royaume dans le plus haut comble de bonheur et de prosperitez (*sic*) qui se pouvoient souhaiter, et pour faire que les peuples goustassent les douceurs d'un siecle d'or; que le commerce refleurist; que les finances de V. M^té eussent l'abondance qu'il faut pour mettre les ennemis à la raison; que vostre authorité se restablist; que la maison royale fust parfaitement unie et qu'on pust, en fort peu de temps, conclure la paix generale si necessaire et desirée.

Et certes, comme je ne me suis jamais proposé d'autre but en toutes mes actions que ces mesmes si precieux advantages, et que, d'ailleurs, j'ay tousjours estably ma principale satisfaction à sacrifier tous mes interests particuliers au bien de l'Estat, rien ne me pouvoit flatter plus agreablement que de si grandes esperances, ny me faire passer le reste de mes jours avec plus de douceur et de tranquillité d'ame, quand mesme j'aurois esté proscrit en l'endroit de la terre le plus sauvage et le plus esloigné de toute communication, que de sçavoir que ma relegation contribuoit à la grandeur de V. M^té et faisoit la felicité de ses peuples. Je diray mesme avec verité que le zele, dont je brusle pour la gloire de la France, m'auroit faict preferer cette condition et cette forme de vie à tout l'esclat qui accompagne ordinairement celle que je venois de quitter, pourveu que j'eusse pu avoir, par mes malheurs, la principale part au bonheur de cette couronne, et plus je me sentois innocent, plus je me serois alors estimé glorieux de servir ainsy de victime

à l'Estat et de calmer, par mon sacrifice, toutes les tempestes dont il pouvoit estre battu. Décemb. 1651.

C'est par cette seule raison, Sire, que j'ay souffert avec constance, pendant plus de dix mois, de voir deschirer en toutes façons ma reputation, d'estre privé de tous les biens qui m'appartiennent par la liberalité de Vos M^tez^ et que j'avois destinez au payement des grandes debtes que j'ay contractées pour le soustien de vos affaires et de vostre service en des occasions pressantes, que l'espuisement des finances et les longueurs des formalitez eussent laissé ou faict deperir; que dis-je? J'ay souffert d'estre appelé voleur et pirate, perturbateur du repos public, ennemy de l'Estat, le fleau de la Chrestienté pour avoir traversé l'establissement de son repos[1]; de me voir errant dans le monde sans retraite ny asile asseuré, avec une famille, à qui l'aage n'a pas permis encore de pouvoir estre autre que innocente, et enfin de voir ma vie continuellement exposée à divers perils sans que j'en aye seulement murmuré, l'amour que j'ay pour la France ayant dez longtemps jeté de si profondes racines qu'aucun mauvais traittement n'est capable de l'esbranler. C'est cette mesme raison, Sire, qui m'a empesché de publier des manifestes, où il m'eust esté facile de faire voir evidemment que, par justice, je meritois peut-estre quelques louanges dans les chefs mesmes[2], qu'on a tournez en accusation et en crimes, et particulierement sur celuy de la paix, où je m'asseure que, par un escrit qui paroistra bientost au jour[3], je feray toucher au doigt à ceux mesmes qui sont le plus prevenus de passion et d'animosité contre moy, qu'il n'a rien esté obmis de ma part, en tout temps, de possible, ou d'imaginable, pour parvenir à la conclusion de ce grand ouvrage. Enfin j'ay mesme retenu mes plaintes sur tous les arrests et les decla-

[1] Mazarin résume, dans ce passage, les principaux griefs énoncés dans la déclaration royale du 5 septembre 1651.

[2] Le manuscrit porte bien *chefs* et non *choses*, qu'on serait tenté de lire. Du reste, le mot *chefs* s'entend parfaitement; il signifie ici les *choses principales* (*capita*).

[3] Mazarin a déjà répondu à ceux qui l'accusaient de n'avoir pas voulu conclure la paix avec l'Espagne, en même temps qu'avec l'Empire, dans sa lettre du 24 mars 1651, adressée à Brienne. (Voy. ci-dessus, p. 49 et suiv.)

Décemb. 1651. rations qu'on a données contre moy, et j'ay, en toutes choses, gardé une moderation [telle] que le reste de l'Europe a trouvé à dire[1], parce qu'elle en ignoroit la cause, attendant tousjours que le bonheur public fust restably, afin qu'on ne pust avoir le moindre pretexte de m'imputer d'y avoir apporté obstacle et me contentant d'adresser incessamment mes vœux au ciel pour obtenir qu'il luy plust de soulager mes peines par la satisfaction de les voir utiles, en quelque façon, au service de V. M^té^ et au repos de ses sujets.

Je ne me serois point encore, Sire, departy de la mesme conduite et aurois plustost songé à m'esloigner davantage qu'à m'approcher, si j'avois veu vostre Estat tranquille et tous vos sujets bien unis ne conspirer, comme ils y sont obligez, que le bien de vostre service[2], ou si seulement les esprits eussent paru tant soit peu disposez à une reunion si juste et si necessaire; et, bien loin de songer à mon retour, je n'aurois pas mesme souhaité la cessation de mes maux, si j'avois veu qu'il eust pu causer le moindre trouble au bonheur public, ou fournir un pretexte de le troubler à ceux qui en auroient eu le dessein. Mais voyant, avec toute l'Europe, qu'au lieu de ces grands effects qu'on avoit publié que mon esloignement devoit infailliblement produire, les affaires ont visiblement et notablement empiré; que la confusion et le desordre sont infiniment augmentez; que l'on a faict des liaisons estroictes avec les Espagnols; que les traitez en sont signez et ratifiez de part et d'autre; que le feu de la discorde civile est tout-à-faict allumé; que les soins que V. M^té^ a pris pour l'esteindre ont esté aussy inutiles que les condescendances qu'Elle avoit eues pour le prevenir; que la bonté que V. M^té^ a eue de donner à S. A. R. si belle matiere d'employer le zele qu'Elle a pour l'Estat, en luy envoyant un pouvoir sans limitation pour l'accommodement, n'a rien produit; que, quelques diligences que S. A. R. ayt faictes par l'envoy de plusieurs gentilshommes et courriers, il n'a pu obtenir les responses qu'il estoit à souhaiter pour

[1] A blâmé mon silence.

[2] Le verbe *conspirer* a ici le sens de *projeter* et s'emploie avec un régime direct. On a dit dans le même sens : Le ciel et la terre semblent avoir *conspiré* sa ruine (*Dictionnaire de Furetière*).

faire cesser les desordres et la misere, où ils plongent tant d'innocens; Décemb. 1651.
que l'on a mesme refusé la conference qui avoit esté proposée (ce qui ne se praticque pas mesme entre les ennemis les plus fiers et les plus aigris), en sorte que V. M^té^ a esté forcée de laisser à la fin agir la justice et declarer criminels de leze-majesté[1] ceux qui ont pris les armes contre ses ordres et son service; que la tempeste s'est desja rendue tres-violente, et enfin que la qualité et le nombre des forces de ses ennemis peuvent rendre fort douteux le succez de ses desseins et de ses travaux, si tout ce qu'Elle a de zelez et fideles serviteurs ne concourent à la servir de tout leur pouvoir, de leur credit et de leurs amys, la passion que j'ay pour le bien de l'Estat, pour la gloire de V. M^té^, outre la justice de sa cause, qui est celle de Dieu mesme, ne m'a pu permettre de voir ces agitations et ces incertitudes, auxquelles les affaires de V. M^té^ sont exposées, et de demeurer dans un repos honteux, que je me serois reproché à moy-mesme comme un crime. J'ay encore esté fortifié, Sire, dans cette resolution, lorsque, sur la liberté que j'ay prise de faire offrir à V. M^té^, dans ces conjonctures pressantes, mes foibles services et ceux de mes amys, avec ce que je pourrois assembler de forces par mon credit et par le leur, j'ay appris que V. M^té^ avoit eu la bonté d'agreer ce petit effect de mon zele, et [avoit] tesmoigné qu'Elle seroit bien ayse que je luy menasse ce renfort de troupes pour luy ayder à remettre dans le devoir et dans l'obeissance, qui luy est deue, ses sujets qui s'en sont escartez.

Aprez ce glorieux adveu de mon dessein, il n'y avoit qu'une seule consideration qui eust pu m'arrester davantage en ces quartiers-cy, qui estoit l'advancement de la paix generale, que j'avois, il y a quelque temps, grand sujet d'esperer; mais pour m'expliquer mieux là-dessus à V. M^té^, Elle agreera, s'il luy plaist, que je luy dise que je ne suis pas demeuré entierement oysif dans ma retraite, et qu'ayant trouvé que tout ce qui se passoit, en France, contre moy n'empeschoit pas que les Espagnols mesmes, à qui j'avois tasché de faire le plus de mal en

[1] La déclaration royale contre Condé, rendue dès le commencement d'octobre 1651, n'avait été enregistrée au Parlement que le 8 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. servant V. M^té^, ne me traitassent avec beaucoup de civilité et de marques d'une estime particuliere, rendant mesme justice à V. M^té^ de ne douter pas qu'Elle ne continuast à m'honorer de sa bienveillance, nonobstant les mauvais traitemens que je recevois, je creus devoir profiter de cette opinion qu'ils avoient pour essayer d'obliger les ministres du roy Catholique, qui sont en Flandres, à renouer avec moy quelque negociation de paix entre les deux couronnes. Ma pensée avoit fort heureusement reussy et j'avois advancé l'affaire en sorte que j'avois conceu, avec beaucoup de fondement, l'esperance d'en pouvoir envoyer bientost de fort bonnes nouvelles à V. M^té^; mais lorsque les choses estoient disposées au point que [je] pouvois souhaiter, je recognus, avec une douleur extreme, que l'on avoit pris d'autres mesures par la signature d'un traité qu'on avoit envoyé à Bruxelles et par les fortes sollicitations qu'on avoit faictes en mesme temps en Espagne, qui, donnant de nouvelles esperances aux ennemis, leur avoient donné aussy de nouvelles pensées.

C'est une verité qui ne peut recevoir de contradiction et que je remets à faire sçavoir plus particulierement à V. M^té^ par quelque autre voye. Je suis mesme obligé, en luy en rendant compte, d'advouer que les ministres d'Espagne ne paroissoient pas souhaiter la paix moins passionnement que moy; mais, Sire, auroit-on pu facilement renoncer, à Madrid, à tant de grandes esperances qu'on y a faict concevoir, et comment ne pas ceder aux asseurances que des François mesmes, considerables par leur naissance, par leurs richesses, par leurs establissemens, par leurs amys, par la reputation qu'ils ont acquise dans la guerre et par leur credit parmy les troupes, comment, dis-je, ne pas ceder aux asseurances positives qu'ils y ont faict donner, que bientost, ou ils contraindroient V. M^té^ à offrir la carte blanche aux Espagnols, ou qu'en moins de six mois ils pourroient conjoinctement faire des progrez au double de ce qui estoit necessaire pour forcer V. M^té^ à subir telles conditions qu'ils luy voudroient prescrire pour la paix et à s'estimer mesme bien heureuse de l'obtenir, à quelque grand prix que ce pust estre? Je confesse, Sire, à V. M^té^ que je ne suis pas consolable de

voir que ce grand ouvrage, si necessaire au repos et au bonheur de tous les peuples, se soit, par un semblable malheur, eschoué, lorsque, par toutes les apparences, il estoit si proche de sa perfection; et cependant que je ne doute nullement que ceux qui en sont la seule cause ne continuent à publier que c'est le cardinal Mazarin qui ne veut pas la paix et qui l'empesche. Décemb. 1651

V. M^té^, Sire, dont la sagesse et la capacité ont devancé l'aage et l'ont faict appliquer de si bonne heure à la cognoissance de ses affaires, pourra se souvenir qu'aprez la reduction qu'Elle fit sous son obeissance de toutes les places de Normandie et de Bourgongne[1], et aprez la Guyenne calmée[2], à quoy on joignit bientost l'expulsion des Espagnols de la Champagne[3], où mesme leur principal corps d'armée fut desfait, il ne restoit plus de party dans le royaume qui portast le nom des princes. Leurs parens, amys et serviteurs ne prenoient que la bonne voye pour les servir et n'avoient de recours que la clemence seule de V. M^té^, et alors la paix, que la subsistance de ce party avoit retardée, se pouvoit dire ou tenir pour infaillible, ne restant plus d'esperance aux ennemis de voir les grandes forces de V. M^té^ occupées à autre chose qu'à les combattre avec la vigueur et le succez qu'elles avoient tousjours faict, quand l'Estat avoit esté sans troubles. Aussy fut-ce en ce temps-là que don Estevan de Gamarra me proposa une conference avec le comte de Fuensaldagne et m'en sollicita mesme ensuite par deux de ses lettres, pour traiter et conclure la paix entre les deux couronnes; mais toutes ces propositions s'esvanouirent par ma retraite. On crut neantmoins que cette paix et le calme du royaume seroient plus asseurez par l'eslargissement de M. le Prince et ma proscription, resolus l'un et l'autre tumultuairement, et il en est arrivé ce que le monde voit aujourd'huy, et que je ne doute pas que les bons François ne le deplorent avec des larmes de sang, regardant leur patrie plongée dans les malheurs et

[1] Voy., dans le tome III des *Lettres de Mazarin*, les lettres relatives aux voyages du Roi en Normandie et en Bourgogne pendant l'année 1650.

[2] Voyez, dans le même volume, les lettres relatives à l'expédition de Guyenne, p. 581 et suiv.

[3] *Ibidem*, p. 929 et suiv.

Décemb. 1651. les desordres où elle se trouve, dont la suite peut estre encore plus funeste et tres-prejudiciable à l'authorité royale.

Cette forte consideration, Sire, qui pouvoit me retenir encore en ces quartiers-cy, estant cessée, à mon grand regret, j'ay, sous l'adveu de la sacrée parole de V. M^té^, faict un effort, avec l'assistance de mes amys, pour entrer dans le royaume en estat de n'estre pas tout-à-faict inutile à son service dans un temps où l'on voit un party, tres-considerable par ses forces, se departir de l'obeissance qui est deue à V. M^té^ et s'unir avec les anciens ennemis de l'Estat, et qu'à moins, comme j'ay dict, que tous les veritables serviteurs et tous les fideles sujets de V. M^té^ redoublent leur zele et leur ardeur pour contribuer[1] ce qui peut dependre d'eux aux bons succez de ses armes, cette liaison peut faire courir grand risque à la France, qui, par ses prosperitez et ses advantages, avoit excité pendant si longtemps l'admiration et l'envie de toute l'Europe, de devenir elle-mesme un objet de compassion et un horrible theatre de calamitez et de desordres. J'ay encore eu pour principale veue en cela la conclusion de la paix generale, cognoissant qu'il n'y a point de moyen plus seur pour y parvenir que d'abattre les partys, qui se sont eslevez contre l'authorité de V. M^té^, et d'esteindre le feu dont son royaume est à present embrasé.

Et à la verité, Sire, quand les princes ont esté pressez par la necessité de leurs affaires, les prisons ont esté souvent ouvertes aux plus coupables, et les bannis les plus criminels ont esté rappelez pour estre employez contre leurs ennemis. Je veux esperer que la resolution que je prends, dans une conjoncture qui rend indispensable les devoirs de tous les serviteurs de V. M^té^, sera receue de tous les bons François avec d'autant plus d'approbation que mon innocence est assez cogneue, et que je n'iray pas mesme si mal accompagné que je ne puisse esperer avec raison de rendre à V. M^té^ et à l'Estat quelques bons services.

Il est vray, Sire, que je ne peux pas nier que tous mes amys et ceux

[1] On a déjà vu qu'au XVIIe siècle, le verbe *contribuer* s'employait souvent avec un régime direct. Littré (*Dict.* au mot CONTRIBUER) en cite des exemples tirés de Descartes, de Mme de Sévigné et de Bossuet.

qui m'accompagnent ne soient *Mazarins* et ne portent avec plaisir un nom qu'on a travaillé à rendre si odieux; aussi ne sçay-je pas si les services qu'ils pourront rendre à V. M^té^ seront autant agreez de tout le monde que je me veux promettre qu'ils seront d'Elle. Je puis pourtant dire que V. M^té^ n'a point de sujets qui bruslent d'un zele plus ardent de donner tout leur sang, s'il est necessaire, pour la servir; qu'on n'en a point veu jusqu'icy de ce nom manquer de fidelité à V. M^té^ et prendre le party des Espagnols et des autres ennemis de vostre couronne, et qu'il n'en est aucun qui ne soit prest de sacrifier tout son bien et d'exposer mille fois sa vie pour l'execution des moindres ordres, dont V. M^té^ les honorera. C'est de ces mesmes amys, Sire, de qui je refusay l'assistance qu'ils m'offroient genereusement, lorsque je sortis du royaume[1], parce que je crus que, si elle estoit utile à mes interests, elle pouvoit prejudicier à ceux de V. M^té^, qui m'ont tousjours esté les premiers et les seuls en veue; mais je l'ay acceptée à present que j'ay cogneu que l'Estat n'en peut recevoir que beaucoup d'advantages. Décemb. 1651.

Je proteste à V. M^té^ de ne vouloir former de plaintes contre qui que ce soit; car il se peut faire que j'aye donné sujet innocemment à l'aversion que beaucoup de personnes ont tesmoigné avoir contre moy. Et si V. M^té^ a encore la bonté de donner quelque accez à mes supplications tres-humbles, je les employeray bien plus instamment pour leur faire departir les graces, qu'ils auront, d'ailleurs, meritées par leurs services, que pour m'y opposer[2].

Tout mon but, Sire, n'est que d'aller exposer ma vie pour le bien et pour le restablissement du repos de la France. Aussy puis-je dire que cette vie est aujourd'huy la seule chose qui me reste, ayant employé le peu que j'avois, et [ce] que j'ay pu trouver, à former le corps

[1] Mazarin a rappelé plusieurs fois, et entre autres, p. 461, que la plupart des gouverneurs des places fortes du nord de la France s'étaient déclarés en sa faveur et lui avaient offert leurs services.

[2] Cette partie du manifeste était destinée à désarmer plusieurs des ministres du Roi et des principaux seigneurs de la Cour, entre autres, Châteauneuf, Villeroy, Brienne, Beringhen, le commandeur de Souvré, qui s'étaient opposés au retour de Mazarin et pouvaient craindre son ressentiment.

Décemb. 1651. de troupes que j'ay mis ensemble; et comme la part que j'ay eue autresfois par le choix et la bonté du feu Roy, et depuis par celle de la Reyne alors regente, à l'administration des affaires, pourroit faire soupçonner à quelques-uns que ma resolution, qui n'a pour principe qu'une tres-pure passion pour son service, et pour visée que de la signaler par quelques nouveaux effects, procedast de quelque desir de rentrer dans le ministere, je supplie tres-humblement V. M^té^, et cela pour toute rescompense des services qu'Elle me faict la grace de croire que j'ay rendus à Elle et à l'Estat avec autant de fidelité que de zele, de ne vouloir pas que je m'ingere à l'advenir en aucune façon dans le maniement des affaires, ce poinct, en cas que V. M^té^ eust assez bonne opinion de moy pour me l'ordonner, estant le seul qui me pourroit rendre coupable d'une desobeissance envers V. M^té^ [1], au moindre ordre de laquelle, en toute autre chose, je sacrifierois ma vie avec joye. V. M^té^ ne manque pas de nombre de ministres fort habiles et dont l'application et les soins seront plus heureux que les miens n'ont esté à gaigner l'approbation publicque, et s'ils desirent de moy les lumieres et les cognoissances que la direction des affaires, que j'ay eue pendant un assez long temps, m'a pu fournir, je proteste à V. M^té^ de les leur donner fort sincerement, et de bien meilleur cœur que je ne rentrerois dans la place qu'ils occuperont.

La seule supplication que je fais à V. M^té^, c'est qu'ayant esté noircy de tant de crimes et condamné sans estre ouÿ, Elle ayt la bonté de vouloir qu'on exerce envers moy, dans les formes, la justice qu'on ne desnieroit pas au dernier du royaume. Je la demande tres-severe, Sire, et que V. M^té^ veuille suspendre les mouvemens et les effects de la bienveillance, dont il lui plaist m'honorer, en sorte qu'elle [2] ne paroisse ny agisse en aucune façon dans ce rencontre, offrant mesme, pour cet

[1] Il est inutile d'insister sur le peu de sincérité de cette protestation de ne vouloir plus se mêler du gouvernement. Dès que Mazarin eut rejoint la Cour à Poitiers, à la fin de janvier 1652, Châteauneuf fut forcé de sortir du Conseil, et le Cardinal reprit la direction suprême des affaires, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

[2] *Elle* se rapporte, dans ce passage, au mot *bienveillance*, et non à Majesté.

effect, de me rendre seul en tel lieu qu'il luy plaira me prescrire, afin que, mon innocence venant par ce moyen à estre evidemment recogneue, ma reputation, qu'on a voulu tant deschirer, soit entierement reparée, et que je puisse avec plus de bienseance et de satisfaction aller servir V. M^té, avec mes amys, en tel endroit dedans ou dehors le royaume, et en telle maniere qu'il luy plaira, ne souhaitant rien que de pouvoir contribuer ce qui peut dependre de moy à apaiser l'orage qu'on a excité dans vostre Estat, et de rendre mes peines et mes soins utiles au repos et à la fidelité de [vos][1] sujets. Si Dieu donne à V. M^té la protection que l'on doit esperer de la sainteté de ses intentions et de la justice de sa cause, et que, chacun rentrant dans son devoir, les mouvemens dont vostre royaume est agité se terminent avec le bonheur et la gloire que meritent la bonté et l'application avec laquelle V. M^té y travaille infatigablement, je la supplie tres-humblement, dez à present, de trouver bon de me prescrire quelque endroit où je puisse passer le reste de mes jours en repos, et les employer à prier Dieu qu'il comble V. M^té d'autant de prosperitez et de benedictions qu'Elle en merite. C'est le plus ardent souhait de, etc.[2]. Décemb. 1651.

CCXXXV.

Aff. étr., France, t. 268, f° 436; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A D'ESTRADES.

Sedan, 26 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

Je m'asseure que vous aurez autant de joye de voir celle-cy, datée

[1] La copie porte : *de mes sujets*. C'est une erreur évidente.

[2] Cette lettre est suivie de plusieurs autres adressées à la Reine, au duc d'Orléans, à Goulas, secrétaire du duc, à la reine d'Angleterre, au milord Jermyn, à la duchesse d'Orléans, à Mademoiselle, au premier président du parlement de Paris, au comte de Brienne, au maréchal de l'Hôpital, au prévôt des marchands de Paris, aux premiers

Décemb. 1651. de Sedan, que j'ay du desplaisir du mauvais estat où vous me mandez que vous estes reduit[1]. Je vous confirme là-dessus ce que je vous ay desja mandé, qu'il faut que vous fassiez tous vos efforts, pendant quelque temps, pour vous conserver, et qu'aussytost que je seray à la Cour, je vous feray assister puissamment.

On m'a mandé que les Anglois voudroient bien traicter de Dunkerque; mais je vous crois trop bon François, quelque advantage que vous y trouvassiez, pour recevoir une semblable proposition[2].

Les troupes que j'ay fait assembler en Picardie marchent vers [Rethel][3], où je les joindray dans trois ou quatre jours, et j'iray ensuite mon grand chemin.

Pour celles que j'avois faict lever en Allemagne, Gravel me mande que, ne pouvant faire passer l'infanterie en Alsace, comme je le luy avois ordonné, tant à cause de la marche des Lorrains, qui sont sur le chemin, que des eaux, qui sont fort debordées, il avoit resolu de les[4] embarquer à Vesel[5], et la conduire de là à Dunkerque. Si cela est, je vous conjure de tout mon cœur d'en vouloir prendre soin, de la faire un peu reposer et de trouver moyen de la faire passer ensuite dans le Boulonnois[6], d'où, par l'assistance de M. le mareschal d'Aumont[7], à qui j'en escris, elle se pourra rendre en ces quartiers-cy.

présidents des parlements de province, aux archevêques et évêques, etc. On trouvera, aux analyses, le résumé de ces dépêches, qui ne font que reproduire les idées développées dans la lettre au Roi.

[1] On se rappelle que d'Estrades était gouverneur de Dunkerque; il avait signalé la situation périlleuse de cette place.

[2] Voy. les négociations relatives à Dunkerque, t. II, p. 65 et suiv., de notre *Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*

[3] Il y a *Rheims* dans la copie; mais il faut lire *Rethel*, comme le prouve l'itinéraire suivi par Mazarin et indiqué par ses lettres : De Sedan il alla à Rethel, comme l'atteste une lettre commencée à Sedan et terminée à Rethel. (Voy. plus loin, p. 587.)

[4] La copie porte bien *les* et ensuite *la*. Mazarin a fait accorder le premier article avec *troupes*, et le second avec *infanterie*. Le sens ne peut être douteux.

[5] La ville de Vesel, ou Wesel, située sur le Rhin, au confluent de la Lippe avec ce fleuve, faisait alors partie du duché de Clèves; elle est maintenant comprise dans la Prusse rhénane.

[6] Pays de Boulogne-sur-Mer.

[7] Le maréchal d'Aumont était gouverneur du Boulonnais.

CCXXXVI.

Bibl. nat., mss. fr., t. 23, 202, f° 26; original signé, en partie chiffré. — Aff. étr., France, t. 268, f° 437 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Sedan, 26 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir tout ce que vous me mandez par la lettre que vostre valet de chambre m'a rendue de vostre part. Je commenceray à y respondre en vous disant que je vous suis obligé de ce qu'encore que la Reyne n'ayt pas faict vostre affaire[1], vous ne laissez pas de tesmoigner estre satisfaict de moy. Mais c'est une chose que vous devez absolument tenir pour faicte aprez la parole que Sa Majesté m'en a donnée et sur laquelle Elle m'a permis de vous engager la mienne.

J'ay peine à croire qu'il soit si difficile de faire expliquer nettement M. de Bouillon, ayant autant de passion que j'en ay de lier une estroicte amitié avec luy et avec M. de Turenne. Je ne pretends pas neantmoins que cette amitié leur prejudicie en rien et je souscris moy-mesme aux raisons qu'ils ont de ne se declarer pas presentement, puisque l'affaire de M. de Bouillon[2] devant estre sytost terminée dans le Parlement, cette declaration y pourroit peut-estre apporter des obstacles ou des delays. Ce n'est pas qu'il ne doive estre asseuré que le Roy, de façon ou d'autre, achevera cette affaire, et j'engage ma parole qu'il n'y a rien qu'il puisse souhaiter de Sa Majesté, en cela, que je ne le fasse, et je ne voy pas que faisant, de la part du Roy, tout ce que M. de Bouillon souhaitera, le Parlement puisse trouver des pretextes pour differer la chose. Outre ce que j'en ay escrit, j'ay chargé Seyron[3] de faire des instances

[1] On a vu ci-dessus, p. 563, qu'il était question d'un bénéfice ecclésiastique, que sollicitait l'abbé Fouquet.

[2] Il s'agissait de la compensation, ou, comme on disait alors, de la *rescompense*, pour la principauté de Sedan. (Voy. t. III, p. 858, note 3, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 147, note 1.

Décemb. 1651. tres-pressantes pour commencer à luy faire accorder ce qu'il desire pour la craye[1], et si j'eusse esté à la Cour, j'eusse faict cela sans le faire passer pour une affaire. Enfin je m'employeray avec chaleur, et en cela et en toute autre chose, à ce qui pourra estre à leur advantage et donner plus de lustre à leur maison; mais il est juste aussy que je recognoisse en mesme temps qu'ils ont une veritable intention d'estre de mes amis jusqu'au bout, ayant eu grande peine de la proposition que vous me faictes de Sedan, de laquelle je n'ay jamais entendu parler, et M. de Bouillon sçait fort bien s'il y a apparence que j'osasse entreprendre une chose semblable[2].

Pour M. de Turenne, il sçait l'estime et la tendresse que j'ay eues pour luy, et il a appris de beaucoup d'endroits et de gens qui, encore qu'ils soient de mes amys, ne le voudroient pas tromper, que je suis tousjours le mesme, nonobstant tout ce qui s'est passé, l'affection que j'avois pour luy ayant jeté de trop profondes racines pour pouvoir estre arrachée par de semblables accidens. J'ay escrit desja fortement à la Cour, afin qu'on trouve moyen de ne laisser pas inutile un homme de sa consideration, et j'espere qu'il sera satisfaict sur ce point-là, sur lequel je vous dois dire que l'on m'a mandé, et je ne sçay pas si on m'en a voulu faire accroire, que l'on avoit proposé à M. de Ruvigny des commandemens pour M. de Bouillon et M. de Turenne, qu'ils avoient refusez. Il est vray que je ne responds pas que mes lettres fassent le mesme effect que je me promettrois si je pouvois faire cette offre de vive voix. Il est injuste de se plaindre de ce que j'ay preferé d'autres à luy pour la levée et le commandement des troupes qui m'accompagnent[3]. Il peut bien croire que j'aurois tenu à beaucoup d'honneur et d'advantage qu'il eust voulu venir avec moy, et que je l'en aurois

[1] C'était une distinction honorifique très recherchée à la Cour d'avoir son logement marqué à la craie par le maréchal des logis du Roi, avec cette indication : *Pour M. Un Tel.* On appelait aussi cette distinction *Le Pour.* (Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 108, édit. de 1873.)

[2] Il semble, d'après ce passage, que l'abbé Fouquet avait demandé à Mazarin qu'on rendît la principauté de Sedan au duc de Bouillon.

[3] Ces troupes étaient commandées, comme on l'a dit, par le maréchal d'Hocquincourt.

conjuré, si j'avois creu qu'il en eust eu la moindre pensée. Mais j'ay creu que ce seroit trop de hardiesse et mesme imprudence de m'adresser pour une affaire de cette nature à une personne avec qui je n'avois encore aucune liaison. Du reste, il voit l'estat où je suis; si ma fortune devient meilleure, j'ose respondre qu'il s'en ressentira, estant resolu de chercher toutes les occasions de faire quelque chose de solide pour luy et de l'obliger par ce moyen à estre de mes amys sans aucune reserve. Decemb. 1651.

Si mon retour devoit produire les maux que croid M. le Coadjuteur, je ne songerois jamais à rentrer en France; mais j'espere qu'il n'en arrivera pas ainsy, et vous luy pouvez mesme insinuer que, s'il estoit vray que ma perte fust inesvitable, comme il le pense, apparemment il n'y trouveroit pas son compte. J'attendray de voir, par vostre depesche, ce qu'il vous aura dict, dans la conference particuliere que vous deviez avoir avec luy, et ce pendant je croy qu'il faut tousjours l'entretenir et luy faire cognoistre que j'espere qu'il profitera de quelque bonne occasion de donner des marques de son attachement à la Reyne et de son amitié pour moy.

Vous verrez, dans les copies des lettres du Roy et de la Reyne[1], ce que je mande à Leurs M^tez^. Je vous adresse toutes les autres que j'escris à Paris. Je croy que vous pourrez faire rendre plus aysement et avec plus d'effect que personne celle du Prevost des Marchands, et je remets à vous de choisir les voyes les plus propres pour cela; mais je croy qu'il sera bon que, dans l'intention que j'ay de le servir, vous disposiez l'esprit du fils, en sorte qu'il travaille efficacement auprez de son pere pour le faire bien agir en ce rencontre.

J'ay eu quelque scrupule que M. le mareschal de l'Hospital[2] ne se faschast de ce que j'escris au Prevost des Marchands plustost qu'à luy; mais j'ay tasché d'y remedier par la lettre cy-joincte, que je luy escris, et sy vous croyez que celuy qui portera la lettre à M. le mareschal de

[1] Le sens est : *Des lettres adressées au Roi et à la Reine.* — [2] Le maréchal de l'Hôpital était gouverneur de Paris.

Décemb. 1651. l'Hospital doive dire quelque chose de plus, de vive voix, vous le luy ferez faire.

J'ay jugé à propos d'adresser à M. Goulas celle de S. A. R., afin qu'il prenne son temps pour la luy presenter, n'ayant pas osé depescher un gentilhomme exprez pour cela.

Il faudra que vous portiez toutes les lettres à la dame[1], afin de conferer ensemble sur le temps et les moyens les plus propres pour les faire rendre, et je me remets à ce que vous resoudrez ensemble de la maniere qu'on en devra user avec le Coadjuteur. En mon particulier, je seray tres-ayse qu'on luy communicque tout, m'en rapportant neantmoins à ce que ladicte dame resoudra pour le mieux.

Je vous prie aussy que MM. de Bouillon et de Turenne soient informez de tout cecy, et, comme il faut faire la mesme chose à l'esgard de [Mme de] Chevreuse et de ses meilleurs amis, il faudroit partager la peine et tascher que la dame prist celle d'informer les deux premiers.

Si on recognoissoit que S. A. R. ne fust pas si aigrie contre moy et qu'Elle eust agreable qu'un gentilhomme, de ma part, luy presentast la lettre, on en pourroit charger Artagnan[2] ou Dalleville[3] qui sont à Paris, qui pourront aussy rendre celles des autres lettres qu'on jugera le devoir estre par des gentilshommes, comme à la reyne d'Angleterre ou autres, disant que je les ay envoyez exprez. Je leur escris de faire en cela tout ce que vous leur direz. Et comme il m'est impossible de pouvoir escrire à tout le monde, et que je croy qu'il me seroit advantageux de faire un compliment, de ma part, à tous mes amis ou à ceux que l'on croira le devoir bien recevoir, soit des compagnies souveraines, ou autres, il faudroit que vous prissiez la peine d'examiner ce point avec M. Bluet et faire une liste de toutes les personnes qu'il

[1] Probablement la princesse palatine (Anne de Gonzague). Dans une lettre adressée à cette dame, en date du 26 décembre 1651, et publiée par M. Ravenel (p. 460), Mazarin parle du duc de Bouillon et de sa prétention sur Sedan (p. 463).

[2] Charles de Baats de Castelmore. (Voy. ci-dessus, p. 116, note 3.)

[3] Ce gentilhomme, attaché à la personne de Mazarin, avait été nommé maréchal de camp en 1653 (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 391).

seroit à propos de voir, les partageant aprez entre Dalleville, Artagnan et le chevalier de Terlon[1], s'il n'est pas party, ou quelque autre des miens qui se trouvera à Paris; les instruisant de la maniere qu'ils devront parler. Je vous envoye un billet pour l'abbé Euzenat, qui, ayant amitié avec divers conseillers et autres personnes, pourroit estre employé utilement pour moy en cette fonction. Décemb. 1651.

Ce que l'on me mande de la conduite de M. le Premier President, à l'esgard de la lettre que M. d'Elbeuf a escritte, me met en peine de la depesche dont j'ay chargé Gauville pour luy[2]. Comme il devoit concerter tout avec vous, je m'asseure que, si vous avez veu la chose dans une telle assiette qu'il ne fust pas à propos de rendre la depesche, vous l'aurez supprimée. Je luy escris la lettre cy-jointe que je veux bien qui soit publicque[3]. Je [me] remets neantmoins à ce que la dame, vous et M. Bluet, jugerez à propos de la luy rendre ou non[4]. Si vous la luy rendez, il faudroit joindre une copie des lettres que j'escris au Roy[5] et à la Reyne[6], que je vous prie de faire faire secrettement à Paris par quelqu'un, parce que je manque icy de personnes pour [y] travailler. Et en cas que vous vissiez que ledict sieur Premier President fust tousjours bien intentionné pour moy, je croy qu'on luy pourroit aussy donner part de toutes les diligences que je fais à l'esgard de S. A. R.

Mon intention seroit que les lettres du Roy et de la Reyne, de S. A. R. et du Prevost des Marchands fussent imprimées[7], et pour les autres j'approuveray tout ce qui sera faict. Le sieur Naudé sera propre

[1] Hugues de Terlon, né à Toulouse vers le commencement du XVIIe siècle, est surtout connu par son rôle diplomatique. On a publié des mémoires sur ses négociations de 1656 à 1661 (Paris, 1681, 2 vol. in-12).

[2] Voy. ci-dessus, p. 551 et suiv.

[3] Cettre lettre se trouve aux analyses; elle n'a pas paru assez importante pour être publiée textuellement.

[4] Le sens est : *pour décider si on doit la lui rendre ou non.*

[5] Voy. ci-dessus, p. 565, la lettre adressée au Roi.

[6] On trouve, dans le recueil des *Lettres de Mazarin* publié par M. Ravenel (p. 465), une lettre du cardinal à la Reine, en date du 26 décembre 1651; mais cette dépêche n'a pas le caractère officiel de la lettre dont parle ici Mazarin.

[7] On a, en effet, imprimé la *lettre de Mazarin au Prévôt des Marchands*, 7 pages (s. l. n. d.).

Décemb. 1651. pour prendre le soin de cette impression. Je luy en escris un mot, me remettant à ce que vous luy direz, et M. Bluet pourra aussy travailler en cela et en diverses choses que vous luy ferez cognoistre estre de mon service.

Pour la dame qui n'est pas dans le chiffre[1], ce sera à vous, s'il vous plaist, de prendre la peine de luy faire les derniers complimens de ma part, et parmy les personnes qu'il faudra voir il faut prendre garde de n'oublier pas la marquise de Villars[2] et M. et Mme des Hameaux.

M. de Becherelles[3] a desiré de s'en retourner en Brie, où il a creu qu'il me pouvoit estre utile presentement. Il vous dira les pensées que j'ay pour luy, et c'est veritablement un gentilhomme que j'estime et que jay grande envie d'attacher à moy.

Il faudroit tascher que Mme de Chevreuse[4] prist occasion, sur la lettre que j'ay escrite à S. A. R., de luy parler et de me rendre de bons offices, et je m'asseure, si vous prenez la peine de l'en supplier, de ma part, en cas que cette pensée soit approuvée, qu'elle ne me le refusera pas.

La lettre pour Mme d'Aiguillon, il faudroit que vous prissiez la peine de la rendre, ou que Euzenat le fist, parce que, la priant de s'employer aussy en ma faveur auprez de S. A. R., il faudroit qu'on l'entretinst là-dessus pour la bien disposer, quoy que je sçay (*sic*) bien que cela ne servira à autre chose qu'à faire paroistre que je n'oublie rien pour rendre mes respects à Sadicte Altesse.

[1] Quelle est cette dame qui n'est pas dans le chiffre? Ce ne peut être ni la Reine, qui était alors à Poitiers, ni la duchesse de Chevreuse, dont le nom chiffré se trouve dans cette lettre. Je pense que c'est la princesse palatine (Anne de Gonzague), à laquelle Mazarin adressait, à cette époque, des lettres confidentielles, publiées par M. Ravenel (*Recueil des Lettres de Mazarin*, p. 456, 460, etc.).

[2] Voy. sur Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, ci-dessus, p. 560, note 1.

[3] Voy. sur Becherelles ou Bescherelle, lieutenant de roi à Ham, ci-dessus, p. 543, note 1.

[4] J'ai eu tort de supposer (ci-dessus, p. 391, note 2) que Mme de Chevreuse était désignée par ces mots : *la dame, ou la personne, qui n'est pas dans le chiffre.*

Décemb. 1651.

CCXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr. 6887, f° 173, autographe: — *Ibid.*, ms. 4209, f° 294 v°. — Copie du temps.

A M. LE TELLIER.

Sedan, 26 décembre 1651.

Je vous escris ce billet au hazard, ne croyant pas que le porteur vous trouve à Poictiers, pour vous prier, en cas que vous soyez auprez de Leurs M^tez^, de m'assister, en tout ce qui pourra despendre de vous, avec la chaleur que je me promets de vostre affection et dont je fais un estat tres-asseuré. J'ay affaire, en ce rencontre, de tous mes amis, et je ne doubte point que vous ne soyez des premiers à aller au-devant pour tout ce qui me peut concerner et à confirmer de plus en plus Leurs M^tez^ dans les bons sentimens que vous trouverez, à vostre arrivée, qu'Elles ont pour moy. J'escris à un de vos amis quelque chose qu'il vous montrera[1], et ayant donné charge au porteur de vous informer en destail de tout ce que je fais et de ce qui se passe, vous luy donnerez entiere croyance, et me croirez, s'il vous plaist, le plus partial de vos serviteurs.

CCXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 268, f° 440 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin.* — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

Sedan, 28 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

La Cardonniere arriva hyer au soir, et j'ay receu la plus grande

[1] Voy. ci-dessus, p. 548, lettre du 20 décembre.

Décemb. 1651. consolation du monde de voir la continuation des bontez qu'il plaist à Leurs M^tez^ d'avoir pour moy, et l'inquietude qu'Elles tesmoignoient de me voir arriver au plus tost; mais je viens d'estre surpris au dernier point par la nouvelle qu'on me donne de Paris que Heron, qui avoit couru avec la Cardonniere mesme, avoit porté une lettre de cachet au Parlement, par laquelle le Roy mande que les deputez[1] n'avoient que faire de prendre la peine de l'aller trouver, veu que Sa M^té^ estoit en resolution d'observer les paroles qu'Elle avoit données et les declarations qu'Elle avoit faictes.

Sur cela les deputez et autres, qui estoient prests à partir, ont resolu de surseoir, et, à l'instance de M. le duc d'Orleans, le Parlement se doit assembler demain, S. A. R. ne doutant point d'y pouvoir faire resoudre entierement tout ce qu'il proposera contre moy, faisant remarquer à tous ceux qui estoient persuadez que ma resolution d'entrer dans le royaume estoit fondée sur quelque ordre secret du Roy, que Sa M^té^ n'a pas cette intention, puisque, par sadicte lettre, qui est un acte fait dans la Majorité, Elle confirme les declarations et promet de tenir les paroles données. On ne pouvoit fournir de meilleures armes à S. A. R. et à tous les malintentionnez et on ne doute point qu'on ne prenne demain des resolutions fascheuses sur le fondement qu'en le faisant ils se conforment aux intentions du Roy, et on croid que, sous ce pretexte, on pourra plus aysement esmouvoir le peuple et faire prendre les armes aux bourgeois.

Je ne doute point que ceux de Paris, qui apprehendent mon retour et que ceux avec qui ils s'entendent à la Cour, qui ne souhaitent pas aussy de m'y voir, ne fassent sonner cela bien haut; mais la verité est que, quelque chose qu'on ayt faicte à Paris par les arrests du Parlement et par toutes les autres brigues pour exciter une sedition, on n'avoit pu en venir à bout, et qu'au contraire les personnes, que la Reyne devinera bien, qui d'abord s'opposoient davantage à ma resolution et qui m'en vouloient faire apprehender de plus grands desordres, ont à

[1] Les députés que le parlement de Paris envoyait au Roi et à la tête desquels était le président de Bellièvre.

present changé de style et m'ont faict mander qu'ils ne craignoient pas tant qu'ils avoient faict du commencement, et qu'ils esperoient que tout iroit bien; et quantité de conseillers, qui ont le plus frondé jusqu'à cette heure, demeuroient d'accord que, le Roy declarant que sa volonté estoit que je me rendisse auprez de sa personne, ils ne voyoient pas quel moyen ils pouvoient avoir pour l'empescher, ny de droit, ny de faict; mais tous ces gens-là prendront un grand courage, voyant les circonspections avec lesquelles on se conduit à la Cour et qu'il y a des gens qui feront valoir et soustiendront auprez de Leurs M^tez tout ce que l'on entreprendra contre moy. Décemb. 1651.

La Cardonniere m'avoit parlé de cette lettre, m'asseurant que la Reyne l'avoit veue, et qu'il n'y avoit autre chose si ce n'est qu'il n'estoit pas necessaire que les deputez prissent la peine de faire le voyage, le Roy ne voulant point entendre de remonstrances et sçachant bien ce qu'il avoit à faire, de façon que ce qu'on y a adjousté, qui est la ratification de la promesse que le Roy avoit faicte dans la [Minorité][1] : que je ne reviendrois pas, et que le Parlement mesme estoit bien esloigné d'esperer que les deputez pussent remporter, leur a esté envoyé par un courrier exprez, et la Reyne a esté surprise au point que l'on void; et si Sa M^té n'en faict promptement quelque demonstration et n'applique des remedes solides à des maux de cette nature, je ne voy pas que les affaires puissent prendre un bon train, et que les bons serviteurs du Roy esvitent d'estre à la fin accablez par l'artifice de ceux qui ont l'adresse de faire consentir la Reyne à des choses qu'ils luy representent d'une façon et [qu'ils] executent[2] d'une autre. Et en tout cas, en escrivant, il s'en falloit tenir à ce que la Reyne, par le conseil de M. de Chasteauneuf, avoit respondu à M. de Danville[3] pour le

[1] La copie porte *majorité;* mais c'est une faute évidente : le Roi n'était pas majeur à l'époque de la déclaration du 5 septembre 1651. Ce que Mazarin craignait, c'était que le Roi majeur ne confirmât les déclarations faites pendant sa minorité.

[2] La copie porte *l'executent.*

[3] François-Christophe de Levis-Ventadour, appelé d'abord comte de Brion, et ensuite duc d'Anville ou de Damville; il était gouverneur du Limousin, et mourut le 9 septembre 1661.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Décemb. 1651. rapporter à M. le duc d'Orleans, que le Roy, estant attacqué par des sujets qui paroissoient n'avoir autre intention que de luy oster la couronne, dans un besoin si pressant, accepteroit le secours non seulement du cardinal Mazarin, mais du Turc mesme, s'il le luy offroit.

Enfin, c'est une estrange affaire et qui peut avoir de fascheuses suites; mais je n'ay pas tant de peine de sçavoir qu'il y ayt des personnes auprez de la Reyne qui ayent mauvaise intention contre moy, comme de voir qu'ils ayent la hardiesse de faire des choses sans l'ordre et mesme contre l'intention de Leurs M^tez^, de façon qu'en mon particulier je cours risque d'estre perdu par l'artifice de ces gens-là, nonobstant que le Roy et la Reyne ayent de bonnes intentions pour moy au delà de ce que je puis jamais meriter. Mais on a beau faire; car tout ce que font quelques personnes à la Cour pour m'empescher d'y aller et les diligences de S. A. R., qui a envoyé tous les officiers à ses regimens et qui les grossit, y faisant couler des soldats de tous costez et pretendant de se saisir des passages sur la Loire pour s'opposer au mien, n'empescheront pas que je ne vienne à bout de mon dessein, puisqu'il n'a pas seulement l'approbation de Leurs M^tez^, mais qu'Elles-mesmes ont la bonté de tesmoigner de l'impatience qu'il soit au plus tost executé.

Demain, M. le mareschal d'Hocquincourt aura passé la Marne à Espernay, et aprez-demain j'y arriveray pour estre en sept jours sur la Loire avec les troupes et le canon, et de là je prendray mes resolutions, et je ne perdray pas un moment de temps pour me rendre à la Cour, où j'espere que Leurs M^tez^ n'auront pas sujet de changer la bonne opinion qu'Elles me font l'honneur d'avoir pour moy.

Ce pendant je ne feray que prescher le mesme evangile, c'est-à-dire que l'on prenne bien garde que la Reyne ne se laisse surprendre; car il ne faut pas douter que ceux qui ont faict faire un pas de la consequence qu'est d'avoir escrit ladicte lettre, n'oublieront rien pour en faire faire d'autres, qui me mettent tout-à-faict hors d'estat de servir, estant infaillible qu'à mesure que je m'approcheray, les diligences

contre moy redoubleront, et que ceux mesmes qui accablent la Reyne, luy disant continuellement que mon retour causera une esmotion generale et bouleversera la monarchie, feront jouer tous les ressorts imaginables, afin que cela soit. Décemb. 1651.

Je fusse parti, ce matin, d'icy, sans que j'ay creu necessaire d'y voir arriver mes niepces et d'entretenir don Antonio Pimentel qui les a accompagnées.

Addition à la lettre cy-dessus, de Rethel, le 30 décembre 1651.

Le courrier, qui devoit partir de Sedan, ayant differé à le faire, j'adjousteray à ce que dessus que M. le prince d'Harcourt me faict sçavoir, par un gentilhomme qu'il m'a depesché et qui arrive tout presentement, que, quelque diligence qu'on fist à Paris jetant des billets et donnant de l'argent pour exciter une sedition, on n'en pouvoit pas venir à bout, les gros bourgeois tesmoignant ne vouloir en aucune façon rien faire qui pust deplaire au Roy; que tout ce que les malintentionnez respandroient[1], pour faire croire que mon retour produiroit la ruine de Paris, ne les esmouvoit point, et enfin que S. A. R. estoit fort abattue et tesmoignoit grande apprehension, et qu'une marque visible de tout ce que dessus, c'estoit qu'on avoit veu partir M. le Premier President et M. le Surintendant, sans que les meschans eussent rien oublié pour obliger les bourgeois à l'empescher, et neantmoins personne ne s'estoit remué.

Il n'y a rien de si obligeant que le proceder de M. le prince d'Harcourt[2]; car il est dans l'impatience de faire toutes les choses que je puis souhaiter de luy. J'ay trouvé icy quantité de monde qui me venoit trouver à Sedan, dont les principaux sont l'evesque d'Avranches[3], Mon-

[1] Il y a bien *respandroient* dans la copie. Il semble que *respandoient* correspondrait mieux avec *esmouvoit*.

[2] On a déjà fait remarquer que le prince d'Harcourt était Charles de Lorraine, fils aîné du duc d'Elbeuf; né en 1620, il mourut en 1692.

[3] Gabriel Boislève, aumônier du Roi, avait été sacré évêque d'Avranches en 1651.

Décemb. 1651. dejeux, Bar, Vaubecour[1], M. de Joyeuse[2], le baron de Bec[3], Piennes[4], Pradelle[5], et il n'y a pas eu un gouverneur, ou, en leur absence, de lieutenant de roy, des places de cette frontiere, tant grandes que petites, qui ne soit venu m'offrir toutes choses à Sedan et m'accompagner jusque prez d'icy, et le chevalier de Montaigu, Grandpré et Quincé n'ont pas encore voulu me quitter. M. le duc d'Elbeuf m'a depesché, me faisant de grandes protestations d'amitié et d'estre prest à tout ce que je pourray souhaiter de luy, et il n'y a rien à adjouster à la chaleur que tesmoignent pour mes interests presque tous les gouverneurs de Picardie.

On n'a rien oublié pour intimider les maire et eschevins de cette ville[6], afin qu'ils ne me fissent pas les complimens ordinaires; mais cela ne les a pas empeschez de m'en faire par toutes les demonstrations possibles, à l'exemple de Sedan.

Diverses personnes, qui viennent de Paris, m'ont dict, et d'autres m'ont escrit, que, lorsqu'on verroit à la Cour l'impossibilité à empescher que je n'approchasse pas Leurs M^tez^, on executéroit quelque estrange resolution, qu'on meditoit depuis longtemps, qui est de separer le Roy de la Reyne; qu'il y avoit des officiers des gardes françoises gaignez pour cet effect, et qu'on croyoit de pouvoir aysement executer la chose, la Cour sortant de Poitiers, comme ils pretendoient de faire. sous pretexte que Sa M^té^ devoit s'advancer pour pousser de plus en plus M. le Prince. Je ne croy pas la chose si aysée comme l'on dict; mais au

[1] Voy. t. III des *Lettres de Mazarin*, p. 69, note 2.

[2] Jean-Armand de Grandpré, marquis de Joyeuse, fut nommé maréchal de camp en 1653, lieutenant général en 1677, enfin promu maréchal de France en 1693; il mourut en 1710.

[3] Probablement René du Bec, dont Mazarin a parlé ci-dessus, p. 235; ce baron du Bec-Crépin était frère de la maréchale de Guébriant.

[4] Antoine de Brouilly, marquis de Piennes. (Voy. t. III, p. 470, note 5.) La *Chronologie militaire* donne le détail de ses services, t. IV, p. 95.

[5] François de Pradelle, ou Pradel, avait été nommé maréchal de camp en 1650; il devint lieutenant général des armées du Roi en 1657, et mourut en 1690 (*Journal* de Dangeau, t. III, p. 176).

[6] Mazarin veut parler de la ville de Rethel, d'où la dernière partie de cette dépêche est datée, comme on l'a vu plus haut.

contraire, [je ne pense pas] qu'il se trouve beaucoup d'officiers, parmy les gardes, capables seulement d'escouter une trahison semblable; mais ce sont des choses si delicates qu'on ne peut et on ne doit s'empescher de les mander. Décemb. 1651.

CCXXXIX.

Bibl. nat., mss. f. fr., t. 23,202, f° 119; autographe. — Aff. étr., France, t. 268, f° 445 v°; t. 29 du recueil des *Lettres de Mazarin*. — Copie du temps.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Sedan, 29 décembre 1651.

(EXTRAIT.)

J'ay trouvé fort sensez tous les advis que vous me donnez et j'en fais un extrait pour envoyer à la Cour, où vous devez prendre la peine d'escrire de semblables choses plustost qu'à moy, parce que c'est de là qu'on y peut pourvoir.

J'ay esté bien ayse de voir les sentimens que vous a tesmoignez M. le Coadjuteur, et la promesse qu'il vous a faicte de me servir. Les effects en confirmeront la sincerité. Ce pendant vous ne luy pouviez parler mieux que vous avez faict.

Je vous prie d'asseurer tousjours la personne qui n'est pas dans le chiffre[1] qu'elle n'a point de plus passionné serviteur que moy, et de tesmoigner aussy à Mme de Brégy[2] combien je me sens obligé des continuelles marques qu'elle me donne de son affection.

J'avois oublié de vous mander qu'il faut faire compliment de ma part, dans ce rencontre[3], à M. d'Angoulesme[4], qui m'a tousjours faict paroistre de la bonne volonté.

[1] Probablement la princesse palatine. (Voy. ci-dessus, p. 580, note 1.)

[2] Charlotte Saumaize. (Voyez ci-dessus, p. 190, note 2.)

[3] A l'occasion de la rentrée de Mazarin en France.

[4] Louis-Emmanuel de Valois, appelé antérieurement comte d'Alais, avait pris le titre de duc d'Angoulême à la mort de son père, arrivée en décembre 1650. (Voy. sur ce comte d'Alais, le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 904.)

Décemb. 1651. J'ay escrit à M. de Lionne que, s'il pouvoit, par l'entremise de M. de Montresor[1], engager M. le Grand Chambellan[2], ou M. le chevalier de Guyse[3], à faire quelque demonstration en ma faveur, comme de m'accompagner à la Cour, ou autrement, j'en serois bien ayse.

Vous sçaurez de luy s'il a veu ledict sieur de Montresor, et suivant la disposition où l'on aura trouvé lesdicts sieurs Chambellan et chevalier de Guyse, vous resoudrez ensemble s'il sera à propos que quelqu'un les aille voir, ou non, de ma part.

En suite de ce que je vous ay mandé par vostre valet, je ne sçay si cette lettre vous trouvera encore à Paris, et si, aprez avoir faict les choses dont je vous ay prié, vous ne serez point desja en chemin pour me venir trouver; car je ne voudrois pas que vous, ny mes autres amis, y demeurassiez[4], si vous voyiez apparence de quelque esmotion qui vous pust faire courre risque; mais s'il n'y a aucun danger, et que vous croyiez d'y pouvoir estre utile pour mes affaires, je vous prie d'y demeurer encore quelques jours; car je pretends vous adresser toutes choses, et, en tout cas, vous aurez tousjours assez de temps pour me venir joindre avant que j'arrive à la Cour.

Rethel, 31 décembre[5].

Cette lettre n'ayant pas esté envoyée de Sedan, j'y adjousteray l'advis que je vous donne de mon arrivée à Rethel, où j'ay trouvé beaucoup de mes amys et entre autres M. de Pradelle, qui m'a rendu vostre lettre, et que j'ay entretenu sur ce qu'elle contient de plus important, dont il vous informera. Je partiray demain pour suivre aprez incessamment ma route, et j'ay sujet de croire, par la disposition des choses et par les nouvelles que je reçois, que tout ira bien.

[1] Voy. sur Montresor, t. I, p. 947.

[2] Louis de Lorraine. (Voy. t. III, p. 726, note 2, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] Roger de Lorraine. (*Ibid.*, p. 85, n. 1.)

[4] Demeurassiez à Paris.

[5] La lettre a été écrite de Sedan, le 29 décembre, et le *post-scriptum* ajouté, le 31 décembre, à Rethel.

CCXL.

Bibl. nat., mss. f. fr., t. 23, 202, f° 23 r°. — Lettre originale, en partie chiffrée, sans traduction.

A L'ABBÉ FOUQUET.

Sans indication de lieu ni de date.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres et celle de M. Bluet, à laquelle j'ay faict response. J'ay esté tres-ayse de voir ce que vous me mandez que vous a dict le Coadjuteur en presence de M. de la Barre[1].

Je vous prie d'asseurer de nouveau celuy-cy de mon amitié et de luy continuer[2] encore ce que je vous ay mandé à l'esgard de M. son pere et de luy.

Le Coadjuteur et M. de la Barre ont beaucoup raison de souhaitter qu'il y ayt une personne confidente, par le moyen de laquelle on puisse faire sçavoir ce que la Reyne souhaitte et estre en mesme temps informé de ce que l'on doit faire, du costé de la Cour, pour bien conduire les affaires et profiter des conjonctures. C'est pourquoy il faudroit que vous prissiez la peine de songer à quelque personne propre pour cela, en laquelle le Coadjuteur dust avoir confiance, afin de s'en servir, dans le cas où, pour quelque affaire importante, vous seriez obligé d'aller à la Cour.

Ce pendant on vous adressera tout. Comme la Reyne a entiere confiance en vous, et moy au point que vous sçavez, et que le Coadjuteur et M. de la Barre feront de mesme, j'espere que les choses se conduiront avec beaucoup d'advantage et de secret, et, s'il faut faire quelque

[1] Le Fèvre de la Barre, fils du Prévôt des Marchands. — [2] Le verbe *continuer* a ici le sens de *répéter, redire*.

Décemb. 1651. autre chose là-dessus, je vous prie de me le mander; car je ne manqueray pas d'y donner bon ordre à l'instant [1].

[1] Mazarin dit, dans la partie de la lettre qui a été retranchée, qu'il a été obligé de s'arrêter deux jours. Ce qui semble indiquer que la lettre a été écrite de Rethel, où le Cardinal s'arrêta le 30 et le 31 décembre 1651; elle a dû être écrite le 31, au moment où il allait quitter Rethel pour se diriger vers Épernay.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES ANALYSÉES.

FIN DES LETTRES POUR LES ANNÉES 1649 ET 1650[1].

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
3 août. Compiègne.	A M. le chevalier de Vivans.	Mazarin regrette qu'il ne soit pas en son pouvoir de lui faire obtenir l'abbaye de Clerac[2], que sollicite pour lui le duc d'Épernon. Aff. étr. (France), t. CXXIII (t. 865, f° 281, nouvelle classification).
5 août. Compiègne.	A M. le duc de Rohan.	Mazarin a été très touché du malheureux accident qui lui est arrivé et lui envoie un gentilhomme pour lui en témoigner son regret. Aff. étr. (France), t. CXXIII (t. 865, f° 282, nouvelle classification).
5 août. Compiègne	A M. de Fontenelles (?)	Ordre de se rendre immédiatement auprès du duc de Rohan pour s'informer de l'état de sa santé, de la part du Cardinal. Aff. étr. (France), t. CXXIII (t. 865, f° 283, nouvelle classification).
5 août. Compiègne.	A M. de Lunas.	Mazarin est persuadé de son zèle; il regrette qu'il n'ait pas été payé aussi ponctuellement qu'il l'aurait voulu; envoi d'argent et recommandation de tenir sa compagnie en bon état. Aff. étr. (France), t. CXXIII (t. 865, f° 284, nouvelle classification).
5 août. Compiègne.	A M. le comte du Roure.	Mazarin connaît son zèle et ne le rend pas responsable de ce qui s'est passé dans les États de Languedoc. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 411-412, nouvelle classification).
5 août. Compiègne.	Au vidame de Chartres.	Mazarin l'engage à se concerter avec Palluau pour tenter une entreprise contre les Espagnols. Il indique que l'on pourrait attaquer Marville plutôt que tout autre lieu, «parce que le marquis Sfondrato, ayant commencé de le fortifier, s'il nous pouvoit reussir de le chasser de là, nous n'aurions qu'à en faire achever la fortification: et outre que ce poste presteroit la main à Bethune, n'en estant qu'à une lieue et demie, il nous donneroit le moyen de faire contribuer l'un et l'autre costé de la Lys». Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f°s 38-39, nouvelle classification).

[1] Voy. t. III, p. 1137, des *Lettres de Mazarin*, l'indication du motif qui a forcé de renvoyer au tome IV la fin des analyses et la table du tome III.

[2] Clerac, ou Clairac, d'Agenois, sur la rive droite du Lot, avait une abbaye de bénédictins. C'est aujourd'hui une petite ville du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
5 août. Compiègne.	A M. de Bougy.	Mazarin espère que la marche des ennemis vers Valenciennes favorisera le projet qu'il a formé. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 43, nouvelle classification).
5 août. Compiègne.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin attend avec impatience des nouvelles de la marche du comte d'Harcourt. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 45, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. le cardinal Bichi.	Remerciements pour avoir assisté de ses conseils M. d'Estampes dans les affaires de Provence; prière de continuer. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 408-409, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. le grand prieur de Saint-Gilles.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 409, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. le comte d'Estampes.	Mazarin le félicite du succès qu'il a obtenu dans sa mission en Provence et l'engage à s'occuper de pacifier cette province. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 410, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. d'Aligre.	Lettre relative à la prise de deux vaisseaux réclamés par des princes amis de la France. «Sa Majesté, écrit Mazarin, desire que leurs subjects ne soient pas moins considerez que les siens propres.» Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 412-413, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. le maréchal de la Meilleraye.	Mazarin le félicite de l'heureux succès de son voyage. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 413, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. de Montpezat.	Remerciements pour ce qu'il a fait à la prière du comte d'Alais. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 413-414, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A l'évêque de Vannes.	Mazarin le remercie d'avoir contribué à «la bonne resolution des Estats» de Bretagne. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 414, nouvelle classification).
6 août. Compiègne.	A M. Jean Martin.	Prière d'assister M. de Besons d'une somme de dix mille pistoles «sur des pierreries, que j'envoie exprez, ajoute Mazarin, et qui vous seront remises entre les mains... Je veux bien, en outre, me rendre caution envers vous, par la presente, que ce prest ne sera que pour six mois». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 414-415, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
7 août. Compiègne.	A M. d'Hocquincourt.	Protestations d'amitié et de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 415, nouvelle classification).
7 août. Compiègne.	A M. de Chaulnes.	Mazarin lui annonce que les officiers majors recevront la solde qu'il leur a promise. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 40 verso, nouvelle classification).
8 août. Compiègne.	A M. le Chancelier.	Recommandation pour qu'il scelle les provisions des deux bénéfices accordées par la Reine au sieur de Rambouillet. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 417 verso, nouvelle classification).
8 août. Compiègne.	A M. le comte d'Alais.	Compliments à l'occasion du contrat de mariage de Mlle d'Angoulême. Désir que le calme soit bientôt rétabli en Provence. Prière d'envoyer un corps de troupes pour défendre Porto-Longone, dont les ennemis se proposent de faire le siège. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 418-419, nouvelle classification).
9 août. Compiègne.	A M. Tubeuf.	Instance en faveur de M. de Zurlauben pour qu'il soit payé de ce qu'il a avancé aux troupes suisses. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 419, nouvelle classification).
9 août. Compiègne.	A MM. les directeurs des finances.	Recommandation d'envoyer cent mille livres d'argent comptant à M. de la Barde, ambassadeur en Suisse, afin qu'il puisse payer les pensions des cantons suisses. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 419-420, nouvelle classification).
10 août. Compiègne.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin a été fort inquiet de la blessure que le comte d'Harcourt a reçue au passage de l'Escaut. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 41, nouvelle classification).
10 août. Compiègne.	A M. de Saint-André-Montbrun.	Espérance que la tranquillité va être rétablie en Provence. On enverra en Italie et en Catalogne les régiments destinés pour cette province. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 421 recto, nouvelle classification).
10 août. Compiègne.	A M. le comte d'Alais.	Le sieur de Saint-Aignan lui porte les déclarations du Roi rédigées dans la forme qu'il a désirée. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 421 verso, nouvelle classification).
12 août. Compiègne.	Au comte d'Igby.	Mazarin lui annonce qu'il a donné l'ordre de lui payer mille livres. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f°s 41-42, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
12 août. Compiègne.	A M. de la Ferté-Imbault.	Mazarin le félicite de la part glorieuse qu'il a prise au passage de l'Escaut. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 42, nouvelle classification).
12 août. Compiègne.	A M. de la Ferté-Senneterre.	Prière d'assister le sieur Balan, chargé de la recherche de soldats réfugiés dans le Barrois, et d'accommoder quelques différends entre les officiers du régiment italien d'infanterie de Mazarin. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 421-422, nouvelle classification).
12 août. Compiègne.	A M. de Beaubourg.	Lettre dans le même sens que la précédente. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 422 verso, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A M. le Grand Maître (de l'artillerie).	Mazarin le félicite de la gloire qu'il a acquise au passage de l'Escaut. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 423 recto, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A Mme de la Meilleraye	Remerciements pour les marques d'affection qu'elle lui a données. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 423 verso, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A Mme la maréchale de Rantzau.	Protestations d'affection pour le maréchal de Rantzau, que Mazarin cherchera à servir dans son malheur. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 423-424, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A M. le comte de Béthune.	Protestations de dévouement. Le comte de Béthune n'avait pas besoin de chercher à expliquer les motifs de son séjour à Paris. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 424 recto, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A M. le Premier Président.	Espoir de l'embrasser bientôt, la Reine ayant pris la résolution de ramener le Roi à Paris. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 424 verso, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A M. Tubeuf.	Recommandation pour que M. de Comminges soit payé promptement de son ordonnance de voyage en Guyenne. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 424-425, nouvelle classification).
13 août. Compiègne.	A M. le Prévôt des marchands.	L'état des campagnes des environs de Paris fait craindre une disette. Mazarin a proposé d'interdire l'exportation des blés, «afin qu'il y ait plus de facilité de mettre dans Paris l'abondance par le moyen des provinces esloignées». La Reine a approuvé cette résolution. Le prévôt des marchands doit examiner, avec les échevins, par quels autres moyens on pourrait ramener l'abondance. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 425, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
13 août. Compiègne.	A MM. les directeurs des finances.	Recommandation pour le sieur Andras qui se rend à Paris «pour poursuivre le payement de la seconde monstre de l'année 1648 due au regiment des gardes françoises». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 425-426, nouvelle classification).
15 août. Compiègne.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin espère qu'il pourra prendre facilement la place de Condé, où l'on ferait hiverner les troupes allemandes. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 43, nouvelle classification).
16 août. Compiègne.	Au comte Broglia (*sic*).	Mazarin l'engage à pousser vivement les ennemis. Il regrette de ne pouvoir le servir dans ses prétentions à la charge de colonel de la cavalerie étrangère; mais le comte d'Alais et le mestre de camp général s'y opposent. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f°s 43-45, nouvelle classification).
16 août. Compiègne.	A M. Rossignol [1].	Billet, où les noms propres ne sont indiqués que par les chiffres 35, 40, 52, 42, 30, 33, sans traduction. Voici ce billet: «On a receu tous les advis avec agreement; on fera l'abouchement qu'on tesmoigne desirer, en arrivant à Paris, et on sera ravi d'obliger 35 en toutes rencontres, pourveu qu'il y corresponde de son costé, comme on n'en doute point. Il y a ici un gentilhomme de 40, qui a parlé du mariage de 52 avec 42 aux mesmes termes que 35, c'est-à-dire que 40 ne le soubaite qu'en tant qu'il se fasse par la voye de 30. On remarque cette particularité, afin que, si quelque bruit en alloit de delà, on sçache qu'il ne vient pas de 33, mais de ce que ledict gentilhomme s'en est laissé entendre à quelques personnes. Nous serons mercredy au soir à Paris [2].» Aff. étr. (France), t. CXXIII (t. 865, f° 303, nouvelle classification). — Minute de la main de Lionne.
17 août. Compiègne.	A M. de Lameth.	Le meilleur moyen d'avoir la paix avec les Espagnols est de les pousser vigoureusement. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 45, nouvelle classification).
17 août. Compiègne.	A M. de Mespas.	Promesse de lui faire expédier un brevet de général major. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f° 45 verso, nouvelle classification).
17 août. Compiègne.	A M. d'Estrades.	Précautions à prendre pour la garde des côtes. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f°s 45-46, nouvelle classification).
17 août. Compiègne.	Au vidame de Chartres.	Recommandation pour le sieur de Pedamont. Aff. étr. (France), t. CXXV (t. 867, f°s 46-47, nouvelle classification).

[1] Rossignol était l'homme de cette époque le plus renommé pour son habileté à déchiffrer les lettres. (Voyez ce qu'en dit Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 317, édit. de 1873.)

[2] 52 est le duc de Mercœur, et 42 la nièce de Mazarin, Laure Mancini. 33 est probablement Mazarin; 35 peut-être le duc de Beaufort; 40 le prince de Condé, et 30 le duc de Vendôme. Ces interprétations, au moins les trois dernières, sont de pures conjectures.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
22 août. Paris.	A M. de Pedamont.	Remerciements pour les nouvelles qu'il envoie. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 431 verso, nouvelle classification).
26 août. Paris.	Au cardinal Bichi.	Remerciements sur l'assistance que le cardinal Bichi a donnée à M. d'Estampes pour rétablir l'ordre en Provence. Mazarin désire que la situation des affaires lui permette de témoigner sa bonne volonté au parlement d'Aix et au comte de Carces. Prière au cardinal Bichi de continuer ses bons offices pour que la tranquillité règne parfaitement en Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 434-435, nouvelle classification).
27 août. Paris.	A l'archevêque d'Arles.	Remerciements et prière de continuer à maintenir l'ordre en Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 435-436, nouvelle classification).
27 août. Paris.	A M. le comte d'Alais.	Prière de travailler à rétablir et à consolider la tranquillité en Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 436-437, nouvelle classification).
27 août. Paris.	Au baron d'Alais.	Mazarin lui annonce qu'on a rétabli les trois compagnies de son régiment qui avaient été réformées. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 437, nouvelle classification).
27 août. Paris.	Au grand prieur de Saint-Gilles.	Importance de maintenir l'ordre et la tranquillité en Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 437-438, nouvelle classification).
27 août. Paris.	A l'évêque de Béziers.	Leurs Majestés sont persuadées du zèle de l'évêque de Béziers et des services qu'il rend dans les États de Languedoc. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 438 verso, nouvelle classification).
27 août. Paris.	A MM. les lieutenant-colonel, capitaines et officiers du régiment de Champagne.	Mazarin regrette de n'avoir pu faire pour eux tout ce qu'il aurait désiré. Il est persuadé qu'ils compatissent à la douleur qu'il ressent de ne pouvoir les soulager, autant qu'il le voudrait, dans leurs nécessités. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 439, nouvelle classification).
27 août. Paris.	A MM. des États de Languedoc.	Mazarin leur témoigne, au nom de Sa Majesté la Reine-Régente, le cas qu'Elle a fait de leur témoignage pour réfuter la calomnie dirigée contre l'évêque du Puy. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 439 verso, nouvelle classification).
31 août. Paris.	A M. le comte du Roure.	Mazarin espère que l'assemblée des États de Languedoc répondra, comme elle le doit, aux bontés de Sa Majesté. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 440, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
31 août. Paris.	Au marquis de la Ferté-Senneterre.	Il ne faut pas revenir sur le malheur de la compagnie de chevau-légers du prince de Conti, qui a été surprise par l'ennemi. On lui envoie des renforts pour qu'il soit en état de repousser toute attaque de cette nature. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 440-441, nouvelle classification).
31 août. Paris.	A M. le comte de Saligny.	Les nécessités financières ont forcé de congédier la compagnie de gens d'armes du Roi. Remerciements pour l'offre qu'a faite le comte de Saligny de la rétablir et d'y servir en personne. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 441, nouvelle classification).
1er septembre. Paris.	A M. le baron de Meillards (?)	Remerciements pour le zèle qu'il a montré dans les derniers troubles de Bordeaux, particulièrement pour combattre les mauvais desseins de Sauvebœuf. Mazarin témoigne particulièrement sa reconnaissance pour la manière dont a agi le parlement de Bordeaux. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 441-442, nouvelle classification).
2 septembre. Paris.	A M. de Peraut.	Mazarin lui promet de s'employer dans son intérêt. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 442, nouvelle classification).
2 septembre. Paris.	A M. de Rosen.	Sur les levées de troupes qu'il est chargé de faire en Allemagne. Aff. étr. (Suède), t. VI, f° 64.
3 septembre. Paris.	A M. du Bernet.	Protestations d'estime et d'affection. Espoir que le calme va se rétablir dans la Guyenne. (M. du Bernet était premier président du parlement de Bordeaux.) B. M. ms. n° 1719, t. II, f° 321 recto.
3 septembre. Paris.	A l'évêque de Béziers.	Mazarin promet de s'occuper de ses intérêts et de ceux de son frère, dès que les finances du Roi seront en meilleur état. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 442-443, nouvelle classification).
3 septembre. Paris.	A M. de Cauvisson.	Protestations d'affection. Mazarin a chargé l'évêque d'Alby de l'entretenir d'une affaire à laquelle il s'intéresse. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 443, nouvelle classification).
3 septembre. Paris.	A M. de Pompadour.	Remerciements pour le zèle qu'il a montré à l'occasion des levées que l'on faisait secrètement dans sa contrée (Limousin). Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 443-444, nouvelle classification).
4 septembre. Paris.	A M. de Bussy-Lameth.	Mazarin le remercie de l'application avec laquelle il songe à tout ce qui peut être le plus avantageux pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 444, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
8 septembre. Paris.	A M. le cardinal Bichi.	Mazarin a tenu compte de la recommandation du cardinal Bichi en faveur de la ville d'Arles. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 444-445, nouvelle classification).
8 septembre. Paris.	A l'archevêque d'Arles.	Mazarin lui annonce que le député d'Arles s'en retourne avec pleine satisfaction. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 445, nouvelle classification).
8 septembre. Paris.	A MM. les consuls de la ville d'Arles.	Mazarin promet de s'occuper avec zèle de leurs intérêts. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 445 verso, nouvelle classification).
8 septembre. Paris.	A M. de Matos (?)	Mazarin le remercie du zèle qu'il montre pour le service du Roi. «Je ne doute point, ajoute-t-il, que vous n'ayez ressenti vostre part du desplaisir que l'on a eu icy des difficultez qu'on a faictes de delà à l'execution des choses dont M. le resident (de Portugal) vous avoit escrit.» Prière d'en assurer le bon succès. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 446, nouvelle classification).
17 septembre. Paris.	A MM. du parlement de Provence.	Mazarin les remercie de l'assurance qu'ils lui ont donnée de la pacification de la Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 446-447, nouvelle classification).
17 septembre. Paris.	A M. le comte de Carces.	Joie que cause à Mazarin la pacification de la Provence. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 447, nouvelle classification).
22 septembre. Paris.	A l'archevêque d'Arles	Mazarin le prie d'intervenir pour réconcilier le sieur des Bournais et la communauté d'Arles, auxquels il s'intéresse également. «Je vous prie de vous employer pour les porter à quelque accommodement, à la satisfaction de tous deux.» Aff. étr. (France). t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 447 verso, nouvelle classification).
24 septembre. Paris.	A M. de Montbas.	Mazarin lui recommande de remettre la levée des troupes étrangères à une autre saison. Aff. étr. (Suède), t. VI, f°s 391-392.
1er octobre. Paris.	A M. Millet, ou Milet.	Mazarin le félicite des succès qu'il a obtenus dans sa mission, et surtout de l'adresse avec laquelle il a réconcilié le prince palatin et M. de la Court. Éloge de M. de Rousworms, ou Rosworms, «qui a beaucoup d'honneur et de probité et est tres-zelé pour le service du Roi». Mazarin promet de s'employer dans son intérêt. Il autorise Millet à revenir, lorsqu'il ne jugera plus sa présence nécessaire en Allemagne. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 448, nouvelle classification).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
1er octobre. Paris.	A M. de Saint-Aunais, ou de Saint-Aunez.	Regrets que la situation des finances ne permette pas de lui donner l'assistance « que le service du Roy requiert ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 483-484, nouvelle classification).
4 octobre. Paris.	A M. le cardinal Bichi.	Remerciements pour les marques d'estime et de bienveillance qu'il lui a données. Il rendrait un grand service au Roi s'il pouvait trouver à emprunter, à Avignon ou à Carpentras, cinquante mille écus pour six mois, en donnant tels gages et intérêts qu'il jugerait convenables. Prière d'envoyer une prompte réponse. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 484-485, nouvelle classification).
6 octobre. Paris.	A M. Cantarini.	Recommandation pour le sieur Harneder (?); on a fait saisir deux vaisseaux, « dont les équipages le consomment en de grands frais ». Il laisserait les marchandises « pour gages de la sincerité de son procédé ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 485, nouvelle classification).
8 octobre. Paris.	A M. le comte de Charost.	Protestations de dévouement et de désir de lui rendre service. Mazarin le prie de donner à MM. de Palluau et d'Estrades toutes les assistances qui dépendront de lui. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 485-486, nouvelle classification).
10 octobre. Paris.	A M. Daujeard.	Remerciements pour les résolutions arrêtées dans le synode de Cleirac[1] (sic), et dues en grande partie à M. Daugeard. Leurs Majestés, ajoute Mazarin, « n'attendoient pas moins du zele et de la fidelite que ceux de vostre religion ont tousjours tesmoignez pour leur service, particulierement pendant ces derniers mouvemens ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 486-487, nouvelle classification).
13 octobre. Paris.	A M. Vincent[2].	Remerciements pour les services qu'il lui a rendus. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 487, nouvelle classification).
13 octobre. Paris.	A M. de Losières, ou Lauzières.	Mazarin le prie de réconcilier, conformément aux ordres du Roi, le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage, et les officiers du présidial de la Rochelle. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 487-488, nouvelle classification).

[1] Probablement Clérac, aujourd'hui département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac. Il y avait encore un Clerac, ou Clairac, dans l'Agenois, dont il a été question ci-dessus (p. 593, note 2), et un autre en Languedoc (aujourd'hui département de l'Herault, arrondissement de Béziers). Je pense qu'il s'agit de Clérac-en-Saintonge (Charente-Inférieure), où il y avait de nombreux protestants.

[2] Probablement M. Vincent de la Rochelle. C'était un ministre protestant, qui paraît avoir contribué à maintenir le synode de Clerac dans des dispositions favorables au Roi. (Voy. ci-dessous une lettre du 7 décembre adressée aux membres du consistoire de la Rochelle.)

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
13 octobre. Paris.	Au père Puigeolet, ou Pugeolet (?)	Recommandation pour M. de Mannevilette, qui a une affaire à Rouen. Aff. étr. (France). t. CXXIII, pièce 313 (t. 865, f° 379, nouvelle classification). — Minute. — Copie dans le tome XXV du recueil des *Lettres de Mazarin*; la date est omise dans la copie (t. 264, f° 488, nouvelle classification).
14 octobre. Paris.	A M. de Fabert.	Recommandation pour un Génois, et prière de l'assister «dans une affaire qu'il a avec des marchands de Sedan». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 488, nouvelle classification).
Octobre. (Sans autre date[1]). Paris.	A M. le marquis de Montausier.	Lettre de condoléance sur la mort de la mère du marquis de Montausier. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 489, nouvelle classification).
19 octobre. Paris.	A M. le marquis de la Ferté-Senneterre.	Recommandation pour le baron de . . . [2], et prière de le mettre en possession du château que lui a attribué le parlement de Metz. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 489, nouvelle classification).
20 octobre. Paris.	A M. l'évêque d'Alby.	Remerciements pour les renseignements qu'il a donnés. On a écrit au procureur général du parlement de Toulouse pour qu'il ne soit pas troublé «en la jouissance du temporel» de son évêché. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 489-490, nouvelle classification).
20 octobre. Paris.	A M. le comte de Mérinville.	Remerciements pour le soin qu'il veut bien prendre d'une affaire que Mazarin lui a recommandée et pour les offres qu'il a faites de son service au Cardinal sur les derniers bruits. «Ils ont esté, ajoute Mazarin, presque aussitost assoupis qu'esmeus, et la Cour ne fut jamais en une plus parfaicte union.» On attend toujours des nouvelles de Bordeaux. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 490, nouvelle classification).
22 octobre. Paris.	A M. de Honnecourt.	Plaintes contre les Espagnols qui feignent de vouloir la paix, et en rendent la conclusion impossible. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 490-492, nouvelle classification).
22 octobre. Paris.	A M. le marquis de la Ferté-Senneterre.	Recommandation d'épargner les biens du sieur Bitaut, qui sont situés en Lorraine. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 490, nouvelle classification).
22 octobre. Paris.	A M. Ohem, ou Oheim.	Il doit conduire dans le Luxembourg les troupes allemandes, qui sont licenciées en vertu de la paix de l'Empire. Recommandation pour la route qu'il doit suivre et l'ordre qu'il doit faire observer dans la marche. Aff. étr. (Suède), t. VI, f°s 65-66.

[1] Cette lettre est placée dans le manuscrit à la suite de celle du 14 octobre.
[2] Le nom est en blanc dans le manuscrit.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES
1649.		
22 octobre. Paris.	Au prince François de Lorraine.	Protestations d'affection pour la maison de Lorraine et de désir de lui être utile. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 431 verso.
23 octobre. Paris.	A M. l'abbé d'Esnay, ou Aisnay [1].	Mazarin l'engage à recevoir des mains du sieur Bitaut le prix des bles qu'il avait achetés en Bourgogne. « Je vous prie de recevoir sans difficulté l'argent qui proviendra de cette affaire, pour en disposer ensuite ainsy que je feray sçavoir qu'il sera de l'intention de Sa Majesté. » Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 495, nouvelle classification).
24 octobre. Paris.	A M. le prince d'Harcourt [2].	Mazarin se félicite d'avoir trouvé la Reine disposée à lui accorder le gouvernement de Montreuil. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 496, nouvelle classification).
25 octobre. Paris.	A M. le marquis de Sourdis.	Leurs Majestés sont indignées de l'enlèvement de la fille du sieur Floriot. Prière de s'employer pour que cette fille soit rendue à ses parents. « M. le procureur du Roy s'en va exprez sur les lieux avec esperance qu'elle luy sera remise entre les mains. » La Reine souhaite ardemment qu'il ne revienne pas sans la ramener. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 495, nouvelle classification).
30 octobre. Paris.	A M. le comte de Roucy.	Mazarin est étonné du mécontentement qu'il témoigne et désire « s'éclaircir des causes ». Protestations de désir de lui témoigner son amitié. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 496 verso, nouvelle classification).
31 octobre. Paris.	A M. de Marolles.	La Reine désire qu'il protège l'archevêque de Trèves contre les Espagnols; mais qu'il n'agisse qu'au nom de l'archevêque, afin d'éviter de rompre la paix de l'Empire. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 497, nouvelle classification).
31 octobre. Paris.	A Mme de Venel.	Protestations d'affection et de désir de la servir, elle et son mari. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 498, nouvelle classification).
31 octobre. Paris.	A M. le cardinal Bichi.	Remerciements pour la bienveillance qu'il a témoignée à M. de Venel. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 498, nouvelle classification).

[1] L'abbaye d'Aisnay était située au confluent de la Saône et du Rhône. Cette abbaye de bénédictins était en commende. L'abbé d'Aisnay était Camille de Villeroy. (Voy. ci-dessus, p. 266, note 2.)

[2] Ce prince d'Harcourt, qu'il ne faut pas confondre avec le comte d'Harcourt, souvent mentionné dans les *Lettres de Mazarin*, était fils du duc d'Elbeuf. (Voy. ci-dessus, p. 469, note 2).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
1er novembre. Paris.	A M. le lieutenant-général du bailliage de Rouen.	Mazarin le prévient que quantité de vaisseaux de Hollande, portant du blé, sont arrivés au Havre et à Rouen. Il recommande de leur livrer libre passage, afin que le blé puisse être transporté à Paris et «assister cette ville dans la disette de grains où elle est». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 498 verso, nouvelle classification).
5 novembre. Paris.	A M. le président de Regusse.	Remerciements pour les sentiments qu'il a témoignés à Mazarin. Prière de continuer à s'employer «pour la conservation du repos de la province[1]». Mazarin termine en le remerciant de la bonne volonté qu'il a montrée à feu son frère. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 501, nouvelle classification).
5 novembre. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin l'entretient des affaires de Guyenne et pense que, dans l'état présent du royaume, il faut surtout chercher à conclure un accommodement avec les mécontents. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 325 recto.
6 novembre. Paris.	Au duc de Lesdiguières	Mazarin demande que les terres de l'évêque de Valence, dans l'étendue du gouvernement du duc de Lesdiguières, soient traitées favorablement pour le logement des gens de guerre. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 500, nouvelle classification).
7 novembre. Paris.	A l'abbesse d'Origny.	Regrets pour les pertes qu'elle a faites et désir de pouvoir lui venir en aide. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 500 verso, nouvelle classification).
9 novembre. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin répond aux plaintes de Fabert à l'occasion du passage des troupes allemandes par son gouvernement. «Vous estes, lui écrit-il, de mes intimes amis, et ce qui vous touche ne m'est pas moins sensible que ma propre securité. Aprez tout, je ne vois pas qu'une marche d'un jour que ces troupes peuvent faire dans vostre gouvernement vous en fasse perdre le revenu entier, et je m'asseure que, par experience, vous avez eu plus d'apprehension que de mal. Vous advouerez que vous n'estes pas trop maltraité d'avoir à souffrir, pour si peu de temps, une charge que la pluspart des autres gouverneurs seront necessitez de supporter.» Arch. nat. KK, t. 1075, f° 55.
10 novembre. Paris.	A M. de Meules[2].	Mazarin fait l'éloge de la manière dont il a employé l'argent destiné aux levées. Il ajoute : «Je crois que vous aurez sceu la cherté des bleds qu'il y a cette année en France et particulierement à Paris. C'est ce qui me faict vous prier de faire tout vostre possible pour porter les marchands de Hambourg et de Dantzic d'en faire venir quantité de vaisseaux à Rouen; à quoy il vous sera aysé de les persuader par le gain certain et considerable qu'il y a à faire.» Aff. étr. (Suède), t. VI, f°s 385-386.

[1] Il s'agit de la Provence, d'après les détails que donne Mazarin sur les anciennes relations du président de Regusse avec son frère, Michel Mazarin, qui avait été archevêque d'Aix.
[2] M. de Meules représentait la France près des villes hanséatiques.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
12 novembre. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	Protestations de dévouement et d'affection. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 501 verso, nouvelle classification).
12 novembre. Paris.	A M. de Saint-Trouquet, ou Tronquet.	Remerciements pour l'envoi de la seconde partie de l'*Art militaire*, « que vous avez donnée au public ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 502, nouvelle classification).
12 novembre. Paris.	A M. le lieutenant-général de Rosen.	Recommandation de prendre ses quartiers d'hiver dans le Luxembourg, afin de ménager les pays français et de nuire aux ennemis. Aff. étr. (Suède), t. VI, f°s 66-67.
19 novembre. Paris.	A l'evêque de Bâle.	Mazarin a donné des ordres pour que son évêché souffrît le moins possible de la guerre. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 432 verso.
23 novembre. Paris.	A M. de Baussan, ou Beaussan (intendant d'Alsace).	Plaintes à l'occasion des dégâts commis par les troupes allemandes. Il serait à souhaiter que l'on pût déterminer ces troupes à prendre leurs quartiers dans le Luxembourg, comme le désirent Leurs Majestés. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 502 verso, nouvelle classification).
23 novembre. Paris.	A M. de Marolles.	Mazarin lui promet de s'occuper de ses intérêts, et lui recommande de s'appliquer présentement à l'affaire de Trèves. Il faut que l'Électeur adresse une lettre pressante au Roi, afin qu'il prenne sa défense contre ses sujets soutenus par les Espagnols. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 503, nouvelle classification).
Sans date précise[1]. Paris.	A M. le premier président du parlement de Toulouse.	Le chevalier de Terlon, qui se rend à Toulouse pour le service du Roi, est chargé d'entretenir particulièrement le Premier Président. Mazarin prie ce dernier de lui donner créance. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 504, nouvelle classification).
26 novembre. Paris.	A M. le premier président du parlement de Toulouse.	Prière de ne pas permettre qu'il se passe au parlement de Toulouse quelque chose contre les intérêts de l'évêque de Lavaur, pendant qu'il est retenu à la Cour « pour certaines affaires qui concernent le service de Sa Majesté ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 505, nouvelle classification).
27 novembre. Paris.	A M. de Montbas.	Mazarin le félicite de son succès dans les négociations avec le duc de Neubourg et l'électeur de Cologne. « J'ay esté bien ayse de voir que vous eussiez tiré parole de M. l'électeur de Cologne que les troupes, qui sont à luy dans le corps de Lamboy, qui consistent en douze regimens, seront effectivement licenciées et les soldats dispersez. » Recommandation de tâcher de faire entrer ces troupes dans l'armée de la Landgrave. Aff. étr. (Suède), t. VI, f° 387.

[1] Nous avons laissé cette lettre à la place qu'elle occupe dans le manuscrit.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
29 novembre. Paris.	A [M. de Noailles][1].	Mazarin se croit obligé de le prévenir que l'on répand le bruit que, dans la Haute-Auvergne, des personnes qui lui appartiennent (à M. de Noailles) se mêlent aux mouvements séditieux. Prière d'y mettre ordre et surtout de faire rétablir les bureaux des recettes le plus tôt possible et de réprimer promptement tout tumulte. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 506-507, nouvelle classification).
3 décembre. Paris.	A M. de Mondevergue.	Remerciements pour les renseignements qu'il a envoyés. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 433 recto.
3 décembre. Paris.	A M. de Meules[2].	M. de Meules doit engager les marchands des pays où il réside à fournir des blés à Paris, « qui en a un grand besoin ». B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 433 verso.
7 décembre. Paris.	A MM. les ministres et anciens du consistoire de la Religion P. R. de la Rochelle.	Promesse de s'occuper soigneusement d'une affaire, pour laquelle ils lui ont adressé une lettre que lui a remise le sieur Vincent. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 507, nouvelle classification).
7 décembre. Paris.	A M. de Benet.	Le régiment italien de Mazarin doit être soumis à la réforme, comme les autres troupes Toutefois, s'il y a des officiers des compagnies réformées qui veulent rester, Mazarin promet de leur faire donner « la moitié de la paye qu'ils avoient avant que d'estre réformés ». Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 214, f°s 507-508, nouvelle classification).
16 décembre. Paris.	A M. le chevalier de Trelon[3] (Terlon).	Mazarin lui annonce qu'on a pourvu aux deux cent mille livres demandées pour la Catalogne. Il a été bien aise du bon témoignage que le chevalier de Terlon rend de Penautier[4], qui montre de l'affection pour le service du Roi et pour Mazarin. Regret que cause au Cardinal la maladie de l'abbé de Calvière. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 509-510, nouvelle classification).
16 décembre. Paris.	A M. de la Ferté-Senneterre.	On réforme quelques compagnies du régiment italien de Mazarin. Il recommande le sieur des Oddi à la Ferté-Senneterre. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 510 verso, nouvelle classification).
17 décembre. Paris.	A M. de Meules.	Remerciements pour le soin qu'il a pris d'engager des marchands de Hambourg à envoyer des blés en France. Aff. étr. (Suède), t. VI, f° 386.

[1] La copie porte *Noailias;* mais comme M. de Noailles avait alors le gouvernement d'Auvergne, c'est à lui, et non à M. de Noaillias, ou Noaillac, que cette lettre doit être adressée.
[2] Voy. ci-dessus, p. 604, l'analyse du 10 novembre 1649.
[3] La copie porte bien *Trelon;* mais il faut lire *Terlon.* (Voy. ci-dessus, p. 581, note 1.)
[4] Pierre-Jean-Louis Penautier était trésorier des États de Languedoc. Il mourut au mois d'août 1711. (Voy. le *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 454, et la note de Saint-Simon sur ce passage.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
17 décembre. Paris.	A M. Brasset.	Mazarin a été très touché des intentions malveillantes de la province de Hollande à l'égard du prince d'Orange. La France soutiendra ce prince de toutes ses forces. Les Hollandais ont tort de compter sur les divisions de la France, qui sont complètement terminées. Imprimé dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. IV, p. 326-327.
27 décembre. Paris.	A M. de Montbas.	Mazarin lui recommande de ne pas employer à des levées la somme de soixante-cinq mille livres qu'il a trouvé à emprunter sur des pierreries. Il faut la déposer à la banque d'Amsterdam, ou la laisser aux mains des prêteurs, qui la fourniront à la première réquisition. Les intérêts ne commenceront à courir que du moment où la somme aura été effectivement remise. Aff. étr. (Suède), t. VI, f° 392. A la suite se trouve une promesse de Mazarin s'engageant « en son propre et privé nom » à payer au sieur Geis la somme qui sera stipulée par le sieur de Montbas, jusqu'à la concurrence de cent mille livres.
29 décembre. Paris.	A M. Leucht, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie d'Erlach.	Leurs Majestés désirent que son régiment aille rejoindre les troupes du général de Rosen. Envoi de huit cents pistoles et recommandation d'exécuter promptement les ordres du Roi. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 511, nouvelle classification).
29 décembre. Paris.	A M. de Flexenstein (Flechenstein).	Même recommandation. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 511 verso, nouvelle classification).
29 décembre Paris.	A M. Oheim (Oheim).	Recommandation d'envoyer à Rosen huit cents cavaliers et un corps d'infanterie. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 512, nouvelle classification).
29 décembre. Paris.	A M. le général-major Russorme (Roswerms).	Leurs Majestés désirent que son régiment d'infanterie rejoigne M. de Rosen. Envoi de sept cents pistoles. Instances pour que les ordres du Roi soient promptement exécutés. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 512-513, nouvelle classification).
29 décembre. Paris.	A M. le général-major d'Erlach.	Remerciements pour les nouvelles marques qu'il a données de son zèle pour le service du Roi. Regret que l'état des finances ne permette pas à Mazarin de l'assister, comme il voudrait. Ordre donné à Hervart de lui remettre trois cents pistoles. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f° 513, nouvelle classification).
30 décembre. Paris.	A M. le marquis de Castelnau-Mauvissière.	Prière de remettre entre les mains du trésorier de la marine de Brest « les quatre mille et tant de livres des bleds [1] ». Cette somme est nécessaire pour terminer la construction de « deux grands vaisseaux ». Recommandation de veiller sur tout ce qui se passe dans le port de Brest. Aff. étr. (France), t. XXV du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 264, f°s 513-514, nouvelle classification).

[1] De la somme qui était destinée à acheter des blés.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1649.		
30 décembre. Paris.	A M. Chanut.	La paix générale n'ayant pu se conclure par l'opiniâtreté des Espagnols, Mazarin espère obtenir de la Suède un corps d'infanterie d'au moins mille hommes, que la France rendra à la première réquisition. Il recommande à Chanut d'insister pour obtenir ce secours, et de rappeler à la reine de Suède la promesse qu'elle avait faite antérieurement d'un corps beaucoup plus considérable. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 476-477.
1650.		
1er janvier. Paris.	A M. d'Estrades.	Mazarin l'engage à cultiver toujours l'amitié du prince d'Orange[1]. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 19, nouvelle classification).
6 janvier. Paris.	Au premier président du parlement d'Aix.	Recommandation pour Andrea Valenti, qui a un procès au parlement d'Aix. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 21 verso, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A M. d'Andilly.	Recommandation de veiller à la sûreté de Casal. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 22, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	Au marquis de Castelnau-Mauvissière.	Recommandation de n'employer l'argent qu'il a entre les mains qu'à la construction de vaisseaux neufs. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f°s 22-23, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A l'abbé d'Esnay, ou Aisnay.	Lettre relative à des achats de blé. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 23, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A M. Bidaud.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 23, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A M. de Molleville.	Assurances d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f°s 23-24, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A M. de Matha.	Lettre de même nature. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 24, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A M. de Chouppes[2].	Mazarin a reçu sa lettre du 9 décembre 1649, qui l'informe de la diligence que M. de Chouppes a faite pour rejoindre le duc d'Épernon. Arch. nat. KK. t. 1221, f° 182. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 24, nouvelle classification).

[1] Le prince d'Orange était, à cette époque, Guillaume II. On trouve dans l'ouvrage de M. Antonin Le Fèvre-Pontalis sur Jean de Witt (t. I, p. 44 et suiv.) le récit de la lutte de ce prince contre Amsterdam. Guillaume II échoua dans son entreprise contre cette ville et mourut le 6 novembre 1650.

[2] On voit par les *Mémoires du marquis de Chouppes* (t. I, p. 251, de l'édition de 1753) qu'il avait été chargé de conduire un corps de 6.000 hommes au duc d'Épernon.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
7 janvier. Paris.	Au marquis Ville.	Remerciements pour les mesures qu'il a prises dans le but de réformer l'armée et de défendre Casal. Aff. étr. (France). t. XXVII, f° 1 du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 266, f° 10, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	A Antonio Francesco Farsetti.	On ne peut immédiatement faire le règlement de compte que réclame Farsetti à cause de nombreuses erreurs dans les états qu'il a présentés. Aff. étr. (France). t. XXVII, f°s 1-2 du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 266, f°s 10-11, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	Au colonel Alesandro di Monte.	Regret que la misère du temps ne permette pas de lui accorder les assistances pécuniaires que Mazarin aurait désiré pouvoir lui donner. Aff. étr. (France), t. XXVII, f° 2 du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 266, f° 11, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	Au colonel Ornano.	Mazarin promet ses bons offices pour faire recevoir le second fils du colonel Ornano page de la chambre du Roi. Pour l'aîné, le colonel fera bien de l'envoyer dans une des académies[1] de Paris. Aff. étr. (France). t. XXVII, f° 3 du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 266, f° 12, nouvelle classification).
7 janvier. Paris.	Aux conseillers d'État de Casal.	Mazarin se félicite de ce que l'on a découvert le complot des Espagnols pour s'emparer de Casal. Aff. étr. (France), t. XXVII, f°s 3-4 du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 266, f°s 12-13, nouvelle classification).
13 janvier. Paris.	Au bailli de Valençay	Recommandation pour D. Marc-Antoine de Saint-Severin, de l'ordre des Théatins. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f°s 24-25, nouvelle classification).
13 janvier. Paris.	Au duc d'Épernon.	Recommandation en faveur du coadjuteur de Montauban. Mazarin désire qu'il fasse partie de la prochaine assemblée générale du clergé. Arch. nat. KK. t. 1221, f° 184. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 25, nouvelle classification).
13 janvier. Paris.	Au duc d'Épernon.	Recommandation pour qu'il garantisse du logement des gens de guerre les terres de l'archevêque d'Auch. Arch. nat. KK. t. 1221, f° 185. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 24 verso, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	Au comte du Daugnon.	Mazarin le félicite des succès qu'il a obtenus sur les Bordelais. Arch. nat. KK. t. 1221, f° 186. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 30 recto, nouvelle classification).

[1] On a déjà vu qu'on appelait alors *académies* des écoles où la jeune noblesse complétait son instruction.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
14 janvier. Paris.	A M. de Breteuil.	Remerciements pour les témoignages d'affection que M. de Breteuil lui a donnés. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 30 verso, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	A M. de Florimont.	Remerciements pour les témoignages d'affection qu'il a reçus de M. de Florimont. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 31, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	Au président de Seguiran.	Recommandation pour le sieur Desbournais. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 31, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	Au comte de Carces.	Remerciements pour le zèle et l'affection qu'il témoigne. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f°s 27-28, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	Au bailli de Valençay.	Satisfaction due par les cardinaux Cenci et Savelli pour leur conduite envers le marquis de Fontenay. Le bailli peut promettre aux Napolitains les secours de la France, si la paix se fait. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* (t. 267, f° 28, nouvelle classification).
14 janvier. Paris.	Au président Servien[1].	Sur un projet d'alliance entre le fils de l'électeur de Bavière et une princesse de la maison de Savoie. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 11-12[2].
14 janvier. Paris.	A M. de Lunas.	Recommandation pour qu'il conserve sa compagnie au meilleur état possible. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 8.
14 janvier. Paris.	A M. de Feuquières.	Protestations du désir de le servir. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 8 verso.
14 janvier. Paris.	Au maréchal de la Meilleraye.	Remerciements pour les témoignages de son amitié. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 8 verso.
14 janvier. Paris.	A M. de Noaillac.	Réponse relative à des sommes d'argent réclamées par lui. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 9.
19 janvier[3]. Paris.	Au duc de Joyeuse.	Mazarin lui parle des résolutions *qui furent exécutées hier*, et dont il trouvera les motifs dans la déclaration du Roi. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 12-13.

[1] Ambassadeur de France à Turin.

[2] Afin d'éviter des redites inutiles, il suffira de prévenir, une fois pour toutes, que le tome XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin* correspond, dans la nouvelle classification, au tome 267 du f. France des arch. des Aff. étr.

[3] La copie porte 15 janvier; mais comme Mazarin fait allusion à l'arrestation des princes, qui eut lieu le 18 janvier, la date doit être changée. La lettre a été écrite le lendemain de l'arrestation des princes, par conséquent le 19.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
19 janvier. Paris.	Au duc et à la duchesse de Richelieu.	Mazarin les exhorte à montrer, en cette circonstance, leur zèle pour le service du Roi [1]. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 18.
19 janvier. Paris.	Au comte d'Alais.	Mazarin lui promet la continuation de l'affection de la Reine. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 19 verso.
19 janvier. Paris.	A MM. du parlement de Bordeaux.	Mazarin leur annonce l'arrestation des princes. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 20.
19 janvier. Paris.	A M. d'Estrades.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 20-21.
19 janvier. Paris.	Au comte de Charost.	Même sujet. Mazarin annonce en même temps à Charost sa réintégration dans la charge qui lui avait été enlevée (charge de capitaine des gardes du corps). Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 21.
20 janvier. Paris.	Au chevalier de Trelon (Terlon).	Armements maritimes et questions pécuniaires. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 21-22.
20 janvier. Paris.	A l'abbé d'Esnay, ou Aisnay.	Prière de recevoir pour lui certaines sommes d'argent. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 22.
20 janvier. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	Sur l'arrestation des princes. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 23.
20 janvier. Paris.	Au maréchal de la Meilleraye.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 23.
20 janvier. Paris.	Au marquis de Montausier.	Mazarin lui annonce l'arrestation des princes et lui recommande de prendre les mesures nécessaires pour maintenir « les quartiers où il est dans le calme et le devoir ». Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 23-24.
20 janvier. Paris.	A Mme de Montausier.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 24 verso.
20 janvier. Paris.	A Mme de la Trémouille.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 24-25.

[1] C'est-à-dire, à l'occasion de l'arrestation des princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
20 janvier. Paris.	A M. de Marsin.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 25-26.
21 janvier. Paris.	Au cardinal d'Este.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVII[1] du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 57-58.
21 janvier. Paris.	Au cardinal Francesco Barberini.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 62-63.
21 janvier. Paris.	Au cardinal Sacchetti.	Protestations d'affection. Mazarin serait disposé à appeler près de lui son parent Lorenzo Mancini, si les circonstances étaient plus favorables. Il espère que la bonté divine lui donnera la force nécessaire pour surmonter les difficultés. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 54-56.
21 janvier. Paris.	Au duc de Mantoue.	Mazarin lui annonce l'arrestation des princes, à laquelle le peuple a applaudi avec des marques de joie inouies (*con demostrationi non più vedute di gioia*). Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 56-57.
22 janvier. Paris.	Au comte du Daugnon.	Mazarin lui annonce l'arrestation des princes. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 27-28.
22 janvier. Paris.	A M. d'Auny, ou Dogny.	Mazarin lui recommande de s'entendre avec le sieur de Vandy et l'abbé Fouquet, chargés d'une mission du Roi[2]. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 28.
23 janvier. Paris.	A M. le comte de Comartin[3].	En l'avertissant de l'arrestation des princes, à laquelle Mazarin a consenti avec peine, il l'engage à ne rien négliger pour assurer la tranquillité dans la province de Champagne. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 29-30.
23 janvier. Paris.	A M. de Matignon.	La Reine compte pleinement sur sa fidélité. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 30.
24 janvier. Paris.	A M. de la Tour[4].	Malgré l'affection de M. de la Tour pour le duc de Longueville, Mazarin n'a pas hésité à répondre à la Reine de son dévouement pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 30 verso.

[1] Ce volume, qui contient des lettres italiennes, répond au tome 266 du f. France de la nouvelle classification.
[2] Cette mission avait pour but de s'emparer de la place de Damvilliers, qui appartenait au prince de Conti.
[3] Tel est le nom donné par le manuscrit. Je pense qu'il faudrait lire *Caumartin*. Louis Le Fèvre de Caumartin, né en 1624, mort en 1687, avait été intendant en Champagne.
[4] Gouverneur d'Arras.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
24 janvier. Paris.	A M. d'Hocquincourt.	Après lui avoir parlé de l'arrestation des princes, Mazarin ajoute : « Vous verrez à présent que vous avez eu grande raison de dire à Mme de Chevreuse qu'elle se pouvoit fier en ma parole. » Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 31.
24 janvier. Paris.	A M. Ehm (*sic*)[1].	Mazarin lui annonce l'envoi d'argent pour les troupes qu'il commande. Il ajoute : « Cependant, comme il pourroit estre que des gens mal intentionnez, et peut-estre mesme M. le mareschal de Turenne, qui est attaché aux interests de M. le Prince et qui est parti de la Cour sans permission de Sa Majeste, voudroient induire les troupes que vous commandez à quelque chose de contraire au service du Roy, je m'asseure que vous n'oublierez rien pour empescher, par vos soins et par vostre autorité, l'effect de leur mauvais dessein. » Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 31-32.
24 janvier. Paris.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin se plaint de ce que le corps de Rosen, laissé à la frontière, est loin d'être encouragé par les gouverneurs des places. On lui refuse le passage et des vivres. Envoi de du Plessis-Besançon pour faire cesser cette mésintelligence. Aff. étr. (France), t. 87, f° 144.
25 janvier. Paris.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin se félicite de l'arrestation des princes. Le duc de Mercœur n'est pas encore parti pour la Catalogne. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 63-64.
26 janvier. Paris.	Au cardinal Francesco Barberini.	On ne ressent jusqu'à présent que de bons effets de l'arrestation des princes. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 64-65.
26 janvier. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin lui parle des heureux résultats de l'arrestation des princes et annonce que le Roi a révoqué la nomination qu'il avait faite de l'abbé de la Rivière pour le cardinalat. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 66-67.
26 janvier. Paris.	A monseigneur Bentivoglio, nonce à Florence.	Mazarin l'avertit que les Espagnols entretiennent des relations avec Porto-Ferrajo, probablement dans le but de s'emparer de Porto-Longone. Aff. étr. (France), t. XXVII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 67-68.
27 janvier. Paris.	Au maréchal de la Meilleraye.	Ordre de remettre six canons « de six livres de balle » à ceux qui se présenteront de la part du roi d'Angleterre. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 32.

[1] Il faut lire *Oheim*, nom d'un des colonels weimariens.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
27 janvier. Paris.	Au comte de Grandpré[1].	Mazarin lui exprime le regret de la résolution que l'on a été obligé de prendre à l'égard de M. le Prince. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 32-33.
27 janvier. Paris.	A la comtesse de Grandpré.	Même sujet. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 57. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 33.
27 janvier. Paris.	A M. de Mazon(?), lieutenant de roi, à Mouzon[2].	Recommandation de veiller à la sûreté de la place. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 59. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 34.
27 janvier. Paris.	A Bussy-Lameth.	Mazarin lui annonce qu'il ne croit pas « avoir à présent un meilleur amy que M. le coadjuteur de Paris ». Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 34.
27 janvier. Paris.	A l'évêque de Montpellier.	Recommandation de faire nommer le grand archidiacre de Narbonne comme député de la province de Languedoc pour la prochaine assemblée générale du clergé. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 34 verso.
28 janvier. Paris.	A M. le duc d'Épernon.	Recommandation pour le coadjuteur de Montauban. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 188. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 34-35.
28 janvier. Paris.	Au duc d'Uzès.	Recommandation pour des bénéfices ecclésiastiques. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 35.
28 janvier. Paris.	A M. le marquis de la Ferté-Senneterre.	Ordre de réunir les troupes de Champagne; indication des corps qui pourront fortifier son armée. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 36.
28 janvier. Paris.	Au bailli de Valençay.	Recommandation pour un capitaine nommé Philippe Lencelli. Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f°s 37-38.
28 janvier. Paris.	Au lieutenant-général de Rosen.	Ordre de réunir ses troupes à celles de la Ferté-Senneterre. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 60. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 37.
28 janvier. Paris.	A M. Kloug.	Même ordre. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 61. — Aff. étr. (France), t. XXVIII du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 37 verso.

[1] Voy. sur le comte de Grandpré, ci-dessus, p. 471, note 3.
[2] Le comte de Grandpré était gouverneur de cette ville.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
29 janvier. Paris.	A Brasset.	Mazarin l'entretient de l'arrestation des princes et le charge d'en informer le prince d'Orange. Un extrait de cette dépêche a été publié par M. van Prinsterer dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. IV, p. 341-342.
31 janvier. Paris.	A M. d'Apremont, gouverneur de Rethel.	Lettre de compliments. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 62.
6 février. Rouen[1].	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui recommande, au nom de la Reine, de ne pas souffrir que l'on juge, au parlement de Paris, en l'absence de Leurs Majestés, le procès pendant entre le duc de Mantoue, la reine de Pologne et la princesse palatine. Bibl. nat., ms. f. fr. 6882, f° 28; original. — *Ibid.*, n° 4207, f° 44 verso; copie du temps.
8 février. Rouen.	Au comte de Grandpré.	Mazarin le félicite des sentiments de fidélité qu'il témoigne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 57.
8 février. Rouen.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de soulager le Périgord, qui ne pourrait « soutenir, sans une ruine entière et sans une désolation dont il ne sauroit se relever, le logement des troupes qui y ont esté expediées en quartier ». Bibl. nat., ms. f. fr. 6882, f° 37; original. — *Ibid.*, n° 4207, f° 55; copie du temps.
12 février. Rouen.	Aux officiers de la garnison de Damvilliers.	Remerciements pour le zèle qu'ils ont montré en maintenant la place dans l'obéissance du Roi. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 65.
18 février. Rouen.	A M. de Fabert.	Mazarin fait l'éloge de la fidélité des habitants de Mouzon, qui ont chassé le comte de Grandpré, leur gouverneur, parce qu'il avait embrassé le parti des princes. Le Cardinal parle ensuite des mesures que l'on pourrait prendre pour s'emparer de Stenay. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 67.
18 février. Rouen.	A du Plessis-Besançon.	Remerciements pour le zèle qu'il montre. On lui envoie une lettre de maréchal de camp pour servir sous M. de Vendôme en Bourgogne. Aff. étr. (France), t. 406, f° 237. — Original signé.
19 février. Rouen.	Au maréchal de la Ferté.	Mazarin l'entretient des mesures à prendre pour s'emparer de Stenay. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 68.
23 février. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin lui annonce que le comte de Saint-Aignan s'est rendu maître de la tour de Bourges; que le duc de Vendôme a pris le château de Dijon, et que la duchesse de Longueville s'est réfugiée en Hollande. Il serait très important de s'emparer de Turenne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 71.

[1] On a vu, dans le tome III, p. 456, note 1, des *Lettres de Mazarin*, que la Cour s'était rendue en Normandie (février 1650), afin de réprimer les mouvements séditieux des partisans des princes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
27 février. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin le félicite de la disposition qu'il montre pour terminer par un accommodement les affaires de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 190.
27 février. Paris.	A M. Talon (Philippe[1]).	Le Cardinal consent à ce que le sieur de Becherelle soit nommé gouverneur de Mouzon, suivant le désir de la garnison. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 73.
7 mars. Melun[2].	A Michel Le Tellier.	Recommandations pour la solde et l'équipement des troupes. Aff. étr. (France), t. CXXXI[3], pièce 47.
8 mars. Melun.	A Michel Le Tellier.	Brevet de maréchal de camp pour M. du Buisson, protégé par M. d'Hocquincourt. Aff. étr. (France), t. CXXXI, pièce 49.
8 mars. Melun.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour des magasins de blé et de farines à établir à Arras, Dunkerque et Saint-Quentin. Aff. étr. (France), t. CXXXI, pièce 50.
8 mars. Melun.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de donner à M. d'Hocquincourt toute la satisfaction possible. Aff. étr. (France), t. CXXXI, f° 51.
9 mars. [Sens.]	Au duc d'Orléans.	Mazarin s'excuse de ne pouvoir faire donner au chevalier d'Hautefeuille la galère qui deviendra vacante par la mort prochaine du chevalier de Boissise. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 97 recto.
10 mars. [Auxerre.]	A M. de Meules.	Mazarin le félicite de la réponse qu'il a faite à M. Salvius sur la détention des princes. Détails sur les levées de troupes. Aff. étr. (Suède), t. VI, f° 386.
17 mars. [Dijon.]	A M. de Fabert.	On doit chercher à augmenter les soupçons des Espagnols contre Turenne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 74.
22 mars. Dijon.	Au maréchal de l'Hôpital.	Mesures prises pour empêcher les troupes de Turenne de ravager la Champagne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 77.
22 mars. Dijon.	A Michel Le Tellier.	La reine de Suède a demandé que le représentant de la France auprès d'elle eût le titre d'ambassadeur. Chanut n'a voulu accepter ce titre qu'à condition qu'on lui donnerait de bonnes assignations. Mazarin insiste pour qu'on lui fasse justice. Il parle ensuite de détails d'affaires, et particulièrement des promesses faites au duc de Beaufort. se plaint du surintendant des finances, qui déclare ne pas pouvoir fournir cent mille livres pour la Catalogne. — La place de Bellegarde[4] a été sommée d'ouvrir ses portes au Roi. Aff. étr. (France), t. 290, f° 106.

[1] Voyez, dans le présent volume, la table du tome IV, au mot Talon (Philippe).
[2] Au mois de mars, la Cour se rendit en Bourgogne pour soumettre les partisans des princes. (Voy. le tome III, p. 496, note 1, des *Lettres de Mazarin*.)
[3] Ce volume est le tome 873 (France) de la nouvelle classification.
[4] Aujourd'hui Seurre, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Beaune.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
19 mars. [Dijon.]	A l'évêque de Mâcon.	Mazarin exprime le désir que la santé de l'évêque se rétablisse. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 455 verso.
24 mars. Saint-Jean-de-Losne.	A M. Chanut.	Remerciements pour le soin qu'il a pris d'obtenir de la reine de Suède un régiment qui servît dans les armées françaises. Détails sur la solde et le transport de ces troupes. La Reine-Régente a vu avec plaisir que la reine de Suède approuvait l'arrestation des princes. L'armée royale se prépare à assiéger Bellegarde. Mazarin va se rendre à Saint-Jean-de-Losne, puis à l'armée. Aff. étr. (Suède), t. VII, f° 477-480.
[Mars[1].]	Au premier président du parlement de Bourgogne.	Mazarin l'exhorte à vivre en bonne intelligence avec le duc de Vendôme. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 453 verso.
1er avril. Saint-Jean-de-Losne.	A du Plessis-Besançon.	Mazarin approuve la proposition qu'a faite du Plessis-Besançon de brûler le pont de Seurre, ou Bellegarde. Précautions à prendre pour assurer le succès de ce projet. Aff. étr. (France), t. 406, f° 263. — Original signé.
3 avril. Saint-Jean-de-Losne.	A du Plessis-Besançon.	Mazarin le prie de ne rien négliger pour faire réussir le dessein de brûler le pont de Bellegarde. Aff. étr. (France), t. 406, f° 265. — Original signé.
5 avril. [Dijon.]	A M. Chanut.	La Reine (Anne d'Autriche) a pris le parti d'ajourner à un autre temps le projet de prendre à sa solde un régiment suédois à cause des frais considérables qui en résulteraient pour la France. M. Chanut devra remercier la reine de Suède et lui faire agréer ce changement. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 481-484.
5 avril. [Dijon.]	A la duchesse d'Épernon.	Mazarin promet de tenir compte d'une recommandation que la duchesse lui a adressée. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 454 recto.
8 avril. Dijon.	Au comte du Daugnon.	Recommandation pour un officier qui sollicite le commandement de deux vaisseaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 197.
8 avril. Dijon.	A Michel Le Tellier.	Mazarin est très inquiet au sujet de Philipsbourg, où ceux qui commandent dépendent de Turenne. Il envoie Milet à Brisach, place pour laquelle il a aussi des craintes. On pourrait charger MM. d'Avaux et Servien de traiter de la paix avec les ministres d'Espagne dans une ville de la Guyenne, comme Bazas. Aff. étr. (France), t. 290, f°s 122 et suiv.

[1] La copie porte la date du 1er septembre; mais d'après les faits mentionnés, la lettre doit être de mars 1650. Ce fut, en effet, à cette époque que le premier président du parlement de Dijon et le duc de Vendôme, chargé du gouvernement de la Bourgogne, furent en lutte.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
8 avril. Dijon.	A du Plessis-Besançon.	Mazarin l'engage à s'appliquer sérieusement au projet qu'il a formé pour détruire le pont de Seurre, ou Bellegarde. Aff. étr. (France), t. 406, f° 267. — Original signé.
10 avril. Saint-Jean-de-Losne.	Au duc d'Épernon.	Mazarin l'engage à se rendre à la Cour. « Quand les deputez de Bordeaux ont voulu toucher quelque chose de vostre revocation, [le garde des sceaux] leur a fait des defenses si precises, de la part de Leurs Majestez, d'en parler, ... que je crois que ni eux ni aucun autre ne se vantera jamais de vous avoir fait faire ce voyage. » Arch. nat. KK, vol. 1221. f° 195.
12 avril. Saint-Jean-de-Losne.	A M. de Rosen.	Mazarin l'informe d'un ordre donné par le marquis del Buffalo et l'engage à le faire bien observer. Arch. nat. KK. vol. 1075. f° 78.
12 avril. Saint-Jean-de-Losne.	A M. de Rosen.	Sur les mouvements et le logement des troupes. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 79.
14 avril. Dijon.	A du Plessis-Besançon.	Mazarin, sachant que du Plessis-Besançon désirait être envoyé à Auxonne, s'est empressé d'obtenir de la Reine l'ordre qu'il souhaitait. Aff. étr. (France), t. 406, f° 269. — Original signé.
18 avril. Dijon.	Au comte d'Avogadre [1].	Mazarin lui envoie le brevet d'une pension et lui annonce qu'il recevra le brevet d'aide de camp à son arrivée en Piémont, où se trouve le régiment qu'il doit commander. Original signé, conservé dans les archives de la famille de Moussy-La Contour. et publié par M. de Longuemar dans un mémoire sur ces archives.
20 avril. Dijon.	A Michel Le Tellier.	Nouvelle de la soumission de Bellegarde et du château de Saumur. Détails relatifs à la princesse et au prince de Condé, à la duchesse de Bouillon, aux négociations avec l'Espagne et au sieur Guyonnet, député du parlement de Bordeaux à Paris. Aff. étr. (France), t. 290. f°s 126 et suiv.
21 avril. Dijon.	A Michel Le Tellier.	Milet et Beaussant ont remis toutes choses en bon état à Brisach. Milet doit aussi s'occuper de Philipsbourg et des autres places où se trouvent des garnisons françaises. Nécessité de mettre le duc de Mercœur en état de se rendre promptement en Catalogne. Mazarin parle ensuite du commandement de l'armée de Flandre, des négociations avec l'Espagne, des finances, et enfin de Matha et de Fontrailles, qui doivent quitter Paris avant que la Reine y rentre. Aff. étr. (France), t. 290, f°s 132 et suiv.

[1] Ce personnage eut le commandement du régiment italien de Mazarin et est ordinairement désigné, dans la correspondance du Cardinal, sous le nom de l'Avogadre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
22 avril. [Dijon.]	A M. du Bernet, premier président du parlement de Bordeaux.	Mazarin promet de s'employer pour le petit-fils de M. du Bernet, qui sollicite une pension sur une abbaye. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 196.
24 avril. Dijon.	A M. de Fabert.	Plaintes de la conduite de Chavigny. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 81.
25 avril. [Dijon.]	A M. de Comminges.	Mazarin le remercie des services qu'il a rendus (il venait de s'emparer de Saumur) et l'engage à poursuivre vigoureusement le duc de la Rochefoucauld, Jarzé et les autres rebelles. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 197.
28 avril. [Troyes.]	A M. Chanut.	Ouvertures faites par la reine de Suède pour un traité de commerce entre la France et ce royaume. Mazarin se réjouit de ce que la reine de Suède a envoyé ordre au prince généralissime[1] de ne pas passer outre à l'exécution de la paix, avant que l'Empereur ait rempli les conditions imposées pour le séquestre d'Ehrenbreitstein. Embarras financiers de la France énumérés par Mazarin. « Peril de perdre tout à coup dix ou douze mille Suisses, qui estoient une des forces de l'Estat les plus considerables, faute de pouvoir leur payer quelques sommes à bon compte de ce qui leur est deub, etc. Si vous estiez icy et que vous vissiez le destail des affaires, vous trouveriez cent autres depenses, esgalement necessaires, auxquelles on ne peut fournir; vous sçauriez que celle des maisons royales est chaque jour sur le point de manquer; que la reyne d'Angleterre rompt la sienne et entre dans les Carmelites, faute de luy pouvoir donner une petite assistance par mois; que MM. des finances n'ont pas trouvé encore un sol pour l'artillerie ni mesme pour le pain de l'armée de Flandre; que nous sçavons de science certaine, il y a trois mois, que Porto-Longone va estre attaqué par l'armement qu'on prepare à Naples, sans qu'on ayt pu mettre un seul vaisseau ni galere à la mer pour le ravitailler, etc.; j'obmets cent autres choses auxquelles on ne peut fournir. » Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 481 verso et suiv.
3 mai. Paris.	A du Plessis-Besançon.	Mazarin lui adresse de nouvelles protestations de son affection, qui n'a pu être altérée par un léger incident. Aff. étr. (France), t. 406, f° 274. — Original signé.
5 mai. Paris.	A M. Talon (Philippe).	Recommandations pour mettre l'artillerie en bon état. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 83.
6 mai. Paris.	A M. de Fabert.	Plaintes contre Chavigny qui est entièrement dans l'intérêt des princes. Arch. nat. KK, vol. 118, pièces 226 et 227.
9 mai. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin a reçu des lettres du maréchal et du marquis de la Force, qui protestent de leur fidélité au service du Roi. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 209.

[1] Charles, comte palatin, plus tard roi de Suède sous le nom de Charles-Gustave ou Charles X.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
17 mai. Paris.	Au général de la Valette.	Mazarin a reçu la relation de son voyage à Bergerac. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 207.
19 mai. Paris.	Au comte du Daugnon.	Mazarin l'engage à donner au maréchal de la Meilleraye tous les secours nécessaires pour assurer le succès de l'expédition de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 208.
21 mai. Paris.	Au maréchal de la Meilleraye.	Mazarin lui donne des renseignements sur la situation de Bordeaux, et espère que cette ville se soumettra à l'autorité royale. Arch. nat. KK, vol. 1221, f°s 210-211.
21 mai. Paris.	Au maréchal de la Meilleraye.	Le Cardinal lui annonce l'arrivée d'un personnage avec lequel il pourra s'entendre pour le service du Roi. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 212.
25 mai. Paris.	Au duc de Saint-Simon.	Remerciements pour la fermeté avec laquelle il a résisté aux tentatives de séduction des Espagnols. Mazarin lui annonce que le président de Maisons a succédé à d'Emery comme surintendant des finances. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 213.
26 mai. Paris.	A M. de la Vie [1].	Mazarin lui annonce l'envoi de M. d'Alvimare pour faciliter l'arrangement des affaires de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 214.
27 mai. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin l'engage à entretenir des relations avec le duc de Saint-Simon, qui a refusé de recevoir la princesse de Condé et résisté aux instances des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. Le voyage du Roi en Guyenne a été mis en délibération dans le Conseil, mais n'est pas encore décidé. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 216.
27 mai. Paris.	A M. Chanut.	Mazarin se réjouit de la nouvelle de la guérison de la reine de Suède. Il annonce à Chanut la mort du surintendant d'Emery et la démission de son collègue d'Avaux. Le président de Maisons a été nommé surintendant des finances. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 484-485.
27 mai. Paris.	A M. de Saint-Paul.	Mazarin le remercie d'avoir réussi à introduire dans Rethel un secours considérable. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 84.
28 mai. Paris.	A M. Pajet.	Il doit chercher le moyen de fournir des vivres au corps amené par Saint-Paul. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 85.

[1] Avocat général au parlement de Bordeaux.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
31 mai. Paris.	A M. de Rosen.	Sur les mouvements des troupes et la nécessité de surveiller les ennemis. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 86.
31 mai. Paris.	A M. de Fabert.	Plaintes contre Chavigny. C'est par considération pour Fabert que Mazarin n'a pas fait arrêter Chavigny au moment où les princes furent conduits à Vincennes. Il s'est borné à l'éloigner de Paris. Chavigny n'a cessé depuis d'être le conseil de la princesse de Condé (Charlotte de Montmorency, mère du prince de Condé). Arch. nat. KK, vol. 118, pièce 227.
31 mai. Paris.	A M. de la Meilleraye.	Mesures prises pour lui procurer de l'argent. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 219.
Sans date précise. Probablement de la fin de mai.	[Probablement au maréchal de la Meilleraye.]	Détails sur les préparatifs de l'expédition de Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f°s 200-204.
4 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Nécessité de maintenir la discipline militaire. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 5 verso.
4 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin envoie Gontery, qui vient de Rethel, rendre compte à S. A. R. (le duc d'Orléans) de tout ce qui se passe dans cette région. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 5 verso.
5 juin. Compiègne.	Au duc de Saint-Simon.	Autorisation accordée pour lever un régiment de vingt compagnies. Mazarin s'efforce de dissiper les soupçons que le parti des princes cherche à inspirer au duc de Saint-Simon sur les intentions de la Cour à son égard. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 223.
5 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin regrette de ne pas pouvoir lui donner une abbaye que Le Tellier avait chargé Colbert de demander pour lui. La Reine en avait déjà disposé. Il ajoute quelques détails qui caractérisent J.-B. Colbert, qui n'était encore, à cette époque, que commis de Michel Le Tellier : « Je me dois plaindre du procedé du sieur Colbert, qui m'a obligé de me fascher contre luy, aprez avoir eu plus de patience que je ne devois; car, en luy faisant cognoistre le desplaisir que j'avois de l'estat auquel estoit cette affaire, il m'a respondu, par trois fois, avec une chaleur et des termes si peu proportionnez à ce qu'il est et à ce que je suis, que je n'ay peu m'empescher de me fascher et de luy dire qu'en aucune occasion vous n'auriez jamais songé à me dire la centieme partie de ce qu'il me disoit, et que j'estois asseuré que vous seriez le premier à le condamner, quand vous sçauriez qu'il m'auroit manqué de respect. » B. N., ms. f. fr. 4208, f° 6.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
6 juin. Compiègne.	A M. de Fabert.	Mazarin ne croit pas à une attaque des ennemis contre Sedan. Fabert peut, d'ailleurs, compter que MM. du Plessis et de la Ferté lui enverront des secours dès qu'il en demandera. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 88.
7 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin le prie de faire indemniser le frère de M. de la Vie, avocat général au parlement de Bordeaux, des frais du voyage qu'il a fait à la Cour. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 15, original; et 4208, f° 14, copie du temps.
7 juin. Compiègne.	A M. de la Vie.	Plaintes sur la réception dans Bordeaux de la princesse de Condé et de sa suite. Il est à craindre qu'on ne veuille y introduire les Espagnols. Mazarin félicite de la Vie de la conduite qu'il a tenue dans ces circonstances. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 224.
8 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Prière de faire expédier la nomination de lieutenant-général pour le marquis de Saint-Mégrin. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 14 verso.
9 juin. Compiègne.	A M. de Marolles.	Détails sur le corps de troupes qu'il doit commander. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 89.
9 juin. Compiègne.	A M. d'Arpajon.	Mazarin lui envoie le sieur de la Tivolière pour l'engager à agir de concert avec le maréchal de la Meilleraye, dans le but de réprimer les troubles de la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 225.
10 juin. Compiègne.	Au duc d'Épernon.	Le voyage du Roi en Guyenne a été résolu. Il aura lieu dès que l'on aura terminé plusieurs affaires engagées au nord de la France. On laissera, dans le Nord, le maréchal du Plessis avec une armée. Le maréchal de la Meilleraye commandera les forces royales dans le Midi; le duc d'Épernon doit se mettre en relation avec lui. Arch. nat. KK, vol. 1221, f°s 226-228.
10 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Nouvelle instance pour l'envoi d'un lieutenant d'artillerie, qui doit venir « sans perdre un moment de temps ». B. N., ms. f. fr. 6883, f° 24, original; et 4208, f° 19, copie du temps.
10 juin. Compiègne.	A M. de Bourdeilles et autres seigneurs du Midi.	Lettre circulaire annonçant le départ du Roi pour la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f°s 229 et 230.
11 juin. Compiègne.	A M. de Miossens.	Annonce du voyage que le Roi doit faire en Guyenne; invitation à venir le servir avec ses amis. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 231.
11 juin. Compiègne.	A M. de Bordeaux, intendant des finances.	Lettre relative à la fourniture du pain pour l'armée de Flandre. Nécessité de fermer les passages pour empêcher les désertions. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 90.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
11 juin. Compiègne.	A M. de Rosen.	Recommandations pour les troupes qu'il doit mener au maréchal du Plessis. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 91.
11 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Autorisation pour Bartet de voir la duchesse de Bouillon. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 26, original; et 4208, f° 19, copie du temps.
12 juin. Compiègne.	Au duc de Saint-Simon.	Regrets de ne pouvoir lui envoyer l'argent nécessaire pour les levées de troupes. La Reine est satisfaite de la conduite du marquis de Saint-Simon, frère du duc. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 237.
12 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le sieur Cantarini. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 28, original; et 4208, f° 19, copie du temps.
12 juin. Compiègne.	A M. de Noailles.	Mazarin l'engage à faire des levées. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 232.
12 juin. Compiègne.	A M. de Chavagnac.	Mazarin lui annonce le voyage du Roi en Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 233.
12 juin. Compiègne.	Au vicomte de Baune, ou Beaune.	Même sujet. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 234.
12 juin. Compiègne.	A M. de la Vie.	Mazarin regrette qu'on n'ait pas encore remboursé le frère de M. de la Vie des frais de son voyage. Nouveaux ordres donnés à ce sujet. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 233.
12 juin. Compiègne.	Au sieur Longuet.	Recommandation de faire payer immédiatement à M. de la Vie les frais de voyage de son frère à la Cour. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 236.
13 juin. Compiègne	A MM. le maréchal de Gramont, le comte de Toulongeon, le comte de Jussac, le comte de Pompadour.	Mazarin leur annonce le prochain départ du Roi pour la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 238.
13 juin. Compiègne.	A M. de Bar.	Compliments sur la conduite de son fils. Promesse que M. de Bar sera prochainement remboursé des avances qu'il a faites. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 445 verso.
13 juin. Compiègne.	A la duchesse de Richelieu.	La Reine est décidée à laisser plein cours à la justice pour décider le différend (il s'agissait du mariage du duc de Richelieu avec Mme de Pons, que la duchesse d'Aiguillon voulait faire casser). B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 445 verso.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
13 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se plaint de mesures adoptées par le surintendant des finances : « Il seroit bien estrange qu'advançant mon argent comme je fais, et, croyant avoir de bonnes assignations pour mon remboursement, on en divertist les fonds pour en donner à d'autres. » B. N., ms. f. fr. 4208, f° 20.
13 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour du Quesne. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 20 verso.
13 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour M. de Matha. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 20 verso.
13 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	On doit forcer les habitants de Brives à réparer le mal qu'ils ont fait à la compagnie du prince Thomas. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 20 verso.
14 juin. Compiègne.	A l'archevêque de Bordeaux.	Détails sur les dernières campagnes de Flandre. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 239.
14 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le marquis de Chouppes, qui doit servir comme maréchal de camp dans l'armée de Guyenne. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 42, original; et 4208, f° 27, copie du temps.
15 juin. La Fère.	A Michel Le Tellier.	« Les gouverneurs des places frontieres mandent qu'ils sont sans bleds et que les munitionnaires n'en fournissent point. » Nécessité d'en parler au Surintendant « et de lui dire qu'il faut mettre le tout pour le tout ». B. N., ms. f. fr. 6883, f° 44, original; et 4208, f°s 27-28, copie du temps.
17 juin. [Compiègne.]	A M. Chanut.	Remerciements pour l'adresse avec laquelle il a dégagé la parole de la Reine pour le régiment suédois qu'Elle avait demandé. Mazarin espère pouvoir obtenir quelques corps de la cavalerie suédoise au moment où ils seront licenciés. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 485-486.
17 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le marquis de Poyanne. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 37.
17 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de faire expédier des brevets pour la levée de régiments de cavalerie. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 38.
22 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Lionne, envoyé à Paris, doit entretenir Le Tellier sur toutes choses. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 70, original; et 4208, f° 51, copie du temps.

DATES ET LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
23 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le chevalier d'Aubeterre, qui se charge de lever plusieurs régiments. On doit lui donner une assignation sur la taille levée dans les terres du vicomte d'Aubeterre. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 53-54.
24 juin. Compiègne.	Au général de la Valette.	Annonce du prochain départ du Roi pour la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 240.
24 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	La Reine a approuvé la proposition de Mazarin de faire M. de Roquelaure lieutenant-général en même temps que le marquis de Saint-Megrin. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 56-57.
24 juin. Compiègne.	A Michel Le Tellier.	Envoi de nomination à l'évêché de Beauvais en la forme que M. de Noviou a desirée. Mazarin insiste pour que l'on fournisse au maréchal du Plessis l'argent nécessaire pour la cavalerie. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 57-58.
25 juin. La Fère.	Au maréchal de la Meilleraye.	Félicitations sur les succès qu'il a obtenus en Guyenne. Détails relatifs aux gentilshommes qui quitteraient le parti du duc de Bouillon. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 241.
[26 juin[1].] Amiens.	Au Speker[2] Lanthal.	Mazarin le prie de vouloir bien employer son crédit pour que les troupes levées par la France en Angleterre puissent se rendre à leur destination. Aff. étr. (France), t. 290, f° 75.
28 juin. Saint-Quentin.	A Michel Le Tellier.	Accusé de réception de ses lettres. Euzenat et Colbert sont chargés de lui transmettre tous les renseignements. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 65.
3 juillet. [Paris.]	Au maréchal de Gramont[3].	Mazarin témoigne sa satisfaction de la réponse que le maréchal a faite à la princesse de Condé, et lui annonce le prochain départ de la Cour pour la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 243.
7 juillet. Fontainebleau.	A M. Chanut.	Remerciements pour la bienveillance que la reine de Suède témoigne envers la France. Questions de cérémonial à l'occasion de la place qu'occupera l'ambassadeur au couronnement de la reine de Suède. Aff. étr. (Suède), VII, f°s 486-487.
8 juillet. Fontainebleau.	A Michel Le Tellier.	Plaintes contre le maréchal du Plessis, auquel Mazarin reproche de ne pas savoir prendre lui-même les résolutions nécessaires. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 67-69.

[1] La date de cette lettre est douteuse. J'ai suivi l'ordre chronologique indiqué par le manuscrit où elle se trouve.
[2] On sait que le titre de *Speker*, ou *Speaker*, désigne le président de la Chambre des Communes d'Angleterre.
[3] Le maréchal de Gramont était alors dans son gouvernement de Bearn.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
8 juillet. Fontainebleau.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour que les troupes commandées par M. de Fleckestein, ou Flechenstein, s'arrêtent en Champagne. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 69-70.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	La Reine désire que le comte de Holac obtienne au plus tôt un régiment. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 70-71.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Prière de faire payer mille livres à Magalotti, qui ne peut se rendre à l'armée. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 71.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Mazarin est forcé d'écrire au Surintendant pour recommander diverses personnes. Le Surintendant n'est obligé de tenir compte que des recommandations appuyées par Le Tellier. Recommandation pour M. de Comminges. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 71-72.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le chevalier Valois, auquel Mazarin veut faire donner deux mille livres pour les levées qu'il a faites en Irlande. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 72.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui parle de gouvernements, qui doivent être donnés à Pennacors et à Mondevergue. Il fait l'éloge de Pennacors[1], « estant un gentilhomme qui sert utilement depuis longtemps, qui est tout couvert de blessures, qui a tousjours esté attaché à moy, et que je souhaitte de mettre à present dans quelque lieu, en attendant que je fasse quelque chose de plus solide pour lui ». B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 72-73.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le sieur de la Coudrele, ou Coudrelle. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 73.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour M. de Beaumont. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 73.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le sieur de Moyecq, ou Moyencq, et le chevalier de la Trousse. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 73-74.
9 juillet. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Mazarin désire vivement que l'on puisse délivrer Vandy, qui a été fait prisonnier par l'Archiduc. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 74.
13 juillet. Blois.	A Du Quesne (Abraham).	Mazarin lui recommande de faire partir le plus tôt possible, de Dunkerque, *le Léopard*, *le Berger* et *la Charité*, et de diriger ces vaisseaux vers la Rochelle. Ils doivent apporter du plomb, des mèches, des mousquets, des piques et tous les outils que fournira d'Estrades, gouverneur de Dunkerque. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 247.

[1] Il a été question de Pennacors, ou Pénacors, ci-dessus, p. 147, 148, 411, etc.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
13 juillet. Blois.	A Michel Le Tellier.	La Reine a accordé la lieutenance de roi de Jametz au beau-frère de Sainte-Maure. Michel Le Tellier devra lui en faire délivrer les expéditions. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 89.
13 juillet. Blois.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui recommande les intérêts de Mme d'Erlach et de ses enfants B. N., ms. f. fr. 4208, f° 89.
16 juillet. [Tours.]	Au comte du Daugnon.	Mazarin désire savoir dans quelle mesure du Daugnon pourrait assister l'armée du Roi, s'il était nécessaire d'avoir recours à la force pour soumettre Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 251.
16 juillet. Tours.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de faire transmettre le plus tôt possible des dépêches destinées pour la Provence. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 101-102.
17 juillet. Tours.	A Gaston d'Orléans.	Conformément au désir du duc d'Orléans, la Reine a accordé au comte d'Aubijoux « le pouvoir de lieutenant-général dans les armées du Roi ». Michel Le Tellier est chargé de lui en expédier les provisions. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 98 verso.
17 juillet. Tours.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui envoie une lettre qu'il a reçue du père Carré. Le Tellier pourra la communiquer à Mme de Chevreuse. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 102-103.
17 juillet. Tours.	Au père Carré.	Remerciements pour les renseignements qu'il lui a envoyés, et prière de continuer à lui en fournir. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 447.
17 juillet. Tours.	Au surintendant des finances (marquis de Maisons).	La Reine a accordé, sur la demande de Mazarin, une pension de deux mille écus à la marquise de Sablé. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 447.
17 juillet. Tours.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le major des gardes écossaises. On doit lui payer immédiatement une partie de ce qui est dû aux gardes. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 102.
17 juillet. [Tours[1].]	Au sieur du Plessis.	Ordre de se rendre le plus tôt possible à la Rochelle avec son vaisseau et les armes qu'il doit y porter. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 244.
18 juillet. [Tours.]	Au comte du Daugnon.	Mazarin lui recommande de faire un armement naval à la Rochelle. On a donné ordre d'envoyer des vaisseaux de Toulon, de Dunkerque et de Dieppe. Demande de canons, d'outils, de troupes, d'argent, etc. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 252.

[1] Le manuscrit porte à tort *Fontainebleau* au lieu de *Tours*, où la Cour résidait le 17 juillet 1650.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
22 juillet. Poitiers.	Au comte du Daugnon.	Prière d'équiper une ou deux frégates, des pinasses et autres petits bâtiments. Recommandation de diligence. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 253.
22 juillet. [Poitiers.]	A M. d'Épernon.	Recommandation de se rendre immédiatement auprès de la Reine. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 254.
22 juillet. [Poitiers.]	Au maréchal de la Meilleraye.	Mazarin lui annonce que Roquelaure est envoyé dans la haute Guyenne pour lever des troupes. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 257.
22 juillet. Poitiers.	Au comte du Daugnon.	La petite flotte, réunie à la Rochelle, doit se diriger immédiatement vers Blaye, sans attendre les vaisseaux que Du Quesne amène. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 258.
23 juillet. Poitiers.	A M. de Méotrix, ou Meautrix (capitaine de vaisseau).	Ordre de se rendre à Blaye et d'exécuter les ordres du comte du Daugnon. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 259.
24 juillet. Coué [1].	Au maréchal de Gramont.	Le duc d'Épernon doit arriver à Coué le 24 ou 25. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 260.
24 juillet. Ruffec.	Au général de la Valette.	Mazarin le remercie des services qu'il a rendus. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 261.
24 juillet. Ruffec.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de pourvoir promptement à la sûreté de la place de Saint-Dizier, dont on signale le mauvais état. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 125-126.
26 juillet. [Angoulême.]	A M. Chanut.	Mazarin le remercie d'avoir cherché à détruire l'impression que l'envoyé de Turenne avait pu produire sur la reine de Suède. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 487-488.
27 juillet. Angoulême.	Au maréchal de la Meilleraye.	Mazarin l'attend, le 29 juillet, à Coutras. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 262.
27 juillet. Angoulême.	A M. Vincent, à la Rochelle.	Recommandation de hâter l'armement des vaisseaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 263.
31 juillet. Coutras.	A Michel Le Tellier.	Mazarin a été averti que l'Archiduc se propose d'assiéger Arras. Recommandation de mettre cette place à l'abri d'une attaque. B. N., ms. f. fr. 4208, f. 131.
1er août. Coutras.	A M. Jobart.	Mazarin lui recommande de donner de l'argent à Grimaldi, qui travaille à son palais. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 448.

[1] Coué, ou Couhé-Vérac, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Vienne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
4 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Les députés du parlement et de la ville de Bordeaux, reçus par le Roi, n'ont fait entendre que des paroles de soumission. Leurs relations avec Guyonnet, que le parlement de Bordeaux a envoyé à Paris. Plaintes contre le duc de Bouillon. Dans une autre lettre du même jour, Mazarin se plaint des mauvais services qu'on lui rend auprès du duc d'Orléans. Une troisième lettre indique les mémoires qui ne sont destinés qu'à Le Tellier et ceux qui pourront être montrés à d'autres. B. N., ms. fr. t. 6883, f°s 262-270.
5 août. Libourne.	A M. de Seyron.	Plaintes sur le retard des vaisseaux qui devraient être arrivés dans la rivière de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 263.
5 août. Libourne.	A Du Quesne (Abraham).	Recommandation de se rendre le plus promptement possible, avec ses vaisseaux, dans la rivière de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f°s 264-265.
6 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin a vu avec plaisir que le duc d'Orléans se borne à demander que le duc d'Épernon s'éloigne des provinces voisines de la Guyenne. Nouvelles de la guerre; prise du château de Vayres; attaque de l'île Saint-Georges, etc. B. N., ms. f. fr. 6883, f° 290.
7 août. Libourne.	A l'abbé de Guron.	Mazarin l'informe des mesures prises pour la flotte; lui recommande d'user de beaucoup de prudence et de se concilier la Rochelle, afin de hâter l'armement des vaisseaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 266. *P. S.* On lui enverra de l'argent, s'il est nécessaire. (*Ibid.*, f° 269.)
7 août. [Libourne.]	A M. de Seyron.	Mazarin lui recommande de hâter le départ de Du Quesne pour la rivière de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 270.
8 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le régiment polonais. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 195 verso.
11 août. Libourne.	Au comte du Daugnon.	L'évêque de Saintes[1] lui porte des marques solides de l'amitié de Mazarin. Le Cardinal cherche à gagner du Daugnon par des protestations d'amitié et des promesses. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 272.
12 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Regret qu'on n'ait pu fournir à Bosen l'argent nécessaire pour des levées. Détresse financière de la Cour. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 208 recto et verso.
12 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	On renvoie à Dieppe du Plessis-Bellière, dont la présence est nécessaire dans cette ville. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 208 verso et 209 recto.

[1] Louis de Bassompierre, fils du maréchal de Bassompierre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
13 août. [Libourné.]	A M. d'Arpajon.	Mazarin se plaint de ce que M. d'Arpajon ne s'est pas encore rendu auprès du Roi; il lui envoie M. de Maugiron, qui est de ses amis, pour l'engager à venir le plus tôt possible. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 449 recto.
13 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de prendre des mesures pour approvisionner Casal, Pignerol, Turin et Verrue. B. N., ms. f. fr. t. 4208, f° 210 verso.
13 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le chevalier de Clerville, qui vient solliciter un secours pécuniaire afin de payer sa rançon. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 209-210.
13 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Lettre relative aux négociations de Saugeon pour le mariage de Mlle de Montpensier. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 210-211.
14 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de presser le départ de vaisseaux équipés et armés au Havre, et de les diriger vers la Rochelle. B. N., ms. f. fr. t. 4208, f°s 218-219.
16 août. Libourne.	A M. de la Barthe, mestre de camp du régiment de Guyenne.	Mazarin lui recommande de servir avec le même zèle que par le passé. Copie communiquée par M. de Tastes, professeur de physique au lycée de Tours.
16 août. Libourne.	A Michel Le Tellier.	Le courrier venant de Paris a été arrêté, et les dépêches enlevées. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 219-220.
17 août. Libourne.	Au duc de Saint-Simon.	Mazarin déplore l'aveuglement des Bordelais, qui ne veulent pas recevoir les grâces que le Roi leur fait. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 274.
19 août. Libourne.	Au duc de Saint-Simon.	Recommandations pour l'armement des vaisseaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 276.
20 août. Libourne.	Au comte du Daugnon.	Mazarin lui annonce que M. de Saint-Thomas et l'évêque de Saintes lui feront connaître ses sentiments. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 277.
22 août. Libourne.	Au garde des sceaux (Châteauneuf) et au Surintendant (marquis de Maisons).	Le sieur Marie, intendant des finances, leur donnera des renseignements sur les exemptions accordées par la Reine. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 278.
22 août. Libourne.	A Du Quesne (Abraham).	Mazarin l'engage à se rendre promptement à Blaye, où se réunit la flotte. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 280.
25 août. Libourne.	Au duc de Saint-Simon.	Mazarin lui recommande d'approvisionner l'armée dirigée contre Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 281.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
25 août. Libourne.	Au commandeur de Neuchèse.	Recommandation de se rendre le plus tôt qu'il pourra, avec ses vaisseaux, dans la rivière de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 282.
25 août. Libourne.	A l'abbé de Guron.	Mazarin se plaint du retard des vaisseaux réunis à la Rochelle. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 284.
25 août. Libourne.	A l'evêque du Mans.	Mazarin le remercie de l'affection qu'il lui témoigne. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 450 recto.
26 août. Libourne.	A d'Artagnan.	Mazarin lui envoie l'argent nécessaire pour la solde et la nourriture des matelots et pour M. de Meautrix, ou Méotrix. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 285.
26 août. Libourne.	A M. de Meautrix, ou Méotrix [1].	D'Artagnan est chargé de payer les matelots de la flotte venant de la Rochelle. M. de Meautrix doit se conformer aux ordres du maréchal de la Meilleraye. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 285.
26 août. Libourne.	Aux consuls et habitants de Condom.	Mazarin leur annonce que leurs offres, transmises par l'évêque de Condom, ont été acceptées. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 287
26 août. Libourne.	A M. Dumas.	Ordre de remettre à d'Artagnan les sept cents livres provenant de la vente d'une goélette, et de lui envoyer un état de tous les bâtiments, grands et petits, qui doivent composer la flotte dirigée contre Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 296.
27 août. Libourne.	Au duc d'Épernon.	Mazarin lui annonce qu'il part pour Bourg et que les troupes traversent la rivière pour attaquer Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 288.
28 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Recommandation d'envoyer immédiatement au comte du Daugnon les expéditions des brevets qui lui ont été promis. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 276.
29 août. Bourg.	Au comte de Maugiron.	Remerciements pour la promesse d'une somme de soixante mille livres, que Mazarin doit lui faire rembourser, et dont il a un extrême besoin. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 290.
29 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Prière d'insister auprès du Surintendant pour le paiement des sommes nécessaires à la conservation des places. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 279-280.
30 août. Bourg.	Au comte de Tresmes.	Mazarin exprime le désir de l'obliger ainsi que sa famille. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 452 verso.

[1] Ce capitaine de la marine royale devait se rendre dans la Gironde avec une petite escadre. (Jal, *Abraham Du Quesne*, t. I, p. 185-186.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
30 août. Bourg.	A M. de Tilladet.	Mazarin recommande au Surintendant de lui fournir ce qui est nécessaire pour la défense de la place de Brisach. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 452 verso.
30 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui recommande de s'occuper des gouvernements de Pignerol et d'Ardres. La Reine désire que le premier soit donné au marquis de Piennes, et le second au marquis de Vardes. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 280-281.
30 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Même sujet. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 281-283.
30 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour M. de Cossé. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 283-285.
31 août. [Bourg.]	A la maréchale de Guébriant.	Protestations du désir de lui être agréable et de rendre service au marquis de Vardes, son neveu. B. M., ms. n° 1719, f° 453 recto.
31 août. Bourg.	Au maréchal de la Meilleraye.	Mazarin l'engage à prendre soin de sa santé. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 291.
31 août. Bourg.	A M. Talon (Philippe).	Mazarin lui recommande d'envoyer des canons et autres choses nécessaires à l'armée. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 292.
31 août. Bourg.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui annonce que le gouvernement de Pignerol a été donné par la Reine au marquis de Piennes. Désir de pouvoir trouver l'occasion d'accorder une autre place au marquis de Vardes, recommandé par le duc d'Orléans. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 99 recto.
31 août. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Prière de faire payer 6,000 livres au sieur Bertemet. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 285 recto et verso.
2 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Diverses combinaisons proposées par Mazarin pour dédommager le duc d'Épernon du gouvernement de Guyenne. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 42-44.
2 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour le comte de Maugiron, auquel la Reine veut donner le titre de lieutenant général. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 512.
2 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Négociations entamées par le parti des princes et conduites par Arnauld de Corbeville. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 44-45.
2 septembre. Bourg.	Au comte du Daugnon.	Nouvelles instances pour l'envoi de poudre et de vaisseaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 296.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
3 septembre. Blanquefort ou Blancafort.	A Lionne.	Mazarin le charge d'envoyer cent pièces de vin pour faire des distributions aux soldats au moment où ils entreront dans la tranchée. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 297.
4 septembre. Au camp de Blancafort.	A Michel Le Tellier.	Inquiétude que la maladie de Le Tellier cause à Mazarin. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 285-286.
5 septembre[1]. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se prépare à partir pour le camp. Le moine récollet, qui avait déjà tenté de négocier au nom des princes, est venu de nouveau le trouver. Le Cardinal a refusé d'écouter ses propositions. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 286-287.
7 septembre. Au camp devant Bordeaux.	A Lionne.	Les Espagnols ayant renoncé pour cette année au siège de Casal, il faut diriger vers Bordeaux les troupes destinées à l'Italie. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 311.
[7 septembre[2].] Au camp devant Bordeaux.	A Lionne.	Mazarin demande des munitions pour l'armée. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 324.
8 septembre. Au camp devant Bordeaux.	A Lionne.	Lionne doit prier la Reine d'envoyer à Paris le gouverneur de Carcassonne, afin que l'on y connaisse la véritable situation du Languedoc. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 320.
8 septembre. Au camp devant Bordeaux.	A l'évêque de Bazas.	Remerciements pour l'affection qu'il témoigne à Mazarin. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 319.
11 septembre. Au camp devant Bordeaux.	A Lionne.	Arrivée de pinasses espagnoles dans la rivière de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 329.
14 septembre. Saint-Surin.	A Lionne.	Situation de Bordeaux; divisions. Inquiétudes qu'inspirent à Mazarin les rassemblements de gentilshommes autour de Marcoussis[3]. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 341.
14 septembre. Saint-Surin.	A Lionne.	Demandes faites par du Daugnon. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 345.
14 septembre. [Saint-Surin.]	Au comte du Daugnon.	Mazarin a demandé pour lui une assignation de soixante mille livres sur les tailles de Marennes. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 346.

[1] Cette lettre porte la date du 5, mais il faudrait probablement lire le 3, puisque ce fut le 3 septembre que Mazarin quitta Bourg.
[2] Pas de date précise, probablement du 7 septembre.
[3] On avait transféré les princes à Marcoussis, comme on l'a vu dans le tome III, p. 815, des *Lettres de Mazarin*.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
Septembre[1]. [Saint-Surin.]	Au comte du Daugnon.	Mazarin le félicite de ce qu'il s'embarque lui-même pour aller combattre les Espagnols devant Bordeaux. Il ne peut lui promettre de l'argent comptant, mais des assignations, ou mandats, pour des sommes à toucher sur Brouage, la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, etc. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 350.
17 septembre. [Bourg.]	Au comte du Daugnon.	Ordre d'interrompre les armements : la Reine a accordé une suspension d'armes. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 352.
18 septembre. [Bourg.]	A M. d'Humières.	Mazarin approuve le projet qu'il a formé de retourner en Touraine. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 454.
18 septembre. [Bourg.]	A l'évêque de Bazas.	Remerciements pour l'intérêt qu'il prend à sa santé. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 454 verso.
18 septembre. [Bourg.]	A M. de Saligny[2].	Compliments de condoléance sur la mort de sa femme. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 453 verso.
18 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui annonce que du Plessis-Bellière est renvoyé dans son gouvernement (Dieppe), où sa présence est nécessaire. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 512-513.
18 septembre. [Bourg.]	A l'évêque du Mans.	Remerciements pour le zèle qu'il montre, ainsi que M. de Lavardin, en faveur de la cause royale. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 454 recto.
20 septembre. [Bourg.]	A de Lionne.	Mazarin demande des troupes et des munitions; il est inquiet des rassemblements de cavaliers près de Marcoussis[3]; il faut, ou mettre Marcoussis à l'abri d'une attaque, ou transférer les princes ailleurs. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 325.
23 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Mazarin s'est procuré avec peine quatre mille pistoles, qu'il a empruntées à ses amis pour les envoyer en Catalogne au duc de Mercœur. Il prie Le Tellier de faire envoyer le plus tôt possible une somme considérable dans ce pays. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 312.
23 septembre. Bourg.	A Messieurs de la communauté de Saint-Jean-de-Luz et de celle de Libourne.	Par suite de l'accommodement avec Bordeaux, Sa Majesté leur renvoie les pinasses que les communautés avaient équipées. Remerciements. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 354.

[1] Ni date ni indication de lieu plus précises; cette lettre a probablement été écrite vers le 14 septembre.
[2] Ce Saligny était le père de Coligny-Saligny, qui servait alors dans le parti des princes et qui a laissé des mémoires publiés par la *Société de l'histoire de France*.
[3] Voy. ci-dessus, p. 633, une analyse du 14 septembre, et la note 3 de la même page.

DATES ET LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
23 septembre. [Bourg.]	Au duc d'Épernon.	Les progrès que font les ennemis en Catalogne et en Champagne forcent la Cour de traiter avec les Bordelais. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 350.
24 septembre. [Bourg.]	Au comte du Daugnon.	Mazarin a été étonné du mémoire de frais que du Daugnon a envoyé à la Cour; il l'engage à le réduire. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 355.
25 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Danger que court la province de Catalogne; nécessité d'y envoyer de prompts secours, si l'on ne veut pas que cette province soit perdue. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 329-331.
25 septembre. Bourg.	A M. Chanut.	Regret de ne pouvoir obtenir des troupes de Suède, tandis que l'armée d'Espagne se grossit tous les jours des soldats de l'Empereur. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 488-489.
29 septembre. [Bourg.]	A M. Vincent [1].	Lettre relative à la résignation de l'évêché de Mâcon en faveur de l'abbé de Chandenier. L'affaire est remise au retour de la Cour à Paris. B. N., ms. n° 1719, t. III, f° 455 recto.
30 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui annonce que la Reine a accordé à la duchesse de Chevreuse la rançon du prince de Ligne. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 340 verso.
30 septembre. Bourg.	A Michel Le Tellier [2].	Le conseiller Bitaut, du parlement de Paris, a fait tous ses efforts pour s'opposer à la paix de Bordeaux, ou du moins pour la retarder. On craint que le duc de Nemours et le maréchal de la Mothe ne se déclarent en faveur des princes. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 94-95.
Septembre [3]. Bourg.	A l'abbé de Guron.	Mazarin presse vivement le départ des vaisseaux de la Rochelle; il apprend que des vaisseaux espagnols, réunis à Saint-Sébastien, se préparent à venir au secours de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 279.
2 octobre. Bourg.	A l'évêque de la Rochelle.	Mazarin lui annonce que Leurs Majestés se rendront le lundi suivant à Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 357.
2 octobre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	Recommandation d'envoyer de l'argent pour réorganiser l'armée. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 346.

[1] M. Vincent de la Mission *ou* saint Vincent-de-Paul.
[2] Cette lettre ne porte pas de nom d'auteur; mais la place qu'elle occupe, au milieu des lettres adressées par Mazarin à Le Tellier, fait supposer qu'elle vient du Cardinal.
[3] Sans date plus précise. Cette lettre doit se rapporter à la même époque que les lettres analysées ci-dessus et datées des derniers jours d'août et du commencement de septembre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
3 octobre. Bourg.	Au comte du Daugnon.	Recommandation pour qu'il se rende immédiatement dans la rivière de Bordeaux, afin d'y combattre les vaisseaux espagnols. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 358.
4 octobre. Bourg.	A Michel Le Tellier.	L'intention de la Reine est qu'en vertu de la paix de Bordeaux, on mette en liberté Mme et Mlle de Bouillon. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 357.
6 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Il serait facile de donner le régiment de Rantzau à M. de Navailles. Le Roi a accordé un domaine à M. de Saint-Luc, qui est des « bons amis » de Mazarin; recommandation en sa faveur. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 370-371.
8 octobre. Bordeaux.	A M. de Toulongeon.	Mazarin s'excuse de ne pas lui renvoyer tous les canons qu'il a fournis. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 364.
8 octobre. Bordeaux.	A M. de Saint-Aignan.	Félicitations pour la prise de Gargilesse [1]. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 365.
10 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Nouvelles de la garnison de Stenay, qui semble disposée à suivre l'exemple de Bordeaux. Les États généraux des Provinces-Unies paraissent prêts à s'unir avec la France et à se porter médiateurs pour la paix générale. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 373-380.
12 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Nécessité urgente d'envoyer de l'argent à la garnison de Casal, qui menace de déserter. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 513-514.
12 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Recommandation en faveur de M. de Montéclair, pour lequel Mazarin demande le brevet de lieutenant-général. Trois autres brevets de lieutenant-général ont été accordés à Castelnau-Mauvissière, à Saint-Aignan et à Noailles. Le Cardinal ajoute : « J'ay aussy envoyé ceux de Fimarcon et de Bourdeilles. » Mazarin demande le même honneur pour Broglio (Broglie). B. N., ms. f. fr. 4208, f° 380.
12 octobre. Bordeaux.	Au comte du Daugnon.	Mazarin lui fait part de son désir de former une flotte dont du Daugnon aurait le commandement. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 366.
13 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour du Coudray-Montpensier, qui s'est très bien acquitté de la mission qui lui avait été confiée. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 514.

[1] Aujourd'hui village du département de l'Indre, arrondissement de la Châtre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
13 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	La Cour se prépare à quitter Bordeaux. Attaque très vive contre Guyonnet, député du parlement de Bordeaux. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 380-383.
14 octobre. Bordeaux.	A Michel Le Tellier.	Recommandation en faveur de plusieurs Catalans. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 514-515.
16 octobre. [Blaye.]	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui affirme que la Reine se porte avec plaisir à tout ce qui peut lui être agréable. La Catalogne a un besoin pressant de secours. S. A. R. jugera sans doute nécessaire de presser les États de Languedoc de fournir les subsides dont on a besoin. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 98 recto.
18 octobre. [Saintes.]	Au lieutenant civil.	Remerciements pour le soin qu'il prend de la tranquillité de Paris. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 458 recto.
18 octobre. [Saintes.]	Au garde des sceaux (Châteauneuf).	Mazarin l'entretiendra, à son retour, de l'affaire de M. Fouquet. Il s'étonne qu'on ait donné de fâcheuses impressions au duc d'Orléans au sujet des entretiens de Mazarin avec le duc de Bouillon [1]. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 458 verso.
18 octobre. [Saintes.]	Au duc d'Aumale.	Promesse de le seconder dans la demande qu'il a faite de la coadjutorerie de Reims. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 459 verso.
18 octobre. [Saintes.]	A Michel Le Tellier.	Mazarin insiste de nouveau sur la médiation proposée par les États généraux des Provinces-Unies, et est d'avis de l'accepter. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 460.
19 octobre. Saintes.	A Michel Le Tellier.	Demande de congé pour MM. d'Estrades et de Broglie, qui veulent se rendre à Fontainebleau en même temps que la Cour. Prière d'accorder une assistance pécuniaire à M. d'Igby. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 402-403.
19 octobre. Saintes.	A Michel Le Tellier.	Mazarin l'entretient du gouvernement de Doulens. Il faut attendre le retour de la Cour à Fontainebleau pour disposer de ce gouvernement. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 403-404.
19 octobre. Saintes.	A Michel Le Tellier.	Mazarin est inquiet des conseils que l'on donne au duc d'Orléans et craint qu'il ne veuille se rendre maître des princes. « En ce cas, la Reyne juge que, pour l'empescher, M. Le Tellier se peut servir des troupes qu'on envoie d'ici, et qu'on emploie pour les commander Navailles. » Le Coadjuteur est cité comme un de ceux qui donnent de dangereux conseils au duc d'Orléans. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 148 recto et 149 verso.

[1] Voy. t. III, p. 872 et suiv., des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
20 octobre. Saint-Jean-d'Angely.	A Michel Le Tellier.	Soupçons de Mazarin contre Des Ouches[2]; il recommande à Le Tellier de surveiller sa conduite. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 149-150.
24 octobre. [Poitiers.]	Au maréchal de la Meilleraye.	Mazarin exprime le regret de ne l'avoir pas vu. B. M., ms. n° 1719, t. II, f° 141 verso.
25 octobre. Châtellerault.	A Michel Le Tellier.	Recommandation pour Batilly et le chevalier de Créquy. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 416.
29 octobre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	Il est très important de connaître le résultat de l'entretien de Mme de Chevreuse avec le duc d'Orléans. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 169 et suiv.
29 octobre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	Maladie de la Reine, qui la force de s'arrêter à Amboise. Nouvelle de la capitulation de Montrond. Le parlement de Bordeaux a ordonné, de son autorité privée, qu'il serait levé quinze cent mille livres pour dédommager les particuliers des pertes essuyées pendant la guerre. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 176-177.
29 octobre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	La Reine ne peut rétracter le don qu'Elle a fait du gouvernement de Doulens à M. de Bar. Inquiétude qu'inspire à Mazarin la santé de la Ferté-Senneterre. Causes du chagrin et de la maladie de la Reine. Soupçons à l'occasion des conseils donnés au duc d'Orléans par le Coadjuteur. B. N., ms. f. fr. 4209, f°s 169-174.
30 octobre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	Amélioration de la santé de la Reine. Il faut tâcher de gagner le prince de Tarente. On doit tout préparer pour le siège de Rethel. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 425-427.
30 octobre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	Avis reçus de Flandre; recommandation de les communiquer au maréchal du Plessis. La Reine a permis à Mlle de Montpensier de retourner à Paris. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 427-428.
3 novembre. Amboise.	A Michel Le Tellier.	Le comte d'Harcourt a demandé la permission de venir saluer la Reine à Amboise. Cette permission sera accordée, si le duc d'Orléans l'approuve. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 437.
7 novembre. Pluviers. (Pithiviers.)	A Michel Le Tellier.	Mazarin l'entretient des préparatifs pour la campagne de Rethel. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 439 et suiv.
8 novembre. Fontainebleau.	Au prince de Tarente.	Mazarin le remercie de faire marcher ses troupes vers Soissons et lui annonce l'envoi de maréchaux de camp. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 94.

[2] Capitaine de la garde suisse du duc d'Orléans.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES
1650.		
9 novembre. Fontainebleau.	A Michel Le Tellier.	La Reine attend avec impatience l'arrivée du duc d'Orléans. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 441-442.
18 novembre. [Paris.]	A M. Chanut.	La reine de France verra avec plaisir la médiation pour la paix générale confiée à la Suède, en même temps qu'à la république des Provinces-Unies. Aff. etr. (Suède), t. VII, f°s 489-490.
22 novembre. [Paris.]	A M. de la Ferte-Senneterre.	Mazarin lui annonce son départ pour la Champagne, afin de tâcher d'enlever Rethel aux ennemis. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 91.
22 novembre. [Paris.]	Au comte de Charost.	Mazarin est averti que le chevalier d'Igby se rend souvent à Calais; il craint qu'il n'entretienne quelque intrigue en Angleterre. Comme il existe une ordonnance qui défend aux Anglais de séjourner à Calais, le comte de Charost peut l'éloigner de cette ville sous prétexte d'exécuter l'ordonnance. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 462.
24 novembre. [Paris.]	A M. de Fleckestein.	Mazarin lui annonce son prochain départ pour la Champagne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 100.
24 novembre. [Paris.]	A la duchesse de Bouillon.	Protestation du désir de la servir ainsi que le duc de Bouillon. B. M., ms. n° 1719, t. III, f° 463.
26 novembre. [Paris.]	Au maréchal du Plessis.	Mazarin a fait courir le bruit que son projet de voyage en Champagne était abandonné, afin de mieux surprendre les ennemis. Ses bagages sont déjà partis. Lui-même doit se mettre en route prochainement. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 97.
26 novembre. [Paris.]	A M. d'Épernon.	Mazarin le remercie de la lettre qu'il lui a écrite. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 368.
29 novembre. Paris.	Au maréchal du Plessis.	La santé de la Reine a empêché Mazarin de partir de Paris. Il donne au Maréchal des renseignements pour le siège projeté de Rethel. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 99.
30 novembre. [Paris.]	Au président d'Affis.	Demande de renseignements sur la situation de Bordeaux. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 369.
2 décembre. La Ferté.	A Michel Le Tellier.	Mazarin pense que l'on doit laisser où elles sont les compagnies de gens d'armes et de chevau-légers. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 442.
3 décembre. Château-Thierry.	Au maréchal du Plessis.	Mazarin l'avertit que le comte de Fuensaldagne envoie un corps de troupes au secours de Turenne. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 101.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
5 décembre. Reims.	A MM. de Fabert, de Bussy-Lameth, chevalier de Montaigu, de Saint-Saulieu.	Mazarin leur annonce son arrivée à Reims et son intention d'assiéger Rethel. Il leur demande de seconder le maréchal du Plessis pour l'investissement de cette place. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 102.
6 décembre. Reims.	Au comte de Brienne.	Mazarin l'engage à s'entendre avec Servien pour la rédaction des instructions de M. de Bellièvre, qui doit se rendre en Hollande. Il serait bien important que l'on remit « à Amsterdam une somme, dont il (Bellièvre) se pût prévaloir de delà (en Hollande) pour le service du Roi; mais quand il s'agit de trouver de l'argent, ajoute Mazarin, c'est une des choses que je recognois, depuis quelque temps, par experience, estre plus à souhaiter qu'à esperer ». Aff. étr. (France), t. 290, f° 228. — Original signé.
7 décembre. Reims.	Lettre circulaire aux gouverneurs.	Avis de se tenir sur leurs gardes pendant que l'armée royale est occupée au siège de Rethel. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 104.
7 décembre. Reims.	Au comte de Brienne.	Mazarin se plaint de la partialité du Nonce en faveur de l'Espagne. L'Archiduc, qui a proposé d'ouvrir une négociation, n'a pas de pouvoirs pour traiter. Le Cardinal a ajouté de sa main : «Assurement le Nonce, qui ne peut digerer encore la faute que les Espagnols ont faite dans les dernieres propositions de trayter la paix (tout le monde estant persuadé qu'ils n'y ont nulle disposition), voudroit à present les aider à la reparer; mais il aura de la peyne; car l'Archiduc n'a point de pouvoirs, et, en Espagne, ils ne sont pas en volonté de luy en donner. Il ne faut pas avoir le sens commun pour croyre que l'Archiduc offre un abouchement avec S. A. R. (le duc d'Orléans) pour convenir de l'envoy des plenipotentiaires aux confins d'Espagne, où il mande, dans sa lettre, que le Roy Catholique pretend que la paix se traytte. Vous remarquerez aussy, s'il vous plaist, qu'il ne promet pas mesme que ledict roy y envoyera ses ministres; mais il dict seulement que, le Nonce s'adressant à Madrid, il s'asseure qu'il recevra toutes sortes des (*sic*) satisfactions. » Aff. étr. (France), t. 290, f°s 230-231. — Original signé, en partie autographe.
7 décembre. Reims.	A Michel Le Tellier.	Nouvelles du mouvement des troupes qui se préparent à assiéger Rethel. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 455.
8 décembre. Reims.	A Michel Le Tellier.	Même sujet. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 457 verso.
10 décembre. Reims.	Au duc d'Orléans.	Mazarin, à son arrivée à Reims, a trouvé les préparatifs militaires peu avancés. Il s'est efforcé de réparer cette négligence le plus promptement possible. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 105.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1650.		
Décembre [1]. Reims.	A Messieurs de la ville de Reims.	Remerciements pour leur concours empressé au service du Roi. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 106.
11 décembre. Reims.	A M. Talon (Philippe).	Recommandation de prendre grand soin de l'argent qui lui a été confié et de tout ce qu'il a entre les mains. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 108.
14 décembre. Rethel.	Au duc d'Orléans.	Mazarin envoie le marquis de Bournonville pour lui annoncer la prise de Rethel. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 107.
15 décembre. Rethel.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se plaint de la maison de Savoie, qui fait des propositions impossibles pour avoir une occasion de rompre. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 467-468.
15 décembre. Rethel.	Au président d'Affis.	Remerciements pour les renseignements qu'il a envoyés sur la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 370.
16 décembre. Rethel.	Au maréchal du Plessis.	Lettre de condoléance sur la mort du comte du Plessis, fils du Maréchal, tué à la bataille de Rethel. Mazarin annonce au Maréchal la prise de Château-Porcien. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 111.
16 décembre. Rethel.	A Michel Le Tellier.	Recommandation de faire chanter un *Te Deum* pour la victoire de Rethel, et de récompenser ceux qui ont bien servi. B. N., ms. f. fr. 4208, f° 472.
17 décembre. Rethel.	A Michel Le Tellier.	Mazarin vient d'apprendre que du Val et de Courval ont été tués à la bataille de Rethel. Il indique ce que l'on pourrait faire de leurs régiments. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 472 et suiv.
17 décembre. Rethel.	Aux maire et échevins de Châlons-sur-Marne.	Remerciements pour le zèle avec lequel ils ont concouru au service du Roi. Arch. de la mairie de Châlons-sur-Marne; original signé. — Copie envoyée par M. Amel, secrétaire de la mairie de cette ville.
17 décembre. Rethel.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui parle de la mort de du Val et de celle du comte de Courval et exprime les regrets qu'elles lui causent. Un grand nombre d'officiers ont été blessés. B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 472-474.
20 décembre. Au camp de Sommepy [2].	A Michel Le Tellier.	On a envoyé Bougy pour hâter le siège du château de Buzancy. Un grand nombre de soldats fugitifs ont été tués par des paysans. Détails sur les prisonniers et sur les pertes des ennemis. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 112.

[1] Sans date plus précise. Cette lettre doit se placer vers le 10 décembre.
[2] Village du département de la Marne, arrondissement de Sainte-Menehould. C'est près de ce village qu'avait été livrée la bataille dite *de Rethel*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES. ET SOURCES.
1650.		
20 décembre. Au camp de Sommepy.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Mazarin l'entretient des conséquences de la victoire de Rethel et des mesures prises pour rassembler les soldats dispersés. Arch. nat. KK, vol. 1075, f° 112.
23 décembre. Reims.	A Michel Le Tellier.	Mazarin lui annonce le départ de Navailles, de Castelnau et du maréchal du Plessis. Il fait un grand éloge de ce dernier. MM. de Villequier et d'Hocquincourt méritent la récompense qu'on leur a promise (bâton de maréchal de France). B. N., ms. f. fr. 4208, f°s 491-492.
26 décembre. Reims.	Au comte de Brienne.	Mazarin compte l'entretenir bientôt de vive voix sur la réponse à faire au duc de Mantoue annonçant le mariage de l'Empereur avec la princesse de Mantoue. Approbation des sentiments exprimés chez le garde des sceaux à l'occasion de ce qui s'est passé à Rome. Aff. étr. (France), t. 290, f° 253. — Original signé.

TABLE ALPHABÉTIQUE[1].

A

Abbeville (Place d'); citée p. 599.

Ablon (Village aux environs de Paris); cité p. 280.

Abruzze (Province d'Italie); citée p. 52, 58, 116.

Adda (Rivière); citée p. 157, 163, 168.

Affis (D'). — Voy. Daffis.

Afrique; le Portugal devait céder à la France une place d'Afrique, p. 72.

Agen (Évêque d'); cité p. 671.

Agostino di Lieto ou Lieti (Capitaine de la garde du duc de Guise à Naples); cité p. 83; il faut l'éloigner du duc, *ibid.*; Mazarin recommande de le faire arrêter, p. 796.

Aigra ou Egra (Ville de Bohème); citée p. 87.

Aigremont (Localité); citée p. 747.

Aigueberre (?); cité p. 479.

Aiguebonne (M. d'); cité p. 829, 862, 875, 905.

Aigues-Mortes (Ville d'); citée p. 871.

Aiguillon (Duchesse d'); la Cour est chez elle, p. 208; citée p. 274, 303, 368, 563, 603, 607, 615, 768.

Aire (Ville de Flandre); citée p. 128.

Aisne (Rivière); citée p. 811, 865, 890, 953.

Aix (Ville de Provence); citée p. 217, 332, 414.

Alais (Comte d') [Gouverneur de Provence]; en lutte avec le parlement d'Aix, p. 217; cité p. 333, 355, 356, 380, 413, 414, 453, 689, 696, 697, 710; soupçons contre lui, p. 726; on lui a envoyé l'ordre de venir à la Cour, p. 748; cité p. 758, 813, 829, 854, 856, 857, 862, 874, 875, 905, 909.

Albert (Archiduc); cité p. 783.

Albret (Duché d'); cité p. 434, 545.

Alby (Ancien évêque d'); cité p. 889, 890, 892.

Alexandrie (Ville d'Italie); citée p. 15.

Alfaches ou Alfaques (Fort de Catalogne); cité p. 166, 168.

Aliez (Sieur d'); cité p. 670, 692.

Aligre (M. d'); cité p. 150, 296.

Allemagne; citée p. 2, 6, 21; la France y envoie une puissante armée, p. 39; citée p. 55, 56, 65, 67, 68, 84, 101, 104, 111, 119, 120; succès des armes françaises en Allemagne, p. 126-127; citée p. 130, 142, 143, 149, 164, 166, 180, 183, 187, 188, 190, 191, 192, 202, 211, 213, 218, 222, 223, 227, 229, 241, 259, 267, 291, 306, 316, 321.

[1] Cette table alphabétique forme le complément du tome III des *Lettres de Mazarin*.

324, 327, 345, 358, 375, 400, 416; troupes auxiliaires d'Allemagne; citées p. 455, 457, 569; Allemagne, citée p. 595, 630, 685, 689, 808, 948.
Allemands; cités p. 193, 201, 375, 376, 416, 552, 560, 568, 578, 669, 951, 955, 974.
Almeras (M. d'); cité p. 726.
Alsace (Province d'); citée p. 9, 171, 227, 232, 233, 257, 258, 263, 264, 327, 359, 627, 628.
Alvimar ou Alvimare (Pierre d'); cité p. 421, 439, 444, 448, 540, 542, 543, 544, 852, 909, 910, 911, 912; tué, p. 947; est encore cité p. 949.
Amboise (M. d'); cité p. 385.
Amboise (Ville d'); citée p. 585, 598; la Reine est retenue dans cette ville par la maladie, p. 903 et suiv.; citée p. 919.
Amiens (Ville d'); citée p. 348, 900.
Andoville (Sieur d'); cité p. 407.
Anèse (Gennaro); cité p. 32, 47, 98, 212.
Angers (Ville d'); citée p. 895, 900.
Anghien. — Voy. Anguien.
Anglais; cités p. 247, 438, 604, 763, 824.
Angleterre; citée p. 329, 432, 865.
Angleterre (Parlement d'); cité p. 225.
Angleterre (Reine d'); citée p. 255, 864.
Angleterre (Roi d'); cité p. 225.
Angoulême (Duc d'); cité p. 697.
Angoulême (Ville d'); citée p. 618, 624, 638, 639, 641, 705, 720.
Angoumois; cité p. 548, 807.
Anguien (Henri-Jules de Bourbon, duc d'); cité p. 544, 602, 675, 817, 827, 832, 850.
Anguien (Régiment d'); cité p. 281;
Anisy (M. d'); cité p. 9, 457, 468.
Anjou (Province d'); citée p. 831, 832.
Anjou (Philippe de France, duc d'); cité p. 42; appelé le *petit Monsieur*, p. 601; cité p. 609, 612, 842.
Anjou (Régiment d'); cité p. 560, 562.
Anne d'Autriche (voy. t. I, p. 906); la duchesse de Lorraine lui adresse des réclamations à l'occasion de son duché, p. 14-15; citée p. 17; souhaite vivement la paix, p. 25; citée p. 94, 96, 127; recommande d'avoir grand soin des intérêts catholiques en Allemagne, p. 143; citée p. 147, 148, 152, 156, 158, 196, 205; s'est rendue à Ruel ou Rueil, avec le Roi, p. 210; a remercié Dieu de la conclusion de la paix de l'Empire, p. 214; obligée à dissimuler avec le Parlement, p. 215; se décide, d'après le conseil de Mazarin, à rentrer dans Paris, p. 220-221; citée p. 235, 248; a été forcée de sortir de Paris pour mettre le Roi en sûreté, p. 249; citée p. 251, 252, 253, 254, 256, 260, 261, 262, 265, 269, 277, 278, 291, 294, 295, 300; lettre que lui adresse Mazarin sur les conférences de Rueil, p. 307-308; citée p. 328, 337, 343, 346, 354, 355, 365, 372, 384, 385; sa bienveillance pour Mazarin, p. 386; citée p. 389, 390, 391, 392, 396, 397, 398, 408; engagement que Mazarin prend, au nom de la Reine, envers Condé, p. 410-412; citée p. 413, 419, 428, 429; se rend à Notre-Dame, p. 430; citée p. 436; affection de la Reine pour le duc d'Épernon, p. 441-442; représentations faites à la Reine sur les affaires de Bordeaux, p. 445; citée p. 447, 453, 458, 459; ordonne à tous les officiers qui ont suivi Turenne de rentrer dans le service du Roi, p. 465; citée p. 466, 469, 477, 479, 482, 488, 489, 493, 495, 496, 505, 506, 508, 513, 515, 522, 523, 525, 526, 528, 529, 534, 535, 542;

la Reine a été touchée des preuves de zèle données par le duc de Saint-Simon, p. 543; citée p. 545, 546, 547, 549; régiment de la Reine, cité p. 550; la Reine a accordé des grâces extraordinaires au duc de Beaufort, p. 557; citée p. 560, 566, 572, 574; importance de hâter son voyage à Paris, p. 575; pourrait prier le duc d'Orléans de se rendre près d'Elle, p. 576; citée p. 581; son irritation contre le marquis de Sourdis, p. 582; citée p. 587, 588, 589, 591, 594, 597, 600; ordonne de faire raser une des maisons de la Rochefoucauld et de Sillery, p. 600; citée p. 601, 603, 608, 609; approuve les mesures prises pour la Flandre, p. 611; citée p. 612, 615; plaintes contre les fils des partisans, p. 620; aura de la peine à autoriser le retour de Fontrailles et de Matha à Paris, p. 622; citée p. 625, 626, 628, 630, 631, 633, 634, 635, 637; la voiture de la Reine verse la nuit, p. 638; Anne d'Autriche, citée p. 639; refuse de destituer le duc d'Épernon, p. 640; citée p. 643, 644, 646, 648; la Reine ne voulait pas pardonner aux Bordelais, p. 652; Mazarin l'a décidée à leur faire grâce, p. 653; mais en consentant à pardonner, la Reine ne veut pas que le Roi reçoive un affront, p. 657; citée p. 658, 659, 660, 663, 665, 666, 667, 668, 669; admet à son audience les députés du parlement de Paris, p. 672, 673; les renvoie satisfaits, p. 674; mécontentement qu'a causé à la Reine la déclaration du duc d'Orléans relative au duc d'Épernon, p. 676; citée p. 677, 679, 682, 687, 688, 691, 692, 693, 694, 695, 698, 699, 700, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 712, 713, 714, 719, 722, 724, 728, 730, 732, 733; a eu la bonté de prolonger la suspension d'hostilités pendant laquelle on traite avec Bordeaux, p. 735; citée p. 736, 737, 738, 739, 740, 743, 744, 745, 746, 749, 750, 751, 752; approuve la résolution du duc d'Orléans d'aller, bien accompagné, au Parlement, p. 753; citée p. 755, 756, 760; a pleine confiance dans de Bar, p. 766; citée p. 768, 769, 772, 777, 779, 782, 783, 784, 786, 789, 790, 792, 793, 794; remercie le duc d'Orléans de l'envoi de Du Coudray-Montpensier, p. 795; citée p. 796, 797, 799, 801, 814, 816, 818, 819, 820, 822, 826, 827; accorde à Mme de Chevreuse la rançon du prince de Ligne, p. 830; citée p. 837, 838, 839, 840, 841; la Reine reçoit la princesse de Condé, p. 842; citée p. 843; entrée de la Reine dans Bordeaux, p. 844-845; citée p. 846, 847, 848, 849, 853, 857, 859, 860, 862, 864, 869, 870, 872, 874, 875, 878, 879, 884; défend aux députés du clergé de parler de la liberté du prince de Conti, p. 888; citée p. 894, 896; son indisposition à Poitiers, p. 897; citée p. 899, 900, 901, 902; est arrêtée par la maladie à Amboise, p. 903; continuation de la maladie de la Reine, p. 906, 907, 908; se porte mieux, p. 912; va bien, p. 915; citée p. 918; est encore indisposée, p. 919; inquiétude qu'inspire sa santé, p. 921; citée p. 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 935; sa santé est meilleure, p. 937; citée p. 940, 941, 942, 947, 949, 952, 958, 959, 960, 961; la Reine peut s'abstenir de faire des maréchaux de France, p. 962-963; elle pourrait envoyer Mazarin traiter avec les Espagnols, p. 964; citée p. 966, 968; il serait à propos que la Reine parlât à

Mme de Chevreuse pour rappeler au duc d'Orléans ses anciennes promesses, p. 969; citée p. 971, 972, 973, 974; Mazarin est persuadé que la Reine ne changera pas de sentiments à son égard, p. 975.

Antibes (Ville d'); citée p. 855.

Antoine (Cardinal). — Voy. Barberini (Antonio).

Anvers (Ville d'); citée p. 112.

Apulia ou Puglia (Province d'Italie); citée p. 58.

Aquila (Ville d'); citée p. 43.

Arac (Cardinal d'). — Voy. Harrach.

Aragon (Royaume d'); cité p. 67.

Archiduc (Léopold, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols); cité p. 187; vaincu par Condé à Lens, p. 188-189; cité p. 194, 200, 219; est sur le point d'entrer en France, à la sollicitation du Parlement, p. 308; s'avance jusqu'à Cambray, p. 315; s'est fait porter à Mons, p. 560; cité p. 569, 630, 714, 721, 768; négociation avec l'Archiduc, p. 784; précautions à prendre, p. 784 et suiv.; cité p. 788, 789, 791; attend des renforts d'Allemagne, p. 808; sa mauvaise foi, p. 820, 821, 822, 824; cité p. 862, 865, 952, 960, 961, 965.

Ardena ou Ardenne (D. Joseph d'); cité p. 54, 515.

Ardres (Ville d'); citée p. 470, 795, 796.

Argenson (M. d') [René I Le Voyer]; cité p. 409, 425.

Argenson fils (René II); cité p. 409.

Arles (Ville d'); citée p. 708.

Arles (Archevêque d'). [François d'Adhemar de Monteil de Grignan était archevêque d'Arles depuis 1643; il vécut jusqu'en 1689.] Lettre que lui adresse Mazarin pour le remercier d'avoir contribué à apaiser les troubles de la Provence, p. 216-217; cité p. 708.

Arleux (Ville d'); citée p. 388.

Arnauld de Corbeville; cité p. 455.

Arpajon (M. d'); cité p. 328, 713, 745, 871, 959.

Arras (Ville d'); citée p. 62, 181, 182, 190, 335, 340, 348, 353, 360, 456, 496, 536, 570, 630; inquiétude de Mazarin pour Arras, p. 661, 698; gouverneur d'Arras, p. 818; ville d'Arras, citée p. 892, 947.

Artagnan (D'); cité p. 943, 947.

Artois (Province d'); citée p. 556.

Aspremont (Baron d'); cité p. 940.

Asserac (Marquis d'); cité p. 622, 623.

Aubeterre (Chevalier d'); cité p. 614.

Aubeterre (Localité); citée p. 638.

Aubijoux (M. d'); cité p. 636.

Augerville (Localité); citée p. 600.

Augustins (Couvent des Grands); cité p. 796.

Aumale (Duc d'); cité p. 800, 895, 896, 897.

Aurillac (Ville d'); citée p. 667.

Ausbourg ou Augsbourg (Ville d'Allemagne); citée p. 141.

Austrasie (Ancien royaume d'); cité p. 405.

Autriche (Haute-); citée p. 166.

Autriche (Maison d'); citée p. 120, 142, 218, 955.

Auvergne (Province d'); citée p. 196, 683, 882.

Auxerre (Ville d'); citée p. 345, 499, 502, 524.

Auxerre (Régiment d'); cité p. 562.

Auxonne (Ville d'); citée p. 498.

Avaugour (M. d'); cité p. 201, 240 et p. 264, comme «fort zélé et fort intelligent»; cité p. 357, 358, 359, 399, 402, 448.

Avaux (Comte d'); ses différends avec Ser-

vien, p. 1-2; Mazarin se plaint de ses discours, p. 14; d'Avaux est loué par le duc de Bavière, p. 16; lettre que lui adresse Mazarin, p. 16-18; il se plaint de la trop grande facilité de D'Avaux en traitant avec les ennemis, *ibid.*; est rappelé en France, p. 79; lettre que lui adresse Mazarin, p. 79-80; cité p. 84; note relative au rappel de D'Avaux, p. 108-109; cité p. 113, 214, 374, 406, 796, 797, 811; veut être le pacificateur général, p. 815; cité p. 816, 820, 828.

Avré ou Havré (Duc d'); cité p. 501.

B

Baas, Baats, Bas ou Batz (Sieur de); cité p. 733, 767, 852, 919.

Bacqueville (Ville de Normandie); citée p. 477.

Bagni (Nonce en France). — Voy. Nonce.

Baia (Ville d'Italie); citée p. 80.

Bailleul (Président le ou de); cité p. 672; harangue la Reine, p. 673; cité p. 720.

Balagny (M. de); cité p. 287.

Baltazar ou Balthazar (Compagnies de); citées p. 309.

Baltique (Mer); subjuguée par la Suède, p. 129.

Bamberg (Ville de); citée p. 87.

Bapaume (Ville de); citée p. 947.

Bar (M. de); cité p. 468, 469, 473, 474, 607, 633, 634, 648, 765, 798, 814, 815, 894, 897, 928.

Bar-le-Duc (Ville de); citée p. 950, 954, 960.

Barbantane (Sieur de); cité p. 857.

Barberine (Maison); citée p. 27, 92.

Barberini ou Barberins (MM. Les); cités p. 27, 28.

Barberini (Francesco, cardinal) [ordinairement désigné, dans les *lettres de Mazarin*, sous le nom de *Cardinal Barberin*]; cité p. 27, 93, 116; lettre que lui adresse Mazarin, p. 137-139; Mazarin s'y félicite de l'espoir du mariage d'une de ses nièces avec un neveu du cardinal Barberin; il y donne des détails sur la situation des affaires en Italie, p. 137-139; Mazarin lui annonce l'accord fait avec le parlement de Paris, p. 322.

Barberini (Antonio) [désigné ordinairement, dans les *lettres de Mazarin*, sous le nom de *Cardinal Antoine*]; l'ambassadeur de France doit insister auprès du Pape pour que ce cardinal soit rétabli dans ses charges, p. 92; cité p. 93.

Barcelone (Ville de); citée p. 54, 99, 100, 154, 492, 500, 515, 793, 846, 867.

Barde (De la); cité p. 470.

Bartet (Résident de Pologne); cité p. 497.

Basadois (Pays de Bazas); cité p. 444.

Baschi ou Basqui (Abbé); envoyé en France par Michel Mazarin, p. 28; cité p. 32; il doit se rendre en Catalogne près de Michel Mazarin, p. 49.

Bassigny (Pays de); cité p. 938.

Bastide (La) [Faubourg de Bordeaux]; citée p. 701, 708, 742.

Bastille (La); citée p. 769, 816, 841, 880, 922, 928.

Bateville ou Batteville. — Voy. Vateville.

Baussan, Baussant ou Beaussan (M. de); cité p. 633, 681, 812.

Bavière (Duc de); cité p. 6; la France est accusée d'intelligence secrète avec la Bavière, p. 8; il se plaint de la rupture avec la France, p. 15; se loue de D'Avaux,

p. 16, et attaque Servien, *ibid.*; se repentira d'avoir rompu le traité d'Ulm, p. 21; se prépare à la guerre, p. 56; on accuse Turenne d'épargner le duc de Bavière, p. 66; cité p. 67; a été promptement puni de la violation des traités par l'invasion de ses États, p. 78; cité p. 101, 103, 111, 119, 120; le duc de Bavière s'efforce de hâter la conclusion de la paix, p. 124; cité p. 133, 142, 147; sa retraite précipitée, p. 148; cité p. 151, 152, 180; le duc de Bavière montre l'exemple aux autres princes de l'Empire pour forcer l'Empereur à signer la paix, p. 191; cité p. 192; se plaint de Turenne, p. 206; cité p. 211, 213, 230, 235, 241, 391.

Bavière (Duché de); cité p. 145, 146; progrès des armées confédérées en Bavière, p. 148, 149, 152, 153, 166, 181, 187, 190, 222, 223, 226, 228, 229, 231, 232, 238, 239, 240, 264, 357.

Bayonne (Ville de); citée p. 639; les échevins et jurats de Bayonne se montrent dévoués au service du Roi, p. 649; citée p. 671, 709, 762, 953.

Bazadois (Le); cité p. 545.

Bazas (Évêque de) [C'était, à l'époque où écrit Mazarin Samuel Martineau]; cité p. 419; éloge de son zèle pour le service du Roi, *ibid.*

Beaufort (Duc de); nouvelle de son évasion de Vincennes, p. 29; se déclare pour le Parlement, p. 267; refuse de se réconcilier avec Mazarin, p. 338; scène qu'il fait à Paris, p. 354; cité p. 373, 385; conduite blâmable de Beaufort, p. 389; cité p. 390, 414, 496; songe au commandement de l'armée de Flandre, p. 500; cité p. 515, 540; ses intrigues contre Mazarin, p. 557, 587; cité p. 588, 589, 590, 591, 669, 671, 677; excite les cris contre Mazarin, p. 691; cité p. 695, 705, 724, 751, 838; remue ciel et terre pour empêcher le mariage de Mercœur avec une nièce de Mazarin, p. 859; cité p. 860, 863, 864, 870, 886, 910; cherche à mettre le royaume en confusion, p. 922; cité p. 927, 928, 931; on doit parler fortement contre Beaufort, p. 971.

Beaujeu (Sieur de); cité p. 274, 339, 340.

Beaulieu (Abbaye de); citée p. 763.

Beaulieu (Sieur de); cité p. 579.

Beaumont (Localité); citée p. 662.

Beaupuy; cité p. 28.

Beaussan. — Voy. Baussan.

Beauvais (M. de); cité p. 368.

Beauvais (Localité du Perche); citée p. 662, 663.

Beauvau (Régiment de); cité p. 457.

Bec (Abbaye du); citée p. 498, 506, 507.

Becherel (Sieur de); cité p. 885.

Beck ou Bek (Général servant dans l'armée espagnole); cité p. 189, 199, 358.

Bellegarde (Ville de Bourgogne, aujourd'hui Seurre); citée p. 498, 499, 501, 502, 503, 507, 508, 509, 510, 512, 517, 519, 522, 525, 527, 528, 529, 533, 534, 536, 537, 568, 885.

Belloy ou Beloy (Sieur de); cité p. 752.

Bembac ou Bambac (Régiment de); cité p. 285.

Benfeld (Ville d'Alsace); citée p. 178, 399, 450.

Bentivoglio (Monseigneur) [Nonce à Florence]; cité p. 921.

Bergerac (Ville de); citée p. 426, 680.

Bergues (Ville de); citée p. 698.

Berry (Province de); citée p. 592, 593, 606, 683, 807, 809, 882, 911, 913.

Besançon (Sieur de). Voy. Plessis-Besançon.

Besons ou Bezons (M. de); cité, p. 633, 912.

Béthune (Ville de); citée p. 190, 352, 373.

Beuvron (Marquis de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 252; cité p. 475, 479, 489, 663.

Bichi (Cardinal); Mazarin le prie de travailler à apaiser les troubles d'Aix, p. 332; il lui annonce l'arrestation des princes, p. 452.

Bineros ou Vinaros (Ville d'Espagne, roy. de Valence); citée, p. 166, 168.

Bitaut (Conseiller au parlement de Paris); cité p. 673; ses projets, p. 803 et suiv.

Blainvilliers (Sieur de); cité, p. 690, 691.

Blancafort ou Blanquefort (Bourg près de Bordeaux); cité p. 765, 766, 767.

Blaye (Ville de); citée p. 428, 543, 544, 696, 718, 874.

Blendorp (Localité d'Allemagne, près de Minden); citée p. 5.

Blois ou Bloys (Ville de); citée p. 599, 639, 908, 916.

Bohême (Royaume de); cité p. 67, 87, 102, 103, 187, 229.

Boissac (Maréchal de camp); cité p. 158.

Bonneau (Procureur du Roi); cité p. 374.

Bonnelle (Mme de); citée p. 504.

Bordeaux (M. de); cité p. 364, texte et note 2, p. 366, 372, 374.

Bordeaux (Parlement et ville de); cités p. 235; rebelles de Bordeaux, vaincus par d'Épernon, p. 343; Bordeaux, cité p. 392, 393, 395, 408, 412, 413, 414, 419, 420, 422, 423; rivière de Bordeaux, p. 424; parlement de Bordeaux, p. 425; habitants de Bordeaux, cités p. 427; ville de Bordeaux, citée p. 428; Mazarin désire un prompt accommodement des affaires de Bordeaux, p. 431, 432; fierté des députés du parlement de Bordeaux, p. 433; archevêque de Bordeaux, cité p. 434; discours des députés de Bordeaux, p. 435; affaires de Bordeaux, p. 436, 437, 438, 439, 440, 441; conditions que l'on doit imposer au parlement et à la ville de Bordeaux, p. 442-444; convoi de Bordeaux, p. 443, texte et note 1; archevêque de Bordeaux, cité p. 445; députés de Bordeaux à Paris, *ibid.*; conditions accordées à Bordeaux, p. 446; affaires de Bordeaux, p. 448; ville et parlement de Bordeaux, cités p. 453, 483; demandent la révocation du duc d'Épernon, p. 538, 539, 540; cités p. 543, 544, 547, 554, 558, 559, 565, 576, 577, 586, 593, 594, 595, 602, 603, 610, 613, 616, 617, 618, 619; parlement de Bordeaux averti de l'approche du Roi, p. 620; il permet à la princesse de Condé d'armer pour sa sûreté, p. 621; Bordeaux, cité p. 624, 625, 626, 627, 628, 634, 640, 642, 643, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 664, 665, 670, 671, 673, 674, 675, 677, 678, 680, 682, 683, 685, 686, 687, 688, 690, 691, 694, 696, 698, 699, 701, 704, 705, 709, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725; apparences de division dans Bordeaux, p. 726, 730, 732, 733, 734, 735; conseil des Cent-Trente à Bordeaux, p. 737, 738, 739; un prêtre demande publiquement l'établissement de la république à Bordeaux, p. 741, 742; la plupart y visent, p. 742; ville de Bordeaux, citée p. 744, 745, 748, 750, 751, 760, 761, 762, 765, 770, 771, 772, 774, 777, 779; maux qui arriveraient à Bordeaux si la ville était prise d'assaut, p. 779; ville de Bordeaux, citée p. 780, 781, 782, 783, 788, 789, 790, 791, 793, 794, 801, 802; influence funeste de Bitaut dans Bordeaux, p. 803 et suiv.; ville citée p. 813; le peuple de Bordeaux se déclare

IMPRIMERIE NATIONALE

pour la paix, p. 817; fausses nouvelles répandues, à Bordeaux, par les séditieux, p. 827; le Roi doit entrer prochainement dans Bordeaux, p. 828; ville citée p. 829, 831, 832, 833, 835, 836; députés de Bordeaux à Paris en doivent être renvoyés, p. 839, 842, 843; entrée et séjour du Roi dans Bordeaux, p. 844, 846, 848, 849, 850, 851, 856, 857, 858, 862; cabales dans le parlement de Bordeaux, p. 863; traité avec Bordeaux, cité p. 865; départ de Leurs Majestés de Bordeaux, p. 866; du Coudray a semé son venin à Bordeaux, p. 870; ville de Bordeaux, citée p. 874, 877, 878, 903, 908; parlement de Bordeaux, cité p. 925.

Bordelais ou Bordelois (Les); cités p. 431, 432, 434, 437, 441, 444, 447, 546, 574, 609, 653, 657, 664, 665, 679, 692, 694, 718, 719, 722, 723, 724, 725, 751, 772, 777; la sortie des Bordelais a été repoussée, p. 778; cités p. 779, 782, 790, 802, 803, 804, 805, 807, 821, 833, 836.

Bordelais (Le) [Pays de Bordeaux]; cité p. 545.

Bordet (Le); cité p. 952.

Bordier (Jacques) [Financier]; cité p. 366, 372, 374.

Bordier (Hilaire) [Fils du précédent]; cité p. 620.

Bosquet (Régiment du); cité p. 360.

Bossuet (Conseiller au parlement de Dijon); cité p. 527. 528, 529.

Bouchain (Ville de); citée p. 363, 388.

Bouchain (Comte de); cité p. 87, 148, 383.

Boucher (Sieur); cité p. 716.

Bouchu (Premier président du parlement de Dijon); cité p. 755.

Boucherat (Sieur); cité p. 888.

Bougy (M. de); cité p. 296, texte et note 2, p. 388, 561, 579, 929, 939.

Bouillon (Duc de); Mazarin se plaint du duc de Bouillon, p. 104; il a refusé toutes les offres pour le commandement d'une armée, p. 104-105; exagération de son mémoire sur les revenus de Sedan, p. 105-106; cité p. 113, 114, 115; on travaille à le satisfaire pour l'échange de Sedan, p. 196; cité p. 242, 244; se déclare pour le parlement de Paris, p. 250; lettre que lui adresse Mazarin, p. 252-253; cité p. 254, 256; annonce l'intention de se rendre à la Cour, p. 259; s'est décidément déclaré pour le Parlement, p. 260; cité p. 261, 262; gravité de la faute qu'il a commise, p. 265; cité p. 266, 267; mémoire sur le duc de Bouillon et l'échange de Sedan, p. 329, et suiv.; griefs contre le duc de Bouillon, p. 330; cité p. 396, 526, 539. 544, 545, 547, 550, 553, 554, 559, 565, 574, 594, 602, 603, 604, 613, 614; attire peu à peu «à son point» les habitants de Bordeaux, p. 616; cité p. 617; hâte les secours d'Espagne, p. 618; cité p. 626, 627, 632, 634, 642, 643, 649, 650; M. de Bouillon doit être excepté du pardon que la Reine accordera à Bordeaux; Mazarin indique les motifs de cette exception, p. 651; cité p. 652, 653, 654, 655; M. de Bouillon est maître de tout à Bordeaux, p. 656; cité p. 657, 659, 663, 670, 671, 674, 676, 678, 682, 683; a lui-même dressé la réponse de Bordeaux, p. 685, 686; a fait écrire par le parlement de Bordeaux à tous les parlements de France, p. 687; est compris dans l'amnistie, p. 693; cité p. 694, 701, 702, 703, 704, 708, 713, 717, 720; aurait fait jouer un étrange tour par la canaille à M. du Coudray-Montpensier, p. 721; cité p. 722, 723; presse les Espagnols de secourir Bordeaux, p. 733;

cité p. 734, 735; entrave la négociation pour la paix, p. 736; cité p. 737, 741, 742, 744, 753, 757, 762, 763, 767, 770, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 782, 803; on demande qu'il soit rétabli dans toutes ses charges, p. 805; cité p. 806, 807; s'oppose à la conclusion de la paix de Bordeaux, p. 817; cité p. 827; a été contraint de céder au parlement et à la ville de Bordeaux, p. 834; Mazarin pense qu'il serait très avantageux de détacher le duc de Bouillon du parti des princes, p. 836; cité p. 837, 839, 840; est reçu par la Reine et confère avec Mazarin, p. 842, 843; cité p. 845, 847, 848, 849; importance de gagner le duc de Bouillon, p. 858; cité p. 873, 876, 877, 878, 879, 880; on pourrait l'arrêter aisément, p. 881; cité p. 883, 887, 895; lettre que lui adresse Mazarin sur l'échange projeté de Sedan, p. 918-919; cité p. 941, 953.

Bouillon (Duchesse de); influence fâcheuse qu'elle exerce sur son mari, p. 106, 107; griefs de Mazarin contre la duchesse de Bouillon, p. 195; citée p. 196; Mazarin se plaint de la duchesse de Bouillon, qui s'oppose à l'accommodement de son mari pour l'échange de Sedan, p. 242, 244: citée p. 260, 262, 465, 468, 525, 635, 663, 841, 880, 919, 941, 954.

Bouillon (Mlle de); citée p. 526, 663, 841, 880.

Bouillon (Maison de); citée p. 283.

Boulanger (Sieur); cité p. 689.

Boulaye (La). — Voy. La Boulaye.

Boulonnais (Pays de); cité p. 472.

Bouqueneau (Lieutenant-colonel de); cité p. 381.

Bourbonnais (Province de); citée p. 593, 913.

Bourdeaux. — Voy. Bordeaux.

Bourdeilles (M. de); cité p. 680, 745, 794.

Bourdelois. — Voy. Bordelais.

Bourdet (Le). — Voy. Le Bourdet.

Bourg (Localité de Guyenne); cité p. 775, 776, 841, 844, 847, 848, 864, 909.

Bourgogne (Cercle de); comprenait une partie des Pays-Bas et la Franche-Comté, p. 170; cité p. 171, 172, 191, 356.

Bourgogne ou Bourgongne (Province de); citée p. 456, 464, 494, 509, 537, 547, 568, 569, 658, 693, 747, 840, 860, 930, 941, 952.

Bourgogne (Régiment de); cité p. 560, 562.

Bournonville (Marquis de); cité p. 938, 940, 944.

Bournonville (Les) [Prisonniers de guerre]; cités p. 972-973.

Bournonville (Régiment de); cité p. 472.

Bousquet (M. du); cité p. 920.

Bouteville ou Boutteville; cité p. 942, 944, 946.

Brabant (Province de); citée p. 40.

Brachet; cité p. 384, 390, 513, 516, 577, 733, 743, 936, 943, 956, 958.

Brancaccio (Cardinal); cité p. 59.

Brasset; cité p. 132, 151, 185, 451.

Brancas (Comte de); cité p. 265, 300, 324, 325, 568.

Brégy (M. de); cité p. 328, 329.

Bresse (Province de); citée p. 524.

Bretagne (Province de); citée p. 710, 730, 758, 797.

Breteuil (M. de); cité p. 637.

Breteville ou Bretteville (Sieur de); cité p. 648, 661.

Breuil (Du); cité p. 679.

Brezé (Maréchal de); cité p. 275.

Bridieu (Gouverneur de Guise); éloge de sa fidélité, p. 324; cité p. 578.

Brie-Comte-Robert (Ville de); citée p. 285, 301, 302; la prise de cette ville est un coup décisif pour la Fronde, p. 308.
Brienne (Comte de); cité p. 11, 34, 79, 93, 96, 240, 355, 388, 390, 612, 680, 895.
Brienne (Mme de); citée p. 638.
Brignolles (Ville de); citée p. 356, 828.
Briolles ou Briord (M. de); cité p. 510.
Brisach (Ville de); cité p. 459, 469, 473, 752, 892.
Broglia (Comte de) [Broglio ou Broglie]; cité p. 352, 556, 662; part qu'il a prise à la victoire de Rethel, p. 952.
Broglia (Comte Carle de); s'est distingué à la bataille de Rethel, p. 952.
Brouage (Port de); cité p. 604, 634, 756.
Brouet (Sieur de); cité p. 495.
Broussel (Pierre de) [Conseiller au parlement de Paris]; cité p. 583, 585, 587, 588, 729, 865.
Brun (Antoine) [Un des négociateurs de Munster; voy. t. II, p. 295]; sa déclaration relativement à la Lorraine, p. 17; répand le bruit du projet de mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, p. 37; cité p. 141; il annonce que le traité de l'Empire sera certainement et bientôt conclu, p. 161; cité p. 183, 203, 206, 395, 450, 451.
Bruxelles (M. de). — Voy. Broussel.
Bruxelles (Ville de); citée p. 23, 53, 112, 120, 141, 161, 162, 164, 209, 335, 349, 379, 450, 451, 960, 965, 973.
Buffalini; envoyé à Naples, p. 93.
Buffalo (Marquis del); cité p. 400, 401, 402.
Bussy (Régiment de); cité p. 307.
Buzancy (Village et château de); cités p. 950.

C

Caen (Château de); cité p. 467; remis entre les mains du Roi, p. 489.
Caen (Ville de); citée p. 267, 463, 475.
Calabria (Calabre, province d'Italie); citée p. 367, 399.
Calais (Ville de); citée p. 367, 399.
Cambray (Ville de); citée p. 315; assiégée par les Français, p. 351 et suiv.; citée p. 356, 360, 362; le siège est levé, p. 375, 379, 382, 383, 385, 388, 390; citée p. 884, 885.
Campelz ou Campel (Sieur de); cité p. 856.
Campi (Sieur de); cité p. 313.
Camus (Le). — Voy. Le Camus.
Camusat ou Camuzat (Veuve); citée p. 729.
Candale ou Candalle (Duc de); cité p. 236, 237; sa conduite satisfait la Reine, p. 248; cité p. 344; son éloge, p. 408; cité p. 426, 434, 436, 605, 646, 647, 677, 686, 823, 840, 968.
Canillac (Marquis de); cité p. 868.
Canolles ou Canolle (Officier du régiment de Navailles); sa mort, p. 683.
Cantarini (Banquier); cité p. 194.
Capelle (La). — Voy. La Capelle.
Caracena ou Caracène (Gouverneur du duché de Milan); cité p. 162, 601, 697.
Carces (Comte de); cité p. 334; battu près de Brignoles, p. 356; cité p. 380.
Cardinal (Feu M. le) [Mazarin désigne ainsi le cardinal de Richelieu]; cité p. 105, 262, 810; importance qu'il attachait à Sedan, p. 880; cité p. 900.
Cardinal de Sainte-Cécile (Michel Mazarin, frère de Jules Mazarin). Lettres que lui écrit le Cardinal relativement à l'expédition de

Naples, p. 12, 24; cité p. 28; lettre que lui écrit Mazarin à l'occasion du voyage de l'abbé Baschi, p. 49; Mazarin le prie de lui faire connaître ses projets sur ce qu'on pourrait entreprendre en Catalogne, p. 53-55; plaintes de Mazarin contre le cardinal de Sainte-Cécile, qui veut abandonner la Catalogne pour retourner à Rome, p. 87-88; a pris congé des consistoires de Catalogne, p. 94; Jules Mazarin se plaint très vivement de la conduite de son frère, p. 99-100; ce dernier est parti sans demander l'autorisation de la Reine, p. 100; mort du cardinal de Sainte-Cécile, mentionnée p. 244.

Cardinal-infant; cité p. 100.

Cardonnière (Sieur de la); cité p. 920.

Cargot (?) (Sieur); cité p. 636.

Cargresq (M. de); cité p. 289.

Carignan (Princesse de); citée p. 458.

Carré (Père); cité p. 800.

Casal ou Cazal (Ville de); citée p. 136, 176, 405; inquiétudes pour cette ville, p. 553, 572; est en très mauvais état, p. 697; citée p. 711, 712; danger qu'elle court, p. 752; desseins des ennemis sur cette place, p. 921.

Casal-Maggiore (Ville du Crémonais); citée p. 136; les Français ont réussi à en faire lever le siège, p. 138.

Caserta (Duché de); cité p. 43.

Casimir Wasa (Prince); cité p. 262.

Cassel (Ville d'Allemagne, capitale de la Hesse); citée p. 201, 246.

Castelet (Ville du). — Voy. Câtelet (Le).

Castelnau (Marquis de); cité p. 509, 519, 679.

Castille (Etats de); cités p. 73.

Catalans; cités p. 792.

Catalogne; citée p. 27; sur les entreprises que l'on peut faire en Catalogne, p. 54; citée p. 55, 63, 72, 73, 88, 93, 94, 95, 99, 104, 154, 176, 196, 204, 335, 344; les ennemis se préparent à l'envahir, p. 346, 347; citée p. 378, 405, 406, 413, 479, 514, 516, 523, 533, 569, 608, 609; danger que court la Catalogne, p. 681, 731, 732, 788, 792, 793, 846, 853, 862; nouvelles instances de Mazarin pour que l'on envoie des secours en Catalogne, p. 866, 867, 868.

Catalongne. — Voy. Catalogne.

Catelan (Financier); cité p. 364, 366, 372, 378.

Câtelet (Le) [Ville]; citée p. 356, 550, 551, 552; s'est rendue aux Espagnols, p. 553; citée p. 601, 644.

Cazenauve (Courrier); cité p. 719, 720.

Cent-Trente (Conseil des) [à Bordeaux]; cité p. 737.

Cervera (Ville de Catalogne); citée p. 54.

Cévennes; on cabale dans les Cévennes, p. 857.

Châlon ou Chaalon-sur-Saône (Évêque de); cité p. 522, 523.

Châlons ou Chaalons (Ville de); citée p. 508, 891, 930, 955, 960.

Chamarante ou Chamarande; cité p. 526.

Chamboy (Gouverneur de Pont-de-l'Arche); cité p. 460, 461, 462, 463, 464, 466, 468, 472; a remis le Pont-de-l'Arche à l'exempt du Roi, p. 475; cité p. 478, 482, 486, 489, 663, 885, 907, 910.

Champagne ou Champaigne (Province de); citée p. 177, 258, 306, 315, 316, 325, 361, 417, 472, 473, 533, 534, 598, 599, 632, 651, 658, 689, 693, 714, 726, 789, 809, 810; les ennemis veulent prendre leurs quartiers d'hiver en Champagne, p. 821; citée p. 880, 891, 892, 905, 907, 914, 915, 923.

Champfleury; envoyé à Hervart, p. 51; à la

Ferté-Senneterre, à d'Erlach, à de Courval, p. 53.

Champlâtreux (Molé de); envoyé par Condé pour représenter la nécessité d'argent et de renforts de troupes pour son armée, p. 135; cité p. 465, 591, 606; plaintes sur sa conduite, p. 631; est du parti du prince de Condé, p. 924.

Chancelier (Pierre Séguier); cité p. 196, 339, 365; lettre que lui adresse Mazarin, p. 395-396.

Chantilly (Château de); cité p. 338, 564, 575, 608.

Chanut (Ambassadeur en Suède); mentionné p. 2; lettre que lui adresse Mazarin, p. 25; Mazarin l'entretient de la marche de Turenne pour s'unir aux Suédois, p. 39; Chanut doit engager la reine de Suède à fournir des troupes au Portugal, p. 40; Mazarin se réjouit des préparatifs que fait la Suède pour une invasion en Allemagne, p. 55; Mazarin lui écrit que les Espagnols ont prouvé qu'ils ne veulent pas sérieusement la paix, p. 61-63; cité p. 65; Mazarin répond au désir exprimé en Suède de la délivrance de Rosen, p. 82; lettre de Mazarin relative à la conduite de Turenne avec Wrangel, p. 85-87; mauvais procédés de Wrangel, *ibid.*; Chanut, cité p. 101, 102; lettre que lui écrit Mazarin pour défendre Turenne contre Wrangel, p. 102-104; cité p. 142, 143; progrès des armées confédérées en Allemagne, p. 148-149; Chanut doit insister pour que les Suédois soutiennent les intérêts de la France au congrès de Westphalie, p. 149-150; est félicité par Mazarin d'avoir obtenu de la reine de Suède la promesse qu'elle cédera à la France les troupes qui seront licenciées à la paix, p. 152; inquiétudes pour le traité de l'Empire, p. 155-156; Mazarin l'entretient de la séance du Roi au Parlement, p. 159; il expose à Chanut la situation favorable à l'extérieur et à l'intérieur, p. 167-169; Chanut doit insister auprès de la reine de Suède pour que ses ambassadeurs à Osnabrück soutiennent les droits de la France, p. 172; cité p. 178, 179, 192, 193, 200, 212, 232, 259; Mazarin lui annonce la mise en liberté de Rosen, p. 326; il l'entretient ensuite des relations de la France avec la Suède, p. 327-329.

Chapuizeau; cité p. 813.

Charenton (Combat de); cité p. 291.

Charles (Prince palatin); doit remplacer Wrangel, p. 2, et *Additions et Corrections*, p. 1139; cité p. 3; rappelle le roi de Suède, Gustave-Adolphe, p. 55; cité p. 63, 65, 67, 101, 103, 119, 143, 150, 166, 187; est décidé à donner pleine satisfaction à la France, p. 193; cité p. 199, 224, 231, 259, 264, 269, 336; Mazarin annonce que le Roi doit lui faire un présent considérable, p. 401.

Charles IV (Duc de Lorraine); cité p. 12, 15, 17, 25, 33, 34, 36, 52, 53, 62, 170, 171; n'est prince de l'Empire qu'à cause du marquisat de Nomeni, p. 171; cité p. 182; désordres commis, dans les Pays-Bas, par les troupes de Charles de Lorraine, p. 186; cité p. 191, 230, 300, 304, 315; change ses résolutions d'un moment à l'autre, p. 324; cité p. 325, 328, 335, 405, 451, 854, 861, 956.

Charleville (Place de); citée p. 758, 828, 891.

Charlevois, Charlevoix ou Charlevoye (Lieutenant de d'Erlach au gouvernement de Vieux-Brisach); cité p. 401, 689.

Charost (Comte de); cité p. 818.
Charton (Président); cité p. 429, 430.
Chasteaubriant. — Voy. Châteaubriant.
Chasteau-Porcien. — Voy. Château-Porcien.
Chasteau-Renaud. — Voy. Château-Renaud.
Chasteau-Thierry. — Voy. Château-Thierry.
Chastelet ou Châtelet (Tribunal); cité p. 429, 728, 816.
Chastelus (Chevalier de); cité p. 333.
Chastillon. — Voy. Châtillon.
Chastres (Village sur la route d'Orléans à Paris); cité p. 281, 916.
Châteaubriant (Régiment de); cité p. 344.
Châteauneuf (Marquis de); cité p. 474.
Châteauneuf ou Saint-Eran. — Voy. Saint-Herem.
Château-Porcien (Ville de); citée p. 746, 754, 866, 939, 946.
Château-Renaud (Ville de); citée p. 795, 891.
Château-Thierry (Ville de); citée p. 196.
Château-Trompette. — Voy. Trompette.
Châteauvillain (Comte de); cité p. 43, 94.
Châtelet. — Voy. Chastelet.
Châtillon (M. de); apporte la nouvelle de la victoire de Lens, p. 188.
Châtillon (Mme de); citée p. 813, 838, 946.
Chauny (Ville de); citée p. 605.
Chavagnac ou Chavaignac; cité p. 683, 852.
Chavigny (Comte de); cité p. 216, 855, 875.
Chemery (Village de); cité p. 931.
Cherbourg (Place de); citée p. 490.
Chevreuse (Mme de); ses intrigues avec Saint-Ibal, p. 4; citée p. 23, 207, 208; a mal connu Bridieu, dont elle a tenté la fidélité, p. 324; doit aller à Dampierre, p. 372; Mazarin l'assure de son très humble service, p. 460; citée p. 498, 500; on doit l'avertir des attaques contre Mazarin, p. 557; confiance que lui témoigne le Cardinal, p. 566; citée p. 584, 596, 608; brevet de confiscation accordé à Mme de Chevreuse, p. 612; citée p. 621, 622, 626, 634, 639; pleine de zèle et d'affection pour Mazarin, p. 640; citée p. 646, 684, 711, 759, 768, 769, 772; obtient la rançon du prince de Ligne, p. 830; citée p. 854, 886, 898; peut trouver le repos dans les bonnes grâces de la Reine, p. 900; citée p. 902, 969.
Chévigné (Chevalier de). — Voy. Sévigné.
Chigi (Voy. sur ce personnage, t. I, p. 689, note 1); cité p. 34; plaintes de Mazarin sur sa conduite comme médiateur à Munster, p. 48; cité p. 388.
Choisy (M. de); cité p. 373.
Chouppes (M. de); blessé p. 772.
Christine. — Voy. Suède (Reine de).
Civitella (Ville de); citée p. 42.
Clairville. — Voy. Clerville.
Clavière (M. de la); cité p. 309.
Clère (Régiment de); cité p. 294.
Clermont-en-Argonne (Ville de); citée p. 264, 455, 465, 499, 871, 885.
Clerville (Chevalier de) [Ingénieur]; cité p. 340, 520, 623, 705, 915.
Coadjuteur (Paul de Gondi); se déclare pour le Parlement rebelle, p. 250; dans quel but, *ibid.*; veut joindre la puissance temporelle à la spirituelle, p. 267; cité p. 387; réponse à une demande du Coadjuteur, dont les amis sont maintenant ceux de Mazarin, p. 467; cité p. 497, 596, 669, 677, 695, 724, 751; plaintes de Mazarin contre le Coadjuteur, p. 759; cité p. 790, 798, 811; il faut endormir le Coadjuteur pour l'empêcher de mal faire, p. 815; cité p. 838, 863, 864, 870, 883, 886, 898; conseils qu'il donne au duc d'Orléans, p. 899-900; cité p. 910; cherche à mettre le royaume

en confusion, p. 922; cité p. 927, 928, 931, 965; on doit parler nettement contre le Coadjuteur, p. 971; a intérêt à pousser le duc d'Orléans aux dernières extrémités, p. 977.

Coësquin ou Coëtquen (M. de); lettre que lui adresse Mazarin sur les intrigues de la duchesse de Chevreuse, p. 207-208.

Coigneux (Président Le); cité p. 374.

Colbert (J.-B.); cité p. 553, 567, 915, 943, 960, 962.

Colbran (Colonel); cité p. 947.

Coligny (Comte de); cité p. 510, 531.

Cologne (Archevêque-électeur de); cité p. 56, 120, 232.

Cologne (Ville de); citée p. 148.

Colomiers. — Voy. Coulommiers.

Colonnes (Les princes); cités p. 43.

Comiac (?); cité p. 945.

Combes (Localité); citée p. 679.

Comminges (M. de); cité p. 344; envoyé en Guyenne, p. 393; cité p. 438, 439, 447, 473, 708, 752, 944.

Compiègne (Ville de); citée p. 338, 339, 350, 390, 474, 567, 569, 572, 636.

Comte (M. Le) [Comte de Soissons]; cité p. 880.

Conciergerie (Prison); citée p. 816.

Condé (Prince de). — Voy. Prince (M. Le).

Condé (Hôtel de); cité p. 707.

Contarini (Un des médiateurs de la paix de Munster); cité p. 34; accuse la France de ne pas vouloir la paix, p. 36-37; cité p. 388, 406, 885.

Conti ou Conty (Prince de) [Armand de Bourbon-Condé]; aspire à la dignité de cardinal, p. 236; prend le parti du Parlement contre le Roi, p. 252; cité p. 257, 266; doit entrer au Conseil, p. 337; cité p. 346, 354; son arrestation, p. 452; cité p. 460, 469, 484, 707; les députés du clergé demandent sa mise en liberté, p. 888; réponse de Mazarin, p. 889; cité p. 893, 955.

Conversano (Comte de); cité p. 43, 52.

Corbé (Sieur); cité p. 53.

Corbeil (Sieur de); cité p. 282.

Corbeil (Ville de); citée p. 201, 282.

Cordeliers (Couvent des); cité p. 210.

Cossé (M. de); cité p. 672.

Coudray-Montpensier (M. du); cité p. 693, 694, 695, 696, 699; n'est pas encore entré dans Bordeaux, p. 701; cité p. 704, 705; la Reine se plaint de ses discours, p. 706, 707; cité p. 708, 710, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 725, 726, 732; a été enfin admis dans Bordeaux, p. 735, 736, 737, 738, 739; cité p. 748, 750, 753, 760, 762, 774, 779, 781, 790, 793, 795, 839, 863; plaintes de Mazarin contre lui, p. 869-871; cité p. 876, 877, 879, 883, 952.

Cordouan (Tour de); citée p. 763.

Coulommiers (Ville de); citée p. 459, 463, 477, 488.

Coulon (Conseiller au parlement de Paris); cité p. 688, 976.

Couret (?) [Régiment de]; cité p. 910.

Court (M. de la); cité p. 153, 160, 319, 397, 448.

Courtin (Antoine); cité p. 193.

Courtin (Honoré); on doit lui refuser une charge de maître des requêtes qu'il sollicite, p. 479. [D'abord conseiller au parlement de Rouen, Honoré Courtin ne devint maître des requêtes qu'en 1651, pendant l'exil de Mazarin, et probablement par la protection de la maison de Condé. Il était en effet chef du Conseil du prince de Conti (*Mémoires de Valentin Conrart*, p. 576, édition Michaud et Poujoulat). Il fut dans la suite conseiller d'État et plusieurs fois ambassadeur; il mourut

doyen du Conseil d'État, le 27 décembre 1703 (*Journal de Danjeau*, t. IX, p. 385). [Saint-Simon parle plusieurs fois d'Honoré Courtin dans ses *Mémoires*, et fait l'éloge de ce personnage.]

Courval (Vicomte de); cité p. 53, 304, texte et note 3, p. 314, 358, 402.

Coutances (Évêque de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 415.

Coutras (Ville de); citée p. 618, 673, 674, 831.

Craion (?); cité p. 722.

Crécy (M. de); cité p. 354.

Creil (Localité); citée p. 662.

Crémonais (Pays d'Italie); cité p. 83.

Crémone (Ville d'Italie); citée p. 136, 157, 158, 164, 165, 168, 177, 203, 282.

Créquy (Chevalier de); cité p. 948.

Criqueville (Président de); cité p. 902.

Croates (Régiment des); cité p. 307.

Croisette (Le Blanc de la) [Conseiller du duc de Longueville]; cité p. 289, 291, 463; le Roi lui ordonne de remettre le château de Caen et de se retirer à Louviers, p. 467; cité p. 480, 489, 880.

Cromvel ou Cromwell; cité p. 824, 865, 923.

Croullé (M. de); cité p. 824, 829.

Cugnac (M. de); cité p. 680.

D

Daffis (Président); cité p. 687, 723, 739.

Dammartin (Ville de); citée p. 976, 977.

Dampierre (Château de); cité p. 372.

Damville (Duc de); cité p. 639.

Damvilliers (Ville de); citée p. 499, 654, 885.

Danemark (Roi de); sa mort, p. 64.

Daniel (Capitaine); cité p. 481.

Danube (Fleuve); cité p. 86, 87.

Dardena. — Voy. Ardena (D').

Dartagnan. — Voy. Artagnan (D').

Daugnon (Comte du); lettres que lui adresse Mazarin, p. 139-140, 427-428; cité p. 432, 435, 439; Mazarin lui fait part des succès obtenus en Bourgogne et en Normandie, p. 537; cité p. 550; Mazarin espère qu'il se montrera reconnaissant des bienfaits de la Reine, p. 610-611; cité p. 616, 618, 634, 707; suscite sous main des obstacles à l'expédition dirigée contre Bordeaux, p. 743; est remis dans «le train» qu'on pouvait désirer, p. 755; a demandé un brevet de maréchal de France, p. 756; conditions qu'il a acceptées, *ibid.*; cité p. 791, 793.

Dauphiné (Province de); citée p. 332, 418, 553, 572, 601, 697, 712, 939.

Dax (Ville de); citée p. 605, 613, 639.

Delli-Ponti; cité p. 935, 936, 938.

Desboix (Sieur); cité p. 216.

Dieppe (Ville de); citée p. 136, 458; il est important de l'enlever à la duchesse de Longueville, p. 476; citée p. 477, 481; châteaux de Dieppe, cités p. 482, 483, 486; les habitants de Dieppe se déclarent pour le Roi, p. 487; fuite de la duchesse de Longueville, p. 488; ville citée p. 550, 599, 743, 885.

Digby ou d'Igby (M.); cité p. 456, 468, 561, 611, 815, 946, 947.

Digoin (Localité); citée p. 473.

Dijon (Château de); cité p. 468, 494, 508.

Dijon (Ville de); citée p. 381, 498, 499, 502, 526, 530, 690, 747, 755, 796, 904.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dixmude (Ville de); citée p. 126, 189.
Dognon. — Voy. Daugnon (Comte du).
Donnal (Régiment de); cité p. 953.
Donquerque, Dunquerques ou Dunkerque (Ville de); citée p. 62, 166, 169, 335, 360, 451, 550, 636, 698, 714; d'Estrades doit rester chargé du gouvernement de cette place, p. 798.
Dol (Évêque de); lettres que lui adresse Mazarin, p. 279, 341.
Dole (Ville de); citée p. 518.
Donawerth (Ville de); citée p. 86.
Donchery (Ville de); citée p. 813, 891, 931.
Dorat ou Dorot (Courrier); cité p. 669, 675, 678, 790, 873, 882.
Dordogne (Rivière); citée p. 680, 807.
Dosny (Sieur); cité p. 758.
Douay ou Douai (Ville de); citée p. 189, 352, 822.
Douglas (Général); cité p. 327.
Doulens (Ville de); citée p. 897.
Dourlans. — Voy. Doulens.
Du Breuil (Sieur). — Voy. Breuil (Du).
Du Breuil (Régiment); cité p. 550.
Duc (Grand) de Toscane. — Voy. Toscane.
Dumont; cité p. 537.
Dun (Ville de); citée p. 689, 700.
Dupuy. — Voy. Puy (Du).
Du Quesne ou Duquesne (Abraham); vaisseaux qu'il a amenés de Suède, p. 40; cité p. 619, 636; Mazarin blâme son retard, p. 743.
Duras (M. de); cité p. 259; régiment de Duras, cité p. 457; comte de Duras envoyé à Mazarin par le duc de Bouillon, p. 836; cité p. 840.
Du Val ou Duval; cité p. 306, 945.

E

Échelle (L'). — Voy. L'Échelle.
Ectot (Marquis d'); cité p. 270, 271, 272, 278.
Écossais; cités p. 824.
Écosse (Royaume d'); cité p. 604, 824, 829, 865.
Édouard (Don) [de Portugal]; cité p. 176, 245.
Effiat (Marquis d'); cité p. 880.
Ehrenbreitstein (Forteresse allemande); citée p. 448, 449, 450.
Elbène (MM. d'); cités p. 893, 896.
Elbœuf ou Elbeuf (Duc d'); cité p. 161; s'est déclaré pour le Parlement rebelle, p. 250; cité p. 259, 266, 267, 396; témoigne de la passion pour le service du Roi et de la Reine, p. 968-969.
Électeur palatin; cité p. 450.
Embrun (Archevêque d'); cité p. 892.
Emery (Michel Particelli d'); cité p. 150, 197, 459, 474, 799.
Emilia (Vaisseau); cité p. 320.
Empereur (Ferdinand III); cité p. 37, 67, 78, 107; se laisse diriger par l'Espagne, p. 111; cité p. 119; bruits qui font impression sur lui, p. 119-120; l'Empereur est disposé à la paix, p. 124; cité p. 127, 140, 142, 151, 167, 169; ne doit pas intervenir dans les guerres de Lorraine et du cercle de Bourgogne, p. 170-172; cité p. 180; les Espagnols veulent forcer l'Empereur à rompre le congrès de Munster, p. 184; les États de l'Empire le contraindront à signer la paix, p. 191, 198, 206, 211, 212, 213, 214, 218, 219, 220; on craint que l'Empereur ne donne des assistances considérables aux Espa-

gnols, p. 222, 223, 228, 229, 230, 231, 232, 241, 242.

Empire; cité p. 69; les Espagnols ont réussi, par suite de la trahison de Rosen, à s'opposer à la paix de l'Empire, p. 82; cité p. 127, 133, 140, 149, 152, 155, 161, 162, 167, 170, 171, 172, 178, 179, 180, 187, 191, 193, 198, 203, 209; les États de l'Empire sont décidés à imposer la paix à l'Empereur, p. 211; cité p. 212, 213, 214, 218, 222, 223, 225, 229, 231, 238, 242; le traité de l'Empire «redonne» à la France ses anciennes bornes du Rhin, p. 251; les États de l'Empire désirent que les troupes françaises repassent le Rhin, p. 258, 264; cité p. 268, 300, 328, 371, 449, 627, 789.

Épernon ou Espernon (Duc d'); lettre que lui adresse Mazarin, p. 235, 237; remerciements pour une proposition que lui avait fait faire le duc d'Épernon, p. 247-248 (probablement le mariage du duc de Candale avec une nièce du Cardinal); la Reine est très satisfaite de la conduite du duc de Candale, p. 248; privilège du poêle, pour les évêques, à leur entrée dans les villes, p. 248-249; Mazarin félicite le duc d'Épernon de la victoire qu'il a remportée, p. 343; troupes mises aux ordres du duc d'Épernon, p. 344; les ennemis se préparent à envahir la Catalogne, p. 346; Mazarin loue sa modération et son désintéressement, p. 392; cité p. 393; se prépare à défendre le château Trompette attaqué par les Bordelais, p. 407; cité p. 409; lettre que lui adresse Mazarin, p. 412-415; cité p. 419, 422, 423, 424, 426; doit ménager MM. de La Force, p. 431; Mazarin insiste sur la nécessité d'accommoder promptement les affaires de Bordeaux, p. 432 et suiv.; cité p. 438, 439, 440, 441; affection de la Reine pour le duc d'Épernon, p. 441-442; cité p. 442, 444; Mazarin lui explique les causes des concessions faites aux Bordelais, p. 446; cité p. 454; le parlement de Bordeaux demande la révocation du duc d'Épernon, p. 538; cité p. 539, 540; Mazarin lui annonce le départ du sieur d'Alvimar ou Alvimare porteur d'ordres du Roi, p. 544; d'Épernon est invité à se rendre à la Cour, p. 546; cité p. 554, 558, 581, 585, 595; on songe à un échange de gouvernement pour le duc d'Épernon, p. 596; cité p. 602; doit sortir de Guyenne pour venir trouver Leurs Majestés, p. 605; causes qui l'ont empêché de se rendre immédiatement à la Cour, p. 613; cité p. 616; est hors de son gouvernement, p. 625; cité p. 628; est arrivé à la Cour, p. 635; s'éloigne de la Guyenne, p. 638; va se rendre à Blois, p. 639; on demande sa destitution, p. 640; cité p. 641, 642, 646, 650, 652, 653, 654; le duc d'Orléans a déclaré qu'on ôterait le gouvernement de la Guyenne à M. d'Épernon, à certaines conditions, p. 675; cité p. 676, 686; on peut appréhender ses résolutions, p. 706-707; cité p. 723, 740; on ferait bien de le rappeler en Guyenne, p. 772; cité p. 777, 782, 794, 803; on doit craindre de le porter au désespoir, p. 806; cité p. 807, 823, 833; son autorité en Guyenne, *ibid.*; cité p. 843, 844; se rend auprès du Roi, p. 911.

Erdink (Petite ville de Bavière); citée p. 234.

Erlach (Jean-Louis d'); doit fournir des troupes à Turenne, p. 8; s'y refuse, p. 20; efforts de Mazarin pour le réconcilier avec Turenne, p. 20-21; cité p. 22, 51, 53, 68, 104, 107, 133, 144; dé-

sire mériter les bonnes grâces de Turenne, p. 144-145; cité p. 194, 254, 258, 259, 264, 291, 305, 306, 309, 310, 312; Mazarin témoigne une très vive reconnaissance du zèle qu'il a montré au moment de la défection de Turenne, p. 313; il désire qu'il vienne en personne à la tête de ses troupes, *ibid.*; cité p. 314; on lui envoie l'ordre de hâter sa marche pour l'opposer à l'Archiduc, qui est arrivé à Cambray, p. 315; cité p. 316, 317, 321, 324, 327, 338, 339, 340, 348, 349, 369; se retire de l'armée, p. 382; son départ doit être attribué à une maladie, p. 400; après sa mort, son régiment passe au comte de Holac, p. 471; régiment d'Erlach, cité p. 511, 512.

Erlach (Neveu du précédent); cité p. 512.

Escaut (Rivière); citée p. 388, 394, 403.

Esclainvilliers (Sieur d'); cité p. 796, 945.

Escosse. — Voy. Écosse.

Espagne ou Espaigne; citée p. 36, 37, 62, 82, 83, 89, 95, 96, 110, 111, 116; influence des ministres d'Espagne à Vienne, p. 120; l'Espagne craint la paix de l'Empire, p. 140, 151, 152, 153, 162, 164, 167, 170, 171, 172, 176, 180, 182, 183, 185, 186; citée p. 191, 198, 200, 209, 213, 223, 225, 230, 231, 242, 245, 253, 258, 299, 346, 349, 350, 405, 413, 477, 539, 544, 547; les ministres d'Espagne craignent que Turenne ne quitte leur parti, p. 551, 609, 628, 649, 652; l'armée navale d'Espagne a ordre de secourir Bordeaux, p. 654; citée p. 657, 659, 663, 694, 701, 702, 707, 713, 721, 722, 725, 726, 735, 737, 741, 743, 745, 750, 752, 757, 762, 763, 780, 781, 784, 787, 792, 793, 821, 828, 837, 843, 852, 856, 861, 862, 877, 939, 941, 953, 954, 961, 965.

Espagne (Roi d'); cité p. 17; on doit chercher à lui enlever Naples, p. 41; cité p. 95, 140, 151, 170, 183, 184, 207, 219, 222, 231; doit donner son consentement à l'aliénation de l'Alsace, p. 233; cité p. 420; les propositions faites aux Bordelais, au nom du roi d'Espagne, sont chimériques, p. 454; cité p. 516, 627, 653, 785, 824, 846, 876.

Espagnols; nouvelle de la défaite de leur flotte sur les côtes de Sicile, p. 3; veulent reculer la paix, p. 6; Mazarin se plaint de leur conduite, p. 10; cités p. 12, 13, 15; ne veulent pas céder sur les points contentieux qui retardent la paix, p. 25; sont enorgueillis par le traité qu'ils ont signé avec les Hollandais, p. 26; cités p. 36, 37, 41, 42, 46, 47, 48, 51, 56, 58, 59, 60; ne veulent pas sincèrement la paix, p. 62; cités p. 69, 70, 71, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 89, 95, 110, 111, 120, 121, 127, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 142, 159, 162, 167, 168, 169, 170, 171, 177, 182, 184, 185; les Espagnols ont été très touchés de la prise de Tortose, p. 186; cités p. 190, 193, 198, 199, 203, 206, 207, 208, 211, 214, 219, 220, 222, 223, 228, 230, 232, 241, 242, 245, 317, 319, 320, 322, 328; conditions extravagantes qu'ils veulent imposer à la France, p. 335; cités p. 378, 397, 476, 529, 532, 533, 536, 537, 539, 541, 565, 574, 604, 606, 609, 615, 627, 628, 636, 639, 644, 648, 650, 651, 657, 659, 661, 711, 723, 732, 743, 744, 784, 785, 787, 788, 789, 794, 796, 806; seraient maîtres de Bordeaux si le Roi n'était venu en Guyenne, p. 807; cités p. 820, 821, 822, 824, 832, 834, 838, 844, 856, 859, 861, 877, 879, 925, 926, 933, 965, 971.

Espanes ou Esparres (Sieur d'); envoyé à la Meilleraye, p. 615-616.
Espernon. — Voy. Épernon.
Espiez (M. d'); cité p. 945.
Estampes ou Étampes (M. d'); cité p. 355, 380.
Estevan de Gamarra. — Voy. Gamarra.
Estrade ou Estrades (Comte d') [ce nom est quelquefois écrit Lestrade ou Lestrades]; blessé au combat de Bozzolo, p. 3; cité p. 4; Mazarin loue sa conduite en Zélande, p. 121; d'Estrade ne croit pas que l'on puisse compter sur le prince d'Orange, p. 124; est chargé de trouver des ingénieurs pour l'armée de Condé, p. 128-129; cité p. 158, 360; est chargé d'une négociation avec le prince d'Orange, p. 450-452; cité p. 556, 593, 597, 636, 698; doit conserver le gouvernement de Dunkerque, p. 798; cité p. 799, 818.
Estrées (Maréchal d'); cité p. 562, 592.
États (MM. les) [des Provinces-Unies]; cités p. 17, 23, 35, 36; Mazarin leur reproche leur conduite envers la France, p. 110; haine de leurs députés contre Servien, p. 111; cités p. 112, 113, 160, 162, 176, 180, 184, 185, 214, 225, 246, 451.
États généraux de France; convoqués pour le 15 mars 1649, p. 267-268; on veut obliger le Roi à la réunion des États généraux, p. 619.
Eugène (Prince) [Eugène-Maurice de Savoie, fils du prince Thomas de Savoie]; cité p. 125.
Euzenat; cité p. 598, 667.
Évêques (Les); ont le privilège du poêle à leur entrée dans les villes, p. 247-248.
Evora (Archevêché d'); avait été promis par le roi de Portugal au cardinal de Sainte-Cécile, p. 244.
Évreux (Comté d'); cité p. 878.
Évreux (Évêché d'); cité p. 320.

F

Fabert (Abraham) [Gouverneur de Sedan]; lettre que lui adresse Mazarin, p. 416-417; doit se tenir en garde contre les entreprises des troupes auxiliaires allemandes, *ibid.*; cité p. 472, 647, 758, 953.
Fabert (Mme); citée p. 953.
Fabri (Régiment de); cité p. 307.
Falaise (Abbaye de); citée p. 377.
Falcombel; cité p. 711, 712.
Fauge (Baron de); cité p. 940, 947, 956.
Fay (Du) [Un des fournisseurs des armées]; cité p. 362, 552, 562, 571.
Félix (Chirurgien); cité p. 474.
Fère (Ville de la); citée p. 340, 378, 561, 565, 605, 646, 647, 758, 956.
Ferro (Julio del); cité p. 28.
Ferro (Luigi del); cité p. 32, 38.
Ferté-Imbault (M. de la); cité p. 273, 286, 294, 376, 959, 963.
Ferté-Senneterre (Marquis, plus tard maréchal de la); cité p. 53, 264; doit avoir l'œil sur tout ce qui se passera vers le Rhin, p. 304; cité p. 326, 359, 370, 371, 400, 454, 455, 457, 502, 512, 513; Mazarin l'avertira des projets de Turenne, p. 535 et suiv.; cité p. 552, 555, 560, 565, 569, 578, 579, 588, 689, 700, 885, 950; désigné pour le titre de maréchal de France, p. 963.
Ferté-sous-Jouare ou sous-Jouere (Ville de la); citée p. 920.
Feuillade (La). — Voy. La Feuillade.

Feuquières (Abbé de); cité p. 763.

Feuquières (Marquis de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 454-455; cité p. 763, 764.

Fiesque (Comtesse de); citée p. 504.

Figean ou Fitzjean; cité p. 543, 544, 837.

Filomarini (Cardinal) [Archevêque de Naples]; cité p. 59.

Final (Ville d'Italie); citée p. 46, 164.

Fismes (Ville de); citée p. 788, 973.

Flandre (Province de); citée p. 81, 82, 93, 108, 112, 128, 141, 142, 165, 166, 169, 188, 198, 206, 215, 239; Turenne doit commander l'armée de Flandre, p. 240; citée p. 258, 324, 350, 351, 374, 405, 406, 451, 454, 476, 500, 523, 533, 540, 589, 594, 599, 611, 668, 681, 717, 787, 861, 882, 885, 936.

Flavacourt (Mme de); citée p. 636; esprit inquiet, p. 637; citée p. 731.

Flexstein, Flekenstein ou Flechenstein (Un des chefs des troupes allemandes au service de la France); cité p. 102, 240, 376, 599, 955, 974.

Flix ou Fleix (Ville de Catalogne); citée p. 54, 154, 846, 867, 904, 905.

Florence (Ville de); citée p. 117, 921.

Folleville (Sieur de); cité p. 286, 293; nommé gouverneur de Pont-Audemer, p. 317.

Fontainebleau (Ville de); citée p. 584, 593, 634, 886, 902, 915, 916.

Fontanella; cité p. 54, 515.

Fontenay-Mareuil (Ambassadeur de France à Rome) [Voy. sur ce personnage, tome II, p. 1014]; cité p. 13; plaintes contre lui, *ibid.*; il a bien fait de s'occuper des affaires de la maison Barberine, p. 27; doit témoigner confiance au cardinal Grimaldi, *ibid.*; pourrait réunir et consulter les cardinaux du parti français, p. 28; recommandations pour les affaires de Naples, p. 30-33; doit prendre le conseil de personnes zélées et intelligentes, p. 47-48; a été trahi par Tonti, p. 84-85; longue dépêche de Mazarin à Fontenay-Mareuil, p. 87-96; il s'y plaint de son frère le cardinal de Sainte-Cécile, p. 87-88; parle des affaires de Naples, p. 88-90; du duc de Guise, p. 90-92; du Pape, p. 92, 94, 95; Mazarin reproche à Fontenay d'avoir encouragé le duc de Guise et empêché qu'il ne fût conseillé par l'abbé de Saint-Nicolas, p. 122; Fontenay-Mareuil n'a pu réunir les levées faites par Palaviccino, p. 135; Mazarin lui annonce la conclusion de l'accord avec le Parlement, p. 320-322.

Fontenelle; cité p. 360, 690.

Fontrailles; cité p. 387, 622, 670.

Force (MM. de la); cités p. 431, 540, 545, 565, 673; maréchal de La Force, p. 744; marquis de La Force, cité p. 789; MM. de La Force, *ibid.*; cités p. 794; se sont déclarés pour le parti des princes, p. 828; cités p. 833, 834, 857, 953, 959.

Foucault (De); envoyé par Mercœur, p. 731, 732, 734.

Foucaut (Sieur); cité p. 681.

Foulé (M.); cité p. 348, 549.

Foucquet ou Fouquet (Nicolas); lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion du succès obtenu à Brie-Comte-Robert, p. 300-301; la place de procureur général au parlement de Paris lui est destinée, p. 825-826, 881-882.

Fouquet (Abbé); cité p. 885, 936, 956, 973.

Français; Mazarin se plaint des Français «mauvais patriotes», qui s'entendent avec l'ennemi et l'engagent à envahir le royaume, p. 139-140; les Français semblent lassés de leurs prospérités et se

conduisent de telle sorte qu'ils veulent le désordre à quelque prix que ce soit, p. 175; cités p. 181, 250, 251; le cœur de tous les bons Français doit saigner à la vue des attentats commis contre le Roi, p. 275, 277; tous les bons Français ont beaucoup d'intérêt au siège de Cambray, p. 363; malheur pour le Roi d'être obligé de combattre des Français, p. 423; cités p. 530, 603, 637, 652, 666, 787, 834, 939, 944, 965.

France; ses efforts pour arriver à la paix, p. 26; est disposée depuis longtemps à la signer à des conditions raisonnables, p. 36; citée p. 37; importance des affaires de Naples pour la France, p. 56; promet de soutenir le Portugal, p. 71; conditions qu'elle y met, p. 71-77; montre dans quel esprit elle a entrepris la guerre, p. 78; mal que lui a fait la trahison de Rosen, p. 81-82; citée p. 83, 84, 95, 98, 110, 112, 126; elle a soutenu de son argent presque tous les frais de la guerre d'Allemagne, p. 149; citée p. 162, 167, 170, 171, 172, 174, 179, 180, 183, 187, 191, 198, 201, 207, 223, 224, 229; la France a recouvré, par le traité de l'Empire, ses anciennes limites sur le Rhin, p. 251; citée p. 258, 268, 269, 295, 299, 308, 317, 321, 323, 327, 328, 392, 406, 477, 535, 536, 551, 560, 651, 678, 721, 724, 727, 745, 784, 785, 796, 797, 808, 810, 821, 828, 861, 862, 864, 865, 879, 880, 884, 925, 963.

Franche-Comté (Province de); citée p. 501, 503, 508, 518, 952, 953.

Franconie (Province d'Allemagne); citée p. 87.

Frankendal ou Frankenthal (Ville de); citée p. 319, 359, 450, 627, 628, 685.

Francs-Comtois; cités p. 503, 952.

Fribourg (Ville d'Allemagne); citée p. 68, 108, 144.

Friquet (Envoyé de Peñaranda); cité p. 299.

Frondeurs; mesures proposées pour les combattre et soulever contre eux la noblesse et le peuple de Paris, p. 922-923; cités p. 924.

Fuensaldagne ou Fuensaldaña (Comte de); cité p. 375, 390, 435, 560, 820, 935, 940, 961, 965.

Furnes (Ville de); citée p. 166; est assiégée par les Espagnols, p. 169; citée p. 189; a été prise par Condé, p. 209.

G

Gabriel de Tolède (Don); cité p. 787, 811.

Gaetani (Nobles napolitains); cités p. 43.

Gaëte (Ville du royaume de Naples); citée p. 13.

Galareta (Secrétaire); cité p. 207; envoyé en Espagne, p. 209.

Galiffet (Président de); cité p. 875.

Gallicano (Princesse de); citée p. 43.

Gamarra ou Gamarre (Don Estevan de) [Général espagnol]; cité p. 941; est fait prisonnier à la bataille de Rethel, p. 952; conseille de faire la paix, *ibid.*; cité p. 953; doit être envoyé à Meaux, p. 961; nécessité de veiller soigneusement sur sa conduite, p. 973.

Garcie (Général espagnol); cité p. 884.

Gargan (Financier); cité p. 360, 797, 918, 936.

Garonne (La); citée p. 763, 807.

Gauville ou Goville (De): cité p. 478, 551.
Gazette de France; citée p. 214, 215, 376, 974.
Gênes (Ville de); citée p. 164.
Genova (Gênes); citée p. 137.
Genevois (Génois); cités p. 46.
Gennaro Anèse. — Voy. Anèse (Gennaro).
Gerardin (Financier); cité p. 867, 869.
Gerzé (Chevalier de); cité p. 947.
Gioanni; doit être arrêté ou expulsé de Paris, p. 796.
Girard; cité p. 508.
Giustiniani (Giannettino) [Génois]; lettre que lui adresse Mazarin, p. 97, 99; la conduite du duc de Guise a été cause de son malheur, p. 97, 98; Mazarin annonce à Gustiniani l'accord avec le parlement de Paris, p. 322.
Gneis ou Gneiss (Général de la landgrave de Hesse); cité p. 201, 224, 232.
Gorgue (Localité); citée p. 556.
Gorman (De Strasbourg); cité p. 402.
Goulas (M. de); cité p. 927.
Gourgue ou Gourgues (Président de); cité p. 719.
Gramont (Maréchal de); se distingue à la bataille de Lens, p. 189; cité p. 304, 575, 702, 944.
Grana (Marquis de); cité p. 184.
Grancey ou Grancé (Comte de); avantage remporté par lui sur les frondenrs à Brie-Comte-Robert, p. 300, 381; cité p. 466, 959, 963.
Grande-Bretagne; citée p. 824.
Grand Maître (Le). — Voy. Meilleraye (Duc de la), grand maître de l'artillerie.
Grandpré (Comte de); cité p. 472, 491, 579.
Grandpré (Régiment de); cité p. 306.
Grasse (Abbaye et abbé de); cités p. 377, texte et note 3, p. 378.
Gravelines (Ville de); citée p. 62, 570.
Graville (Sieur de); cité p. 461.
Graville pour Granville (Place de Normandie); citée p. 491, texte et note 2.
Grignon (Président de) [Ambassadeur de France en Angleterre]; cité p. 225; Mazarin lui écrit qu'il ne peut croire que les Anglais se portent à des attentats odieux contre leur roi, p. 247.
Grimaldi (Cardinal); cité p. 27; lettre que lui adresse Mazarin sur la situation de Naples, p. 41, 45; Grimaldi doit chercher à diriger le duc de Guise, p. 42; Mazarin presse Grimaldi d'agir sur la noblesse de Naples, p. 51-52; nouvelle dépêche sur les affaires de Naples, p. 56-61; Mazarin engage Grimaldi à se rendre à Naples, pour y agir de concert avec du Plessis-Besançon, *ibid.*; cité p. 80; conduite qu'il doit tenir envers le duc de Guise, p. 84-85; cité p. 93; Mazarin lui annonce l'envoi à Naples d'une armée navale que doit commander le prince Thomas, p. 113-114; Mazarin désire que Grimaldi prenne une part considérable à l'expédition, p. 114-115; le prince Thomas est disposé à suivre ses conseils, p. 115; nouvelle lettre de Mazarin à Grimaldi, p. 121-122; Grimaldi attend le prince Thomas avec impatience, p. 125; Mazarin entretient Grimaldi des mouvements des armées française et espagnole en Italie, p. 136-137; cité p. 168.
Groensfeld (Général bavarois); cité p. 194.
Grosbois (Château de); cité p. 838.
Guemené (Princesse de); citée p. 730.
Guénégaud (M. de); cité p. 674, 705, 829, 887, 888.
Guérande (Ville de); citée p. 620.
Guerapin; cité p. 459.
Guerche-Saint-Amand (M. de la); cité p. 668.
Gueldres (Pays de); cité p. 224, 246.

Guignar (?); cité p. 749.

Guise ou Guyse (Duc de); plaintes sur sa conduite à Naples, p. 13, 24, 25; danger qu'il court, p. 28-29; il nuit aux intérêts de la France, p. 29; il aspire à se faire roi de Naples, *ibid.*; on ne doit pas l'aigrir en lui témoignant de la défiance, p. 30; ses prodigalités, p. 32; Mazarin se plaint de sa conduite à Naples, p. 41 et suiv.; il cherche à rendre le nom français odieux dans ce pays, p. 44; on ne veut pas abandonner le duc de Guise, mais le diriger, p. 47; Guise s'est opposé à l'envoi de l'abbé de Saint-Nicolas à Naples, p. 57; cité p. 58; nature de l'esprit du duc de Guise, p. 59; cité p. 60, 80; nécessité d'écarter du duc de Guise plusieurs Napolitains, p. 84; on va lui envoyer le lieutenant-général Lambert, p. 90; le duc a écrit à la Reine pour Mme de Pons, p. 91; cette lettre a été répandue et lui fait beaucoup de tort, *ibid.*; il ne pouvait se soutenir que par un continuel miracle, p. 96; malheur arrivé au duc de Guise, p. 97; on ne peut l'imputer qu'à sa conduite, p. 98; cité p. 115-116; lettres patentes accordées au duc de Guise pour lui épargner des maux pires que la prison, p. 117, texte et note; cité p. 121; duc de Guise, cité p. 138; témoigne des sentiments de respect pour sa mère, p. 161.

Guise (Chevalier de); doit se rendre à Naples, p. 85; son éloge, p. 90; cité p. 906.

Guise (Mme de) [Mère du duc et du chevalier]; refuse de rembourser les avances faites à son fils par le banquier Filippo Valenti, p. 32; le Roi a accordé, à sa sollicitation, des lettres patentes antidatées au duc son fils, p. 117; lettre que lui adresse Mazarin, p. 161.

Guise (Maison de); citée p. 337.

Guise ou Guyse (Ville de); citée p. 194, 535, 536, 555, 560; est assiégée par les Espagnols, p. 566, 569, 570, 573, 576; est prise, p. 577; attaquée et reprise par le gouverneur Bridieu, qui s'était retiré dans la citadelle, p. 578; lettre de félicitation adressée aux habitants de Guise pour leur fidélité et leur courage, p. 580; citée p. 595, 615, 629, 646, 886, 917.

Guitaut (Capitaine des gardes de la Reine); cité p. 459, 473.

Guitaut ou Guitault (Commandeur de); cité p. 855.

Guyenne (Province de) [Voy. Épernon, duc d'] citée; p. 332, 344, 345, 392, 421, 423; chambre de l'Édit, en Guyenne, félicitée pour sa conduite pendant les troubles de Bordeaux, p. 483; Guyenne, citée p. 538, 539, 540, 546; départ prochain du Roi pour la Guyenne, p. 547-548; Guyenne, citée p. 549, 552, 558, 581, 586, 596, 599, 602, 605, 606, 609, 613, 636, 638, 640, 646, 652, 654, 663; le gouvernement de Guyenne doit être ôté au duc d'Épernon, p. 675; noblesse de Guyenne outrée contre le parlement de Bordeaux, p. 745; Guyenne, citée p. 750, 772, 782, 788, 804, 806, 807, 833, 858, 869, 876, 911, 932, 969.

Guyonnet (Député du parlement de Bordeaux à Paris); cité p. 436; cherche à exciter des troubles à Bordeaux par les nouvelles qu'il envoie, p. 607; ne travaille qu'à la perte de l'État, p. 628; a été un mauvais garant, quand il a assuré qu'après le départ du duc d'Épernon, le Roi serait entièrement satisfait de Bordeaux, p. 652; cité p. 654, 655, 741, 775, 818, 839, 841; ses intrigues, p. 863, 864, 870.

IMPRIMERIE NATIONALE.

H

Hachshausen (Sieur); cité p. 402.
Haguenau (Ville de); citée p. 257, 263.
Hainault (Province de); citée p. 400.
Haligre. — Voy. Aligre.
Ham (Ville de); citée p. 384, 388, 389, 605.
Hamel (Du); cité p. 286.
Harcourt (Comte d'); cité p. 271, 272, 278; Mazarin s'efforce de lui donner tous les moyens de se faire obéir dans la province où il commande, p. 293 et suiv.; félicitations à l'occasion de la prise de Quillebeuf, p. 302; Mazarin lui annonce l'accord avec le Parlement, p. 316 et suiv.; doit assiéger Cambray, p. 353; cité p. 356, 362; a levé le siège de Cambray, p. 375; cité p. 376; a fait délibérer sur une nouvelle attaque de Cambray, p. 383; cité p. 385, 394; Mazarin l'engage à tenter quelque entreprise qui serait avantageuse pour le service du Roi et glorieuse pour lui, p. 402-404; doit faire sortir Chamboy de Pont-de-l'Arche, p. 460, 461; cité p. 469, 477, 482, 486, 607, 623, 624; doit venir jusqu'à Pont-de-l'Arche pour escorter les princes au Havre, p. 768.
Harcourt (Collège d'); cité p. 692.
Haro (Don Louis de); cité p. 774.
Harrach (Cardinal d'); cité p. 245.
Haucourt (Sieur de); cité p. 944.
Havre (Ville du); citée p. 135, 267, 271, 303, 458, 463, 475, 490, 563, 601, 607, 608, 765, 768, 815, 885; motif qui a fait transférer les princes au Havre, p. 928.
Hédival (Secrétaire d'État du duc de Lorraine); cité p. 340.
Heilbronn (Ville de); citée p. 319, 359, 400, 450.
Hervart (Benjamin); est envoyé à Turenne pour le réconcilier avec d'Erlach, p. 19; cité p. 20, 21; a fourni l'argent envoyé à Turenne, p. 21; Mazarin l'engage à négocier avec le comte de Montbéliard pour la réunion de ses domaines à la France, p. 50; cité p. 68, 194, 263, 264, 291; remerciements de Mazarin pour les services qu'il a rendus, p. 308; nouveaux remerciements, p. 311; mesures prises pour le rembourser de ses avances, p. 312; prière de remettre à Rosen l'argent nécessaire pour faire des recrues, p. 336; cité p. 357, 401, 402, 455, 457, 471, 511, 568; souhaite avec passion le domaine d'Épinal, p. 715.
Hemery. — Voy. Emery.
Hesse (Landgrave de) [Voy. t. I, p. 936]; citée p. 5, 7, 53, 107, 144; ses troupes ont défait complètement Lamboy, p. 148; elle promet de mettre ses troupes au service de la France, p. 201; citée p. 222, 224, 230, 232, 239, 268, 305, 595.
Hesse (Prince Frédéric de); cité p. 63, 399.
Hesse (Pays de); cité p. 5, 7, 201.
Heudicour ou Heudicourt (M. d'); cité p. 286, 293, 297, 298.
Hocquincourt (M. d'); Mazarin l'avertit de la défection de Turenne, qui a été abandonné par ses troupes, p. 305, 306; cité p. 340; lettre que lui adresse Mazarin, p. 341-342; cité p. 354; ses prétentions, p. 504-506; cité p. 536, 561, 884, 885, 952; désigné pour le titre de maréchal de France, p. 963.

Hocquincourt (Mme d'); citée p. 342, texte et note 1; citée p. 505, 506.
Holac (Comte de); obtient le régiment d'Erlach, p. 471.
Hollandais; Mazarin se plaint de leur conduite, p. 10; cités p. 18; vont signer la paix avec les Espagnols, p. 26; redoutent surtout le mariage du roi de France avec l'infante d'Espagne, p. 37; cités p. 38; sur la paix particulière qu'ils ont faite avec l'Espagne, p. 62-63; cités p. 82, 162, 188, 209, 229.
Hollande; citée p. 23, 34; députés de Hollande, *ibid.*; sont gagnés par les Espagnols, *ibid.*; il faut leur parler fortement, p. 35; redoutent le mariage du roi de France avec l'infante d'Espagne, p. 37; Hollande, citée p. 72, 77, 79, 81; comédie que jouent les députés de Hollande, p. 110; on ne peut trouver personne en Hollande qui se charge de justifier la défection des Provinces-Unies, p. 110; citée p. 116, 132, 139, 178; plaintes contre les députés de Hollande, p. 184-185; citée p. 186, 239, 360, 395, 451, 597, 681, 807.
Holmonn (?) (Régiment d'); cité p. 307.
Hôpital (L'). — Voy. L'Hôpital.
Huxelles (Marquis d'). — Voy. Uxelles (Marquis d').

I

If ou Iff (Île); citée p. 856.
Igby (D'). — Voy. Digby.
Île-Adam (L') [Localité]; citée p. 662.
Île-de-France (Prévôt de l'); cité p. 256.
Illes (Comte d'); cité p. 868.
Impériale (Armée); citée p. 107.
Impériaux; reculent la paix pour plaire aux Espagnols, p. 6; cités p. 198, 449.
Indes (Les); citées p. 73.
Infante d'Espagne; projet de mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, p. 37.
Infreville (M. d'); cité p. 556.
Ingolstadt (Ville de Bavière); citée p. 145.
Invrée. — Voy. Ivrée.
Inn (Rivière d'Allemagne); citée p. 166.
Ipres. — Voy. Ypres.
Irlande; citée p. 829.
Isle-Bouchard; citée p. 609.
Isle-Rouet (M. de l'); cité p. 708.
Isle-Saint-Georges. — Voy. Saint-Georges.
Italie; citée p. 75, 83, 97, 168, 210, 514, 516, 533, 566, 697, 711, 714, 856, 921.
Ivrée (Ville d'); citée p. 147.

J

Jacob ou Jacques de la Gardie (Frère du comte Magnus); cité p. 269.
Jametz (Ville de Lorraine); citée p. 455, 647, 698.
Jars (Commandeur de); cité p. 576, 583.
Jobart; cité p. 799.
Joigny (Ville de); citée p. 499.
Joly (Guy) [Conseiller au Châtelet]; coup de pistolet tiré sur lui, p. 429; il n'est point blessé, p. 430.
Joux (Fort de); cité p. 267.
Joyeuse (M. de); cité p. 726.
Juan d'Autriche (Don); cité p. 134, 601.

Juan de Mouroy. — Voy. Mouroy (Don Juan)
Juliers (Pays de); cité p. 224.
Julius (Tomaso de); envoyé en France par Michel Mazarin, p. 28; cité p. 32, 38.
Juvisy (Village); cité p. 281.

K

Knut ou Knuyt ou Knyt (Un des ambassadeurs hollandais à Munster); sa proposition relativement à la Lorraine, p. 14; cité p. 33; comédie qu'il joue, p. 110.
Könismark ou Koenigsmarck (Général suédois); cité p. 5, 86, 87, 103; son caractère, p. 200-201.
Krebs (Ministre du duc de Bavière); lettre que lui adresse Mazarin, p. 83-84; Mazarin le félicite du zèle avec lequel il travaille à la pacification de l'Empire. *ibid.;* on doit lui adresser des reproches sur la conduite perfide de son maître, p. 111; cité p. 154.

L

La Bassée (Ville de); citée p. 190, 353, 379, 585.
La Boulaye (Père); cité p. 760.
La Boulaye (Marquis de); cherche à exciter une émeute dans Paris, p. 429, 430; cité p. 590, 591, 631, 760.
La Capelle (Ville de); citée p. 572, 573; assiégée par les Espagnols, p. 644, 646, 647.
La Fère. — Voy. Fère (La).
La Ferté-Senneterre. — Voy. Ferté (La).
La Feuillade (Comte de); cité p. 945, 946.
Lagny (Ville de); citée, p. 281.
La Haye (Ville de); citée p. 141, 180, 184, 214.
Laigues (M. de); cité p. 557, 898, 900.
Laisné. — Voy. Lenet.
La Lande; cité p. 761.
La Marguerie (M. de); cité p. 480.
Lambert; doit être envoyé à Naples, p. 85; cité p. 90.
Lamboy; s'approche de Mayence, p. 50; cité p. 52, 53, 56, 104, 107; a été battu par les troupes de Hesse, p. 148, 222; cité p. 228, 252, 304.
Lameth (François de); cité p. 9.
La Milletière. — Voy. Milletière (La).
La Mothe (Régiment de); cité p. 344.
La Motte-le-Vayer (M. de); cité p. 720.
Landgrave ou Lantgrave. — Voy. Hesse.
Landrecy ou Landrecies (Ville de); citée p. 166, 252, 394, 398, 406, 579.
La Neuville. — Voy. Neuville (La).
Languedoc (Province de); citée p. 204, 332, 492, 670, 792, 818, 853, 869.
Lanier (M.); cité p. 69, 244.
Lannoy (Comte de); cité p. 948.
Lans. — Voy. Lens.
Laon (Ville de); citée p. 891.
Laonnais (Pays de); cité p. 891.
La Pierre; cité p. 240.
La Prugne; cité p. 294.
La Rallière. — Voy. Rallière (La).
La Rochefoucauld. Voy. Rochefoucauld (La).
La Rochelle (Ville de); citée p. 511, 593, 594, 615, 618, 636, 743, 755, 763.
La Rocque. — Voy. Rocque (La).

La Thuillerie; cité p. 36, 79, 121.
La Tour (Gouverneur d'Arras); cité p. 240, 662, 818.
La Tour-Bassompierre; cité p. 204.
Launay-Gravé; cité p. 377, 730.
Launay (M. de); cité p. 272, 301.
La Valette. — Voy. Valette (La).
Lavaur (Évêque de); cité p. 671, 707, 888, 896, 897, 917.
La Vie (Thibaud de) [Avocat général au parlement de Bordeaux, devint dans la suite premier président du parlement de Pau]; cité p. 420-421; éloge de sa conduite, *ibid.*; cité p. 423; lettres que lui adresse Mazarin, p. 441-442, 453-454; cité p. 554, 559, 564; fait à la Reine et à Mazarin la relation de ce qui s'est passé à Bordeaux, p. 602; cité p. 603, 613, 616, 617; se rend à la Cour et l'instruit de la situation de Bordeaux, p. 626; cité p. 650.
Lavingen, Lavinguen, Lawingen (Ville d'Allemagne sur le Danube); citée p. 126.
La Vrillière (Marquis de) [Secrétaire d'État]; cité p. 272, 295, 305, 317, 407, 422, 425, 426, 453, 581, 613, 633, 649, 682, 683, 690, 720, 739, 755, 799, 800.
Le Bordet. — Voy. Bordet (Le).
Le Camus; cité p. 366, 378.
Le Coigneux. — Voy. Coigneux (Le) ou Cogneux (Le).
L'Échelle; cité p. 577, 579.
Lenet (Pierre); cité p. 602, 626, 649, 671; sa négociation avec Mazarin, p. 702; cité p. 733, 739, 741, 744, 773; fait de vives instances pour la délivrance de Condé, p. 840; conférences de Lenet avec Mazarin et Mademoiselle, p. 849-850; il promet de décider Persan à remettre Montrond au Roi, p. 851-852; cité p. 879; annonce la reddition de Montrond, p. 909; cité p. 910.
Lens (Victoire de); citée p. 181, 188, 189.
Léonard (Le) [Vaisseau]; cité p. 636.
Lérida (Ville de); citée p. 155.
Le Rasle (Ingénieur); cité p. 362, 363, 373, 810, 914, 932, 937, 939, 940.
Le Roy (Commis de Le Tellier); cité p. 526.
Lesdiguières (Duc et duchesse de); cités p. 418.
Le Tellier (Michel); cité p. 68, 174, 105, 205, 256, 286, 288, 289, 344, 347; lettre que lui adresse Mazarin sur le siège de Cambray et sur la nécessité de se procurer de l'argent et des vivres, p. 359-361; lettres que lui adresse Mazarin sur les affaires d'État, p. 361-369, 371-376; nouvelle lettre de Mazarin à Le Tellier, p. 377-379; il est surtout question dans cette lettre, comme dans les précédentes, de pourvoir à l'entretien de l'armée et des moyens de se procurer de l'argent; suite de lettres de Mazarin à Le Tellier, p. 383; le Cardinal le remercie du soin qu'il prend de l'avertir de toutes choses, p. 389; cité p. 426, 456, 457, 458; nouvelles du voyage de la Cour en Normandie, p. 462 et suiv.; mesures ordonnées par la Reine, p. 465-466; Mazarin approuve les précautions prises par Le Tellier à l'égard des princes prisonniers, p. 467-473; mesures adoptées pour soumettre la Normandie et enlever Dieppe à la duchesse de Longueville, p. 475-479; cité p. 496, 498, 500; lettre de Mazarin à Le Tellier sur des intrigues de Cour, p. 503-507; cité p. 525, 527, 535, 548; lettres que lui adresse Mazarin sur le siège du Câtelet, sur les affaires de Guyenne, sur les besoins et les mouvements des armées, etc. p. 551-556; le Cardinal l'avertit des intrigues

de Cour, p. 557; suite de lettres de Mazarin à Le Tellier sur les événements intérieurs et extérieurs, p. 561 et suiv.; Mazarin compte sur son amitié et le prie de l'avertir de ce qui pourrait lui être désagréable, p. 566; nécessité de trouver de l'argent, p. 567; mesures pour approvisionner les places du Nord, p. 572 et suiv.; cité p. 575, 576, 577; Mazarin l'entretient du voyage du Roi, p. 582; pourrait voir Beaufort et Mme de Montbazon pour les engager, au nom de la Reine, à tenir une meilleure conduite, p. 588; mesures destinées à maintenir la tranquillité dans diverses parties de la France, p. 592-593; recommandation de Mazarin relative au sieur de Mourgues, p. 595; ordres au nom de la Reine, mouvement des troupes, communications pour le duc d'Orléans, etc., p. 597-610; mesures adoptées pour l'armée de Flandre, p. 611-612; sur le duc d'Épernon et les affaires de Guyenne, p. 613-615; Mazarin l'avertit que l'on cherche à exciter des troubles en Normandie, p. 623; cité p. 625 et suiv.; mouvements des ennemis au nord de la France, p. 629; projet de Turenne, p. 630; mesures à prendre, *ibid.*; avertissements donnés par Mazarin et ordres transmis pour les diverses parties du royaume, p. 630-637; Mazarin continue d'entretenir Le Tellier du voyage de la Cour en Guyenne et des avis qu'il reçoit de la France et des pays étrangers, p. 637-648; Le Tellier est chargé, par les dépêches de Mazarin, de communiquer les nouvelles au duc d'Orléans, de combattre les conseils de ceux qui veulent le séparer de la Cour et du Cardinal, enfin de lui faire approuver les résolutions adoptées, p. 649-660; lettres que lui adresse Mazarin sur la Normandie, la Guyenne, etc., p. 660-670; sur l'audience donnée par la Reine aux députés du parlement de Paris, p. 672-674; sur la déclaration du duc d'Orléans, p. 675 et suiv.; sur Bordeaux, p. 678 et suiv.; sur la Catalogne, p. 680 et suiv.; réponse de Bordeaux, dictée par Bouillon, p. 685 et suiv.; cris et chansons contre Mazarin, p. 691; plaintes contre Talon, p. 691-692; arrivée de Du Coudray-Montpensier envoyé par le duc d'Orléans, p. 693; les hostilités contre Bordeaux sont suspendues, p. 694; Mazarin s'occupe de la Provence, de l'Italie, et indique les mesures à prendre dans l'intérêt de la puissance royale, p. 696, 697 et suiv.; suite des lettres de Mazarin à Le Tellier, sur Bordeaux, sur la négociation de Du Coudray-Montpensier, p. 701 et suiv.; la Cour a un besoin pressant d'argent, p. 715; recommandation pour Hervart, p. 715-716; plaintes contre les Bordelais et surtout contre le duc de Bouillon, p. 717 et suiv.; mesures à prendre pour la Champagne, p. 727 et suiv.; sur la Catalogne, p. 731; sur Bordeaux et la négociation de Du Coudray-Montpensier, p. 732 et suiv.; Mazarin continue de l'entretenir de l'état de Bordeaux, où l'on prêche publiquement la république, p. 741 et suiv.; nécessité de pourvoir à la défense de Casal, de Brisach, de Philipsbourg, p. 752; but des ennemis dans leur invasion en Champagne, p. 754; nouvelles de Du Daugnon, p. 755; plaintes contre le Coadjuteur, p. 759; maladie de Le Tellier, p. 765; sa guérison, p. 783; recommandations que lui adresse Mazarin pour les négociations avec l'archiduc Léopold, p. 784 et suiv.; on négocie avec les Bordelais, p. 794; ordre de faire arrêter plusieurs Napolitains, qui habitent

Paris, p. 796; Mazarin lui recommande l'affaire de la prévôté de Nantes, p. 797; se plaint des députés du parlement de Paris, p. 800 et suiv.; et surtout de Bitaut, p. 803 et suiv.; il lui parle des projets des ennemis dans l'invasion de la Champagne, p. 808, et des mesures pour s'y opposer, p. 809 et suiv.; négociateurs chargés de traiter avec l'Archiduc, p. 811 et suiv.; nécessité de veiller à la garde de Marcoussis, où les princes sont enfermés, p. 815; sur d'Avaux, p. 815-816; le peuple de Bordeaux se déclare pour la paix, p. 817; utilité d'un voyage du Roi en Languedoc, p. 819; mauvaise foi de l'Archiduc, p. 820; il a rompu la négociation, p. 824; Le Tellier doit travailler activement pour faire obtenir à Fouquet la charge de procureur général au parlement de Paris, p. 826; Mazarin lui annonce la paix de Bordeaux, p. 827; il attend avec impatience une réponse de Le Tellier pour connaître l'opinion du duc d'Orléans sur le chemin que doit suivre la Cour à son retour de Bordeaux, p. 829; cité p. 830; nouvelles de Bordeaux et de la Guyenne, p. 831 et suiv.; difficulté de pourvoir au gouvernement de la Guyenne, p. 833 et suiv.; importance de gagner le duc de Bouillon, p. 836 et suiv.; cabales dans le parlement de Bordeaux, p. 841; la Reine reçoit la princesse de Condé, p. 842; conférence de Mazarin et du duc de Bouillon, p. 842-843; entrée du Roi dans Bordeaux, p. 844-846; demande de secours pour la Catalogne, p. 846; Mazarin expose les avantages de l'entrevue de la Reine avec la princesse de Condé, p. 847-852; Le Tellier est chargé de veiller à la garde des princes, p. 853; nouvelles de Provence et de Languedoc, p. 853; fâcheux état de la Provence, p. 854-856; utilité d'un voyage de la Cour dans ce pays, p. 858-859; cabales faites à Paris et à Bordeaux contre Mazarin, p. 860-865; départ de la Cour de Bordeaux, p. 865; nécessité d'envoyer des secours en Catalogne, p. 867-869; Mazarin parle à Le Tellier de Du Coudray-Montpensier, p. 869-870; de sa funeste influence, p. 870-871; plaintes du duc d'Orléans contre Mazarin, p. 872-873; le Cardinal y répond, p. 873-882; mémoire sur le même sujet et sur l'utilité qu'ont eue les entrevues de Mazarin avec divers personnages, p. 883-885; Le Tellier doit venir au-devant de Leurs Majestés à Fontainebleau, p. 886; Mazarin lui rend compte de la conférence avec les députés du clergé, p. 888-890; importance de Rethel et nécessité de faire les préparatifs du siège, p. 890-892; moyens de gagner l'assemblée du clergé, p. 892-893; précautions que l'on doit prendre pour les prisonniers de Marcoussis, p. 894-895; conduite à tenir avec certains évêques, p. 896-897; indisposition de la Reine, p. 897; Le Tellier doit chercher à connaître les sentiments véritables du duc d'Orléans, p. 898-900; avantages que ce prince trouverait dans une union complète avec la Reine, p. 901; Mazarin annonce à Le Tellier la maladie de la Reine retenue à Amboise, p. 903; nouvelles instances pour que la Catalogne soit secourue, p. 904-905; nouvelles de la maladie de la Reine, p. 906, et de la prise de Montrond, p. 907 et suiv.; préparatifs pour le siège de Rethel, p. 913 et suiv.; moyens de lutter, à Paris, contre les frondeurs, p. 922 et suiv.; requête de la princesse de Condé au Parlement, p. 925; Le Tellier doit représenter au duc d'Orléans les dangers de la délivrance des

princes, p. 926, et se rappeler comment on peut donner de l'inquiétude à ce prince, p. 927; Le Tellier, cité p. 928; Mazarin lui annonce qu'il se rend à l'armée du maréchal du Plessis, p. 929; projets attribués à Turenne, p. 930; nécessité de parler avec force au duc d'Orléans, p. 931; marche de Turenne, p. 932; nouvelles du siège de Rethel, p. 933 et suiv.; approche de Turenne, p. 936; capitulation de Rethel, p. 938 et suiv.; nouvelle de la défaite de Turenne, p. 942 et suiv.; détails sur la victoire de Rethel, p. 947 et suivantes; conséquences de la victoire, p. 950-951; prisonniers, p. 952; sur Turenne, p. 953; importance de la victoire, p. 954-955; détracteurs de la victoire de Rethel, p. 956; cabales à Paris contre Mazarin, p. 957; Le Tellier doit examiner, avec les amis du Cardinal, la question de son retour à Paris, p. 958-959; drapeaux conquis sur l'ennemi, prisonniers, p. 960-961; Mazarin se plaint de la rareté et de la froideur des lettres de Le Tellier, p. 962; projet d'une promotion de maréchaux de France, p. 963; dispositions du duc d'Orléans envers Mazarin, p. 963-964; le Cardinal indique plusieurs projets sur lesquels Le Tellier doit lui donner son avis : Mazarin pourrait être chargé d'aller négocier avec les Espagnols, p. 964-965; une assemblée, convoquée à Paris, pourrait agir contre les mal intentionnés, p. 966-968; il faut rappeler au duc d'Orléans ses anciennes promesses, p. 969-970; parler avec force au Parlement, p. 970-972; ordres pour les prisonniers de guerre, p. 973; résolution de Mazarin de se rendre à Paris, p. 974-976; remerciements pour la conduite de Le Tellier, p. 976.

Le Tillier (Financier); cité p. 366, 372.

Leuville (Marquis de); cité p. 940.

Levis ou Levy (Marquis de); cité p. 593, 633.

L'Hospital, L'Hospital ou L'Hôpital (Maréchal de); Mazarin le prévient que le Roi et la Reine sont sortis de Paris, p. 249; Mazarin attend des marques solides de son dévouement, p. 251; cité p. 306, 315, 316, 472, 914; pourrait convoquer une assemblée à l'Hôtel de Ville, p. 966, 967, 969.

L'Hospital (François-Marie de); cité p. 945.

L'Hospital ou L'Hôpital (Comte de); cité p. 725.

Liancourt (Mme de); citée p. 255.

Libourne (Ville de); citée p. 443, 616, 618, 848.

Liège (Ville de); citée p. 681.

Lieto ou Lieti (Agostino). —Voy. Agostino di Lieto.

Lieutenant civil (Dreux-Daubray); cité p. 397.

Ligne (Prince de); cité p. 189, 601, 830.

Ligneville ou Ligniville (M. de); cité p. 936, 940, 953, 954.

Lilers, Lillers, Lilliers (Ville de); citée p. 355.

Limosin ou Limousin (Province de); citée p. 548.

Limours (Château de); cité p. 883.

Linas (Village); cité p. 281.

Lionne ou Lyonne (Hugues de); sa conférence avec Peñaranda, p. 405-406; cité p. 500, 522; lettre que lui adresse Mazarin, p. 524; il recommande à Lionne de travailler aux déclarations contre Turenne et autres partisans des princes, p. 526; cité p. 527, 570, 572; lettre de Mazarin à Lionne pour presser le voyage de la Reine à Paris, p. 575 et suiv.; cité p. 716; lettres que lui adresse Mazarin,

p. 766, 767, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777.

Liotta (?); cité p. 457.

Lisle (De) [Lieutenant des gardes du Roi]; cité p. 408, 409.

Lisleronne (Régiment de); cité p. 697.

Loches (Ville de); citée p. 639.

Loire (Fleuve); citée p. 413, 713, 747.

Londres (Ville de); nouvelle de vaisseaux équipés dans la rivière de Londres pour venir au secours de Bordeaux, p. 432; citée p. 433, 604.

Longon, Longone. — Voy. Porto-Longone.

Longpré; cité p. 947.

Longueil (M. de); cité p. 667.

Longuet (Un des fournisseurs des armées); cité p. 562; plaintes contre lui, p. 570; cité p. 690.

Longueville (Duc de); Mazarin le prie de rétablir la concorde entre ses collègues, d'Avaux et Servien, p. 1; le prince palatin, Charles, doit remplacer Wrangel dans le commandement de l'armée suédoise, p. 2; nécessité de bien définir ce que l'on entend par l'ancienne Lorraine, p. 3; nouvelles de Naples et de Modène, p. 3 et 4; sur Saint-Ibal et ses complots à Munster, p. 4 et 5; Mazarin se plaint des Espagnols et des Hollandais, p. 10; il proteste de son vif désir de conclure la paix, p. 11; il se plaint de D'Avaux, p. 14; parle des affaires d'Italie, p. 15, et du duc de Bavière, p. 15 et 16; nouvelles plaintes contre d'Avaux, p. 23; le duc doit veiller sur la conduite des députés des Provinces-Unies, p. 33; doit parler fortement aux députés de Hollande, qui sont à Munster, p. 35; se rend en France pour affaires domestiques, p. 40; cité p. 79; dépêche de Mazarin au duc sur les succès des armes du Roi en Flandre et en Allemagne, p. 126-127; sur l'évasion du duc de Beaufort et sur la lutte de la Cour contre les compagnies souveraines, p. 127, 128; Mazarin engage le duc de Longueville à faire lever des troupes pour renforcer l'armée de Condé, p. 135, 136; Longueville est prévenu du changement de l'administration des finances, p. 150; a pris le parti du Parlement contre le Roi, p. 250; est entré dans Paris, p. 252, 257, 265; a livré sa femme et ses enfants en otage aux Parisiens, p. 266; voulait avoir le Havre, après avoir obtenu Caen et le fort de Joux, p. 267; précautions prises contre les entreprises qu'il pourrait tenter en Normandie, p. 270, 271; cité p. 273, 278, 286, 289, 291, 294, 295, 296, 317, 318; lettre que lui adresse Mazarin sur l'état de l'armée et des négociations, p. 394-395; Mazarin lui fait connaître le résultat de la conférence de Lionne avec Peñaranda, p. 404, 407; arrestation du duc de Longueville, p. 452; cité p. 460, 468, 470, 476, 479, 480, 484; était gouverneur de Normandie depuis plus de trente-cinq ans, p. 485; cité p. 486, 489, 624, 729, 752, 759, 765.

Longueville (Mme de); est à Trie, p. 457, 458; ordre de se retirer à Coulommiers, p. 463; paraît vouloir se défendre dans Dieppe, p. 476; citée p. 477, 478; s'est sauvée de Dieppe, p. 481; citée p. 482, 485, 487; aventures de la fuite de Mme de Longueville, p. 488, texte et note 5; citée p. 489, 532, 539, 729, 751, 754, 761, 765, 820, 821, 840, 874, 926, 965.

Longueville (Marie d'Orléans, fille du duc de); citée p. 40; reçoit l'ordre de se rendre à Trie ou à Coulommiers, p. 458,

IMPRIMERIE NATIONALE

459; citée p. 471; on a été trop indulgent pour elle, p. 661; citée p. 662, 761, 769.

Lormon ou Lormont (Village de la Gironde); cité p. 433; curé de Lormont, cité p. 438, 442.

Lorraine; nécessité de savoir ce qu'on entend par l'ancienne Lorraine, p. 3; citée p. 10, 11; Mazarin ne peut conseiller de la céder aux conditions proposées, p. 12; citée p. 14, 15, 17, 18, 25, 36, 62, 170; importance de cette province, p. 171; la question de la Lorraine présentera les principales difficultés pour la paix, p. 176; citée p. 182, 227, 258, 263, 265, 299, 316, 335, 359; la Lorraine considérée par les Français comme l'ancien royaume d'Austrasie, p. 405; citée p. 854.

Lorraine (Duc de) [Charles IV]. — Voy. ci-dessus, p. 654, Charles IV, duc de Lorraine.

Lorraine (Duchesse de); citée p. 14 et 15.

Lorrains; cités p. 316.

Louviers (Ville de); citée p. 467.

Ludovisio; documents vendus à ce personnage par Tonti, p. 85.

Lusignan (Marquis de); cité p. 434, 544, 632, 953, 954.

Luxembourg (Duché de); cité p. 104, 108, 144, 194, 198, 201, 358, 370, 400, 401, 402, 417.

Luxembourg (Palais du); cité p. 150.

Luzerne (Marquis de la) [Gouverneur du Mont-Saint-Michel]; cité p. 624.

Lyon (Ville de); citée p. 147, 311, 312, 355, 384, 390, 717, 905.

Lyonne. — Voy. Lionne.

Lys (La) [Rivière de Flandre]; citée p. 126, 194, 352, 353, 403.

M

Macarani ou Maccarani (Paolo); Mazarin lui annonce l'accord conclu avec le parlement de Paris, p. 322.

Machault (M. de); cité p. 377, 378.

Machaut ou Machaut-Fleury; cité p. 692.

Machet (Capitaine); cité p. 470.

Madame (Femme du duc d'Orléans); donne naissance à un fils, p. 724; citée p. 725, 815, 918.

Madame ou Madame Royale (Christine ou Chrétienne de France, mère du duc de Savoie); citée p. 148, 572, 601, 697, 712, 713, 809.

Mademoiselle ou Madamoiselle (Fille aînée de Gaston d'Orléans); citée p. 471; malade, p. 600; citée p. 604, 609, 612, 725, 774, 795, 842; sa conférence avec Lenet, p. 850; citée p. 863, 870; ses sentiments changés par l'influence de Du Coudray-Montpensier, p. 871; citée p. 879, 898, 907, 908, 910, 925.

Madrid (Ville de); citée p. 140, 141, 165, 183, 184, 186, 190, 420, 544, 601, 635, 650, 651, 654, 688, 787, 952, 965.

Magnus (Comte) de la Gardie; cité p. 2, 143, 193, 231; lettre que lui adresse Mazarin, p. 268-269.

Maisons (Président de) [Surintendant des finances]; cité p. 553, 667, 878.

Malessy ou Maleissie (M. de); cité p. 753, 795.

Malissoles (Sieur de); cité p. 951.

Malthe ou Malte (Ordre de); cité p. 178.

Manheim (Ville de); citée p. 144, 193.

Manicamp (M. de); cité p. 489; se distingue à

l'attaque des faubourgs de Rethel, p. 934, 935; cité p. 948, 963.
Manimond ou Manimont (M. de); cité p. 885.
Mannevilette (M. de); cité p. 715.
Manse (Sieur); cité p. 726.
Mantoue (Duc de); cité p. 15, 52, 168, 322, 553.
Marca (Pierre de); cité p. 54, 515.
Marchant (Sieur); cité p. 360.
Marche (Province de la); citée p. 721.
Marcillac ou Marsillac (Prince de): cité p. 204, 267, 337.
Marcillac ou Marsillac (Prince de) [Fils du précédent]; cité p. 770.
Marcoussis (Château de); les princes y avaient été transférés, p. 768; cité p. 786, 800, 815, 816, 817, 822, 853.
Mardick (Ville de); citée p. 742, 743.
Maré ou Marey (Comte de); cité p. 904.
Marescot (Abbé); cité p. 378.
Marin (M.); cité p. 818.
Marins (M. de); cité p. 306, 315.
Marguerie (La). — Voy. La Marguerie.
Marguerit (Joseph de); cité p. 54, 515.
Marignane (M. de); cité p. 748.
Marne (Rivière); citée p. 891.
Marolles (Marquis de); cité p. 369, 472.
Marsac (M. de); cité p. 388, 391, 521, 598.
Marseille (Ville de); citée p. 98.
Marsillac. — Voy. Marcillac.
Marsin (M. de): cité p. 54, 115, 166, 387, 622.
Massiac ou Massiot (Conseiller au parlement de Bordeaux); cité p. 735.
Mata ou Matha (M. de); cité p. 387, 622.
Matheness; cité p. 33, 36.
Matignon (M. de); cité p. 296, 490, 698.
Maugiron (M. de); cité p. 814.
Maulévrier (Comte de) [au lieu de Montlévrier donné par la copie]: cité p. 297.
Mayence (Ville et électeur de); cités p. 6, 50, 53, 56, 107, 304, 314, 358.
Mazarin (Jules); il engage le duc Longueville à maintenir la concorde entre ses collègues, d'Avaux et Servien, p. 1-2; il insiste pour que l'on sache bien ce qu'on doit entendre par l'ancienne Lorraine, p. 3; il donne des nouvelles de Naples et de Modène, p. 3 et 4; se plaint de Saint-Ibal, p. 4-5; presse Turenne de joindre son armée à celle des Suédois pour secourir la Hesse, p. 5-6; même sujet, p. 7-10; se plaint des Hollandais, p. 10; désire vivement la paix, p. 11; mais ne peut consentir aux conditions proposées pour la Lorraine, p. 12; difficultés de l'expédition de Naples, p. 13; dans une lettre à d'Avaux, p. 16 et suiv., Mazarin se plaint de la facilité avec laquelle cet ambassadeur cède aux prétentions des ennemis, p. 16-17; Mazarin ne veut pas d'une paix honteuse, p. 18; ses efforts pour réconcilier d'Erlach et Turenne, p. 19, 20, 21, 22; attend avec impatience la nouvelle de la jonction des armées de France et de Suède, p. 26; déclare qu'il s'est toujours opposé à l'expédition du duc de Guise à Naples, p. 29; est décidé à continuer la guerre pendant dix ans plutôt que de se soumettre à des conditions désavantageuses, p. 34; recommande de détromper les Hollandais relativement au bruit répandu du mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, p. 38; plaintes très vives contre la conduite du duc de Guise à Naples, p. 41-45; brevet permettant à Mazarin d'avoir une compagnie de gardes qui conserveront leurs armes dans les maisons royales, p. 45-46; Mazarin souhaite passionnément l'acquisition du comté de Montbéliard par la France, p. 50; il

engage Hervart à seconder ce projet, p. 50; avertit Turenne de la marche de Lamboy et de Charles IV vers Mayence, p. 52-53; presse son frère, le cardinal de Sainte-Cécile, de l'informer des expéditions qu'il projette en Catalogne, p. 53-55; Mazarin insiste vivement sur l'importance des affaires de Naples pour la France, p. 56 et suiv.; on ne doit pas céder la Lorraine en laissant les places fortifiées, p. 62; longue dépêche à Turenne sur les affaires d'Allemagne, sur la conduite de Wrangel et les promesses des Suédois, p. 64-69; Mazarin expose ses négociations avec le Portugal, p. 71-77; s'étonne que la Suède songe à réclamer la liberté de Rosen, dont la trahison a fait tant de mal à la France, p. 81-83; fait l'éloge de la conduite de Turenne dans ses relations avec Wrangel, p. 85-87; dans une longue dépêche adressée à Fontenay-Mareuil, p. 87-96, Mazarin l'entretient de la conduite de son frère, des affaires de Naples, du duc de Guise, du Pape, des Espagnols, etc.; Mazarin félicite Servien de sa nomination comme ministre d'État, p. 96-97; en apprenant le malheur du duc de Guise, Mazarin n'en a pas été étonné, p. 97-98; sa conduite le faisait prévoir depuis longtemps, p. 98; il se plaint du cardinal son frère, p. 99-100; il approuve la conduite de Turenne à l'égard de Wrangel, p. 100-101; il se plaint de la conduite du duc de Bouillon, et surtout des conseils que lui donne sa femme, p. 104-107; s'élève contre la défection des Provinces-Unies et accuse leurs députés de jouer une comédie à Munster, p. 110; Mazarin annonce au cardinal Grimaldi l'envoi prochain d'une nouvelle armée navale à Naples et lui indique le plan de la campagne et le rôle qu'il doit y jouer, p. 113-118; le Cardinal a parlé au Surintendant de la nécessité d'avoir, à Munster, des sommes disponibles, p. 119; Mazarin déclare de nouveau qu'il n'a jamais approuvé l'expédition du duc de Guise à Naples, p. 121-122; Mazarin est d'avis qu'il ne faut pas accepter de suspension d'armes, p. 122; il approuve la conduite de Servien dans les négociations, p. 123; recommande avec peu de sincérité la candidature de l'abbé de la Rivière au cardinalat, p. 130-132; se félicite du projet de mariage d'une de ses nièces avec un neveu du cardinal Barberin, p. 137-138; avertit le comte du Daugnon que les Espagnols ont l'intention de faire une descente vers la Rochelle, p. 139; nécessité de se tenir sur ses gardes, p. 140; insiste sur les embarras pécuniaires, p. 145-146; prie Turenne de faire rechercher les livres curieux pour sa bibliothèque, p. 146; blâme la conduite de la duchesse douairière de Savoie à l'occasion de l'occupation d'Ivrée, p. 147-148; détails donnés sur la séance royale au Parlement et la situation financière de la France, p. 159-160; soutient, dans le Conseil du Roi, la bonne foi des Suédois, p. 160; espoir de succès en Italie, p. 163-165; état satifaisant des affaires en Allemagne, Espagne et Flandre, p. 166-167; lettre à Chanut sur la situation extérieure et intérieure de la France, p. 167-169; Mazarin expose les motifs pour lesquels, dans la paix de l'Empire, il doit être interdit à l'Empereur d'intervenir dans les guerres de Lorraine et du cercle de Bourgogne, p. 169-173; dans une longue dépêche à Servien, il insiste sur la nécessité de conclure promptement la paix

par suite de la situation de la France; accusations calomnieuses, p. 174 et suiv.; le Cardinal indique comment on pourra surmonter les principales difficultés qui s'opposent à la paix, p. 176-177; autres recommandations adressées à Servien, p. 177-180; Mazarin informe Servien de la victoire de Lens, p. 181-182; Leurs Majestés n'en persistent pas moins à désirer la paix, p. 182; détails donnés sur la bataille de Lens, p. 188-189; Mazarin espère que la paix de l'Empire sera bientôt conclue et en avertit Turenne, p. 190-191; il reproche au Maréchal de laisser aux gazettes le soin d'annoncer ses succès, p. 192; détails sur la Suède et sur le prince palatin, qui doit commander l'armée suédoise, p. 192-193; sur les opérations militaires et les embarras pécuniaires, p. 194-195; sur Mme de Bouillon et le projet d'échange pour Sedan, p. 195-196; protestations d'affection pour Turenne et désir de lui envoyer de l'argent, p. 197; Mazarin engage Turenne à passer dans le Luxembourg après la conclusion de la paix de l'Empire, p. 198-199; on pourrait ainsi contraindre les Espagnols à signer la paix, p. 199-200; négociations avec la Suède et la Hesse pour augmenter les troupes de Turenne, p. 200-201; Mazarin se défend contre le reproche qu'on lui a adressé de ne pas vouloir la paix, p. 202-203; il donne à Servien des nouvelles de la guerre, p. 203-204; intrigues de Mme de Chevreuse à Spa, p. 207-209; il envoie à Turenne le sieur de Paris pour l'entretenir des affaires de sa maison, p. 210; causes qui ont retardé la paix de l'Empire; espoir qu'elle sera bientôt conclue, p. 211; nécessité d'enrôler au service de la France le plus de troupes suédoises qu'il sera possible, p. 212; Mazarin félicite Servien du succès de son voyage à Osnabrück, p. 213; il aurait voulu que les Espagnols fussent contraints à signer la paix en même temps que l'Empereur, p. 218-220; a conseillé à la Reine de rentrer dans Paris, p. 220-221; se plaint des attaques dirigées contre lui, p. 221-222; il craint que les Espagnols ne profitent du licenciement des troupes impériales, p. 222-223; il recommande à Turenne de continuer de faire vivre son armée aux dépens de l'Allemagne, p. 227; lui explique les causes qui ont forcé la France à conclure la paix de l'Empire et l'engage à prendre les mesures qui peuvent en prévenir les inconvénients, p. 229 et suiv.; fait profession d'être serviteur passionné du duc d'Orléans (Gaston), p. 236; annonce à Turenne l'envoi d'argent pour ses troupes, p. 237; l'engage à profiter du licenciement des troupes qui ont servi dans l'Empire, p. 238, et à se diriger vers la Meuse, p. 239; il désire vivement avoir une entrevue avec Turenne, *ibid.;* nouvelles indications données à Turenne sur les troupes qu'il pourrait prendre à la solde de la France, p. 240; plaintes contre la duchesse de Bouillon, p. 242-244; négociation secrète avec le prince d'Orange, p. 246, texte et note 1; Mazarin prévient le maréchal de l'Hôpital de la sortie du Roi de Paris, p. 249-251; lettres au marquis de Beuvron, p. 252; au duc de Bouillon, p. 252-253; au parlement de Rouen, p. 253; à M. Paris, p. 254-255; entretient des relations à Paris, p. 255; proteste à Turenne de son dévouement pour l'intérêt de sa maison, p. 256; donne des renseignements sur

les mesures adoptées pour les armées, p. 258; sur la conduite du duc de Bouillon, p. 259; efforts de Mazarin pour empêcher Turenne de se joindre aux rebelles, p. 260-261; il énumère les avantages accordés à sa maison, *ibid.;* difficulté pour les honneurs, titre de princes, etc., *ibid.;* il insiste sur sa conduite à l'égard du duc de Bouillon, p. 262-263; Hervart doit fournir à Turenne de l'argent pour la solde de l'armée, p. 264; Mazarin revient sur la faute commise par le duc de Bouillon, p. 265, et donne des renseignements sur le siège de Paris, *ibid.;* il expose à Servien la situation de la France, en déclarant que la Cour «est embarquée dans une affaire dont personne ne sçauroit respondre», p. 266-268; il presse le comte Magnus de la Gardie d'user de son crédit pour qu'un grand nombre de Suédois, licenciés, entrent au service de France, p. 268-269; lettre adressée au marquis de Saint-Luc sur les précautions à prendre, en Normandie, contre le duc de Longueville, p. 270-271; même sujet, p. 272 et suiv.; mesures prises pour resserrer le blocus de Paris, p. 280 et suiv.; lettres à Turenne pour prévenir sa défection, p. 282-283; conduite à adopter pour la Normandie, p. 284-287; Mazarin exprime encore l'espoir que Turenne restera fidèle au Roi, p. 287-288; proteste qu'il conserve toute son amitié à Turenne, p. 290; rappelle les services qu'il a rendus, p. 291; troupes envoyées au comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie, p. 293 et suiv.; Mazarin se réjouit du succès obtenu à Brie-Comte-Robert, p. 300-301; annonce la défection de Turenne, dont la nouvelle a été apportée par Ruvigny, p. 305-306; ses troupes ont, pour la plupart, refusé de le suivre, p. 306-307; remercie Hervart, qui a avancé l'argent nécessaire pour gagner les troupes de Turenne, p. 308; recommandations sur les mesures à prendre, p. 310-311; nouvelle lettre sur le même sujet, p. 311 et suiv.; nécessité de rembourser les avances d'Hervart, p. 312; presse l'arrivée de D'Erlach à la tête de ses troupes pour l'opposer à l'Archiduc, p. 318; engage Servien à prendre son chemin par Bruxelles pour voir Peñaranda, p. 319; annonce aux princes italiens l'accord avec le parlement de Paris, p. 322-324; mémoire contre le duc de Bouillon, p. 329-331; Mazarin prie le cardinal Bichi d'apaiser les troubles d'Aix, p. 332; il est question du mariage d'une nièce de Mazarin avec le duc de Mercœur, p. 337; Mazarin cherche à se concilier l'opinion publique, p. 341; félicite le duc d'Épernon sur sa victoire, p. 343; lui promet des secours, p. 344; bruits répandus à Paris contre Mazarin, p. 344-345; rend compte au prince de Condé des événements de la Cour et de Paris, p. 345 et suiv.; recommande au comte d'Alais d'accommoder les affaires de Provence, s'il peut le faire avec dignité, p. 356; lettres à Le Tellier sur le siège de Cambray et les mesures à prendre, p. 359-369; suite de la correspondance de Mazarin avec Le Tellier sur les affaires d'État, p. 371-378; doit avoir une conférence avec Peñaranda, p. 379; lettres à Le Tellier, p. 383 et suiv.; il y est surtout question de trouver de l'argent pour l'entretien de l'armée, p. 384; Mazarin est sûr de la fermeté et de la bienveillance de la Reine, p. 386; il blâme vivement la conduite du duc de Beaufort, p. 389;

approuve la conduite du duc d'Épernon en Guyenne, p. 392; fait connaître au duc de Longueville l'état de l'armée et des négociations, p. 394-395; proteste de son amour pour Paris, p. 397; presse le comte d'Harcourt de faire quelque entreprise importante, p. 402-404; expose au duc de Longueville la conférence de Lionne avec Peñaranda, p. 404-407; fait l'éloge du duc de Candale, p. 408; déclaration de Mazarin au sujet de la part que le prince de Condé doit prendre au gouvernement, p. 410-412; Mazarin explique au duc d'Épernon la différence de la situation des affaires en Guyenne et en Provence, p. 412-414; est entièrement rétabli, p. 418; envoi du maréchal du Plessis-Praslin en Guyenne, p. 420; éloge de La Vie, avocat général, *ibid.*; désir que l'on puisse terminer promptement les affaires de Bordeaux, p. 424; Mazarin souhaite avec passion que l'on puisse accommoder ces affaires le plus tôt possible, p. 432 et suiv.; lettre relative aux affaires de Bordeaux, p. 434-441; Mazarin écrit aux commissaires français nommés pour l'exécution de la paix de Westphalie, p. 448-450; négociations avec le prince d'Orange par l'intermédiaire de D'Estrades, p. 450-452; annonce de l'arrestation des princes, p. 452; part pour la Normandie, p. 456; détails sur l'entrée du Roi à Rouen, p. 457: sur la reddition de Pont-de-l'Arche, p. 463; nouvelles de Bourgogne, p. 464; mesures prescrites au nom de la Reine, p. 465; Mazarin a obtenu du Roi le don du tiers des prises qui se font sur mer, p. 466; insiste sur l'utilité du voyage du Roi en Normandie, *ibid.*; répond à diverses questions de Le Tellier et lui indique des mesures à prendre, p. 467-473; montre combien il importe de s'emparer de Dieppe, p. 476-478; nouvelles du voyage de la Cour en Normandie, p. 479-480; Mazarin entretient le duc de Mercœur de ce qui s'est passé à la suite de l'arrestation des princes, p. 484-491; il insiste sur les heureux résultats du voyage du Roi en Normandie, p. 490-491; lettre au duc de Vendôme sur le projet de voyage de la Cour en Bourgogne, p. 494-496; lettres écrites pendant le voyage de Bourgogne, p. 496 et suiv.; Mazarin recommande aux ministres, Servien et Le Tellier, de veiller à la sûreté des places du nord de la France, p. 496; on doit veiller à ce que les auxiliaires polonais, promis à la France, soient fournis, p. 497; pense au mariage d'une de ses nièces avec Mercœur, p. 500; croit qu'il ne faut pas donner à Beaufort le commandement de l'armée de Flandre, p. 500-501; lettres adressées à Le Tellier sur des intrigues de Mlle de Remenecourt, p. 503-504; sur le marquis d'Hocquincourt, p. 504-505; enfin sur les prétentions du Coadjuteur, p. 506-507; utilité du voyage du Roi en Bourgogne, p. 508; lettre au duc de Mercœur, p. 513-516; lettres sur le siège et la reddition de Bellegarde, p. 517; mesures prescrites à Le Tellier, Lionne, Palluau, etc., p. 517 et suiv.; Mazarin explique les motifs pour lesquels on accorde à Bellegarde une capitulation avantageuse, p. 532 et suiv.; Mazarin s'occupe des affaires de Guyenne et songe à mener le Roi dans cette province, p. 538 et suiv.; il félicite le duc de Saint-Simon, au nom de la Reine, des preuves de zèle qu'il a données, p. 543; lettres au duc d'Épernon et au maréchal de la Meilleraye sur les mesures à prendre en Guyenne, p. 544-550; nouvelles du

Châtelet, p. 551; cette place s'est rendue, p. 553; nouvelles du Piémont, de la Guyenne et des diverses parties de la France, p. 553-554; on attaque Mazarin près du duc d'Orléans; mais il a pleine confiance en ce prince, p. 554-555; Beaufort et Mme de Montbazon sont à la tête de ses ennemis, p. 557; importance du voyage du Roi en Guyenne, p. 559; suite de lettres relatives à l'expédition de Guyenne, aux affaires du nord de la France et aux dispositions du duc d'Orléans envers Mazarin, p. 559 et suiv.; on dit que le duc veut demander le renvoi de Mazarin, p. 566; efforts qu'a faits le Cardinal pour seconder les chefs des armées, p. 567; mesures prises par Mazarin pour approvisionner les places du Nord, p. 572 et suiv.; Mazarin informe Le Tellier de l'arrivée du Roi à Orléans, p. 581; s'efforce d'apaiser la Reine irritée contre le marquis de Sourdis, p. 582-583; se plaint des attaques dirigées contre lui dans le parlement de Paris, p. 587; engage Le Tellier à agir auprès de Beaufort et de Mme de Montbazon, au nom de la Reine, p. 588; blâme la conduite de Manicamp, p. 589; on doit refuser au duc de Beaufort le commandement de l'armée de Flandre qu'il sollicite, p. 590; mesures recommandées pour s'opposer aux sorties de la garnison de Mouron ou Montrond, p. 592, et pour maintenir le Bourbonnais et autres parties de la France, p. 593; Mazarin écrit à la Meilleraye relativement à la guerre de Guyenne, p. 594-595; recommandation à Le Tellier sur les relations du sieur de Saint-Germain avec le duc d'Orléans, p. 595-596; approbation par la Reine de l'avis du duc d'Orléans relatif au marquis de Sourdis, p. 598; mouvements des troupes, p. 599; recommandations au nom de la Reine, p. 600 et suiv.; il annonce le projet de faire transférer les princes au Havre, p. 607; insiste de nouveau sur ce projet, p. 608; craint que l'Espagne ne veuille fomenter la rébellion des Bordelais, p. 609; sur le duc de Bouillon, p. 613 et suiv.; nécessité de réprimer les fils des partisans, p. 620-621; il avertit Le Tellier que l'on cherche à exciter des troubles en Normandie, p. 623; détails sur Bordeaux, p. 625-626; difficultés pour l'exécution de la paix de Westphalie, p. 627-628; mouvement des ennemis au nord de la France, p. 629; projets de Turenne, p. 630; mesures à prendre, *ibid.*; sur le marquis de Richelieu, Champlâtreux et son dévouement pour Condé, p. 631; maisons de La Rochefoucauld, Sillery, Sauvebeuf, Lusignan, rasées, p. 632; mesures à prendre et avis relatifs à la Guyenne, à la Normandie, etc., p. 633-637; Mazarin soutient qu'il n'est pas question de mariage entre une de ses nièces et le duc de Candale, p. 641-642; détails sur la Guyenne, p. 643-644; sur l'assemblée du clergé transférée à Saintes, p. 645; sur le duc de Candale, p. 646; sur le siège de la Capelle, p. 647; sur les auteurs des troubles en Normandie, p. 648; sur les négociations pour la paix de Bordeaux, p. 650; le duc de Bouillon doit être excepté du pardon accordé aux Bordelais, p. 652; Mazarin développe les pensées que Le Tellier doit faire adopter par le duc d'Orléans, p. 654 et suiv.; il rappelle les services qu'il a rendus dans les voyages de Normandie, Bourgogne et Champagne, p. 658; il annonce à Le Tellier la découverte de la conspiration de Normandie,

p. 660 et suiv.; en signale le danger et les précautions à prendre, p. 662 et suiv.: situation de Bordeaux, p. 664; détails sur Vittorio Siri, p. 666; sur l'abbé de La Rivière, p. 667; sur des dépêches interceptées, p. 668; Mazarin se plaint du parlement de Toulouse, p. 670; violences de M. de Bouillon à Bordeaux, p. 671; députés du parlement de Paris reçus par la Reine, p. 672; Mazarin rend compte de cette audience, p. 673-674; insiste sur la déclaration du duc d'Orléans relativement à M. d'Épernon, qui est sacrifié, p. 676; danger de la Catalogne, p. 681; intrigues de Mathieu de Morgues ou Mourgues, sieur de Saint-Germain, p. 682; nouvelles de la Guyenne, p. 682 et 684; situation de Bordeaux, p. 685 et suiv.: Beaufort excite à Paris les clameurs contre Mazarin, p. 691 et suiv.; plaintes à l'occasion d'un discours de Talon, p. 691-692; suspension des hostilités contre Bordeaux, p. 694; affaires de Provence, p. 696-697; affaires d'Italie, p. 697; renseignements sur Casal, *ib.*; sur Bordeaux, p. 698; sur Talon, p. 699; négociation de Lenet avec Mazarin, p. 702; on y fait allusion au mariage possible d'une nièce de Mazarin avec le fils du duc de Bouillon, *ibid.*; sur la négociation de Du Coudray-Montpensier, envoyé par le duc d'Orléans, p. 705 et s.; plaintes sur certains discours tenus par du Coudray-Montpensier, p. 706 et suiv.; recommandations pour Casal, p. 711 et suiv.; détresse de la Cour; Mazarin déclare qu'il ne sait plus où donner de la tête, p. 715; recommandation pour Hervart, p. 715-716; plaintes contre les Bordelais et principalement contre le duc de Bouillon, p. 718 et suiv.; précautions à prendre contre Turenne, qui a envahi la Champagne, p. 727 et suiv.: sur le maréchal de La Mothe, p. 729; danger que court la Catalogne, p. 731; état de Bordeaux, p. 732; négociations de Du Coudray-Montpensier avec les Bordelais, p. 735 et suiv.; Mazarin négocie avec Lenet, p. 739 et suiv.; on prêche publiquement la république à Bordeaux, p. 741-742; remercie le duc d'Orléans de ses bontés, p. 749; insiste sur la nécessité de conserver Casal, Philipsbourg, Brisach, p. 752; éloge de l'activité déployée par le comte du Daugnon, p. 755; sur le prince de Tarente, p. 757; sur le marquis de Noirmoutiers et sur le comte d'Alais, p. 758; accusation contre le Coadjuteur, p. 759; plaintes contre du Coudray-Montpensier, p. 760, et contre le surintendant des finances, p. 760-761; lettres interceptées, qui prouvent les relations des Bordelais avec l'Espagne, p. 761-763; projet de translation des princes au Havre, p. 765-766; attaque projetée contre Bordeaux, p. 766-767; sur l'emprisonnement des princes à Marcoussis, p. 768; précautions à prendre, p. 769; regret de ce que l'attaque projetée contre Bordeaux n'a pas eu lieu, p. 770-771; on doit rappeller le duc d'Épernon, p. 772; négociations avec l'Archiduc, p. 773; il semble impossible de triompher de Bordeaux par la force, p. 774; on se prépare à repousser une sortie des Bordelais, p. 776; ils sont battus et forcés de rentrer dans la ville, p. 777, 778, 779; il paraît cependant nécessaire de traiter avec Bordeaux, p. 781-782; pouvoir envoyé au duc d'Orléans pour négocier avec l'archiduc Léopold, p. 783 et suiv.; précautions à prendre, p. 784 et suiv.; le Cardinal rend compte des négociations avec les Bordelais,

IMPRIMERIE NATIONALE.

p. 794 et suiv.; insiste pour obtenir la prévôté de Nantes, p. 797; plaintes contre les députés du parlement de Paris, p. 800 et suiv.; principalement contre le conseiller Bitaut, p. 803 et suiv.; conséquence fâcheuse de ces intrigues, p. 807; projets des ennemis dans leur invasion en Champagne, p. 808; préparatifs nécessaires pour s'y opposer, p. 809 et suiv.; négociation projetée avec l'Archiduc, p. 811 et suiv.; sur le séjour des princes à Marcoussis, p. 815; sur d'Avaux, p. 815 et 816; le peuple de Bordeaux se déclare pour la paix, p. 817; utilité d'un voyage du Roi en Languedoc, p. 819; conduite de l'Archiduc dans la négociation qu'il avait proposée, p. 820; projets des ennemis, p. 821-822; nouvelles de Bordeaux, p. 823; l'Archiduc a rompu la négociation pour la paix, p. 824; nouvelles d'Angleterre, p. 824-825; la place de procureur général au parlement de Paris est destinée à Fouquet, p. 825-826; Mazarin annonce la conclusion de la paix de Bordeaux, p. 827; nouvelles de Provence, p. 828-829; la rançon du prince de Ligne est donnée à Mme de Chevreuse, p. 830-831; la princesse de Condé doit quitter Bordeaux, p. 831; il sera difficile de pourvoir au gouvernement de la Guyenne, p. 833 et suiv.; Mazarin voudrait gagner le duc de Bouillon, p. 836 et suiv.; cabales contre Mazarin dans le parlement de Bordeaux, p. 841; conférence de Mazarin avec M. de Bouillon, p. 842-843; entrée du Roi, de la Reine et de toute la Cour dans Bordeaux, p. 844-846; Mazarin est visité par les jurats de Bordeaux, p. 846; l'entrevue de la Reine et de la princesse de Condé a été présentée comme pouvant donner des ombrages au duc d'Orléans, p. 847; Mazarin montre les avantages de cette entrevue, p. 848-850; sa conférence avec Lenet, p. 850-852; Mazarin s'en remet à la prudence de Le Tellier et du garde des sceaux sur la translation des princes de Marcoussis à Vincennes, p. 853; nouvelles de Provence et de Languedoc, *ibid.*; recommandation pour Mme de Chevreuse, p. 854; fâcheux avis de Provence, p. 854-855; conduite du comte d'Alais, p. 856-857; le voyage de la Cour en Provence serait utile pour prévenir une révolte, p. 858-859; sur la conduite de Beaufort, p. 860; affaires de Lorraine, p. 860-861; sur la Provence, p. 862; acclamations du peuple de Bordeaux en l'honneur de Mazarin, p. 863; intrigues des frondeurs, p. 864; nouvelles d'Angleterre, p. 865; départ de Bordeaux, p. 866; nécessité pressante d'envoyer des secours en Catalogne, p. 867-869; mauvais esprit de Du Coudray-Montpensier, p. 870-871; les ennemis de Mazarin prévalent dans l'esprit du duc d'Orléans, p. 872; on reproche au Cardinal le projet de voyage en Provence et surtout sa conférence avec le duc de Bouillon, p. 873; il répond à cette double accusation, p. 873-876; il insiste principalement sur l'avantage qu'il y aurait pour le Roi à gagner le duc de Bouillon, p. 876-881; enfin il se justifie sur ce qui concerne Fouquet et annonce la marche des troupes vers la Champagne, p. 881-882; mémoire sur les reproches adressés à Mazarin, p. 883; il insiste particulièrement sur l'utilité des entrevues, dont on lui fait un crime, p. 884-887; rend compte de sa conférence avec les députés du clergé, p. 888-890; insiste sur l'importance de Rethel, p. 890-892; revient sur les

moyens de gagner l'assemblée du clergé, p. 892-893; précautions à prendre pour la garde des princes enfermés à Marcoussis, p. 894-895; conduite à tenir à l'égard de certains évêques, p. 896, 897; maladie de la Reine, p. 897; il est nécessaire de connaître les véritables sentiments du duc d'Orléans, p. 898-900; avantages qu'il trouverait dans une intelligence complète avec la Reine, p. 901; maladie de la Reine, p. 903-904; nécessité de secourir la Catalogne, p. 904-905; continuation de la maladie de la Reine, p. 906 et suiv.; Montrond s'est rendu, p. 907 et suiv.; la Reine se porte mieux, p. 912; préparatifs pour le siège de Rethel, p. 913, 914, 915; méchanceté faite à Paris contre Mazarin, p. 917; Mazarin se rend en Champagne, p. 920 et suiv.; est inquiet de la santé de la Reine, p. 924; nécessité de se déclarer ouvertement, à Paris, contre les frondeurs, p. 921, 922 et suiv.; Mazarin va se hâter de se rendre à l'armée du maréchal du Plessis, p. 929; hostilités en Champagne, p. 931; la présence de Mazarin à l'armée paraît absolument nécessaire, p. 932-933; nouvelles du siège de Rethel, p. 933-935; on redoute l'approche de Turenne, p. 936-937; prise de Rethel, p. 938-941; conclusion de l'échange de Sedan, p. 941; victoire de Rethel, p. 942, 943, 944, 945, 946; un fils du maréchal du Plessis-Praslin a été tué, p. 948-949; détails sur la bataille de Rethel, p. 952-954; Mazarin part pour Reims, p. 955; détracteurs de la victoire de Rethel, p. 956; cabales contre Mazarin, p. 957; il affirme qu'elles ne l'inquiètent pas, p. 959; sur les drapeaux conquis à Rethel et les prisonniers, p. 960-961; sur le Parlement, p. 962; projet de création de maréchaux de France, p. 963; dispositions du duc d'Orléans à l'égard de Mazarin, p. 963-964; Mazarin pourrait être chargé d'aller traiter de la paix avec l'Espagne, p. 964-965; il pense que l'on pourrait convoquer, à Paris, une assemblée pour agir contre les frondeurs, p. 966-968; on doit rappeler au duc d'Orléans les promesses qu'il a faites avant le départ de la Cour pour la Guyenne, p. 969-970; il faut parler fortement au Parlement, p. 970-971; attaquer Beaufort et le Coadjuteur, p. 971-972; comment on doit traiter les prisonniers faits à Rethel, p. 972-973; Mazarin est résolu, en allant à Paris, à se conduire hardiment, et à ne pas «plâtrer les affaires», p. 974-975; on ne peut compter sur le duc d'Orléans, qui passe du blanc au noir en vingt-quatre heures, p. 976; Mazarin part pour Dammartin et compte de là se rendre à Paris, p. 977.

Mazarin (Michel) [Frère du précédent]. — Voy. Cardinal de Sainte-Cécile.

Mazarin (Pierre) [Père des cardinaux Jules et Michel]; lettre que lui adresse Jules Mazarin pour se plaindre de la conduite de son frère, qui veut quitter la Catalogne et retourner à Rome, p. 99-100.

Mazarin (Régiment allemand de); cité p. 955.

Mazarinisme (Crieries contre le); p. 345.

Mazerolles (Sieur de); cité p. 346, 355, 380, 382, 733, 745, 762, 763, 777, 852.

Meaux (Ville de); citée p. 727, 929, 961, 973.

Méditerranée (Mer); citée p. 694.

Médoc (Pays de); cité p. 565, 716.

Meille (Vicomte de); cité p. 510.

Meilleraye (Maréchal de la); nommé sur-

intendant des finances, p. 150; cité p. 197, 303, 310, 318; régiment d'infanterie du Grand Maître, cité p. 344; la Meilleraye, cité p. 347, 362, 537; Mazarin l'entretient des affaires de Guyenne et lui demande son avis sur un voyage du Roi dans cette province, p. 538-541; cité p. 545; Mazarin l'avertit du prochain départ du Roi pour la Guyenne, p. 547, et l'engage à renforcer son armée, p. 548-549; lettre de Mazarin relative à la Guyenne, p. 559; nouvelles envoyées par la Meilleraye sur son expédition de Guyenne, p. 564-565; fait raser les maisons de Sauvebeuf, p. 575; cité p. 586; lettre que lui adresse Mazarin, p. 594-595; cité p. 599, 603, 615, 616, 622; éloge de son zèle, p. 624; cité p. 625, 633, 634, 642, 650, 659, 664, 677, 694, 709, 732, 742, 743, 762, 763; Mazarin n'a pas grande confiance en lui, p. 772; La Meilleraye pense qu'on ne peut venir à bout du siège de Bordeaux, p. 774; cité p. 779, 780, 781, 782, 783, 842, 845, 848.

Meilleraye (Maréchale de la); citée p. 672.

Meilleraye (Régiment de la); cité p. 831.

Melander (Général des ennemis); a été tué au combat de Lawingen [ou Zusmarhausen], p. 126.

Melleville (Sieur de); cité p. 754.

Melun (Ville de); citée p. 301.

Ménage (Gilles); cité p. 894-895, 900.

Menneville (M. de); cité p. 274.

Mepas (Régiment de); cité p. 579.

Mercoeur (Duc de); doit épouser une nièce de Mazarin, p. 347; cité p. 354, 390; lettre que lui adresse Mazarin sur les événements qui ont suivi l'arrestation des princes, p. 484-491; cité p. 492; lettre de Mazarin au duc de Mercœur sur les intérêts de la maison de Vendôme, p. 513, et sur les affaires d'Italie et de Catalogne, p. 513-516; cité p. 681, 731, 734, 748, 846, 859, 867, 904.

Mercy (Abbé de); cité p. 4, 207.

Merville (Localité); citée p. 556.

Mesmes (Président de); cité p. 789, 794.

Mesnage. — Voy. Ménage.

Messine (Ville de); citée p. 137, 245, 454.

Metz (Ville de); citée p. 202, 552, 562, 699, 911.

Meung (Chevalier de); cité p. 407, 433.

Meuse (Fleuve); citée p. 177, 239, 246, 300, 417, 890.

Meunsnier-Lartige (Le) [Conseiller au parlement de Paris]; cité p. 673, 675, 697.

Mezières (Ville de); citée p. 891.

Milan (Gouverneur de); cité p. 136, 138.

Milan (Ville de); citée p. 165, 168.

Milan (État de); cité p. 164, 168, 177, 184, 188, 601, 697, 856.

Milanois ou Milanez (Duché de Milan); cité p. 15, 52, 83, 601, 713.

Milet ou Millet; envoyé en Allemagne, p. 22; cité p. 68, 126; envoyé à Turenne, p. 255, 258; cité p. 259, 264, 265, 287, 289, 290, 292; Mazarin le félicite de son zèle et de son intelligence, p. 357; lettre que lui adresse Mazarin sur les moyens de s'attacher le comte de la Gardie, sur les levées et les mouvements de troupes, p. 398-402; cité p. 633, 681, 937.

Mileti (Grec); doit être arrêté, p. 796.

Milletière (La); cité p. 365, texte et note 2; nommé à la charge de secrétaire du Conseil, p. 372.

Minden (Ville de); citée p. 5.

Mindersvic (Député hollandais); cité p. 79, texte et note 2: cité p. 80, 112, 113.

Miossens (M. de); cité p. 667.

Miravez (Château de); cité p. 867, 904.

Montade (M. de); blessé, p. 204.

Modène (Duc de); cité p. 83, 136, 157, 158, 163, 164, 168, 177, 209, 262, 322.
Modène (État et ville de); nouvelle d'un combat livré dans l'État de Modène, à Bozzolo, p. 3.
Moissac (Ville de); citée p. 709.
Molondin (Régiment suisse); cité p. 361, 377, 385, 390.
Mondevergue (Sieur de); cité p. 79.
Mondin ou Mondini (Abbé); cité p. 368, 377, 390; sa maladie, p. 515.
Monis ou Morris (Portugais); cité p. 73, 74.
Mons (Ville de); citée p. 560.
Monsieur. — Voy. Orléans (Duc d').
Monsieur (Le petit). — Voy. Anjou (Duc d').
Montaigu (Chevalier de); cité p. 861.
Montaigu (M. de); cité p. 458.
Montalto (Cardinal); cité p. 43.
Montauban (Ville de); citée p. 744.
Montaulieu (Sieur de); cité p. 126, 142.
Montausier ou Montauzier (M. de); cité p. 838.
Montausier ou Montauzier (Mme de); citée p. 255.
Montausier (Régiment de); cité p. 955.
Montbas (M. de); cité p. 224, 597, 831.
Montbazon (Duc de); cité p. 250, 267, 591.
Montbazon (Mme de); citée p. 391; attaque Mazarin, p. 550, 588; citée p. 737, 765, 838.
Montbéliard (Comte de) [De la maison de Würtemberg]; cité p. 50, 179; a fort mal payé la protection qu'il a reçue de la France, p. 233.
Montbéliard (Comté de); cité p. 50, 179.
Monte-Caselli (Ville d'Italie, entre Valence et Alexandrie); prise par le prince Thomas, p. 15.
Montdidier (Ville de); citée p. 505.
Montéclair ou Montécler (M. de); cité p. 281; lettre que lui adresse Mazarin, p. 285; doit se concerter avec Navailles, *ibid.*; régiment de Montéclair, cité p. 307; commandeur de Montéclair, cité p. 341, 342, 886.
Montesarchio (Prince de); cité p. 43.
Montespan (M. de); cité p. 681.
Montesson (M. de); cité p. 494.
Monti (Marquis de); cité p. 809.
Montigny (Sieur de); cité p. 482.
Montineze (?); cité p. 680.
Montlevrier; cité p. 297. — Voy. Maulevrier.
Montmédy (Ville de); citée p. 194.
Mont-Olympe. — Voy. Olympe (Mont-).
Montpellier (Ville de); citée p. 492, 516.
Montbesor (M. de); cité p. 479.
Montrond. — Voy. Mouron.
Montreuil (Jean de); cité p. 823.
Montreuil (Ville de); citée p. 250, 267.
Mont-Saint-Michel; cité p. 624.
Morandière (M. de la); cité p. 420.
Morangis (M. de); cité p. 150.
Morlot (Imprimeur); cité p. 372 et 386.
Moselle ou Mozelle (Fleuve); citée p. 304.
Mothe (Maréchal de la); cité p. 267, 662, 668, 688; est dévoué à Condé et à la duchesse de Longueville, p. 729, 752, 759, 768, 822.
Mourgues ou Morgues (Mathieu de) [Sieur de Saint-Germain]; cité p. 595, 682.
Mouron ou Montrond (Ville de); citée p. 542, 544, 592, 593, 606, 712, 713, 726, 832, 837, 851, 852, 907; s'est rendue au Roi, p. 909, 910.
Mouroy (Don Juan de); cité p. 944.
Mouy (Chevalier de); cité p. 585, 586.
Mouy (Marquis de); cité p. 933, 936.
Mouzon (Ville de); citée p. 465, 472, 491, 808, 813, 882, 891, 905.

Munster (Ville de); citée p. 4, 5, 25, 36, 40, 62, 64, 78, 79, 112, 118, 132, 141, 147, 153, 186, 190, 192, 211, 212, 214, 215, 226, 233; sur l'exécution de la paix de Munster, p. 257-258, 264, 299, 351, 371, 388, 395, 397, 785, 789, 798.

Musnier. — Voy. Meusnier.

N

Nancy (Ville de); citée p. 176; on pourrait ne pas faire raser immédiatement les fortifications de Nancy, p. 177.

Nantes (Ville de); citée p. 593, 599, 624, 633, 709, 743; prévôté de Nantes, p. 797.

Nanteuil-Notre-Dame (Localité); citée p. 820.

Nantouillet (Marquis de); cité p. 496.

Naples (Ville de); citée p. 3; succès obtenu par les Français à la vue de Naples, p. 11; difficulté de chasser les Espagnols du golfe de Naples, p. 12; affaires de Naples, p. 24, 25, 28; conduite du duc de Guise, p. 29, 30; causes de la retraite de la flotte française, p. 31; nécessité de ménager l'esprit des Napolitains, p. 38, 39; dépêches relatives à Naples, à la noblesse napolitaine et au parti que l'on pourrait en tirer, p. 41-45, 51-52, 54; importance des affaires de Naples, p. 56; affaires de Naples, citées p. 70, 75, 76; mémoire pour les affaires de Naples, p. 80-81; citées p. 83; détails sur les affaires de Naples, p. 89 et suiv.; hommage destiné au Pape par le gouverneur de Naples, p. 89; ville de Naples, citée p. 92, 93; mauvais état des affaires de Naples, p. 96; catastrophe de la république de Naples, p. 97-98; le commandement de l'armée qu'on devait envoyer à Naples est proposé au duc de Bouillon, qui le refuse, p. 104-105; le prince Thomas en sera chargé, p. 114-115; détails sur le projet d'expédition, p. 116-118; Naples attend avec impatience la flotte française, p. 125; irritation du peuple de Naples contre les Espagnols, p. 134; Naples, citée p. 137; il reste peu d'espoir de réussir dans l'expédition de Naples, p. 138; cependant Mazarin croit qu'il y aura encore des mouvements dans cette ville, p. 139; ville de Naples, citée p. 164; la flotte française se dirige vers Naples, p. 168; ville de Naples, citée p. 177, 184, 188, 204, 245, 378, 405, 454, 716, 856.

Napolitains; venus à Paris, p. 49; on pourrait lever un régiment de Napolitains, p. 93; cités p. 111.

Narbonne (Ville de); citée p. 492.

Naudé (Gabriel); cité p. 729.

Navailles (M. de); cité p. 3; lettre que lui adresse Mazarin pour qu'il s'oppose à l'entrée des vivres dans Paris, p. 280-281; cité p. 285, 301, 509, 525, 530, 579, 815.

Navailles (Régiment de); cité p. 664.

Navarre (Régiment de); cité p. 662.

Nemours (Duc de); cité p. 469, 606, 630, 668, 688, 754, 768, 800, 838.

Nesmond (Président de); cité p. 730, 753.

Nettancourt (Village); cité p. 932.

Neuilly (Sieur); cité p. 679, 680.

Neuville (Chevalier de la); cité p. 647, 954.

Nieuport (Ville de); citée p. 126.

Nissa ou Nizza (Marquis) [Ambassadeur de Portugal en France]; cité p. 72, 75.

Noailles (M. de); cité p. 593, 683, 809.

Noirmoutier, Noirmoustier ou Noirmoutiers (Marquis de); se déclare pour le Parlement, p. 267; cité p. 589, 758, 898.

Nonce du Pape (Bagni); cité p. 11, 36, 162, 209; sa partialité pour les Espagnols, p. 787; cité p. 796, 811, 815; Mazarin blâme la conduite que l'on tient à l'égard du Nonce, p. 816; cité p. 820, 828, 952.

Normandie (Province de); citée p. 267; se déclare pour le parlement de Paris, p. 284; est peu disposée à s'engager dans de nouveaux troubles, p. 415; voyage du Roi en Normandie, p. 457; citée p. 476; importance de cette province, p. 485; citée p. 509, 537, 547; Mazarin avertit Le Tellier que l'on cherche à exciter des troubles en Normandie, p. 623; citée p. 630, 636, 648, 658; détails sur la conspiration de Normandie, p. 660, 662, 663, 668, 688; citée p. 726, 729.

Normands; cités p. 291.

Notre-Dame-de-Vertus (Abbaye de); citée p. 814.

Nouveau (M. de); cité p. 921.

Novion ou Nouvion (Président de); cité p. 799, 923, 927.

Nüremberg (Ville d'Allemagne); citée p. 371; il s'y tient un congrès, où le Roi de France est représenté par Vautorte et d'Avaugour, *ibid.*; citée p. 402, 627.

O

Offembourg ou Offenbourg (Ville d'); citée p. 68, 108.

Oheim (Régiment d'); cité p. 509.

Ognate ou Oñate (Gouverneur de Naples); cité p. 89.

Oise (Rivière d'); citée p. 318, 535, 578, 662.

Olympe (Mont-) [Forteresse]; citée p. 758, 798, 891.

Olympia ou Olimpia (Dona) [Belle-sœur du Pape]; citée p. 88, 94, 114; Mazarin lui recommande la candidature de l'abbé de la Rivière pour le cardinalat, p. 130-131.

Ondedei (Zongo); cité p. 100, 513.

Orange (Prince d'); cité p. 121; on ne peut pas compter sur lui, p. 124; cité p. 129, 162, 180, 185, 186; négociation avec le prince d'Orange, p. 246, texte et note 1; cité p. 360; négociation de D'Estrades avec le prince d'Orange, p. 450; Brun cherche à ruiner ce prince, p. 451.

Orcan, pour Ourscamp (Abbaye d'); citée p. 506.

Orléans (Gaston, duc d'); proteste contre les prétentions des Espagnols, p. 17; cité p. 18, 131; soutient les prétentions de l'abbé de la Rivière au cardinalat, p. 236, texte et note 1; est d'accord avec le Roi pour punir la rébellion du Parlement, p. 250; cité p. 257, 260, 267, 274, 279, 307, 315, 321, 338, 339, 346, 353, 362, 363; a parlé avec fermeté au Prévôt des Marchands et aux échevins de Paris, p. 371; cité p. 373, 375, 376, 385, 388, 391; Mazarin lui annonce une tentative d'émeute des frondeurs, p. 429-430; cité p. 436, 437, 458, 466, 469, 471, 473,

475, 476, 478, 479, 481, 496, 497, 500, 501, 503, 504, 508, 509, 510, 528, 530, 533, 534, 552, 553; on cherche à rendre de mauvais services à Mazarin auprès du duc d'Orléans, p. 554-555, 557-558; cité p. 560, 561, 563, 564; bruits répandus sur les dispositions du duc, hostiles à Mazarin, p. 566; cité p. 568, 570, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 581, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 593, 595, 596; approbation de l'avis du duc d'Orléans relativement au marquis de Sourdis, p. 598; cité p. 599, 601, 602, 603, 606, 607, 608, 609, 611, 612, 614, 617, 619, 620, 621, 623, 624, 625, 626, 627, 629, 630, 632, 633, 634, 636; doit conserver sa personne si précieuse à l'État, p. 637; cité p. 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 647, 648, 649, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 663, 667, 668; étonnement que cause à Mazarin l'avis exprimé par le duc d'Orléans dans le Parlement, p. 669; cité p. 671, 672; le Cardinal insiste sur la déclaration du duc d'Orléans, p. 675-678; cité p. 682, 684, 686, 688, 689, 690; Beaufort veut lui persuader que le peuple demande la ruine de Mazarin, p. 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 703, 704, 705, 706; bruits répandus dans la maison du duc d'Orléans, p. 707, 708, 710, 712, 713, 714, 717, 719, 720, 721, 722, 723; félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils du duc d'Orléans, p. 724; cité p. 725, 727, 728, 729, 730, 731, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 740, 742, 743, 745, 746, 749, 750; a donné sa parole de ne plus écouter aucune proposition des Bordelais, s'ils refusent les conditions portées par du Coudray-Montpensier, p. 751; cité p. 752, 753, 754, 755, 757, 762, 766, 768, 772, 773, 774, 780, 783; recommandations pour la négociation avec l'archiduc Léopold, p. 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 807, 809, 810, 812, 813, 815, 816, 818, 819, 820, 821, 822, 823; éloge de la prudente conduite du duc d'Orléans, p. 824; cité p. 826, 828, 829, 830, 832, 837, 838, 839, 840, 841, 843, 846, 847, 848, 850, 851, 852, 853, 856, 857, 858, 860, 861, 862, 863, 864, 866, 867, 870, 871; changement de dispositions du duc d'Orléans à l'égard de Mazarin, p. 872; ses griefs contre le Cardinal, p. 873; il lui reproche d'abord le projet de voyage en Provence, p. 873-875; ensuite son entrevue avec le duc de Bouillon, p. 876-880; le duc d'Orléans a approuvé le projet de nommer Fouquet procureur général, p. 880-881; influence qu'exercent sur le duc d'Orléans ceux qui l'approchent, p. 883; cité p. 884, 885, 886, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 915, 916, 918, 924, 925; conséquences pour le duc d'Orléans de la liberté des princes, p. 926; cité p. 927, 928, 931, 932, 935, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 945, 946, 947, 953, 955, 956; Mazarin désire que l'on fasse expliquer à son égard le duc d'Orléans; cité p. 960, 961, 963, 964, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975; variations des sentiments du duc d'Orléans, qui, en vingt-quatre heures, passe du blanc au noir, p. 976; on doit se méfier de ceux qui l'entourent, p. 977.

Orléans (Evêque d'); cité p. 671.
Orléans (Ville d'); citée p. 581, 590, 598, 613, 631, 709, 731, 878, 879, 916.
Orsini (Les); cités p. 43.
Orte (Sieur d'); cité p. 929, 952.
Orthe (Sieur d'); cité p. 619, 620.
Orval (Comte d'); cité p. 834.
Osnabrück ou Osnabrüg (Ville d'Allemagne): citée p. 65, 78, 119, 149, 151, 211; l'assemblée d'Osnabrück se transporte à Munster, p. 212; citée p. 213.
Ostende (Port d'); cité p. 604.
Ostervick; envoyé à Paris pour justifier la défection des Provinces-Unies, p. 110.
Ouches (M. des); cité p. 708, 819.
Oxenstiern (Axel) [Chancelier de Suède]; cité p. 64, 78; Mazarin lui fait faire compliment de sa guérison, p. 329.
Oxenstiern (Jean) [Un des ambassadeurs suédois à Munster]; cité p. 178; Servien devra chercher à le gagner, p. 202, 224.

P

Pagny (Château de); cité p. 528.
Palais de justice de Paris; cité p. 429, 691, 706.
Palais-Royal; cité p. 210, 966, 974.
Palatinat (Haut) [Province d'Allemagne]; citée p. 86.
Palatine (Princesse). — Voy. Princesse Palatine.
Palavicino ou Palaviccino; cité p. 135.
Pallier (Aide de camp); cité p. 579.
Palluau ou Paluau (Général); cité p. 353, 360, 403, 477, 517, 520, 549, 679, 779.
Palo (Petit port d'Italie); cité p. 33, 117.
Pancirole ou Panzirole; cardinal dévoué à l'Espagne, p. 89; Mazarin lui recommande la candidature de l'abbé de la Rivière au cardinalat, p. 131-132.
Pape. — Voy. Sa Sainteté.
Paris (M.) [Personnage attaché à Turenne]; cité p. 69, 102, 107, 142, 194, 196; envoyé à Turenne, p. 210; cité p. 212, 233, 235, 239, 243, 244, 246, 253, 254, 256, 259, 261, 262, 263, 287, 288, 292.
Paris (Ville de); contestations avec les cours souveraines de Paris, p. 146; citée p. 165, 210, 214, 220, 221; compte huit à neuf cent mille âmes, p. 258; citée p. 268, 269, 281, 283, 290, 299; crie la paix, p. 302; citée p. 308, 320, 323, 333, 335, 346, 349, 354, 355, 360, 361, 362, 363, 367, 369; désordres dans Paris, p. 372; citée p. 384; Paris souhaite le retour du Roi, p. 386; il faut d'abord faire cesser le désordre, p. 387; citée p. 388, 389, 390; Leurs Majestés doivent rentrer à Paris, p. 396; joie de Paris à cette nouvelle, p. 397; citée p. 398, 403, 404, 405, 414; tentative pour exciter une émeute dans Paris, p. 432; parlement et peuple de Paris montrent à la suite de cet événement une vive affection pour le Roi, p. 439; citée p. 445, 456, 458, 459, 469, 473, 475, 484, 485, 487, 497, 507, 508, 509, 513, 527, 540, 554, 558, 560, 561, 562, 566, 567, 569, 571, 572, 575, 576, 590, 595, 598, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 612, 618, 619, 625, 628, 634, 637, 642, 643; assemblée du clergé tranférée de Paris à Saintes, p. 645; but que l'on s'est proposé, *ibid.*; citée p. 654, 657, 660,

IMPRIMERIE NATIONALE.

665, 671, 687, 689, 694, 700, 701, 705, 706, 709, 710, 717, 718, 720, 721, 723, 724, 726, 727, 729, 731, 745, 751, 752, 754, 757, 760, 764, 768, 769, 774, 775, 780, 782, 786, 788, 790, 792, 793, 796, 797, 800, 813, 818, 824, 829, 837, 839, 840, 841, 843, 853, 857, 863, 864, 873, 874, 875, 891, 911; méchanceté faite à Paris contre Mazarin, p. 916, 917, 918, 920, 921, 922; citée p. 924. 936, 954, 957, 958, 959; on doit chercher à gagner le peuple de Paris et à l'opposer au Parlement, p. 962; citée p. 964, 965, 966, 967, 972, 973; Mazarin veut se promener à Paris avec audace, p. 975; il va se rendre dans cette ville, p. 976 et 977.

Parisiens; cités p. 303, 430.

Parlement de Paris; séance tenue par le Roi au parlement de Paris, p. 159-160; accord de la Cour avec le Parlement (traité de Ruel ou Rueil), p. 168; la concorde dure peu de temps; Mazarin écrit que le dedans du Parlement est extraordinairement gâté, p. 173; cité p. 174; parlement de Paris a donné le branle à tous les mouvements séditieux, p. 175; cité p. 194, 196, 215; le Roi ordonne la translation du Parlement hors de Paris, p. 250; le Parlement ne défère pas à cet ordre, *ibid.;* princes qui ont adhéré à la rébellion du Parlement, *ibid.;* conduite factieuse du Parlement, p. 257; cité p. 261, 265, 266, 267, 269, 274, 276, 279; députés envoyés au Roi par le parlement de Paris, p. 302; ces députés n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour traiter, p. 307; cité p. 308; accord avec le parlement de Paris, p. 316, texte et note 1; cité p. 318, 319; doit se rendre à Saint-Germain, p. 320; cité p. 323, 331; a définitivement ratifié l'accord, p. 335; se lie avec le parlement de Bordeaux, p. 414; s'assemble à l'occasion du prétendu attentat commis sur Joly, p. 430; union du parlement de Paris avec celui de Bordeaux, p. 432-433; cité p. 435, 445, 465, 566, 586. 587, 590; députés du parlement de Paris envoyés à la Cour; leur conduite étrange, p. 646; le parlement de Paris a été attaqué par celui de Bordeaux, p. 654; députés du parlement de Paris, p. 665; ils sont admis à l'audience de la Reine, p. 672, 673; s'en vont satisfaits, p. 674; cité p. 675, 682, 696, 706, 721, 723, 724, 736, 738, 741, 773, 776, 778, 779, 780, 781, 790; plaintes contre les députés du parlement de Paris, p. 800 et suiv.; cité p. 827, 839, 864, 877, 878; le parti des frondeurs y fait beaucoup de bruit, p. 921; cité p. 925; danger de l'union des Parlements, p. 962; on doit parler avec fermeté au parlement de Paris, p. 970-972.

Parlement de Bordeaux. — Voy. Bordeaux.

Parlement de Rouen. — Voy. Rouen.

Parlement de Toulouse. — Voy. Toulouse.

Parlements du Royaume; croient pouvoir ordonner, à l'exemple du parlement de Paris, ce qui leur serait plus avantageux, p. 174; danger de l'union des Parlements de province à celui de Paris, p. 962; ce serait la perte de la monarchie, *ibid.*

Parme (Duc de); cité p. 52, 168; Mazarin lui annonce l'accord avec le parlement de Paris, p. 322.

Passage (M. du); cité p. 101, 102, 507, 510, 528, 530.

Pau ou Paw (Député des Provinces-Unies); cité p. 33, 36, 38; joue la comédie, p. 110; cité p. 132, 186.

Paul (Chevalier); cité p. 905.
Pauvre (Village des Ardennes); cité p. 939.
Pays-Bas; cités p. 165, 170, 186, 187, 231, 239, 821.
Pedamont (M. de); cité p. 794.
Pegnarenda, Pegnaranda ou Peñaranda (Ambassadeur d'Espagne à Munster); cité p. 37, 49, 96; cherche à persuader que la France ne veut pas sincèrement la paix, p. 108-109; cité p. 110, 112, 113, 132; doit quitter Munster, p. 141; cité p. 151, 162, 180; a insisté pour la séparation du congrès de Westphalie, p. 184; cité p. 185, 186, 209, 220, 299, 300, 319, 334, 335, 349, 361; doit avoir une conférence avec Mazarin, p. 379; cité p. 381, 390, 392, 394, 395, 398, 404; conférence de Peñaranda avec Lionne, p. 405, 406.
Pelissari (Sieur); cité p. 716.
Perault, Peraut ou Perrault (Président); cité p. 367, 377, 469, 817.
Perche (Pays du); cité p. 663.
Périgord (Province de); citée p. 887.
Péronne (Ville de); citée p. 342, 363, 505, 536.
Perpignan (Ville de); citée p. 99, 892.
Perron (Du); cité p. 237.
Persan (M. de); cité p. 592, 606, 683, 832, 851, 852, 909, 955.
Persan (Régiment de); cité p. 495, 524, 577, 578, 910.
Philippe II (Roi d'Espagne); cité p. 783.
Philipsbourg (Ville de); citée p. 107, 306, 685, 752, 892.
Pianezza (Marquis de); cité p. 148.
Picardie (Province de); citée p. 533, 651, 714, 920, 963; on pourrait envoyer Mazarin en Picardie, p. 965.
Picardie (Régiment de); cité p. 281.
Piccolomini (Général de l'Empereur); cité p. 222.
Pichon (Président); cité p. 682, 683, 725, 739.
Piémont ou Piedmont; cité p. 157, 553, 697, 711, 712, 713, 730, 753.
Piennes (Antoine de Brouilli, marquis de) [Le marquis de Piennes fut successivement gouverneur d'Ardres et de Pignerol]; cité p. 470, 472, 754.
Pignerol (Ville de); citée p. 796, 892.
Pilles (Sieur de); cité p. 856.
Piombino (Ville de); citée p. 89, 116, 335, 405.
Pisieux. — Voy. Puisieux.
Pizzigheton ou Pizzighetone (Ville d'Italie); citée p. 157.
Plessis-Bellière (Du); cité p. 338, 352, 477, 481, 482, 483; est maître de Dieppe, p. 487-489; cité p. 661.
Plessis-Besançon (Du) [Voy. sur ce personnage, t. III, p. 57, note 1]; envoyé à Naples, p. 30; cité p. 32, 44, 49, 51, 56, 57, 58, 59, 60, 80, 85, 89, 93, 115, 137; est envoyé par le Roi à Rouen, p. 254; cité p. 271, 273, 315; négocie avec les députés du duc de Lorraine, p. 340; cité p. 341, 369, 498, 509, 520, 955.
Plessis-Guénégaud (M. du). — Voy. Guénégaud (M. de).
Plessis-Praslin (Maréchal du); cité p. 115, 135; avantage qu'il remporte sur les Espagnols, p. 136; lettre que lui adresse Mazarin sur le succès qu'il a obtenu à Crémone, p. 156; condoléances sur la mort de son fils, p. 156; le comte de Praslin, autre fils du maréchal, est nommé maréchal de camp, p. 158; lettre de Mazarin au Maréchal sur les affaires d'Italie, p. 163-167; cité p. 168; lettres que lui adresse Mazarin, p. 187-190, 303; du Plessis-Praslin est choisi par le Roi pour aller à Bordeaux, p. 407;

éloge de ce Maréchal, p. 408; cité p. 409, 420; ses efforts pour pacifier la Guyenne, p. 421-423; cité p. 425, 433, 434, 435, 436, 437; lettre de Mazarin au maréchal du Plessis sur la situation de Bordeaux, p. 437-441; conditions qu'il doit imposer aux Bordelais, p. 442-444; cité p. 446, 555, 561; régiment du Plessis-Praslin, cité p. 572; maréchal du Plessis, cité p. 573, 577, 579, 599, 601, 604, 608, 611, 623, 629, 644, 647, 648, 662, 698, 729, 820, 825, 905, 910, 915, 917, 929, 930, 933, 934, 936, 937; s'empare de Rethel, p. 938; cité p. 939; sa victoire sur Turenne, près de Rethel, p. 942, 943, 944; ne connaît pas encore la mort de son fils, tué dans le combat, p. 947; éloges que mérite le Maréchal, p. 948; lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion de la mort de son fils, p. 949; cité p. 950; désire que la bataille porte le nom de victoire de Rethel, p. 951; cité p. 952, 954, 955.

Plessis (Comte du) [Fils du Maréchal]; cité p. 947.

Pluviers ou Pithiviers (Ville de); citée p. 916.

Podensac (Localité); citée p. 614.

Poitiers ou Poictiers (Ville de); citée p. 612, 624, 715, 887, 897, 903.

Poitou; état de cette province, p. 205; cité p. 267, 599, 807.

Poivre (Sieur); cité p. 388, 391.

Pologne (Royaume de); cité p. 328, 497.

Polonais; cités p. 497; régiment polonais, p. 955.

Pomar (Marquis de); cité p. 830.

Poméranie (Province de); citée p. 171.

Pommiers (Président); cité p. 739.

Pompadour (M. de); cité p. 575.

Poncet (M.); cité p. 464.

Pons (Mlle de); lettre du duc de Guise pour obtenir sa liberté, p. 91.

Pontac (Sieur de); cité p. 690, 719, 720, 722, 741.

Pont-Audemer (Ville de); citée p. 317.

Pont-à-Vere ou Pontavert (Ville de); citée p. 937.

Pont-de-l'Arche (Ville de); citée p. 273, 274, 461, 462, 472, 475, 478, 486, 768, 885.

Pont-l'Évêque (Localité); citée p. 555.

Pontremoli (Ville d'Italie); citée p. 165.

Pont-Neuf; cité p. 691.

Porte-Croix ou Port-Cros (Île de Provence); citée p. 856.

Porto-Longone (Place forte de l'île d'Elbe); citée p. 57, 168, 177, 335, 405, 556, 572, 601, 654, 697, 711, 714, 722, 726.

Portugal; cité p. 28, 40; la France s'engage à le soutenir, p. 71; négociations relatives à ce pays, p. 71, 72, 73, 74, 75, 76, 176, 299, 335.

Portugal (Résident de); cité p. 390.

Portugal (Roi de); cité p. 34; Mazarin combat le projet d'abdication du roi de Portugal, p. 70; cité p. 76, 77, 405.

Poyanne (M. de); cité p. 605.

Pradel (M. de ou du); cité p. 940; son éloge, p. 948.

Prague (Ville de); citée p. 184, 187, 188.

Précigni, Précigny ou Pressigni (Château de); cité p. 632, 635, 690.

Premier Président (C'est sous ce titre qu'est ordinairement désigné Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris); cité p. 354, 360, 372, 374, 389, 445, 465; la Reine est disposée à le gratifier en toutes circonstances, s'il donne des preuves de son zèle et de sa fidélité pour le service du Roi, p. 466; on doit lui

adresser des plaintes sur la conduite de son fils, Champlâtreux, p. 631; son avis; cité p. 699, 718; est désigné pour être un des négociateurs de la paix, p. 812; est du parti du prince de Condé, p. 924.

Premier président du parlement de Bordeaux; cité p. 603, 635.

Premier président du parlement de Dijon; cité p. 523, 747, 755.

Pressigni. — Voy. Précigni.

Prestois (?); cité p. 460.

Prez-aux-Clercs ou Pré-aux-Clercs; cités p. 945.

Priemski (Polonais); cité p. 497.

Prince (Monsieur Le) [Louis II de Bourbon, prince de Condé; voy. t. II, p. 1005]; cité p. 11; proteste contre les prétentions des Espagnols, p. 17; cité p. 18, 54, 69; son armée en Flandre, p. 82; cité p. 100, 126; demande des ingénieurs pour l'armée de Flandre, p. 128; envoie Champlâtreux pour représenter la nécessité de renforcer son armée, p. 135; cité p. 144; sollicite une demi-montre pour son armée, p. 146; cité p. 165, 167; nouvelle de la victoire remportée à Lens par Condé, p. 181; est en état de venir à bout de tout ce qu'il voudra entreprendre, p. 182; détails sur la victoire de Lens, p. 188-189; cité p. 194, 200, 209; est d'accord avec le Roi pour punir la rébellion du Parlement, p. 250; a grand déplaisir de la conduite de son frère, p. 257; cité p. 263; est outré contre le duc de Longueville, p. 267; cité p. 275, 279, 287, 292, 307, 311, 315, 321, 331, 340; Mazarin le prie de parler à Turenne à l'occasion de certains bruits répandus dans les troupes allemandes, qui sont au service de France, p. 345; lettre que lui adresse le Cardinal sur la situation de la Cour, p. 348 et suiv.; cité p. 349; Mazarin lui annonce le siège de Cambray et l'entretient des affaires de la Cour et de Paris, p. 350-355; cité p. 378; Mazarin lui parle de la levée du siège de Cambray, p. 379; puis des réclamations de quelques officiers des troupes auxiliaires d'Allemagne, p. 380; cité p. 388, 392; droits donnés au prince de Condé sur les affaires publiques, p. 410-412; les différends avec M. le Prince sont apaisés, p. 415; tentative d'assassinat contre Condé, p. 432; cité p. 436, 445; arrestation de M. le Prince, p. 452; cité p. 453, 460, 465, 471, 474, 484, 494, 508, 509, 510, 529, 531, 542, 547, 554, 558, 563, 585, 587, 588, 590; on doit interdire l'entrée du bois de Vincennes pendant que M. le Prince se promènera sur la plate-forme du château, p. 591; cité p. 596, 600, 602, 606, 607, 608, 621, 626; mesures prises pour empêcher M. le Prince de se mettre en relation avec ses partisans, p. 631; cité p. 636, 648; le parti de M. le Prince est maître à Bordeaux, p. 656; cité p. 662, 670, 677; thèse dédiée à M. le Prince, p. 692; cité p. 700, 703, 728, 729, 731, 747, 752, 774, 784, 792, 803, 805, 806, 810, 813, 820; on répand le bruit qu'il s'est sauvé de Marcoussis, p. 827; cité p. 834; propositions faites pour la liberté de Condé, p. 837, 838, 839; nouvelles instances pour la liberté de ce prince, p. 840, 842, 843, 844, 847, 849, 850, 851, 854, 856, 866, 871, 877, 878, 901, 909, 911, 924, 926, 927; aimera mieux recevoir sa grâce de la Reine que de qui que ce soit, p. 928.

Prince palatin. — Voy. Charles, prince palatin.

Princesse (Mme La) [Charlotte-Marguerite de Montmorency, mère du prince de Condé];

citée p. 428, 478, 508, 509, 600, 753, 799, 838, 851, 918.

Princesse (Mme La) [Belle-fille de la précédente]; citée p. 542, 544, 549, 575, 603, 616, 617, 621, 637, 643, 649, 670, 675, 690, 702, 703; hauteur avec laquelle on la fait agir, p. 722, 736, 757, 805, 813; va à la Maison de Ville de Bordeaux pour s'opposer à la paix, p. 817; n'agit pas de bonne foi, p. 827; citée p. 828, 831, 832, 837, 838; est reçue par la Reine, p. 842; citée p. 845, 847, 848, 849, 851, 852, 895, 909; requête présentée par elle au parlement de Paris, p. 921, note 3, et p. 925.

Princesse palatine; citée p. 823.

Prioleau ou Priolo; doit être chassé de Paris, p. 689.

Procita ou Procida (Île); citée p. 177, 204.

Provence; citée p. 157, 165, 204, 346, 355, 356; parlement de Provence, cité p. 380; Provence, citée p. 412, 413, 414, 440, 478, 588, 601, 603, 612, 696, 711, 712, 743, 813, 853; projet de voyage de la Cour en Provence, p. 854; fâcheux avis de Provence, *ibid.*; citée p. 856; importance de cette province, *ibid.*; citée p. 857, 858, 862, 873, 874, 905, 909.

Provinces-Unies (citées le plus souvent sous le nom de MM. les États); voy. États [MM. Les]. On trouve cependant cette république désignée sous le nom de Provinces-Unies, p. 70, 110, 112; on cherche à exciter la jalousie des Provinces-Unies contre la Suède, p. 129-130; citées p. 450, 451.

Prugne (La). — Voy. La Prugne.

Puglia (La Pouille, province du royaume de Naples); citée p. 60.

Puysieux ou Pisieux (Mme de); citée p. 632.

Puy (Du); cité p. 719, 720.

Pyrénées; citées p. 952.

Q

Quesne (Du). — Voy. Du Quesne.

Quillebeuf (Ville de); prise de Quillebeuf par le comte d'Harcourt, p. 302. [Elle avait été enlevée aux frondeurs en février 1649.]

Quintin (M. de); cité p. 947.

R

Rallière (La); cité p. 531.

Rantzau (Maréchal de); cité p. 189, 196; son éloge, p. 612; cité p. 630, 698; nouvelle de sa mort, p. 798.

Rasilly (Marquis de); cité p. 294.

Rasle (Le). — Voy. Le Rasle.

Ravenel (Régiment de); cité p. 286, 294.

Reffuges (M. de); cité p. 373, texte et note 2.

Reims ou Rheims (Ville de); citée p. 572, 727, 788, 891, 895, 897, 921, 930, 931, 933, 936, 943, 950, 955, 973.

Reine. — Voy. Anne d'Autriche.

Reine (Régiment de la); cité p. 293.

Remenecourt (Mlle de); ses intrigues, p. 504.

Renaudot (Rédacteur de la *Gazette de France*); cité p. 470, 535, 937, 974.

Rethel (Ville de); citée p. 746, 754.

788; on doit se préparer pour le siège de Rethel, p. 810, 811, 862, 866, 882, 890; importance de cette ville, p. 891; ordres donnés pour les préparatifs du siège de Rethel, p. 913, 915, 918, 929, 931, 933, 934; prise de Rethel, p. 938; victoire remportée sur Turenne près de Rethel, p. 942, 943, 944, 945, 946, 947 et suiv.; Rethel doit donner son nom à la bataille, p. 951; ville de Rethel, citée p. 958.

Retz (Duc de); cité p. 387, 900.

Rhin; cité p. 6, 9, 39, 51, 52, 53, 56, 81, 102, 104, 107, 108, 144, 171, 228, 234, 239, 258, 263, 264, 304, 306, 319.

Richelieu (Abbé de); cité p. 463, 475.

Richelieu (Cardinal de). — Voy. Cardinal (Feu M. Le).

Richelieu (Duc de) [Général des galères]; cité p. 93, 114, 117, 168; lettre que lui écrit Mazarin, p. 208-209; a donné toutes les assurances pour le Havre, p. 490; cité p. 603, 615, 816, 885, 935.

Richelieu (Duchesse de); citée p. 504, 816, 885.

Richelieu (Marquis de); cité p. 629, 631.

Richelieu (Ville de); citée p. 604.

Richon ou Richou; cité p. 664, 682, 687.

Rivière (Abbé de la); proposé pour le cardinalat, p. 130-131; cité p. 236, 321, 333, 340, 391, 667, 829, 864, 865, 881, 883, 884.

Rochefoucauld (Duc de la); cité p. 526, 539, 544, 550, 565, 596; ordre de raser une de ses maisons, p. 600, 603; cité p. 632, 643, 651, 653, 654, 693, 704, 803; on demande qu'il soit rétabli dans toutes ses charges, p. 805; cité p. 806, 827, 834, 839, 840, 842, 843, 847, 895.

Roche-Posay (M. de la); cité p. 617.

Roches-Baritaud (M. des); cité p. 617.

Rocquelaure (Régiment de); cité p. 344.

Rocque (La) [Capitaine des gardes de Condé]; cité p. 636, 648.

Rocroy (Bataille de); rappelée p. 189.

Rocroy (Ville de); citée p. 572, 746, 754, 788, 825, 891.

Rohan (M. de); cité p. 707, 795.

Rohan (Mme de); citée p. 894.

Roi (Louis XIV); projet de mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, p. 37; séance tenue au parlement de Paris par le Roi, p. 158; s'est rendu à Ruel ou Rueil, p. 210; on désire son retour à Paris, p. 387; doit y rentrer prochainement, p. 396-397; son voyage en Normandie, malgré l'épidémie de Rouen, p. 485 et suiv.; assiste au siège de Bellegarde, p. 524 et suiv.; régiment du Roi, p. 573; entrée du Roi dans Bordeaux, p. 844-845; le Roi veut fêter la Saint-Hubert à Blois, p. 908.

Romains (Roi des) [Titre donné au prince désigné par les suffrages des électeurs comme héritier de la couronne impériale]; cité p. 120; bruit répandu à ce sujet par les Espagnols, *ibid.*

Rome; affaires de la France à Rome, p. 28; citée p. 84, 85, 88, 93, 94, 99, 100, 168, 190, 796, 811.

Roncherolles ou Roncerolles (Marquis de); cité p. 296, texte et note, et p. 503, 509.

Ronchillo; cité p. 164.

Roque-Saint-Chamaran (La); cité p. 543.

Roquelaure (M. de); cité p. 663.

Rose, Rosen ou Roze (Voy. t. I, p. 956); la Suède a tort de solliciter sa délivrance, p. 81; mal qu'il a causé à la France par sa trahison, *ibid.*; on demande sa liberté de tous côtés, p. 314; ordre de le mettre en liberté, p. 326; a été mis en liberté,

p. 336; cité p. 357, 358, 398, 399, 400, 401, 402, 460, 472, 502, 511, 512, 536, 569, 669, 934, 942, 944, 955, 973, 974.

Roses, Rozes ou Rozas (Ville de Catalogne); citée p. 405, 892.

Rosvorms, Rosworms ou Rousworms (Colonel weymarien); cité p. 358, 402.

Rotterdam (Ville de); citée p. 597.

Rouen (Ville de); citée p. 128, 268, 272, 273, 274, 284, 286; désordres commis par les soldats aux environs de Rouen, p. 286; citée p. 460, 471; maladie contagieuse dans cette ville au moment du voyage du Roi, p. 485; ville de Rouen, citée p. 487, 562.

Rouen (Parlement de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 253-254; paraît animé de bonnes intentions, p. 273; doit s'opposer à l'entrée du duc de Longueville à Rouen, p. 273, 278; cité p. 902, 925.

Rousworms. — Voy. Rosvorms.

Rousselot; cité p. 340, 341.

Roussière (Sieur de la); cité p. 668, 729.

Roye (Ville de); citée p. 505.

Roze (Colonel); cité p. 945.

Roze (Le lieutenant-colonel du jeune) [probablement le lieutenant-colonel du régiment dit *le Jeune Roze* ou *Rosen*]; cité p. 102.

Rozes (Ville). — Voy. Roses.

Ruel ou Rueil (Village près de Paris); cité p. 318.

Ruremonde (Ville de); citée p. 239.

Ruvigny (M. de); envoyé à Turenne, p. 282-283; cité p. 288; lettre que lui adresse Mazarin pour le prier d'empêcher que Turenne ne se laisse entraîner dans le parti de la Fronde, p. 289-292; est de retour et a informé la Cour de la défection de Turenne, p. 305 et suiv.; cité p. 306, 307, 310. 918, 919, 941.

S

Sabionette (Ville d'Italie); combat livré par les Français pour sauver Sabionnette, p. 9.

Sablé (Mme de); citée p. 760.

Sacchetti (Cardinal); cité p. 49.

Sainctonge. — Voy. Saintonge.

Saint-Abre (Sieur de); cité p. 680, 794.

Saint-Aignan ou Saint-Agnan (Comte de); cité p. 518, 592, 593, 606, 632, 648, 683, 810, 852, 907, 921, 937.

Saint-Amour (Comte de); cité p. 189, 461, 463.

Saint-André-Montbrun (Marquis de); cité p. 606.

Saint-André (Régiment de); cité p. 356.

Saint-André-de-Cubzac; cité p. 848.

Saint-Antoine (Porte); citée p. 886.

Saint-Août (M. de); cité p. 361, 362, 374, 464, 563, 593, 619, 634, 707, 719.

Saint-Aunais (Sieur de); cité p. 637.

Saint-Benoît-sur-Loire (Abbaye de); citée p. 667, 829.

Saint-Bonnet; cité p. 680.

Saint-Cyr (Régiment de); cité p. 344.

Saint-Denys (Ville de); citée p. 294, 303.

Saint-Dizier (Ville); citée p. 693, 930, 950.

Saint-Georges (Île de) [près de Bordeaux]; citée p. 679.

Saint-Géran (M. de); cité p. 593, 633, 912, 913.

Saint-Germain (Faubourg); on y compose des gazettes à la main, dont se plaint Mazarin, p. 907.

Saint-Germain-en-Laye (Ville de); citée p. 311, 318, 320, 323.
Saint-Germain (Mathieu de Morgues ou Mourgues, sieur de); cité p. 595.
Saint-Herem (écrit Saint-Eran); cité p. 910.
Saint-Hubert (La); citée p. 908.
Saint-Ibal, Saint-Ibard ou Saint-Ybar; cité p. 4, 5, 25, 207, 209, 680.
Saint-Malo (Évêque de); cité p. 671, 888.
Saint-Jean-de-Losne (Ville de Bourgogne); citée p. 464, 528, 529.
Saint-Jouin (M. de); cité p. 464.
Saint-Léonard (M. de); cité p. 573.
Saint-Léonard (Ville de); citée p. 709.
Saint-Lô (Ville de); citée p. 490.
Saint-Luc (Marquis de); cité p. 270, 278, 287, 636, 663, 790, 794.
Saint-Maigrin, Maisgrin ou Mesgrin; cité p. 200, 620, 679, 722, 778, 867, 868.
Saint-Martin (Été de la); cité p. 910.
Saint-Martin (Sieur de); cité p. 706, 728.
Saint-Micaud ou Micaut (Gouverneur de Bellegarde ou Seurre); cité p. 495, 498, 499, 507, 509, 510, 528.
Saint-Michel; expéditions de brevets pour des chevaliers de Saint-Michel, p. 214, 215.
Saint-Michel (Localité); citée p. 501.
Saint-Nicolas (Abbé de) [Henri Arnauld; voy. t. II, p. 1053]; cité p. 31, 57, 115, 121.
Saintot ou Sainctot (M. de); cité p. 353, 392, 462, 479, 814, 821, 840.
Saint-Paul (Évêque de); cité p. 708.
Saint-Quentin (Ville de); citée p. 194, 362, 363, 385, 394, 398, 406, 496, 553, 570, 573, 605.
Saint-Sébastien (Port d'Espagne); cité p. 603, 604, 635, 651, 654, 732, 760, 763.
Saint-Simon (Duc de); cité p. 343, 493, 540, 541, 542; confiance que lui témoigne la Reine, p. 543; cité p. 544, 563; éloge de sa conduite, p. 564, 613; on avait cherché à jeter des soupçons dans son esprit, p. 620; vient saluer le Roi à Angoulême, p. 626; cité p. 650, 694.
Saint-Surin (Faubourg de Bordeaux); cité p. 709; projet d'attaque sur ce point, p. 767; cité p. 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 781, 782.
Saint-Thomas (Sieur de); envoyé par du Daugnon à la Cour, p. 610.
Saint-Tropez (Ville de Provence); citée p. 856.
Saint-Valéry-sur-Somme (Port de); cité p. 604.
Saint-Venant (Ville de); citée p. 338.
Sainte-Cécile. — Voy. Cardinal de Sainte-Cécile.
Sainte-Marguerite (Îles); citées p. 204.
Sainte-Maure (M. de); cité p. 607, 647, 768, 946.
Sainte-Menehould (Ville de); citée p. 808, 813, 930, 934.
Saintes (Ville de); citée p. 598; motifs qui ont fait transférer l'assemblée du clergé de Paris à Saintes, p. 645; citée p. 715; l'évêque de Saintes est employé à une négociation avec du Daugnon, p. 743; citée p. 756, 887, 888, 895, 896.
Sainteté (Sa) [le pape Innocent X]; cité p. 58, 84, 88, 89; montre beaucoup de partialité pour les Espagnols, p. 92-93; cité p. 94; cherche à diviser Mazarin et son frère, p. 95; a fourni aux Espagnols les armes les plus utiles pour soumettre les Napolitains, p. 111; cité p. 130, 131, 132, 322.
Saintonge ou Sainctonge (Province de); citée p. 807.
Saladin (Un des agents de Mazarin); cité p. 384, 390, 391.
Salerne (Ville de); citée p. 204.

IMPRIMERIE NATIONALE

Salis; cité p. 240.
Salvius (Ambassadeur de Suède à Osnabrück); cité p. 72, 178, 179; on doit chercher à gagner Salvius, qui est très intéressé, p. 202; cité p. 224.
Samere (Rivière de); citée p. 300.
Saône (Rivière de); citée p. 534.
Sarlat (Évêque de); cité p. 279.
Saugeon ou Saujon (M. de); cité p. 684.
Saumur (Ville de); citée p. 459, 537, 663, 708.
Sauvebeuf ou Sauveboeuf (Charles de Ferrières, marquis de); cité p. 408, 426, 539, 575, 618, 632, 650, 852.
Savoie (Ambassadeur de); cité p. 147, 571.
Savoie (Duc de); s'est emparé d'Ivrée, p. 147; cité p. 553, 713.
Savoie (Maison de); citée p. 148.
Savoie (Troupes de); citées p. 601.
Schomberg (Maréchal de); cité p. 107, 114; est chargé de la guerre de Catalogne et assiège Tortose, p. 154; son plan de campagne en Catalogne, p. 166; cité p. 167; Mazarin lui écrit relativement aux Suisses, dont Schomberg était colonel général, p. 349; cité p. 359, 368, 377, 390, 599, 812, 880, 968, 969.
Schuitz, Schutz, Schutt ou Schwitz; cité p. 306, 578.
Schwartzemberg (Comte de); cité p. 187.
Sedan (Ville et principauté de); le duc de Bouillon exagère les revenus de la principauté de Sedan, p. 105-106; citée p. 113; le duc de Bouillon veut rentrer dans cette principauté, p. 250; échange projeté pour la principauté de Sedan, p. 256, 260, 267, 283, 331; citée p. 416, 465, 858, 877, 878; on ne doit pas rendre Sedan à M. de Bouillon, après s'être borné à en détruire les fortifications, p. 879; importance de cette place aux yeux du cardinal de Richelieu, p. 880; citée p. 891, 953.
Seguin (Médecin de la Reine); cité p. 906.
Seine (La); citée p. 487.
Senlis (Ville de); citée p. 318, 575.
Senneterre (Marquis de); cité p. 370, 378, 968.
Serizy (M. de); cité p. 947.
Servien (Abel) [Voy. t. I, p. 959]; ses différends avec d'Avaux, p. 1 et 2; est attaqué par le duc de Bavière, p. 16; est envoyé aux États généraux des Provinces-Unies et doit leur parler fortement, p. 35; cité p. 69; reste seul chargé de négocier à Munster, p. 79; cité p. 84; est nommé Ministre d'État, p. 96, 97; il doit s'efforcer de prouver aux médiateurs que la France veut sincèrement la paix, p. 107, 110; est haï des députés des Provinces-Unies, p. 111; lettre que lui adresse Mazarin sur les négociations de Munster, p. 118-120; Mazarin approuve sa conduite dans les négociations, p. 123; Servien doit s'efforcer de rompre les projets dirigés contre la Suède, p. 132; lettre de Mazarin à Servien, p. 140-141; cité p. 142; son voyage à Osnabrück a eu d'heureux résultats, p. 151; Mazarin feint de vouloir le rappeler de Munster, p. 153; cité p. 172; Mazarin insiste sur la nécessité de conclure promptement la paix qu'impose la situation de la France, p. 173-175; difficultés à surmonter pour arriver à la conclusion de la paix, p. 175-177; autres recommandations à Servien, p. 177-180; nouvelle de la victoire de Lens, p. 181-182; cité p. 191, 192, 198, 199; Servien est accusé de servir d'instrument à Mazarin pour s'opposer à la conclusion de la paix, p. 202-203; il

faut tâcher de détromper le monde, p. 203; cité p. 211, 212; félicitations que lui adresse Mazarin, p. 213; présents envoyés pour les ambassadeurs des princes, p. 214; Mazarin aurait voulu que les Espagnols fussent forcés de signer la paix en même temps que l'Empereur, p. 218-220; Mazarin engage Servien à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher les Espagnols de profiter du licenciement des troupes de l'Empereur, p. 222 et suivantes; cité p. 226, 227, 228, 232, 233, 241, 257; Mazarin songe à le faire rappeler de Munster, p. 266; il lui expose la situation de la France, p. 266-268; il lui a fait envoyer son congé, p. 298; cité p. 314; nouvelle de l'accord avec le Parlement, p. 318; Servien doit se rendre à Bruxelles, p. 319; cité p. 406, 496, 497, 500, 527, 535, 622, 659, 789, 798, 925, 931, 958.

Servien (Président) [Frère du précédent, était résident de France en Savoie]; cité p. 147, 572, 713, 730.

Sève (M. de); cité p. 333, texte et note 1.

Sévigné (Chevalier de); cité p. 894, 900.

Sfondrato (Marquis); cité p. 166, 169.

Sicile; citée p. 3, 405.

Silésie (Province de); citée p. 148.

Sillery (Marquis de); ordre de raser son château, p. 596, 597, 600; cité p. 632, 635, 650, 688, 689, 733, 762, 852.

Sillery (Château situé en Champagne); cité p. 632.

Siri (Abbé); cité p. 666.

Sisteron (Ville de); citée p. 697.

Soissonnais (Pays de); cité p. 891.

Soissons (Ville de); citée p. 318, 727, 811, 891, 892, 930.

Soleure (Canton de); cité p. 470.

Somme (Rivière de); citée p. 662.

Sourdis (Marquis de); son impertinence, p. 582; irritation de la Reine contre lui, *ibid.*; cité p. 584, 598.

Souvré (Commandeur de); cité p. 178, 372, 957.

Spa (Ville de); conférences, à Spa; de Mme de Chevreuse avec Saint-Ibard, l'abbé de Mercy et autres, p. 207, 209.

Spinola (Marquis); cité p. 97.

Stenay (Ville de); citée p. 177, 465, 491, 509, 511, 537, 539, 599, 630, 636, 646, 752, 822, 879.

Stevansvert ou Stevenwoert (Place de); citée p. 239.

Stocolm ou Stockholm (Ville de); citée p. 64, 142, 336, 594.

Streif ou Streiff; envoyé en Allemagne, p. 22; régiment de Streiff, cité p. 307; Streiff, cité p. 310, 520.

Suaremberg, pour Schwartzemberg. — Voy. Schwartzemberg.

Suède; citée p. 62, 63, 81, 101; puissance de la Suède, p. 129-130; on cherche à former une coalition contre elle, p. 132, 153, 166, 167, 170, 179, 180, 198, 201, 211, 212; souhaitait passionnément la paix de l'Empire, p. 218; citée p. 220, 224, 229, 232, 238, 239, 241, 259, 264, 314, 327, 328, 357.

Suède (Armée de); citée p. 10, 64, 66, 104, 232, 259, 314, 633.

Suède (Chancelier de). — Voy. Oxenstiern (Axel).

Suède (Couronne de); citée p. 120, 149, 191, 222, 230, 231.

Suède (Ministres de) [c'est-à-dire ambassadeurs de la Suède à Munster, Jean Oxienstern et Salvius; voy. ces noms]; cités p. 5, 16, 66, 120, 132, 149, 160, 180, 181.

Suède (Reine de); citée p. 16, 25, 40,

56, 63, 64, 65, 78, 101, 103, 143, 152, 156, 160, 170, 171, 172, 178, 192, 200, 201, 224, 230, 232, 259, 269, 326, 327, 328, 329, 336, 594, 636, 681.

Suède (Troupes de); citées p. 6; satisfaction de la milice de Suède, évaluée à cinq cent mille écus d'or, p. 149; la satisfaction de la milice de Suède a dû être réglée avant la satisfaction due à la France, p. 155.

Suédois; cités p. 6; doivent savoir avec quelle application la France se porte à les soutenir, p. 39; cités p. 67; les Suédois soupçonnent les Français d'épargner le duc de Bavière, p. 86, 101, 103, 107, 111; soutiennent énergiquement les intérêts de la France à Osnabrück, p. 151; cités p. 181, 191, 192, 198, 211, 223, 228, 254, 258, 264, 327; se sont engagés à ne point signer le traité avant que la France soit satisfaite, p. 400; cités p. 448, 449, 955.

Suisse; citée p. 165.

Suisses (Troupes au service de la France); cités p. 274, 349, 361, 363, 374, 377, 385, 475, 479, 483, 511, 559, 570.

Suri ou Suci (Régiment suisse de); cité p. 470.

Surintendant des finances. — Voy. Emery. La Meilleraye et Maisons.

T

Tabouret (Financier); cité p. 459.

Talon (Intendant des armées); cité p. 195, 286, 294, 302, 317, 383, 426, 501, 552.

Talon (Omer) [Avocat général]; plaintes à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé, p. 691-692, 699, 700.

Talon (Père); cité p. 469, 470.

Tane (Ville). — Voy. Thann.

Tarascon (Ville de); citée p. 828.

Tarente (Prince de); cité p. 428, 612, 616, 734, 757.

Tarragone (Ville de); citée p. 54, 154, 204, 516, 681.

Tavannes (Comte de); cité p. 507, 509, 510, 527, 528, 790, 791, 794, 852.

Tellier (Le). — Voy. Le Tellier.

Teobon (Sieur de); cité p. 434.

Terlon (Chevalier de); cité p. 516, 708.

Terranova (Duc de) [Ambassadeur d'Espagne à Vienne]; cité p. 119.

Terracine (Port de); cité p. 38.

Tête-de-Bouc (Tour de); citée p. 748.

Thann (Ville d'Alsace); citée p. 257, 263.

Thevenin ou Tevenin (Conseiller du duc d'Épernon); cité p. 347, 391-392, 426, 436.

Thiérache ou Tiérache (Contrée de l'ancienne Picardie); citée p. 297, 891.

Thomas (Prince) [Voy. t. II, p. 1057]; s'est emparé de Monte-Caselli, p. 15; doit commander l'armée navale envoyée à Naples, p. 107, 114, 115, 116, 117; Mazarin presse vivement son départ, p. 125; cité p. 137, 138; Mazarin se plaint de la conduite de Madame Royale (Christine de France, belle-sœur du prince Thomas), p. 147-148; cité p. 168; Mazarin lui annonce l'accord avec le parlement de Paris, p. 322, et la ratification de cet accord, p. 334-335.

Thoulouse. — Voy. Toulouse.

Thuillerie (La). — Voy. La Tuillerie.

Tibaut (Chevalier); cité p. 664.

Tilladet (Marquis de) [Gouverneur de Brisach]; cité p. 373, 459, 627; doit différer la restitution des villes forestières, p. 628; cité p. 689.
Tillier (Le). — Voy. Le Tillier.
Tiran (Un des fournisseurs de l'armée); cité p. 360, 388.
Tirasche. — Voy. Thiérache.
Tolon. — Voy. Toulon.
Tonti (Lorenzo) [Napolitain]; cité p. 32; Mazarin lui indique la cause de la retraite de la flotte française, p. 37-38; Tonti est suspect, p. 43; on doit chercher à lui enlever tout pouvoir à Naples, p. 61; il faut l'éloigner du duc de Guise, p. 84; Mazarin recommande de le faire arrêter, p. 796.
Toralto; cité p. 29.
Toré (Président de) [Fils du surintendant Emery]; cité p. 620.
Torstenson; cité p. 212.
Tortose (Ville de); citée p. 54, 154, 155; prise par les Français, p. 158; citée p. 165, 166, 167, 186, 188, 904, 905.
Toscane (Grand-duc de); cité p. 95; Mazarin lui annonce l'accord avec le parlement de Paris, p. 323.
Tot (M. du); cité p. 309, 312, 934.
Toulon (Ville de); citée p. 3, 89, 98, 114, 125, 138, 333, 556, 594, 828, 855, 856, 862, 873, 875, 905.
Toulongeon (M. de); cité p. 575.
Toulouse, Tholoze, Tolose, Toloze (Ville et parlement de); citée p. 516, 570, 670, 681, 708; éloge de la conduite de cette ville, p. 744; citée p. 818, 829, 853, 866, 925.
Tours (Ville de); citée p. 617, 758.
Tracy (M. de); cité p. 195, 212, 213, 225, 226, 232, 235, 289.
Trautmansdorff; cité p. 56, 119.
Trémouille, Trémoille ou Trimoille (Mme de la); citée p. 428.
Trelon. — Voy. Terlon.
Tresmes (Duc de); cité p. 799.
Trèves (Archevêque-électeur de); cité p. 27, 234, 370, 450.
Trèves (Pays de); cité p. 370.
Trie ou Trye (Château de); cité p. 457, 458, 459, 463, 477, 488.
Trimouille ou Trémouille (Régiment de la); cité p. 734.
Trompette (Château); cité p. 423, 435, 437, 440, 443, 444, 446, 834, 839.
Tubeuf (Président); cité p. 374, 378, 646, 758.
Turc (Le); cité p. 37.
Turcs (Les); cités p. 720,
Turenne (Maréchal de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 5; le Cardinal le presse de joindre ses troupes à celles du général suédois Wrangel, p. 6; nouvelle lettre de Mazarin à Turenne, p. 7-10; le Cardinal insiste pour qu'il se réunisse aux Suédois, p. 9-10; Mazarin le prie d'ajouter entière créance à Hervart, p. 19; il désire vivement que la bonne intelligence se rétablisse entre Turenne et d'Erlach, *ibid.*; difficulté qu'éprouve Turenne à obtenir de D'Erlach les troupes qu'il doit lui donner, p. 20; doit bientôt rejoindre Wrangel, p. 21; doit avoir passé le Rhin, p. 39; cité p. 51; Mazarin l'avertit des mouvements des ennemis qui menacent Mayence, p. 53; cité p. 56, 63; longue dépêche de Mazarin à Turenne sur la conduite de Wrangel et des Suédois et sur les affaires d'Allemagne, p. 64-69; Turenne a réuni ses troupes à celles de Wrangel, quoiqu'on ait à se plaindre de la conduite de ce dernier, p. 66; la trahison de Rosen l'a empêché de passer en Flandre, p. 81;

cité p. 82; relations de Turenne avec Wrangel, p. 85-87; la conduite de Turenne est approuvée par Mazarin, qui le prévient des accusations portées contre lui par Wrangel, par 100-102; éloge de sa conduite par Mazarin, p. 102 et suiv.; a bien fait de ne pas accompagner Wrangel en Bohême, p. 103; plaintes de Mazarin contre le duc de Bouillon, frère de Turenne, p. 104-107; Turenne a vaincu Melander, p. 126; cité p. 133; félicitations sur cette victoire, p. 141-142; Turenne doit avoir soin des intérêts catholiques en Allemagne, p. 143; Mazarin lui recommande de ménager d'Erlach, p. 144-145, et de rechercher pour sa bibliothèque les livres curieux, p. 146; les actions de Turenne ont détruit toutes les accusations contre la France, à laquelle on reprochait des intelligences avec la Bavière, p. 149; a plus que personne contribué à l'invasion de la Bavière, p. 152; Turenne n'aime ni les gazettes ni l'écriture et se contente de bien faire, p. 153; cité p. 179; Mazarin espère que la paix de l'Empire sera bientôt conclue, p. 190 et suiv.; renseignements sur le prince Charles et les Suédois, p. 193; sur les opérations militaires, p. 194; sur Mme de Bouillon, p. 195; sur l'échange proposé pour la principauté de Sedan, p. 196; Mazarin l'engage à passer dans le Luxembourg après la conclusion de la paix de l'Empire; on pourrait ainsi contraindre les Espagnols à signer également la paix, p. 198-202; M. Paris lui est envoyé par Mazarin et l'entretiendra de plusieurs choses qui concernent ses intérêts, p. 210; les Espagnols ont opposé des obstacles à la paix de l'Empire; mais les princes de l'Empire, et à leur tête le duc de Bavière, sont résolus de l'imposer à l'Empereur, p. 211; on doit chercher à engager au service de la France le plus de troupes suédoises qu'il sera possible, p. 212; cité p. 223, 224, 226; est chargé de l'exécution de divers articles de la paix de l'Empire, p. 227; doit encore faire vivre son armée aux dépens de l'Allemagne, p. 227-228; il faut empêcher que les Espagnols ne profitent du licenciement de toutes les troupes de l'Empereur, p. 228; motifs qui ont décidé la France à hâter la conclusion de la paix de l'Empire, p. 229 et suiv.; il serait à souhaiter qu'il pût se rendre à la Cour entre la signature du traité de Munster et l'échange des ratifications, p. 233; Mazarin insiste toujours pour qu'il prenne au service de la France une partie des troupes licenciées dans l'Empire, p. 238; Turenne pourrait se diriger vers la Meuse et s'emparer des places qu'y possèdent les Espagnols, p. 239; Turenne doit commander l'armée de Flandre la campagne prochaine, p. 240; nouvelles indications sur les troupes à prendre à la solde de la France, p. 240-241; plaintes contre la duchesse de Bouillon, qui s'oppose à ce que l'on termine les affaires de son mari pour l'échange de la principauté de Sedan, p. 242-243; projet d'attaque des Pays-Bas du côté de Gueldres, p. 246; cité p. 254, 255; protestations de Mazarin en faveur de la maison de Bouillon et pour l'échange de Sedan, p. 256; depuis deux ans, il veut donner à Turenne le gouvernement d'Alsace, dont il lui envoie les provisions, p. 256-257; détails sur la révolte de Paris, p. 257; sur l'exécution de la paix de Munster, p. 257-258; sur la conduite du duc de Bouillon, p. 259; Mazarin énumère les avantages accordés à Tu-

renne, p. 260; Mazarin insiste sur ce point, p. 261-262; il a répondu à la Reine de la fidélité de Turenne, p. 263; il lui parle de l'exécution de la paix de Munster, p. 264, et du siège de Paris, p. 265; Mazarin n'est pas sans inquiétude sur Turenne, p. 266; il le fait surveiller, p. 267; lettre que lui adresse Mazarin pour s'opposer à sa défection, p. 282-283; Mazarin espère encore qu'il restera fidèle au Roi, p. 287-288; le Cardinal écrit à Ruvigny pour qu'il représente à Turenne les motifs qui doivent l'empêcher d'embrasser le parti de la Fronde, p. 289-292; défection de Turenne, p. 305-306; il est abandonné par la plus grande partie de ses troupes, p. 306-307; cité p. 307, 310, 311; Mazarin déplore le malheureux état où il est réduit par sa faute, p. 311; cité p. 314, 317; s'est retiré à Heilbronn, p. 319; cité p. 326, 327, 329, 330, 331, 345; a été bien accueilli à Compiègne, p. 348; cité p. 382, 400, 416, 455, 457, 473; prend le parti des princes, p. 478; on annonce qu'il se dirige vers la Bourgogne, p. 501; cité p. 502, 503, 507, 512, 526, 527, 529, 531, 532, 533, 535, 536, 537, 539, 550; se fait craindre des ministres d'Espagne, p. 551; cité p. 553, 556, 560, 561, 563, 598, 599; médite quelque dessein important, p. 606; cité p. 608, 614, 630, 651, 662, 668, 689, 713; entre en Champagne, p. 726, 727; cité p. 744, 754, 768, 785, 787, 790, 810, 813, 820, 821, 822, 824, 827, 840, 849, 877, 887, 926, 930, 932, 934, 935, 936, 939, 940; Mazarin voudrait le ramener au service du Roi, p. 941; défaite de Turenne près de Rethel, p. 942; cité p. 944, 946, 947, 951, 953, 954, 965.

Turenne (Château de); cité p. 632.

Turenne (Vicomté de); citée p. 548, 558, 683.

Turin (Ville de); citée p. 713.

U

Ulm (Traité d'); rompu par le duc de Bavière, p. 21; ce manque de foi a été promptement puni, p. 78.

Ursins (Cardinal des); Mazarin lui annonce l'accord avec le parlement de Paris, p. 322.

Uxelles ou Huxelles (Marquis d'); cité p. 518, 524, 530, 713, 809.

V

Vabre ou Vabres (Évêque de); cité p. 707, 889.

Val. — Voy. Du Val.

Vaillac (M. de); cité p. 545.

Valavoire (M. de); cité p. 935, 944, 951, 955, 960.

Val-de-Grâce; cité p. 210, 260, 542.

Valençay ou Valencey (Bailli de); cité p. 115, 342.

Valençay (Marquis de); cité p. 369, 378.

Valence (Royaume d'Espagne); cité p. 167.

Valence (Ville d'Italie); citée p. 15.

Valenciennes (Ville de); citée p. 351.

Valenti (Filippo) [Banquier]; cité p. 32;

Mazarin le blâme d'avoir prêté de l'argent au duc de Guise, p. 138.
Valette (Chevalier de la); cité p. 425, 454, 545, 550, 586; blessé à l'île Saint-Georges, p. 679; est au lit de mort, p. 686.
Valigny (Sieur de); cité p. 951.
Valois (De); cité p. 391.
Valon (Comte de); cité p. 568, 940.
Vandy (Sieur de); cité p. 455, 553, 932.
Vardes (Marquis de); cité p. 510, 568, 795, 872.
Vasto (Marquis del) [Alphonse d'Avalos, marquis du Guast]; cité p. 43, 52.
Vateville ou Watteville (Baron de); cité p. 539, 671, 733, 745, 762, 777.
Vaubecourt (M. de); cité p. 69, 189.
Vaubecourt (Régiment de); cité p. 68.
Vaubecourt (Ville de); citée p. 932.
Vautier (Médecin du Roi); cité p. 474, 582, 906, 908, 909.
Vautorte (François Casette de). [La Barde, dit de lui qu'il était du Conseil du Roi : *E consilio regio singulari virtute ac prudentia virum;* fut d'abord intendant des armées, puis chargé de missions diplomatiques en Allemagne.] Il est envoyé par Turenne à Mazarin, p. 7; demande de l'argent et des renforts, *ibid.;* cité p. 9; doit se rendre près de l'électeur de Trèves, p. 234; cité p. 299, 312, 313; envoyé sur le Rhin, p. 319; cité p. 335, 357, 358, 399, 400, 402; propositions faites à Vautorte par Peñaranda, p. 405; cité p. 448, 812.
Vayres (Château de); cité p. 694.
Vendôme (Abbaye de); citée p. 391.
Vendôme (Duc de); cité p. 337, 347, 354, 391, 464; lettre que lui adresse Mazarin sur le projet de voyage de la Cour en Bourgogne, p. 494-496; cité p. 498, 499; Mazarin lui fait part des projets attribués à Turenne, p. 501-503; cité p. 508, 522, 525, 527, 530, 531, 540; se joint à la cabale qui attaque Mazarin, p. 557; cité p. 578; en discussion avec le premier président de Dijon, p. 747; cité p. 755, 839, 859.
Vendôme (Duchesse de); citée p. 337.
Venise (Ambassadeur de); cité p. 11, 36, 215, 349, 350, 381, 388, 390, 394, 406, 811.
Venise (Ville de); citée p. 406.
Vénitiens (Ambassadeurs); cités p. 153.
Venlo ou Venloo (Ville de); citée p. 239.
Verceil (Ville de); citée p. 405.
Verdun (Évêque de); cité p. 763, 764.
Verdun (Ville de); citée p. 519, 954.
Verteuil (Château de); ordre de le raser, p. 632, 635; démolition suspendue, p. 694.
Vertus (N.-D. de). — Voy. Notre-Dame-de-Vertus.
Vervaux (Père); cité p. 124.
Vervins (Paix de); citée p. 783.
Viadama (Ville du Mantouan); citée p. 136.
Viantais (M. de); cité p. 530.
Vidame d'Amiens; cité p. 369, 403, 571.
Vidame (Régiment de); cité p. 307.
Vieira (Jésuite portugais); cité p. 71.
Vienne (Ville de); citée p. 119, 120.
Vieux-Palais de Rouen; cité p. 270, 274, 278, 475, 479, 480.
Vigean (M. du); cité p. 816.
Vigneaux (Chevalier de); cité p. 356.
Ville (M. de); cité p. 809.
Ville (Marquis); cité p. 137, 157, 165; tué au siège de Crémone, p. 203.
Villefranche (Place de); citée p. 689.
Villemontée (M. de); cité p. 565, 649.
Villeneuve-Saint-Georges (Localité des environs de Paris); citée p. 285.
Villequier (M. de); cité p. 376, 456, 472, 496, 497, 536, 579, 905, 950; part

qu'il a prise à la victoire de Rethel, p. 951-952; désigné pour la dignité de maréchal de France, p. 963. [Après sa promotion, il prit le titre de maréchal d'Aumont.]

Villeroy (Maréchal de); cité p. 289, 390, 521, 582, 659, 677, 793, 931, 953; mande que Mazarin ne peut compter sur le duc d'Orléans, p. 963; cité p. 974, 975.

Villette ou Vilette (Régiment de); cité p. 494, 920.

Vins (Marquis de); cité p. 478.

Vincennes (Bois et château de); cités p. 127, 591, 600, 606, 607, 765, 768, 816, 817, 822; on songe à ramener les princes à Vincennes, p. 853; les princes ont été transférés au Havre, p. 922; cités p. 956, 961, 973.

Virtemberg, Wirtemberg ou Würtemberg (Duc de); cité p. 179; s'est montré hostile à la France, p. 233.

Vitry (Marquis de); cité p. 267.

Viviers (Évêque de); cité p. 896.

Vouet (Simon); cité p. 396.

Voul (?) (Colonel); cité p. 947; [probablement nom altéré pour Kloug].

Voysin ou Voisin (M.); cité p. 633.

Vrillière (La). — Voy. La Vrillière.

W

Wateville (Régiment de); cité p. 377, 385, 390.

Westphalie (Province de); citée p. 145.

Wirtemberg. — Voy. Virtemberg.

Wittemberg ou Wirtemberg (Général); cité p. 148.

Wrangel (Général suédois); cité p. 5, 6, 8, 21; ne veut pas rendre à Turenne les reîtres mutinés qu'il a reçus dans son armée, p. 63; même sujet, p. 64, 65; plaintes contre ce général, p. 66, 67; accuse Turenne d'épargner le duc de Bavière, p. 66; mauvais procédés de Wrangel dans ses relations avec Turenne, p. 85, 87; même sujet, p. 101, 102; accuse toujours Turenne, dont Mazarin approuve la conduite, p. 102, 103; on accuse Wrangel de ne pas pousser vigoureusement les ennemis par jalousie contre le prince Charles, p. 119; victoire sur Mélander, p. 126; injustice des accusations de Wrangel contre Turenne, p. 142; cité p. 336, 681.

Weser (Fleuve); cité p. 5.

Y

Ypre ou Ypres (Ville d'); prise par Condé, p. 126; importance de cette place, p. 128; circulaire pour en annoncer la reddition, p. 133-134; citée p. 166, 169; régiment d'Ypres, p. 293; ville d'Ypres, citée p. 338, 339.

Z

Zélande (Province de); citée p. 121.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES ANALYSÉES.

ANNÉE 1651.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
2 janvier. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin lui annonce les heureux succès de l'armée du Roi en Champagne. Le Tellier a envoyé au parlement de Bordeaux la lettre du Roi qui lui défend de prendre connaissance de l'affaire du lieutenant de Bergerac. Des ordres ont été donnés pour la protection de tous ceux qui ont servi le Roi dans les derniers troubles de la Guyenne. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 371.
3 janvier. [Paris[1].]	Au cardinal Barberini, à Rome.	Mazarin lui parle d'une injure faite, à Rome, à l'ambassadeur français. Il espère que le Pape prouvera qu'il ne l'approuve pas. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 2.
3 janvier. [Paris.]	Au comte François Nerli.	Après lui avoir parlé des succès obtenus en Guyenne et en Champagne, Mazarin l'entretient du mariage de l'Empereur et de divers projets. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 3.
3 janvier. [Paris.]	A sa sœur Martinozzi.	Remerciements pour l'affection qu'elle lui témoigne; souhaits de nouvelle année. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 5.
5 janvier. Paris.	Au comte de Grancey.	Mazarin lui annonce qu'il est compris dans la promotion de maréchaux de France que vient de faire la Reine. Aff. étr. (France), t. 267[2], f° 268.
5 janvier. Paris.	Au duc de Vendôme.	Mazarin lui fait part des succès obtenus en Champagne. Il compte sur une prochaine réconciliation entre le duc de Vendôme et son fils le duc de Mercœur. Aff. étr. (France), t. 267, f° 269.
5 janvier. Paris.	A M. d'Estrades.	D'Estrades peut venir à la Cour, si les places qu'il est chargé de défendre sont en sûreté. Recommandation d'en fortifier les garnisons. B. N., ms. f. fr., t. 579 des *Mélanges de Clairambaut*, f° 1.

[1] La copie porte *Reims*, mais à tort; Mazarin était rentré à Paris le 31 janvier 1650 (*Mémoires de Mongelat*, p. 242, édit. Michaud et Poujoulat). Cette remarque s'applique aux deux analyses suivantes.

[2] Le tome 267 (France), de la nouvelle classification, correspond au tome XXVIII des *Lettres de Mazarin*, et le tome 268 (France), au tome XXIX du même recueil. Il suffira d'en avertir une fois pour toutes.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
6 janvier. Paris.	A l'abbé Costa, à Rome.	Le Conseil du Roi est très irrité de l'injure faite à Rome à l'ambassadeur de France. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 7.
6 janvier. Paris.	A l'évêque d'Orange [1].	Mazarin lui annonce l'arrivée du duc de Mercœur en Catalogne et les succès obtenus en Champagne par les troupes du Roi. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 8.
6 janvier. [Paris.]	A M. Chanut.	Mazarin le remercie des détails qu'il lui a donnés sur le couronnement de la reine de Suède. Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 489-490.
6 janvier. [Paris.]	A M. Chanut.	Mazarin regrette que l'abbaye d'Issoire, qui a été donnée au fils de Chanut, n'ait pas plus de valeur. Aff. étr. (Suède), t. VII, f° 490.
10 janvier. [Paris.]	A M. de Fleckestein [2].	Promesse de lui faire payer ce qui lui est dû. Aff. étr. (France), t. 267, f° 271.
10 janvier. [Paris.]	A M. de Joyeuse.	Remerciements pour s'être opposé aux désordres que commençaient à commettre les troupes de Rosen. Aff. étr. (France), t. 267, f° 271.
10 janvier. [Paris.]	Au duc de Vendôme.	Mazarin lui recommande de faire remettre au sieur Bernard une somme qui lui a été empruntée, et qui doit être payée sur les fonds dus par la Bourgogne. Aff. étr. (France), t. 267, f° 271.
18 janvier. Paris.	A M. de Ruvigny.	Ménardeau a fait assurer de nouveau à Mazarin par un messager exprès que, dans cette semaine, l'affaire de M. de Bouillon serait achevée. B. N., ms. f. Baluze, t. 328, f° 72.
20 janvier. Paris.	Au cardinal de Durazzo, à Gênes.	Recommandation pour Baptista Centurione. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 14.
20 janvier. Paris.	Au seigneur Agostino Ayroli, à Gênes.	Protestations de dévouement à son service. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 16.
20 janvier. [Paris.]	A M. Chanut.	Mazarin ne croit pas à l'efficacité de la médiation de la Suède. «Les Espagnols, dit-il, n'ont veine qui tende à la paix.» Remontrances du Parlement au sujet des princes. C'est une matière dont le Parlement ne doit pas se mêler. «Le Roi, ajoute Mazarin, a un trop grand intérêt que, quand le bien et la sureté de l'Estat pourra permettre que Sa Majesté fasse donner la liberté à MM. les princes, ils ne la puissent recognoistre [3] que du pur mouvement de sa bonté.» Aff. étr. (Suède), t. VII, f°s 490 verso et 491.

[1] Cet évêque était Hyacinthe Serroni; il avait été sacré évêque d'Orange en 1647; il fut transféré, en 1661, au siège de Mende, et en 1678, à celui d'Alby, dont il fut le premier archevêque; il mourut en 1687.
[2] Voy. ci-dessus, p. 76, note 5.
[3] Ils puissent reconnaître qu'ils ne doivent la liberté qu'au pur mouvement de sa bonté.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
20 janvier. Paris.	Au cardinal Franciotti, à Rome.	Recommandation pour Francesco Guisti de Lucques. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 17.
20 janvier. Paris.	A monseigneur Rota, évêque de Lucques.	Même recommandation. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 18.
20 janvier. Paris.	Au chanoine Biscia, à Aix.	Mazarin lui parle de la mission de M. d'Aiguebonne en Provence et des quartiers d'hiver que les troupes doivent prendre dans ce pays. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 19.
22 janvier. [Paris.]	Au maréchal du Plessis.	Mazarin l'avertit que, d'après des avis reçus de Bruxelles, le duc de Lorraine se propose d'envahir la Lorraine et peut-être l'Alsace. Aff. étr. (France), t. 267, f° 273 verso.
28 janvier. [Paris.]	A la duchesse de Rohan.	Mazarin la remercie des sentiments qu'elle témoigne à l'occasion du succès des armées royales en Champagne. Aff. étr. (France), t. 267, f° 275 verso.
29 janvier. Paris.	A M. de Fonteneil (*sic*).	Les députés de Bordeaux ont été bien reçus à la Cour; on leur donnera satisfaction. Arch. nat. KK, vol. 1221, f° 372. — Aff. étr. (France), t. 267, f° 276.
31 janvier. [Paris.]	A M. de Bertheuil (*sic*) (Breteuil)[1].	Mazarin lui recommande de tenir la main à ce que l'évêque de Dol touche la pension qui lui a été assignée sur l'abbaye de Saint-Gilles. Aff. étr. (France), t. 267, f° 276.
31 janvier. [Paris.]	A M. de Cauvisson.	Mazarin se plaint de la conduite de M. de Cauvisson envers l'évêque de Dol et se déclare disposé à soutenir cet évêque. Aff. étr. (France), t. 267, f° 277.
3 février. Paris.	Au prince de Mantoue.	Remerciements pour les sentiments qu'il lui a témoignés. B. M., ms. n° 1719, f° 28.
3 février. Paris.	A Girolamo Bartolomei.	Éloge de ses poèmes, et remerciements. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 30.
3 février. Paris.	Au prince Thomas de Savoie.	Remerciements pour les sentiments que le prince a exprimés à l'occasion des succès de Champagne. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 32.
3 février. Paris.	A l'évêque d'Orange.	Remerciements pour les avis qu'il a envoyés à Mazarin. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 33.

[1] Louis Le Tonnelier de Breteuil avait été nommé maître des requêtes en 1644 et était probablement, en 1651, chargé des fonctions d'intendant de Bretagne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
3 février. Paris.	Au prince Maurice de Savoie.	Mazarin lui témoigne son déplaisir de ce que l'état de la cour de France ne permet pas de lui fournir les secours qu'il sollicite. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 22.
3 février. Paris.	Au marquis Ville.	Lettre dans le même sens. B. M., ms. n° 1714, t. V, f° 26.
3 février. Paris.	Au général des Carmes, à Rome.	Recommandation pour le père Urbain, élu supérieur des Carmes à Rennes. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 21.
3 février. Paris.	Au duc de Mantoue.	Mazarin proteste de sa bienveillance pour l'évêque de Casal. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 52.
7 février. Saint-Germain-en-Laye.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de prendre soin de ses intérêts et de retirer plusieurs sommes d'argent qu'il lui indique. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 81.
10 février. Pont-de-l'Arche.	A Michel Le Tellier.	Une lettre du 8 février, adressée au même personnage, a été publiée ci-dessus[1]. Celle-ci n'est qu'une répétition des mêmes détails avec quelques recommandations particulières pour l'armée. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 288.
14 février. [Havre.]	A Pietro Martinozzi, à Fano.	Remerciements pour l'affection qu'il témoigne à Mazarin. Le Cardinal espère pouvoir, dans des circonstances plus favorables, lui prouver sa reconnaissance. B. M., ms. n° 1719, t. V, f° 6.
15 février. Havre.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le prie de prendre soin de ses affaires, et lui indique plusieurs créances à recouvrer. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 82.
15 février. Havre.	A M. le maréchal d'Aumont.	Remerciements pour les soins qu'il a pris des nièces de Mazarin. Le Cardinal compte entièrement sur son amitié. Aff. étr. (France), t. 268, f° 47.
15 février. Havre.	A M. le marquis de Chappes[2].	Mazarin le remercie de la persévérance de son amitié. Aff. étr. (France), t. 268, f° 47 verso.
16 février. Havre.	A Mme de Bouillon.	M. de Ruvigny lui fera connaître tous les détails de la délivrance des princes. Mazarin la prie d'entretenir la bienveillance du prince de Condé à son égard. Aff. étr. (France), t. 268, f° 53 verso.

[1] Voy. ci-dessus, p. 5 et suiv.
[2] Voy. ci-dessus, p. 536, note 8. Le marquis de Chappes était Louis-Marie-Victor d'Aumont, fils du maréchal de ce nom.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
16 février. Havre.	Au comte de Brienne.	Mazarin, consulté sur les affaires de Rome et du Portugal, répond que, dans l'état actuel des choses, il sera mieux de le dispenser d'en dire son avis. Aff. etr. (France), t. 268, f° 53.
23 février. Doulens.	A M. l'archevêque de Narbonne et autres evêques et gentilshommes de mes amis.	Mazarin fait un récit des causes qui ont engagé la Reine à lui ordonner de délivrer les princes. Il blâme la conduite du duc d'Orléans et rappelle qu'il avait eu occasion de le servir « en des rencontres assez délicats et importans[1], comme fut celui de l'embarras où S. A. R. estoit pour la conspiration descouverte de M. le Grand (le grand écuyer de France, Cinq-Mars). » Aff. étr. (France), t. 268, f° 54 verso.
23 février. Doulens.	A Michel Le Tellier.	Mazarin indique les changements qui doivent être faits pour les regiments qui portaient son nom. Il dit qu'il a prié la Reine de ne pas temoigner son ressentiment au garde des sceaux et au maréchal de Villeroy. Il se plaint des bruits répandus par Condé. « Je suis bien estonné, dit-il, de voir des lettres de Paris, par lesquelles on me mande que M. le Prince disoit que je luy avois offert de changer tous les ministres et les quatre secretaires d'Estat. Je ne sçaurois pas croire qu'il eust advancé une chose de cette nature-là; car je ne luy ay rien dict de semblable, et je me souviens fort bien de luy avoir parlé seulement à l'advantage de M. de Champlastreux pour faire quelque chose de solide pour luy. A quoy je luy dis que la Reyne seroit toute disposée, comme aussy de ce qui pourroit estre à plus grande satisfaction pour M. le Premier President, et à toute sa famille; mais il se faut mettre [l'esprit] en repos de tout, et, puisqu'il plaist à Dieu me donner de la constance, m'en servir de la bonne maniere avec mespris des persecutions et des persecuteurs qui s'augmentent en foule, quand on est attaqué comme je le suis. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 54.
24 février. Doulens.	A M. de Feuquieres.	Mazarin compte sur son amitié et l'en remercie d'avance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 56 verso.
25 février. Doulens.	A de Lionne.	Mazarin annonce qu'il va donner immédiatement à l'ordre de la Reine, que lui a apporté Ruvigny, de sortir du royaume. Aff. étr. (France), t. 267, f° 295.
25 février. Doulens.	A de Lionne.	Mazarin se plaint de l'acharnement de ses ennemis. Aff. étr. (France), t. 267, f° 296.
26 février. Doulens.	A la Reine.	Mazarin lui annonce qu'il va sortir immédiatement du royaume pour se conformer à ses ordres. Aff. étr. (France), t. 268, f° 56 verso. Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (édition Charpentier, t. III, p. 348).

[1] On a déjà fait remarquer que le mot *rencontre* était [illegible] dans les écrits du [illegible]

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
27 février. Péronne.	Au Roi.	Remerciements pour la protection que le Roi lui a fait promettre, en quelque lieu qu'il aille. Aff. étr. (France), t. 268, f° 58.
27 février. Péronne.	A de Lionne.	Mazarin est touché de la manière d'agir de M. de Mercœur. Il voudrait qu'on lui donnât le gouvernement d'Auvergne. Aff. étr. (France), t. 267, f° 298.
27 février. Péronne.	A l'évêque de Lavaur[1].	Mazarin regrette que l'état de ses affaires ne lui permette pas de servir, comme par le passé, ses amis auprès de la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 58 verso.
27 février. Péronne.	A Michel Le Tellier.	Réclamation de remboursements pour des sommes qu'il a avancées. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 205 verso.
28 février. Péronne.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se dispose à obéir aux ordres qu'il a reçus de la Reine; mais il ne sait où se retirer. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 207.
1er mars. La Fère.	A de Lionne.	Plaintes contre Condé : « Il ne faut pas hésiter à conclure que, pour ce qui est de M. le Prince, la perte de la Reine et l'aneantissement de l'authorité royale est resolue, puisque vous me dictes qu'il n'y a rien à esperer de sa liaison avec Sa Majesté. » Aff. étr. (France), t. 267, f° 298.
1er mars. La Fère.	A de Lionne.	Le maréchal d'Hocquincourt se montre fort zélé pour la cause de la Reine et déclare qu'il est prêt à prendre les armes pour la soutenir. Aff. étr. (France), t. 267, f° 299.
2 mars. Scyssonne[2].	A M. de la Fare.	Remerciements pour ses protestations d'amitié et encouragements à se mettre en état de bien servir le Roi. Aff. étr. (France), t. 268, f° 63.
2 mars. Scyssonne.	A M. de Noailles.	Mazarin le prie de lui faire parvenir des nouvelles et lui demande la continuation de son amitié. Aff. étr. (France), t. 268, f° 63.
4 mars. Rethel.	Au maréchal de Villeroy.	Malgré les bruits que l'on a répandus, Mazarin se fie toujours à l'amitié du Maréchal. Il le prie de veiller à ce qu'on lui paye ses pensions. Aff. étr. (France), t. 268, f° 63 verso.
4 mars. Rethel.	Au commandeur de Jars.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 64.

[1] Jean-Vincent de Tulle avait été transféré, en 1646, d'Orange à Lavaur; il mourut en 1668 (4 décembre), à 57 ans.
[2] Probablement Sissonne, chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
5 mars. Rethel.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande le soin de ses affaires personnelles. Il parle de la maladie de Michel Le Tellier. B. N., ms. f. Baluze, vol. 332, f° 84; autographe signé.
6 mars. [Rethel.]	A la Reine.	Lettre dans laquelle Mazarin annonce que, conformément aux ordres de la Reine que lui apporte M. de Ruvigny, il se dispose à sortir du royaume. Il se plaint des mauvais traitements que lui font éprouver ses ennemis. Imprimé dans l'*Histoire du cardinal de Mazarin*, par Aubery, t. II, p. 138-140 de l'édition de 1688 [1].
12 mars. Clermont-en-Argonne [2].	A Beringhen.	Mazarin avait pris la route d'Allemagne; mais, sur l'avis du maréchal de la Ferté, il va se retirer à Bouillon. Il y est autorisé par l'archevêque de Cologne, de qui dépend cette ville. Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (édit. Charpentier, t. III, p. 325).
13 mars. Bouillon.	Au cardinal Orsini, à Rome.	Mazarin se plaint des persécutions de ses ennemis après les éclatants services qu'il a rendus à la France. B. M., ms. 1719, t. V, f° 37.
14 mars. Bouillon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande ses intérêts [3], et lui donne des renseignements sur plusieurs affaires particulières. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 89.
15 mars. Bouillon.	A Beringhen.	Mazarin le prie de lui donner des nouvelles, lors même qu'elles seraient défavorables. Il lui annonce son arrivée à Bouillon où il est « en une tres-honneste, mais fort peu seure prison [4] ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 66.
15 mars. Bouillon.	Au prince-électeur de Cologne.	Mazarin le remercie de l'offre qu'il lui a faite de lui donner un asile dans ses États. B. M., ms. 1719, t. V, f° 40.
17 mars. Bouillon.	Au comte Philippe d'Aglié, à Turin.	Mazarin lui parle des persécutions que lui font souffrir ses ennemis. B. M., ms. 1719, t. V, f° 41.
17 mars. Bouillon.	Au comte Moretto, à Turin.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 43.
17 mars. Bouillon.	Au prince Maurice de Savoie, à Turin.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 45.
17 mars. Bouillon.	Au marquis Ville, à Turin.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 48.

[1] Voy. ci-dessus l'analyse d'une lettre à la Reine, en date du 26 février.
[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse.
[3] Voy. ci-dessus, p. 57, une lettre du 7 mars 1651 adressée à J.-B. Colbert.
[4] Voy. sur la résidence de Mazarin à Bouillon, ci-dessus, p. 75.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
17 mars.	Au prince Thomas de Savoie.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 53.
17 mars. Bouillon.	Au marquis Pianezza.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 54.
17 mars. Bouillon.	A l'abbé de Verrue.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 56.
17 mars. Bouillon.	Au marquis de Saint-Maurice.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 57.
17 mars. Bouillon.	A Madame Royale.	Mazarin proteste qu'il demeurera toute sa vie dans les sentiments qu'il a toujours professés pour Madame Royale (duchesse douairière de Savoie). Son principal regret est de ne pouvoir, par suite de son éloignement de la cour de France, témoigner, par des actes, son zèle à cette princesse. Aff. étr. (France), t. 268, f° 66 verso.
18 mars. Bouillon.	A l'archevêque de Toulouse (Pierre de Marca).	Mazarin lui annonce qu'il est hors de France; il se plaint de l'injuste traitement que lui font subir ses ennemis. Le Roi et la Reine ont rendu un témoignage public de sa fidélité et de ses bons services. Protestation d'affection pour l'archevêque et prière de lui conserver toujours les mêmes sentiments. Aff. étr. (France), t. 268, f° 67 verso.
18 mars. Bouillon.	A M. Brasset.	Mazarin s'excuse de n'avoir pu lui donner de ses nouvelles depuis six semaines à cause de ses voyages continuels. Remerciements pour le discours que Brasset a prononcé dans l'assemblée des États des Provinces-Unies. Mazarin le prie de continuer de servir la France avec le même zèle. Aff. étr. (France), t. 268, f° 67 verso.
18 mars. Bouillon.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui envoie les papiers nécessaires pour établir ses comptes. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 92.
19 mars. Bouillon.	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin lui envoie un de ses gentilshommes, nommé Besmaux [1], afin d'obtenir des passeports pour traverser en sûreté les Pays-Bas espagnols. B. M., ms. 1719, t. V, f° 60.
19 mars. Bouillon.	A de Lionne.	Mazarin lui annonce qu'il a chargé l'abbé Fouquet de ses réponses pour la Reine. Il a envoyé Besmaux à Bruxelles pour demander un passeport au gouverneur des Pays-Bas espagnols. Aff. étr. (France), t. 267, f° 330.

[1] Voy. sur Besmaux ou Bezemeaux, ci-dessus, p. 107, note 1.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
19 mars. Bouillon.	Au duc de Lorraine.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 62.
20 mars. Bouillon.	Au cardinal Bichi.	Mazarin l'entretient des événements qui lui sont arrivés. Il songe à se retirer dans les États de l'électeur de Cologne. B. M., ms. 1719, t. V, f° 64.
21 mars. Bouillon.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Même sujet. B. M., ms. 1719, t. V, f° 66.
21 mars. Bouillon.	A Pierre Mazarin, père du Cardinal.	Détails sur les événements qui lui sont arrivés. B. M., ms. 1719, t. V, f° 68.
21 mars. Bouillon.	Au maréchal de la Ferté-Senneterre.	Mazarin compte sur son dévouement et son affection. Il annonce, à la fin de sa lettre, qu'il a reçu les passeports de l'Archiduc, de Fuensaldagne et du duc de Lorraine. Pimentel l'attend pour l'accompagner à Cologne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 68.
21 mars. Bouillon.	A MM. le maréchal d'Aumont, de Bar, Plessis-Bellière, Castelnau, comte Broglia (*sic*) et comte de Quincé.	Mazarin annonce, dans cette lettre-circulaire, qu'il a reçu les passeports nécessaires pour se rendre dans une place sur le Rhin. Il prie les généraux et gouverneurs de places, auxquels il s'adresse, de ne pas oublier la promesse qu'ils lui ont faite de lui donner des nouvelles. Aff. étr. (France), t. 268, f° 68 verso.
22 mars. Bouillon.	Au cardinal Spada.	Mazarin lui parle de son exil, qui n'a pu abattre la fermeté de son esprit; il trouve sa consolation dans l'estime du monde entier, et particulièrement dans celle du cardinal Spada. B. M., ms. 1719, t. V, f° 77.
22 mars. Bouillon.	Au cardinal Barberini, à Rome.	Mazarin lui rend compte des événements qui l'ont forcé à s'éloigner de la France. B. M., ms. 1719, t. V, f° 79.
22 mars. Bouillon.	Au duc de Modène.	Mazarin se plaint de l'acharnement avec lequel le persécutent ses ennemis. Il a la conscience d'avoir fait son devoir et conservé l'estime et l'affection de Leurs Majestés. B. M., ms. 1719, t. V, f° 86.
22 mars. Bouillon.	Au cardinal Grimaldi.	Mazarin s'excuse de ne l'avoir pas prévenu de sa sortie de Paris, et le prie de lui conserver ses bonnes grâces. B. M., ms. 1719, t. V, f° 90.
23 mars[1]. Bouillon.	A Lionne.	Mazarin déclare qu'il va obéir aux ordres de la Reine en s'éloignant des frontières de France. Il regrette que Servien n'ait pas publié l'écrit qu'il avait préparé pour prouver qu'il souhaitait très vivement la paix. Recommandation pour Saint-Abre, « comme gentilhomme fidèle et affectionné et qui vaut beaucoup ». Aff. étr. (France), t. 267, f° 344.

[1] On trouvera ci-dessus, p. 87, une lettre de Mazarin à Lionne, portant la même date.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
23 mars. Bouillon.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative aux affaires particulières de Mazarin. Il en recommande le soin à Colbert, et lui parle de papiers qui doivent lui être envoyés. B. N., ms. f. Baluze, vol. 332, f° 94.
24 mars. Bouillon.	Au Roi.	Mazarin sollicite du Roi la permission de demander des passeports aux Espagnols pour sortir du royaume. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 32.
24 mars. Bouillon.	A la Reine.	Mazarin lui annonce qu'ayant reçu de Bruxelles les passeports qu'il avait demandés, il va se diriger vers le Rhin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 75.
24 mars. Bouillon.	Au cardinal Grimaldi.	Remerciements pour une lettre où le cardinal Grimaldi assure Mazarin de la continuation de son affection. Il le prie instamment de la lui conserver. B. M., ms. 1719, t. V, f° 92.
24 mars. Bouillon.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui annonce un long mémoire apologétique [1]. Remerciements pour les services qu'il lui a rendus. Il est décidé à quitter Bouillon. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 33; original signé et en partie autographe.
26 mars. Bouillon.	A Lionne.	Si le Parlement se montre irrité contre le Coadjuteur à cause du projet de convocation des États généraux, on pourrait se rapprocher de cette assemblée dans l'intérêt de l'autorité du Roi. Le Cardinal ajoute : « Si M. le Prince voyoit le Parlement reuny à la Cour, il pourroit bien prendre la mesme resolution; car je ne puis m'imaginer que ce soit du cœur qu'il ayme le Coadjuteur ny qu'il puisse jamais estre sincerement lié avec S. A. R., leurs interests estant tout-à-fait differens et directement opposez. » Mazarin revient encore sur la nécessité de répondre à ceux qui l'ont accusé de s'être opposé à la conclusion de la paix. Aff. étr. (France), t. 267, f° 345 verso.
27 mars. Bouillon.	A Lionne.	Mazarin vient de recevoir des passeports de l'Archiduc et du duc de Lorraine. Il doit partir le lendemain, accompagné par don Antonio Pimentelli. Aff. étr. (France), t. 267, f° 347.
28 mars. [Bouillon.]	A Lionne.	Mazarin craint que le prince de Condé ne traite avec les Espagnols : « Il y a grande apparence, tant par les discours que Fuensaldaigne (*sic*) tient et par la presse qu'il se donne de preparer promptement toutes choses pour sortir en campagne, par les asseurances que M. de Turenne donne tous les jours, à Bruxelles, que M. le Prince tiendra les paroles auxquelles luy et Mme de Longueville se sont engagez à son esgard, que parce que M. le Prince se tient tousjours lié avec S. A. R. et

[1] Voy. ce mémoire, ci-dessus, p. 90-107.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
		uny avec le Coadjuteur, il y a, dis je, lieu d'inferer de là que M. le Prince, ou tout seul, ou d'intelligence avec S. A. R., negocie avec Fuensaldaigne quelque chose qui doit esclore bientost, comme pourroit estre que lediet prince fist quelque entreprise, de son costé, pendant que l'autre se mettroit en campagne. Si le Parlement se range tout-à-fait du costé de la Reyne, il y auroit moyen, et il seroit absolument necessaire d'empescher ce commerce [entre Paris et Bruxelles] et d'obliger M. le Prince à quelque declaration, qui guerist le juste soupçon qu'on doit avoir, de la conduite qu'il tient et de ce qui se passe à Stenay, qu'il ne veuille favoriser l'execution de ce à quoy l'ont engagé sa sœur et M. de Turenne.» Aff. étr. (France), t. 267, f° 347.
29 mars. Bouillon.	Au comte Antonio Pimentelli, à Bruxelles.	Remerciements pour le passeport que Mazarin a reçu de l'Archiduc. Il prie qu'on fasse avancer l'escorte qui doit le protéger. B. M., ms. 1719, t. V, f° 98.
29 mars. Bouillon.	Au seigneur Antonio Pimentelli.	Mazarin lui envoie un homme sûr pour conférer avec lui sur le voyage qu'il va entreprendre. B. M., ms. 1719, t. V, f° 100.
31 mars. Huy.	A Lionne.	Dans une seconde lettre datée du 31 mars [1], Mazarin entretient Lionne de ses affaires particulières et de diverses sommes qui lui sont dues. Il demande aussi que la Reine accorde quelque bénéfice à Talon [2], qui, depuis le commencement de la Régence, a servi avec dévouement. Aff. étr. (France), t. 267, f° 351.
3 avril. Aix-la-Chapelle.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se plaint de l'état auquel il est réduit. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 217.
3 avril. Aix-la-Chapelle.	Au comte de Brienne.	Mazarin a été bien reçu à Liège, malgré les lettres envoyées de Paris. On a été jusqu'à menacer l'électeur de Cologne de se venger de lui, s'il donnait asile à Mazarin dans ses États. Don Antonio Pimentelli a accompagné Mazarin et doit le conduire jusqu'à Juliers. Aff. étr. (France), t. 268, f° 76.
4 avril. Aix-la-Chapelle.	Au cardinal Sacchetti.	Mazarin lui parle de son voyage et de ses relations avec le nonce Chigi [3]. B. M., ms. 1719, t. V, f° 101.
5 avril. Juliers.	Au prince-électeur de Cologne.	Remerciements de Mazarin pour l'accueil bienveillant qu'il a reçu à Bouillon et en d'autres lieux soumis à l'Électeur. Il lui en fait témoigner sa reconnaissance par un de ses gentilshommes, nommé d'Artagnan. Mazarin désire rester quelque temps dans ses États, mais sans demeurer dans une grande ville comme Cologne. Il prie l'Électeur de lui désigner un lieu où il puisse habiter en sécurité. B. M., ms. 1719, t. V, f° 107.

[1] Voy. la première lettre du 31 mars 1651, ci-dessus, p. 109.

[2] Il ne s'agit pas ici de l'avocat général Omer Talon, ni de son fils, Denis Talon; mais de Philippe Talon, qui fut longtemps employé comme intendant d'armée et qui est souvent mentionné dans les lettres du Cardinal. — Voy. la table du tome IV au mot Talon (Philippe).

[3] Fabio Chigi était alors nonce du Pape à Cologne. Il a été question de ce personnage dans le tome I, p. 689, des *Lettres de Mazarin*. Fabio Chigi devint Pape sous le nom d'Alexandre VII.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
4 avril. Aix-la-Chapelle.	A Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui demande les comptes de l'argent qui lui a été avancé, soit pour des levées de troupes, soit pour acquisition d'étoffes précieuses. B. M., ms. 1719, t. V, f° 104.
4 avril. Aix-la-Chapelle.	A Ugo Fieschi, à Gênes.	Mazarin le remercie de la lettre qu'il lui a écrite à l'occasion de sa retraite de la Cour. Plaintes sur la récompense qu'il reçoit pour les services rendus à la France; mais du moins il conserve la bienveillance de Leurs Majestés et une complète tranquillité d'âme. B. M., ms. 1719, t. V, f° 105.
5 avril. Juliers.	Au duc d'Amalfi.	Mazarin s'adresse au duc d'Amalfi pour obtenir un passeport de l'Empereur, qui lui permette de s'établir en Allemagne. B. M., ms. 1719, t. V, f° 109.
6 avril. Brühl.	Au comte de Fuensaldagne, à Bruxelles.	Arrivé à Brühl, Mazarin remercie le comte de Fuensaldagne du passeport qu'il lui a envoyé et des marques de bienveillance qu'il lui a données, surtout en le faisant escorter par un gentilhomme tel que D. Antonio Pimentelli, cavalier accompli. Suit un éloge de Pimentelli. B. M., ms. 1719, t. V, f° 93.
6 avril. Brühl.	A l'archiduc Léopold, à Bruxelles.	Remerciements adressés à l'archiduc Léopold pour le même sujet. Même éloge d'Antonio Pimentelli. B. M., ms. 1719, t. V, f° 95.
6 avril. Brühl.	Au seigneur Navarre, secrétaire d'État de S. M. Catholique, à Bruxelles.	Remerciements pour la courtoisie avec laquelle il a traité le gentilhomme que Mazarin lui avait envoyé. B. M., ms. 1719, t. V, f° 97.
6 avril. Brühl.	Au seigneur Contarini, à Venise.	Mazarin se plaint de l'injuste traitement qu'il a subi après les services éclatants qu'il avait rendus à la France. Il charge Contarini d'en informer la Sérénissime République de Venise. Il termine par des protestations de dévouement pour le service de Contarini et celui de Venise. B. M., ms. 1719, t. V, f° 114.
6 avril. Brühl.	Au seigneur Giovanni Capriata, à Gênes.	Plaintes sur les disgrâces qui l'ont frappé après les services qu'il avait rendus à la France. B. M., ms. 1719, t. V, f° 119.
8 avril. Brühl.	Au duc de Neubourg.	Mazarin lui envoie un de ses gentilshommes pour lui donner avis de son arrivée et de son séjour à Brühl. B. M., ms. 1719, t. V, f° 123.
8 avril. Brühl.	Au prince de Neubourg, fils du duc.	Lettre dans le même sens. B. M., ms. 1719, t. V, f° 124.
8 avril. Brühl.	A monseigneur Chigi, nonce du Pape, à Cologne.	Remerciements pour sa courtoisie. B. M., ms. 1719, t. V, f° 125.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
8 avril. Brühl.	A l'auditeur de monseigneur Chigi.	Mêmes remerciements. B. M., ms. 1719, t. V, f° 127.
8 avril. Brühl.	A M. de Bellièvre.	Mazarin lui donne avis de son arrivée et de sa résidence à Brühl. Il désire que son exil puisse contribuer « au bien de l'Estat, à la reunion de la maison royale et à relever l'authorité de Leurs Majestez ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 82.
10 avril. Brühl.	A la Reine.	Mémoire de Mazarin dirigé principalement contre le Coadjuteur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, pour la *Société de l'histoire de France* (Paris, Renouard, 1836), p. 1 et suiv.
[11] avril. Brühl.	A la Reine.	Second mémoire où Mazarin parle en général des frondeurs, hommes et femmes, des duchesses de Chevreuse et de Montbazon, de Fontrailles, de Montrésor, etc. Publié par M. Ravenel dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, p. 14 et suiv.
11 avril. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'entretient de ses affaires particulières et du moyen de recouvrer les sommes qui lui sont dues. B. N., ms. f. Baluze, t. 332.
12 avril. Brühl.	A la princesse de Neubourg.	Protestations de respect et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f° 128.
12 avril. Brühl.	A l'électeur de Mayence.	Mazarin lui donne avis de son arrivée à Brühl, où il a établi sa résidence. Aff. étr. (France), t. 268, f° 82.
12 avril. Brühl.	A M. d'Avaugour.	Mazarin lui donne la même nouvelle et termine en lui demandant des renseignements sur Nüremberg. Il désire savoir « si l'on y pourroit estre en toute seureté, et s'il y a quelque chasteau aux environs qui soit propre pour y establir une demeure ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 82 verso.
12 avril. Brühl.	Au duc de Bavière [1].	Mazarin lui donne avis qu'il a trouvé asile à Brühl dans les États de l'électeur de Cologne, et le prie de lui conserver toujours les mêmes sentiments de bienveillance. B. M., ms. 1719, t. V, p. 129.
12 avril.	A l'évêque d'Orange [2].	Mazarin compte toujours sur lui comme sur un de ses amis les plus dévoués. B. M., ms. 1719, t. V, f° 132.

[1] Le duc de Bavière était frère de l'électeur de Cologne, Maximilien-Henri de Bavière.

[2] L'évêque d'Orange a eu un rôle important à cette époque. On peut ajouter aux détails donnés p. 708, note 1, qu'il était né à Rome en 1617; il fut d'abord moine dominicain. Attiré en France par Mazarin, il fut sacré évêque d'Orange le 17 mai 1647. Le Cardinal le chargea souvent de missions qui n'avaient rien d'ecclésiastique, principalement à Toulon et en Catalogne, où il devait s'occuper des armements maritimes et de la gestion financière.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
12 avril. Brühl.	A l'abbé Vittorio Siri.	Mazarin pense que le cardinal d'Este aura communiqué au duc de Modène, son frère, la lettre que Mazarin lui a écrite et où il exprimait ses sentiments d'estime et d'affection pour ce prince. Il prie l'abbé Siri d'en informer S. A. en son nom. B. M., ms. 1719, t. V, f° 133.
12 avril. Brühl.	Au marquis Nerli, à Mantoue.	Mazarin le prie, et comme son ami et comme principal ministre du duc de Mantoue, d'assurer S. A. de ses sentiments de respect et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f° 134.
12 avril. Brühl.	A monseigneur Bentivoglio.	Protestations d'affection et prière de donner part, en son nom, au grand duc de Toscane, des sentiments de dévouement et de respect de Mazarin. B. M., ms. 1719, t. V, f° 135.
15 avril. Brühl.	Au bailli de Valençay, ambassadeur à Rome.	Après lui avoir annoncé son arrivée à Brühl, Mazarin lui parle de la mort de l'archevêque de Reims [1]. Il a eu soin qu'une des abbayes de l'archevêque fût donnée au bailli de Valençay. Il le prie de lui envoyer souvent de ses nouvelles. Aff. étr. (France), t. 268, f° 83.
16 avril. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui donne des avis sur les événements d'Allemagne, les levées et mouvements de troupes. Il a été visiter l'archevêque de Cologne, à Bonn. « Il m'a voulu loger et traicter, ajoute Mazarin, avec toute ma maison, deux jours durant, avec tant de bonté et de magnificence, que j'en suis d'autant plus confus que je ne croyois pas qu'un malheureux pust estre si bien receu. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 83 verso.
18 avril. Brühl.	A Michel Le Tellier.	Mazarin le remercie de l'avoir averti des changements qui sont arrivés à la Cour [2] et dont personne ne l'avait prévenu. Il affirme que, depuis trente-quatre jours, il n'a reçu aucune lettre de la Cour. Il se plaint de la situation de ses affaires privées, malgré le soin qu'en prend Colbert. Aff. étr. (France), t. 268, f° 84 verso.
21 avril. Brühl.	A Servien (Abel).	Mazarin est forcé, par suite de la situation de ses finances, de renvoyer plusieurs de ses gentilshommes, et entre autres les sieurs de la Monnerie, ou Moinerie, et de Boisfermé. Il prie Servien de s'intéresser à eux et de leur faire accorder quelques grâces par la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 90 verso.
21 avril. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui recommande spécialement le sieur de la Monnerie, ou Moinerie, pour les services qu'il a rendus en Irlande, et le prie de lui faire payer ses appointements. Aff. étr. (France), t. 268, f° 91.

[1] Léonor d'Étampes-Valençay, archevêque de Reims, était mort le 8 avril 1651. (Voy. sur le bailli de Valençay, ou Valencé, ci-dessus, p. 85, note 2.)
[2] Voy. ci-dessus, p. 127, note 3.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
21 avril. Brühl.	Au maréchal de Gramont.	Recommandation pour d'Artagnan [1], « estant, écrit Mazarin, un gentilhomme que j'ay tousjours consideré extremement et par son merite et par sa naissance, et par le zele avec lequel il m'a servy ». Le Cardinal ajoute : « Je sçay que, de tout temps, vous avez faict audict Artagnan l'honneur de l'aymer et que vous serez bien ayse d'avoir matiere de luy procurer du bien. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 91.
23 avril. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le presse d'obtenir du Surintendant le remboursement des sommes qui lui sont dues, et insiste sur la détresse à laquelle il se trouve réduit. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f. 97; original signé.
24 avril. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Nouvelle lettre dans laquelle Mazarin parle du règlement de ses affaires particulières. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 99; original signé.
25 avril. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin se plaint de sa détresse et du silence que Brienne et la Cour gardent à son égard. Il insiste vivement pour obtenir une réponse. Aff. étr. (France), t. 268, f° 93.
25 avril. Brühl.	Au Rhingrave.	Mazarin lui écrit qu'il a été étonné de la froideur que témoigne à son égard le duc de Lorraine. Il se plaint de ce que ce prince ne lui a pas envoyé le passeport qu'il avait demandé. Aff. étr. (France), t. 268, f° 94.
28 avril. Brühl.	A Michel Le Tellier.	Lettre relative aux affaires particulières du Cardinal. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 219.
28 avril. Brühl.	A Millet, ou Milet.	Prière de s'entendre avec Navailles. « Faictes en sorte avec luy que tous mes amys parlent souvent de [moy] à la Reyne en conformité de ce que je vous ay marqué [2]. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 95.
28 avril. Brühl.	A M. de Fabert.	Mazarin lui donne avis des propositions que Pennacors lui a faites, à la demande de Noirmoutiers. Mme de Chevreuse [3] offre de servir Mazarin, pourvu qu'il écrive à la Reine pour l'engager à prendre confiance en elle. Aff. étr. (France), t. 268, f° 95.
28 avril. Brühl.	A Brasset.	Promesse de lui rendre tous les services possibles. Prière de conserver pour Mazarin les sentiments d'amitié qu'il lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 95 verso.

[1] Voy. sur d'Artagnan, ci-dessus, p. 116, note 3.
[2] Voy. ci-dessus, p. 174. Ce passage prouve avec quel soin et quelle défiance Mazarin faisait surveiller tous ceux qui entouraient la Reine.
[3] Voy. ci-dessus, p. 147, note 4, une lettre de la duchesse de Chevreuse, en date du 17 avril 1651.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
28 avril. Brühl.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin lui déclare qu'il ne songe plus à la Cour, mais seulement à la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 95 verso.
1er mai. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin insiste pour qu'il lui envoie de l'argent, dont il a un pressant besoin. Détails sur ses affaires particulières. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 101.
1er mai. Brühl.	A don Antonio Pimentelli.	Remerciements pour Pimentelli et Fuensaldagne. Il est question dans cette lettre de négociations pour la paix entre la France et l'Espagne. B. M., ms. 1719, t. V, f° 236.
1er mai. Brühl.	Au pape Innocent X.	Mazarin a déjà donné avis à S. S. des motifs qui l'ont déterminé à quitter la Cour et à se retirer dans l'électorat de Cologne. Il revient sur les considérations qui l'ont forcé à s'établir à Brühl. B. M., ms. 1719, t. V, f° 136.
1er mai. Brühl.	A l'abbé Costa, à Rome.	Remerciements pour une lettre où l'abbé Costa lui faisait des protestations d'affection. Mazarin espère pouvoir un jour lui en témoigner sa reconnaissance. B. M., ms. 1719, t. V, f° 146.
1er mai. Brühl.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin le charge de donner avis de son voyage et de son établissement à Brühl à plusieurs personnages de Rome. B. M., ms. 1719, t. V, f° 147.
1er mai. Brühl.	A Antonio Barberini.	Protestations d'affection et de dévouement. Remerciements pour un écrivain, nommé Butty, ou Butti, dont le cardinal Antoine lui avait envoyé les poésies. B. M., ms. 1719, t. V, f° 143.
4 mai. Brühl.	Au cardinal Barberini, à Rome.	Mazarin est heureux de voir sa résolution de s'établir à Brühl approuvée par le cardinal. Du reste, les choses ne marchent pas en France comme ses ennemis l'avaient espéré. La Reine s'oppose énergiquement à leurs projets et leur fait sentir son ressentiment. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 149-151.
4 mai. Brühl.	A M. de Saint-Aoust.	Protestations d'amitié. Mazarin affirme qu'il a renoncé à la pensée de rentrer dans les affaires. Il ne désire que la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 102 verso.
4 mai. Brühl.	A M. Silhon.	Mazarin est disposé à récompenser les services rendus par Silhon; il le prie de lui indiquer lui-même les moyens d'y parvenir. Aff. étr. (France), t. 268, f° 103.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
4 mai Brühl.	Au préfet de Rome (Taddeo Barberini).	Mazarin l'entretient de son départ de France, qui a été si précipité qu'il n'a pu encore lui en donner avis. Il s'est établi dans une petite ville de l'électorat de Cologne, où il s'occupe de remettre en bon état ses affaires, qui sont en grand désordre. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 151-152.
5 mai. Brühl.	A Morosini, ambassadeur de la République de Venise.	Mazarin le félicite de son envoi comme ambassadeur extraordinaire au congrès de Lübeck. B. M., ms. 1719, t. V, f° 153.
5 mai. Brühl.	Au surintendant des finances (marquis de Maisons).	Mazarin le prie de faire payer les pensions et appointements dus au sieur Silhon, « que je sçay avoir servy le Roy avec tant de zele et d'utilité ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 103 verso.
5 mai. Brühl.	Au comte de Brienne.	Même recommandation en faveur de Silhon. Aff. étr. (France), t. 268, f° 103 verso.
6 mai. Brühl.	A l'abbé de Coursan [1].	Mazarin le remercie du soin qu'il prend de ses intérêts. Il est très touché de l'affection du prince François de Lorraine et de celle du marquis de Moüy. Il ne songe pas à rentrer dans les affaires, mais à obtenir la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 104.
6 mai. Brühl.	Au cardinal d'Este, à Rome.	Remerciements pour deux lettres que le cardinal lui a écrites en date du 6 mars et du 22 avril. Protestations de dévouement pour lui et pour sa famille. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 155-157.
9 mai. Brühl.	Au duc de Mercœur.	Protestations d'amitié. Le Cardinal se plaint de la dureté avec laquelle il a été traité, après avoir servi si longtemps et si fidèlement. Aff. étr. (France), t. 268, f° 104 verso.
9 mai. Brühl.	Au duc de Modène.	Les affaires de France commencent à prendre une nouvelle tournure : les uns souhaitent son retour; d'autres le craignent. Mais Mazarin se trouve si bien du repos, qu'il ne désire pas de changement. Il ne s'occupe plus qu'à recueillir les débris de son naufrage. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 158-159.
9 mai. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le remercie de l'ordre qu'il met dans ses affaires et l'engage à se rendre à Brühl. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 79.
9 mai. Brühl.	A Tomaso Cantarini.	Lettre relative aux comptes de Mazarin avec ce banquier. B. M., ms. 1719, t. V, f° 159.

[1] L'abbé de Coursan se nommait Claude Bruillart; il était *princier*, ou premier dignitaire, du chapitre de Metz. Il contribua, en 1652, à faire *postuler* Mazarin comme devant succéder à Henri de Bourbon, duc de Verneuil, dans la dignité d'évêque de Metz.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
9 mai. Brühl.	Au cardinal Bichi.	Remerciements pour une lettre du 11 avril, où le cardinal Bichi lui a fait connaître les sentiments du Pape à son égard. Il ne songe qu'à rétablir sa fortune et jouir du repos dans le séjour paisible que lui a procuré l'électeur de Cologne. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 164-165.
11 mai. Brühl.	A la Reine.	Mazarin exprime un vif désir de revoir la Reine, qu'il appelle *Séraphin*. Il espère beaucoup de la Palatine (*Gabriel*) et de son confident (Bartet). Lettre publiée dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, par M. Ravenel, p. 30 et suiv.
12 mai. Brühl.	A la Reine.	Lettre et mémoire sur la conduite que doit tenir la Reine. Défiance envers Lionne et Servien. Condé veut se rendre maître du royaume. État de la Cour. Lettre et mémoire publiés par M. Ravenel, *ibid.*, p. 38 et suiv.
12 mai. Brühl.	Au maréchal de Grancé ou Grancey.	Remerciements pour son dévouement et pour les nouvelles qu'il lui a envoyées. Mazarin ne demande que la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 106.
12 mai. Brühl.	A d'Estrades.	On ne doit pas croire aux bruits répandus sur le retour de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 106 verso.
13 mai. Brühl.	A Brachet.	Mazarin, après l'avoir remercié du zèle qu'il montre pour ses intérêts, lui parle de différentes affaires concernant les maréchaux de Gramont et d'Estrées, ainsi que de la nomination aux charges de la maison du duc d'Anjou. Enfin il l'entretient d'une recommandation qu'il a adressée à la Reine pour le marquis de Senneterre. Aff. étr. (France), t. 268, f° 107.
14 mai. Brühl.	Au bailli de Valençay.	Mazarin le remercie des lettres qu'il lui a envoyées. « Vous avez eu raison de dire, lui écrit-il, que ceux qui m'ont le plus persécuté seroient les premiers à me regretter. La disgrace de M. de Chasteauneuf, la retraite de M. le Coadjuteur et la rupture du mariage de Mlle de Chevreuse vous peuvent faire cognoistre la verité de vostre prediction. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 107 verso.
16 mai. Brühl.	A Tomaso Cantarini, à Paris.	Mazarin le prie de lui donner connaissance du résultat de l'examen fait par le Parlement de ses livres de banque. Ce travail prouvera que jamais aucun ministre n'a servi la France avec autant de désintéressement que Mazarin. B. M., ms. 1719, t. V, f° 166.
(Probablement 16 mai 1651.) [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Billet autographe relatif à des assignations dont Mazarin réclame le payement [1]. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 117; autographe.

[1] Voy. ci-dessus, p. 187, une lettre de Mazarin à J.-B. Colbert, en date du 16 mai 1651.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
18 mai. Brühl.	A de Lionne.	Plaintes contre de Lionne. Il a tiré de l'abbé Fouquet beaucoup de choses que Mazarin n'a pas dites. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 80.
19 mai. Brühl.	Au Rhingrave [1].	Mazarin lui parle des négociations avec le duc de Lorraine. Il aurait désiré gagner ce prince à la cause de LL. MM. Le Cardinal termine en remerciant le Rhingrave de la bienveillance qu'il lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 109 verso.
19 mai. [Brühl.]	A M. Vautier.	Mazarin lui annonce que, malgré les persécutions qu'il souffre, sa santé est bonne. Il termine en assurant Vautier de son amitié. Aff. étr. (France), t. 268, f° 111 verso; copie du temps [2], d'après un autographe de Mazarin.
19 mai. [Brühl.]	A la comtesse de Brienne.	Remerciements pour l'amitié que Mme de Brienne lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 112.
20 mai. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Lettre relative à des dettes de Mazarin, dont les créanciers réclament le paiement immédiat. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 112.
20 mai. Brühl.	A Goulas.	L'état de dénuement de Mazarin le force de rappeler au duc d'Orléans qu'il lui doit deux mille deux cent dix pistoles. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 85.
21 mai. Brühl.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin entretient surtout Elpidio Benedetti, son agent à Rome, de ses intérêts particuliers et de ses comptes avec le banquier Valenti. B. M., ms. 1719, t. V, f° 167.
23 mai. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin se plaint d'avoir reçu de lui une lettre trop succincte. Il espère le voir bientôt. Chagrin que lui cause la vente de ses belles tapisseries. B. N., ms. f. fr., t. 23.202 [3], f° 5 recto; lettre autographe, en partie chiffrée.
26 mai. [Brühl.]	A M. Boyer.	Protestations d'affection et de désir de lui être utile. Aff. étr. (France), t. 268, f° 115.
26 mai. [Brühl.]	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin regrette de ne pouvoir le servir dans l'affaire pour laquelle il adresse des sollicitations à la Reine. Il l'engage à se mettre à la tête de son armée et à rendre des services, qui lui seront un nouveau titre pour lui faire obtenir cette faveur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 115.

[1] Léopold-Philippe-Charles, Rhingrave ou comte du Rhin, prince de Salm, mort en 1663.
[2] Le copiste a ajouté en marge : *De ma main*. Ce qui prouve que la copie a été prise sur l'original autographe.
[3] Ce volume provient du fonds Gaignières. Il contient un grand nombre de lettres de Mazarin, dont plusieurs sont en chiffres sans traduction.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
26 mai. [Brühl.]	A M. de la Barde, ambassadeur en Suisse.	Remerciements pour les marques d'affection qu'il lui a données. Mazarin apprécie l'importance de l'alliance suisse et désire qu'on l'entretienne avec soin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 115 verso.
26 mai. [Brühl.]	A l'évêque d'Alby [1].	Mazarin, après l'avoir remercié de la fermeté de son affection, déclare que la persécution qu'il souffre retombe sur le clergé tout entier, et que les évêques doivent s'intéresser à sa cause. Aff. étr. (France), t. 268, f° 115 verso; copie prise sur l'autographe, comme le prouve la note marginale : *De ma main.*
28 mai. Brühl.	A Cesar des Oddi.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a exprimés dans deux lettres, l'une de Gênes, l'autre de Pérouse. Il regrette que les malheurs qui l'ont frappé aient aussi atteint les officiers de son régiment italien. Il lui laisse la liberté de chercher fortune ailleurs et promet de s'employer en sa faveur toutes les fois qu'il le pourra. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 171-172.
28 mai. Brühl.	A monseigneur Scotti.	Protestations d'affection et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 172-173.
28 mai. Brühl.	Au père Giacomo Diaceto, de la Compagnie de Jésus, à Rome.	Regrets pour les dégoûts qu'ont causés à ce religieux des gens qui ont peu de cervelle. Mazarin apprend avec plaisir qu'il est en sûreté maintenant. Il a donné ordre à Benedetti, son agent à Rome, de lui rendre service. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 173-174.
29 mai. [Brühl.]	Au maréchal d'Hocquincourt.	Mazarin le remercie de ses témoignages d'amitié, et lui proteste qu'il peut compter sur la sienne. Il regrette que le Maréchal n'ait pas accepté de servir en Catalogne, où il eût pu acquérir beaucoup de réputation. Aff. étr. (France), t. 268, f° 118; copie prise sur l'autographe, comme l'indique la note marginale : *De ma main.*
29 mai. Brühl.	A Tomaso Cantarini, à Paris.	Mazarin l'autorise à différer son voyage jusqu'au moment où le Parlement aura terminé l'examen des registres de ce banquier. On y trouvera la justification de l'administration du Cardinal. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 174-176.
29 mai. [Brühl.]	A M. Silhon.	Mazarin l'avertit qu'il envoie à de Lionne le billet ci-joint, afin qu'il recommande à la Reine les intérêts de Silhon. Aff. étr. (France), t. 268, f° 118 verso.
30 mai. [Brühl.]	A de Lionne.	Mazarin le prie de recommander à la Reine Silhon, qui ne peut tirer aucun argent de sa place de secrétaire du Conseil du Roi. Il demande la charge « de secretaire du petit Monsieur et une de maistre d'hostel ordinaire pour en tirer quelque argent ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 118 verso.

[1] L'évêque d'Alby était, en 1651, Gaspard de Daillon du Lude, qui occupa ce siège de 1635 à 1676. Il eut pour successeur Hyacinthe Serroni (voy. ci-dessus, p. 708, note 1), en faveur duquel Alby fut érigé en archevêché, en 1678.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
30 mai. Bruhl.	A M. Cenami, à Paris.	Mazarin espère que, de l'examen des registres des banquiers, ressortira de plus en plus sa justification. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 177-179.
30 mai.	A l'abbé de Coursan [1].	Mazarin le remercie du soin avec lequel il s'occupe de ses intérêts : 1° pour son abbaye de Saint-Arnoul de Metz ; 2° pour lui concilier l'amitié du duc François de Lorraine. Il le félicite aussi de ce qu'il a ménagé avec les députés du parlement de Metz. (Il s'agissait probablement de mettre un terme à une querelle entre le parlement de Metz et le maréchal de Schomberg, gouverneur des trois évêchés, Toul, Metz et Verdun.) Aff. étr. (France), t. 268, f° 118 verso.
30 mai. Bruhl.	A l'évêque de Lavaur.	Remerciements pour le zèle qu'il montre dans l'intérêt de Mazarin. Le Cardinal ne peut accepter pour le moment les propositions qui lui sont faites ; il ne songe qu'à la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 119.
30 mai. Bruhl.	A Michel Le Tellier.	Mazarin se plaint qu'il n'y ait nul secret parmi ceux qui s'occupent des affaires. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f°s 245-246.
30 mai. Bruhl.	Au comte de Brienne.	Remerciements pour les offices rendus au sieur Silhon. On pourrait publier la lettre apologétique que Mazarin a écrite à Brienne [2] en mars. Aff. étr. (France), t. 878, pièce 68 ; original signé.
Mai [3]. [Brühl.]	A de Lionne.	Plaintes contre de Lionne. Mazarin l'accuse de mal user de son crédit auprès de la Reine. Grandeur et danger des gouvernements accordés au prince de Condé. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 64.
2 juin. [Brühl.]	Au lieutenant civil.	Remerciements pour l'amitié qu'il lui témoigne, et désir du Cardinal de pouvoir lui donner des preuves de la sienne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 119 verso ; copie prise sur l'autographe, comme le prouve la note marginale : *De ma main*.
2 juin. [Bruhl.]	A La Bachelerie [4].	Prière d'envoyer à Colbert la lettre de change que Mazarin lui a donnée, et de mettre en sûreté la poudre qu'il a achetée par ordre du Cardinal. Aff. étr. (France), t. 268, f° 119 verso ; cette copie porte également la note : *De ma main*.
2 juin. Bruhl.	A l'évêque de Coutances.	Remerciements pour le zèle qu'il lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 70.

[1] Voy. ci-dessus, p. 723, note 1.
[2] Voy. ci-dessus, p. 90 et suiv.
[3] Sans date plus précise.
[4] La Bachelerie était gouverneur de la Bastille.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
4 juin. Brühl.	A Michel Le Tellier.	L'électeur de Cologne se plaint de violences commises dans ses États par la garnison de Thionville. Mazarin prie Michel Le Tellier d'envoyer des ordres au gouverneur pour qu'il mette un terme à ces actes d'hostilité. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 246.
4 juin. Brühl.	Au marquis de Piennes.	Remerciements. Espoir qu'il n'épargnera pas ses soins pour mettre sa place[1] en bon état. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 72.
4 juin. [Brühl.]	A M. de Bar.	Protestations d'amitié pour lui et pour un personnage du nom de Du Bernet[2], « au malheur duquel je compatis extremement ». Et plus loin : « En cas que Du Bernet soit auprez de vous, je vous prie de luy donner mille livres ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 120; copie du temps, avec la note : *De ma main.*
4 juin. [Brühl.]	A M. d'Avaugour.	Mazarin le remercie du zèle qu'il montre pour empêcher qu'on ne contrevienne à la paix de Munster. Aff. étr. (France), t. 268, f° 120.
6 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'entretient de ses affaires personnelles et de diverses créances à recouvrer. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 118; original signé.
8 juin Brühl.	A M. de la Baume.	Remerciements pour le zèle qu'il témoigne à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 74.
8 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin insiste sur la nécessité de publier un mémoire qui atteste les services qu'il a rendus au Roi, ses sacrifices pécuniaires et les pertes qu'il a éprouvées. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 75.
8 juin. Brühl.	A M. Turgot, maître des requêtes.	Remerciements. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 77.
8 juin. Brühl.	A la marquise de Villars.	Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 78.
8 juin. Brühl.	A Mme de Valençay.	Mazarin sera toujours disposé à lui rendre service, ainsi qu'à ceux de sa maison. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 79.
9 juin. [Brühl.]	A de Lionne.	Mazarin l'entretient de ses affaires particulières et de diverses créances à recouvrer. Aff. étr. (France), t. 267, f° 442 verso.

[1] Le marquis de Piennes était, comme on l'a déjà dit, gouverneur d'Ardres.
[2] Le premier président du parlement de Bordeaux s'appelait *Du Bernet*, mais il ne peut être question de ce personnage d'après les détails dans lesquels entre Mazarin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
10 juin. Brühl.	A M. du Tot.	Mazarin le félicite du rétablissement de sa santé. Protestations de désir de lui rendre service; espoir qu'il obtiendra la récompense que mérite son zèle. Aff. étr. (France), t. 268, f° 122 verso.
10 juin. Brühl.	Au marquis Palaviccini, à Paris.	Mazarin a demandé, avant son départ de Paris, à M. de Brienne de proposer dans le Conseil la restitution de la galère pour laquelle le marquis Palaviccini a fait une réclamation. La Reine avait pris, d'après son avis, la résolution de la lui rendre. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 179-181.
10 juin. Brühl.	Au roi de Pologne.	Remerciements pour une lettre du 3 avril qu'il a reçue de ce prince. Protestations de respect et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 181-182.
10 juin. Brühl.	A la reine de Pologne.	Remerciements pour la lettre que la reine de Pologne lui a écrite. S'il ne peut s'établir ni en France ni en Italie, il préférera à toute résidence celle de la Pologne. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 183-184.
10 juin. Brühl.	Au cardinal Ginetti, à Rome.	Remerciements pour une lettre que le Cardinal lui a écrite et qui lui est une grande consolation dans ses malheurs. Protestations de reconnaissance et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 188-189.
11 juin. Brühl.	A l'évêque d'Orange.	Remerciements pour sa lettre du 27 avril remplie de protestations d'amitié. Mazarin se propose de rester quelque temps à Brühl. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 189-190.
11 juin. [Brühl.]	A M. de Dumas.	Remerciements et protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 80.
11 juin. [Brühl.]	A Mme de Pisieux ou Puisieux.	Mazarin a été heureux de pouvoir montrer « en quelle considération » lui sont les intérêts de Mme de Puisieux et de sa famille. Aff. étr. (France), t. 268, f° 123; copie du temps, avec la note marginale : *De ma main.*
11 juin. [Brühl.]	A M. Turgot.	Remerciements pour les preuves d'amitié que lui donne M. Turgot. Aff. étr. (France), t. 268, f° 123 verso; copie du temps, avec la même note marginale.
11 juin. Brühl.	Au père Paulin, jésuite, confesseur du Roi.	Mazarin compte sur son amitié et sur celle de sa compagnie, qu'il honore et désire servir. Aff. étr. (France), t. 268, f° 123 verso; copie du temps, avec la note marginale : *De ma main.*
12 juin. Brühl.	A M. des Hameaux.	Mazarin le remercie pour les obligations qu'il lui a et regrette de ne pouvoir, pour le présent, qu'avouer sa dette. Aff. étr. (France), t. 268, f° 123 verso, avec la note marginale : *De ma main.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
12 juin. Brühl.	A Mme des Hameaux.	Mêmes remerciements. Aff. étr. (France), t. 268, f° 124, avec la note : *De ma main.*
12 juin. [Brühl.]	A l'évêque de Riez.	Remerciements. Tout le clergé doit s'intéresser à la cause du Cardinal. Aff. étr. (France), t. 268, f° 124, avec la note : *De ma main.*
13 juin. Brühl.	A de Lionne.	Lettre relative aux intérêts pécuniaires de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 267, f° 450.
13 juin. [Brühl.]	A l'abbé Fouquet.	Mazarin le remercie des services qu'il lui rend et promet de ne jamais les oublier. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 7 recto; autographe, en partie chiffré.
13 juin. [Brühl.]	A M. de Manicamp.	Protestations d'amitié et de dévouement. Remerciements pour les sentiments qu'il témoigne à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 124 verso; copie du temps, avec la note marginale : *De ma main.*
13 juin. Brühl.	A M. de Brienne.	Remerciements pour les services qu'il lui a rendus. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 81. A la suite se trouve une minute de lettre au maréchal de Villeroy, du 12 ou du 13 juin 1651, pour le presser de faire payer des sommes qui sont dues à Mazarin.
13 juin. Brühl.	A Jobart.	Recommandations pour ses affaires privées. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 83.
15 juin. Brühl.	A la Reine.	Éloge de la princesse palatine, très dévouée à ceux qu'elle aime. Mazarin engage la Reine à se lier avec le duc de Mercœur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, par M. Ravenel, p. 87.
16 juin. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements; désir de pouvoir lui être utile. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 10 recto; original, en partie chiffré.
18 juin. Brühl.	A M. Saintot.	Remerciements. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 86.
18 juin. [Brühl.]	A Millet.	Mazarin revient sur les recommandations qu'il lui a faites pour le Premier Président et pour Champlâtreux[1]; il compte peu sur une négociation entamée avec Mme de Montbazon et la Boulaye; cependant il ajoute : « Je suis du mesme advis [que vous] qu'il faut tout escouter et mesnager les esprits le mieux qu'on pourra. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 131.

[1] Voy. ci-dessus, p. 270, la lettre du 14 juin 1651, adressée par Mazarin à Millet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
19 juin. Brühl.	A l'abbesse de Fontevrault.	Protestations du désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification pièce 88.
19 juin. Brühl.	A M. d'Esclainville.	Mazarin a recommandé l'affaire de d'Esclainville à de Lionne. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 89.
19 juin. Brühl.	Au père général des Carmes.	Mazarin se félicite de la venue prochaine du R. P. général des Carmes en France, et regrette de ne pouvoir l'entretenir. En l'absence de Mazarin, l'evêque de Coutances rendra au général des Carmes tous les services qui seront en son pouvoir. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 190-191.
19 juin. Brühl.	Au comte Braïda.	Remerciements pour sa lettre pleine d'affection. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 191-192.
19 juin. [Brühl.]	A Michel Le Tellier.	Mazarin témoigne peu de confiance dans les propositions qu'on lui fait. « Je crains, écrit-il, plus que jamais qu'il n'y ayt des fourbes de tous costez et que les uns et les autres des deux partys ne songent qu'à vouloir mettre leurs affaires en meilleure posture et les advancer auprez de la Reyne, soubs pretexte de vouloir faire les miennes; à quoy peut-estre ils n'ont aucune bonne disposition. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 130 verso.
19 juin. Brühl.	A l'abbé Bentivoglio.	Mazarin ne doute pas de son affection, et il en a trouvé avec joie la confirmation dans sa lettre du 2 courant. Il a vu aussi avec plaisir tout ce que l'abbé Bentivoglio a écrit à Ondedei; il y a reconnu l'affection et l'excellent jugement de cet abbé. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 192-193.
19 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Recommandations pour ses intérêts particuliers. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 90.
19 juin. Brühl.	A Jobart.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 91.
20 juin. Brühl.	A la maréchale de l'Hôpital.	Remerciements pour le souvenir bienveillant que lui gardent le maréchal et la maréchale de l'Hôpital. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 94.
20 juin. Brühl.	A Michel Le Tellier.	Nécessité de se tenir en garde contre les fourbes qui cherchent à avancer leurs affaires pres de la Reine. B. N., ms. f. fr., t. 4209, f° 260.
20 juin. Brühl.	A M. de Roncherolles.	Remerciements des sentiments qu'il lui a témoignés. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 92.
20 juin. Brühl.	A M. Esprit[1].	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a données de la santé de la Reine. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 93.

[1] Jacques Esprit, de l'Académie française, a figuré à l'Hôtel de Rambouillet et dans la société que réunissait la marquise de Sablé. (Voy. l'ouvrage de M. V. Cousin, intitulé : *Madame de Sablé*, p. 86, de la 1re édition in-8°.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
20 juin. Brühl.	A D. Antonio Pimentelli, à Bruxelles.	Remerciements pour les témoignages d'affection qu'il lui donne, et désir de pouvoir travailler avec lui au rétablissement de la paix. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 193-198.
21 juin. Brühl.	A la Reine.	Mazarin craint que Lionne ne s'entende avec Condé. Il insiste sur la liaison de Lionne avec Mme de Beauvais et sur la crainte qu'il ne soit jaloux de la confiance témoignée à la Palatine. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 93.
22 juin. [Brühl.]	A Brasset.	Mazarin souhaite que les négociations que poursuit Brasset en Hollande aient une heureuse issue. Il le félicite de ce que la guerre de plume entre lui et Brun soit terminée [1]. Il lui demande des renseignements sur l'accommodement entre les États des Provinces-Unies et les Anglais. Aff. étr. (France), t. 268, f° 135.
22 juin. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements pour les services qu'il lui rend. Mazarin conserve peu d'espoir pour ses affaires, malgré la fermeté et la bonté que la Reine lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 95.
22 juin. Brühl.	Au duc de Neubourg.	Remerciements pour les témoignages d'affection qu'il lui a fait donner par Jean Vipermano. B. M., ms. 1719, t. V, f° 201.
22 juin. Brühl.	Au comte de Palluau.	Remerciements et conseils demandés. « Vous connoissez fort bien la Cour, lui écrit Mazarin; vous voyez en quelle disposition sont les esprits et ce que l'on peut attendre d'un côté et d'autre et ce que peut produire la bienveillance que la Reine continue à avoir pour le Cardinal. » Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 95.
22 juin. Brühl.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin se réjouit de ce que l'ambassadeur de France a remis à S. Ém. le brevet de grand aumônier de France, dont l'expédition avait été dressée avant son départ de Paris. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 202-203.
22 juin. Brühl.	A la Reine.	La Reine doit témoigner de la confiance à de Lionne, et dire du bien de lui à Mme de Beauvais. Conseils sur l'éducation du Roi. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 95.
22 juin. Brühl.	A la Reine.	Nécessité de réserver pour l'époque de la majorité du Roi toutes les faveurs dont on pourra disposer, et de s'en servir alors pour gagner les députés aux États généraux. Mazarin recommande à la Reine de se défier de Mme de Beauvais. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 98.

[1] Voy. ci-dessus, p. 145.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
23 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui indique diverses sommes qui lui sont dues à l'occasion d'avances faites pour Dunkerque, pour le voyage de Bordeaux en 1650, pour des prises maritimes, etc. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 123.
25 juin. Brühl.	A Paolo Maccarani, à Rome.	Mazarin l'entretient de ses intérêts à Rome et des ressources qu'il pourrait s'y procurer. B. M., ms. 1719, t. V, f° 204.
25 juin. Brühl.	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin attend le seigneur don Antonio Pimentelli, dont Fuensaldagne lui a annoncé la prochaine arrivée. B. M., ms. 1719, t. V, f° 207.
26 juin. Brühl.	Au marquis de Chanvallon [1].	Mazarin proteste de son dévouement pour la famille de Harlay-Chanvallon et a été bien aise d'en donner une preuve à son frère, l'archevêque de Rouen. (Le fils du marquis venait d'être adjoint à son oncle l'archevêque comme coadjuteur, quoiqu'il n'eût que 26 ans.) B. N., ms. f. Baluze, t. 327, f° 41.
26 juin. Brühl.	A Goulas, secrétaire de Gaston d'Orléans.	Protestations de respect et de soumission pour le duc d'Orléans. Plaintes contre Roquelaure qui s'était approprié une somme réclamée par Mazarin. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 96.
27 juin. Brühl.	A Rousserau [2].	Mazarin regrette son absence et l'engage à se conformer aux renseignements que lui donnera Lionne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 26 verso.
27 juin. [Brühl.]	A Mme de Puiseux [3] ou Puisieux.	Remerciements très vifs pour le zèle qu'elle montre dans l'intérêt de Mazarin et désir de pouvoir lui témoigner sa reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 135, avec la note : *De ma main.*
27 juin. [Brühl.]	A Bartet.	Remerciements. Mauvais état des affaires de Mazarin. Moyen de les relever. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 101.
27 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui indique plusieurs créances à recouvrer. Il termine ainsi : « Il n'y a homme au monde plus ennemi des procez que moy; c'est pourquoy vous ne me sçauriez faire un plus grand plaisir que de composer [4], et d'en adjuster le plus que vous pourrez. » B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 125; original signé.

[1] Achille de Harlay, marquis de Breval, seigneur de Chanvallon ou Champvallon, était frère de l'archevêque de Rouen (François de Harlay-Chanvallon).
[2] Voy. ci-dessus, p. 329, note 1.
[3] Ici le copiste a écrit *Puiseux*, et plus haut *Pisieux*.
[4] Traiter à l'amiable.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
27 juin. Brühl.	A Roussereau.	Nouvelle lettre à ce secrétaire, qui s'était rendu à Paris et était chargé de donner à Mazarin des renseignements sur ses affaires particulières. Aff. étr. (France), t. 268, f° 26 verso.
27 juin. Brühl.	A Millet.	Mazarin lui recommande d'agir toujours auprès du Premier Président et de son fils Champlâtreux. Il ajoute : « Je suis au desespoir de ce que la Reyne souffre et donnerois volontiers ma vie pour son soulagement... Les persecutions qu'on me faict et les diligences pour porter la Reyne à ne se mettre plus en peine d'y remedier n'auront servy qu'à contraindre toute la terre à faire des eloges à la fermeté avec laquelle elle protege un serviteur innocent et un ministre le plus passionné et fidele pour l'Estat et pour Leurs Majestez qui ayt jamais esté [1]. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 137.
27 juin. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'entretient surtout de ses abbayes de Corbie, de Cercamp, de Moissac, etc.; des procès engagés pour ses bénéfices, de ses dettes et des moyens de les payer. Il prie Colbert de veiller à la conservation de ses meubles et aux mesures à prendre « en cas que l'on jugeast plus à propos de les mettre hors de Paris ». Mazarin parle des sommes que lui avaient données le Roi et la Reine, et qu'il n'a jamais touchées. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 126; original.
28 juin. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Affaires particulières. Détails de ce qui lui est dû; à la suite se trouve un mémoire de ce que Mazarin croit devoir à des créanciers français. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièces 97 et 98.
29 juin. Brühl.	A M. de Feuquières.	Regret du déplaisir qu'éprouve M. de Feuquières. Mazarin promet de faire agir pour lui ses amis. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 99. — A la suite de cette lettre se trouve une addition du 30 juin, dans le même sens.
28 juin. Brühl.	A monseigneur Chigi, nonce du pape à Cologne.	Mazarin se plaint de l'acharnement de ses ennemis; il ne songe qu'à obtenir la réparation de son honneur, que les arrêts du Parlement ont attaqué. B. M., ms. 1719, t. V, f° 210.
29 juin. [Brühl.]	A l'évêque de Rhodez.	Protestations de confiance dans son amitié. Mazarin déclare qu'il n'écoutera jamais rien au préjudice de l'évêque. « Je vous puis jurer, ajoute-il, que personne ne m'a escrit ny parlé de vous que comme d'un de mes meilleurs amys. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 138, avec la note : *De ma main.*
30 juin. Brühl.	A la reine de Pologne.	Remerciements pour avoir compati « au malheur d'un innocent persécuté, avec une telle violence, que la protection de ses maistres ne l'en a pu garantir ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 138 verso.

[1] Comparez une dépêche ci-dessus, p. 343-344, adressée par Mazarin au même Millet ou Milet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
30 juin. [Brühl.]	Au prince de Tarente.	Mazarin le remercie des sentiments d'amitié qu'il lui a témoignés et proteste de sa reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 138 verso, avec la note : *De ma main.*
30 juin. Brühl.	A l'évêque de Dol.	Protestations d'amitié et de désir de le servir. Envoi de plusieurs lettres que l'évêque est prié de remettre. Aff. étr. (France), t. 268, f° 139, avec la note : *De ma main.*
30 juin. [Brühl.]	A Silhon.	Silhon reconnaîtra de plus en plus la bonne volonté que Mazarin a pour lui. Il l'engage, puisqu'il doit s'occuper de la paix, à consulter les papiers qui sont entre les mains de Rose (secrétaire de Mazarin). Aff. étr. (France), t. 268, f° 140, avec la note : *De ma main.*
30 juin. [Brühl.]	A la marquise de Villars.	Protestations d'amitié et désir de pouvoir lui témoigner la passion qu'il a pour son service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 140.
30 juin. [Brühl.]	A M. de Biron.	Remerciements pour les marques d'amitié que lui a données Biron. Mazarin n'en perdra jamais le souvenir. Aff. étr. (France), t. 268, f° 140, avec la note : *De ma main.*
30 juin. [Brühl.]	A Prioleau (*sic*).	Mêmes remerciements et mêmes protestations. Aff. étr. (France), t. 268, f° 140 verso, avec la note : *De ma main.*
30 juin. Brühl.	A Bartet.	Motifs qui doivent porter Condé à s'unir avec Mazarin. Nécessité pour la Reine de sortir de Paris. Si l'on ne peut traiter avec Condé, il faut se rapprocher du marquis de Châteauneuf. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 110.
31 juin. Brühl.	A Mme de Fabert.	Prière de faire parvenir à leur adresse les paquets qui lui seront remis. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 101.
31 juin. Brühl.	A M. le comte de Wagnée.	Prière de transmettre les paquets ci-joints à Mme de Fabert. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 100.
1er juillet. Brühl.	A Vincent Contarini, à Venise.	Compliments de condoléance à l'occasion de la mort de son neveu. Protestations de dévouement et d'affection. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 216-217.
1er juillet. Brühl.	Au maréchal de l'Hôpital.	Protestations d'affection et du désir de lui être utile. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 102; minute.
1er juillet. Brühl.	A la maréchale de l'Hôpital.	Remerciements. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 103.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
4 juillet. [Brühl.]	A la princesse palatine (Anne de Gonzague).	Remerciements pour ses bons offices. Il faut que le Roi quitte Paris le plus tôt possible. Il ne paraît pas que Le Tellier soit d'intelligence avec Chavigny et moins encore avec Condé. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 126.
4 juillet. Brühl.	A M. de Fabert.	Mazarin lui déclare qu'il a été très fâché des mesures prises pour Sedan. Il a écrit à la Reine pour obtenir que, du moins, cette mesure ne fût pas préjudiciable à Fabert. Aff. étr. (France), t. 268, f° 142 verso; copie prise sur l'autographe; on lit en marge : *De ma main.*
4 juillet. [Brühl.]	A l'évêque d'Angers (Henry Arnauld).	Mazarin déclare qu'il s'était attendu à recevoir de l'évêque d'Angers un témoignage d'amitié, à l'occasion des persécutions qu'il souffre. Il ajoute : « Ce que vous m'escrivez là-dessus est si obligeant, et les raisons si advantageuses pour moy de ne l'avoir pas faict, que, en vous en remerciant, comme je fais, de tout mon cœur, je suis ravy que la chose se soit passée de la sorte. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 143; même note marginale que pour la précédente analyse.
4 juillet. [Brühl.]	A M. de Vardes.	Compliments sur son mérite, et désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 143, avec la note : *De ma main.*
4 juillet. [Brühl.]	A M. de Moret.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 113 verso; même note marginale que pour les précédentes analyses.
4 juillet. [Brühl.]	A Bartet.	Nécessité de défiance à l'égard du Coadjuteur. Il vaut mieux traiter avec Châteauneuf. Le duc d'Orléans apaisera facilement le Parlement. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 129.
5 juillet. Brühl.	A la Reine.	La Reine a eu raison de se fier exclusivement à la princesse palatine. Mauvaise foi de Lionne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 132.
5 juillet. [Brühl.]	A Bartet.	La princesse palatine a eu tort de vouloir lier Lionne et le Coadjuteur. Il faut se défier de Lionne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 135.
6 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Plaintes contre Lionne. Mazarin l'accuse de diverses intrigues et d'avoir fait accorder, pour son intérêt, l'échange des gouvernements [1]. Il traite Lionne de *lâche coquin* et s'indigne que la Reine lui témoigne de l'amitié. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 158.

[1] Condé avait obtenu le gouvernement de Guyenne en remplacement de celui de Bourgogne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
7 juillet. Brühl.	A ***[1]	Protestations d'affection. Le secret est mal gardé par les personnes admises à la confidence des négociations. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 166.
7 juillet. Brühl.	A la Reine.	Nouvelles plaintes contre Lionne. La Reine doit tâcher de le ramener, et, s'il continue à mal faire, l'éloigner. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 169.
8 juillet. [Brühl.]	A M. de Vardes.	Vif désir de lui témoigner son amitié; ce que Mazarin regrette de n'avoir pu faire jusqu'à présent. Protestations de désir de le servir, lui et toute sa maison. Aff. étr. (France), t. 268, f° 143, avec la note : *De ma main.*
8 juillet. [Brühl.]	A la maréchale de Guébriant.	Protestations d'affection pour elle et pour les personnes qui lui sont «les plus cheres». (Mazarin veut parler du baron du Bec, frère de la maréchale, et de ses neveux, le marquis de Vardes et le comte de Moret.) Aff. étr. (France), t. 268, f° 144, avec la note : *De ma main.*
8 juillet. [Brühl.]	A M. le baron du Bec.	Protestations d'amitié et regret de n'avoir pu lui en donner des preuves, comme il l'aurait désiré. Aff. étr. (France), t. 268, f° 144, avec la note : *De ma main.*
8 juillet. [Brühl.]	A Roussereau.	Mazarin regrette que Roussereau s'engage dans des négociations où il n'y a rien à gagner. Il lui rappelle qu'il a eu souvent à se plaindre de ceux qu'il avait obligés, et entre autres, des amis de la marquise de Sablé[2]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 27.
8 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Détails sur le mariage du duc de Mercœur. La Reine doit se défier de Mme de Beauvais, qui est en relation avec Lionne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 173.
8 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Lettre ostensible contenant diverses recommandations. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 176.
8 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	La Reine doit se tenir en garde contre les ennemis de Mazarin. Témoignages de tendre affection. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 179.
[8 juillet.] [Brühl.]	A Le Tellier.	Mazarin insiste pour que l'on termine promptement l'affaire de Brisach, qui lui assurera une retraite à la majorité du Roi. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 181.

[1] M. Ravenel suppose que cette lettre est adressée à Bartet.
[2] Madeleine du Souvré, mariée à Emmanuel de Laval-Montmorency, marquis de Sablé. (Voy. l'ouvrage de M. V. Cousin, intitulé : *Madame de Sablé.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
8 juillet. [Brühl.]	Au comte de Palluau.	Mazarin le remercie des nouvelles protestations d'amitié qu'il lui a adressées. Il n'a pas voulu ajouter foi à des paroles que l'on prêtait à Palluau. «Car de ne m'aymer pas, ajoute le Cardinal, et de ne prendre aucune part à mes interests, personne ne vous y pouvoit contraindre ny en estre surpris; mais de vous entendre parler de moy avec mespris, me declarer l'auteur de tout ce qui est arrivé de funeste à l'Estat, de dire que mon depart en cause le salut et enfin de vous resjouir de mon malheur et de tesmoigner que, les affaires estant hors de mes mains, la Reyne en seroit heureuse et l'authorité du Roy restablie, à la verité vous n'en pouviez attendre des eloges de mes ennemis mesmes, nous estant si bien separez et ayant faict paroistre, par vos actions, et avec esclat, que vous preniez part à la persecution qu'on me faisoit.» Aff. étr. (France), t. 268, f° 145 verso.
9 juillet. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin se plaint des soupçons et des défiances de Colbert à son égard. Il revient sur les sommes qui lui sont dues et sur les moyens de les recouvrer. «Plût à Dieu, lui écrit-il en terminant, que vous eussiez pu vous mesler de mes affaires, il y a dix ans. Je suis persuadé que je serois fort à mon aise, au lieu que je suis gueux et persecuté des creanciers, qui me demandent des millions, pendant que je n'en ai d'autres que ceux que Messieurs des Halles m'ont souvent donnez à Venize et à Rome [1].» B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 130; original signé; *postscriptum* autographe.
9 juillet. [Brühl.]	A la princesse palatine.	Il est nécessaire qu'elle et Bartet s'unissent avec Châteauneuf; il faut sortir des mains de Lionne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 182.
9 juillet. Brühl.	Au cardinal Antonio Barberini.	Vifs remerciements pour les témoignages d'affection que Buti lui a apportés de la part de S. Ém. Mazarin y répond par des protestations de dévouement et de reconnaissance. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 220-221.
9 juillet. Brühl.	Au comte Anguisciola.	Mazarin regrette que l'état présent de sa fortune ne lui permette pas de le servir comme il l'aurait voulu. Cependant il emploiera ses bons offices en sa faveur. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 221-222.
9 juillet. Brühl.	Au marquis de l'Accaia.	Mazarin aurait voulu lui témoigner par une protection efficace le cas qu'il fait de sa personne et de ses services. Il les a toujours fait valoir auprès du Roi. Il regrette que la situation de ses affaires ne lui permette pas de le servir avec l'efficacité qu'il désirerait. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 222 et suiv.

[1] Les pamphlets de la Fronde, dont Mazarin parle dans ce passage, prétendaient qu'il avait des trésors cachés en Italie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
10 juillet. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Deux billets, dont le second autographe, pour faire payer à Seyron quinze cents livres. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 132 : originaux signés, en partie autographes.
10 juillet. [Brühl.]	Au chevalier de Montaigu.	Mazarin compte sur l'amitié de Montaigu. Il se plaint qu'on n'ait pas suivi ses avis et que les affaires soient dans un état déplorable. Aff. étr. (France), t. 268, f° 146.
10 juillet. [Brühl.]	A M. de Cesy [1].	Protestations d'amitié et remerciements pour la bonne opinion qu'il a de lui. «Ce que vous pouvez soustenir partout hautement, c'est que j'ay bien servy le Roy et l'Estat, et que jamais personne n'a eu plus d'affection que moy pour la France et pour les François.» Aff. étr. (France), t. 268, f° 146 verso, avec la note : *De ma main.*
10 juillet. Brühl.	A la maréchale d'Hocquincourt.	Mazarin la remercie de la lettre qu'elle lui a écrite et proteste de son dévouement pour elle et pour sa famille. Aff. étr. (France), t. 268, f° 147, avec la note : *De ma main.*
10 juillet. [Brühl.]	A Millet.	Mazarin craint que, malgré toutes les démarches faites pour gagner le Premier Président (Mathieu Molé) et son fils, Champlâtreux, ils ne s'unissent contre lui avec Condé par l'influence de Chavigny. Mazarin recommande à Millet de s'attacher au duc de Mercœur et de le lier avec le maréchal du Plessis. Enfin il le charge de dire au comte de Charost qu'il a été surpris de sa réponse et qu'il comptait sur la promesse que Charost lui avait faite d'être à lui, comme il avait été au cardinal de Richelieu. Aff. étr. (France), t. 268, f° 147.
10 juillet. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin lui parle du bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome, et de la santé du Pape, qui n'a jamais été meilleure. Il passe ensuite à la distribution des charges de la maison du duc d'Anjou, dont il n'a rien retiré, et insiste sur l'état de détresse auquel il est réduit. Aff. étr. (France), t. 268, f° 148.
11 juillet. Brühl.	A de Lionne.	Mazarin lui annonce que le duc de Mercœur a retardé son départ de deux jours et qu'il va prendre le chemin de Sedan. Aff. étr. (France), t. 268, f° 149 verso.
11 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	La Reine ne doit tenir aucun compte de ce que Mazarin écrit à Lionne : « ce n'est qu'un amusement ». Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel p. 185.

[1] Les comtes de Cesy, ou Cesi, étaient, comme les Celi, une branche de la famille de Harlay. Il y avait, en 1651, un Roger de Harlay, comte de Cesi, évêque de Lodève, qui vécut jusqu'en 1669. Il est peu probable que Mazarin s'adresse à ce personnage, qu'il aurait appelé *M. de Lodève* et non *M. de Cesi*. Il est plus vraisemblable qu'après la mort, en 1647, de François-Antoine de Harlay-Cesy, capitaine de cavalerie, Achille II de Harlay, de la branche aînée, avait porté le nom de *M. de Cesi*. Cependant les dictionnaires biographiques ne donnent pas à Achille II de Harlay le titre de *comte de Cesi*, et l'opinion que j'indique est une simple hypothèse.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
12 juillet. Brühl.	A Ruvigny.	Lettre de créance pour Ondedei. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 108.
12 juillet. Brühl.	A Ondedei [1].	Lettre de créance générale donnant plein pouvoir à Ondedei de traiter les affaires de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 109.
12 juillet. Brühl.	A M. Brun.	Mazarin charge Ondedei de voir Brun et d'examiner avec lui à quelles conditions la paix pourrait être conclue. Aff. étr. (France), t. 378 de la nouvelle classification, pièce 110.
12 juillet. Brühl.	A M. de Brégy.	Mazarin l'engage à lui adresser ses lettres par l'intermédiaire du comte Broglia (*sic*), à la Bassée. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 112.
12 juillet. Brühl.	A la Reine.	Lettre de créance pour Ondedei. « C'est une personne, écrit le Cardinal, en qui j'ay entiere confiance. » Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 106.
12 juillet. [Brühl.]	Au marquis de Piennes [2].	Mazarin l'entretient des négociations entamées et des difficultés qu'elles présentent. « Pour tout cela, ajoute-t-il, je ne perds pas courage, et je tasche d'y remedier le mieux qu'il m'est possible. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 151.
13 juillet. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui parle de ses affaires particulières, des sommes à recouvrer pour le tiers des prises maritimes, pour la vente de ses vaisseaux, pour l'argent que l'abbé d'Esnay, ou Aisnay, a en dépôt, pour sa croix en diamants, et du prix qu'on en peut tirer, etc. Dans un *post-scriptum* autographe, il recommande que Naudé prenne soin de sa bibliothèque et que l'on publie des écrits propres à « dissiper justement les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui ». B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 134.
15 juillet. [Brühl.]	A l'archevêque d'Embrun.	Remerciements pour la conduite de l'archevêque dans l'assemblée du clergé. Mazarin regrette que l'assemblée n'ait pas suivi les conseils de l'archevêque et élevé la voix en faveur d'un cardinal persécuté. Aff. étr. (France), t. 268, f° 153 verso, avec l'addition : *De ma main.*
15 juillet. [Brühl.]	A l'archevêque de Narbonne.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 154. La note : *De ma main*, est ajoutée au *post-scriptum*.

[1] On a vu ci-dessus, p. 332 et suiv., que, pendant plusieurs mois, Ondedei fut le principal correspondant de Mazarin à Paris.

[2] Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, était lié avec le Coadjuteur, et Mazarin se servait de son intermédiaire pour négocier avec Retz et avec la vieille Fronde.

DATES ET LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
16 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Plaintes contre le surintendant des finances (marquis de Maisons) et contre Mme d'Aiguillon. Mazarin insiste pour que la Reine quitte Paris. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 190.
17 juillet. [Brühl.]	A de Lionne.	Le séjour de Brühl est loin de mettre Mazarin à l'abri des dangers. Plaintes sur la détresse financière à laquelle il est réduit. Aff. étr. (France), t. 268, f° 21 verso.
17 juillet.	Au comte de Palluau.	Remerciements pour l'affection que Palluau lui témoigne dans son malheur. Il craint que la Reine ne profite pas de la faute que vient de commettre M. le Prince[1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 168. Cette lettre du 17 juillet a été placée, dans le manuscrit, à la fin des lettres de juillet.
18 juillet. [Brühl.]	A M. de Beaujeu.	Mazarin le remercie de la lettre dans laquelle M. de Beaujeu lui a confirmé ses sentiments d'amitié. Il souhaite pouvoir lui témoigner sa reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 154 verso, avec la note : *De ma main.*
18 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	La Reine doit ménager sa santé et ne pas se laisser accabler par la multiplicité des conseils. Nécessité de plier pour le moment : plus tard le Roi sera maître. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 192.
18 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Mazarin a pleine confiance dans la Reine. Plaintes contre Lionne et Condé. La Reine doit sortir de Paris. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 194.
18 juillet. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui envoie une lettre pour Cantarini, avec lequel il était en différend pour des assignations ou mandats de payement. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 135 ; autographe.
20 juillet. Brühl.	A M. Le Gendre.	Remerciements. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, page 113.
20 juillet. [Brühl.]	A la Reine.	Remerciements pour les preuves d'amitié que la Reine lui donne ; plaisir qu'il éprouve à relire ses lettres. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 199.
21 et 25 juillet. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'entretient de ses intérêts pécuniaires et de ses différends avec le banquier Cantarini. « Après luy avoir fait donner des assignations, desquelles il estoit content, il a le plus pur et le plus net de mon argent, ma vaisselle, mes pierreries et

[1] Voy. ci-dessus, p. 317, note 1, et p. 354, note 1. Il a été question, dans ces deux passages, de la sortie de Condé de Paris et de sa conduite insolente à l'égard d'un officier de la couronne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		mes meilleurs meubles.... et c'est une estrange rescompense qu'il me prepare, pretendant que je luy donne des millions.» Le 25 juillet, le Cardinal continue sa lettre; il désire que l'on imprime quelque chose pour sa défense, se plaint de l'acharnement de ses ennemis, et voudrait que l'on rachetât, sous main, ses tapisseries vendues par ordre du Parlement, surtout le *Triomphe de Pétrarque* et les *Cinq sens de nature*. — Détails sur des créances et des sommes d'argent à recouvrer. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 136.
21 juillet. Brühl.	A Rose, secrétaire de Mazarin.	Détails relatifs à ses affaires privées. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 116.
23 juillet. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin répond aux accusations que portait contre lui le Nonce du Pape. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 118; original signé, en partie autographe.
24 juillet. [Brühl.]	A de Lionne.	Mazarin est vivement affligé des dangers que court la Reine. Ne voulant pas exposer ses amis à de nouveaux périls, il renonce à correspondre avec eux. Aff. étr. (France), t. 268, f° 23.
24 juillet. Brühl.	A Roussereau.	Mazarin écrit à Roussereau qu'on le trompe sur le compte de Longueil. Le président Perraut a tort de se plaindre que Mazarin n'ait pas tenu la parole qu'il lui avait donnée de le faire nommer contrôleur général ou secrétaire d'État. Mazarin affirme qu'il n'en a jamais dit un mot. Aff. étr. (France), t. 268, f° 30 verso.
25 juillet. Brühl.	A la Reine.	Mazarin ne souffre que des maux qu'éprouve la Reine. Nécessité de se tenir en garde contre Chavigny, Servien et Lionne, qui sont les plus grands ennemis du Cardinal. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 203.
25 juillet. Brühl.	Au colonel Ercole Braccialone(?), à Bruxelles.	Mazarin le prie de remercier l'archiduc Albert pour les honneurs dont il le comble. Quant à l'Alsace, à laquelle l'Archiduc s'intéresse, les conditions du traité de Munster seront ponctuellement exécutées. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 225-226.
25 juillet. [Brühl.]	A Millet.	Remerciements pour les bontés de la Reine « nonobstant la nouvelle tempeste qu'on m'a suscitée pour me perdre entierement ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 161 verso.
25 juillet. [Brühl.]	A Gabriel Naudé.	Prière de faire travailler à des mémoires pour sa défense. Colbert fournira l'argent nécessaire. Mazarin aurait besoin d'un secrétaire versé dans la langue française et prie Naudé de le lui procurer. Aff. étr. (France), t. 268, f° 162, avec la note : *De ma main.*

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
27 juillet. Brühl.	A la Reine.	Elle court de grands dangers en restant à Paris. Conseils sur la conduite qu'Elle doit tenir. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 206.
27 juillet. Brühl.	A Jobart.	Recommandation du Cardinal pour ses affaires particulières. Aff. étr. (France). t. 878 de la nouvelle classification, pièce 121.
27 juillet. Brühl.	A Ondedei.	Mazarin s'afflige de l'événement fâcheux arrivé à Ondedei [1]. Il espère qu'il est maintenant tiré d'embarras et a grande impatience de recevoir de ses lettres. B. M., ms. 1719. t. V. f° 227.
27 juillet. Brühl.	A M. de Navailles.	Mazarin l'encourage à continuer à le défendre. Il ajoute : «Je vous confirme à tous deux (à M. et Mme de Navailles [2]) que vous avez grand interest dans le changement de la fortune de vostre amy et que je seray en tout temps le plus zelé serviteur que vous ayez.» Aff. étr. (France), t. 268, f° 164, avec l'addition : *De ma main.*
27 juillet. [Brühl.]	A Palluau.	Remerciements pour les marques d'affection qu'il donne à Mazarin. Aff. étr. (France). t. 268. f° 164 verso, avec l'addition : *De ma main.*
27 juillet. [Brühl.]	Au marquis de Piennes.	Remerciements et promesse d'agir pour lui faire obtenir le gouvernement de Pignerol, quand le moment sera venu. Aff. étr. (France), t. 268. f° 164 verso, avec la note : *De ma main.*
27 juillet. [Brühl.]	Au comte d'Harcourt.	Remerciements pour la fidélité et le dévouement avec lesquels il travaille à soutenir l'autorité royale. Aff. étr. (France). t. 268. f° 165, avec l'addition : *De ma main.*
27 juillet. [Brühl.]	Au duc de Mercœur.	Mazarin attend avec impatience de ses nouvelles. Aff. étr. (France), t. 268. f° 165 verso, avec l'addition : *De ma main.*
27 juillet. [Brühl.]	A Mme la maréchale d'Hocquincourt.	Remerciements pour les témoignages d'affection que Mme d'Hocquincourt ne cesse de donner à Mazarin. Il espère que l'autorité royale finira par triompher. Aff. étr. (France), t. 268, f° 165 verso.
30 juillet. Brühl.	A Jobard.	Renseignements sur ses affaires particulières. Aff. étr. (France). t. 878 de la nouvelle classification, pièce 123.

[1] Il avait été arrêté; mais il fut presque immédiatement mis en liberté.
[2] Voy. ci-dessus, p. 265 la lettre du 25 juillet adressée par Mazarin à Mme de Navailles.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
30 juillet. [Brühl.]	A Millet.	Mazarin insiste sur la nécessité pour la Reine de se lier avec le duc d'Orléans contre le prince de Condé[1]. Éloge des paroles adressées à ce prince par le premier président Mathieu Molé. La Reine ne doit pas manifester hautement sa méfiance contre ses anciens serviteurs, qui « deviendroient alors des ennemis déclarés[2] ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 167.
30 juillet. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin est persuadé que la disgrâce de Le Tellier ne durera pas longtemps[3]. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 139.
Juillet[4]. [Brühl.]	A Le Tellier.	La Reine doit prendre une résolution. Condé la brave. Ondedei a été arrêté; il était chargé d'établir une liaison entre Mazarin et Châteauneuf. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 155.
1er août. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin parle à Colbert de diverses sommes qui lui sont dues ou qu'on lui réclame. A l'occasion de Gabriel Naudé, qu'on accusait d'avoir détourné des livres appartenant au Cardinal, Mazarin écrit: « Je vous remercie de ce que vous me mandez de Naudé. Il y a quelque chose de veritable en ce qu'on vous a dit de luy; mais je croy de sçavoir qu'il n'a profitté que [de] mes livres doubles, qui estoient en grande quantité, ne pouvant pas l'avoir fait de ceux qui estoient rangez dans la Bibliotheque, parce que l'on peut voir, par les inventaires, s'il y manque quelque chose. Il m'a envoyé le memoire des livres qu'il a destournez depuis mon depart, qui peuvent estre quelques cent volumes.» B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 140; original.
1er août. Brühl.	A Roussereau.	Mazarin exprime la confiance absolue qu'il a dans l'abbé Fouquet. « Si l'occasion s'en présente, écrit-il à Roussereau, il recognoistra à quel point je l'ayme et je l'estime.» Aff. étr. (France), t. 268, f° 31.
1er août. [Brühl.]	A Brachet.	Mazarin désire que la négociation avec Châteauneuf[5] puisse réussir. Il a écrit fortement en ce sens; mais il est nécessaire de prendre ses précautions pour empêcher que Châteauneuf, après avoir obtenu ce qu'il souhaite, ne néglige d'exécuter ce qu'il aura promis à la Reine. Il ajoute: « Je vous diray confidemment, à condition que vous n'en ferez part qu'à M. le mareschal d'Estrées et à M. de Senneterre, que, si M. de Chasteauneuf se jette entre les bras du mareschal de Villeroy et du commandeur de Jars, j'ay grand sujet de croire que mes affaires n'en iront pas mieux.» Mazarin déclare à Brachet qu'il ne peut demander pour lui la place qu'occupait de Lionne (celle de secrétaire des commandements de la Reine). Il termine par l'éloge du maréchal d'Estrées et de M. de Senneterre. Aff. étr. (France), t. 268, f° 173.

[1] Voy. ci-dessus, p. 367, la lettre du 30 juillet au maréchal du Plessis.
[2] Mazarin veut surtout parler de Lionne et de Servien, contre lesquels il avait engagé la Reine à se tenir en garde, mais sans rompre ouvertement avec eux.
[3] Condé avait exigé que la Reine renvoyât Le Tellier de son conseil.
[4] Sans date plus prise.
[5] Voy. ci-dessus, p. 197 et suiv.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
2 août. [Brühl.]	A la Reine.	Mazarin lui recommande le secret et de se tenir en garde contre Mme d'Aiguillon et Mme de Beauvais. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 210.
3 août. Brühl.	A la Reine.	Mazarin est très touché des persécutions qu'éprouve la Reine. Elle doit faire naître l'occasion de déclarer que de Lionne n'a point commis l'acte d'infidélité dont on l'accuse. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 216.
4 août. Brühl.	A M. de Fabert.	Protestation du désir de lui être utile. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 127.
4 août. Brühl.	A M. de Chanrenaud (?)	Protestations d'amitié. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 128.
4 août. Brühl.	A M. le comte de Broglio (*sic*).	Mazarin craint que la voie dont se sert le comte de Broglio pour lui envoyer ses lettres ne soit pas assez sûre. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 129.
4 août. Brühl.	A M. de Bougy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a envoyées. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 130.
4 août. Brühl.	Au résident de France en Hollande.	Détails sur plusieurs objets qu'on lui a envoyés. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 131.
4 août. Brühl.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin désire la conclusion de la paix et se réjouit des bonnes dispositions de l'Espagne. B. M., ms. 1719, t. V, f° 228.
6 août. Brühl.	Au maréchal de Grancey.	Remerciements et compliments. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 132.
6 août. Brühl.	A M. du Plessis-Bellière.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a envoyées. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 133.
7 août. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin espère que Senneterre et le maréchal d'Estrées se montreront favorables à ses affaires. « Pour ce qui est du present que M. de La Vieuville[1] me devoit faire, estant establi dans les finances, je responds que je ne suis pas homme à cela. » Promesse de servir Le Tellier. Puis, détails sur ses affaires particulières. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 134. — A la suite se trouve une minute de lettre adressée à Jobart et concernant également des affaires particulières.
8 août. Brühl.	A Mme de Navailles.	Remerciements pour les services qu'elle continue de rendre à Mazarin. La bienveillance que la Reine lui témoigne est sa principale consolation dans son malheur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 174 verso.

[1] La Vieuville aspirait à remplacer le président de Maisons comme surintendant des finances. On voit, par cette analyse, qu'il s'était engagé à faire au Cardinal un présent, que celui-ci déclare refuser.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
8 août. [Brühl.]	A Brachet.	Mazarin l'engage à poursuivre activement la négociation avec Châteauneuf. Il remercie le maréchal d'Estrées et le marquis de Senneterre du zèle qu'ils montrent pour sa cause. Nécessité de travailler à la réconciliation du duc de Mercœur avec les ducs de Vendôme et de Beaufort. Aff. étr. (France), t. 268, f° 175 verso.
8 août. Brühl.	A la Reine.	Remerciements pour les lettres que lui adresse la Reine : « on y voit que c'est le cœur qui parle ». Recommandation pour Roussereau. La Reine doit lui parler de Lionne sans aigreur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 219.
8 août. [Brühl.]	Au comte de Brienne.	Après l'avoir entretenu des dangers de son séjour à Bruhl, il lui recommande vivement les intérêts des habitants de Sedan, auxquels il a promis, de la part du feu Roi, de faire établir dans cette ville un conseil, comme celui qui existe à Pignerol. Aff. étr. (France), t. 268, f° 176.
9 août. [Brühl.]	Au maréchal de Grancey.	Remerciements pour l'affection que le Maréchal lui témoigne. En terminant, Mazarin lui parle de la négociation entamée avec Châteauneuf, qui « m'a fait faire, ajoute le Cardinal, de grandes protestations d'amitié ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 177 verso, avec la note : *De ma main.*
9 août. [Brühl.]	A d'Estrades.	Mazarin l'entretient de questions relatives à la marine et ensuite des affaires publiques, dont il déplore la situation. Aff. étr. (France), t. 268, f° 177 verso.
9 août. [Brühl.]	A M. de Comminges.	Remerciements pour les protestations de dévouement que lui a adressées Comminges. Mazarin l'assure de son affection et de son désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 268, f° 179 verso.
9 août. [Brühl.]	A Pennacors.	Mazarin le prie d'assurer de son affection et de son dévouement MM. de Lameth (Bussy-Lameth) et de Noirmoutiers. Aff. étr. (France), t. 268, f° 180 verso.
9 août. [Brühl.]	A Saint-Mesgrin, ou Mégrin.	Mazarin le remercie de l'affection et du dévouement qu'il lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 180 verso.
9 août. [Brühl.]	A la duchesse d'Aiguillon.	Mazarin la remercie de la bienveillance qu'elle continue de lui témoigner[1] et du zèle qu'elle montre pour le rétablissement de l'autorité royale. Il ajoute, après avoir parlé de son malheur : « Je ne doute point que vous n'y compatissiez et par l'affection que vous m'avez tousjours faict l'honneur de me tesmoigner, et pour la veneration que vous avez pour toutes les actions et

[1] On a vu ci-dessus que Mazarin était loin de se louer de la bienveillance de la duchesse d'Aiguillon ; il la regardait, au contraire, comme une de ses ennemies les plus dangereuses.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
		les pensées de ce grand Cardinal[1], que vous sçavez avec quelle tendresse il m'aymoit et l'opinion qu'il avoit de moy, à laquelle j'ay tasché de respondre, en sorte que la violence de mes persecutions et tout ce que l'on a faict pour arrester le cours des prosperitez de la France, la mettre dans le dernier desordre et desnigrer mes meilleures actions, n'ont pas pu empescher que ceux qui jugent sainement des choses et sans passion ne croyent ce qu'ils doivent de ma conduicte et de mon zele. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 181.
10 août. Brühl.	A M. de Sainte-Croix.	Remerciements. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 135.
12 août. Brühl.	A Paul Maccarani.	Remerciements pour les services qu'il a rendus à Mazarin. B. M., ms. 1719, t. V, f° 299.
13 août. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Inquiétude que cause à Mazarin la maladie de Colbert. Le Cardinal réclame l'envoi de douze mille écus pour payer des dettes urgentes. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 142.
13 août. Brühl.	A M. de Fabert.	Regrets et inquiétudes pour des papiers tombés entre les mains de pillards. Aff. étr. (France), t. 878 de la nouvelle classification, pièce 136.
15 août. [Brühl.]	A la Reine.	Mazarin sera ravi de se sacrifier, s'il est nécessaire, dans l'intérêt de la Reine. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 223.
15 août. [Brühl.]	A Mme de Beauvais.	Mazarin recommande à la Reine l'affaire à laquelle Mme de Beauvais est intéressée. Tristesse que lui cause la situation de la Reine. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 225.
15 août. Brühl.	A l'abbé Ondedei.	Mazarin insiste sur la nécessité pour le Roi et la Reine de sortir de Paris. B. M., ms. 1719, t. V, f° 302.
15 août. Brühl.	A D. Antonio Pimentelli, à Bruxelles.	Mazarin s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la lettre de D. Pimentelli, du 16 du mois précédent. Besmaux, porteur de la présente lettre, lui expliquera les motifs pour lesquels il a agi de cette sorte. Mazarin prie Pimentelli de remercier de sa part le comte de Fuensaldagne et de seconder Besmaux dans les démarches qu'il fera pour recouvrer certains papiers. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 310-311.

[1] Cardinal de Richelieu.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
15 août. Brühl.	A D. Agostino Navarra.	Mazarin le prie d'accueillir favorablement le gentilhomme qui lui remettra cette lettre et lui fera connaître l'objet de sa mission. Protestations d'affection pour D. Navarra. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 309-310.
15 août. [Brühl.]	A Milet.	Mazarin lui parle de la tristesse où le plonge la situation de la France et de la Reine. Après l'avoir entretenu de diverses affaires particulières, et entre autres de la vacance de l'évêché de Poitiers [1], que sollicite le cardinal Antonio Barberini, il revient sur la nécessité pour la Reine de prendre une résolution énergique. Aff. étr. (France), t. 268, f° 184.
15 août. [Brühl.]	Au comte de Brienne.	Mazarin l'entretient des dangers de sa situation à Brühl. Il remercie Brienne de l'affection qu'il n'a cessé de lui témoigner et le prie de la lui conserver [2]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 185.
15 août. [Brühl.]	A Brachet.	Mazarin regrette de n'avoir pas bien connu quel était le pouvoir de Châteauneuf et du Coadjuteur sur l'esprit du duc d'Orléans. Il semble qu'on ne peut plus douter de l'union étroite de ce prince avec Condé. Aff. étr. (France), t. 268, f° 186 verso.
18 août. [Brühl.]	A la Reine.	Mazarin ne peut refuser son intercession aux solliciteurs; mais la Reine ne doit faire que ce qu'Elle jugera convenable. Il parle ensuite des candidats à l'évêché de Poitiers, entre autres de l'abbé de Guron; puis il passe à Jérôme de Nouveau, qui aspire à la charge de secrétaire d'État qu'avait Le Tellier. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 226.
18 août. [Brühl.]	XXX [3].	Inquiétude que cause à Mazarin le silence de Bartet et de la princesse palatine. Il regrette que la Reine n'ait pas suivi le conseil, qu'il lui avait donné, de sortir de Paris. Dangers qu'Elle y court. Le Parlement la forcera de confirmer les déclarations contre Mazarin. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 228.
19 août. [Brühl.]	Au comte de Brienne.	Mazarin exprime le désir que le Roi et la Reine lui envoient des lettres constatant qu'ils sont satisfaits de ses services. Aff. étr. (France), t. 268, f° 188.
19 août. [Brühl.]	A M. de Nouveau (général ou directeur général des postes).	Mazarin l'entretient d'un courrier qui a été arrêté et dont les dépêches ont été enlevées. Il parle aussi à M. de Nouveau d'une charge que ce dernier sollicitait [4]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 188 verso.

[1] Ce siège épiscopal était devenu vacant par la mort de Henri-Louis de la Rocheposay, le 30 juillet 1651.
[2] Mazarin, comme on l'a vu ci-dessus, p. 419, 443, 451 et *passim*, était loin d'exprimer, dans d'autres lettres, les mêmes sentiments pour Brienne.
[3] D'après le texte de cette lettre, elle paraît adressée à Bartet.
[4] On voit, par une lettre à la Reine, en date du 18 août 1651, qu'il s'agissait d'une charge de secrétaire d'État.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
19 août. [Brühl.]	A la reine de Suède.	Mazarin la remercie des sentiments pleins de générosité qu'elle lui témoigne dans son malheur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 193.
19 août. [Brühl.]	A l'évêque de Coutances.	Remerciements pour le zèle qu'il montre en faveur de Mazarin. Le Cardinal l'engage à ne plus lui écrire dans la crainte qu'il ne s'expose à des persécutions. Aff. étr. (France), t. 268, f° 194.
19 août. [Brühl.]	A l'évêque de Dol.	Mazarin l'entretient d'affaires particulières et promet de le servir à l'occasion d'une charge que l'évêque sollicitait pour son frère. Aff. étr. (France), t. 268, f° 194.
20 août. Brühl.	Au cardinal Cornaro, à Rome.	Remerciements pour la bienveillance que lui a toujours témoignée le cardinal Cornaro. Mazarin voudrait pouvoir lui en prouver sa reconnaissance. B. M., ms. 1719, t. V, f° 312.
20 août. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Lettre chiffrée sans traduction. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 9 recto.
22 août. [Brühl.]	A la Reine.	Chagrin que lui causent les dangers de la Reine : il voudrait qu'Elle eut pris le parti de sortir de Paris. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 234.
22 août. [Brühl.]	Au comte de Brienne.	Mazarin insiste de nouveau sur l'acharnement avec lequel ses ennemis le persécutent. Il remercie Brienne des services qu'il lui rend auprès de la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 189 verso.
22 août [Brühl.]	A M. de Fabert.	Mazarin le remercie des lettres que Fabert lui adresse et qui sont une de ses plus grandes consolations dans son malheur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 195.
28 août. Brühl.	A J.-B. Colbert.	Mazarin se plaint de l'abbé d'Esnay (Aisnay) et de Tubeuf, qui retiennent l'argent qui lui appartient. Il parle ensuite du Surintendant (président de Maisons), et de ses créanciers qui le persécutent. Il désire que la Reine termine l'affaire de Brisach, dont Elle lui a promis le gouvernement. Détails sur les sommes qui lui sont dues et sur diverses affaires. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 143.
29 août. [Brühl.]	A la Reine.	Inquiétude que cause à Mazarin la situation de la Reine. Si Elle est obligée de faire quelque chose à son désavantage, il ne veut l'apprendre que par Elle. Fuensaldagne lui fait proposer de traiter de la paix. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 236.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
29 août. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin le remercie de ses services et regrette de ne pouvoir lui en témoigner sa reconnaissance. Il est très avantageux que M. de Bouillon ne se jette pas dans le parti de M. le Prince. Aff. étr. (France), t. 268, f° 197.
29 août. [Brühl.]	A Roussereau.	Roussereau a tort d'avoir cru que le Cardinal l'avait envoyé à Paris pour l'éloigner de sa personne. Les négociations de Roussereau avec Lionne ont eu une véritable importance pour les intérêts de ce dernier. Roussereau avait aussi été chargé de voir Mme d'Aiguillon. Le Cardinal déclare qu'il est prêt à se rendre à Rome, pourvu qu'on lui donne le moyen de s'acquitter convenablement de la mission dont il sera chargé; mais Roussereau doit veiller attentivement à ce qu'on ne prétende pas lui faire faire le voyage seulement avec de bonnes paroles. Aff. étr. (France), t. 268, f° 197 verso.
29 août. Brühl.	Au comte de Brienne.	Mazarin a reçu des propositions du duc de Lorraine pour la conclusion d'un traité avec la France. Il déclare ensuite qu'il est prêt à se rendre à Rome, d'après les ordres de la Reine; mais il faut qu'on lui laisse la libre disposition du revenu de ses bénéfices et un titre qui mette son honneur à couvert. « Je ne croy pas, dit-il, que personne me voulust conseiller d'aller à Rome, qui est le lieu de ma naissance, revestu de la pourpre, qui y a son throsne, pour estre dans la mendicité, aprez avoir servy vingt-deux ans le plus grand des Roys[1], avoir receu tant de marques de sa satisfaction et pouvoir dire avec verité, malgré l'envie, que mes services ont esté utiles et fideles. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 199.
29 août. [Brühl.]	A la Reine.	Les violences qu'on exerce contre lui ne servent qu'à faire mieux paraître l'affection de la Reine. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 241.
4 septembre. [Brühl.]	Au maréchal de la Ferté.	Malgré le silence du Maréchal, Mazarin compte toujours sur son amitié. Il espère qu'après la proclamation de la Majorité, l'autorité royale pourra se relever. Aff. étr. (France), t. 268, f° 204.
5 septembre. [Brühl.]	A M. Vaultier (premier médecin du Roi).	Mazarin est disposé à se lier avec Châteauneuf et Villeroy et à les servir auprès de la Reine. Il est ensuite question d'une autre personne, qui n'est pas nommée[2]. Mazarin ne pourra la servir que si Le Tellier est rétabli dans sa charge de secrétaire d'État. Mazarin termine en se plaignant de l'ordre que Brienne lui a envoyé de se rendre à Rome. Aff. étr. (France), t. 268, f° 206.

[1] Mazarin fait dater ses services de 1629, époque où il entra en France.
[2] Il est probable qu'il s'agissait du directeur général des postes, Jérôme de Nouveau, qui sollicitait une charge de secrétaire d'État.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
5 septembre. [Brühl.]	A Rose[1].	Mazarin lui parle d'un échange de prisonniers et lui envoie une lettre pour le duc de Mercœur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 207.
5 septembre. Brühl.	A M. de Nouveau.	Mazarin lui promet de le servir pour l'acquisition d'une charge de secrétaire d'État, si l'occasion s'en présente. Aff. étr. (France), t. 268, f° 207.
5 septembre. [Brühl.]	A Roussereau.	Mazarin se plaint de l'ordre que Brienne lui a envoyé de se rendre à Rome[2], sans que l'on ait pourvu à sa subsistance. «Je vois bien, dit-il, qu'il ne faut rien attendre de M. le Surintendant, et je ne m'estonne point de la froideur que Mme de Motteville[3], ainsy que vous me marquez, a pour moy, puisqu'elle est tout-à-faict liée avec ledict sieur Surintendant (de Maisons); car, du reste, je l'ay tousjours servye en ce que j'ay pu, et j'eusse volontiers embrassé toutes les occasions pour le faire à l'advenir.» Aff. étr. (France), t. 268, f° 207 verso.
5 septembre. [Brühl.]	Au duc de Mercœur.	Mazarin espère que la majorité du Roi dissipera bien des nuages et des inquiétudes. Il charge le duc de Mercœur de remercier Bluet des avis qu'il lui a envoyés. Aff. étr. (France), t. 268, f° 209.
5 septembre. [Brühl.]	A Brachet.	Mazarin espère que la Reine donnera les sceaux au Premier Président. Il pense qu'à la majorité du Roi, le duc d'Orléans changera de conduite. Aff. étr. (France), t. 268, f° 210 verso.
5 septembre. [Brühl.]	A l'évêque de Lavaur.	Mazarin ne croit pas pouvoir intervenir en sa faveur à l'occasion de la vacance de l'évêché d'Alby. Aff. étr. (France), t. 268, f° 211.
5 septembre. [Brühl.]	A la princesse palatine (Anne de Gonzague).	Mazarin se réjouit que la majorité du Roi n'ait pu être retardée. Brienne lui a écrit, de la part de la Reine, de se rendre à Rome. Il ne peut y songer dans l'état de dénuement où il est présentement. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 241.
5 septembre. [Brühl.]	A la Reine.	La Reine doit surtout songer à son repos et à sa santé. Heureusement rien ne peut retarder la majorité du Roi, et les princes seront forcés de se soumettre. Mazarin désire savoir si c'est réellement par ordre de la Reine que Brienne lui écrit de se rendre à Rome. Il est à la veille de mourir de faim. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 248.

[1] Rose était, comme Roussereau, un des secrétaires de Mazarin. (Voy. ci-dessus, p. 196, note 3.)
[2] Voy. ci-dessus, p. 412, une lettre adressée à Brienne en date du 5 septembre 1651.
[3] On remarque, en effet, que Mme de Motteville se montre très hostile à Mazarin dans la dernière partie de ses *Mémoires*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
6 septembre. [Brühl.]	A Mme l'électrice [de Brandebourg[1]].	Mazarin, en apprenant son arrivée à Aix-la-Chapelle, aurait désiré aller la saluer. Ne le pouvant pas, il lui envoie son capitaine des gardes. Aff. étr. (France), t. 268, f° 211.
6 septembre. [Brühl.]	A la princesse d'Orange[2].	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 211 verso.
8 septembre. Brühl.	A Antonio Pimentelli.	Désir de savoir quelles sont réellement les intentions de Fuensaldagne pour la négociation de la paix, afin que Mazarin puisse prendre une résolution. B. M., ms. 1719, t. V, f° 329.
12 septembre. [Brühl.]	A la Reine.	Joie et consolation que Mazarin a reçues des lettres de la Reine. Il faut obliger le Coadjuteur de bonne grâce. Mazarin ne désire, s'il peut rentrer en France, que vivre auprès de la Reine, sans prendre part aux affaires. Plaintes de Mercœur. Le Roi est entouré des ennemis de Mazarin. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 252.
12 septembre. [Brühl.]	A Bartet.	Diverses intrigues à suivre. — On ne peut songer au mariage du Roi avec Mademoiselle[3], à cause de l'aversion du Roi pour cette princesse et de la disproportion d'âge. — Habileté de Rossignol pour déchiffrer les lettres les plus obscures. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 259.
12 septembre. Brühl.	Au Rhingrave[4].	Mazarin l'entretient des négociations du duc de Lorraine avec la France et en espère le succès. Aff. étr. (France), t. 268, f° 212 verso.
12 septembre. [Brühl.]	A Milet.	Mazarin regrette que le maréchal Du Plessis n'ait pas obtenu ce qu'il désirait. On n'a pas tenu compte des recommandations pressantes que le Cardinal a adressées en sa faveur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 214 verso.
12 septembre. [Brühl.]	A Palluau.	Mazarin le remercie des témoignages d'affection qu'il lui donne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 215.
12 septembre. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin le presse de demander à la Reine la charge d'un de ses valets de chambre, qui vient de mourir. «Vous lui direz, ajoute le Cardinal, que je pretends gratifier divers de mes domestiques, qui m'ont servy il y a longtemps, sans que j'aye rien peu faire pour eux.» B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 150.

[1] L'électrice de Brandebourg était Louise-Henriette de Nassau, fille de Frédéric-Henri, prince d'Orange, et d'Émilie de Solms. Mariée, en 1646, à Frédéric-Guillaume de Nassau, elle mourut en 1667.

[2] Voyez sur la princesse d'Orange le tome Ier, p. 950, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Mlle de Montpensier, fille aînée de Gaston d'Orléans.

[4] Le Rhingrave, ou comte du Rhin, était, en 1651, Léopold-Philippe-Charles, prince de Salm, qui mourut en 1663.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
12 septembre. [Brühl.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui envoie une lettre, par laquelle il prie la Reine d'avoir toute confiance en lui. Recommandation d'éviter les procès. Détails sur les affaires personnelles et les bénéfices ecclésiastiques du Cardinal, sur les avances d'argent qu'il a faites, ou qu'on lui a faites. Plaintes contre la conduite du cardinal Grimaldi à l'occasion de l'emploi des sommes qui lui étaient confiées. La Reine a donné au Cardinal la rançon qu'a payée la Franche-Comté pour obtenir la neutralité, qui expirera à la majorité du Roi. Colbert doit demander à la Reine de donner au Cardinal l'argent qui sera payé par la Franche-Comté, si elle obtient la continuation de la neutralité. Enfin la Reine a promis de lui accorder des compensations pour divers bénéfices ecclésiastiques, dont il s'est dépouillé dans l'intérêt de l'État. B. N., ms. f. Baluze, t. 332, f° 152.
12 septembre. Brühl.	A la Reine.	La dernière lettre de la Reine lui a fait pleurer des larmes de sang. Si Elle suit les conseils de Lionne pour ce qui le concerne, cela le mettra au tombeau. Plaintes contre Lionne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 271.
12 septembre. Brühl.	A Ondedei.	Mazarin l'engage à agir vivement pour assurer le succès de l'affaire de Brisach. Il faut soutenir le courage du duc de Mercœur. B. M., ms. 1719, t. V, f° 494 verso.
15 septembre. Brühl.	A Antonio Pimentelli.	Il faut attendre le retour de Fuensaldagne pour s'occuper des négociations. B. M., ms. 1719, t. V, f° 331.
19 septembre. [Brühl.]	A Roussereau.	Roussereau a tort de croire qu'Ondedei a cherché à lui nuire dans l'esprit de Mazarin. Le Cardinal se plaint de la lettre par laquelle Brienne lui a enjoint de se rendre à Rome; elle lui paraît dictée par Mme d'Aiguillon, de concert avec Chavigny. Mazarin désire que la princesse palatine et Bartet se plaignent aussi à la Reine de la conduite de Brienne. Il ajoute sur Condé que, si les avances faites par le président Perraut étaient sincères, et que l'on reconnût que « M. le Prince vouloit rentrer tout de bon dans le devoir, on ne devroit pas negliger de l'ayder en cela ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 220.
19 septembre. [Brühl.]	A Bartet.	Il est ravi de joie de ce que la Reine a fait pour La Vieuville[1]. Sans cela, Mazarin eût été réduit à la mendicité. Détails d'intrigues à suivre. Brienne est soutenu par Mme d'Aiguillon; il n'est pas étonnant qu'il ait voulu reléguer Mazarin à Rome. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 282.

[1] Il avait été nommé surintendant des finances.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
19 septembre. [Brühl.]	A la Reine.	Remerciements pour les lettres de la Reine, qui sont si expressives et si touchantes, que l'on voit que c'est le cœur qui parle. La plus grande affaire de la Reine doit être maintenant de nettoyer le cabinet. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 286.
22 septembre. [Brühl.]	A Penacors, ou Pennacors.	Mazarin l'engage à prévenir MM. de Noirmoutiers et de Bussy-Lameth qu'on cherche à lui inspirer des soupçons contre Mme de Chevreuse et contre le Coadjuteur; mais il n'est pas dupe de ces artifices. Il ajoute : « A ce que je puis juger, M. le Prince levera tout-à-fait le masque. C'est un grand malheur qu'on n'ayt pu empescher ses troupes de marcher à Stenay; ce qui ne devoit pas estre difficile, puisqu'il y a longtemps que, par la contenance desdictes troupes, et par les actions de M. le Prince, on voyoit bien qu'il avoit cela dans l'esprit. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 224.
23 septembre. [Brühl.]	A Milet.	Mazarin lui recommande de pénétrer les intentions de la Reine à son égard. Il désire donner satisfaction à M. de Rodez (Hardouin de Péréfixe), qui a eu à se plaindre d'un de ses agents. Aff. étr. (France), t. 268, f° 226.
24 septembre. [Brühl.]	Au bailli de Valençay.	Mazarin revient sur le projet que Brienne a eu de l'envoyer à Rome, sur les dispositions du Pape à son égard, et sur les conditions auxquelles il pourrait accepter une pareille mission. Aff. étr. (France), t. 268, f° 226 verso.
25 septembre. [Brühl.]	A Penacors.	Mazarin lui exprime sa reconnaissance pour M. de Noirmoutiers. Il serait à souhaiter que ce personnage se rendît à Paris. Aff. étr. (France), t. 268, f° 230 verso.
25 septembre. [Brühl.]	A Bellat, ou Bellot.	Mazarin le remercie d'avoir chiffré une lettre que lui adressait la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 231.
26 septembre. [Brühl.]	A M. de Vendôme.	Mazarin le remercie de lui avoir envoyé le sieur de la Monnerye, qu'il « a entretenu à diverses reprises sur toutes choses [1] ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 232 verso.
26 septembre. [Brühl.]	A Bartet (?)	Accusé de réception de trois lettres. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 291.

[1] Il s'agissait probablement de *reprises* sur des vaisseaux ou sur des marchandises transportées par mer. Le duc de Vendôme, grand amiral de France, pouvait servir Mazarin dans des revendications de cette nature.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
26 septembre. [Brühl.]	A la Reine.	Plaintes très vives à l'occasion de la déclaration publiée contre lui dans le Parlement (le 5 septembre 1651 [1]). Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 261.
26 septembre. [Brühl.]	Au Roi.	Il est très sensible au souvenir du Roi; mais si l'on n'entreprend de guérir promptement le mal que le Roi et la Reine lui ont fait, ils perdront un bon serviteur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 300.
27 septembre. Brühl.	A Bartet.	La nouvelle de la déclaration royale l'a plongé dans une de ces douleurs qui rendent stupide. Il est persuadé que la Reine n'en a pas eu connaissance. Il prie Bartet de le venir trouver à Dinant, où il doit se rendre. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 301.
27 septembre. Brühl.	A la princesse palatine.	Tristesse de Mazarin. Il remercie la Palatine de ses bons offices. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 312.
27 septembre. Brühl.	Au marquis de Piennes.	Mazarin se plaint vivement de la déclaration qui a été lue contre lui au Parlement. Il a recommandé à la Reine les intérêts du marquis de Piennes. Aff. étr. (France), t. 268, f° 233.
28 septembre. [Brühl.]	A Jobart.	Remerciements à Mme de Puisieux. Recommandations pour les affaires particulières de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 233 verso.
28 septembre. [Brühl.]	A Mme de Brégy.	Mazarin lui exprime son affliction d'une déclaration qui apprendra bientôt à toute la terre, qu'il est « le plus scélérat des hommes ». Cependant il a reçu une grande consolation des deux lettres de Mme de Brégy. Il pense, comme elle, qu'il faudrait qu'il y eût auprès de la Reine des gens capables de la bien servir et de relever l'autorité royale. Aff. étr. (France), t. 268, f° 234.
28 septembre. [Brühl.]	Au duc de Mercœur.	Mazarin insiste vivement sur le désespoir que lui cause la déclaration royale. Il espère que la Reine tiendra à le justifier. Elle « a interest de faire cognoistre à tout le monde qu'elle n'avoit pas honoré de sa bienveillance un homme qui en fust indigne et noircy de crimes si abominables comme ceux qui sont portez dans la declaration ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 235.

[1] Voy. ci-dessus, p. [illegible], note 1.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
28 septembre. [Brühl.]	A Fabert.	Mazarin compte sur la bienveillance de Leurs Majestés; mais il doute de celle des personnes établies près d'Elles. Il a été affligé de la dernière déclaration donnée contre lui, quoiqu'il soit convaincu que « Leurs Majestez y ont donné les mains, sans sçavoir l'importance de la chose ». Il espère qu'Elles y apporteront quelque remède. Aff. étr. (France), t. 268, f° 234 verso.
28 septembre. [Brühl.]	A la princesse de Phalsbourg.	Remerciements pour la bienveillance que la princesse lui témoigne dans son malheur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 235.
28 septembre. [Brühl.]	A Roussereau.	Plaintes sur la déclaration royale. Aff. étr. (France), t. 268, f° 236.
28 septembre. Brühl.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements et protestations de désir de lui être utile. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 19; autographe.
29 septembre. [Brühl.]	Au duc de Mercœur.	Mazarin ne veut plus s'occuper des affaires qu'on lui recommande, comme celles des comtes d'Olonne et de Lude. Il n'a plus aucun crédit. Aff. étr. (France), t. 268, f° 236 verso.
29 septembre. [Brühl.]	A M. de Manicamp.	Remerciements pour l'intérêt que Manicamp lui témoigne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 237.
29 septembre. [Brühl.]	Au marquis de Saint-Maisgrin, ou Saint-Mesgrin.	Mazarin est au désespoir de ne pas pouvoir l'assister comme il aurait voulu; mais il ne lui reste ni argent, ni vaisselle, ni pierreries. Aff. étr. (France), t. 268, f° 237.
29 septembre. [Brühl.]	A Palluau.	Mazarin le remercie des conseils qu'il lui donne et lui annonce qu'il a écrit fortement à la Reine en sa faveur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 237 verso.
29 septembre. Brühl.	Au comte d'Olonne [1].	Mazarin regrette de ne pas pouvoir le servir pour la demande qu'il adresse à la Reine; mais il n'a aucun crédit [2]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 238 verso.
29 septembre. [Brühl.]	A M. de Miossens.	Mazarin lui déclare qu'il fera toujours grand cas de ses recommandations. Aff. étr. (France), t. 268, f° 239.
29 septembre. [Brühl.]	Au bailli de Souvré.	Mazarin n'a pris aucun engagement avec le comte de Lude pour la charge dont lui a parlé le bailli de Souvré. Aff. étr. (France), t. 268, f° 239.

[1] Philippe de la Trémoille, ou Trémouille, comte d'Olonne, né en 1596, mort en 1670.
[2] Dans la lettre que Mazarin écrit à Palluau, à la même date, il dit : « Je n'ay pas grand sujet d'estre satisfaict de M. d'Olonne apres quantité de discours qu'il a tenus tres-mal à propos à mon esgard. »

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
30 septembre. [Brühl.]	Au pere Paulin (jésuite, confesseur du Roi).	Après l'avoir remercié des témoignages d'affection qu'il lui donne, Mazarin se plaint très vivement de la déclaration du 5 septembre. Il prie le père Paulin de parler à Leurs Majestés du tort que cette déclaration leur fait. Il pourra communiquer cette lettre aux évêques de Lavaur et de Coutances, « auxquels je me fie entierement », écrit Mazarin. Il ajoute : « Je suis fort estonné de ce que vous me mandez de M. de Rhodez [1], auquel j'ay donné sujet d'estre de mes meilleurs amys. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 240.
30 septembre. [Brühl.]	A l'evêque de Lavaur [2].	Remerciements pour les avis qu'il a envoyés à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 241.
2 octobre. Brühl.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin insiste toujours sur son désir de voir la paix promptement conclue. B. M., ms. 1719, t. V, f° 332.
3 octobre. [Brühl.]	A la princesse palatine.	Inquiétude que cause à Mazarin le mauvais état de santé de la princesse. Il espère que cela ne l'empêchera pas de s'occuper de ses intérêts. Il est disposé, d'après ce que lui écrit la Reine, à se fier au Coadjuteur et à Mme de Chevreuse. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 313.
3 octobre. [Brühl.]	A la Reine.	Remerciements pour les lettres pleines de tendresse et d'une amitié si ferme que lui adresse la Reine. Il s'efforcera de conclure la paix avec l'Espagne; mais la conduite de Condé rend un accommodement fort difficile. Triste état de la France. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 319.
5 octobre. [Brühl.]	Au comte de Lude.	Remerciements pour les témoignages d'affection qu'il lui a donnés. Aff. étr. (France), t. 268, f° 243.
5 octobre. [Brühl.]	Au marquis de Vardes et au comte de Moret.	Protestations de désir de leur rendre service. « Je fais response, ajoute Mazarin, à la personne [3] qui m'a escrit sur la mesme affaire, de laquelle il vous plaist de me parler, parce que je puis le faire en sorte que, si les lettres venoient à estre prises, on n'y comprendroit rien. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 243 verso.
5 octobre. [Brühl.]	A la princesse palatine.	Mazarin a recommandé fortement à la Reine le comte de Moret et le marquis de Vardes. Il n'a pas été visité par un envoyé du marquis de La Vieuville; mais il n'a pas besoin de cette nouvelle preuve de son affection [4]. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 325.

[1] Hardouin de Péréfixe, ancien précepteur du Roi.
[2] Jean-Vincent de Tulles, dont il a été question ci-dessus.
[3] Cette personne est certainement la princesse palatine, à laquelle Mazarin parlait des deux frères (Vardes et Moret) dans un langage de convention, inintelligible pour qui n'en a pas la clef. (Voy. le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 325.)
[4] On a déjà vu que la princesse palatine s'intéressait tout particulièrement à La Vieuville et surtout à son fils.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
8 octobre. Brühl.	Au marquis del Bufalo, à Rome.	Compliments sur le mariage de sa seconde fille, Vittoria, avec le seigneur Paolo Francesco Falconieri. B. M., ms. 1719, t. V, f° 336.
8 octobre. [Brühl.]	Au maréchal de Grancey.	Protestations d'amitié. D'Estrades, auquel Mazarin écrit en détail[1], lui communiquera les nouvelles. Aff. étr. (France), t. 268, f° 247 verso.
8 octobre. [Brühl.]	A M. de Montdejeu (Jean de Schulemberg).	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 248.
8 octobre. Brühl.	Au cardinal Scotti, à Rome.	Éloge de la prudence et de l'habileté du cardinal Orsini, qui a contribué puissamment à l'accommodement des affaires de l'ambassadeur de France à Rome. B. M., ms. 1719, t. V, f° 338.
8 octobre. [Brühl.]	A M. de Navailles.	Protestations d'estime, d'affection et de confiance absolue pour M. de Navailles. Mazarin désire qu'il s'occupe de l'affaire de Brisach et qu'il tâche de lui assurer le gouvernement de cette place. Nécessité de bien choisir les troupes que l'on enverra en Champagne et de les composer de corps dévoués à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 268, f° 248.
9 octobre. [Brühl.]	A M. Esprit[2].	Mazarin a fait ce que lui avait demandé M. Esprit dans l'intérêt de Laigues. Il le remercie des conseils qu'il lui a donnés. Quant au duc d'Orléans, il sera difficile de le ramener à de meilleurs sentiments. Aff. étr. (France), t. 268, f° 250.
10 octobre. [Brühl.]	A Milet.	Mazarin le charge de dire au maréchal du Plessis-Praslin qu'il doit engager la Reine à rappeler Mazarin en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 249 verso.
10 octobre. [Brühl.]	A la Reine.	La Reine doit lui fournir les moyens d'obtenir la réparation de son honneur. Il a appris avec peine que la Cour va s'éloigner de Fontainebleau[3]; il tâchera de s'en rapprocher. Il serait bon que le Roi lui donnât l'ordre de faire des levées et d'entrer en France. Plaintes contre Mmes d'Aiguillon et Brienne. Les lettres de la Reine le consolent. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 308.
10 octobre. Brühl.	A l'abbé Bentivoglio.	La justification, que l'abbé Bentivoglio lui a adressée, n'était pas nécessaire. Mazarin connaît son zèle pour le service de la Reine et son affection pour lui. B. M., ms. 1719, t. V, f° 340-341.

[1] Voy. ci-dessus, p. 457, la lettre de Mazarin à d'Estrades.

[2] Il s'agit probablement du médecin Esprit, alors en grande réputation. (Voy. l'ouvrage de M. V. Cousin, intitulé : *Mme de Sablé*.)

[3] On a vu que la Cour quitta Fontainebleau pour se rendre en Berry et enlever cette province aux partisans de Condé. Elle alla ensuite en Poitou pour résister à Condé, qui était maître de la Guyenne et avait envahi la Saintonge.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
11 octobre. Brühl.	Au duc de Neubourg.	Mazarin regrette de n'avoir pu voir le duc de Neubourg. Il le félicite d'avoir rendu la paix à ses États. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 341-342.
16 octobre. Brühl.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin lui annonce son départ pour Dinant. B. M., ms. 1719, t. V, f° 343.
18 octobre. Huy.	Au cardinal Antonio Barberini.	Après avoir quitté Brühl, Mazarin s'est rendu à Huy. Il se propose d'aller à Dinant, où il sera plus près de la France et trouvera plus de sécurité qu'à Brühl. B. M., ms. 1719, t. V, f° 344.
19 octobre. Huy.	Au seigneur Buti, à Gênes.	Mazarin n'a rien négligé pour faire obtenir au cardinal Antonio Barberini l'évêché de Poitiers. B. M., ms. 1719, t. V, f° 349.
19 octobre. Huy.	Au marquis Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin a reçu du cardinal Antoine une lettre du 23 septembre, datée de la maison de Gianettino Giustiniani, où il l'assure de l'affection de ce seigneur pour lui. Remerciements et protestations d'affection et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f° 351.
19 octobre. Huy.	A Monseigneur Ornano, à Rome.	Compliments sur son entrée en prélature. B. M., ms. 1719, t. V, f° 353.
19 octobre. Huy.	A l'abbé Costa.	Réponse à une lettre du 11 septembre, par laquelle l'abbé Costa avait annoncé à Mazarin la mort du cardinal Panzirolo (Pancirole). B. M., ms. 1719, t. V, f° 353.
19 octobre. Huy.	A la princesse de Phalsbourg.	Remerciements pour le dévouement avec lequel elle veut servir Mazarin auprès du duc et de la duchesse d'Orléans. Malheureusement, le duc d'Orléans se laisse entraîner depuis quelque temps par les ennemis du Cardinal. Aff. étr. (France), t. 268, f° 254.
20 octobre. Huy.	A l'abbé Tosti, à Rome.	Remerciements pour les sentiments d'affection qu'il a témoignés à Mazarin. Vif regret de ne pouvoir continuer de servir, comme il avait commencé à le faire, le duc de Bracciano, le cardinal Orsini et le duc de S. Gemini. B. M., ms. 1719, t. V, f° 355.
20 octobre. Huy.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin le remercie pour les détails que sa dernière lettre contient sur la situation de la Provence. Prière de continuer de l'en informer et spécialement de ce qui concerne la Catalogne. B. M., ms. 1719, t. V, f° 357.
20 octobre. Huy.	A l'Internonce, à Bruxelles.	Compliments sur sa nomination à la nonciature de Bruxelles. B. M., ms. 1719, t. V, f° 358.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
21 octobre. Huy.	Au duc de Neubourg, à Düsseldorf.	Compliments de condoléance à l'occasion de la mort de la belle-fille du duc de Neubourg. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 358-359.
21 octobre. Huy.	Au prince de Neubourg, à Düsseldorf.	Compliments de condoléance à l'occasion de la mort de la princesse sa femme. B. M., ms. 1719, t. V, f° 359.
21 octobre. Huy.	Au marquis Palaviccino, à Paris.	Mazarin le remercie de la gracieuse lettre qu'il lui a adressée en date du 27 septembre. Il s'étonne qu'on n'ait pas encore rendu à la Sérénissime République de Gênes la galère qu'elle réclame. Il faut l'imputer aux désordres du royaume. B. M., ms. 1719, t. V, f° 361.
21 octobre. Huy.	A Cenami.	Mazarin lui accuse réception des pièces qu'il lui a envoyées, avec sa lettre du 29 du passé. Ayant appris, par cette lettre, que Cenami va se rendre en Italie, il le prie de dresser, avant son départ, le compte de tous les deniers que le Cardinal a avancés au Roi et de le remettre à Colbert, afin qu'il en puisse solliciter le remboursement. B. M., ms. 1719, t. V, f° 362.
22 octobre. Huy.	Au prince d'Harcourt.	Protestations de confiance et de dévouement à son service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 256.
22 octobre. Huy.	A M. de Quesont.	Mazarin l'envoie vers le prince de Waldeck pour régler les conditions auxquelles il pourrait lever des troupes [1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 260.
23 octobre. Huy.	Au comte de Fuensaldagne.	N'ayant pas reçu de réponse aux lettres qu'il a adressées à Pimentelli, Mazarin prie Fuensaldagne de lui faire connaître ses intentions. B. M., ms. 1719, t. V, f° 363.
23 octobre. Huy.	A Antonio Pimentelli.	Lettre dans le même sens. B. M., ms. 1719, t. V, f° 364.
23 octobre. Huy.	Au gouverneur de Cambray.	Remerciements pour la courtoisie avec laquelle il a accueilli tous les envoyés de Mazarin qui ont traversé Cambray. Le Cardinal lui demande la même protection pour un gentilhomme que lui a envoyé M. de Navailles et qui s'en retourne à Bapaume [2]. B. M., ms. 1719, t. V, f° 367.
24 octobre. Huy.	Au marquis de Noirmoutiers.	Mazarin compte entièrement sur le marquis de Noirmoutiers. Protestations de dévouement à son service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 261 verso.

[1] Voy. ci-dessus, p. 480 et suiv.
[2] On a déjà dit que Navailles était gouverneur de Bapaume.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
24 octobre. Huy.	A M. de Nouveau.	Protestations de confiance et de dévouement. Aff. étr. (France), t. 268, f° 262.
24 octobre. Huy.	Au Rhingrave.	Mazarin attend avec impatience que le Rhingrave puisse lui faire savoir la réponse qu'il a dû recevoir du duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 262 verso.
24 octobre. Huy.	Au marquis de Pienules.	Mazarin le remercie des sentiments de dévouement que le marquis lui témoigne et des nouvelles qu'il lui a envoyées. Aff. étr. (France), t. 268, f° 263.
24 octobre. Huy.	A la Reine.	La Reine se doit bien garder de rentrer dans Paris. Protestations de tendresse. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 334.
24 octobre. [Huy.]	A la princesse palatine.	Remerciements et protestations d'affection. Nécessité de s'appliquer à reconnaître les véritables intentions des frondeurs et principalement du Coadjuteur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 336.
24 octobre. Huy.	A M. d'Olonne.	Remerciements et protestations du désir de le servir. Aff. étr. (France), t. 268, f° 263.
27 octobre. Huy.	A la Reine.	Recommandation pour Milet. Partet se rend à la Cour. Mazarin compte pleinement sur l'amitié de la Reine; ils sont unis par des liens, « que vous-même êtes tombée d'accord plus d'une fois avec moi qu'ils ne pouvoient être rompus ni par le temps ni par quelque effort qu'on y fît ». Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 337.
27 octobre. Huy.	A Milet.	Mazarin le prie de rendre à la Reine un billet par lequel il demande pour M. de Vilette la charge de mestre de camp général des Carabins, vacante par la mort d'Arnauld de Corbeville. Aff. étr. (France), t. 268, f° 264.
27 octobre. Huy.	A M. de Vilette, ou Villette.	Mazarin lui promet d'appuyer la demande, qu'il a adressée à la Reine, de la charge de mestre de camp général des Carabins. Aff. étr. (France), t. 268, f° 265.
27 octobre. Huy.	Au marquis de Fabert.	Mazarin lui annonce qu'il a demandé à la Reine, pour M. de Vilette, la charge de mestre de camp général des Carabins. Aff. étr. (France), t. 268, f° 265 verso.
27 octobre. Huy.	Au marquis de Fabert.	Mazarin l'avertit qu'on pourrait attaquer à l'improviste des troupes de Condé logées aux environs de Dinant. Aff. étr. (France), t. 268, f° 265 verso.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
29 octobre. [Huy.]	A la Reine.	Mme de Chevreuse a dit que l'amitié de la Reine pour Mazarin ne dépasserait pas le dix-huitième mois. Il ne craint pas qu'il en soit ainsi. Cependant il sera bien aise qu'une déclaration de la Reine dissipe toutes ses inquiétudes. Soupçons contre Villeroy, qui cherche à éloigner le Roi de Mazarin et veut peut-être traiter avec Condé. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 339.
29 octobre. Huy.	A l'abbé de Guron.	Protestations d'affection et remerciements pour les services qu'il rend. Aff. étr. (France), t. 268, f° 269 verso.
30 octobre. Huy.	A la Reine.	Sur le voyage de la Cour dans le Poitou. Instructions relatives à la conduite que la Reine doit tenir. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 344.
30 octobre. Huy.	A Bartet.	Les dangers que Bartet a courus ont causé de l'inquiétude à Mazarin. Négociations à suivre. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 347.
30 octobre. Huy.	A M. Rocci, à Rome.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort du cardinal, son oncle. B. M., ms. 1719, t. V, f° 368.
30 octobre. Huy.	A Camille Massimi, à Rome.	Félicitations à l'occasion de sa promotion à la charge de clerc de la Chambre (Apostolique). B. M., ms. 1719, t. V, f° 369.
30 octobre. Huy.	A la duchesse de Bavière.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort du duc de Bavière. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 370-371.
31 octobre. Huy.	A l'archiduc d'Insprück.	Remerciements pour les témoignages d'affection que S. A. Sérénissime a donnés à Mazarin. Le Cardinal désire vivement pouvoir un jour lui en témoigner sa reconnaissance. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 371-372.
31 octobre. Huy.	Au colonel Brazicalune (*sic*), à Insprück.	Les troubles de la France n'ont pas permis de donner suite aux communications que le colonel lui avait faites de la part de l'archiduc d'Insprück; mais, dès qu'il sera possible, Mazarin s'efforcera d'obtenir de la Cour une réponse favorable. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 373-375.
2 novembre. Huy.	A Bluet.	Mazarin désire que M. de Vendôme se rende à la Cour, afin de parler à la Reine et de lui dévoiler les artifices des ennemis de Mazarin. Il sera bien secondé par M. de Mercœur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 279.
2 novembre. Huy.	A Talon (Omer).	Mazarin ne peut croire que Talon ait changé de sentiments à son égard. Aff. étr. (France), t. 268, f° 279 verso.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
2 novembre. Huy.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin regrette le voyage de la Cour en Poitou; il se montre disposé à satisfaire les frondeurs (Laigues, Mme de Chevreuse, le Coadjuteur), dont Noirmoutiers est l'intermédiaire. Aff. étr. (France), t. 268, f° 280.
3 novembre. Huy.	A M. de Fabert.	Mazarin a reçu des assurances de secours du maréchal d'Aumont, du comte de Broglie, du maréchal d'Hocquincourt, de M. de Bar, du chevalier de Montaigu, de Le Rasle. Aff. étr. (France), t. 268, f° 282 verso.
4 novembre. Huy.	A M. de Beaujeu.	Mazarin promet de s'employer activement pour une affaire dont Beaujeu désire le succès. Aff. étr. (France), t. 268, f° 287.
[4] novembre. Huy.	Au prince de Chimay.	Mazarin lui annonce qu'il va quitter Huy pour se rendre à Dinant. B. M., ms. 1719, t. V, f° 376.
5 novembre. Dinant.	A Milet.	Si le maréchal du Plessis-Praslin croit que Mazarin doit prendre immédiatement une résolution, il est prié de le faire savoir. Le Cardinal promet de recommander fortement M. de Comminges, dont il fait un grand éloge. Aff. étr. (France), t. 268, f° 291.
5 novembre. [Dinant[1].]	A Antonio Pimentelli.	Chagrin que sa maladie cause à Mazarin. B. M., ms. 1719, t. V, f° 375.
5 novembre. [Dinant.]	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin le prie de lui faire connaître ses intentions. B. M., ms. 1719, t. V, f° 376.
6 novembre. Dinant.	A M. de Gravel.	Mazarin l'entretient des levées de troupes dont il est chargé, et des précautions à prendre. Aff. étr. (France), t. 268, f° 292.
6 novembre. Dinant.	A Milet.	Grand éloge du prince Thomas de Savoie-Carignan. Mazarin désire que la charge, vacante par la mort d'Arnauld[2], soit donnée à M. de Vandy. Aff. étr. (France), t. 268, f° 292.
8 novembre. [Dinant.]	A la Reine.	Remerciements pour les lettres qu'Elle lui écrit, et où « l'amitié est dans son entier ». Elle ne doit pas se laisser surprendre par un accommodement avec Condé. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 349.
9 novembre. Dinant.	Au maréchal de la Ferté-Senneterre.	Mazarin lui donne avis de levées de troupes qu'il fait faire. Il lui parle aussi des régiments au service du duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 300.

[1] Le manuscrit porte encore Huy; mais on trouve, aux archives des Affaires étrangères, des lettres du 5 novembre 1651, datées de Dinant.
[2] Probablement Arnauld de Corbeville, mestre de camp des Carabins.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
10 novembre. Dinant.	A Saint-Maisgrin, ou Mesgrin.	Mazarin le remercie de la bienveillance qu'il lui a témoignée et le prie de la lui conserver. Aff. étr. (France), t. 268, f° 300 verso.
12 novembre. [Dinant.]	A Mme de Beauvais.	Témoignages d'intérêt à l'occasion de sa maladie. Mazarin voudrait être en état de la mieux servir. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 352.
13 novembre. Dinant.	A M. de Gravel.	Lettre relative aux levées que M. de Gravel fait en Allemagne. Mazarin le presse de les amener le plus tôt possible, et lui donne des renseignements qui devront faciliter sa mission. Ces troupes, réunies aux levées de Brandebourg, devront former un corps de six mille hommes. Aff. étr. (France), t. 268, f° 302 verso.
13 novembre. Dinant.	Au baron d'Ambize (?) (d'Ambre?)	Mazarin lui recommande Manicamp, qui s'est rendu à Rocroy pour le voir et qui est tombé malade dans cette ville. Aff. étr. (France), t. 268, f° 302 verso.
13 novembre. Dinant.	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'entretient de ses affaires particulières et lui recommande d'amasser le plus d'argent possible. Il est fâché qu'il n'ait pas vu M. de La Vieuville. Ce Surintendant l'accuse d'avoir tenu des propos injurieux contre lui. Le Cardinal écrit à la princesse palatine, qui a du pouvoir sur le Surintendant, pour qu'elle travaille à la réconciliation de Colbert avec La Vieuville. Aff. étr. (France), t. 268, f° 304 verso.
13 novembre. Dinant.	A Penacors.	Mazarin compte sur la prochaine promotion de Retz au cardinalat : « Je viens de recevoir tout presentement une lettre de M. l'ambassadeur, qui est à Rome, et d'autres amys que j'y ay, par lesquels j'apprends avec une derniere joye que les diligences de M. le Prince et de M. le Prince de Conty n'avoient pu rien produire aupres du Pape au prejudice de la promotion de M. le Coadjuteur, laquelle personne ne met en doute au premier consistoire du mois prochain. Je vous prie de vous en resjouyr par advance avec luy, de ma part, et luy dire que cela vient du cœur. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 306.
13 novembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin l'entretient principalement des levées de troupes qui se font, par ses ordres, en différents lieux. Aff. étr. (France), t. 268, f° 307.
13 et 14 nov. Dinant.	A M. de Gravel.	Deux lettres sur le même sujet. Aff. étr. (France), t. 268, f° 309 recto et verso.
14 novembre. Dinant.	Au duc de Mercœur.	Mazarin est fort satisfait de l'accommodement du duc de Vendôme, père du duc de Mercœur, avec la Reine; il avait écrit en sa faveur. Il recommande à Mercœur de vivre en bonne intelligence avec Bartet. Aff. étr. (France), t. 268, f° 310 verso.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
14 novembre. [Dinant.]	A la Reine.	Pimentelli doit se rendre près de lui pour traiter de la paix. Mazarin exprime la joie que lui causent les lettres de la Reine. Elle ne doit pas témoigner à Bartet le mécontentement qu'Elle a contre lui. Recommandation pour Le Tellier. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 355.
14 novembre. Dinant.	A Paul Maccarani, à Rome.	Remerciements pour la bienveillance que le cardinal Ginetti témoigne à Mazarin. Il y est d'autant plus sensible, qu'il n'a jamais eu l'occasion de rendre service à Ginetti. Mazarin est arrivé à Dinant, où la proximité de la France lui permettra de mieux surveiller ses intérêts. B. M., ms. 1719, t. V, f° 379-380.
14 novembre. Dinant.	A Carlo Malatesta.	Remerciements pour les félicitations que Carlo Malatesta lui avait adressées à l'occasion du mariage d'une de ses nièces avec le duc de Mercœur. B. M., ms. 1719, t. V, f° 380.
14 novembre. Dinant.	A l'abbé Nicolo Strozzi.	Remerciements pour une lettre que lui avait adressée l'abbé Strozzi, le 24 octobre. Mazarin y a vu avec plaisir les témoignages de l'affection du duc de Modène et du cardinal d'Este, frère du duc. B. M., ms. 1719, f°s 381-382.
15 novembre. Dinant.	A la princesse palatine.	Protestations d'affection et de reconnaissance. Mazarin est un ami dévoué du surintendant des finances, La Vieuville, et de son fils. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 357.
15 novembre. Dinant.	Au chevalier de La Vieuville, fils du Surintendant.	Assurances de dévouement pour lui et pour sa famille. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 359.
15 novembre. [Dinant.]	A Bartet.	Mazarin se réjouit de sa bonne intelligence avec les frondeurs. Il fait l'éloge de Colbert, qui est à lui, et qui « noieroit toutes les personnes qu'il aime » pour les intérêts de Mazarin. Plaintes sur le manque de secret. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 361.
15 novembre. Dinant.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin prie l'évêque d'Orange de lui envoyer toutes les semaines des nouvelles, spécialement sur l'état de la cité de Barcelone et sur toute la province (de Catalogne). Il pourra, pour plus de sûreté, adresser ses lettres à M. Colbert à Paris, rue Saint-Eustache. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 382-383.
15 novembre. Dinant.	A l'électeur de Brandebourg.	Mazarin remercie l'Électeur de l'affection qu'il témoigne pour la France et dont le comte de Waldeck a été chargé de porter l'expression au Cardinal. Original aux archives d'État de Berlin; communication de M. Firmenich.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
16 novembre. Dinant.	Au maréchal d'Hocquincourt.	Mazarin lui annonce qu'une somme de cinquante mille écus doit lui être envoyée de Paris. Le Maréchal disposera de vingt-cinq mille écus d'après les plans arrêtés avec le Cardinal[1], et gardera les vingt-cinq mille autres pour être envoyés ultérieurement à Rethel. Aff. étr. (France), t. 268, f° 312 verso.
16 novembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin le prie de remettre douze mille livres à M. de Beaujeu, qui doit lever pour lui une compagnie de cent cavaliers. Aff. étr. (France), t. 268, f° 312 verso.
16 novembre. Dinant.	Au maréchal d'Aumont.	Prière d'avoir pleine confiance dans ce que lui diront les deux personnes que Mazarin lui envoie. Aff. étr. (France), t. 268, f° 313.
16 novembre. Dinant.	A M. de Montdejeu, ou Mondejeu.	Remerciements pour les services qu'il rend. Désir de lui être utile. Aff. étr. (France), t. 268, f° 313 verso.
16 novembre. Dinant.	Au prince Thomas de Savoie.	Remerciements pour la lettre que le prince lui a adressée. Mazarin se réjouit de savoir qu'il est auprès de Leurs Majestés, qui connaissent son mérite. Protestations de reconnaissance et de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 383-384.
17 novembre. Dinant.	Au prince Thomas de Savoie.	Mazarin est disposé à obéir aux ordres du Roi; mais il veut pouvoir rendre service; ce qui serait impossible, s'il entrait en France « les mains vides ». Aff. étr. (France), t. 250, f° 313 verso.
17 novembre. Dinant.	Au maréchal du Plessis.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 314.
17 novembre. [Dinant.]	A [Bartet?]	Dans quelques jours, le Cardinal saura ce qu'on peut espérer de la paix. Si le Coadjuteur pouvait s'avancer pour l'entrevue avec Mazarin, ce dernier viendrait jusqu'à Rethel. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 370.
17 novembre. [Dinant.]	A la Reine.	Mazarin recommande de faire présenter au Parlement la déclaration contre Condé. Avant huit jours, il aura une entrevue avec Fuensaldagne. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 372.
18 novembre. Dinant.	A M. de Laigues.	Protestations de confiance et de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 314.

[1] Il s'agissait de levées de troupes. (Voy. ci-dessus, p. 524-525.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
19 novembre. Dinant.	Au baron de Fauffe[1].	Mazarin le remercie des services qu'il lui rend et le charge de faire parvenir promptement et sûrement des dépêches au Rhingrave. Aff. étr. (France), t. 268, f° 327.
19 novembre. Dinant.	A M. de Gravel.	Difficulté de se procurer, à Liège, des lettres de change pour Cologne, et cependant les officiers veulent de l'argent comptant. « Je hazarderay, ajoute le Cardinal, à la derniere extremité, de faire partir de Liege tout l'argent comptant que je pourray mettre ensemble; mais, outre que la risque est grande, il sera difficile que je trouve la somme qui sera necessaire. » Mazarin craint que ces difficultes ne rendent les levées impossibles. Il prie M. de Gravel de travailler à surmonter ces obstacles. Aff. étr. (France), t. 268, f° 327 verso.
19 novembre. [Dinant.]	A l'abbé Fouquet.	Mazarin répond aux plaintes de l'abbé Fouquet relativement à des benefices que demandait cet abbé. Il proteste de son affection pour lui et de son désir de le servir. B. N., ms. f. fr. 23.202, f° 91; autographe. — Aff. étr. (France), t. 268, f° 329; copie.
19 novembre. [Dinant.]	A Bartet.	Puisqu'il n'y a aucun jour à la paix, Mazarin veut, en rentrant en France, se mettre en état de le faire sans danger; il lève des troupes. Il compte sur Turenne et sur le duc de Bouillon. Il importe surtout que la Reine ne se laisse pas prendre aux propositions d'accommodement avec Condé. Regrets de la perte de ses tapisseries. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 378.
19 novembre. [Dinant.]	A la princesse palatine.	Négociations à suivre avec le duc de Bouillon et avec les frondeurs. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 385.
20 novembre. Dinant.	Au marquis de Piennes.	Remerciements pour les nouvelles preuves d'affection qu'il a données à Mazarin. Le Cardinal a surtout été ravi de ce qu'il lui mande du Coadjuteur. Le moment est venu d'agir vigoureusement. Mazarin se prépare à entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 329 verso.
20 novembre. Dinant.	A M. de Nouveau.	Mazarin a été très peiné des bruits répandus à l'égard de M. de Nouveau[2]. Il le remercie de l'offre qu'il lui a faite de s'opposer à la vente de ses tapisseries. « J'en conserveray l'obligation, lui écrit Mazarin, comme si la chose avoit son effect. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 333.

[1] Fauffe, ou Faufe, était un général de l'armée du duc de Lorraine.
[2] Jérôme de Nouveau étant, comme on l'a dit, maître ou directeur général des postes du royaume; il s'agissait probablement de lettres qu'on l'accusait d'avoir interceptées

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
20 novembre. Dinant.	A la Reine.	Quand la Reine aurait lieu de se défier des frondeurs, Elle n'en devrait rien témoigner. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 393.
21 novembre. Dinant.	A Le Rasle.	Envoi d'un billet pour toucher vingt-quatre mille livres de Fabert. Il remettra cette somme à Sainte-Maure, qui lui en donnera reçu. Aff. étr. (France), t. 268, f° 337 verso.
22 novembre. Dinant.	A Palluau.	Mazarin lui annonce son entrée prochaine en France. Il l'engage à fortifier son armée et à faire le siège de Montrond. Aff. étr. (France), t. 268, f° 337 verso.
22 novembre. Dinant.	A Talon (Philippe).	Lettre relative à des négociations entamées avec Mme d'Aiguillon. Mazarin attend, pour se prononcer, des propositions positives de cette dame et la décision de Leurs Majestés. Aff. étr. (France), t. 268, f° 339.
23 novembre. Dinant.	Au maréchal de la Ferté.	Remerciements; désir de Mazarin de trouver l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 340.
23 novembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Lettre relative à des levées de troupes. Arch. nat. KK, t. 1075, f° 116. — Aff. étr. (France), t. 268, f° 340 verso.
23 novembre. Dinant.	A Penacors.	Accusé de réception de ses lettres. Mazarin désire vivement lui donner des preuves de son affection. Aff. étr. (France), t. 268, f° 344.
24 novembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin lui recommande les dépêches qu'il lui envoie et le prie de les transmettre à Paris le plus promptement possible. Aff. étr. (France), t. 268, f° 344 verso.
24 novembre. Dinant.	A Gravel.	Lettre relative aux embarras pécuniaires dans lesquels se trouve Mazarin pour payer les levées faites par son ordre. Indication des ressources sur lesquelles on pourra encore compter. Il serait vivement à souhaiter que l'on pût obtenir une partie des troupes du duc de Lorraine, qui entreraient facilement en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 344 verso.
24 novembre. Dinant.	A l'électeur de Cologne.	Mazarin lui demande une prébende de l'église de Liège pour le fils du gouverneur de Dinant. B. M., ms. 1719, t. V, f° 385.
25 novembre. Dinant.	Au comte Wagnée.	Prière de hâter le plus possible les levées qu'il fait pour le Cardinal. Aff. étr. (France), t. 268, f° 347 verso.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
25 novembre. Dinant.	Au mareschal de la Ferté.	Mazarin l'entretient des levées de troupes qui se font pour son service. Arch. nat. KK, t. 1075, f° 120. — Aff. étr. (France), t. 268, f° 347.
25 novembre. Dinant.	A la Reine.	Necessité d'user de patience et de ne rien précipiter. Flatter Villeroy et Châteauneuf et employer avec eux la dernière dissimulation. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 395.
26 novembre. Dinant.	A la princesse palatine.	Le Coadjuteur peut compter sur l'amitié de Mazarin. Nécessité de se concilier Turenne et le duc de Bouillon. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 398.
26 novembre. [Dinant.]	A Bartet.	Mazarin désire que Vardes puisse réunir son régiment aux troupes qu'il a levées. Il s'applaudit des avantages obtenus par le comte d'Harcourt sur Condé. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 405.
26 novembre. Dinant.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Lettre relative aux affaires particulières de Mazarin. B. M., ms. 1719, t. V, f° 286.
26 novembre. Dinant.	A Milet.	Mazarin explique de nouveau les motifs qui l'ont empêché de se rendre immédiatement à la Cour, après en avoir reçu l'ordre du Roi [1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 349 verso.
26 novembre. Dinant.	Au prince Thomas.	Mazarin le prie de lui donner toujours des marques de son amitié. Aff. étr. (France), t. 268, f° 350 verso.
26 novembre. Dinant.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin affirme que, malgré les soupçons qu'on a cherché à lui donner contre le maréchal de Villeroy, il a pleine confiance en lui. Aff. étr. (France), t. 268, f° 350 verso.
26 novembre. Dinant.	Au duc de Mercœur.	Mazarin l'exhorte à avoir bon courage et à compter sur le succès. Aff. étr. (France), t. 268, f° 351.
27 novembre. Dinant.	Au comte Broglia (*sic*).	Recommandation en faveur de la comtesse d'Isenghien, afin que l'on épargne un de ses villages dans les contributions levées par la place de la Bassée (le comte de Broglie était gouverneur de la Bassée). Aff. étr. (France), t. 268, f° 350.

[1] Voy. ci-dessus, p. 501 et suiv., le mémoire du 19 novembre 1651.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
27 novembre. Dinant.	A la princesse palatine.	Défiance du Coadjuteur contre Bartet. Intrigues à la Cour contre Mazarin. On peut se fier à Le Tellier. Tentative pour enlever le Coadjuteur. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 411.
27 novembre. [Dinant.]	A la Reine.	Les avantages remportés sur Condé permettent à la Reine de se refuser à tout accommodement avec lui. Recommandation pour Le Tellier. Plaintes contre Bartet. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 417.
27 novembre. Dinant.	Au duc de Lorraine.	Mazarin le remercie de l'intérêt qu'il lui témoigne dans son malheur, et exprime le désir de pouvoir lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 268, f° 352 verso.
28 novembre. Dinant.	A Mme de Brégy.	Remerciements pour l'amitié qu'elle montre à Mazarin, et désir du Cardinal de lui en témoigner sa reconnaissance. Aff. étr. (France), t. 268, f° 351 verso.
28 novembre. Dinant.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin se plaint des cabales formées par ses ennemis. Il est nécessaire que ses amis leur résistent énergiquement. Aff. étr. (France), t. 268, f° 351 verso.
28 novembre. Dinant.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin lui adresse ses félicitations pour la victoire qu'il a remportée sur les troupes de Condé, « et a sa vue [1] ». Aff. étr. (France), t. 268, f° 352 verso.
29 novembre. Dinant.	A Ondedei.	Mazarin le presse de lui envoyer de l'argent en engageant ses diamants. B. M., ms. 1719, t. V, f° 516 verso.
30 novembre. Dinant.	A la princesse de Phalsbourg.	Remerciements pour le zèle avec lequel elle cherche à adoucir l'aigreur du duc et de la duchesse d'Orléans contre Mazarin. Le Cardinal désire vivement la conclusion de la paix. Le principal obstacle vient des prétentions du prince de Condé. Il termine en se plaignant du cardinal Grimaldi, qui a paru l'abandonner dans son malheur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 363 verso.
1er décembre. Dinant.	A la maréchale de Guébriant.	Protestations de confiance absolue dans le zèle et le dévouement de la Maréchale. Aff. étr. (France), t. 268, f° 364 verso.
2 décembre. Dinant.	A la Reine.	On peut avoir confiance en Mme de Guébriant et lui laisser la conduite de l'entreprise de Brisach. Mazarin annonce qu'il fera bientôt connaître le jour de son entrée en France. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 421.

[1] Cette victoire avait forcé Condé de lever le siège de Cognac. (Voy. ci-dessus, p. 528, note 2.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
3 décembre. Dinant.	Au maréchal d'Hocquincourt[1].	Recommandation de ne pas toucher à une somme de cinquante mille livres, que Colbert lui a envoyée. Elle est destinée à solder les levées de troupes faites en Allemagne. « Souvenez-vous bien, s'il vous plaist, ajoute le Cardinal, de publier que les levées qu'on faict, c'est pour se mettre en estat de resister aux ennemis, qui menacent tousjours de faire une entrée, avec toutes leurs forces, en France. » Le Cardinal recommande de dissimuler ses projets au moment où il se prépare à rejoindre le Roi et la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 368 verso.
4 décembre. Dinant.	Au duc de Navailles.	Recommandation pour que le maréchal d'Hocquincourt ait soin de lui amener de l'infanterie. Aff. étr. (France), t. 268, f° 371.
5 décembre. [Dinant.]	A la princesse palatine.	Mazarin souhaite lier amitié avec le Coadjuteur. C'est Bartet qui a proposé une entrevue entre Mazarin et Paul de Gondi. État des négociations. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 423.
5 décembre. Dinant.	A Ruvigny.	Mazarin prie Ruvigny de venir le trouver, sans perdre un moment. Aff. étr. (France), t. 268, f° 374.
5 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Nouvelles instances pour qu'il presse l'organisation des troupes, à la tête desquelles Mazarin doit entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 374 verso.
6 décembre. Dinant.	A Raulin, secrétaire du duc de Lorraine.	Mazarin exprime l'espoir que le duc de Lorraine ne repoussera pas les propositions qui lui sont faites pour un accommodement. Aff. étr. (France), t. 268, f° 375.
6 décembre. Dinant.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin le félicite de sa convalescence et espère toujours que l'on pourra conclure la paix. B. M., ms. 1719, t. V, f° 388.
6 décembre. Dinant.	Au comte de Fuensaldagne.	Mazarin attend avec impatience l'arrivée de Pimentelli. B. M., ms. 1719, t. V, f° 390.
6 décembre. Dinant.	A l'électeur de Cologne.	Lettre de recommandation pour Paul-Louis Berto (Bertaut), secrétaire français de l'électeur de Trèves, qui sollicitait un canonicat dans une des églises de Saint-Paul, Saint-Martin ou Saint-Denis. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 394-395.
6 décembre. Dinant.	Au cardinal Carpegna, à Rome.	Félicitations à l'occasion du mariage de sa nièce, et protestations de dévouement. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 395-396.

[1] Comparer une lettre du 1er décembre 1651. (Voy. ci-dessus, p. 524.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
7 décembre. Dinant.	A Milet.	Mazarin ne pense pas qu'on doive confier l'ambassade de Piémont au jeune Bordeaux [1], qui manque d'expérience. Il désire que le Roi donne l'ordre que Mazarin amène avec lui toutes les troupes dont il pourra disposer, et qu'un ordre à part soit envoyé au maréchal d'Hocquincourt pour conduire ces troupes. Aff. étr. (France), t. 268, f° 375 verso.
8 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin continue de l'entretenir des préparatifs militaires qu'il fait pour son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 376 verso.
10 décembre. [Dinant.]	A Bartet.	Inquiétude que cause à Mazarin le silence de Bartet. Les Espagnols ont intercepté quelques-unes des dépêches du Cardinal, mais elles étaient bien chiffrées. Il a vendu, pour lever des troupes, tout ce qui lui restait de pierreries. Il attend avec impatience une réponse à ce qu'il a écrit touchant le duc de Lorraine. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 428.
10 décembre. [Dinant.]	A la princesse palatine.	Nécessité de lier ensemble Turenne, Bouillon et le Coadjuteur. Il serait désirable qu'en arrivant à la Cour, Mazarin y trouvât Bouillon et Turenne. La Reine a des doutes sur la sincérité du Coadjuteur et de Mme de Chevreuse. Mauvaises dispositions de Villeroy. La Reine a l'intention de rétablir Le Tellier dans la charge de secrétaire d'État. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 437.
11 décembre. [Dinant.]	A la Reine.	Mazarin annonce qu'il partira dans quatre jours pour aller rejoindre la Reine. Elle doit bien vivre avec le maréchal Villeroy, mais surveiller l'influence qu'il exerce sur le jeune Louis XIV. Le meilleur moyen d'obliger l'Espagne à signer la paix, c'est de mettre Condé à la raison. Mazarin est disposé à se réconcilier avec Brienne, puisque la Reine le désire. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 445.
11 décembre. Dinant.	Au comte de Brienne.	Mazarin attend avec impatience une réponse à la lettre qu'il a adressée au comte de Brienne. Il l'entretient des négociations avec le duc de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 268. f° 384.
12 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin le prévient que les troupes du duc de Lorraine se préparent à passer la Moselle près de Sierck. Il faut en avertir immédiatement le maréchal de la Ferté. Aff. étr. (France), t. 268, f° 385.
12 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin vient d'être prévenu que l'ordre a été envoyé de Paris de faire partir pour Angers le régiment de Navailles. « Je ne doute point, ajoute le Cardinal, qu'on ayt resolu exprez cela

[1] Antoine de Bordeaux, fils de Guillaume de Bordeaux, intendant des finances. Il fut envoyé en Angleterre à la fin de 1652 et y représenta la France pendant plusieurs années.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
		à Paris, sur la cognoissance qu'on pourroit avoir eue que ce regiment viendroit avec moy. » Il faut que le maréchal de la Ferte retienne ce régiment sur le bruit de l'approche des ennemis, qui se proposent d'envahir la Champagne. Aff. étr. (France), t. 268, f° 385 verso.
12 décembre. Dinant.	Au cardinal Altieri, à Rome.	Remerciements pour une lettre que Mazarin a reçue du cardinal, et desir de lui témoigner sa reconnaissance. B. M., ms. 1719, t. V, f° 397.
13 décembre. Dinant.	Au duc d'Elbeuf.	Protestations d'affection et de confiance dans son dévouement. Aff. étr. (France), t. 268, f° 387 verso.
14 décembre. Dinant.	A M. de Gravel.	Mazarin s'étonne de ne pas recevoir de ses nouvelles, et lui donne des conseils sur la direction des troupes qu'il doit amener en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 388.
14 décembre. Dinant.	Au Rhingrave.	Regret que Gravel ne l'ait pas rencontré à Maëstricht. Mazarin prie le Rhingrave d'employer son crédit auprès des banquiers de Maëstricht pour faire fournir à Gravel jusques à dix mille écus, avec assurance de remboursement immédiat, y compris les intérêts. Aff. étr. (France), t. 268, f° 389.
14 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin lui donne avis de la marche des troupes qui doivent l'accompagner à son entrée en France. Le Cardinal doit se rendre, le 18 décembre, à Bouillon. Aff. étr. (France), t. 268, f° 389.
15 décembre. Dinant.	A la princesse de Phalsbourg.	Mazarin desire vivement le succès des négociations entamées pour la paix générale. Malheureusement les Espagnols en sont détournés par leur alliance avec le prince de Condé. Mazarin ne pense pas qu'on puisse donner satisfaction aux prétentions de ce prince dans la paix générale. Aff. étr. (France), t. 268, f° 390.
15 décembre. Dinant.	A M. de Fabert.	Mazarin l'entretient des mesures à prendre pour qu'il puisse se rendre en sûreté de Dinant à Bouillon. Aff. étr. (France), t. 268, f° 392.
15 décembre. Dinant.	A Jobart.	Mazarin lui recommande de le venir trouver. Il fera bien d'engager le marquis de Piennes à se rendre également près du Cardinal avec quelques-uns de ses amis. Aff. étr. (France), t. 268, f° 395.
18 décembre. Dinant.	Au duc de Longueville.	Protestations d'affection et de dévouement. Mazarin lui envoie un gentilhomme pour lui donner avis de la résolution qu'il a prise d'entrer dans le royaume. Aff. étr. (France), t. 268, f° 395 verso.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
18 décembre. Dinant.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin regrette vivement le retard du voyage de Pimentelli, qui ne permet pas de poursuivre les négociations. B. M., ms. 1719, t. V, f° 398.
18 décembre. Bouillon.	A l'électeur de Cologne.	Lettre relative à un nommé Vivario qui demandait une prévôté, que Mazarin pouvait conférer en qualité d'abbé. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 400-401.
19 décembre. Bouillon.	A M. de Manicamp.	Mazarin le remercie du soin qu'il a pris de lui concilier la famille de Chaulnes. Il regrette de ne pouvoir donner au duc de Chaulnes le commandement de l'armée de Picardie ou de Champagne; elle ne dépend pas de lui. Aff. étr. (France), t. 268, f° 396.
19 décembre. Bouillon.	A M. de Châteauneuf.	Mazarin lui annonce qu'il se propose d'entrer en France à la tête d'une armée. Il n'a pour but que de servir le Roi et d'obtenir la réparation de son honneur. Aff. étr. (France), t. 268, f° 396 verso.
19 décembre. Bouillon.	Au prince Thomas.	Remerciements pour le zèle que le prince a témoigné dans son intérêt. Mazarin se prépare à entrer en France et compte sur l'affection du prince en cette circonstance. Aff. étr. (France), t. 268. f° 397.
19 décembre. Bouillon.	A la comtesse de Brienne.	Mazarin la remercie de la lettre qu'elle lui a écrite et proteste de son affection et de sa confiance pour le comte de Brienne[1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 397 verso.
20 décembre. Bouillon.	A la Reine.	Mazarin la remercie de l'amitié qu'Elle lui témoigne et désire arriver bientôt auprès d'Elle. Instructions sur la conduite à tenir. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 451.
20 décembre. Bouillon.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin lui donne avis de son intention d'entrer en France, conformément aux ordres du Roi. B. M., ms. 1719, t. V, f° 401.
20 décembre. Bouillon.	A Ondedei.	Mazarin se prépare à entrer en France. Détails sur ce que Ondedei doit lui envoyer. B. M., ms. 1719, t. V, f° 403.
20 décembre. Bouillon.	A MM. de Navailles et de Broglia (*sic*).	Mazarin s'est hâté de se rendre à Bouillon pour échapper aux embûches des Espagnols. Détails sur les troupes qui doivent l'accompagner et sur les sentiments de divers gouverneurs des places frontières. Aff. étr. (France), t. 268, f° 398.

[1] Mazarin s'était réconcilié avec Brienne, d'après le désir de la Reine.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
20 décembre. Bouillon.	A Milet.	Recommandation pour que le maréchal du Plessis-Praslin s'accrédite de plus en plus auprès de la Reine. Mazarin s'étonne de n'avoir pas reçu de réponse relative à la Lorraine. On doit se hâter d'adresser à Mazarin une lettre officielle pour presser son retour. Nécessité d'envoyer à Chavigny ordre de se retirer chez lui. Le Cardinal annonce qu'il entrera le lendemain en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 399 verso.
20 décembre. Bouillon.	Au maréchal de Schomberg.	Mazarin lui annonce son projet d'entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 403 verso.
20 décembre. Bouillon.	Au maréchal de l'Hôpital.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 268, f° 403 verso.
20 décembre. Bouillon.	Au premier président [du parlement de Paris].	Mazarin le prie de donner pleine confiance à la personne qu'il lui envoie [1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 404.
20 décembre. Bouillon.	A M. de Fabert.	Mazarin lui annonce que le comte de Broglia (*sic*) doit se rendre le lendemain à Sedan. Aff. étr. (France), t. 268, f° 408.
21 décembre. Bouillon.	A de Lionne.	Mazarin regrette vivement d'avoir manqué sa visite. Ni Lionne, ni Servien ne doivent s'inquiéter de ce que Le Tellier a été rappelé à la Cour. Mazarin promet de les soutenir auprès de la Reine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 408 verso.
21 décembre. Bouillon.	A Jobart.	Mazarin désire qu'il vienne le trouver. Aff. étr. (France), t. 268, f° 409 verso.
21 décembre. Bouillon.	A l'abbé Ondedei.	Mazarin l'entretient des préparatifs de son entrée en France et des mesures nécessaires pour assurer la sécurité du voyage de ses nièces. B. M., ms. 1719, t. V, f° 404.
21 décembre. Bouillon.	A la princesse palatine.	Dangers qu'il a courus en se rendant à Bouillon. Il regrette que le Coadjuteur ne soit pas d'avis de son retour en France; il est trop tard pour reculer. Il espère trouver Turenne et Bouillon à la Cour en y arrivant. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 456.
22 décembre. Bouillon.	Au maréchal d'Estrées.	Mazarin le remercie du zèle qu'il montre pour son service et se plaint vivement de l'acharnement avec lequel ses ennemis le poursuivent. Aff. étr. (France), t. 268, f° 412.

[1] On a vu ci-dessus, p. 551, que cette personne était Gauville. Le mémoire, que lui avait remis Mazarin et qui porte la date du 20 décembre, a été publié ci-dessus (*ibidem*).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
22 décembre. Bouillon.	A M. de Champlâtreux.	Mazarin lui annonce la résolution qu'il a prise d'entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 414.
22 décembre. Bouillon.	A Raulin, secrétaire du duc de Lorraine.	Mazarin le presse de venir le trouver et de profiter de la bonne disposition de la Reine pour conclure un traité entre la France et la Lorraine. Aff. étr. (France), t. 268, f° 414.
22 décembre. Bouillon.	A Raulin.	Mazarin se plaint du retard du duc de Lorraine; il est impossible au Cardinal de l'attendre plus longtemps. Si le duc ne veut pas s'avancer en France, il faut qu'il envoie Raulin, ou telle autre personne qu'il voudra, munie du pouvoir nécessaire pour traiter. Aff. étr. (France), t. 268, f° 415.
23 décembre. Bouillon.	A la Reine.	Dépêche officielle qui fait partie des manifestes adressés par Mazarin aux principaux personnages du royaume, au moment où il se préparait à entrer en France [1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 421.
23 décembre. Bouillon.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui annonce son projet d'entrer en France, et lui en expose les motifs [2]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 423 verso.
23 décembre. Bouillon.	A Goulas.	Mazarin le prie de remettre au duc d'Orléans la lettre par laquelle il lui annonce son entrée en France et proteste de sa soumission et de son obéissance pour S. A. R. Aff. étr. (France), t. 268, f° 424 verso.
23 décembre. Bouillon.	A la reine d'Angleterre.	Mazarin lui expose les motifs de son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 425.
23 décembre. Bouillon.	A mylord Germin.	Mazarin le prie de donner lecture à la reine d'Angleterre de la dépêche qu'il lui a adressée. Aff. étr. (France), t. 268, f° 426.
23 décembre. Bouillon.	A la duchesse d'Orléans.	Mazarin lui annonce son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 427.
23 décembre. Bouillon.	A Mlle de Montpensier.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 428.
23 décembre. Bouillon.	Au premier président du parlement de Paris.	Mazarin s'en réfère à sa lettre adressée au Roi [3] pour expliquer les motifs de son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 429.

[1] Voy. ci-dessus, p. 565 et suiv., la dépêche au Roi en date du même jour.
[2] Cette dépêche et une partie des lettres suivantes ne sont que des résumés de la lettre adressée au Roi.
[3] Ci-dessus, p. 565 et suiv.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
23 décembre. Bouillon.	Au comte de Brienne.	Mazarin exprime le regret de n'avoir pu conclure la paix ni avec les Espagnols ni avec le duc de Lorraine. Il annonce son projet d'entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 429 verso
23 décembre. Bouillon.	Au maréchal de l'Hôpital.	Mazarin annonce la résolution qu'il a prise d'entrer en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 431 verso.
23 décembre Bouillon.	Au Prévôt des Marchands.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 432.
23 décembre. Bouillon.	Aux premiers présidents des parlements de province.	Lettre-circulaire de Mazarin pour leur annoncer son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 433 verso.
26 décembre. Sedan.	A M. de Senneterre.	Mazarin lui annonce son entrée en France. Aff. étr. (France), t. 268, f° 434.
26 décembre. Sedan.	Au maréchal de Villeroy.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 268, f° 435.
26 décembre. Sedan.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin lui recommande les troupes qu'il a levées en Allemagne et qui doivent être dirigées vers Dunkerque. Aff. étr. (France), t. 268, f° 436.
26 décembre. Sedan.	A d'Estrades.	Même recommandation. Aff. étr. (France), t. 268, f° 436 verso
26 décembre. [Sedan.]	A la princesse palatine.	Lors même que les inconvénients prévus par le Coadjuteur devraient arriver, il était nécessaire que Mazarin entrât en France. Les troupes sont en marche; il va bientôt les suivre. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 460.
26 décembre. [Sedan.]	A la Reine.	Confiance absolue dans l'amitié de la Reine. Vif désir d'arriver promptement auprès d'Elle. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 465.
26 décembre. [Sedan.]	Au nonce Bagni.	Mazarin a reçu la lettre du Nonce au moment où il entrait en France pour obéir aux ordres du Roi. Il le prie d'informer Sa Sainteté de sa résolution. B. M., ms. 1719, t. V, f° 409-410.
26 décembre. [Sedan.]	Au nonce du pape en Espagne.	Lettre dans le même sens. B. M., ms. 1719, t. V, f° 410-411.
26 décembre. [Sedan.]	A Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui annonce son entrée en France, où l'appellent les ordres du Roi. Il le prie de donner communication au cardinal Antonio Barberini de la lettre qu'il a écrite au Roi, et de

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
		l'assurer qu'il n'oubliera pas ses intérêts lorsqu'il sera auprès de Leurs Majestés. Il engage ce cardinal à envoyer promptement à la Cour quelqu'un de ses serviteurs. Le Parlement poursuit Mazarin de ses arrêts; mais il conduit avec lui sept ou huit mille hommes qui le mettent à l'abri de toute crainte, et il espère que le Roi saura lui faire justice. B. M., ms. 1719, t. V, f°s 411-413.
26 décembre. Sedan.	A Milet.	Mazarin désire que La Cardonnière vienne à sa rencontre. Milet doit indiquer à la Reine les précautions qu'il a prises pour mettre les frontières de la France à l'abri d'une attaque. Aff. étr. (France), t. 268, f° 439 verso.
27 décembre. Sedan.	A de Lionne.	Mazarin proteste de son désir de lui rendre service ainsi qu'à Servien. (Ils se plaignaient de n'avoir pas été rappelés à la Cour en même temps que Le Tellier.) Aff. étr. (France), t. 268, f° 440.
28 décembre. Sedan.	A Antonio Pimentelli.	Mazarin le prie de se rendre à Bouillon pour accompagner ses nièces à Sedan. Aff. étr. (France), t. 268, f° 442 verso.
28 décembre. Sedan.	A Raulin.	Mazarin lui annonce qu'il a reçu de la Cour le pouvoir pour traiter; mais l'état des affaires ne lui permet pas de s'arrêter plus longtemps à Sedan. Aff. étr. (France), t. 268, f° 443.
28 décembre. Sedan.	Au Rhingrave.	Mazarin l'entretient surtout des levées de troupes qui se faisaient pour son compte en Allemagne. Il ajoute une évaluation des monnaies de France en monnaies étrangères. Cette partie de la lettre a surtout paru utile à signaler. En voici le commencement : « Les louis valent à présent, à Paris, quatre risdalles et huict sols, de sorte que les dix huit cent sept louis font la somme de pres de sept mille cinq cents risdalles. » Aff. étr. (France), t. 268, f° 444.
29 décembre. [Sedan.]	A la Reine.	La Reine doit se tenir en garde contre les impressions que causera l'entrée de Mazarin en France. Il faut concerter les réponses à adresser aux députés du Parlement. Plaintes contre Chavigny et le président de Longueil. Imprimé dans le recueil des *Lettres de Mazarin*, publié par M. Ravenel, p. 468.
29 décembre. Sedan.	A Gravel.	Mazarin s'inquiète de ne pas recevoir de nouvelles de Gravel; il a chargé le Rhingrave de lui faire parvenir de l'argent. Aff. étr. (France), t. 268, f° 445.
31 décembre. Rethel.	A Milet.	Mazarin lui annonce l'envoi d'un mémoire pour le duc de Mercœur[1]. Aff. étr. (France), t. 268, f° 446.

[1] Voy. ci-dessus, p. 583 et suiv.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1651.		
31 décembre. [Rethel[1].]	Aux premiers présidents des parlements de Grenoble, Aix et Toulouse.	Lettre spéciale, outre la dépêche circulaire annonçant son entrée en France. Mazarin leur écrit en particulier, parce qu'il connaît leur amitié pour lui. Aff. étr. (France), t. 968, f° 447.
31 décembre. [Rethel[2].]	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui donne avis de son entrée en France à la tête d'une petite armée. Aff. étr. (France), t. 968, f° 447.

[1] Le 31 décembre 1651, Mazarin était à Rethel, comme on l'a vu plus haut, p. 590, note 4. La lettre a peut-être été écrite à Sedan, comme le porte la copie, et envoyée postérieurement le 31 décembre, comme on l'a remarqué plus haut (*ibid.*), à l'occasion d'une lettre adressée à l'abbé Fouquet.

[2] Même remarque que pour l'analyse précédente.

TABLE ANALYTIQUE.

(Tome IV.)

A

Ager (Ville de Catalogne); citée p. 103.

Aiguillon (Duchesse d'); la Reine doit s'en défier, p. 27; citée p. 31, 114; caractère de la duchesse d'Aiguillon, p. 179; ses intrigues, p. 180; ses relations avec Chavigny, p. 207, 209; citée p. 216, 223, 240; se vante de gouverner la Reine, p. 267; services que Mazarin lui a rendus, p. 384; la duchesse les a oubliés, p. 385; citée p. 403, 414; c'est elle qui a fait écrire par Brienne la lettre qui ordonnait à Mazarin de se rendre à Rome, p. 432; intrigues de la duchesse d'Aiguillon, p. 437; citée p. 439; suite des plaintes contre la duchesse d'Aiguillon, p. 443; citée p. 445, 450, 451, 452; est la plus dangereuse ennemie de Mazarin, p. 455; on doit parler hardiment à la Reine sur Mme d'Aiguillon, p. 457; c'est celle qui a le plus agi contre Mazarin, p. 460; conduite de Mazarin à son égard, p. 478-479; citée p. 530, 582.

Aisnay (Abbé d'); signalé comme un personnage dangereux, p. 266-267; cité p. 269, 404, 538.

Aix-la-Chapelle (Ville d'); citée p. 115, 118.

Aix-en-Provence (Ville d'); citée p. 416.

Alais (Comte d'); cité p. 254, 282.

Alexandre (D'); cité p. 324.

Allemagne; citée p. 4; armée d'Allemagne, citée p. 36; paix d'Allemagne, p. 41; Mazarin avait pris d'abord la route d'Allemagne, p. 69; citée p. 70, 91, 96, 98, 99, 101, 218, 219, 221, 222, 256, 500, 532, 540, 565, 576.

Allemands (Au service de la France); cités p. 75, 143, 155, 223.

Alsace; citée p. 69, 98; Mazarin voudrait s'y retirer, p. 186, 232; la Reine doit en prendre le gouvernement, en cas de mort du comte d'Harcourt, p. 245; citée p. 470, 475, 495, 517, 576.

Amboise (Ville d'); citée p. 546.

Amiens (Ville d'); citée p. 43, 44.

Ampus (Mme d'); citée p. 372; on doit lui accorder une pension, p. 538.

Angers (Évêque d'); Mazarin se plaint de son ingratitude, p. 150-151.

Anglais; cités p. 158, 576.

Angleterre (Reine d'); citée p. 221, 359, 580.

Angleterre (Royaume d'); cité p. 353.

Angoulême (Duc d'); on doit l'empêcher de céder la Provence à Condé, p. 254-255; il a montré de la bonne volonté à Mazarin, p. 589.

Angoumois (Province d'); citée p. 486.

Anguien (Duc d'); cité p. 175.

Anjou (Duc d') [frère de Louis XIV]; cité p. 26, 63, 65, 455.

Anne d'Autriche (citée ordinairement sous le nom de *Reine* ou de *Sa Majesté*); conseils que doit lui donner Michel Le Tellier, p. 5, 6 et suiv.; citée p. 9; la Reine ne doit rien innover à l'égard des princes prisonniers, p. 10; citée p. 11; doit prendre une prompte et bonne résolution, *ibid.;* conditions que la Reine doit exiger de Gaston d'Orléans, p. 12; les princes devront reconnaître qu'ils lui doivent leur liberté, p. 13; citée p. 14, 15; parole faussement imputée à la Reine, p. 16-17; la Reine doit déclarer ses intentions, p. 18; Mazarin est assuré de la bonté et de la justice de la Reine, p. 19; on a contraint la Reine de donner à Paris l'ordre de la délivrance des princes, p. 20; Mazarin, en mettant immédiatement les princes en liberté, a agi dans l'intérêt de la Reine, p. 21, 22, 23, 24, 25; la Reine peut convenir, avec M. le Prince, de dissimuler présentement, p. 25; on doit faire remarquer à la Reine la conduite du garde des sceaux, p. 26-27; conseils que Lionne doit lui donner, p. 27; obstacles qui s'opposent à ce que la Reine puisse témoigner sa bonne volonté à Mazarin, p. 28; citée p. 29, 30, 32; il conseille à la Reine de rappeler Chavigny, p. 33; la Reine devrait faire nommer le garde des sceaux cardinal et le remplacer par Servien, p. 34; citée p. 35, 36, 38, 39, 40, 42; la Reine devrait avoir un conseil particulier, p. 43; peut compter sur la plupart des gouverneurs de Champagne, *ibid.;* conseils qu'on doit lui donner, p. 45; doit conserver les troupes qui ont bien servi le Roi, p. 46; citée p. 47; conduite que la Reine doit tenir à l'égard du Coadjuteur, p. 51; si elle ménage la Palatine, elle pourra en obtenir de grands services, p. 52; la Reine doit écouter toutes les propositions, p. 53; elle ne doit faire paraître aucune passion ni esprit de vengeance, p. 54; l'union de la Reine avec les princes serait la perte de Mazarin, *ibid.;* on écrit que la Reine commence à ne plus se soucier de Mazarin, p. 55; le Cardinal n'ose lui écrire et prie Lionne de lui faire connaître les sentiments de cette princesse, p. 56; citée p. 60, 61, 62; conduite qu'elle devrait tenir, p. 63, 65; citée p. 66, 67; Mazarin compte sur la bonté et la fermeté de la Reine, p. 68; doit veiller à la sûreté du Roi, p. 72; pourrait renvoyer le maréchal de Villeroy, si elle a des soupçons contre lui, p. 72; doit prendre garde au valet de chambre La Porte, p. 73; les Parlements pourraient se joindre à la Reine pour s'opposer aux États généraux, p. 74; citée p. 75; doit écrire à Rosen, p. 76; citée p. 77-78; résistance que la Reine a opposée aux instances de Michel Le Tellier, p. 79-80; elle est forcée d'y donner les mains, p. 80; citée p. 81; conduite que la Reine doit tenir à l'égard du garde des sceaux, p. 82; citée p. 83, 87; la Reine ne doit rien négliger pour gagner Rosen et Hocquincourt, p. 88; citée p. 89; la Reine ne peut avoir un parti considérable si elle n'a pour elle ni le duc d'Orléans, ni Condé, p. 90; citée p. 91, 98, 101, 107; Fuensaldagne désire traiter avec elle, p. 108-109; citée p. 110, 111, 113, 114; la Reine doit s'opposer aux projets dangereux de Du Daugnon, p. 117; Mazarin désire que la Reine écrive à l'électeur de Cologne, p. 124; citée p. 125; conseils que lui donne Mazarin pour la

défense de certaines places, *ibid.*; pour le maintien de Servien dans le Conseil, p. 125; pour qu'elle ne souffre pas qu'on éloigne du Roi les vieux régiments qui sont les plus fidèles, p. 125-126; citée p. 127, 128, 129; Mazarin se plaint de ne pas recevoir de lettres de la Reine, p. 130; citée p. 131; elle doit pousser à bout le Coadjuteur, p. 132; changements que la Reine a faits dans le ministère, p. 133; elle dit qu'elle a fait revenir les exilés, du consentement de Mazarin, p. 134; la Reine doit soutenir vigoureusement le Premier Président, p. 135; Mazarin a confiance en elle et lui demande la réparation de son honneur, p. 136; l'Europe attend une nouvelle preuve de sa fermeté, p. 137; nouvelles qu'elle a données à Mazarin par Navailles, *ibid.*; femmes de la Reine, rétablies par l'influence de Mazarin, ne lui ont pas écrit, p. 138; Condé ne pourrait lui refuser ce que la Reine lui demanderait pour la réparation de l'honneur de Mazarin, p. 139; elle a bien fait de ne pas déplacer Le Tellier, p. 140; elle doit chasser le Coadjuteur de Paris et même du royaume, p. 141; éloigner Mme de Chevreuse, Laigues et Jars, p. 142; remplacer le Grand Prévôt, p. 143; ne pas laisser Châteauneuf à Montrouge, p. 143-144; exiler Montresor et Saint-Ibald, p. 144; se servir du père Paulin et du duc de Mercœur, *ibid.*; enfin envoyer à Mazarin un ordre du Roi qui lui défende de se rendre à Rome dans le cas où le Pape l'y appellerait, *ibid.*; citée p. 147, 148; doit garder le secret sur les propositions de Mme de Chevreuse, p. 149; confiance absolue de Mazarin dans la Reine, p. 149, 150; citée p. 150; la Reine doit s'opposer à ce que les États généraux confirment l'arrêt de bannissement prononcé contre Mazarin, p. 151; citée p. 155, 158, 159; il est nécessaire que la Reine soit prévenue pour détourner les coups que l'on veut porter à Mazarin, p. 160; citée p. 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 172, 173; si quelqu'un de ceux qui ont accès auprès de la Reine avait des sentiments contraires à Mazarin, on doit en avertir cette princesse, p. 174; citée p. 176; l'alliance avec Condé paraît à Mazarin préférable à celle de la vieille Fronde, p. 177; mais si l'on ne peut traiter avec ce prince, les amis de Mazarin doivent conseiller à la Reine de s'entendre avec le duc d'Orléans, Mme de Chevreuse, le Coadjuteur et Châteauneuf, p. 178-179; il est nécessaire de se défier de la duchesse d'Aiguillon, p. 179-180; la Reine est priée de solliciter le consentement du duc de Vendôme au mariage du duc de Mercœur avec une des nièces de Mazarin, p. 182-183; citée p. 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 202, 203, 204; Mazarin se plaint de la nomination de Pierre de Longueil comme chancelier de la Reine, p. 206; la Reine paraît disposée à nommer l'abbé de La Rivière évêque de Noyon, p. 207; Mazarin combat ce projet, p. 208; il rappelle à la Reine ses anciennes réponses, *ibid.*; il regrette vivement d'importuner la Reine de ses plaintes, p. 209; elle doit se défier de Longueil, p. 209-210, et surveiller de près l'éducation du Roi que l'on cherche à débaucher, p. 210-211; la Reine a eu connaissance des propositions apportées à Mazarin par Brachet, p. 211-212; le Cardinal se soumettra à tout ce qu'elle voudra, p. 213; conseils

qu'il lui donne, p. 214; citée p. 215, 216, 217, 218, 224, 225; Mazarin proteste de sa reconnaissance pour la Reine, p. 227, 228; la princesse palatine est résolue de la servir, p. 229; la Reine est citée p. 230, 231, 232, 233; elle doit parler à Châteauneuf et à Mme de Chevreuse, p. 233-234; elle pourrait prendre le gouvernement de Brisach, p. 235; Mazarin veut garder la surintendance de la maison de la Reine, p. 236-237; citée p. 238; elle doit enlever au président de Maisons la surintendance des finances, p. 239, et la donner à M. de La Vieuville, p. 240; la Reine doit résister aux partisans du Surintendant, p. 241; on veut faire passer Mazarin pour un impertinent auprès de la Reine en lui attribuant certains propos, p. 241-242; la Reine pourra connaître par la princesse palatine les intentions de Condé, p. 242; elle doit conduire le Roi hors de Paris, p. 243; gagner le duc de Longueville, p. 244; prendre pour elle le gouvernement de Brisach et celui de l'Alsace, p. 244-245; réprimer l'audace de Croissy, Dorat, Chavigny, p. 246; n'accorder aucune grâce au cardinal Grimaldi, p. 246-247; Mazarin voudrait que la Reine prît le gouvernement de Brisach, qu'elle lui remettrait ensuite, afin qu'il eût une retraite assurée, p. 248; citée p. 249, 251, 252, 253; ne doit rien épargner pour empêcher Condé de s'emparer de la Provence, p. 254-255; elle ne doit rien hasarder par excès de confiance, p. 256; citée p. 257, 259; nécessité de prendre promptement un parti, p. 260; citée p. 261, 262, 263; la Reine aurait dû s'opposer à l'envoi de Sillery à Bruxelles et de Verderonne en Espagne, p. 264; doit gagner la duchesse de Longueville, p. 265; se défier du maréchal de Villeroy et de son frère, l'abbé d'Aisnay, p. 266-267; de Mme d'Aiguillon, *ibid.*, et surtout du commandeur de Jars, p. 267-268; ordres donnés par la Reine à de Bar, p. 270-271; citée p. 271, 273, 274; Mazarin loue sa fermeté et sa résolution, p. 275; il ne lui faut qu'un bon conseil, *ibid.*; citée p. 279, 280, 281, 283, 284; doit se servir de Ruvigny, p. 285; citée p. 286, 287, 288, 290, 292, 293, 294, 295, 296; semble désignée par le chiffre *46*, p. 297; citée p. 298, 299, 300, 302, 303, 304; nécessité d'agir promptement contre Condé, p. 305; la Reine doit chercher à gagner le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne, p. 305-306; il importe surtout que le Roi et la Reine sortent de Paris, p. 306-307; la Reine doit chercher à gagner le président Le Coigneux, p. 309; se défier du maréchal de Villeroy, p. 310; Mazarin désire que la Reine l'autorise à traiter avec Peñaranda, p. 312; citée p. 313, 314, 317, 318, 319, 320, 321, 322; Le Tellier doit la presser de prendre une résolution, p. 324; citée p. 326, 327, 329, 330; ennemis de Mazarin auprès de la Reine, p. 331; recommandation de Mazarin à Ondedei sur la manière dont il doit se conduire à l'égard de la Reine, p. 332-333; Mazarin veut surtout reconquérir l'estime de la Reine que ses ennemis ont cherché à lui enlever, *ibid.*; citée p. 336; conseils donnés à la Reine par Chavigny, p. 337; Mazarin désire qu'elle puisse sortir de Paris, p. 339; citée p. 342; remerciements de Mazarin pour la Reine, p. 343-344; la Reine peut profiter de la sortie de Condé de Paris, p. 345; citée p. 346; il faut qu'elle prenne promptement une

résolution, p. 347; conduite que Ondedei doit tenir à l'égard de la Reine, p. 350; cette princesse ne peut avoir aucune confiance dans Lionne, p. 351; Chavigny n'a aucune estime pour elle, p. 351-352; il a été l'auteur du conseil *nécessaire* imposé à la Reine par Louis XIII, p. 352; elle a remis à Mazarin un gage d'affection, à la vue duquel elle ne pourra rien lui refuser, p. 353; Mazarin insiste pour qu'elle sorte de Paris, *ibid.*; suite des conseils que Ondedei doit donner à la Reine, p. 354; il faut lui recommander de s'allier avec le duc d'Orléans et avec la vieille Fronde, *ibid.*; de renvoyer Chavigny et Maisons, p. 355; d'éloigner l'assemblée des États généraux, p. 356; elle ne sera pas dans la dépendance de Châteauneuf, p. 357; citée p. 357 et 358; la Reine est exposée, en restant à Paris, à toutes sortes de dangers, p. 360; citée p. 361, 362, 363, 364, 365; Mazarin se plaint des conseils donnés à la Reine, p. 366-367; nouvelles instances pour qu'elle s'unisse avec le duc d'Orléans contre Condé, p. 367, 369; Lionne aurait dû donner ce conseil à la Reine, p. 369-370; citée p. 371; il est nécessaire que la Reine prenne une résolution, p. 373; la Reine est satisfaite des services de Le Tellier, p. 374; Mazarin lui conseille de se servir de Mme de Chevreuse, de Châteauneuf et du Coadjuteur pour s'allier étroitement avec le duc d'Orléans, p. 375; elle pourrait faire prendre possession de Brisach par le maréchal de la Ferté-Senneterre, p. 376; elle doit surseoir au changement de surintendant des finances, p. 376-377, et stipuler les intérêts de Mazarin avec le Premier Président, p. 378; citée p. 379; il faut veiller au salut de la Reine et la préserver des dangers dont elle menacée, *ibid.*; réponse de la Reine à Chavigny, p. 380-381; fermeté de la Reine pour soutenir Mazarin, p. 381; elle doit s'appliquer à défendre l'autorité royale contre Condé, p. 382-383; avantages qu'elle trouverait en sortant de Paris, p. 383-384; elle doit se défier de la duchesse d'Aiguillon, p. 384-385; la Reine doit cependant continuer de lui témoigner de la confiance, p. 385-386; Mazarin craint pour elle le séjour de Paris et l'union du duc d'Orléans avec Condé, p. 386-387; citée p. 390, 391; Mazarin se plaint de ce que la Reine ne prend aucune résolution, p. 392; elle lui écrit qu'elle a été obligée de confier la conduite des affaires au Coadjuteur, p. 393; Mazarin craint qu'elle ne soit trompée par lui, comme elle l'a été par Chavigny, p. 393-394; citée p. 395; si elle prend une bonne résolution, elle peut lutter contre les princes réunis, p. 396-397; citée p. 398; principaux personnages dont elle peut se servir, p. 399, 401; Colbert doit s'efforcer d'obtenir de la Reine des audiences pour lui représenter le misérable état où se trouve Mazarin, p. 401-402, et lui rappeler sa promesse relativement à Brisach, p. 403; le Coadjuteur veut l'empêcher de sortir de Paris, p. 405-406; citée p. 407; Mazarin se plaint des déclarations publiées contre lui, p. 408-409; citée p. 409, 410, 412, 414, 415, 416; les ennemis de Mazarin font trouver bon à la Reine, sans qu'elle s'en aperçoive, ce qui va à la ruine du Cardinal, p. 417; Mazarin est disposé à obéir à tout ce qu'elle lui prescrira par un ordre de sa main, *ibid.*; citée p. 418; nécessité pour Ondedei d'être soutenu par les personnages qui approchent de la Reine, p. 418-

IMPRIMERIE NATIONALE.

419; la Reine a entière confiance dans la princesse palatine et Bartet, p. 419; elle doit être bien convaincue de la situation misérable où se trouve Mazarin, p. 419-420; il faut lui rappeler l'affaire de Brisach, p. 420; Mazarin y pourrait trouver un asile, *ibid.;* Mazarin recommande d'instruire la Reine de sa détresse, p. 421, et de l'impossibilité où il se trouve d'aller à Rome, p. 421-422; la Reine ne doit pas rejeter les ouvertures faites de la part du duc de Lorraine, p. 423; elle doit être informée des soupçons de l'abbé Fouquet contre le Coadjuteur, p. 424; Mazarin ne veut pas être importun à la Reine, *ibid.;* Bartet parlera hardiment à la Reine de tout ce que Mercœur lui dira pour le service de Mazarin, p. 425; la Reine doit veiller attentivement sur les inclinations du Roi, p. 426; Mazarin s'étonne que la Reine ait dédaigné des propositions faites de la part de Condé, p. 427; citée p. 428; Mazarin prétend qu'il n'a plus de crédit auprès de la Reine, p. 428-429; Mazarin se réjouit des sentiments que la Reine a exprimés sur son compte à l'occasion de la majorité du Roi, p. 430; il la supplie d'éloigner de la Cour Mlle de Beaumont, p. 431, et de terminer l'affaire de Brisach, p. 431-432; conduite que la Reine doit tenir, si Condé commence la guerre civile, p. 432; il faut faire connaître à la Reine ses plaintes contre Brienne et la duchesse d'Aiguillon, p. 433; citée p. 435, 436, 437; la Reine a cru qu'on avait envoyé à Mazarin la lettre qu'on adresse ordinairement aux cardinaux français, lorsque le Pape est dangereusement malade, p. 438; si le Cardinal eût reçu un mot de la Reine, il aurait obéi sur-le-champ, p. 439; citée p. 442, 443, 444; elle doit prendre garde aux jeunes courtisans qui s'introduisent près du Roi, p. 445; citée p. 446, 447, 448, 449, 450, 451; elle doit être informée des griefs de Mazarin contre Brienne, p. 451-452; doit apporter un prompt remède au mal que la déclaration royale a causé à Mazarin, p. 453-454; a annoncé l'intention de rappeler Michel Le Tellier, p. 455; Mazarin craint qu'elle ne s'éloigne jusqu'aux extrémités du royaume, p. 455-456; il faut parler hardiment à la Reine sur Mme d'Aiguillon, p. 457; sa bonne volonté pour Mazarin, p. 458; n'empêche pas sa condition d'empirer, p. 459; citée p. 460; a consenti à l'entrée de Mazarin en France à la tête d'une petite armée, p. 469; elle aurait dû envoyer au Parlement la déclaration contre Condé, p. 471-472; citée p. 473, 477, 480, 482; doit revenir bientôt à Fontainebleau, où Mazarin ira rejoindre Leurs Majestés, p. 486-487; faveurs que la Reine a accordées au duc et à la duchesse d'Orléans, p. 489; citée p. 490; la Reine a bien fait d'entreprendre le voyage de Poitiers, p. 491-492; elle doit ensuite ramener le Roi vers le centre du royaume, p. 493-494; citée p. 495; doit envoyer au Parlement la déclaration contre Condé, p. 497, et adresser à Mazarin les expéditions qu'il a demandées, p. 497-498; intentions de la Reine à l'égard de Mazarin, p. 499; la Reine lui a ordonné de lever des troupes avant d'entrer en France, p. 501-502; citée p. 502; Mazarin aurait craint de lui faire tort par un retour précipité, p. 506-507; on aurait accusé la Reine du bouleversement du royaume, p. 508; citée p. 510; elle doit faire appeler dans le Conseil le prince Thomas et plusieurs autres pour s'opposer aux malinten-

tionnés, p. 515-516; elle n'a pas de plus dangereux ennemis que Chavigny et Croissy, p. 530; la Reine doit parler avec fermeté à M. de Brienne pour qu'il écrive, au nom du Roi, une dépêche rappelant Mazarin en France, p. 534-535; conseils qu'on doit lui donner, p. 535; on a eu tort de presser la Reine de mettre le maréchal du Plessis dans le conseil du Roi, p. 536; elle doit écrire au Premier Président pour ce qui regarde Mazarin, p. 537; recommandation pour qu'elle termine promptement l'affaire de Brisach, *ibid.*; pour qu'elle maintienne les droits accordés à Mazarin sur la Franche-Comté, p. 538; pour qu'elle accorde une pension à Mme d'Ampus, *ibid.*, et fasse donner le gouvernement d'Arras à Mondejeu et celui de Sainte-Menehould à Sainte-Maure, p. 538-539; Hocquincourt a bien fait d'avertir la Reine de toutes les mesures prises, p. 540-541; citée p. 544; il faut empêcher que la Reine ne se laisse surprendre, p. 546; citée p. 548, 550, 551, 552, 556, 557, 559; a donné sa parole d'accorder à l'abbé Fouquet le bénéfice qu'il sollicite, p. 563; elle tiendra la promesse qu'elle a faite, p. 577; citée p. 579, 581, 583, 584; a été surprise par les ennemis de Mazarin, p. 585, 586, 587; on menace de séparer le Roi de la Reine, p. 588-589; la Reine a pleine confiance dans l'abbé Fouquet, p. 591.

Anne (L') [Vaisseau appartenant à Mazarin]; cité p. 291.

Annibal; cité p. 327.

Antoine (Cardinal) [ou Antonio-Barberini]; cité p. 258, 415, 416.

Anvers (Ville d'); citée p. 102, 152, 162, 181.

Aquisgrana. — Voy. Aix-la-Chapelle.

Archiduc (Léopold) [Gouverneur des Pays-Bas espagnols]; cité p. 49-50, 75, 84, 103, 105, 110, 135, 155-156; devait avoir une entrevue avec le duc d'Orléans, p. 159; cité p. 162, 219, 264, 289, 311, 374, 467, 468, 504, 520, 522, 527.

Arcourt. — Voy. Harcourt.

Ardennes; citées p. 75.

Argencourt (M. d'); cité p. 45, 461.

Armentières (Ville d'); citée p. 103.

Arnauld (De Corbeville); cité p. 20, 26; Mazarin craint son influence sur Condé, p. 150; cité p. 163, 175, 270, 288; est un des amis de Chavigny, p. 352.

Arpajon (M. d'); cité p. 400, 474.

Arras (Ville d'); citée p. 31, 44, 124, 158, 538.

Artagnan ou Artaignan; cité p. 116; recommandé à la Reine par Mazarin, p. 144; cité p. 580, 581.

Auch (Archevêché d'); cité p. 237.

Aumont (Maréchal d'); cité p. 7, 10; doit veiller à la garde du Roi, p. 72; cité p. 234; conseils qu'il donne à Mazarin, p. 310-311; cité p. 457, 458, 463, 468, 485, 488, 513, 527, 540, 541, 576.

Austriche ou Autriche (Maison d'); citée p. 69, 311, 340, 349, 374.

Auvergne (Province d'); citée p. 125, 170; gouvernement d'Auvergne appartient à Mazarin, p. 185.

Avaux (M. d'); cité p. 95, 98.

Avranches (Évêque d'); cité p. 587.

B

Bagni (Nicolas ou Nicolo). — Voy. Nonce.
Bapaume (Ville de); citée p. 484, 525.
Bar (Guy de); le Roi doit envoyer une lettre à Mazarin pour de Bar, p. 14; cité p. 15; avait ordre de faire tout ce que Mazarin lui dirait, p. 39; cité p. 47, 79, 140, 223, 270, 271, 461, 485, 487, 527, 542, 588.
Barberini (Antonio). — Voy. Antoine (Cardinal).
Barcelone (Ville de); citée p. 473.
Barme (Sieur); cité p. 481.
Barre (M. de la); cité p. 591.
Bartet; a servi d'intermédiaire pour les négociations de Mazarin avec la princesse palatine et La Rochefoucauld, p. 25; lettre que lui adresse Mazarin, p. 38-40; cité p. 214; ses négociations avec Mazarin, p. 227, 228, 229, 230, 232, 235, 236, 242, 253, 290, 302, 325, 333, 335, 339, 350; est le confident de la princesse palatine, p. 351; cité p. 353, 357, 358, 359, 376, 377, 386, 403, 407, 419; parlera hardiment à la Reine dans l'intérêt de Mazarin, p. 425; doit travailler à conclure l'affaire de Brisach, p. 431; cité p. 433, 443, 444, 449, 450, 453, 493, 494, 497, 535, 549.
Bartillat (Trésorier de la Reine); cité p. 113, 207, 209.
Bassée (La). — Voy. La Bassée.
Bautru (Nicolas); cité p. 277.
Bavière; citée p. 341.
Bavière (Électeur de); cité p. 374.
Beaufort (Duc de); cité p. 12, 43, 183, 266, 278; se détache de Condé, p. 282; son portrait, p. 309; Mme de Montbazon et La Boulaye lui font faire ce qu'ils veulent, *ibid.*; est bien hardi de demander une récompense, p. 538.
Beaujeu (M. de); cité p. 498, 499.
Beaumont (Mlle de); attaque Mazarin, p. 26; citée p. 331, 334; on doit l'éloigner de la Cour, p. 331; citée p. 448.
Beauvais (M. de); cité p. 60.
Beauvais (Mme de) [Catherine-Henriette Bellier, première femme de chambre de la Reine]; n'a pas écrit à Mazarin, p. 138; a été gagnée par le Surintendant, p. 335; citée p. 402.
Bec (Baron du); cité p. 588.
Bécherel ou Bescherelle; cité p. 543, 582.
Bellièvre (Pomponne de); cité p. 65, 518, 557.
Benedetti (Elpidio); question que lui adresse Mazarin, p. 257-258.
Bénédictins; cités p. 282.
Benserade; cité p. 282.
Bentivoglio (Abbé); avis qu'il donne à Mazarin, p. 285.
Berger (Le) [Vaisseau appartenant à Mazarin]; cité p. 291.
Bergues (Ville de); citée p. 16, 102, 457, 458, 504.
Beringhen (Henri de) [appelé *Monsieur le Premier*]; lettre que lui adresse Mazarin, p. 35-38; nouvelle lettre de Mazarin à Beringhen, p. 48-51; cité p. 53, 58, 68.
Bernardin (Garde-meubles de Mazarin); cité p. 328.
Berry (Province de); citée p. 60.
Bescherelle. — Voy. Bécherel.
Besançon (M. du Plessis); cité p. 3-4.
Besmaux (Capitaine des gardes de Mazarin);

cité p. 107, 110, 474, 475, 484, 501, 540.

Bluet (Avocat); cité p. 269; sert Mazarin avec zèle, p. 371; lettre que lui adresse Mazarin, p. 372-373; cité p. 434, 447, 448, 545, 551, 552, 556; nouvelle lettre à Bluet, p. 560-562; cité p. 563, 580, 581, 582, 591.

Boissac (M. de); cité p. 461.

Bonn (Ville de); citée p. 116, 124.

Bordeaux (Ville de); citée p. 60, 135, 513.

Bordeaux (Rivière de); citée p. 472.

Bougy (M. de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 226-227; cité p. 461.

Bouillon (Duc de); cité p. 52, 75, 87, 88; on doit chercher à le détacher du parti de Condé, p. 233; cité p. 263, 279, 285, 305, 306; Mazarin lui est reconnaissant du service qu'il a rendu à l'abbé Fouquet, p. 390; peut être très utile à la Reine, p. 399, 407; cité p. 544; Mazarin désire savoir si on peut compter sur lui et sur son frère, p. 564, 577-578; cité p. 580.

Bouillon (Duchesse de); citée p. 544.

Bouillon (Feu M. de) [père du duc mentionné plus haut]; cité p. 379, 384.

Bouillon (Ville de); Mazarin prend la résolution de se retirer à Bouillon, p. 70-71; dangers de ce séjour, p. 75; citée p. 109, 117, 124, 163, 166, 167, 172, 224, 411, 499, 520, 540.

Boulaye (La). — Voy. La Boulaye.

Boulonnois (ou Boulonais, pays de Boulogne-sur-Mer); cité p. 576.

Bourbourg (Ville de); citée p. 468.

Bourdelois ou Bordelais; cités p. 196.

Bourges (Ville de); citée p. 492.

Bourgogne (Province de); citée p. 1, 47, 81, 175, 223, 256, 467, 468, 487, 493.

Bourlemont (M. de); cité p. 531.

Bournonville (Marquis, puis duc de); cité p. 479.

Boutillier ou Bouthillier (Claude); cité p. 284.

Brachet; cité p. 89, 193; propositions portées par Brachet à Mazarin, p. 197-199; cité p. 202, 203, 204, 211, 212, 213, 230, 242, 250, 260, 263, 264, 293, 298, 302; lettre de Mazarin à Brachet, p. 319-323; cité p. 324.

Brandebourg (Électeur de); cité p. 227, 340, 349, 458, 468, 469, 480, 500, 502, 504, 505, 521.

Brasset; lettre que lui adresse Mazarin, p. 145 et suiv.; cité p. 152.

Brassy; cité p. 484.

Bregy (Mme de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 190; son crédit auprès du maréchal de l'Hôpital, p. 543; citée p. 589.

Bretagne (Province de); citée p. 254, 512.

Bretonvilliers (Veuve de); citée p. 284.

Brie (Pays de); cité p. 582.

Brienne (Comte de); Mazarin lui adresse une longue dépêche pour se justifier, p. 90 et suiv.; éloge de Brienne, p. 106; cité p. 116; lettre que lui adresse Mazarin, p. 120-121; Mazarin lui annonce qu'il a l'intention de prendre les ordres sacrés, p. 200; Brienne a parlé au Nonce en termes très forts, p. 201; cité p. 237-238; lettre que lui adresse Mazarin, p. 258-259; cité p. 336; Mazarin lui écrit relativement à des bruits répandus sur de prétendues négociations que le Cardinal entretiendrait pour troubler l'Allemagne, p. 348-350; lettre que lui écrit Mazarin, p. 373-374; lettre que Brienne adresse au Cardinal au nom de la Reine, p. 406; Mazarin lui répond qu'il ne peut se rendre en Italie que si on ne lui donne le moyen d'y représenter la France convenablement, p. 412-415; suite des plaintes sur la conduite de

Brienne, p. 417, 419, 421, 422; cité p. 423; c'est la duchesse d'Aiguillon qui, de concert avec Chavigny, lui a fait écrire la lettre pour envoyer Mazarin à Rome, p. 432; Mazarin se plaint encore de cette lettre, p. 438 et suiv., et surtout de la déclaration injurieuse publiée contre lui, p. 440, 441, 442; Mazarin attaque Brienne qu'il regarde comme l'agent de la duchesse d'Aiguillon et de Chavigny, p. 443; griefs de Mazarin contre Brienne et sa femme, p. 449, 450, 451, 452, 454; nouvelles plaintes contre Brienne, p. 460-464; Mazarin le croit malintentionné pour lui, p. 515; cité p. 518, 519, 520; la Reine doit lui ordonner d'écrire, au nom du Roi, une dépêche qui rappelle Mazarin en France, p. 518.

Brisach (Ville de) [Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin]; citée p. 99; Mazarin désire le gouvernement de Brisach, p. 186; ville de Brisach, citée p. 222, 232, 235; Mazarin supplie la Reine de prendre le gouvernement de Brisach, afin de lui assurer un asile, p. 244-245; troubles excités à Brisach par Charlevoix, p. 245, 248, 261, 293, 299, 304, 324, 341; Mazarin ne veut pas entrer dans Brisach en s'entendant avec Charlevoix, p. 347; il indique les moyens de s'emparer de cette place, p. 375-376; il faut rappeler à la Reine sa promesse pour Brisach, p. 403, 420; on doit terminer l'affaire de Brisach, puisque le Roi est maître depuis sa majorité, p. 431; Brisach, cité p. 434, 449, 537.

Broglia, Broglio, ou Broglie (Comte de): Mazarin lui témoigne une entière confiance, p. 11; cité p. 15, 24, 28, 30, 461, 475, 485, 487, 513, 526, 527, 539, 541, 542.

Brousselles ou Broussel (M. de); cité p. 220, 297.

Brühl ou Bruel (Château appartenant à l'électeur de Cologne); cité p. 116; devient le séjour de Mazarin, p. 122, 123, 124; un grand nombre de lettres de Mazarin sont écrites de Brühl, p. 125, 127, 130, 133, etc.; ce château est cité p. 317, 392, 477, 481, 483, 484.

Brun (Ambassadeur d'Espagne à la Haye); cité p. 145; ses attaques contre Peñaranda, p. 146.

Bruxelles (Ville de); dangereuse facilité des communications entre Paris et Bruxelles, p. 107; citée p. 110, 115, 124, 144, 145, 252, 261, 263, 264, 340, 350, 387, 472, 570.

Bruxelles (M. de). — Voy. Brousselles ou Broussel (M. de).

Buisson (M. du) [Gouverneur de Ham]; cité p. 43.

Bullion (Veuve de); citée p. 284.

Bussy (Comte de Bussy-Lameth); cité p. 44, 74, 476, 487.

C

Caen (Ville de); citée p. 221.

Cailly (Localité); citée p. 15, 16.

Calcagnini (Marquis); cité p. 222.

Cambray (Ville de); citée p. 390.

Canadas ou Canada; Mazarin voudrait y être relégué et donner le repos à la France, p. 511.

Candalle ou Candale (Duc de); cité p. 10, 170, 185, 276.

Candie (Île de); citée p. 221.

Cantarini (Banquier); cité p. 161, 220, 221, 223, 404.
Capelle (La). — Voy. La Capelle.
Cardinal (Feu M. Le). — Voy. Richelieu (Cardinal de).
Cardinal (Le) [ce titre employé seul désigne Mazarin]. — Voy. Mazarin.
Cardonnière ou Cardonière (La). — Voy. La Cardonnière.
Carignan (Mme de); citée p. 45; témoigne beaucoup de zèle pour Mazarin, p. 133; citée p. 276, 359, 431.
Carmes déchaussés de Paris; cités p. 66.
Casal ou Cazal (Ville de); citée p. 93, 156, 157.
Casal-Maggiore (Ville de); citée p. 104.
Castelnau (Marquis de); cité p. 119, 461.
Catalogne (Province de); citée p. 47, 97, 103, 105, 108, 115; la Catalogne est l'endroit le plus important que nous ayons, p. 124; citée p. 125, 126, 139, 141; Mazarin insiste encore sur l'importance de conserver la Catalogne, p. 155, 156; Mazarin se plaint de ce qu'on ne s'en occupe pas assez, p. 249; citée p. 255, 256, 273, 401, 412, 472, 473, 474, 511, 514, 532.
Cenami (Banquier); cité p. 152, 161, 222, 223, 274.
Chalmazel (M. de); cité p. 536.
Châlons ou Chaalons (Ville de); citée p. 470.
Chamarande (M. de); cité p. 138, 173.
Chamarante. — Voy. Chamarande.
Chambellan (Grand); on doit chercher à le gagner, p. 590.
Chambre des comptes; citée p. 5, 240.
Champagne (Province de); citée p. 1, 37, 43, 44, 60, 81, 99, 132, 143, 157, 163, 175, 223, 254, 255, 396, 468, 470, 493, 495, 502, 513, 522, 532, 540, 571.
Champlâtreux; doit être envoyé au Havre par la Reine, p. 13; Mazarin lui annonce qu'il a délivré les princes, p. 22; services qu'il peut rendre à Mazarin, p. 26; cité p. 32, 139, 162, 163, 164, 165, 172, 230; Milet est chargé de voir et d'entretenir Champlâtreux de la part de Mazarin, p. 270, 271, 272, 273; cité p. 378, 418, 492, 537, 544, 551; intérêt qu'il a au retour de Mazarin, p. 555.
Chancelier (Pierre Séguier); cité p. 130, 134; est tout dévoué à Condé, p. 138; cité p. 167, 223, 365.
Chappes (M. de); cité p. 536.
Charlemont (Ville de); citée p. 372.
Charles IX (Le roi); cité p. 559.
Charleville (Ville de); citée p. 91, 236, 476.
Charlevois ou Charlevoix (Lieutenant de Roi à Brisach); cité p. 235, 236; excite des troubles à Brisach, p. 245, 248; cité p. 261, 299, 304, 341, 347, 403.
Charost (Comte de); cité p. 277.
Châteauneuf (Régiment de); cité p. 60.
Châteauneuf ou Chasteauneuf (Marquis de); cité p. 143, 178; propositions qu'il fait porter à Mazarin par Brachet, p. 197-199; cité p. 199, 211, 212, 213, 214, 215, 229, 231, 233, 245; sa proposition ne paraît pas sincère à Mazarin, p. 250; conseils qu'il donne à Condé, p. 250-251; cité p. 253, 254, 263, 264, 278, 280, 293, 298, 299, 301; a eu tort de s'être ouvert au maréchal d'Estrées, p. 302-303; cité p. 303, 319, 320, 321, 322, 323; Mazarin est décidé à entrer dans la dernière liaison avec lui, p. 325, 333; cité p. 344, 345; Châteauneuf a de bons sentiments pour l'État, p. 346; on doit lui accorder ce qu'il demande, *ibid.*; cité p. 347, 352, 353, 354; il doit être rétabli dans le Conseil, p. 355; cité p. 356; la Reine ne sera pas contrainte de suivre son avis, p. 357;

cité p. 358, 364, 368; peut servir pour gagner le duc d'Orléans, p. 375, 377, 384, 385, 386, 390, 394, 395, 397, 418; la Reine doit tenir la balance égale entre Châteauneuf et le Premier Président, p. 419; la Reine n'a pas voulu donner les sceaux à Châteauneuf, p. 428; cité p. 434, 437, 447, 448; craintes que sa conduite inspire à Mazarin, p. 455-456; a prévenu le duc d'Orléans que Mazarin était autorisé à entrer en France à la tête d'une petite armée, p. 469; la Reine doit se fortifier contre lui en faisant appeler au Conseil des personnages bien intentionnés, p. 515-516; cité p. 557; réponse qu'il a faite au duc de Damville, p. 585-586.

Chaulnes (Duc de); cité p. 541.

Chavigny (Comte de); Mazarin conseille à la Reine de le rappeler, p. 33; cité p. 53, 130; est un des plus grands ennemis de Mazarin, p. 134; est tout dévoué à Condé, p. 138; Mazarin désire connaître ses intentions à son égard, p. 150; cité p. 167, 173, 180; bruits répandus par Chavigny contre Mazarin, p. 189; cité p. 193, 194, 195; puissance de Chavigny, ses nombreuses relations, p. 207; ses intrigues pour l'abbé de la Rivière, p. 209; danger de son rétablissement, p. 214-215; cité p. 216-217; est l'homme qui souhaite le moins le retour de Mazarin, p. 218; Mazarin revient sur les propos tenus par Chavigny, p. 224-225; cité p. 239, 240, 241; Mazarin lui impute certains propos qui peuvent le faire passer pour un impertinent dans l'esprit de la Reine, p. 242; Chavigny «souffle» le prince de Condé, p. 246; cité p. 251; n'a aucune bonne intention pour Mazarin, p. 274-275; cité p. 280, 287, 290, 292, 298, 300, 302, 306, 322, 323, 330; Mazarin l'accuse d'avoir excité le maréchal de Gramont contre lui, p. 331; Chavigny, cité p. 332; a excité plusieurs personnes à parler contre Mazarin, p. 334; Mazarin l'accuse d'avoir été bien hardi en niant les propos qu'il avait tenus, p. 335-336; suite des plaintes de Mazarin, p. 337-338; cité p. 342; Chavigny est l'intime de Condé, p. 345; ses déclarations contre Mazarin, p. 351; n'a jamais eu ni estime ni affection pour la Reine, p. 351-352; a été l'auteur du conseil *nécessaire* (sans lequel elle ne pouvait rien faire), que Louis XIII lui avait imposé par son testament, p. 352; opinion du cardinal de Richelieu sur Chavigny, *ibid.*; Chavigny est l'ennemi capital de Mazarin, *ibid.*; doit être renvoyé, p. 353, 355, 357, 363, 365; a grand accès auprès de la Reine, p. 366; cité p. 370; réponse que lui adresse la Reine, p. 380-381; on aurait dû l'éloigner, p. 383; cité p. 385; a trompé la Reine, p. 393; plaintes de la conduite que Chavigny a tenue, p. 410; cité p. 431; s'est entendu avec la duchesse d'Aiguillon pour faire écrire par Brienne la lettre qui ordonnait à Mazarin de se rendre à Rome, p. 432; cité p. 436-437; tort que s'est fait Chavigny par sa conduite envers la Reine, p. 437-438; plaintes contre Chavigny, p. 443, 450, 451, 460; a éloigné la duchesse d'Aiguillon de Mazarin, p. 479; est continuellement auprès du duc d'Orléans, p. 519; ne doit pas être chargé de traiter avec Condé, p. 529-530.

Chevreuse (Mme de); citée p. 6, 9, 32, 39; sera outrée contre Condé si le mariage de sa fille est rompu, p. 53; sera la première à s'élever contre la puissance de Condé, p. 53-54; citée p. 74, 82, 83, 84, 89; Mazarin l'appelle Mme la *Domi-*

nante, ibid.; on pare son hôtel pour le mariage, p. 113; veut s'emparer des tapisseries de Mazarin, *ibid.;* citée p. 119; a voulu faire périr Condé, p. 139; citée p. 140; doit être éloignée de la Cour, p. 142; lettre de Mme de Chevreuse à Noirmoutiers, p. 147; elle fait proposer une union à Mazarin pour se venger de Condé, p. 147-149; citée p. 160, 167, 168, 176, 177, 178, 179, 203, 209; la Reine ne doit pas continuer de la traiter de la même manière, p. 210; citée p. 211, 214, 231, 234, 251, 264, 278, 283, 303, 320, 354, 356, 357, 358, 364; peut servir pour gagner le duc d'Orléans, p. 375; citée p. 385, 390, 394, 437, 449, 537, 564, 580; elle devrait rendre de bons offices auprès du duc d'Orléans, p. 581.

Chevreuse (Mlle de) [Charlotte-Marie de Lorraine, née en 1627, morte en 1652]; son mariage projeté avec le prince de Conti est retardé, p. 74; citée p. 83; ses relations intimes avec le Coadjuteur, p. 84; citée p. 112, 305.

Chevreuse (Hôtel de); cité p. 113.

Chigi (Nonce à Cologne); cité p. 115, 117, 289, 464.

Chomberg. — Voy. Schomberg.

Clergé; le clergé devrait se joindre à la noblesse pour solliciter la liberté du Roi et de la Reine, p. 74.

Clermont-en-Argonne (Ville de); citée p. 41, 59, 66, 69; cette ville doit être remise à M. le Prince, p. 71; citée p. 424.

Clèves (Ville de); citée p. 472, 480, 481, 505, 506, 521.

Coadjuteur (Le) [Jean-François-Paul de Gondi, plus tard cardinal de Retz]; projets du Coadjuteur et de sa cabale, p. 6 et suiv.; «sa boutique ne manque pas d'artifices», *ibid.;* a de mauvais desseins contre le Palais-Royal, p. 8; cité p. 9, 10, 11, 12, 13; sa cabale au parlement de Paris, p. 16-17; est un méchant homme et ennemi de l'État, p. 24; cité p. 29, 39; portrait ironique du Coadjuteur, p. 41-42; le Coadjuteur sera outré si on nomme le garde des sceaux cardinal, p. 42; assiste aux conseils tenus au palais du duc d'Orléans, p. 43; cité p. 44; ses intentions, p. 51; conduite que la Reine doit tenir à son égard, p. 51-52; elle peut entendre ses propositions, s'il se sépare de Condé et dispose du duc d'Orléans, p. 53; le Coadjuteur n'aime pas Condé, p. 54; domine le duc d'Orléans, p. 62; «a fait banqueroute à l'honneur», *ibid.;* cité p. 66, 74, 83, 84, 85, 89, 107, 114, 125; sa retraite est simulée, p. 132; cité p. 139-140; envoie tous les jours la leçon au duc d'Orléans, p. 141; on dit qu'il doit obtenir le cardinalat par la nomination du roi de Pologne, *ibid.;* cité p. 143; agira fortement dans l'intérêt de Mme de Chevreuse, p. 148; cité p. 161, 178, 209, 211, 214, 216, 231, 232, 234, 251, 253, 264, 265, 266, 278, 282, 283, 286, 287, 301; doit être nommé cardinal, p. 303; précautions à prendre en traitant avec lui, p. 304, 312; cité p. 317, 318, 320, 323, 326, 352, 354; on doit lui faire espérer un bon traitement, p. 355; cité p. 356, 357, 358, 364, 369; la Reine peut s'en servir pour gagner le duc d'Orléans, p. 375; cité p. 377; Mazarin désire établir une bonne correspondance avec lui, p. 379; cité p. 382, 383, 384, 385, 386, 390; Mazarin craint qu'il ne trompe la Reine comme l'a fait Chavigny, p. 393-394; avantages qu'il aura pour combattre Condé, lorsqu'il sera soutenu par l'autorité royale, p. 395-396; cité

IMPRIMERIE NATIONALE.

p. 398; s'efforce de retenir la Reine à Paris, p. 405; cité p. 411, 418; soupçons de l'abbé Fouquet contre le Coadjuteur, p. 424; cité p. 425; Mazarin dit qu'il a écrit à la Reine en faveur du Coadjuteur, p. 436; cité p. 437; les nouveaux ministres doivent vivre en bonne intelligence avec le Coadjuteur, p. 446; cité p. 447, 449; est réconcilié avec Mazarin, p. 466; fait profession d'être de ses amis, p. 480; Mazarin est satisfait de ses discours, p. 540; cité p. 579, 580, 589, 591.

Cognac (Régiment de); cité p. 517.

Cogneux ou Coigneux (Le Président le); la Reine doit le flatter, p. 309; protestations d'estime et d'affection de Mazarin pour ce président, p. 365.

Colbert (J.-B.); Mazarin désire qu'il prenne soin de ses affaires, p. 47, et qu'il vienne le trouver, p. 48; plaintes de Mazarin contre Colbert, p. 55-56; lettre que lui adresse Mazarin pour lui recommander le soin de ses affaires, p. 57-59; cité p. 128, 152, 153, 154; est chargé des affaires particulières de Mazarin, p. 171; cité p. 172, 176; son désintéressement, p. 180-181; remerciements que lui adresse Mazarin, p. 187; il lui recommande plusieurs affaires, p. 187-188; cité p. 202, 204; Mazarin lui écrit sur les avances qu'il a faites pour Dunkerque, p. 205; cité p. 221, 259; Mazarin lui demande de faire connaître au public ce qu'il a fait pour assister le Roi, p. 268-269; lettre que lui adresse Mazarin, p. 291; cité p. 293; Mazarin lui recommande de ne pas épargner l'argent pour détruire les mauvaises impressions répandues contre lui, p. 328; cité p. 362; lettre que lui adresse Mazarin sur ce qu'il doit dire, de sa part, à la Reine, p. 401-403; au Surintendant, p. 403-404, et au duc de Mercœur, p. 404-405; cité p. 412; Mazarin se plaint de sa détresse et recommande à Colbert d'en parler à la Reine, p. 421; il se plaint également de l'ordre que Brienne lui a transmis d'aller à Rome, p. 421-422; Mazarin lui écrit qu'il n'a pas le crédit qu'on lui suppose auprès de la Reine et annonce l'intention de ne plus s'occuper du gouvernement, p. 428-429; cité p. 445-446; Mazarin continue de se plaindre de la déclaration royale et de la conduite de Brienne, p. 452-456; cité p. 479, 538; lettre que lui adresse Mazarin, p. 558 et suiv.; protestations d'affection et de pleine confiance, p. 559-560.

Colioure (Ville de); citée p. 45.

Cologne (Électeur de); cité p. 4, 5, 49, 57, 116, 118; répond au duc d'Orléans qu'il est maître dans ses États, p. 121; cité p. 122, 124.

Cologne (Ville de); citée p. 70, 116, 118, 124, 137, 171, 218, 289, 290, 481, 482.

Cominges ou Comminges (Comte de); cité p. 7.

Comminges (Évêque de); cité p. 10-11.

Compiègne (Ville de); Mazarin pourrait s'y rendre, p. 198; citée p. 234, 263, 280, 339.

Condé (Prince de). — Voy. Prince (M. le).

Constance ou Coutances (Évêque de); cité p. 416.

Constantin (Poste fortifié de la Catalogne); cité p. 103.

Conti ou Conty (Prince de); La Rochefoucauld est propre à le gagner, p. 25; Conti a renoncé au chapeau de cardinal, p. 34; cité p. 52, 53, 61, 73, 74, 75, 81, 84, 112, 175, 252, 279, 305.

Corbie (Ville de); citée p. 45.

Coret (Régiment de) [nom probablement altéré]; cité p. 60.
Corps-de-ville; cité p. 5.
Cossé (M. de); cité p. 288.
Coublans ou Coblentz (Ville de); citée p. 522.
Cour des Aides; citée p. 5.
Courtray (Ville de); citée p. 112.
Coutances. — Voy. Constance.
Crémone (Ville de); citée p. 105.
Crémonois (Pays de); cité p. 104, 153, 222.
Créquy (M. de); cité p. 536.
Crescentin; cité p. 464.
Criqueville (Président de); cité p. 187.
Croissy (Fouquet); cité p. 155; «fait le diable» contre Mazarin, p. 246; cité p. 250, 292, 529. [On trouve dans les *Mémoires de Retz* (t. V, p. 80, de l'édit. des *Grands écrivains de la France*) quelques détails sur ce personnage : «Fouquet, dit-il, étoit un conseiller au parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué dans les affaires du temps... Il avoit été à Munster avec M. d'Avaux; il avoit même été envoyé par lui vers Ragoski, prince de Transylvanie. Il s'étoit brouillé, pour ses intérêts, avec M. Servien; et cette considération, jointe à son esprit, qui étoit naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt que les mouvements de sa compagnie lui en eurent donné lieu.]
Cromwell (Olivier); cité p. 51.

D

Dalleville; cité p. 580, 581.
Dame (qui n'est pas dans le chiffre); citée p. 582 (texte, et notes 1 et 4).
Damville (Duc); cité p. 585.
Dampvilliers ou Damvilliers (Ville de); citée p. 41, 532.
Danemark; cité p. 97, 532.
Danse ou Dance (Mme); citée p. 138.
Danube; cité p. 113.
Daugnon ou Dognon (Comte du); cité p. 45; personnes qui ont de l'influence sur lui, p. 400; cité p. 474, 493, 542.
Dauphiné; cité p. 58, 162, 255, 404.
Dieppe (Ville de); citée p. 44, 117.
Digby ou d'Igby (M.); cité p. 488, 541.
Dijon (Château de); cité p. 196.
Dinan ou Dinant (Ville de); citée p. 70, 71, 453; Mazarin veut s'y rendre, p. 458; citée p. 474, 477, 488; Mazarin y séjourne, p. 490 et suiv.
Dixmude (Ville de); citée p. 103.
Dognon. — Voy. Daugnon.
Dorat (Conseiller au parlement de Paris); cité p. 217; est une peste, p. 246; cité p. 292, 330.
Doulens ou Dourlens (Ville de); citée p. 32, 109, 139, 161, 164, 189, 193, 195, 215, 222, 525.
Dourlens. — Voy. Doulens.
Dunkerque (Ville de); citée p. 16, 102, 124, 158, 183, 205, 223, 295, 311, 405; inquiétude que Mazarin éprouve pour Dunkerque, p. 457-458, 473; il vaudrait mieux céder cette place aux Hollandais que de la laisser prendre par les Espagnols, p. 518; citée p. 565, 576.
Düsseldorf (Ville de); citée p. 171, 472.

E

Effiat (Veuve d'); citée p. 284.
Elbeuf (Duc d'); cité p. 10, 44; entend parfaitement l'intrigue, p. 400; cité p. 581, 588.
Électeur de Brandebourg. — Voy. Brandebourg.
Électeur de Cologne. — Voy. Cologne.
Elpidio Benedetti. — Voy. Benedetti.
Embrun (Archevêque d'); cité p. 10.
Emery (Particelli d'); cité p. 36, 188, 239, 284.
Empereur (Ferdinand III, empereur d'Allemagne); cité p. 122, 289, 340, 349, 374.
Empire; cité p. 341.
Épernay (Ville d'); citée p. 586.
Épernon (Duc d'); cité p. 10, 172; la Reine peut compter sur lui et sur son fils, p. 400.
Ervart. — Voy. Hervart.
Esdiguières (M. d') [ou de Lesdiguières]; cité p. 255.
Esnay. — Voy. Aisnay.
Espagne; citée p. 50, 77, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 102, 104, 108, 109, 111, 112, 115, 123, 124, 146, 199, 219, 255, 264, 299, 311, 340, 349, 372, 374, 464, 472, 477, 504, 505, 506, 514, 522, 527, 553, 570.
Espagne (Roi d'); cité p. 263, 272, 289, 374, 552, 570.
Espagnols; cités p. 10, 29, 41, 57, 59, 70, 75, 76; traité conclu avec eux par Turenne, p. 77; cités p. 84, 94, 95, 98, 99, 101, 102, 105, 109, 111, 115, 116, 122, 123, 124, 126, 131, 141, 156, 169, 178, 183, 218, 219, 243, 250, 252, 254, 263, 264, 278, 280, 289, 295, 319, 341, 342, 397, 401, 410, 420, 434, 441, 453, 477, 493, 502, 510, 512, 514, 518, 522, 523, 529, 533, 552, 568, 569, 570, 571, 573.
Espanse, Espense ou Epense (Village); cité p. 54.
Espérance (*L'*) (Vaisseau appartenant à Mazarin); cité p. 291.
Espelette (L'). — Voy. Lespelette.
Essex (Comte d'); cité p. 353.
Estats. — Voy. États.
Estevan de Gamarra. — Voy. Gamarra.
Este (Cardinal d'); cité p. 201, 222, 258.
Estrades (D'); est une personne de mérite et de service, p. 16; on pourrait mettre sous son nom les gouvernements de Bergues, Dunkerque et Mardik, *ibid.*; cité p. 53, 124, 205; lettre de Mazarin à d'Estrades, p. 294-296; conseils que d'Estrades donne à Mazarin, p. 310-311; cité p. 405; Mazarin lui témoigne son inquiétude pour Dunkerque, p. 457-458; lui parle de sa situation, p. 458-459; se plaint de Brienne, p. 460; énumère les gouverneurs de places qui lui sont dévoués, p. 461, et consulte d'Estrades sur le projet d'entrer en France à la tête de troupes étrangères, p. 462; cité p. 485, 513; Mazarin lui écrit qu'il vaudrait mieux céder Dunkerque aux Hollandais que de le laisser prendre par les Espagnols, p. 518; cité p. 542; Mazarin lui annonce qu'il va entrer en France et l'engage à mettre Dunkerque en bon état de défense, p. 564-565; lettre que lui adresse Mazarin à son arrivée à Sedan, p. 575-576; d'Estrades doit faire les

plus grands efforts pour conserver Dunkerque à la France, p. 576.

Estrée ou Estrées (Maréchal d'); cité p. 182, 183, 197, 211, 215, 218, 233, 241, 251, 293, 301, 303; offre à Mazarin un asile à Laon, p. 308; cité p. 320, 321, 322, 323, 324, 325, 333, 337; confiance qu'il inspire à Mazarin, p. 346; cité p. 347, 359, 549.

États (MM. les) des Provinces-Unies; cités p. 95, 101, 102, 103, 146, 219, 468, 505.

États généraux (Assemblée des); on peut les convoquer, mais on ne doit pas les réunir, p. 73; dangers qui résulteraient de la réunion d'une pareille assemblée, *ibid.*; cités p. 126; on doit chercher à gagner le plus grand nombre possible de membres des États généraux, p. 127; cités p. 144; il faut s'opposer à ce que les États généraux confirment l'arrêt de bannissement prononcé contre Mazarin, p. 151; cités p. 159, 160, 161, 197, 198, 199, 260, 264, 265, 269, 280, 285, 339; la Reine doit éloigner la tenue des États généraux, p. 356, 509, 510, 518.

Europe; citée p. 17, 67; attend la décision de la Reine, p. 137; citée p. 254, 348, 360, 441, 568, 572.

Euzenat (Attaché à la maison de Mazarin); cité p. 58; le Cardinal veut lui enlever la direction de ses affaires pour la donner à Colbert, p. 202; cité p. 478, 581, 582.

Évreux (Évêque d'); cité p. 276.

F

Fabert (M. de); lettre que lui adresse Mazarin sur la conduite des troupes de Rosen, p. 2; nouvelle lettre sur le même sujet, p. 3; cité p. 44, 47; peut traiter avec Chavigny, p. 53; cité p. 112, 124, 125, 153, 184; lettre que lui adresse Mazarin sur des bruits répandus par Chavigny, p. 188, 189, 194, 215; nouvelle lettre que lui adresse Mazarin sur les propos tenus par Chavigny, p. 224-225; confiance que lui témoigne le Cardinal, p. 225; troisième lettre de Mazarin sur la conduite de Chavigny, p. 335-338; Mazarin lui annonce que la Reine a disgracié Chavigny, p. 380-381; lettre de Mazarin à Fabert, où il se plaint surtout de la conduite de Chavigny, p. 409-411; Mazarin insiste sur le tort que s'est fait Chavigny, p. 437-438; cité p. 458, 461, 462; Mazarin informe Fabert des mouvements des ennemis qui veulent prendre leurs quartiers d'hiver en Bourgogne ou en Lorraine, p. 466-468; il lui annonce l'intention d'entrer en France à la tête de troupes qu'il fait lever en Allemagne, p. 468-469; Mazarin le consulte sur le projet du siège de Mouzon, p. 470-471; il parle des attentats commis par Condé, p. 472-473, et insiste sur l'importance de conserver Barcelone et la Catalogne, p. 473-474; nouvelle lettre de Mazarin à Fabert, où il lui parle de ses projets et des amis sur lesquels il croit pouvoir compter, p. 474-477; cité p. 487; Mazarin lui parle de ses préparatifs et des intentions du Roi et de la Reine pour son rappel en France, p. 494-495; Mazarin revient sur les intentions du Roi et de la Reine à son égard, p. 498-499, et sur les levées de troupes

qu'il fait, p. 499-500; cité p. 513; Mazarin se plaint de la lenteur des levées, p. 517; il proteste de son affection pour Fabert, p. 518-519, et regrette un malentendu, pour lequel il aura une explication avec lui, p. 519-520; incertitude des projets de Mazarin, p. 520-521; le Cardinal lui parle, dans une autre lettre, des levées faites en Allemagne, p. 521-522, et du projet des ennemis d'envahir la Champagne, p. 522-523; Mazarin regrette vivement la perte de deux ballots, qui contenaient du linge et des papiers, p. 530-532; il se plaint de la partialité du parlement de Paris, p. 532-533; il oppose la conduite de ses ennemis à la sienne, p. 533-534; Fabert, cité p. 540.

Fare (M. de la); cité p. 461.

Faufe ou Fauffe (Baron de); cité p. 121, 522.

Faure ou Fors (Marquis de); cité p. 539.

Fère (La). — Voy. La Fère.

Ferté (Maréchal de la) [Henri de Senneterre, ou Saint-Nectaire, nommé maréchal de France en 1651, duc et pair en 1665, mort en 1681]; lettre que lui adresse Mazarin, p. 4-5; cité p. 51, 69, 71; témoigne beaucoup de passion pour le Roi et la Reine, p. 76; est entièrement attaché à eux, p. 132; son éloge, p. 143; cité p. 261, 376, 461, 468, 470, 471, 475, 487; s'est éloigné de la frontière, p. 494; cité p. 495, 499, 500, 513, 517, 522, 527, 531, 540, 541.

Feuquières (M. de); cité p. 487, 513.

Flamands; cités p. 219.

Flandres (Pays de); cité p. 96, 100, 103, 105, 109, 111, 124, 141, 158, 223, 249, 274, 299, 362, 390, 458, 467, 468, 470, 503, 511, 512, 522, 570.

Flandres (Armée de); citée p. 36, 100, 105.

Fleckenstein (Comte de); cité p. 76; les Fleckenstein ou soldats de Fleckenstein, cités p. 521.

Flein (Gentilhomme du duc de Mercœur); cité p. 182.

Flessinguen ou Flessingue (Ville de); citée p. 205, 405.

Fontainebleau (Ville de); citée p. 339; la Cour doit y revenir bientôt, p. 486-487; citée p. 491, 492.

Fontrailles; est un des amis de Chavigny, p. 532.

Force (Maison de la); citée p. 400.

Force (Mlle de la); citée p. 252.

Fort (*Le*) [Vaisseau appartenant à Mazarin]; cité p. 291.

Fouquet (Abbé); cité p. 82, 140: lettre que lui adresse Mazarin, p. 184; l'abbé a parlé trop vivement à une personne qui n'est pas nommée, p. 185; Mazarin l'entretient ensuite du gouvernement d'Auvergne et de l'Alsace, où il voudrait se retirer, et des services que lui a rendus le Procureur général (Nicolas Fouquet), p. 186; cité p. 194, 217, 228, 229, 230, 232, 234, 240, 253; lettres que lui adresse Mazarin, p. 286-287, 296; Mazarin le remercie de ses services et le charge de remercier plusieurs personnes, p. 297; l'abbé Fouquet semble désigné par le chiffre *35*; cité p. 304, 317; Mazarin le remercie du soin qu'il prend de ses intérêts, p. 325-326; inquiétude que ses dangers causent à Mazarin, p. 389-390; remerciements pour les nouvelles qu'il a données au Cardinal, p. 391; protestations d'amitié de la part de Mazarin, p. 407; Mazarin lui parle des ouvertures qu'on lui a faites de la part du duc de Lorraine, p. 422-423, et de l'impossibilité où il se trouve d'aller à Rome, p. 423; soupçons de l'abbé Fouquet

contre le Coadjuteur, p. 424; détresse de Mazarin, *ibid.*; lettre que lui adresse Mazarin, p. 477-480; cité p. 518-519, 522; le Cardinal le félicite de sa conduite à Paris, p. 543; il doit chercher à s'assurer du maréchal de l'Hôpital, *ibid.*, et faire agir M. de Villayer sur le Premier Président et son fils, p. 544; Mazarin revient en France animé des meilleures intentions, p. 545; Fouquet, cité p. 556, 560; éloge de son zèle, p. 562; Mazarin le laisse libre de se rendre près de lui ou à la Cour, p. 562-563; la Reine a promis de lui donner le bénéfice qu'il sollicite, p. 563; l'abbé Fouquet doit s'efforcer de savoir si on peut compter sur Bouillon et son frère, p. 564; dans une dépêche adressée à l'abbé Fouquet, Mazarin lui confirme la promesse qu'il lui a faite au nom de la Reine, p. 577; il l'engage à obtenir une déclaration précise du duc de Bouillon et de son frère, p. 577-578; à faire comprendre au Coadjuteur que son intérêt est de donner des marques de son attachement à la Reine, p. 579; enfin, il lui parle des lettres qu'il envoie et des personnes chargées de les remettre, p. 579, 582; lettre à l'abbé Fouquet, que Mazarin charge de voir plusieurs de ses partisans, p. 589-590; nouvelle lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet sur le même sujet, p. 591-592.

Fouquet (Nicolas). — Voy. Procureur général.

Français; cités p. 29, 41, 69, 102, 104, 106, 111, 116, 122, 145; sur le caractère des Français, p. 168; cités p. 175, 204, 250, 261, 279, 333, 341, 397, 420, 462, 473, 509, 529, 545, 549, 570, 571, 572; éloge de D'Estrades comme bon Français, p. 576.

France; citée p. 41, 50, 57, 68, 69, 70, 75, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 108, 118, 122, 123, 124, 146, 151, 154, 183, 184, 191, 192, 197, 210, 217, 223, 225, 249, 252, 255, 258, 261, 278, 289, 301, 311, 312, 315, 318, 328, 332, 333, 336, 338, 340, 341, 348, 350, 351, 355, 381, 389, 410, 412, 413, 414, 416, 417, 420, 439, 440, 458, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 469, 471, 475, 483, 489, 492, 496, 497, 500, 501, 502, 504, 505, 507, 510, 519, 521, 522, 527, 528, 529, 534, 535, 537, 541, 545, 549, 550, 552, 561, 566, 567, 569, 572, 573, 579.

Franche-Comté (Province de); payait un droit pour sa neutralité, p. 538.

François. — Voy. Français.

François (Prince de Lorraine); fait à Mazarin des protestations d'amitié, p. 310.

Fronde; citée p. 175, 176, 177; triumvirat de la Fronde (Châteauneuf, Mme de Chevreuse et Coadjuteur), cité p. 228.

Frontenac (Mme de); citée p. 426.

Fuensaldagne ou Fuensaldaigne; cité p. 4, 84, 107, 108, 109, 110, 162, 169, 219, 250, 252, 264, 288, 289, 376, 467, 468, 474, 501, 502, 505, 520, 522, 523, 527, 540, 553, 571.

Furnes (Ville de); citée p. 102, 457.

Fürstemberg (Comte de); favori de l'électeur de Cologne, p. 121.

G

Gabriel de Tolède (Don); cité p. 250, 258, 272, 289.

Gamarra ou Gamarre (Don Estevan de); cité p. 29, 61, 108, 467, 470, 477, 488, 520, 571.

Garde des sceaux (L'Aubespine, marquis de Châteauneuf); cité p. 13, 19, 26; Mazarin signale combien sa conduite est suspecte, p. 26-27; la Reine pourrait le faire nommer cardinal, p. 34; cité p. 72, 79; est entièrement lié avec Mme de Chevreuse et les princes, p. 82; cité p. 140 (à l'époque de cette dernière citation, Châteauneuf n'était plus garde des sceaux; mais Mazarin continue à le désigner par ce titre); cité p. 156, 161, 203.

Gargam ou Gargan (Financier); cité p. 201.

Gauville (M. de); mémoire de ce qu'il doit dire au Premier Président, p. 551; cité p. 581.

Gênes (Ville de); citée p. 153; points de Gênes, p. 531.

Gerardin (Financier); cité p. 188.

Gesvres ou Gêvres (Marquis de); cité p. 275, 536.

Giar. — Voy. Jars.

Giubar. — Voy. Jobart.

Givet (Ville de); citée p. 466, 528.

Gontery ou Gonthery; cité p. 341, 347.

Goulas; ses relations avec Chavigny, p. 207; cité p. 436, 580.

Gouville (M. de); cité p. 524.

Gramont (Maréchal de); cité p. 18, 24; est l'instrument le plus propre pour porter le prince de Condé à ce que désirera la Reine, p. 27; cité p. 32, 39; lettre que lui adresse Mazarin, p. 40; «ne mange pas sa soupe avec tout le monde et ne boit pas à certaines santés», p. 41; cité p. 75, 102, 138, 139, 144, 177, 182, 203; vante le cardinal Grimaldi, p. 247; cité p. 270; n'est pas satisfait de Condé, p. 285; cité p. 292; Mazarin annonce un portrait de Gramont, p. 309; il parle contre Mazarin, p. 331; est excité par Chavigny, p. 334; cité p. 336, 354.

Gramont (Régiment de); cité p. 525.

Grancey (Maréchal de); cité p. 10; Mazarin a pleine confiance en lui, p. 462; cité p. 485, 513, 542.

Grandpré (M. de); cité p. 471, 500, 522, 531, 588.

Grand prévôt. — Voy. Prévôt (Grand).

Gravel ou Gravelle (M. de); commission que lui donne Mazarin pour lever des troupes, p. 480-484; cité p. 521, 576.

Gravelines (Ville de); citée p. 311.

Grimaldi (Cardinal); cité p. 36; accusé d'ingratitude envers Mazarin, p. 246-247.

Guébriant (Maréchale de); son éloge, p. 234; citée p. 236; Le Tellier l'accuse d'exciter les troubles de Brisach, p. 245, 304; peut servir pour s'emparer de Brisach, p. 376; citée p. 537.

Guise ou Guyse (Ville de); citée p. 100, 223.

Guise (Duc de); cité p. 261, 263, 278, 283.

Guise (Chevalier de); on doit chercher à le gagner, p. 590.

Guitaut (Comte de); cité p. 7.

Guron (Abbé de); cité p. 283.

Guyenne (Province de); citée p. 47, 135, 155, 175, 223, 252, 254; importance de cette province, p. 255; citée p. 364, 400, 467, 474, 484, 487, 493, 502, 512, 525, 571.

H

Haligre ou Aligre (M. d'); cité p. 71. [Il s'agit probablement, dans ce passage, de Louis, marquis d'Haligre ou d'Aligre, nommé maréchal de camp en 1650, mort en 1654, à 37 ans. Il était fils d'Étienne II d'Aligre, qui fut nommé chancelier de France en 1674, et mourut en 1677, à 85 ans.]

Ham (Ville de); citée p. 43, 163.

Hameaux (M. et Mme des); cités p. 582.

Harcourt (Comte d'); cité p. 10, 36, 72; on annonce qu'il est à la mort, p. 245; sa guérison, p. 276; commande l'armée du Roi en Aunis et Saintonge, p. 468; cité p. 493; Mazarin voudrait connaître les forces dont il dispose, p. 512; Harcourt doit porter la guerre vers Bordeaux, p. 513; cité p. 542.

Harcourt (Prince d'); a offert un asile à Mazarin, p. 469; Mazarin se loue de son procédé envers lui, p. 587.

Harlay (M. de); cité p. 447; son éloge, p. 448.

Haro (Don Louis de); cité p. 264.

Hautefort (Marie de); citée p. 399.

Havre (Ville du); citée p. 13, 14, 15, 20, 22, 23, 31, 33, 46, 80, 81, 82, 270.

Hemery. — Voy. Emery.

Henri III; cité p. 65.

Heron (nom d'un courrier du Roi); cité p. 584.

Hervart; cité p. 113, 161, 162, 222, 223, 359.

Hesse (Pays de); cité p. 522.

Hocquincourt (Maréchal de); cité p. 10, 65, 86, 88, 119, 157, 379; la Reine peut compter sur lui, p. 399; cité p. 431; engage Mazarin à se retirer à Péronne, p. 461; cité p. 484; confiance qu'il inspire à Mazarin, p. 485-486; cité p. 513; Mazarin lui adresse un mémoire sur les mesures à prendre pour son entrée en France, p. 524-528; cité p. 531; félicitations sur sa diligence, p. 539; recommandations pour divers généraux et gouverneurs, p. 539-540; doit passer la Marne à Épernay, p. 586.

Hocquincourt (Maréchale d'); citée p. 431, 486.

Holac (Comte de) [ou Hohenloe]; cité p. 76.

Hollande; citée p. 96, 105, 137, 152, 183, 202, 341, 532.

Hollandais; cités p. 101, 102, 103, 518.

Hospital ou Hôpital (Maréchal de l'); cité p. 10; on doit chercher à le gagner, p. 543; cité p. 579.

Huvel ou Hurel; cité p. 481.

Huy (Ville de); citée p. 109, 112, 443; Mazarin y séjourne, p. 463 et suiv.

I

Igby (D'). — Voy. Digby.

Indes; Mazarin irait aux Indes, «un bâton blanc à la main», si la Reine le lui prescrivait par un mot de sa main, p. 417; citées p. 509.

Infréville (M. d'); cité p. 238.

Italie; citée p. 93, 96, 97, 104, 108; Mazarin craint qu'on ne veuille y envoyer les vieux régiments, p. 125; citée p. 126, 139, 157, 255, 341, 414, 420.

IMPRIMERIE NATIONALE

J

Jametz (Ville de); citée p. 539.
Jars (Commandeur de); est une peste de cour, p. 142 ; cité p. 195 ; la Reine doit s'en défier, p. 267-268; cité p. 331, 334; est intime avec Châteauneuf, p. 346; ne cesse d'attaquer Mazarin, p. 448.
Jésuites ; cités p. 238.
Jobart ; cité p. 128, 153, 162, 362, 419, 486, 500, 524.
Joubart. — Voy. Jobart.
Joyeuse (M. de); cité p. 588.
Juliers (Ville de); citée p. 117, 502.

L

La Barre (M. de). — Voy. Barre (M. de la).
La Bassée (Ville de); citée p. 103, 475, 525.
La Boulaye (Marquis de); cité p. 309.
La Capelle (Ville de); citée p. 153, 235.
La Cardonnière (M. de); cité p. 387, 499, 505, 510, 522, 541, 563, 583, 584, 585.
La Fère (Ville de); citée p. 42, 46.
La Ferté. — Voy. Ferté (La).
Lambert (Commis de l'Épargne); cité p. 284.
Landgrave (M. le); cité p. 350.
Landgrave (Mme la); citée p. 340, 483.
Landrecy ou Landrecies (Ville de); citée p. 103
Languedoc (Province de); citée p. 125, 281; est le plus grand gouvernement du royaume, p. 489.
Laon (Ville de); citée p. 308.
La Porte (Valet de chambre du Roi); est entièrement à Condé, p. 73.
La Rivière (Abbé de). — Voy. Rivière (Abbé de la).
La Rochefoucauld (Duc de). — Voy. Rochefoucauld (Duc de la).
La Rochelle (Ville de); citée p. 472, 493.
La Rocque. — Voy. Rocque (La).
La Salle (M. de); cité p. 536.
La Tour (M. de). — Voy. Tour (M. de la).
Launay (M. de); cité p. 47.
Laval (Comte de); cité p. 36.
La Roze. — Voy. Rose ou Roze.
La Vieuville. — Voy. Vieuville (La).
Le Camus (M.); cité p. 36.
Le Cogneux. — Voy. Cogneux (Le).
Leischnik (?) [Château appartenant à l'électeur de Cologne]; cité p. 116.
Lens (Bataille de); citée p. 36, 223.
Lens (Ville de); citée p. 103; bataille de Lens, citée p. 223; ville de Lens, citée p. 468.
Léon (Le Père); cité p. 180; son influence sur le duc d'Orléans, p. 385.
Le Rasle (Chargé du gouvernement de Rethel); cité p. 461, 471, 487, 513, 531.
Lerida (Ville de); citée p. 103.
Lespelette ou l'Espelette (Un des agents de Mazarin); cité p. 48, 153, 154, 162.
Lessin ou Lesseins (M. de); écrit à Mazarin, p. 434.
Lestrade. — Voy. Estrades (D').
Le Tellier (Michel); lettre que lui adresse

Mazarin après sa sortie de Paris, p. 5 et suiv.; conseils que Le Tellier doit donner à la Reine, p. 6 et suiv.; Mazarin lui recommande d'user de dissimulation, p. 9; conditions que la Reine doit exiger, p. 12; lettres que Mazarin adresse à Le Tellier, p. 15 et suiv.; Le Tellier sait mieux que personne que Mazarin n'a jamais eu d'intérêt particulier, p. 17; Mazarin se plaint de son silence, p. 19-20; doit s'opposer à ce que le Cardinal soit traité comme un perfide et un banqueroutier, p. 21; Mazarin compatit à son sort, p. 28, et ensuite montre de la froideur à son égard, p. 30; Le Tellier, cité p. 36, 37; lettre que lui adresse Mazarin, p. 46-48; plaintes de Mazarin contre Le Tellier, p. 55-56; Le Tellier, cité p. 57, 58, 60, 61, 67; blâme sévère contre la conduite qu'il a tenue à l'égard de la Reine en la forçant de signer à Paris le traité pour la délivrance des princes, p. 78-82; «quand il vivrait mille ans, rendant tous les jours de grands services, il ne pourrait pas réparer le préjudice qu'il a causé à l'État», p. 82; cité p. 114, 126; lettre que lui adresse Mazarin, p. 127 et suiv.; cité p. 131, 133, 140; Mazarin l'entretient de ses affaires particulières, p. 152-154; puis des affaires d'État, p. 155-158; et enfin des États généraux, p. 159, 161; Mazarin le remercie du soin qu'il prend de ses affaires particulières, p. 161-162; cité p. 169, 186, 187; nouvelle lettre de Mazarin sur ses affaires personnelles, p. 201-204; Le Tellier s'entend avec Chavigny, p. 207; cité p. 211 et suiv.; il accuse la maréchale de Guébriant d'exciter des séditions à Brisach, p. 245; Mazarin lui parle des troubles de Brisach, dont la Reine devrait prendre le gouvernement, p. 247-248; lettre que lui adresse Mazarin sur la résolution à prendre à l'égard de Condé, p. 260; sur les États généraux, *ibid.*; sur les négociations de Condé avec l'Espagne, p. 261; enfin sur Brisach, *ibid.*; cité p. 262, 264, 265, 269; dans une lettre à Le Tellier, Mazarin se plaint de ne voir que des fourbes de tous côtés, p. 291-292; il le prie de fortifier l'esprit de la Reine, p. 292-293, et de l'engager à terminer l'affaire de Brisach en payant une indemnité à Tilladet, p. 294-295; lettre de Mazarin à Le Tellier, p. 298-300; cité p. 301, 302; extrait d'une lettre de Le Tellier à Mazarin, où il parle de l'affaire de Brisach, p. 304; cité p. 320; deux lettres de Mazarin à Le Tellier, p. 323-325; cité p. 339; lettre que lui adresse Mazarin sur la sortie de Condé de Paris, sur Lionne, Servien, Châteauneuf, d'Estrées, Senneterre, Brisach, Charlevoix, etc., p. 344-348; cité p. 357, 359, 362, 363; Mazarin est fâché de l'accident arrivé à Le Tellier et est disposé à le servir, p. 371; la Reine est satisfaite de ses services, p. 374; lettre que lui adresse Mazarin, p. 392; cité p. 450; confiance de Mazarin dans Le Tellier, p. 452; cité p. 454; la Reine a annoncé l'intention de le rappeler auprès d'elle, p. 455; avis qu'on doit lui donner de la part de Mazarin, p. 548-550; cité p. 553, 558, 559, 561; Mazarin le prie de le soutenir avec chaleur auprès de Leurs Majestés, p. 583.

Leucate (Ville de); citée p. 45.

L'Hospital. — Voy. Hospital.

Liège (Pays et ville de); cités p. 4, 5, 48, 49, 57, 92, 112, 116, 121, 137, 147, 372, 406, 420, 480, 482, 517.

Ligny-en-Barois (Ville de); citée p. 57.

Lionne (Hugues de); cité p. 18, 21, 22;

lettres et recommandations que lui adresse Mazarin, p. 24 et suiv.; le Cardinal l'engage à s'attacher le plus qu'il pourra à M. le Prince, p. 28; conseils qu'il doit donner à la Reine, p. 33; Mazarin l'engage à se lier étroitement avec Chavigny, *ibid.;* cité p. 48; lettre que lui adresse Mazarin, p. 51-53; nouvelles lettres de Mazarin à Lionne, p. 53-54 et 54-57; il se plaint vivement de Le Tellier et de Colbert, p. 55, et prie Lionne de lui faire connaître les vrais sentiments de la Reine à son égard, p. 56; Mazarin lui parle de ses entrevues mystérieuses avec le président Perraut, p. 66; il l'engage à veiller sur Senneterre, p. 67; Mazarin le prévient qu'il va se rendre à Bouillon, p. 70-71; Lionne doit engager la Reine et les bons serviteurs du Roi à veiller à sa sûreté, p. 71-72; recommandations de Mazarin sur les précautions à prendre, p. 73; conseils que lui donne le Cardinal sur les États généraux et les assemblées de la noblesse et du clergé, p. 73-74; le mariage du prince de Conti et de Mlle de Chevreuse est retardé, p. 74; on devrait en montrer les suites à M. le Prince, p. 74-75; mesures conseillées à la Reine, p. 76; danger de la puissance de M. le Prince, p. 76-77; lettre où Mazarin revient sur le blâme que mérite la conduite de Michel Le Tellier, p. 78 et suiv.; il indique à Lionne plusieurs des personnages avec lesquels il doit entretenir des relations particulières, p. 87 et suiv.; lettre que lui adresse Mazarin, p. 107-109; Mazarin lui raconte sa conversation avec Pimentel, p. 109-112; il l'avertit des pièges qu'on lui tend, p. 112-113; il lui raconte son voyage jusqu'à Aix-la-Chapelle, p. 115; sa conversation avec Chigi, nonce du Pape à Cologne, p. 116-117; Mazarin se loue de l'accueil que lui ont fait les Espagnols, p. 122; sa réception à Juliers, p. 122-123; recommandations que Mazarin adresse à Lionne pour la Catalogne, Saint-Quentin, etc., p. 124; il conseille de faire sortir de Paris le nonce Bagni, *ibid.;* la Reine doit maintenir Servien dans le conseil du Roi et conserver près d'elle les vieux régiments, qui sont les plus fidèles, p. 125-126; conseil de gagner les députés qui seront nommés aux États généraux, p. 126-127; cité p. 128; Mazarin se plaint de ne pas recevoir de lettres de lui, p. 130; lettre de Mazarin à Lionne, p. 133 et suiv.; le Cardinal lui rappelle ce qu'il lui a écrit sur Chavigny, p. 134; nouvelles plaintes de Mazarin sur le silence de Lionne, p. 137-138; conseils que Lionne doit donner à la Reine, p. 139-140; personnes qu'elle doit éloigner, p. 141-143; recommandation pour le duc de Mercœur, p. 144; Mazarin lui communique une lettre de Mme de Chevreuse à Noirmoutiers pour proposer une union avec le Cardinal contre Condé, p. 147-148; réponse du Cardinal, p. 148; nécessité de garder le secret, p. 149; lettre que lui adresse Mazarin, p. 150-151; conseils que Lionne doit donner à la Reine, p. 151; on n'a pas tenu compte des intérêts du Cardinal dans l'accord avec M. le Prince, p. 165-168; Lionne ne doit pas compter sur l'amitié de Condé, p. 168; a bien répondu à Le Tellier à l'occasion de Pimentel, p. 169; doit reconnaître qu'il y a une grande différence entre les gouvernements de Guyenne et de Bourgogne, p. 175; conduite que l'on doit tenir avec Condé, p. 176; Mazarin désire s'entendre avec lui, p. 177; mais si le prince s'y refuse, on devra traiter

avec la vieille Fronde en prenant toutes les précautions nécessaires, p. 178-179; Lionne, cité p. 185-186; Lionne et Servien pourront se repentir d'avoir conseillé à la Reine de céder aux exigences de Condé, p. 192; cité p. 202; Mazarin se plaint de la nomination de Longueil comme chancelier de la Reine, p. 206; il s'inquiète surtout de la puissance de Chavigny, p. 207; la Reine paraît disposée à nommer l'abbé de la Rivière évêque de Noyon, p. 207-208; Mazarin combat ce projet, p. 208; Lionne doit insister auprès du Surintendant en faveur de Mazarin, p. 209; danger des relations avec Condé, p. 210; Mazarin lui fait part des propositions apportées par Brachet, p. 211, et de la réponse qu'il y a faite, p. 212; Mazarin insiste sur le danger du rétablissement de Chavigny, p. 214-215, et sur la conduite de Longueil, p. 216; il approuve plusieurs avis de Lionne, p. 217-218, et lui donne des conseils, p. 219; détails sur les sommes dépensées par Mazarin pour le service de la France, p. 220-223; Mazarin lui expose le résultat de ses négociations avec Bartet, p. 227-230; il faut tenter de gagner Condé par l'intermédiaire de la princesse palatine, p. 229-230; si Condé refuse, il sera nécessaire de s'allier avec les frondeurs, p. 230-232; précautions à prendre, p. 233; Mazarin recommande de se servir de la Palatine et de Ruvigny, *ibid.*; recommandations pour la Reine, p. 233-234; pour les neveux de la maréchale de Guébriant, p. 234-235; somme que l'on doit payer à Tilladet pour le gouvernement de Brisach, p. 236; détails sur la surintendance de la maison de la Reine, que veut garder Mazarin, p. 236-237; sur une pension qu'a le Cardinal et sur des vaisseaux qui lui appartiennent, p. 237-238; Mazarin insiste pour le changement du surintendant des finances, p. 238-239; il propose pour cette charge M. de la Vieuville, p. 240; Mazarin n'a jamais dit qu'il ferait éloigner Lionne de la Reine, p. 241; il lui recommande de découvrir le plus tôt possible les intentions de M. le Prince à son égard, p. 242-243; conseille de faire sortir le Roi de Paris, p. 243-244; de s'assurer de Brisach et de l'Alsace, p. 244-245; de réprimer certains conseillers, comme Croissy, Dorat, p. 246; il accuse d'ingratitude le cardinal Grimaldi, p. 246-247; lettre que Mazarin adresse à Lionne sur la nécessité de lutter contre Condé, p. 251-257; Mazarin le félicite d'avoir résisté aux prétentions de Condé sur la Provence, p. 262; le charge de remercier la princesse palatine, p. 262-263; on doit chercher à isoler Condé, p. 263; la Reine aurait dû s'opposer au voyage de Verderonne en Espagne et de Sillery à Bruxelles, p. 264; précautions à prendre avec les frondeurs, p. 264-265; la Reine doit chercher à gagner Mme de Longueville et se défier du maréchal de Villeroy, de l'abbé d'Esnay ou Aisnay, son frère, de Mme d'Aiguillon et du commandeur de Jars, p. 266-267; Lionne, cité p. 268, 273, 274; Mazarin écrit à Lionne pour l'engager à tâcher de porter Condé à s'unir avec la Reine, p. 277-280; nécessité d'agir par des écrits sur l'opinion publique, p. 280-281; indication de personnes à gagner, p. 282-283; le Roi sera forcé d'établir une chambre de justice pour poursuivre les financiers et leurs familles, p. 284-285; Mazarin lui signale ceux qui agissent contre lui près de Condé, p. 287-288; il lui fait part des inquiétudes que lui

inspire une lettre de Pimentel, p. 288-289; cité p. 296-297; Mazarin adresse à Lionne une longue dépêche, p. 300 et suiv., où il lui parle de Condé, des négociations avec les frondeurs, des principaux personnages que l'on doit gagner, etc.; cité p. 303; lettre où Mazarin lui parle du duc de Mercœur, du projet d'arrêter Condé, etc., p. 316-319; cité p. 323, 325, 326; Mazarin lui annonce l'intention de renoncer aux affaires, p. 326-328; il se plaint de la conduite de Lionne, p. 329-330; Lionne, cité p. 331; violente accusation de Mazarin contre Lionne, p. 333-335; cité p. 337; lettre que lui adresse Mazarin, p. 340-342; déclaration de Condé contre Servien et Lionne, p. 345; Mazarin ne la comprend pas, puisqu'ils sont liés avec Chavigny, *ibid.;* Lionne a fait échouer toutes les négociations, *ibid.;* la déclaration de Condé contre Servien et Lionne est un artifice, p. 350; la Reine ne doit avoir aucune confiance dans Lionne, p. 351; cité p. 357-358; lettre de Mazarin à Lionne, sans importance, p. 360-362; billet où Mazarin lui parle surtout de Le Tellier, p. 362-363; cité p. 365; Mazarin lui reproche de n'avoir pas donné à la Reine le conseil de s'unir avec le duc d'Orléans contre Condé, p. 369-370; cité p. 374, 391, 474; Mazarin l'engage à venir le trouver, p. 496; Lionne doit voir Montresor, p. 590.

Lislebonne, ou Lillebonne (Localité); citée p. 19.

Loire (Rivière de la); citée p. 487, 586.

Longon ou Longone (Porto-Longone, ville de); citée p. 102, 122, 259.

Longueil (Pierre de); est nommé chancelier de la Reine, p. 206; éloge ironique de ce personnage par Mazarin, *ibid.;* sert de médiateur entre Chavigny et Senneterre, p. 207; cité p. 208; la Reine doit s'en défier, p. 209-210; c'est un homme sans foi et sans probité, p. 216; cité p. 246, 290, 329, 330, 365; il faut ménager le parti de Longueil dans le Parlement, p. 377-378; cité p. 437-445.

Longuet (Trésorier de l'extraordinaire des guerres); cité p. 48, 223.

Longueville (Duc de); on doit prendre soin de le gagner, p. 25; désire se retirer des «pattes de M. le Prince», p. 52; cité p. 61; sa maxime, p. 63; cité p. 73, 81, 83, 90, 94, 98, 221; la Reine doit chercher à le gagner, p. 244; cité p. 256; peut rendre de grands services à la Reine, p. 257.

Longueville (Duchesse de); La Rochefoucauld pourra la gagner, p. 25; citée p. 52, 83, 84, 88, 107, 111, 143, 252; la Reine doit chercher à se la concilier, p. 266; citée p. 279, 290; sera fâchée de la conduite de son frère, p. 301; citée p. 452.

Lorraine (Duc de); cité p. 4, 75, 102, 108; officier du duc de Lorraine, cité p. 117, 131; agira dans l'intérêt de Mme de Chevreuse, p. 148; cité p. 289; ouvertures qu'il fait faire à Mazarin, p. 422-423; promet de servir la Reine, p. 423; cité p. 489; il envoie un de ses secrétaires à Mazarin, p. 505, 506, 512; est pressé de prendre part au traité de Condé avec l'Espagne, p. 520; négocie avec Mazarin, p. 523; Condé sollicite son alliance, p. 524; duc de Lorraine, cité p. 527, 552.

Lorraine (Pays et province de); cités p. 4, 5, 44, 48, 57, 75, 91, 96, 115, 143, 199, 273, 468, 495, 502, 522, 541.

Lorrains; cités p. 576.

Louis XIII (Désigné sous le nom de feu Roi

cité p. 92, 96, 156, 296, 413, 414, 489, 496.

Louis XIV (est mentionné le plus souvent sous le nom du *Roi* ou de *Sa Majesté*); cité p. 9, 11, 14, 15, 17, 19, 34, 39, 45, 46, 48, 49, 58, 60, 61, 62; le Roi n'aurait pas dû danser un ballet, p. 63; cité p. 64, 65; nécessité de veiller avec soin à la garde de sa personne, p. 71-72; cité p. 73, 74, 80, 81, 91, 92, 93, 117; a écrit à l'électeur de Cologne en faveur de Mazarin, p. 121; cité p. 153, 157, 158, 159, 164; pourra prendre de la jalousie de l'élévation du prince de Condé, p. 175; cité p. 178, 179, 191; les princes voudraient lui imposer un conseil dont il serait tenu de suivre les avis, p. 198; cité p. 199, 201, 203, 208; on cherche à débaucher le Roi, p. 210, et à lui inspirer des sentiments hostiles contre Mazarin, p. 211; cité p. 220, 222, 224; il est à souhaiter qu'à sa majorité il trouve la maison royale réconciliée, p. 231; cité p. 233, 238, 239, 240, 241; il importe que le Roi soit hors de Paris, p. 243; cité p. 245, 247; court risque de perdre Brisach, p. 248; cité p. 249, 253, 258, 261, 263; on cherche à l'éloigner de la Reine, p. 267; cité p. 268, 272, 274, 279, 280, 283; le Roi devrait établir une chambre de justice, p. 284; cité p. 285, 293, 305; le peuple désire le sacre du Roi, p. 307; il serait dangereux de proclamer la majorité du Roi au parlement de Paris, p. 308; mépris de Louis XIV pour le maréchal de Villeroy, p. 310; cité p. 318, 326, 336, 339, 341, 344, 350, 356, 363, 366, 369, 370, 378, 382, 383, 386, 387, 392, 399, 400, 401, 409, 410, 414; va devenir le maître absolu par sa majorité, p. 415; cité p. 416-417; on a éloigné de lui une personne attachée à Mazarin, p. 426; finira par être le maître, p. 427; cité p. 429; Mazarin se réjouit des fêtes qui ont accompagné la proclamation de la majorité du Roi, p. 430; à présent le Roi est maître, p. 431; cité p. 433, 434; éloge de Louis XIV par Mazarin, p. 435; cité p. 436, 438, 439; le Cardinal se plaint d'une déclaration publiée contre lui au nom du Roi, p. 440, 441, 442; on doit prendre garde aux jeunes courtisans qui s'introduisent près du Roi, p. 444-445; bonne volonté du Roi pour Mazarin, p. 458; il lui a écrit, de sa main, après sa majorité, p. 459; mais il faut au Cardinal une réparation qui ait le même éclat que la déclaration rendue contre lui, p. 459-460; attentats de Condé contre l'autorité du Roi, p. 472-473; le Roi doit revenir à Fontainebleau, p. 487; cité p. 492, 495, 496, 497, 499, 500, 502, 504, 506; Mazarin aurait craint de lui faire tort par un retour précipité, p. 506-507; le Roi, cité p. 508; doit différer la tenue des États généraux, p. 509; cité p. 510, 511, 512; pourrait obtenir des troupes du duc de Savoie, p. 514; cité p. 515, 516, 523, 526, 527; l'autorité du Roi ne peut être rétablie que par les armes, p. 528; cité p. 529, 530, 531, 532, 533; Mazarin demande une lettre du Roi qui lui ordonne de se rendre près de lui, p. 534; cité p. 535, 536, 538, 541, 542, 544, 545; réponse que le Roi doit faire aux députés du Parlement, p. 546; il faut qu'il s'oppose aux prétentions du Parlement, qui se croit tuteur des rois, p. 547; il n'a rien à craindre des factieux, *ibid.*; projet de réponse du Roi aux députés du Parlement, p. 548; cité

p. 549, 552; le Roi devrait appeler à Poitiers le Conseil et le garde des sceaux, Mathieu Molé, p. 553; cité p. 555, 556, 557; pourrait faire au parlement de Paris la même réponse que lui fit Charles IX, p. 558; cité p. 561, 563; Mazarin lui expose les motifs de son entrée en France dans une longue dépêche, p. 565-575; cité p. 579, 581, 583, 584; réponse par laquelle il semble confirmer les déclarations faites contre Mazarin pendant sa minorité, p. 585; danger de cette réponse, 585-586; les gros bourgeois de Paris ne veulent rien faire de ce qui peut déplaire au Roi, p. 587; on menace de séparer le Roi de la Reine, p. 588-589.

Louis de Haro. — Voy. Haro.

Louvre (Palais du); conviendrait mieux que le Palais-Royal pour le logement de Leurs Majestés, p. 10.

Loynes (M.); cité p. 238.

Luigy Martin. — Voy. Martin.

Lussinge ou Lucinge (Chevalier de); cité p. 133.

Lyon (Ville de); citée p. 107, 153, 404.

Lyonne. — Voy. Lionne.

M

Macarani ou Maccarani (Paolo); lettre que lui adresse Mazarin, p. 1.

Madame (Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans); citée p. 64, 310, 437, 489.

Madame ou Madame Royale (Christine ou Chrétienne de France, duchesse douairière de Savoie); citée p. 158, 341.

Madamoiselle. — Voy. Mademoiselle.

Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier); citée p. 64.

Madrid (Ville de); citée p. 124, 570.

Maëstricht (Ville de); citée p. 422, 480, 506.

Maison-de-Ville; citée p. 7, 65.

Maisons (Président de) [Surintendant des finances]. — Voy. Surintendant. — A la majorité du Roi, il est remplacé par La Vieuville et cité alors sous le nom de président de Maisons, p. 437, 445.

Majesté, Majestés (Sa Majesté, ou Leurs Majestés). — Voy. Anne d'Autriche et Louis XIV.

Malte (Île de); citée p. 142.

Mancini (Mgr); cité p. 315.

Manicamp (M. de); cité p. 124, 193, 194, 461; Mazarin est étonné des propos qu'il a tenus à Péronne, p. 542.

Marcoussis (Château de); cité p. 140.

Mardick ou Mardik (Ville de); citée p. 16, 102, 473.

Marie de Médicis; citée p. 379.

Marne (Rivière de la); citée p. 586.

Marolles (M. de); cité p. 2, 487, 513.

Marsin; cité p. 112, 132, 143, 255; son caractère, p. 401; cité p. 474.

Martin (Luigy ou Luigi); cité p. 152.

Maure (Sieur); cité p. 486;

Mayence (Ville de); citée p. 70.

Mazarin (Jules); résume le caractère de l'année 1650, p. 1; envoie de l'argent aux troupes de Rosen, p. 2, et prie les gouverneurs des places frontières de s'entendre avec ce général, p. 3; avertit le maréchal de la Ferté des projets des ennemis, p. 4-5; sort de Paris, p. 5; pense que la Reine doit tenter un coup d'autorité pour relever le pouvoir royal, ou sortir de Paris, p. 6-7; parle du duc d'Orléans (Gaston), p. 8; donne des conseils à Le Tellier et à Servien, p. 9; recommande

qu'on ne tente aucune innovation qui l'empêcherait de faire ce qu'il jugera à propos pour le bien de l'État, p. 10; il insiste sur la nécessité de prendre une prompte résolution, p. 11; a une entière confiance dans le comte «Broglia», *ibid.;* indique les conditions que la Reine doit exiger de Monsieur, p. 12; est résolu de faire valoir le pouvoir que lui a donné la Reine pour délivrer les princes, p. 15; se plaint d'un arrêt du parlement de Paris qui présuppose que la Reine l'a éloigné sans espérance de retour, p. 15-16; si la Cour ne dit rien en sa faveur, Mazarin passera, dans toute l'Europe, pour le «plus grand traître et le plus méchant homme du monde», p. 17; n'a rien épargné pour le service du Roi, *ibid.;* demande que son procès lui soit fait, p. 18; croit que les princes désirent traiter avec lui, *ibid.;* se plaint de ne pas recevoir de lettres de Le Tellier, p. 19-20; apprend que le traité pour la délivrance des princes a été signé à Paris, p. 20; compatit au malheur de la Reine, qui a été contrainte de signer cet ordre, *ibid.;* se consolera si la Reine trouve le repos, en le sacrifiant, *ibid.;* est décidé à finir en homme d'honneur, p. 21; a trouvé les princes très bien disposés en faveur de la Reine et n'a pas hésité à les mettre immédiatement en liberté, *ibid.;* Mazarin se montre très satisfait de ses relations avec M. le Prince, p. 22; il en appelle à la justice de l'histoire qui ne dira que du bien de lui, si elle veut dire la vérité, p. 24; il indique à Lionne ce que les princes et grands du royaume pourraient faire en sa faveur, *ibid.;* a reçu une lettre très obligeante de la Reine, p. 24-25; il est au désespoir de ce qu'elle souffre, p. 25; proteste de son désir de servir le prince de Condé, *ibid.;* recommandations qu'il adresse à de Lionne, p. 26-27; motif qui a surtout porté Mazarin à mettre les princes immédiatement en liberté, p. 28; il explique et justifie sa conduite à leur égard, p. 28-29; rappelle les services qu'il a rendus à la France, p. 29; ses soupçons contre Le Tellier, p. 30; est condamné à errer en bohémien, p. 31; songe à se rendre à Arras, *ibid.;* va à Doulens, *ibid.;* se plaint de la méchanceté de Condé, p. 32; conseille à la Reine de rappeler Chavigny, p. 33, et de faire nommer le garde des sceaux cardinal, p. 34; lettre de Mazarin à Beringhen sur l'état de sa fortune en 1651, p. 35-38; pensions pour de vieux officiers payées sur ses bénéfices, p. 36; on a pillé son argent comptant et vendu ses meubles à vil prix, *ibid.;* il ne peut acquitter les dettes qu'il a contractées pour le service du Roi, p. 37; ses bénéfices, situés la plupart en Picardie et en Champagne, sont ruinés, *ibid.;* demande qu'on laisse sortir ses hardes de Paris, p. 38; aurait pu traiter avec Mme de Chevreuse et le Coadjuteur et retenir les princes en prison, p. 39; se flatte que le prince de Condé pourra l'aimer dans peu de temps, p. 40; aurait pu compter sur les gouverneurs des villes du Nord, p. 41; ne sait pas où il ira chercher un asile, étant résolu à mourir français, *ibid.;* fait un portrait ironique du Coadjuteur, p. 41-42; insiste pour que l'on divise le garde des sceaux et le Coadjuteur en nommant le premier cardinal, p. 42; la Reine doit avoir un conseil particulier, p. 43; Mazarin indique à Servien les conseils qu'il doit donner à la Reine, p. 43-45; il recommande à Le Tellier le soin des corps qui ont servi le Roi avec fidélité, p. 46; sollicitations pour le Surintendant,

IMPRIMERIE NATIONALE

p. 46; Mazarin prie de faire expédier des brevets de lieutenants généraux, p. 47; Colbert doit prendre soin des affaires du Cardinal, qui a toute confiance en lui, *ibid.;* Mazarin réclame des sommes qui lui sont dues par le duc d'Orléans, p. 48; il hésite sur la route qu'il doit suivre, *ibid.;* il prie Beringhen de lui renvoyer ses valets, ou du moins ses hardes, p. 49; rude traitement qu'il subit, *ibid.;* il ne sait où se retirer, p. 49-50; il réclame l'exécution des promesses qu'on lui a faites pour le paiement de ses pensions, p. 50-51; il conseille à la Reine d'écouter toutes les propositions, même celles du Coadjuteur, p. 51, et cherche à gagner la Palatine, p. 52, ainsi que Mme de Chevreuse, p. 53; Mazarin indique les personnes qui peuvent traiter avec Chavigny, *ibid.;* la Reine ne doit faire paraître aucune passion, p. 54; l'union de la Reine avec les princes serait la perte de Mazarin, *ibid.;* il se plaint vivement de Colbert et de Le Tellier, p. 55-56; il n'ose écrire à la Reine que l'on dit mal disposée pour lui, et prie Lionne de lui faire connaître les sentiments de cette princesse, p. 56; danger qu'aurait couru Mazarin, s'il se fût rendu à Sedan, p. 57; il recommande à Colbert le soin de ses affaires, p. 57-59; inquiétude qu'inspirent à Mazarin la puissance de Condé et la faiblesse avec laquelle les ministres cèdent à ses désirs, p. 59-62; conseils que l'on doit donner à la Reine, p. 63-65; lettre de Mazarin à de Lionne sur la conduite qu'il faut tenir, p. 66 et suiv.; sur le marquis de Senneterre, p. 67; affirme qu'il ne songe plus à revenir à la Cour, *ibid.;* veut seulement conserver son honneur, p. 68-69; ne sait où trouver un asile, p. 69; prend le parti d'aller à Bouillon, p. 70; il recommande à Lionne et aux bons serviteurs du Roi de bien veiller sur sa personne, de peur que ses ennemis ne tentent de s'en saisir, p. 71-72; la Reine doit se défier du valet de chambre La Porte, p. 73; Mazarin est d'avis de convoquer les États généraux, mais non de les réunir, *ibid.;* il insiste sur les dangers d'une pareille assemblée, *ibid.;* les Parlements pourraient se joindre à la Reine pour s'y opposer, p. 73-74; la noblesse et le clergé devraient s'unir pour demander la liberté du Roi et de la Reine, p. 74; le projet de mariage du prince de Conti et de Mlle de Chevreuse est retardé, p. 74; on devrait ouvrir les yeux du prince de Condé sur le danger de ce mariage, p. 75; inconvénients que présente le séjour de Bouillon, *ibid.;* la Reine doit s'attacher le général Rosen, le maréchal de la Ferté et les corps allemands au service de la France, p. 76; il est à craindre que Condé ne traite avec les Espagnols, p. 76-77; points principaux pour empêcher que Condé ne devienne le maître, p. 77; Mazarin revient sur ses griefs contre Le Tellier, p. 78 et suiv.; il retrace sa conduite pour contraindre la Reine de signer, à Paris, le traité de la délivrance des princes, p. 79 et suiv.; lettre de Mazarin au bailli de Valencé, ambassadeur à Rome, p. 85-86; Mazarin indique à Lionne plusieurs personnages avec lesquels il doit se lier particulièrement, p. 87 et suiv.; Mazarin s'indigne du ton que prend Laigues, p. 89; il adresse à Brienne une longue lettre apologétique, p. 90 et suiv.; causes qui l'ont empêché de sortir plus tôt de France, p. 91; acharnement de ses persécuteurs, p. 92; il rappelle ses anciens services, *ibid.*, et ne demande

que la conservation de son honneur, p. 93; il est faux qu'il ait empêché la conclusion de la paix avec l'Espagne, p. 94-95; une pareille conduite aurait été insensée, p. 96; Mazarin rappelle les glorieux résultats de la paix de Westphalie, p. 98; artifices de ses ennemis pour le perdre, p. 99-100; on devait supposer, d'après les événements de 1646-1647, que les Espagnols seraient forcés de conclure la paix, p. 101, 102, 103; ce sont les troubles excités par les frondeurs qui les en ont détournés, p. 104; développement de cette pensée, p. 105-106; Mazarin insiste pour être jugé et obtenir la réparation de son honneur, p. 106; il se plaint de la facilité des communications entre Paris et Bruxelles, p. 107; regrette de n'avoir pu traiter avec Fuensaldagne, p. 108-109; sa conversation avec Pimentel, qui était venu le prendre à Bouillon et le conduire à Huy, p. 109-112; pièges que lui tendent ses ennemis, p. 112-113; conversations de Mazarin avec Pimentel et Chigi, nonce à Cologne, p. 115-117; il écrit au pape Innocent X, p. 118, ainsi qu'à Navailles, dont il se plaint de n'avoir pas reçu de lettres depuis longtemps, p. 119-120; écrit à Brienne et lui parle de l'envoi, par le duc d'Orléans, d'un colonel Poret à l'électeur de Cologne pour se plaindre de ce que l'Électeur avait reçu Mazarin dans ses États, p. 120-121; Mazarin s'étonne d'avoir été si bien accueilli par les Espagnols, p. 122; détails sur sa réception à Juliers, *ibid.;* l'électeur de Cologne met à sa disposition le château de Brühl, p. 123; Mazarin conseille de faire sortir de Paris le nonce Bagni, p. 124; la Reine doit soutenir Servien, que les princes veulent renvoyer du Conseil, p. 125, et maintenir près du Roi les vieux régiments, p. 125-126; Mazarin se plaint de ne pas recevoir de nouvelles de la Cour, p. 127-128; mauvaise conduite du Surintendant à son égard, p. 128-129; remercie Milet d'une lettre qu'il lui a adressée, p. 130; l'entretient des changements de ministres, *ibid.;* désire surtout conserver son honneur, p. 131; retraite simulée du Coadjuteur, p. 132; Mazarin désire que l'on parle souvent de lui à la Reine, *ibid.;* il se plaint que, dans l'accommodement avec M. le Prince, on n'ait rien stipulé en sa faveur, p. 134; est d'avis que la Reine ne doit pas abandonner le Premier Président, qui avait été nommé garde des sceaux, p. 135; demande à la Reine la réparation de son honneur, p. 136; on devrait la lui accorder, quand il serait un Turc, p. 136-137; se plaint de Lionne qui ne lui donne pas de nouvelles de la Reine, p. 137; inquiétudes que causent dans sa maison les changements qui ont eu lieu à la Cour, p. 138; il pense que M. le Prince, auquel il a rendu des services, ne lui refuserait pas la réparation de son honneur, si la Reine la demandait avec instance, p. 139; il comprend que la Reine ait conservé en place Le Tellier, p. 140-141; il est d'avis que l'on devrait pousser à bout le Coadjuteur et le chasser de Paris et du royaume, p. 141-142; il faut aussi éloigner Mme de Chevreuse, Laigues et le commandeur de Jars, p. 142; le Grand Prévôt devrait être remplacé, p. 143, et Châteauneuf, renvoyé de Montrouge, p. 143-144; éloge du duc de Mercœur, p. 144; écrit à Brasset qu'il ne doit pas s'inquiéter des artifices de Brun, p. 145-146; communique à Lionne une lettre de Mme de Chevreuse à Noirmoutiers pour proposer une union avec Ma-

zarin contre Condé, p. 147; réponse qu'a faite le Cardinal, p. 148; nécessité du secret, p. 149; il préférerait une alliance avec Condé, *ibid.;* sa confiance entière dans la Reine, p. 149-150; ne sait pas ce qui s'est passé dans l'accord entre la Reine et Condé, p. 150; craint les conseils que Viole et Arnauld de Corbeville donneront à M. le Prince, *ibid.;* désire connaître les dispositions de Condé à son égard, p. 151; il faut empêcher que les États généraux ne ratifient l'arrêt de bannissement prononcé contre lui, *ibid.;* dans une lettre adressée à Le Tellier, Mazarin commence par se plaindre de l'état de ses affaires particulières, p. 152-154; il passe ensuite aux affaires d'État, p. 154 et suiv.; il insiste particulièrement sur la nécessité de conserver la Catalogne, p. 156; il a appris avec déplaisir que les sceaux ont été enlevés à Mathieu Molé, p. 158-159; il parle ensuite des États généraux et craint qu'on ne s'en serve contre la Reine et contre lui, p. 159-161; remerciements à Le Tellier et à Colbert pour le soin qu'ils prennent de ses affaires, p. 161-162; Mazarin recommande à Milet de voir Mathieu Molé et son fils, Champlâtreux, pour leur témoigner ses sentiments d'affection et de dévouement, p. 162-165; il se plaint à de Lionne de la manière dont on s'est conduit envers lui dans l'accord conclu avec Condé, p. 165-169; il parle de l'échange des gouvernements de Bourgogne et de Guyenne entre d'Épernon et Condé, p. 170; dépenses excessives, auxquelles il est obligé, et dangers qu'il court à Brühl, p. 170-171; il insiste de nouveau pour que Milet voie Mathieu Molé et Champlâtreux, p. 172; il lui demande des renseignements sur plusieurs personnages de la Cour, p. 173; nécessité d'entourer la Reine de personnes dévouées à Mazarin, p. 174; Mazarin ne s'étonne pas que Condé se décrie par son ambition, p. 175; conduite que Lionne et Servien doivent tenir avec Condé, p. 176; Mazarin aurait préféré traiter avec ce prince, parce qu'il le croit plus capable de rétablir l'autorité royale, p. 177; mais si l'on ne s'entend pas avec Condé, on devra conseiller à la Reine de s'unir à la vieille Fronde en prenant toutes les précautions nécessaires, p. 178-179; caractère de la duchesse d'Aiguillon, dont la Reine doit se défier, p. 179-180; Mazarin désire que Colbert accepte une rétribution pour le soin qu'il prend de ses affaires, p. 180-181; mémoire de Mazarin relatif au mariage du duc de Mercœur avec une de ses nièces, p. 181-184; il prie l'abbé Fouquet de ne plus s'exposer pour son service à des dangers tels que ceux qu'il vient de courir, p. 184; l'abbé Fouquet a donné une alarme trop vive à une personne qui n'est pas nommée, p. 185; Mazarin parle ensuite du gouvernement d'Auvergne, dont il voudrait faire la dot d'une de ses nièces, *ibid.;* il désire se retirer en Alsace, p. 186; il remercie le procureur général d'avoir obtenu mainlevée de la saisie de ses bénéfices, *ibid.;* lettre à Colbert sur les sommes dues à Mazarin, p. 187-188; le Cardinal se plaint de Chavigny et des bruits qu'il fait courir, p. 188-189; il recommande à Mme de Brégy de parler souvent de lui à la Reine, p. 190; espère qu'on lui rendra en France la même justice qu'à l'étranger, p. 191; les précautions que Condé prend contre Mazarin témoignent en sa faveur, p. 192; bruits répandus par Manicamp, et relatifs à Chavigny, p. 193; leur fausseté, p. 193-

194; plaintes très vives sur le retour de Chavigny et sur le commandeur de Jars, p. 195; Mazarin voudrait qu'on rebâtit le château Trompette, p. 195-196; il continue de se plaindre de Condé, p. 196-197; propositions que lui apporte Brachet au nom de Châteauneuf, p. 197-199; il est question d'une alliance de Mazarin avec le parti de la vieille Fronde et de son rappel en France, *ibid.;* Mazarin annonce l'intention de prendre les ordres sacrés, p. 200; avis sur la conduite que doit tenir l'ambassadeur de France à Rome, p. 201; Mazarin remercie Le Tellier du soin qu'il prend de ses intérêts, p. 201-202; il lui parle des propositions apportées par Brachet, p. 202-203; il y voit la réalisation de la prophétie qu'il a faite en quittant Paris, p. 203-204; Colbert doit presser le Surintendant de satisfaire à ses promesses, p. 204; Mazarin rappelle à Colbert les avances qu'il a faites pour Dunkerque, p. 205; se plaint très vivement à Lionne de la nomination du nouveau chancelier de la Reine, le conseiller Pierre de Longueil, p. 206 et suiv.; on croit que c'est Servien qui l'a fait nommer, p. 206-207; influence dangereuse de Chavigny, p. 207; ses relations nombreuses, *ibid.;* Mazarin se plaint de voir la Reine, qui est pleine d'affection pour lui, disposée à nommer évêque l'abbé de la Rivière, p. 208; il croit que Mme d'Aiguillon et Chavigny ont préparé cette intrigue, p. 209; Condé verrait avec plaisir La Rivière rétabli près du duc d'Orléans, *ibid.;* nécessité d'insister près du Surintendant dans l'intérêt de Mazarin, *ibid.;* on doit se défier de Longueil, p. 209-210; injustice des attaques contre Mazarin, p. 210; caractère de Condé, *ibid.;* Mazarin se plaint de ce que l'on cherche à débaucher le Roi et à le détacher de lui, p. 211; Mazarin rappelle les propositions qui lui ont été apportées par Brachet et la réponse qu'il y a faite, p. 211-212; il se soumet entièrement aux volontés de la Reine, p. 213; conseils qu'il lui donne, p. 214; Mazarin revient sur le danger du rétablissement de Chavigny, p. 215, et sur la conduite de Longueil, p. 216-217; Mazarin est disposé à sacrifier ses intérêts à ceux de la Reine et de l'État, p. 217; il ne songe pas à s'avancer du côté de la frontière, p. 218; dangers qu'il court à Brühl, *ibid.;* Mazarin ne craint pas l'enquête faite par Broussel, p. 220; détails sur l'emploi des sommes qu'il a dépensées pour le bien de l'État, p. 220-223; il adresse une nouvelle lettre à Fabert sur les propos attribués à Chavigny, p. 224-225; confiance absolue de Mazarin dans Fabert, p. 225; on commence à croire que Mazarin a beaucoup de zèle pour la France, *ibid.;* lettre du Cardinal à M. de Bougy, p. 226; il se plaint de ce que Turenne, qu'il a aimé plus que personne, a cessé d'être de ses amis, *ibid.;* Mazarin expose à Lionne les résultats de ses négociations avec Bartet et les efforts que l'on doit faire pour gagner Condé, p. 227-230; il compte surtout sur la princesse palatine, dont il fait l'éloge, p. 229-230; si Condé refuse, on devra s'allier avec le parti des frondeurs, p. 230-231; il faut ménager le Parlement et le Coadjuteur, p. 232; on doit chercher à détacher de Condé le duc de Bouillon et Turenne, et se servir pour cela de Ruvigny, p. 233; recommandations pour la Reine, p. 233-234; éloge de Mme de Guébriant, p. 234; recommandations pour ses neveux et son frère, p. 234-235; Mazarin désire le

gouvernement de Brisach, p. 235; il indique la somme à payer à Tilladet, titulaire de ce gouvernement, p. 236; Mazarin ne veut pas abandonner la charge de surintendant de la maison de la Reine, que désire la princesse palatine, p. 236-237; il demande le changement du surintendant des finances, p. 238-239, et propose M. de la Vieuville pour le remplacer, p. 240; il n'a jamais dit qu'il ferait éloigner Lionne de la Reine, p. 241; c'est probablement Chavigny qui a inventé ce propos, p. 242; Mazarin insiste pour que l'on connaisse les intentions de Condé à son égard, p. 242-243; il est d'avis de faire sortir le Roi de Paris, p. 243; il conseille à la Reine de gagner le duc de Longueville, p. 244; de prendre pour elle le gouvernement de Brisach et celui d'Alsace, p. 244-245; nécessité de s'opposer aux intrigues de Croissy-Fouquet, de Dorat, de Chavigny, p. 246; ingratitude du cardinal Grimaldi, p. 246-247; Mazarin voudrait que la Reine prît le gouvernement de Brisach, qu'elle remettrait à Mazarin, afin qu'il eût une retraite assurée, p. 248; il ne comprend plus rien de ce qui se fait à la Cour, p. 249; se plaint qu'on ne s'occupe pas assez de la Catalogne, *ibid.;* est indigné des propositions faites par les Espagnols, p. 250; ne croit pas à la sincérité des promesses de Châteauneuf, p. 250-251; si l'on ne peut traiter avec Condé, il faudra prendre toutes ses précautions pour se garantir de ses vues ambitieuses, p. 252-253; le Roi et la Reine doivent, avant tout, quitter Paris, p. 253; puis s'opposer par tous les moyens à ce que Condé obtienne, pour son frère, le gouvernement de Provence, p. 254-255; il faut tâcher de gagner le duc de Longueville, p. 256-257; Mazarin a été faussement accusé d'avoir volé les diamants de la couronne, p. 257; il s'inquiète de la bulle qui prive du droit de voter les cardinaux qui n'ont pas reçu les ordres sacrés, p. 257-258; annonce toujours l'intention de prendre les ordres, p. 258; se plaint du Nonce et du Surintendant, p. 259; quant au parti à prendre à l'égard de Condé, il ne faut pas laisser traîner la résolution, p. 260; inquiétude que doivent inspirer les négociations de Condé avec l'Espagne, p. 261; remercie Lionne d'avoir résisté aux prétentions de Condé sur la Provence, p. 262; Mazarin témoigne une vive reconnaissance pour la princesse palatine, p. 262-263; il espère qu'on réussira à enlever à Condé la plupart de ses amis, p. 263; il s'inquiète de l'envoi de Verderonne en Espagne, p. 264; la Reine aurait dû s'y opposer, *ibid.;* précautions à prendre avec les frondeurs, p. 265; la Reine doit chercher à gagner Mme de Longueville, p. 266, et se tenir en garde contre le maréchal de Villeroy et l'abbé d'Esnay ou Aisnay, qui cherchent à lui enlever l'affection du Roi, p. 266-267; prétention de Mme d'Aiguillon, p. 267; conduite du commandeur de Jars, p. 267-268; Mazarin demande à Colbert de faire connaître au public ce qu'il a dépensé pour assister le Roi, p. 268-269; dans une lettre à Milet ou Millet, Mazarin lui recommande de voir Champlâtreux et son père, le Premier Président, et de leur rappeler sa conduite à l'égard de Condé, p. 270-272; personne ne doit avoir connaissance de ses relations avec Champlâtreux, p. 273; Mazarin compte sur le maréchal du Plessis, *ibid.;* il engage Milet à établir une bonne intelligence entre Lionne et ce Maréchal, p. 273-274; il faut veiller sur la conduite

de Villeroy, p. 274; entretenir de bonnes relations avec le marquis de Gesvres, p. 275; avec l'évêque de Rodez, p. 275-276; le comte d'Harcourt, le duc de Vendôme, la princesse de Carignan, etc., p. 276; questions sur Bautru et Nogent, p. 277; Mazarin souhaite que l'on cherche à ramener Condé et que son intérêt lui conseille de s'unir à la Reine, p. 277-279; il indique les personnes qui pourraient avoir de l'influence sur lui, p. 279-280; si Condé ne suit pas ce conseil, c'est qu'il veut pousser les choses à l'extrémité, p. 280-281; il est nécessaire pour Mazarin de se concilier l'opinion publique, p. 281; il faut agir sur elle par des écrits, p. 282; personnes que l'on doit chercher à gagner, p. 282-283; le Roi sera forcé d'établir une chambre de justice pour poursuivre les ordonnateurs des finances, 283-284; avis de l'abbé Bentivoglio, p. 285; Mazarin témoigne sa reconnaissance à Mme de Chevreuse, p. 286; a besoin de l'argent de Talon, *ibid.*; a l'esprit en repos sur la Provence, p. 287; influences hostiles à Mazarin près de Condé, p. 287-288; inquiétude qu'inspire à Mazarin une lettre d'Antonio Pimentel, p. 288; il craint d'être livré aux Espagnols, p. 289; lettre de Mazarin à Colbert sur ses affaires particulières et sur les vaisseaux qui lui appartiennent, p. 291; Mazarin se plaint de ne voir que des fourbes de tous côtés, p. 291-292; il prie Le Tellier de fortifier l'esprit de la Reine, p. 292-293; elle devrait prendre le gouvernement de Brisach en indemnisant Tilladet, p. 293-294; Mazarin recommande vivement les intérêts de D'Estrades, p. 294; il ne croit pas que les Espagnols soient en état d'attaquer Dunkerque, p. 295; il a pris les intérêts des officiers des gardes, p. 295-296; lettre à l'abbé Fouquet, p. 296; remerciements et prière d'entretenir plusieurs personnes citées par Mazarin, p. 297; Mazarin paraît désigné par les chiffres 47 et 72; on ne peut rien espérer de Condé, p. 298; nécessité de poursuivre les négociations avec les frondeurs, *ibid.*; Mazarin promet à Le Tellier une discrétion absolue, p. 299-300; il se plaint de la conduite de Condé, qui aurait pu être le plus heureux prince de France, p. 300-301; il parle ensuite de la négociation avec les frondeurs, p. 301 et suiv.; des mesures à prendre contre Condé, p. 305; de la nécessité de gagner Bouillon et Turenne, p. 305-306, et surtout de sortir de Paris, p. 307-308; portrait de Beaufort, p. 309; propositions faites à Mazarin par d'Aumont et d'Estrades, p. 310-311; négociation avec Peñaranda, dont pourrait être chargé Mazarin, p. 311-312; Mazarin écrit au maréchal du Plessis-Praslin pour lui témoigner son affection et lui recommander d'agir en sa faveur auprès de la Reine, p. 313-314; Mazarin annonce à son père le mariage de Laura Mancini avec le duc de Mercœur, p. 315; il eût souhaité que ce mariage fût retardé, p. 316; il parle à Lionne du projet d'arrêter Condé et dissuade de le faire dans le palais du duc d'Orléans, p. 317-319; dans une lettre adressée à Brachet, Mazarin s'étonne que l'accord ne soit pas encore conclu avec un des deux partis qui divisent la Cour, p. 319-320; nécessité de se hâter, p. 321; remerciements pour Senneterre et le maréchal d'Estrées, *ibid.*; Mazarin enverra à Paris Ondedei, si on juge sa présence nécessaire, p. 322; il se plaint de la quantité de négociateurs, p. 323; prie Le Tellier de favoriser l'affaire de Bri-

sach, p. 324; il l'engage à se lier avec la Palatine et Bartet, p. 325; Mazarin est résolu d'entrer dans la dernière liaison avec Châteauneuf, *ibid.;* remercie l'abbé Fouquet de son amité, p. 325-326; Mazarin annonce l'intention de renoncer aux affaires, p. 326-328; il regardera comme bien employé l'argent que l'on dépensera pour détruire les mauvaises impressions contre lui, p. 328; lettre qu'il adresse à Roussereau, p. 329-332; il se plaint de Lionne, du Surintendant et de son frère, Pierre de Longueil, *ibid.;* recommandations adressées à Ondedei sur sa conduite à l'égard de la Reine, p. 332 et suiv.; Mazarin désire surtout se relever dans l'estime de la Reine, p. 332-333; il attaque très vivement de Lionne et l'accuse de l'avoir trahi, p. 333-335; dans une lettre à Fabert, Mazarin accuse de nouveau Chavigny d'avoir nié les propos qu'il a tenus et de n'avoir cessé de l'attaquer, p. 335-336; suite des plaintes contre Chavigny, p. 337-338; Mazarin écrit à Ondedei, p. 339; il désire que le Roi et la Reine puissent sortir de Paris et se rendre dans une ville où il irait les rejoindre, *ibid.;* se plaint de n'être pas en sûreté à Brühl, p. 340; négociations qu'on lui attribue, p. 341; il voudrait pouvoir se retirer à Brisach, *ibid.;* Condé est d'accord avec les Espagnols, p. 342; remerciements et conseils pour la Reine, p. 343-344; Mazarin croit que Condé ne profitera pas de «son équipée» (sa sortie de Paris), p. 344-345; la Reine pourra en tirer parti, *ibid.;* sentiments de Mazarin sur Châteauneuf, d'Estrées, Senneterre, p. 346; il ne veut pas entrer à Brisach en s'entendant avec Charlevoix, p. 347; il faut que la Reine prenne promptement une résolution, *ibid.;* dans une lettre à Brienne, Mazarin déclare qu'il voudrait pouvoir apaiser Condé et assurer le bonheur de la France en se sacrifiant, p. 348; bruits calomnieux répandus contre lui, p. 349-350; lettre de Mazarin à Ondedei sur sa conduite avec la Reine, p. 350 et suiv.; la déclaration de Condé contre Lionne et Servien n'est qu'un artifice, p. 350-351; Chavigny a été l'auteur du conseil *nécessaire* imposé à la Reine, p. 351-352; c'est l'ennemi capital de Mazarin, p. 352; le Cardinal insiste pour le renvoi de Chavigny et de Maisons, p. 353; il a remis à Ondedei un gage d'affection qu'il tient de la Reine, et à la vue duquel elle ne pourra rien refuser, *ibid.;* nouvelle lettre à Ondedei sur les conseils qu'il doit donner à la Reine, p. 354 et suiv.; nécessité pour elle de s'allier avec le duc d'Orléans, et avec le parti de la vieille Fronde, et de sortir immédiatement de Paris, p. 354-355; changements qu'on fait dans le conseil du Roi, p. 355-358; conseils qu'Ondedei doit donner au duc de Mercœur, p. 358-359; lettre à de Lionne, p. 360-362; Mazarin le prie de ne plus s'exposer à des dangers en lui écrivant, p. 361; autre billet adressé à de Lionne, p. 362-363; lettre au maréchal du Plessis-Praslin, p. 363-364; dans une lettre à Mme de Navailles, Mazarin se plaint des conseils donnés à la Reine, p. 365-367; lettre au maréchal du Plessis, dans laquelle Mazarin insiste pour que la Reine s'unisse avec le duc d'Orléans, p. 367; il reproche à Lionne de n'avoir pas donné ce conseil à la Reine, p. 369-370; Mazarin répond à Mme de Navailles qui l'accusait de mal placer sa confiance, p. 370-372; il indique dans quel but il a envoyé Ondedei à Paris, p. 373; dans une lettre à Brienne, Ma-

zarin parle de la disgrâce des ministres, Le Tellier, Servien et Lionne, p. 373-374; inquiétude que son séjour à Brühl cause à la maison d'Autriche, p. 374; la Reine doit se servir de Mme de Chevreuse, du Coadjuteur et de Châteauneuf pour gagner le duc d'Orléans, p. 375; Mazarin désire vivement s'assurer un asile à Brisach, p. 375-376; conseil de surseoir au changement du surintendant des finances, p. 377-378; Mazarin recommande à Milet de stipuler ses intérêts avec le Premier Président et son fils, p. 378; on doit établir une bonne correspondance avec le Coadjuteur, p. 379; nécessité de veiller au salut de la Reine, *ibid.*; remerciements pour le maréchal d'Hocquincourt, p. 379-380; Mazarin annonce à Fabert que la Reine a disgracié Chavigny, p. 380-381; il se loue de la fermeté avec laquelle la Reine soutient ses intérêts, p. 381; il redoute Condé, qui affecte de braver le Roi dans Paris, p. 382; on aurait dû éloigner Chavigny, p. 383; avantages qui résulteraient de la sortie de Leurs Majestés de Paris, p. 384; plaintes contre Mme d'Aiguillon, p. 384-385; Mazarin craint l'union de Condé et du duc d'Orléans, p. 386; dangers qui en résulteraient pour le Roi et la Reine, p. 387; lettre de Mazarin au bailli de Valencé, qui retourne à Rome, p. 388; conseils sur les relations qu'il doit entretenir, p. 388-389; inquiétudes que Mazarin éprouve pour l'abbé Fouquet, p. 389-390; il désire que l'abbé obtienne un bénéfice, qui est vacant par la mort de l'évêque de Poitiers, p. 391; il se plaint de la situation de Paris, p. 392; il se défie de Villeroy, p. 394-395; pense que le Coadjuteur, soutenu par l'autorité royale, triomphera de Condé, p. 395-396; recommande à ses amis de se tenir unis, p. 396-397; apprend avec plaisir que la Reine est décidée à un acte de vigueur, p. 398; indique les personnages sur lesquels elle peut compter, p. 399-401; Mazarin recommande à Colbert d'entretenir la Reine, de sa part, p. 401-402; de lui représenter le misérable état où il se trouve, *ibid.*; de lui rappeler l'affaire de Brisach, p. 403; recommandations pour le Surintendant, p. 403-404, et pour le duc de Mercœur, p. 404-405; lettre à Ondedei sur les dispositions du Coadjuteur, p. 405-406; sur les lettres de Brienne, p. 406, et les plaintes du duc de Mercœur, *ibid.*; Mazarin remercie l'abbé Fouquet des services qu'il lui rend, p. 407; dans une lettre à Milet, il se plaint des déclarations que la Reine a été obligée de publier contre lui, p. 408-409; lettre de Mazarin à Fabert relative principalement à Chavigny, p. 409-411; il annonce à Pennacors son union avec la vieille Fronde, p. 411; Mazarin, dans une lettre adressée à Brienne, déclare qu'il ne peut se rendre à Rome, si on ne lui donne pas l'argent nécessaire pour y représenter la France avec le titre de Surintendant des affaires du Roi en Italie, p. 412-415; Mazarin recommande à Milet de parler à la Reine en faveur du cardinal Antonio Barberini, p. 415-416; il répond, dans la même lettre, aux plaintes de Miossens, p. 416; il ne pense pas qu'il y ait lieu d'envoyer à Rome le cardinal Antonio Barberini, p. 416-417; il refuse d'aller à Rome, comme Brienne le lui avait prescrit, p. 417; il est disposé à obéir à tout ce que la Reine lui ordonnera par un mot de sa main, p. 417-418; recommandations à Ondedei, p. 418 et suiv.; conseils que ce dernier doit donner à la

IMPRIMERIE NATIONALE.

Reine, p. 419; impossibilité pour Mazarin de se rendre à Rome, p. 419-420; il recommande à Ondedei de parler à la Reine de Brisach, *ibid.;* Mazarin se plaint vivement de sa détresse à Colbert, p. 421; il est outré de l'ordre que lui a transmis Brienne, p. 421-422; Mazarin parle d'ouvertures qui lui ont été faites de la part du duc de Lorraine, p. 422-423; il revient sur l'ordre qu'on lui a donné d'aller à Rome, p. 423; soupçons contre le Coadjuteur, p. 424; il faut que la Reine soit informée de la détresse de Mazarin, *ibid.;* il recommande au duc de Mercœur de flatter Bartet, qui parlera hardiment, p. 425; renseignements que Mercœur doit lui donner sur Villeroy, sur l'évêque de Rodez, sur les inclinations du Roi, auxquelles la Reine doit veiller, p. 426; Mazarin pense que, dans les circonstances où se trouve la Reine, elle ne doit pas négliger les ouvertures faites de la part de M. le Prince, p. 427; dans une lettre adressée à Colbert, Mazarin prétend qu'il n'a que peu de crédit auprès de la Reine et annonce l'intention de ne plus s'occuper des affaires, p. 428-429; lettre de Mazarin à Ondedei, p. 430 et suiv.; il s'y réjouit des fêtes célébrées à l'occasion de la Majorité et de ce que Leurs Majestés ont dit de lui, p. 430-431; nécessité d'éloigner de la Cour Mlle de Beaumont, p. 431, et de conclure l'affaire de Brisach, p. 431-432; conduite qu'on doit tenir envers Condé, s'il a commencé la guerre civile, p. 432; plaintes contre Brienne et Mme d'Aiguillon, *ibid.;* Ondedei doit donner communication de cette lettre à Mercœur, qui en fera connaître les détails à la Reine, p. 433; Mazarin témoigne au duc de Mercœur sa joie des nouvelles qu'il a reçues de la majorité du Roi, *ibid.;* il recommande au duc d'être assidu près du Roi, et lui donne des conseils sur les amitiés qu'il doit cultiver avec soin, p. 433-434; lettre à Villeroy, p. 435-436; lettre à Noirmoutiers, p. 436-437; lettre à Fabert, p. 437-438; Mazarin se plaint de la lettre que Brienne lui a adressée pour qu'il allât à Rome, p. 438 et suiv., et surtout de la déclaration publiée contre lui, p. 440, 441, 442; dans une lettre au duc de Mercœur, Mazarin continue de se plaindre de Brienne et lui indique la conduite qu'il doit tenir à la Cour, p. 443-446; longue lettre de Mazarin à Ondedei sur la situation de la Cour, sur la nécessité de l'union des nouveaux ministres avec le Coadjuteur, p. 446-447; sur le maréchal de Villeroy, p. 447-448; sur M. de Harlay, p. 448; sur l'affaire de Brisach, p. 449; sur Brienne et sa femme, p. 450-452; Mazarin continue de se plaindre de la déclaration royale rendue contre lui et de la conduite de Brienne p. 452-456; Mazarin insiste encore sur la déclaration royale, dont le maréchal du Plessis aurait dû signaler la conséquence à la Reine, p. 456; on doit parler hardiment à la Reine sur Mme d'Aiguillon, p. 457; dans une lettre à d'Estrades, p. 457 et suiv., Mazarin témoigne l'inquiétude qu'il éprouve pour Dunkerque, p. 457-458; il annonce qu'il va se rendre à Dinant, et parle de l'état de ses affaires qui ne s'est pas amélioré, malgré la bonne volonté du Roi et de la Reine, p. 458-459; se plaint de Brienne, p. 460; il dit que les gouverneurs lui témoignent le désir de le servir, p. 461; on l'engage à entrer en France avec un corps de troupes étrangères, p. 462; il désire avoir à ce sujet les conseils de D'Estrades, *ibid;*

Mazarin remercie M. de Valencé ou Valençay, ambassadeur à Rome, des renseignements qu'il lui a donnés sur la cour de Rome, p. 463; sur les dispositions du Pape envers la France, p. 464, et sur l'impossibilité pour lui de s'y rendre dans de pareilles circonstances, p. 464-465; il lui parle, en terminant, de sa bonne intelligence avec le Coadjuteur, p. 466; Mazarin entretient Fabert des mouvements des armées ennemies, qui se proposent d'aller prendre leurs quartiers d'hiver en Bourgogne ou en Lorraine, p. 466-468; il lui annonce qu'il fait lever des troupes en Allemagne et se propose d'entrer en France, à leur tête, p. 468-469; nouvelle lettre à Fabert, p. 469 et suiv.; Mazarin lui demande son avis sur le projet du siège de Mouzon, p. 470-471; Mazarin se plaint que la Reine n'ait pas envoyé au Parlement la déclaration contre le prince de Condé, p. 471; il énumère les attentats commis par ce prince, p. 472-473; il insiste sur l'importance de la conservation de Barcelone et de la Catalogne, p. 473-474; dans une nouvelle lettre à Fabert, Mazarin parle de ses projets et des amis sur lesquels il croit pouvoir compter, p. 474-477; il n'a pu encore se rendre à Dinant, p. 477; il assure à l'abbé Fouquet que la Reine ne l'oubliera pas dans la distribution des bénéfices, p. 477-478; il lui parle de la duchesse d'Aiguillon, que Chavigny lui a aliénée, p. 478-479; de M. de Bournonville, p. 479, et du Procureur général, p. 479-480; instruction donnée par Mazarin à Gravel pour lever des troupes en Allemagne, p. 480-484; lettre de Mazarin à Navailles pour lui annoncer son projet d'entrer en France, p. 484 et suiv.; il indique les généraux sur lesquels il croit pouvoir compter, p. 485; lui parle de cinquante mille écus qu'il met en réserve à Péronne, p. 486; la Cour se rend en Poitou, p. 486-487; services que Mazarin attend de Navailles, p. 487-488; lettre de Mazarin à la princesse de Phalsbourg, p. 489-490; dans une lettre à Milet, Mazarin fait l'éloge du maréchal du Plessis et signale les artifices de ceux qui veulent tromper la Reine, p. 490-491; il approuve le voyage de Poitiers, p. 492; détourne la Reine de réunir les États généraux, p. 493; Mazarin entretient Fabert de ses préparatifs militaires, p. 494-495, et des intentions du Roi et de la Reine à son égard, p. 495; il engage de Lionne à venir le trouver p. 496; dans une lettre à Milet, il écrit que la Reine doit faire enregistrer immédiatement la déclaration contre Condé et lui faire envoyer pour lui-même les expéditions qu'il demande, p. 497-498; Mazarin annonce à Fabert que l'intention du Roi et de la Reine est qu'il aille rejoindre la Cour, p. 498-499; mais il ne veut pas précipiter son voyage, p. 499; levées qu'il a ordonné de faire, p. 499-500; personnages que doit voir Fabert, p. 500; Mazarin attend Fuensaldagne, p. 501; long mémoire dans lequel il explique pour quels motifs il n'est pas entré en France aussitôt après avoir reçu les ordres du Roi et de la Reine, p. 501 et suiv.; détails sur les levées des troupes qu'il fait faire, p. 502; sur les négociations entamées avec Fuensaldagne, p. 502-505; puis avec le duc de Lorraine, p. 505-506; il n'a pas voulu fournir à Condé un prétexte pour attaquer la Reine, p. 506-509; nécessité de différer la convocation des États généraux, p. 509-510; si, malgré les raisons allé-

guées pour retarder son retour, le Roi et la Reine lui envoient l'ordre d'entrer en France, il obéira sur-le-champ, p. 511-512; il désire connaître les forces dont dispose le comte d'Harcourt, p. 512; il insiste sur la nécessité de mettre en état de défense les places du Nord de la France, p. 513, et pense que l'on pourrait obtenir quelques troupes du duc de Savoie, p. 514; dans une lettre adressée à Milet, Mazarin est d'avis que la Reine fasse appeler dans le Conseil le prince Thomas, le maréchal du Plessis-Praslin et le duc de Mercœur, pour résister aux malintentionnés, p. 514-516; il se plaint de la lenteur des levées de troupes, p. 517; pense qu'il faudrait plutôt céder Dunkerque aux Hollandais que laisser ce port tomber aux mains des Espagnols, p. 518; dans une lettre à Fabert, Mazarin proteste de son affection pour lui et regrette un malentendu, pour lequel il aura une explication avec lui, p. 518-520; il lui annonce qu'il ne peut se rendre à Bouillon, p. 520; il est incertain sur le parti qu'il doit prendre, p. 521; dans une nouvelle lettre à Fabert, il parle des levées de troupes faites en Allemagne par Gravel et des moyens de les faire entrer en France, p. 521-522; il l'avertit du projet des ennemis d'envahir la Champagne, p. 522-523; enfin des négociations avec le duc de Lorraine, p. 523; il écrit à Brienne que le prince de Condé sollicite «bassement» l'alliance du duc de Lorraine, p. 523-524; adresse un mémoire au maréchal d'Hocquincourt sur les mesures à prendre pour son entrée en France, p. 524-528; annonce à Senneterre sa prochaine entrée en France, p. 528-529; il le prie de parler vivement à la Reine sur une mission que l'on voulait confier à Chavigny, p. 530; il exprime le regret de la perte de deux ballots qui contenaient du linge et des papiers, p. 531-532; il se plaint de la conduite du parlement de Paris, p. 532-533; ses ennemis cherchent à renverser l'État, p. 533; pour lui, il le défendra jusqu'à la dernière extrémité, p. 534; il demande une lettre du Roi, qui le rappelle près de lui sans délai, *ibid.;* conseils que le maréchal du Plessis doit donner à la Reine, p. 535-536; conduite du duc d'Orléans, p. 536-537; Mazarin demande que l'on termine l'affaire de Brisach, p. 537; que la Reine lui conserve ce que paie la Franche-Comté pour sa neutralité, p. 538; qu'on n'accorde pas à Beaufort le tiers des prises et qu'on donne une pension à Mme d'Ampus, *ibid.;* le gouvernement d'Arras doit être confié à Mondejeu et non à Vassé, p. 538-539, et celui de Ste-Menehould à Ste-Maure, p. 539; Mazarin félicite le maréchal d'Hocquincourt de la rapidité avec laquelle il a achevé ses préparatifs, *ibid.;* il l'entretient ensuite des mesures à prendre avec différents généraux et gouverneurs de places, p. 540-542; Mazarin est très satisfait de la conduite de l'abbé Fouquet et des discours du Coadjuteur, p. 543; il faut se rendre favorable le maréchal de l'Hôpital, *ibid.;* il a été bien aise des nouvelles que l'abbé Fouquet lui a données de M. de Villayer, p. 544; il n'entre pas en France avec un esprit de vengeance, p. 545; il a été touché de ce que le Premier Président a dit à un de ses amis, *ibid.;* conseils que le duc de Mercœur transmettra à la Reine et au Roi, p. 546-547; lettre relative aux avis que l'on doit donner à Le Tellier, p. 548-550; mémoire de Mazarin au sieur de

Gauville sur ce qu'il aura à dire, de sa part, au Premier Président, p. 551-557; Mazarin écrit à Milet pour que M. de Villayer soit bien reçu à la Cour, p. 557; lettre de Mazarin à J.-B. Colbert sur Le Tellier, sur Omer Talon et sur son voyage à Sedan p. 558-559; protestations d'affection pour Colbert, p. 559-560; il désire pouvoir servir M. et Mme de Villars, p. 560; lettre à Bluet, p. 560-562; éloge de l'abbé Fouquet, p. 562; Mazarin s'en remet à sa prudence sur le parti qu'il doit prendre d'aller à la Cour ou de rejoindre le Cardinal, p. 562-563; la Reine a promis de lui accorder le bénéfice qu'il sollicite, p. 563; l'abbé Fouquet doit s'efforcer de reconnaître si on peut compter sur le duc de Bouillon et sur son frère, p. 564; l'entrée de Mazarin en France excite de grandes alarmes, *ibid.;* troupes qui l'accompagnent, p. 565; dans une longue lettre adressée au Roi, Mazarin expose les motifs de son entrée en France, p. 565-575; on l'accuse toujours, dit-il dans un passage de cette dépêche (p. 571), de ne pas vouloir la paix; Mazarin annonce à d'Estrades son arrivée à Sedan, p. 575-576; il l'engage à faire les plus grands efforts pour conserver Dunkerque à la France, p. 576; recommandation pour des troupes qu'on doit amener à Dunkerque, *ibid.;* dans une lettre à l'abbé Fouquet, Mazarin renouvelle la promesse qu'il lui a faite au nom de la Reine, p. 577; il insiste pour que l'on fasse expliquer M. de Bouillon, qui doit être sûr qu'on lui accordera ce qu'il désire, p. 577-578; affection de Mazarin pour Turenne, p. 578; conférence que doit avoir l'abbé Fouquet avec le Coadjuteur, p. 579; lettres adressées par Mazarin à différents personnages, p. 579-580; gentilshommes que l'on pourra employer pour remettre ces lettres, p. 580-581; indication des lettres à imprimer, p. 581-582; billet à Le Tellier, p. 583; Mazarin se plaint au duc de Mercœur d'une réponse par laquelle le Roi a paru confirmer ses anciennes déclarations, p. 583-584; la Reine a été surprise par les ennemis de Mazarin, p. 585; le maréchal d'Hocquincourt doit passer la Marne à Épernay, p. 586; Mazarin va le suivre, p. 586-587; la dernière partie de cette lettre est écrite de Rethel, p. 587; Mazarin parle de ceux qui sont venus le trouver dans cette ville, p. 587-588, et des menaces contre la Reine, 588-589; il écrit à l'abbé Fouquet et lui parle de démarches à faire pour gagner des partisans, p. 589-590; il achève sa lettre à Rethel, p. 590; même sujet dans une nouvelle lettre à l'abbé Fouquet, p. 591-592.

Mazarins (Les) [Parti désigné sous ce nom]; cités p. 41, 42, 573.

Meilleraye (Maréchal de la); cité p. 45, 284; Mazarin pense qu'il servira fidèlement le Roi et la Reine, p. 399; a de l'influence sur le comte du Dognon ou du Daugnon, p. 400.

Mémac, Meimac ou Meymac (Abbé de); cité p. 36.

Ménage (Gilles); cité p. 283.

Mercœur (Duc de); cité p. 10, 72; son éloge, p. 144; cité p. 162, 172, 174; mémoire relatif au projet de mariage du duc de Mercœur avec une nièce de Mazarin, p. 181-184; cité p. 185; nouvelle de son mariage avec Laura Mancini, p. 315; cité p. 316, 323, 325; conseils que doit lui donner Ondedei, p. 358-359; cité p. 363; doit soutenir fortement Ondedei, p. 373; cité p. 384, 391, 397; réponse que doit lui faire Colbert, de la

part de Mazarin, p. 404-405; cité p. 406, 418, 419, 424; lettre que lui adresse Mazarin sur Bartet et le Coadjuteur, p. 425; renseignements que lui demande Mazarin sur divers personnages, p. 426; cité p. 431, 433; conseils que lui donne Mazarin sur la conduite qu'il doit tenir à la Cour, p. 433-434; Mazarin se plaint au duc de Mercœur de la conduite de Brienne à son égard et lui indique comment il doit agir auprès du Roi, p. 443-446; cité p. 447, 448, 451, 457; Mazarin lui écrit que la Reine aurait dû envoyer au Parlement la déclaration contre Condé, p. 471-472; cité p. 492, 493, 494; la Reine devrait l'appeler au Conseil, p. 515; cité p. 516, 535; conseils que le duc de Mercœur doit donner à la Reine et au Roi, p. 546-547; cité p. 557; Mazarin se plaint d'une réponse par laquelle le Roi paraît confirmer ses déclarations contre Mazarin, p. 583-584; la Reine a été surprise par les ennemis de Mazarin, p. 586; arrivée du Cardinal à Rethel, p. 587; il y trouve réunis un grand nombre de ses partisans, p. 587-588; on a cherché vainement à intimider le maire et les habitants de Rethel, p. 588, et à arrêter le Cardinal en annonçant l'exécution de projets menaçants contre le Roi et la Reine, p. 588-589.

Mercœur (Duchesse de); citée p. 531.

Mesnage. — Voy. Ménage.

Mestayer (Agent de Mazarin); envoyé à Paris, p. 48.

Metz (Ville de); citée p. 399, 522, 540.

Mézières (Ville de); citée p. 91, 112, 476.

Milan (État de); cité p. 104, 105, 514.

Milet ou Millet; cité p. 18, 80; lettre confidentielle que lui adresse Mazarin, p. 130-133; personnages avec lesquels Milet doit s'entendre pour parler souvent du Cardinal à la Reine, p. 132-133; cité p. 134, 140; doit voir le Premier Président et son fils Champlâtreux et leur parler des sentiments de Mazarin, p. 162-165; cité p. 172; renseignements que lui demande Mazarin sur des personnages de la Cour, p. 173-174; cité p. 222; dans une longue dépêche, Mazarin engage Millet à voir, de sa part, Champlâtreux et son père, le Premier Président, le maréchal du Plessis, de Lionne, le marquis de Gesvres, l'évêque de Rodez, le comte d'Harcourt, le duc de Vendôme, la princesse de Carignan, et à lui donner des renseignements sur Bautru et son fils, Nogent, p. 270-277; Mazarin le charge de remerciements et de conseils pour la Reine, p. 343-344; recommandations que lui fait le Cardinal pour le Premier Président et son fils, p. 378; pour le Coadjuteur, pour le maréchal du Plessis-Praslin et la Reine, p. 380; pour le maréchal d'Hocquincourt, p. 380-381; cité p. 397; Mazarin se plaint à Milet des déclarations que la Reine a été obligée de publier contre lui, p. 408-409; Mazarin lui recommande les intérêts du cardinal Antonio Barberini, p. 415-416, et répond aux plaintes de Miossens, p. 416; Mazarin revient sur le cardinal Antonio Barberini et n'est pas d'avis qu'on l'envoie à Rome, p. 416-417; il prie Milet de parler à la Reine de son état et de l'impossibilité où il se trouve d'obéir à l'ordre que Brienne lui a envoyé, p. 417; il fera tout ce que la Reine lui prescrira par un mot de sa main, *ibid.*; recommandation de tout communiquer à Mercœur et de vivre en bonne intelligence avec Champlâtreux et le maréchal du Plessis-Praslin,

p. 418; lettre où Mazarin parle à Milet de la déclaration royale dirigée contre lui, p. 456; il doit exhorter le maréchal du Plessis à la patience, *ibid.*, et parler hardiment à la Reine sur Mme d'Aiguillon, p. 457; lettre que lui adresse Mazarin, p. 490; éloge du maréchal du Plessis, p. 491; approbation du voyage de Poitiers, p. 492; conseils sur la conduite que doit tenir la Reine, p. 493-494; la Reine doit faire envoyer immédiatement au Parlement la déclaration contre Condé et adresser à Mazarin les expéditions qu'il a demandées, p. 497-498; conseils que Milet doit donner à la Reine pour s'opposer aux malintentionnés, p. 514-516; cité p. 536; lettre que lui adresse Mazarin pour terminer l'affaire de Brisach, maintenir ses droits sur la Franche-Comté et sur le tiers des prises, faire accorder une pension à Mme d'Ampus et disposer du gouvernement d'Arras en faveur de Mondejeu et de celui de Sainte-Menehould en faveur de Sainte-Maure, p. 537-539; cité p. 556; Mazarin lui recommande qu'on fasse à la Cour une bonne réception à M. de Villayer, p. 557-558.

Miossens (M. de); cité p. 416, 536.

Modène (Duc de); cité p. 104, 222.

Moissac (Abbaye et ville de); citées p. 35, 472.

Moncavrel (M. de); cité p. 526.

Mondejeu ou Montdejeux; cité p. 31, 47; on doit le ménager avec soin, p. 462; a témoigné une passion extraordinaire pour Mazarin, p. 485; cité p. 526; Mazarin désire qu'on lui donne le gouvernement d'Arras, p. 539; vient trouver Mazarin à Rethel, p. 588.

Mondevergue; cité p. 2.

Monroy ou Mouroy (Don Diego de) [est le même que don Estevan de Gamarra]. — Voy. Gamarra.

Mons (Ville de); citée p. 505.

Monsieur (Gaston, duc d'Orléans); cité p. 6, 7, 8; refuse de voir la Reine, si elle n'accorde pas la liberté des princes sans condition, p. 9; cité p. 10; engagements qu'il doit prendre avec la Reine, p. 12; cité p. 13, 15, 17, 20, 29, 33, 34, 39; tient des conseils particuliers avec les princes, avec Beaufort et le Coadjuteur, p. 43; cité p. 48, 50, 51, 53, 58; caractère du duc d'Orléans, p. 62; cité p. 64, 73, 76, 77, 80, 81, 84, 85; cherche à gagner Rosen, p. 88; cité p. 90, 96, 99, 102, 107; fait dire aux habitants de Liège de ne pas recevoir Mazarin, p. 112; se plaint que l'électeur de Cologne ait reçu Mazarin dans ses États, p. 121; cité p. 125; n'a pas sujet de se plaindre de ce que la Reine a agi sans sa participation, p. 135; cité p. 140; reçoit tous les jours la leçon du Coadjuteur, p. 141; cité p. 142; Mme de Chevreuse dispose de l'esprit de Monsieur, p. 148; cité p. 149, 151, 155, 156, 159, 160, 161, 167, 168, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 186, 196, 197, 198, 199, 203; il y a une grande cabale chez Monsieur pour Chavigny, p. 207; cité p. 208, 209, 212, 216, 217, 218, 222, 229, 232; la Reine doit le «cajoler», p. 234; cité p. 243; on doit craindre son union avec Condé, *ibid.*; cité p. 244, 246, 250, 251; a fait un éclat dans le parlement de Paris, p. 253; cité p. 254, 260, 263, 264, 265, 266, 278, 279, 280, 281, 282, 287, 292, 293, 298, 299, 300, 301, 303; les frondeurs le font agir comme ils veulent, p. 304; cité p. 306, 307, 308, 310, 312, 318, 319, 322, 330, 336, 339, 344, 345, 346, 347, 353, 354, 355, 357, 362, 364; la Reine doit s'unir avec lui pour résister à

Condé, p. 368, 369; personnes dont la Reine peut se servir pour gagner le duc d'Orléans, p. 375; cité p. 376, 382, 383, 384, 385; Mazarin craint l'union du duc d'Orléans avec Condé, p. 385-386; Condé a plus de pouvoir sur ce prince que le Coadjuteur, p. 390 et 392: cité p. 393, 394, 395, 396, 400, 414, 415, 419, 423, 429; on ne doit pas souffrir qu'il garde la neutralité entre le Roi et Condé, p. 432; cité p. 434, 436, 437, 442, 449, 451, 460, 465, 469; bienfaits qu'il a reçus de la Reine, p. 489; sa lettre à Condé interceptée, p. 501; se mêle d'un accommodement entre la Cour et Condé, p. 507-508; on craint les démarches qu'il pourrait faire auprès de la Reine, p. 510; Chavigny est continuellement près de lui, p. 519; cité p. 533; consent à ce que l'on donne une souveraineté à Mazarin, pourvu qu'il ne revienne pas à la Cour, p. 536-537; cité p. 539, 540, 544; on doit lui refuser les quartiers qu'il demande pour ses troupes, p. 546; cité p. 547, 549, 552; a promis à Omer Talon la dignité de Premier Président, p. 554; cité p. 568, 580, 581, 582, 584, 586, 587.

Monsieur (Le petit). — Voy. Anjou (Duc d'), frère de Louis XIV.

Montaigu (Chevalier de) [Gouverneur de Rocroy]; cité p. 475, 476, 487, 513, 588.

Montausier (Mme de); citée p. 359.

Montbazon (Duchesse de); citée p. 183, 309.

Montdejeu ou Montdejeux. — Voy. Mondejeu.

Montmartre (Abbesse de); son influence sur le duc de Guise, son frère, p. 283; citée p. 359.

Montpezat (M. de); cité p. 462.

Montresor (M. de); cité p. 144, 590.

Montrouge (Village de); cité p. 143.

Mortemart (Marquis de), et son fils; cités p. 445.

Mothe-Houdancourt (Philippe de la) [Maréchal de France]; cité p. 61, 278, 282.

Mothe-Houdancourt (Antoine de la) [frère du précédent]; cité p. 45.

Mouy (M. de); cité p. 423.

Mouzon (Ville de); citée p. 153; Mazarin songe à en faire le siège, p. 470, 471; citée p. 532.

Munster (Ville de); citée p. 94, 96, 97, 98, 104, 146, 222.

N

Namur (Ville de); citée p. 4, 420.

Naples (Ville de); citée p. 104, 222.

Narbonne (Ville de); citée p. 45; archevêque de Narbonne, cité *ibid.*, et p. 276.

Naudé (Gabriel); cité p. 282, 328, 560, 581.

Navailles (M. de); cité p. 79, 80, 87, 118; lettre que lui adresse Mazarin, p. 119-120; confiance absolue qu'il inspire au Cardinal, p. 132; cité p. 133, 137, 173, 397, 402, 406; a bien fait de se rendre auprès du Roi, p. 431; cité p. 461, 476, 478; Mazarin l'avertit de sa prochaine entrée en France, p. 484-485; lui fait connaître ses principaux auxiliaires, p. 485-486; puis la situation de la Cour, p. 486-487; enfin les services qu'il attend de lui, p. 487-488; cité p. 494, 513, 527, 539, 541, 542.

Navailles (Mme de); citée p. 87, 118, 132;

lettre que lui adresse Mazarin, p. 365 et suiv.; il se plaint des conseils donnés à la Reine, p. 366; Mme de Navailles reproche au Cardinal de mal placer sa confiance, p. 370-371; citée p. 406, 488.

Navailles (Régiment de); cité p. 520, 525.

Navarra (Secrétaire d'État espagnol); cité p. 110.

Nemours (Duc de); cité p. 282.

Nemours (Duchesse de); citée p. 266.

Neubourg (Duc de); avis qu'il donne à Mazarin, p. 171; cité p. 340, 349, 458, 502.

Nieuport (Ville de); citée p. 504.

Niort (Ville de); citée p. 118.

Noailles ou Nouailles (M. de); cité p. 20, 30, 461, 476, 487.

Noailles (Régiment de); cité p. 60.

Nogent (Comte de); cité p. 277.

Noirmonstier ou Noirmoutiers (Marquis, puis duc de); cité p. 44; lettre que lui adresse Mme de Chevreuse, p. 147, note 4; cité p. 153, 178, 411; lettre de Mazarin à Noirmoutiers p. 436-437; cité p. 476, 487, 564.

Noizet ou Nozet (M. de) [Auditeur de la Rote à Rome]; cité p. 416.

Nonce (Nicolas ou Nicolo Bagni); cité p. 85, 116; son caractère, p. 124; cité p. 201, 259, 349.

Normandie (Province de); citée p. 1, 8, 81, 223, 244, 514, 571.

Nouaillac ou Noaillac (M. de); cité p. 259.

Nouveau (M. de); cité p. 120, 152.

Noyon (Évêché de); cité p. 207.

Nuchèses ou Neuchèze (Commandeur de); cité p. 196.

O

Ocquincourt. — Voy. Hocquincourt.

Olonne (M. d'); cité p. 536.

Ondedei (Zongo); cité p. 23, 321; si on juge la présence d'Ondedei nécessaire à Paris, Mazarin l'y enverra, p. 322; il cherche à tromper Lionne sur le véritable but du voyage d'Ondedei à Paris, p. 327; Mazarin adresse à Ondedei des recommandations sur la manière dont il doit se conduire à l'égard de la Reine, p. 332-335; nouvelle lettre de Mazarin à Ondedei, p. 339-340; Mazarin revient sur la manière dont il doit se conduire avec la Reine, p. 350 et suiv.; parle de Lionne, p. 351; de Chavigny, p. 351-352; Mazarin lui a remis un gage d'affection qu'il a reçu de la Reine et à la vue duquel elle ne pourra rien lui refuser, p. 353; nouvelle lettre de Mazarin à Ondedei sur les conseils qu'il doit donner à la Reine et au duc de Mercœur, p. 357-359; a été fait prisonnier et conduit à Charlemont, p. 372; Mazarin espère qu'il sera bientôt délivré, *ibid.*; il indique dans quel but il l'a envoyé à Paris, p. 373; nouvelle lettre de Mazarin à Ondedei sur les conseils à donner à la Reine, p. 375-378; le Cardinal charge Ondedei de remercier la Reine de sa fermeté, p. 381; il redoute la conduite de Condé, qui brave le Roi dans Paris, p. 382; on aurait dû éloigner Chavigny, p. 383; avantages qui résulteraient pour le Roi et la Reine de leur sortie de Paris, p. 383-384; il félicite Ondedei de sa conduite à l'égard du duc de Bouillon et de Turenne, p. 384; plaintes contre la duchesse d'Aiguillon, p. 384-385; Mazarin craint l'union de Condé et du duc d'Orléans, p. 386; dangers qui en résulteraient

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour le Roi et la Reine, p. 387; Mazarin lui parle de la conduite du Coadjuteur, auquel la Reine est forcée de confier la direction des affaires, p. 393; il se défie de l'influence de Villeroy, p. 394; le Coadjuteur, soutenu par l'autorité royale, pourra combattre avec avantage le prince de Condé, p. 396; nécessité d'opposer des écrits aux libelles du parti opposé, p. 397, et d'unir tous les amis de Mazarin, p. 397-398; Mazarin le remercie de la nouvelle qu'il lui a donnée que la Reine est décidée à sortir de Paris ou à faire un acte de vigueur, p. 398; indique les personnages sur lesquels elle peut compter, p. 399-401; lettre que lui adresse Mazarin sur le Coadjuteur, sur Brienne et Mercœur, etc., p. 405-406; personnages qu'Ondedei doit chercher à gagner, p. 418-419; recommandations sur ce qu'il doit dire à la Reine, p. 419-420; cité p. 429; lettre de Mazarin à Ondedei sur la majorité du Roi, p. 430; sur Mlle de Beaumont, p. 431; sur l'affaire de Brisach, p. 431-432; sur Brienne et Mme d'Aiguillon, p. 432; cité p. 446; longue lettre de Mazarin à Ondedei sur les nouveaux ministres, qui doivent rester unis avec le Coadjuteur, p. 446-447; sur le maréchal de Villeroy, p. 447-448; sur M. de Harlay, p. 448; sur l'affaire de Brisach, p. 449; enfin sur le comte de Brienne et sa femme, dont Mazarin se plaint très vivement, p. 450-452; cité p. 455, 459, 461, 469, 479, 492.

Orbitel ou Orbitello (Ville d'): citée p. 102.

Orléans (Duc d'). — Voy. Monsieur.

Orléans (Palais d') [ou Luxembourg]; cité p. 43, 96; Mazarin n'est pas d'avis qu'on y arrête Condé, p. 318-319.

P

Palais-Cardinal. — Voy. Palais-Royal.

Palais-Royal; cité p. 5, 7, 8, 10, 72, 234, 309, 331, 339, 342.

Palatine (Princesse) [Anne de Gonzague]; appréhende le pouvoir absolu de Condé, p. 52; peut rendre de grands services à la Reine, *ibid.*; est intéressée, p. 88; citée p. 89, 143; elle peut donner d'utiles conseils, p. 210; Mazarin négocie avec elle par l'intermédiaire de Bartet, p. 228; est dévouée à la Reine et à Mazarin, p. 229; reconnaissance de Mazarin envers elle, p. 230; citée p. 233; désire avoir la surintendance de la maison de la Reine, que Mazarin ne veut pas abandonner, p. 236-237; il est nécessaire de lui donner quelques marques de bonne volonté, p. 237; peut faire connaître à la Reine les intentions de Condé, p. 242; ses négociations avec Condé, p. 251, 252, 253; reconnaissance de Mazarin pour la Palatine, p. 262-263; citée p. 265; conseils que l'on doit donner à Condé, p. 277-280; s'il refuse de les écouter, c'est une preuve qu'il a traité avec l'Espagne, p. 280-281; indication des personnes qu'il faut chercher à détacher de M. le Prince, p. 282, 283, 285; conseils qu'elle pourrait donner à Condé, p. 278-279; citée p. 288, 290, 298, 300; sa colère contre Condé est juste, p. 301; pourrait servir à gagner Bouillon et Turenne, p. 306; citée p. 325, 333, 339; elle voit la Reine tous les soirs et

pourra lui transmettre, en grand secret, tous les avis qu'on voudra lui donner. p. 350 ; a pour confident Bartet, p. 351 ; citée p. 357, 359 ; services qu'elle a rendus à Mazarin, p. 371 ; peut contribuer à l'affaire de Brisach, p. 376; citée p. 386, 419 ; montre beaucoup de zèle pour Mazarin, p. 425 ; citée p. 462.

Palluau (Comte de); cité p. 23, 26, 33, 81, 358 ; Mazarin a en lui une confiance absolue, p. 402 ; cité p. 405 ; son éloge comme courtisan, p. 444.

Pamphilio ou Panfilio (Cardinal); cité p. 201, 388.

Panzirolo, Panzirole ou Pancirole (Cardinal); cité p. 85, 201 ; ennemi de la France, p. 388-389.

Pape (Innocent X); mauvaise volonté du Pape à l'égard de Mazarin, p. 24 ; cité p. 50, 85, 117 ; lettre de Mazarin au Pape pour lui annoncer qu'il va s'établir près de Cologne, p. 118-119 ; cité p. 144, 201, 258, 259, 388 ; mauvaise disposition du Pape envers la France, p. 389; cité p. 406, 412, 413; Mazarin demande, s'il est forcé d'aller à Rome, qu'on lui donne un caractère qui le mette à l'abri des mauvais traitements du Pape, p. 414; cité p. 416, 417, 421, 422, 423, 424, 438, 439, 460; le Pape est mal intentionné à l'égard de la France et de Mazarin, p. 463, 464, 465, 466.

Paris (Ville de); le Roi et la Reine doivent sortir de Paris, p. 7, 8 ; citée p. 9, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20, 28, 31 ; guerre de Paris, p. 36; Paris, cité p. 38, 39, 40, 47, 48, 51, 61, 65, 66, 70, 80, 81, 84, 85, 89, 91, 104, 105, 107, 108, 111, 112, 114, 116, 117, 118, 123, 124, 125, 126, 127, 135, 137, 138, 141, 144, 152, 153, 154, 158, 163, 184, 187, 189, 193, 197, 199, 201, 213, 217, 218, 220, 232, 235, 239, 243, 244, 245, 248, 250; instances pour la sortie du Roi de Paris, p. 253-254 ; citée p. 259, 263, 268, 269, 271, 290, 295, 306, 307, 315, 316, 327, 328, 330, 333, 336, 353, 354, 355, 360, 372, 373, 377, 382, 383, 384, 386, 387, 390, 393, 396, 414, 420, 432, 440, 447, 450, 451, 453, 454, 485, 487, 493, 507, 510, 511, 518, 519, 530, 531, 536, 538, 540, 541, 543, 544, 547, 552, 553, 554, 558, 579, 580, 581, 584, 587, 588.

Parlement de Paris : cité p. 7, 8, 12, 13, 14, 15 ; on croit que la Cour est d'accord avec le Parlement, p. 17 ; cité p. 20, 27, 28, 29, 62, 64, 68, 81, 91, 107, 109, 114, 131, 139, 141, 149, 150, 151, 155, 172, 178, 184, 199, 202, 206, 210, 217, 220, 230, 240, 246, 251; le duc d'Orléans y a fait un éclat contre Mazarin, p. 253 ; cité p. 265, 272, 281, 282, 292, 297, 299, 306, 307, 311, 329; le Parlement est hostile au Surintendant, p. 335; cité p. 360, 361, 365, 366, 368, 377, 384, 387, 396, 398, 440, 454, 465, 471, 473, 475, 477, 529; Mazarin se plaint de sa conduite, p. 532-533; cité p. 540, 545; le Roi doit s'opposer aux prétentions du Parlement, p. 546-548; cité p. 550, 558, 561, 577, 584, 585.

Parlement de Rouen; cité p. 8; n'a pas reçu d'avis de la Cour pour s'opposer à l'arrêt du parlement de Paris, p. 16 ; cité p. 244.

Parlement de Toulouse; cité p. 276.

Parlements en général; sont opposés aux États généraux, p. 73-74 ; cités p. 232, 394.

Patagons (Monnaie d'Espagne); cités p. 480.

Paulin (Père) [jésuite, confesseur du Roi]; cité p. 144, 454.

Payen (Financier); cité p. 223.

Pays-Bas (Les); cités p. 102, 219, 256, 374, 467, 523.

Pegnaranda ou Peñaranda (Comte de); cité p. 96, 104; attaques de Brun contre lui, p. 146; cité p. 311-312.

Pennacors (Baron de); apporte à Mazarin une lettre adressée par Mme de Chevreuse à Noirmoutiers, p. 147; cité p. 148; Mazarin lui annonce son union avec la vieille Fronde, p. 411; cité p. 469-470, 476.

Péronne (Ville de); citée p. 35, 38, 40, 86, 162, 398, 405, 486, 525, 527, 542.

Perpignan (Ville de); citée p. 45.

Perraut ou Perrault [Jean Perrault, baron d'Angerville, conseiller du Roi et président de la Chambre des comptes depuis 1647, mort en 1681, à 78 ans]. On doit chercher à le gagner, p. 27; ses entrevues avec de Lionne, p. 66; cité p. 144, 175, 288.

Perrot (Sieur); cité p. 481.

Persan (Régiment de); cité p. 60.

Phalsbourg (Princesse de); lettre que lui adresse Mazarin, p. 489-490.

Philipsbourg (Ville de); citée p. 99, 522.

Picardie (Province de); citée p. 37, 125, 126, 157, 396, 493, 494, 502, 513, 525, 526, 540, 542, 576, 588.

Piccolomoni; cité p. 340.

Piedmont ou Piémont; cité p. 42, 514.

Piennes (Marquis de); cité p. 47, 119, 358, 397, 461, 588.

Pimentel ou Pimentelli; escorte Mazarin, p. 109-112; sa conversation avec le Cardinal, *ibid.*; cité p. 115, 117, 122, 124, 126, 144, 169, 288, 289, 290, 311 propose à Mazarin une entrevue avec Fuensaldagne, p. 420; cité p. 504, 505, 506; doit conduire en France les nièces de Mazarin, p. 587.

Piombin ou Piombino (Ville de); citée p. 259, 464.

Plenville ou Plainville (Localité); citée p. 398.

Plessis-Bellière (Marquis du); cité p. 44.

Plessis-Praslin (Maréchal du); cité p. 5, 7, 10, 80, 100, 104, 173, 273, 275, 277; lettre que lui adresse Mazarin, p. 313-314; Mazarin conseille de l'admettre dans le conseil du Roi, p. 357; cité p. 358; lettre que lui adresse Mazarin avec protestations de reconnaissance et d'affection, p. 363-364; nouvelle lettre de Mazarin au maréchal du Plessis : il y insiste pour que la Reine s'unisse avec le duc d'Orléans, p. 367-369; cité p. 378, 379, 380; Mazarin a en lui une confiance absolue, p. 402; cité p. 418, 427; il aurait dû montrer à la Reine les conséquences de la déclaration royale, p. 456; Mazarin l'exhorte à la patience, *ibid.*; cité p. 457; Mazarin connaît son amitié pour lui, p. 490; conseils qu'il doit donner à la Reine, p. 491-492; il doit agir de concert avec le duc de Mercœur et d'autres amis de Mazarin, p. 493-494; cité p. 497, 498, 514; la Reine devrait l'appeler au Conseil pour l'opposer aux malintentionnés, p. 515-516; conseils que le Maréchal doit donner à la Reine, p. 534 et suiv.; avis sur le duc d'Orléans, p. 536; il doit faire écrire au Premier Président, p. 537; cité p. 551, 557.

Pô (Fleuve); cité p. 104.

Poitiers (Ville de); voyage de la Cour à Poitiers, p. 491, 492; citée p. 546, 583.

Poitou (Province de); citée p. 486, 588.

Pologne; citée p. 65, 141, 303, 532.
Pologne (Reine de); citée p. 141.
Pont-de-l'Arche (Ville de); citée p. 12, 19, 80.
Pont-Saint-Esprit (Gouvernement du); cité p. 222.
Poret (Colonel); envoyé par le duc d'Orléans à Liège et à l'électeur de Cologne, p. 112 et 121.
Portugal; cité p. 115, 145, 273.
Pradel ou Pradelle; vient trouver Mazarin à Rethel, p. 588, 590.
Premier (Monsieur le). — Voy. Beringhen (Henri de).
Premier Président du parlement de Paris (Mathieu Molé); doit être satisfait de la délivrance des princes, p. 22; cité p. 32, 35, 36, 130, 134; la Reine doit le soutenir, p. 135; était regardé antérieurement comme dévoué à Condé, p. 138; cité p. 139, 158; son éloge, p. 159; cité p. 162, 163, 164, 165, 166; est resté attaché à la Reine, p. 172; cité p. 178, 230; on dit qu'il s'est réconcilié avec Condé, p. 247; cité p. 250, 254; Milet est chargé de voir le Premier Président de la part de Mazarin, ou, du moins, de lui faire parler par son fils, Champlâtreux, p. 271-272; agit avec affection et adresse pour le service du Roi, p. 299; ménagera dans le Parlement toutes choses à la satisfaction de Leurs Majestés, p. 306; cité p. 309; on doit le nommer garde des sceaux, p. 347; Mazarin recommande de stipuler ses intérêts avec le Premier Président, p. 378; cité p. 419; la Reine était résolue depuis longtemps à lui donner les sceaux, p. 428; cité p. 447, 449; le Premier Président fait espérer depuis longtemps des merveilles à Mazarin, p. 454; cité p. 515; la Reine doit lui écrire en faveur de Mazarin, p. 537; a besoin d'avoir de véritables amis auprès de la Reine, p. 544; ce qu'il a dit à un ami de Mazarin, p. 545; cité p. 550; mémoire de ce que Gauville doit lui dire de la part de Mazarin, p. 551 et suiv.; insulte que lui ont faite les séditieux, p. 553; fermeté qu'il a montrée, *ibid.*; Mazarin désire qu'il soit appelé auprès du Roi, *ibid.*; cité p. 555, 556, 557, 558, 560, 561, 563, 581; a quitté Paris pour se rendre auprès du Roi, p. 587.
Prévôt (Grand); dépend entièrement du Coadjuteur, p. 143; doit être remplacé, *ibid.*
Prévôt des marchands; cité p. 424, 563, 579, 581.
Prince (Feu M. le) [Henri II de Bourbon-Condé]; cité p. 379.
Prince (M. le) [Louis de Bourbon, prince de Condé]; cité p. 11, 14; se montre très disposé à servir la Reine, p. 21; Mazarin est fort content de lui, p. 22; le prince s'est montré satisfait de la conduite de Mazarin à son égard, p. 23; Lionne doit concerter ses démarches avec M. le Prince, p. 24; Mazarin est disposé à le servir, p. 25; M. le Prince pourrait dissimuler présentement, p. 25-26; cité p. 26; il est nécessaire qu'il soit persuadé que la Reine ne désire rien tant que le retour de Mazarin, p. 27; cité p. 28, 31; méchanceté du prince de Condé, p. 32; cité p. 33, 40; Mazarin espère que M. le Prince pourra l'aimer dans peu de temps, p. 40; cité p. 43; Mazarin se plaint des discours tenus par M. le Prince, p. 46; ce dernier a consenti à ce qu'on lui payât ses pensions, p. 50; il est impossible qu'il s'entende avec le Coadjuteur, p. 52; sa hauteur et son impétuosité lui font perdre des serviteurs, *ibid.*; cité p. 53;

Mazarin craint que Condé ne s'empare de tout le pouvoir, p. 54; Condé, cité p. 58; a un commerce continuel avec les Espagnols, p. 59; puissance redoutable de ce prince, p. 60; obtient du Surintendant tout l'argent qu'il demande, p. 61; les serviteurs particuliers de la Reine travaillent à élever la puissance de Condé, p. 62; cherche à prolonger la captivité du Roi et de la Reine, *ibid.;* avidité insatiable de ce prince, p. 63; son caractère violent, *ibid.;* cité p. 66, 71, 73, 74; on devrait dessiller les yeux de M. le Prince sur le projet de mariage de son frère avec Mlle de Chevreuse, p. 74-75; tend à devenir le maître, p. 77; cité p. 81; ne souhaite ni le rétablissement du duc de Lorraine ni le mariage de son frère avec Mlle de Chevreuse, p. 83; cité p. 84, 88, 90, 99, 102, 105; se tient toujours lié avec le duc d'Orléans et le Coadjuteur, p. 107; cité p. 108, 111, 112, 113, 123, 124; veut chasser Servien du Conseil et désorganiser les régiments les plus fidèles au Roi, p. 125-126; cité p. 131; veut placer Marsin à la tête d'une armée, p. 132; le Chancelier, Chavigny et le Premier Président ont été appelés au Conseil par un concert secret avec M. le Prince, p. 134; sa puissance, p. 138; ne résisterait pas aux instances de la Reine pour la réparation de l'honneur de Mazarin, p. 139; services que Mazarin lui a rendus, p. 139-140; «n'aurait pas duré si longtemps sous le feu Cardinal», p. 140; aurait voulu faire disgracier Le Tellier, p. 140-141; s'efforcera de faire donner à Marsin le commandement des troupes laissées en Champagne, p. 143; cité p. 144, 145; Mme de Chevreuse et sa cabale veulent se venger de Condé et s'unir avec Mazarin, p. 148; le Cardinal préfère l'alliance de M. le Prince, p. 149; il est convaincu que la Reine ne s'est unie avec Condé qu'après avoir reconnu ses dispositions favorables pour Mazarin, p. 149-150; Mazarin craint l'influence d'Arnauld de Corbeville et de Viole sur Condé, p. 150; il faut que la Reine s'oppose à ce que M. le Prince fasse confirmer par les États généraux l'arrêt de bannissement porté contre le Cardinal, p. 151; cité p. 155, 160, 161, 164, 165; a stipulé formellement l'exclusion de Mazarin dans son accord avec la Reine, p. 166, 167, 168; se décrie par son ambition, p. 175; sa trop grande élévation pourra un jour donner de la jalousie au Roi, p. 175; cité p. 176; Mazarin aimerait mieux traiter avec lui qu'avec la vieille Fronde, p. 177; cité p. 179, 186, 189; l'intérêt est la seule règle de la conduite de M. le Prince, p. 192; cité p. 193, 194, 196, 197, 198, 199; est tout à fait favorable à Chavigny, p. 207; voudrait voir l'abbé de la Rivière rétabli près du duc d'Orléans, p. 209; caractère de Condé, p. 210; cité p. 212, 213, 214, 215; aimerait mieux que Mazarin fût à la Cour, pourvu qu'il ne l'eût pas lui-même rétabli, p. 217-218; Mazarin croit une réconciliation impossible entre Condé et le «triumvirat de la Fronde», p. 228; il faut chercher à gagner Condé, p. 229-231; il doit avoir confiance dans la Reine, p. 231; cité p. 232; ne sait pas garder ses amis, p. 233; cité p. 234, 241; on doit chercher à connaître ses intentions à l'égard de Mazarin, p. 242-243; il traite avec les Espagnols, p. 243; cité p. 244; Condé est «soufflé» par Chavigny, p. 246; on dit qu'il s'est raccommodé avec le Premier Président, p. 247;

Mazarin craint que la correspondance de Condé avec les Espagnols ne soit funeste à la France, p. 250; conseils que lui donne Châteauneuf, p. 251; ses négociations avec les Espagnols, p. 252; dangereuses suites que peuvent avoir ses projets, p. 253; on doit employer tous les moyens pour l'empêcher de s'emparer de la Provence, p. 254-255; espérances qu'il donne aux Espagnols, p. 256; cité p. 257, 260; ses négociations avec l'Espagne inquiètent Mazarin, p. 261; cité p. 262; Condé, pressé de toutes parts, sera forcé de se rendre, à moins qu'il n'ait traité avec les Espagnols, p. 263; cité p. 264, 265, 266; Mazarin rappelle sa conduite envers Condé, au Havre, et les promesses du prince, p. 270 et suiv.; le Premier Président et Champlâtreux se plaignent de Condé, p. 271; avis que l'on devrait lui donner, p. 277-280; personnes qui se détachent de lui, p. 282, 285; principaux ennemis de Mazarin près de Condé, p. 287-288; cité p. 292, 296; on ne peut rien en espérer, p. 298; cité p. 299; Condé aurait pu, par son union avec la Reine, être le plus heureux prince de France, p. 300-301; cité p. 302, 303, 305, 306, 307, 309, 310, 312; il est question d'arrêter Condé, p. 317; Mazarin n'est pas d'avis qu'on l'arrête dans le palais du duc d'Orléans, p. 318-319; Condé, cité p. 320, 322, 334, 336, 339, 340, 341; a formé ses résolutions avec les Espagnols, p. 341-342; il ne profitera pas de sa sortie de Paris, p. 344-345; cité p. 346, 348; sa déclaration contre Servien et Lionne est un artifice, p. 350; cité p. 351; a pour principal conseiller Chavigny, p. 352; cité p. 353; a reçu d'une manière injurieuse un officier de la couronne, p. 354; cité p. 355, 356, 357, 358, 361, 362; sa conduite envers la Reine est injurieuse, p. 364; cité p. 365, 366; la Reine doit s'unir au duc d'Orléans pour résister à Condé, p. 368-369; cité p. 373, 374, 376, 377, 378; danger dont il menace la Reine, p. 379; cité p. 380, 382, 383; Mazarin craint l'union du duc d'Orléans avec Condé, p. 386; griefs contre Condé, p. 387; persécute tous les amis de Mazarin, p. 390; a plus de pouvoir que le Coadjuteur sur le duc d'Orléans, *ibid.*, et p. 392; cité p. 393, 394, 395, 396, 397, 398, 400, 401, 406, 407, 410, 416, 419, 420, 423; Mazarin s'étonne qu'on ait fait peu de cas des propositions de Condé, p. 427; le plus important pour l'État serait de le gagner, *ibid.*; cité p. 429; si Condé commence la guerre civile, on doit procéder contre lui avec vigueur, p. 432; cité p. 434, 436, 447, 452, 453, 455; se prépare à la guerre civile, p. 462; cité p. 466, 467, 468, 469, 470; on aurait dû envoyer au Parlement la déclaration contre Condé, p. 471; énumération des attentats de ce prince contre l'autorité royale, p. 472-473; cité p. 474, 477, 486; a promis de porter la guerre sur la Loire, p. 487; cité p. 488, 493; lettre à M. le Prince interceptée, p. 501; cité p. 502, 503, 504, 506; aurait profité du retour précipité de Mazarin pour répandre mille faussetés, p. 507-508; il abuse des bontés du Roi, p. 509; conditions auxquelles il doit se soumettre avant tout accommodement avec le Roi, p. 510-511; cité p. 512, 515; son traité avec l'Espagne est signé, p. 520; cité p. 522, 523; sollicite «avec bassesse» l'alliance du duc de Lorraine, p. 524; cité p. 527, 528, 529, 530, 531; par-

tialité du parlement de Paris en sa faveur, p. 532; cité p. 533, 535, 539; on doit terminer promptement son procès, p. 546; cité p. 547, 549, 550, 552, 553, 566, 571; on dit que la Cour doit s'avancer pour «pousser» le prince de Condé, p. 588.

Princesse palatine. — Voy. Palatine.

Prioleau ou Priolo; cité p. 83; est fort intéressé, p. 89; pourrait servir pour gagner le duc de Longueville, p. 244; s'il vient à Brühl, Mazarin fera en sorte qu'il soit satisfait, p. 257; cité p. 298.

Procureur général (Nicolas Fouquet): service qu'il a rendu à Mazarin, p. 186; cité p. 479, 480, 545.

Provence; citée p. 58, 175, 254; importance de cette province, p. 255; citée p. 262, 404.

Provinces-Unies. — Voy. États (MM. les) des Provinces-Unies.

Pyrénées; citées p. 115.

Q

Querieu (M. de); cité p. 526.

Querpen ou Kerpen (Château appartenant à la duchesse de Chevreuse); cité p. 119.

Quesne (Du); cité p. 291.

Quessont ou Quetsont; cité p. 481, 482, 483.

Quincé (M. de); cité p. 488, 588.

R

Raulin (Secrétaire du duc de Lorraine); cité p. 523.

Rasle (Le). — Voy. Le Rasle.

Raymond (De); cité p. 295.

Reims (Ville de); citée p. 30, 60, 153, 339, 470, 492.

Reine (La). — Voy. Anne d'Autriche.

Reine (Future). On ne doit pas encore songer aux charges de la maison de la future Reine, p. 424.

Reine d'Angleterre. — Voy. Angleterre.

Renaudot; cité p. 133.

Rethel (Ville de); citée p. 1, 48, 51, 53, 60, 71, 85, 92, 153, 470, 499, 576; arrivée de Mazarin à Rethel, p. 587; il y trouve un grand nombre de ses partisans, p. 587-588, 590.

Rheims. — Voy. Reims.

Rheingrave ou Rhingrave (Gouverneur de Maëstricht); cité p. 117, 422, 480, 505, 506.

Rhin; cité p. 48, 50, 98, 113, 171, 414, 439, 451, 458, 566.

Rhodes (Mme de); citée p. 83, 322.

Rodez (Évêque de); cité p. 173, 275, 276; Mazarin demande des renseignements sur son compte, p. 426.

Richelieu (Cardinal de); cité p. 35, 140, 156, 277, 337; opinion de ce cardinal sur Chavigny, p. 352; cité p. 386, 460, 478.

Richelieu (Duc de); cité p. 179, 478-479.

Richelieu (Marquis de); cité p. 445.

Richelieu (Porte de); citée p. 7.

Rivière (L'abbé de la); est en parfaite intelligence avec Chavigny, p. 207; la Reine veut lui donner l'évêché de Noyon,

ibid.; il reprendrait alors la même influence qu'autrefois sur Gaston d'Orléans, p. 208; opposition de Mazarin à ce projet, *ibid.;* il rappelle à la Reine ses anciennes réponses, *ibid.;* caractère de l'abbé de la Rivière, p. 209; Condé voudrait le voir rétabli près du duc d'Orléans, *ibid.*

Rochefoucauld (Duc de la); cité p. 11, 13; on peut se servir de lui pour gagner le prince de Conti et la duchesse de Longueville, p. 25; promesses qu'il a faites à Mazarin, *ibid.;* redoute le pouvoir absolu de Condé, p. 52; cité p. 75, 84, 87, 88, 139, 143, 250, 279, 299.

Rocque (La); cité p. 520, 524.

Rocroy (Ville de); citée p. 475, 486, 487, 494, 521.

Roi (Le feu). — Voy. Louis XIII.

Roi (Le). — Voy. Louis XIV.

Roi Catholique. — Voy. Espagne (Roi d').

Romains; cités p. 327.

Romains (Roi des); cité p. 374.

Rome (Ville de); citée p. 37, 41, 50, 116, 117, 118, 125, 141, 142, 144, 187, 200, 201, 220, 222, 237, 258, 327, 349, 388, 389, 404, 406; Mazarin ne peut se rendre à Rome que si on lui donne les moyens d'y représenter le Roi convenablement, p. 412, 415; citée p. 416, 417, 419, 420, 421, 422, 432, 438, 439, 441, 442; Mazarin se plaint qu'on ait voulu l'envoyer à Rome «comme un coquin», p. 443; citée p. 449, 454, 460, 463, 464, 478.

Rosa (Comte). — Voy. Rose ou Rosen.

Rose ou Rosen (Comte de); désordre commis par ses troupes, p. 2, 3; cité p. 76, 88, 401; les Rosen (soldats de Rosen), p. 521.

Rose ou Roze (Secrétaire de Mazarin); cité p. 196, 238, 291, 532.

Roses ou Rosas (Ville de Catalogne); citée p. 45.

Rossan ou Rossano (Prince et princesse de); cités p. 388.

Rouen (Premier président du parlement de); cité p. 16, 19; parlement de Rouen, cité p. 244.

Roussereau (Secrétaire de Mazarin); cité p. 66, 125, 174, 184, 215, 242, 300; lettre que lui adresse Mazarin pendant son voyage à Paris, p. 329-332; cité p. 386, 390, 403, 414; nouvelle lettre que lui adresse Mazarin, p. 427; cité p. 439, 478.

Rovigni. — Voy. Ruvigny.

Royaumont (Abbaye de); citée p. 35.

Roze. — Voy. Rose.

Ruel ou Rueil (Château de); cité p. 339.

Ruel ou Rueil (Paix de); citée p. 220, 268, 353.

Ruvigny; a porté à Mazarin l'ordre de sortir du royaume, p. 41; cité p. 87, 88, 117; pourrait être employé pour détacher de Condé MM. de Bouillon et de Turenne, p. 233; assurances qu'il a données, p. 263; cité p. 285, 306, 359, 399, 478.

S

Saavedra (Plénipotentiaire d'Espagne à Munster); cité p. 97.

Sablé (Marquise de); citée p. 329.

Sahavedra. — Voy. Saavedra.

Saint-Aignan (Comte, puis duc de); Mazarin lui a prêté une partie de l'argent

IMPRIMERIE NATIONALE

nécessaire pour acheter une charge de premier gentilhomme, p. 334; adresse à Mazarin des protestations d'amitié, p. 434.

Saint-Amand (Ville de); citée p. 472.

Saint-Aunez ou Saint-Aunais (M. de); cité p. 45.

Saint-Geniez (M. de) [frère du duc de Navailles]; cité p. 484, 488.

Saint-Germain-en-Laye (Ville de); citée p. 89, 337, 339, 445.

Saint-Ibar ou Ybar (M. de); cité p. 144.

Saint-Martin (Abbaye de); citée p. 35.

Saint-Mesgrin, Mégrin ou Maisgrin (M. de); cité p. 536.

Saint-Nicolas (Localité); citée p. 472.

Saint-Quentin (Ville de); citée p. 124, 158.

Saint-Sébastien (Ville de); citée p. 472.

Saint-Siège. — Voy. Pape.

Sainte-Maure (M. de); cité p. 539.

Sainte-Menehould (Ville de); citée p. 539.

Saintes (Évêque de); cité p. 400.

Sainteté (Sa). — Voy. Pape.

Salces (Château fort de); cité p. 45.

Salm (Prince de); cité p. 505.

Salo (Poste fortifié de la Catalogne); cité p. 103.

Sanson (*Le*) [Vaisseau appartenant à Mazarin]; cité p. 291.

Saugeon ou Saujon (M. de); cité p. 180, 194.

Saugeon ou Saujon (Mme de) [sœur du précédent]: Chavigny a grand crédit sur elle, p. 207; citée p. 437.

Savoie (Mme de); citée p. 290, 514.

Savoie (Duc de); cité p. 341, 347, 514.

Savoie (Duché de); cité p. 157.

Schelestadt (Ville de); citée p. 69.

Schomberg (Maréchal de); cité p. 10, 222; Mazarin pense qu'il restera fidèle à la Reine, p. 399.

Schomberg (Maréchale de); n'a pas de bonnes intentions, p. 399.

Sedan (Château de); cité p. 44.

Sedan (Ville de); citée p. 48, 49, 57, 124, 183, 184, 189, 193, 194, 215, 216, 224, 291, 303, 363, 372, 390, 414, 434, 476, 483, 486, 487, 494, 499, 513, 517, 521, 540; Mazarin annonce à d'Estrades son arrivée à Sedan, p. 575-576; il ne pourrait jamais proposer ce qu'on lui demande pour Sedan, p. 578; beaucoup de partisans de Mazarin veulent se rendre à Sedan, p. 587, 588, 590.

Senneterre (Marquis de); on doit le surveiller, p. 67, 89; est des amis de Mazarin, p. 133; cité p. 182, 197, 203; s'est raccommodé avec Chavigny, p. 207; cité p. 211, 213, 214, 223, 233, 241, 251, 260, 293, 294, 301, 302, 303, 308, 320, 321, 322, 323, 324; est en intelligence avec Châteauneuf, p. 325; cité p. 333; confiance qu'il inspire à Mazarin, p. 346; cité p. 359, 428, 429, 452; Senneterre doit suivre la Cour dans son voyage à Bourges, p. 455; cité p. 515, 516; Mazarin lui annonce son entrée prochaine en France à la tête d'une petite armée, p. 528-529; il le prie de parler à la Reine pour s'opposer à une mission dont on voulait charger Chavigny et Croissy, p. 529-530; la Reine fait beaucoup de cas de ses conseils, p. 536; est fort des amis du Premier Président, p. 537; cité p. 550.

Sens (Archevêque de); cité p. 10, 11.

Sentus (Nom altéré pour Saintes). — Voy. Saintes.

Serantoni (Banquier): cité p. 161, 220, 223.

Servien (Abel); doit agir de concert avec Le Tellier pour le bien de l'État, p. 9;

cité p. 11, 12, 33; Mazarin conseille de le nommer garde des sceaux, p. 34, ou premier président du parlement de Paris, p. 35; lettre adressée à Servien, p. 42; conseils qu'il doit donner à la Reine, p. 42-45; nouvelle lettre de Mazarin sur la puissance de Condé et sur les conseils à donner à la Reine, p. 59-65; cité p. 66; confiance que lui témoigne Mazarin, p. 67; cité p. 78, 79, 87, 88, 89, 98; les princes veulent l'expulser du Conseil, p. 125; cité p. 127, 134, 135, 137, 139; doit garder le secret des propositions de Mme de Chevreuse, p. 149; cité p. 151; Mazarin désire qu'il ait avec Lionne la direction des affaires, p. 168; cité p. 170, 176; pourra se repentir de ses relations avec M. le Prince, p. 192-193; propos attribué par Manicamp à Servien, p. 193; cité p. 194-195; on prétend qu'il a fait nommer Pierre de Longueil chancelier de la Reine, p. 206-207; cité p. 215, 216, 219, 222, 242, 254, 256, 283, 302, 303; est attaqué dans le Parlement par Condé, p. 306; cité p. 312, 318; Mazarin l'accuse d'avoir reçu de l'argent du Surintendant, p. 334-335; cité p. 337; déclaration de Condé contre Servien et Lionne, p. 345; Mazarin ne comprend pas pourquoi Condé les attaque, *ibid.*; la déclaration de Condé contre Servien est un artifice, p. 350; cité p. 357, 358; Mazarin lui reproche de n'avoir pas donné à la Reine le Conseil de s'unir avec le duc d'Orléans contre Condé, p. 369-370; cité p. 374.

Sevigné ou Sevigny (Chevalier de); cité p. 461.

Seyron (M. de); cité p. 147, 223, 302, 316, 322, 399, 491, 494, 497, 498, 511, 577.

Sfondrate ou Sfondrato; cité p. 467.

Sillery (Marquis de); ses négociations avec les Espagnols, p. 250, 252, 261, 263, 264, 299.

Sirone. — Voy. Seyron.

Sologne (Pays de); cité p. 334 [Erreur probable du copiste : Sologne pour Saintonge].

S. A. R. (Son Altesse Royale). — Voy. Monsieur.

Stenay (Ville de); citée p. 44, 70, 108, 263, 387, 510, 524, 532.

Suède; citée p. 97, 222, 522, 532.

Suède (Reine de); citée p. 101.

Suisse; citée p. 50.

Suisses; cités p. 48; mal disposés pour Mazarin, p. 70; cités p. 155, 399.

Surintendant des finances (René de Longueil, marquis de Maisons); cité p. 37, 38, 46, 50, 58, 59; donne à Condé l'argent le plus net et le plus pur de l'Épargne, p. 61; cité p. 113, 128; plaintes de Mazarin contre le Surintendant, p. 128-129; cité p. 154, 155, 187, 188; instances faites ou à faire auprès de lui, p. 201, 202, 204; s'entend avec Chavigny, p. 207; cité p. 209, 216, 218, 236; Mazarin demande son remplacement par La Vieuville, p. 239-240; Surintendant, cité p. 244; Mazarin se plaint de sa conduite à son égard, p. 249; mêmes plaintes, p. 259; cité p. 290, 292; toujours plaintes contre le Surintendant, p. 294; causes qui ont empêché de remplacer immédiatement le surintendant des finances, comme Mazarin l'avait demandé, p. 329; cité p. 330, 334, 335; son ingratitude envers Mazarin, p. 337; doit être renvoyé, p. 353, 355; cité p. 365, 369; on doit surseoir pendant quelque temps au changement de surintendant des finances, p. 377-378; cité p. 385; instances que

doit faire Colbert auprès du Surintendant pour obtenir le paiement de ce qui est dû à Mazarin, p. 403, 404; cité p. 412, 421, 514.

Surintendant des Finances (Duc de la Vieuville); cité p. 561; a quitté Paris pour se rendre auprès du Roi, p. 587.

Surintendant des affaires du Roi en Italie; Mazarin demande ce titre pour se rendre à Rome, p. 414.

T

Talon (Omer) [Avocat général au parlement de Paris]; cité p. 79; Mazarin se plaint de sa conduite, p. 553-554; le duc d'Orléans lui a promis la dignité de Premier Président, p. 554; suite des plaintes contre Omer Talon, p. 558; opinion de Mazarin sur Omer Talon, p. 561.

Talon (Philippe) [fut longtemps employé comme intendant des armées. Dans le *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, manuscrit 7658 f. fr. de la Bibliothèque nat., Philippe Talon est mentionné, en 1661, comme intendant d'Artois; il fut nommé le 11 juillet 1663, avec Courtin, comme commissaire français chargé de fixer les limites des Flandres française et espagnole; enfin en novembre 1669, il acheta la charge de secrétaire du cabinet qu'avait Langlade]. Philippe Talon est cité dans le présent volume des *Lettres de Mazarin*, p. 153, 286. (Il faut corriger la note 2 de la p. 195 du t. III, en substituant Philippe Talon à Jacques Talon.)

Tarente (Prince de); cité p. 226.

Tarragone (Ville de); citée p. 104.

Tavannes (Comte de); Condé voudrait qu'il servît comme lieutenant général, p. 196; cité p. 467, 520.

Tellier (Le). — Voy. Le Tellier.

Terlon (Chevalier de); cité p. 581.

Testament (L'Ancien); cité p. 93.

Theodoli (Cardinal); cité p. 237.

Thomas (Prince); cité p. 276, 493; éloge de son bon sens, p. 515; la Reine devrait le faire appeler au Conseil et suivre son avis, p. 515-516; il doit agir auprès de la Reine, p. 535; il a eu tort de presser la Reine d'admettre le maréchal du Plessis dans le conseil du Roi, p. 536; cité p. 557.

Tibre (Fleuve du); cité p. 414.

Tilladet (Marquis de) [Gouverneur de Brisach]; cité p. 235, 236; serait ravi de vendre son gouvernement, p. 244-245; embarras qui lui sont suscités par Charlevoix, p. 245 et 248; la Reine devrait lui acheter son gouvernement et le remettre à Mazarin, p. 248; cité p. 261, 293, 294, 299, 324, 347.

Tilliers ou Tillières (M. de); cité p. 426.

Tilly (M. de); cité p. 461.

Tolède (Don Gabriel de). — Voy. Gabriel.

Tortose (Ville de); citée p. 104.

Tot (Du); cité p. 47, 226.

Toulon (Ville de); citée p. 238.

Tour (M. de la) [Gouverneur d'Arras]; cité p. 44; nécessité de le remplacer, p. 158; cité p. 539.

Tours (Ville de); citée p. 510.

Trèves (Ville de); citée p. 502.

Triumvirat de la Fronde. — Voy. Fronde.

Trompette (Château); cité p. 195.

Tubeuf; cité p. 37, 38, 58, 59, 187, 188; s'entend avec Chavigny, p. 207; cité p. 216, 223, 284, 553, 554, 559, 561.

Turc; Mazarin se plaint d'être plus maltraité qu'un Turc, p. 413.
Turc (Le); cité p. 221, 337, 586.
Turenne; cité p. 4; est avec les Espagnols, p. 59; cité p. 70, 75, 84, 92, 100, 103, 107, 108, 111, 202, 223; Mazarin se plaint de ce que Turenne, qu'il a aimé plus que personne, a cessé d'être de ses amis, p. 226; on doit tenter de le détacher de Condé, p. 233; projets qu'on lui attribue, p. 252; on a sujet de croire qu'il travaillera à ramener Condé, p. 263; cité p. 279; est mal avec Condé, p. 285; la Reine doit tâcher de le gagner, p. 306; cité p. 359, 384; peut rendre de grands services à la Reine, p. 399; on peut avoir par lui la maison de la Force, p. 400; cité p. 483, 564; Mazarin désire s'unir avec lui, p. 577; il témoigne pour Turenne beaucoup d'estime et d'affection, p. 578-579.
Turin (Citadelle de); citée p. 462.

V

Vagnée. — Voy. Wagnée.
Valencé ou Valençay (Ambassadeur à Rome); cité p. 85, 374; lettre que lui adresse Mazarin, p. 388; relations qu'il doit entretenir à Rome, p. 388-389; cité p. 413; lettre que lui adresse Mazarin sur les dispositions du Pape à son égard et sur l'impossibilité pour lui de se rendre à Rome, p. 463-466.
Vandy (M. de); cité p. 526.
Vanques ou Wangen (Baron de); cité p. 49.
Vardes (Marquis de); recommandé par Mazarin, p. 234; cité p. 235, 304, 526.
Vardes (Régiment de); cité p. 526.
Vassé (M. de); on ne doit pas lui donner le gouvernement d'Arras, p. 538-539.
Vaubecour (M. de); vient trouver Mazarin à Rethel, p. 588.
Vaucelas (Mme de); citée p. 197.
Vautier ou Vaultier (Premier médecin du Roi); cité p. 53, 419.
Vendosme ou Vendôme (Duc de); on doit obtenir son consentement pour le mariage du duc de Mercœur avec une nièce de Mazarin, p. 182-183; cité p. 196, 238, 248, 255, 276.
Venise (République de); citée p. 221; points de Venise, p. 531.
Verderonne (M. de); envoyé en Espagne, p. 261, 263, 264; cité p. 283.
Versailles (Capitainerie de); citée p. 337, 445.
Vesel ou Wesel (Ville de); citée p. 576.
Vicfort ou Wicquefort (M. de) [Résident de l'électeur de Brandebourg]; cité p. 227.
Vienne (Ville d'Autriche); citée p. 98, 289, 349, 374.
Vieuville (Marquis, puis duc de la); proposé par Mazarin pour être surintendant des finances, p. 240; son éloge, *ibid.*; cité p. 290, 335, 352; on doit différer quelque temps sa nomination, p. 376-378; Mazarin l'a servi énergiquement, p. 437; cité p. 445, 446, 453.
Villars (Marquise de); citée p. 560, 582.
Villayer (M. de); doit agir auprès du Premier Président et de son fils, p. 544; cité p. 545; doit se rendre, en toute hâte, à la Cour, p. 556; cité p. 557; services qu'il pourra rendre, *ibid.*; cité p. 563.
Villeroy (Maréchal de); est de la cabale du garde des sceaux, Châteauneuf, p. 26; moyen de s'assurer de lui et de punir

ensuite son infidélité, p. 34; la Reine doit le chasser, si elle le soupçonne, p. 72; cité p. 79, 138, 153; veut aliéner le Roi de la Reine, p. 266-267; cité p. 269, 274; mépris de Louis XIV pour le maréchal de Villeroy, p. 310; est lié avec Châteauneuf, p. 346; défiance qu'il inspire à Mazarin, p. 394-395; cité p. 402, 418; désire se réconcilier avec Mazarin, p. 419; nécessité de le surveiller, p. 426; Mazarin le félicite de la dignité de duc qu'il a obtenue, p. 435; défiance contre lui, p. 447, 448, 515; cité p. 530, 538.

Villette (Régiment de); cité p. 126.

Vincennes (Bois de); cité p. 61, 153.

Vincent (M.) [Saint Vincent-de-Paul]; cité p. 208, 238.

Vineuil (M. de); cité p. 501, 508, 510.

Viole (Président); cité p. 20, 26; on doit chercher à le gagner, p. 27; Mazarin craint son influence sur Condé, p. 150; cité p. 163, 270, 288, 292; est l'ami de Chavigny, p. 352.

W

Wagnée (Comte de); montre beaucoup de zèle pour Mazarin, p. 499; cité p. 501.

Waldec ou Waldeck (Comte de); cité p. 468, 481, 482, 502.

Witemberg ou Wirtemberg. — Voy. Wurtemberg.

Würtemberg (Duc de); cité p. 466, 467.

X

Xaintonge ou Saintonge (Province de); citée p. 486.

CORRECTIONS ET ADDITIONS[1].

Page 7, note 1. — *p. 953*, lisez : *p. 952-953.*

Page 10, note 5. — *p. 935*, lisez : *p. 958.*

Page 11, note 2. — *Victor-Marie*, lisez : *François-Marie.*

Page 20, note 1. — *p. 708*, lisez : *p. 908.*

Page 25, note 2, ligne 8. — *t. I*, lisez : *t. XI.*

Page 31, note 2. — *était gouverneur d'Arras*, lisez : *fut nommé, dans la suite, gouverneur d'Arras.*

Page 34, ligne 5. — On peut s'étonner de voir Mazarin proposer de faire nommer cardinal le garde des sceaux, Châteauneuf; mais il faut se rappeler que le marquis de Châteauneuf avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique, et avait même été ordonné sous-diacre. Il lui fallut une dispense du Pape pour présider la commission qui, en 1632, condamna à mort le duc de Montmorency. Sans cela, Châteauneuf n'aurait pu, en qualité d'ecclésiastique, prononcer une sentence qui entrainait la peine capitale.

Page 45, note 5. — Il faut distinguer Anthoine de la Mothe-Houdancourt de son frère, Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France. La ressemblance des noms a produit des confusions, surtout à l'occasion de leurs filles. Dans les notes sur les *Mémoires du jeune Brienne*, t. II, p. 173 de la première édition, on lit que Mlle de la Mothe-Houdancourt, qui fut un instant regardée comme une rivale de Mlle de la Vallière, était Charlotte-Madeleine-Éléonore de la Mothe-Houdancourt, fille du maréchal de ce nom. C'est une erreur. Parmi les filles d'honneur de la Reine figurait sa cousine, Anne-Lucie de la Mothe-Houdancourt, fille d'Anthoine de la Mothe-Houdancourt. Sa beauté et son esprit attirèrent un instant l'attention de Louis XIV. La cabale de la comtesse de Soissons, qui voulait supplanter La Vallière, s'efforça de lui donner une rivale dans la jeune Lucie de la Mothe-Houdancourt. Cette intrigue échoua, et Mlle de la Mothe-Houdancourt fut éloignée de Fontainebleau, où se trouvait alors la Cour (1661). Elle épousa dans la suite le marquis de la Vieuville, pendant que sa cousine (Charlotte-Madeleine-Éléonore) se mariait au duc de Ventadour. Saint-Simon, qui est si bien informé de toutes les intrigues de cour, ne s'y est pas trompé. Il dit, en parlant de la marquise de la Vieuville[2] : «qu'elle avoit plu au Roi, étant fille de la Reine». J'insiste d'autant plus sur ce passage que la table des *Mémoires de Saint-Simon*, par M. Guérin, qui est d'ordinaire si exacte, ne parle pas de cette marquise de la Vieuville.

[1] Pour les lettres de 1651, publiées dans ce volume textuellement ou par extraits.

[2] *Mémoires*, t. VIII, p. 21, édit. 1873-1874.

Page 96, note 2, ligne 2. — *la France*, lisez : *l'Espagne.*

Page 124, note 3. — *Bragni*, lisez : *Bagni.*

Page 127, note 1. — *5 septembre*, lisez : *7 septembre.*

Page 139, dernière ligne. — On serait tenté de lire *emprisonner*, au lieu de *empoisonner ;* mais le manuscrit porte bien *empoisonner*. D'ailleurs, Mazarin n'avait pas hésité à faire emprisonner Condé, et la phrase se rapporte précisément à l'époque où ce prince fut enfermé d'abord à Vincennes, puis à Marcoussis, et où les frondeurs auraient voulu qu'on imitât la sévérité du cardinal de Richelieu à l'égard des Grands et qu'on fît périr Condé.

Page 145, ligne 13. — *austres*, lisez : *aultres.* L'orthographe du XVIIe siècle, en conservant *l*, rappelait l'étymologie latine : *alter.*

Page 150, note 3, ligne 2. — *d'Anditly*, lisez : *d'Andilly.*

Page 180, ligne 7. — *mon rappel. Je scay*, lisez : *mon rappel, je scay.*

Page 197, ligne 2. — *mesme raison*, lisez : *seule raison.*

Page 205, ligne 21. — *et Longueil, qui leur a donné à disner, et a esté le mediateur*, lisez : *et Longueil, qui leur a donné à disner, en a esté le mediateur.*

Page 245, note 4. — Mazarin ne se fit pas donner le gouvernement d'Alsace en 1652, comme le dit la note. Les négociations, entamées à ce sujet en 1653, n'aboutirent qu'en 1659.

Page 255, note 4. — *Antonio Barberini*, lisez : *Francesco Barberini*, frère aîné du cardinal Antonio Barberini.

Page 259, ligne 15. — *avoir le bonheur*, lisez : *avoir eu le bonheur.*

Page 261, note 2. — *Charles de l'Aubespine*, lisez : *Claude de l'Aubespine.*

Page 269, ligne 6. — *desabura*, lisez : *desabusera.*

Page 275, note 1. — L'autobiographie de Saint-Simon, qui était inédite à l'époque où cette note a été écrite, a été imprimée, en 1886, par M. de Boislisle, dans un supplément à l'édition des *Mémoires de Saint-Simon*, publiée en 1873-1874.

Page 297, ligne 4. — *ny*, lisez : *n'y.*

Page 297, note 5. — *Mme de Chevreuse*, lisez : *la princesse palatine.*

Page 309. — La note 3 de cette page doit être supprimée.

Page 316, ligne 11. — *arrivai cy*, lisez : *arriva icy.*

Page 350, ligne 20. — *Dalla*, lisez : *alla.* Le sens de cette phrase est que la Palatine, qui voit la Reine tous les soirs, pourra conduire Ondedei à cette princesse, ou que, si on ne juge pas à propos qu'il aille lui-même la trouver, la Palatine pourra se charger de ce qu'il devait lui dire.

Page 356, ligne 4. — *cosip articolare*, lisez : *cosi particolare.*

Page 390, ligne 24. — *auroit*, lisez : *avoit.*

Page 391, note 2. — Au lieu de *Mme de Chevreuse*, lisez : *la princesse palatine.*

Page 394, ligne 25. — *esserciterla*, lisez : *essercitarla.*

Page 399, ligne 17. — *seguitarà*, lisez : *seguterà*.

Page 405, ligne 4. — *nous*, lisez : *vous*.

Page 419, ligne 14. — *per cheuno*, lisez : *perche uno*.

Page 429, ligne 20. — *arteficieusement*, lisez : *artificieusement*.

Page 430, ligne 19. — *chequella*, lisez : *che quella*.

Page 446, ligne 25. — *saràstimata*, lisez : *sarà stimata*.

Page 450, ligne 16. — *sie che*, lisez : *si che*.

Page 451, ligne 17. — *di Parigi in quella*, lisez : *di Parigi, in quella*.

Page 469, note 2, ligne 3. — *Montdidier*, lisez : *Montreuil*.

Page 478, ligne 26. — *austre*, lisez : *aultre*.

Page 483, note 2. — *Marie-Élisabeth*, lisez : *Amélie-Élisabeth*.

Page 491, ligne 24. — *un mois. Elle refusoit*, lisez : *un mois, Elle refusoit*.

Page 543, note 1. — *lieu enant du Roi*, lisez : *lieutenant de Roi*.

Page 545, note 1. — *la table du tome III*, lisez : *la table du tome IV*.

Page 555, ligne 9. — *particulières*, lisez : *particulieres*.

Page 567, note 3. — *p. 49*, lisez : *p. 90*.

Page 569, note 1. — Ce ne fut pas en octobre, comme le dit cette note, mais en novembre 1651, que la déclaration du Roi contre le prince de Condé fut portée au Parlement. (Voir les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 448 de l'édition *Michaud et Poujoulat*.)

Page 582, ligne 8. — Sur *M. et Mme des Hameaux*, il faut ajouter la note suivante : Nicolas des Hameaux est cité dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VII, p. 31, de l'édition *Techener*, in-8) comme Premier Président de la Cour des Aides. Sa femme, Suzanne Ardier, est, dit Tallemant (*ibid.*), « une femme riche qui voit bien du monde ».

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de dix sous, plus cinq sous pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of ten cents, and an extra charge of five cents for each additional day.

a39003 001188597b
DC 3 .F8M3 1906 V4
MAZARIN, JULES.
LETTRES DU CARDINAL MA

CE DC 0003
.F8M3 1906 V004
COO MAZARIN, JUL LETTRES DU C
ACC# 1064662

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 12 01 13 04 2